
3 9007 0318 7934 9

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,

ET CONTINUÉ

Par des Membres de l'Institut (Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME XVII.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE,

JUSQU'A L'AN 1226.

PARIS 1832

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT.

Le tome XVI de cette Histoire littéraire s'est divisé en deux parties : la première offre un exposé général des lettres et des beaux-arts au treizième siècle ; la deuxième consiste en notices particulières sur la vie et les ouvrages de soixante-quatorze auteurs morts depuis l'an 1200 jusqu'en 1209. Le volume que nous publions aujourd'hui contient environ cent seize notices du même genre, par lesquelles les annales de notre littérature sont continuées d'abord jusqu'à la mort de Philippe-Auguste en 1223, puis jusqu'à celle de Louis VIII en 1226.

Les cent quatre-vingt-dix auteurs qui figurent ainsi tant dans les deux cent soixante-deux dernières pages du tome XVI que dans le corps entier du dix-septième, peuvent se partager en deux classes, selon qu'ils ont écrit en prose ou en vers ; et il y a lieu de distinguer dans l'une et dans l'autre classe, les ouvrages ou opuscules composés en latin, de ceux qui l'ont été en d'autres langues.

Les productions en prose latine sont susceptibles d'être soudivisées en trois ordres : 1° traités, ou écrits d'une moindre étendue et de formes diverses, concernant la théologie, la philosophie scolastique, les sciences ou les arts ; — 2° chroniques, histoires, relations d'événements particuliers, notices biographiques, descriptions géographiques ; — 3° épîtres, chartes, édits ou ordonnances, statuts ecclésiastiques, monas-

tiques ou civils, conventions politiques, et actes publics quelconques.

Au premier de ces trois ordres appartiennent les écrits de trente-trois auteurs dont le plus célèbre est Alain de Lille. Après lui, et fort au-dessous de son rang, Pierre de Poitiers, Præpositivus, Amaury de Chartres et le médecin Roger de Parme seraient, à différents titres, les plus dignes d'être remarqués.

Entre vingt-quatre historiens, chroniqueurs, biographes ou géographes, on distingue Lambert d'Ardres, Gervais de Tilbéry, Pierre de Vaux-Sernai, et surtout Rigord.

Les personnages dont les noms se lisent à la tête des épîtres, des chartes, des édits, ordonnances, ou autres actes, sont au nombre de trente-quatre, parmi lesquels on rencontre Saint-Guillaume, abbé du Paraclet; Odon de Sully, évêque de Paris; le légat Robert de Courson, Arnaud de Cîteaux, Simon de Montfort; Baudouin de Flandre, empereur de Constantinople; les rois de France, Philippe-Auguste et Louis VIII.

Les auteurs de ces trois ordres d'ouvrages ou d'écrits en prose latine, sont en tout, comme on vient de le voir, au nombre de quatre-vingt-onze.

M. le marquis de Pastoret a inséré dans notre tome XVI (p. 337-388) des notices sur trente-trois rabbins qui, vers le commencement du treizième siècle, ont écrit en hébreu ou en une autre langue orientale, des commentaires sur la Bible, des livres ou opuscules relatifs à la langue, aux lois et aux doctrines religieuses du peuple juif. Les deux plus renommés de ces rabbins, nés en France, sont Salomon Jarchi et David Kimchi.

Nous n'avons à indiquer ici que trois écrivains en prose française, Geoffroi de Ville-Hardouin, son continuateur, et Michel de Harnes, qui a composé ou

fait rédiger plusieurs traductions. Mais le livre de Ville-Hardouin est à la fois l'un des premiers monuments de notre ancien langage, et la relation originale de la prise de Constantinople par les Français.

C'est ainsi que les vingt-six premières années du treizième siècle nous fournissent cent vingt-sept auteurs d'écrits en prose, ou latine, ou orientale, ou française.

Des compositions poétiques qui appartiennent à ce même âge, les unes sont latines, les autres en langage vulgaire soit du midi, soit du nord de la France.

Si nous comptons en ce temps-là neuf poètes latins, c'est en y comprenant Hugues de Noyers, Raimond de Montpellier, Pierre de Blanchelande, trois versificateurs sans renom. Les six autres sont Gilles de Corbeil, Pierre de Riga, Gilles de Paris, Évrard de Béthune, Gunthier de Pairis, et Guillaume le Breton, auteur de la Philippide, l'ouvrage qui honore le plus la littérature de cette époque. Nous ajouterions un dixième nom, celui d'Alain de Lille, si nous n'avions déja dû l'inscrire dans la liste des écrivains en prose.

Ces poètes ou versificateurs latins ont eu pour contemporains cinquante troubadours ou poètes provençaux, qui occupent une assez grande place dans notre présent volume (p. 425-600). S'il faut désigner ceux dont les productions peuvent mériter une attention particulière, nous nommerons Bertrand de Born, Pierre II, roi d'Aragon; Girauld de Borneilh, Raimond de Miraval, Cadenet, Gaucelm Faidit, Rambault de Vachères et le moine de Montaudon.

Huit à dix trouvères, ou poètes de la langue d'oil, tels que Hugues de Bercy, Guyot de Provins, Marie de France, etc., auraient formé une dernière série d'auteurs contemporains de Philippe-Auguste et de

Louis VIII. Mais ce qui reste d'incertitude sur les dates des décès de presque tous ces poètes, et les rapports qui existent entre leurs ouvrages et ceux de leurs successeurs immédiats sous Louis IX, ont déterminé à renvoyer au tome XVIII toutes les notices de ce genre. Elles sont remplacées, dans le dix-septième, par des additions à quatre articles, qui se lisent aux tomes VII, XIII, XIV, XV de cette Histoire littéraire, et qui concernent le poème sur Boèce, Robert Wace, Benoit de Sainte-Maure, et le châtelain de Coucy. Ces quatre additions complètent le nombre de soixante-trois notices sur des poètes ou versificateurs, morts avant l'avénement de Saint-Louis.

C'est au règne de ce prince, depuis 1226 jusqu'en 1270, que doit correspondre la seconde partie de nos Annales littéraires du treizième siècle. La troisième et dernière comprendra le règne entier de Philippe III, de 1270 à 1285; et les quinze premières années de celui de Philippe-le-Bel jusqu'en 1300.

Ces deux parties rempliront les tomes XVIII et XIX de l'ouvrage.

Les cent seize notices que renferme le dix-septième ont été composées par quatre membres de l'Institut, Académie royale des Inscriptions et belles-lettres, désignés par des initiales à la fin de chaque article :

D. — M. Daunou;

A. D. — M. Amaury Duval;

P. R. — M. Petit-Radel;

E. D. — M. Éméric-David.

NOTICE

SUR

M.-J.-J. BRIAL,

L'UN DES AUTEURS DES TOMES XIII, XIV, XV, XVI

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Dom Rivet, à qui l'on doit les premiers tomes de l'Histoire littéraire de la France, étant mort pendant l'impression du neuvième, son confrère Taillandier, en publiant ce volume, inséra dans les préliminaires un éloge du savant et laborieux auteur que l'on venait de perdre. Nous croyons avoir aujourd'hui le même devoir à remplir envers M. Brial qui a eu une très-grande part à la composition des tomes XIII, XIV, XV et XVI, et qui nous a laissé de plus un des articles qu'on lira dans le dix-huitième (1). Déjà, il est vrai, un plus digne et plus solennel hommage a été rendu à sa mémoire, au sein de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (2); mais nous croyons qu'une simple notice de sa vie et de ses écrits ne paraîtra point déplacée dans un recueil auquel il a si honorablement contribué; et pour attacher quelque valeur à un si faible tribut, nous emprunterons du discours de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie plusieurs détails si pleins d'intérêt en eux-mêmes, qu'ils pourront en conserver encore, quoique bien moins éloquemment exposés.

(1) L'article d'Hélinand, mort en 1230.

(2) Notice historique sur la vie et les ouvrages de D. Brial, par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres, membre de l'Académie française, lue à la séance publique du 31 juillet 1829. Paris, de l'imprimerie de Mme Agasse, 1829; 29 pages in-8°.

Michel-Jean-Joseph Brial, né à Perpignan le 26 mai 1743, entra fort jeune dans la congrégation de Saint-Maur. Il habitait en 1764 le couvent de la Daurade à Toulouse; et il continuait d'y enseigner la philosophie en 1771, lorsqu'il fut envoyé à Paris, où il arriva le 10 octobre de cette même année. Nous avons tout lieu de présumer qu'en donnant des leçons de philosophie scolastique, il s'était livré à des études plus positives et plus sérieuses; car on lui ouvrit aussitôt la carrière des plus graves travaux littéraires et des recherches historiques les plus profondes, en lui assignant une des douze places de *littérateurs* en titre, établies au sein de sa congrégation. Il l'a remplie pendant dix-neuf ans, dans le monastère des Blancs-Manteaux, auquel appartenaient six de ces places.

C'était là que dom Clément, qui avait interrompu depuis 1763 la publication de l'Histoire littéraire de la France, s'occupait de la continuation du Recueil des Historiens, et préparait en même temps une troisième édition de l'Art de vérifier les dates. Dom Brial eut quelque part à ce dernier travail, et contribua plus d'une fois à rectifier les inexactitudes et à réparer les omissions que Dantine et Clémencet avaient laissées dans les éditions de 1750 et de 1770. Mais il coopérait de préférence à continuer, de l'an 1060 à 1180, la collection historique de dom Bouquet. Pour prendre une idée précise des accroissements qu'elle doit à ses soins, il est à propos de se retracer l'état où il l'a trouvée. Elle n'avait encore que onze volumes, qui comprenaient sept séries d'annales et de monuments. La première, contenue dans le tome Ier, imprimé en 1737, contenait l'histoire des Gaules avant Clovis; la deuxième remplissait les trois volumes suivants, et correspondait à la dynastie mérovingienne. Au lieu de rassembler pareillement en un seul et même corps les chroniques et les pièces relatives aux règnes carlovingiens, Bouquet les avait distribuées, peut-être avec plus de peine que de profit, en quatre séries distinctes; savoir : Pepin et Charlemagne au tome V, Louis-le-Débonnaire au tome VI; puis au tome VII, Charles-le-Chauve, de 840 à 877; et dans les deux volumes qui suivent, Louis-le-Bègue et ses successeurs jusqu'en 987. C'est jusque-là que Bouquet a conduit l'ouvrage, avec quelque coopération de dom Dantine, et des frères Jean-Baptiste et Charles Haudiquier. La septième série, qui occupe les tomes X et XI publiés en 1760 et 1767,

a pour objet ce qui s'est passé en France sous les trois premiers rois capétiens, Hugues, Robert et Henri : elle est due aux soins des deux Haudiquier, et de leurs confrères Housseau, Précieux et Poirier. Il s'agissait donc, en 1771, d'entamer une huitième série, dont les règnes de Philippe I[er], de Louis VI et de Louis VII allaient fournir les matériaux. Clément et son associé Brial, après avoir employé plusieurs années à la préparer, en imprimèrent, en 1781 et 1786, les deux premiers volumes, qui sont le XII[e] et le XIII[e] du recueil.

Des ordonnances royales, rendues depuis 1759 jusqu'en 1786, avaient établi un dépôt de chartes et un comité chargé de rechercher, recueillir et employer les monuments de l'histoire et du droit public de la monarchie française. Différentes causes ont empêché cette institution de produire tous les fruits qu'on en pouvait espérer. Il paraît surtout que le garde du dépôt n'avait pas été fort heureusement choisi : il eut quelques démêlés avec des collaborateurs plus habiles, particulièrement avec l'académicien de Bréquigny. Mais on comptait au nombre des membres de ce comité les bénédictins Labat, Poirier, Clément, Brial ; et l'utile coopération de ce dernier nous est attestée par des registres où se lisent, à la Bibliothèque du roi, les procès-verbaux des conférences qui se tenaient chaque semaine sous la présidence du Garde des sceaux.

D'orageux événements, qui bouleversèrent tous les établissements publics et toutes les conditions privées, suspendirent à peine le cours des paisibles études du solitaire et laborieux Brial. Forcé de sortir de sa retraite monastique, il eut le bonheur de s'ensevelir dans une autre qui pouvait même sembler plus profonde. Ses habitudes littéraires et l'austère modestie de ses mœurs religieuses le tinrent aussi caché qu'on avait besoin de l'être pour conserver en de pareils temps quelque tranquillité. Étranger à tout genre d'intrigues politiques, il traversa presque sans péril des années désastreuses, où d'immenses catastrophes atteignaient autour de lui tant de victimes. Quoiqu'il eût alors peu d'espoir de publier jamais les deux ou trois volumes qui devaient compléter la huitième série des Historiens de France, sa plus douce occupation avait été d'en rechercher les matériaux, et il persévérait à les préparer, quand il se vit expressément chargé de les mettre en œuvre, par une délibéra-

tion de l'Institut dont il n'était point encore membre. Cette société savante, établie à la fin de 1795, résolut, dès le 4 mai 1796, de continuer ce grand recueil, et invita Brial à reprendre efficacement ce travail (1) : elle ne pouvait le confier à des mains plus fidèles et plus exercées.

Dans sa nouvelle solitude, il avait entretenu des relations amicales avec plusieurs de ses anciens confrères, surtout avec dom Labat, qui mourut en 1803, et dont il publia l'éloge. Cet opuscule se recommande par une franchise énergique : on ne pouvait rendre un plus sincère hommage à un zélé défenseur des règles cénobitiques de saint Benoît et de la doctrine théologique de saint Augustin. Dom Brial a lui-même constamment professé cette doctrine, et toujours aussi il est resté fidèle aux honorables maximes de l'Église de France. Il conservait dans ses écrits comme dans ses mœurs le dépôt des traditions religieuses, littéraires et civiques dont il avait été imbu dès sa jeunesse au sein de sa congrégation. On voyait en lui l'un des derniers, et le plus précieux débris de cette société si justement célèbre par les services qu'elle a rendus aux lettres, par les vives lumières qu'elle a répandues sur plusieurs branches des études ecclésiastiques et profanes, spécialement par son zèle et son habileté à recueillir tous les monuments de nos anciennes annales françaises

Le 17 mai 1805, Brial fut élu membre de l'Institut : il y succédait, dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne, à Villoison, qui mourait à 55 ans avec la réputation de l'un des plus savants hellénistes de ces derniers temps, plus renommé néanmoins par l'immense étendue de son érudition que par un goût pur et une logique sévère. Brial, aussi versé dans la littérature du moyen âge que Villoison dans celle de l'antiquité, entrait à l'Académie, à l'âge de 62 ans, ayant contracté pendant plus de 30, l'habitude des recherches exactes et des travaux méthodiques. Il avait acquis une connaissance immédiate et, pour ainsi dire, personnelle de tous les hommes remarqués ou aperçus au XIIe siècle et au XIIIe dans la carrière des lettres, dans l'église, dans les armées, dans les fonctions politiques. Des renommées aujour-

(1) Délibération prise dans la séance générale de l'Institut, du 15 floréal an IV, à la suite d'un rapport de Camus. Voyez Mémoires de la classe de Littérature et Beaux-Arts, tome II, page 25-43.

d'hui presque éteintes brillaient ou luisaient encore à ses regards; et l'on eût mieux appris de lui les détails biographiques et chronologiques de cette ancienne partie de nos annales que celles des époques, pourtant non moins mémorables, où il a vécu lui-même. On doit le féliciter d'avoir eu cette prédilection pour des souvenirs lointains et paisibles; il en a mieux rempli la tâche à laquelle il s'était dévoué : car pour reproduire une image fidèle et instructive d'un âge passé, il faut, s'il se peut, y vivre beaucoup plus qu'au milieu des discordes et des passions de ses propres contemporains.

Cette huitième série d'historiens de France que Brial avait commencée avec dom Clement, il l'a seul poursuivie et complétée par trois volumes publiés en 1806, 1808 et 1814. Les documents authentiques qu'il y a rassemblés au nombre de plus de deux mille, sont des extraits de chroniques, des notices biographiques, des généalogies, des relations particulières; des lettres de rois et de princes, de papes et de prélats, de quelques autres personnages; des pièces fugitives, peu connues et souvent curieuses. Plusieurs de ces articles étaient ou inédits ou incorrectement imprimés : il a fallu en rectifier les dates, et fréquemment les textes, y joindre des notes concises où les difficultés fussent éclaircies par de judicieux rapprochements. Brial achevait ainsi de rassembler toutes les sources de la partie de nos annales, comprise entre les années 1060 et 1180.

Pendant qu'on imprimait ces trois tomes, XIVe, XVe et XVIe de la collection, il en préparait trois autres qui allaient correspondre aux deux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, depuis 1180 jusqu'en 1226; matière plus circonscrite, mais non moins riche, qui devait occuper les dernières années de sa vie. Le tome XVII, le premier de cette neuvième série, parut en 1818. Il contenait d'abord les ouvrages historiques de Rigord, de Guillaume-le-Breton, de Gilles de Paris, de Nicolas de Braia; puis divers opuscules, des généalogies, des fragments de chroniques, des extraits de cinq historiens anglais; avec plus de cent soixante chartes, épîtres, conventions et autres pièces quelquefois transcrites par ces divers écrivains, plus souvent ajoutées à leurs textes par l'éditeur.

D'autres chroniques, rédigées soit en Angleterre, soit dans les provinces de France alors soumises à la domination an-

glaise, les annales particulières de la Flandre et de la Lorraine; celles du Vermandois, de la Picardie, du Soissonnais, de la Champagne et de la Bourgogne, ont fourni les matériaux du tome XVIII qui a été publié en 1822. On y compte quatre-vingt-six morceaux historiques et un nombre à peu près égal de pièces accessoires. Si les articles renfermés dans ce volume n'ont pas en général autant d'intérêt que ceux qui composent le précédent, du moins doit-on reconnaître qu'à raison de leur nombre et de la nature des détails qu'ils renferment, ils ont dû être plus difficiles à réunir, à vérifier et à éclaircir. Quelques-uns aussi n'étaient encore que manuscrits, et les copies imprimées des autres avaient besoin d'une révision attentive. Mais nous devons ajouter qu'au milieu de tous ces opuscules, se distingue un ouvrage d'une très-haute importance, celui de Villehardouin. Jusqu'alors on avait écarté du Recueil des Historiens de France, ceux des Croisades, parce qu'on se proposait d'en former une collection spéciale. Voyant que ce projet ne s'exécutait point, et considérant d'ailleurs que les conquérants de Constantinople, quoique croisés pour la Terre-Sainte, n'ont pris aucune part aux guerres contre les Musulmans en Syrie, M. Brial s'est déterminé à insérer dans ce tome XVIII un livre qui est à la fois la relation la plus originale de cette conquête, et l'un des plus vieux monuments de la langue française. Il y a joint une continuation qui était encore inédite, et qui, bien qu'anonyme et moins ancienne, n'est cependant pas sans prix.

Enfin il a mis sous presse le tome XIX dont l'impression s'achève en ce moment, et qui se divise en trois parties. La première contient les historiens de la croisade contre les Albigeois, Pierre de Vaux-Sernai, Guillaume de Puy-Laurent, et une chronique anonyme, écrite en langue provençale. La seconde, beaucoup moins considérable, se compose d'extraits de plusieurs relations ou chroniques particulières. Dans la dernière partie, la plus étendue des trois, sont rassemblées des épîtres relatives à l'histoire de France, écrites par divers personnages, entre lesquels on distingue Pierre de Blois, Étienne de Tournai, saint Guillaume, abbé de Saint-Thomas du Paraclet, les papes Innocent III et Honorius III.

Les volumes précédents ont été enrichis, par M. Brial, de dissertations préliminaires trop importantes pour qu'il nous soit permis de n'en pas faire au moins une mention succincte. La préface du XIV[e] offre un tableau très-étendu de

l'administration ecclésiastique et civile du royaume pendant le XIe et le XIIe siècle : la plupart des questions relatives aux lois et usages politiques de cet âge y sont savamment traitées. Les pièces rassemblées dans le tome XVIe sont précédées de deux mémoires : le plus court, sur le costume des Français de ces mêmes temps, leur chaussure, leur chevelure, les formes de leurs vêtements; l'autre, sur le divorce de Philippe Ier avec Berthe, et le mariage de ce prince avec Bertrade. Il importait davantage de rechercher l'origine de la pairie en France, l'époque de l'établissement des douze pairs: c'est l'objet d'un précis historique placé au commencement du tome XVII.

Il résulte des détails que nous venons de parcourir, que dom Brial est, après dom Bouquet, celui à qui la France demeure redevable de la plus grande partie de ce Recueil, puisqu'il en a seul établi six volumes, après avoir coopéré à deux autres. S'il est dans les divers genres de littérature des travaux plus brillants que les siens, il en est peu d'aussi durables, peu surtout qui aient au même degré le caractère de services : à jamais il sera le meilleur guide de tous ceux qui voudront étudier, enseigner, écrire sérieusement l'histoire de ce qui s'est fait en France, depuis l'avènement de Philippe Ier, en 1060, jusqu'à celui de saint Louis en 1226. Peut-être n'avait-on pas toujours porté dans le travail relatif aux règnes antérieurs, une critique aussi éclairée, une exactitude aussi scrupuleuse ; et, s'il était vrai, comme des savants étrangers l'ont quelquefois reconnu, que de toutes les collections du même genre, imprimées en divers pays, aucune encore n'eût été conçue ni exécutée avec autant de méthode et de sagacité, Brial pourrait sembler l'homme qui a le mieux assuré à cette branche de notre littérature une si honorable distinction. Parmi les recueils historiques propres à des nations voisines, quelques-uns n'étaient guère que des entreprises de librairie, ou n'offraient que des séries de livres copiés sur d'anciennes éditions. En France même, des recueils à peu près semblables, mis au jour par Pierre Pithou, puis par les Duchesne, ne pouvaient encore être considérés que comme de simples essais, qui seulement donnaient l'idée d'une collection plus vaste et plus méthodique. Dès le temps de Colbert, on en conçut le projet; mais on ne traça le plan du travail qu'en 1717, dans des conférences présidées par Daguesseau ; et l'oratorien Lelong, qu'on chargeait de l'exé-

cuter, étant mort en 1721, cette tâche fut remplie, comme nous venons de l'exposer, par des religieux bénédictins, avec un zèle et une habileté qui, jusqu'à ce jour, ont garanti de plus en plus le succès de l'entreprise. Il ne leur a pas suffi, comme à tant d'autres éditeurs, de transcrire des chroniques et des relations diverses, sans éclaircissement de ce qu'elles pouvaient contenir d'incohérent ou d'obscur : ils ont voulu réunir et vérifier tous les textes originaux, soit déjà connus, soit inédits, et y joindre tout ce qu'il fallait de dissertations, de notices, de notes critiques, de tables chronologiques, géographiques et grammaticales, pour les expliquer, pour les éclairer l'un par l'autre, et en rendre la lecture aussi facile que profitable. Tel a été le travail de dom Bouquet, de ses premiers successeurs, et pendant plus d'un demi-siècle, du solitaire et savant Brial.

L'Histoire littéraire de la France, interrompue, comme nous l'avons dit, par dom Clément en 1763, était un autre grand ouvrage entrepris au sein de cette même congrégation de Saint-Maur. Dom Rivet est le principal ou presque l'unique auteur des neuf premiers volumes publiés de 1733 à 1750. Les trois tomes suivants, mis au jour en 1756, 1759 et 1763, ont conduit les annales de notre littérature jusqu'au milieu du XIIe siècle ; et ce travail était abandonné depuis plus de quarante ans, quand l'Institut le reprit en 1807. M. Brial était alors membre de cette compagnie : on ne manqua pas de le mettre au nombre des académiciens qui devaient continuer une histoire commencée par des bénédictins. Il fit, à cette époque, un voyage au Mans, et en rapporta des notes sommaires où ses anciens confrères avaient déposé quelques résultats de leurs premières recherches, et surtout indiqué celles qu'ils se proposaient de faire avec plus de soin. On entreprit aussitôt la rédaction du tome XIII, qui parut en 1814, et fut suivi, en 1817 et 1820, de deux autres, où l'Histoire littéraire des Français atteignait l'année 1200. Brial a eu une très-grande part à tout ce travail, non-seulement par les excellents morceaux qu'il y a fournis, et qui sont trop nombreux pour être ici tous indiqués, mais aussi par les conseils que ses coopérateurs ont long-temps obtenus de lui : sa mémoire, vaste et sûre, était leur dernière sauvegarde contre les inexactitudes et les omissions si difficiles à éviter en de tels sujets. En un mot, il appliquait, autant qu'il pouvait, à toutes les parties de cette composition, la

critique savante et les méthodes austères qui avaient caractérisé la littérature bénédictine. Entre les articles qui lui appartiennent en propre dans les tomes XIII, XIV, XV, et même encore dans le XVIe, où nos annales littéraires du treizième siècle sont entamées, on peut distinguer ceux de Nicolas de Clairvaux, secrétaire de saint Bernard, de Pierre de Celles, de Pierre-le-Chantre, d'Alain de Lille; de Baudouin de Flandre, empereur de Constantinople; de Guillaume de Champagne; surtout ceux de Pierre de Blois, d'Étienne de Tournai, de saint Guillaume, abbé du Paraclet. Les recherches qu'il a faites sur ces trois derniers personnages lui ont rendu plus facile la révision de celles de leurs lettres qu'il a insérées dans le XIXe volume des Historiens de France.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait été autrefois chargée de rédiger des Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi et même de quelques autres dépôts; et elle en mettait sous presse le quatrième tome en 1791. Ce Recueil, continué par l'Institut, a aujourd'hui douze volumes (in-4°), dont quatre contiennent des articles rédigés par M. Brial. Les manuscrits qui en ont fourni la matière sont celui du Vatican, n° 1267, provenant de la reine Christine, et intitulé *Draco Normannicus,* ou Histoire de l'impératrice Mathilde; le n° 5372 de la Bibliothèque Royale, contenant l'Histoire de la vie et de la mort de Thomas Becket; deux autres manuscrits du Roi, qui renferment des lettres de Jean de Salisbury; un poëme de trois cent trente-huit vers sur la prise de la ville de Bayeux, en 1106, opuscule qui se conserve au Musée Britannique, et qui aurait été inséré dans le tome XVI des Historiens de France si l'on avait pu en recevoir assez tôt la copie; enfin, les n°s 8630, 8566, 2923 de la Bibliothèque Royale, qui renferment les Lettres d'Étienne de Tournai. Ce dernier travailla pour résultat un catalogue très-exact des 326 Épîtres d'Étienne, et la rectification des erreurs commises par ses éditeurs, J. Masson, Despont et Du Molinet.

Un recueil, qui appartient plus particulièrement encore à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, celui des Mémoires mêmes de cette compagnie, en contient plusieurs de M. Brial, qui sont tous relatifs à l'Histoire de France. L'un concerne le surnom de Capet, appliqué à Hugues, premier roi de la troisième race, et mal interprété, selon

l'auteur, par ceux qui le font dériver du mot latin *capito*, grosse tête : ce serait plutôt l'équivalent de *chapé* ou *cappatus*, portant chape, qualité qui avait appartenu à Hugues-le-Grand, abbé de Saint-Martin de Tours, et qui, au même titre, convenait à son fils, le roi Hugues. Une autre dissertation tend à établir que les croix mutilées ou colonnes gothiques qui se voyaient sur le chemin de Saint-Denis à Paris, avaient été érigées peu après l'an 1060, pour servir de démarcation à la juridiction territoriale de l'abbaye de Saint-Denis; et que, par conséquent on a eu tort de les prendre pour les stations du convoi funèbre de saint Louis : elles existaient dès le temps de Suger, qui leur applique le nom de colonnes d'Hercule, contre lesquelles doivent échouer toutes les tentatives des ennemis du monastère. Dans un troisième Mémoire, M. Brial explique une lettre écrite vers 1091, par Yves de Chartres, pour condamner un commerce illégitime entre deux personnes qui ne sont désignées que par les noms de Guillaume et d'Adélaïde : le résultat des recherches entreprises, pour la première fois, sur un sujet si obscur et qui semblait si peu accessible, est qu'il s'agit probablement de Guillaume de Breteuil-sur-Eure, et d'Adélaïde, fille ou petite-fille de la comtesse d'Aumale, sœur de Guillaume-le-Conquérant.

Le P. Pagi avait soutenu que l'association de Louis-le Gros au trône remontait à l'an 1099 ou même 1098 : M. Brial a réfuté cette opinion, et prouvé qu'en 1102 Louis ne portait point encore le titre de roi désigné, que c'est tout au-plus en 1103 qu'il l'a reçu de son père Philippe, avec le consentement des évêques et des grands du royaume, sans consécration ni couronnement solennel : le sacre de Louis n'a eu lieu qu'en 1108, après la mort de Philippe. Nous apprenons de Suger que Louis, n'étant encore que roi désigné, entreprit, à la prière des habitants de Sainte-Sévère, dans le Berri, une expédition contre leur seigneur Humbauld, pour le forcer à rendre justice à ses vassaux, ou à comparaître devant des juges qui le dépouilleraient de son fief, en vertu de la loi salique. Une dissertation de Brial éclaircit, autant qu'il se peut, les difficultés de plus d'un genre que présentait ce passage, et dont on s'était trop peu occupé : elle jette du jour sur la chronologie, la géographie, l'histoire et le droit public de cet âge, particulièrement en ce qui concerne la province de Berri. D'une autre part,

Orderic Vital et des chartes non encore publiées donnent à Louis-le-Gros une fille nommée Isabelle. Était-elle née de Lucienne de Rochefort, ou de la princesse de Montferrat, ou de la reine Adélaïde de Savoie? L'examen attentif de ces trois hypothèses conduit le savant académicien à les rejeter toutes trois : il tient Isabelle pour bâtarde, et sa mère pour une inconnue.

Les faits dont il vient d'être question sont tous antérieurs à l'avènement de Louis VII : trois autres mémoires de M. Brial se rapportent au règne de ce prince. Un concile se tint à Chartres en 1124; les actes n'en existent point; les chroniques ne disent pas ce qui s'y est passé. Il a fallu rapprocher divers documents, pour entrevoir que ce concile peut avoir eu pour objet d'examiner la validité du mariage de Guillaume Cliton avec une fille du comte d'Anjou. Des contestations assez vives s'élevèrent, en 1141, entre Louis-le-Jeune et Innocent II : elles avaient pour causes d'une part, l'ordination de Pierre de la Châtre, comme archevêque de Bourges, faite sans le consentement ou même contre le gré du monarque; de l'autre, l'excommunication lancée contre Raoul, comte de Vermandois, sénéchal de France, qui, après avoir répudié sa première femme, venait d'épouser une sœur de la reine. Les auteurs contemporains, pour ne blesser ni le roi ni le pape, ou ne disent rien de ces événements, ou n'en parlent que d'une manière peu instructive. Voilà ce qui rendait à la fois nécessaires et difficiles les recherches auxquelles M. Brial s'est livré pour suivre le fil et apprécier l'importance de ce démêlé. Il a saisi cette occasion de professer au sein de l'Académie l'honorable doctrine de l'Église gallicane. Il disait, en finissant, que « saint « Bernard, imbu, comme tant d'autres au XIIe siècle, des « nouvelles maximes ultramontaines, avait alors fait preuve « d'éloquence, mais non d'une grande connaissance des « droits politiques des souverains, qui tous, à cette époque, « étaient aux prises avec la cour de Rome pour le maintien « de leurs prérogatives. » Son travail sur une assemblée tenue à Chartres, après 1145, a pour but principal d'en bien déterminer la date. Les auteurs modernes, y compris ceux de l'Art de vérifier les dates, disaient 1146 ou 1147; mais il est prouvé, nous oserions dire démontré, par des textes de Suger, de saint Bernard, de Pierre-le-Vénérable, que cette assemblée, et même celle de Laon qui l'avait pré-

cédée, n'ont été convoquées qu'en 1150 : la croisade était l'objet de l'une et de l'autre. Un dixième et dernier mémoire de M. Brial traitait de la répudiation d'Ingeburge et du mariage de Philippe-Auguste avec Agnès de Méranie; il n'a point été encore imprimé.

Ce laborieux académicien se plaisait d'ailleurs à communiquer d'avance à ses confrères quelques-uns des morceaux qu'il destinait, soit au Recueil des Historiens de France, soit surtout à l'Histoire littéraire. On connaît ainsi la notice qu'il a composée sur la vie et les ouvrages d'Hélinand, notice qui ne trouvera sa place dans les Annales littéraires de la France que lorsqu'elles atteindront l'année 1230, où elle fixe la mort de cet écrivain. Les Œuvres de M. Brial formeraient trois ou quatre volumes in-4°, si l'on réunissait à ses mémoires académiques et à ses articles d'histoire littéraire, les préfaces et les dissertations préliminaires des tomes XIV, XV, XVI, XVII et XVIII de la Collection de nos Historiens, sans ajouter les notes critiques qu'il y a répandues presque à chaque page, et en négligeant beaucoup d'autres additions. Ses ouvrages proprement dits, séparés de ses travaux d'éditeur, se recommanderaient comme eux, par la profondeur des recherches, par la sagacité des aperçus, par la franchise des opinions, et même aussi par une diction pure, toujours claire et précise. S'il dédaigne les ornements, il évite encore plus les négligences : il avait contracté l'habitude de ne s'en permettre d'aucun genre.

Une instruction littéraire très-étendue, mais spécialement appliquée et, pour ainsi dire, consacrée à l'Histoire de France, ou même à deux ou trois siècles de cette histoire; une solitude studieuse, presque inaccessible à toute distraction; une santé ferme, entretenue par des mœurs simples et austères : telles sont les causes qui ont soutenu M. Brial dans sa longue carrière, et rendu ses travaux aussi profitables que persévérants et paisibles. Jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, il a conservé toutes ses forces, sans autre dommage qu'un commencement de surdité, plus préjudiciable à ses confrères qu'à lui-même ; car sa retraite en devenait plus profonde; et le dépôt, déja si vaste, de ses connaissances historiques s'accroissait à mesure qu'il pouvait moins les communiquer par des entretiens. Mais, en 1824, il éprouva des accidents graves qui affaiblirent en effet ses facultés, et ne lui laissèrent, pour continuer et terminer

son dernier ouvrage, que le zèle ardent qui l'avait toujours animé. Quand nous le regrettions déjà, quand nous l'avions déjà presque perdu, il travaillait encore, et avec une activité de plus en plus inquiète, à ce XIXe volume d'Historiens, dont il ne devait pas voir la publication : il ne la pouvait réellement plus accélérer, et ne sentait point assez le besoin de réclamer des coopérateurs. Il assistait encore, mais avec moins d'assiduité, aux séances de l'Académie qui, par une délibération extraordinaire, déclara qu'elle le tiendrait toujours pour présent, comme si elle eût craint de commencer, avant le temps, à ne le plus posséder.

Les souvenirs de son ancienne congrégation religieuse lui étaient restés si chers, qu'il voulut qu'on lui en rendît le costume, au moins en peinture, dans le portrait qu'on fit de lui en 1825 (1). Ses regards se reportaient aussi vers son pays natal, qu'il avait pourtant fort peu habité. Il fonda, en 1826, des écoles gratuites pour les enfants, de l'un et de l'autre sexe, des deux communes où étaient nés son père et sa mère; Baixas et Ria, dans le canton de Rivesaltes, arrondissement de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales. Une partie des fruits, assez considérables, de ses longs travaux lui servit à doter chacune de ces communes d'une rente perpétuelle de 600 francs, destinée à l'entretien des instituteurs, à condition qu'ils enseigneraient à leurs élèves la langue française, et qu'ils les mettraient ainsi en état d'acquérir, dans la suite, une instruction plus étendue. C'était le plus digne et le plus précieux legs que pût faire un vieillard qui devait aux études de son jeune âge les habitudes honorables et le bonheur de sa vie entière.

Dom Brial est mort, âgé de 85 ans moins deux jours, le 24 mai 1828; et le 26, les académiciens ses confrères se sont empressés de lui rendre, sur sa tombe, les premiers hommages dus à ses mœurs vénérables, à ses talents, à ses lumières, à ses longs et utiles travaux. Ils lui ont, comme nous l'avons dit, décerné, en 1829, un éloge plus solennel; et si nous venons de retracer après eux les faits qui doivent honorer à jamais sa mémoire, c'est afin que le récit en demeure attaché à un ouvrage que ses veilles ont enrichi.

D.

(1) Les copies lithographiées portent l'inscription :

D. Michael-Joan.-Jos. Brial, Asceta Benedictinus, Cong. St. Mauri, effictus anno reparatæ salutis 1825.

Epitaphiũ mãgri Ade
de Sancto Victore.

Heres peccati natura filius ire
    Exilii que reus : naſcitur om̃is homo.
Unde superbit homo : cujus conceptio culpa
    Naſci pena : labor vita : neceſſe mori.
Vana salus hominis : vanus decor : omnia vana
    Inter vana nichil vanius eſt homine.
Dum magis alludit preſentis gloria vite
    Preterit : ymo fugit : non fugit ymo perit.
Poſt hominem vermis : poſt vermem fit cinis : heu heu!
    Sic redit ad cinerem gloria noſtra simul.
Hic ego qui jaceo miſer et miſerabilis Adam
    Unam pro summo munere poſco precem.
Peccavi fateor : veniã peto : parce fatenti :
    Parce pater : fratres parcite : parce Deus.

La pièce ci-dessus présente la copie la plus exacte qu'on ait pu faire du monument gravé sur cuivre qui était, il a quarante ans, scellé sur le mur du cloître de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, à droite de la porte du chœur. Ce cuivre ayant été racheté, en 1793, du creuset d'un fondeur, fut donné par le frère du rédacteur de cet article à la bibliothèque Mazarine, où il est maintenant exposé à l'entrée de la galerie Colbert. MM. Firmin Didot frères ont employé, pour l'impression de cette copie, les caractères qui leur ont servi à publier en 1829 l'Historial du Jongleur.

ADDITION

A L'ARTICLE ADAM DE S^T. VICTOR,

DÉJA PUBLIÉ PAR DOM BRIAL (1).

CETTE épitaphe aurait fourni la matière de plusieurs observations qui n'auraient pas échappé, sans doute, à la sagacité du rédacteur de l'article publié dans notre tome XV, page 40, s'il eût été à portée, comme nous, de comparer le monument original avec la copie qu'on en lit dans le tome VI de la grande Collection publiée par Dom Martène. Il résulte de sa lecture, que la leçon du 7e vers présente un solécisme, qu'on est surpris de ne trouver relevé nulle part, et qui aurait dû avertir beaucoup plus tôt la critique littéraire sur la question qui s'est élevée à ce sujet dans une de nos séances académiques.

Veterum script. et monumentor., t. VI p. 222.

On avait aussi négligé de vérifier de nouveau la vraie leçon du 10e vers, après avoir, cependant, très-anciennement pris soin de faire rectifier sur le cuivre le solécisme que présentait le 7e, dans le premier état de sa gravure; voici comment il se lit dans la copie donnée par Dom Martène:

Dum magis alludit præsentis gaudia vitæ.

Sur le cuivre, au contraire, et dans toutes les copies publiées par la voie de l'impression, on lit cette autre leçon:

Dum magis alludit præsentis gloria vitæ.

Or, pour découvrir quelle est la plus probable des deux le-

(1) Tome XV de l'Histoire littéraire de la France, page 40.

çons, il eût fallu remarquer que les trois lettres *aud* du mot *gaudia* ont été repoussées au marteau sur le métal, et qu'elles y ont laissé en creux des traces de leur forme, surtout celle de la lettre ð. De cette observation on peut maintenant conclure que, s'étant aperçus du solécisme causé par l'emploi du nombre singulier du mot *alludit* et du pluriel du mot *gaudia*, mis en rapport dans la même phrase, les chanoines de Saint-Victor auront fait remplacer ce dernier mot par celui de *gloria;* mais ils ne se seront pas aperçus que la substitution n'etait pas heureuse, attendu que, trois vers plus bas, le mot *gloria* se retrouvant, il composait alors une redite superflue qu'Adam de Saint-Victor, partout ailleurs si laconique et si précis, n'aurait certainement pas commise. En admettant comme nécessaire la restitution du mot *gaudia*, d'après les traces incontestables que ce mot a laissées sur le cuivre du monument, c'est à la vie de l'homme qui passe, qui fuit, qui périt, que se rapportait le 8e vers : ce qu'indique encore, dans le 9e, la reprise immédiate de cette pensée dominante : *Post hominem vermis*, etc.

L'ancien réformateur du solécisme pouvait aisément éviter cette redite, en laissant subsister, au 7e vers, le mot *gaudia*, et se bornant à substituer au mot *alludit*, *alludunt*. Il aurait donc pu obtenir facilement cette rectification, en faisant graver ainsi la dernière syllabe ðit, et se servant du dernier jambage de la lettre u pour en former le t final : monogramme d'un usage très-commun au XIIIe siècle, et que notre monument, actuellement Mazarin, applique diversement à différentes lettres.

Toutes les copies publiées de cette épitaphe, et celle même du monument gravé, portent uniformément la leçon suivante du 10e vers :

Sic redit ad cinerem gloria nostra simul

MS Victorin vitell., n° 1038, in-4° nunc, Mazarin t' 145, v°

Mais un manuscrit de St.-Victor, écriture du XIIIe siècle, fournit, pour leçon différente, *gloria nostra suum*, ce qui paraît exprimer une idée plus nette, et un rapport grammatical plus direct avec le sens des deux vers qui précèdent le 10e; enfin les deux mots étant composés chacun de huit jambages rectilignes, n'est-il pas probable que le graveur du monument aura mis *simul* pour *suum?* Ce manuscrit, qui est du nombre de ceux qu'on peut considérer comme

étant *optimæ notæ*, fournit la matière d'une autre question. Ici notre épitaphe n'est portée que sous le titre suivant, en lettres rouges :

Versus Magistri Ade de miseria hominis.

On remarquera d'abord que la pièce ne s'y compose que des dix premiers vers de l'épitaphe, et qu'elle n'est pas suivie des quatre derniers : *Hic ego qui jaceo*, etc. Ainsi réduite, elle se lit après les épitaphes de Louis-le-Gros; d'Étienne, évèque de Paris; de Gilduin, abbé de Saint-Victor; et elle précède immédiatement celle de l'abbé Hugues. En devrait-on conclure qu'originairement notre Adam n'avait pas destiné cette composition à décorer sa sépulture, et ne serait-ce pas la raison pour laquelle c'est la seule entre celles qui sont transcrites aux pages 145 et 146 du manuscrit de Saint-Victor, qui ne soit pas intitulée du mot *Epitaphium*? Ce doute va s'éclaircir par la lecture de la seconde épitaphe du même Adam, que Dom Martène nous a transcrite, mais que Dom Brial n'a pas rapportée, sans doute parce qu'elle lui paraissait d'une composition plus *récente* que celle de la première :

Nominis et paenae primi patris hic situs heres,
Terra fit, a terrae nomine nomen habens.
Ne mireris homo, quod Adam sub humo cinerescat,
Cui cognomen humus materiam que dedit.
In vita reliquis illuxit, quo duce verum
Dicat Adam quàm sit fallax opulentia rerum.
Quem fovit virtus, cui favit gloria mundi,
Ecce sub externi cinerescit cespite fundi.

Telle paraît être l'épitaphe proprement dite qui aura été placée sur la sépulture même de notre Adam ; non pas sous

Voir Ducange, verb. *Prat. l. m.*

la voûte du cloître, comme l'inscription murale, qui ne doit avoir été rien autre qu'un cénotaphe honorifique, mais à l'air libre, et sur le gazon du préau; ce préau étant clairement désigné dans le dernier vers par ces mots : *sub externi... cespite fundi.* Est-il en effet probable, que l'humble auteur à qui l'on attribue les quatre derniers vers qui terminent l'inscription qu'on lui a consacrée comme épitaphe : *Hic ego qui jaceo*, etc., se soit appliqué de son vivant l'hémistiche ambitieux : *cui favit gloria mundi?*

Il s'agit maintenant, pour compléter l'article fourni par dom Brial, de développer, plus qu'il ne l'a fait, ce qui peut faire apprécier le genre particulier de la composition des proses au XII[e] siècle, et de montrer, par un plus grand nombre d'exemples, que ce genre de littérature méritait plus d'attention qu'on ne lui en a communément accordé.

Elucidatorium ecclesiasticum ad officium eccles. pertinentia planius exponens. Parisiis 1558, lib. 4°, fol. 167 verso.

Vide præsertim : Terentianum Maurum de litteris, syllabis, pedibus et metris, e recensione et cum notis Laurentii Santenii, et Van Lennep. Trajecti ad Rhenum 1825, in-4°, p. 192 et seqq.

Les proses de notre chant d'église sont une sorte d'hymnes latines, où la rime et le nombre des syllabes remplacent la quantité; telle en est la définition donnée par l'Académie française. C'est improprement qu'on les a appelées du mot latin *Sequentia ;* cette dénomination a été rejetée par Chlichtove, qui n'en admet l'application que lorsqu'il s'agit d'indiquer de quel évangéliste est tirée la section de la leçon de chaque jour. Suivant ce commentateur, la prose, dont il est ici question, est un discours affranchi de toutes les règles imposées à la composition des vers latins, et cette définition est brièvement résumée dans le vers suivant :

Legibus arctatur metrum, sed prosa vagatur.

Clichtove fait distinguer deux espèces de proses chantées dans nos églises, savoir : la prose rhythmique où chaque ligne contient un nombre déterminé de syllabes dont la dernière, au moins, produit une consonnance exacte avec la finale d'une des lignes qui lui succèdent; l'autre espèce n'est assujétie à aucun rhythme, ni à aucune consonnance de rime finale. Parmi les 37 proses qui sont bien reconnues pour avoir été composées par Adam de Saint-Victor, il n'en est aucune de cette seconde espèce, et l'on pense bien qu'un poète aussi distingué que l'auteur des vers sur les misères de la vie humaine, aura dû dédaigner d'en faire usage.

On avait cru assez communément que ce genre de com-

position ne remontait guère qu'au temps de Notker le Balbe, abbé de Saint-Gall, lequel dédia son recueil de proses à Litward, évêque de Verceil, suivant ce qui est rapporté par le moine Eccherard dans la vie de Notker. On avait même supposé, attendu la proximité des époques, que Notker avait adressé à Charlemagne une séquence de sa composition, et que cet empereur lui avait envoyé en retour l'hymne *Veni, Creator;* mais Gerbert, auteur assez récent d'un grand traité sur le chant et la musique ecclésiastique, fait remarquer qu'il y aurait anachronisme, attendu que Charlemagne était mort avant que Notker eût atteint l'âge de l'adolescence.

Apud Goldastum, t. 2° Rer. Alamanicar. cap. 16 et seq.

De cantu et musica sacra, autore Martino Gerberto, Monaster. et congr. S. Blasii in Sylva nigrâ abbate, t. II°, p. 26. Typis San-Blasianis, 1774, 2 vol. in-4°.

La dénomination des proses chantées aurait une date bien plus ancienne, ainsi que le genre de leur composition, si l'on pouvait se croire fondé à leur prêter des rapports directs avec le mot πρόσοδοι, qui signifiait des invocations qu'on allait faire aux autels des divinités du paganisme. C'est de ce mot que se formait ce qu'Athénée appelait προσόδια μέλη, c'est-à-dire des vers qu'on avait coutume de chanter dans les solennités processionnellement célébrées de ces supplications. Saint Augustin témoigne que la coutume de l'église d'Afrique était de chanter des hymnes pendant tout le temps qu'on distribuait l'eucharistie au peuple; la messe des Éthiopiens ajoute, dans sa rubrique relative à ce point, qu'on y chantait aussi des poésies composées en l'honneur des saints dont on célébrait la fête. Dans notre rite catholique romain, la pièce de chant qui est intitulée *Communio*, doit avoir le même rite de supplication pour objet que le mot πρόσοδος des anciens chrétiens grecs.

Vid. Henrici Stephani Thesaur. ling. gr. verb. Πρόσοδος, p. 1178, 2179.

Atheneus, lib VI.

S. Aug. lib. 2°. Retract. cap 11°.

Apud. Rerum liturgicar. auctore cardinal. Joanne Bona, lib. 2°, cap. 17, p. 477.

C'est à l'époque même d'Adam de Saint-Victor que l'usage de chanter des proses à la messe a commencé à devenir en France plus commun. A Rome, on n'en chante qu'aux fêtes de Pâques: le *Victimæ paschali,* dont Notker est auteur; de la Pentecôte: *Veni, Sancte Spiritus,* qui est attribué à notre roi Robert; de la Fête-Dieu: *Lauda, Sion,* de saint Thomas d'Aquin; enfin au jour des morts: le *Dies iræ*, qu'on attribue au cardinal Ursin, entre autres. En France, l'usage des proses était assez répandu au XIIIe siècle pour qu'au temps du chroniqueur Bernard Ithier, qui mourut en 1225, le calligraphe Passerau ait exécuté un *Proser* dont l'écriture lui fut payée 50 sous. Il faut que ce recueil ait été nombreux; car le seul Adam de Saint-Victor en aura pu fournir 37 au moins.

Ut suprà, lib. 2°, cap. 7, p. 370.

Recueil des hist. des Gaules et de la Fr. t. XVIII, p. 236. ad ann. 1218.

Il est échappé à nos classiques de tous les temps des disti-

ques formés de ces vers qu'Évrard de Béthune appelait *caudatos*, parce qu'ils présentaient à leur fin des rimes doublées sur deux syllabes. Saint Augustin en a composé des pièces assez étendues ; mais Adam de Saint-Victor paraît être celui qui doit fixer, au XIIe siècle, l'époque à laquelle s'est perfectionné, pour les chants d'église, l'usage des proses parfaitement rimées sur deux syllabes finales et dont la coupe symétrique et variée approche le plus qu'il est possible, à de la prose, de la cadence et de la mesure poétique. C'est peut-être aux exemples suivants que remonte l'origine de la perfection successive qui s'est introduite peu à peu dans notre rime française, et l'on pourra, en les comparant les uns aux autres sous ce nouveau point de vue, se convaincre de ce que les trouvères et les troubadours n'ont pas rimé aussi richement en français et en roman que, de leur temps même, Adam dans ses proses latines.

Josse Clichtove a resserré, ainsi qu'il suit, le détail des qualités qu'il recommande à notre attention dans leur lecture : la rapidité du trait; l'harmonie des finales; l'élégance du style ; le choix des expressions ; la justesse dans l'application des figures. Il ne nous reste donc plus qu'à fournir les moyens d'en juger d'après plusieurs exemples.

La prose de saint Denis, qu'un bien petit nombre d'écoliers de l'ancienne université de Paris encore existants doit se rappeler d'avoir entendu chanter à la fête de ce saint, a subi plusieurs suppressions ; celle surtout du verset qui perpétuait une tradition superstitieuse dont le récit public devenait de jour en jour plus choquant. Voici comme il était conçu assez ingénieusement, d'ailleurs, quant au choix des expressions :

Elucidator. ecclesiast., fol. 348, recto versicul. 20.

Se cadaver mox erexit
Truncus truncum caput vexit
Quo ferentem hoc direxit
Angelorum legio.

Hist. littér. de la Fr. p. 232, ad 235.

On n'hésitera pas d'accorder à notre Adam la part qu'il aura droit de prendre aux éloges qui sont accordés à la dévotion éloquente de saint Bernard dans son article de notre Histoire littéraire. Il suffit, pour justifier ce droit, de réfléchir sur la vivacité du sentiment extatique qui a produit le verset suivant de la prose de l'Assomption :

Salve mater pietatis
Et totius trinitatis
Nobile triclinium.

Elucidat., fol. 231, recto, versicul. 19

Thomas de Cantinpré, qui vivait presque contemporain de notre prosateur, s'exprime ainsi en rapportant ce verset : *Cum in dictanda sequentia Salve mater salvatoris* (*sic*) etc., *istum versiculum edidisset; gloriosa virgo apparens ei. . . . cervicem inclinavit.* Ce témoignage de Cantinpré est recevable, sinon pour certifier absolument l'anecdote, du moins pour faire de nouveau conjecturer qu'Adam dictait et peut-être improvisait ses proses à haute voix : ce que confirmerait l'emploi du mot *edidisset.* Voilà ce qui expliquerait aussi les inégalités de style qu'on remarque dans ses compositions.

Thomæ Cantipratani miraculorum exemplor. memorabil. Duaci, 1627, p. 279

A l'époque à laquelle Adam de St. Victor a composé sa prose de l'Exaltation de la Sainte Croix, les deux dernières lignes de la 9e stance ne pouvaient avoir rapport qu'à l'opinion générale des Pères de l'Église telle que la perpétuait Gervais de Tilbery, contemporain de notre chanoine, et dont la cosmographie faisait supposer que la terre était carrée, quoique le monde fût orbiculaire Mais à l'époque à laquelle Clichtove publia la première édition de son *Elucidatorium,* 1515, l'Amérique était connue depuis 23 ans. Or cet espace était assez long pour qu'on n'en parlât plus alors comme d'une nouveauté et qu'on pût se contenter d'y faire une simple et rapide allusion, en joignant la 4e partie du monde aux trois autres et la supposant connue pour être habitée, comme elles, par des hommes convertis à la foi chretienne. C'est ce qu'a fait Clichtove sur le verset suivant:

Crucis longum latum
Sublime profundum
Sanctis propalatum
Quadrum salvat mundum
Sub quadri figurà.

Elucidat., fol. 44 verso, versic. 9

Sur quoi le commentateur s'explique en ces termes : *Quadrus hic dicitur mundus, ob quatuor ejus præcipuas partes. . . . in quibus habitant homines, per crucis mysterium salutem adepti.*

Dans sa prose du St.-Esprit on remarque la délicatesse et le choix des expressions qu'Adam emploie, lorsque, pour opposer les avantages de la liberté dont jouissent les fils de

l'Évangile, au joug littéral de la loi mosaïque, c'est par un impératif qu'il termine la seconde des stances suivantes :

Elucidat., fol. 190, verso, versicul. 3, 4

Lex præcessit in figura,
Lex pœnalis, lex obscura.
Lumen evangelicum,

Spiritalis intellectus
Litterali fronde tectus
Prodeat in publicum.

Dans sa prose de St. Pierre et de St. Paul, voici comment il caractérise les prérogatives qui les distinguent des autres apôtres, et l'on remarquera surtout, au troisième verset, l'application qu'il fait du lever du soleil, dont les premiers rayons frappent le sommet des montagnes, bien auparavant d'éclairer les vallées.

Ibidem, fol. 221, recto, versicul. 3, 5, 9

Hi sunt ejus (1) fundamenta :
Fundatores fulcimenta
Bases epistylia.

Hi sunt nubes corruscantes
Terram cordis irrigantes
Nunc rore, nunc pluviâ.

Ipsi montes appellantur,
Ipsi priùs illustrantur
Veri solis lumine.

Toutes les comparaisons mises en œuvre dans la prose de St. Laurent ne sont pas d'une égale noblesse, et l'on est assez surpris de lire à la quatrième stance, des rapports tirés de l'âcreté de la graine de moutarde; mais le choix des autres allusions fera pardonner la bizarrerie de celle-ci.

Ibidem, fol. 228, verso, versicul. 17, 18, 19.

Sicut vasa figulorum
Probat fornax et eorum
Solidat substantiam;

Sic et ignis hunc assatum
Velut testam solidatum
Reddit per constantiam.

Nam cùm vetus corrumpatur
Alter homo solidatur
Veteris incendio.

Parùm sapis vim sinapis
Si non tangis si non frangis
Et plus fragrat quando flagrat
Thus injectum ignibus.

La prose de Ste. Agnès fait connaître l'habileté avec laquelle Adam de St. Victor analysait les légendes des saints pour en former un récit laconique mais continuel et d'un style assez coulant. Voici les stances les plus remarquables de cette prose, dont la 7e paraît avoir inspiré le ciseau de

(1) Ecclesiæ, (Laurentium.)

l'Algarde dans l'exécution de la statue de Ste. Agnès à Rome, et dont on sait que la nudité n'offense pas les regards chastes, quoiqu'elle ne soit revêtue que de ses longs cheveux comme d'une frange, suivant l'expression du 7e verset.

Elucidat, fol. 206, recto, versicul. 9

Animemur ad agonem,
Recolentes passionem
Gloriosæ virginis

Contrectantes sacrum florem
Respiremus ad odorem
Respersæ dulcedinis.

Pulchra, prudens et illustris
Jam duobus Agnes lustris
Addebat triennium

Proles amat hanc præfecti :
Sed ad ejus virgo flecti
Respuit arbitrium.

Languet amans cubat lecto :
Languor notus fit præfecto,
Maturat remedia.

Offert multa, spondet plura,
Periturus peritura :
Sed vilescunt omnia.

Nudam prostituit
Præses flagitiis :
Quam Christus induit
Comarum fimbriis,
Stolaque cœlesti.

Cœlestis nuncius
Assistit propius :
Cella libidinis
Fit locus luminis
Turbantur incesti.

Cœcus amor indignatur
Et irrumpens, præfocatur
A maligno spiritu.

Luget pater, lugent cuncti
Roma flevit pro defuncti
Juvenis interitu.

Suscitatur ab Agnete
Turba fremit indiscretè :
Rogum parant virgini, etc.

Rien de plus approchant du style anacréontique que les stances suivantes de la prose de la Résurrection, dans laquelle, pour exprimer le synchronisme annuel du jour de Pâques et du commencement du printemps, Adam s'exprime ainsi :

Ibidem, fol. 181, verso; versicul. 2, 3

Ignis volat mobilis
Et aer volubilis
Fluit aqua labilis
Alta petunt levia
Centrum tenent gravia
Renovantur omnia.

Cœlum fit serenius
Et mare tranquillius
Spirat aura leviùs
Vallis nostra floruit
Revirescunt arida
Recalescunt frigida
Postquam ver intepuit.

Ici doit se terminer le nombre des exemples choisis pour compléter l'article Adam de St-Victor, et pour commencer à prouver l'influence encore peu remarquée qu'ont exercée sur la perfection successive de la rime française, les proses rimées de nos églises. D'autres pourront développer ce nouveau point de vue. P. R.

NOTE

Relative à la biographie de Josse Clichtove et à celles de quelques autres personnages plus ou moins anciens.

Biogr. universelle, 52 v. in-8°, t. IX, p. 96.

Le savant rédacteur de l'article Clichtove, dans la Biographie universelle, est très-excusable de n'avoir pas connu les listes des licenciés en la Faculté de Théologie de Paris, qui sont conservées à la bibliothèque Mazarine et qui constatent les premiers succès qu'ont obtenus, à l'entrée de l'âge mûr, des hommes qui se sont fait remarquer ensuite, à chaque siècle, dans la carrière de la littérature ou des sciences, dans l'administration civile ou ecclésiastique.

Ordre des licences de la Faculté de théologie en l'Univers. de Paris, depuis l'an 1378 jusqu'à l'an 1604, MS. en cartons détachés.

Ces séries, quoique interrompues, sont encore assez nombreuses pour fournir, par ordre de date et surtout de mérite, les noms de 1384 docteurs en théologie de la Faculté de Paris, depuis l'an 1378 jusques et y compris l'an 1604. On sait d'ailleurs que c'est en 1786 que fut imprimé le dernier catalogue complet de 866 docteurs qui étaient vivants à cette date. Il n'en reste peut-être pas aujourd'hui plus de dix, parmi lesquels se trouve compté le rédacteur de cette note.

Biogr. universelle, t. XVII, p. 222, 231; t. XIV, p. 482; t. XXXIV, p. 409.

Pour faire connaître de quelle utilité seront ces listes, quand notre Histoire littéraire de la France sera parvenue au XIVe siècle, il suffira de citer cinq des plus anciens noms portés dans la Biographie universelle, et trois de ceux-là même qui nous ont été contemporains et dont les articles se lisent dans la Biographie des hommes vivants.

N° 1.

Nomina et ordo diœceses et domicilia DD. baccalaureorum præsentem licentiam deccurrentium anno Domini MDCCL.

N° 2.

Nomina et ordo DD. baccalaureorum licentiatorum die lunæ, 14 febr. anno D. MDCCLII [illegible]

Biograph. des hommes vivants, t. 4, p. 505.

[illegible] n° 1, [illegible]

Le célèbre Jean de Gerson, qui fit sa licence en 1394-96, fut nommé premier de mérite dans le concours biennal des trois actes publics de chaque bachelier de cette licence. Les mêmes formes furent observées jusqu'à l'abolition de la Faculté. Thomas de Gerson, neveu du précédent et premier traducteur en français du livre de l'Imitation, fit sa licence en 1450-52, et fut nommé troisième de mérite. Guillaume Fichet, si connu, ainsi que le suivant, pour avoir introduit l'imprimerie en France (licence de 1468-70), fut le troisième de mérite. Jean de la Pierre (licence de 1472-14) fut le douzième de mérite. Enfin Josse Clichtove, éditeur-commentateur des proses d'Adam de S. Victor, fit sa licence en 1506-8, et fut nommé le sixième de mérite.

On ne citera plus que les trois noms suivants qui appartiennent au temps où furent abolies l'institution et la publication de ces listes de mérite. Les deux dernières furent imprimées en 1784 et en 1786.

Parmi ceux dont la mémoire est la plus récente, on distingue d'abord le cardinal de Loménie de Brienne, qui fut le premier de sa licence en 1750-52, non par fiction de droit, comme *nobilissime*, mais comme premier de mérite contradictoirement disputé par 116 concurrents; car dans les derniers temps, le premier de mérite n'occupait que le n° 5, mais on savait d'après quel ancien usage. L'abbé Morellet avait été le seizième de mérite après le cardinal; mais, sur la liste préparatoire de la même licence on lit, suivant l'ordre d'admission, au n° 5 : *Anna Robertus Jacobus Turgot, subdiaconus parisinus;* ce qui constate un fait que nous ont laissé ignorer son biographe Condorcet, les éloges et les mémoires qui ont paru sur ce célèbre ministre économiste. P. R.

TABLE
DES CITATIONS.

A.

B.

Balduini	Balduini Præmonstratensis Chronicon, a Christo nato ad annum 1294; inter Sacræ Antiquit. Monum. t. II, p. 53. Sancti-Deodati, 1731, in-fol.
Baluze, Conc.	Conciliorum collectio incœpta a Stephano Baluze. Parisiis, 1683, in-fol.
Baluze, Misc.	Miscellanea, edita a Stephano Baluze, Parisiis, 1678-1715. 7 vol. in-8°. — Lucæ, 1761. 4 vol. in-fol.
Baluze, Auv.	Histoire de la maison d'Auvergne. Paris, 1708, in-fol., 2 vol.
Baronius.	Baronii (Cæsaris) Annales ecclesiastici a Christo nato ad ann. 1198. Romæ, 1588-1593, 12 vol. in-fol., cum criticâ Ant. Pagi; Romæ, 1740-57; 39 vol. in fol.
Bastero.	La Crusca provenzale. Roma, 1724, in-fol.
Barth. Adv.	Gasparis Barthii Adversariorum commentariorum libri 60, quibus ex universâ antiquitatis serie, omnis generis loci, tam gentilium quam christianorum scriptorum illustrantur et emendantur cum undecim indicibus. Francofurti, 1624 vel 1648, in-fol. — Barthius a donné à Leipsic, en 1658, une édition in-4° de la Philippide de Guillaume le Breton, avec commentaire. Voy. Guill. le Br.
Baudot de J.	Histoire de Philippe-Auguste, par Baudot de Juilly. Paris, Brunet, 1702. 2 vol. in-12.
Beauchamps.	Recherches sur les théâtres de France, par Beauchamps. Paris, 1735, in-4°.
Beaumanoir.	La coutume de Beauvoisis (selon que il couroit en l'an de l'incarnation nostre Seigneur, 1283); par Beaumanoir, avec les notes de la Thaumassière. Bourges et Paris, 1630, in-fol.
Beda.	Ven. Bedæ Historia ecclesiastica inter ejus Opera omnia. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Anton. Hierati et Joan. Gymnici. 1612; 8 tom. (4 vol.) in-fol.
Belloste.	Ritus Ecclesiæ Laudunensis, studio Antonii Belloste. Parisiis, Savreux, 1662, in-fol.
P. Bembo.	Le Prose di Bembo. Napoli, 1714. 2 vol. in-4°.
S. Bernard.	S. Bernardi Opera, curâ Joannis Mabillon. Parisiis, 1690, 2 vol. in-fol.
Besse.	Histoire des comtes de Carcassonne, par Guill. Besse. Beziers, Estradier, 1645, in-4°. — Histoire des ducs, marquis et comtes de Narbonne, autrement appelés princes des Goths, ducs de Septimanie et marquis de Gothie, avec les preuves; par Guill. Besse. Paris, Sommaville, 1660, in-fol.
Bessin	Concilia Ecclesiæ Rothomagensis; editio auctior, studio Guillelmi Bessin, benedictini. Rothomagi, 1717, in-fol. La 1re édition avait été donnée par La Pommeraye, à Rouen, en 1677, in-4°.
Biblioth. PP.	Bibliotheca maxima veterum Patrum, curâ Philippi Despont. Lugduni, 1677, 30 vol. in-fol.
Biblioth. PP. Cisterc.	Bibliotheca Patrum Cisterciensium. V. Tissier.
Biogr. univ.	Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire alphabétique de tous les hommes qui se sont fait remarquer, etc.; par une société de gens de lettres. Paris, Michaud, 1811-28. 52 vol. in-8°.
Boëtius.	Boetii Consolatio philosophiæ. Glasg. Foulis, 1751, in-4°.
Bolland.	Acta Sanctorum omnium, collecta et illustrata curâ Joannis Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, 1643-1794. 53 vol. in-fol.
Bonamy.	Mémoire de Bonamy sur le trésor des chartes; au tome XVI in-4° du Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
B. Bonesi.	Traite de la mesure musicale et poétique par B. Bonesi. Paris, 1806, in-8°.
Bongars.	Gesta Dei per Francos, sive de orientalibus Expeditionibus, et de Regno Francorum Hierosolymitano scriptores varii, collecti à Jac. Bongarsio. Hanoviæ, 1611, 2 tom. in-fol.

C.

Coll. de Mém. Collections de mémoires relatifs à l'hist. de France: voy. Guizot et Petitot.
Colliette. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire du Vermandois, par Colliette. Cambrai et Paris, 1772 et suiv., 3 vol. in-4°.
Conc. Coll. Concilia. Voy. *Baluze*, *Bessin*, *Labbe*, *Hardouin*.
Condillac. Histoire moderne par Condillac, dans ses Œuvres complètes (édition donnée par M. La Romiguière). Paris, 1798, 23 vol. in-8°.
Cornelius a Lapide. Cornelii à Lapide Commentaria in libros veteris Testamenti. Antuerpiæ, Nutius, 1630-47, 11 vol. in-fol.
Corrozet. Les Antiquités chroniques, et singularités de Paris; par Gilles Corrozet. Paris, 1561, in-12.
Crescimbeni. Istoria della volgar poesia di Gio. Mar. Crescimbeni. Roma, 1698, in-4°. —Venezia, 1730-1731, 7 vol. in-4°. Dans le tome II, se trouvent Le Vite de' poeti provenzali, traduites du français de J. Nostradamus et augmentées de notes par Crescimbeni.
Crevier. Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'à 1600; par Crevier. Paris, Desaint et Saillant, 1761, 7 vol. in-12.
Crowœus. Joannis Crowœi. Elenchus scriptorum in sacram Scripturam. Londini, 1672, in-12. — Ejusdem, Catalogus scriptorum anglicorum qui aliquid in sacram Scripturam commentati sunt. Londini, 1668, in-8°.

D.

D'Achery. Spicilegium, sive Collectio veterum aliquot scriptorum, curâ Lucæ d'Achery, bened.— Parisiis, 1655-77, 14 vol. in-4°. Parisiis, Montalant, 1723, 3 vol. in-fol.
Daire. Histoire de la ville d'Amiens depuis son origine, par le P. Daire. Paris, 1757. 2 vol. in-4°.
Delandt., Dict. Nouveau dictionnaire historique, édition donnée par Delandine; Lyon, Muysset, 1804, 13 vol. in-8°.
Deland., Mss. Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon; par Delandine, in-8°.
Daniel. Histoire de France par le P. Gabriel Daniel, de la société de Jésus; nouvelle édition, augmentée de notes, de dissertations historiques et critiques, etc., par le P. H. Griffet. Paris, 1755, 17 vol. in-4°.—Amsterdam, 1755, 24 vol. in-12.
Daru. Histoire de la république de Venise; par Daru, membre de l'Institut. Seconde édition, revue et corrigée. Paris, Firm. Didot, 1821, 8 vol. in-8°. — Histoire de Bretagne, par le même. *Ibid.*, 1826, 3 vol. in-8°.
De Brosses. Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie, par le présid. Ch. De Brosse. Paris, Terrelonge, an IX, 2 vol. in-12.
Défontaine. Conseil que Pierre Desfontaines (ou Défontaine) donne à son ami, ou Traité de l'ancienne jurisprudence des Français à la suite de Joinville; édition de Ducange. Paris, 1668, in-fol.
Depping. Histoire des expéditions maritimes des Normands, par M. Depping; ouvrage couronné par l'Acad. des Inscr. et B.-L. Paris, 1826, 2 vol. in-8°.
Desmolets. Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire de Sallengre; par le P. Desmolets, de l'Oratoire. Paris, 1726-31, 11 vol. in-12.
Deville, Ch.G. Histoire du château Gaillard et du siége qu'il soutint en 1203 et 1204; par M. Achille Deville. Rouen, 1829, in-4°, avec fig.
De Visch. Bibliotheca scriptorum ordinis Cisterciensis; autore Carolo de Visch. Coloniæ Agrippinæ, 1656, in-4°.
Diplom. Ch. Diplomata, chartæ et alia documenta ad res Franciæ spectantia. Ediderunt

et notis illustrarunt G. O. de Bréquigny et J. G. La Porte du Theil. Parisiis, Nyon, 1791, 3 vol. in-fol. Les Lettres d'Innocent III remplissent les tomes II et III.

Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, ducs, etc.; par Cl. Dormay. Soissons, 1663, 2 vol. in-4°. — Dormay.

Historia Universitatis parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bulæo (Du Boulay). Parisiis, 1665-73, 6 vol. in-fol. — Du Boulay.

Caroli Dufresne Ducange : Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, cum indice auctorum. Parisiis, Osmont, 1733-36, 6 vol. in-fol. — Supplementum, auctore D. P. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol. — Ducange. Gl.

Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français; par Dufresne Ducange.— Éloge et texte de Ville-Hardouin, avec des notes. Paris, 1657, in-fol. — Ducange a donné aussi l'édition de Joinville, Paris, 1668, in-fol. — Ducange, H. de C. P.

Historiæ Francorum scriptores coætanei, etc.; curâ Andreæ Duchesne. Voyez *Scriptores rerum gallicarum et francicarum.* — Duchesne.

Histoire de Paris, par Dulaure. Paris, 1822, etc., 7 vol. in-8°. — 1823, 10 vol. in-12, avec fig. et atlas. — Dulaure.

Histoire de l'Eglise de Meaux, par Dom Toussaint Duplessis. Paris, Gandouin, 1731, 2 vol. in-4°. — Duplessis.

Traité de la majorité de nos rois, et des régences du royaume; par P. Dupuy. Paris, 1655, in-4°. — Avec un Traité des prééminences du parlement de Paris. Amsterdam, 1722, 2 vol. in-8°. — Dupuy.

Veterum scriptorum et monumentorum amplissima Collectio. Studio Edm. Durand. Parisiis, 1717 et 1724, 2 vol. in-fol. Voyez Martène. — Durand.

Recueil des rois de France, leur couronne et maison; par Jean Du Tillet. Paris, 1618, in-4°. — Recueil de guerres et de traités de paix, de trèves, d'alliance d'entre les rois de France et d'Angleterre; par le même. Paris, Dupuis, 1588, in-fol. — Du Tillet.

Les Bibliothèques françaises de Lacroix du Maine et de Duverdier, sieur de Vauprivas; nouvelle édition donnée par Rigoley de Juvigny. Paris, Saillant et Nyon, 1772, 6 vol. in-4°. — Duverdier.

E.

Eadmeri, Cantuariensis monachi, Historia novorum, sive rerum sui seculi ab anno 1066 ad annum 1112. Londini, 1623, in-fol. — Et ad calcem operum S. Anselmi. Parisiis, 1675, in-fol.; 1721, in-fol. — Eadmer.

Scriptores ordinis prædicatorum, opus inchoatum à Jacobo Quetif, absolutum à Jacobo Echard. Parisiis, 1717, 1721, 2 vol. in-fol. — Echard.

Guillelmi Eisengrein : Catalogus testium veritatis. Dilingen, 1565, in-4° (Liste de controversistes). — Eisengrein.

Dictionnaire historique de la Médecine, par N. F. G. Eloy. Mons, Hoyois, 1778, 4 vol. in-4°. — Eloy.

Evrardi Bithuniensis Antihæresis; — dans un volume publié par Gretser sous le titre de *Trias scriptorum* (voyez ci-dessous *Gretser*); et depuis, dans le tome XXIV de la *Bibliotheca maxima Patrum.*—Ejusdem Evrardi Græcismus. Paris, 1487, in-fol. — Lugduni, 1490, in-4°. — Rothomagi, in-4°. — Engolismi, 1493, in-4°. — Lugduni, 1493, in-4°. — Evrard de Béthune.

F.

Fabric. Bibl. gr.	I. Alb. Fabricii : Bibliotheca græca, sive Notitia scriptorum veterum Græcorum. Hamburgi, 1718-28, 14 vol. in-4°. — *Ibid.*, 1790-1811, 12 vol. in-4°.
Fabric. Bibl. med. et inf. lat.	J. Alb. Fabricii : Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis. Hamburgi, 1734, 6 vol. in-8° ; — cum notis Dominici Mansi. Patavii, Manfré, 1754. 6 vol. in-4°.
Fabric. Bibl. eccl.	J. Alb. Fabricii : Bibliotheca ecclesiastica in quâ continentur de scriptoribus ecclesiasticis libri plurimorum. Hamburgi, 1718, in-fol.
Facciolati.	Totius latinitatis Lexicon, consilio et curâ Jacobi Facciolati, operâ et studio Ægidii Forcellini, alumni seminarii Patavini, lucubratum ; editio altera locupletior. Patavii typis seminarii, 1805, apud Thomam Bettinelli, 4 vol. in-fol. — Idem in tertiâ editione auctum et emendatum à Josepho Furlanetto, alumno ejusdem seminarii. 4 vol. in-4° magn. Patavii, typis seminarii, 1830.
Cl. Fauchet.	Les œuvres de Claude Fauchet, président en la Cour des monnoies. Paris, 1590, in-4°.
Félibien.	Histoire de l'abbaye de St-Denys, en France ; par Dom. Mich. Félibien. Paris, 1706, in-fol., fig.
Filleau de la Chaise.	Histoire de saint Louis, divisée en 15 livres ; par J. Filleau de la Chaise. Paris, 1688, in-4°, ou 2 vol. in-12.
Fleury.	Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691 - 1737. 36 vol. in-4°, ou in-12 (y compris la continuation par le P. Barre, de l'Orat.).
Fontanimi.	Biblioteca dell' eloquenza italiana, da Giusto Fontanini, con le annotazioni di Apostolo Zeno. Venezia, 1733, 2 vol. in-4°.
Fortunat.	Venantii Honorii Clementiani Fortunati carminum, epistolarum, expositionum, libri XI, cum notis Christophori Broveri. Moguntiæ, 1617, in-4°.
Freind.	Histoire de la médecine depuis Galien, par Freind. Venise, 1735. Traduction française par Noguez. Paris, 1728, in-4°.
J. Fronton.	Refutatio eorum quæ contra Thomæ Kempensis Vindicias scripsêre Robertus Quatremaire et dominus de Launoy ; auctore Frontone (Fronteau). Parisiis, Cramoisy, 1650, in-8°.

G.

Galland.	Du Franc-alleu et origine des droits seigneuriaux ; par Galland. Paris, 1637, in-4°.
Gall. Chr. n.	Gallia christiana (nova) ; operâ Dionysii Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-85, 13 vol. in-fol.
Gariel.	Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium, autore P. Gariel. Tolosæ, 1562, in-fol. Ibid., 1665, in-fol.
Geoffroy de Ville-Hardouin.	De la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens. Voy. Ville-Hardouin ; et Recueil des hist. des Gaules et de la Fr. Tom. XVIII, p. 431, in-fol. Paris, 1822.
Gerv. Tilbur.	Gervasii Tilburiensis Otia imperialia, inter Leibnitzii Scriptores Brunswic. Hanov. 1707-1711, 3 vol. in-fol., t. 1°, p. 881-1004.
Gerbert, abbé de S. Blaise.	Gerberti liber De Cantu et Musicâ sacrâ, typis San-Blasianis ; 1774, 2 vol. in-4°.
Gir. Cambr. Inst. Pr.	Giraldi Cambrensis de Instructione principis, libri tres. M. Brial a inséré des extraits de cet ouvrage (inédit) dans le Tome XVIII des Historiens de France, p. 121-163.

History of the decline and fall of the roman empire; by Edw. Gibbon. London, 1777-88, 6 vol. in-8°; 1797, 12 vol. in-8° — Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain; par Gibbon: traduit de l'anglais par Leclerc de Sept-Chênes, etc. Paris, 1788-1795, 18 vol. in-8°. Gibbon.

Histoire littéraire d'Italie, par P. L. Ginguené. Paris, Michaud, 1811-1819, 9 vol. in-8°. 2e édit. Ibid. 1824. 10 vol. in-8°. Ginguené.

Chronicon Gisleberti Montensis: dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France; Tom. XVIII, in-fol. Paris, impr. royale, 1822, pag. 363. Gisleberti.

Langue et litterature des anciens Francs, par M. Gley. Paris, Michaud, 1814, in-8°. G. Gley.

Essai sur l'histoire de la littérature néerlandaise, par M. De's Gravenwert. Amsterdam, 1830, in-8°. De's Gravenwert.

Le cérémonial francais, par Théod. Godefroy; mis en lumière par D. Godefroy. Paris, 1649, 2 vol. in-fol. Godefroy.

Melchioris Goldasti: Monarchia S. Romani imperii. Hanoviæ, 1611, 3 vol. in-fol. Goldast.

S. Valeriani: Sermo de bono disciplinæ; et S. Isidori, hispalensis, de Prælatis Fragmentum; studio et cum notis Melch. Goldasti. Genevæ, 1601, in-8°. — Ejusd. Alaman. per. script. vetust. Francof., 1606, f°. Goldast. ad Isid.

Sancti Georgii Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, opera omnia, etc.; operâ et studio Theodorici Ruinart. Lutetiæ Parisiorum, 1699, in-fol. Gregorius Turon.

Trias Scriptorum adversùs Waldensium sectam, Ebrardus Bithuniensis, Bernardus abbas Fontis Calidi, Elmengardus; curâ Jacobi Gretseri. Ingolstadii, 1614, in-4°. Gretser.

Gesta Philippi-Augusti, Francorum regis, descripta à Guillelmo Britone, seu Armorico. — Ejusdem Guillelmi Philippidos libri 12. Dans le tome V du Recueil de Duchesne, et dans le tome XVII de la grande Collection des Historiens de France. — Willelmi Britonis Armorici: Philippidos, libri duodecim, sive Gesta Philippi Aug., versibus heroicis descripta, cum commentario Casp. Barthii. Lipsiæ, 1693, in-4°. — Une partie de ce poème avait été publiée en 1534, par Jacq. Meyer, à Anvers, in-8°. Voyez Meyer. — Traduction française de la Philippide de Guill. le Br., dans le tome XII de la collection de M. Guizot. Guill. Brito.

Gesta Ludovici IX, autore Guillelmo de Nangiaco; — dans la collection d'historiens de France donnée par Pithou. Francf., 1596, in-fol. — Dans le tome V de celle de Duchesne. — Et en français, à la suite du Joinville de Ducange. 1662, in-fol. — Traduction française, dans le tome XIII de la collection de M. Guizot. Guill.deNang.

Guillelmi de Podio-Laurentii, Historia bellorum adversus Albigenses. Dans le tome V du recueil de Duchesne; dans le tome XIX du grand recueil des histor. de France. — Traduction française, dans le tome XV de la collection de M. Guizot. Guill de Pod. Laur.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie (traduits en Français); publiée par M. Guizot. Paris, 1823-26, 29 vol. in-8°. Guizot, Coll.

H.

Collectio regia maxima Conciliorum, studio Joannis Harduini Jes. Parisiis, typis regiis, 1715, 12 vol. in-fol. Hardouin.

Biblioteca italiana, o sia Notizia de' libri rari italiani, da Nic. Fr. Haym, Haym.

corretta ed ampliata (da Giandonati). Milano, 1771-73. 2 vol. in-4°. — Milano, 1803. 4 vol. in-8°.

Helyot. Histoire des ordres monarchiques, religieux et militaires, etc. (Par le P. Hélyot, continuée par Bullot. Paris, 1714-1719. 8 vol. in-4°.

Hémeré de Sch. De scholis publicis earumque magisteriis Dissertatio Claudii Hemeræi. Parisiis, La Periere, 1633. in-8°. — Ejusdem Dissertatio de Academiâ Parisiensi, qualis primò fuit in insulâ, et de scholis episcoporum. Parisiis, Cramoisy, 1637. in-4°.

Hémeré Aug. Virom. Claudii Hemeræi Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata. Parisiis, 1634. in-4°.

Hénault. Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le président Hénault. Paris, 1768. 3 vol. p. in-8°.

Henri de Valenciennes. Continuateur de Ville-Hardouin. MS. de la Bibl. du Roi, n° 207, fol.

Henric. Gandav. Henricus Gandavensis de scriptoribus ecclesiasticis; in bibliothecâ ecclesiastica Joannis Alb. Fabricii.

Henriquez, Menol. Menologium Cisterciense notationibus illustratum, cum constitutionibus et privilegiis ejusdem ordinis, curâ Chrysostomi Henriquez. Antuerpiæ, Moret, 1630. in-fol.

Henriquez, Fasc. SS. Fasciculus Sanctorum ordinis Cisterciensis, curâ Chrysostomi Henriquez. Coloniæ, 1731. 2 vol. in-4°.

Hickesius. Hickesii (Georg.) antiquæ litteraturæ septentrionalis libri II. Oxonii, 1703. 2 vol. gr. in-fol.

Hist. littér. de la Fr. Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins (dom. Rivet, etc.) Paris, 1733, etc. C'est l'ouvrage dont nous publions le dix-septième tome.

Hommey. Supplementum bibliothecæ Patrum, editum à Jacobo Hommey. Parisiis, in-8°.

Horace. Q. Horatii Flacci Opera: odæ, satiræ, epistolæ, ars poetica. Biponti, 1783. in-8°, etc.

Hubert. Antiquités historiques de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, par R. Hubert, chanoine. Orléans, Hotot, 1661, in-4°.

Hugo. Monumenta sacræ antiquitatis, studio Caroli Ludovici Hugonis. Stigavii, 1725. 2 vol. in-fol.—Ejusdem Annales præmonstratenses. Nanceii, Cusson, 1734 et 1736. 2 vol. in-fol.

Hume (David). Hume's History of England, from the invasion of Julius Cæsar to the revolution in 1688. London, 1770. 8 vol. gr. in-4°.

I.

Innoc. Epist. Innocentii III epistolarum libri, editi à Stephano Baluzio. Parisiis, 1682. 2 vol. in-fol. —Et dans les tom. II et III du recueil publié par Bréquigny et du Theil, sous le titre de *Diplomata, cartæ*. Voy. ci-dessus.

Innoc. III Gesta. Auctoris anonymi liber de Gestis Innocentii papæ tertii, cum pontificiis ejusdem epistolis a Baluzio editis.

J.

Jac. de Vitr. Jacobi de Vitriaco, historiæ orientalis et occidentalis libri tres. Duaci, 1597. in-8° — Et dans le recueil de Bongars, intitulé : *Gesta Dei per Francos*.

Histoire de Raymondin et de Melusine, in-4°. Histoire de Melusine, par Jehan d'Arras. Paris, Nic. Honfens, in-4°, sans date; — ou Paris, P. le Caron et Jehan Petit, sans date, in-folio. Jean d'Arras

L'Historial du Jongleur. Chroniques et Légendes françaises publiées par Ferdinand Langlé et Emile Morice; ornées d'initiales, vignettes et fleurons imités de manuscrits originaux. Imprimé par Firmin Didot, imprimeur du Roi, pour Lami-Denozan, libraire. Paris, à la librairie de Firmin Didot, rue Jacob, 1829, gr. in-8°. Jongleur.

Journal des Savants : — Février 1825. — Mai 1817. — Mai 1820. — Octobre 1820. Journal des Sav.

L.

Mémoire sur la vie de Pétrarque, par La Bastie. — Dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XV et XVII, in-4°. La Bastie.

Nova Bibliotheca manuscriptorum codicum, curâ Philipi Labbe, è soc. Jesu. 1657. 2 vol. in-fol. Labbe, Bibl.

Sacro-sancta Concilia, edita à Phil. Labbe et Gabriele Cossart. Parisiis, 1671. 17 tom. 16 vol. in-fol. Labbe, Conc.

Bibliothèque Française, par Lacroix du Maine, etc. — Voy. *Duverdier*, Bibliot. Lacroix du M. Bibl.

La Monnoie, voyez *Baillet* et *Ménage*. La Monnoie

Les antiquités, histoire et choses plus remarquables de la ville d'Amiens, par Adrian de la Morlière. Paris, 1542, in-fol. La Morliere

Chronicon Beccense; inter Lanfranci opera, studio Lucæ d'Achery. Parisiis, 1648, in-fol. Lanfranc.

Histoire du Bas-Empire par Le Beau, continuée par Ameilhon. Paris, 1757-1811. 27 vol. in-12. Le Beau, Hist. du Bas-Emp.

Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1743, 2 vol. in-4°. Lebeuf, Hist d'Aux.

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par Lebeuf. Paris, Prault, 1754. 15 vol. in-12. Lebeuf, H. de Paris.

Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile du Diocèse de Paris; suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France, par Lebeuf. Paris, Lambert, 1739. 3 vol. in-12. — Dans le tome II se trouvent les mémoires de l'auteur sur l'état des lettres en France, depuis le roi Robert jusqu'à Philippe-le-Bel. Lebeuf, Diss.

Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française, par Lebeuf, dans le tome XVII du Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Lebeuf, Mém. sur les trad.

Remarques de Jacques Le Duchat sur Rabelais. — Dans les œuvres de Rabelais. Amsterdam, 1711. 5 vol. p. in-8°. — Amsterdam, Bernard, 1741. 3 vol. p. in-4°. Le Duchat.

Nouvelle Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIII, avec les mœurs et coutumes de la nation, par Legendre. Paris, 1718. 2 vol. in-fol. — 1719. 8 vol. in-12. Le Gendre, H. de Fr.

Scriptores rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes, curâ Gothofr. Guill. Leibnitzii. Hanoveræ, 1707-1711. 3 vol. in-fol. Leibnitzii.

Bibliotheca sacra in binos syllabos digesta, curâ Jacobi Lelong, Oratorii D. J. Parisiis, Coustelier. 1723. 2 vol. in-fol. — Eadem, post iteratas Lelong, Bibl. sacr.

C. F. Boerneri curas, emendata et aucta ab Angelo Gottl. Masch. Halæ, 1778. 4 vol. in-4°.

Lelong. Bibl. hist. de Fr. — Bibliothèque historique de la France, par Jacques Lelong, de l'Oratoire. Nouvelle édition, augmentée par Fevret de Fontette. Paris, Hérissant, 1768-78. 6 vol. in-fol.

Le Paige, Bibl. Præm. — Joannis Le Paige Bibliotheca Præmonstratensis. Parisiis, 1633. in-fol.

Leyser, Poem. lat. — Polycarpi Leyseri Historia poematum medii ævi. Madgeb. 1725. in-8°.

Liron, Bibl. Ch. — Bibliotheque Chartraine, ou Traité des auteurs et hommes illustres du diocèse de Chartres, par Dom Liron. Paris, 1778. in-4°.

Lobineau, H. de Bret. — Histoire générale de Bretagne, par dom G. Alex. Lobineau. Paris, 1707. 2 vol. in-fol.

Lorry. — Voy. *Astruc.*

Lunig, Cod. Ital. Dipl. — Codex Italiæ diplomaticus, studio Joannis Chr. Lunig. Francofurti, 1725-32. 4 vol. in-fol.

B. Lupus. — Beati sancti Lupi abbatis Ferrariensis epistolarum liber, ex editione Papirii Massonii. Parisiis, Orry, 1588, in-8°. — Et inter S. Lupi opera ex emendatione et cum notis Steph. Baluzii. Antuerpiæ, 1710. in-8°, 2ª editio.

Mˡˡᵉ Lussan, Anecd. de Phil.-Aug. — Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste, par mademoiselle de Lussan. Paris, Pissot, 1733-1738. 6 vol. in-12.

M.

Mabill. Ann. — Annales ordinis sancti Benedicti, descripti à Joanne Mabillon et Renato Massuet. Parisiis, Robustel, 1703-39, 6 vol. in-fol.

Mabill. Anal. — Vetera Analecta, edita studio Joannis Mabillon. Parisiis, 1723, in-fol.

Machiav. — Machiavelli, Istorie Fiorentine. 1550, 5 tomes en un vol. in-4°.

Th. Madox. — The History and antiquities of the Exchequer, by Th. Madox. London, 1711, in-folio.

Manrique. — Annales Cistercienses, autore Angelo Manrique. Lugduni, Anisson, 1642-53. 4 vol. in-fol.

Marca. — Marca hispanica, sive Limes hispanicus, edente Balusio. Paris, 1688, in-folio.

Marlot, Metr. Rem. — Metropolis Remensis Historia; studio Guillelmi Marlot. Insulis, de Rache, 1666. 2 vol. in-fol.

Martène, Anecd. — Thesaurus novus Anecdotorum, complectens epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Parisiis, Delaulne, 1717. 5 vol. in-fol.

Martène, Ampl. Coll. — Veterum scriptorum et monumentorum amplissima Collectio, studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Parisiis, Montalant, 1724-33, 9 vol. in-folio.

Martène, Voy. — Voyage littéraire de deux bénédictins (Martène et Durand). Paris, 1717 et 1724. 2 vol. in-4°.

Martin Pol. — Martini Poloni Chronicon, à Christo nato ad annum 1320. Coloniæ, 1616, in-folio.

Matth. Paris. — Voyez ci-dessous *Paris.*

Ménage. — Dictionnaire étymologique de la langue française. Paris, 1750, in-fol.

Menagiana — Menagiana, ou les bons mots, remarques critiques, etc., de Ménage, troisième édition (donnée par La Monnoie). Paris, Delaulne, 1715, 4 vol. in-12.

Mercure de Fr. — Mercure de France. Décembre 1754.

Commentaire de Jean-Vincent Métulin sur le Græcismus d'Evrard de Béthune, dans les éditions du Græcismus. Voy. *Evrard de Béthune.* Métulin.
Bibliotheca historica, instructa à Struvio, aucta à Chr. Gottl. Budero, et J. G. Meuselio. Lipsiæ, 1782, et seq. 11 tom., 22 vol. in-8°. Mensel, Bibl. Hist.
Jacques Meyer a publié la 1re édition d'une partie de la Philippide de Guillaume-le-Breton, sous ce titre : Bellum quod Philippus, rex Francorum, cum Othone, Anglis Flandrisque gessit, annis abhinc 300 conscriptum carmine heroico. Antuerpiæ, 1534, in-8°. Meyer.
Histoire de l'église de Metz, par Meurisse, de l'ordre des Frères-mineurs. Metz, 1634, in-fol. Meurisse
Histoire de France, par Mézerai. Paris, 1643-51, 3 vol. in-fol. — Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le même. Edition in-12, de 1775, 14 vol. Mézerai.
Histoire des Croisades, par M. Michaud; 4e édition. Paris, 1825-1829, 6 vol. in-8°. Michaud, H. des Cr.
Histoire littéraire des Troubadours, contenant leurs vies, les extraits de leurs pièces, etc., par Millot, d'après les manuscrits de Sainte-Palaye. Paris, 1774, in-12, 3 vol. Millot.
Auberti Miræi (Le Mire) Opera diplomatica et historica, curâ Francisci Foppens. Lovanii, 1723-1748, 4 vol. in-fol. Auberti Miræi. Op. dipl.
Auberti Miræi (le Mire) Auctarium de scriptoribus ecclesiasticis ; dans la *Bibliotheca ecclesiastica* de Fabricius. Aub. Miræi, Scr. Eccl.
Chronicum Cisterciense, studio Auberti Miræi. Coloniæ, 1614, in-fol. *Idem.*
Esprit des Lois, par Montesquieu. Genève, 1755, 2 vol. in-4°. — Et dans ses œuvres, Paris, Plassan, 1796, 5 vol. in-4°. — Paris, Didot, 1795, 12 vol. in-18, etc. Montesquieu, Espr. des L.
Bibliotheca bibliothecarum MSS. nova, studio Bernardi de Montfaucon, bened. Parisiis, Briasson, 1739, 2 vol. in-fol. Montfaucon, Bibl. Bibl.
Histoire ecclésiastique de Bretagne, par Dom Morice et Dom Taillandier, avec les preuves. Paris, 1742-56, 5 vol. in-fol. Morice, Hist de Bret.
Rerum italicarum Scriptores, collecti à Ludovico Muratorio. Mediolani, 1723-51. 28 tom., 29 vol. in-fol. Muratori, Scr. rer. ital.
S. Martinus, de Trinitate ; Epitaphia Abbatum S. Victoris Parisiensis; Anonymorumque metrica Opuscula; MS. XIIIe. sec. pelle vitell. in-4°, 1310. MS. Victor nunc Mazar.

N.

Les Vies des plus célèbres et anciens Poètes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, par Jean de Nostredame. Lyon, 1575, in-8°. Nostradamus.
Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de quelques autres dépôts, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, Imprimerie royale, 1787-1831, 12 vol. in-4°. Notices des Mss.
Nouveau Répertoire de jurisprudence. N. Rép. Jurispr.
Aristidei, MS, in-4°, n° 6506 de la Bibliothèque du Roi. Nicolas d'Amiens.

O.

Ordonnances des Rois de France, recueillies par Laurières, de Bréquigny, M. de Pastoret. Paris, Imprimerie royale, 1728—1828. 18 vol. in-fol. Ordonnances des R. de Fr.
Les Chroniques et Annales de Flandre, de 620 à 1476, par d'Oudegherst. Oudegherst.

Anvers, 1571. in-4°.—Nouvelle édition avec des notes de Lesbroussart. Gand, 1789. 2 vol. in-8°.

Oudin, Comment. de Script. Eccl. — Casimiri Oudini Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ. Weidman, 1722. 3 vol. in-fol.

Olai Borrichii. — Dissert. de Poet., lat. ed. Conrard. Rittershusius.

Oldoin. — Augustini Oldoini Athenæum Romanum, in quo summorum Pontificum et pseudo-pontificum, nec non cardinalium et pseudo-cardinalium scripta exponuntur. Perusiæ, apud. hæredes Sebast. Zecchini, 1666, in-4°.

Henri et Pierre d'Oultreman. — Histoire de la ville et comte de Valentiennes, divisée en quatre parties, par feu Henri d'Oultreman, escuier-seigneur de Rombies, prévost de Valentiennes; illustrée et augmentée par le R. P. Pierre d'Oultreman, de la Compagnie de Jésus. Douay, Marc Wyon, 1639, in-folio.

P. d'Oultreman. — Petri d'Oultreman Constantinopolis Belgica, sive de rebus gestis à Balduino et Henrico imperatoribus Constantinopolitanis, ortu Valentianensibus Belgis libri 5. Accessit de excidio Græcorum liber singularis. Tornaci, typis Adriani Quinque, 1643. in-4°.

P.

Papebrock. — Acta Sanctorum Bollandi, Martius, Aprilis, Maius, Junius, 20 vol. in-fol. Antuerpiæ, 1668 et seq.

Papillon, Bibl. — Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, par Philibert Papillon (publiée par Joly). Dijon, Marteret, 1742. 2 parties in-fol.

Papon. — Histoire générale de Provence, par J. P. Papon, de l'Oratoire. Paris, 1778-86, 4 vol. in-4°.

Paquot, Mém. — Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et du pays de Liége, par J. N. Paquot. Louvain, 1763—70. 3 vol. in-fol.—18 vol. in-12.

M. Paris. — Matthæi Paris, monachi Albanensis, Historia major, sive rerum Anglicarum Historia, à Guillelmi adventu ad annum 1273. Londini, 1640. 2 vol. in-fol. — Parisiis, 1644, in-fol.

Parseval de Gr. — La Philippide, poème en 12 chants, par M. Parseval de Grand'maison; précédé d'un avertissement et suivi de notes; seconde édition. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de A. André, 1826. 2 vol. in-18.

Pasquier, Rech. — Recherches de la France, par Estienne Pasquier. Tome Ier de ses Œuvres. Amsterdam, 1723. 2 vol. in-fol. Ses lettres sont dans le tome II.

Paul. Diac. — Pauli Diaconi (Warnefridi) de Rebus gestis Langobardorum libri sex, dans les tom. I et II du Recueil de Muratori : Rerum Italicarum Scriptores.

Pennoti. — Gabriel Pennottus. Totius ordinis clericorum canonicorum Historia tripartita. Romæ, 1624, in-fol., et Coloniæ, 1630. in-fol.

Petitot, Collect. — Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste, publiée par Petitot : 1re série. Paris, 1824 et 25. 24 vol. in-8°.

L.-C.-F. Petit-Radel. — Recherches sur les Bibliothèques anciennes et modernes jusqu'à la fondation de la Bibliothèque Mazarine, et sur les causes qui ont favorisé l'accroissement successif du nombre des livres; par Louis-Charles-François Petit-Radel. Paris, Rey et Gravier, 1819, in-8°.

Petr. Bles. — Petri Blesensis Opera, edita studio Petri de Gussanville. Parisiis, 1657, in-fol.

Petrarc. — Trionfi d'amore di messer Francesco Petrarca. In-4°.

Historia Albigensium et sacri belli adversus eos suscepti; auctore Petro Vallis Sarnensis monacho. Trecis, Grifard, 1615, in-8°. — Dans le tome V de la coll. de Duchesne; et dans le tome XIX du grand recueil des Historiens de France. — Traduction française dans le tome XIV de la collection de M. Guizot. Petr. Sarn.

D. Bernardi Pezii Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum, 1721. 7 tom. 5 vol. in-fol. Pez.

Annalium et Historiæ Francorum, ab anno 708 ad 990 ad 1285, Scriptores coætanei 12, è bibliotheca Petri Pithæi; Parisiis, 1588; Francofurti, 1594, in-fol. — Historiæ Francorum ab anno 900 (veriùs 1000) ad 1285 Scriptores veteres undecim, è biblioth. P. Pithæi; Francofurti, 1396, in-fol. Pithou, Scr.

Mémoires pour servir à l'Histoire des égarements de l'esprit humain, ou Dictionnaire des hérésies (par Pluquet). Paris, 1762, 2 vol. petit in-8°. Pluquet.

Joannis Pitsei liber de scriptoribus Angliæ illustribus. Parisiis, 1619, in-4°. Pitzeus.

Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, par M. Portal. Paris, H. Didot le jeune, 1770. 7 vol. petit in-8°. Portal.

Antonii Possevini Apparatus sacer, cum appendicibus. Venetiis. 1606. 3 vol. in-fol. Coloniæ, 1608, 2 vol. in-fol. Possevini.

Traité des droits et libertés de l'Église gallicane, par P. Pithou, 1731, 2 vol. in-fol.—Preuves des libertés de l'Église gallicane. 1731, in-fol.—Commentaire de P. Dupuy sur le traité des libertés de l'Église gallicane. Paris, 1715, 2 vol. in-4°. — Les libertés de l'Église gallicane; édition et commentaires de Durand de Maillane. Lyon, 1771. 5 vol. in-4°. Pr. des Lib. gallic.

Q.

Recensio Paradoxorum Joannis Launoii et J. B. Duhamel, auctore Roberto Quatremaire, monacho benedictino. Parisiis, 1668, in-4°. — Traduction française, Paris, Billaine, 1668, in-12. Quatremaire.

Scriptores ordinis Prædicatorum. Voy. *Echard*. Quetif, Scr. Ord. Præd.

R.

Radulphi Coggeshalensis monachi Chronicon, inter notas Joan. Picardi in Chronicon rerum Anglicanarum Guillelmi Neubrigensis. Oxonii, è theatro Sheldoniano, 1719. 3 vol. in-8°. Radulphus Coggeshal.

Poésies du roi de Navarre (Thibauld), avec des notes et un glossaire (par l'évêque de la Ravalière). Paris, Guérin, 1742. 2 vol. in-8°. De la Ravalière.

Fragment d'un poëme en vers romans, publié avec des notes, par M. Raynouard, membre de l'Institut. Paris, Firmin Didot, 1817, in-8°. Raynouard. Fragm.

Éléments de la grammaire de la langue romane, avant 1000, précédée de Recherches sur l'origine et la formation de cette langue, par M. Raynouard. Paris, Firmin Didot, 1816, in-8°. Rayn. Gramm. Rom.

Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou, par M. Raynouard. Paris, Crapelet. 1829, in-8°. Rayn. Observ.

Choix des poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard. Paris, Firm. Didot, 1816-1821, in-8°. 6 vol. Rayn. Choix des Tr.

Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'en 1789, par MM. Jourdan, de Crusy, Isambert, Taillandier. Paris, Belin-le-Prieur, 1822 —31. 30 vol. in-8°. Rec. des anc. l. de Fr.

Recueil des ordonnances des rois (de la 3[e] race). Voy. *Ordonnances*.

Rigord Hist. Phil.-Aug. — Gesta Philippi Augusti, Francorum regis, descripta à magistro Rigordo. — Dans le tome V du recueil de Duchesne et dans le tome XVII de la grande collection des Historiens de France.

Rob. Abolant. — Roberti Abolant. Chronicon. Voyez ci-devant *Chronicon altissiodorense*.

Rochegude. — Le Parnasse Occitanien, ou Choix de poésies originales des Troubadours, tirées des manuscrits nationaux, par M. de Rochegude. Toulouse, 1819, 2 vol. in-8°.

Roquefort. — Glossaire de la langue romane, par M. B. de Roquefort. Paris, 1808, 2 vol. in-8.

Ruffi. — Histoire de la ville de Marseille, par Antoine de Ruffi; 2[e] édition, publiée et augmentée par son fils. Marseille, 1796, in-fol.

Rymer. — Fœdera, conventiones, litteræ, et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, etc.; studio Thomæ Rymer, Hagæ Com. 1741—5, 10 vol. in-fol.

S.

Sainct-Yon. — Recueil des édits et ordonnances concernant les eaux et forêts, avec des observations, par de Sainct-Yon. Paris, Abel Langelier, 1610. in-fol.

Sander, mss. Belg. — Bibliotheca Belgica manuscripta; sive Elenchus universalis codicum manuscriptorum in celebrioribus Belgii bibliothecis asservatorum, digestus ab Antonio Sandero. Insulis, 1641. in-4°.

Sax. Onom. — Christophori Saxii (Sachs) Onomasticon litterarium; seu nomenclator-historico-criticus præstantissimorum omnis ætatis, populi,... scriptorum. Trajecti ad Rhenum, 1775-1803. 8 vol. in-8°.

Scaligerana. — Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithœana et Colomesiana, avec des notes. Amsterdam, 1740. 2 vol. in-12. — Scaligerana; édition de 1667, in-12.

Schilter de Feud. — Schilterus, de paragio, apanagio et feudis juris Francici. Argentorati, 1701, in-4°.

Script. rer. goth. — Historiæ Francorum Auctores. Voy. ci-dessus, A. Duchesne.

Ser. rer. gall. Bouquet. — Rerum gallicarum et francicarum Scriptores. — Recueil des Historiens de France, par Dom Bouquet et d'autres bénédictins. — Depuis le T. XIII, par M. Brial, de l'Institut. Paris, 1736-1832. 19 vol. in-fol.

Sismondi, H. — Histoire des républiques italiennes, par M. Simonde de Sismondi. Paris, 1809-1818. 16 vol. in-8°. — Histoire des Français, par le même. Paris, 1821-31. 15 vol. in-8°.

Spicileg. D'Achery. — Spicilegium, etc. Voy. *D'Achery*.

Stellartius. — Fundamina et regula omnium ordinum monasticorum et militarium, quibus asceticæ religionis status à Christo institutus, ad quartum usque seculum produciturі et omnes ordinum regulæ post modum conscriptæ promulgantur; studio Prosperi Stellartii, Duaci, 1626, in-4°.

Stephan. Tornac. — Stephani Tornacensis Epistolæ, notis illustratæ à Claudio Dumolinet. Parisiis, 1679. in-8°.

Suidas. — Suidæ Lexicon græcè et latinè ex recensione et cum notis Lud. Kusteri. Cantabrigiæ, 1705. 3 vol in-fol.

T.

Tassoni. — Considerazzioni del Tassoni soprà il Petrarca. Modena, 1609. in-8°.

Theodor. Pœnit. — Theodori Cantuariensis episcopi Pœnitentiale, curà Jacobi Petit. Parisiis, 1677. in-4°.

Vita beati Jordani. — Beatæ Lutgardis monialis de Aquiria. — B. Mariæ Ogniacensis. — Beatæ Christinæ dictæ *Mirabilis*. Auctore Thomâ Cantimpratensi. — Dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Fevrier, t. II, Juin, T. III et IV, juillet, T. V, etc. — Ejusdem Thomæ Cantimp. Bonum universale de Apibus, editum curâ G. Colvenerii. Duaci, 1627. in-8°. — Thomas Cantimpr.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par le Nain de Tillemont. Paris, 1693. 16 vol. in-4°. — Tillemont, H. Eccles.

Recueil des Rois de France, leur couronne et maison; par Jean du Tillet. Paris, 1618. in-8°. — Recueil des traités d'entre les rois de France et d'Angleterre. — Du Tillet.

Terentianus Maurus, de litteris, syllabis, pedibus et metris, è recensione et cum notis Laur. Santenii et Jacobi Van Lennep. Trajecti ad Rhenum, 1825, in-4° de 400 p. — Terentianus Maurus.

Bibliotheca patrum Cistercientium, operâ Bertrandi Tissier. Bonofonti, 1660 6 vol. in-fol. — Tissier, Hist. Cist.

Storia generale della Letteratura italiana del cavaliere abate Girolamo Tiraboschi. Venezia, 1795. Modena, 1787-94, 8 tom., 16 vol. gr. in-4°. — Tiraboschi.

Vie de saint Dominique de Gusman, fondateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs, par le P. Touron, dominicain. Paris, 1739. in-4°. — Vie de saint Thomas, par le même. Paris, 1737. in-4°. — Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par le même. Paris, 1743. 6 vol in-4°. — Touron.

U.

Ferdinandi Ughelli Italia sacra. Romæ, 1644-62. 9 vol. in-fol. — Editio secunda, studio Nicolai Coleti. Venetiis, 1717-22. 9 tom. 10 vol. in-fol. — Tertia, Florentiæ. 1765, 10 vol. in-fol. — Ughelli, It. S.

Gravissimæ quæstionis de christianarum ecclesiarum successione et statu historica explicatio, autore Jac. Usserio. Londini, 1613. in-4°. — Usser, de Succes. eccl.

V.

Histoire générale de la province de Languedoc, avec les pièces justificatives, par (Dom Claude deVic et) Dom Vaissète. Paris, Vincent, 1730, 5 vol. in-fol. — Vaissète, Hist. de Lang.

Valerii Andreæ Bibliotheca belgica. Lovanii, 1623, in-8°; 1643, in-4°; et dans la *Bibliotheca Belgica* de Foppens. Bruxellis, 1739. 2 vol. in-4°. — Val. Andr. Bibl. Belg.

Histoire de France par Velly, Villaret et Garnier. Paris, 1770-89. 16 vol. in-4°; ou Paris, 1755, etc. 32 vol. in-12. — Velly, H. de Fr.

Mélanges de littérature et d'histoire, par Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édition augmentée (par Banier). Paris, 1725 ou 1740. 3 vol. in-12. — Vign. Marv. Mél.

La Philippéide, poème en 26 chants, par M. Viennet. Paris, imprimerie de Tastu, librairie d'Ambr. Dupont, 1828. 2 vol. in-18. T. III et IV des œuvres de M. Viennet. — Viennet, Philipp.

Histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens; par Ville-Hardouin. Édition de Dufresne Ducange. Paris, Impr. royale. 1657, in-fol. — Et avec une continuation dans le T. XVIII du grand Recueil des Historiens de France. — Ville-Hardouin.

W.

Z.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE DIX-SEPTZIÈME VOLUME.

Pages

AUTEURS DE RECUEILS, DE COMPILATIONS, OU D'OPUSCULES, LETTRES, SERMONS, ETC., de 1220 à 1226.

POÈTES PROVENÇAUX ET FRANÇAIS.

ADDITIONS AUX PRÉCÉDENTS VOLUMES DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

NICOLAS,

CHANOINE D'AMIENS,

MORT VERS 1204.

XIII SIÈCLE.

ON a cru que Nicolas, surnommé d'Amiens, était le même qu'un cardinal du même nom, cité par Oldoin dans son *Athenæum Romanum*. Cette assertion est dénuée de tout fondement, puisque celui-ci fut revêtu de la pourpre romaine en 1144 ou 1145, temps de la durée du pontificat de Lucius II; tandis qu'Alexandre III n'écrivit qu'en 1162, au plus tôt, à l'archevêque de Reims, pour faire nommer Nicolas à une prébende, dans le chapitre d'Amiens. La lettre Pag. 505.

que lui adressa ce même pape Alexandre III, écrite au plus tôt en 1161, prouve encore que Nicolas n'était pas cardinal, puisqu'il est recommandé aux archevêques de Sens et de Reims, ainsi qu'à Henri, comte de Troies.

Quoique l'on ne sache pas quelle fut l'époque de sa mort, il est certain qu'il vivait encore en 1204, puisque la chronique dont il est auteur va jusqu'à cette année; or, il est difficile de concevoir comment, vivant en 1204, il aurait pu être cardinal en 1145 au plus tard; et comment, étant élevé à cette dignité dès cette époque, le pape Alexandre III aurait écrit à l'archevêque de Reims, en 1162, pour lui faire avoir une prébende. D'ailleurs, Oldoin dit que le cardinal Nicolas était très-savant dans la langue hébraïque, et qu'il composa un ouvrage volumineux sur l'Écriture sainte. Cependant aucun auteur ne parle de Nicolas d'Amiens sous ces rapports. Ce n'est pas une preuve directe, on le sait, mais au moins c'est un indice qui, joint aux raisons données plus haut, ne peut que confirmer l'opinion où l'on est, que Nicolas d'Amiens n'est pas le même que le cardinal Nicolas, dont parle Oldoin.

On a cru encore que Nicolas d'Amiens était le même qu'un disciple de Gilbert de la Porrée, qui porte le même nom, et dont il est fait mention dans le second Voyage littéraire de deux bénédictins de Saint-Maur. « Parmi les livres de théologie, disent-ils, nous vîmes les commentaires de Gilbert de la Porrée sur les livres de la trinité par Boèce : son portrait est à la tête, et au-dessous on voit celui de trois de ses disciples. Celui d'un quatrième est dans la lettre initiale, avec cette inscription : *Nicolaus qui pro dignitate suâ arcanis Pictaviensis episcopi sententiis, ut digni intromittantur ad eas, lucem plenæ expositionis infudit.* »

Il est très-probable que cette inscription regarde Nicolas d'Amiens, qui aurait alors composé des commentaires ou gloses, pour expliquer ce qu'il y avait de plus difficile à entendre dans la doctrine de l'évêque de Poitiers, son maître. On pourrait cependant présumer que Nicolas d'Amiens n'est pas le même que le disciple de Gilbert de la Porrée, et cela parce qu'on ne trouve rien, dans son *Ars fidei catholicæ,* qui ne soit très-orthodoxe, tandis que, s'il eût été effectivement disciple de Gilbert, il est difficile de croire qu'il n'eût pas adopté quelques-unes des erreurs de ce docte prélat, et qu'il n'eût point surtout partagé la coutume de ramener tout aux

opinions sophistiques de l'école; coutume qui était si universellement répandue dans le siècle où il vivait. Cependant l'évêque de Poitiers ayant reconnu et rétracté ses erreurs en 1148, environ quarante ans avant que Nicolas ait composé son traité, il aura pu se faire que celui-ci eût également renoncé alors aux erreurs qu'il partageait peut-être avec son maître.

Hist. Litt. t. XII, p. 469.

Comme aucun auteur ne nous apprend rien de bien positif sur la vie de Nicolas d'Amiens, nous allons donner ici l'analyse des deux lettres d'Alexandre III, où il est fait mention de cet auteur; elles pourront jeter quelque jour sur le rang qu'il occupait et sur son caractère.

La première, datée d'Anagni, le 2 des nones de mars, est adressée à Nicolas lui-même. Le pape y donne de grands éloges à son zèle, à la constance et à la fermeté de sa foi. « *Devotionis tuæ constantiam et fidei firmitatem, quam circà sacro-sanctam ecclesiam et personam nostram multis rerum experimentis, et ipso effectu operis te habere cognoscimus, gratam acceptamque tenemus, et eam plurimùm in domino commendamus. Novimus enim qualiter propriæ personæ minime, pepercisti et pro negotio ecclesiæ satis multum laborasti. Undè nos propositum et voluntatem habemus personam tuam, sicut specialem ecclesiæ filium, sincerâ caritate in domino diligere, et petitiones tuas omni tempore exaudire.* » Il poursuit en l'exhortant à ne pas s'écarter d'une si bonne route; à conserver toujours le même attachement et le même zèle pour la foi catholique; et il finit en disant : « *Nos si quidem pro devotione tuâ, venerabilibus fratribus nostris Hugoni Senonensi, et S.* (*Samsoni*) *Remensi archiepiscopis, nobili quoque viro comiti Henrico, commendatitias litteras pro te destinamus.* »

D. Martenne, Ampliss. collect. t. II, p. 658.

Cette lettre ne peut avoir été écrite que vers le commencement du pontificat d'Alexandre III, puisque Samson, archevêque de Reims, est mort en 1161.

La seconde lettre, adressée à Henri archevêque de Reims, nous apprend qu'Alexandre avait écrit plusieurs fois à Robert, évêque d'Amiens, pour lui faire nommer Nicolas d'Amiens à la prébende que Théodoric, son prédécesseur, lui avait promise. Il se plaint de ce que cet évêque n'a fait aucun cas de sa recommandation, quoique depuis cette époque deux prébendes eussent vaqué. Il était sur le point de lui en témoigner son mécontentement lorsque cet évêque mourut. Il conclut ainsi : « *Fraternitati tuæ per apostolica scripta mandamus, quatinùs prædictum Nicolaum infrà viginti dies post*

Ibid., t. II, p. 744.

harum susceptionem, in canonicum Ambianensis ecclesiæ recipi.... et si qua præbenda, priùsquam ibi episcopus substituatur, vacaverit, eam sibi nihilominùs nullius contradictione vel appellatione obstante concedas pariter et assignes.... Si autem antè substitutionem episcopi nulla præbenda vacaverit, etiam episcopum substitutum maturiùs exequi quæ tibi mandavimus auctoritate nostrâ et tuâ compellas, et tam ei quàm canonicis districtè prohibeas ne antequàm Nicolaus præbendam habeat, aliquem in canonicum recipere vel in stallo ponere ullâ ratione præsumant. »

Cette lettre, datée de Bénévent, le 6 des nones de juillet, aura été écrite au commencement de l'épiscopat de Henri; la précédente surtout fait connaître que Nicolas était déja fort considéré dans les affaires de l'église, et, dans la suite, le traité *de Arte fidei* aura nécessairement contribué à augmenter sa réputation.

. 5506 Ce traité existe manuscrit in-4° à la Bibliothèque du Roi. L'écriture est du XIV[e] siècle, et d'un caractère tellement fin et serré, que tout l'opuscule ne se compose que de huit pages. On y remarquera sans doute le titre du prologue, ainsi conçu : *Incipit prologus in Artem fidei editam a Nicolao andratium.* La faute du copiste est ici évidente, et, d'autant, que l'auteur de ce traité est uniformément surnommé *Ambianensis* dans les Catalogues du Vatican, du roi d'Angleterre et de la reine de Suède, que Montfaucon a reproduits. La faute est corrigée de même au catalogue du Roi.

Le titre, *Ars fidei catholicæ*, fait assez connaître que le sujet traité est un abrégé, plutôt qu'un exposé complet de la foi catholique. L'auteur le dédie au pape Clément III, « parce que, lui dit-il dans sa dédicace, comme vous êtes le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de S. Pierre, prince des Apôtres, et que vous devez désirer les progrès de la foi, il m'a paru convenable de placer votre nom à la tête de cet ouvrage, afin que l'autorité de vos vertus aille toujours en croissant auprès des personnes qui le liront..... »

Il divise ensuite son ouvrage en cinq livres, dont le premier traite de Dieu et de sa nature; le second, de la création du monde, de celle de l'ange et de l'homme; le troisième, de l'incarnation; le quatrième, des sacrements; et le cinquième, de la résurrection. Il dit, dans sa préface, que son but, en composant cet ouvrage, a été de remédier autant que possible aux maux de la chrétienté, causés en Occident par de nom-

breuses hérésies, et en Orient par l'islamisme. Ce passage est celui de tous qui peut le mieux faire juger du style de l'auteur. *Partes occidentales imperii tot sectarum corruptas heresibus officiosissimè contemplatus, ægrè sustinui adeò invalescentem, merito peccaminum, in confessione christiani nominis corruptelam. Cùm ad instar cancri serpens et palàm jam se prodere non formidans ecclesiæ scandalum grave pariat et irreparabile detrimentum. Cæterùm terræ orientalis incolæ ridiculosâ Machomet doctrinâ seducti, iis præcipuè temporibus non solùm verbis sed armis professores christianæ fidei prosequuntur. Ego verò cum viribus corporis non possim resistere, tentavi saltem rationibus eorum malitiam impugnare.* » Du reste, son style est, en général, assez remarquable par sa concision : presque toujours il pose une proposition, et il en donne la raison, mais sans la développer d'aucune manière. Ainsi, dit-il, *deum nullâ scientiâ sed solâ deprehendimus fide.* Telle est sa proposition, et en voici la preuve : *nihil enim sciri potest, nisi possit intelligi.* C'est ce qui fait que cet ouvrage paraît être plutôt un plan qu'une explication de la foi; aussi l'appelle-t-il *Ars fidei,* et l'on peut présumer qu'il n'a voulu seulement qu'indiquer les questions et les preuves, laissant à d'autres le soin de les développer. Ce qui le prouve encore, c'est que souvent il ne donne aucune preuve, mais il se contente de renvoyer à un chapitre ou à un passage de l'écriture sainte où elle doit se trouver.

Lib. I, c. XVII

Nicolas d'Amiens est encore auteur d'une chronique qui commence à la création et finit à l'an 1204. Elle existe en manuscrit à la Bibliothèque du Vatican, qui possède aussi un exemplaire de l'*Ars fidei catholicæ ;* mais on ne connaît à Paris aucun manuscrit de la Chronique. P. R.

Montf., bibl. biblioth., p. 35, n° 100, p. 137. F.

RIGORD,

HISTORIEN,

MORT VERS 1209.

RIGORD, en dédiant son livre au jeune Louis, fils de Philippe Auguste, se qualifie lui-même Goth de nation, médecin

XIII SIÈCLE.

de profession, chronographe du roi des Français, et le plus petit des clercs du monastère de Saint-Denis l'aréopagite : *magister Rigordus, natione Gothus, professione physicus, regis Francorum chronographus, beati Dionysii areopagitæ clericorum minimus.* On a lieu de penser qu'il était né vers 1140; car il nous apprend qu'en 1205, il touchait à la vieillesse : après avoir raconté, sous cette date, avec quelle solennité le roi Philippe offrit à l'église de Saint-Denis les reliques envoyées de Constantinople par Baudouin, l'historien remercie Dieu qui lui a réservé, pour le déclin de ses ans, le bonheur d'assister à ce spectacle. *Benedictus Deus, qui mihi... ferè in senio jam existenti... videre concessit.* Nous n'avons point de renseignements sur sa famille, ni même sur le lieu de sa naissance, sinon que c'était une ville ou un village du Bas-Languedoc : c'est ce qu'il indique en se donnant la qualité de Goth. Il écrit son nom *Rigordus;* d'autres l'ont appelé *Rigoldus*, *Rigoltus* ou *Rigottus.*

Scriptor. rer. Gallic., t. XVII, p. 1

Ibid., p. 60

T. IV, p. 74

Éloy, dans son Dictionnaire historique de la médecine, dit que Rigord *se borne* à prendre le titre de clerc de Saint-Denis : cette remarque est fort inexacte, puisque Rigord s'est déclaré expressément médecin de profession. Comme il parle, dans sa préface, de sa pénurie, du besoin qu'il a éprouvé de pourvoir à sa subsistance, *egestas seu rerum inopia, acquisitio victualium, instantia negotiorum*, il est permis de supposer que l'art de guérir avait été long-temps son unique industrie lucrative. Vossius, Oudin, Fabricius, et plusieurs lexicographes le font médecin du roi de France : les premières lignes que nous avons citées le diraient formellement si, en changeant la ponctuation, on lisait *physicus regis Francorum;* mais, ainsi que l'a remarqué Sainte Palaye, le mot *professione*, qui précède *physicus*, ne permet pas d'y rattacher *regis Francorum;* car on ne s'intitule point médecin du roi, de profession; et ce n'est qu'à l'emploi de chronographe ou historiographe que les mots *du roi de France* peuvent se rapporter. D'autres questions se sont élevées, celles de savoir si Rigord a enseigné l'art médical, et s'il a continué de l'exercer étant moine. Lorry veut qu'il ait été professeur, et le conclut du titre de *Magister*, appliqué au nom de *Rigordus*. Ce titre, suivant Lorry, ne se prodiguait point alors : les moines ne le prenaient qu'en deux cas, lorsqu'ils étaient prêtres ou lorsqu'ils donnaient des leçons publiques dans une école approuvée. Or, Rigord ne s'attribue

Scriptor. rer. Gallic., t. XVII, p. 3

De Hist. Lat., liv. II, c. 57

Comment. de script. eccles., t. III, p. 41

Biblioth. med. et inf. Lat., t. IV, p. 92

Mém. sur Rigord, Acad. des inscrip., t. VIII, p. 529-536

Note sur les Mém. d'Astruc

jamais la qualité de prêtre, il se dit le dernier des moines-clercs; et dans un ancien obituaire de Saint-Denis, son nom n'est suivi que des initiales M. B. D., *monachus beati Dionysii*, tandis qu'aux articles de ce même registre qui concernent des religieux prêtres, il y a M. S. B. D., *monachus sacerdos*. La qualification de *magister* ne lui convenait donc qu'à raison d'un enseignement qui ne pouvait être que celui de l'art qu'il exerçait.

Astruc, au contraire, a soutenu qu'au XIII[e] siècle il n'existait point d'école de médecine à Paris ni autour de Paris : il a rejeté comme interpolé un passage de Rigord ou plutôt de son continuateur Guillaume-le-Breton, où une faculté de médecine figure, en 1209, dans l'université parisienne, *et de eâ facultate quæ de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est*. Nous avons indiqué ailleurs les motifs qu'on a de conserver ce texte et de croire que l'art médical s'enseignait alors sur les bords de la Seine, quoique avec moins d'appareil et d'éclat qu'à Montpellier. Il ne s'ensuit pas pourtant que Rigord en ait donné des leçons, comme l'ont fait à Paris, en ce même siècle, Jean de Saint-Gilles, Jean Passavant et Lanfranc. Nous ne tenons pas même pour bien certain qu'il ait continué de traiter des malades, après avoir embrassé la vie monastique. Car cette pratique était en général interdite aux moines par les statuts de plusieurs ordres religieux, par les décrets des conciles de Reims en 1131, de Latran en 1132, de Montpellier en 1162, et surtout de Tours en 1163 : *statuimus ut nullus omninò post votum religionis, post factam professionem, ad physicam... permittatur exire; secùs, excommunicatus ab omnibus vitetur.* Déja toutefois nous avons eu occasion de reconnaître que ces défenses étaient fort mal observées, et l'on en trouverait une preuve dans le soin même qu'il a fallu prendre de les renouveler à plusieurs reprises pendant le XIII[e] siècle. Des sentiments d'humanité, de curiosité, quelquefois aussi de cupidité, se réunissaient pour entraîner les moines à l'étude des livres d'Hippocrate, de Rhasès, d'Abulcasis, ou du moins de ce qu'ils en pouvaient lire en des traductions. D'ailleurs on a expliqué la plupart de ces interdictions rigoureuses d'une manière qui les restreint aux archidiacres, aux prévôts, aux abbés, aux prieurs, aux prêtres, tant séculiers que réguliers, et qui excepte, dans l'un et l'autre clergé, les diacres, les sous-diacres, à plus forte raison les simples clercs,

Mém. pour l'Hist. de la Fac. de médecine de Montpellier.

Script. rer. Gall., t. XVII, p. 82, 83.
Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 97.

Ibid., p. 97, 98.

XIII SIÈCLE.

tel qu'était Rigord. C'est l'opinion de Chomel, auteur d'un Essai historique sur la médecine en France. Seulement on peut dire avec Freind que, pour l'ordinaire, ces moines médecins ne se montraient pas plus habiles dans l'art où ils s'immisçaient, que fidèles aux règles de l'état qu'ils avaient embrassé. A l'égard de Rigord, comme aucun témoignage positif ne nous apprend qu'il ait ou n'ait pas pratiqué son industrie médicale, après son entrée au monastère de Saint-Denis, nous sommes forcés de laisser cette question dans le doute.

On ne connaît pas non plus la date précise ni même approximative de son entrée dans cette abbaye. Il est permis de supposer qu'il s'y est retiré vers 1180, à l'âge d'environ quarante ans, au commencement du règne de Philippe Auguste, et que sa profession de médecin ne lui offrant point assez de ressources, il s'est félicité de trouver un asile au sein d'une maison florissante depuis l'administration de Suger. Nous ne voyons point qu'il y ait été chargé d'aucun autre emploi que de celui de chronographe ou d'historiographe. Depuis plusieurs siècles, des cénobites de Saint-Denis s'étaient successivement occupés de travaux du même genre : Rigord paraît s'y être livré de son propre mouvement (*mihi scribere gestienti*), et sans en avoir reçu l'ordre exprès. Rien n'annonce qu'on lui eût authentiquement conféré la fonction d'historiographe du roi ; mais il est le premier qui en ait pris le titre, et l'on n'en rencontre d'exemples après lui qu'au XVe siècle ; car Froissart, au XIVe, ne se qualifiait que *l'écrivain* de la reine d'Angleterre, femme d'Édouard III. M. Brial fait observer que Rigord n'a été aucunement initié aux conseils du monarque, dont il écrivait l'histoire, qu'il n'a jamais eu communication des projets et des vues du gouvernement, qu'aussi le voit-on réduit à exposer nuement les faits, sans remonter à leurs causes. Les historiographes proprement dits, à partir d'Alain et Jean Chartier, sous Charles VI et Charles VII, ont reçu bien plus de renseignements immédiats.

Scriptor. rer. Gall., t. XVII, p. 3.

Ibid., Præf., p. iij.

Quoi qu'il en soit, il entreprit, vers 1193, de rédiger les annales du règne de Philippe Auguste, à partir, non de 1169, comme le disent quelques dictionnaires, mais de 1179, année où Philippe fut couronné et associé au gouvernement de son père Louis VII. En dédiant cet ouvrage à Louis, héritier présomptif de la couronne, il lui parle comme à un très-jeune

prince, à peine sorti de l'enfance; *adhuc in annis teneris...*, (Deus) *vos eâdem gratiâ quâ feliciter educavit in puerum, feliciùs promoveat in juvenem.* Or, Louis était né en 1187, et l'on en peut inférer que cette épître lui a été adressée vers 1200, quand il avait environ treize ans : les convenances ne permettent pas de la retarder jusqu'au terme où aboutit le livre, c'est-à-dire en 1208 : Louis aurait eu vingt-un ans. L'auteur se dit le clerc de ce prince : *accipite de manibus clerici vestri;* mais ce n'est là peut-être qu'une expression de dévouement, et c'est se hasarder un peu que d'en conclure, comme on l'a fait quelquefois, qu'il était attaché à la chapelle de Louis ou de Philippe. Ibid., p. 2, 3

Il avait travaillé dix ans à son ouvrage, *opus decennio elaboratum*, lorsque le jugeant trop imparfait, il prit la résolution de le détruire, ou du moins de le tenir enseveli dans le secret pendant le reste de sa vie. Mais il l'avait communiqué à Hugues, abbé de Saint-Denis, qui n'approuva point ce sacrifice. Cédant aux prières, aux instances de son abbé, Rigord se résigna humblement à produire son œuvre au grand jour, à la présenter au roi, qui la devait placer de sa propre main parmi les monuments publics, *ut sic demùm per manus ipsius regis in publica veniret monumenta.* On hésite néanmoins sur le sens de ces paroles; on ne sait trop si elles signifient que le livre fut déposé dans les archives du royaume, ou seulement qu'offert au monarque, il acquit la publicité dont jouissaient d'autres annales du même genre : cette seconde interprétation nous semblerait assez plausible; mais il ne s'agit peut-être que des archives de Saint-Denis, où l'on conservait ce livre, à ce que dit Guillaume-le-Breton. Il reste aussi quelque incertitude sur la personne de l'abbé qui sauva de la destruction ou de l'oubli le travail du chronographe. M. Brial insinue que ce pourrait être Hugues V qui mourut au mois d'octobre 1197, et qu'il n'est pas nécessaire de descendre à son successeur Hugues VI, qui, selon dom Félibien, ne vivait plus en 1204. Sainte-Palaye s'était prononcé pour Hugues VI, et c'est en préférant cette opinion que nous avons risqué d'indiquer l'année 1193 ou l'une des plus voisines, comme l'époque où Rigord avait commencé d'écrire.

Ibid., p. 3. Ibid., p. 62. Mém. de l'Académ. des inscr., t. VIII.

Il s'était donc occupé de cet ouvrage durant dix années entières, sinon de 1187 à 1197, du moins de 1193 à 1203; mais dans l'une et l'autre hypothèse, on demeure assuré qu'il a continué son travail long-temps après avoir été tenté de le

supprimer ou de l'enfouir; car ses récits atteignent l'année 1208, sous laquelle il place la mort d'Odon, évêque de Paris, la défaite du vicomte de Thouars et de Savary de Mauléon, l'arrivée en France de Galon, légat du pape, enfin la lettre d'Innocent III à Philippe et aux princes français pour les exciter à une croisade contre les Albigeois, et leur promettre, s'ils l'entreprennent, l'absolution de tous les péchés dont ils se seront confessés et n'auront pas fait pénitence : *ab omnibus peccatis à die nativitatis suæ contractis, de quibus confessi fuerint et pœnitentiam non egerint, absolvit.* Ce sont là les derniers mots du livre de Rigord. Guillaume-le-Breton prend ensuite la parole : il dit que l'histoire du magnanime Philippe, écrite par maître Rigot, *à magistro Rigoto*, clerc de Saint-Denis, existe dans les archives de ce monastère, et qu'il va, lui Guillaume armoricain, *ego Guillelmus, natione armoricus,* les continuer jusqu'à la fin de ce glorieux règne. Il ajoute que l'opuscule de maître Rigot n'étant point entre les mains d'un grand nombre de lecteurs, *quoniam libellus ille magistri Rigoti à paucis habetur,* il a jugé à propos de commencer par en faire un résumé. En effet, avant de reprendre les récits à l'année 1208, il revient sur ce qui précède, à partir d'Hector et de Francion. Entre 1179 et 1209, ses notices sont fort succinctes; il abrège beaucoup Rigord, et néanmoins il introduit çà et là quelques détails qui ne sont pas dans le livre du clerc de Saint-Denis.

Scriptor. rer. Gall., t. XVII.

Les deux ouvrages étant si distincts, il est étonnant qu'on ait pu les confondre; mais ils semblaient n'en former qu'un seul dans le manuscrit qui a servi de copie à la première édition : Pithou les a publiés en les attribuant l'un et l'autre à Rigord; et dans une seconde édition, Duchesne, quoiqu'il se fût aperçu de cette erreur, a contribué à la prolonger, en maintenant la réunion des deux livres : ils n'ont été séparés que par M. Brial, en 1818. Il est arrivé ainsi, que beaucoup d'historiens modernes et de biographes, abusés par les intitulés et par les autres apparences, ont parlé fort inexactement du travail de Rigord et même de sa vie. Vossius suppose qu'il a composé ou achevé les annales de Philippe II sous le règne de Louis VIII, et que ce second règne commence en 1224 au lieu de 1223. Suivant le même Vossius, Guillaume-le-Breton n'a rédigé qu'un abrégé et non pas une continuation de cet ouvrage. Dom Quatremaires l'a considéré comme appartenant tout entier jusqu'en 1223, au moine de Saint-

Hist. Francor. scriptor. vet., p. 158-224.

Script. Hist. Fr., t. V, p. 1-66.

Rec. des Hist. de Fr., t. XVIII, p. 1-62-116.

De Hist. lat., liv. XI, c. 57.

Recensio Paradoxorum J. Launoi.

Denis, sauf des additions qu'on y a introduites en les empruntant de Guillaume : *quædam illi addita et ex Guillelmo Britone assuta.* Dom Félibien dit que Rigord était présent à la bataille de Bouvines, en 1214, tandis que c'est Guillaume, chapelain de Philippe, qui déclare y avoir chanté des psaumes derrière ce prince : *in ipsâ horâ stabant retrò regem, non procul ab ipso, capellanus qui scripsit hæc et quidam clericus, qui, audito tubarum clangore, cecinerunt psalmum.* Foncemagne suppose aussi que le récit de cette journée est du chronographe de Saint-Denis, et lui attribue les mots *vexillum floribus liliorum distinctum,* qui sont de son continuateur. Fabricius et Saxius prolongent la vie et les travaux de Rigord bien au-delà de 1214 : ils désignent l'année 1220, comme celle de sa plus brillante activité. Guillaume-le-Breton étant principalement connu par ses douze livres de vers latins, intitulés Philippide, on s'est long-temps figuré qu'il n'avait rien écrit en prose : c'est ce que Barthius semble croire, en certains endroits de son commentaire sur ce poëme. D'autres ont lu si peu attentivement la prose de Guillaume qu'ils n'y ont vu que Rigord copié ou abrégé.

Hist. de l'abb de Saint-Denis, p. 223.
Scriptor. rer. Gall., t. XVII, p. 95.
Mém. de l'Acad. des inscr., t. XX, p.
Scriptor. rer. Gall., t. XVII, p. 97.
Bibl. med. et inf. Lat., t. VI, p. 92.
Onomast., t. II, p. 292.

Tout au contraire, Astruc s'est persuadé que la chronique de ce religieux finissait à l'an 1206 ; et il faudrait en concevoir en effet cette idée, si l'on prenait à la rigueur le terme de vingt-huitième année du règne de Philippe, où Guillaume fixe la clôture du travail de Rigord ; car Philippe ayant commencé de régner, au jour de l'Assomption 1179, plus d'un an avant la mort de son père Louis-le-Jeune, la vingt-huitième année s'ouvrait en 1206, au 15 août. Mais nous pensons avec Sainte-Palaye que Guillaume-le-Breton n'a pas compté bien exactement, qu'il n'a pas eu égard aux deux années où Louis VII vivait encore, qu'il s'est mépris enfin, soit de cette manière, soit de quelque autre, ou que ses copistes ont commis cette erreur. Le fait est que son préambule est immédiatement précédé dans le manuscrit et les éditions, d'articles relatifs à l'année 1208, et rédigés par le moine-clerc de Saint-Denis, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

Mémoire pour l'Hist. de la Fac de medecine de Montpelier.
Scriptor. rer. Gall., t. XVII, p. 62.
Mém. de l'Acad. des inscr., t. VIII.

Rigord a donc vécu au moins jusqu'en 1208. Un ancien obituaire de Saint-Denis, écrit au XIIIe ou au XIVe siècle, selon dom Félibien, place la mort de l'historien de Philippe Auguste au quinzième jour avant les calendes de décembre, c'est-à-dire au 17 décembre, et non au 19 ni au 27, comme le disent les dictionnaires historiques. L'année de son décès n'est mar-

Hist. de l'abb. de Saint-Denis, p. 223.

quée ni dans cet obituaire, ni en aucun autre écrit ou monument du moyen âge. M. Weiss dit 1207, et M. Brial 1208. La première de ces dates est inadmissible par la raison que nous avons exposée; et la seconde laisse au chronographe bien peu de jours à vivre après celui où il cesse d'écrire. Il nous semble qu'on peut bien lui accorder quelque repos ou quelque délai jusqu'en 1209, et même nous ne désignons ce terme que comme approximatif; car il serait possible que sa carrière se fût prolongée un peu au-delà. Seulement il n'est guère probable qu'il n'eût pas poursuivi ses annales, s'il eût vécu plusieurs années après l'époque où nous les trouvons terminées. Selon nos conjectures, il serait mort à soixante-neuf ou soixante-dix ans; et quatre ans auparavant il aurait bien pu se dire, *jam ferè in senio existens;* car à soixante-cinq ans, il est fort permis de se qualifier ainsi.

Biogr. univ., tom. XXXVII, p. 112.
Scriptor. rer. Gall., t. XVII. Præf., p. ij.
Ibid., p. 60.

Nous n'avons pu recueillir ce qu'on sait de la vie de Rigord, sans extraire de son ouvrage les détails qui le concernent personnellement. Il convient de remarquer de plus que, dans l'épître dédicatoire, le jeune prince Louis est interpellé par les mots, *O puer, atavis edite regibus*, qu'il est invité à étudier l'histoire de ses aïeux et de son père, *Heroum laudes et vestri facta parentis;*

Hor. I, od. 1, v. 1.
Virg. ecl. IV, v. 17, 26, 37.

Ut postquam firmata virum vos fecerit ætas,
Jamjam pacatum patriis virtutibus orbem

. . . . *gubernetis*. On voit que le chronographe avait lu Horace et Virgile, et qu'en s'appropriant des textes classiques, il y introduisait les pluriels dont l'usage s'était établi pour rendre plus d'honneur aux grands personnages. Il cite aussi Platon comme ayant dit que le monde serait heureux quand les sages auraient commencé de régner, ou les rois d'être sages, *cum aut sapientes regnare aut reges sapere cœpissent.* Philippe II est appelé *semper Augustus* dans cette dédicace; et la préface qui se lit ensuite présente des considérations sur ce nom d'Auguste. Peut-être serez-vous surpris, dit l'auteur, de me voir transporter au roi de France un titre des Césars de Rome; mais Auguste vient d'*Augere,* augmenter; et ce surnom ne peut appartenir à personne plus justement qu'à celui qui, héritant du royaume de ses pères, l'a augmenté du Vermandois et de plusieurs autres domaines, et qui d'ailleurs est né au mois d'auguste, c'est-à-dire des récoltes ou des augmentations de toutes les richesses. On croit que

Script. rer. Gall. XVII, p. 2.
Ibid., p. 3.

c'est Rigord qui le premier a imposé ou décerné le surnom d'Auguste au septième des rois Capétiens. Nous croyons devoir remarquer aussi qu'il le qualifie en même temps roi très-chrétien, *christianissimi Francorum regis,* expression qui se reproduit en plusieurs articles de l'ouvrage.

L'un des premiers récits qu'on y rencontre a été cité par Sainte-Palaye, comme un exemple de l'extrême crédulité des historiens de ce temps. Il s'agit de trois lampes cassées par accident au milieu de l'église de Saint-Denis, lorsqu'on y couronnait la reine Isabelle, et de l'huile qui se répandit sur cette princesse et sur son auguste époux : c'est aux yeux de Rigord, un signe manifeste de l'effusion des grâces du ciel sur Philippe et sur sa compagne, conformément à ces paroles sacrées; *oleum effusum nomen tuum.* Le bannissement des Juifs est ensuite raconté fort en détail : l'historien applaudit à cette inflexible sévérité d'un prince qui n'avait pas encore 17 ans accomplis; et il dit qu'il eût été plus facile d'amollir les rochers que d'adoucir dans l'ame du roi très-chretien, la résolution que Dieu lui avait inspirée : *Faciliùs saxa molliri... quam mens christianissimi regis ab intentione divinitùs inspiratâ revocari.*

Acad. des Ins. t. VIII.

Script. rer. Gall. XVII, p. 7.

Cant. cant., t. II.

Script. rer. Gall. XVII, p. 9.

En 1183, Philippe entoura d'un mur le bois de Vincennes: le roi d'Angleterre, Henri II, lui envoya, par un vaisseau qui remonta la Seine jusqu'à Paris, des faons, des biches, des daims, des chevreuils, qu'on enferma dans ce parc, en y établissant des gardes à perpétuité. A ce récit se joint immédiatement, sous le titre d'*Incidentia* une sorte de note portant qu'à la même époque, beaucoup d'hérétiques furent brûlés en Flandres, par les soins du révérend archevêque de Reims, Guillaume, légat du Saint-Siége. Les deux années suivantes sont mémorables par l'acquisition ou le recouvrement du Vermandois. Une assemblée s'était tenue à cet effet, à Karnopolis ou Compiègne; Rigord traduit lui-même Karnopolis ou Carlopolis par *Compennium,* et il expose avec quelque soin plusieurs circonstances de ce démêlé, mais il y mêle des particularités merveilleuses. Le territoire d'Amiens avait été ravagé par les troupes du roi de France, et par celles du comte de Flandre; les chanoines demandaient des indemnités : on les pria d'attendre jusqu'au temps de la récolte. Or il arriva que les épis abattus, foulés, coupés par l'armée royale, produisirent le centuple, tandis que dans les champs qu'avaient occupés les soldats flamands, il ne res-

Ibid., p. 11.

Ibid., p. 13.

tait pas un brin d'herbe, ni la moindre trace de verdure; ce qui montrait bien que Dieu avait réservé à Philippe Au- Ibid., p. 14. guste toutes les bénédictions.

Nous apprenons de Rigord, qu'en 1186, le roi fit paver les rues de Paris de pierres dures et solides, afin que cette ville perdît son nom de Lutèce ou boueuse, et reprît celui du fils de Priam, Paris Alexandre. A ce propos, l'auteur remonte aux origines de la nation française, et les expose conformément aux traditions adoptées au moyen âge. Il s'engage dans l'histoire de Francion et de son cousin Turchus, tous deux Troyens, et desquels viennent les Francs et les Turcs. Ces contes et un tableau généalogique depuis un autre Priam roi d'Austrie, au IV[e] siècle de notre ère, occupent ici deux Ibid., p. 17, 18. pages in-folio : une troisième offre une esquisse des annales Pag. 19. de la France sous les dynasties mérovingiennes et carlovingiennes, et sous les six premiers Capétiens. Toute cette digression serait aujourd'hui sans valeur, si elle ne nous représentait l'état des études ou plutôt des croyances historiques au XIII[e] siècle.

Rentrant dans l'histoire du règne de Philippe Auguste, Rigord en recueille soigneusement les détails. Il parle des histrions qui affluaient autour des rois et des princes, et qui obtenaient, en récompense de leurs facéties et de leurs adulations, de l'or, de l'argent, des chevaux et des habits magnifiques. Philippe les éloigna de sa cour : il disait que c'était Ibid., p. 21. sacrifier aux démons que de faire des présents aux jongleurs. Après avoir transcrit de vaines prédictions d'astrologues Pag. 22, 23. orientaux, l'auteur explique la contestation qui s'éleva en 1187 entre les rois de France et d'Angleterre; mais son ex- Ibid., p. 23, note *b*. posé a besoin, comme l'observe M. Brial, d'être modifié par celui de Raoul de Diceto. On ne doit pas non plus s'en rapporter aveuglément à Rigord, lorsqu'il s'agit des Cottereaux : il affirme qu'un de ces brigands, ayant cassé le bras d'une statue de l'enfant Jésus, il en sortit des ruisseaux de sang que les Pag. 24. fidèles recueillirent, et qui servirent à guérir des maladies. En ce temps-là, et depuis que la croix du Seigneur avait été prise par Saladin, l'espèce humaine s'affaiblissait à tel point, que les enfants ne naissaient plus qu'avec vingt ou vingt-deux Pag. 25. dents, au lieu de trente ou trente-deux.

Sous l'année 1188, le chronographe consigne dans son Pag. 25, 26. livre les décrets de Philippe Auguste, sur les dettes des croisés et sur la dîme saladine : la transcription de ces articles

et de quelques autres pièces du même genre, dans cette chronique, lui donne beaucoup de prix aux yeux des lecteurs qui recherchent les véritables monuments de notre histoire. Cependant une addition intitulée comme ci-dessus, *Incidentia,* et que l'auteur attache au 2 février 1188, c'est-à-dire 1189, selon notre manière de compter, concerne une éclipse totale de lune; et il y est dit que la lune, qui désigne l'église, sembla descendre en un moment jusqu'à terre, y resta quelque temps pour reprendre des forces, et remonta par degrés dans les cieux. On est dédommagé de ces puérilités par l'insertion d'un acte de la plus haute importance, dans le récit des événements de 1190: c'est le testament du roi Philippe partant pour la croisade, ou l'ordonnance qui réglait la manière dont le royaume serait administré durant son absence. Il ordonna aussi, avant son départ, d'entourer Paris d'un mur flanqué de tours et d'y pratiquer des portes. Nous avons vu, dit l'historien, ce travail achevé en peu de temps. En lisant les pages suivantes, on apprend plusieurs détails du voyage de Philippe à Messine, puis à Saint-Jean-d'Acre, de son expédition dans la Terre-Sainte et de son retour en France à la fin de 1191. Mais au mois de mai 1192, apparaissent, près de Nogent-le-Rotrou, des armées de chevaliers qui descendent du ciel en terre, et s'évanouissent après s'être livré une bataille; et ce n'est pas le seul miracle qui s'accomplit en cette année. L'auteur ne joint guère ici à ces prodiges, d'autres faits historiques que les aventures de Richard roi d'Angleterre et sa captivité en Allemagne.

Pag. 28

Pag. 30, 31

Pag. 31

Pag. 36

Veuf d'Isabelle, Philippe épouse la princesse danoise Ingeburge; mais dès le jour du mariage, voilà, dit Rigord, que le roi, à l'instigation du diable ou par les maléfices de quelques sorciers, prend en aversion sa nouvelle femme, prétend qu'elle est sa parente à un degré prohibé, fait dresser par ses évêques et ses barons un tableau généalogique qui aboutit à ce résultat, et se tient pour dégagé du lien matrimonial. Les Danois s'en plaignirent au pape qui envoya des légats en France. Un concile fut assemblé et ne décida rien. Les prélats s'y conduisirent, dit le chronographe, comme des chiens muets qui n'osent aboyer et craignent pour leur peau: *facti sunt canes muti, non valentes latrare, timentes etiam pelli suæ.* L'entrée de Philippe Auguste en Normandie, le siége de Verneuil et d'autres événements militaires de l'an 1194 sont racontés d'une manière instructive

Pag. 38.

Pag. 38.

XIII SIÈCLE

et qui n'est pas sans intérêt : seulement il faut toujours que l'historien y entremêle des merveilles, par exemple, qu'il aperçoive, au milieu d'un orage, des corbeaux qui, volant par les airs, portent dans leurs becs des charbons ardents pour mettre le feu aux maisons. La paix fut conclue entre les rois d'Angleterre et de France, au mois de janvier 1196, et Rigord nous donne le texte de la convention signée par Richard.

Pag. 41

Pag. 43, 44, 45

La concorde ne dura pas long-temps ; les hostilités recommencèrent avant la fin de l'année ; et en la suivante, Richard et le comte de Flandres, Baudouin, avec leurs barons et autres hommes, formèrent une confédération contre le roi des Français. Là, les récits redeviennent sérieux et positifs, jusqu'à ce que l'auteur arrive aux œuvres miraculeuses de Foulques de Neuilly, de Pierre de Roissy, d'Hardoin moine de Saint-Denis, et à bien d'autres prodiges : il en accumule en une page une multitude, et avertit qu'il en omet un plus grand nombre, à cause de l'excessive incrédulité des mortels : *quæ prætermittimus, propter hominum nimiam incredulitatem.* On voit, en 1199, avec quelle habileté Philippe-Auguste profita de la mort de Richard et de la minorité de Jean-sans-Terre ; mais au mois de décembre de cette année, le royaume de France fut mis en interdit par le légat Pierre, au sein d'un concile de Dijon. Philippe, en apprenant que ses évêques avaient souscrit à cet anathême, les chassa de leurs siéges, dépouilla les clercs et les chanoines, confisqua les biens ecclésiastiques. Pour comble d'attentats, *ad cumulum totius mali*, il enferma au château d'Étampes Ingeburge, sainte et légitime reine : il avait épousé Agnès ou Marie de Méranie ; et non content de ces excès, il troubla toute la France, *totam Franciam turbavit;* il dépouilla du tiers de leurs biens, *tertiavit*, les chevaliers et leurs hommes, imposa aux bourgeois des tailles considérables, et commit des exactions et des extorsions inouies, *exactiones inauditas extorsit.* Ces expressions nous semblent, comme à Sainte-Palaye, extrêmement remarquables dans un livre où Philippe Auguste est comblé d'éloges, où sont célébrées toutes ses vertus, et spécialement sa continence conjugale, *continentiam conjugalem.* On se demande comment un moine-clerc de Saint-Denis osait parler avec cette liberté, d'un monarque régnant et puissant dont il se disait l'historiographe ; et comment ce prince plaçait de ses propres mains, parmi les monuments publics, une histoire où il était censuré avec tant de franchise. La réponse

Pag. 48.

Pag. 51

Acad. des Ins. t. VIII

Script. rer. Gall. p. 5

à ces questions est dans la simplicité de cet âge, et dans l'empire absolu qu'y exerçaient les croyances et les institutions religieuses.

Le traité de paix conclu à Gueuleton entre le roi des Français et Jean, roi d'Angleterre, et le mariage du prince Louis avec Blanche de Castille, sont les seuls articles rapportés à l'année 1200; mais ils sont tous deux mémorables, et Rigord n'y mêle aucune fiction. En 1201, Philippe reprit sa femme Ingeburge; Marie de Méranie mourut, et ses enfants furent déclarés légitimes par une bulle du pape, ce qui déplut à bien des gens, ajoute l'auteur. Jean-sans-Terre vint en France, on lui fit une réception magnifique; et néanmoins il refusa peu après de satisfaire à des réclamations de Philippe. Celui-ci reçut l'hommage d'Artur, duc de Bretagne, qui ne tarda point à tomber entre les mains du monarque anglais; la guerre se ralluma dans les provinces occidentales de la France. Mais tout-à-coup l'historien se transporte en Orient : il remonte à 1183, et trace un tableau de l'état de Constantinople depuis cette époque jusqu'au couronnement de Baudouin en 1204. Revenant aux deux années précédentes, il raconte rapidement et un peu confusément les expéditions de Philippe Auguste en Normandie : Rouen se rendit à ce prince partout vainqueur, qui bientôt soumit la Saintonge, le Poitou, l'Aquitaine. Rigord n'attache qu'un seul souvenir à l'année 1205, celui de la solennité qui eut lieu à Saint-Denis pour la déposition des reliques, et dont nous avons déja fait mention. Il n'omet point la trève conclue entre la France et l'Angleterre en 1206; mais, sur cette année et les deux qui la suivent, il se borne à donner, en moins de deux pages, des notices succinctes qui ne méritent plus du tout le nom d'annales. Depuis 1202, ses récits sont fort incomplets : il n'a rien dit de la mort d'Artur, ni du jugement prononcé en France contre Jean-sans-Terre.

Ibid., p. 51, 52, 53.

Pag. 54

Pag. 55. 56.

Pag. 60.

Pag. 60-62.

Cet ouvrage de Rigord était fort estimé au XIIIe siècle. Guillaume-le-Breton, en le continuant, commence par en louer même le style. Les auteurs des âges suivants jusqu'au nôtre l'ont souvent cité, et presque toujours avec éloge, ou du moins sans le critiquer. Louis Legendre le juge favorablement, presque à tous égards; il est recommandé, comme élégamment écrit, dans la bibliothèque de Lelong. Sainte-Palaye le déclare préférable à tout autre, en ce qui concerne les trente premières années du règne de Philippe Auguste.

Ibid., p. 62.

Hist. de Fr., t. II, p. 92.

Acad. des Ins. t. VIII.

XIII SIÈCLE.

Script rer. Gall t. XVII, præf., p. ij, iij.

M. Brial est plus sévère : il ne le trouve pas rédigé avec assez de soin ; il se plaint encore plus des visions, des contes, des prodiges invraisemblables qui le défigurent, et qui en remplissent trop de pages ; mais il le croit fort utile par le grand nombre de faits importants qu'il expose, par l'exactitude des détails topographiques, et ordinairement des dates, surtout par la transcription de plusieurs actes publics dont les textes ne se retrouveraient point ailleurs ; seulement il voudrait que Rigord eût rassemblé un peu plus encore de pièces de cette nature, ainsi que l'ont fait les historiens anglais du même siècle.

Nous avons cité beaucoup d'exemples de l'extrême crédulité de Rigord ; mais en écartant les fables qu'il entremêle à ses récits, il reste encore dans son livre un fonds réellement historique, une série de faits mémorables, tout-à-fait dignes de croyance. Il est, pour nous, un des principaux témoins de la vie publique et privée de Philippe Auguste, au moins jusqu'à l'an 1200; car, après ce terme, sa chronique n'a plus que 7 ou 8 pages qui ne sauraient suffire à l'histoire. Aussi Guillaume-le-Breton a-t-il eu plusieurs additions à y faire, même dans son abrégé en prose, et surtout dans les huit premiers livres de ses annales en vers. Il s'accorde ordinairement avec Rigord ; mais il le quitte de temps en temps pour suivre Roger de Hoveden. Quant à la diction du moine de Saint-Denis, c'est celle de son temps, et il nous semble qu'il n'y a lieu ni de la louer, ni de la signaler comme plus mauvaise qu'une autre. On y remarque, mais non pas très-fréquemment, des incorrections choquantes et des constructions vicieuses. Par exemple, une phrase, dont nous n'avons cité plus haut qu'une partie, est tout entière conçue en ces termes : *Benedictus deus qui mihi servo suo, licet indigno et fragili peccatori, ferè in senio jam existenti* divina pietas *videre concessit.* Les mots *divina pietas* se construisent fort mal avec ceux qui précèdent : *Benedictus deus qui.*

Ibid., p. 54-62.

Pag. 60.

Il existait un ancien manuscrit de cet ouvrage à l'abbaye de Saint-Denis ; la Bibliothèque du Roi en possède un qui paraît être du XIII[e] siècle, et qui est numéroté 5925. La 1[re] édition a été donnée, comme nous l'avons dit, par Pierre Pithou : elle fait partie d'un recueil in-folio de onze historiens de France, publié à Francfort en 1596. La 2[e] est comprise dans le tome V de la collection d'André Duchesne, tome imprimé en 1649 à Paris, in-folio. On doit la 3[e], et de beau-

Rigord, pag. 158-207. Guill., p. 207-224.

Rig., p. 1-48. Guill., p. 49-66.

coup la meilleure, à M. Brial, dans le 17e volume du grand Recueil de nos historiens : Rigord occupe les 62 premières pages in-folio du corps de ce volume sorti des presses royales en 1818. M. Brial a revu le texte sur le manuscrit 5925, qui lui a fourni les moyens de rétablir des passages altérés ou mutilés dans l'édition de Duchesne : il a inséré, soit en notes, soit aussi dans le texte, plusieurs actes publics omis par Rigord, et que Rymer, Dumont et l'éditeur lui-même ont puisés à d'autres sources.

On n'avait point songé, depuis le XIIIe siècle, à publier de traductions françaises de Rigord : il vient d'en paraître une, en 1825, dans le tome XI (in-8o) de la collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France, que donne M. Guizot. C'est une version très-fidèle, qui du reste offrait peu de difficultés et ne pouvait manquer d'être plus élégante que le texte. On y a inséré, en les traduisant, les actes ajoutés à l'édition latine de 1818, et l'on a négligé d'avertir qu'ils ne font point partie de l'ouvrage original. Toujours faut-il savoir gré au traducteur d'avoir profité du travail de M. Brial. Il aurait pu faire un peu plus souvent usage de ses notes : par exemple, la traduction dit que Philippe Auguste se fit couronner pour la deuxième fois à Saint-Denis, l'an 1181, le jour des calendes de juin, qui était en même temps le jour de l'Ascension. C'est bien ce que porte le texte latin imprimé. Mais on sait que ce deuxième couronnement eut lieu en 1180, année où l'Ascension tombait au 29 mai ou 4e jour avant les calendes de juin ; et l'on distingue en effet dans le manuscrit qu'il y avait MCLXXX IV kal. jun. : c'est une seconde main qui a mal-à-propos effacé V et joint I au 3e X.

Coll. des mem. Rigord, p. 19.

Rigord ne passe point pour avoir composé d'autres livres que l'Histoire de Philippe Auguste; cependant la dernière édition de la Bibliothèque historique du P. Lelong indique, sous le no 16206, un manuscrit intitulé : *Rigordi relatio quomodo Carolus Magnus à Constantinopoli Aquisgranum attulerit Christi coronam, etc.* Cette relation se conservait, dit-on, à Dijon dans la bibliothèque du président Bouhier, ou de M. de Bourbonne. Elle est apparemment de quelque autre Rigord tout-à-fait inconnu. Les notices qui concernent le moine-clerc de Saint Denis, dans Vossius, Cave, Oudin, Fabricius, Legendre, Don Félibien, Astruc, Éloy, etc., sont incomplètes et inexactes. Mais il en existe une fort instructive dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-

Tom IV, supplém., p. 386.

De Hist. lat., liv. II, c. 57. Script. eccles., t. II, 291. Comment. de script. eccles., t. III,

XIII SIÈCLE.

Lettres; elle est de La Curne Sainte-Palaye, et a pour titre : Mémoire sur la vie et les ouvrages de Rigord et de Guillaume-le-Breton. D.

p. 41. Bib. med. et inf. lat., t. VI, p. 92. Hist. de Fr., t. II, p. 92. Hist. de l'abb. de S. Denis, p. 223. Mém. pour l'hist. de la Fac. de méd. de Montp. Dict. hist. de la méd., t. IV, p. 74-76. Acad. des Inscr. T. VIII, p. 529-536.

MILON,

LÉGAT DU PAPE.

Les historiens du XIIIe siècle ont beaucoup plus parlé de la vie politique du légat Milon, que de sa vie privée et de ses talents littéraires. Le lieu de sa naissance est inconnu, ainsi que son prénom. Était-il Italien? on pourrait le supposer; car il habitait Rome, et se trouvait notaire ou secrétaire du pape, lorsqu'il fut appelé à jouer un rôle important dans les affaires de l'Église. Était-il Français? cela paraît plus vraisemblable. Ce nom de Milon se trouve souvent dans notre histoire; et il y avait, du temps même de celui dont nous nous occupons, un Milon, abbé de Saint-Marien, que nous avons cité dans le tome précédent de cet ouvrage. D'ailleurs, c'était assez l'usage de la cour de Rome, en ce temps, de nommer pour légats en France, des Français.

Hist. littér., t. XVI, p. 561.

Quoi qu'il en soit, on ne commence à faire quelque mention de Milon, notaire du pape, qu'à cette fatale époque de notre histoire, où le pape Innocent III crut devoir employer le fer et le feu pour exterminer les sectaires connus sous le nom d'*Albigeois*, qui remplissaient les pays méridionaux de la France, surtout le Languedoc.

Ces hérétiques étaient soutenus ou au moins tolérés par divers seigneurs, dont l'un des plus puissants était Raymond VI, comte de Toulouse.

Déja les papes avaient envoyé, différentes fois, des théologiens en Provence et en Languedoc pour combattre les nouvelles erreurs; déja des conciles les avaient proscrites : elles n'en faisaient pas moins de progrès. La cour de Rome crut devoir employer d'autres armes que les armes spirituelles.

Deux légats, Arnaud Amalric, abbé de Citeaux, et Pierre

de Castelnau, se distinguaient par leur zèle contre les hérétiques. Plusieurs fois ils avaient fait au comte de Toulouse des reproches amers de ce qu'il ne persécutait point, ni ne chassait les Albigeois, quoiqu'il s'y fût engagé même par serment. Pierre de Castelnau en était venu jusqu'à lui rappeler, en face, ses parjures. Le lendemain d'une conférence qu'il avait eue avec le comte de Toulouse, à Saint-Gilles, en Provence, ce légat fut assassiné lorsqu'il s'apprêtait à passer un bac. Ce meurtre fut attribué au comte; mais il n'en fut jamais convaincu. Nous voyons, au contraire, par le récit qu'a fait de cet événement un historien cité par D. Vaissette, et qui écrivait vers le commencement du XIVe siècle, que Raymond fut extrêmement fâché de cette mort, dont il prévoyait que les suites devaient être terribles pour lui; qu'il prit franchement les mesures les plus propres à découvrir l'assassin, et que, s'il lui eût été possible de le faire arrêter, il l'eût sévèrement puni.

D. Vaissette, Hist. géner. du Langued., t. III. p. 154.

Ce meurtre d'un légat fournit à Innocent III un motif, en apparence légitime, pour sévir, avec la plus grande rigueur, contre les hérétiques et les princes qui les protégeaient, ou du moins ne les persécutaient pas. Le comte de Toulouse sentit combien sa position était critique, et se hâta de députer à Rome deux évêques pour donner des renseignements sur sa conduite, et tâcher de conjurer l'orage. Ils promirent, de la part du comte, une soumission entière aux volontés du pape, s'il voulait envoyer près de lui quelque personne de confiance, et non des légats qui, tels que l'abbé de Citeaux, le traitaient avec insolence et dureté.

Fleury, Hist. Eccl., liv. 76, p 225 de l'édition in-12.

Le pape alors choisit le docteur Milon, un de ses clercs, *homme recommandable par sa science et par sa vertu,* disent les historiens du temps; et il lui adjoignit un autre docteur, nommé Théodise, à qui Baronius donne le titre de chanoine de Gênes. Le comte de Toulouse fut ou feignit d'être content du choix que l'on avait fait de Milon. *J'ai maintenant un légat selon mon cœur,* s'écria-t-il. Mais il dut bien changer de langage lorsqu'il apprit que ce légat avait ordre de former contre lui une croisade; qu'Innocent III l'avait frappé d'une excommunication, et qu'il donnait ses terres à qui pourrait s'en emparer. Et, en effet, au lieu de prendre le chemin du Languedoc et d'aller trouver le comte de Toulouse, Milon se dirigea vers Philippe Auguste, à qui il avait ordre de demander de coopérer à la guerre qui se préparait contre les

Id. ibid. Hist. Alb., ch 9 et 10.

Baron, Annal. ann. 1208.

Hist. Albig, *loc. cit.*

XIII SIÈCLE.

hérétiques. Un article de ses instructions secrètes portait aussi que, dans toutes ses opérations, il se conformerait entièrement aux avis de l'abbé de Citeaux. Celui-ci s'empressa de se trouver à Auxerre, sur son passage; et là ils convinrent d'un plan de conduite. *Dixerat pontifex Miloni*, dit Baronius : *abbas Cistertii totum faciet, et tu organum ejus eris.* Ainsi le pape, loin de remplacer par Milon l'abbé de Citeaux, lui envoyait dans Milon un adjoint, un aide qui devait obéir à toutes ses volontés.

Baron., Annal. ann. 1208.

D'abord les deux légats se rendirent ensemble près de Philippe Auguste, qui tenait un parlement à Villeneuve, dans le diocèse de Sens, et remirent au roi les lettres du pape qui le pressait d'aller en personne secourir l'église dans la province de Narbonne, ou du moins d'y envoyer son fils Louis. Philippe s'excusa sur les inquiétudes et les embarras que lui causaient deux ennemis qui cherchaient à troubler la France, le prétendu empereur Otton, et Jean roi d'Angleterre; mais il autorisa ses barons à prendre part à l'entreprise. La bulle d'excommunication et la lettre d'Innocent III à Philippe Auguste se trouvent dans l'Histoire des Albigeois, par Pierre, moine de Vaux-Cernay, qui lui-même joua un rôle important dans cette grande affaire, et dont tout l'ouvrage est plein de déclamations injurieuses, ou plutôt d'imprécations contre le comte de Toulouse. Jamais prince n'a été peint sous de si noires couleurs par les écrivains ecclésiastiques. Ils dressent, avec complaisance, une longue liste de ses prétendus crimes, dont un des moindres est un inceste avec sa sœur. D'autres historiens, au contraire, le représentent comme un homme d'un caractère doux et timide, qui aurait bien désiré conserver la paix avec le chef de l'église; mais à qui, pour l'obtenir, il répugnait de verser lui-même le sang de plusieurs milliers de ses sujets.

Rigord., ann. 1208, p. 49.

Fleury, Hist. Eccles., liv. 76, p. 275.

Petr. Vall. Cern. Hist. Albig.

Baron., Annal. etc.

La publication de la croisade contre les Albigeois eut un inconcevable succès. De toutes parts, aux ordres du pape, les seigneurs accoururent avec leurs troupes. Les croisés n'étaient obligés de servir que quarante jours, et les plus grandes indulgences devaient être le prix de leur zèle. Non-seulement ils expiaient ainsi tous les crimes dont ils avaient pu se souiller pendant leur vie entière, mais, placés sous la protection du Saint-Siège, ils se trouvaient soustraits à tous les tribunaux, et dispensés de payer des intérêts de leurs dettes. Aussi l'année 1208 n'était pas encore écoulée que l'on comp-

tait, suivant Du Tillet, cinq cent mille croisés sous les armes. Il est permis de croire qu'il y a quelque exagération dans ce nombre.

Sommaire de la guerre faite contre les Albigeois.

Mais avant de rien entreprendre, le légat Milon convoqua, d'après le conseil de l'abbé de Citeaux, une grande assemblée de prélats à Montélimart. L'avis unanime de ce concile, qui est des premiers jours de juin 1209, fut que le comte de Toulouse devait être cité à comparaître à jour fixe dans la ville de Valence, devant le légat, pour y entendre les conditions auxquelles il pourrait obtenir son absolution.

Le comte de Toulouse, effrayé sans doute de ces énormes préparatifs de guerre, n'hésita point à se rendre à Valence pour y faire toutes les soumissions que l'on exigeait de lui. Milon ne se contenta point des promesses du comte; il lui ordonna de livrer, pour sûretés, sept des meilleurs châteaux qu'il possédait en Provence; de tenir quittes de leur serment de fidélité les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Georges, si lui-même manquait à la foi donnée; et, dans ce cas encore, le comté de Melgueuil devait être confisqué au profit de l'église romaine. Le comte promit tout; et cependant il ne reçut point d'absolution : il fallut qu'il se rendît à Saint-Gilles en Provence, où devait se faire la cérémonie.

On ne lit point sans étonnement, dans les auteurs, le récit des humiliations qu'il eut à supporter. Le 18 juin 1209, il fut amené nu en chemise, devant la porte de l'église, en présence du légat, des archevêques et évêques assemblés au nombre de vingt. Là il reconnut qu'il n'avait point tenu ses serments sur l'expulsion des hérétiques; qu'il avait donné à des Juifs des charges publiques; qu'il avait levé des péages et *guidages* indus; qu'il était *soupçonné* du meurtre de Pierre de Castelnau, etc., etc. Et il jura ensuite d'observer en tout point les ordres du pape et ceux du légat, se soumettant, s'il violait ce serment, à la perte des sept châteaux que nous avons désignés, et à une nouvelle excommunication. La formule de cette espèce de confession publique et de ce serment se trouve dans le recueil des Actes et Lettres d'Innocent III, et dans plusieurs autres auteurs. Ce qu'il y a de singulier dans la confession du comte, c'est qu'il ne s'accuse pas d'avoir commis tels et tels délits; il convient seulement que l'*on a dit* qu'il s'en était rendu coupable. Ainsi, par exemple, il se confesse de ce que l'*on a dit* qu'il avait toujours favorisé les hérétiques; de ce que l'*on a dit* qu'il avait violé les jours de

Hist. Albig., cap. 12.
Conc., p. 36
Catel., Hist. des comtes de Toloze, liv. 2, pag. 245.

Acta inter Epist. Innoc. III, t. II, p. 348 et suiv.
D. Vaissette, Hist. génér. du Langued., t. III, p. 162, etc.

XIII SIÈCLE.

carême, des fêtes et des quatre-temps; de ce qu'*on le soupçonne* d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau de sainte mémoire; de *ce qu'on dit* qu'il a vexé les personnes religieuses et commis divers brigandages, etc., etc.

Après la confession et le serment du comte, il restait à lui infliger la pénitence. Le légat Milon lui passa une étolle au col, et, le frappant de verges, le fit entrer dans l'église. Ce spectacle avait attiré une si grande foule qu'on ne put faire sortir le comte par la principale porte de l'église; il fallut qu'il descendît dans une des chapelles souterraines où reposait le corps de Pierre de Castelnau, qu'il était accusé d'avoir fait assassiner. *O justum Dei judicium*, s'écrie, à ce sujet, Pierre de Vaux-Cernay, *quem enim contempserat vivum, ei reverentiam compulsus est exhibere et defuncto!*

Hist. Albig., cap. XII.

Cette multitude effroyable de croisés qui se préparaient à fondre sur son pays, inspiraient une telle terreur au comte de Toulouse, qu'il crut ne pouvoir mieux s'en garantir qu'en se faisant donner la croix à lui-même, et en entrant ainsi dans les rangs de ses ennemis. Mais la suite prouva bien que sa démarche avait été forcée; car, bientôt après, il encourut de nouveau les foudres de l'église.

D. Vaissette, Hist. génér. du Langued., t. III, p. 165.

Cependant Milon et son collègue Théodise vinrent au-devant de l'armée des croisés, qui s'était réunie à Lyon, de toutes les parties de la France. Des évêques, des archevêques marchaient à la tête; et ce fut pour ainsi dire sous le commandement du légat Milon que l'armée s'avança sur Béziers, ville qui passait pour être un repaire d'hérétiques. Cette ville fut prise et brûlée; tous les habitants furent tués, on n'épargna ni le sexe, ni l'âge, pas même sept mille personnes qui s'étaient réfugiées dans une église.

Peu s'en fallut que Carcassone n'éprouvât le même sort. Les croisés portaient partout la désolation et le carnage.

Les barons croisés sentirent le besoin de nommer un général, qui serait en même temps seigneur des pays conquis. Plusieurs refusèrent généreusement de s'emparer des dépouilles du malheureux comte de Toulouse, et de son neveu le vicomte de Béziers, qui, dans cette guerre, s'il n'avait pas été plus heureux que son oncle, avait du moins montré plus de courage. Mais Simon de Montfort fut élu général de la croisade, par une commission que les légats avaient nommée, et il accepta avec ce titre les terres, villes, comtés et châteaux conquis jusqu'alors par les croisés.

Ici finit, ou à peu près, la carrière politique de Milon. On ne le voit plus figurer que dans un concile qui se tint à Avignon, le 6 septembre 1209. Dans ce concile, on excommunia les bourgeois de Toulouse, parce qu'ils n'avaient point exécuté la promesse qu'ils avaient faite de chasser les hérétiques. On excommunia aussi le comte de Toulouse, mais sous condition, et dans le cas seulement où il oserait reprendre les péages auxquels il avait renoncé.

Hist. Albig., c. 33

Ibid., c. 3

Le légat Milon ne put être témoin des suites affreuses qu'eut la guerre commencée par lui avec un si déplorable succès. Il tomba malade, et mourut à Montpellier dans les derniers mois de 1209.

Ibid., c. 39

SES ÉCRITS.

Il ne nous reste guères de lui que des actes relatifs à sa mission, tels que la formule des ordres qu'il donna à Raymond, comte de Toulouse, après son absolution. Cet acte a été conservé par Catel. En voici quelques passages:

Hist. des comtes de Tolose, p. 240.

In nomine Domini, ego Milo papæ notarius, apostolicæ sedis legatus, præcipio domino Raimundo Tolosano comiti, sub debito præstito juramento, etc., ut dominum episcopum Carpentoracensem, tam in civitate quam extra in pleno jure restituas, etc.

Item præcipio sub eâdem pœnâ ut Aragonenses, Ruptarios, Cotarellos, Bazalones, Mainadas, vel quoque alio nomine censeantur, de totâ terrâ et posse tuo prorsus expellas, etc.

Ce dernier article prouve combien de diverses sortes d'hérétiques on comprenait dans la dénomination d'*Albigeois*.

Martenne a aussi recueilli une ordonnance de même espèce, adressée par Milon à plusieurs barons et autres seigneurs auxquels il enjoint de conserver en pleine liberté les églises et les maisons religieuses, de n'exiger d'elles aucunes redevances; d'éloigner les Juifs de toute administration publique et privée, de regarder comme hérétiques tous ceux que désigneraient sous ce nom les évêques, etc.

Anecd., t. I, p. 815 et seq.

On lit de plus, dans la collection des lettres d'Innocent III, deux lettres à ce pape, dans lesquelles Milon rend compte des succès de sa mission. Baluze y a joint les formules des serments qu'il faisait prêter aux barons, aux comtes, aux

Epist. Innoc. III, t. II, p. 365.

villes, etc., des pays où l'on avait porté la guerre, aux comtes d'Arles, par exemple, de Forcalquier, etc., etc. Dans une troisième et très-longue lettre à Innocent III, qui paraît avoir été écrite par l'abbé de Citeaux et par Milon, les deux prélats rendent compte de la grande victoire remportée contre les habitants de Béziers. Nous en avons parlé dans cette notice.

Ibid., p. 373

Enfin, le P. Benoist, dans son Histoire des Albigeois, aux *Preuves*, rapporte une espèce de prière à la Sainte Vierge, qu'il intitule : *Dernières paroles du légat Milon.* Il ne dit point d'où il a tiré cette pièce. Il paraît qu'à son dernier moment, Milon sentait vivement la vanité des honneurs, des biens qu'il avait poursuivis pendant sa vie orageuse. *O summe bonum,* dit-il à la vierge, *quàm remota est mortalium opinio a veritate vitæ illius quæ sequitur post præsentem ærumnosam, lacrymosam, et omnis periculi plenam!... Hactenùs militans nunc sub corona quiescam, si mei misertus pœnitentem animam exceperis, etc.* A. D.

Benoist, Hist. des Albig., t. I, p. 279

Ibid.

PIERRE DE RIGA,

CHANOINE DE REIMS.

PENDANT tout le XIIIe siècle, et même après, Pierre de Riga a passé pour un excellent poète latin ; et cependant ses contemporains ne nous ont laissé presque aucun détail sur sa vie.

On ignore la date précise de sa naissance; mais il est certain qu'il florissait vers la fin du XIIe siècle.

Suivant quelques auteurs, il était né à Vendôme et avait fait ses études à Paris. Il fut d'abord chanoine et chantre de Sainte-Marie de Reims, et ensuite chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, dans l'abbaye de Saint-Denis de la même ville : il y mourut en 1209. C'est sous cette date qu'Albéric annonce sa mort dans les termes suivants : *Remis moritur quidam sanctus canonicus regularis Sancti-Dionisii,* magister Petrus Riga, *cognominatus* BIBLIOTHECA.

Le Long, Bibl. Sac., t. II, p. 929, 1

Le même, Biblioth. Chartr., t. I, p. 94.

Ibid.

Casimir Oudin, t. II, pag. 1551.

Alber., Chron., pars II, p. 450.

Il dut la grande réputation, dont il a joui pendant long-

temps, à une paraphrase en vers latins de l'ancien et nouveau Testament, à laquelle il donna le titre d'*Aurora*. Lui-même reçut le surnom de *Bibliotheca*, qui indiquait le sujet de son poëme (la Bible), et peut-être aussi l'étendue des connaissances dont on le supposait pourvu. Plus tard ce nom fut donné, non à l'auteur, mais au poëme qui, dans plusieurs manuscrits, est appelé *Aurora*, et dans quelques autres *Bibliotheca*.

L'*Aurora* contient plus de quinze mille vers. L'auteur se fait connaître, dès le commencement, par cette espèce d'épigraphe qui précède une préface en prose, dont nous parlerons bientôt :

> Scire cupis, lector, quis codicis istius auctor?
> Petrus Riga vocor, cui Christus Petra Rigat cor.

Dans la préface, il déclare qu'il n'a entrepris cet ouvrage que sur les instances de ses condisciples (*sodalium suorum*); il y annonce qu'il joint, dans son poëme, aux événements historiques qui sont rapportés dans la Bible, leur sens allégorique ; que celui-ci est destiné à éclairer l'obscurité des autres. *Ainsi*, dit-il, *l'aurore chasse les ténèbres de la nuit*. Et c'est pour cela qu'il a intitulé son livre *Aurora*. Mais il a eu un autre motif encore : c'est que n'étant parvenu qu'avec beaucoup de peine jusqu'à la fin de son travail, il a pu justement, ajoute-t-il, adresser à son livre les mots qu'un ange adressa à Jacob après son combat nocturne : *Aurora est, dimitte me*.

Voyez le Prologue de l'*Aurora* dans le manuscrit 8097 de la Bibl. du Roi, et dans la plupart des mss.

Il paraît que ce grand poëme était sorti fort imparfait des mains de son auteur, que peut-être même il l'avait d'abord publié par fragments. Gilles de Paris (*Ægidius Parisiensis*) en rassembla les parties, les coordonna, corrigea les endroits défectueux, et même fit de nombreuses additions. C'est ce qu'on voit par le prologue en vers qui se trouve en tête de la plupart des manuscrits :

> Scire cupis, lector, quis codicis istius auctor?
> Audi quid breviter dicat ad ista liber.
> Petrus et Ægidius me conscripsêre : sed ille
> Auctor; corrector ultimus ille fuit.
> Ille prior Remis; hic parisiensis alumnus :
> Hic levita gradu; presbiter ille manens.
> Simplex clericus hic; sacri ordinis ille professor :
> Ambo graves *annis* (1) : hic vir, et ille senex.

(1) On lit dans le manuscrit de la bibliothèque du roi *Ambo graves*

XIII SIÈCLE.

Alter adinvenit operam, sed in ordine peccans,
  Omnia dimisit sensibus ire vagis.
Alter acu typicâ distinctis versibus unum
  Consuit in corpus, atque revinxit opus.
Alter abundantis studii, sed auctior alter,
  Quis proponendi debuit ordo geri;
Dulcius ut saperet modulamine condita metri,
  Incipit hic Rigæ bibliotheca Petri.

Gilles de Paris parle souvent de la vieillesse du poète dont il a entrepris de compléter et de perfectionner l'ouvrage. On serait même tenté de croire que, pendant qu'il travaillait, Riga mourut, puisqu'il paraît ne savoir à quelle cause attribuer plusieurs omissions qu'il reproche à son prédécesseur, omissions qu'il regarde comme très-importantes. « Si Pierre de Riga n'a rien dit de l'agneau Pascal, observe Gilles, c'est qu'il aura trouvé trop de difficultés dans le sujet, ou qu'il aura succombé sous le fardeau. » Et il profite de l'occasion pour rendre compte des additions qu'il a faites aux livres de Tobie, Judith, Esther, et des Machabées. Voilà ce qu'on trouve dans une préface en vers qui précède le nouveau Testament, préface que Leyser a insérée tout entière dans son Histoire des poètes du moyen âge, et dont nous ne citerons que peu de vers :

F. Polycarpi Leyserii, Hist. poetarum medii ævi, p. 737.

.... De paschali nihil agno
  Dixit (*Riga*) in hoc languens, deficiens que loco.
Forsan materia est nimis ardua visa canenti;
  Forsitan et fessus rapuit actor onus.
Quocirca a sociis crebro, multum que rogatus
  Istum defectum tollere velle; tuli.
Insuper in libris Tobiæ, Judith, et Esther,
  Et Machabæorum mystica multa dedi.
Post toto veteri supplevi in corpore legis,
  Ut magis adverti quidquid abesset ibi.

Gilles de Paris a donc été, pour l'ouvrage de Pierre de Riga, bien plus qu'un éditeur ordinaire; et il n'est pas étonnant que plusieurs manuscrits portent les noms de ces deux auteurs, et quelquefois même le nom seul de *Petri Ægidii Parisiensis.*

Mais quel était cet *Ægidius* ou Gilles de Paris? On en compte au moins deux qui vivaient à la même époque. L'Æ-

animis, et c'est, à ce qu'il semble, la leçon qu'il faut préférer, puisque *Ægidius* dit lui-même qu'il était dans la force de l'âge : *hic vir et ille senex*.

gidius, auteur d'un poëme en cinq livres, intitulé *Carolinus*, et dont Duchesne a cité un fragment, fait très-bien connaître l'autre. Celui-ci était médecin, et paraît avoir vécu vers la fin du XII[e] siècle. Nous avons de lui des poëmes *de Pulsibus*, *de Urinis*, *de Antidotis*, et un livre *de Virtutibus medicaminum*, que Leyser a imprimé tout entier dans son ouvrage (1). Voici ce que dit de lui le Gilles auteur du *Carolinus* :

Hist. Poetar. medii Œvi, p. 502.

Nominis ille mei celeberrimus arte medendi,
Cum sit et hìc (*Parisiis*) ortus, cujus facundia grata est,
Et nunquam laudanda satis, nec in agmine vatum
Nominis extremos sortiri debet honores.

Et il ajoute aussitôt pour compléter son éloge :

Cum sit et hic alius nostræ non indecor urbi,
Oris adornati, solo mihi junctus in usu
Nominis; in reliquis major, meliorque gerendus (2).

Au reste, on trouve aussi dans le *Carolinus* des vers à la louange de Pierre de Riga. Ægidius regrette seulement que la muse de ce grand poète, après avoir jeté tant d'éclat, commence à se refroidir, sans doute par l'effet de la vieillesse.

.... Quem intepuisse dolemus
Petrum in divinis verbo tenus alta sequentem.

Gilles de Paris, ayant écrit le *Carolinus*, où se trouvent ces vers sur Pierre de Riga, pour l'instruction du fils de Philippe Auguste, qui devint depuis Louis VIII, il est probable que ce poëme ne parut que dans les premières années du XIII[e] siècle : Louis n'avait alors que treize à quatorze ans. Or, Gilles

(1) C'est le *Gilles de Corbeil*, dont on peut lire l'article dans le tome XVI de notre Histoire littéraire, page 506. Mais il faut lire aussi l'article sur *Gilles de Paris*, qui va suivre immédiatement celui-ci, et où l'on trouvera des observations qui prouveront incontestablement que Gilles de Paris, auteur du *Carolinus*, est véritablement le poète qui corrigea et compléta la Bible en vers de Pierre de Riga.

(2) Ce sont ces trois derniers vers qui ont fait croire à Leyser, et à quelques autres, que Gilles de Paris indiquait ici un troisième Gilles, orateur ou poète, et qui vivait, dans ce même temps, à Paris. Dans nos articles sur Gilles de Corbeil et sur Gilles de Paris, nous croyons avoir démontré que c'est encore de Gilles de Corbeil qu'il s'agit dans ces trois vers, et que l'on ne doit conséquemment compter que deux poètes du nom de Gilles, qui aient été contemporains. Nous renvoyons les lecteurs à ces articles.

XIII SIÈCLE.

parle de Pierre de Riga comme s'il vivait encore. C'est une présomption de plus en faveur de l'opinion de ceux qui prétendent que l'auteur de l'*Aurora* est mort dans le XIIIe siècle, c'est-à-dire en 1209, comme le dit Albéric de Trois-Fontaines.

N'oublions pas qu'un autre poète, son contemporain (Guillaume-le-Breton), lui a payé aussi un tribut d'éloges dans les premiers vers de sa *Philippide*, tout en lui adressant un léger reproche sur le rhythme élégiaque, qu'il avait cru devoir employer dans son poëme.

Si tibi, Petre Riga, vitium non esse putavi
Ubere de legis occultos sugere sensus,
Quos facis ut levibus verbis elegia cantet,
Fortia facta virûm numero breviore coarctans,
Quæ potius pede mæonio referenda fuerunt;
Cur ego, quæ novi, proprio quæ lumine vidi,
Non ausim magni magnalia scribere regis?

Enfin, Éverard de Béthune, dans un poëme latin sur la versification, dans lequel il passe en revue tous les poëtes anciens et modernes, dit au sujet de Pierre de Riga :

Petrus Riga, petrà cujus rigat initia Christus,
Legem mellifluo texit utramque stilo.

Pag. 828. Ce poëme se trouve dans l'ouvrage de Polycarpe Leyser.

Les étrangers mêmes rendirent justice au talent poétique de Pierre de Riga; et, entre autres, Guy de Vicence, évêque de Ferrare, qui, près d'un siècle après, composa, à l'exemple de notre auteur, un poëme de l'ancien et du nouveau Testament, et l'intitula *Margarita Biblia*.

Echard. de Script. ord. Præd., t. I, p. 575, col. 1. Voss. de poet. lat., c. 6, in fin.

Si l'on s'en rapportait à la plupart des catalogues des grandes bibliothèques et à plusieurs biographes, on posséderait de Pierre de Riga quelques autres ouvrages, entre autres un livre *de Grammaticâ*, un autre, intitulé *Tropi et Phrases scripturæ*, et un *Speculum ecclesiæ*. Quant à ce dernier ouvrage, il est de Pierre le chantre. La ressemblance des prénoms est la cause de l'erreur. L'ouvrage sur la Grammaire ne nous est connu que par les catalogues : il en est de même d'un recueil de *vers*, que lui attribue Leyser sur la foi des catalogues des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande. Ce recueil de vers n'est peut-être que son *Aurore*. On aurait peine à compter toutes les dénominations sous lesquelles ce poëme est désigné dans les divers catalogues de manuscrits.

Casimir Oudin, t. II, p. 1551.

Leyser. Histor. Poet. med. æv., p. 736.

Il est étonnant qu'un poëme si célèbre n'ait jamais été imprimé. Le livre seul d'Esther a été publié par *Barthius*. Casimir Oudin, à l'exemple de quelques autres, avait entrepris d'en donner une édition : elle était toute préparée, d'après divers manuscrits ; il mourut avant d'avoir pu exécuter ce projet.

In Adversariis, liv. xxxi, cap. 15

Mais aucun livre n'a jamais été si souvent copié. Il est peu de grandes bibliothèques publiques où l'on ne trouve plusieurs manuscrits de l'*Aurora*. La seule Bibliothèque du roi, à Paris, en possède au moins quinze. La Bibliothèque de Lyon se flatte d'avoir le manuscrit autographe. « Les marges du volume, dit M. de Landine, offrent quelques notes de la même main que le poëme. A la fin de celui-ci on lit ce vers :

Manuscrits de la bibl. de Lyon, tom. I, p. 163.

Hic liber est actus Petri, manibusque magistri.

« Ce vers, ajoute M. de Landine, n'indiquerait-il pas que Pierre de Riga fut lui-même le copiste de son ouvrage dans le manuscrit qui est sur vélin avec les capitales en couleur ? »

Il ne nous reste plus qu'à donner une idée exacte d'un poëme qui a eu tant de célébrité, et qui est en effet l'un des plus importants ouvrages en vers latins qui aient été composés depuis la décadence des lettres latines.

EXAMEN DU POEME DE PIERRE DE RIGA.

Ce n'était pas une entreprise nouvelle de mettre en vers la Bible. Depuis l'établissement de la religion chrétienne, ce livre sacré avait fourni le sujet d'un grand nombre de poëmes.

Dès le commencement du IVe siècle, le prêtre espagnol *Juvencus* avait mis en vers latins les évangiles ; mais il est presque toujours fidèle au texte : il n'était point encore d'usage d'y chercher un sens mystique. Dans le Ve siècle, un autre Espagnol, *Dracontius,* composa en vers un *Hexameron,* ou l'ouvrage de six jours ; *Astérius* un poëme intitulé *Conférence de l'ancien et du nouveau Testament ;* et *Rusticus Helpidius,* un autre poëme de peu d'étendue en vers hexamètres, intitulé *Historiæ veteris et novi Testamenti* (1). Dans le VIe

Recueil de Maittaire.

(1) Ce Ve siècle est fécond en poètes traducteurs de la Bible. A ceux que nous venons de citer, il faut joindre *Victorinus* de Marseille, qui florissait l'an 430, et qui traduisit en vers la Genèse, pour son fils *Etherius*, depuis le commencement jusqu'à la mort d'Abraham. Mais c'était moins une tra-

siècle, nous trouvons qu'*Avitus* a composé des poëmes, d'après la Bible, sur l'*Origine du monde*, sur le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, les livres de *Josué* et des *Juges*. Dans le IXe siècle, *Alcuin* prend aussi pour sujet de ses vers plusieurs livres de la Bible; dans le XIIe, *Léonius*, prêtre de l'église de Paris, met en vers l'ancien Testament (voyez l'Analyse de son poëme dans le XIIIe tome de cette Histoire littéraire); *Marbode* traduit en vers latins le Cantique des Cantiques, et *Hildeberg* prend pour sujet d'un poëme, *la Création du Monde*, telle qu'elle est rapportée dans la Genèse. Ce dernier poëme, que Leyser a cru devoir faire imprimer dans son Histoire des poëtes du moyen âge, est remarquable en ce qu'on y trouve ce goût singulier pour les allégories, qui était alors dominant parmi les auteurs ecclésiastiques, et qui ne s'éteignit que lorsque l'étude d'Aristote s'introduisit parmi eux, et donna une autre direction aux esprits. Dans chaque phrase de l'Écriture, les auteurs de ce temps trouvaient un sens mystique. Par exemple, à peine Hildebert a-t-il rapporté la création du Soleil et de la Lune au troisième jour, qu'il y voit l'image du Christ et de l'Église.

Pag. 430

Histor. poet. medii ævi, p. 391.

Quarta die Deus fecit duo lumina magna :
Per quæ signantur Christus et Ecclesia.

Pierre de Riga, dans son immense poëme, a constamment suivi cette méthode. Tous les faits racontés dans la Bible sont pour lui des allégories qui donnent lieu à des explications quelquefois très-bizarres. En voici quelques exemples :

Dans l'Exode, chap. 8, Dieu envoie sur l'Égypte des nuées de mouches et de moucherons, et couvre la terre de grenouilles : le poëte prétend que la mouche vorace figure les gourmands, les moucherons les hommes turbulents, et les grenouilles les hérétiques, qui, comme elles, ne cessent de coasser :

Musca canina cibos maculans, pungensque gulosos,
Mordentes que fero dente notare potest.
. . . .
Rana loquax hæresim signat, strepit hæc, strepit illa,

duction qu'un commentaire, puisqu'il trouva moyen de faire quatre livres de cette seule partie de la Genèse. Guillaume Morel en a donné une édition en 1560.

Leyser., p. 51.

Cette même Genèse fut encore mise en vers latins, par un *Hilaire*, évêque d'Arles ou de Pothiers, en 440 ou 450. Ce poeme a été imprimé à Paris en 1544 et 1650.

Ibid., p. 55.

Turget clamosis illa vel illa sonis.
Discurrunt culices, hominum turbando quietem,
Designantque vagos qui sine pace manent.

Dans l'Anesse de Balaam, il voit les Gentils qui, dès qu'ils sont convertis, chantent les louanges du Seigneur.

Muta priùs plebs gentilis loquitur modo laudes,
Christe, tuas : istud signat asella loquens.

Le roi d'Égypte ordonne-t-il de noyer les enfants mâles et de n'épargner que les filles? C'est que le démon a toujours témoigné de la préférence pour le sexe féminin :

Ægypti princeps muliebrem vivere sexum
Imperat, et mergi cogit in amne mares.
Dæmon femineos et molles diligit actus,
Ac sanctos odit prosequiturque viros.

Notre poète ne se contente pas de donner ainsi un sens allégorique aux événements historiques que contient la Bible, il étend ces événements et invente lui-même des faits. C'est ainsi qu'il nous apprend que le signe dont Dieu marqua le fratricide Caïn, pour qu'il ne fût pas tué, était un tremblement de la tête.

Dat Deus ergo Chain signum citò ne perimatur,
Et motus capitis et tremor illud erat.

Il nous apprend que l'épouse de Caïn s'appelait Calmana.

Conjugis illius Calmana nomen erat.

Il sait combien de degrés avait l'échelle de Jacob. On en comptait douze, autant que de disciples :

Illa gradus habuit quasi bissenos : quia bissex
Extant discipuli qui docuere fidem.

On croit vulgairement que Joseph n'eut à défendre sa chasteté, que contre les entreprises de la femme de Putiphar; mais, selon notre poète, Putiphar lui-même brûlait d'amour pour Joseph. Comment, dit-il, Putiphar aurait-il été insensible à la beauté d'un visage où les roses se mêlaient aux lis? D'ailleurs c'était un des premiers de la cour du roi ; et les grands, même aujourd'hui, sont sujets à ce vice honteux.

Sulphureo vitio qui dicitur esse notatus

Putiphar iste fuit captus amore Joseph.
Nam qui scit quos non laqueo prædetur amoris
Os in quo certant lilia mixta rosis.
Magnus habebatur antistes regis. Eoque
Putiphar a vitio non alienus erat.
Nunc etiam tales absorbet, eoque laborant
Qui mundi regimen et loca summa tenent.

Nous ne rapporterons point plusieurs autres histoires non moins apocryphes, que Pierre de Riga n'a pas craint d'intercaler dans sa bible poétique; il en avait sans doute pris le sujet dans les livres de quelques rabbins. Mais on pourra du moins remarquer comment, dans ce siècle dévot, on défigurait sans scrupule un livre que l'on aurait dû regarder comme sacré.

On a pu se faire une idée de la manière et du style de l'auteur par les citations, déja trop nombreuses peut-être, dont nous avons appuyé nos recherches et notre opinion. Des antithèses, des jeux de mots, c'est là tout ce que l'on remarque dans cette longue file de vers hexamètres et pentamètres. Mais, au milieu de ce fatras, on trouve quelquefois des tirades harmonieuses, des descriptions pleines de vérité: voilà ce qui motive le jugement favorable qu'a porté Barthius, de ce poëme célèbre, et excuse un peu nos aïeux d'en avoir fait long-temps un livre classique.

Nous avons omis de dire que le poète s'était créé, à plaisir, des difficultés. Il y a dans l'Aurora de très-longues tirades où l'on ne trouve pas un A; d'autres qui sont sans *B*, etc.: c'était le goût du temps où Pierre écrivait.

Certainement la latinité de Juvencus, le premier des poètes connus qui ait mis les Évangiles en vers, n'a rien de bien recommandable; mais on n'y rencontre point ces taches, ce mauvais goût, qui déshonorent trop souvent le poëme de Pierre de Riga. Nous allons comparer ensemble (et ce seront nos dernières citations) un morceau de chacun des deux poètes sur le même sujet. Il s'agissait de peindre l'inquiétude assez naturelle qu'éprouva Joseph, lorsqu'il s'aperçut que Marie, qui n'était encore que sa fiancée, portait des signes évidents de fécondité. C'est d'abord Juvencus qui parle:

Interea Mariæ sponso miracula mentem
Sollicitant, manifesta uteri quod pondera vidit,
Et secum volvit quânam ratione propinquæ
Dedecus oppressum celet, thalamosque recuset.

Talia tractanti torpescunt membra sopore.
Mox stertente, dei vox audita monentis :
Accipe conjugium nullo cum crimine pactæ,
Spiritus implevit sancto cui viscera fœtu.
Hanc cecinit vates venturam ex virgine prolem,
Nobiscum deus est cui nomen. Protinus ille
Hæc præcepta sequens, servat sponsalia facta.

Voici le même passage de l'évangile de S. Mathieu, traduit par Pierre de Riga :

Ventre Joseph cernensque stupensque Mariam
  Quærit ut abscedat, clamque relinquit eam.
Sed monet Angelus hunc in somnis ut sua fiat,
  Conjuge nil in eà cogitet esse mali;
Conceptum puerum sacro de pneumate credat,
  Imponensque Jhesu nomen honoret eum
Qui salvet populum, qui mundum mundet ab omni
  Crimine, fit miseris spes medicina reis.
Paruit ille sacris monitis, vir virginis esse
  Gaudens; cum sanctâ virgine virgo manens.

Jamais, peut-être, Pierre de Riga ne s'est moins écarté que dans ce morceau, du texte des Écritures; et cependant il a trouvé moyen d'y placer des jeux de mots, tels que ceux-ci : *mundum mundet, vir virginis esse*, etc.

L'*Aurora* eut, à ce qu'il semble, beaucoup d'imitateurs. Montfaucon cite, entre autres, un poëme de *Jean Le Petit*, moine bénédictin, lequel se trouvait parmi les manuscrits de Saint Sulpice de Bourges. Il a pour titre : *Rhithmi in Vetus et Novum Testamentum*. On croit que l'auteur vivait au XIIIe, ou au plus tard dans le XIVe siècle. Mais nous n'avons pu rien découvrir de sa vie ou de ses autres ouvrages.

Montf., Bibl. bibl., tom. II, p. 1229.

Nous ignorons également si son poëme, qui, d'après le titre, ne paraît être qu'une imitation de l'*Aurora*, se trouve encore dans quelque bibliothèque de Bourges, ou ailleurs. Nous terminerons donc ici cette notice, dans laquelle il nous a paru convenable d'examiner avec quelque étendue le poëme de Pierre de Riga. C'est, à notre avis, un monument curieux de la littérature, du goût et des opinions de la fin du XIIe siècle.

A. D.

GILLES DE PARIS,

POÈTE LATIN.

Hist. litt., t. XVI, p. 506

Nous avons dit (article *Gilles de Corbeil*) que la ressemblance des noms était, en Biographie, et surtout dans l'Histoire littéraire, une des causes les plus communes des méprises et des erreurs. On trouvera ici une nouvelle preuve de cette vérité.

Si l'on prend la peine de lire dans les nombreux ouvrages des auteurs qui se sont occupés de la littérature du moyen âge, et dont plusieurs font ordinairement autorité (Les *Oudin*, les *Cave*, les *Saxius*, les *Fabricius*, etc., etc.), les articles qu'ils ont consacrés seulement aux poètes du nom de *Gilles*, on reconnaîtra qu'ils en nomment au moins quatre qui, tous, ont dû florir au commencement du XIII[e] siècle, ou peu auparavant; que tantôt ils attribuent à l'un tel poëme, tel ouvrage, qu'ailleurs ils donnent à un autre; que très-souvent ils font deux et même trois de ces Gilles auteurs du même ouvrage.

Il est moins difficile qu'on ne pense de débrouiller ce chaos. Et, pour arriver à ce résultat, commençons par passer rapidement en revue ces quatre poètes du nom de *Gilles*, que l'on regarde comme contemporains, et restituons à chacun, s'il est possible, les écrits qui le distinguent.

Moreri, Dict. verso Gilon. — Delandine, nouv. Dict. hist., tom. V, p. 438.

Hist. litt., t. XII, p. 81.

D'abord se présente Gilon (*Gilo parisiensis*), qui fut cardinal et évêque de Tusculum. Moreri et quelques autres biographes l'ont confondu avec Gilles de Paris, qui n'est venu au monde que plus d'un siècle après. L'article qui le concerne a déja paru dans le tome XII de notre Histoire littéraire; on y voit que Gilon est auteur d'une vie de saint Hugues dont les bollandistes ont donné des extraits, et d'un grand poëme ou plutôt d'une histoire en vers de la première croisade, en six livres, qui a pour titre: *De viâ Hierosolymitanâ.* Au reste, deux vers de ce poëme nous apprennent que l'auteur n'était pas de Paris, mais de Toucy dans l'Auxerrois:

Hæc ego composui, Gilo nomine, Parisiensis
Incola, Tuciaci non inficiandus alumnus.

Il n'était guères possible de rien dire qui pût mieux servir

à le distinguer de Gilles de Paris, qui, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, semble se faire honneur d'être bien véritablement parisien.

Vient ensuite *Gilles de Corbeil,* qui fut bien contemporain de Gilles de Paris, mais dont les ouvrages n'ont aucun rapport avec les siens. Dans notre article sur Gilles de Corbeil, nous avons donné la liste de tous les ouvrages qu'on peut raisonnablement attribuer à ce poète, et il paraît constant que sa muse ne s'est jamais exercée que sur des sujets qui avaient des rapports intimes avec la science qu'il professait, la médecine. Ce n'est donc que par irréflexion, ou d'après les titres, si souvent trompeurs, de quelques manuscrits, ou d'après de simples catalogues de livres, encore plus inexacts, qu'on l'a fait auteur de poëmes moraux ou historiques, tels que ceux du cardinal Gilon et de Gilles de Paris.

Hist. litt., t. XVI, 506.

Mais il est un Gilles de Delphes ou de Dephit (*Ægidius Delphensis*, et quelquefois *Deftensis*), sous le nom duquel on met souvent les ouvrages des deux Gilles dont nous venons de parler, et plus souvent encore le plus considérable des poëmes de Gilles de Paris, dont nous allons bientôt nous occuper, son *Carolinus.* On lui donne pour patrie, tantôt la Grèce, tantôt la Hollande, où se trouve la ville de Delft. Du reste, on ne sait et l'on ne dit rien de sa vie, de sa profession, ni du temps où il florissait. D'après cela, peut-on croire que cet *Ægidius Delphensis* ou *Dephtensis,* ait jamais existé? Nous penchons pour la négative, et voici nos raisons. D'abord, tous les poëmes qu'on lui attribue faussement, il faut les rendre à leurs véritables auteurs: il n'est, il ne peut être auteur ni du poëme sur la première croisade de Gilon, ni des poëmes sur les *Urines,* sur les *Antidotes*, etc., qui sont bien de Gilles de Corbeil, ni enfin du *Carolinus,* et de la continuation du poëme de l'*Aurora,* travaux qu'on ne saurait enlever à Gilles de Paris, comme nous le prouverons bientôt. Ainsi dépouillé de tous les titres qui l'avaient fait placer au rang des littérateurs et poètes, nous ne voyons pas pourquoi on consentirait à maintenir encore son nom sur leur liste. Mais on pourrrait demander comment il s'y est trouvé? la réponse est facile. Le médecin Gilles de Corbeil exposait en vers les préceptes de l'art, ou plutôt de la science qu'il exerçait; il les proclamait des lois, des *Oracles;* lui-même les qualifiait de *Delphiques,* comme on le voit par ces vers de l'épilogue qui termine son grand poëme, *De laudibus et virtutibus compositorum medicaminum:*

Ægid. corbul. de Laudibus et virtut. etc., vers 1460 et seq.

Fine libri clauso, portum tangente carinâ,
Quæ toties, somno vacuas studiique labore,
Pervigiles multas traxisti sedula noctes,
Respirare potes et parcere, musa, labori.
Hos, pueri ac juvenes, Physicæ quos *Delphicus* artis
Spiritus inflammat, curvatis pondere ramis,
Carpite maturos fœcundâ ex arbore fructus.

Selon toute apparence, les poètes, les auteurs contemporains de cet homme qui cultivait avec tant de gloire la science, et promulguait avec tant de solennité les oracles du dieu de Delphes, n'auront point manqué de lui appliquer le surnom qui devait le flatter, de *Delphensis*. Dans la suite, et lorsque l'on aura oublié les circonstances qui avaient donné lieu à ce surnom, on l'a d'autant plus facilement appliqué à quelque autre *Ægidius*, que Gilles de Corbeil en avait un plus vulgaire, celui de *Corbulensis;* et c'est ainsi que d'un seul poète on en aura fait deux. Ceci n'est sans doute qu'une conjecture : mais jusqu'à ce que nous trouvions dans les auteurs quelque chose de moins vague, de plus positif sur ce prétendu *Gilles de Delphes*, nous persisterons à croire, bien que son nom se trouve dans presque tous les dictionnaires biographiques tant anciens que modernes, que Gilles de Corbeil et Gilles de Delphes ne sont qu'un même poète sous deux noms différents (1).

Maintenant que nous avons éloigné de la lice tous les concurrents qui s'y présentaient sans droit, nous pouvons y introduire le seul qui ait droit de s'y montrer, *Gilles de Paris*.

Tout ce que nous savons de ce poète, c'est lui qui nous l'apprend dans ses vers : il paraît avoir eu le goût, assez

(1) Quelques nouveaux biographes, sans doute embarrassés des contradictions qu'ils trouvaient dans les auteurs, au sujet de Gilles de Delphes et des ouvrages qu'on lui attribuait, ont trouvé moyen de n'en dire absolument rien, tout en paraissant conserver son nom dans leurs dictionnaires. Par exemple, la *nouvelle Biographie* renvoie de l'article sur Gilles de Paris, à l'article *Delphus*, de cet article à *Delft*, et de *Delft* elle renvoie à *Delphus* d'où l'on était parti. Il suit de là que Gilles de Delphes n'a point d'article dans le dictionnaire. Il faut observer pourtant que, dans un article consacré à un *Ægidius Delphus*, qui professait la théologie à Paris, en 1507, on avertit qu'il ne faut pas le confondre avec Gilles de Delft, qui vivait, dit-on, au 12[e] siècle et que l'on fait auteur de la continuation de l'*Aurora*, et du poëme sur l'*Éternité des peines de l'enfer*. Au reste nul autre détail sur ce Gilles de Delft. On voit bien que l'auteur n'a fait que répéter ici les erreurs de Leyser, de *Fabricius*, etc., et attribuer, comme eux, au prétendu *Ægidius Delphensis*, des ouvrages qui sont incontestablement de notre Gilles de Paris. Tout cela ne peut servir qu'à confirmer l'opinion où nous sommes, qu'il n'existait point à Paris, *au* 13[e] *siècle*, d'écrivain du nom de Gilles de Delft.

commun du reste parmi les poètes, de se mettre lui-même en scène, dès que l'occasion s'en présentait. Graces à un vers du *Carolinus*, par exemple, nous apprenons qu'il avait 36 ans, lorsqu'étant à Rome au temps où le pape Célestin III mourut, c'est-à-dire en 1198, il travaillait à ce grand poëme:

Jam mihi terdenis accrescit sextus in annis.

Carolinus, l. V, v. 339.

Il s'ensuit de là qu'il était né en 1162. Et l'on ne peut non plus avoir aucun doute sur sa patrie; car en vingt endroits, comme nous l'avons déja dit, il se fait gloire d'être de Paris, et joint toujours à son nom le surnom de *Parisiensis*, épithète qui, dans ses vers, paraît toujours avoir été employée pour celle de *Parisinus*. Cependant un auteur, dont nous respectons l'autorité (1), a prétendu que Gilles lui-même avouait dans son poëme qu'il n'était pas de Paris. Nous en faisons l'observation, mais nous avouons que nous avons vainement cherché dans le *Carolinus* les vers où le poète a dû faire cet aveu.

Nous ignorons les événements de sa vie, pendant sa jeunesse : il ne donne là-dessus que des notions assez vagues. On voit cependant par un passage de son *Carolinus*, que, dès son adolescence, il s'adonna à la poésie; qu'il fit d'abord des vers facétieux pour amuser le beau sexe, et aussi des satires pour corriger les mauvaises mœurs; qu'il se livra ensuite à de plus sérieuses occupations, et que c'est ainsi qu'il est parvenu à éteindre en lui l'ambition et le goût pour les choses mondaines.

Carolin., l. V, v. 374.

Donec inevulsus sic me rego, donec in istis
Occupor officiis, minus ambitione laboro,
Atque in mundanis minus obruor. Undè medelam
Hanc sequor à puero, studiis exindè jocosè
Susceptis : olim, cùm nondùm puberis ævi
Factus eram, in sexum muliebrem comica lusi.
Acrior indè fui sub zelo interprete morum,
Cùm fuit in satyris scribendi cura, meumque
Dulcius arcanâ modulabar in aure lupercum.

Attaché à l'église de Saint-Marcel, où même il était chanoine, il fut jugé digne d'aller défendre deux fois les intérêts de son église, d'abord auprès du pape Clément III, qui mourut en 1191, et une troisième fois auprès de son successeur Célestin III. Nous ne savons, et il serait sans doute as-

(1) M. Brial dans un Mémoire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voyez l'extrait de ce Mémoire dans le *Compte rendu* des travaux de l'Académie en 1815.

XIII SIÈCLE.

sez peu important aujourd'hui de savoir quels étaient les affaires et débats qui l'appelèrent trois fois à Rome en différents temps; mais il nous dit lui-même qu'il profita de ses longs séjours dans cette ville pour y composer, ou du moins pour y continuer et finir son poëme sur Charlemagne (le *Carolinus*), qu'il destinait à l'instruction de Louis VIII, fils de Philippe Auguste.

Ibid., lib. V, v. 305.

Hæc ego Romuleâ jam diuturnus in urbe
Hospes eram, quo me quædam adversantia contra,
Ad papæ Clementis (1) opem bis jam ante profectum
Rursùm de magnis egere negotia rebus
Sub Cælestino (2) Romanæ antistite sedis.

Par un calcul en vers assez embrouillé, que l'on peut lire aú livre IV du *Carolinus*, on voit à peu près combien l'auteur employa de temps à composer son poëme et à le corriger. Ce que l'on y trouve de plus clair et de plus précis, c'est qu'en l'année 1200, l'ouvrage était parfait et en état d'être présenté à Louis.

Carolin., l. IV, feuil. 31 du manuscrit de la Biblioth. du Roi.

Ipsius a regis (3) obitu fluxere peracti
Octo semel septem undecies annique trecenti
Usque sub hoc tempus sub quo præsentia scripsi.
In quibus edendis emendandisque biennem
Ex æquâ gessi divinum lance laborem :
Editor in primo studiorum et deindè secundo
Corrector factus, tunc mutans rursus et anni
Unius effluxu per quem ad suprema resedi,
Usque modo suppressa tenens cùm à tempore inivi,
Annorum summam consummant mille ducenti.

Ce fut en effet, l'an 1200, au retour de son dernier voyage à Rome, qu'il se décida à remettre son poëme dans les mains de Louis, héritier présomptif de la couronne. Quelques vers, que nous allons citer, nous apprennent cette particularité; et il est à présumer que le manuscrit qui fut donné au prince est le même qui existe encore à la Bibliothèque du Roi, n° 6191. C'est un manuscrit de format in-4°, en parchemin. Sur une page qui précède le prologue on voit, dans un médaillon, Louis, alors âgé de 13 ans, qui, assis sur une espèce de trône, reçoit des mains d'un ecclésiastique un livre ouvert, où l'on peut lire très-distinctement : *Hoc opus Ægidii parisiensis habe.* Le dessin de cette image, qui était au-

(1) Clément III, mort en 1191.
(2) Célestin III, mort en 1198.
(3) De Charlemagne.

trefois coloriée, mais dont les couleurs ont presque entièrement disparu, est très-grossier, et prouve à quel degré de décadence les arts étaient arrivés à cette époque. Voici, au reste, les vers de Gilles, qui constatent la présentation de son poëme au jeune Louis :

> Quæ (*carmina*) variis variata locis et denique, nostro
> Parisiis reditu, manui subjecta supremæ
> Postquam jam tenui longùm suppressa, futuro
> In regnum juveni pro munere mittere duxi.

Nous pensons que par ces mots, *manui subjecta supremæ*, il faut entendre que Gilles avait mis la dernière main à son poëme, et non qu'il l'avait soumis à Philippe Auguste. Quelle n'eût pas été la colère de ce roi que, dès les premières pages, il blâme ouvertement de son divorce avec Ingelburge! Mais c'est surtout dans le Ve livre qu'il manifeste avec plus de véhémence l'indignation que lui inspire ce divorce, qu'il traite d'action très-criminelle, et qu'il regarde comme la cause de tous les malheurs qui affligent le royaume; c'est encore là qu'il reproche à Philippe son orgueil, son avarice, comme nous le ferons voir dans l'analyse du poëme entier. Ce V^e livre, qui est un véritable hors-d'œuvre, nous paraît avoir été composé long-temps après les autres, et avec le projet de détourner le jeune Louis de la tentation d'imiter son père qui semblait braver les foudres de l'Église, et vouloir sortir de la dépendance du Saint-Siége. Gilles de Paris était entièrement dévoué à la cour de Rome, et la servait, on pourrait dire avec fanatisme. Il faut l'entendre gourmander avec amertume Guillaume-le-Breton, dont il se dit pourtant l'ami, de ce qu'il avait consenti à faire divers voyages à Rome avec la mission d'arranger, s'il était possible, la grande affaire du divorce. Nous citerons ailleurs les vers où il n'épargne pas plus le poète, son ami, que le roi Philippe Auguste. Il est vrai qu'il enveloppe de flatteries ses amères réprimandes au roi : il vante son courage dans les combats, et ne manque point d'appeler son fils Louis, très-poétiquement peut-être, mais en employant une figure que nous trouverions aujourd'hui de mauvais goût,

> *Portio magnifici lumbis decisa Philippi.*

Ses flatteries, pas plus que ses satires, ne lui procurèrent, à ce qu'il semble, ni de grands avantages, ni de l'illustration, et

XIII SIÈCLE.

peut-être n'en désirait-il pas. Il resta chanoine de Saint-Marcel; car on ne voit point son nom mêlé à celui des personnages qui occupaient, à cette époque, les hautes dignités de l'église, ou qui jouèrent un rôle dans les affaires politiques. Mais il fit mieux que de se livrer à l'ambition; il employa tous ses loisirs à composer des ouvrages tant en prose qu'en vers. Nous disons *en prose*, car dans quelques vers de l'un des prologues du *Carolinus*, il se vante d'avoir écrit en prose des moralités [*quædam moralia*]. Il avoue encore qu'avant le *Carolinus*, il avait écrit un ouvrage dans lequel il racontait les exploits guerriers des Français :

> .... Fateor scripsisse libellum,
> Francorum laudes et gallica gesta canentem.

Le mot *canentem*, qui termine le second vers, indique assez que cet ouvrage-ci était en vers; mais ni ces moralités en prose, ni le poëme, ne sont parvenus jusqu'à nous. Il ne nous reste de lui que son *Carolinus* dont nous avons déja parlé; les additions qu'il a faites à l'*Aurora*, et qui égalent presque en étendue ce grand poëme de Pierre de Riga; enfin, un poëme théologique, très-ennuyeux, sur l'*Éternité des peines de l'Enfer*.

Nous allons faire connaître tous ces ouvrages.

Il n'a été jusqu'à présent publié que le Ve livre du *Carolinus*, parce que l'on a cru, d'après ce qu'en disait l'auteur lui-même dans ses prologues, que les quatre autres ne contenaient qu'une instruction morale adressée au jeune Louis, fils de Philippe Auguste. Mais, par l'analyse que nous en ferons, il nous sera facile de prouver que les quatre premiers livres, qui ont été négligés, sont bien plutôt *historiques* que moraux.

Quant aux additions faites au poëme de l'*Aurora*, nous avons déja fait connaître dans l'article sur Pierre de Riga, la part considérable que Gilles de Paris avait eue dans la composition de ce grand poëme. Nous aurons peu de choses à ajouter à nos précédentes observations.

Nous mentionnerons rapidement aussi le poëme sur les peines de l'enfer, et ne le ferons connaître que par quelques courtes citations. Il ne mérite pas d'occuper l'attention de nos lecteurs.

On ne sait point la date précise de la mort de Gilles de Paris. Il n'était plus lorsque parut la Philippide de Guillaume-le-Breton; l'auteur de ce poëme regrette la perte de Gilles,

ainsi que celle d'un Gautier, poète comme lui:

O si Galterus illo vel Egidius esset
Tempore, quàm claro niteant tua bella cothurno!

Philippidos, l. XII, vers. 887

D'après ce témoignage, nous croyons pouvoir placer sa mort entre les années 1210 et 1220.

POËMES DE GILLES DE PARIS.

I. Le Carolinus. — Ce poëme, dans la composition duquel l'auteur a conservé toutes les formes du poëme épique, fut présenté, comme nous l'avons dit, à Louis VIII, fils et futur successeur de Philippe Auguste, et était destiné à son instruction. Il ne devait d'abord contenir que quatre livres ou chants, dans lesquels étaient préconisées les vertus de Charlemagne, sa *prudence*, sa *justice*, son *courage*, sa *tempérance*. D'après cette division et le sujet de ces livres, annoncé par l'auteur lui-même, on devrait naturellement s'attendre à ne trouver dans chacun que des exemples de la vertu, à l'éloge de laquelle il était exclusivement consacré. Il n'en est rien. Les quatre premiers livres ne contiennent pour ainsi dire qu'une relation de la vie de Charlemagne, surtout de ses exploits guerriers, rangés dans un ordre à peu près chronologique. Cette relation poétique est assez conforme à celle qu'en ont faite en prose Éginhard et le moine de Saint-Gall; elle s'en écarte pourtant en quelques circonstances. Sans doute le narrateur s'interrompt souvent pour proposer à Louis, son héros comme un modèle, pour l'exciter à imiter ou ses vertus ou ses exploits; mais tel ne paraît pas être son principal objet. En le lisant, on sent que son ambition serait bien plutôt de revêtir, de formes poétiques, les grandes actions qu'il raconte; mais que, faute de talent et de génie, il ne peut atteindre le but.

Comme ce poëme est à peu près inconnu, puisque le cinquième livre, qui n'a presque aucun rapport avec le sujet des quatre autres, est le seul qui ait été publié, d'abord incomplétement dans le recueil de Duchesne, et plus tard, en entier et très-exactement dans le tome XVII des historiens de France, nous regardons comme un devoir d'en donner un extrait livre par livre; et cela d'autant plus volontiers que,

F 2

bien que le poëme soit très-souvent au-dessous du médiocre, on y rencontre des passages remarquables par les idées et même par le style, et qu'on y trouve aussi relatés des faits qui peuvent donner lieu à des discussions intéressantes pour la science de l'histoire.

LIVRE I[er]. — L'auteur, à l'exemple des poëtes épiques, commence par une exposition. C'est de Charlemagne que sa muse va s'occuper :

Carolin., l. I, p. 1, du manuscrit 6191

> De Karolo clari præclarà prole Pipini,
> Cujus apud populos venerabile nomen in omni
> Ore satis claret, et decantata per orbem
> Gesta solent melitis aures sopire viellis.

On voit par ce mot *viellis*, qu'aux XII[e] et XIII[e] siècles on chantait dans les rues, au son du violon (1), les exploits de Charlemagne, et sans doute aussi de ses braves compagnons d'armes, et que les peuples prenaient plaisir au récit de ces merveilleuses aventures.

En bon chrétien, il se garde bien d'invoquer Apollon et les Muses ; c'est Jésus-Christ qu'il supplie de l'inspirer.

> Tu fauces perfunde meas et viscera reple,
> Te fautore velim timidis insistere cæptis,
> Te duce progressum posco, te dante supremam
> Addere posse manum, justæque accedere metæ.

On croirait qu'après cela il va s'empresser d'entrer en matière ; mais il veut auparavant soulager son cœur affligé des *scandales* que donne le roi Philippe par son divorce avec Ingelburge, et s'étonne que l'Église, par son silence, favorise un tel *forfait*.

Pag. 2 du manuscr. cité.

> Hactenùs hoc, in quod nequeo non prodere votum
> Quod tacito sub corde premo, solique minores
> Consimili mærore gemunt, ubi muta potestas
> Ecclesiæ voluit hunc dissimulare reatum.

On conviendra qu'il est assez singulier de voir un poëte, chargé d'instruire le fils d'un roi, débuter par blâmer ouvertement la conduite du père.

(1) Les mots *viella*, *vitula* et *vidula*, signifiaient alors le violon. Ce que nous appelons *vielle* aujourd'hui était la *rocta* ou *rota*.

Suivent des louanges et des conseils très-fastidieux qu'il adresse à son royal élève, tout en faisant aussi l'apologie de son poëme. Ce n'est qu'après une soixantaine de vers qui ne contiennent guères que cette seule idée : vous devez imiter l'exemple de vos ancêtres, qu'il en vient au couronnement, comme roi, de Charlemagne encore enfant.

................Adhuc gestandus in ulnis
Tempus inexpletum pueri septennis agebat.

Ainsi, à en croire le poète, Charlemagne avait à peine sept ans lorsqu'il fut couronné roi, en 754, par le pape Étienne qui était alors en France. Il s'ensuivrait de là qu'en 768, lorsque son père Pepin mourut, il n'avait que 21 ans et non 26 comme le disent les historiens. Fidèle à cette chronologie, Gilles, comme nous le verrons au livre IV, ne donne que 68 ans au plus à Charlemagne, lorsqu'il mourut; tandis que, d'après ces mêmes historiens, il était alors dans sa 72e année. Nous reviendrons sur cette observation, sans trop nous y arrêter pourtant, lorsque nous serons arrivés à ce IVe livre où le poète raconte la mort de son héros.

Après avoir retracé le couronnement de Charles, il s'extasie sur les décrets de la providence qui avaient amené en France le pape Étienne, et avaient ainsi épargné à Pepin la peine d'aller demander à Rome la bénédiction et sans doute le consentement du Saint-Père.

Manuscr. feuill 4, v°.

Tunc neque montanas transire nives neque Romam
Ire necesse fuit; sed sicut oportuit, arctis
Et gravibùs causis quæ turbavere quietem
Ecclesiæque statum, regis sine sumptibus ullis,
Regificum facturus opus, progressus ab urbe, (*Stephanus.*)
Hùc sese impegit et venit præsul ad illum. (*Pipinum.*)
O satis in rebus mirum et sublime supernum
Consilium! Miranda sui decreta statuti!

Au lieu de s'occuper de Charlemagne, après son couronnement, le poète passe en revue ses ancêtres Pepin-l'Ancien, Charles-Martel et Pepin-le-Bref, dont il rapporte en 200 vers, à peu près, les belles actions; sans négliger toutefois de les blâmer fortement lorsqu'ils avaient porté quelque atteinte aux intérêts de l'Église et du Saint-Siége. Toute cette disgression est assez curieuse, mais elle est trop longue pour que nous puissions la citer ici.

XIII SIÈCLE.

Passons avec l'auteur à la première expédition guerrière de Charlemagne. On sait qu'à peine monté sur le trône après la mort de son père Pepin, il continua la guerre que celui-ci avait entreprise contre Hunold ou Hunau qui, après la mort de Waïfer, s'était emparé de l'Aquitaine. Aussi notre auteur nomme-t-il cet Hunold, *Aquitaniæ detentorem*. Voici comme il raconte, en assez peu de vers, cette expédition par laquelle Charlemagne débuta avec tant de succès.

Manuscr. p. 10.

Sub Karolo, fortasse memor, conceperat illud
Hunoldus revocare sibi (1); sed vota sinister
Intulit intuitus, et adegit cæca cupido.
Propterea successus abest, nec gratia turpes
Ausus prosequitur, sed deficit, et male cæptis
Infelix ruit ambitio, nam marte minorem
Strenuus assequitur, collectis viribus, ultor,
Bellipotens Karolus atque intardatus agendis
Anticipat, tandemque, inito certamine, victum
Cogit in effugium, congressu turbidus, hostem.

Hunold avait cherché un refuge près de Loup, duc des Gascons, qui bientôt fut forcé de le livrer. Charlemagne usa de clémence envers son prisonnier; il lui pardonna, parce que, dit notre auteur, il ne voulut pas, en le privant de la vie, paraître trop cruel au commencement de son règne.

Ibid.

.... Illum prudenter amicum
Fecit : cui, potuit cum perdere, parcere duxit.

Ce livre, d'après le prologue, aurait dû être entièrement consacré à la *prudence*. Voilà cependant le seul exemple de cette vertu que le poète offre à l'admiration du jeune Louis. Et encore serait-on tenté de voir dans ce pardon accordé par Charlemagne à un ennemi vaincu, plus de politique que de prudence. On ne trouve nul autre trait de prudence dans tout le reste du livre, si ce n'est pourtant le soin que prend Pepin de faire couronner d'avance son fils Charles par le pape Étienne.

LIVRE II. — Dès les premiers vers le poète rappelle l'ambassade que le pape envoya à Charlemagne pour lui demander des secours contre Didier, roi des Lombards.

(1) De s'emparer de l'Aquitaine.

Manuscr. p. 11.

Ecce a romano legatus præsule Petrus
In Desiderium vires implorat, opemque
Ecclesiæ præbere dei quam nominis usus
Antiphrasi verâ (1) minimeque optabilis ille
Filius Astulphi, patriis non degener actis,
In prepossessis vastabat, apostata nequam,
Præsidiis, et more patris, vexare suisque
Præsumebat atrox feodis privare tyrannus.

Charlemagne passe aussitôt les Alpes à la tête de son armée et vient assiéger Pavie. Suit la description d'une bataille; là Gilles de Paris fait tous ses efforts pour paraître poète, et ne montre que son impuissance et son mauvais goût.

Ibid

.... Pervia pectora fiunt
Ensibus, ulteriùs ruptis thoracibus hastæ
Attingunt quæ per naturæ arcana vagantur,
Et miseras exhausta bibunt per viscera vitas.

On n'est pas plus diffus que notre poète en pareille occasion. C'est ainsi qu'en répétant plusieurs fois les mêmes images, il décrit les occupations du chef de l'armée pendant l'assaut donné aux murs de Pavie.

.... Ipse suorum
Agmine dux primus, ubi nudo fulminat ense,
Impigit hinc, illuc festinat et indè refertur,
Hic et illic discurrit, equumque regirat in orbem,
Agmina circuiens, et quos bene cernit agentes
Confortare studet, nunc se convertit ad istos,
Nunc ad eos redit, hisque animos instigat et illis.

Enfin la ville est prise, et Didier lui-même tombe dans les mains du vainqueur qui le fait renfermer dans un cloître. Ici le poète est d'une extrême concision. Cet événement assez important, il le raconte presque sans détails.

Manuscr. feuill. 12, v°.

.... Illum (*Desiderium*)
Transmissum francis in claustra monastica trudi
Precipit (*Karolus*) et nigrâ soccum mutare cucullâ.
Dans vitam pœnamqua reo. Res jussa secuta est.
Rex ille infandus, quamvis non sponte, quietam
Transiit ad vitæ formam, statione receptus,
Ut legitur, nostræ non longè a mœnibus urbis
Areopagitæ monacatus martyris æde.

(1) Le poète joue sur le mot *Desiderius*, en disant que c'est par *antiphrase* que ce prince portait le nom de *Desiré* (Didier).

XIII SIÈCLE.

Ces deux derniers vers nous fournissent une remarque qui ne nous paraît pas sans intérêt. Toutes les histoires et tous les dictionnaires biographiques modernes assurent que Charlemagne, quand il fut maître de Didier, le relégua dans l'abbaye de Corbie où ce roi déchu passa le reste de sa vie dans les regrets et dans la pénitence. Notre poète, au contraire, nous apprend que ce fut dans l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, que Didier fut renfermé, *quamvis non spontè;* et qu'il y prit l'habit de moine, *Areopagitæ monacatùs martyris æde.* Observons qu'Éginhard, la seule autorité sûre que l'on puisse consulter sur ce point, ne nomme pas le couvent où Didier trouva un asile, et que, d'après cela, nous ne voyons pas pourquoi les historiens ont préféré l'abbaye de Corbie à toute autre. Nous ajouterons que Gilles, à ce sujet, mérite plus de confiance que qui que ce soit : chanoine dans une grande église de Paris, il devait connaître parfaitement l'histoire des monastères de tous les environs.

Gilles de Paris ne raconte pas avec moins de concision les suites qu'eurent la victoire de Pavie et la chute du roi des Lombards.

Manuscr. fol. 12, v°.

Tunc sua restituens papæ, de pace tenenda
Cum populo Papiæ firmato fœdere, magnus (*Karolus*)
Undique per girum terram sibi subdit et ex se
Hæredem statuit illic regnare Pipinum (*Karoli filium*)
Quo deinde a fatis perempto, quoniamque relictos
Ex ipso neptes, affectu patris apud se
Fovit et imposuit regno pro patre nepotem.
Nam successivo privatus honore parentum
Inque fugam compulsus erat ducis exulis hæres,
Ne demum ecclesiæ feodis Adalgisus (1), æque
Cum genitore nocens aut forte nocentior esset.

Fidèle jusqu'ici à l'ordre dans lequel l'histoire a placé les expéditions guerrières de Charlemagne, notre poète passe de la guerre contre les Lombards aux diverses expéditions contre les Saxons, expéditions qui furent si sanglantes, et qui se répétèrent si souvent pendant trente-trois années. Il ne leur consacre pourtant qu'un assez petit nombre de vers; mais, en revanche, avant de s'en occuper, il s'étend longuement sur l'origine des Saxons, et, après quelques déclamations sur

(1) Adalgise, fils de Didier, qui se retira à Constantinople, et qui tenta, dans la suite, mais infructueusement, de remonter sur le trône de son père.

leur perfidie, et l'énumération des victoires multipliées que Charles remporta sur eux, il raconte ainsi leur complète destruction.

Manuscr feuill. 13, v°

Multaque patrata est miseræ deletio gentis (1),
Multo grassatum est in sanguine donec abactos
Saxones excepit (*Karolus*) conjuncta in fœdera Francis;
Quos prius idolatras, tunc dogmata nostra sequentes,
Sacro mandavit baptismi fonte renasci.

A la guerre des Saxons succède, dans le poëme, comme dans l'histoire, l'expédition de Charlemagne contre les Espagnols, à laquelle il n'attribue aucun autre motif que le désir d'augmenter le nombre des peuples soumis au christianisme.

Ibid., feuill 15, v°.

.... Tunc agmina secum
In bellum rapiens, fines invasit hiberos,
Victores cupiens illic quoque vincere Francos;
Causa quod intraret, terram expugnare sub axis
Occidui tractu, non usurpatio regni
Aut hominum pressura fuit, sed gloria cœli,
Christi firmanda fides, ea vota premebat;
Et res ad libitum quæ succedebat, agendum
Ad virtutis opus faciles tulit undique casus.

Cette guerre eut d'abord, comme on sait, les plus heureux résultats; mais, à son retour d'Espagne, dans les défilés de la vallée de Roncevaux, l'armée de Charlemagne fut battue et en partie détruite par les Gascons. Ici notre poète emprunte, et, il faut le dire, contre sa coutume, les récits des romanciers. Il raconte, à peu près, comme eux, la mort de Roland.

Ibid., feuill. 17.

Multa fit è multis per tela pluentia strages.
Hic Anselmus comes occidit imbre cruento
Missilium confossus, et Egebardus in aulâ
Prepositus, dominusque britanni littoris, inter
Innumeros numerandus obit Rollandus, equestri
Ordine flos potior et honor specialior armis;
Cujus in exiguo, suo ab funere, magni
Nominis oppidulo fit adhuc ostensio cornu;
Petraque quam, cum rueret, mucrone corusco
Martia dextra fidit, illuc cernenda profectis
Restat adhuc terræ non infima testis earum.

(1) Gilles fait-il ici allusion au massacre des 4500 Saxons que Charlemagne fit périr par le fer en 782, suivant Éginhart, ou à la soumission entière de la Saxe en 804, époque où ses habitants furent transportés et dispersés en France, ainsi que leurs femmes et leurs enfants? c'est ce qu'on ne peut décider d'après le vague de ses expressions.

XIII SIÈCLE

Il raconte ensuite qu'Alda, sœur du héros, qui mourut de douleur de la perte de son frère, est inhumée dans le même tombeau. Il parle, au reste, du prétendu archevêque Turpin, le fabuleux biographe de Charlemagne, comme d'un prélat aussi fameux par ses connaissances littéraires que par les armes. Il paraît, d'après les vers de Gilles, que Turpin était aussi connu sous le nom d'*Eutopius*

> .... Et soror ejus (*Rollandi*)
> Adjacet Alda suo pulvis conjunctus amico;
> Quam dolor oppressit, et adhuc, si digna receptu
> Fama canit, remensis eo sub tempore sedis
> Eutopius præsul, alioque nominis usu,
> Turpinum dixisse volunt, vir in agmine clarus,
> Sede suâ clarus, studiis, sed clarior armis.

Charlemagne, échappé aux dangers de cette expédition, rentra en France où sa femme Hildegarde le rendit père de deux jumeaux dont l'un mourut presque en naissant, et dont l'autre fut Louis, le Pieux ou le Débonnaire, le seul de ses enfants qui lui ait succédé.

Manuscr. feuill. 17, v°.

> .... E quibus alter
> Vitæ deperiit ad limina prima, renatus
> Alter aquis vixit Ludovicus nomine, regno
> Successor, meritòque pii cognomen adeptus.

Nous ne suivrons pas le poète dans les récits qu'il fait de la seconde guerre de Charlemagne en Italie, bien que ces récits soient fort courts; mais Gilles les a rédigés en style de chronique.

Ibid.

> Deinde triumphantes Capuanis intulit alas,
> Et Beneventanis indixit prælia magnus.

Il n'ajoute à cela que quatre ou cinq vers, et passe aussitôt à la guerre de Charlemagne contre les Frisons.

Ibid.

> Sub juga descendunt de libertate priori
> Frisones a magno (*Karolo*) tùm servire coacti;
> Frisones, assiduis exercita natio bellis
> Propter inaccessas nunquam antè paludes.

Il emploie moins de vers encore pour raconter la soumission des Russes, des Norvégiens, des Gélons, des Huns et des Anglais. Certes Éginhard *(vita Carol. magn.)* est très-concis dans le récit qu'il fait de ces grands événements, mais auprès de notre poète il paraîtrait diffus.

LIVRE III. = Ce Livre commence par le récit de la mort du pape Adrien Ier et de l'exaltation de Léon III qui fut d'abord victime d'une conjuration tramée par un parent et un confident du pape défunt, mais qui sut leur échapper, et se vengea cruellement. Gilles raconte les persécutions qu'éprouva le nouveau pape et l'asile qu'il trouva auprès de Charlemagne.

Pax ubi nulla rata est, ubi gloria nulla quieta,
Et nullus securus honos : expertus in alto
Hoc Leo conscensu est qui tutior ima tenebat.
Hunc in equo cum jam pompam ducendo sederet,
Appetiit manuum violenta injectio, tractum
Nequiter, et sacrâ de majestate revulsum.
Quem prædefuncti papæ execare parentes,
Excito contra seductæ turbine plebis,
Presumpsere, nec ex oculis ablata lucerna est.
Prorsus, adhuc speculans per quot cruciatibus, ille
Evadit, fugit ad Karolum ; quo vindice facti
Sede reformatur, tranquillaque tempora complet.

Manuscr. feuill. 18, v°

Le pape Léon reconnaissant envers Charlemagne, ou plutôt travaillant pour les intérêts de l'Église, forme alors le projet d'unir Charlemagne à Irène, impératrice des Grecs. Là le poète raconte les tragiques événements par lesquels Irène était parvenue à regner sur l'Orient. Mère dénaturée, après avoir occupé le trône, pendant dix ans, avec son fils, elle l'en avait chassé et lui avait fait arracher les yeux.

Quem (*Constantinum Irenæ filium*) rursus captum trusumque in vincula mater
Irreverens oculis privari jussit, et illo
In luctu, gemituque diem claudente supremum
Anxietate dati sibi vulneris, ipsa (*Irene*) resumpti
Imperii gessit alio moderamina lustro.

Manuscr. feuill. 19.

Le poète ne cache point (et c'est peut-être dans ce poëme seulement que l'on trouve quelles étaient les vues secrètes du pape) que Léon avait pour but, dans ce mariage, qui eût réuni l'empire d'Occident à l'empire d'Orient, de délivrer l'Église et Rome des craintes continuelles que lui inspiraient les Grecs qui occupaient une grande partie de l'Italie méridionale.

Vient ensuite le couronnement de Charles, par le pape, comme empereur et successeur des Césars.

XIII SIECLE.

Ibid., feuillet 19, v°.

Tunc humeris trabeam, pedibus sandalia, sceptrum
Ferre manu, diadema comis excepit habendum,
Utque sacri perfudit eum pinguedo liquoris,
Mox declaratus fuit urbi Augustus et orbi,
Hic acclamatum est devotâ à plebe per urbem :
Magno ac pacifico regi, semperque verendo
Augusto Karolo victoria, vita, potestas !

Suit l'histoire de l'ambassade de Tassillon, que le poète appelle Tapsilon, auprès du pape et de l'abandon que ce prince du sang royal fut peu après obligé de faire de son duché de Bavière, comme coupable de conspiration. Mais ici le poète n'est pas fidèle à la chronologie. Il place la condamnation de Tassillon après le couronnement de Charles comme empereur; et, d'après tous les auteurs, elle fut prononcée à Ingelhein, près de Mayence, en 788, dans une assemblée du Champ-de-mai. Charlemagne n'était point encore empereur puisque ce fut en l'année 800 qu'il reçut la couronne impériale des mains du pape Léon qui n'avait nul droit de la donner. Mais Gilles de Paris ne voulait pas sans doute perdre l'occasion de peindre le magnanime Charlemagne qui, même empereur, se contenta de l'abaissement d'un prince parjure et lui fit grace de la vie.

Manuscr. feuill. 20, v°.

Tapsilo se servare timens, consultiùs ipsum
Placare intendens, posito diademate, supplex
Ad pedes occurrit, cui, litigiosa relinquens
In manibus, sese dedens, genibusque volutus,
Obtinuit veniam.

Le poète s'arrête après cette espèce d'épisode pour passer en revue tout l'empire de Charlemagne, divisé en deux parties principales : l'*Austrie* et la *Neustrie*. La longueur seule de cette digression nous empêche de l'insérer ici; car, quoiqu'elle soit purement géographique, elle n'est pas sans intérêt pour l'histoire.

Il eût été extraordinaire que notre poète, ayant pour but de jeter tout l'éclat possible sur le règne de Charlemagne, eût passé sous silence les ambassades et les présents que lui envoyèrent, lorsqu'il fut devenu le plus puissant monarque du monde, les autres souverains, même les plus éloignés de son vaste empire. Ce sujet pourtant l'occupe peu : il ne mentionne guères, parmi tous les potentats qui rendaient de tels hommages à l'Empereur des Francs, que Haroun-Al-Raschid qu'il appelle Aaron, roi d'Egypte.

Ægypti quoque rex Aaron magnatibus orbis
Anteferebat eum, predilectique colebat
Affectu, quanquam non visu nec nisi famæ
Hunc solo nosset et dilexisset odore.
. . . .
. . . .
Dilecto servire volens et amare videri
Sæpe in litterulis jucundaque, blandaque scripsit.

Haroun-Al-Raschid fit mieux que de lui écrire : il lui expédia les plus riches présents, et entre autres cette fameuse horloge dont parlent tous les historiens, et que notre poète s'amuse aussi à décrire, mais d'une manière assez obscure. Voici comment il termine la description de toutes les merveilles qu'offrait cette ingénieuse machine que l'on ne saurait plus fabriquer aujourd'hui dans les pays d'où elle venait.

Ad totidem sub momento cujuslibet horæ — Manuscr. fol.
Progrediens de materiâ fabricatus eâdem — 22 v°.
Parva fenestrales claudendo equestria rimas
Cuspide pulsabat, reserabat et ostia miles.

Dans tout le reste du livre, il n'est plus question de combats, de victoires, mais bien de la piété de Charlemagne, de ses mœurs, de son goût pour les lettres, etc. On croirait que le poëme va finir; mais l'auteur, comme nous le verrons bientôt, reprend le même sujet dans le livre suivant.

C'est surtout la générosité de Charlemagne envers les églises, qui touche notre poète et excite son admiration.

. . . . Ecclesiarum — Idem, 23 v°.
Edificator erat, loca religionis adaugens.
Subjectis æquus, largus subventor egenis,
Non solum imperii terris, sed in ultima mundi.

Il nous apprend, et, à ce qu'il nous semble, d'après Éginhard qui l'avait dit avant lui, que Charlemagne savait et aimait à parler plusieurs langues, mais qu'il entendait mieux le grec qu'il ne le parlait; enfin qu'il ne négligeait aussi aucun moyen pour que ses enfants fussent initiés de bonne heure dans la connaissance des arts libéraux.

Quin et ei placuit idiomata nosse, locutum — Ibid.
Scire modos, ut sic subjectis æquior esset
Cum populis, communis habens commercia linguæ,
Sollicitoque illi varias proferre loquelas,
Græcæ intellectus plus quam prolatio cessit,

XIII SIÈCLE.

> Discendis quo litterulis tam mente libenti
> Institit ut tabulis has exarare studeret.
> Quodque magis decuit, natos ætate tenellâ
> Iniciabat eis, demum mandabat adultos
> Exerceri in equis, tyronum ludere bella
> Precipiti giro, studioque instare ferarum.

Quant à ses filles, au nombre de six, il les faisait travailler à la laine, et voulait qu'elles eussent toujours en mains la quenouille et le fuseau.

Ibid., 23 v°

> At lanas tractare, coloque assuescere jussit
> Et fuso natas quarum sibi sena propago.

Le poète n'omet point de parler du respect que Charles témoigna toujours pour sa mère Bertrade, et des regrets qu'il éprouva lorsqu'elle mourut. De là il passe à l'éloge de la piété de Charlemagne, ou plutôt de sa dévotion, car il ne vante que son assiduité à toutes les cérémonies de l'église. La nuit il assistait aux offices, le jour il allait prier, avant les prêtres eux-mêmes.

Manuscr. feuill. 24

> Nocte dieque frequens circa divina, ministris
> Altaris persæpè prior surgendo, colendis
> Ipse sacris adeo fervens, adeoque requirens
> Debita divino servari tempora cultu,
> Nocte suis precibus comitans nocturna, dieque
> Quolibet ad missas ubi se percontulit, horis
> Omnibus assistens.

Heureusement, pour ses peuples, Charles ne passait pas toutes ses journées à l'église; il en employait une partie à rendre la justice.

Manuscr. feuill. 25

> Ille autem postquam audierat divina, forenses
> Tunc agitans casus et publica commoda tractans,
> Magnam admittebat equitum plebisque sequelam.
> Tunc ducibus turbâque simul stipatus equestri,
> Gaudebat cunctis concessa palatia multo
> Impleri populo. Tunc imperiale tribunal
> Celsior ascendens, cunctisque à sede videndus,
> Tanquam sollicitans si quis proponere vellet
> Ipse auditurus, oculos referebat ad omnes.

Livre IV. — Dans cette partie de son poëme, Gilles de Paris continue, comme nous l'avons dit, de se livrer à des détails souvent minutieux sur les mœurs et les habitudes de son héros, sur sa vie privée enfin. Par exemple, il nous ap-

prend que Charlemagne dînait à la sixième heure du jour (on faisait alors commencer le jour au moment où le soleil se lève, comme, en Italie, on le fait commencer encore aujourd'hui de l'heure où il se couche), et qu'il faisait ouvrir les portes de son palais pour que tout le monde pût le voir dîner :

> .... Sextam expectabat ad horam
> Tempora prandendi, recipique jubebat, apertis
> Ad mensam foribus, omnes intrare volentes.

Au reste, il énumère les mets qu'on lui servait, à-peu-près dans les mêmes termes que son historien Éginhard, et observe, comme lui, qu'il préférait les viandes rôties et qu'il fallait les mettre sur table tout embrochées ;

> In verubus poscens apponi frusta ferinæ.

Il ne souffrait point que des histrions ou farceurs se présentassent à lui pendant ses repas ;

> .... Nebulones quoslibet a se
> Sedulus arcebat.

Manusc. feuill. 25

Il écoutait alors, au contraire, des lectures sérieuses, et c'était surtout la *Cité de Dieu*, de Saint-Augustin, qu'il se faisait lire.

> Plusque Augustini libros audire libebat;
> Quos sibi mandabat relegi, distinctiùs illum
> Præcipuè cui de urbe dei prescribitur index.

Ibid.

Nous ne suivrons point le poète dans le récit qu'il fait de toutes les autres habitudes de Charlemagne ; car il nous paraît s'être borné à mettre en vers ce qu'Éginhard avait raconté avec plus de naïveté en prose. Mais Eginhard, du moins, n'avait pas vanté la continence, la chasteté d'un empereur qui avait répudié sa première femme, et en avait successivement épousé quatre autres, qui leur avait associé un grand nombre de concubines dont trois au moins sont connues, et qui en eut quatre à cinq enfants naturels, dont l'histoire a aussi conservé les noms. Eh bien! notre poète non-seulement ne balance point à l'excuser sur quelque inconduite qu'il ne peut entièrement dissimuler, mais il le présente comme un modèle de la vertu de continence. On ne lira pas sans étonnement les vers un peu plus qu'érotiques

XIII SIÈCLE.

mais très-obscurs, où il prétend que son héros, sachant se commander à lui-même comme il commandait au monde, s'exposait impunément à tous les charmes de la volupté.

Nec verò in molles furias, tenerosve resolvi
Ibat in amplexus; non ut conspecta labellis
Oscula melliflui, castigatique tumoris
Blandirentur ei, non ut quæcumque venustas
Ad tactus ageret, aut conjectare suaves
Delicias aliena cutis, risusque sereni
Succuterent pectus, fractæque in murmura voces.
Absit enim indigno censendus nomine victi
Ille hominum victor circa hæc indigna vacaret;
Absit ut in multâ maculam virtute reportans
Ille decor morum, vas excellentis honoris,
Virtutisque tenor qui vero nomine dici
Πανάρεθος potuit, hoc votum erroris haberet,
Subditus et vitiis hominum sibi subditor esset.
Veriùs ut nullo violans connubia furto,
Legitimæque suæ solo contentus amore,
Castus erat, quanquam humanæ pruriginis illos,
Donec erat juvenis, sensisse in pectore motus,
Et calidus potuit numerosâ prole videri;
Nam præter de legitimis uxoribus ortos
Tres illi juvenes, et, progeniosa nepotum
Semina, sex natas quarum altera Sisia dicta est
Altera Rottrudis et tertia Berga, triumque
Nomina non legi super hæc fæcundus et augens
Hunc numerum prolis, alios, si dicere fas est,
Furtivo coitu genuit rex ipse gemellos.

Ainsi, tout en assurant que le *chaste* Charlemagne se *contentait de l'amour* de ses seules *légitimes épouses*, notre poète avoue qu'il ne fut pas toujours fidèle aux lois de l'hyménée; mais il l'excuse sur le désir qu'il avait de se voir une nombreuse lignée; et d'ailleurs, à l'en croire, ce fut seulement dans sa jeunesse, *donec erat juvenis*, qu'il s'abandonna à de telles erreurs. Il oublie que, dans sa vieillesse, ayant perdu Lutgarde, la dernière de ses femmes légitimes, il ne prit pas moins de quatre concubines à-la-fois, et les garda jusqu'à sa mort.

Comme Éginhard, il fait aussi un portrait de Charlemagne, mais celui du poète diffère de celui de l'historien, en ce qu'il n'offre guères que des traits vagues, et que l'on peut appliquer à tout souverain dont on a entrepris l'éloge.

Manuscr. feuill. 27

Ipse autem venerandus erat florente senectâ

Perpollens membris, evectus corpore, lætus
Ore, genis rutilans, nasoque extante venustus,
Cùmque suâ gereret se majestate verendum,
Blandus erat famulis mandando, loquendo facetus
In cives, hilaris equiti, cleroque jocosus,
Ipse suis facit suus, illis omnibus omnis,
Ipse suos quos norat amans et amatus ab illis.

C'était sans doute là un exemple d'amabilité que Gilles voulait offrir au jeune prince à qui il destinait son poëme.

Dans le Ier livre, Gilles avait mentionné les devanciers de Charlemagne; dans le IVe livre, dont alors il comptait faire le dernier, il se croit obligé de s'occuper de ses successeurs à l'empire. Il commence donc par Louis-le-Pieux. Après avoir longuement rendu justice à l'indulgence que montra cet empereur pour ses ingrats enfants, il le loue d'avoir, par ses préceptes et surtout par son exemple, réprimé le luxe du clergé : en nous disant ce qui fut retranché de ce luxe, le poète nous donne une idée de l'excès auquel il était porté; et peut-être sous ce rapport, ses vers méritent-ils d'être cités.

.... Librum normam et præcepta ferentem
Canonicæ vitæ conscribi fecit (*Ludovicus*) et illum — Manuscr. feuill. 28.
Juris ubique sui clero transmisit habendum.
Hic etenim Augustus, collectis totius ad se
Patribus imperii, medius consessor in illo
Agmine pontificum, damnansque superflua cleri,
Suasit et obtinuit, exempla præambula præbens,
Scansilium, nucleos ex ære, nolasque sonoras
In phaleris simul et calcaria grandia et auro
Intextas vestes, gemmataque cingula poni.

Après avoir rapporté la mort toute sainte de Louis-le-Débonnaire, le poète passe à Charles-le-Chauve, qui

Nomen avi tenuit nec degener extitit, hujus
Moribus egregiis hæres, cognomine calvus.

C'est là qu'il trouve occasion de raconter un miracle qu'opéra, sous le règne de ce prince, un certain Gilles d'Athènes qui avait quitté sa patrie pour se faire ermite en Septimanie. Ce Gilles ne peut être le même que le véritable saint Gilles, bien que ce dernier fût aussi d'Athènes, et qu'il soit aussi venu vivre dans un désert non loin du Rhône, où il fonda un monastère. En effet, saint Gilles vivait au VIe siècle (vers 550); et c'est sous Charles-le-Chauve, c'est-à-dire dans le IXe siècle, que notre poète place le miracle de l'autre — Ibid.

Gilles, lequel remplit trois à quatre feuillets du manuscrit dont nous donnons des extraits. On nous dispensera, ce semble, de rien citer de cette partie du poëme.

Après avoir rapporté comment mourut Charles-le-Chauve, Gilles de Paris revient à son véritable héros, à Charlemagne, bien plus digne, selon lui, que ses successeurs, de l'occuper sans partage.

Manuscr. feuill. 30 v°.

> Semper dignior est et semper major habendus
> Ille prior Karolus qui, nomine notior isto,
> Singulus efficitur.

Mais ce n'est plus guère que pour raconter sa mort, après avoir fait encore une fois l'éloge de ses hautes qualités.

> Quid Karolus terræ deberet condita terrâ
> Ossa recognoscunt; cognato reddita cælo
> Pars ejus melior cælestes rettulit illùc
> Igniculos et quod perceperat indè talentûm.

Nous l'avons dit en commençant cette analyse, Gilles de Paris donne à peine sept ans à Charles lorsqu'il fut couronné roi, en 754, par le pape Étienne II, tandis que les historiens lui en donnent treize à quatorze à cette même époque; ainsi, à son second couronnement, en 768, à la mort de son père, il aurait eu de vingt-un à vingt-deux, et non vingt-six comme le croit M. de Sismondi d'après plusieurs autres: par une juste conséquence, notre poëte le fait à sa mort âgé de quatre à cinq ans de moins. Suivant les historiens, Charlemagne était âgé de 71 à 72 ans quand il paya le tribut à la nature; Gilles ne le croyait âgé que de 68 ans, comme on le voit par ces vers:

Hist. des Français, t. II, p. 219.

Manuscr. feuill. 31 v°.

> Æquabatque suos sexagenarius annos
> Quinque ter (1) adjunctis, cùm carnis jura peregit.

Qui se trompe des historiens ou du poëte? Remarquons que le père de toutes les histoires de Charlemagne, Éginhard, dit positivement qu'il mourut dans *la soixante-douzième année de sa vie;* mais il avait fait observer au commencement de la vie de ce prince, qu'il ne pouvait rien dire ni sur *sa naissance,* ni *sur ses premières années,* parcequ'il était à cet égard dans une ignorance complète, et qu'on

Eginhard, vit. Carol. magni, *in fine*.

(1) Il faut entendre, selon nous, *quinque ter*, comme s'il y avait *quinque et ter*, c'est-à-dire 8. Si l'on entendait autrement, il faudrait supposer que le poëte donne 75 ans à son héros, lorsqu'il mourut; et, dans ce cas, il ne serait d'accord ni avec lui-même, ni avec aucun des historiens de Charlemagne, dont pas un ne prolonge si loin sa carrière.

n'en avait jamais rien écrit. On ne conçoit pas d'après cela, qu'il ait pu fixer avec tant de précision son âge à l'époque de sa mort. Au reste, il importe assez peu de connaître cet âge; il suffit d'être d'accord sur l'année de sa mort, et la noble épitaphe, qui fut gravée sur son tombeau, ne peut laisser là-dessus aucun doute. Il mourut le 5 *des calendes de février, la huit-cent-quatorzième année de l'incarnation du Seigneur.*

Epitaphe de Charlem. dans Egin. *in fine.*

L'intention de Gilles de Paris était si bien de finir son poëme à ce quatrième livre, qu'il énumère tout ce qu'il a dit de son héros en quelques vers, qu'il développe ensuite dans quelques autres qui terminent le livre : voici, d'après lui, ce que, dans son poëme, on apprendra de Charlemagne :

> Et quis et undè fuit, quantis, quot, qualibus actis
> Nomen in orbe tulit.

Il ajouta pourtant, comme nous l'allons voir, un cinquième livre au *Carolinus;* mais, comme on en pourra juger aussi, ce livre n'a rien d'historique. Sous d'autres rapports, il méritait l'attention des savants qui l'ont publié en le joignant aux autres pièces qu'ils avaient recueillies.

Livre V. — Ce livre n'est point, comme on le pourrait croire, une suite du *Carolinus;* c'est une espèce de remontrance ou plutôt de satire que le poète, ardent approbateur des droits que s'arrogeaient les papes sur les rois, dirigeait contre Philippe-Auguste qui, malgré les décrets de Rome, ne consentait point à rappeler Ingelburge. C'est même là à-peu-près le seul but qu'il veut atteindre, comme il l'avoue implicitement dans le prologue de ce livre, où il semble avouer aussi que, dans le précédent, il regardait son travail comme entièrement terminé.

Manuscr. feuill. 32 v°.

> Applicat ostensæ quintus (*liber*) virtutis amori
> Lectoris studium, Karolum commendat et æquè
> Magnificum regem francis exoptat habendum.
> Hìc in utroque statu (1) regem tangendo modernum
> Arguit inferiùs, pariterque informat amicum (2).
> ....
> ....

(1) *In utroque statu*, signifie sans doute : « soit que le roi agisse bien, « soit qu'il se comporte mal. »

(2) Cet ami est *Guillaume le Breton* qu'il blâme d'avoir pris parti pour Philippe-Auguste dans l'affaire du divorce.

XIII SIÈCLE.

Hic susceptori subit exhortatio; librum
Terminat inferiùs sermo conversus ad illum;
Hanc sibi qui scripsit per præcedentia metam
Fecerat. Hìc ejus intentio tota quiescit.

Après une exhortation de quelques vers qu'il adresse à Louis et dans laquelle il l'invite, pour la dixième fois au moins, à imiter les vertus de Charlemagne, il s'écrie :

Manuscr. feuill. 33 v°.

O utinam divina daret dignatio talem
Francorum nec degenerem per sæcula regem!

et l'on voit clairement que ce vœu est dirigé contre Philippe; car après l'éloge obligé du courage de ce monarque et de sa puissance qu'il avait beaucoup agrandie (*Longè est progressa potestas regia*), le poète en vient, sans autre précaution oratoire, au détail de toutes les qualités qui font le bon roi, et qui manquaient, selon lui, à Philippe-Auguste.

Manuscr. feuill. 34.

Verùm, divino si de dulcore bibisset (*Philip. Aug.*)
Plus modicum; scilicet si tam sufferret adiri
Quàm fit in oppositum; si tam tractabilis esset,
Tam patiens, tamque expectans quos rariùs audit,
Quàm tolerans paucos, quàm formidatus et urgens
Consilium; si tam placidus quàm strenuus, et se
Tam moderans circumspecto moderamine, quantùm
Vota premens, ubi nunc in votis accidit illi,
Majus adhuc, meliusque sui sperare liceret
Proficium regni, nisi fallor.

Bientôt il parle plus clairement : il demande que le roi sacrifie au bien public un amour que condamne l'église :

Manuscr. feuill. 35 v°.

...... Rex vetito non detineatur amore;
Atque ad legitimum redeat deserta cubile;
Sana manet regi per cætera fama :

et moins de sept vers après, il attribue la peste, la famine, les guerres qui affligent l'état à la conduite du roi.

Ibid.

Si variæ pestes, seu desolatio terræ,
Seu morbi, seu longa fames, bellique tumultus
Propterea fiunt et non aliundè, medelam
Assequimur revocanda super divortia.

Mais ce qui irrite le plus notre poète, c'est que le roi est entouré de conseillers pervers qui l'entretiennent dans sa faute et le secondent dans ses pernicieux desseins. De ce

nombre est un *Guillaume*, dans lequel on ne peut s'empêcher de reconnaître le poète et l'historiographe de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, à qui il reproche ses fréquents voyages à Rome pour les intérêts du roi.

At quid agis contrà qui papam urbemque revisis,
Tam crebro, Willelme, gradu? quid te exigit istud
Ire frequens illùc? — Manuscr. feuill. 35 v°.

Et il ajoute :

.... Quare non consulis illi (*regi*) — Manuscr. feuill. 36.
In melius? quare non suggeris ipse quid esset
Utiliùs facturus homo? nam quando movetur
Recta minùs tunc, non hominis palpanda voluntas,
Nec contrectanda est, seu corripienda, sed arte
Mutanda in meliùs; in te sapientia contrà
Ostendi debet et sancta professio cleri.

Et après avoir employé une centaine de vers en réprimandes contre son ami Guillaume, toutes sur ce ton, Gilles lui dit encore :

.... Sed forte necesse est — Manuscr. feuill. 36 v°.
Ut placeas domino? Debes virtute placere
Non vitiis, et tu pretium virtutis habeto.
Cum nunquam dominum perdendum ob corpus haberes,
Ne perdas animum corpus qui perdere nolles,
Et si sis sub eo tuus esse memento, per illum
Nil age quod tibi sit vel ei fecisse pudendum.

Ce n'est qu'au trois-centième vers de ce livre que finit le long sermon de Gilles à son ami Guillaume. S'il en profite, il lui promet le retour de l'estime publique.

.... Prono si talia nisu — Manuscr. feuill. 38.
Intardatus agas, cessabunt scandala regni,
Salvabis decus ipse tuum, nec sacra peribit
Conjugii virtus, nec erunt discrimina recti.

C'est immédiatement après ces vers que Gilles déclare qu'il écrivait son poëme à Rome, où il suivait une affaire du doyen de son église de Saint-Marcel : *Hæc ego Romuleâ*, etc. Nous avons cité ces vers dans notre notice sur sa vie. Il est probable qu'il se trouvait dans cette ville en même temps que Guillaume le Breton, et que témoin du zèle avec lequel ce dernier traitait auprès du pape l'affaire du divorce de Philippe-Auguste, il écrivit alors, dans son dépit, l'aigre et

XIII SIÈCLE.

longue diatribe dont nous n'avons cité qu'un petit nombre de passages.

Après avoir fait dans presque tout le reste du cinquième livre, la revue critique de son poëme entier, il demande à Louis de prendre l'auteur sous sa protection.

.... At tu me collige tecum
Nostraque Parisius tituli ferat hujus honorem
Quod tibi vel modicum jactet fecisse poetam.

Au reste, il répond fort bien au reproche qu'on pourrait lui faire, de n'avoir point répété dans son poëme toutes les fables populaires qui couraient sur Charlemagne, en disant au jeune Louis :

Manuscr. feuill. 42 v°.

.... Quæ mytmica pangunt
Commenta, aut meminit communis opinio vulgi
Historiæ tradit brevior per singula textus.
At tu quid sentis ? Vel quos, puer inclite, censes
Me potiùs debere sequi ? nugasve vagantes,
Aut apices fixos ?

La partie la plus curieuse de ce livre est celle qu'il a intitulée : *Captatio benevolentiæ in scriptorem et commendatio Parisiensium*. C'est une addition qui ne tient nullement au poëme, et dans laquelle Gilles a pour objet de venger la ville de Paris, de l'injuste reproche que lui avaient fait des calomniateurs, comme il les appelle, de n'avoir à citer aucun savant. Il leur répond en passant en revue les littérateurs les plus illustres qui florissaient de son temps, en indiquant en peu de vers les travaux de chacun d'eux, et leur distribuant avec assez de justice et d'impartialité des éloges. Voici comme il explique, en s'adressant toujours à Louis, les motifs qui le forcent à reprendre la plume.

Manuscr. feuill. 40 v°.

Ægidiana novos per te prorupit ad ausus,
Primitiasque sui mittit tibi musa laboris ;
Sed secura minus cum dira infamia nostros
Jamdudùm laceret cives, orisque maligni
Audeat immeritos commune incessere probrum
Quod nullos habeat urbs parisiana scientes.

Les littérateurs célèbres, qu'il désigne comme existants à Paris, sont au nombre de quinze, et il place à leur tête un *Tiboldus* ou Thibaud dont quelques poésies nous sont parvenues et ont été publiées avec celles d'Hildebert. Nos pré-

décesseurs ont fait connaître cet écrivain dans le tome XI de l'Histoire littéraire. — Il mentionne ensuite Léon ou plutôt Léonius *in sacris ludentem historiis,* et en troisième lieu Pierre de Riga, *in divinis verbo tenùs alta sequentem.* On voit par là que ces deux derniers poètes avaient traité à-peu-près le même sujet ; car l'un et l'autre ont versifié et paraphrasé la bible. Mais le poète dont il fait le plus brillant éloge est un Gilles qui n'a de commun avec lui que le nom, dit-il, modestement (*solo mihi junctus in usu nominis*) ; et comme il ajoute que ce Gilles était très-célèbre dans l'art de guérir, on ne peut méconnaître en lui le Gilles de Corbeil, de la personne et des ouvrages duquel nous nous sommes occupé dans notre précédent volume. Le style de Gilles de Paris étant, en cet endroit comme en beaucoup d'autres, très-embrouillé, et coupé par une multitude de phrases incidentes, on avait cru d'abord qu'il indiquait deux poètes de son nom ; et c'est sans doute ce qui a fait dire à Fabricius et à beaucoup d'autres biographes, que lui-même avait reconnu l'existence du prétendu Gilles de Delphes ; mais, d'après les observations que nous avons faites dans notre article sur Gilles de Corbeil, article auquel nous renvoyons le lecteur, il n'est plus possible de douter que ce ne soit de ce poète seul qu'il entendait parler.

Histoire litt., t. XI, p. 374.

Histoire litt., t. XVI, p. 506.

Fabr., Hist. med. et inf. lat. v°. *Egidius.*

Histoire litt., t. XVI, p. 506.

Nous ne suivrons pas plus loin Gilles de Paris dans la revue qu'il fait de onze autres hommes de lettres de son temps, célèbres en divers genres. Tous, ou du moins tous ceux dont les ouvrages nous sont parvenus, ont eu, ou auront des articles particuliers dans cette Histoire littéraire. D'ailleurs le savant académicien chargé de la continuation du recueil des historiens de la France (M. Brial), en publiant le cinquième livre du *Carolinus*, a joint à chaque nom des auteurs que cite le poète, des notes qui les font connaître, autant qu'il est possible de les connaître après plus de cinq siècles. Nous renvoyons nos lecteurs à ces notes.

Historiens de France, t. XVI.

Tel est dans toute son étendue le poëme de Gilles de Paris, poëme que nous n'appellerons pas *épique,* mais, à juste titre, *historique;* et, d'après cela, nous sommes surpris qu'il n'ait pas obtenu place dans le recueil de D. Bouquet, où l'on a admis un poëme sur Charlemagne, faussement attribué à Alcuin, qui présente beaucoup moins d'intérêt sous tous les rapports, et lui est très-inférieur, même

Ibid., t. V.

pour le style. Ce n'est guère qu'un éloge emphatique de ce prince et de ses fils. Le seul fait historique important qu'on y trouve et qui remplit le poëme presque entier est l'émeute populaire qui renversa Léon du siége pontifical; et encore le poëte admet-il l'opinion erronée, que dans cette émeute, le peuple de Rome arracha au pape les yeux et la langue, et qu'un miracle lui rendit, dès la nuit suivante, ces organes. Gilles de Paris rapporte aussi, comme on l'a vu, cet événement; mais il se montre plus raisonnable, moins crédule. L'écrivain saxon dont on trouve des *annales* en vers dans ce même recueil, sous ce titre : *Poetæ Saxonici de gestis Caroli magni*, est encore plus sec, et contient peut-être moins de faits que le *Carolinus* de Gilles. Il est vrai que les événements y sont rangés dans leur ordre chronologique.

Historiens de France, t. V.

Il est à regretter que Gilles, en choisissant Charlemagne pour le héros de son poëme, se soit proposé d'en faire un livre instructif et moral pour l'héritier présomptif de Philippe-Auguste. Il s'est vu obligé dès-lors de passer sous silence des événements sur lesquels il ne pouvait fixer l'attention du jeune prince, mais qui eussent été d'un grand intérêt pour tout autre lecteur, et pour la postérité. Par exemple, il ne nous dit rien des cruautés multipliées qu'exerça long-temps Charlemagne, excité et dominé par son implacable femme Falstrade. Il passe de même sous silence, bien qu'Éginhard lui-même, dont il suit presque pas à pas l'histoire, ne les ait pas dissimulés, les déréglements des six filles de Charlemagne, et se contente de vanter l'éducation si simple et si modeste que leur avait donnée l'empereur. Peut-être aussi que, sans les entraves qu'il s'était imposées, il eût raconté l'anecdote si poétique d'Emma et d'Éginhard. Mais il peut bien l'avoir ignorée, car elle ne se trouve consignée que dans une chronique qui paraît avoir été écrite vers la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire dans les temps mêmes où florissait notre Gilles de Paris. Remarquons à ce sujet, que nos prédécesseurs dans la rédaction de cette Histoire littéraire, pour prouver qu'Éginhard avait eu pour femme Emma, ont prétendu que dans quelques anciens manuscrits, il est qualifié de *gendre de Charlemagne*, et citent pour preuve la trente-deuxième lettre d'Éginhard. Cette lettre ne contient rien de cela, comme un auteur l'a déja remarqué. C'est une rectification à faire qu'il nous a paru nécessaire d'indiquer ici.

Voy. Hist. litt. article Éginhard, t. IV, p. 550.

M. Guizot, notice sur Égin., t. IV, p. 550 de la collection des Mém. relatifs à l'Hist. de France.

Tout imparfait qu'il est, le *Carolinus* nous a paru mériter une analyse assez étendue, à laquelle nous ne nous serions peut-être pas livrés, s'il eût été ou plus ou mieux connu. Le P. Labbe, si l'on en croit Leyser, avait promis de publier ce poëme entier. Nous avons vainement cherché dans l'ouvrage du P. Labbe, cité par Leyser, quelque passage relatif au *Carolinus* et à son auteur. Il faut croire que Leyser a commis ici une erreur. Quoi qu'il en soit, toujours est-il vrai que le cinquième livre du poëme de Gilles est le seul qui, jusqu'à ce jour, ait été publié; et c'était un devoir pour nous de nous arrêter au moins sur les quatre autres livres précédents.

Hist. poetar. medii ævi., pag. 750

Dans les dernières feuilles du manuscrit de la bibliothèque du Roi, qui contient le *Carolinus*, on trouve trois tableaux ou cartes chronologiques, accompagnées de quelques pages de texte et d'un assez grand nombre de notes, concernant 1° les papes, à commencer par saint Pierre; 2° les juges en Israël, les rois de Perse, les empereurs romains, etc.; 3° les chefs et rois des Francs, à commencer par Francion et Torgoth chefs de la *cité de Sicambrie* fondée, comme on le croyait alors, par des Troyens fugitifs, dans la Pannonie. Peut-être ce dernier tableau au moins mériterait-il d'être publié.

Nous ignorons si ces tableaux, qui paraissent être du même temps que le poëme et exécutés par la même main qui l'a écrit, sont l'ouvrage de Gilles de Paris. Il serait possible qu'il eût voulu joindre au poëme qu'il offrait à un jeune prince, quelques tableaux propres à en rendre la lecture plus intéressante et plus instructive.

II. *Corrections et additions faites, par Gilles de Paris, au poëme de l'*AURORA.

Gilles de Paris entreprit probablement de corriger et d'achever le poëme de Pierre de Riga quelque temps après s'être fait connaître par son *Carolinus*. Nous avons vu qu'il y avait regretté que l'auteur eût laissé imparfait ce grand ouvrage : *Petrum intepuisse dolemus,* dit-il, *in divinis alta sequentem.*

Carolinus, lib. V.

Il serait superflu de traiter ici cette question que nous avons déja discutée : Est-ce bien Gilles de Paris, ou le prétendu Gilles de Delphes, ou tout autre Gilles, qui a corrigé et complété la bible en vers de Pierre de Riga? Ce que nous

XIII SIÈCLE.

allons ajouter nous paraît décider péremptoirement que c'est bien à l'auteur du *Carolinus* qu'il faut attribuer ces corrections et additions.

Il paraît que Gilles de Paris eut la délicatesse ou peut-être la prudence de ne pas s'avouer, tant que Pierre de Riga vécut, l'auteur des changements très-considérables qu'avait subis entre ses mains le poëme de l'*Aurora;* car nous voyons dans un des prologues très-nombreux que nous offrent les manuscrits de cet ouvrage, que le correcteur et interpolateur se propose de cacher son nom et s'en fait un mérite. Dans une épître adressée à Pierre de Riga lui-même, on lit :

Me simul miseriæ qui libri abrupta redegi
  Nec comes, immo cliens hìc tibi, Petre, fui.
Sed quis sim taceo. Volo namque latere, minusque
  Mundi, plus oculis cognitus esse dei.

Manuscrits de la bibl. du Roi, n.° 8098.

Et, en effet, dans un des quinze manuscrits de l'*Aurora* qui sont à la bibliothèque du Roi [et il faut sans doute regarder celui-ci comme le plus ancien], on lit, sur la première page, en lettres onciales et dorées : *incipit prologus magistri illius qui librum hunc correxit et suppletiones de suo anteposuit.* On voit avec quel soin Gilles cache ici son nom. Quelques pages plus loin, lorsqu'il fallait que l'interpolateur indiquât ses additions, on lit : *incipiunt versus cujusdam* CANONICI. Nulle part il ne se désigne autrement. Or, quel serait ce chanoine, si ce n'est notre Gilles de Paris, chanoine de Saint-Marcel (1)?

Dans une autre épître préliminaire qui fut sans doute composée ou du moins publiée après la mort de Pierre de Riga et adressée à Eudes, évêque de Paris, Gilles n'hésite plus à se dévoiler. Recevez, dit-il, ô grand prelat, le présent que Gilles vous envoye.

Munus ab Ægidio missum tibi suscipe, quæso,
  Magne pater, præsul Parisiensis Odo.
Sæpè aliquo volui vobis servisse videri,
  Nec satis adverti quomodo posset agi;
Donec eo libro, qui Bibliotheca vocatur,
  Causa ad rem faciens, et satis apta datur.
Vulnificabat enim defectio magna libellum; etc.

Et aussitôt Gilles énumère toutes les améliorations qu'il a

(1) Il faut dire pourtant que Gilles de Corbeil était aussi chanoine; mais, comme nous l'avons précédemment observé, il n'a jamais écrit que sur des matières relatives à la science qu'il professait, la médecine.

faites à l'ouvrage. Nous ne répéterons pas ici les vers où il donne ces renseignements, parce que nous les avons déja cités dans notre précédent article sur Pierre de Riga.

Gilles termine cette épître ou espèce de préface par ces vers :

Tunc tandem dicant esse hæc supplemina nostra,
Ac tu, lector, ubi, sic decet, esse nota;
Nam quia sum libri consutor factus ubique,
Versiculis nostris prætitulatur *Æus*.

Pol. Leyser., Hist. poetar., p 739.

Polycarpe Leyser, qui a inséré toute l'épître dans son livre, n'a sûrement pas compris ce que signifiaient ces vers et surtout le dernier, car il a écrit *aens* au lieu d'*Æus*, abréviation du mot *Ægidius*. Gilles n'a voulu qu'avertir ici le lecteur qu'il désignerait par une marque les vers et passages qu'il avait interpolés dans l'ouvrage de Pierre; et cette marque était, comme nous venons de le dire, son nom même par abréviation. Dans le Manuscrit 8097 de la bibliothèque du Roi, on voit, en effet, sur la marge, alternativement les lettres *Æ* et *P* ; l'une, sans doute, pour indiquer les vers qui appartiennent à *Ægidius* (Gilles), l'autre pour indiquer ceux de Pierre de Riga. Leyser cite aussi des manuscrits où les interpolations sont notées par d'autres signes.

Ibid., p. 695

Dans notre article sur Pierre de Riga, nous croyons avoir suffisamment indiqué la part que prit Gilles de Paris dans la composition de l'*Aurora*. Aussi n'a-t-il point craint, dans un prologue plus récent encore que l'épître sur laquelle nous nous sommes un moment arrêtés, de s'en avouer l'auteur au moins pour moitié. *Petrus et Ægidius me conscripsere*.

Au reste, il a si bien su fondre ses idées avec celles du principal auteur ; sa manière, son style sont tellement les mêmes que, dans les manuscrits où manquent les indications dont nous venons de parler, il est comme impossible de distinguer ce qui est à Pierre de ce qui appartient à Gilles. Or, comme nous nous sommes beaucoup occupés, dans l'article précédent, de leur poëme très-célèbre quoique inédit, nous croyons devoir passer à un autre ouvrage de Gilles, dont il est le seul auteur, et dont nous avons promis l'examen.

III. *Vers sur l'éternité des peines de l'enfer.*

Ce n'est point là un poëme, mais une pièce de 115 vers au plus, que Leyser cite tout entière et qu'il a tirée d'un manuscrit de la bibliothèque d'Helmstadt. En voici le titre qui en

Ibid., p. 743.

XIII SIÈCLE.

explique parfaitement le sujet : *Tractatus de eo quod pœna apud inferos non sit æterna ; et rursum è contrario quod ipsa sit æterna. Bene enim potest utrumque sustineri.*

Dans les dix premiers vers Gilles de Paris pose la *thèse ;* car on voit bien que c'en est véritablement une. Il expose que les livres sacrés et les docteurs qui les ont expliqués, ont bien parlé des peines que doivent subir les pécheurs après leur mort, mais qu'ils n'ont pas aussi clairement indiqué quelle est la nature et quelle serait la durée de ces peines. Il invite, en conséquence, un Matthieu de Laon, qu'il appelle *vir illustris*, à lui faire connaître son opinion.

Matthieu de Laon lui répond en six vers, pleins de jeux de mots, et qui riment entre eux, que de même que les justes, lorsqu'ils sont dans les cieux, ne peuvent jamais en sortir, tout espoir d'échapper des enfers doit être ôté aux pécheurs.

Manibus infernis sic est data pœna perennis
  Nam lapsis in eis fit fuga nulla reis.

Gilles de Paris croit devoir alors approfondir un peu plus la question. Il expose quelques-unes des opinions de ceux qui ne croient pas à l'éternité des peines de l'enfer, mais il finit par être de l'avis du docteur qu'il a d'abord consulté. Cependant ses motifs ne sont pas tout-à-fait les mêmes : s'il croit à l'éternité des peines, c'est que plus l'offensé est grand, plus la peine doit être grave, et que Dieu étant éternel, la peine qu'il inflige doit aussi éternellement durer.

Nam quanto est major qui offenditur, hoc quoque major
  Debet pœna geri, quà satagatur ei.
Verum infinitè est magnus deus : Ergo suis est
  Pœna infinitè magna ferenda reis.
Æternus deus est ; æternaque pœna ferenda est
  His quibus offensus per mala facta deus.

D'autres docteurs inclinent à tirer de ces motifs une conclusion toute contraire, qui serait plus consolante.

Nous ne nous occuperons pas plus long-temps de cette triste pièce de vers, si une espèce d'épilogue qui la termine ne donnait lieu à quelques autres observations sur la personne et les écrits de Gilles de Paris. Il s'y excuse auprès de Matthieu de Laon, d'avoir développé si longuement l'opinion de ce docteur, qu'il partageait entièrement ; mais, dit-il, ma muse, quand il s'agit de donner des leçons ne sait point se renfermer dans des bornes étroites : et, en cela, il a raison ;

car, en mainte occasion, son style pèche par une diffusion extrême.

> Ægidii nescit *treniensis* musa docendis
> Se quibus implicuit, ut libet, esse brevis.

Ce mot inintelligible de *treniensis* a excité l'attention d'un savant académicien notre confrère. Dans un Mémoire sur l'auteur du *Carolinus*, lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il ne paraît pas éloigné de croire qu'il faut lire ici *Tuciensis;* ce qui lui semblerait indiquer que Gilles serait né à *Toucy* dans l'Auxerrois. C'était aussi la patrie d'un *Gilon,* auteur bien plus ancien d'un poëme sur les croisades. Mais nous ne voyons pas pourquoi Gilles qui a toujours soin de joindre à son nom, l'épithète de *Parisiensis,* eût déclaré en cette seule occasion, sa patrie. Il est bien plus vraisemblable que le copiste en écrivant *treniensis* a mal lu et mal écrit l'épithète que Gilles donnait à sa muse (1); mais, n'ayant pas le manuscrit d'Helmstadt sous les yeux, il nous est impossible de corriger l'erreur.

Voyez l'Analyse de ce mémoire dans le compte rendu des traveaux de l'Académie des Insc. année 1815.

Plus loin, on trouve des vers qui démontrent clairement que le Gilles auteur de l'opuscule sur l'enfer est bien le continuateur du poëme de Pierre de Riga. « Lorsque je lis, dit-il, il me prend toujours envie de mieux ordonner l'ouvrage que j'ai sous les yeux, de suppléer à ce qui peut y manquer; et c'est pour cela que j'ai entrepris de compléter le poëme de Riga. »

> Cumque aliquid lego, rectus ibi mox quæritur ordo,
> Omniaque ut pateant inque tenore bono.
> Si secus invenio supplendi cætera voto
> Sæpius haud possum continuisse manum.
> Hæc mihi causa fuit, ut Rigæ inventio Petri
> Cresceret adjunctis Bibliotheca metris.

Nous le répétons, en finissant : Gilles de Paris, autant comme poète original que comme auteur de suppléments à d'autres poëmes, ne nous a pas paru indigne du long article que nous venons de lui consacrer. Il est bien moins connu que Pierre de Riga, Guillaume-le-Breton, et quelques autres poètes ses contemporains; et, dans notre opinion, il mériterait pourtant d'être placé sur la même ligne; ce qui ne serait pas l'élever beaucoup dans l'estime des gens de lettres de notre temps.

A. D.

(1) *Treniensis* ou *threniensis* pourrait venir de *threni*, lamentations. Les mots *threniensis musa* s'interpréteraient fort bien alors par ceux-ci *muse plaintive.*

RICHARD DE GERBEROY,

ÉVÊQUE D'AMIENS,

MORT EN 1210.

Gall. christ., t. X, p. 1180.

Ut supra.

Ce prélat était de l'ancienne famille des Vidames de Gerberoy. Élevé dès son enfance dans l'église d'Amiens, il en fut d'abord chanoine, puis doyen, en 1192, enfin évêque en 1204, et c'est à lui que le pape Innocent III adressa la décrétale : *Tua fraternitas de adulteriis.* Après avoir occupé pendant environ six ans le siége épiscopal, il mourut vers la fin du mois de mai de l'an 1210. Inhumé dans l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux, les quatre vers suivants furent gravés sur une pierre placée à la porte du chœur :

Hîc situs est Præsul Ricardus, Præsule dignus,
Cujus lex vitæ, lectio vita fuit.
Justitiæ speculum, contemptor muneris, ore
Parcus, mente pius, largus, honoris apex.

L'an 1688, en faisant des travaux de maçonnerie dans la partie de cette église où Richard avait été enseveli, on trouva son corps revêtu de ses habits pontificaux brodés en or des aigles éployés de ses armoiries, et près de lui sa mître, sa bague et sa crosse d'ivoire, attachés ensemble à un bâton de cèdre, au moyen d'un morceau de cuivre émaillé et doré, sur lequel on lisait :

Daire, Hist. d'Amiens, t. II, p. 37, 38.

Collige, sustenta, stimula, vaga, morbida, lenta (1).

Richard n'était encore que doyen, quand la reine Ingeburge data d'Étampes, lieu de son exil après ce qu'on pourrait appeler sa seconde répudiation, une lettre, dans laquelle elle fait part au chapitre d'Amiens de sa nouvelle infortune, et témoigne ses regrets de ne pouvoir faire à cette église, dans laquelle elle avait été couronnée, tout le bien qu'elle désirerait. Elle demande une part dans les prières qui

(1) *Tenta* suivant le P. Daire, mais le sens exige *lenta*.

s'y font, se réservant si elle rentre en grace, d'en exprimer sa reconnaissance, d'une manière plus sensible que par les présents peu considérables qui accompagnent sa lettre. Le doyen Richard répondit à la reine, au nom du chapitre, une lettre dans laquelle, après lui avoir rendu graces de ses bienfaits, il lui promet ses prières, son assistance, et lui annonce, en empruntant les termes de l'Écriture-Sainte, la fin prochaine de ses malheurs.

La Morlière, Antiquités d'Amiens, p. 194.

Ce fut sous son épiscopat, en 1206, que le chef de Saint-Jean-Baptiste fut apporté, de Constantinople à Amiens, par un Croisé nommé Wallon de Sarton. L'évêque reçut cette relique avec une grande solennité, et composa des prières et des leçons en mémoire de la décollation de ce saint. Un chanoine d'Amiens, nommé Viseur, qui écrivit, au commencement du XVIIe siècle, un petit ouvrage sur *la vie, la mort, l'invention et les miracles de Saint-Jean-Baptiste,* dit que *l'histoire de la translation de cette face, avait été décrite par messire Richard de Gerberoy, qui eust ce bonheur de la recevoir en son temps,* et qu'en outre, *le bon évesque Richard, comme il estait homme dévot et sçavant, avait composé de beaux cantiques de la décollation de Saint-Jean.*

Baillet, 29 août, §. VIII.

Breviar. ambian. pars hyemalis, ad XVII decemb.

Pag. 4 et 57.

L'an 1209, Richard écrivit à Philippe-Auguste, une lettre par laquelle il déclare s'en rapporter entièrement au jugement du roi de France, sur un procès qu'il avait contre les habitants d'Amiens, à l'occasion de l'observation des fêtes.

Daire, Hist. d'Amiens, pièces justif., tom. II, p. 374.

Voilà tout ce que nous connaissons des écrits de ce prélat. Le *Gallia christiana* cite une bibliothèque canonique (*Biblionomia*), ouvrage manuscrit de Richard de Fournival, qui était presque contemporain de l'évêque d'Amiens, et dans lequel on attribue à celui-ci une histoire romaine : *liber de abbreviatâ historiâ Romanorum, quæ dicitur tripartita;* et un livre sur les quatre vertus cardinales, *liber de quatuor virtutibus et de Ave Maria;* mais on ne croit pas qu'aucun de ces ouvrages ait jamais été imprimé, et l'on n'a pu en découvrir le manuscrit. On peut supposer qu'ils étaient tous trois contenus dans le même volume, et le dernier était sans doute une explication de la salutation angélique. P. R.

T. X, p. 1181.

GUILLAUME,

JUIF CONVERTI, DIACRE DE L'ÉGLISE DE BOURGES.

MORT VERS 1210.

Pag. 390, et seqq.

HOMMEY a publié, dans le recueil qui porte le titre de *Supplementum Patrum*, plusieurs ouvrages de cet auteur, parmi lesquels on distingue un petit traité intitulé : *Bellum Domini contrà Judæos et contrà Judæorum hæreticos (Sadducæos)*. Dans le prologue de cet ouvrage, Guillaume nous apprend que c'est aux instructions et aux conseils du bienheureux confesseur Guillaume, archevêque de Bourges, qu'il doit sa conversion. *Omnibus in Christo credentibus, Guillelmus Christi diaconus, olim Judæus, salutem in Domino. Per admonitionem beati et eximii confessoris Guillelmi Bituricensis archiepiscopi, nuper veniens de umbrâ veritatis ad lucem*, etc. C'est la seule circonstance que l'on connaisse de la vie de cet écrivain, dont aucune bibliothèque rabbinique ne fait mention. Le seul Casimir Oudin lui a consacré quelques lignes, dans lesquelles il se contente de rapporter le commencement de prologue que nous venons de citer, et d'énumérer les ouvrages dont Guillaume est auteur. Il fait remarquer, à propos du traité *Bellum Domini*, etc..., que le P. Possevin l'attribue, mais à tort, à Pierre de la Palue (*Petrus Paludanus*), sans motiver en aucune façon ce jugement.

De scriptoribus ecclesiast., t. III, p. 156.

Apparatus sacer, t. II, verbo P. Paludanus.

Cet ouvrage se trouve en effet porté dans la liste que donne Possevin de ceux de Pierre de la Palue; mais dans la notice qui traite du temps où cet écrivain vivait, il dit que *Petrus Paludanus*, patriarche de Constantinople, ou selon d'autres, de Jérusalem, florissait vers le commencement du XIVe siècle. Or, il est bien certain que le traité *Bellum Domini*... fut composé au XIIIe siècle, par un diacre nommé Guillaume (comme le prouve le prologue précité), juif d'origine, converti à la foi catholique par l'archevêque de Bourges, qui lui donna son nom, et lequel est bien le même que l'auteur du commentaire sur les Lamentations de Jérémie, dont

le manuscrit, conservé à la Bibliothèque du Roi, fut écrit au XIII[e] siècle.

Casimir Oudin termine son article sur Guillaume, en disant que l'on doit croire qu'il vivait encore en 1240 et au-delà, sans s'appuyer d'aucun témoignage, sans même parler des raisons qui ont pu le porter à présumer ce fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que notre auteur fut converti avant l'année 1209, puisque l'archevêque de Bourges est mort le 10 janvier de cette année-là; mais rien ne prouve, rien n'indique même qu'il ait survécu aussi long-temps à ce prélat.

Les ouvrages composés par Guillaume dans le recueil de Hommey, sont : 1° *Allegoriæ in Vetus et Novum Testamentum de principio et fine cujuslibet libri.* Notre auteur, comme presque tous les écrivains juifs des XIII[e] et XIV[e] siècles, semble dominé par une telle passion pour les allégories, que l'on en rencontre presque à chaque page de ses écrits, où souvent leur multiplicité diminue la force des preuves, en interrompant ou en retardant la conclusion des raisonnements. Dans le petit ouvrage dont il est ici question, la forme des allégories consiste uniquement à rapprocher le commencement et la fin de chaque livre de l'Écriture sainte, pour en tirer une allusion morale. Ainsi, dit-il, la Genèse commence à la création du monde et finit à l'ensevelissement de Joseph, afin que nous apprenions que celui qui croit au Créateur, et qui observe ses préceptes, sera, à sa mort, enseveli avec Jésus-Christ dans la gloire, et qu'il ressuscitera un jour. On peut juger par-là des autres allégories : elles sont aussi peu naturelles, et presque toujours mal enchaînées.

2° *De Sensuum disciplinâ.* Ce petit traité prescrit des règles pour diriger l'usage des cinq sens de notre corps, et se distingue par une mysticité douce et pieuse. Les allégories que l'on y retrouve sont meilleures que celles de l'ouvrage précédent, et généralement beaucoup mieux enchaînées.

3° *Sermo de Passione Domini.* L'auteur s'adresse aux Juifs, et leur reprochant avec véhémence la mort de Jésus-Christ, réfute les excuses et les prétextes qu'ils allèguent pour pallier leur déicide.

4° *Opusculum de Eucharistiâ.* Il y cherche à préparer les Juifs, par quelques passages de l'Ancien Testament, à admettre la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie; leur en montrant le symbole et la figure dans la manne du désert, dans les fruits du Paradis terrestre, etc. Il

XIII SIECLE.

paraît donc probable que, dans cet écrit, l'auteur se sera proposé de diminuer l'aversion que les Juifs ont pour ce mystère, plutôt que de vouloir les convaincre de sa réalité par les raisons simplement préparatoires qu'il emploie.

5° *Bellum Domini contrà Judæos et contrà Judæorum hæreticos.* Hommey n'en a donné que le premier chapitre, précédé d'un prologue dont on a déja fait connaître le commencement. Il dit avoir entrepris cet ouvrage à la prière de quelques personnes, contre ceux dont il pouvait mieux qu'un autre réfuter les erreurs, puisqu'il avait été élevé dans leurs principes, et qu'il avait une connaissance profonde de leur langue. Il se disculpe ensuite des calomnies et des injures grossières que les Juifs vomissaient contre lui. Sa défense ne manque pas de chaleur, mais elle est sage, modeste, spirituelle et toujours prise de quelque texte de l'Écriture sainte, ce qui lui donne quelque chose de singulier. Enfin il avertit qu'il va combattre les Juifs, surtout d'après les prophètes, et qu'il citera tous les passages à l'appui de son opinion, en hébreu et en latin : après quoi, il prévient ceux qui liront ou transcriront son livre, de s'attacher principalement à bien écrire l'hébreu, de peur que les Juifs n'accusent les chrétiens d'ignorance, et ne tournent en ridicule leurs prêtres s'ils prétendaient disputer avec eux, sans connaître leur langue.

Guillaume divise son ouvrage en trente chapitres, par allusion aux trente pièces d'argent pour lesquelles les Juifs consentirent à livrer le Christ. *Quia Judæi pro triginta argenteis Christum sibi traditum per invidiam tradiderunt, ideò scripsi eis triginta capitula.* A juger du reste de l'ouvrage d'après le premier chapitre qu'Hommey en a donné, on doit croire qu'il est solidement fondé sur des raisonnements concluants. L'auteur cherche, dans ce premier chapitre, à établir le mystère de la Sainte-Trinité, en s'appuyant sur les passages de l'Ancien Testament qui sont cités pour être relatifs à ce dogme. Il discute ces passages d'une manière vive et serrée; ses raisons et les conclusions qu'il en tire ont assez de force et de chaleur, et ne peuvent provenir que d'un homme doué d'un jugement sain, et habitué à s'exercer sur les questions les plus difficiles.

Le même Guillaume est encore auteur d'un ouvrage intitulé *Expositio in lamentationes Jeremiæ,* qui se trouve manuscrit à la Bibliothèque royale. C'est un volume in-4° d'envi-

ron 250 pages, sous le nº 575, bien conservé et d'une belle écriture du XIII[e] siècle. Quoique le titre de cet ouvrage ne lui donne que la qualité de juif (*Incipit expositio Guillelmi Judæi super Lamentationes Jeremiæ*), il paraît néanmoins qu'il ne le composa qu'après sa conversion, car il cite avec le plus grand respect, dans le cours de ses commentaires, les évangiles et les écrits des Apôtres, et il dit dans un endroit: *Sicut idem Dominus incarnatus in Evangelio.*

On y lit d'abord les Lamentations du prophète transcrites en entier à la tête des commentaires; l'auteur reprend ensuite chaque verset séparément, et consacre un chapitre plus ou moins long à l'expliquer. Son commentaire n'est pas simplement littéral, on y trouve quelquefois de courtes observations grammaticales; mais généralement, ce sont les allégories qu'il emploie pour expliquer son texte. Ainsi, Jérusalem est une ame pécheresse; les Babyloniens qui la dévastèrent sont les démons et les vices; et les ruines de cette cité sainte sont les suites du péché de l'ame. C'est ainsi qu'il tourne ce texte dans tous les sens, pour l'appliquer à l'état d'une ame coupable et abandonnée de Dieu.

Malgré de nombreuses allégories, il est toujours clair, mais quelquefois diffus. On remarque des passages empreints d'une touchante sensibilité et qui montrent que l'écrivain était pénétré de son sujet. L'on voit aussi qu'il avait une connaissance profonde du cœur humain: les conseils et les règles de conduite qu'il donne le prouvent, et rappellent quelquefois la noble simplicité du style de l'imitation de Jésus-Christ.

Comme tout l'ouvrage est en quelque sorte allégorique, il arrive souvent que l'allusion est bien amenée et s'applique naturellement au sujet; mais souvent aussi elle est forcée, et il était presque impossible qu'il en fût autrement. C'est ainsi qu'en expliquant ce verset, *Facti sunt principes ejus sicut arietes...* il dit que les béliers, qui sont les chefs du troupeau, désignent les docteurs, les pasteurs du peuple, dont ils sont les chefs spirituels, et qu'ils doivent édifier et diriger par leur piété, leurs instructions et leur bon exemple; qu'une des plus grandes calamités qui puisse affliger la nation, c'est lorsque les brebis ne trouvent point de pâturages, c'est-à-dire lorsque les pasteurs, négligeant de nourrir leurs ames des paroles de l'Écriture sainte, *Pascua sunt divina eloquia,* elles se trouvent privées de nourriture. Et que les pasteurs ne disent pas, continue-t-il, qu'ils ne peuvent pas trouver eux-

Lament., cap. I, v. 6.

XIII SIÈCLE.

mêmes ces pâturages, car il est dit dans Salomon, *aperta sunt prata et apparuerunt herbæ virentes......* Ce qui signifie que les paroles de l'Écriture sont clairement exposées, et que l'on y découvre facilement l'excellence de toutes les vertus, *quæ sunt piarum pabula animarum. Nulla ergò excusatio relicta est arietibus non inveniendi pascua, quia in inquirendi inertiâ manifestatur eorum culpa.*

Prov., cap. 27, v. 25.

Cette allusion est, comme on le voit, assez naturelle et bien suivie : mais en voici une autre d'un genre tout différent. En expliquant le passage où il est dit des femmes de Jérusalem : *Coxerunt filios suos : facti sunt cibus earum...* Il dit que nos actions sont les enfants de nos ames. *Per filios itaque... mulierum, intelliguntur opera animarum semine verbi Domini fœcundatarum, quæ filios suos coquunt cum igne timoris vel amoris divini, et in instrumento compunctionis exanimant.* Les allégories de cette dernière espèce sont heureusement rares chez notre auteur.

Lament., cap. 4, v. 10.

L'allusion suivante paraît assez spirituelle, lorsqu'il dit, à propos de ce verset, *Parvuli ejus ducti sunt in captivitatem...*, que les petits enfants de l'ame sont les cinq sens de notre corps : l'ame gouverne les sens ; et quand elle est esclave, les sens le sont aussi. *Parvuli animæ sunt sensus corporis quinque, quorum est quasi pedagogus, quæ videlicet mens cum facta fuerit ancilla cupiditatum, ipsi sensus ducuntur in captivitatem vitiorum.*

Ibid., cap. 1, v. 5.

On trouve encore, dans le cours de cet ouvrage, des pensées fines et originales, mêlées de quelques réflexions judicieuses. En parlant de la force et du bonheur de l'ame, qui semblable à un roi gouverne ses facultés, il dit : *In regno terreno provinciæ plurimæ existunt, quæ quantò feliciores juris consensu et divitiis procedunt, tantò princeps earum metuendus adversariis suis apparet, et gloriosior inter suos refulget.*

Qui hujus mundi quoquo modo quærunt honores, dit-il dans un autre endroit ; *et humanas appellant laudes, humilitatis nesciunt iter, cujus proprium est tenere, ex voto, inter alios ultimum locum, nolle inter magnos nominari, imò studere à cunctis ignorari.*

Le style de Guillaume est généralement assez bon ; il serait de meilleur goût, sans la multitude d'allégories qu'il trouve moyen d'adapter à tout ; il est coulant, facile, rarement élevé, sans pourtant manquer d'élégance, et l'on ne trouve, dans ses écrits, aucune de ces phrases triviales, où les

mots français sont travestis en latin, par le changement seul de la finale. L'on n'y rencontre enfin aucun de ces termes de basse latinité, qui sont si fréquents chez la plupart des auteurs de cette époque. P. R.

JOSCELIN DE FURNES.

VERS 1210.

Il nous semble impossible de découvrir quelle fut la patrie de ce personnage. Son surnom (*de Furnes*) semblerait annoncer qu'il était Flamand; mais il y avait, en Écosse, où il a passé sa vie, une abbaye, nommée *Furnesium*, et il paraît même qu'il y a été moine : delà peut-être son surnom.

Jean Pits (*Pitseus*), dans son ouvrage *sur les écrivains illustres d'Angleterre,* doute que Joscelin soit véritablement Anglais, et cependant il donne à entendre qu'il le croit né dans le pays de Galles. Il avoue, au reste, qu'il ne sait rien de l'époque où il florissait, ni des événements de sa vie. Nous trouvons les mêmes incertitudes et le même silence sur sa personne, dans tous les autres écrivains qui ont parlé de ses ouvrages, tels que Vossius, Fabricius, Manrique, de Visch, etc.

Nous pouvons du moins citer ses écrits, parmi lesquels il en est un qui, comme nous l'observerons bientôt, fixe à peu près l'époque où vivait l'auteur.

Pitseus. De illustribus angliæ scriptor. in appendice, p. 884.
Voss. De histor. latin., pag. 710. — Fabr. Biblioth. med. et inf. latinit., t. IV, pag. 171 et 172. — Manr. Ann. cist., t. II, ad ann. 1160. — De Visch, Bibliothecæ scrip. cisterc, p. 177.

Pits et ensuite Vossius ne lui attribuent qu'un ouvrage en plusieurs livres, intitulé *de Britonum episcopis,* qu'ils ne font point connaître par des citations; mais c'était sans doute une histoire des évêques d'Angleterre, puisqu'ils donnent à Joscelin de Furnes, le titre d'historien. *Alia ejus (Joscelini), si qua scripsit opera,* dit ensuite le premier de ces auteurs, *uti et tempus quò vixit, me latent.* Mais Sandius, dans ses notes sur Vossius, a indiqué, avec raison, deux autres écrits de Joscelin, qui nous sont parvenus.

Le premier est une *vie de saint Patrice,* si célèbre en Ir-

XIII SIECLE.

lande : elle fait partie du *Florilegium sanctorum Hiberniæ ;* les Bollandistes l'ont aussi recueillie, et on la trouve tout entière dans leur collection. Joscelin assure, en commençant, qu'il a beaucoup puisé, pour la rédaction de cette vie, dans les écrits de saint Ewin. C'est au reste, un ouvrage très-diffus, dans lequel une foule de miracles qui ont dû être opérés par saint Patrice, sont racontés sans choix, sans aucun esprit de critique, et avec une emphase qui éloigne plus la confiance qu'elle n'appelle la conviction.

Thom. Messinghami Floril. sanctor. Hibernia. Paris, 1624, in-fol.

Act. sanctor., 17 mart., t. II, p. 540.

Le second ouvrage de Joscelin est encore une très-longue vie de Saint, divisée en chapitres, et qui formerait à elle seule un volume. Ce saint, son héros, qui s'appelait Wallene, ou Waltène, ou plus vraisemblablement Walter, est particulièrement connu en Écosse, où sa fête se célèbre le 3 août. Il avait été abbé de Melrose ou Meilrose dans le même pays, un peu après le milieu du XIIe siècle. Joscelin avoue qu'il n'a point été témoin des faits qu'il rapporte, mais il assure qu'il les tient de personnages qui avaient connu le Saint lui-même. Il paraît que Wallène, avait, dès son enfance, le don des miracles ; car, dans l'âge le plus tendre, il guérissait, d'un seul signe de croix, les blessures les plus graves que se faisait sa sœur, qui gardait avec lui les troupeaux. Le loup emportait-il quelquefois leurs agneaux ? Il suffisait à Wallène de se mettre en prière, et dès le lendemain on retrouvait les agneaux sains et saufs au milieu du troupeau. De pâtre, Wallène, par des événements qu'il serait trop long de rapporter, devint un puissant abbé, et dans ses fonctions, il se distingua encore par de nombreux miracles. Dans un temps de famine, par exemple, il n'y avait de bled dans le monastère que pour deux semaines au plus : Wallène donna sa bénédiction au bled, et l'on trouva dans le grenier assez de bled non seulement pour nourrir tous les moines, mais de plus 4000 pauvres pendant trois mois.

Fabric., Bibl. med. et inf. latin. *Loco citato.*

Acta sanctor., Aug. 3.

Ibid.

Ibid.

On peut juger par là du genre des ouvrages de Joscelin de Furnes.

Dans un prologue écrit en assez bon latin, l'auteur dédie à Guillaume, roi d'Écosse, et à son fils Alexandre, la vie de ce Saint, qu'il avait entreprise par leurs ordres. Or Guillaume mourut en 1214. La vie de Wallène a donc été écrite avant cette année-là ; d'un autre côté, elle n'a pu être écrite qu'après 1207, puisqu'on y raconte la découverte du corps de saint

Wallène, qui ne fut faite qu'en 1207. Il est vraisemblable, d'après cela, qu'elle fut rédigée vers 1210.

Manrique, Annal. cist. ad ann. 1160, cap. IV, n° 7.

C'est tout ce que nous avons à dire d'un auteur que, nous le répétons, nous n'inscrivons pas sans scrupule, parmi les écrivains de notre nation. A. D.

GUILLAUME LE PETIT,

ABBÉ DU BEC.

MORT EN 1211.

Cet abbé n'est point connu sous le nom de Le Petit (*Parvus*), dans le *Gallia christiana*, qui ne le désigne que par celui de *Guillelmus II*. Il succéda, comme douzième abbé du Bec, à Hugues de Cauquinvillers, vers l'an 1198, et mourut le 18 septembre (*XIV Kal. octobris*) 1211. Son corps fut enterré auprès du tombeau de Guillaume Ier (autre abbé du Bec de la maison de Montfort, qui mourut en 1124); ce qui explique ce vers gravé sur la tombe de Guillaume-le-Petit :

Gallia christ., t. XI, p. 231.

Alter Willermus jacet hìc abbas duodenus.

Lanfranc, chronicon Beccense, inter Opera ejusdem, p. 10.

Le P. Lelong attribue à cet abbé, d'après *Cornelius à Lapide*, un commentaire sur le Cantique des cantiques, qui n'est, suivant Hommey, qu'une continuation de celui de Gilbert de Hoyland, lequel n'est lui-même que la suite de celui de saint Bernard. « Ce savant, dit Hommey, étant mort sans avoir pu achever les commentaires qu'il se proposait de donner sur le Cantique des cantiques, Gilbert, abbé de Hoyland, en Angleterre, avait entrepris d'expliquer les six chapitres qui restaient à commenter; mais surpris lui-même par la mort, le travail demeura de nouveau imparfait. Enfin, environ un siècle après, un savant abbé nommé G. conçut le projet d'y mettre la dernière main. »

Bibliothec. sacra, t. II, p. 894. Comment. in Canticum Cantic., p. 5.

Supplem. Patrum, p. 253

XIII SIÈCLE.

Les commentaires, ou plutôt les sermons de saint Bernard sur le Cantique des cantiques, ne vont en effet que jusqu'aux premiers versets du chapitre III; et ceux de Gilbert de Hoyland s'arrêtent au II[e] verset du chapitre V. Mais l'abbé qui entreprit de compléter ces commentaires ne s'est pas contenté de reprendre le texte du livre sacré au chapitre V, où s'était arrêté Gilbert, il fit encore un précis ou abrégé des quatre-vingt-six sermons de l'abbé de Clairvaux, et il continua ensuite à partir de l'endroit même où saint Bernard en était resté; en sorte qu'on ne peut pas dire, comme le fait Hommey, que Guillaume est le continuateur de Gilbert de Hoyland, mais bien de saint Bernard lui-même, puisque ses commentaires commencent précisément à l'endroit où finissent ceux de ce saint abbé.

Hommey n'a publié que trois fragments fort courts de l'ouvrage de Guillaume. Le premier et le plus étendu, est le commentaire des cinq premiers versets du chapitre III du Cantique des cantiques. Les deux autres sont cités seulement comme étant le commencement et la fin du manuscrit de cet ouvrage.

A p. 193 ad p. 259

L'éditeur supposant que son manuscrit est imparfait, fait observer qu'il commence par ces mots : *Vox dilecti mei, etc.*, Cant. 2, v. 8, et que c'est à ce verset que se termine le précis des cinquante-un premiers sermons de saint Bernard, sur le Cantique des cantiques, attribué à Guillaume de Saint-Thierry par D. Mabillon. N'est-ce point une continuation faite par Guillaume-le-Petit, du précis de Guillaume de Saint-Thierry? dans ce cas, le manuscrit de Hommey pourrait n'être pas incomplet. N'est-ce point l'ouvrage de Guillaume de Saint-Thierry lui-même, ainsi que les autres commentaires qui forment le complément de ceux de saint Bernard? ou bien le précis attribué à Guillaume de Saint-Thierry, par Mabillon, ne serait-il pas l'ouvrage de Guillaume-le-Petit? Rien ne prouve en effet que le commentaire cité par Hommey appartienne plus à l'abbé du Bec qu'à Guillaume de Saint-Thierry, puisque l'auteur est un abbé, dont le nom n'est indiqué que par la lettre G., qui même, dit Hommey, est assez mal formée. Or, ce renseignement n'est pas suffisant pour faire décider la question; car l'initiale G appartient autant à l'abbé du Bec qu'à l'abbé de Saint-Thierry.

Pag. 254.

Sancti Bernardi opera, edente D. Mabillon, t. IV, p. 262.

Hommey, supplem Patrum, p. 254.

Une autre difficulté se présente encore, au sujet de l'auteur de cette explication du Cantique des cantiques. Nous n'avons

adopte que jusqu'à un certain point la conjecture émise par Hommey, et après lui par le P. Lelong, que l'auteur de cet ouvrage était Guillaume abbé du Bec, mort en 1211 ; mais cette conjecture est-elle bien fondée? Elle n'est appuyée que sur une indication bien légère, comme on vient de le voir: sur une seule lettre initiale, qui non seulement est mal formée, mais qui peut convenir à un grand nombre d'abbés de la fin XIe siècle, et du commencement du XIIe, dont le nom serait Guillaume, Grégoire, Gauthier, ou tout autre. On pourrait encore, avec plus de raison peut-être, considérer cet écrit comme l'ouvrage de Guillaume Petit, ou *Parvus,* plus connu sous le nom de Guillaume de Neubourg, mort en 1218, et qui, suivant Baleus, Pitseus, et plusieurs autres, composa aussi un commentaire sur le Cantique des cantiques?

Catalog. scrip. Britan., major. 247.

De illustribus Angliæ scriptor., p. 271.

Le P. Lelong et Cornelius à Lapide ne font aucune mention de l'ouvrage de Guillaume de Neubourg, ce qui pourrait faire présumer qu'ils auraient confondu ce dernier avec Guillaume-le-Petit. Il n'y aurait pas de difficulté si l'on pouvait supposer que Guillaume de Neubourg eût été abbé du Bec; mais les détails biographiques que plusieurs auteurs nous ont laissés sur cet historien anglais, sont nombreux et positifs, et ne permettent aucune conjecture de ce genre. Il faut donc supposer, ou que deux écrivains, l'un Anglais, l'autre Français, portant tous deux les mêmes nom et prénom, ont composé chacun un commentaire sur le Cantique des cantiques, ou, ce qui paraît plus probable, que quelques bibliographes, confondant Guillaume-le-Petit (*Parvus*) abbé du Bec, avec Guillaume Petit (*Parvus*) de Neubourg, ont attribué au premier un ouvrage qui, suivant d'autres bibliographes, est celui du second. P. R.

GERVAIS DE TILBÉRY,

SÉNÉCHAL DU ROYAUME D'ARLES.

VERS 1211.

Pitseus, De illustribus Angliæ script., p. 274. — Vossius, de Hist. lat., p. 451. — Oudin, de script. ecclesiast., t. III, p. 1.

Les historiens de Bourgogne et ceux de Provence, gardent un silence absolu sur tout ce qui concerne la vie de cet écrivain. Pitseus, Vossius, Oudin et d'autres bibliographes, nous ont donné quelques renseignements à son sujet; mais peu nombreux, et qui ne sont appuyés d'aucune preuve, ce qui les rend très-imparfaits, et peut faire douter de leur exactitude sur certains points. Tous ces auteurs s'accordent à lui donner l'Angleterre pour patrie, et ce fait est confirmé par de nombreux passages du livre *de Otiis imperialibus*, où Gervais parle de ce pays comme de celui où il a vu le jour. Il est même probable que le nom de *Tilberiensis* lui vient du lieu de sa naissance, le bourg de Tilbury (en latin *Tilburgium, Tilburia*, ou *Tilberia*), situé sur la Tamise, dans le comté d'Essex, à huit ou dix lieues de Londres; d'où il résulte, que Possevin se trompe lorsqu'il lui donne le nom de *Tilgeriensis*.

Otia imperial. inter. Leibnitzii script. Brunsvic. t. I, 1005.

Id., p. 883.

Cet écrivain n'étant pas né Français, ne devrait pas, à la rigueur, prendre rang dans notre histoire littéraire : mais nous nous sommes déterminés à l'y placer pour plusieurs raisons, et d'abord à cause du long séjour qu'il fit en France, en qualité de maréchal du royaume d'Arles. *Imperialis aulæ in regno Arelatensi Mareschalcus.* Il est inutile de montrer que cette charge toute militaire, comme le prouve un passage du livre *de Otiis imperialibus*, où il la désigne ainsi qu'il suit : *officium Mareschalciæ sub debito armorum*, obligeait à une résidence habituelle, puisque plusieurs autres endroits de l'ouvrage que nous venons de citer, font voir que l'auteur était domicilié dans ce pays, et que même il s'y était marié. « In palatio nostro quod ex vestro munere vestrâque gra« tiâ ad nos rediit per sententiam curiæ imperialis, propter

Id., p. 991.

« JUS PATRIMONIALE UXORIS NOSTRÆ.... Audivimus quippè à « domino Humberto Arelatensi archiepiscopo, *affini nos-*

« *tro.....*, etc. » Quand toutes ces preuves n'existeraient pas, la manière dont il décrit les moindres particularités relatives à ce pays, les détails minutieux dans lesquels il entre sur nombre de faits de bien peu d'importance, indiqueraient assez qu'il a dû y faire un long séjour, pour en être aussi bien instruit sur tous points. Indépendamment de cela, l'abbé Lebeuf parle de lui, dans plusieurs endroits de sa Dissertation sur l'état des sciences en France, depuis Robert jusqu'à Philippe-le-Bel, et il le range parmi les écrivains français qui ont écrit sur les sciences physiques et cosmographiques. Tout nous autorise donc à placer cet écrivain parmi ceux qui ont acquis chez nous le droit de domicile et de naturalisation, comme y ayant passé une partie de leur vie.

Id., p. 988.

Pag. 174, 187, etc.

Pitseus prétend que Gervais était neveu de Henri II, roi d'Angleterre; mais aucun témoignage ne vient à l'appui de ce fait, d'autant plus digne de confirmation qu'il a été répété par tous les auteurs qui ont écrit depuis Pitseus. Rien n'indique à quelle source cet historien a puisé ce document, ni ce qui a pu lui faire naître l'idée même d'une conjecture à cet égard. Dans l'ouvrage *de Otiis imperialibus,* que nous venons de citer, il est fréquemment question de Henri II. Nous avons lu et relu, avec la plus grande attention, les passages où il est question de ce prince, et nous n'y avons pas trouvé un mot qui pût servir à justifier le fait avancé par Pitseus. Tout porte donc à croire que cet écrivain s'est trompé, et voici probablement ce qui a pu l'induire en erreur. Dans sa dédicace à l'empereur Otton IV, Gervais s'exprime ainsi : « Quippè ex animi mei voto pridem fuerat, post « librum facetiarum quem ex mandato *domini mei* illustris- « simi regis Anglorum, Henrici junioris, *avunculi* VESTRI (1) « dictaveram, etc. etc. » Pitseus aura lu dans le manuscrit qu'il a consulté, *mei* au lieu de *vestri*, sans doute ainsi écrit en abrégé (*vr̃i*)? Rien ne paraît plus vraisemblable, surtout si l'on fait attention que l'on peut quelquefois avoir beaucoup de peine à distinguer ces deux mots, dans les manuscrits, quand l'écriture n'est pas nette.

Loc. cit.

Id., p. 881.

On peut faire remarquer encore le peu d'importance de l'emploi de Maréchal, ou de Sénéchal (*Mareschalcus*) du

(1) On sait que Henri II était l'aïeul maternel de l'empereur Otton IV, qui était fils de Henri de Lion, duc de Brunswick, lequel avait épousé la princesse Mathilde, fille du roi d'Angleterre.

XIII SIÈCLE.

royaume d'Arles, dont il est certain que Gervais exerçait les fonctions. Une semblable charge était-elle digne du neveu de Henri II; car, dans ce cas, Gervais aurait été un prince appartenant de près à la famille royale d'Angleterre? Mais loin de prendre le titre de prince, cet écrivain prend celui de *magister,* et il se croit obligé de recourir à la protection du secrétaire d'Otton IV, pour faire présenter son livre à cet empereur, dont, comme neveu de Henri II, il aurait été l'allié.

Radulfus Cogesbalensis monachus inter notas Ioan. Picardi in Histor. Guillelm. Neubrig., p. 725. Otia imper., 954.

Dans sa jeunesse, Gervais fut destiné à l'état ecclésiastique et un auteur contemporain dit qu'il était au nombre des clercs de Guillaume, évêque de Reims (1176). Gervais lui-même nous apprend que, jeune encore, il professa le droit canon à Bologne, où il eut pour auditeur Jean Pignatelli homme, dit-il, non moins illustre par son savoir que par sa naissance, et qui fut depuis archidiacre de Naples. Il fait connaître aussi qu'il fut au service de Guillaume roi de Sicile (mort en 1189), et qu'il se trouvait encore à Naples lors du siége de Ptolémaïs. Ce doit donc être vers le temps de la prise de cette ville, en 1191, qu'il aura été revêtu de la charge de maréchal du royaume d'Arles, et qu'il se sera marié.

Id., p. 881.

Il est impossible d'indiquer l'époque de sa mort, nous savons seulement qu'elle n'a dû arriver que postérieurement à l'an 1211, puisqu'il composait encore à cette époque son livre *de Otiis imperialibus,* comme il paraît d'après un passage de ce même livre.

Pag. 995. Loc. cit.

Quoique cet ouvrage, auquel Vossius donne mal à-propos le titre de *Chronicon,* ne soit au fond qu'une compilation rédigée avec peu de méthode et sans goût, il mérite de fixer l'attention des personnes qui aiment à suivre le commencement et les progrès des sciences et des lettres chez les peuples dont la civilisation se perfectionne. Sous ce rapport, les écrits de Gervais seront un monument précieux, et pour ainsi dire le seul qui leur offrira, avec quelques détails, le tableau de l'état confus des sciences physiques et cosmographiques au commencement du XIII[e] siècle. C'est pour cette raison qu'on va trouver dans cet article un plus grand nombre de citations latines qu'il ne conviendrait d'en employer en toute autre circonstance; mais il n'eût pas toujours été prudent, en celle-ci, de substituer la traduction au texte original pour faire connaître, avec exactitude, les pensées bizarres du Sénéchal, et surtout les aberrations systématiques de ce siècle de décadence.

L'auteur, dont il paraît que l'unique but était de récréer l'empereur Otton, a intitulé son livre *Otia imperialia*, et il l'a divisé en trois parties, à chacune desquelles il donne le titre de *Decisio*. La Ire partie, ou *Decisio*, contient XXIV chapitres, précédés d'une dédicace à l'empereur Otton, dans laquelle Gervais fait un long parallèle de la royauté et du sacerdoce. Il traite ensuite, dans le Ier chapitre, et d'un style qui n'est pas toujours clair, de l'origine du monde et de sa création. Voici comme il s'exprime : « Cum principio, de principio, in principio temporis creavit cælum et « terram, hoc est mundum. Sanè nunc cælum empyreum, « nunc mundus archetypus, nunc mundus sensilis, nunc « sola regio sublunaris, nunc homo, nunc renovatio rerum « ejusdem generis, mundus nuncupatur. » Après avoir donné et expliqué l'étymologie du mot *Empyrée*, il indique sa position, ou plutôt le rang qu'il occupe parmi les autres cieux qui, suivant lui, sont au nombre de sept, après lesquels vient le monde sensible (mundus sensibilis) qui est composé de quatre éléments, compris sous le nom général de terre, considérée comme la matière de ces éléments. « Sanè mundus à motu, quo semper movetur, sic dicitur. « Forma ejus rotunda est admodùm pilæ, et instar habet « ovi, elementis distinctus. Ovum quippè exterius undique « testà circumcluditur; album verò testà, et vitellum albu- « mine, vitello verò gutta pinguedinis, in quâ vis germi- « nis consistit. Sic mundus, cælo quippe, ut testa, purus « æther; puro æthere turbidus aer; turbido aere terra, quæ « est materia germinis, circumcluditur. »

Histoire littér., t. XVI; Disc. sur l'état des lettres, p. 30

Otia imperialia, p. 884

Idem, p. 885

Nous verrons, au IIe livre, un passage où Gervais désigne la terre par les mots *orbis quadratus*, de sorte que, selon les principes cosmographiques de cet auteur, le monde est rond et la terre est carrée. Quant à la comparaison qu'il fait de l'univers à un œuf, nous ne croyons pas qu'on trouve rien de semblable dans aucun écrivain antérieur à Gervais; on pourrait alors, avec quelque apparence de raison, faire honneur à ce dernier de l'invention de ce système cosmographique, qui fut pendant long-temps celui qui prévalut, et qui était enseigné publiquement comme le plus ingénieux, ou comme le moins déraisonnable (1).

Lebeuf, État des sc., p. 193. Hist. litt., Discours sur l'état des lett., p. 119.

(1) On pourra consulter là-dessus, quand il sera publié, un Mémoire que M. Letronne a communiqué à l'Académ. des Inscript. *Sur les opinions cosmographiques et géographiques qui étaient répandues parmi les Chrétiens des premiers siècles.*

XIII SIÈCLE.

Dans le IIe chapitre, Gervais entreprend de réfuter l'hérésie des Albigeois, qui disaient que Dieu n'avait pas créé la matière, et qui reconnaissaient deux Dieux : « Bonus qui per« fecta creavit, non peritura, cælum cælorum et angelos ; « Malus qui corpora corrupta creavit, sublunaris regionis « fecit opera, talionem indixit pro facinore, justitiam exercet « cum sanguinis effusione ; » mais il les attaque avec véhémence plutôt qu'il ne les réfute solidement.

Ota imper., p. 886.

Le chapitre III, intitulé *de Dispositione chaos*, contient l'histoire des trois premiers jours de la création. Il continue le même sujet dans le chapitre suivant, *de Dispositione aeris*, et il dit : « Dispositus est aer, cum ab aquis liber « notam nobis formam accepit. » Plus loin il ajoute en parlant des éléments : « Sunt in modum circuli in se revoluta, « dum ignis in aerem, aer in aquam, aqua in ignem converti« tur : rursùs terra in aquam, aqua in aerem, aer in ignem « commutatur. Hæc velut innodatis brachiis sibi connectun« tur, dum frigida frigidis, calida calidis sociantur, etc. etc. »

Id., p. 887.

Il poursuit, dans le chapitre V, l'histoire de la création. « Quarto die ornatum fecit, in firmamento stellas minores, « in æthere planetas. » Ensuite, après une digression, dans laquelle il expose le sentiment de différents auteurs au sujet de l'étoile qui apparut aux Mages, lors de la naissance de Jésus-Christ, il continue en jouant en quelque façon sur l'étymologie des mots *sol* et *luna*, de la manière suivante : « Fecit « Deus *solem*, dit-il, quasi solum lucentem, quia nullum « cum eo lucet, et *lunam* quasi luminum unam, primam « sibi proximiorem et nobis. » Parlant encore du diamètre de ces deux corps lumineux, il dit : « Sol dicitur octies major « quam terrà, et luna major terrà peramplà. » Il explique ensuite leurs vertus, il parle des pronostics que l'on peut tirer de leur cours, et il passe à la distinction des saisons, à la division des jours en heures, etc..... Il termine ce chapitre en rapportant les opinions des *physiciens*, sur l'influence que ces astres peuvent exercer sur le corps humain. « A tertià « horâ diei usque ad horam nonam, calorem dominari ; ab « horâ nonâ diei usque ad tertiam horam noctis, melancho« liam ; ab horâ tertià noctis usque ad horam nonam noctis, « phlegma ; ab horâ illâ usque ad horam tertiam diei, sangui« nem ; graviùsque à quolibet humorum affligitur patiens, « quandò humor illius horæ dominatur. »

Id., p. 888.

Dans le chapitre VI (*Quot modis distinguitur annus*), indépendamment des années lunaire, solaire, bissextile et em-

XIII SIECLE

bolisinique, Gervais distingue aussi, comme les Platoniciens, une grande année : mais, suivant ces derniers, cette grande année, ou la période au bout de laquelle tous les corps célestes doivent se retrouver dans leur situation primitive, est de 36000 ans, tandis que, selon notre auteur, cette période n'est que de 530 ans. Selon le même encore, l'*annus mundanus* ne doit arriver qu'après une période de 5000 ans. Gervais indique enfin, avec assez d'exactitude, les différentes époques auxquelles l'année commençait chez les Hébreux, les Romains, et autres peuples. Il traite ensuite des années lunaires et des solaires.

Chapitre VII, *de ornamentis aeris et ventis.* Ce chapitre, dans lequel il est question de la création des oiseaux et des poissons, contient une démonstration physique assez singulière, par laquelle l'auteur veut prouver que les oiseaux et les poissons sont produits par les eaux. « Ornavit Deus aerem « quintâ die et aquam, dit-il, volatilia dans aeri, natatilia « dans aquis; utraque tamen ab aquis orta sunt; facilis enim « transitus est aquæ in aerem per attenuationem, ut apparet « in aquâ, quæ per ebullitionem resolvitur in fumum; et aer « facilè spissatur in aquam, ut in uligine terræ perpendimus, Id., p. 889. « quæ ventis in altum agitata densescit in pluviam. »

Le chapitre VIII traite de la création des animaux de toute espèce et de celle de l'homme; le suivant a pour sujet la création de l'ame. L'auteur le termine en parlant de l'instinct des animaux; et il rapporte, pour preuve de la perpétuité de ce sentiment, les contes les plus absurdes. « In « Hiberniâ, dit-il, adveniente solennitate sancti Brandarii, « sub altari pisces à fluminibus et mari ascendunt, factâque « choreâ, velut ordinatâ processione, redeunt post exhibitam « sancto reverentiam. Videmus quoque porcos, oves et arietes, « et verveces ad altare sanctissimi confessoris Antonii oblatos, « passim genua coràm altari incurvare, quasi virtute divinâ Id., p. 891. « ad id edoctos, etc. » On est étonné en lisant ces passages, qu'un homme comme Gervais de Tilbéry, qui ne manquait certainement pas d'instruction; qui avait nécessairement lu Aristote, Platon, et d'autres bons auteurs de l'antiquité déja cités au IX[e] et X[e] siècle, par Raban Maur, Fréculphe, Gunzon, introducteur en France du Timée, ait pu ajouter foi à de semblables contes, et qu'il ait osé les répéter, comme il le fait en cette occasion, en leur donnant pour cause l'instinct des animaux.

Chapitre X, *de quatuor monarchiis et quinque zonis et*

paradiso. Ces quatre monarchies sont, d'abord celle d'Adam, « cui terra, dit-il, data est in possessionem, et animantia in sub- « jectionem..... Post Adam memini tres monarchiam tenuisse, « non in dominatione animantium, sed in possessione terra- « rum. Primus fuit Noë, secundus Alexander Macedo, tertius « Augustus Cæsar. » Parlant ensuite de chacune de ces quatre monarchies, il place celle d'Adam dans le Paradis, « qui est « locus amœnissimus..... Sic excelsus, ut usque ad lunarem « globum attingat, undè et aquæ diluvii ad locum hunc non « pervenerunt. Utrùm autem sit ultrà zonam torridam, non « assero, sed id defendi potest, quod locus propter solis in- « terpositum calorem nobis inaccessibilis perhibetur. » Ce qu'il vient de dire lui sert de transition pour parler des zônes qui divisent la terre, et il termine en rapportant deux différentes opinions émises au sujet du centre de notre globe; c'était l'ancienne Jérusalem suivant les uns, et suivant les autres « hoc circumferentiæ centrum in illo loco esse, ubi « Dominus locutus est ad Samaritanam ad puteum; illic enim « in solstitio æstivo, meridianà horà, sol recto tramite des- « cendit in aquam putei, umbram nullam aliquà parte mons- « trans, quod apud Syenem fieri tradunt philosophi. »

Id., p. 891.

Id., p. 892.

Chapitre XI, *de fonte et quatuor fluviis Paradisi.* La fontaine qui arrosait le Paradis, donna naissance à quatre fleuves; savoir : le Pison, qui est le même que le Gange; le Gihon, ou le Nil, le Tigre et l'Euphrate. L'auteur avait dit, dans le chapitre précédent, que le Paradis était si élevé qu'il fut inaccessible aux eaux du Déluge; « nemo miretur, ajoute-t-il « ici, cùm idem de Olympo plurimi tradiderint. Asserunt « enim Olympum montem Thraciæ tantæ celsitudinis esse, « quod usque ad liquidum aera vadat : quod probatur, quia « nullus ibi vel levis auræ motus sentitur, cui est pro argu- « mento, quod litteræ, si pulveri cacuminis imprimantur, « revoluto anno in suà figurà integrè perseverant. Sed et pro « nimià aeris raritate aves illic vivere nequeunt. Nonnunquam « philosophi illuc ascendentes diù ibi manere non poterant, « si non spongias aquà plenas in manibus tenerent, quas « naribus apponentes crassiorem indè aerem attrahebant. »

Id., p. 893.

Dans le chapitre XII, *de rore cæli, pluvià et nebulà,* Gervais explique assez bien, eu égard à l'état d'enfance dans lequel se trouvaient les sciences physiques à cette époque, la manière dont se forment la pluie et les nuages; mais il dit qu'il n'était pas tombé de pluie avant Noé : « pluviam nullam

Idem, ibid.

« fuisse *secundùm ordinem pluendi*, quem nunc ex nubibus « et nebulis videmus, usque ad tempus Noæ. »

Il dit dans le chapitre XIII, *de Mari*, que la mer est suspendue dans l'air, ou sur l'air, au-dessus de la terre; et il fait, à l'appui de cette assertion, deux contes aussi absurdes l'un que l'autre. Nous ne rapporterons que le dernier « Un habitant, dit-il, de Bristol, ayant laissé sa femme et ses enfants en Hibernie, avait entrepris le voyage des mers les plus reculées de l'Océan. Étant parvenu au terme de cette navigation, il arriva qu'un jour après avoir pris, vers les trois heures, son repas avec ses matelots, il se baissa vers la mer pour laver son couteau. Ce couteau lui ayant échappé vint tomber dans l'espace de la même heure par la fenêtre perpendiculaire de la maison que sa femme habitait, et se piqua droit sur sa table. Cette femme bien étonnée, ayant reconnu le couteau de son mari, le conserva jusqu'à son retour, et ayant alors comparé avec lui le jour et l'heure auxquels son couteau lui avait échappé des mains, et ceux pareillement, auxquels ce même couteau était tombé sur la table de sa femme, il se trouva que les circonstances étaient d'accord. Comment, ajoute alors Gervais, pourrait-on maintenant révoquer en doute que la mer soit suspendue en l'air au-dessus de la terre que nous habitons ? » Gervais indique, dans ce même chapitre, une recette pour rendre l'eau de la mer potable. « In urnâ grandi, » dit-il, « si capillos Veneris, « Epaticam, Ceterach (scolopendrium) et Polytricum, her« basque in fontibus nascentes arenæ fontium superstrave« ris, per duo vel tria disponens solaria aquam maris ita « in modum lixivii colatam dulcissimam invenies, quia na« vigantibus licet paucis expertum est. »

Id. p. 894.

Idem, ibid.

Les trois chapitres suivants ont rapport au péché originel. Dans le premier, Gervais explique l'histoire de l'arbre de vie, et de l'arbre de la science du bien et du mal. Dans le second, il traite de la honte qui suit le péché, de cette honte qui ouvrit les yeux de nos premiers parents, et qui les fit rougir de leur nudité, dont ils ne s'étaient pas encore aperçus puisqu'ils ignoraient le mal. Il dit, d'après Bède, que le Diable, pour tenter Eve, prit la forme d'une certaine sorte de serpent ayant le visage de la femme : « Quia similia simi« libus applaudunt, » dit-il; et il ajoute : « De serpentibus « tradunt vulgares, quod sunt quædam fœminæ, quæ mutan« tur in serpentes, quæ ita dignoscuntur; habent enim liga-

XIII SIÈCLE.

Id., p. 895.

« turam albam, quasi vittam in capite. Sanè, quod in serpentes « mutari dicunt fœminas, mirandum quidem est, sed non « detestandum. » Enfin, pour achever de prouver la possibilité de cette métamorphose de femmes en serpents, il raconte longuement l'histoire véritable (*veridica narratio*) de Raymond de Lusignan, lequel, comme on le sait, épousa Mélusine, qui était moitié femme et moitié serpent. On peut voir toutes les fables qui ont été faites à ce sujet, dans le roman que Jean d'Arras composa vers la fin du XIV[e] siècle, et où il les raconte fort au long.

Hist. de Raymondin et de Mélusine, par Jean d'Arras, in-fol.

Dans le chapitre XII, *de gladio versatili*, Gervais explique, par une allégorie morale, ce que les Écritures rapportent de l'ange, tenant un glaive de feu, que Dieu plaça à la porte du Paradis après le péché de notre premier père. Il appelle ce « glaive *versatilis*, hoc est utrinque secans, quia pœna fuit ho« minis, in utràque parte suì, corpore scilicet et animâ, pu« niri: corpore per sudorem vultûs, animâ per infernum. »

Dans le chapitre suivant, l'auteur distingue deux Paradis, l'un terrestre et l'autre céleste; et deux Enfers, dont l'un se trouve dans le fond de la terre; tandis que l'autre, celui dans lequel les mauvais anges furent précipités, est aérien, mais ténébreux : *infernus aereus caliginosus*. Après quoi il parle des démons incubes, desquels il prétend que naquit Merlin l'enchanteur, *qui fuit ex matre sine patre homo*. Le chapitre qui suit (*de faunis et satyris*) est la continuation de celui-ci. L'auteur ne dit rien de la nature de ces êtres fabuleux, mais il raconte une vision de saint Antoine, qu'il serait trop long et trop fastidieux de rapporter ici.

Otia imper., p. 896.

Dans le XIX[e] chapitre, *de filiis Adæ, et divisione eorum, et primâ civitate*, Gervais trace succinctement l'histoire d'Adam, depuis son expulsion du Paradis terrestre jusqu'à la naissance d'Énoch. Il continue, dans le chapitre XX (*de inventione musicæ et multorum artificiorum*), le précis historique des premiers âges du monde et des inventions humaines. Ce précis, sur lequel il eût été facile de jeter quelque intérêt, est rédigé froidement et sans aucune méthode. Ainsi, après qu'on a lu que Numa Pompilius ajouta les mois de janvier et de février à l'année de Romulus, il est question de Noé, qui, le premier, planta la vigne. Plus loin on lit que Sardanapale fut le premier qui se servit de coussins; et immédiatement après il est parlé de Prométhée, frère d'Atlas, qui fabriqua le premier anneau de fer; puis de Phalaris, puis d'Abimélech, de Dédale, d'Abraham, etc., etc.

Les chapitres XXI et XXII contiennent la série chronologique des descendants du premier homme, depuis Seth jusqu'à Noé; et les deux suivants, qui sont les derniers de ce premier livre, traitent du déluge, de l'arche de Noé et de l'arc-en-ciel. En rapportant la cause de cette inondation du globe, après avoir parlé du commerce que les fils de Seth eurent avec les filles de Caïn, Gervais donne un libre cours à son imagination romanesque, au sujet des géants qui naquirent de cette alliance, et il dit que leur cruauté cadrait avec la hauteur de leur taille. Il cite, comme un puissant témoignage en pareille matière, les fables que l'archevêque de Reims, Turpin, raconte en parlant des faits d'armes advenus de son temps; et voici le portrait qu'il trace de Charlemagne, d'après l'autorité de ce pseudonyme. « Carolus giganteis « viribus non immeritò comparatur, de quo scribit Turpinus, quod octo pedes longissimos haberet in longitudine, facies ejus unius palmi et dimidii, frons unius pedis, oculi similes oculis leonis, scintillantes ut carbunculus. Supercilia oculorum dimidium palmum habebant « Cingulum octo palmos in succinctorio, præter ligulas. « Militem armatum cum equo, solo ictu unico, à vertice « capitis usque ad BASSOS separabat, etc. etc. »

La seconde partie de l'ouvrage de Gervais contient vingt-trois chapitres. L'analyse que nous en allons faire pourra donner une idée de l'état des connaissances géographiques au commencement du XIIIe siècle. Otia imper. p. 906.

Après avoir, dans le premier chapitre, divisé les trois parties du monde entre les trois fils de Noé: « Quorum possessio ab Oriente in Occidentem, ab Austro ad Septentrionem porrecta est », il dit, dans le chapitre suivant, que plusieurs écrivains ne distinguaient que deux parties du monde, l'Asie et l'Europe, dans lesquelles ils renfermaient l'Afrique : « Nos tamen, ajoute-t-il, assignantes orbis divisionem distributioni filiorum Noæ, *orbem* totius terræ « Oceani limbo circùm septum et *quadratum* statuimus, « ejusque tres partes Asiam, Europam et Africam nominamus. » Il est inutile de faire remarquer l'opposition d'idées qui résulte de la liaison de l'épithète *quadratum*, avec le mot *orbem;* mais il est bon de rapprocher ce passage du premier chapitre du livre précédent, où il dit, en parlant du monde, *forma ejus rotunda est ad modum pilæ.* Id., p. 910

En traçant les limites de chacune de ces trois parties du

XIII SIÈCLE.

monde, Gervais paraît avoir adopté le système de Ptolémée, au moins en partie : « Asia, dit-il, tribus partibus Oceano « circumdata, per totam transversi plagam Orientis exten- « ditur. Hæc occasum versùs dextrà sui sub axe septentrio- « nis incipientem contingit Europam, à sinistrâ dimittens « Africam. » Avant d'entreprendre la description particu-

Id. ibid.

lière des différentes contrées du globe, Gervais a soin de s'excuser, s'il ne donne point aux villes les noms sous lesquels elles sont le plus généralement connues : « Si quas « regiones aut urbes aliis quàm vulgus nominat (vocabulis) « nominavero, venia detur, eò quod eventus varii circà loca « nomina variaverunt cum gentibus. » Il entre ensuite en ma-

Id., p. 911.

tière, et il commence (chap. III) par décrire l'Asie orientale, dont la première entrée est, à l'orient, le paradis. « Locus ina- « dibilis hominibus, quia igneo muro usque ad cælum cinc- « tus; » c'est probablement la zone torride que notre auteur désigne ainsi. C'est de là que jaillit cette fontaine d'où le Gange, le Nil, le Tigre et l'Euphrate prennent leur source. « Post pa- « radisum, ajoute-t-il, sunt multa loca deserta et invia, ob « diversa serpentium et ferarum genera. » Il indique ensuite la position des lieux les plus remarquables; entre autres celle de la fameuse île de Taprobane. « Insula Taprobane « Indiæ subjacens ad Eurum, oceano et rubro mari circum- « data, in longitudinem per millia passuum, in latitudinem « per stadia DCXXV protensa. »

Id. ibid.

Gervais divise l'Inde ainsi : *India superior, India inferior, India meridiana ;* et il ajoute : « India quadraginta quatuor « gentes habet, absque insulâ Taprobane, quæ decem habet « civitates absque aliis pluribus insulis, ac habitatoribus « pluribus. » Il ne manque pas de s'étendre avec complaisance, dans ce chapitre, sur les merveilles des différents pays qu'il parcourt. « In indico Oceano, dit-il, sunt montes « aurei, qui propter dracones et gryphes adiri non possunt. » Ces griffons ont, ajoute-t-il plus loin, le corps du lion, les ailes et les griffes de l'aigle. Il parle ensuite des pygmées, puis d'une race d'hommes qui ont douze coudées de haut, puis des cyclopes (*monoculi*), et des *unipedes*, « qui uno « fulti pede auram currendi celeritate vincunt, etc. »

Id., p. 912.

Gervais termine ce troisième chapitre en parlant de la

Emendat. et Supplem. Otiòr. imper. ap. Leib. tom II, p. 756.

Scythie : *Flumina habet maxima*, dit-il au sujet de cette contrée ; *Hoscorum*, *Phasidem atque Araxim.* Notre auteur confirme par ces mots l'origine (pontique) du peuple *Osci*

que Raban Maur avait indiquée, par les mêmes expressions, au IX[e] siècle, ce qui en éclaire le passage en Italie.

Dans le chapitre IV (*de Meridianâ parte Asiæ*), Gervais décrit les pays situés entre l'Indus et le Tigre ; savoir Arachosia, Parthia, Assyria, Persida et Media. De Universo, lib. XII, cap. IV.

« In medio suî, dit-il, flumina præcipua *Hydaspin* et *Al-* « *bin* (1). In his sunt regiones duæ et triginta. Sed generaliter Parthia dicitur, quamvis Scripturæ sacræ universam « sæpe Indiam vocent. » Il passe ensuite à la description des villes de la Mésopotamie, de la Chaldée, de l'Arabie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte, qu'il divise en supérieure et en inférieure. Voici comment il fixe les limites de l'Égypte supérieure « à mari rubro, cui imminet urbs Athia, « surgit, et terminum suum versùs occidentem in Lybiâ « figit. » Plus loin, il ajoute : « Ægyptus superior in orien- « tem per longum extenditur, cui est ab oriente Sinus Ara- « bicus, à meridie Oceanus, ab occasu ex inferiore Ægypto « incipit ad orientem, rubro mari terminatur..... Centum « millibus villarum est inclyta. Hanc nubes non obscurant, « pluviæ non rigant; sed Nilus fæcundat eam inundans. » L'Égypte inférieure est bornée ainsi qu'il suit : « Ab oriente « habet Syriam et Palæstinam, ab occasu Libyam, à septen- « trione mare nostrum, à meridie montem, qui *Climax* di- « citur, et Ægyptum superiorem, et fluvium Nilum qui « de littore incipientis maris rubri videtur emergere in loco, « qui dicitur *Mossilonem* portus : deindè ad occasum diù « profluens, facit insulam nomine *Meroen* medio suî, etc. » Gervais parle ensuite de l'Éthiopie : « Æthiopia à solis vici- « nitate populum torret, etc... » et il termine ce chapitre par une longue énumération des villes *cathédrales* de l'Asie ; c'est-à-dire des villes qui étaient le siége d'un patriarche, d'un archevêque ou d'un évêque.

Id., tom. II, p. 756.

Id., p. 759.

Les chapitres V (*de distinctione majoris Asiæ ad partem septentrionalem*), et VI (*de distinctione Asiæ minoris*), terminent la description de l'Asie. Dans le premier de ces deux chapitres, après avoir indiqué succinctement la position des monts Hyperboréens, du Taurus, du Caucase, de l'Imaüs, etc., etc..., notre auteur parle de l'Arménie, qu'il divise, comme l'Egypte, en supérieure et inférieure, et il place les Amazônes entre l'Araxe et le nord du Taurus. Il dit, à propos des habitants de la Sérique, qu'ils sont ainsi nommés,

(1) Il faut sans doute *Arbin*, plutôt qu'*Albin*?

« a *Seres,* oppido orientis, a quo regio serica et mare sericum, « et gens et vestis : de quibus singulare non memini le- « gisse... » Après avoir dit un mot de la Bactriane et de l'Hyrcanie, il revient à la mer Caspienne; et cette fois il place les Amazônes près du Tanaïs.

Id., p. [illegible]

Dans l'analyse que nous venons de donner de cette nomenclature des régions asiatiques, et qu'il n'a pas dépendu de nous de rendre plus courte, nous nous sommes abstenus de toute réflexion particulière. La moindre discussion nous eût entraînés trop loin. Nous nous sommes donc contentés d'exposer, purement et simplement, une partie des doctrines que Gervais a consignées dans cet ouvrage, en dirigeant notre choix de manière à faire voir combien les notions géographiques étaient encore bornées à cette époque.

Qu'il nous soit permis maintenant de faire quelques observations générales sur les connaissances dont nous venons de présenter l'ensemble. D'abord on doit regretter de ne trouver, dans cette description de l'Asie, que peu et souvent même point d'indication précise des positions et des distances. L'on peut dire que le tableau que trace Gervais de cette partie du monde, la plus curieuse et la plus intéressante, est généralement trop succinct et peu juste. Il est possible qu'il retrace fidèlement l'état des traditions géographiques au moyen âge; mais nous ne lui reprochons pas autant d'être inexact et incomplet, que la sécheresse continuelle d'un exposé dont l'imagination est rebutée, et qui n'éclaire pas. L'auteur dissertant longuement sur des particularités peu intéressantes en elles-mêmes, s'arrête à raconter les merveilles, à décrire les phénomènes d'un pays, et il néglige les choses les plus importantes. Ces reproches ne s'appliquent qu'en partie à la description de l'Europe, qui suit celle de l'Asie; et l'on doit convenir que Gervais a apporté plus d'ordre et de méthode dans cette division de son ouvrage. Les descriptions y sont généralement plus claires et plus exactes. On voit qu'il parlait d'une contrée qu'il connaissait davantage, ou sur laquelle il avait des idées plus certaines et mieux établies. Il s'y abandonne aussi moins au merveilleux, et l'on y rencontre çà et là quelques détails sur les mœurs et les usages des peuples et quelques fragments historiques, qui en rendent la lecture moins rebutante et plus instructive.

Dans le chapitre VII (*de Europâ à parte septentrionis*),

qui est le premier de cette description, Gervais parle des différentes contrées septentrionales de cette partie du monde, depuis les monts Riphées et le Tanaïs, jusqu'au Rhin; ce qui comprend, 1° la Scythie inférieure, qui s'étend, entre le Danube et l'Océan, depuis les Palus méotides jusqu'à la Germanie; 2° la Scandinavie; 3° la Germanie supérieure, qui s'étend depuis le Danube jusqu'aux Alpes, et dans laquelle est comprise la Souabe et l'Allemagne. L'auteur décrit ensuite le cours du Danube, « qui surgens in Sueviâ ab Al« pibus, descendit per Bavariam, et hinc per Austriam, « exhinc per Huniam; à quâ Alpes ascendens grande facit « præcipitium. » Dans la Germanie supérieure, on trouve encore l'Autriche et la Bavière. « Sed in Germaniâ inferiore « est *terra Marcomanorum,* Oceano à septentrione, montibus « à meridie clausa. Sunt autem omnium habitantium in Ger« maniâ superiore et inferiore, gentes quinquaginta quatuor.» Id., p. 764.

Après avoir fait simplement mention du Danemarck et de la Norvége, Gervais parle de la Pannonie, de la Pologne et de la Russie; voici le portrait qu'il trace des habitants de ce pays. « In hâc (regione) gens Ruthenorum otio torpens, « venandi studio et crapularum tædio fastidita et data, etc...» Il parle ensuite des principales contrées de la Grèce, et en particulier de la Thrace, « quæ habet ab oriente Propontidis « sinum et civitatem Constantinopolim; à septentrione « partem Dalmatiæ et sinum Euxini ponti; ab occasu et « Africâ sinum Macedonicum, à meridie Ægeum mare; » puis de la Macédoine, de l'Achaïe, de la Dalmatie, de l'Épire et de l'Attique, « in quâ Athenæ... Ab Athenis uno milliario « distat *Academia,* villa frequenter terræ motu concussa. « Hanc philosophi elegerunt, ut timore terræ motûs à libi« dine abstinerent, et interpretatur Academia, tristitia « populi; quia ibi Neptunus bello superatus navigio fugit. « In hâc Plato docuit; post cujus obitum schola divisa est « in tres partes. Qui illic remanserunt, *Academici* dicti « sunt, qui Athenas petierunt; *Stoici* à Stoâ porticâ, in quâ « studebant. Similiter, qui ad varia loca amore discendi « se transferebant, *Peripapetici* dicti sunt, quasi circum« calcantes possessionem veritatis. » Après cette digression, notre auteur continue à décrire les autres provinces de la Pannonie inférieure et supérieure. Id., p. 765.

Dans le chapitre VIII, il est question de l'Italie, et de ses principales divisions. « Italia olim magna Græcia dicta est;

XIII SIÈCLE.

« post à Saturno Saturnia, mox Latium, eo quod illic à Jove « pulsus latuit. Deindè Ausonia; tandem ab Italo rege Sicu- « lorum *Italia* nuncupatur. Hæc ab Alpibus surgit, et in « mari terminum figit. » Le chapitre suivant est entièrement consacré à décrire la position de Rome, et des principaux édifices de cette cité. Il est terminé par la nomenclature des évêchés et des archevêchés de l'Europe.

Id., p. 765.

Dans le chapitre X, Gervais parle des autres parties de l'Europe, et en particulier de la France, ou plutôt de la Gaule. « In his (partibus), dit-il, Gallia prius occurrit, à candore « sic dicta. Gala enim græcè, latinè lac sonat. » Après s'être un peu étendu sur cette étymologie du mot *Gallia*, il indique les différentes divisions que les anciens faisaient de cette contrée; et après avoir parlé du passage du Danube par les Lombards, et de leur établissement dans la Pannonie, etc...; il nomme les différentes nations qui composaient la Gaule Belgique, « in quarum medio est Francia, à *Franco* rege « dicta, qui de Trojà cum Æneà fugiens, populo nomen « dedit. » L'auteur s'étend ensuite sur ce qui donna lieu à l'établissement de cette colonie troyenne; et il trace le précis de ces premiers temps de notre histoire, jusqu'à la division du royaume entre les quatre fils de Clovis. Après quoi il fait l'énumération des différentes villes et provinces des Gaules et de l'Espagne. Le reste de ce chapitre est consacré à la description des îles de l'Océan; c'est-à-dire de la Grande-Bretagne, de l'Hibernie ou de l'Irlande, et de l'Écosse.

Otia imperial. ap. Leibn., t. I, p. 912.

Les chapitres XI (*de tertiâ orbis parte, quam Africam dicimus*) contient peu de choses dignes de remarque. Suivant Gervais, *Africa* vient d'*Offer* ou *Effer*, « unus ex pos- « teris filiis Ceturæ, quæ est Agar, qui castra sua fixit in « Lybiâ, nomen sumsit, vel ab Affarâ filio Agar, cujus filiam « Hercules duxit, auxiliator ejus. » En parlant des îles fortunées, auxquelles il donne le nom d'*insula perdita*, il dit: « In ipso Gaditani freti confinio versùs Africam est *insula* « *fortunatorum*, suo vocabulo illic omnium bona esse signifi- « cans, et inhabitatores adinstar paradisi felices esse notans, « loci amœnitate fructuumque plenissima ubertate, cunctis « gratissima, sed paucis nota, quæ aliquandò casu inventa, « posteà diù quæsita, non est reperta, adeòque dicitur per- « dita. Ad hanc tradunt *Brandinum, virum sanctum*, Oceani « exploratorem, tandem devenisse. » Ce Brandinus n'est autre que S. Brendan, qui vivait en Irlande au VI[e] siècle.

Id., p. 919.

Le XIIe chapitre traite des îles de la mer Méditerranée. Nous nous abstenons de rapporter la fable ridicule qu'il contient, au sujet de la Gorgone, ainsi que les histoires absurdes dont le roi Arthur est le héros. Mais voici comment Gervais explique, dans ce même chapitre, la cause des tremblements de terre : « Venti de spiramine aquarum concipiuntur, et hic suo spiramine aquas maris, per patentes « terrarum cavernas, in abyssum trahunt, et eâ inundante, « iterùm magno impetu repellunt. De his quoque ventis fit « terræ motus. Nam venti, concavis locis inclusi, dum erumpere gestiunt, terram horrore et horribili tremore concutiunt, eamque tremere faciunt. » On trouve encore dans ce chapitre un passage curieux, dans lequel Gervais nous fait connaître en quoi consistait le royaume d'Arles. Ce morceau, qui doit fixer toutes les incertitudes qui restaient encore à ce sujet, est trop important pour que nous ne le citions pas en propres termes et en entier. « Regnum Arelatense « quod (ut est in antiquissimis imperii regionibus) continetur Bisuntinà, Tarentasiensi, Lugdunensi; pro capite suo « antiquissimo *Vianensi*, Arelatensi, Aquensi, Ebredunensi « provinciis circumcluditur, quasi nodus reticuli; comminatoriam facit sententiam suâ strenuitate, accessûsque facilitate, regno francorum; maritimæ, potenti aditque facili « terræ Hispanorum, ac gentilium Africanorum; levi ac brevi « Alpium cottiarum transitu, multitudini Longobardorum, Januensibus, Pisanis ac Siculis aliisque tuo imperio subjectis, « adjutorium ex tuâ voluntate ferre potest, aut ex contrario « tuo motu nocumentum. Est enim gens, quam *Provincialem* « appellamus, consilio perspicax, opere, cùm vult, efficax, « promissis fallax, sine armorum pondere bellicosa, pro suâ « paupertate in cibando larga, in nocendo insidiosa, inter « probra taciturna : cum locus aut tempus suppetit, malefacta « memorat, bello navali circumspecta et victoriosa, caloris « patiens ac frigoris, famis ac saturitatis; gens in substantiâ « tenuis, quia vult, et abundantiâ pacis affluens, quando « vult, etc... » Tels étaient, suivant notre auteur, les Provençaux au commencement du XIIIe siècle. Id., p. 922.

Gervais interrompt ici ses descriptions cosmographiques, pour s'occuper de toute autre chose. Ainsi, dans le chapitre XIII, il est question de la mer, de sa nature, du flux et du reflux; etc... etc... Dans le chapitre suivant : *De ducibus Israël et regibus Latii et excidio Trojæ*, il trace le tableau

des principaux événements qui eurent lieu depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la destruction de Troie; « excidium Trojæ « quod Romani regni seminarium fuit. » Suivant lui, il s'écoula une période de 2454 ans, depuis la création du monde, jusqu'à l'époque où Moïse conduisit le peuple de Dieu dans le désert; et 480 ans depuis Moïse jusqu'à la fondation du temple. Suivant des synchronismes assez justes, il fait Hercule contemporain de Tholah, cinquième juge; il place la construction de Troie, pendant la durée de la seconde servitude des Israelites, de 1414 à 1406, avant Jésus-Christ), et la prise de cette ville, à l'époque où Abdon était juge en Israël, c'est-à-dire vers l'an 1222. Il termine ce chapitre par le tableau des périodes écoulées depuis Adam jusqu'à l'enlèvement d'Hélène.

Les chapitres XV et XVI « De regno Romanorum, Israelitarum, Medorum, Macedonum, Ægyptiorum, Persarum. « — De imperio Romanorum, et ortu Gothorum et Longo- « bardorum. » ne sont que la continuation du précédent. On y trouve une série chronologique mais incomplète et peu exacte, des rois et des empereurs de Rome, des rois d'Israël, de Macédoine, de Médie, d'Égypte et de Perse. Gervais semble vouloir expliquer allégoriquement, dans le premier des deux chapitres, en parlant de Saül, ce passage du livre des rois. : *Filius unius anni erat Saül, cùm regnare cœpisset : duobus autem annis regnavit super Israël;* passage qui a tant exercé les chronologistes, et que l'on n'a peut-etre jamais parfaitement expliqué : « Regnavit undecim annis, « dit-il, imprimis simplex, ut puer unius anni, in quo « quarta ætas cœpit. » On remarque, dans ce même chapitre, une narration concise et rapide des principaux événements de la vie d'Alexandre, que l'auteur fait mourir empoisonné. Le style en est vif, et l'on doit seulement lui reprocher d'avoir chargé de trop de crimes la mémoire de ce héros si bien défendu par le baron de Sainte-Croix. « Profectus ad bellum Persi- « cum, dit Gervais, omnes cognatos ac proximos suos interfe- « cit; » mais la mort de Parménion, le supplice de Callisthène, le meurtre même de Clitus, ne justifient pas ces expressions.

Reg. I, cap. XIII, v. 1

Otia imperial. p. 925

Id. p. 927

Le XVII[e] chapitre, qui est fort long, est entièrement consacré à l'histoire de l'origine des Bretons. L'auteur y donne pour vraies toutes les fables que Geoffroy Arthur avait débitées à ce sujet, vers le milieu du XII[e] siècle. L'on y voit comment Brutus, ayant tué son père Silvius à la chasse, est

obligé de quitter l'Italie; comment, étant retourné en Grèce, il délivre ses parents de la servitude où les tenait Pandrasus, roi des Grecs; comment il quitte la Grèce, et quels pays il parcourt avant d'arriver à l'île d'Albion; comment il donne à Corineus la partie de cette île nommée *Cornubia*, « ab « ipso Corineo, dit l'auteur, vel quia ipsa cornu Britanniæ « est; » comment il bâtit une forte ville nommée Trinovantus, etc... 60 ans après la destruction de Troie, et 354 ans avant la fondation de Rome, dans le temps qu'Hélie gouvernait le peuple d'Israël. Cette haute antiquité inspire à Gervais une réflexion sur la destinée des empires. « Vix invenire « licet, dit-il, ex maximis et antiquissimis urbem vel uni- « cam, quæ vel nomen cum re non mutaverit, vel principa- « tum non amiserit, aut exterius attrita ferro, aut interius « civili et intestino bello consumta. Hæc sola, cum aliarum « invidiâ regionum, quæ ex dei munere est, Niniven videt « subversam, Babylonem destructam... regnorum et regum « alternasse vicissitudines, nunc dominando, nunc alterius « domino serviendo. *Constantinopolis nuper Gallorum Ita- « licorumque irruptionibus suis gazis spoliatur*; colonia « Agrippina Childerici regis Francorum violentiam testa- « tur, etc. ., etc... Id., p. 932.

Après cette digression, l'auteur revient à l'histoire de Brutus auquel il donne trois fils, qui divisèrent l'île en trois provinces, de la manière suivante. « Locrinus, à quo « Loegria, media pars insulæ, sic dicitur; Albanectus, à « quo Albania, quæ nunc est Scotia; Cambris à quo Cam- « bria, quæ nunc Wales dicitur. » Id. ibid. Suit une nomenclature fort confuse, comme on peut le croire, des différents successeurs de ces trois princes. On y voit qu'Homère florissait à l'époque du règne de Nadan, fils de Locrinus, au temps où Samuel gouvernait le peuple d'Israël. Il y est parlé d'un roi, nommé Baldud, contemporain du prophète Élie, lequel Baldud instruisit les Bretons dans la nécromancie. Parmi les autres souverains de cette contrée, que l'auteur désigne comme les plus célèbres, on distingue : « 1° Dunigallo, qui « fecit leges Mulmicias (ou Mulnucias) quæ adhuc servantur « in Angliâ. 2° Belinus, qui vias publicas quatuor struxit, et « leges quas posteâ rex Alvredus scripsit, quas Gildas refert. « 3° Guithelinus, cujus uxor Marcia leges Marcias instituit, « quas vulgus Marchenelage nominat. 4° Belgerbradus (ou « Blegrabradus), qui in musicis instrumentis et modulis,

« omnes cantores excessit. 5° Lud, à quo Caerlud, quæ priùs « *Trinovantum*, et nunc per corruptionem *Londoniæ* nomen « habet. » Ce fut sous Casibellinus, frère et successeur de ce roi, que Jules César fit une descente en Angleterre. Il est d'abord vaincu; mais ensuite il est vainqueur, et il impose un tribut aux Anglais. Plus tard, le roi Licius demande au pape Éleuthère les moyens de s'instruire de la religion chrétienne, et le Souverain Pontife lui envoie deux docteurs, nommés Faganus et Duvianus, qui établissent, en Angleterre, trois archevêchés et vingt-huit évêchés. Les Bretons, instruits par ces missionaires romains, pratiquent fidèlement le christianisme, jusqu'à la persécution de Dioclétien. Ils adoptent ensuite le Pélagianisme; mais éclairés par Saint-Loup de Troyes, et par Saint Germain, évêque d'Auxerre, ils abandonnent cette hérésie. La fin de ce chapitre est consacrée, en grande partie, à raconter les prophéties de Merlin et les actions d'Artur. Gervais place la mort de ce prince à l'an 542, et il continue à donner, d'une manière plus confuse que jamais, la liste de cette multitude de souverains qui régnaient alors en Angleterre. Cette nomenclature se termine à la mort de Cedewalla, vers l'an 689.

Id., p. 932-34.

Il y a moins de fables et moins d'inexactitude dans le chapitre XVIII, qui traite des Francs et de leur origine, depuis Clovis jusqu'à Charlemagne. On peut en dire autant du chapitre suivant, qui contient la nomenclature des empereurs romains et celle des rois de France, depuis Charlemagne jusqu'à Otton IV, et Philippe-Auguste. Il paraît, d'après un passage du chapitre XVIII, que Gervais composa son ouvrage à l'époque des premiers démêlés qui eurent lieu entre Otton et le pape Innocent III, c'est-à-dire vers l'an 1210. Il se contente, dans ce chapitre, de prier Otton d'éviter d'avoir rien à démêler avec le Souverain Pontife : « Precor, « christianissime imperator, ut cum tuo consecratore nullam « habeas controversiam, sed velut boni patris filius prudens « converte gladium ad gentes quæ te non noverunt. » Dans le chapitre suivant, il épuise tous les raisonnements, et il emploie toute son éloquence, pour le détourner d'entreprendre aucune hostilité contre le même pontife.

Id., p. 941.

Gervais reprend, dans le chapitre XX, la liste chronologique des rois d'Angleterre, qu'il avait interrompue pour parler du royaume de France et de l'empire d'Occident; mais il agit ici plus sagement qu'il n'avait fait jusqu'alors,

car il s'abstient de parler de cette multitude de rois, qui, avant Egbert jette une si grande confusion sur ces premiers temps de l'histoire d'Angleterre. La plus grande partie de ce chapitre est consacrée au récit de la sanglante bataille que Guillaume-le-Conquérant livra au roi Harold II, et dont l'issue, non moins étonnante que l'entreprise elle-même, le rendit maître de toute l'Angleterre. Gervais esquisse, avec assez d'habileté et de justesse, les traits les plus remarquables du caractère de quelques-uns des successeurs de ce prince, et il raconte les principaux faits qui illustrèrent leurs règnes, jusqu'à l'avénement de Jean-Sans-Terre « cujus in« crementum ac laudes præsentiali inspectioni commendo, « dit-il, ne videar aut ex insufficientiâ meâ minùs dixisse de eo, « quàm est; aut adulationi desservire in eo, quòd dixero ali« quid, quod non est. » Il est inutile de faire remarquer l'adresse de l'auteur, car il nous semble qu'on ne doit pas considérer ce qu'il dit du roi Jean, comme une basse adulation; c'est une tournure adroite par laquelle il évite de s'expliquer au sujet de ce prince, qui régnait alors d'une manière peu honorable. Il s'était expliqué avec plus de franchise en parlant de Henri II; mais, à la vérité, l'adresse et les moyens détournés étaient inutiles en cette occasion. Voici le portrait qu'il fait de ce prince. « Hic, staturâ procerus, effigie præ« clarus, vultu pro debito jucunditatem et maturitatem « prætendebat. Speciosus inter filios hominum, affabilis, hi« laris, et apud omnes gratiosus ab omnibus diligebatur.... « In ipso adolescentiæ fervore vivens, mundo fuit solatium, « itâ moriens universæ militiæ fuit exitium. Unum in ejus « planctu memini dixisse :

Id., p. 947.

Rosa formæ singularis
Marcet, perit, alter Paris,
Hector alter occubuit.
Alter primus, non secundus,
Illi Troja, huic mundus,
Et jus omne periit.

Id. ibid.

Les chapitres XXI et XXII, qui terminent la partie qui a pour titre : *Secunda decisio*, contiennent une énumération sommaire des principales provinces ou régions du monde, et ne sont, en quelque sorte, que le résumé de ce que l'auteur a dit dans les premiers chapitres : « Epilogus retexendus « erit provinciarum, ut in summâ lector percurrat, quæ dif-

« fuso tractatu per orbis distincta climata prænotavimus. »
Id., p. 947. Gervais a intercalé, dans cet épilogue, une longue description de la Terre-Sainte, d'après le diacre Théodose; « Sicut à Theo-
Id., p. 948. « dosio diacono tractatu brevi notatum legimus. » Ce Théodose ne serait-il pas le même que celui qui, au IXe siècle, écrivit une lettre curieuse sur le siége de Syracuse par les Sarrasins? On le savait auteur de quelques poésies; mais on aurait ignoré qu'il eût composé une description de la Judée. Gervais a-t-il copié en partie cet opuscule, ou s'est-il contenté d'y puiser des connaissances sur la position et sur les distances des lieux? c'est ce que l'on ne peut décider. Dans tous les cas, on peut dire que ce chapitre de l'ouvrage de Gervais est d'une grande sécheresse, mais au moins qu'il est rédigé avec méthode.

L'épilogue est terminé par une histoire abrégée ou chronique des descendants de Noé, et des six premiers âges du monde, dans laquelle l'auteur n'a pas jeté le moindre intérêt; défaut qui n'est racheté ni par la précision, ni par l'exactitude

La troisième partie ou *Decisio*, ne mérite pas de nous occuper long-temps. Elle traite des merveilles de chaque pays, et surtout de celles des provinces méridionales de la France; mais l'on y trouve peu d'observations vraies, et aucun raisonnement physique; elle est remplie des contes les plus absurdes. Aussi, avant d'entrer en matière, l'auteur a-t-il jugé à propos de s'assurer de la crédulité du lecteur, ou du moins de se prémunir, dans les termes suivants, contre son incrédulité. « Et quoniam humanæ mentis aviditas, dit-il, ad « audiendas ac hauriendas novitates semper acuitur; anti- « quissima commutari necesse erit in nova, naturalia in mi- « rabilia, apud plerosque usitata in inaudita..... Mirabilia « verò dicimus, quæ nostræ cognitioni non subjacent, etiam « cùm sint naturalia. Sed et mirabilia constituit ignorantia
Id., p. 960. reddendæ rationis, quare sic fit. » Il donne ensuite plusieurs exemples de choses merveilleuses et extraordinaires, entre autres, de la salamandre qui ne peut vivre que dans le feu; de la chaux, que l'eau seule peut allumer : et il ajoute : « Nullus ergò fabulosa judicet, quæ scribimus.... Excedunt « quippè vires mentis humanæ, ideòque æstimant falsa ple- « rùmque, cùm de his etiam, quæ quotidiana videmus, ipsi
Id., p. 961. « reddere rationem non possint. »

Nous nous abstiendrons de rapporter les prodiges de tous genres qu'il raconte, et auxquels il paraît ajouter en-

XIII SIÈCLE

tièrement foi. Parmi ces prodiges, quelques-uns peuvent s'attribuer à des causes fort naturelles, que les gens les moins instruits expliqueraient très-bien aujourd'hui, mais que l'ignorance qui dominait alors, ne permettait même pas aux plus savants de distinguer. Les autres, et c'est le plus grand nombre, sont de véritables contes populaires sur les propriétés soit des plantes, soit des métaux; sur les fées et les sorciers; sur les merveilles enfantées par la baguette des magiciens, au premier rang desquels il compte Virgile.

Après avoir parlé, dans plusieurs endroits, de différents prodiges opérés par le savoir (*arte mathematicâ*) de ce poète, il raconte qu'au temps où Roger était roi de Sicile, un maître anglais de nation vint demander à ce prince les os du poète: « ait regi se non solatia temporalia petere, sed « potiùs, quod apud homines vile putatur: ossa videlicet « Virgilii. Innuit rex, et magister, acceptis litteris regiis « Neapolin venit, ubi Virgilius studia ingenii sui in multis « exercuerat. » Mais le peuple de Naples, craignant qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur, si on lui enlevait ce *palladium*, voulut éluder les ordres du roi, et on demanda à l'étranger ce qu'il voulait faire de ces ossements. « Respon- « dit, se per conjurationes effecturum, quod ad ejus inter- « rogationem ossa, omnem Virgilii artem ipsi panderent. » Il paraît que cette réponse ne rassura pas les esprits, et on ne lui laissa emporter que le livre de magie qu'on supposait avoir appartenu à ce poète, et sur lequel sa tête reposait. « Asportato ergò libro solo magister abiit, et nos « quædam ex ipso libro per venerabilem Johannem Neapo- « litanum cardinalem tempore papæ Alexandri per excerpta « vidimus. » Otia imp., p. 1002.

Naudé, dans son *Apologie des Grands Hommes faussement soupçonnés de magie,* défend vivement le chantre de l'Énéide de cette inculpation: « Se pourroit-on jamais imaginer, dit-il, quelque caprice plus esloigné du sens commun et de toute raison, que de voir ce phoenix de la poësie latine accusé, non point de cette magie et fureur poëtique qui a charmé, par la perfection de ses œuvres, tous les plus beaux esprits à idolatrer ses vestiges......., mais de la Goëtique, superstitieuse et défendue, de laquelle toutesfois cet honneur du Parnasse n'eust esté aucunement soupçonné sans l'imprudence effrénée de ces *potirons* et fabulistes, etc...... » C'est Pag. 607 et 608.

Gervais, continue Naudé, qui a été le premier auteur de ces rêveries, « qu'il a consignées dans son livre intitulé *Otia Imperatoris,* qui est si rempli de choses absurdes, fabuleuses et du tout impossibles, que difficilement me pourrois-je persuader qu'il fust en son bon sens quand il le composait. »

Id., p. 611

Ce jugement embrasse l'ouvrage entier de Gervais sans distinction, mais trop sévère pour les deux premières parties, auxquelles il ne doit pas s'appliquer, il est extrêmement juste à l'égard de la troisième. En effet, elle est remplie de choses si absurdes et si fabuleuses, qu'on a lieu d'être surpris de voir tous ces contes copiés par tant d'auteurs, entre autres par le moine Hélinand, qui, dans sa chronique universelle, en adopte la plus grande partie. Il est encore aussi étonnant que, plus d'un siècle après, les préjugés ridicules, répandus par Gervais, au sujet de Virgile, avaient assez de force pour prévaloir contre le mérite réel et incontestable d'un homme aussi justement célèbre, que Pétrarque. Ses connaissances profondes et variées, les honneurs qu'on lui rendait excitèrent l'envie à tel point qu'on l'accusa de magie près du pape Innocent VI, et on parvint à prévenir contre lui le pontife, en lui faisant entendre que ce poète était adonné aux sciences occultes, ce qu'on croyait prouver en alléguant son attachement à la lecture de Virgile.

Vie de Petrarque par le baron de la Bastie, Académie des inscr., t. XVII, p. 435.

L'ouvrage de Gervais est terminé par une lettre, que nous avons citée au commencement de cet article, et qui est adressée *ad magistrum Joannem Marcum Præpositum de Ildeneshem Secretarium Domini imperatoris,* dans laquelle Gervais le prie de vouloir bien présenter, et faire agréer à l'empereur l'hommage qu'il lui fait de son travail.

Les nombreux passages que nous avons cités de ce livre, suffisent pour faire connaître la manière dont il est écrit, et ne laissent rien à ajouter à cet égard. Une lecture attentive et suivie de tout l'ouvrage pourra seule faire voir combien l'auteur avait peu de suite dans les idées. En effet, le style de Gervais, quoique assez facile, est lâche et décousu, coupé par de fréquentes et inutiles digressions, qui n'ont que peu et quelquefois même point de rapport avec le sujet qu'il traite, et qui jettent de l'obscurité dans certains endroits. Sa latinité se ressent de la barbarie du temps auquel il écrivait, mais elle n'est généralement pas mauvaise; et il faut avouer à sa louange, que bien que la langue dont il se sert

soit altérée dans ses mots et dans ses formes, on y reconnaît pourtant encore matériellement quelque chose des bons temps, et son néologisme est mieux latinisé, si l'on peut s'exprimer ainsi, que celui de la plupart des écrivains du même siècle; quelquefois même les expressions qu'il crée sont heureuses et ne manquent pas de hardiesse: aussi Ducange le cite-t-il souvent, et c'est un des auteurs des bas âges, auquel il paraît avoir emprunté le plus de mots pour la composition de son Glossaire. Les fréquentes citations des anciens, que l'on trouve dans le livre que nous venons d'examiner, prouvent encore, à la louange de Gervais, qu'il appréciait et savait allier, dans ses écrits, plus qu'on ne le faisait de son temps, les auteurs sacrés et profanes.

Il est fâcheux qu'un ouvrage aussi recommandable sous tant de rapports, pour l'époque où il a été composé, soit rempli de tant de contes, et de fables si absurdes. Le seul moyen d'excuser notre auteur sur ce point, serait de dire que toutes ces fables existaient déjà chez les écrivains qui l'avaient précédé. Mais si cette excuse est tout au plus valable pour les contes relatifs aux apparitions, aux enchantements, aux géants, etc., que le pape Calixte II avait en quelque sorte accrédités, en décidant, l'an 1122, que l'ouvrage de Turpin était une histoire authentique; la même excuse n'est pas admissible pour justifier les inventions fabuleuses, les erreurs et les préjugés que l'on rencontre fréquemment dans l'ouvrage de Gervais; entre autres ce qu'il raconte de Virgile. Quelques écrivains prétendent aussi qu'il est le premier qui ait parlé de la papesse Jeanne.

Ginguené, Hist. littér., d'Italie, t. IV. p. 135.

Oudin, De script. Ecclésiast. t. III, Bayle, papesse Jeanne, etc.

Le livre *de Otiis imperialibus* n'a été imprimé qu'une seule fois en entier, et cela par les soins de Leibnitz, dans la collection des historiens de Brunswick. Maderus a publié, en 1678, une partie de la seconde *decisio* de cet ouvrage, sous le titre suivant: *Gervasii Tilberiensis de imperio Romanorum, Gothorum, Longobardorum, Britonum, Gallorum, aliorumque regnis, commentatio, à Joachimo Madero edita: Helmstadii,* 1673, in-4°. Cette publication partielle a induit en erreur les écrivains, qui ont pensé, qu'indépendamment du livre *de Otiis imperialibus,* Gervais avait encore composé une histoire des Romains, des Goths, des Lombards, etc. Le savant Vossius, entre autres, fait d'une manière peu exacte l'énumération des écrits de notre auteur. « Illustravit historiam britannicam Galfridi Monemutensis, dit-il; præterea

Hist. Lat. p. 422.

« condidit historiam terræ sanctæ; item scripsit originem « Burgundionum et mirabilia orbis; præterea chronicon cui « titulus De otiis imperialibus. » Qui ne croirait, en lisant cela, que Gervais est auteur d'autant d'ouvrages différents, tandis que ce ne sont réellement que différents chapitres d'un seul et même ouvrage, et de celui que Vossius mentionne le dernier?

La bibliothèque du Roi possède plusieurs manuscrits des *Otia imperialia*, dont le plus ancien est du XIVe siècle; mais aucun ne mérite d'être cité. Il faut seulement rectifier une erreur grave de Fontette, relativement à l'un de ces manuscrits. « Il y a, dit-il, à la bibliothèque du Roi, nº 4905. 3., autrefois Baluze, 209, un manuscrit des *Otia imperialia* qu'on croit de Gervais même, et qui est, *surtout pour la troisième partie*, plus exact que celui que Leibnitz a donné. » Or, ce manuscrit, dont parle Fontette, étant d'une mauvaise écriture du XVIe siècle, ne peut avoir été écrit par Gervais. Il ne contient que la troisième partie seulement des *Otia imperialia*, et cette partie est, sinon plus exacte, du moins plus complète que celle qui a été imprimée par Leibnitz; mais tout porte à croire que les fables que l'on y trouve de plus, ont été surajoutées par le copiste, et qu'elles sont le fruit de son imagination.

Lelong, bibli. de la Fran., t. I, p. 128; nº 2380.

La plupart des auteurs attribuent à Gervais un livre qui traite des lois et des coutumes de la cour de l'Échiquier d'Angleterre; mais rien n'est moins certain que ce fait, dont Selden paraît douter, et dont l'authenticité est contestée par Thomas Madox, qui a composé lui-même une histoire de l'Échiquier, et qui a publié en entier l'ouvrage attribué à Gervais. Ce livre est indiqué, en plusieurs endroits du catalogue des manuscrits anglais, sous le titre suivant : *Gervasii Tilberiensis de necessariis Scaccarii observandis* ou *observantiis dialogus.* Madox, dans son incertitude sur le véritable auteur de ce livre, l'a publié, en 1711, sous le simple titre de : *Antiquus dialogus de Scaccario*, *Gervasio de Tilbury vulgò adscriptus*, etc..., à la suite de son histoire de l'Échiquier. Il y a joint des variantes et des notes savantes, et il l'a fait précéder d'une dissertation, en forme d'épître dédicatoire, adressée à Charles Halifax, et dans laquelle il cherche à prouver, comme on l'a dit précédemment, que Gervais de Tilbury n'est pas l'auteur de ce livre. Plusieurs circonstances viennent à l'appui de cette opinion; et d'abord il est

Not. ad Eadmeri historiam, p. 216.

Catal. MSS. angl., p. 3, nº 1094; p. 4, nos 5699, 9350 et 9605.

The hist. and antiquities of the Exchequer, by Th. Madox. London, 1711, in-f.

facile de voir, en comparant le style des *Otia imperialia*, avec celui du dialogue dont il s'agit, que ces deux ouvrages ne sont pas sortis de la même plume. Ce ne sont, en effet, ni les mêmes formes grammaticales, ni les mêmes tournures, ni la même phraséologie, si l'on peut s'exprimer ainsi; et la latinité de l'auteur du Dialogue est généralement plus correcte que celle de Gervais. Pour n'en donner qu'un exemple, il est rare que ce dernier se conforme à la règle que les grammairiens latins désignent sous la dénomination de *que retranché*: ainsi il dit *scio quòd... sunt qui dicunt quòd* etc., etc. Ce défaut, qui est assez commun chez les écrivains des bas siècles, ne se fait pas remarquer une seule fois dans tout le cours du Dialogue que l'on attribue à Gervais. Mais nous avons des raisons plus positives encore pour croire que c'est à tort qu'on le lui attribue.

Il paraît, par le passage suivant, que l'auteur, quel qu'il soit, de ce Dialogue était ecclésiastique. « In sponte oblatis, « dit-il, apud omnes lex una servatur; ut sive clericus sit « sive laicus qui solvendo non fuerit, donec satisfecerit, ca- « reat impetrato. Observatur etiam idem in omnibus aliis « quæ quovis pacto regi debentur à clericis; cum scilicet « *suæ dignitatis* et liberæ possessionis privilegium allegare « neglexerint. De allegantibus autem quid fieri debeat, à « discretis et Deum timentibus *laicis*, si placet, rescito; hiis « enim ad præsens ex industriâ supersedeo, *ne dicar meæ « conditionis* hominibus ultroneas leges et mitiora jura dic- « tasse. » Or on a vu, dans le cours de cet article, que la charge de maréchal du royaume d'Arles, qu'exerçait Gervais, était toute militaire, et dès-lors incompatible avec les ordres sacrés, et qu'en outre il était marié.

Dialogus de Scaccario, p. 57.

Ce dialogue fut composé la vingt-troisième année du règne de Henri II, suivant le témoignage de l'auteur lui-même; mais Gervais était encore fort jeune à l'époque du règne de ce prince. Il est donc impossible qu'il ait composé le dialogue dont il s'agit; car il est clair que son auteur était profondément versé dans la connaissance des lois, surtout en matière fiscale; ce qui annonce un homme mûri dans les affaires. Quelques passages indiquent en outre clairement, qu'à l'époque où il fut écrit, l'auteur était déjà d'un âge avancé, et qu'il exerçait, depuis plusieurs années, une charge à la cour de l'Échiquier. Ainsi, par exemple, il se cite, comme ayant été présent, à une séance dans laquelle *Nigel-*

XIII SIÈCLE.

Dialog. de Scaccar., p. 28.
Alfordi annal. eccles. angl., t. IV, part. sec., p. 199.
Whart. angl. sacr., t. II, p. 320.
Alfordi, pars secunda, t. IV, p. 228.

lus, évêque d'Ély, réclama avec force en faveur des libertés et privileges de l'Échiquier, qui avaient été lésés. Or ce prélat, élu en 1132, mourut en 1169, la quinzième année du règne de Henri II. Plus loin (p. 30) il dit : « Causam hujus « institutionis ab Henrico quondam Wintoniensi episcopo « sic accepi. » Cet Henri, qui était frère du roi Étienne, mourut en 1171.

En voilà assez pour prouver que c'est à tort que l'on attribue communément à Gervais ce dialogue de l'Échiquier. Cette opinion n'est absolument basée sur aucun fait, et rien n'indique même ce qui a pu y donner lieu. Madox pense que son véritable auteur est Richard évêque de Londres, qui fut clerc, puis trésorier de l'Échiquier sous Henri II (1), et voici sur quoi il se fonde. Les deux manuscrits d'après lesquels il publia ce dialogue, sont également célèbres en Angleterre; et l'un et l'autre sont conservés dans les archives de la cour de l'Échiquier. Le moins ancien des deux, qui paraît avoir été écrit sous le règne d'Édouard I, c'est-à-dire vers la fin du XIIIe siècle, fait partie d'un volume connu sous le nom de *liber niger receptæ.* L'autre, qui est plus ancien et plus curieux, est contenu dans le *livre rouge*, depuis la feuille 31 jusqu'à la feuille 46, et peut avoir été écrit vers le règne du roi Jean, ou de Henri III. Ce livre a appartenu à Alexandre de Swereford, archidiacre de Shrowesbury (*Salopesbiriæ*), clerc, puis baron de l'Échiquier, qui a inséré, de sa main, immédiatement et sur le revers même du quarante-sixième feuillet, auquel se termine le dialogue : 1° La teneur d'un accord passé, devant le roi; entre H. Foliot évêque d'Hereford, et quarante citoyens de cette ville qui avaient été excommuniés par ce prélat; 2° L'état des recettes provenant des fiefs militaires, dans la préface duquel on trouve le passage suivant : « Ego Alexander « archidiaconus Salopesbiriæ... antiquorum regum Angliæ « rotulos revolvens annales, ad hoc sollicitiùs animum di« rexi, ut per regna Angliæ debita regi servicia militaria « quatenùs potui plenissimè percunctarer, cum neque Ni« gellus quondam Eliensis episcopus, regis Henrici I thesau« rarius, NEC EJUSDEM SUCCESSOR OFFICII RICARDUS Londo« niensis episcopus, licet in SUI LIBELLI TRACTATU SUPERIUS multa

Dissert. Epist. p. v.

(1) Il succéda, en 1169, dans la charge de trésorier, à Nigel, évêque d'Ély, dont il a été fait mention précédemment.

« de negociis Scaccarii degereret, etc. Madox infère de là, avec raison, et de plusieurs autres indices qu'il serait trop long de rapporter ici, que ce traité, dont parle l'archidiacre de Shrowesbury, n'est autre que le dialogue attribué à Gervais : ce qui donne plus de poids encore à cette conjecture, c'est un endroit de ce même dialogue, où l'auteur dit positivement qu'il remplit les fonctions de trésorier à la place de Nigel qui était devenu infirme. « Succedente tempore, dit-« il, cum prædictus episcopus infirmitate detentus adesse « non posset, ME IPSO SUPPLENTE in Scaccarium VICES IPSIUS « in quibus poteram, etc. Or il est constant que Richard succéda à Nigel dans la charge de trésorier de l'Échiquier; et il est très-probable qu'on ne choisit pour remplacer ce dernier sur ses vieux jours, que celui qui était appelé ou désigné pour remplir cet office après sa mort.

Dissert. Epist. p. XII ad not.

Dialog., p. 29.

Tant de circonstances se réunissent donc pour prouver que Gervais n'est point l'auteur de ce dialogue, et qu'on ne peut raisonnablement l'attribuer qu'à Richard, évêque de Londres, qu'il est difficile de douter de l'un ni de l'autre fait. Ce sera alors ce même Richard et non Gervais, qui aura composé une histoire d'Angleterre intitulée *Tricolumnus*. « Libellus quidem est, » dit l'auteur du dialogue, « à nobis utcunque tempore juventutis editus de tripartitâ « regni Angliæ historiâ..... »

Voss. de Hist. lat., p. 452.

Dialog., p. 13.

On trouve, dans le livre *de Otiis imperialibus*, l'indication de deux autres ouvrages composés par Gervais; mais nous n'avons pu les découvrir ni manuscrits, ni imprimés. L'un qui paraît être l'ouvrage de sa jeunesse, et qu'il dit avoir composé par ordre de Henri II. « Liber *facetiarum*, quem « ex mandato domini mei illustrissimi regis Anglorum, Hen-« rici junioris, avunculi vestri, dictaveram. » L'autre est une histoire de la Vierge et des disciples de Jésus-Christ. « Hæc « in libro quem de vitâ B. Virginis et discipulorum dictavi, « dit-il. » Il faudra peut-être ajouter : *Metrica descriptio Balneorum Puteolanorum*, qui nous est indiqué, sans autre citation, dans la Biographie Universelle, de l'éditeur, Michaud; mais il faudra retrancher de sa liste le *Tricolumnium Angliæ*, si l'on trouve nos raisons bien fondées.

Otia imper., p. 883.

Id., p. 928 et 968.

P. R.

ROBERT ABOLANT,

MOINE DE SAINT-MARIEN D'AUXERRE,

CHRONIQUEUR,

MORT EN 1212.

Il n'existe aucune sorte de renseignements sur la famille de Robert Abolant ou Abolanz, et la date de sa naissance n'est point connue. On le suppose né à Auxerre ou près de cette ville, parce que c'est là qu'il a passé sa vie. Deux vers qui ont été insérés dans sa chronique, sous l'année 1172, semblent dire qu'il avait alors seize ans, et qu'il embrassa la vie religieuse à cet âge:

Fol. 83 de l'édit. de Camusat.

Annus hic ipse mei sextus decimus fuit ævi
Quo mea, Christe, tuo præbeo colla jugo;

Dissert. dans les Mém. de Desmolets, t. VIII, 429-431.

mais l'abbé Lebeuf a vérifié sur les manuscrits que ce distique ne fait point partie du texte, et qu'il est ajouté à la marge par une autre main. Ce sera probablement le continuateur de l'ouvrage, qui aura voulu s'y donner une place en marquant ainsi l'époque de son propre noviciat. Nous aurons occasion de remarquer, dans cette chronique, d'autres additions marginales pareillement versifiées. Abolant était attaché à la cathédrale d'Auxerre; et l'on doit dire qu'il y remplissait dès 1166 la fonction de lecteur, si c'est à lui qu'il faut appliquer les mots *Roberto lectore*, qui se lisent dans la liste des chanoines alors présents à un acte capitulaire. Le lecteur était chargé du soin des archives, de la garde des manuscrits et des chartes; il en donnait, quand il y avait lieu, des copies certifiées. A partir de 1180, on a plusieurs actes de l'église d'Auxerre, délivrés ainsi *per manum Roberti lectoris*, et l'on est fort autorisé à croire que c'est bien Robert Abolant; car celui-ci, dans son testament, dont nous reparlerons bientôt, se qualifie *Robertus Abolant, peccator,*

Le Beuf, Mémoire sur l'hist. d'Auxerre, t. II, p. 23.

presbyter, canonicus et lector S. Stephani. La cathédrale d'Auxerre portait le nom de Saint-Étienne. Ibid., p. 36

En sa qualité de lecteur, et plus encore par ses dispositions personnelles, Abolant aimait les livres et l'étude, particulièrement l'histoire. Ces goûts honorables établirent une liaison intime entre lui et Milon de Traînel qui les partageait, et qui était le quatrième abbé du monastère de Saint-Marien, sous les murs d'Auxerre. Milon avait formé, dans son abbaye, une bibliothèque considérable pour ce temps-là : *ingentem confecit bibliothecam, quæsitis undecumque voluminibus cumulatam*, dit Robert Abolant lui-même, qui profitait plus que personne des richesses de ce dépôt. Par les conseils et avec le concours de l'abbé de Saint-Marien, Robert entreprit une chronique ou histoire générale, dont ils recherchèrent ensemble les premiers matériaux dans les écrits d'Eusèbe, de S. Jérôme et de Sigebert; dans les archives de l'église de Sens, dans les *Gesta pontificum autissiodorensium*, etc. L'ouvrage était néanmoins peu avancé en 1203, quand Milon de Traînel mourut. Ce fut en 1205 que Robert fit son testament, où les paroles que nous avons citées sont immédiatement suivies de celles-ci : *antequàm habitum præmonstratensis ordinis susciperem, testamentum meum in hunc modum ordinavi.* Il dispose de sa maison de ville et de trois vignobles, en faveur de l'église et des chanoines de Saint-Étienne; il assigne spécialement certains revenus, certaines rétributions à ceux qui assisteront aux vigiles et à la messe de son anniversaire. Il déclare qu'il a fait faire, *feci fieri,* pour le service de la même église, deux volumes contenant les passions et les vies des Saints depuis le 1er mai jusqu'au 1er janvier, et un troisième à porter aux stations. L'un de ces volumes se retrouvait encore en 1789 à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Après quelques détails sur un calice et des ornements sacerdotaux qu'il lègue à la cathédrale, le testateur rappelle au doyen et aux chanoines la promesse qu'ils lui ont faite de venir en procession à son enterrement. L'acte se termine par ces lignes : « Ad mandatum itaque capituli hæc omnia in præ« senti cedulâ annotavi et apposito sigillulo meo, ut sigillum « capituli apponeretur impetravi. Actum publicè in capitulo « sancti Stephani, anno incarnati verbi millesimo ducente« simo quinto. »

Ibid., p. 260

Ib. et Chron. p. 7, édit. de Camusat.

Le Beuf, Memoires, Preuv., p. 259-261.

Ibid., p. 36.

Lebeuf conclut de cette pièce, que Robert Abolant n'est entré qu'en 1205 et vers la fin de sa vie dans l'ordre de Pré-

Dissert. dans les Mém. de Desmolets, t. VIII, p. 429 et suiv.

XIII SIÈCLE.

montré auquel appartenait depuis 1138 l'abbaye de Saint-Marien. Robert y a poursuivi son travail de chroniqueur jusqu'à l'an 1211. Les dernières lignes qu'il a rédigées concernent Raymond de Toulouse, mis hors de la loi comme fauteur de l'hérésie; après quoi on lit : *Huc usque perduxit chronica sua frater Robertus.* Il mourut en 1212, c'est ce qu'atteste son continuateur qui se met aussitôt à louer en lui un littérateur distingué, un éloquent écrivain, l'un des plus habiles historiens de ce temps; profond dans la science des écritures, toujours prêt à rendre raison de chaque chose, toujours aussi accessible et affable, offrant dans la douceur et la grace de ses traits, l'image de la pureté de son ame; mesurant les autres sur sa propre simplicité, ne soupçonnant le mal nulle part, croyant à l'amitié et se faisant par cela même des amis, brûlant néanmoins du zèle de la justice, détestant le péché, mais pénétré de compassion pour le pécheur, de miséricorde et de tendresse pour le repentir; entretenant et resserrant partout les liens de la paix, prévenant ou éloignant les dissentions, fidèle à ses promesses, véridique dans ses discours, circonspect dans ses desseins; admirable surtout par son humilité sincère, sa tempérance austère et son inviolable chasteté (1). Cet hommage qui n'est modifié par aucune censure, affaibli par aucune sorte de restriction, doit donner la plus favorable idée de celui qui le reçoit et même de celui qui le rend.

Fol. 106 de l'édit. de Camusat.

Ibid. fol. 106, verso.

Ce témoignage, qui fixe en 1212 la mort d'Abolant n'en désigne pas le mois et le jour : ce serait le 21 février, suivant un ancien obituaire. L'année 1212 est ici indiquée par ceux des auteurs modernes qui ont apporté le plus d'exactitude à ce genre de recherches, et au premier rang desquels il faut placer les éditeurs du Recueil des historiens de France : néanmoins, à la page XI de la préface du tome XVIII, on a imprimé 1211, sans doute en prolongeant cette année jusqu'à Pâques; il y a 1212 à la page 280 du corps de ce même volume. Voilà au surplus tout ce que nous savons de la vie de

Le Beuf, Mémoires, p. 802.

(1) Casimir Oudin, qui avait été prémontré, transcrit ce morceau et ajoute : « Hæc... quam toto cœlo ab hodiernis gallorum Præmonstracensium, « sub effœminato viro Michaele Calberto, moribus aliena sunt, qui pro-« scriptâ omni virtute, nihil non turpe, scandalosâ suâ vitâ, in hunc ordi-« nem, nobis videntibus, atque probis omnibus lugentibus, introduxit! » Comm. de script. eccl., t. III, col. 18, 19.

et lecteur de l'église de Saint-Étienne, puis moine de Saint-Marien d'Auxerre.

L'ouvrage qui lui mérite une place dans l'histoire littéraire de la France est une chronique universelle depuis le commencement du monde jusqu'aux premières années du XIII[e] siècle. Elle commence, ainsi que nous l'avons déja remarqué dans notre tome XVI, par une courte description des trois parties du globe. L'auteur place au centre de l'Asie le paradis terrestre d'où jaillissent le Nil, le Gange, le Tigre et l'Euphrate, lesquels, après être rentrés sous terre, en ressortent sur divers points. Il parcourt rapidement la Judée, la Syrie, l'Arménie et l'Égypte, dernière contrée de l'Asie. Il n'aperçoit que les côtes septentrionales de l'Afrique. Ses regards se portent ensuite sur l'Italie, l'Espagne et la France ou la Gaule, qu'il divise en 18 provinces. Cette énumération est immédiatement suivie d'une liste de rois francs depuis Priam jusqu'à Philippe Auguste, sous lequel il écrivait, et des empereurs depuis Charlemagne seulement jusqu'à Frédéric Barberousse. Il met l'Hibernie entre l'Espagne et la Bretagne, et il termine l'Europe au nord par la prétendue grande île appelée Scanzia. Elle figure dans un chapitre particulier consacré aux îles que l'on croyait alors connaître; sur quoi dom Rivet qui a parlé aussi de ce sommaire géographique, a cru à propos d'observer que « l'Amérique n'avait point encore été découverte. »

Hist. litt. de Fr., Disc. prél. du XIII siècle, p. 121.

Hist. litt. de la Fr., t. IX, Dict. prél. du XII s., p. 154-155.

Dans une préface, *Præfatio authoris*, qui se lit à la suite de ce précis, Abolant déclare qu'il l'a tiré principalement d'Orose et d'Isidore de Séville. « Præmisimus quamdam orbis re- « gionumque in orbe et insularum descriptiunculam, ex « Orosii Isidorique libris succinctè, ut quivimus, effloratam. » Il annonce que, par le conseil et avec l'aide de Milon, il va s'engager dans l'histoire générale du monde, et qu'il prendra pour guides d'abord les livres sacrés, puis Eusèbe, Jérôme, Sigebert et Hugues de Saint-Victor; qu'il consultera de plus Gennade, Cassiodore, Hugues de Fleuri; qu'il puisera dans les archives de Sens, de l'église d'Auxerre et du monastère de Saint-Marien. Les annales anciennes, sacrées et profanes, sont chez lui distribuées en cinq âges, dont le premier finit au Déluge; le second, à la naissance d'Abraham; le troisième, à l'avènement de David; le quatrième, à la destruction de Jérusalem par les Assyriens; et le cinquième, à la naissance de Jésus-Christ. Partout il a soin de compter les années,

Fol. 7 de l'édit de Camusat.

Fol. 8.

Fol. 30.

XIII SIÈCLE.

tant selon le texte hébreu de l'Ancien-Testament que selon la version des Septante; et il y ajoute d'autres indications chronologiques prises de la série des Olympiades et de la succession des règnes. Le sixième âge comprend les 1211 années de l'ère vulgaire : l'auteur ne divise pas en sections cette partie de son ouvrage, quoiqu'elle en forme à peu près les deux tiers; mais les tableaux chronologiques d'empereurs, de rois, de pontifes, qui interrompent le cours de ses récits, y établissent des repos, soit par demi-siècles, soit à de moins longues distances. Il sait choisir avec discernement et rapprocher avec assez d'art les détails d'histoire civile, militaire, ecclésiastique et littéraire; il ne néglige presque aucun fait mémorable, et jusqu'au siècle de Constantin, il n'admet guère d'autres traditions fabuleuses ou suspectes, que celles qu'il trouve consignées dans presque toutes les chroniques antérieures à la sienne. Il ose même se récrier contre certaines légendes, par exemple, contre celle qui concernait un juif appelé Judas, et devenu, disait-on, évêque de Jérusalem, sous le nom de Cyriaque, après avoir découvert aux Chrétiens le lieu où était enterrée la croix de Jésus-Christ. Ne m'objectez pas, dit Abolant, l'ancienne et longue pratique de réciter cette fable dans l'église; sachez que lorsque la raison contredit l'usage, c'est l'usage qui doit céder à la raison. « Quòd si quis asserat hoc ideò esse tenendum quià recitari « in ecclesià ex longâ consuetudine sit inductum, sciat quia « ubi ratio repugnat usui, necesse est usum cedere rationi. » Tillemont cite cette réflexion judicieuse, ou, comme il dit, *cette excellente règle,* et trouve qu'elle fait beaucoup d'honneur au moine de Saint-Marien d'Auxerre.

Fol. 48

Mémoires pour servir à l'hist. ecclés., t. VII, p. 640.

Depuis la conversion de Constantin jusqu'à la mort de Charlemagne, la chronique d'Abolant devient un peu moins rapide; mais c'est en se surchargeant de détails monastiques qui ne sont pas toujours d'un grand intérêt, et de narrations merveilleuses qu'une saine critique en eût écartées. L'histoire de sainte Ursule et des Onze mille Vierges dont elle commandait l'armée y est racontée avec complaisance : « Omnibus « bellis famosius fuit bellum quod candidatus sanctarum « undecim millium virginum exercitus bellavit, duce sanctâ « virgine Ursulâ quæ filia unica Nothi, etc. » Les apparitions, les résurrections, les guérisons surnaturelles, les miracles de toute espèce se multiplient dans la dernière partie de l'ouvrage, savoir de 814 à 1211. Cependant, malgré l'é-

Chron., édit. de Camusat, f. 62.

norme place qu'ils y occupent, l'auteur trouve encore le moyen de dater et d'indiquer avec assez d'exactitude les principaux événements de ces quatre siècles. Il continue de profiter des travaux de ses devanciers et spécialement de celui de Clarius, auteur d'une chronique de saint Pierre le vif de Sens, de laquelle nos prédécesseurs ont parlé dans leur tome X. Certains manuscrits de celle d'Abolant contiennent en marge, et à partir de l'an 1000, des notes marginales, des vers, des distiques, des épitaphes : quelques-unes de ces additions ont passé dans le texte, quoiqu'il y en ait qui supposent des circonstances ou des notions postérieures à 1212, et que d'ailleurs l'écriture en soit visiblement moins ancienne.

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 501, et suiv.

Plusieurs de ces additions pourraient être du moine de saint Marien qui a continué l'ouvrage de Robert Abolant jusqu'en 1223 ou même jusqu'en 1227, et qui d'ailleurs s'exerçait à composer des vers; il en existe de lui en l'honneur de Pierre de Riga : le nom de ce continuateur n'est pas connu; car, ainsi que nous le dirons bientôt, c'est par erreur qu'on a quelquefois appliqué le nom de Hugues, soit à cette suite, soit à la chronique entière. Mais, outre les articles qui correspondent aux années 1212-1227, l'abbé Lebeuf a tiré des manuscrits et fait connaître cinq ou six autres suppléments qui concernent Hunald, élu évêque d'Auxerre, vers 1078, personnage dont il serait fort étonnant qu'Abolant n'eût rien dit; une aurore boréale vue en 1073; Guy de Noyers, archevêque de Sens, mort en 1093, et dont il a été fait mention dans notre tome XV; l'abbé de saint Marien, Milon de Fraisnel, sous l'année 1203; le départ des évêques de Paris et d'Autun, Pierre et Gautier, pour la Terre-Sainte, en 1218; enfin, divers événements arrivés à Auxerre depuis 1265 jusqu'à 1405; par exemple, le passage de saint Louis dans cette ville, le 27 mars 1269, c'est-à-dire 1270. L'avant dernier de ces suppléments serait du premier continuateur d'Abolant, et le dernier montrerait que divers rédacteurs auxerrois auraient prolongé cette chronique jusqu'aux premières années du XVe siècle.

Codex mss. bibl., s. Genov., B. II.- Cod. Sorbon. 56.

Dissert. dans les Mémoires de Desm., p. 432-433.

Ibid. 433.

Hist. litt. de la France, T. XV, p. 611.

Mémoires sur l'hist. d'Auxerre, Pr., p. 259-261.

Dissert., p. 433-434.

Mémoires sur l'hist. d'Auxerre, Pr., p. 261-262.

La partie dont Abolant est l'auteur a été citée avec beaucoup d'éloges dans la *Politica sacra* de René Chopin, fougueux ligueur, mauvais écrivain, mais fort érudit et capable de recherches profondes. Un suffrage plus honorable et que nous avons déja indiqué est celui de Tillemont. Legendre,

L. 1, t. I, n. 19.

Mémoires sur l'hist. ecclésiast. VII, 640.

XIII SIÈCLE.

dans son catalogue de nos historiens, distingue le moine d'Auxerre comme l'un des meilleurs que le moyen âge fournisse. Philibert Papillon en porte le même jugement, et voici en quels termes en a parlé dom Rivet, au tome IX de l'histoire littéraire de la France : « Robert, moine de Saint-Marien, a donné de sa façon une chronique fort estimée, et d'un meilleur goût que tant d'autres......... les histoires universelles d'Otton de Frisingue et de Robert de Saint-Marien sont des ouvrages qu'on ne saurait trop estimer. » Les éditeurs du grand recueil des historiens de France adoptent pleinement cette opinion, et ajoutent que Robert devient de plus en plus exact à mesure que ses récits se rapprochent du temps où il a vécu. M. Brial, dans la préface du tome XVIII de cette collection, publié en 1822, dit que « c'est un ouvrage excellent qui a mérité les suffrages tant des anciens que des modernes, non seulement à cause de l'élégance du style, mais pour l'exactitude et l'abondance avec lesquelles l'auteur a recueilli tous les événements arrivés dans le monde. » Nous n'ajouterons rien à ces éloges. A l'égard du style, on en peut juger par les lignes que nous avons eu occasion de transcrire, et par celles-ci qui terminent, en 1211, l'ouvrage de Robert : « Eodem anno, apud « urbem Lemovicas, matrona quædam nobilis, virum habens, « gravi infirmitate decumbens, occubuit; et peractis obse- « quiis, sudario involuta, juxta morem fidelium servabatur, « cum ecce subitò de morte resurgens, stuporem ingerit « universis, dicens beatam sibi apparuisse Mariam Magdale- « nam sibique tetigisse labia, seque ità spiritum resump- « sisse. Quocircà ut gratiam referret, in festo ejusdem sanctæ, « Vizeliaçum veniens cum plurimo comitatu, sudarium quo « fuerat involuta detulit ad altare, secum adductis testibus « plurimis tàm suæ resurrectionis quàm mortis. Raimundus « Tolosanus comes, cognito quod faveret et foveret hære- « ticos, cunctis ad diripiendum exponitur tanquàm refuga « fidei et publicus hostis ecclesiæ indicatus. »

Bibliothèque de Bourgogne. P 127,154,155.

T. XII, préf. p. XVII.

Préf., p. x,xi.

Chron. edit. Camus., fol. 106. Edit. Brial, p. 279, ubi *judicatus* pro *indicatus*.

Les lignes qu'on vient de lire racontent un miracle, et il s'offre de pareils récits dans la plupart des trente feuillets précédents, c'est-à-dire, depuis le milieu du XIe siècle. La bonne foi du chroniqueur est sans doute à l'abri de tout soupçon; mais il serait permis de se défier tant soit peu de sa crédulité : c'est, à notre avis, une restriction qu'il convient de mettre à ce qu'on a dit de son exactitude en ce qui con-

cerne les temps les plus voisins du sien. Ses relations méritent de la confiance, quand elles rentrent dans l'ordre naturel des choses de ce monde : elles se replacent alors au nombre de celles où l'histoire du XIIe siècle doit être étudiée. Nous en croyons même la lecture tout-à-fait indispensable à quiconque veut recueillir tous les matériaux de nos annales depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la fin du règne de Philippe Auguste. Il n'y a pas jusqu'aux fables qu'Abolant a grand soin d'y maintenir, qui ne contribuent à dévoiler l'esprit, les croyances et les mœurs de cet âge.

Les savants modernes qui se sont accordés, comme nous l'a dit M. Brial, à préconiser ce livre, n'en ont point uniformément désigné l'auteur. Lebeuf est le premier qui ait nommé Abolant : auparavant on disait chronique d'Auxerre ou de Saint-Marien, ou du moine Robert. L'intitulé de l'édition qu'en a donnée Camusat portait *auctore anonymo.* Fabricius a inscrit dans sa bibliothèque latine du moyen âge *Robertus Autissiodorensis,* en le surnommant, nous ne savons trop pourquoi, *Malchotius*, et en le qualifiant *canonicus et prior sancti Meriani.* Mabillon s'est persuadé que ce chroniqueur s'appelait Hugues, *Hugo Autissiodorensis monachus.* Camusat, le Paige et Oudin n'ont réclamé ce nom de Hugues que pour le continuateur depuis 1212. Voici ce qui a donné lieu à ces erreurs.

T. VI, p. 95, edit Mansi, in-4.

Analect., t. II, p. 602.

Annal. Bened t. V, p. 502.

Chron. epist. Dedic.

Biblioth. Præmont, ord.

Comment. de script.eccl., t.III, col. 18-19.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 56, 57, 58.

Le Beuf, diss. dans les Mém. de Desmol., VIII, 418-421.

Le tome XII de notre Histoire littéraire s'ouvre par un long article des bénédictins sur Hugues de Saint-Victor : on y trouve la notice de deux abrégés historiques attribués à cet écrivain. Mais il n'y est pas dit que le second de ces opuscules, intitulé *chronica abreviata*, occupe les premières pages d'un ancien manuscrit d'Auxerre, dont tout le surplus est rempli par l'ouvrage d'Abolant. En lisant à l'entrée de ce volume le nom de Victorin Hugues, on s'est pressé de le déclarer auteur de la chronique entière. Cependant il eût suffi d'aller un peu au-delà des premiers feuillets, et du sommaire géographique, pour rencontrer la préface où le moine de Saint-Marien s'attribue d'abord ce sommaire même, *præmisimus...... descriptiunculam......, ut quivimus, effloratam,* puis la chronique qui va suivre et que l'abbé Milon lui a fait entreprendre. A la vérité, Hugues de Saint-Victor est nommé quelques lignes plus bas, mais comme l'un des chronologistes dont on imitera l'exemple, sans pourtant s'astreindre à suivre en tout point sa chronologie, ni celle

XIII SIÈCLE.

d'aucun autre. « Porrò in prosecutione annorum M. Hugo-« nem de S. Victore elegimus imitari : attamen nullum ex his, « in prosequendo res gestas, ex toto secuti sumus. » A la vue de textes si positifs, nous avons droit de nous étonner que Mabillon ait inventé un Hugues, moine d'Auxerre : « Refe-« rente Hugone monacho autissiodorensi........ *Hugo Autis-« siodorensis perperam narrat, etc.* » Lebeuf ne relève cette méprise qu'en demandant pardon d'une si grande liberté. « Le soleil, dit-il, a ses taches et les critiques les plus habiles « se trompent quelquefois. »

Ibid., p. 435.

Il n'est pas moins surprenant que Camusat ait mis au frontispice de cette chronique *ab autore anonymo,* après avoir imprimé lui-même au feuillet 106 : *Hucusque perduxit chronica sua frater Robertus,* et ajouté à la marge du verso de ce même feuillet, *Robertus auctor chronici è vivis excedit.* Il n'y a d'anonyme que la continuation commençant par les mots : *Currente adhuc anno domini* 1211, etc.; car c'est sans raison et presque sans prétexte qu'Oudin, le Paige et Camusat ont imposé le nom de Hugues au rédacteur de ces dernières pages : on n'en conçoit pas d'autre cause que l'inscription qui se lisait à la tête du manuscrit où la chonique du moine de Saint-Marien était précédée d'un opuscule de Hugues de Saint-Victor. Ne pouvant laisser ce nom de Hugues au chroniqueur même, on a voulu qu'il restât au continuateur.

Rec. de l'hist. de Fr., t. XVIII, préf., p. xi

Camusat. Chron. epist. dedic.

Lebeuf, Diss. dans les Mém. de Desmol., VIII, 436.

Ibid. 436-437.

Ibid. 417 et suiv.

Ibid. 414 et suiv.

Ces erreurs, il faut l'avouer, pouvaient sembler sans conséquence, et ce qui contribuait à les prolonger, c'était la difficulté de consulter et de rapprocher les manuscrits de la chronique d'Auxerre. M. Brial n'a pu s'en procurer aucun à Paris; il en fait l'aveu dans une préface imprimée en 1822. On compte néanmoins six copies manuscrites de ce livre, qui ont été citées comme déposées dans les bibliothèques du conseiller Petau, de l'abbaye de Pontigni, de l'abbaye de Saint-Allire, à Clermont, du chapitre de Sens, de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, enfin du monastère de Notre-Dame la d'Hors, c'est-à-dire, hors des murs de cette ville. Le manuscrit conservé dans cette dernière maison, y avait été transféré de celle de Saint-Marien, détruite en 1590 : on le regardait comme autographe ou comme le plus ancien de tous. L'écriture de celui de Clermont paraissait être de la fin du XIIIe siècle. Les autres ne remontaient guère qu'au XVe, et quelques-uns étaient fort incomplets.

Ceux de Pontigni et de M. Petau avaient seuls été à la disposition de Nicolas Camusat, lorsqu'il publia en 1608, à Troyes, chez Moreau, dit Le Cocq, la première et à vrai dire, la seule édition de la chronique de Saint-Marien : c'est un in-4° (1), où, après une dédicace à l'évêque de Sens, le corps de l'ouvrage occupe 113 feuillets, suivis d'une table en 4 pages. Lebeuf, en comparant cette édition aux anciens manuscrits, l'a trouvée altérée, défectueuse et quelquefois interpolée. On a lieu de croire que certains exemplaires ont reçu un autre frontispice, portant la date de 1609, et le nom du libraire Nivelle, à Paris : voilà comment Vossius indique une édition de 1609, qui n'est réellement pas distincte de celle de 1608.

André Duchesne n'a inséré dans sa collection historique, qu'un seul article du livre d'Abolant, savoir : la description géographique de la France, qui fait partie de l'introduction. Vers 1668, Le Vennier, pénitencier d'Auxerre, préparait une édition nouvelle de toute la chronique; mais il mourut en 1669, et ce projet n'eut pas de suite. Cinquante-cinq ans plus tard, les Prémontrés de Lorraine conçurent le même dessein : leur savant père Hugo, abbé d'Estival, avait chargé de ce travail un de ses élèves, nommé Charles Saulnier, de qui l'on a un recueil des statuts de son ordre. Ils avaient eu recours aux plus anciens manuscrits d'Auxerre, et s'étaient mis en état de rectifier et de compléter l'édition de Camusat : ils moururent bientôt l'un et l'autre, Saulnier en 1735, Hugo en 1739, et leur entreprise resta sans effet. La chronique de Saint-Marien n'a reparu que dans le recueil des historiens de France, commencé par dom Bouquet, où il s'en faut qu'elle soit insérée tout entière. On n'y trouve rien de ce qui précède le feuillet 72 de l'édition de Camusat, c'est-à-dire, rien des deux premiers tiers de l'ouvrage. Quelques extraits des articles relatifs aux années 986-1032 occupent une page du tome X de la collection de

Scriptor. rer. Gall., t. I, p. 17.

Lebeuf, Diss. etc., p. 434.

Lebeuf, Memoires, etc., t. II. p. 491.

Pag. 275.

(1) Intitulé *Chronologia seriem temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens, ab ejus origine usque ad annum à Christi ortu millesimum ducentisemum, auctore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Altissiodorum, regulæ præmonstratensis monacho; adjecta est ad calcem appendix ad annum usque millesimum CCXXIII : nunc primùm in lucem edita operâ et studio Nicolai Camuzæi tricassini. Ad Reverendiss. Atissiod.* (sic) *episcopum. Trecis, apud Natalem Moreau qui dicitur Le Cocq, in vico divæ Mariæ, sub signo Galli;* 1606., *cum privilegio regis*, in-4°.

XIII SIÈCLE.

Pag. 308.
Pag. 289-299.

Bouquet; et dans une page du tome XI, on parvient à l'an 1068. Abolant fournit au tome XII dix pages in-folio qui conduisent l'histoire jusqu'en 1180 et qui correspondent, sauf quelques omissions, aux feuillets 77-84 de l'in-4° imprimé en 1608. Le tome XVIII, publié par M. Brial, contient, en 40 pages, la suite de cette chronique jusqu'en 1211, et de sa continuation jusqu'en 1223 : c'est une copie presque complète des feuillets 85 à 113 de l'in-4°. Faute de manuscrits, comme nous l'avons dit, M. Brial est forcé de reproduire un texte dont la pureté n'est pas toujours assez garantie. Il y corrige, par des notes, quelques erreurs de chronologie et de nomenclature. Il rétablit à leur place certains articles rejetés dans les deux dernières pages de l'édition de Camusat; il intercale aussi les suppléments mis au jour par Lebeuf. D'un autre côté, il supprime une partie des narrations merveilleuses : sous l'année 1181, il avertit de l'une de ces omissions, en ces termes : *Hoc loco scriptor congerit prodigia multa de eucharistiâ in carnem et sanguinem conversâ, variis in locis et temporibus patrata.* L'apparition d'un démon aux environs de Troyes, en 1182, est pareillement retranchée; et l'on doit convenir que l'ouvrage gagne quelque chose à se débarrasser des détails de cette nature.

P. 247-296.

Bibliot. Belg., mss. I, p. 173.
Biblioth. med. et inf. lat., t. VI, in-4°, p. 95.

Outre cette chronique, Sander et d'après lui Fabricius attribuent à Robert d'Auxerre un traité manuscrit *de Hæresibus,* conservé à l'abbaye des Dunes en Flandre. Nous n'avons aucun moyen de vérifier si ce livre est d'Abolant ou de quelque autre Robert son contemporain et son confrère. On reste à peu près dans la même incertitude à l'égard d'un écrit qui a été imprimé, en 1719, sous le nom de Robert, et avec le titre de Tradition de l'église d'Auxerre. Nous croyons qu'il pourrait être d'Abolant, lecteur et archiviste de cette église, aussi bien ou plutôt même que d'un autre moine Robert que nous ne tarderons point à désigner.

De histor. lat., l. III, c. 7.
De script. eccl., c. 388.
Histor. Univ. Paris, sec. V, p. 65.

Les notices qu'ont données sur la vie et les ouvrages du chroniqueur de Saint Marien, Vossius, Aubert-Lemire, du Boulay, et Lepaige, sont imparfaites et fort inexactes. C'est gratuitement que Fabricius le fait prieur de son monastère; et il ne s'abuse pas moins lorsqu'il affirme que ce monastère s'appelait de Saint Mérien et non Marien, *prior sancti Meriani, non Mariani, ut Vossius et alii.* Le nom *Mariani* doit être maintenu; *Meriani* n'était qu'une faute

d'impression dans la bibliothèque historique du P. Lelong. Abolant n'est bien connu que depuis les recherches de l'abbé Lebeuf, qui en a consigné les résultats d'abord dans une dissertation adressée au P. Desmolets, puis dans ses Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre.

Continuation des Mémoires de littér. et d'hist., t. VIII (1729), p. 412-438.

Lebeuf distingue de Robert Abolant, un autre Robert, son contemporain, auxerrois et religieux de l'ordre de Prémontré comme lui, mais prieur de Notre-Dame de la d'Hors, et n'habitant point l'abbaye de Saint Marien. Tout ce qu'on sait de la vie de ce prieur, c'est que malgré sa gravité et la considération dont il jouissait, il fut condamné à recevoir la discipline dans le chapitre d'Auxerre, et à faire une retraite à Saint Marien, en y jeûnant au pain et à l'eau. Cette sentence était prononcée par Guillaume Seignelay, alors doyen de cette cathédrale, et avait pour motif la résistance que Robert de la d'Hors, et plusieurs autres ecclésiastiques réguliers et séculiers s'étaient avisés d'opposer à un interdit lancé par l'évêque. Robert, après avoir subi sa pénitence, fut rétabli dans son prieuré (1). On lui a quelquefois attribué l'écrit intitulé Tradition de l'église d'Auxerre. D.

T. I, p. 336, 802, 825, 828; t. II, p. 490, 491. Preuv., p. 36; 259-261.

(1) Decano de inobedientiâ satisfacere sunt compulsi, qui in virgâ visitans iniquitates eorum et in verberibus peccata eorum, ipsos in capitulo autissiodorensi virgarum fecit publicam excipere disciplinam, inter quos unus magnæ gravitatis et nominis magister videlicet Robertus prior beatæ Mariæ extrà muros, licet opinione magnus existeret apud omnes, et propter hoc magis verecundaretur succumbere, contumacior fuerat et rebellis, apud sanctum Marianum retrusus in claustrum et ab administratione prioratûs remotus ad tempus, ad nutum ipsius decani, in pane et aquâ per aliquot dies exegit pœnitentiam, mulctatus pœnâ per abbatem suum quæ rebellibus et inobedientibus consuevit infligi. *Gesta episcoporum Autissiod.* Apud Labb. Bibl. nova, MSS., t. I, p. 481.

BERTRAM OU BERTHOLDE,

ÉVÊQUE DE METZ,

MORT EN 1212.

Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, p. 191
Ibid. pr., t. I, p. 67.
Chron. episc. Mettens. apud Achern, Spicileg. t. VI, p. 665.

Bertram ou Bertholde naquit en Saxe, d'une des plus illustres familles de ce pays. Il fut d'abord chanoine de Saint-Géréon, à Cologne; et ayant été élu archevêque de Brême, en 1179, il se rendit aussitôt à Rome pour demander au pape qu'il lui plût de confirmer son élection et de le consacrer évêque, afin de pouvoir assister, en habits pontificaux, au concile de Latran, qui se tenait à cette époque. Alexandre III n'était pas éloigné de céder aux instances réitérées de l'élu, quand ce dernier, deux jours avant son sacre, parut dans le concile, au milieu des évêques, avec les ornements pontificaux qu'il n'avait pas le droit de porter, puisque non-seulement il n'était pas encore évêque, mais qu'il n'avait même pas encore été ordonné prêtre.

Labbei Concil. t. X, p. 526

Une telle précipitation ne pouvait manquer de déplaire au pape; aussi, le jour qu'il devait recevoir la prêtrise, Bertram fut présenté au concile par un certain maître Gérard, qui adressa ce discours au souverain pontife, suivant la traduction de dom Calmet : « Saint père, l'église de Brême vous « offre son époux que voilà, maître Bertholde qui est digne « de l'épiscopat; éprouvé dans ses mœurs, instruit dans les « sciences divines et humaines, savant dans l'un et l'autre tes« tament et dans le droit civil et canonique, élu sans brigue « et sans contradiction; afin qu'il vous plaise lui accorder au« jourd'hui la grace du sacerdoce et demain la bénédiction « épiscopale. » Le pape répondit en ce peu de mots : « maître, nous croyons ce que vous dites; mais il est écrit : *Manum nemini citò imposueris.* Parlons-en avec nos frères et examinons la forme de l'élection. » L'élection fut donc examinée par deux cardinaux qui ne s'accordèrent pas, alors le pape prononça cette sentence en consistoire :

« Mes frères, nous avons vu votre élu; sa science, son élo« quence, ses mœurs, nous sont agréables; mais nous ne pou« vons approuver la forme de son élection, parce qu'il n'est

« pas dans les ordres sacrés, pas même dans l'ordre d'Acolyte, « auquel il est permis de contracter mariage; et par consé- « quent hors du cas auquel les canons permettent d'élire un « évêque. De plus, nous avons vu l'appel interjetté par ces « chefs, auquel l'appelant a été obligé de renoncer et de se « faire élire de nouveau, la seconde élection ayant cassé la pre- « mière. Enfin, votre élu a reçu l'investiture de la main de « l'empereur, avant que d'être promu aux ordres sacrés, ce « dont on ne dispense que très-difficilement : c'est pourquoi « nous déclarons votre élection nulle et nous la cassons ».

Un chroniqueur dit que l'on attribua la sévérité du pape en cette occasion plutôt à son animosité contre l'empereur Frédéric Barberousse, qui favorisait Bertholde, qu'à un sincère amour pour la justice; et qu'il ne cassa réellement l'élection de ce dernier que sous prétexte qu'elle avait été faite avant qu'il eût reçu les ordres sacrés. N'était-il pas beaucoup plus simple de supposer qu'Alexandre, dont le pontificat fut tout à la fois si pénible et si glorieux, ne se montra aussi sévère à l'égard de Bertram que pour le punir d'avoir osé paraître au concile, revêtu de marques distinctives qu'il n'avait pas encore le droit de porter?

Chron. episc. Mettensium ap Spicileg., t. VI, p. 665.

Notre opinion se fortifie d'un autre côté, parce que cette même année 1179, Frédéric proposa Bertram au clergé de Metz, qui le choisit pour son évêque; et que le même pape Alexandre III ne fit aucune difficulté de confirmer cette élection, beaucoup plus régulière que la précédente.

Quelques auteurs prétendent que le siége de Metz resta vacant pendant près d'un an, et que l'élection de Bertram n'eut lieu qu'en 1180; d'autres la mettent, ainsi que nous venons de le dire, en 1179, et ils se fondent sur une lettre de ce prélat, datée de la première année de son élection, le 21 mars 1179, indiction XIII. Ces opinions, toutes différentes qu'elles paraissent au premier abord, sont cependant faciles à concilier. En effet, l'an 1180, dont l'indiction est XIII, Pâques tombant le 20 avril, le 21 mars était de l'an 1179, selon ceux qui commençaient l'année à Pâques, et de l'an 1180, selon ceux qui la commençaient en janvier.

Ibid... Gallia christ., t. XIII, p. 752. Chron. breve S. Vinc. ap. bibl. mss. Labbei, t. I, p. 346. Meurisse, hist. des évêq. de Metz, p. 431.

Le nouvel évêque justifia le choix que l'on venait de faire de lui, par son amour pour la justice, par son zèle à pratiquer le bien et à réformer les abus, zèle dont il ne tarda pas à donner des preuves. Il s'acquitta de ses fonctions épiscopales, tant spirituelles que temporelles, avec une telle

XIII SIÈCLE.

exactitude, qu'il rendit bientôt à l'église de Metz son ancienne splendeur, qui avait été diminuée pendant un temps.

Il racheta d'abord les terres que ses prédécesseurs avaient été contraints d'aliéner; et, pendant toute la durée de son pontificat, il ne cessa de faire du bien aux églises relevant de son évêché, soit en confirmant leurs priviléges, soit en leur en accordant de nouveaux, soit enfin en les enrichissant par des donations, proportionnées avec autant de sagesse que d'équité aux besoins des monastères ou des églises.

Les soins multipliés que Bertram donnait à son église ne l'empêchèrent pas de travailler avec ardeur à réformer les grossiers abus qui existaient, à cette époque, dans la ville de Metz. Il rendit, à ce sujet, plusieurs ordonnances, et il fit plusieurs réglements, dont nous parlerons en rendant compte des écrits de ce prélat.

Cependant, l'an 1186, il fut interrompu au milieu de ses louables occupations par l'empereur Frédéric, qui fit saisir tous les revenus de l'évêché, et qui contraignit Bertram à se retirer à Cologne; voici à quel sujet. Des troubles agitaient, à cette époque, l'église de Trèves, à propos de l'élection d'un archevêque. Les deux prétendants, Folmare et Rodulphe, étaient soutenus, l'un par le pape Urbain III, dont il était légat, l'autre par l'empereur, qui le protégait ouvertement contre Urbain. Folmare étant venu à Metz en 1186, Bertram le reçut avec un grand apparat, et lui témoigna les égards dus à un légat du Saint-Siége. Il fallut que l'évêque de Metz se justifiât, pour cette fois, devant Frédéric, d'avoir ainsi honoré Folmare; ce qu'il fit en disant qu'il ignorait qu'il eût encouru sa disgrace. Mais peu après, s'étant rendu au concile que Folmare avait convoqué à Mouzon, dans le diocèse de Reims, cet acte de déférence, qui prouvait qu'il reconnaissait cet archevêque pour son métropolitain, le perdit dans l'esprit de l'empereur, et il fut, ainsi que nous venons de le dire, contraint de se retirer à Cologne. Là, il trouva une retraite assurée; et les attentions, les prévenances de Philippe, archevêque de cette église, ainsi que de tout son clergé, lui firent en quelque sorte oublier son exil. Cet exil dura trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Frédéric; après quoi il revint dans son diocèse : mais son absence avait été funeste à la ville de Metz, qui avait négligé, pendant ce temps, l'exécution des sages ordonnances de son pasteur.

Chron. episc. apud Spicileg., p. 665.
Brouver, ann. trev. t. II, p. 87.
Fleury, histoire ecclés., t. XV, p. 549.
Wassebourg, Antiquit. de la Gaule Belgique, p. 330.

Ce ne fut pas là le seul chagrin que Bertram éprouva pendant son pontificat; et les plaies, que son absence avaient en quelque sorte rouvertes, n'étaient pas encore guéries, quand il eut à essuyer des peines d'un autre genre. Nous voulons parler des Albigeois, dont les principes, après avoir été condamnés en 1176 au concile d'Alby, se répandirent par toute la France avec une telle rapidité, que les souverains pontifes firent prêcher des croisades pour détruire cette hérésie, dont la ville de Metz ne fut pas exempte.

Déja, à son retour d'exil, en 1190, Bertram avait remarqué avec douleur que plusieurs habitants avaient fait traduire certains livres de l'Écriture, qu'ils lisaient et commentaient ensuite à leur manière dans des assemblées clandestines; que non-seulement ils réfutaient avec opiniâtreté les pasteurs chargés de les instruire, et ceux qui ne faisaient point partie de leurs assemblées, mais qu'ils affectaient de leur témoigner le plus profond mépris, et refusaient même souvent de leur obéir. Ne pouvant arrêter ce mal par les voies de la douceur; n'osant cependant pas brusquer leurs opinions, et faire usage de la force pour les ramener à la raison, il se vit dans la nécessité d'en informer le pape Innocent III, qui écrivit à ce sujet, en 1199, aux habitants de Metz, une lettre par laquelle, tout en les exhortant à rentrer dans le devoir, il leur interdit l'usage de ces versions non autorisées de l'Écriture, et prohibe toute espèce de réunion clandestine et illicite, les menaçant, en cas de non obéissance, d'employer contre eux toute la rigueur des censures ecclésiastiques.

D. Calmet, t. II, p. 198.

Cette lettre ne produisit que très-peu d'effet; le mal alla toujours croissant et l'hérésie se propagea. En vain Bertram prêchait contre ces erreurs, il ne put rien obtenir, et il fut même accablé d'injures en pleine église. Alors le pape envoya à Metz des abbés, avec injonction de détruire les livres qui contenaient ces interprétations erronées de l'Écriture, et de réfuter l'hérésie des Albigeois : ils ne purent la déraciner entièrement.

Innocent. III, l. II, epist. 141, edit. Baluz.

Cependant, en 1211, l'abbé de Clairvaux ayant reçu d'Innocent III l'ordre de prêcher la croisade contre ces infidèles, il envoya à Metz et à Verdun un de ses religieux, « qui, « suivant les expressions de dom Calmet, y prêcha avec « un succès merveilleux, éteignit des inimitiés mortelles, et

D. Calmet, t. II, p. 199.

« des guerres qui duraient depuis long-temps (1). » Un grand nombre de personnes remarquables reçurent la croix des mains de ce religieux, qui la donna entre autres à Thibaut, comte de Bar, lequel se rendit sur-le-champ devant Toulouse, que les croisés tenaient assiégé, et que le comte de Toulouse défendait en personne.

Ibidem.

Bertram mourut l'année suivante, le 6 avril 1212, après avoir gouverné l'église de Metz, pendant trente-deux ans, avec autant de gloire que de succès. Dom Calmet nous a conservé, dans sa bibliothèque de Lorraine, l'épitaphe de Bertram, que nous croyons devoir rapporter ici.

D. Calmet, t. II, p. 200. Gallia christ. t. XIII, p. 752. P. 114.

Hìc jacet imperii sensus, pius incola veri.
Hìc fons irriguus, hìc flos et gloria cleri,
Præsul Bertrandus, quem planget longior Ætas.
Mense sub aprili dedit in certamine metas;
Annis ter denis et binis civia jura
Jugibus imperiis rexit sub perpete curâ.
Anno millesimo ducenteno duodeno
Luce sub aprilis sexto privatur et ævo!
Non quærit laudes hominis, precibusque juvari
Supplicat ut valeat justorum sede locari :
Te coluit, Christi genitrix, cum martyre primo
Hunc sociare tibi digneris in agmine summo.

ORDONNANCES, RÉGLEMENTS ET AUTRES ÉCRITS DE BERTRAM.

L'épitaphe que nous venons de rapporter, et les paroles que prononça maître Gérard en présentant Bertram au pape Alexandre III, dans le concile de Latran, montrent que ce prélat était un homme d'un grand savoir : « Tàm divinæ quàm « humanæ legis egregiè peritus, » a dit de lui un auteur contemporain. Nous ne connaissons cependant de ses écrits que plusieurs réglements ou ordonnances, qu'il fit pour l'amélioration de la police de Metz, et un assez grand nombre de chartes, relatives pour la plupart à des dotations, des

Chron. episc. ap. Spicilegium, t. VI, p. 665.

(1) Les Chroniques de Metz, au rapport de D. Calmet, disent que l'erreur des Albigeois ne fut éteinte, dans cette ville, que vers la fin de l'épiscopat de Conrad I, successeur de Bertram, qui mourut en 1218.

confirmations de priviléges, faites en faveur d'églises ou de maisons religieuses. On lui attribue aussi les actes du concile de Mouzon, convoqué en 1187 par Folmare, légat du Saint-Siége. Meurisse, Hist. des évêques de Metz, p. 434.

La lettre dont nous avons déja parlé, du 21 mars 1179, ou 1180 avant Pâques, indiction XIII, première année de son pontificat, est un réglement pour l'élection du maître échevin de la ville de Metz, dans lequel il ordonne que cette charge ne sera plus à vie, mais annuelle; que l'on ne pourra plus y être promu dorénavant par les suffrages du clergé et du peuple, ce qui donnait lieu à des brigues et à des dissentions interminables, mais par le choix de six personnes désignées à cet effet, qui pourront élire indifféremment, pour échevin, « cujuslibet statûs homo, et tàm miles quàm civis in civitate, « vel in aliquo suburbiorum manens, solà conditione servili « exceptâ. »

Une autre ordonnance de Bertram, rendue en l'année 1197, contient un fait assez remarquable pour l'histoire de la diplomatique. On y voit qu'avant cette époque on écrivait très-peu à Metz; que l'on ne faisait presque point d'actes des ventes et des contrats qui avaient lieu entre les particuliers. La parole donnée en présence de témoins était presque l'unique manière de sanctionner les traités et les conventions, ce qui entraînait des disputes et des querelles sans fin. Chacun pouvant alors se faire justice à soi-même, le plus fort avait presque toujours raison, et les coups étaient le seul moyen en usage pour terminer les procès. Le combat avait ordinairement lieu dans la cour du Palais-Épiscopal, ou devant l'Hôtel-de-Ville, en présence des officiers de l'évêque, qui jugeaient des coups et de la victoire, et qui devaient punir le vaincu par la mutilation de quelque membre, ou par une amende, suivant l'importance de l'affaire en litige. On serait vraiment tenté de ne pas croire à de pareils faits, s'il n'existait, pour les prouver, d'anciens registres où sont marqués l'ordre de ces combats, et les peines afflictives ou pécuniaires imposées aux vaincus. Ibid. p. 428. D. Calmet, Hist. de Lorr., t. II, pr., p. CCCLXXX. Ibid., p. 429. D. Calmet, t. II, p. 195.

Bertram réforma cet abus, en ordonnant que l'on dresserait des actes de tous les contrats qui pourraient être passés entre particuliers; que ces actes seraient, dans chaque paroisse de la ville, conservés dans des archives fermées à double clé, dont deux notables, choisis à cet effet par le peuple, seraient les gardiens et les dépositaires. Ce sont ces deux Meurisse, p. 431.

notables ou greffiers, qui sont nommés *amans* (amanuenses) dans les vieilles coutumes de Metz. Bertram ordonna, en outre, que l'on aurait recours à ces archives, pour lever toutes les difficultés qui pourraient s'élever à l'avenir au sujet de ces contrats, et qu'il ne serait plus permis d'en venir aux mains pour terminer les différends, de quelque nature qu'ils fussent; que s'il se présentait des cas que l'on ne pût décider par l'autorité des pièces renfermées dans les archives, les parties en seraient crues sur leur serment.

Ibid., p. 432. D. Calmet, t. II, p. 195.

Toutes les chroniques de Metz s'accordent pour attribuer encore à Bertram l'ordonnance portant création des *treize*, qui étaient des magistrats, conseillers du maître-échevin, chargés des intérêts du peuple et de la police de la ville. En les instituant, l'évêque les obligea, eux et leurs successeurs, de jurer sur les Saints Évangiles, entre autres choses, de garder et de conserver de tout leur pouvoir l'évêque de Metz, son corps, son honneur et ses biens; de n'attenter jamais à sa juridiction spirituelle; de n'entreprendre en aucune sorte de juger les causes ou les personnes ecclésiastiques; de ne faire aucune ligue sans l'avis et le consentement de l'évêque.

P. 437.

Meurisse cite le fragment d'une charte de Bertram, où les *treize* ont signé comme témoins. Cette pièce est de l'an 1207.

Nous n'avons cité que les principaux actes émanés de Bertram. Il est inutile de parler des autres, qui n'offrent par

P. 427-434.

eux-mêmes rien d'intéressant. « Comme cet évêque a vécu « long-temps, dit Meurisse, qu'il était grandement enclin « à faire de belles et de hautes actions, il n'est pas possible « de nombrer le bien qu'il a fait partout. Si les druides, dit « encore le même historien, ont tousjours esté en singulière « vénération parmy les Gaulois; les gymnosophistes parmy « les Indiens; les mages parmy les Persans; Solon parmy les « Athéniens; Lycurgue parmy les Lacédémoniens; Minos « parmy les Crètes; et les autres législateurs parmy les peu- « ples qu'ils ont policés par les belles loix et ordonnances « qu'ils leur ont données, l'évesque Bertram doit être par- « faictement honoré des Messins, pour leur avoir donné des « magistrats, des loix, des statuts, et une méthode de vivre « entre eux honnestement, civilement et vertueusement, au « lieu des coustumes féroces et barbares qu'ils pratiquaient « auparavant. »

P. R.

ÉVRARD DE BÉTHUNE.

On ne sait presque rien de la vie d'Évrard ou Ébrard de Béthune. Il était né sans doute en Artois, dans la ville que son surnom désigne. Nous apprendrons de lui-même qu'il fut professeur de grammaire et de belles-lettres. Ce qu'il dit des Angevins et des pays voisins du leur, donne lieu de conjecturer qu'il a quelque temps habité les bords de la Loire. Un de ses livres traite de matières théologiques; mais était-il homme d'église? a-t-il été moine? c'est ce qu'on ne peut conclure d'aucun témoignage positif. L'époque où il écrivit est indiquée par deux anciens vers que rapporte Arnold de Roterdam, auteur du XVe siècle:

> Anno milleno centeno bis duodeno
> Condidit Ebrardus Græcismum Bithuniensis.

Malheureusement, le premier de ces vers peut également signifier 1124 ou 1212, selon qu'on fera servir le mot *bis* à doubler le nombre cent ou le nombre douze entre lesquels il est placé. La Monnoie et Paquot appliquant *bis* à *duodeno*, font vivre Ébrard en la vingt-quatrième année du XIIe siècle. Ducange et Oudin, qui lisent *centeno bis*, placent le grammairien de Béthune en l'an 12 après 1200. Les auteurs contemporains ne disent rien qui puisse nous déterminer entre ces deux hypothèses : Henri de Gand, qui vécut depuis 1219 jusqu'en 1295, n'a écrit sur Ébrard de Béthune qu'une seule ligne, qui est la dernière de son traité *de Scriptoribus ecclesiasticis*, et qui n'énonce aucune date (1). On peut remarquer seulement que, dans la liste de Henri de Gand, Ébrard se trouve placé après plusieurs auteurs du XIIIe siècle, tels que Vincent de Beauvais, Albert-le-Grand, saint

Menagiana, t I, p. 175.

Mémoires, etc. t. III, in-fol, p. 41-43.

Glossar. med. et inf. latin. Præfat., n° 45.

Oudin. De script. eccles., t. III, p. 37.

(1) Ebrardus Betuniæ oriundus, scripsit librum quem Græcismum vocant, grammaticis non ignotum. C. 60. Henr. Gandav. de script. eccl., p. 128. Bibl. ecclesiast. J. A. Fabricii.

Thomas d'Aquin : mais Henri ne s'asservit point rigoureusement à l'ordre chronologique.

Aucun détail dans le *Græcismus* d'Évrard, ne peut servir à dater ce livre de grammaire. Mais il a écrit son Traité théologique après la mort, ou du moins après les controverses de Gilbert de la Porrée, puisqu'il y dit : *Ne simus nominales in hoc, sed Porretani.* Or, Gilbert n'est mort qu'en 1154, et la dispute des réalistes et des nominaux ne s'était ranimée entre lui et Abélard qu'après 1124. Il y a plus : Évrard combat dans ce traité d'autres erreurs qui eurent aussi pour adversaires, à la fin du XIIe siècle, Ermengard et Bernard de Fontcaud. Bossuet dit que ce livre est dirigé contre des hérétiques flamands, qui s'appelaient Piples ou Piphles dans le langage du pays, et dont le nom ne différait de celui des poplicains ou publicains que par l'altération des syllabes. Ces publicains sont une secte manichéenne, qui ne paraît en Angleterre et en Flandres que vers 1160, ou qui du moins, avant cette époque, ne semble pas distinguée par une dénomination particulière. Nous devons avouer qu'Évrard ne nomme ni les poplicains, ni les piples ou piphles, et que son ouvrage n'est pas très-parfaitement caractérisé dans la notice qu'en donne Bossuet. Mais Évrard nomme les xabatates, dont les erreurs se répandaient vers la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe. On ne peut donc assigner à ce traité une date antérieure à 1190; et pour rapporter le *Græcismus* à l'année 1124, il faudrait supposer entre ces deux ouvrages un intervalle de soixante-six ans. *Milleno centeno bis duodeno* doit donc être traduit par 1212.

Antihæres, c. 1

Hist. des var., lib. XI, c. 52

Toujours nous sera-t-il permis d'adopter comme probable l'hypothèse d'Oudin, et de placer, à son exemple, parmi les auteurs du XIIIe siècle, Évrard de Béthune, que nos prédécesseurs n'ont pas compté au nombre de ceux du XIIe. Les deux ouvrages que nous avons déja indiqués sont intitulés, l'un, *Anti-Hæresis,* l'autre *Græcismus;* et Gretser, en imprimant le premier, a mis en doute s'il était de la même main que le second. Cependant voici le début de l'*Anti-Hæresis :* « Ego « Ebrardus, natione flandrensis, Bethuniâ oriundus; » et l'auteur du *Græcismus* se nomme aussi lui-même Ebrardus. A la vérité il n'ajoute point *Bithuniensis,* mais à commencer par Henri de Gand, qui vivait au XIIIe siècle, tous ceux qui ont parlé de ce livre l'ont attribué à Évrard de Béthune, et nous avons déja remarqué ce surnom dans les deux anciens

vers conservés par Arnold de Roterdam : *Condidit Ebrardus Græcismum Bithuniensis.* Nous osons donc ne rien trouver ici de problématique, et nous pourrions ajouter que l'auteur de l'*Anti-Hæresis,* tout théologien qu'il est, laisse voir les fruits de ses études grammaticales et littéraires. Il se plaît à citer Virgile, Horace, Ovide, Perse, Claudien, et en général les poètes, ou, comme il le dit, les *métrocanores.* Il cite aussi la Sibylle, la Bible, et de préférence entre les écrivains ecclésiastiques, Rhaban Maure. C'est en s'armant de toutes ces autorités qu'il combat des hérétiques qu'il ne désigne par aucun nom particulier, mais seulement par l'énoncé de leurs erreurs. J'entreprends, dit-il, de réfuter ceux qui nient la Trinité, déchirent l'unité, détruisent la loi de Moyse, détestent Dieu, le souverain législateur; méconnaissent le créateur du monde et de l'homme; argumentent contre la résurrection de la chair, prohibent le mariage; contestent au baptême son efficacité, à la messe sa sainteté, à l'église sa puissance; condamnent les fidèles; se préconisent eux-mêmes, fiers de leurs bonnes œuvres et de l'exemplaire piété dont ils étalent les apparences. L'auteur traite successivement de la loi mosaïque, de l'église, de la création, des sacrements, de plusieurs pratiques et croyances religieuses. Il veut qu'on baptise les enfants avant qu'ils sachent parler; il fait reconnaître dans l'hostie consacrée le corps du Sauveur; il démontre que le mariage est permis, que c'est même un don de Dieu. Il trouve aussi l'extrême-onction fort salutaire, expose l'utilité des pélerinages, et surtout des oblations qu'on fait à l'église et aux prêtres. Son livre contient de plus les preuves ou les développements des propositions suivantes : que nous ressusciterons dans notre propre chair, bien qu'un peu altérée (*alteratâ*) ou modifiée; que les femmes conserveront leur sexe durant l'éternité bienheureuse; que saint Jean-Baptiste est sauvé; qu'il est permis de jurer pour affirmer ce qui est vrai; qu'on doit punir les malfaiteurs et mettre à mort les plus coupables; que la foi vaut infiniment mieux que les œuvres, et qu'elle est le premier bien à rechercher; que les hérétiques se glorifient mal à propos de leurs jeûnes, et que l'usage des viandes n'est point du tout interdit aux chrétiens; qu'enfin, il faut s'élever au sens spirituel des Écritures, et ne point s'arrêter à la lettre. L'auteur a le droit d'insister sur ce dernier précepte; car il le suit d'un bout à l'autre de son traité. En parlant de ceux qui s'en tien-

XIII SIECLE.

Cap. 22.

nent au sens littéral, il leur applique ces mots de la Genèse : *Expectate hìc cum asino.* Écarter ce sens matériel, c'est débarrasser le sépulcre de Jésus-Christ de la pierre qui en obstrue l'entrée : *quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti?* En général, il excelle à détourner le sens des textes qu'il transcrit : c'est un art dans lequel il se montre souvent ingénieux. Après avoir, dans les vingt-quatre premiers chapitres, suivi et rempli le plan que nous venons de tracer, il emploie le vingt-cinquième à réfuter une secte vaudoise, qui prenait le nom de xabatate, et se distinguait par l'austérité et l'oisiveté de son genre de vie. Le vingt-sixième présente une liste des hérétiques, empruntée en grande partie d'Isidore de Séville. Évrard, dans son vingt-septième chapitre, dispute avec les juifs; et dans le vingt-huitième, qui est le dernier, il résout quatre-vingt-six questions théologiques : chacune de ces difficultés consiste à concilier deux textes sacrés qui semblent contradictoires. Il finit en nous exhortant à craindre le péché; et pour donner une idée de son style, de la liaison de ses idées, et de sa manière d'entremêler les citations sacrées et profanes, nous transcrirons ses dernières lignes.

« Scriptum est : *Timor non est in charitate.* Qui enim sic « timet non perfectus est in charitate. Unde Horatius ait: *Ode-« runt peccare mali formidine pœnæ.* Timorem igitur habea-« mus filialem in quo charitatis est dilectio et sapientia; sicut « scriptum est : *Initium sapientiæ timor Domini.* Unde idem « metrocanorus ait : *Oderunt peccare boni virtutis amore.* « Qui enim serviliter timent, oderunt. Unde Claudianus : « *Asperius nihil est humili cùm surgit in altum; Cuncta ferit « dum cuncta timet, desævit in omnes.* Qui autem timet filia-« liter, amat, et è converso. Unde in libro metamorphoseon : « *Nos cuncta timemus amantes.* Timeamus ergo non timore « odii, sed amoris. Timeamus, ut filii, non ut servi. Nobis « enim dictum est : *Jam non dicam vos servos, vos autem « dixi amicos.* Nos ergò filii et amici, lavemus manus nos-« tras in sanguine peccatorum, ut lotis manibus, ad mensam « invitati veniamus non illoti. Amen. »

L'*Anti-Hæresis* n'a été imprimée que deux fois, en 1614 par les soins de Gretser (1), et dans le tome XXIV de la Bi-

(1) Trias scriptorum adversus Waldensium sectam : Ebrardus Bithuniensis, Bernardus abbas Fontis-Calidi, Ermengardus. Ingolstad., 1614, in-4°.

bliothèque des Pères. La première des éditions du *Græcismus* est de 1487, à Paris, in-folio. Les suivantes sont de Lyon, 1490, in-4°; de Rouen, sous la même date et sous le même format; d'Angoulême et de Lyon, in-4°, en 1493. Celle qui ne porte aucune indication de lieu ni d'année semble moins ancienne, et pourrait être de l'une des quinze premières années du XVI[e] siècle : c'est l'époque où l'usage de ce livre a cessé dans les écoles. Jusqu'alors il avait été classique; on l'étudiait, par exemple, à Deventer en 1476; et Le Duchat, en commentant Rabelais qui parle d'*Hébrard-Græcisme*, nous fait remarquer Érasme au nombre des élèves qui ont puisé dans ce manuel les premières leçons de grammaire. Toutes les éditions présentent, avec l'ouvrage d'Évrard, un commentaire de maître Jean Vincent Métulin, grammairien du XV[e] siècle et professeur en l'université de Poitiers. Le *Græcismus* n'est accompagné d'aucune glose dans les deux manuscrits n[os] 7420 et 8427 de la Bibliothèque du Roi. Ce n'est point ici le lieu de parler des notes de Métulin, qui, au surplus, n'éclaircissent presque jamais ce qui est obscur dans le texte, et n'en sont qu'une longue paraphrase, fort souvent moins intelligible qu'il ne l'est lui-même. A l'exception d'un premier prologue en prose, où Évrard expose les motifs pour lesquels il entreprend son ouvrage et le plan qu'il y doit suivre, tout le *Græcismus* est en vers latins, la plupart hexamètres.

P. 1525-1584.

Lib. I, c. 14, t. I, p. 52.

Catalog. mss. Bibl. roy., t. IV p. 356-433.

Dans quinze livres, qui comprennent en tout vingt-sept chapitres, l'auteur traite : 1° des tropes ou figures; 2° du solécisme et du barbarisme; 3° de la prosodie et de la versification; 4° de l'orthographe; 5° de l'étymologie; 6° des noms monosyllabiques et polysyllabiques, en distinguant parmi ces derniers ceux qui sont dérivés du grec, les appellatifs masculins, féminins, neutres, les mixtes et les adjectifs; 7° des pronoms; 8° des verbes et des quatre conjugaisons; puis de l'adverbe, du participe, de la conjonction, de la préposition, de l'interjection, des accidents qui modifient les noms et les verbes; enfin de la diasynthétique, c'est-à-dire de la syntaxe. Évrard distingue dans la grammaire ce qu'elle permet, ce qu'elle interdit, ce qu'elle ordonne; par exemple, ce que l'auteur dit des figures est *permissif;* du solécisme, *prohibitif;* des conjugaisons, *préceptif;* mais ces trois ordres de notions s'entrelacent, et n'offrent point par conséquent la division immédiate du traité. Le titre de *Græcismus*, le sur-

XIII SIÈCLE.

Aub. mir. sch. ad Henr. gandav.

nom de Gréciste, *Græcista*, fort souvent donné à Évrard par ceux qui ont parlé de lui, pourraient faire croire qu'il s'agit ici d'une grammaire grecque : ce n'est réellement qu'un traité de la langue latine, mais de cette langue considérée quelquefois dans ses rapports avec celle dont elle a emprunté plusieurs éléments et plusieurs formes. Aussi l'auteur donne-t-il d'abord quelques notions des dialectes et de l'alphabet des Grecs :

Atticus, Æolicus, Doricus, Ionicusque, Beotus,
Græcorum vere tibi sunt idiomata quinque.
In græcis Alpha prior, est hæc littera græca :
Hinc alphabetum dic fore compositum.

Plusieurs vers pentamètres, comme ce dernier, se rencontrent çà et là dans certains chapitres de l'ouvrage; mais le plus ordinairement, ainsi que je l'ai déja dit, c'est en vers hexamètres qu'Évrard exprime ses observations et ses préceptes. En poursuivant l'énumération des lettres, il abandonne bientôt l'alphabet grec et n'explique plus que l'alphabet latin : seulement il conserve aux éléments communs à l'un et à l'autre les noms qu'ils portent dans le premier.

La partie la plus obscure et la plus inutile du *Græcismus* est celle qui concerne les tropes ou figures, car elle ne consiste qu'en une multitude de termes techniques, expliqués avec aussi peu de méthode que d'élégance.

Ast propriè meta trans græce, formatio plasma,
Indeque transformatio dicatur metaplasmus.
Cumque quid adjicitur vel substrahitur ratiòne,
Vel transmutatur ut littera, syllaba, tempus :
Tunc habet hæc fieri verè proprièque figura.

J'ai dit qu'Évrard parlait des habitants de l'Anjou; on lit en effet au chapitre 3 :

Qui sunt qui pugnant audaciter? Andegavenses.
Qui sunt qui parcunt superatis? Andegavenses.

Un grammairien qui, en expliquant les règles par des exemples, saisit ainsi les occasions d'adresser des compliments aux Angevins, vivait apparemment au milieu d'eux. Mais ce qu'il dit du nom de leur ville n'est pas aussi flatteur :

Andaque, stercus ab hinc, dicitur Andegavis. (1)

S'il fallait avouer que la lecture du *Græcismus* est bien fastidieuse, nous en excepterions le chapitre 6 et les 7 suivants. Ils traitent des différentes espèces de noms, et contiennent des définitions quelquefois curieuses, des rapprochements de mots synonymes, des observations sur les nuances qui les distinguent.

Scire facit mathĕsis, sed divinare mathēsis.
Datque mathēmaticos comburi theologia.

Voilà entre *mathesis*, ayant la deuxième syllabe brève, et *mathesis*, l'ayant longue, une distinction, qui sans doute n'a aucun fondement dans l'ancienne grammaire des Grecs, ni dans celle des Latins : mais elle montre que, du temps d'Évrard, on commençait à ne plus confondre les véritables études mathématiques avec les arts divinatoires, et que la théologie ne donnait à brûler que les sorciers.

Exemplar liber est, exemplum quod trahis indè :
Exemplum trahitur, exemplar dicito de quo.

Ce dernier vers, s'il n'est pas très-élégant, ne manque pas du moins de précision, et l'on peut reconnaître le même caractère dans les deux suivants :

Est ætas hominis, est ævum philosophiæ ;
Quoque magis liqueat, ætatem continet ævum.

La Monnoye a remarqué, dans le chapitre 8, un vers que l'on avait souvent cité sans savoir qu'il était d'Évrard de Béthune, et sans faire attention aux deux fautes de quantité qui s'y trouvent : Menagiana, t. I, c. 175.

Clotho colum bajulat, Lachesis trahit, Atropos occat.

A *bajulat*, Giraldi a substitué *retinet*. Mais, dit la Monnoye, la dernière syllabe de *Clotho* n'est pas moins longue

(1) Sur ce vers voici la glose de Métulin : « Anda græcè est stercus latinè, et indè Andegavis, et est nomen civitatis, et derivatur à stercoribus « avium, ab andâ quod est stercus : sicut Pictavis nomen trahit ex ave « pictâ, sic est Andegavis avium de stercore dicta ; quod ubi invenerunt « stercora avium, ibi fundaverunt civitatem. »

XIII SIÈCLE.

que la première de *bajulat.* L'éditeur du Ménagiana extrait aussi du chapitre 19 du *Græcismus* un distique assez remarquable par le nombre des idées qu'il exprime:

Cor sapit, et pulmo loquitur, fel commovet iras,
Splen ridere facit, cogit amare jecur.

Les derniers livres sont en général assez clairs, mais l'aridité y est extrême, même dans celui qui traite de la syntaxe; on en pourra juger par la dernière règle qu'Évrard y établit:

Interdum verbis ablativum sociabis.
Hoc per naturam seu significat tibi causam,
Aut instrumentum, vel materiam propè verbum.
Indigeo pane dic, deficioque labore,
Percutior baculo, conflabitur annulus auro.

Le volume est terminé par ces deux vers:

Explicit Ebrardi Græcismus nomine Christi.
Qui dedit alpha et o sit laus et gloria Christo.

Le nombre total des vers est d'environ deux mille deux cents. Conrad de Mure, qui mourut en 1281, y a puisé le fonds d'un *Novus Græcismus* qui a plus de dix mille cinq cents vers, et qui est resté manuscrit.

Évrard de Béthune n'est généralement connu que par son *Anti-Hæresis* et son *Græcismus.* Cependant Leyser, dans l'histoire des poëmes latins du moyen âge, lui attribue une troisième production, et la transcrit même tout entière, d'après trois manuscrits de la bibliothèque d'Helmstad. C'est un poëme intitulé *Laborinthus*, le labyrinthe, et composé de trois parties ou de trois chants, dont le premier contient deux cent soixante-huit vers, le deuxième trois cent trente, et le troisième six cent quatre-vingt-treize; en tout mille deux cent quatre-vingt-onze. L'un des derniers exprime le nom du poëte:

Pag. 175 et seqq.

Lector condoleas, Eberardi carminis ullam
Si cariem videas, etc.

Mais il y a eu plus d'un Évrard, et l'identité de celui-ci avec l'auteur du *Græcismus* n'est point incontestable. Toutefois, Mansi la tient pour avérée, dans ses additions à la bibliothèque *Mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius. Au fond, c'est

de part et d'autre, un grammairien, un versificateur, un professeur très-versé dans la connaissance des tropes, sinon de leur nature et de leurs effets, du moins de leur nomenclature scholastique. Il est fort possible que ce soit en effet le même écrivain; et il y a d'autant moins d'inconvénient à le supposer, que cette troisième production étant à peu près du même goût et du même temps que les deux premières, nous ne trouverions pas une occasion plus immédiate de la faire apercevoir. Il faut noter que dans le *Laborinthus*, il est fait mention d'Alexandre de Villedieu et de Gautier de Vinisauf, écrivains du XIII[e] siècle; que par conséquent Évrard de Béthune, s'il est en effet l'auteur de ce poëme, est bien postérieur à l'année 1124. Mais ces citations tendraient à le reculer au-delà même de 1212, et nous devons observer de plus que le *Græcismus* y est cité.

Quoi qu'il en soit, le premier chant du *Laborinthus*, le plus court des trois, a pour sujet la profession de l'auteur, c'est-à-dire l'enseignement des belles-lettres et des sciences. Sa muse lui a prescrit de se prendre lui-même pour la matière de ses vers:

> Pierius me traxit amor jussitque camœna
> Scribere; materiam me dedit ipsa mihi.

L'élégie l'encourage à décrire l'école qu'il gouverne; elle lui dit:

> Quid sit onus cathedræ, quâ teque tuosque scholares
> Arte regas, perares imparitate pedum.

Et il ajoute:

> Divinæ me movit opis promissio: scribo,
> Mendis lectore compatiente meis.

Il parcourt, en effet, avec assez de légèreté, et toujours en vers hexamètres et pentamètres, la plupart des détails de ses fonctions magistrales; et l'on y peut observer que l'enseignement dont il était chargé embrassait, avec la grammaire et la rhétorique, des notions de philosophie, de physique, même de géométrie et d'astronomie. D'ailleurs, point de renseignements sur la ville ou le pays où il tenait cette école.

Expliquer les figures de grammaire et de rhétorique, c'est l'objet du deuxième chant. Le mélange des préceptes et des

XIII SIÈCLE

exemples y est fort confus. La sécheresse et l'obscurité y règnent presque autant que dans le premier livre du Grécisme. C'est en quelque sorte une autre façon du même thème : mais comme ici la mesure des vers demeure constamment élégiaque, on n'en remarque aucun qui soit extrait littéralement du *Græcismus*. Il serait presque également permis, ou de trouver invraisemblable qu'un même auteur eût ainsi versifié de deux manières une même série de notions scholastiques, ou de s'autoriser au contraire de cette identité de la matière, de cette ressemblance des formes, pour attribuer les deux productions à un seul et même écrivain.

La versification est le principal sujet du troisième chant, où les vers ne continuent d'être élégiaques que jusqu'au cent quatre-vingt-quatrième. Les quarante-huit suivants sont tous hexamètres. De là jusqu'au quatre cent-sixième ils redeviennent alternativement hexamètres et pentamètres; puis seulement hexamètres jusqu'au quatre cent vingt-unième. Suivent des vers lyriques fort divers et fort irréguliers jusqu'au six cent quatre-vingt-troisième; les dix derniers sont hexamètres. Cette bigarrure n'est pas le plus grand défaut de ce dernier chant : plus long que les deux autres, il leur est fort inférieur et pour les idées et pour la diction, quoique la matière en soit par elle-même plus intéressante. Car l'auteur y entreprend de caractériser presque tous les anciens poètes latins, et ceux même du moyen âge : il parle aussi de quelques poètes grecs, et particulièrement d'Homère. Mais il ne trouve, pour les apprécier, que des jeux de mots d'une puérilité et d'une insignifiance extrêmes.

Non juvenis satirâ, sed maturus Juvenalis...
Virtutem prudens Prudentius armat in hostes...
Prosper doctrinæ prosperitate sapit.

Quelquefois le *Græcismus* et l'*Anti-Hæresis* ne sont guère plus judicieux ; mais ils ne descendent jamais à ce degré d'ineptie. Cette observation pourrait se tourner contre l'hypothèse qui déclare Évrard de Béthune auteur du *Laborinthus*, et peut-être n'y aurait-il rien à répondre, sinon qu'il était ou bien novice, ou bien vieux quand il composait ce troisième chant. Quant aux vers lyriques qui l'allongent, ce sont des exemples proposés à la suite des règles, et qui consistent presque tous en éloges de saints et de saintes. Voici

celui de saint Laurent:

Laurentius laureatus,
Bonum opus operatus.
Et in fide floruit;
Tyranno prævaluit,
Assus clamavit de prunis, etc.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer certains écrits d'Évrard de Béthune, qui n'ont point été imprimés. Valère André en cite un, intitulé Éléments de Grammaire, accompagné d'un commentaire, et conservé en manuscrit à Louvain; il ne dit pas si ces Éléments sont versifiés : en ce cas, ce ne serait peut-être que le *Græcismus* avec la Glosse de Métulin. (Bibl. Belg., p. 212.)

Sander fait mention d'un autre manuscrit d'Évrard, appartenant au monastère des Dunes, et portant le titre de *Epistolæ secundum artem dictatæ;* ce sont apparemment des modèles de lettres. Montfaucon cite des épîtres manuscrites d'Évrard. (Bibliot. mss Belg., t. I, p. 203) (Bibliot. Belg., t. I, p. 119.)

Selon Oudin, le manuscrit n° 147 du collége de Cambrige contient les proverbes de Sénèque, mis en vers par Ébrard-le-Gréciste : *Proverbia Senecæ in poesim versa.* Les catalogues de manuscrits anglais indiquent de plus, sous le nom d'Évrard, une *Summa aurea* et un traité d'alchimie aussi qualifié *Aurea summa.* (De Scriptor eccles., t. III, p. 37.) (Catalog. mss angl., part. I, n° 1720 et 1748)

Nous voyons encore que les dominicains de Cologne possédaient un manuscrit ayant pour titre : *Everardi opus quadripartitum in illud Joannis Evangelistæ :* IN PRINCIPIO ERAT VERBUM. (Val. Andr. Bibliot. Belg., p. 212.)

Enfin, Goldast a cité, sans dire où il l'avait vu, un traité d'Évrard de Béthune sur les douze abus du siècle : *De duodecim abusibus seculi.* (P. 120, Not. ad Isidor. de Prælatis.)

D.

RAYMOND DE MONTPELLIER,

ÉVÊQUE D'AGDE.

MORT EN NOVEMBRE 1212.

RAYMOND, fils de Guillaume VII seigneur de Montpellier et de Mathilde de Bourgogne, entra très-jeune à l'abbaye de Grandselve de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Toulouse, et pour obéir aux dernières volontés d'un père qui le donnait à ce monastère par un article de son testament conçu en ces termes : *Eidem monasterio relinquo pro monacho Raymundum filium meum , et ei ac pro eo, relinquo ipsi eidem monasterio M.* (mille) *solidos melgorenses* (1) *quibus Raymundum filium meum contentum esse volo.*

D. Vaissette, Hist. de Languedoc, t. III, pr., p. 125

Raymond demeura dans cette abbaye jusqu'en 1292, qu'il fut élu évêque d'Agde, et il ne prenait encore que le titre d'élu au mois de juillet 1194. C'est donc à tort que d'Aigrefeuille, entre autres, dans son histoire de Montpellier, a prétendu que Raymond, de religieux de Cîteaux qu'il était, devint évêque de Lodève; mais il aura sans doute confondu notre évêque avec un autre Raymond Guillaume de Montpellier, oncle paternel de l'abbé de Grandselve, et qui avait en effet été aussi destiné au cloître en 1146, par le testament de son père Guillaume VI seigneur de Montpellier. Cet autre Raymond, entré dans l'ordre de Cluni, fut ensuite élu abbé d'Aniane en 1162, puis promu à l'évêché de Lodève en 1188, époque à laquelle Raymond, fils de Guillaume VII, n'était certainement encore que moine de Grandselve.

T. I, p. 39.

Hist. de Lang., t. III, p. 70. Gallia Christ. t. VI, p. 679.

Une autre difficulté s'élève au sujet de notre évêque d'Agde. On voit dans plusieurs actes datés des années 1198, 1203 et 1205, que ce prélat prend la qualité de juge et

(1) C'est-à-dire *de Melgueil*, ancien comté sur le territoire duquel on voyait encore des cavernes et les vestiges de l'exploitation des mines d'or et d'argent en 1633, suivant Catel; Mém. de l'histoire de Languedoc, lib. I, p. 51.

chancelier du comte de Toulouse, Raymond VI : or, depuis l'an 1198, c'est-à-dire dans le même temps que l'évêque d'Adge prenait cette qualité, il existe une suite de chanceliers des comtes de Toulouse au pays Venaissin et autres domaines au-delà du Rhône; ce qui doit faire supposer que Raymond n'exerça cette juridiction au nom du comte de Toulouse que sur ceux de ses domaines qui étaient situés en deçà du Rhône : il paraît même que cette charge lui aurait été comme inféodée, car ses successeurs la possédèrent dans la suite.

Raymond assista, en 1212, avec les autres évêques de la Province au concile de Narbonne. Ce fut lui et non pas Thédise son successeur, comme le suppose Catel, qui était à la suite de l'armée des croisés contre les Albigeois, et qui priait avec plusieurs autres prélats, pendant que Simon, comte de Montfort, combattait devant la ville de Muret contre Raymond, comte de Toulouse, qui était venu pour assiéger cette ville. La bataille fut livrée le jeudi dans l'octave de la Nativité de la sainte Vierge de l'an 1213, jeudi qui d'après la lettre dominicale F, devait tomber cette année là au 12 septembre. Or l'évêque d'Agde ne pouvait avoir encore eu de successeur à cette date, puisqu'il est certain qu'il était vivant au 3 novembre de la même année, ainsi qu'il est prouvé par la date de son testament. Thédise ne se trouvait donc pas, du moins en qualité d'évêque d'Agde, dans l'église de Muret, pour y invoquer le ciel durant la bataille. Ce qui peut avoir causé l'erreur du savant magistrat Catel, c'est d'avoir étendu le sens du témoignage de l'historien Pierre de Vausernay lorsqu'il fait remarquer que l'*évêque d'Agde* était avec les autres; mais toutefois l'historien n'a pas spécifié le nom de Thédise.

Mémoires de l'hist. de Lang., p. 973

Voir l'Art de vérifier les dates après J. C., t. I. Table chronol pag. 25.

Hist. Albig., cap. 73.

Mémoires de l'hist. de Lang., liv. V, p. 973.

Raymond légua, par son testament, sa bibliothèque à la cathédrale d'Agde; et à l'abbaye de Valmagne suivant les uns, ou à celle de Grandselve suivant d'autres, un Psautier qu'il avait composé en l'honneur de la sainte Vierge; c'est tout ce qu'on lui connaît de production littéraire. Ce Psautier ne nous étant pas parvenu, intitulé du moins avec le nom de l'auteur, il faut chercher ailleurs les moyens de connaître en quoi consistait ce genre de composition. Il paraît qu'on peut s'en faire une idée d'après un Psautier de la Vierge qui se trouve parmi les œuvres de Saint-Anselme,

Gallia Christ. ut suprà.

Hist. de Languedoc, t. III, pr. p. 125.

XIII SIÈCLE.

Histoire littér., t. IX, p. 435.

lequel florissait une cinquantaine d'années avant la jeunesse de Raymond. Jean Picard qui publia le premier cet ouvrage, l'attribuait à Saint Anselme, sans dire si le nom du saint était écrit ou non sur le manuscrit qu'il reproduisait. Le père Raynaud et D. Gerberon, autres éditeurs des mêmes œuvres, n'ont rien trouvé qui puisse prouver positivement que cette pièce soit due à la plume du prélat de Cantorbery. D'ailleurs les auteurs de l'histoire littéraire du XIIe siècle, après avoir comparé le psautier en question avec les méditations et les prières du saint archevêque qui sont relatives à la dévotion envers la sainte Vierge, n'y trouvent pas la même solidité dans les idées qu'ils reconnaissent dans les autres qui ont le même objet. Il ne serait donc pas improbable que le psautier dédié à la Vierge dont on a refusé la rédaction à Saint-Anselme, ait été composé par notre évêque d'Agde. Quoi qu'il en soit, le XIIIe siècle n'offre rien qui puisse mieux que cette pièce donner une idée du genre de jeux de mots qui paraît en avoir constitué l'espèce.

Ces prières se trouvent disposées comme des litanies dans l'édition des œuvres de Saint-Anselme. Elles se composent de quatrains commençant tous par la formule *Ave* et continuent par des lignes ïambiques, alternativement rimées et faisant allusion au mot principal de chaque verset de psaume dont ces quatrains sont intercalés. En voici quelques exemples qui suffisent pour montrer de quelle nature pourrait être la composition littéraire qui fait mentionner l'évêque d'Agde dans cette histoire.

C'est ainsi qu'on mettait les quatrains suivants en rapport avec ce verset du psaume : *Ego dormivi et soporatus sum*, etc.

Inter Opera sancti Anselmi, p. 303, 305.

Ave Mater cujus partus,
Obdormiens patiendo,
In sepulchro soporatus,
Mortem vicit resurgendo.

Avec le verset : *In Idumæam extendit calceamentum*, etc.

Ave de quâ Patris verbum,
Causâ nostrî caro factum,
In Idumæam gentium
Extendit calceamentum.

Enfin avec le verset : *Et omnia cornua peccatorum confringam*, etc.

Ave potens virtutibus
Cujus in cruce filius,
Exaltans justi cornua,
Peccati fregit vincula.

Le psautier de la sainte Vierge qu'on a attribué à Saint-Anselme se composait de cent soixante quatrains du même genre que les trois précédents. Il est difficile de concevoir comment une composition aussi puérile et aussi prolixe a pu sortir de la même abbaye du Bec et du temps même auquel le moine Roger y peignait en vers très-remarquables les misères de la vie humaine, dans son poëme *De contemptu mundi.* Il n'a pas paru hors de propos de rapporter ici ces vers, afin de bien établir le contraste et réparer en même temps dans cette histoire une omission de nos savants devanciers qui n'ont pas cité un seul vers de ce poème dans leur article Roger moine du Bec. Voici la tirade qui est annoncée de loin par ce vers : *Incipit à fletu vivere quisquis homo.*

Histoire litt., t. VIII, p. 420

Inter S. Anselmi oper., ed. 1721, p. 199, E, 200, A.

Ille fame, fungo, febri, serpente, sagittâ,
  Fluctibus aut flammis, hoste, latrone, perit.
Et nostram morbi corrumpunt mille salutem,
  Nullus ab humano corpore languor abest.
Si sic aspicias animalia cætera quæque,
  Invenies tantis subdita nulla malis.
Nos capitis laterumque dolor, febrisque fatigat:
  Totum hominem tollit lepra, chiragra manus,
Dira podagra pedes; oculos ophtalmia cæcat:
  Obsidet arctati pectoris asthma vias.
Læsa suos claudit lithiâ vesica meatus:
  Viscera torquentur, parsque pudenda, colon.
Dens dolet, aut cervix; os torpet; lingua ligatur;
  Splen tumet; ægrotat pulmo, laborat hepar.
Cor marcet; renes patiuntur; solvitur alvus;
  Brachia nil possunt; languida crura jacent.
Singula non paucis pars est obnoxia morbis:
  Et patet infelix ad mala totus homo.

P. R.

JEAN DE MATHA,

INSTITUTEUR DE L'ORDRE DE LA MERCI.

MORT EN 1213.

Duplessis, Histoire de l'église de Meaux, t. I, p. 172 et seq. Baillet, Vies des SS. au VIII févr. Gallia Christ., t. VIII, p. 1734 et seq. Helyot, Hist. des ordres monastiques, t. II, p. [illegible]

L'AN 1160, le petit bourg de Faucon, situé à l'extrémité de la Provence, vit naître le bienheureux Jean de Matha. Issu d'une famille distinguée parmi la noblesse du pays, ses parents ne négligèrent rien pour son éducation, et tous ses historiens s'accordent à le représenter comme exempt, dans son enfance, de toutes les faiblesses de l'âge tendre, et doué de cette humeur douce, facile, qui forme le naturel le plus heureux. Il était à peine âgé de douze ans, lorsqu'il vint à Aix pour y faire ses études, et dès qu'il en eut terminé le cours, il se retira, du consentement de ses parents, dans un ermitage peu éloigné du lieu de sa naissance, jusqu'à l'époque où il vint faire son cours de théologie à Paris. Il parut avec distinction dans cette université, déjà célèbre, et après y avoir pris les divers degrés préparatoires, il fut reçu docteur en même temps qu'il fut ordonné prêtre. Maurice de Sully, évêque de Paris, les abbés de Saint-Victor, de Saint-Geneviève et le recteur de l'Université, pour honorer publiquement les succès qu'il avait obtenus dans ses études théologiques, assistèrent à la célébration de sa première messe qui eut lieu dans la chapelle particulière de l'évêché.

Jean de Matha avait conservé le désir de vivre dans la retraite; mais ayant entendu parler des vertus de l'ermite Félix de Valois qui avait choisi pour sa demeure un bois voisin de Gandeleu au diocèse de Meaux, il alla trouver ce solitaire et lui confia la pensée dont il avait été frappé en célébrant sa première messe. C'était le projet de se consacrer entièrement au rachat et à la délivrance des chrétiens captifs qui gémissaient sous la barbarie des Mahométans. Il lui démontra si vivement l'utilité de cette entreprise, que Félix de Valois croyant y reconnaître une inspiration de Dieu, s'offrit, quoique âgé de soixante-dix ans, pour prendre part à

Duplessis, p. 175.

cette bonne œuvre. Ils convinrent donc d'aller à Rome pour communiquer leur dessein au Souverain pontife et pour apprendre de lui-même comment il convenait de régler cette entreprise d'accord avec les vues universelles de la surveillance apostolique, autant qu'avec les circonstances politiques dans lesquelles se trouvaient alors les princes croisés en Orient.

Les deux religieux firent ensemble le voyage de Rome. Ils y arrivèrent au mois de janvier 1198, à l'époque où Innocent III venait d'être installé sur la chaire de Saint-Pierre. A la lecture des lettres de l'évêque de Paris, qui faisaient connaître la sainteté de la vie des deux pèlerins et l'importance de leur projet, le pape les reçut avec des honneurs tels, qu'il voulut les loger dans son propre palais, comme s'ils eussent été prélats de la famille pontificale. Il est naturel de penser qu'indépendamment des circonstances surnaturelles qui auraient concouru à déterminer la résolution du pape et que les Hagiographes ont recueillies, Innocent prévoyait dès-lors l'utilité qu'on pouvait retirer de cette nouvelle institution dans les guerres des chrétiens contre les infidèles. En effet, quoique huit ans se fussent déja écoulés depuis que Philippe Auguste avait imposé la dîme *Saladine* pour subvenir aux frais du voyage d'Orient, il était néanmoins bien précieux d'encourager le noble dessein du fondateur d'un ordre, qui par la voie seule de l'éloquence chrétienne, se proposait de pourvoir au rachat des captifs dont les princes croisés étaient bien loin de pouvoir s'occuper dans l'état peu prospère où se trouvaient alors les affaires d'Orient. Une circonstance qui semble prouver que le pape avait eu ce dessein, c'est qu'à peine il eut établi l'ordre des Trinitaires, qu'il fit prêcher une nouvelle croisade pour le secours de la Terre Sainte.

A leur retour en France, les deux fondateurs obtinrent aisément de Philippe Auguste l'établissement de leur ordre dans ses états, et ce roi contribua beaucoup à ses progrès par ses libéralités. Gaucher de Chatillon, troisième du nom, fut le premier qui leur donna un terrain dans ses possessions pour y bâtir une maison. Le grand nombre de personnes qui embrassèrent cette nouvelle institution ayant bientôt rendu leur premier local insuffisant, ils construisirent la maison de Cerfroid aux environs de leur ancien ermitage du diocèse de Meaux. Plusieurs autres maisons s'établirent

XIII SIÈCLE

encore en peu de temps, mais Jean de Matha en laissa le soin à Félix pour retourner à Rome accompagné de quelques-uns de ses frères. Il en envoya d'autres à la suite des comtes de Flandres et de Blois qui partaient pour la Terre Sainte. Leurs instructions portaient de catéchiser les soldats, de régler leurs mœurs, de les soigner dans leurs maladies, de panser leurs blessures, enfin de racheter ceux qui tomberaient entre les mains ennemies.

Arrivé à Rome, de nouveau, le pape lui donna la maison de Saint-Thomas *della Navicella* et depuis *del riscatto* (du rachat) où se retirèrent les religieux qui l'avaient accompagné.

Tout ce qui est rapporté jusqu'ici ne donne que l'idée de son zèle et de son activité dans les affaires, mais la légation

[illegible]

dont il fut chargé par le pape l'an 1199 nous donne quelque idée des lumières dont la cour de Rome le jugeait pourvu. Il fut envoyé en Dalmatie pour présider un synode où il coopéra à la rédaction de douze canons tendant à réformer divers abus et à établir dans ce pays les usages de l'Église ro-

Harduin, coll. max. concil. t. X, ad an. 1199.

maine. Quelques auteurs pensent qu'il en fut l'auteur, et particulièrement les rédacteurs du *Gallia christiana*, qui s'expriment ainsi à ce sujet : *Missus in Dalmatiam, synodo cuidam præfuit et leges ecclesiasticæ disciplinæ servandæ*

t. VIII, p. 1735.

utilissimas conscripsit.

Il envoya la même année en Afrique deux de ses frères dont la mission fut tellement heureuse, qu'ils rachetèrent quatre-vingt six esclaves. L'année suivante, il en racheta lui-même cent dix à Tunis; puis ayant passé en Espagne où plusieurs provinces gémissaient encore sous le joug des Maures et des Sarrasins, il exhorta les rois, les princes et les peuples avec tant d'efficacité, que ses prédications furent suivies des plus abondantes aumônes. Mais retourné à Tunis, il fut mis, avec cent vingt esclaves qu'il venait de racheter, sur un vaisseau dont on avait ôté le gouvernail et déchiré les voiles. Cependant il eut le bonheur d'aborder au port d'Ostia sans avoir éprouvé aucun accident. S'étant fixé à

Gall. Christ., t. VIII, p. 1736.

Rome, il y termina ses jours à l'âge de 53 ans et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas où l'on grava sur sa tombe l'inscription suivante :

Anno dominicæ incarnationis millesimo centesimo nonagesimo septimo, pontificatus verò domini Innocentii papæ tertii anno primo, decimo quinto calendarum januarii, insti-

tutus est, nutu Dei, ordo sanctissimæ Trinitatis, à fratre Joanne sub propriâ regulâ sibi ab apostolicâ sede concessâ. Sepultus est idem frater in hoc loco, anno domini millesimo ducentesimo decimo tertio decembris vigesimâ primâ.

Ce n'est point ici le lieu de rechercher à quelle époque précise Jean de Matha fut canonisé, si ce fut par Urbain IV, au premier mai 1262, ou au 4 octobre de la même année : discussion qui serait inutile dans un article de ce recueil, dont la date mortuaire doit terminer la partie biographique. Quoi qu'il en soit donc, il est certain qu'Urbain VIII donne aux deux fondateurs le titre de saints dans une bulle, et cela suffit pour notre objet. La rédaction de la règle des Trinitaires est le seul titre qui soit resté connu des droits de Jean Matha à l'histoire litteraire. Quelques historiens ont, il est vrai, douté qu'il en ait été le rédacteur; mais dans la lettre qui lui fut écrite par Innocent III, en lui transmettant son approbation de cette règle, rien n'indique positivement que le pape en ait considéré comme auteur Odon, évêque de Paris, qui avait succédé à Maurice mort en 1196. C'est aussi, comme nous l'avons déja indiqué, le sentiment des auteurs du *Gallia christiana*, lorsqu'ils disent en parlant de l'évêque : *cujus consiliis adjutus Joannes regulam scripsit quam, nonnullis adjectis, approbavit summus pontifex....*

Baluzius, epist. Innocent., t. I, lib. I, epist. 481.

T. VII, p. 79.

Parmi les articles de cette règle, on remarquera le premier par lequel il était statué que le tiers des dons reçus, ou des revenus fixes, après que les deux autres auraient été employés aux besoins de l'ordre et à des œuvres de miséricorde, serait appliqué au rachat des captifs, soit chrétiens, soit même infidèles. La raison en est ingénieuse; car ces infidèles étaient utiles pour stipuler des échanges entre des captifs de même condition. *Tertia verò pars reservetur ad redemptionem captivorum qui sunt incarcerati pro fide Christi à Paganis, vel dato pretio rationabili pro redemptione ipsorum vel pro redemptione paganorum captivorum; ut posteà rationabili commutatione et bonâ fide redimatur christianus pro pagano, secundum merita et statum personarum.*

Stellartius, Fundam. et reg. monast. ord., p. 436. - Haëftene, Disquis. mon. lib. I, tract. IX, disq. V.

Un autre article portait que dans leurs voyages ils ne pourraient se servir d'autres montures que des ânes, et cette clause était fondée sans doute sur la connaissance que le fondateur avait des usages du Levant, où cette monture est populaire et commune. Mais aussi c'est de là que notre peuple ignorant les qualifiait de la dénomination

XIII SIÈCLE.

Ducange, V°. Asinus.

de *Frères aux asnes*, et l'on trouve dans un registre de la chambre des comptes de Paris que les religieux du couvent de Fontainebleau sont appelés *les frères des asnes de Fontainebliaut*. On observera sans doute que Jean de Matha avait fixé l'âge de vingt ans accomplis pour être admis comme novice dans son institution, laissant au supérieur général ou Ministre de l'ordre, la liberté de prolonger autant qu'il le jugerait convenable le temps d'épreuve pour être admis à faire profession; coutume bien différente des autres ordres où l'on faisait ses vœux si jeune.

Il est encore à remarquer qu'une aussi belle institution que celle de Saint-Jean de Matha, fut imitée en Espagne dix ans après sa mort par Saint-Pierre Nolasque, fondateur en 1223 de l'ordre de la Merci, et si nous croyons devoir être soigneux de revendiquer à l'avantage des Français la première idée de fonder un ordre religieux pour le rachat des captifs, il nous sera sans doute permis de demander ce qu'on a fait jusqu'ici pour remplacer cette belle institution.

Il n'est pas de septuagénaire qui ne se rappelle avoir vu à Paris, à Lyon, à Marseille et autres villes, le spectacle touchant de la procession de la rédemption des captifs. On y voyait des hommes de toutes les nations marchant en ordre deux à deux et en grand nombre, tenant des palmes, ayant les mains liées de longs rubans de soie; accompagnés des religieux qui les avaient délivrés, nourris, vêtus, et qui quêtaient dans les rues pour completter cette belle œuvre en fournissant aux moyens de rendre ces captifs à leur patrie, à leur famille, à leur profession.

Quelle sera l'association qui, sous quelque forme que ce soit, nous reproduira ce spectacle né pourtant dans le XIIIe siècle et aboli en France à la fin du XVIIIe après six cents ans de succès?

P. R.

ALEXANDRE,

ABBÉ DE JUMIÈGE.

MORT EN 1213.

Après avoir été prieur du monastère de Jumiège, au diocèse de Rouen, Alexandre en fut élu abbé le 13 février 1198, et reçut la bénédiction le premier dimanche de carême, lequel dimanche tombait cette année au 15 du même mois. C'est bien peu, ce semble, que deux jours d'intervalle entre l'élection et la bénédiction, et il pourrait bien s'être glissé ici quelque erreur. S'il s'agissait de l'année 1199, appelée avant Pâques, 1198, il y aurait entre le 13 février et le premier dimanche de carême, vingt-deux jours de distance, et cela conviendrait mieux. Mais Richard, roi d'Angleterre, passa la fête de la Pentecôte à Jumiège, et à la prière de l'abbé Alexandre, il fit à ce monastère un don attesté par une charte qui subsiste. Or Richard est mort le 6 avril 1199. C'est donc la Pentecôte de 1198 qu'il a célébré à Jumiège, et par conséquent c'est aussi en 1198 qu'Alexandre avait été élu et béni abbé. Réginald, comte de Boulogne, fit donation à ce même abbé de onze livres de rentes, monnaie commune, pour le repos de l'ame d'Albert, comte de Dampmartin, père dudit Reginald, et inhumé à Jumiège le 22 septembre 1199. Nous ne savons rien de plus de l'abbé Alexandre, sinon qu'il est mort au mois de mai 1213, et qu'il a laissé le petit écrit que nous allons indiquer.

Gall. chr. nov. t. XI, p. 196, 963, 964.

Dom Martenne a inséré dans l'un de ses recueils une réponse de l'abbé Alexandre à un religieux dont le nom commençait par la lettre R, et qui était curieux de savoir ce que signifiaient ces paroles de Jésus-Christ dans l'évangile selon Saint-Mathieu, chapitre 16, verset 13 : « *Quem dicunt homines esse filium hominis?* » La dissertation d'Alexandre sur ce texte n'a que trois pages : cependant il la trouve lui-même trop longue et il peut avoir raison. Du reste la prolixité de cet écrit ne vient pas de ce qu'il est trop clair : nous sommes au contraire obligés d'avouer que nous ne le com-

Thes. anecdot. t. I, p. 777, 780.

prenons point assez. En voici toujours le résultat : « Filium « hominis credimus esse id quod est *novus* ex veteri, seu « filius Adæ, habito respectu ad eum statum in quo fuerat « Adam ante peccatum. » C'est-à-dire : Nous croyons que le fils de l'homme est ce qui est de l'ancien le nouveau, ou le fils d'Adam eu égard à l'état où avait été Adam avant le péché. Alexandre nous apprend au moins dans le cours de cet opuscule qu'il expliquait l'évangile en langue française aux plus simples de ses frères, *simplicioribus fratribus*.

D.

GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN,

HISTORIEN.

MORT VERS 1213.

SA VIE.

Ville-Hardouin est le nom d'un bourg de Champagne, situé à sept lieues à l'est de Troyes, entre Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube, à une demi-lieue de cette rivière. Là s'élevait sans doute le château où naquit Ville-Hardouin. Était-ce, comme on l'a dit, à la cinquième pierre depuis Troyes, *quinto à Trecis lapide?* cette mesure ne semblerait pas aujourd'hui assez exacte. L'époque de la naissance de ce personnage n'a pas été non plus très-bien indiquée. Certains biographes disent 1167, et démentent eux-mêmes cette date en écrivant ensuite qu'il mourut en 1213, *fort avancé en âge :* il n'aurait eu que 46 ans. D'autres le font naître *vers le commencement de la seconde moitié du douzième siècle*, c'est-à-dire vers 1150 ; mais de là jusqu'à l'année 1213 qu'ils désignent aussi comme celle de sa mort, il n'y a qu'un intervalle de 63 ans qui ne suffirait pas encore pour justifier ce qu'ils disent pareillement du très-grand âge auquel il parvint. Nous croyons qu'on a eu tort de lui attribuer une longévité

Aub. Mir., c. 385, p. 256.

Biogr. univers. t. XLVI, p. 19, 20.

Coll. des Mém. relat. à l'Hist. de Fr., t. I, p. 7.

Ibid., p. 95, 96.

remarquable; il était né en effet de 1150 à 1160, et sa carrière ne s'est pas prolongée au-delà de 1213 : à la vérité, ces dates ne sont fournies par aucun document positif; mais elles nous semblent celles qui s'accordent le mieux avec ce qu'on sait des détails de sa vie, tels que nous allons les exposer.

Sa famille était ancienne et distinguée à la cour des comtes de Champagne : son père, Guillaume de Ville-Hardouin, a exercé la charge de maréchal, depuis 1663 jusqu'en 1679 au moins. Ce seigneur eut deux fils et trois filles : Geoffroi, l'aîné des cinq, est celui qui va nous occuper. L'autre fils, nommé Jean, resta dans sa province, y vécut paisiblement, mais donna le jour à un fils, du nom de Geoffroi, qui acquit de la célébrité, et dont nous aurons occasion de reparler, tant par cette raison que parce qu'il a été confondu quelquefois avec l'historien son oncle. Des trois filles de Guillaume, l'une épousa Anseau de Courcelles, et en eut un fils qui servit dans l'armée d'Orient; les deux autres, Haye et Emmeline, se firent religieuses à Froissy et à Notre-Dame de Troyes. Leur frère Geoffroi a-t-il, dès 1180, succédé à son père Guillaume dans l'emploi de maréchal? On l'assure au commencement d'une notice assez récemment publiée; mais Ducange ne le trouve désigné sous ce titre qu'en 1191. Selon Casimir Oudin, il est qualifié *Miles* et *Dominus* en des chartes de 1188 : vers ce temps il vendait à Manassès, évêque de Troyes, quelques biens situés au village de Vannes. Après avoir mérité l'estime du comte de Champagne Henri II, il obtint la confiance de Thibaut III qui parvint à cette principauté en 1197, à l'âge de 22 ans. Ville-Hardouin fut, l'année suivante, l'un des seigneurs champenois qui vinrent, au nom de ce prince, promettre foi et hommage à Philippe-Auguste. Il assista en 1199 à une cour que Thibaut avait convoquée à Chartres pour assigner le douaire de son épouse, Blanche de Navarre. Ce fut pendant l'Avent de cette même année 1199, selon l'Art de vérifier les dates, et non en novembre 1200, comme on l'a depuis supposé ailleurs, qu'un tournoi magnifique rassembla au château d'Escry une multitude de chevaliers : on en comptait alors deux mille deux cents qui relevaient du comte de Champagne. Foulques, le fervent curé de Neuilly, vint prêcher la croisade au milieu de ces joutes solennelles; et, à sa voix, tous les nobles champions promirent d'aller délivrer les lieux saints. Il se faisait de pa-

Ducange, éloge de Ville-Hard., p. 234-236 de l'Hist. de C. P.

Coll. des Mém. rel. à l'Hist. de Fr., t. I, p. 8.

Eloge de Ville-Hard. p. 236.

De script. eccl. t. II, p. 1708.

Ducange, ibid p. 236.

Ibid. p. 237.

T. II, p. 621.

Coll. des Mém. relat. à l'Hist. de Fr., t. I, p. 13.

Innoc. III, l. XXI, epist 115. -Gibbon, Décad. de l'Emp., c. 60.

XIII SIECLE.

reils enrôlements en Flandres et en d'autres provinces, quoique Philippe-Auguste refusât de se rengager dans ces expéditions périlleuses. Les croisés tinrent des assemblées à Soissons, puis à Compiègne, pour fixer le jour de leur départ, se tracer une route et concerter leurs mouvements. Des commissaires qu'ils élurent devaient préparer l'embarquement dans les ports de mer. Thibaut chargea de cette mission Geoffroi de Ville-Hardouin et Miles de Brabant qui se rendirent à Venise en 1201. Le Doge Henri Dandolo, alors nonagénaire, leur fit, ainsi qu'à ceux qui les accompagnaient, un très-honorable accueil, les reconnaissant pour envoyés par les personnages les plus éminents après les rois, *par li plus haut home qui soient sans corone.* Ville-Hardouin porta la parole devant le sénat et devant le peuple : il suppliait Venise d'aider la France à *la honte Jesu-Christ vengier.* Miles et lui et leurs compagnons pleurèrent, s'agenouillèrent, se prosternèrent, déclarant qu'ils ne se relèveraient point qu'on ne leur eût *otroyé d'avoir pitié de la Terre-Sainte d'outremer.* Les Vénitiens répondirent enfin : *nos l'otroyons, nos l'otroyons.* On conclut un traité dont Muratori a publié toutes les dispositions en latin, et M. Michaud en français. Les Vénitiens s'engagèrent à fournir autant de navires qu'il en faudrait pour transporter 4500 chevaux et 33500 hommes, et à nourrir cette armée pendant neuf mois; les Français, à payer, pour prix de ces services, 85000 marcs d'argent : un manuscrit porte 93000. M. de Sismondi évalue la somme à 4 millions, 250 mille de nos francs; M. Daru à à 4,500,000. « Le prix, dit ce dernier écrivain, fut réglé à « deux marcs d'argent par homme, et quatre par cheval, ce « qui faisait 85000 marcs d'argent, représentant environ « quatre millions et demi de la monnaie actuelle, à une « époque où le septier de bled valait de cinq à six sols, le « marc d'argent cinquante et quelques sols, et par conséquent « 85000 marcs d'argent, plus de neuf cent mille septiers de « bled. » Il était stipulé en outre que Venise équiperait à ses frais cinquante galères pour seconder les opérations des croisés, et qu'elle aurait une part dans le butin et dans les conquêtes.

Ville-Hard., Script. rer. gall. t. XVIII, p. 435.

Ibid., p. 436.

Script. rer. ital. t. XII, p. 323. - Lunig, cod. ital. diplom. t. II, p. 2, sect. VI. 9.

Hist. des crois., t. III, p. 622-626.

Hist. des rép. ital. t. II, p. 383.

Hist. de Venise, 2e édit., tom. I, p. 267, 268.

Après qu'on eut fait aux Vénitiens une avance de 2000 marcs, Ville-Hardouin repassa en France : il rencontra sur le mont Cénis des seigneurs champenois qu'il informa du succès de sa mission, et *tant chevaucha par ses jornées que il*

vint à Troyes. Il eut la douleur d'y trouver Thibaut III fort malade; et, peu de jours après, le 24 mai 1201, ce prince expira entre ses bras et ceux de Blanche de Navarre. Cette veuve avait, dit-il, *une filiète*, et restait *grosse d'un filz*. Le maréchal prit à cœur leurs intérêts, qu'il défendit à Sens dans une conférence où leurs droits furent garantis par un traité : Philippe-Auguste reçut Blanche *à femme-lige*. Mais la mort de Thibaut III laissait les Croisés sans chef. Ville-Hardouin, Mathieu de Montmorency, et le sénéchal de Champagne, Geoffroi de Joinville, père de l'historien de saint Louis, allèrent offrir ce commandement général à Eudes III, duc de Bourgogne, qui ne l'accepta point. Le comte de Bar l'ayant aussi refusé, les Croisés au nom desquels on avait fait ces démarches inutiles, s'assemblèrent à Soissons. Ville-Hardouin leur proposa le marquis de Montferrat, qui leur convint et qui s'empressa de se rendre dans cette ville au jour qu'ils lui avaient assigné. Le maréchal partit pour Venise au printemps de l'année 1202, laissant en Champagne sa femme Jeanne, ses deux fils, Évrard et Geoffroi; ses deux filles, Alix et Dameronis, qui embrassèrent la vie religieuse, l'une à Notre-Dame de Troyes, l'autre à Froissy, comme leurs tantes. Avant son départ, il avait donné à l'église de Quincy une terre qu'il possédait près du Puy-de-Chazerai; et à la chapelle de Saint-Nicolas de Brandonvilliers, une partie de dîme qui lui appartenait à Longueville. On dit qu'il avait aussi fort enrichi une chapelle dédiée à saint Loup dans son propre château.

Ville-Hardouin Script. r. gallic., t. XVIII, p. 437. Ibid., p. 438.

Duc. Eloge de Ville-Hard., t. II, p. 237.

Script. rer. gall., p. 436.

Ibid.

Duc. Eloge de Ville-Hardouin, p. 237.

Venise avait demandé un an pour les préparatifs des services dont elle s'était chargée, et les Croisés devaient se réunir dans ses murs le 24 juin 1202. Plusieurs manquèrent à ce rendez-vous, soit parce qu'ils renonçaient à la croisade, soit parce qu'ils allaient s'embarquer en d'autres ports. Ceux qui avaient, comme Ville-Hardouin, tenu parole, se voyaient hors d'état de payer la somme convenue : le maréchal se donna beaucoup de mouvement pour sortir de cet embarras, et parvint, après plusieurs courses, à ramener à Venise une partie des contribuables. Les plus hauts barons firent le sacrifice de tout ce qu'ils avaient d'argent et d'effets précieux : *Lors peussiez veoir tante belle vaissellement d'or et d'argent porter à l'ostel le duc por faire paiement*. La somme n'était pourtant pas complète, il s'en fallait de plus d'un tiers; *si failli de la convenance trente-quatre mille mars;* ce qui

Script. rer. gall., p. 440.

XIII SIÈCLE.

réjouissait fort ceux qui n'avaient encore rien déboursé; car ils espéraient que l'insuffisance du paiement ferait avorter l'entreprise; *mès Deix ne le vost mie ensi soffrir.* Dandolo déclara que la République accorderait des délais à ses débiteurs, s'ils la voulaient aider à recouvrer la ville de Zara, en Dalmatie, que le roi de Hongrie lui avait enlevée. Cette proposition n'obtenait pas tous les suffrages; mais elle plut aux chefs de l'armée française: Ville-Hardouin la soutint, la plupart des croisés l'adoptèrent, et les mécontents eux-mêmes se virent entraînés enfin à s'embarquer pour Zara. Le siége de cette ville, alors appelée par les Français *Jadres en Esclavonie,* commença le 10 novembre, et faillit être interrompu par les manœuvres de Guy de Vausernai qui s'y opposait au nom du pape Innocent III. La discorde éclatait entre les assiégeans: le maréchal de Champagne contribua encore à la calmer, et à faire continuer le siége. La place se rendit, et le partage du butin divisa de nouveau les vainqueurs. Les Français se soulevèrent un instant contre les Vénitiens que le souverain pontife excommuniait. On se réconcilia néanmoins, et l'on passa ensemble l'hiver à Zara, où arrivèrent des ambassadeurs byzantins.

Ibid., p. 442.

Ibid., p. 443.

Isaac Lange, empereur de Constantinople, détrôné par son frère Alexis, avait un fils, nommé aussi Alexis, qui travaillait à le rétablir sur le trône pour l'occuper en effet lui-même. Les députés de ce jeune prince conjurèrent les croisés de s'associer à cette entreprise, leur promettant qu'à son tour, il les aiderait à reconquérir la Terre-Sainte. Ville-Hardouin opina pour ce projet sur lequel néanmoins les esprits étaient fort divisés: on craignait de s'attirer encore une fois les anathèmes de la cour de Rome. Après diverses négociations, l'armée des croisés arriva, en juin 1203, devant Constantinople: elle débarqua sur la côte méridionale du Bosphore. Elle n'était composée que de quarante mille hommes; il en pouvait, disait-on, sortir cent mille, quatre cent mille, des portes de la capitale de l'empire grec. «Je suis loin de le croire, dit M. Daru; car Isaac Lange avait eu peine à y lever deux mille soldats.» Toujours est-il vrai que les occidentaux, étonnés des merveilles qui frappaient leurs regards, furent d'abord saisis d'effroi: *Il n'y ot si hardi cui le cuer ne fremist.* Ils s'enhardirent cependant, et après un grand nombre de combats auxquels eut part Ville-Hardouin qui les raconte, Alexis, le frère d'Isaac, crut à propos d'assurer son salut par

Ibid., p. 446.

Hist. de Ven., t. I, p. 286.

Ville-Hardouin, p. 447.

la fuite avant l'entrée des Vénitiens et des Français. Le peuple de Constantinople tira Isaac de sa prison et lui rendit la couronne. Les croisés lui députèrent Ville-Hardouin, Montmorency et deux Vénitiens. *Li mareschaux de Champaigne dist à l'empereor Sursac* (Isaac), « *sire, tu vois le servise que nos avons fait à ton fil, et combien nos lui avons sa convenance tenue:* c'est à toi d'accomplir les engagements qu'il a pris en ton nom; il ne rentrera dans cette ville, qu'après l'entière exécution du pacte qu'il a souscrit. » Isaac demanda quelles étaient les conditions de ce traité; Ville-Hardouin répondit: *Tot el premier chef, mettre tot l'empire à l'obédience de Rome,* puis payer 200,000 marcs d'argent, fournir l'armée de vivres pour une année, lever et solder dix mille hommes à embarquer pour les Saints-lieux d'outre-mer, et y entretenir cinq cents chevaliers. Ces clauses, et surtout la première, semblèrent un peu dures. *Certes, fait l'emperères, la convenance est mult grant;* mais on l'avait si bien servi qu'il ne pouvait rien refuser. Quand il eut ratifié tous ces articles, on lui ramena son fils Alexis, qui reçut par avance la couronne impériale, *à la feste monseignor saint Pierre entrant august,* c'est-à-dire, le jour de saint Pierre ès-liens, 1er août. Quoique assez mal traité par les croisés, Isaac, encore plus effrayé des agitations populaires qui allaient, après leur départ, le menacer plus que jamais, les supplia de rester à Constantinople jusqu'au mois de mars 1204: il avait, disait-il, besoin de ce délai pour rassembler les 200 mille marcs d'argent; et il y ajouterait ce qui serait nécessaire pour aider les Vénitiens à prolonger le service auquel ils s'étaient engagés. Ces propositions ayant été agréées par le doge, et, non sans quelques débats, dans le conseil des barons français, l'armée demeura devant Constantinople; elle occupait les faubourgs de Péra et de Zapata; les vaisseaux étaient à l'ancre de ce côté du port. Toutefois, le marquis de Montferrat, moyennant seize cents écus d'or, détacha plusieurs compagnies avec lesquelles il accompagna le jeune Alexis dans les provinces voisines qu'il fallait soumettre.

Ibid. p. 454. Ibid., p. 455. Ibid., p. 456.

La concorde ne dura pas long-temps: Alexis s'enorgueillissait de ses succès; Isaac s'en montrait jaloux: les Grecs, mécontens de l'un et de l'autre, supportaient avec impatience la charge et le joug de tant d'étrangers; les croisés enfin aspiraient à tirer plus de parti de leur séjour auprès d'une ville si opulente. A la suite d'une querelle entre des

XIII SIÈCLE.

Latins et des Grecs, un violent incendie commença par le quartier voisin du port; on n'a pas su qui l'avait allumé; mais c'était le signal d'une mésintelligence désormais irrémédiable : *Ensi furent désacointié*, dit Ville-Hardouin, *li Franc et li Grec, que il ne fusrent mie si comunel com il avoient esté devant.* Alexis était encore absent au moment de ce désastre; il revint à la saint Martin, et traita les croisés avec peu d'égards : les paiements des tributs promis ne se firent plus exactement. On lui députa six barons au nombre desquels le maréchal de Champagne se trouvait encore; cette fois néanmoins, ce fut le comte de Béthune, homme *sages et bien emparlez*, qui prononça la harangue; elle était vive et menaçante : Alexis s'en offensa; les habitants, dès qu'ils en eurent connaissance, s'en irritèrent; les six députés faillirent être arrêtés et assassinés. Ils remontèrent bien vîte à cheval, et dès qu'ils se virent hors de la porte de Constantinople, ils se félicitèrent d'avoir échappé à un si grand péril : *Ni ot celui qui ne fust mult liez...... que ilz èrent mult de grant péril escampé, que mult se tint à pou que il ne furent tuit mort et pris.* La guerre était dès-lors déclarée, et les Grecs la commencèrent en essayant d'incendier la flotte vénitienne; ils n'en vinrent pas à bout. Alexis déconcerté tenta de renouer des négociations, et acheva, par ces vaines démarches, de perdre tout crédit chez les siens comme auprès des étrangers : une révolution populaire mit sur le trône Myrziflos ou Murtzuphle, que Ville-Hardouin appelle *Morchuflex*. Les barons n'hésitèrent point à s'armer contre cet usurpateur; et voici en quels termes le maréchal raconte leur délibération : *Lors pristrent li baron de l'ost et li dux de Venise un parlement, et si i furent li évesque et toz li clergiez, et cil qui avoient le commandement de l'Apostoille* (du pape), *et mostrèrent as barons et as pelerins que cil qui tel murtre faisoit* (Murtzuphle avait étranglé Alexis) *n'avoit droit en terre tenir; et tuit cil qui estoient consentant, estoient parconier* (complices) *del murtres; et oltretot, ce que il s'estoient s'ostraits de l'obédience de Rome. Porquoi nos vos disons, fait li clergiez, que la bataille est droite et juste. Et se vos avez droite entention de conquerre la terre et metre à la obédience de Rome, vos arez le pardon tel com l'Apostoille le vos a otroié, tuit cil qui confez i morront.* Les croisés firent non-seulement les préparatifs de cette agression, mais d'avance le partage de l'empire dont ils allaient devenir maîtres. Ce

Ibid., p. 456.
Ibid., p. 457.
Ibid.
Ibid., p. 458.
Ibid.

pendant un premier assaut qu'ils livrèrent le 8 avril 1204 ne leur réussit point : ils y perdirent beaucoup de monde. Plus heureux le 12, *lundi de Pasque florie*, ils pénétrèrent dans la place malgré les pierres et les poutres qu'on faisait rouler sur eux. Ils y allumèrent un nouvel incendie qui, durant la nuit et le jour suivant, dévora plus de maisons, dit Ville-Hardouin, *qu'il n'ait es trois plus granz cités del roialme de France.* Le 13 au matin, ils s'attendaient à de nouveaux combats; mais Murtzuphle avait pris la fuite; Théodore Lascaris, proclamé empereur par une partie du peuple, avait régné à peine quelques heures; de longues files d'habitants, précédées de prêtres, de croix et de reliques, se prosternaient aux pieds des croisés, et ne demandaient que la vie. On n'en voulait qu'à leurs trésors et à leur liberté; cependant un si vaste pillage ne pouvant guère s'accomplir sans effusion de sang, on compta environ deux mille victimes de l'avidité des ravisseurs. *Fu si granz li gaainz* (le gain), écrit Ville-Hardouin, *que nuz ne vos en sauroit dire la fin d'or et d'argent, et de vasselement, et de pierres précieuses, et de samiz* (velours), *et de draz de soie, et de robes vaires et grises, et hermines, et toz les chiers avoirs qui onques furent trové en terre... Ensi firent la Pasque florie et la grant Pasque aprez, en cele honor et cele joie que Diex leur ot donée.* Les excès et les scandales qui signalèrent la prise de Constantinople sont racontés plus au long par d'autres historiens de ce temps. Le maréchal de Champagne fait observer que les vainqueurs n'étaient plus qu'au nombre de 20,000, et que Dieu leur soumettait une ville habitée par 400 mille Grecs.

Ibid., p. 462.

Ibid., p. 462.

Ibid.

On procéda au partage d'une si riche proie. Un quart fut réservé à l'empereur qui serait élu, et le reste divisé également entre les Vénitiens et les Français. Sur la part de ceux-ci, on préleva 50 mille marcs d'argent qu'ils devaient encore aux Vénitiens. Le surplus, qui était de 100 mille marcs, se distribua de telle sorte que chaque fantassin eut cinq marcs; chaque homme ou sergent à cheval, dix; chaque chevalier, comme Ville-Hardouin, vingt, c'est-à-dire, environ 1,050 fr., et chaque prêtre ce même lot. Mais le total de 400 mille marcs n'équivalait point à la moitié de ce qu'on avait réellement enlevé aux malheureux Grecs. M. Daru, en tenant compte des rapines ignorées, des objets vendus à vil prix, ou détruits, évalue à 200 millions de notre monnaie ce qu'on

Ibid., p. 463.

Hist. de Ven., t. I, p. 328.

pilla de richesses dans une ville qui venait d'essuyer trois incendies. Il conjecture avec raison que cette catastrophe anéantit un très-grand nombre de monuments de l'antique littérature; et c'est une observation que nous croyons devoir consigner dans une histoire littéraire, afin qu'on puisse envisager impartialement et sous tous les aspects l'influence des croisades sur la transmission des connaissances humaines. Il est probable que sans cette expédition de 1204, les savants, grecs et occidentaux, du 15e siècle, auraient trouvé, avant 1453, plus de trésors dans les bibliothèques de Constantinople. D'une quantité considérable de statues et d'autres ouvrages qui ornaient les édifices publics, on ne connaît plus que les quatre chevaux de bronze dorés qui furent alors transportés à Venise, et que nous avons vus durant quelques années à Paris.

Il fallut faire un empereur; Dandolo eut la sagesse de ne vouloir pas l'être: avant de choisir entre Baudouin, comte de Flandres, et Boniface, marquis de Monferrat, auquel Ville-Hardouin était particulièrement attaché, on convint que celui qui serait élu abandonnerait à son concurrent *tote la terre d'autre part del braz* (du canal) *devers la Turkie, et l'isle de Crète.* Douze électeurs, six Français, tous ecclésiastiques, et six Vénitiens, conférèrent, à la pluralité des suffrages, l'empire d'Orient à Baudouin. Proclamé le 9 mai, il reçut l'hommage du marquis de Montferrat, dont l'exemple entraîna la soumission de tous les seigneurs, quoique plusieurs se fussent déclarés aussi aspirants, ou comme dit Ville-Hardouin, *habaans* à cette dignité suprême. Le marquis échangea les domaines qui lui avaient été alloués contre *le royalme de Salonique,* ou Thessalonique, pays voisin des états du roi de Hongrie, dont il épousait la sœur, Marguerite, veuve de *l'empereor Sursac*, ou Isaac Lange. Dans la distribution des seigneuries, Ville-Hardouin fut mis en possession des territoires de Macre et de Trajanople, de l'abbaye de Vera et du titre de maréchal de Romanie, en conservant celui de maréchal de *Champaigne.* Après qu'on eut repoussé Murtzulphe qui s'était mis à la tête des Grecs mécontents, Baudouin et Boniface de Montferrat se brouillèrent. Ils avaient pris les armes l'un contre l'autre, quand Ville-Hardouin, à la prière de Dandolo, partit de Constantinople pour aller les réconcilier. Il obtint du marquis la levée du siége d'Andrinople; et, plus difficilement, de l'empereur qu'il s'en rapporterait,

Ville-Hardouin, p. 463.

Ibid.

Ibid., p. 464.

Ibid., p. 465.

sur ce démêlé au jugement des barons. Baudouin reconnut enfin *que il avoit esté mal conselliez de mesler soi al Marchis;* et, par l'entremise du maréchal, la paix se conclut entre les deux chefs. Boniface rendit la ville de Didymotique dont il s'était emparé, et resta en possession de la province de Thessalonique ou *Salonique.* Ibid., p. 166.

Le neveu du maréchal, portant, comme lui, le nom de *Joffrois de Ville-Hardoin,* s'était rendu directement en Syrie: il s'y embarqua pour Constantinople; et une tempête l'ayant jeté à Modon, il passa tout un hiver dans ce port. Il y devint l'associé d'un seigneur grec, qui possédait plusieurs domaines dans ces cantons: ils en conquirent ensemble quelques autres. Ce Grec mourut; son fils trahit le jeune Geoffroi, qui, en 1205, vint trouver le marquis de Montferrat à Napoli de Romanie. Ce prince lui offrit des fiefs moyennant hommage: Ibid., p. 471 Geoffroi aima mieux s'allier à Guillaume de Champlitte, avec lequel il pénétra dans la Morée. Environ cent chevaliers, et beaucoup d'hommes, à pied et à cheval, les accompagnaient: ils vinrent jusqu'à Modon. Michalis, un des princes du pays, leva contre eux une grosse armée qu'ils vainquirent; après quoi ils assiégèrent et prirent Coron, ainsi que le château de *Chalemate* ou Calamata. Guillaume de Champlitte céda Coron à Geoffroi qui y mit une garnison, acquit des titres magnifiques, et même une assez grande puissance. Il se formait aussi, au profit des seigneurs croisés, des principautés particulières; *il s'élevait des souverains de toutes parts,* dit Condillac, et plusieurs petites guerres s'engageaient, où tantôt les Francs et tantôt les Grecs avaient l'avantage. Histoire mod., l. v, p. 1. OEuv., t. XVI, p. 15

Par ordre de Baudouin, le maréchal de Romanie et de Champagne, partit de Constantinople, et marcha sur *Curlot* (Tzurulum), sur Arcadiople, sur Bulgarofle, sur Néguise: il trouva ces places abandonnées par les Grecs qui s'étaient presque tous retirés dans Andrinople, et en avaient chassé la garnison vénitienne. Baudouin vint assiéger cette ville et Ibid., p. 472-475. y tomba entre les mains des Bulgares, le 14 avril 1205. A cette nouvelle, le maréchal sortit du camp avec ce qu'il avait de troupes, se fit suivre par Manassès de l'Isle, et sauva les débris de l'armée: la retraite qu'il dirigea est comparée par Gibbon à celle des dix mille sous Xénophon; il y commanda Déc. de l'Emp. ch. LXI. successivement l'arrière-garde et l'avant-garde, opposant à tous les périls autant de courage que de prudence, et toujours poursuivi de près par le roi de Bulgarie, Joannice. Il

XIII SIÈCLE. avait confié la défense de ses propres domaines en Thrace, Macre, Véra et Trajanople, à son neveu Anseau de Courcelles. Henri, frère de Baudouin, gouvernait en qualité de régent : il revint, avec le maréchal, à Constantinople, ne conservant, de tant de conquêtes, que *Rodestoc* ou Rodosto, et *Salembrie* ou Selivrée. Dandolo mourut ; le régent commença le siége d'Andrinople et se vit contraint d'y renoncer. Le roi des Bulgares, ou comme dit Ville-Hardouin, *de Blakie et de Bougrie* s'empara de *Phinepople* ou Philipopolis, et les Français essuyèrent une défaite lamentable à *la Rousse* (Rusium), le 31 janvier 1206, *le jor devant la veille madame sainte Marie Candelor*. Ils perdirent Rodosto, Acres, Héraclée et d'autres places. Heureusement pour eux, Joannice abusa de sa fortune et se rendit si odieux par ses excès que les Grecs implorèrent contre lui l'assistance des Francs. Cette révolution donna lieu à de nouveaux combats auxquels le maréchal prit part, et où les avantages furent un peu plus balancés. Cependant on apprit la mort de Baudouin : Henri, proclamé empereur, dévasta les terres du roi de Bulgarie, reprit les armes contre Théodore Lascaris, empereur de Nicée ; et ayant demandé en mariage Agnès, fille du marquis de Montferrat, il envoya chercher cette princesse par Ville-Hardouin : la noce eut lieu le 4 février 1207. Peu après, Henri, avec 17 vaisseaux, remporta une victoire navale sur les Grecs qui en avaient 60 ; et le maréchal combattait encore dans cette journée glorieuse. Le marquis Boniface lui donna, en ce temps là, de nouvelles possessions, *la cité de Messinople à totes ses appartenances, ou celi de la Serre, laquelle que il aimeroit mielz, et cil en fu ses hom liges, sauve la fealté l'empereor de Constantinople*. Boniface ne survécut pas longtemps à cet acte de générosité : *Il fist une chevauchie par le conseil as Grieu* (des Grecs) *de la terre en la montagne de Messinople,* et là, enveloppé de toutes parts *par li Bougres de la terre, il fu feruz d'une saiete* (flèche) *parmi le gros del braz desoz l'espaules mortelement.* Ces féroces Bulgares lui coupèrent la tête et l'envoyèrent au roi Joannice.

Ville-Hardouin, p. 478, 479.

Ibid., p. 480, 481.

Ibid., p. 482.

Ibid., p. 484.

Ibid., p. 486.

Ibid., p. 487.

Ibid., p. 490.

Ibid., p. 491.

C'est par le récit de cette mort de son bienfaiteur et de son ami que Ville-Hardouin termine son ouvrage. On sait peu ce qu'il devint lui-même après ce triste évènement. Seulement des pièces recueillies par Du Cange attestent ses pieuses libéralités : il dota en 1207 les deux monastères de Froissy et de Troyes où ses sœurs et ses filles étaient religieuses, à condi-

tion pourtant qu'elles disposeraient seules, durant leur vie, du revenu des fonds qu'il cédait. Le sceau appendu à cet acte porte une croix ancrée, rompue, brisée au premier canton. Ville-Hardouin jouissait plus ou moins paisiblement de ses domaines de Thrace, de Thessalie, de Macédoine, mais en prenant toujours un tendre intérêt à son pays natal. Il continuait de correspondre avec la comtesse Blanche, il l'aidait de ses conseils; et le maréchal de Champagne se reconnaît dans une lettre qu'il écrit avec Miles de Brabant, à cette princesse, quoiqu'il ne s'y qualifie que *marescallus Romanorum*, maréchal de Romanie : l'objet de cette épître est d'éclairer Blanche sur les droits qu'elle peut faire valoir contre les comtes de Blois et de Sancerre. Il vivait encore en 1212; une lettre d'Innocent III en fournit la preuve, puisqu'on y voit qu'en l'an 15 du pontificat de ce pape, une transaction avait été garantie et scellée en Macédoine par le maréchal; mais après 1213, son nom ne paraît plus dans l'histoire ni de l'Orient ni de l'Occident. Dès cette année, son fils Érard prend le titre de seigneur de Ville-Hardouin. Les épîtres pontificales d'une date postérieure, qui sont adressées à un Ville-Hardouin, ne peuvent l'être qu'au neveu du maréchal. Ce neveu, qui a survécu long-temps à l'oncle, a porté le titre de prince d'Achaïe et de Morée, après Guillaume de Champlitte : il les a transmis à une ligne de descendants qui a fini par se fondre dans la maison de Savoie. La ligne qui venait directement de l'historien est restée en France, à ce qu'il semble, et s'y est éteinte vers la fin du quatorzième siècle. Toute cette famille s'était alliée tant aux empereurs d'Orient qu'à des souverains et à des seigneurs occidentaux (1); mais le plus illustre de ses membres est celui qui, après avoir participé à la conquête de Constantinople en 1204, a écrit l'histoire de cette expédition fameuse.

Duc. Éloge de Ville-Hardouin, p. 238.
Ibid.
Duc. Éloge de Ville-Hardouin., p. 238, et Obs., p. 254. — Martenne, Anecd., t. I, p. 809, 810.
L. XVI, ep. 115
Duc. Él., p. 238, 239.
Innoc. III, epis. XVI, 106. Honorii III, epist. ann. 1217, 1218, 1219, 1222, 1224.
Innoc. III, epis. XIII, 23, 24, 25, 161, 169, 170; XIV, 110; XV, 21, 22, 65, 71; XVI, 98, etc.
Duc. Él., p. 241-245.
Duc., p. 239-241.

2. SON OUVRAGE.

En traçant l'histoire de la vie de Ville-Hardouin, nous avons fait l'analyse de son livre; car la plupart de ses actions

(1) « Cette maison, dit Ducange (Éloge de Ville-Hardouin, p. 235), « portait pour armes, selon quelques-uns (MM. de Sainte-Marthe), de « gueules à la croix ancrée d'or; mais un ancien provincial manuscrit semble « les blasonner (les Ville-Hardouin) autrement; donnant au prince de la « Morée qui en était issu, d'or à la croix ancrée de sable, les bouts de la « croix finissant en testes de serpents. »

ne nous sont connues que par ses propres récits; et il a fallu prendre connaissance des affaires politiques et militaires qu'il raconte, pour savoir comment il y a figuré lui-même. On a vu que son histoire de la conquête de Constantinople embrasse neuf années, de 1198 à 1207, qu'elle contient les détails relatifs à l'enrôlement des croisés français, à leurs transactions avec les Vénitiens, à la prise de Zara, au rétablissement d'Isaac Lange, aux démêlés avec le jeune Alexis, à l'usurpation et au détrônement de Murtzulphle, à l'occupation et au pillage de Constantinople en 1204, à l'installation de Baudouin en qualité d'empereur, aux combats qu'il eut à soutenir contre les Grecs et les Bulgares jusqu'à la journee d'Andrinople où il fut fait prisonnier, à la régence et aux deux premières années du règne de son frère Henri jusqu'à la mort du marquis de Montferrat. L'étendue de l'ouvrage est de soixante pages in folio : il est plein de faits et de particularités; nous n'avons pu en extraire qu'un petit nombre d'articles principaux. Toutes ces relations ont d'abord l'avantage d'être originales : ce sont les dépositions d'un contemporain, d'un témoin, souvent d'un acteur du drame qu'on y voit retracé. Elles ont partout l'accent de la plus franche sincérité : *Bien tesmoigne Joffrois li mareschaus de Champaigne qui ceste ovre dicta, que ainc n'y ment de mot à son escient, si com cil qui à toz les conseils fu.* Quand il ne parle que sur la foi d'autrui, il a soin d'en avertir : *Ce tesmoigne Joffrois de Ville-Hardouin qui ceste ovre tracta, de ce que plus de quarante li distrent por vérité, que il virent etc.* Quelque zélé qu'il soit pour la gloire de ses compatriotes, il sait rendre justice aux Vénitiens : il loue leur bravoure et surtout leur habileté en fait de navigations et de guerres maritimes : *Bien tesmoigne Joffrois.... qui ceste ovre dicta, que onques sur mer ne s'aidèrent gens miels que les Venisiens firent.* Cette manière de parler de lui-même en troisième personne, et les mots *qui ceste ovre dicta* ont paru à quelques auteurs modernes des motifs suffisants de supposer que Ville-Hardouin ne savait pas écrire, qu'il avait seulement raconté de vive voix ce qui se lit dans le livre publié sous son nom, et que la rédaction en appartenait à quelque clerc qui lui servait de secrétaire. Mais on sait que bien d'autres écrivains se sont mis en scène dans les mêmes formes, et que le mot *dicter* a eu souvent le sens de composer. D'ailleurs l'un des passages que nous venons de citer porte : *qui ceste ovre tracta*, et l'idée qui s'at-

Script. rer. gall. t. XVIII, p. 431-491.

Ibid., p. 446.

Ibid., p. 452.

Ibid., p. 457.

Meusel, v. 264. - Sax. Onomast, t. II, p. 282. - M. Michaud, Hist. des Crois., t. III, p. 135.

tache naturellement à ce dernier terme est celle d'un travail littéraire. Aussi Ville-Hardouin a-t-il été toujours compris, tout seigneur qu'il était, parmi les hommes lettrés du XIIIe siècle; et nous ne pouvons hésiter à l'y maintenir.

Si nous en croyons Ducange, le maréchal de Champagne a parlé trop modestement de lui-même; il a voilé ou affaibli sa propre gloire, il n'a révélé qu'une partie de ce qu'il avait fait dans les conseils, dans les camps, dans les batailles. Oudin, au contraire, et quelques autres le soupçonnent d'ostentation ou de vanité : *aliquantæ actionum suarum militarium explicandarum affectationis arguitur.* A notre avis, il tient, sur ce point délicat, une assez juste mesure : il ne s'exalte ni ne s'efface. Il se laisse voir tel qu'il est, prudent et brave au milieu des dangers, ferme dans l'adversité, patient, vigilant, actif, enclin d'ailleurs à la bienveillance, et joignant à un esprit conciliant un cœur sensible à l'amitié. Jamais il ne dissimule ses opinions, quoiqu'elles puissent ne pas sembler toujours très-judicieuses. Son zèle pour la croisade est sans réserve; il approuve l'expédition sur Zara; il trouve fort bon qu'on profite des troubles intérieurs de Constantinople pour s'emparer de cette ville, et y établir un empereur français. Malgré ses habitudes religieuses, les menaces de la cour de Rome ne le détournent point des agressions qu'elle déclare injustes, non sans raison peut-être, et qu'on pourrait aussi, sans trop de sévérité, réprouver ou comme inutiles ou comme dangereuses. Il a été l'un des plus chauds partisans d'une conquête qui n'a guère profité qu'aux Vénitiens, à qui elle assura l'empire des mers, et au pape à qui elle subordonna, du moins pour un temps, l'église grecque. Le reste de l'Europe y perdit, comme le remarque M. Daru, beaucoup de vaillants hommes et de monuments précieux, et n'y gagna que l'introduction de la culture du millet, dont le marquis de Montferrat envoya des graines en Italie. Les narrations de Ville-Hardouin n'en sont pas moins instructives; car ses préventions, s'il en a, n'altèrent point sa véracité. Seulement, pour compléter, et au besoin rectifier ou éclaircir ses témoignages, il importe de les rapprocher de ceux de quelques-uns de ses contemporains, tels que le doge Dandolo, le moine Gonthier, et surtout l'historien Byzantin Nicetas, qui doit être entendu sur chaque article, comme le représentant ou le défenseur des Grecs. Il est difficile de ne pas convenir avec M. Michaud que le maréchal

Éloge de Ville, Hard., p. 237, 238.

De Script. eccl. t. II, p. 1709.

Volt. Essai sur l'espr. et les mœurs des nations, ch. LVII.

Hist. de Ven. t. I, p. 348.

Voyez, p. 631 et 632 du t. III de l'Histoire des croisades de M. Michaud, la *Charte relative à l'introduction du maïs.* – (*Meliga* signifie *millet* et non *maïs.*)

parle un peu succinctement des malheurs dont on accabla cette nation, qu'il prend peu d'intérêt à ce qui la concerne, et qu'il ne voit pas toujours les événements sous tous les aspects qu'ils pouvaient offrir. Ducange avoue, d'ailleurs, qu'il se rencontre, chez Ville-Hardouin, des détails obscurs, soit par l'omission de certaines circonstances, soit par l'altération des noms de lieux, de personnes et de familles: nous en avons montré quelques exemples. Sans doute il mérite, plus que bien d'autres, d'être écouté; mais il ne serait pas à propos de fermer l'oreille aux récits qui diffèrent des siens.

Préf. de l'hist. de C. P.

Vign. Marv., t. I, p. 30.

Si Ville-Hardouin n'a pas la gracieuse et piquante naïveté de Joinville, il attache ses lecteurs par la simplicité, la franchise, et le cours naturel de son style. L'art n'y produit pas de merveilles; mais du moins il ne s'y montre jamais, ce qui en est presque une, et non la moins rare. A l'exception des particularités que nous venons d'indiquer, la clarté de ce livre est si constante, que la lecture en est encore facile, après tant de changements survenus dans le vocabulaire et la syntaxe de notre langue depuis 520 ans. C'est, en prose, l'un des plus vieux monuments de notre littérature; on pourrait même dire avec M. Brial, que c'est le plus ancien de tous, si l'on ne tenait pas compte de quelques traductions et d'un petit nombre d'opuscules. Nous ne saurions partager l'opinion de Lévêque de la Ravaliere qui trouve le langage de cette histoire plus barbare, moins français que celui de ces traductions, et qui cherchant la cause de cette prétendue différence, croit la découvrir dans le long séjour de Ville-Hardouin en pays étranger, loin de la France et de la capitale où l'on s'exerçait alors à écrire plus correctement. Il ajoute que « cet historien avait passé sept ans à la cour « des empereurs de Constantinople et que ce fut à Venise « qu'il composa son ouvrage. » Cette dernière hypothèse est tout-à-fait imaginaire : elle serait inconciliable avec la date de 1207 que la Ravalière donne à cette composition. En 1207 Ville-Hardouin faisait la guerre en Orient, et n'avait point encore passé sept ans à la cour de Byzance; il n'y vivait que depuis 1204, et d'ailleurs ces empereurs là étaient des Français qui probablement ne parlaient pas grec. Quant à ce langage si pur qui se polissait, dit-on, à Paris, il en subsiste bien peu de vestiges : nous n'en retrouvons guère aujourd'hui de monuments authentiques; et l'on en possédait

Scriptor. rer. gallic., t. XVIII, præf. p. XVI.

Acad. de Inscr. t. XXXI, hist. p. 343.

encore moins en 1749, époque où la Ravalière lisait ces observations à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Bien avant lui cependant, Pasquier, après avoir transcrit les premières lignes de l'Histoire de la conquête de Constantinople, s'exprimait en ces termes : « Je ne vous baille pas ce « passage de Ville-Hardouin pour naïf français ; car estant « né Champenois, et nourri en la cour du comte de Cham« pagne, je veux croire qu'il a escrit selon le ramage de son « pays.» Voilà Ville-Hardouin parlant champenois ; mais où Pasquier croyait reconnaître le dialecte de la Champagne, Joseph Scaliger discernait celui de la Touraine : « Ville-Hardouin, « disait-il, n'a pas écrit en langage de Paris, mais de Tours ; « car j'ai des livres plus anciens en langue parisienne, dont la « diction est bien meilleure : tant le parlage peut différer « même à une faible distance ! » Qu'il existât une différence de cette espèce entre Paris et Troyes ou Tours, nous ne prétendons pas le nier ; nous doutons seulement qu'il soit possible de déterminer en quoi elle consistait ; car il faudrait ou qu'un assez grand nombre de manuscrits d'ouvrages divers permît de mettre quelque précision en une telle recherche, ou que les écrivains du XIVe et du XVe siècle, qui ont parlé de Ville-Hardouin, eussent remarqué ce qu'il y avait de champenois ou de tourangeau dans son langage : c'est ce qu'ils ne font point. Guillaume Guyart, qui rima en 1306 le poème intitulé : *La branche aux reaulx lignages*, y nomme comme un auteur purement français,

Rech., t. VIII, p. 3.

Scaligerana, éd. 1667, p. 263

Cité par Duc. à la tête de Ville-Hardouin.

Gieufroy de Vile-Hardouin,
Qui du pélérinaige glose
La plus grant part des faiz en prose.

A l'égard des manuscrits, si nous recourons à ceux qui renferment ou ces versions que préconise la Ravalière, ou ces ouvrages parisiens que Scaliger se félicite de posséder, nous aurons d'abord assez de peine à nous assurer de l'originalité des textes ; mais en les acceptant comme primitifs et non corrigés après coup, nous pourrons douter encore que la diction en soit si préférable à celle du maréchal de Champagne. Chacun en peut juger par l'examen de ceux de ces textes qui sont insérés soit dans plusieurs articles de notre Histoire littéraire, soit dans les mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Pour Ville-Hardouin, des trois

T. XIII, p. 623, 694 ; t. XV, p. 157, 158, etc. T. XVII, p. 720, etc.

manuscrits de son livre, qui se conservent à la Bibliothèque du Roi, le plus ancien, n° 2096 ou 9644, n'est que de la fin du XIII[e] siècle, à 70 ou 80 ans de distance de la mort de l'auteur : il ne saurait passer pour autographe ni pour original; et le copiste en a pu modifier quelquefois le langage, ainsi qu'on le pratiquait déjà trop, avant l'an 1300. C'est pourtant celui où l'on retrouverait le mieux les expressions et les tournures qu'on suppose convenir au temps où écrivait Ville-Hardouin; mais il y manque des mots et des phrases entières qu'on est obligé de chercher dans les deux autres copies. Celle qui est numérotée 7974, n'est qu'un peu moins ancienne, et néanmoins le texte y est quelquefois rajeuni. La troisième, n° 207 (supplément), quoiqu'elle ne soit que du XIV[e] siècle ou du XV[e], est plus conforme à la première qu'à la seconde; c'est par l'orthographe qu'elle diffère beaucoup de l'une et de l'autre. Du reste cette orthographe est partout si mal établie qu'elle varie d'une page ou d'une phrase à l'autre du même manuscrit. Ouvrons le n° 2096, nous y lirons *preudom* et *prodome*, *halt* et *haut*, *Champaigne* et *Campaigne*, *autre* et *altre*, *oltremer* et *outremer*, *duel* et *dielx* (deuil); *grieu*, *grès*, *grex*, *griex* et *grégeois*; *hom*, *home*, *om*, *omme*, *homs*, etc., etc. Il paraît difficile d'asseoir sur des données si mobiles un système grammatical qui ait été à l'usage des Français de cette époque. On l'a tenté cependant : on a supposé que les noms substantifs se terminaient au singulier par la lettre *s*, et qu'ils avaient deux inflexions différentes, l'une pour le nominatif, l'autre pour les cas obliques. Le plus ancien manuscrit de Ville-Hardouin fournirait beaucoup d'exemples à l'appui de ces règles, mais il les démentirait quelquefois. *Empereres* et *empereor* y sont employés l'un et l'autre comme sujets, l'un et l'autre aussi en régime indirect. *S'esmut l'empererès Baudoins*; *fu menez à la colonne l'empereor Morchuflex; le frere* (de) *l'empereor les attendoit; l'empereres Alexis avoit traiz les oëls à l'empereres Morchuflex*, etc. On y trouve le singulier sans *s*: *li évéque d'Ostun;* et le pluriel avec *s* : *li messages* (les messagers) *s'en vont*, etc. Peut-être qu'alors l'usage permettait beaucoup plus de choses qu'il n'en ordonnait : l'auteur et le copiste auront usé sans scrupule de toutes les libertés qu'il ne leur interdisait point. Pour déduire aujourd'hui de leurs pratiques une théorie qui eût quelque réalité, on aurait besoin d'une très-longue étude; et si l'on parvenait en effet à discerner

Brial. Script. rer. gall. t. XVIII. Præf. p. XVII.

Ville Hardouin. Script. rer. gallic. t. XVIII, p. 465.
Ibid., p. 469.
Ibid., p. 484.
Ibid., p. 465.
Ibid., p. 439.
Ibid., p. 435.

des règles, ce ne serait qu'en faisant une très-large part aux exceptions et aux licences.

Malgré ces anomalies, Ville-Hardouin écrit réellement en français, quoique le président de Brosses le mette *hors* de ce qu'il appelle *la langue française identique*, et prétende qu'il n'est plus entendu que des grammairiens de profession. « Au « temps de Henri III, dit-il, Ville-Hardouin avait déja telle- « ment vieilli que, pour plus de commodité, Vigénère mit « une traduction à côté du texte. Assurément le français de « Molière est plus éloigné de celui de Ville-Hardouin qu'il « ne l'est de l'italien de Goldoni. » Nous oserons contester cette opinion, en y opposant les textes que nous avons extraits de ce vieux historien, y compris celui qui est inséré dans notre tome XVI. A nos yeux, les noms de Ville-Hardouin, de Joinville, de Froissart, de Comines, de Montaigne, de Molière, marquent les différents âges de notre langue : les terminaisons varient, le vocabulaire se complète, la syntaxe s'épure, et par degrés enfin, l'art de parler un même idiôme se modifie ou se perfectionne; mais il ne s'en forme pas un autre. Après tout, comment ne pas tenir pour déja françaises des lignes telles que celles-ci : *quant vos viendroiz vos nos troverois toz pret; et autres gens assez dont nos ne savons pas le noms; il vous donra volentiers de ses viandes et de son avoir*, etc.? Peut-on ne pas reconnaître le premier âge de notre langue dans cette dernière phrase de l'ouvrage? « Halas! com dolorous domage ci ot à l'empereor Henri et « à toz les Latins de la terre de Roménie, de tel home « perdre (le marquis de Montferrat) par tel mésaventure, un « des meillors barons et des plus larges et des meillors cheva- « liers qui fust el remanant du monde! Et ceste mésaventure « avint en l'an de l'incarnation Jésus-Christ, mil deux cens « et sept ans. » En général, ce livre se lit si couramment, qu'on y a remarqué sans peine les expressions et les idées qui sont le plus familières à l'auteur. Par exemple, Gibbon et M. Michaud font observer que les héros de Ville-Hardouin pleurent et se lamentent presque aussi souvent que celui de Virgile : *li six messagers s'agenoillent mult plorant; mult ot illuec grant pitié... et maint lerme plorée; si orent mult pitié et plorèrent mult durement;* etc.

La première édition de cet ouvrage parut en 1585, à Paris, cher Langelier, in-4°; elle a pour titre : » L'histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin, mareschal de Champagne et de

Format. des lang., ch. IX, § 27.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 129, 130.

Ville Hardouin, Script. rer. gallic. t. XVIII, p. 437.
Ibid., p. 439.
Ibid., p. 449.

Ibid., p. 491.

Décad. de l'emp., ch. LX.
Hist. des crois. t. III, p. 106.

Ville Hard. Script. rer. gall. t. XVIII, p. 436.
Ibid. 441.
Ibid. 446.
Voyez Duc. Préf. de l'édit. de 1657.

XIII SIÈCLE.

« Romanie, de la conquête de Constantinople par les barons « françois, associés aux Vénitiens, depuis l'an 1198 jus-« qu'en 1207, d'un côté en son vieil langage, et de l'autre « en un plus moderne et intelligible, par Blaise de Vigénère. »

Ibid.

La même histoire se reproduisit à Lyon, en 1601, mais seulement en son vieux langage; cette deuxième édition est in-folio : plus correcte que la précédente, elle a été faite d'après un manuscrit qui avait été apporté des Pays-Bas à Venise, par François Contarini en 1551. Du Cange a donné la 3e édition en 1657, in-folio, en faisant usage, pour établir le texte, et de l'édition de Lyon et du manuscrit 2096, le seul que possédât alors la Bibliothèque du Roi. Il y a joint une interprétation en français moderne, des observations historiques, un glossaire, divers autres suppléments, une histoire générale de Constantinople depuis l'invasion des Francs jusqu'en 1464, et des tables généalogiques. Cette édition exécutée à Paris par les presses royales, est encore aujourd'hui la plus précieuse, à cause de ses appendices; mais le texte de Ville-Hardouin est plus correct dans la 4e, qui est due à M. Brial, et qui occupe les pages 431-491 du tome XVIII des historiens de France, sorti de l'imprimerie royale en 1822. Une cinquième a été publiée en 1824 : elle compose, avec une version en langage moderne, avec des notices préliminaires, et un tableau de la décadence de l'empire latin en Orient, le tome 1er de la collection in-8o des Mémoires relatifs à l'histoire de France, entreprise par M. Petitot. On ne tardera point à en posséder une sixième qui sera le tome IIIe in-8o d'un recueil historique de M. Buchon.

Biogr. univ., t. XLIX, p. 81.

Nous n'avons pas fait mention d'une édition de Venise, qui a été désignée comme la première de toutes, et qui le serait en effet si elle offrait, comme on l'a supposé, le texte de Ville-Hardouin imprimé en 1573. Quand cette date serait exacte, il ne s'agirait que d'une version latine, fort libre, faite par ordre du conseil des Dix, sur un très-ancien manuscrit de l'ouvrage français. Le traducteur était Paul Rannusio, ou Ramusio, le jeune, qu'il ne faut pas confondre avec son père Jean-Baptiste Ramusio, de qui l'on a une collection de Voyages. Cette version latine est précédée d'une dédicace datée de 1573; mais elle n'a paru que plus tard. On cite une édition de 1584, à Venise, in-4o : cependant Apostolo Zeno paraît considérer celle de 1609 in-folio,

Note al Fontanini, t. II, p. 219, 220.

comme la première. Jacques Gaffarel fit réimprimer ce livre, ou y fit mettre de nouveaux frontispices et de nouveaux appendices, en 1634, toujours à Venise. Ville-Hardouin y est *paraphrasé* comme l'observe Ducange, et augmenté de plusieurs articles extraits des auteurs grecs, des historiens de Venise, et des archives de cette république. Le latin de Paul Ramusio avait été traduit en italien par son fils dès 1604, à Venise, in-4°, sous ce titre : *Della guerra di Constantinopoli... fatta da' signori veneziani e Francesi l'anno* 1204, *libri sei di Paolo Ramusio tradotti da Girolamo suo figlio:* cette traduction italienne a reparu dans le même format en 1628. Ce sont apparemment les manuscrits de Ville-Hardouin conservés et traduits ainsi à Venise, qui ont fait croire à l'évêque de la Ravalière que l'historien français avait composé son ouvrage dans cette ville italienne. On retrouverait une autre version latine de ce livre dans la *Constantinopolis Belgica*, du jésuite d'Outreman, publiée à Tournai en 1643, in-4°. Mais Ducange remarque aussi que d'Outreman a fait beaucoup d'additions aux récits du maréchal de Champagne, et que néanmoins ne connaissant ni la *paraphrase* de Paolo Ramusio, ni les lettres d'Innocent, il a laissé des fautes et des lacunes dans cette histoire. Entre les savants qui se sont occupés du même ouvrage, on doit distinguer Pierre Pithou, qui a écrit sur un exemplaire de l'édition de Vigénère des notes dont Ducange déclare avoir profité.

Préf. de l'édit. de 1657.

Haym, t. I, p. 96.

Préf. de 1657.

Ibid.

A l'exemple de l'éditeur de Lyon en 1601, Ducange a divisé le texte de Ville-Hardouin en 257 articles; et cette division a été reproduite par MM. Brial et Petitot. Mais les autres éditeurs et les traducteurs ont partagé l'ouvrage en livres. Dans l'édition de Vigénère, en 1585, que nous avons indiquée comme la première, le 2e livre commence à l'article 39, le 3e au n° 55, le 4e à 92, le 5e à 120, le 6e à 141, le 7e à 173, le 8e à 198; le 9e et dernier à 226. Nous retraçons cette distribution, parce que l'histoire de Ville-Hardouin est souvent citée par livres.

L'un des trois manuscrits de cette histoire, qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi, celui qui est numéroté 207, contient, de plus que les deux autres, une continuation dont Du Cange n'a pas eu connaissance, et que M. Brial a imprimée pour la première fois en 1822; elle occupe les pages 491-514 du tome XVIII de la grande collection de nos historiens. Quoique le savant éditeur ne pense point qu'on la doive à un auteur contemporain des

événements qu'elle raconte, quoique les premiers articles en soient un peu romanesques, elle peut contribuer à jeter du jour sur l'histoire de l'empire français de Constantinople pendant les deux années 1207 et 1208. Elle commence par les mots *Henri de Valenciennes dist;* et l'on retrouve dans la suite du texte : *Henri vit, ceu dist Henri*, etc. On est donc autorisé à la croire rédigée d'après les mémoires d'un Henri de Valenciennes. Serait-ce l'empereur Henri, né en effet dans cette ville, et successeur de son frère Baudouin? M. Brial croit que la première phrase de cet écrit écarte une telle idée; car *Henri de Valenciennes* y déclare qu'il veut *traitier cele chose dont il ait garant et tiesmoing de vérité, od les preudhomes ki furent à la desconfiture de Henri l'empereour de Constantinople.* Ce ne serait donc qu'un *certain Henri* de Valenciennes comme dit l'éditeur, *cujusdam Henrici Valencenensis*. Est-il vrai que, dans l'une des phrases suivantes, le rédacteur paraisse se distinguer lui-même du Henri d'après les témoignages duquel il écrit? On pourrait, sur ce point, n'être pas de l'avis de M. Brial. Ce qui est plus certain, c'est qu'on a quelque peine à concilier certains récits qui se lisent en ce livre avec ceux des autres historiens du même temps. Nulle part encore, il n'était dit que l'empereur de Constantinople Henri eût des enfants avant d'épouser la fille du marquis de Montferrat. Ce mariage est de 1206, et une fille qui en serait née n'aurait assurément pas été nubile en 1207. Ici pourtant, dès 1207, Esclas, seigneur grec, demande et obtient la main de la fille de Henri : ce récit fort circonstancié va donner une idée du langage et du style du continuateur de Ville-Hardouin.

Script. rer. gallic., t. XVIII, p. 496, 497.

« Après tout ce vint Esclas, qui mult était sages, à l'empe- « reour, et le trouva séant en sa tente, en la compagnie des « plus haus barons. Esclas vint en la tente devant tous les ba- « rons qui là estoient, si se laist caïr as piés, puis li baise « et puis li baise la main ossi. Que vous diroie-jou? la paix « ont faite et confremée, et Esclas devint tantost hom liges « à l'empereour Henri, et li jura à porter foi et loyauté deore- « navant comme à son droit signour, et lor li dist li maris- « caus privéement qu'il demandast à l'empereour une soie « fille qu'il avoit, et Esclas s'est agenouilliés de rechef par de- « vant l'empereour et lui dist : Sire on me fait entendant que « vous avez une fille, laquelle je vous prie, s'il vous plaist, que « vous me donnez à mouillier. Jou suis assez riches hom de « terre et de trésors d'argent et d'or et assez me tient-on en « mon pays pour gentilhom. Si vous prie, s'il vous plaist,

« que vous me le donnez. Et li haut homs qui ilocc estoient « en présent, le louent qu'il li donist, pour ce que il de « meilleur cuer le sierve et plus volentiers. L'empereres dist : « Signor, puisque vous me le loez et conseillez, je l'otroi. « Puis commença à sourire, si appela Esclas et li dist : Esclas, « je vous doins ma fille, par tel manière que Diex vous en « laist joir, et vous otroie toute la conqueste de terre que « nous avons faite ici, par tel manière que vous en serez « mes hom et m'en servirez. » Voilà un récit auquel on ne peut ajouter foi qu'en supposant que Henri avait une fille naturelle, ce qu'aucune autre chronique ne rapporte, et qu'on ne doit pourtant pas déclarer tout-à-fait inadmissible. Nous n'affirmerons pas non plus que le langage du continuateur est moins ancien que celui de Ville-Hardouin, et nous ne chercherons point à mesurer la distance qui peut existerentre ces deux productions. Mais il est à propos d'avertir que M. Brial a cru devoir modifier l'orthographe de la seconde. Le manuscrit représente beaucoup plus la prononciation flamande, il porte : *Valenchiennes, forche, proeche* etc. : on a imprimé proëce, force, Valenciennes. Ce manuscrit est sur papier et de format in-folio : il se compose de quarante-quatre feuillets, dont les trente premiers contiennent l'ouvrage de Ville-Hardouin, orthographié comme la continuation elle-même. Celle-ci remplit les quatorze derniers feuillets, et commence par cet intitulé qui n'a pas été transcrit dans le tome XVIII[e] des Historiens de France. « C'est de Henri le « frère de l'empêour Bauduin, coment il fu empêour de Cons- « tantinople, après son frère Bauduin qui demoura devant « Andrinople. » Quoique la composition de cet opuscule puisse être d'une date fort postérieure à 1213, nous avons cru qu'il convenait de le faire connaître dès ce moment, et de ne pas le séparer de l'ouvrage auquel il se rattache. Nous en reparlerons bientôt dans l'article qui concernera l'empereur de Constantinople, Henri.

On a des notices sur Geoffroi de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne, rédigées successivement par plusieurs écrivains modernes : Lacroix du Maine, du Verdier, Oudin, Jean Albert Fabricius, le Long, Meusel, MM. Michaud et Choiseul d'Aillecourt. Cet historien a été aussi l'objet de quelques observations de Le Beau, de Gibbon, de MM. Sismondi et Daru ; mais personne n'a plus contribué à le faire connaître, que son savant et laborieux éditeur, Charles Dufresne Du Cange. D.

La Cr. Bibl franç., t. I p. 280.
Du Verd. Bibl. Franç., t. IV, p. 29.
Oudin. Script. eccl., t. II, p. 1708, 1709.
Fabric. Bibli. graeca, t. VI, p. 762, c. 5, § 31. - Biblioth. med. et inf. latin., t. III, p. 12.
Le L. Bibliot. hist. de la Fr., t. II, pag. 145, 146, n° 18733-36.
Meusel. Bibli. hist., v. I, p. 263-267.
M. Michaud. Bibli. des croisades et Hist. des croisades, t. III, l. 8.
Biogr. univers. XIIX, 19-21.
Le B. Hist. du Bas-Emp., XX, XXI, liv. 93-96.
Gibb. Histor. of the decline and fall., ch. LX, LXI.
M. Sism. Hist. des rép. ital., t. III, ch. XIV.
M. Daru. Hist. de Ven., t. I, liv. IV.
Du C. Hist. de l'Emp. de C. P. 1657, in-fol.

GUY,

ABBÉ DE CLAIRVAUX,

MORT LE 24 AOUT 1214.

Gallia christiana, tom. IV, p. 803

Manrique, Ann. cisterc., tom. I, p. 507.

Gallia christ., tom. IX, p. 1130.

Ibid., t. IV, p. 803.

Guy était d'une origine illustre; on l'a dit né d'un sang royal, sans indiquer à quelle branche de nos rois ou à quels souverains étrangers il pouvait apartenir. Suivant une charte de l'abbaye de Beaupré, il aurait été frère d'un nommé Sagalon ou Sagelon de Milly, ce qui ferait conjecturer qu'il était né en Picardie, d'où la famille de Milly était originaire. Élu d'abord abbé d'Orcamp en 1170, il le fut de Clairvaux l'an 1195, et il y mourut en 1214, dans un âge, est-il dit, très-avancé; ce qui peut faire conjecturer que sa naissance aurait daté d'environ l'an 1140 et que par conséquent il aurait vu les treize dernières années de S.-Bernard.

L'abbé Guy fournit à notre histoire peu de particularités; mais au moins dans l'une des deux principales circonstances qui ont fait connaître son habileté pour les négociations, il a montré qu'il était doué de l'esprit conciliateur qui en assure souvent le succès. Choisi par Innocent III, et conjointement avec l'abbé de Citeaux, pour statuer sur un différend qui s'était élevé entre Philippe-Auguste et Warnier, archevêque de Rouen, il prononça un jugement tellement équitable et mesuré, qu'il rendit les deux hautes parties satisfaites. Il s'agissait de la prétention qu'avait eue l'archevêque de Rouen d'exercer les droits domaniaux sur la terre des Andelis; sur quoi le roi avait représenté au pape qu'en cette circonstance l'archevêque Warnier n'était qu'un juge intéressé dans sa propre cause. C'est ce qui détermina le Saint-Père, tout nouvellement élu pontife, à référer aux deux abbés réunis la décision de cette affaire, comme à des juges absolument désintéressés. Il paraît qu'Innocent III voulut par là préparer un accès favorable aux remontrances qu'il se proposait déjà de faire à Philippe-Auguste, et cette intention aura dicté, sans doute, la teneur des deux passages suivants

Ibid.

de la lettre du pape aux deux abbés.... « *Cum idem rex super facto Andeliaci ab ipso archiepiscopo, tanquam à suspecto judice appellavit, ne aliquid posset in ejus præjudicium generari, nihilominùs idem archiepiscopus, ipsum infestat ejusque terram, in suâ provinciâ constitutam, ecclesiastico minatur interdicto.... Præfato archiepiscopo mandavimus districtiùs inhibentes ne prædictum regem de cætero propter hoc molestare aut in terram ejus sententiam promulgare præsumat, quandiù coram vobis qui neutri partium meritò debetis esse suspecti parere voluerit æquitati.* » Cette lettre, très-favorable au roi, fut écrite vers le 4 mai 1198, et néanmoins c'est du 16 juin de la même année, que sont datées les représentations du pontife à Philippe-le-Bel, sur l'irrégularité de sa conduite conjugale, et qu'il termine ainsi : « *Sciturus pro certo quod nisi mandatum nostrum hâc vice curaveris adimplere, non differemus ulteriùs quin officii nostri debitum exequamur.* Epistolæ Innoc. III, t. p. 131 Ut suprà, epist. p. 171.

En 1204, l'abbé de Clairvaux fut élu à l'archevêché de Reims par les vœux unanimes du Chapitre de la cathédrale. Cette circonstance mit au grand jour son attachement invincible à la vie monastique, ainsi que la fermeté inébranlable de son caractère dans la résolution de résister, même à ce pape qui lui avait donné les marques précédentes de considération. Les lettres qu'il a écrites à ce sujet, formant le seul titre littéraire, bien avoué, qui soit resté pour lui mériter un article dans notre histoire, il a paru qu'il serait plus intéressant de les traduire ici en entier, que de se borner à une analyse qui ne donnerait qu'une idée incomplète de la discussion qu'elles contiennent, et sur un sujet alors aussi rare qu'il l'est encore à présent. En joignant aux réponses de cet abbé les lettres du Chapitre de Reims qui sont encore plus courtes, il en résultera un dialogue littéralement historique, dont l'ensemble formera le seul morceau peut-être de ce genre qui aura été publié jusqu'à présent en notre langue. Gall. christ, t. IV, p. 804.

Voici d'abord la première lettre du Chapitre. On croit pouvoir supposer avec raison qu'elle aura été rédigée par l'archidiacre Thibaut du Perche, qualifié ainsi qu'il suit dans la chronique de Laon : « *Vir nobilis et generosus et litteratus atque sublimitatis acumine extollendus, aliàs per omnia egregius, nisi minùs apertè ambiret honores.* » Ap. Gall. christ, t. IX, p. 101.

« Le souverain dispensateur de tous les biens, qui établit Steph. Baluzii Miscellaneorum lib. 2°, p. 245.

« de l'accord entre les actions des fidèles et les déterminations « de sa volonté, a tellement rendu les nôtres uniformes, que « par suite du décès de Guillaume d'heureuse mémoire, « archevêque de Reims, nous vous avons élu pour être notre « père et pasteur. L'Église s'en réjouit; le sérénissime roi de « France en félicite l'Église, et le peuple partage universel- « lement notre allégresse, de ce que l'abbé de Clairvaux va « se trouver placé sur le siége de Reims, pour faire briller « notre Église métropolitaine de tout l'éclat de ses vertus. »

« Nous prions donc votre sainteté de daigner agréer cette « élection, et de nous marquer le terme auquel vous comptez « pouvoir convenablement venir vers nous : » « *Nobis terminum aliquem præfigentes, in quo pro nobis venire honorabiliter debeatis* » (1).

Ibid., p. 246. L'abbé répond ainsi à cette lettre : « Quoique vos suffrages aient été unanimes, vous vous êtes trompés dans « leurs motifs, quand vous avez présumé pouvoir rappeler « à la vie séculière, celui qui a renoncé au ministère de « Marthe pour ne plus goûter que la contemplation des « choses célestes. Or, pour que vous n'agissiez plus de même « en vain, qu'il vous soit bien connu, par la teneur de la « présente, que je renonce absolument à votre élection et « que jamais je n'accepterai l'honneur, quel qu'il soit, de « l'épiscopat. » Voici la réplique du Chapitre :

Ibid. « Le gouvernail de l'église archiépiscopale de Reims étant « rompu, privé même de ses rames, le navire est menacé du « naufrage : et c'est pourquoi nous vous avons choisi pour « archevêque et pour pasteur, n'ayant pu tomber d'accord « en faveur d'aucun autre. Nous avons donc lieu d'être étonnés que vous ayez pensé pouvoir renoncer à une élection « aussi unanime; mais vous n'aurez pas sans doute réfléchi « sur ce que les bienheureux Nicolas et Martin ont su garder « la discipline de la règle monastique, tout en occupant les « siéges pontificaux, sur lesquels ils ont exercé la multitude d'œuvres charitables et miraculeuses même, qui « rendent leurs noms célèbres sur la terre, et qui justifient « leurs mérites dans la maison du seigneur. »

---

(1) Le texte porte *debeamus;* mais il faut sans doute lire *debeatis*, à moins qu'on ne doive lire *pro vobis* et *debeamus* s'il s'agissait d'une députation subséquente du Chapitre.

« Nous supplions donc, avec encore plus de confiance « qu'auparavant, votre paternité de daigner accéder avec « clémence à nos vœux, et de consentir sans délai à votre « élection : autrement, vous serez contraint par le souverain « pontife à subir la charge archiépiscopale que vous refusez « d'accepter conformément aux vœux humbles et soumis des fi- « dèles. » *Alioquin per summum pontificem cogemini subire archiepiscopale onus quod ad subiciles* (sic) *et humiles persuasiones fidelium, suscipere denegatis.* A cela, l'abbé réplique encore :

« Je jouissais de ma paix accoutumée dans la société de « mes frères de Clairvaux, et j'y vaquais aux soins adminis- « tratifs de leur régime, ou plutôt de leur service, lorsque « vous vous êtes adressés à mon incapacité en m'écrivant « une lettre pour me notifier que vous m'aviez élu en qualité « de votre archevêque. J'ai renoncé de suite à cette élection « et vous en avez été instruits à la réception de ma première « réponse. Néanmoins vous avez renouvelé vos instances, et « dans la dernière lettre que j'ai reçue de la part du cha- « pitre, vous me faites savoir votre résolution d'employer « jusqu'à l'autorité du souverain pontife pour me contraindre. « Comme homme, cette résolution m'a troublé, pensant tou- « jours qu'il ne convient pas à un moine de siéger dans une « chaire épiscopale; car suivant l'interprétation du mot *moine* « cela veut dire *un et triste* et le mot *monastère* signifie la « demeure solitaire d'un homme. Ainsi donc, que deviendrait « le changement opéré en nous par la droite du Très-Haut, « *mutatio dexteræ excelsi,* lorsque par un mouvement rétro- « grade, nous retournerions aux affaires du monde ? Quelle « opinion, d'ailleurs, la multitude aurait-elle d'un moine qui « vivrait, même en solitaire, dans la ville et parmi ses tu- « multes populaires? A-t-il donc, dirait-on, abandonné le « siècle et fui les choses transitoires et périssables, celui « qui retourne à son vomissement comme le chien immonde ? « Il était naguère accoutumé à recevoir sa portion de légumes « avec action de graces, et maintenant dégoûté du miel même « et des mets les plus délicats, le voilà qui se pavane sur un « palefroi richement harnaché et qui savoure le vin principe « de désordre, au lieu de l'eau simple que sa règle monas- « tique lui accorde pour unique breuvage. » Ibid., p. 247

« L'exemple des bienheureux Nicolas et Martin que vous « m'opposez ne m'a point convaincu, par la raison qu'alors « les églises cathédrales ne possédaient pas des châteaux et

« des forteresses ; et que les pontifes ne marchaient pas en-« core revêtus de cuirasses. Mais les temps sont bien différents, « aujourd'hui que la surabondance des biens temporels leur « fait employer la flamme, le fer et le carnage pour défendre « les possessions des églises dont ils ne devraient mettre les « biens en sûreté qu'en les appliquant aux besoins des pau-« vres. C'est pourquoi j'ai renoncé à votre élection, et j'y « renonce encore de nouveau, désirant uniquement demeu-« rer assis avec Marie aux pieds du Seigneur. Quoi qu'en « puisse donc décider le souverain pontife, et quelle que soit « sa puissance pour lier et pour délier, il ne doit pas avoir « celle d'interdire l'esprit-saint. » *Quidquid dominus papa referat, non tamen debet nec valet sanctum-spiritum prohibere.*

Gallia christ, t. IX, p. 101. Rigordus, sub ann. 1212.

Il est assez clair que la censure précédente concernait directement Philippe, évêque de Beauvais, qui ambitionnait, alors même, l'archevêché de Reims et qui fut éliminé du nombre des aspirants à raison de sa vie toute romanesque et guerrière. Par les châteaux des évêques, l'abbé Guy faisait allusion au fort de Bragella que l'évêque Philippe avait fait bâtir dans son diocèse ; enfin, l'évêque qui marchait cuirassé était ce même Philippe qui était devenu prisonnier de Richard et dont ce roi avait envoyé la cuirasse au pape Célestin III, avec ce verset pour épigramme : « *Vide an tunica filii tui sit, an non.* »

Mattheus Paris, Hist. Angl. sub ann. 1196.

Il est d'ailleurs à remarquer, pour terminer cet article, que dans la circonstance où il s'agissait de nommer à l'archevêché de Reims en 1204, trois abbés du même nom et du même ordre ont été proposés successivement, savoir : Guy abbé de Trois-Fontaines, qui mourut avant d'avoir reçu ses bulles ; Guy abbé de Clairvaux qui refusa cette prélature, et enfin Guy Paré, cardinal du titre de Palestrine, qui n'occupa le siège de Reims que pendant deux ans.

Gallia christ, ut suprà.

De Wisch fait encore mention d'un moine de Clairvaux nommé Guy, qui écrivit un commentaire sur les quatre livres des sentences, et un autre ouvrage qui a pour titre : *Expositio super cantica psalterii.* Le bibliographe dit avoir puisé cette indication dans la collection de Sander ; mais ce dernier, qui avait examiné la plupart des manuscrits dont il donne les titres, porte ces ouvrages sous les seuls noms de *Guido Clarævallensis*, et de Wisch ajoute le mot *monachus*, *Guido monachus Clarævallensis ;* on ignore d'après quelle autorité.

Bibliot. script. ord. cisterc., p. 120. Sanderi, bibl. Belgica, mss, pars 1ª, p. 326 et seq.

Il paraît assez probable qu'ils ont pu être composés par Guy, abbé de Clairvaux, avant qu'il eût été promu à l'abbaye d'Orcamp, et n'étant encore que simple moine de Clairvaux. On pourrait lui attribuer de même un ouvrage plusieurs fois cité par Henriquez, et qui est intitulé ainsi : *Guidonis Clarævallensis historia virorum illustrium ordinum monasticorum.* On ne connaît pas d'autre religieux de Clairvaux, à qui l'on puisse attribuer cette histoire, et l'on ne trouve aucun autre renseignement à cet égard ni dans Henriquez, ni dans aucun autre bibliographe.

Menol. cisterc., p. 24, 44, etc.

P. R.

HIRNAND ou FIRNAND,

HERVARD,

ARCHIDIACRES DE LIÈGE.

G., CHANOINE DE L'ÉGLISE DE LAON.

(VERS 1215.)

On verra bientôt pourquoi nous croyons devoir associer ici ces trois écrivains.

Hirnand est le plus connu, sans l'être beaucoup. Il florissait à l'époque désastreuse où Liège fut prise et saccagée par Henri Ier, duc de Brabant; c'est-à-dire en 1212. On ignore le lieu de sa naissance. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il fut chanoine et archidiacre de Liège, et qu'il y écrivit la vie de *Sainte Odilie* et de son fils *Jean Abbatule*, personnages très-distingués de cette ville, avec lesquels il avait eu de longues et pieuses liaisons. Voici ce qu'il dit lui-même après avoir rapporté la mort de Jean Abbatule : « *Si quidem usque modo viri Dei prosecutus materiam, quem viventem dilexeram, diligam et in morte quia charitas*

Chapeavilius, De gestis pontif. leodiensium, t. II, p. 604,-640.

XIII SIÈCLE.

non excidit. » Et peu après il ajoute : « *Certè quoad vixit currebamus pariter, quanquam diverso genere : nam et illo constitutus in stadio, veritate et opere currebat ad bravium, ego verò cursûs illius modum circuiens, suorum virtutes investigabam operum, mandans illa sedulò proximis in exemplum.* »

Ibid.

Ces passages se trouvaient dans les deux premiers livres de la vie de sainte Odilie et de son fils : ils ont été rapportés par *Chapeauville*, qui a formé et publié un recueil des historiens des évêques de Liège. Ce compilateur n'a conservé de l'ouvrage d'Hirnand que le 3[e] livre, qui a pour titre : *Descriptio Triumphi Sancti Lamberti martyris in Steppes, anno* 1213, *obtenti contra Henricum I[um] Comitem Lovaniensem.* C'était probablement le seul qui contînt des détails historiques, et dignes d'être publiés. Chapeauville avait trouvé ce 3[e] livre manuscrit dans la bibliothèque d'un doyen de l'église collégiale de Saint-Martin de Liège; mais il annonce que les deux premiers existaient dans la bibliothèque de Saint-Martin de Louvain; qu'il n'en connaissait point le véritable auteur; qu'il croit seulement qu'on pourrait attribuer cet ouvrage à un certain *Lambert*, qu'il ne désigne point autrement; et il ne donne pas les motifs de son opinion. Mais Alberic, moine de Trois-Fontaines, et presque contemporain, cite Hernand ou Hirnand (l'éditeur a mis *Hirnard* entre deux parenthèses), archidiacre de Liège, comme auteur de cette espèce de chronique intitulée : *Le Triomphe de Saint Lambert ;* Valère André, Foppens et Fabricius la lui attribuent sans difficulté.

Vid. suprà

Ibid dans la préface.

Ibid.

Alberic. trium fontium chronic. ad annum 1213. - Valer. Andr. et Foppens in Bibl. Belg. Edit. nova. Pars prim., pag. 485, col. prim. - Fabr. Bibl. med. et inf. latin., lib. VIII, pag. 273, vol. III.

Cet écrit offre de l'intérêt en ce que l'auteur raconte des événements dont il a été témoin. Dès le commencement, il se donne pour théologien, et expose ensuite le sujet de son ouvrage : *Quia Leodiensis civitas meritis ac patrocinio sui martyris gloriosa, nunc peccatis exigentibus ab hostibus Brabantinis deprædatur : operæ pretium est rerum gestarum causam et ordinem paginæ præsenti inserere, qualisque paulopost de prædicto scelere sit lata victoria.*

Voici quelles furent les causes de la guerre dont il entreprend d'écrire l'histoire : Le comte Albert de Moha fit donation, en 1204, pour n'en jouir qu'après sa mort, de son fief de Moha et de ses dépendances, à l'église de Liège; et ce fut, à ce qu'il paraît, d'après le conseil de Hugues, évêque de cette ville. En effet, Hirnand dit à ce sujet : *Cujus*

(episcopi Hugonis) *comes* ductus consilio, *die sibi præfixa venit Leodium, et ipsum allodium cum suis appendiciis* super altare majoris ecclesiæ nostræ, *tam devotè quam solemniter* per ramum et cespitem *reportavit.* On voit ici quelles étaient les formalités usitées dans ces donations. Le comte dépose sur l'autel une branche d'arbre et une motte de gazon. Au reste, Hirnand rapporte le texte même de l'acte de donation. Si le comte avait dans la suite des enfants, ils ne devaient pas être privés tout-à-fait de leur héritage; ils auraient tenu le comté en fief de l'évêque de Liège.

Le sort voulut que ce comte, qui ne comptait plus sur aucune postérité, devînt père d'une fille qui fut nommée Gertrude; il se repentit alors de la donation qu'il avait faite. Pour l'engager à la ratifier, l'évêque lui promit une somme d'argent. Hirnand ne dit point qu'elle fut payée; mais, d'après d'autres historiens, le tuteur de Gertrude la toucha après la mort de son père, qui arriva en 1212; et l'évêque resta en possession du comté. Mais Henri Ier, duc de Brabant, exigea ou qu'on lui remît le fief ou qu'on le remboursât de sommes assez considérables qu'il avait autrefois prêtées à Albert, l'ancien possesseur: et, en conséquence, il intenta un procès à l'évêque, devant Othon IV, roi de Germanie. Hugues refusa de comparaître, parce que Othon était alors frappé d'excommunication; ce qui n'empêcha point ce prince de condamner l'évêque à la restitution du comté. Fort de cette sentence, Henri rassemble une armée, entre dans les possessions de l'évêque qui voulut en vain opposer quelque résistance, s'empare de Liège le jour de l'Ascension 1212, et, s'il faut en croire le chroniqueur, livre au pillage de ses troupes l'église et même la ville. Les vases sacrés furent pris, les hosties dispersées, les prêtres et plusieurs citoyens dépouillés de leurs vêtements, battus, d'autres tués. Mais du moins, comme le remarque Hirnand, ni vierges, ni veuves ne furent violées. Le duc ramena ensuite dans le Brabant son armée chargée de butin.

Gallia christ., t. III, pag. 882. - Art de vérif. les dates, tom. III, pag. 143.

Chapeavillius, t. III, pag. 143 et suiv.

L'évêque ne tarda point à se venger: il commença par lancer une sentence d'excommunication contre le duc et ses complices. Quatre abbés brabançons qui faisaient partie du synode qu'il avait convoqué pour cet acte de rigueur, osèrent lui dire que pour renverser le duc, il fallait d'autres armes que des cierges: *Conversi ad Pontificem alia, inquiunt, tela quam candelas ad dejectionem ducis jacere te*

Ibid.

opportet. L'évêque les fit chasser de l'église, et les excommunia comme leur duc. *Quos statim ecclesiâ expulsos eâdem excommunicationis sententiâ innodavit.* Mais, ce qui valait mieux en effet que des excommunications, l'évêque Hugues assembla de nouvelles troupes, et, avec le secours des comtes de Namur et de Loss, il fit une descente dans le Brabant, et mit à feu et à sang tout le pays. Enfin, le 13 octobre 1213, il livra une grande bataille au duc à Steppes, et triompha complètement de son ennemi. Cette victoire ne coûta à l'évêque que vingt-sept hommes, tandis qu'il en tua trois mille et fit quatre mille prisonniers. Il n'en fallait pas tant, à cette époque, pour faire crier au miracle : aussi Hirnand attribue-t-il tout le succès à saint Lambert; et c'est pour cela qu'il a intitulé son troisième livre : *Le Triomphe de Saint Lambert à Steppes.* On sait que ce saint martyr est le protecteur de la ville de Liège, et que la cathédrale lui est dédiée. Mais on voit, en lisant l'ouvrage, que le véritable but de l'auteur, en racontant les triomphes du saint, était de compléter, en quelque sorte, la gloire des deux autres saints personnages dont il s'était fait le biographe. Il leur attribue le don de prévision, sinon de véritable prophétie. En effet, il ne rapporte point de fait historique sans y joindre le récit de la vision dans laquelle cet événement avait été d'avance annoncé à Jean Abbatule et à sa mère. Par exemple, quelque temps avant le pillage de Liège, Jean Abbatule avait vu, pendant son sommeil, le ciboire de la cathédrale renversé sur l'autel, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans qu'il pût jamais se relever; par exemple encore, sainte Odilie avait vu, de même en dormant, une vipère sortir du tombeau de saint Lambert, ramper quelque temps sur les degrés; puis, avant de disparaître, se changer en homme. Nous pourrions citer vingt autres visions du même genre, envoyées par le ciel à l'*homme de Dieu* (c'est ainsi que Hirnand nomme toujours Jean Abbatule) : il les commente, les explique longuement à l'aide des Saintes Écritures. Rien ne caractérise mieux l'esprit du siècle.

Le triomphe de saint Lambert, ou plutôt celui de l'évêque de Liège, Hugues, ayant eu lieu en l'an 1213, il est à présumer que l'archidiacre qui en a été l'historien vécut encore plusieurs années après. On peut donc placer sa mort entre 1214 et 1220, ou même un peu plus tard.

C'est ici le moment de parler d'un autre archidiacre de la même ville, qui a dû être contemporain d'Hirnand, et que

Mabillon nous a fait connaître en insérant une lettre de lui dans ses *Analecta*. Il se nommait *Hervard*. Ce nom a beaucoup de rapport avec celui d'Hirnand, d'Hernand ou Hervald, car tous ces noms ne présentent des différences que parce qu'ils ont été différemment lus et écrits par les copistes des manuscrits. Il est donc probable que l'Hervard, archidiacre de Liège, dont nous avons une lettre, n'est autre que l'Hirnand archidiacre de la même ville, dont nous venons de faire connaître un autre ouvrage. Mais il faut convenir que la lettre conservée par Mabillon ne présente rien qui appuie bien fortement nos présomptions. Mabill.; Analecta, p. 480.

La lettre a pour objet d'engager un chanoine de Laon à composer une élégie en vers sur quelque action mémorable de la vie de saint Martin. Hervard lui rappelle, dès en commençant, que, depuis le berceau, il a éprouvé les effets de sa bienveillance et de sa générosité: ... *Indè est quod paternitatem vestram à* cunabulis, *munificam mihi et expositam, quotiens necessitas exegit, in libro experientiæ legi et relegi, devotè oro et instanter precor, etc.* Ces mots *à cunabulis* donneraient lieu de croire qu'ils étaient l'un et l'autre du même pays, ou du moins qu'Hervard était de Laon, et qu'il y avait été protégé, dès l'enfance, par le chanoine de cette ville auquel il écrit.

Cette lettre, conservée par Mabillon, a paru suffisante à Fabricius pour placer Hervard, son auteur, dans son Recueil des Écrivains de la moyenne et basse latinité. Mais, non plus que Mabillon, qui en fait lui-même l'aveu dans ses annotations, il n'a pu trouver aucuns détails sur la vie de l'auteur. Fabric. Bibl. med. et inf. lat., t. III, lib. VIII, pag. 242. Mabill., Analecta, p. 481.

C'est sur les instances de Guibert, qui avait été abbé de Florennes et de Giblou ou Gembloux, qu'Hervard demandait au chanoine de Laon des vers en l'honneur de saint Martin. Il lui annonce que Guibert, dont il fait le plus pompeux éloge, après s'être démis de ses deux abbayes, vivait en simple particulier. Or, Guibert abdiqua en 1204 ou en 1206 au plus tard, comme on peut le voir dans l'article qui le concerne, t. XVI de notre *Histoire Littéraire* (p. 566.) Ainsi, la lettre d'Hervard est postérieure à ces dates. Si c'est le même personnage qu'Hirnand, il a dû l'écrire avant sa vie de sainte Odilie, puisque nous avons fait remarquer que dans cette vie, il décrit des événements arrivés en 1213 et même plus tard. Il ne serait donc point étonnant qu'il ne fît pas men-

XIII SIÈCLE.

tion de cet ouvrage dans sa lettre au chanoine de Laon.

Il est fâcheux que Mabillon, en publiant la lettre d'Hervard, n'ait conservé que la première lettre du nom du chanoine à qui elle était adressée. Suivant sa mauvaise et très-incommode coutume, Mabillon ne le désigne que par la lettre G., qui peut signifier Guillaume, Gerard, ou tout autre nom commençant par un G. Il paraît cependant que ce chanoine G. était alors un poète fameux. Hervard lui rappelle qu'il a composé deux opuscules en vers héroïques : *La Vie de Saint Gervais*, illustre confesseur, et une espèce d'instruction morale pour les clercs, intitulée: *Quo cultu et quâ conversationis formâ se agant clerici qui piè in Christo volunt vivere.* La lecture de ces deux poëmes avait tellement charmé Guibert, poète lui-même, puisqu'il avait écrit en vers toute la vie de saint Martin, que dans son admiration il avait désiré que le chanoine G. célébrât aussi dans ses vers son ancien héros (1). Nous ne connaissons rien de ce grand poète de Laon; mais peut-être que, dans le cours de nos travaux, nous réussirons à découvrir du moins son nom.

Mabill., ibid.

Au reste, il paraît que le chanoine G. était déja avancé en âge, lorsqu'Hervard lui écrivait (2); car celui-ci, en lui adressant de vifs reproches sur l'espèce d'indolence dans laquelle il vit

Id. ibid.

(1) .... Hic idem Guibertus Martinus quem pro suis nobis carum meritis, intimo vobis commendamus affectu; auditis et lectis quibusdam opusculis vestris, his videlicet, quo seu de vitâ egregii confessoris Christi Servatii; seu quo cultu et quâ conversationis formâ se agant clerici, qui piè in Christo volunt vivere, heroico usus metro, præclaro digessistis opere; eorumdem scriptorum plus quam dici possit, eleganti trahitur et delectatur venustate. Proinde, quia sicut minus vobis notus, de vestro (nec mirum) diffidit assensu, etc. — Epistola Hervardi archidiaconi Leodicensis, in Mabilloni Analectis, pag. 480.

(2) .... Proinde qui somnolento diù otio torpuistis tandem vel pulsatus expergiscimini, et instar galli se ipsum complosis alis diverberando ad cantandum vigilantiorem reddentis, vires ingenii longâ obsitas rubigine, ut resplendeant quasi ad unum limando expolite, et laudabilis exercitium laboris, id est opus Dei gratum et posteris commodum, ab ipso vobis Deo oblatum, gratanter et impigrè suscipite : ne si segniter differatis, alius clanculo mittat manum, et illud vobis præripiat; et sic utrâque mercede, id est laudis temporalis, et æternæ retributionis pro tepiditate dilationis vestræ careatis.

Quapropter suscipite illud incunctanter, et explete celeriter antequam hebetatâ pro senio mentis acie, serâ pœnitentiâ incipiatis velle, cùm (quod Deus avertat) inops memoriæ et insufficiens haberi cœperitis : et tum desidiæ vos pudeat, cùm emendare non poteritis, etc. — Eadem epistola. *Ibid.*

depuis long-temps, l'invite à se hâter de produire avant que la vieillesse n'ait tout-à-fait glacé son génie. *Imitez*, lui dit-il, *le coq qui, pour se rendre plus vigilant et s'animer au chant, se bat avec ses propres ailes.* Toute la lettre est pleine d'expressions recherchées et de figures au moins bizarres.

Si, en 1206, date présumée de la lettre d'Hervard, ce chanoine poète était déja vieux, nous pouvons raisonnablement placer sa mort entre 1210 et 1215.

A. D.

HENRI DE HAINAUT,

EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE.

Depuis que l'histoire de Constantinople a été publiée en notre langue, les recherches de Dom Martenne, précédées de celles de Baluze, et suivies d'autres plus récentes, ont mis au jour quelques manuscrits inconnus à Ducange, dont il aurait sans doute profité pour compléter, mieux qu'il ne l'a pu faire, la partie de ses récits concernant les conquêtes de la Grèce par les croisés. Ces pièces étant maintenant imprimées depuis un siècle, un de nos principaux devoirs est d'examiner quel usage on en a fait, dans les histoires nouvellement publiées, pour donner une idée plus exacte encore du rôle que Henri de Hainaut a soutenu sur la scène historique.

Le prince dont nous rédigeons ici l'article biographique et littéraire est celui des deux premiers empereurs français de Constantinople dont on s'est dernièrement le moins occupé; car, tandis que Baudouin, son frère aîné, est judicieusement représenté par un Biographe comme un prince qui favorisait le progrès des belles-lettres, et qui encourageait surtout la rédaction de l'histoire de sa province, Henri de Hainaut, qui nous a laissé quelques morceaux d'his-

Biograph. universelle, t. III, p. 545. Ibid. T. XX, p. 83.

toire autographes sans doute, dans l'origine, n'a pas même obtenu à ce sujet une simple citation, ni dans le volume de cette Biographie qui fut publié en 1817, ni dans les pièces jointes à la Collection des Chroniques nationales françaises qui parut en 1825, ni dans l'Histoire des Croisades en 1827. Ce silence absolu doit donc motiver la forme et l'étendue de l'article ici destiné à cet empereur.

Ainsi, nous discuterons d'abord avec quelque détail la date de la naissance de ce prince; ensuite nous analyserons deux de ses lettres historiques; après quoi nous traduirons, le plus littéralement qu'il nous sera possible, le morceau d'histoire inédit, en notre langue, de la troisième lettre latine que cet empereur adressait à ses amis; enfin, nous donnerons brièvement quelques exemples des discours français qui lui sont attribués par un chroniqueur national du temps et des mêmes lieux.

Henri et Pierre d'Outreman, Histoire de Valenciennes, lib. II, cap. III, p. 128.
Hist. de Const. Imp. Roy. 1657, lib. II, pag. 63.
Art de vérifier les dates, t. I, pag. 450.
Biograph. universelle, t. XX, pag. 83.

Henri, troisième fils du comte de Hainaut Baudouin V dit le Courageux, et de Marguerite d'Alsace, naquit à Valenciennes. La date de sa naissance est généralement assignée à l'an 1174; en premier lieu, par Ducange dans son Histoire de Constantinople, publiée en 1657, et en second lieu, par les auteurs de l'Art de vérifier les dates.

Cette date natale a été adoptée de confiance par nos historiographes récents, parce que, sans doute, ils n'ont pas imaginé qu'elle pût encore exiger de nouvelles recherches, après celles qu'auraient dû épuiser les savants des deux siècles derniers, avant d'en fixer définitivement les résultats. Cependant, Ducange et les auteurs de l'Art de vérifier les dates n'ont point fait connaître l'origine de celle qu'ils assignent à la naissance de Henri, comte de Hainaut. On rencontre seulement, dans le premier, quelques mentions d'une source intermédiaire qui aurait dû mieux éclairer les historiens sur la certitude du point important que nous nous croyons fondés à rétablir de nouveau.

Rer. Gallic. et Francisc. script., t. XVIII, p. 363.

La Chronique de Gislebert de Mons, que Dom Brial a publiée en 1822, ne dit rien de précis sur la naissance de Henri; et, après beaucoup de recherches, on est obligé d'avouer que le témoignage sur lequel les Bénédictins ont pu se fonder pour assigner aussi positivement qu'ils l'ont fait cette naissance à l'an 1174, ne s'est rencontré nulle part. Ducange, qui fixa le premier cette date, cite avec éloge, dans sa préface, plusieurs fois à la marge et dans le corps

Préf. sur l'Histoire de Ville-Hardouin, p. v

de son texte, une histoire intitulée : *Constantinopolis Belgica,* que Pierre d'Outreman publiait à Tournai en 1643, dix ans avant que l'éditeur royal de Ville-Hardouin eût mis au jour son Histoire de Constantinople. L'édition latine de Pierre d'Outreman avait été précédée de celle de l'Histoire de Valenciennes, publiée en français à Douai, l'an 1639, par Henri d'Outreman, et celle-ci avait été revue après la mort du père, par son fils Pierre. Voici comment s'exprime l'auteur de l'histoire française, après avoir assigné à l'an 1171 la naissance de Baudouin, d'après la Chronique de Gislebert : Ville-Hardouin p. 5.

« L'an 1174, naquit à Valenciennes Philippe, fils du Cou- « rageux, qui depuis fut marquis de Namur, et trois ans « après, la même comtesse Marguerite s'accoucha d'un fils qui « fut appelé Henri, et fut en son temps empereur de Grèce, « après son frère Baudouin. » Rien sans doute de plus formel que ce passage, évidemment copié d'après quelque chronique du pays, pour prouver que la naissance de Henri doit être retardée jusqu'à l'an 1177. Henri d'Outreman reproduit cette date en chiffres romains dans le chapitre qu'il consacre spécialement à l'empereur Henri, et il ajoute ces paroles : « Ainsi le disent divers et anciens escrivains que j'ay cottés à la « marge, et nommément un annaliste de ceste ville qui vi- « voit un peu après la mort de la comtesse Marguerite de « Constantinople, fille de Baudouin. » Or, on sait, d'après le même historien, que cette princesse mourut en 1279. Pierre d'Outreman conserve à peu près la même date, qu'il marque un an plus tard à l'an 1280, dans sa *Constantinopolis Belgica.* Hist. de Valenciennes, lib. II, cap. III, p. 128. Ibid., part IV, lib. I, cap. VII, pag. 528. Ibid., cap. XII, pag. 549. Constant. Belg., lib. IV, cap. XVI, p. 383.

En examinant les autorités rapportées par ces deux auteurs flamands, on y trouve donc la citation de deux anciens manuscrits, savoir : le Catalogue des comtes de Hainaut, et les Annales manuscrites de Valenciennes. Ils citent encore, en dernier lieu, un manuscrit intitulé : *Fontaine de toute science,* par Jean de la Fontaine; mais, après avoir fourni ces citations, H. d'Outreman avoue qu'il n'a trouvé nulle part ni le mois ni le lieu précis de la naissance de Henri; ce qui prouve bien le soin qu'il a dû mettre à s'assurer de la date, au moins, de l'année. Mais ce qui montre surtout l'attention scrupuleuse que Pierre d'Outreman doit avoir apportée à la révision de cette date, ce sont les chartes qu'il a citées aussi en marge et sous la rubrique générale *Diplomata.* Ces chartes auront sans doute fait partie de celles Id. ibid. ad marg., p. 11.

XIII SIÈCLE.

que Gislebert annonce avoir données à la suite de sa Chronique, et qui, suivant Dom Brial, ont dû former un second volume, qu'on a dit perdu, et qui, suivant ce savant Bénédictin, devait contenir l'Histoire des comtes de Hainaut après qu'ils eurent conquis l'empire de Constantinople. Pierre d'Outreman aura donc confronté les diverses dates que lui auront fournies ces chartes, avec le résultat chronologique que son père avait obtenu des titres provinciaux et municipaux qu'il avait consultés à ce même sujet, et qui lui ont fait dire positivement en toutes lettres, « que l'empereur Henri trespassa à Thessalonique l'an mil deux cent et seize, aagé de trente-neuf ans. »

Rer. Gallic. et Franc. script., t. XVIII, p. XIV, n° XVII

Histoire de Valenc., lib. I, c. VIII, p. 537.

Après avoir cité plusieurs fois la *Constantinopolis Belgica*, et même remarqué que la connaissance des lettres d'Innocent III avait manqué à l'auteur de cette histoire pour lui faire éviter plusieurs inexactitudes, comment Ducange a-t-il donc pu fixer l'année 1174 pour celle de la naissance de Henri, et comment n'a-t-il cité à l'appui de cette date aucune autre autorité que celle de d'Outreman et du récit même dans lequel ce dernier établit une date toute contraire? Voici les expressions de Ducange : « L'empereur, de sa part, s'opposait vigoureusement aux desseins de Théodore (Lascaris), et en eût arrêté entièrement le succès, si la mort ne l'eût surpris en la ville de Thessalonique, comme il s'acheminait contre ce prince, le onzième jour de juin, l'an douze cent seize, ayant à peine atteint l'âge de quarante ans, car il naquit à Valenciennes l'an mil cent soixante-quatorze. »

Hist. de Constant., lib. II, cap. XXI, p. 63.

Le résultat des deux dates, comparées par Ducange, n'est pas, sans doute, celui qu'il croyait obtenir en disant que Henri était à peine âgé de quarante ans quand il mourut; car, pour cela, il aurait dû dire : à peine âgé de quarante-deux ans, afin de remplir exactement l'espace intermédiaire de l'année 1174 à l'année 1216. Mais comme il cite, en cet endroit même, d'Outreman pour autorité, et que les calculs fondés sur la date de l'an 1177, qui est fournie par cet historien, donnent évidemment trente-neuf ans complets de durée à la vie de Henri, il s'en suit donc que la seule année 1177 et non pas 1174, aurait pu faire conclure à Ducange que ce prince avait à peine atteint l'âge de quarante ans quand il mourut. Il n'a point cependant corrigé cette erreur dans ses notes manuscrites en marge de l'exemplaire du Roi.

Les auteurs de l'Art de vérifier les dates ont encore obscurci la question, lorsqu'après avoir fait naître Henri, l'an

1174, ils le supposent mort âgé de quarante-cinq ans, l'an 1216. Il est vrai que Lebeau fixe le même âge dans son Histoire du Bas-Empire et que Fleuri fixe l'âge de quarante-deux ans. Or, suivant l'Art de vérifier les dates, Henri serait donc né l'an 1171, car telle est la date qu'exigeraient les quarante-cinq ans de vie que ces savants lui attribuent; et cette même année 1171 est précisément celle de la naissance de son frère Baudouin; mais, il n'est dit nulle part que la comtesse Marguerite soit accouchée deux fois pendant cette année; et, d'ailleurs, où placerait-on la naissance de Philippe, second fils de Baudouin le Courageux, né, sans contredit, en 1174, trois ans avant son frère Henri?

Lebeau, l. xcvi, t. XXI, p. 235.
Hist. eccl., liv. LXXVIII, n. 2. p. 431.
Art de vérifier, etc., t. I, p. 450.
Gisleberti chron. n. 127, p. 75.
Edit. Bruxel. 1784.

Ce serait encore avec défiance qu'on oserait tenter de réfuter une date fournie par des savants d'une érudition et d'une critique ordinairement sûre et tant de fois éprouvée, si l'accord des faits contemporains ne confirmait pas la preuve testimoniale et arithmétique de la date contraire.

Suivant la Chronique de Gislebert, Henri eut d'abord pour apanage le village d'Angre, dans le Hainaut; son frère y ajouta, après la mort de leur père, mille journaux de terre. Une autre chronique porte aussi la seconde concession (1). Henri n'était encore âgé que de dix-sept ans, lorsqu'il pria son père de l'armer chevalier. Sur ce fait et les suivants, d'Outreman cite la Chronique de De Guise. La première partie de celle de Gislebert, qui est publiée, ne dit rien de l'âge qu'avait alors Henri. Il doit donc paraître probable que les Annales de Valenciennes auront spécifié cet âge, ou bien que d'Outreman l'aura induit de la date de la naissance de ce prince, telle qu'il l'aura trouvée numériquement assignée dans ces Chroniques, à l'an 1177. Baudouin le Courageux refusa, en 1194, d'obtempérer à la demande de son fils en lui alléguant l'incompétence de son âge. Or, si Henri fût né, comme on le prétend, en l'année 1174, il aurait eu vingt ans quand il demanda l'ordre de chevalerie; reste à savoir si l'usage des comtes de Hainaut aurait été de proroger encore

Id. ibid N 352, p. 287.
Balduini præmonstr. chronic. sub. ann. 1195.
Hist. de Valenciennes, part. IV, lib. I, cap. 7, p. 52.

(1) Ce nom d'Angre, dit d'Outreman, a trompé quantité d'historiens qui le nomment tantôt d'Anjou puis d'Ango, supposant qu'il fut père des rois de Jérusalem, et c'est pourquoi peut-être Ducange lui donne le surnom *dit d'Anjou* dans sa première Table des empereurs de Constantinople, et *dit* d'Angers dans la seconde édition de cette Table, *andegavensis dictus.*

Hist. de Const. p. 307.
Hist. Byzantina, ed. 1680, p. 217.

XIII SIÈCLE.

au-delà de vingt ans, pour leurs enfants, la concession de cet ordre; mais la preuve du contraire se lit dans les mêmes Chroniques; car il est rapporté que l'an 1168, à la veille de Pâques, Baudouin le Courageux fut armé chevalier, et comme il était né l'an 1150, suivant l'Art de vérifier les dates, il avait donc alors dit-huit ans. Baudouin, frère aîné de Henri, avait été armé en 1189, pareillement à dix-huit ans; enfin, Philippe l'avait été à vingt ans, en 1194, par le Roi de France Philippe-Auguste. On conçoit aisément, d'après ces divers exemples, que Baudouin le Courageux ait voulu suivre les usages de sa maison, en retardant au moins jusqu'à dix-huit ans, pour armer Henri chevalier, et ces faits comparés montrent de plus en plus que la date nécessaire de la naissance de Henri est l'an 1177.

Gisleberti Chr. n. 117, p. 69. Hist. de Valenc., part. IV, cap. 1, p. 506. Art de vérifier, t. III, p. 30. Gislebert., n. 323, p. 292.

Après avoir éprouvé le refus de son père, le jeune Henri, voulant absolument l'accompagner à la guerre qu'il faisait au duc de Brabant, s'échappa de la maison paternelle, et fut trouver Regnauld, comte de Dammartin et de Boulogne, qui le fit chevalier au mois de juillet 1194, et assez à temps pour qu'il pût se trouver à la bataille que son père Baudouin le Courageux livra, au mois d'août suivant, près de la Neufville en Hasbain. Le nouveau chevalier s'y acquit une grande réputation de valeur. Enfin, l'an 1195, il souscrivit, comme témoin, un acte de fondation reconnu par son frère Baudouin. Après quoi, les Chroniques ne rapportent aucun fait mémorable qui le concerne jusqu'à l'an douze cent, où il partit pour la croisade avec son frère Baudouin, étant âgé de vingt-trois ans.

Hist. de Valenc., p. 507. A. Miræus, Diplom. Belg. cap. LXXX.

Pour donner quelque idée du caractère des principaux chefs de ces expéditions, et nous peindre celui de Henri de Hainaut, il ne suffisait pas de dire en cinq lignes « qu'il conduisit ses hommes d'armes dans la Phrygie, montra ses étendarts dans les champs où fut Troie, combattit à-la-fois les Grecs et les Turcs dans les plaines qui avaient vu les armées de Xercès et celles d'Alexandre, et s'empara de tout le pays qui s'étend depuis l'Hellespont jusqu'au mont Ida » ; mais il eût fallu, ce nous semble, relever avec soin, dans les récits de Ville-Hardouin, les faits divers qui ont signalé la valeur, la politique et le zèle de ce prince pour le succès de ces expéditions, lorsque croisé avec son frère Baudouin, il donna pour sa part, comme le dit Ville-Hardouin, « quanque il ot et quanque il pot emprunter pour le paye-

Hist. des croisades, t. IV, p. 311. Ann. 1204. Geoffroi de Ville-Hardouin, pag. 19. Ibid., p. 23.

ment de la dette des Croisés envers Venise; » lorsqu'il servit les intérêts de cette République au siége de Zara, pour arriver péniblement à parfaire la solde entière de cette dette; lorsque conduisant, âgé de vingt-six ans, la seconde *bataille* contre l'usurpateur Alexis, il marcha, en 1203, à l'assaut du seul avant-mur de Constantinople que la faiblesse de l'armée fançaise pouvait attaquer; lorsqu'attendant de pied ferme, en avant des palissades de son camp, les soixante batailles d'Alexis réunies contre les six batailles qu'il commandait en personne, il termina ce fait d'armes par replacer le légitime empereur sur son trône, et l'aider ensuite à réduire les sujets de son empire à l'obéissance; lorsqu'il enleva Philée de vive force, repoussant et mettant en fuite Murzuphle, et lui prenant, comme dit Ville-Hardouin, « ses chars d'armes, et par« di, son Gonfanon impérial et une Ancone (*icon*) qu'il fai« sait porter devant lui, et où il se fiait mult il et li autres « Grieux; » lorsqu'il délivra Cibotos assiégée par mer et par terre, en tombant à l'improviste, et suivi seulement de six vaisseaux pour en attaquer soixante; lorsqu'enfin, pour délivrer un de ses chevaliers, il se laissa emporter par son courage au point de se précipiter seul sur un escadron de Valaques dont ce chevalier était enveloppé. Voilà l'analyse des principaux faits qui auraient dû fournir la page qu'on s'attendait à trouver consacrée à la mémoire de Henri, comte de Hainaut, dans une Histoire des Croisades, et surtout dans son article biographique.

Ibid., p. 57

P. 65.

P. 69.

P. 75-80.

Pag. 91

Pag. 92

Pag. 195.

Henri de Valencienne, continuateur de Ville-Hardouin, MS. reg. f° 1°, verso

Le reste des récits qui le concernent est contenu dans les *Gesta* d'Innocent III et dans la lettre insérée aux recueils de Martenne; mais ces sources paraissent n'avoir été que superficiellement consultées par nos écrivains récents. Il est donc convenable de les reproduire ici pour y fournir la continuation des récits relatifs à l'empereur Henri; et quoique obligés comme nous le sommes en cette occasion, de parler de son frère Baudouin, nous ne sortirons pas de notre sujet spécial, en ne faisant qu'analyser ce qu'en dit lui-même Henri de Hainaut, comme historien oculaire.

Sa première lettre au pape Innocent III porte la suscription suivante: « *Sanctissimo patri ac domino Innocentio, Dei gratiâ summo pontifici, Henricus frater imperatoris Constantinopolitani, et moderator imperii.* » Le titre de régent qu'il prend ici, montre assez que cette lettre est d'une date postérieure à la captivité de Baudouin; et en effet le rédacteur

Gesta Innocentii III, p. 67, n° cv.

XIII SIÈCLE.

des *Gesta*, qui était contemporain des deux princes, l'ayant placée parmi les pièces datées de la neuvième année du pontificat d'Innocent, l'époque doit correspondre à la première moitié de l'an 1206. Voici le sommaire des faits racontés dans cette lettre.

Quand l'empereur Baudouin eût appris la nouvelle de la défection des Grecs, les forces de l'empire étaient tellement divisées qu'il lui devenait presque impossible de faire face à l'orage. L'élite de ses troupes avait accompagné son frère Henri au-delà du détroit; le marquis de Montferrat était dans le royaume de Thessalonique. Payen d'Orléans et Pierre de Braccel étaient près de Nicée; enfin la garde de plusieurs places avait été confiée à d'autres chefs habiles. Joannice instruit à temps de la faiblesse du corps d'armée que commandait l'empereur Baudouin, l'attaqua à l'improviste, l'entoura de toutes parts et le fit prisonnier avec le comte Louis de Blois, Étienne du Perche et plusieurs autres barons et écuyers. Tel est, dit Henri, le malheur que nous ne pouvons exposer sans verser des larmes de sang. « *Quod non sine sanguinearum lacrymarum effusione referre valeo. Tantâ obruti multitudine*, *non sine damno tamen illorum*, *ab inimicis intercepti sunt. Nescimus reverà qui capti fuerunt, qui occisi. Accepimus tamen ab exploratoribus nostris certissimis et famâ veridicâ*, *quod dominus meus imperator sanus teneatur et vivus, qui ab eodem Johannitio satis, ut asseritur, pro tempore, honorabiliter procuratur.* » Voilà son style latin.

Ceux qui échappèrent à ce carnage, rencontrèrent à Rodestoch le prince Henri, Pierre de Braccel et la plupart des autres chefs qui accouraient au secours de l'empereur. Lorsqu'ils apprirent sa captivité, ils ne balancèrent pas à confier la régence au frère de l'illustre prisonnier. Il continue lui-même, dans sa seconde lettre au pape, la narration des malheurs éprouvés par son armée. Après avoir fortifié les villes et les châteaux qui pouvaient opposer quelque résistance aux Grecs révoltés, il se hâta de ramener les débris de son armée à Constantinople; mais de nouveaux malheurs attendaient les croisés près de Rossa. La défense de cette ville avait été confiée à Thomas de Tenremonde, lequel ayant appris qu'un corps de Bulgares était campé dans les environs, sortit de la ville, pendant la nuit, pour tomber sur l'ennemi, dont il fit un grand carnage; mais au retour, ayant donné dans une embuscade du parti de Johannice, il y périt avec la plupart des siens.

Ibid., p. 68, n° CVI

Ce nouveau malheur ne découragea pas Henri dont le premier soin avait été d'entrer en négociations avec le roi des Bulgares, afin d'obtenir la délivrance de l'empereur. Le pape avait envoyé spécialement pour cet objet à Johannice, un nonce muni de lettres dans lesquelles ce pape lui exposait combien il lui serait avantageux de faire une paix durable avec les Latins, à l'approche surtout des armées toujours renouvellées de l'Occident, qui lui seraient indubitablement favorables, s'il leur donnait cette marque de modération dans l'usage de la victoire. Mais Johannice termina sa réponse au pape en disant qu'il lui était impossible d'octroyer la délivrance de l'empereur, puisqu'il avait subi dans sa prison le sort de toute chair. « *Quia debitum carnis exolverat cum carcere teneretur.* Ibid., p. 69. n. CVII. Ibid. n° CVIII

Dès que cette mort devint avérée, Henri fut élevé sur le trône impérial et couronné à Sainte-Sophie le 20 août 1206. Voici la narration qu'il fait lui-même de ses expéditions successives dans la troisième lettre que nous avons annoncée, et qu'il a datée de Pergame, l'an 1212, jour de l'octave de l'Épiphanie. On ne doit pas nous demander compte des six années intermédiaires à la date de la lettre précédente et à celle qui suit. Ces expéditions ont sans doute été le sujet de plusieurs autres circulaires écrites par l'empereur, mais elles nous sont restées inconnues, quoiqu'elles aient dû exister en France; car il y fait allusion comme on va bientôt en voir un exemple dans la traduction littérale de la suivante :

« Henri, par la grace de Dieu, très-fidèle empereur, en Jésus-Christ, de Romanie, couronné par Dieu et gouverneur toujours auguste; à tous ceux de ses amis à qui la présente parviendra dans sa teneur; salut au nom du Seigneur des seigneurs. Martenne. Thesaurus anecdot. t. I, p. 821

« L'affection que vous avez pour nous, vous faisant désirer de connaître avec certitude l'état présent de nos affaires, afin de vous réjouir, ainsi que nous l'espérons, de leur prospérité; c'est pour cela que nous vous en donnons des nouvelles sur cette feuille; sinon pour vous instruire de tous leurs détails, du moins pour que vous appreniez les principales choses que le Seigneur a opérées en notre faveur.

« Sachez donc que jusqu'à présent notre empire a eu quatre ennemis principaux et puissants, aux incursions et aux insultes desquels nous résistons continuellement de tous côtés. Le premier et le plus grand était Lascaris, maître de

XIII SIÈCLE.

tout le pays qui s'étend au-delà du bras de St.-George, jusqu'aux frontières de la Turquie, et qui sous le titre d'empereur qu'il s'arrege, nous a causé, de ce côté, de grands dommages. D'autre part, Borilas nous presse de plus près. A l'imitation de l'autre, il s'est acquis par violence le trône des Bulgares, et depuis qu'il a usurpé et le titre et les ornements impériaux, il ne cesse de nous fatiguer fréquemment et longuement par ses incursions. D'autre part encore, savoir dans le royaume de Thessalonique, Michalice, le plus puissant des traîtres, *traditor potentissimus*, et Stratius (Esclas), neveu de Johannice, ce dépopulateur de la Grèce, employaient toutes leurs forces pour détruire notre puissance dans ces pays, nonobstant le serment de fidélité qu'ils nous avaient tous deux juré.

Pag. 822 « Or, pour affaiblir ces deux derniers et pour terrasser leur orgueil, du conseil de nos barons, nous sommes descendus de Constantinople à la distance de douze journées, comme *vous devez déja l'avoir appris*, et ayant joint leur corps d'armée, après un long combat, nous les avons, Dieu aidant, réduits à tel point, qu'ils ne peuvent plus nuire ni à nous, ni à d'autres; ainsi les subtiles trahisons qu'ils ont imaginées dans cette circonstance, et dont ils ont si habituellement usé envers nous, ne leur ont été cette fois d'aucun profit. Quatre fois Michalice et trois fois Stratius nous avaient prêté des serments qu'ils n'ont tenus ni l'un ni l'autre; mais à la fin, nous les avons châtiés de telle manière, qu'ils ont été forcés de se repentir de leur infidélité; car nous les avons mulctés de la plus grande partie du fertile et beau pays qu'ils tenaient en possession; et si des occupations majeures ne nous eussent rappelés autre part, il ne leur serait pas resté une seule cabane dans notre empire : *Non eis sola domuncula remansisset in nostro imperio.*

« Cependant les deux autres ennemis de notre empire, Borilas et Lascaris nous menaçaient d'un plus grand danger; l'un du côté de la mer, et l'autre du côté des terres. Déjà Lascaris avait rassemblé un grand nombre de gallions, et l'un de nos principaux chevaliers, sire Pierre de Bruxelles, *dominum scilicet Petrum de Bruccello*, s'était uni à lui dans le dessein d'attaquer Constantinople. La terreur qui se répandit fut telle alors que beaucoup de nos gens désespérant de notre retour, se disposaient à fuir par mer, tandis que d'autres passaient du côté de Lascaris et se donnaient à lui avec

serment, de combattre contre nous.

« Dans cette conjoncture, nous retournâmes en toute hâte, et parvenus le jour de Pâques à notre ville de Rossa, nous en sortîmes le lendemain à la pointe du jour. Alors nous apprîmes avec certitude que non loin de cette ville, Borilas nous faisait face avec un gros corps d'armée composé de Bulgares, de Koumans et de Valaques. Il occupait la gorge étroite, difficile, toute bordée de monts que nous devions traverser, et c'est là qu'il croyait nous saisir. En effet, si le Seigneur ne nous eût découvert l'embuscade où nous allions tomber, Borilas y eût infailliblement réussi; car dans le moment même, nous n'étions, de notre personne, escortés que de soixante soldats. Mais bien instruits par le rapport des éclaireurs qui nous précédaient, nous avons évité cette gorge, et prenant une direction oblique, nous avons longé la mer et passé par quelques-uns de nos châteaux, dont nous avons réuni les garnisons; puis avancés plus loin, nous avons trouvé quelques-uns des nôtres qui, sortis de Constantinople, étaient venus à notre rencontre, jusqu'à trois journées de distance. Voyant ainsi notre nombre augmenté, nous sommes retournés aussitôt sur nos pas afin de poursuivre Borilas, et lui livrer le combat; mais pressentant notre retour, il avait déjà fait volte-face, et nous l'avons poursuivi pendant deux jours sans pouvoir le joindre, tant sa fuite fut rapide.

« Alors, nous retournâmes à Constantinople, où nous fûmes accueillis solennellement et avec de grandes démonstrations de joie, attendu que le peuple nous avait beaucoup regrettés pendant une si longue absence. Nos barons que nous avions chargés de la défense de la frontière du royaume de Thessalonique, savoir : le comte Bertholde, notre frère Eustache et d'autres, nous avertirent que notre ennemi Stratius, qui se trouvait destitué de toute force quand nous l'avions quitté, avait repris courage depuis que Borilas était venu à son secours et lui avait amené cinquante-deux bataillons qui nous avaient déjà causé bien du dommage. Mais nos dits barons ayant rassemblé leurs troupes et s'étant joints à Michalice qui était alors de bon accord avec eux, rencontrèrent Stratius dans les plaines de la Pélagonie, où ils le battirent, et où il laissa la plus grande partie de son armée, taillée en pièces, *in eadem planitie gladiatam.* Pag. 823.

« D'autre part, nous apprîmes que le sultan d'Iconium, qui nous avait fait serment d'amitié et d'alliance contre Lascaris,

XIII SIÈCLE.

était entré sur ses terres, à la tête d'une armée de Turcs, mais que Lascaris était venu à sa rencontre, suivi d'une plus grande multitude de Grecs et même de Latins qui s'étaient joints à lui, nonobstant l'excommunication lancée par le souverain pontife. Lascaris remporta la victoire sur le soudan, qui fut entouré, pris et tué avec la plus grande partie de ses gens. Par ce succès, Lascaris devenu plus hardi et plus orgueilleux, adressa dans toutes les provinces des Grecs des relations contenant les éloges et les récits des avantages de cette victoire; leur annonçant même que pour peu qu'ils consentissent à le seconder, il aurait bientôt délivré le pays de ces chiens de Latins; *citò terram de Latinis canibus liberaret.* Les Grecs commencèrent pour lors à murmurer contre nous, et lui promirent de bien le seconder, à condition toutefois qu'il porterait ses armes jusqu'à Constantinople.

« Instruits de tout cela, et du conseil de nos fidèles barons, nous avons traversé le bras de St.-George, préférant le parti d'envahir les terres de l'ennemi, plutôt que d'attendre son invasion à Constantinople. Mais à peine avions-nous abordé sur son rivage et avant même que la totalité de nos soldats soit débarquée, voilà que Lascaris nous fait front, avec une troupe considérable, en face de la ville de Piga, la seule que nous possédions de ce côté. En petit nombre, il est vrai, multipliés cependant par le courage, nous lui avons présenté le combat; mais il préféra de fuir et de se retirer dans les montagnes, sur la proximité desquelles il avait fondé la facilité de sa retraite. Il ne put néanmoins l'opérer avec assez de célérité, pour éviter le dommage que nous lui causâmes en le poursuivant; car nous avons coupé la retraite à une grande partie de sa troupe, et nous lui avons pris bon nombre de cavaliers et de chevaux. *In caudâ sui exercitûs, cujus partem maximam detruncavimus.*

« Après avoir rallié les corps de notre armée, nos cavaliers parcouraient librement la plaine; car l'ennemi n'osait pas s'y risquer et se bornant à occuper les hauteurs, il tombait à l'improviste sur les escouades que nous détachions pour nous procurer des vivres. Le peuple du pays voyant avec quelle liberté notre cavalerie circulait dans ce pays, s'ameuta
Pag. 824. contre Lascaris, pour lui exprimer son mécontentement et lui dire que s'il ne nous livrait pas sur-le-champ la bataille, ils étaient, eux, déterminés à se livrer à nous : ce qu'entendant Lascaris, il rassembla une si grande quantité d'infanterie et

de cavalerie, qu'il en forma quatre-vingt-dix corps ou bataillons, *acies*, dont huit étaient composés de Latins, qui renonçant à tout sentiment de la crainte de Dieu et des hommes, s'étaient rangés sous ses enseignes, nonobstant l'excommunication du pape. Alors, plein de confiance en cette multitude, Lascaris se présenta à nous le 15 octobre, près le fleuve Luparque, où nous avions dressé nos tentes. Il ne risqua pas d'abord le gros de son armée dans la plaine, mais la tenant cachée derrière une montagne, il envoya deux bataillons pour reconnaître le front du camp français. Ils furent bientôt mis en fuite par quelques-uns des nôtres qui poursuivirent les fuyards, et reconnurent en même temps à quoi montait la multitude d'ennemis qui nous serraient de si près.

« Dès qu'ils nous en eurent fait le rapport, nous courûmes aux armes, et marchant droit à l'ennemi, nous fûmes frappés d'étonnement jusqu'à l'extase, *percussi fuimus admiratione et extasi*, en voyant une si grande quantité d'hommes bien divisés et rangés en ordre de bataille. Dans le corps que commandait Lascaris, il comptait dix-sept cents hommes armés de cuirasse; c'est-à-dire plus que nous n'en avions dans toute notre armée; car elle ne montait en tout qu'à quinze petites compagnies; encore en était-il resté une à la garde des bagages, et chacune des autres n'était composée que de quinze hommes, excepté celle que nous commandions personnellement et qui montait à cinquante hommes. Mais comprenant que nous n'aurions aucun avantage à éviter le combat et plaçant toute notre confiance en Dieu et sa sainte croix sous l'enseigne de laquelle nous marchions, nous avons engagé de prime abord, au combat, douze de nos compagnies, dans la crainte qu'un moindre nombre ne fût exposé à être enveloppé par la multitude.

Alors au son de nos trompettes et aux cris que nos soldats poussèrent, les chevaux et les glaives se sont entremêlés de front. Nous avons soutenu le choc assez vigoureusement pour balancer le succès pendant une petite heure; mais l'ennemi ayant plié et tourné le dos à nos épées, nous n'avons décessé de le poursuivre et de le talonner, depuis l'heure de midi où le combat commença, jusqu'au coucher du soleil, *usque ad solis occubitum*. La mêlée fut à tel point, que l'ennemi ne distinguait plus ses soldats d'avec les nôtres, et cette erreur a contribué à augmenter le carnage que Lascaris a essuyé. Ce

XIII SIÈCLE.

qui paraîtra le plus étonnant à ceux qui entendront ce récit, c'est que nous n'avons pas perdu un seul homme dans ce combat, et qu'aucun n'y a reçu une seule blessure mortelle. Du côté de Lascaris, beaucoup de Latins ont été tués, d'autres faits prisonniers, d'autres enfin se sont échappés pour venir la nuit suivante se recommander à notre clémence.

« Depuis ce combat, Lascaris abattu n'a osé se montrer d'aucun côté, et toute la population qui s'étend jusqu'à la frontière de la Turquie, s'est soumise à notre empire, excepté quelques châteaux que, Dieu aidant, nous comptons bien obliger à se rendre l'été prochain. Dans le même temps que nous opérions ainsi de ce côté, les barons de notre
Pag. 825 royaume de Thessalonique, Bertholde, notre frère Eustache et autres que nous avions chargés de la garde de la frontière, nous apprirent que Borilas s'était présenté avec une forte armée, et qu'elle nous causait de grands dommages. Mais les barons s'étant réunis faisaient face à notre esclave grec, *sclavo nostro græco occurrerant;* et l'ayant fait fuir de notre terre, vingt-quatre compagnies d'infanterie avec deux corps de cavalerie, qui n'ont pu le suivre, ont été tués sans qu'il en soit échappé un seul homme.

« Vous comprenez maintenant, nos amis, qu'ayant obtenu ces succès de tous côtés, moyennant l'assistance divine, nos quatre ennemis principaux, savoir : Borilas, Lascaris, Michalice et Stratius (Esclas) se trouvent humiliés et privés de forces. Sachez donc, en conséquence, que pour nous assurer les avantages de la victoire et la possession de l'empire, il ne nous manquera rien, si vous nous envoyez un nombre suffisant de Latins auxquels nous puissions départir les terres que nous acquérons ; car, comme vous le savez bien, les acquisitions ne profitent pas, si les moyens de conserver manquent.

« Daté de Pergame, dans l'octave de l'Épiphanie, l'an du seigneur 1212. »

Considérée comme histoire originale, la pièce était d'autant plus précieuse à reproduire, que la relation de Ville-Hardouin finit en 1207, et son continuateur en 1208. Or, la première question que suscite la lecture de cette lettre, est de savoir si c'est à l'empereur Henri même qu'on doit en attribuer la rédaction, ou bien à quelque secrétaire de sa chancellerie. Le rédacteur de l'article Baudouin VI, empereur
Pag. 526. de Constantinople, qui se trouve inséré dans le tome XVIe

de notre Histoire, s'étant fait la même question en parlant des lettres de cet autre empereur, prononce qu'il n'y a guère d'apparence qu'il les ait écrites lui-même; il en apprécie le style, mais il en fait honneur à maître Jean de Noyon. La mort de ce chancelier étant assignée à l'an 1204, la rédaction de la lettre latine de Henri à ses amis ne peut donc être attribuée au chancelier de Baudouin, puisqu'elle est datée de l'an 1212.

Ville-Hard., p. 120, § 155

Nous n'entrerons point ici dans les détails que le corps de la lettre fournirait, pour prouver qu'elle a dû être écrite par Henri même. La simplicité du style, la vivacité de la narration, l'absence de toutes les phrases intercalaires, que n'aurait pas négligé d'employer un secrétaire domestique, pour exalter le mérite de son maître, feront penser que cette lettre a été écrite de la même main qui combattait dans les divers faits d'armes rapportés. Mais si l'on opposait aux motifs qui nous décident ici, la supposition si commune qui fait considérer les chevaliers du XIII[e] siècle comme ignorants et non lettrés; nous demanderions, s'ils avaient été généralement tels, pourquoi la lettre de Henri à ses amis n'aurait pas été écrite dans le style français de Ville-Hardouin? Or, on connaît trois manuscrits latins de cette lettre, savoir: celui de l'abbaye de saint Amand et celui de Cambron, cités par Dom Martenne; enfin celui de l'abbaye de saint Gislain cité par d'Outreman, et l'on n'en connaît pas un seul en français. Il est donc à croire que les amis de Henri entendaient assez communément le latin, sans quoi il n'eût pas multiplié ses lettres en cette langue, et en assez grand nombre, puisqu'après un laps de six cents ans, il en reste encore trois exemplaires connus.

Mais un moyen qui conduit, quoique indirectement, à faire conjecturer que Baudouin et Henri son frère avaient dû recevoir une éducation littéraire, c'est le témoignage que Gislebert rend à Baudouin-le-Courageux, père de nos deux empereurs, quand il représente ce père comme un littérateur très-distingué pour son temps; instruit dans la grammaire et la rhétorique; cultivant la poésie, au point de composer des pièces de vers, et dont la lecture favorite était le livre De la consolation par Boèce, qu'il savait, dit-on, en entier de mémoire. Il est donc à penser qu'un seigneur aussi lettré n'avait pas laissé ses deux fils dans l'ignorance de la langue latine. Gislebert de Mons avait d'ailleurs bien connu les

Gilbert., apud d'Outreman Constantinop. Belg. l. I, § 6, p. 6.

XIII SIECLE.

deux empereurs, car il avait été chancelier de Baudouin IV, dit le Bâtisseur, qui mourut en 1171, et il avait souscrit à une charte de l'an 1221; ce qui pourrait faire encore conjecturer avec quelque probabilité, que ce chancelier aurait eu part à l'éducation des deux empereurs.

A. Miræus, oper., tom. I, Diplom. Belg., c. LXXX, p. 301.

La lettre de Henri à ses amis, quoique imprimée en entier dans la collection de Martenne, n'a été jusqu'à présent employée dans aucun ouvrage relatif aux croisades, si ce n'est le Recueil des historiens de France; et Du Cange même a gardé le silence sur cette lettre, qui eût fourni sans doute quelques pages de plus à son Histoire de Constantinople: il est assez surprenant qu'il n'en ait pas découvert l'existence, dans le chapitre de Henri d'Outreman où cette lettre est analysée avec assez de détail, pour mettre sur la voie qui pouvait facilement la faire retrouver avant même que Martenne l'eût publiée. d'Outreman cite en marge le manuscrit de saint Gislain, dont Du Cange aurait pu se procurer aisément une copie, en s'adressant à l'auteur de la *Constantinopolis Belgica*, qui ne mourut qu'en 1656, c'est-à-dire l'année qui précéda celle de la publication de l'édition royale.

Rer. gallic. et Franc. script. t. XVIII, p. 530

Hist. de Valenciennes, p. 535-36.

Du Cange n'a de même pas connu la continuation de cet ancien historien, que les Mémoires de Henri de Valenciennes nous fournissent. Ce que nous en possédons ne s'étend que jusqu'aux faits relatifs à l'an 1208, mais elle est surtout précieuse en ce que son auteur déclare aussi positivement que Ville-Hardouin, qu'il fut témoin oculaire des faits qu'il rapporte. On peut donc considérer comme assez exacte la substance des petits discours que le continuateur prête aux personnages qu'il fait parler. Ainsi donc, après avoir fourni des exemples du style latin de Henri de Hainaut, nous pouvons donner aussi quelque idée du langage français qu'il parlait dans les circonstances publiques. Ces discours sont en effet marqués du sceau de l'originalité, comme celui que Joffroi adressait ainsi à ses soldats: « Et bien sachiez que qui « pour Dieu en cestui besoing mora s'ame s'en ira toute florie « en Paradis. » Nous transcrirons ici, d'après le manuscrit même du Roi et en conservant, comme pour les suivantes, leur orthographe flamande, trois des courtes allocutions de Henri empereur de Constantinople.

MS. reg. supplém. cat. n° 207.

Rer. gallic. script., t. XVIII, p. 495, sect. 266 et mss. 267 du supl. fol. 4, rect.

La première eut lieu lorsqu'un de ses chevaliers s'étant laissé emporter seul à la poursuite d'un détachement de Valaques, allait devenir victime de son imprudence, et que

l'empereur sautant à cheval courut, non moins imprudemment, seul et sans suite à la délivrance de son chevalier. Dès qu'il l'eut dégagé des mains ennemies qui le tenaient, il lui dit « iréement : Lienart ! Lienart ! se Diex me saut, kiconques « vous tient por sage, je vous tieng pour un fol, et bien sai « que jou meimes serai blamés pour vostre afaire. » En effet, comme l'empereur ramenait Lienart et retournait au petit pas à son armée sur son *Moriau* à qui « li sans li raïoit par « audeus les costés. » Pierre de Douay s'en vint droit à lui pour le gourmander sur l'imprudence qu'il venait de commettre, nonobstant l'heureux succès qu'elle avait eue : « Quand « l'empereres, ajoute l'historien, entent comment Pieres de « Douay le va reprimandant pour s'ounour : si li repondi « mult débonairement : Pieres, Pieres, bien sai que jou i « alai trop folement; si vous pri que vous le me pardones et « je m'en garderai une autre fois, mais çou me fist faire Lie- « nart ki trop se embati folement; si l'en ai plus laidangiet « (grondé) et dit de honte que je ne deusse; et nonpour- « quant, se il i fust demourés, trop fust vilaine choze « pour nous; car ki pert un si preud'ome com il est, çou « est damages sans restorer et mains en seriemes nous cremu « (affligés), mais ralez en votre conroi (troupe) et laissons « les Blas à tant et tournons vers Finepople. »

Ibid., p. 492, sect. 259. MS. fol 1^v^. vers.

Ibid., sect. 260

Une autre circonstance en laquelle l'historien rapporte encore un discours de l'empereur est celle du départ de sa fille qu'il avait donnée en mariage à Esclas, seigneur grec, son homme lige, et qui devint depuis roi des Bulgares. « Bele « fille, lui dit Henri, vous avez chi pris un home avoec le- « quel vous vous en alez. Il est auques sauvages, car vous « n'entendez pas son langage, ne il ne set poi non del vostre : « mais pour Dieu gardez que vous ja pour çou ne soyez um- « brage vers lui ne vilaine; car mult est grans honte à gentil « feme quand elle desdaigne son mari, et si en est trop blas- « mée de Dieu et dou siècle. Sur toutes coses gardez pour « Dieu que vous ne laiscies votre bon usage pour l'autrui « mauvais, et soyez douche et débonaire et soufrans tant et « ossi avant come vostre mari vaura; et si hounourez toute « sa gent pour lui. Mais sortout vous gardez que ja pour « amour que vous ayez a iaux, ne qu'ils aient à vous, ne « restrayez votre coer de nostre gent dont vous ietes estraits. « Sire, fait-elle, or sachies pour voir que ja de moi, se Dieu « plest, n'orez mauvaises nouvelles; mais biaus dous peres,

Rer. Gallic. script., t. XVIII, p. 491, not. (e). Ibid., p. 498, sect. 273. MS. fol 4. vers.

« nous sommes au départir, ce moi samble, si voel prier a « Dieu kil vous doing forche de sormonter vos anemis et « acroisance de vostre hounour. A tant s'entre baisent et puis « se départirent li uns de l'autre. »

On doit sans doute se tenir loin de prétendre que les discours contenus dans cette continuation de Ville-Hardouin par Henri de Valenciennes, aient été mot à mot transmis précisément comme ils furent prononcés par les personnages auxquels ils sont attribués. Cependant leur laconisme est tel qu'ils ont pu être facilement retenus de mémoire et consignés de suite par écrit. Ville-Hardouin ne fait-il pas connaître lui-même en deux endroits, qu'il existait à l'armée des livres ou registres qui faisaient foi de la substance des narrations historiques. C'est ce qu'il exprime clairement, lorsque parlant des croisés de Zara, à la suite de plusieurs discours rapportés littéralement, et d'un dénombrement de chevaliers, il continue son récit en ces termes : « Et tant vos retrait li livres que ils ne furent que « douze qui les sairemens jurèrent de la part des François, « ne plus n'en pooient avoir. » Dans une circonstance semblable, après la prise de Zara, il rapporte encore des discours et un dénombrement, puis il continue en ces termes : « Si « que li livre testimoigne bien, que plus de la moitié de l'ost « se tenait à lor acort. » Et en effet, pour quelle autre raison principale l'empereur Baudouin aurait-il été accompagné du chancelier Jean de Noyon ? On doit donc remarquer que c'est immédiatement à la suite de la citation précédente que Ville-Hardouin s'exprime avec tant d'assurance en ces termes : « Et bien temoigné Joffrois li mareschaus de Champaigne « qui ceste œvre dicta, que ainc n'y ment de mot à son escient, « si com cil qui a tos les conseils fu. »

Ibid., p. 444, sect. 49.

Ville-Hardouin, n 155, p. 120, an 1204, éd. de Du Cange.

Ibid., p. 446, sect. 62.

La troisième circonstance où le continuateur de Ville-Hardouin prête à l'empereur le dernier discours que nous croyons devoir rapporter dans cet article, est celle d'une paix conclue avec Michalice, et cimentée, au moins pour quelque temps, par le mariage d'Eustache frère naturel de Henri avec la fille de ce despote de l'Épire, qui lui-même était fils naturel de Jean l'Ange *Sebastocrator*. Voici le discours que tint l'empereur à Cuesnon de Béthune et à Pieron de Douai qu'il envoyait à Michalice et dont il attendait la réponse dans un bois d'oliviers du voisinage.

Rer. Gallic. script., t. XVIII, p. 501, not. (*b*).

Ibid., p. 514, sect. 315.

« Signour, dit-il, on m'a fait entendant que Michalice en « contre qui nous sommes chi venut en parlement est trop

MS. fol. 14. rect.

« mervillousement traitres et faus et agus de parler mut « trenchaument. Jou ne doi mie ses dons convoitier ne nul-« jou n'en convoite; car nul preudom ne doit mie dons con-« voitier qui li puissent tourner à honte ne à deshounour. « Or si vous dirai que vous ferez. Vous vous en irez à lui, « et vous dires de la moie partie que, se il mes hom voelt « iestre en tele manière que il toute sa terre voelle tenir de « moi et tous ses tenemens, jou li ferai autre tant de hounour « comme je feroie à mon frère giermain proprement; et se « il chou ne voelt faire, sache bien tout chertainement pour « vérité que jou m'en irai sor lui à tout mon pooir efforchié-« ment. Or alez à lui et seli dites chou que je vous ai dit, « car ausi vous a il tous deus mandés.... que vaut çou? « continue l'historien, ils ont tant courtoisement dit le mant « l'empereour et despondu, que auques ont fet Michalice le « coer amolyer. » La paix est enfin conclue par le mariage de la fille de ce Michalice avec le frère naturel de l'empereur et le manuscrit du continuateur de Ville-Hardouin est terminé par le discours tenu par ce despote pour obtenir le succès de cette alliance.

Il y aurait ici plusieurs remarques à faire, mais elles retarderaient trop la conclusion qui doit terminer enfin cet article purement biographique et littéraire.

La fin de l'empereur Henri, qui mourut empoisonné l'an 1216, a fourni matière à plusieurs suppositions. Les uns en ont attribué le crime à sa seconde femme, fille de Jean, roi de Bulgarie qu'il avait épousée par politique, et qui, dit-on, avait gardé contre son mari une haine invincible. D'autres attribuent ce crime aux Grecs pour cause de diversité de doctrine; ce que Du Cange n'adopte pas. Il est vrai que Pélage, cardinal légat, avait fait tous ses efforts pour persuader au prince d'employer la violence afin de faire embrasser aux Grecs la communion romaine; mais pour prouver l'esprit de tolérance dont Henri était animé, Du Cange remarque que l'empereur avait, de son autorité civile, fait ouvrir leurs églises et leurs couvents, nonobstant que le légat les eût fait fermer; cela joint aux autres faveurs dont il les avait comblés, paraîtrait devoir affaiblir les raisons sur lesquelles on a fondé la seconde supposition; mais si Du Cange eût vécu de nos jours, il aurait mieux appris sans doute que la tolérance des princes n'est pas pour eux une garantie suffisante. P. R.

ALBÉRIC DE HUMBERT,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

CET Albéric est le même que l'Albéric de Laon, dont parle Jacques de Vitri, et cette différence nous apprend qu'il était sans doute originaire de la ville dont il tirait son autre surnom. Il fit ses études dans l'Université de Paris, où il reçut le degré de docteur. Après avoir, dans cette ville, partagé avec Foulque, curé de Neuilly, le ministère de la prédication, et exercé les fonctions de la dignité d'archidiacre, il fut nommé archevêque de Reims, en 1206. Ce succès lui valut l'animadversion maligne du curé Foulques, dont nous rapporterons un trait plus loin. La promotion d'Albéric fut faite sur la présentation d'Odon de Sully, qui, suivant la chronique d'Auxerre, ne recommandait jamais au roi que des sujets également connus par leurs vertus comme par leur mérite littéraire.

Duboulay, Histoire universit., t. II, p. 724.

Dès qu'il eut pris possession de son archevêché, il s'appliqua à maintenir dans son diocèse la pureté de la foi, l'exécution des lois, et surtout la simplicité des mœurs anciennes. Le premier acte de sa prélature est celui qui soumit le chapitre de son église à prêter aide au roi pour les subsides auxquels ce chapitre s'était soustrait jusqu'alors. Cet acte, ainsi que deux autres qui sont rapportés dans l'histoire de Reims, étaient munis d'un sceau qui représentait d'un côté Alberic en habits pontificaux, et qui, de l'autre, le représentait à genoux avec cette inscription: *Secretum meum mihi.*

Marlot, Métropol. Rhem. hist., p. 467.

Albéric ayant pris part aux prédications de la croisade levée contre les Albigeois, il arriva à l'armée avec le grand chantre de sa cathédrale et d'autres ecclésiastiques ou nobles de Champagne, le lendemain de la prise du château de Penne, 6 juillet, année 1212. Au mois d'août suivant, veille de l'Assomption, il était présent au siége de Moissac, lorsque dans une sortie faite par les assiégés, son neveu fut fait prisonnier, et que les Albigeois, après l'avoir tué et coupé par morceaux, jetèrent ses membres aux croisés par-dessus les murailles.

Petrus de Valcern., cap. 63.

C'est dans ce siége qu'on fit usage d'une nouvelle machine appelée *Cattus*, chat, ou *Gatto*, terme qui dénote une invention italienne. En effet, Ducange remarque qu'on l'avait fait venir de Bologne. Elle se composait d'une charpente en forme de chambre longue, et recouverte de peaux de bœufs fraîches, pour la garantir de toute incendie de la part des assiégés. Ville Hardouin en fait mention en ces termes dans son récit du siége du château de Thèbe : « Dont fist Hues « d'Aire faire un chat, si le fist bien curyer et acemmer. »

Rer. gall. scr., t. XVIII, p. 512, sect. 309

Albéric Humbert est cité comme ayant été du nombre des prélats qui chantèrent le *Veni creator* au pied de la roche du fort de Moissac quand il fut réduit à se rendre, après qu'on eut fait usage de cette machine. Marlot ajoute à cela que, dans cette circonstance, Albéric eut des entrevues avec St. Dominique, qui lui demanda la permission d'envoyer à Paris quelques-uns de ses diocésains pour se réunir aux religieux de son ordre, qu'il projetait d'établir dans cette capitale.

Ibid., ut suprà, p. 479

Après avoir rempli sa *quarantaine* comme croisé, Albéric retourna dans son diocèse, et fut témoin, en 1210, le 6 mai, de l'incendie qui consuma sa cathédrale avec une partie de la ville. Sur quoi Marlot conjecture que la voûte et les piliers de cet édifice devaient avoir été construits en bois comme ceux de beaucoup d'autres églises qui avaient péri par le même accident peu auparavant celle de Reims. Cet historien cite à ce sujet le Glossaire salique, lequel constate qu'avant l'an 1000 presque tous les monastères et les églises étaient construits en bois, et l'on doit faire remarquer ici en passant que l'ancienne église de Honfleur est entièrement décorée dans son intérieur par des piliers, des ogives et toute sorte de sculptures en bois, comme l'étaient sans doute celles que Bède cite pour avoir été entièrement recouvertes en plomb au XVIIe siècle. Albéric fut présent au concile de Latran en 1215, et l'année suivante il assista comme pair de France à l'arrêt rendu à Melun en présence du roi, sur la contestation élevée entre Érard de Brienne au nom de Philippine, son épouse, et Blanche de Navarre, au sujet de l'hommage du comté de Champagne.

Ut suprà, p. 470.

Wandelinus Glossar., salic. verb. Basilica.

Bed., Hist. eccles., lib. III, cap. 25.

Gallia christ., t. IX, p. 104

S'étant croisé de nouveau pour l'expédition de la Terre Sainte au commencement de l'an 1218, il consacra quelques mois en Orient à la prédication des croisés, avec les évêques d'Autun, de Paris, et de Lizieux. Après avoir satisfait à ce vœu et voulant retourner en France, il partit d'Alexandrie

XIII SIÈCLE.

pour aborder en Espagne avec le comte de Hollande; mais, surpris par les Sarrasins à Lisbonne, il fut délivré de leurs mains par les chevaliers de l'ordre de Calatrava.

Embarqué de nouveau pour l'Italie, une maladie l'ayant surpris dans son séjour à Pavie, il y mourut la veille de Noël l'an 1218, et l'on croit que son corps en fut rapporté à Reims, où il fut enterré au milieu du *Pronaos*.

Gallia christ. loco supra.

Les historiens s'accordent à lui attribuer un esprit élevé et très-prudent dans l'usage qu'il faisait de la faveur du roi. Sa modération s'est manifestée surtout par l'usage peu fréquent qu'il faisait des censures ecclésiastiques dans la discussion des intérêts temporels. Les premiers succès de ses études académiques ayant été la source de ses diverses promotions aux dignités ecclésiastiques, il avait laissé un recueil manuscrit de ses sermons, qui existait encore, dit-on, dans la bibliothèque du garde des sceaux, Molé, mais que Marlot n'avait pu rencontrer nulle part. Il paraît que ces sermons auront été ceux qu'il prononçait en même temps que Foulques de Neuilly prêchait les siens. Car il est moins probable que ce recueil ait été composé de ceux qu'il avait prêchés aux croisés; ceux-ci n'étaient sans doute pas préparés par écrit, et ne devaient avoir pour but principal que d'exhorter les croisés au courage et à la persévérance dans leur entreprise guerrière; mais une épigramme lancée contre Albéric nous fait connaître que la matière continuelle de ses premiers sermons était le désintéressement et l'abandon des richesses. En effet, Jacques de Vitri blâmant la conduite de l'archidiacre de Paris, qui avait accepté l'archevêché de Reims, s'exprimait ainsi sur son compte: *Magister Albericus de Lauduno qui posteà factus est archiepiscopus Remensis, de fluvio commutatus in rivulum.* Du reste il paraît que ce prélat employait aussi bien ses revenus que son éloquence, suivant le témoignage que lui rend Pierre de Vaux-Cernai en ces termes: *Archiepiscopus Remensis qui ibì erat, verbum prædicationis et exhortationis, sæpissimè et libentissimè peregrinis ministrans et in his quæ opus erant obsidioni se humiliter exponens et suâ liberalitate expendens valdè necessarius erat negotio Jesu-Christi.*

Marlot, Metropol. Rhem., t. II, p. 490.

Jacques de Vitri, cap. 9.

Petr. Valcern., p. 192, p. 63.

P. R.

SIMON,

COMTE DE MONTFORT.

MORT EN 1218.

Le comte de Montfort (Simon), quatrième de ce nom, est fameux dans l'histoire politique par ses expéditions contre les Albigeois, et n'appartient à l'histoire littéraire qu'à raison de quelques ordonnances qu'il a promulguées et qu'on a imprimées plusieurs fois. Le tableau de ses intrigues et le récit de ses exploits militaires seraient ici déplacés. Cependant, puisque nous ne pouvons omettre ce personnage, il nous sera indispensable de donner un précis chronologique de sa vie.

On ne sait point en quelle année il naquit; ce fut probablement un peu après l'an 1150. Sa famille était illustre depuis le dixième siècle; des chroniqueurs la disent issue d'un fils naturel de Robert roi de France. D'autres la font remonter jusqu'à Judith, fille de Charles-le-Chauve. Il est certain que, fort peu de temps après l'an mil, cette maison possédait déjà la ville de Montfort-l'Amaury. Simon IV y succéda, en 1181, à son père Simon III, en qualité de baron, et il épousa, avant 1191, Alix, fille de Bouchard V, sire de Montmorency. Il était, en 1199, un des tenants d'un tournois que donnait Thibaut, vicomte de Champagne, pendant que Foulques de Neuilly prêchait la croisade dans cette province. Simon se croisa; mais, en 1202, il ne voulut pas rester au siége de Zara, parce que le pape condamnait cette entreprise; et, en 1203, il se sépara des croisés, qui voulaient rétablir l'empereur de Constantinople Isaac Lange, détrôné par son frère. Après avoir passé quelque temps au service du roi de Hongrie, Simon revint en France, où il prit, en 1208, les armes contre les Albigeois; en 1209, on le proclama le chef de cette croisade. Depuis lors, jusqu'en 1218, il est un des hommes qui figurent le plus dans l'histoire: ses actions occupent une grande place dans les chroniques du XIIIe

Art. de vérif. les dates, 3e éd. t. II, p. 677-679.

Duches., Hist. Fr. script., t. V.
Hug. Sacr. antiquit. monum., t. I.
Manr., anno 1208-1211, etc.
Fl., Hist. Eccles., l. LXXVI, LXXVII, LXXVIII.
Liron, Bibl. Chartr., p. 101.
Vaiss., Hist. du Lang., t. III.
Touron, Vie de saint Dominique.
Vel., Hist. de Fr., t. III, in-12, p. 439-521.
Sism., Hist. des Fr., t. III, chap 24, 26, 27 et 28.

siècle, spécialement dans les livres de Pierre de Vaux-Cernay et de Guillaume de Puy-Laurent, dans les lettres de Gervais abbé de Prémontré, dans celles du pape Innocent III: entre les auteurs modernes qui ont retracé les détails de son histoire, on peut distinguer Manrique, Fleury, dom Liron, dom Vaissette, le P. Touron, Vély, et M. de Sismondi.

Le comte de Nevers et le duc de Bourgogne ayant refusé le commandement général de la croisade de Languedoc, une commission composée de l'abbé de Citeaux, Arnauld, de deux évèques et de quatre chevaliers, le déférèrent au comte de Montfort; et l'un des premiers actes de son pouvoir fut de condamner au feu deux Albigeois dont l'un promettait d'abjurer l'hérésie. Maître du château de Carcassone, et enhardi par d'autres succès, il prit possession des territoires qu'Arnauld lui offrait au nom de l'Église, et imposa à ses nouveaux sujets un cens annuel payable à la cour de Rome. Il pénétra dans Pamiers et dans Alby, se fit livrer le château de Mirepoix, et en investit Gui de Levis, son maréchal. Simon tenait en prison Raymond Roger vicomte de Béziers, qui ne tarda point à mourir d'une dyssenterie; sur quoi une chronique provençale s'exprime en ces termes : « Et mori, coma dit « es, prisonier, dont fout bruyt per tota la terra, que ledit « comte de Montfort l'avia fait morir ». Indignés des cruautés de Simon et de ses créatures, plusieurs cantons se révoltèrent; de telle sorte qu'à la fin de l'année 1209, sa domination ne s'étendait plus, en Languedoc, que sur huit villes ou châteaux, au lieu de près de deux cents qu'il avait auparavant soumis.

Historia de los faitz de Tolosa, c. 20.

En 1210, il s'empara du château de la Minerve, près de Narbonne, et de celui de Termes, sur les frontières du Roussillon; et non content des victimes innombrables immolées dans les combats, il en fit brûler environ deux cents autres, hommes et femmes. L'année suivante commença par une conférence à Narbonne entre les sujets du pape, le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et Montfort. Les mêmes personnages assistèrent à un concile d'Arles, où fut proposé un traité en treize articles. On y promettait de rendre au comte de Toulouse toutes ses terres et seigneuries, à condition qu'il renverrait tous les soldats armés pour sa défense; qu'il raserait toutes ses fortifications; qu'il renoncerait aux péages qui formaient la plus grande partie de ses revenus; qu'il passerait à la Terre-Sainte pour y servir parmi les frères

hospitaliers, jusqu'à ce qu'il en fût rappelé par le légat; qu'enfin il livrerait tous ceux de ses sujets qui lui seraient demandés pour être brûlés vifs, selon le bon plaisir de Simon et d'Arnauld. A ces propositions, le roi d'Aragon et le comte de Toulouse s'évadèrent, et le concile excommunia de nouveau Raymond, le déclarant apostat, et abandonnant ses domaines au premier occupant. La guerre se ralluma : Simon prit Lavaur, égorgea ou brûla vifs environ quatre cents hérétiques, et, après avoir accompli ces massacres *avec une joie extrême*, dit Pierre de Vaux-Cernay, *cum ingenti gaudio*, il entreprit le siége de Toulouse; mais il se vit contraint de le lever presque aussitôt, vaincu par la résistance que lui opposèrent Raymond et les Toulousains, qui tous, à l'exception du clergé, venaient d'être excommuniés par le légat, et par leur propre évêque Fouquet. Montfort se dédommagea en ravageant le comté de Foix et le Quercy; mais il éprouva jusqu'à la fin de l'année de nouveaux revers : Raymond VI était parvenu à reconquérir toutes les villes albigeoises, et plus de cinquante châteaux forts.

Guill. de Pod. dans. Duch., t. V, p. 665, 676. Duch., t. V, 598, 599.

La fortune se montra un peu moins contraire à Simon de Montfort, en 1212; cependant il ne réussissait guère encore qu'à renforcer et recomposer son armée. A la fin de novembre, il tint à Pamiers un parlement, espèce de diète où les seigneurs venaient délibérer sur leurs intérêts communs. Il y rassembla des archevêques, des évêques, des chevaliers français, des chevaliers provençaux, et quelques bourgeois des principales villes qui lui restaient soumises. Il leur proposa des statuts destinés à régir les pays conquis. Entre les cinquante-un articles, on en remarque d'assez favorables aux paysans et aux classes inférieures; mais il est défendu de relever aucune forteresse sans la permission formelle du comte; il est ordonné aux veuves et aux héritières de fiefs nobles de n'épouser que des Français pendant les dix prochaines années. « Ces mariages, dit M. de Sismondi, joints aux inféo« dations nouvelles que Montfort accordait à ses créatures, « multiplièrent dans la province les familles nobles du nord « de la France qui adoptaient pour leur législation la Cou« tume de Paris, et causèrent l'extinction du plus grand « nombre des familles anciennes qui se glorifiaient de « descendre ou des Romains ou des Goths. » Cette ordonnance ou constitution, et des lettres en faveur de saint Dominique, sont les seuls écrits auxquels on attache le nom

Martenne, Thesaur. Anecd., t. I, p. 831-838. Vaisset., Hist. de Lang., l. XXII, t. XXXIV, pag. 233. Sism., Hist. des Fr., t. VI, 410.

Biblioth. pp. list. l. VII, p. 72.

XIII SIÈCLE.

de Simon de Montfort. A vrai dire, on ne peut guère le considérer comme auteur des statuts de Pamiers; car ils ont été rédigés par une commission composée des évêques de Toulouse et de Couserans, de deux bourgeois, de deux chevaliers languedociens et de quatre chevaliers français. Avant de passer dans l'une des collections de Martenne et dans l'histoire du Languedoc de dom Vaissette, cette ordonnance avait été insérée dans le Traité d'Auguste Gallard sur le franc-alleu et l'origine des droits seigneuriaux; elle est aussi dans le recueil de Schilter, *De Feudis imperii francici.* Montfaucon en cite une copie manuscrite très-ancienne.

Paris, 1629, in-8°, et 1737, in-4°.

Argent., 1701, in-4°

Bibl. Biblioth. t. II, p. 1075

La bataille de Muret que Simon de Montfort gagna sur le roi d'Aragon, le 12 septembre 1213, rétablit la puissance des croisés, et leur rendit toute la faveur d'Innocent III, qui un instant avait paru abandonner leur cause, et s'était plaint de leurs horribles cruautés. Du reste, on a fort exagéré les circonstances de la victoire de Simon de Montfort: on a conté qu'il n'avait que huit cents cavaliers et mille fantassins, qu'il divisa cette petite armée en trois corps, en l'honneur de la Sainte-Trinité; que saint Dominique la vint encourager, un crucifix de fer à la main, et qu'en conséquence elle mit en déroute cent mille combattants rassemblés par le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. La critique moderne a fait justice de ces fables. Mais cette journée est en effet la plus glorieuse de la vie militaire de Simon; son activité, sa bravoure et ses talents militaires y ont éclaté.

Voyez Volt., Essai sur les mœurs des nat., ch. 62.

Elle lui valut le titre de comte de Toulouse, qu'un concile de Montpellier lui décerna en 1214, ou, plus exactement, au commencement de 1215. Les barons du pays y délibérèrent avec trente-trois prélats: Simon n'assistait point à cette assemblée, il avait craint de se montrer aux habitants de la ville, qui le haïssaient, et il se tenait dans un château voisin; tandis que les pères du concile, d'un consentement unanime, si nous en croyons Pierre de Vaux-Cernay, l'élisaient prince et monarque de tout le pays, *totius terræ illius principem et monarcam.* La cour de France n'applaudissait point à de si étranges entreprises; mais elle avait pris, sur la croisade de Languedoc, un parti qui l'engageait à les tolérer. D'ailleurs Raymond VI lui-même semblait d'abord se soumettre à ce décret, voulant à tout prix se reconcilier avec l'Église; et l'on prévoyait de plus qu'Innocent III ne tarderait point à confirmer les actes de l'assemblée de Montpellier. En effet, le

Dans Duches.

quatrième concile de Latran, qui s'ouvrit le 11 novembre 1215, ne se termina point sans reconnaître Montfort pour comte de Toulouse et prince de tous les pays conquis en Languedoc par les croisés. Montfort n'avait pas eu besoin de venir à Rome pour solliciter cette décision, il s'était contenté d'y envoyer son fils et quelques autres députés. Raymond VI, au contraire, s'y était rendu en personne; mais il demanda vainement la restitution de ses domaines : on l'en déclara déchu pour toujours, et on lui ordonna d'aller faire pénitence en quelque autre lieu, avec une pension de quatre cents marcs d'argent : on lui réservait particulièrement le comtat Vénaissin et le marquisat de Provence.

En prenant possession du comté de Toulouse, Simon étendit ses prétentions sur le duché de Narbonne; mais il trouva de l'opposition de la part de l'archevêque de cette ville, et du légat, Arnauld de Cîteaux. Il entra dans la place de vive force, et déploya son étendard ducal dans le palais du vicomte. L'archevêque l'excommunia, Arnauld mit en interdit les églises; Simon n'en tint compte. Ceci se passait en 1216, peu avant la mort d'Innocent III. Montfort ne s'adressa qu'au roi de France, Philippe Auguste, qui l'accueillit au Pont-de-l'Arche, le reconnut pour son vassal et son homme lige, et lui donna l'investiture du duché de Narbonne, en même temps que des vicomtés de Beziers et de Carcassonne, et du comté de Toulouse. Cependant Raymond VI s'approchait de cette dernière ville avec une armée levée en Aragon et en Catalogne, tandis que son fils, à peine âgé de dix-neuf ans, s'établissait à Beaucaire. Les Toulousains, dont le premier mouvement avait été de se déclarer pour leur ancien comte, se virent menacés de vengeances si cruelles, qu'ils s'armèrent et barricadèrent les rues : après quelques succès, ils succombèrent enfin, vaincus par l'astuce de leur évêque Fouquet, plus que par les soldats de Simon. Les bourgeois les plus notables, au nombre d'environ deux cents, furent chargés de fers, et envoyés dans des châteaux, où ils périrent tous de misère ou de mort violente ; les autres habitants expièrent leur faute par une contribution extraordinaire de trente mille marcs d'argent, payable avant le premier novembre.

En 1217, Montfort partit pour Nîmes, à dessein de chasser de la Provence le fils de Raymond. Les Toulousains profitèrent de son absence pour rappeler Raymond lui-même dans

leurs murs. Ce prince y rentra et y ramena un grand nombre de chevaliers languedociens depuis long-temps expatriés. Leur présence inspira un tel courage, qu'on n'hésita point à renverser tous les signes de la domination du nouveau comte. A la nouvelle de cette révolution, Simon se hâta de conclure une trève avec Raymond fils, repassa le Rhône et accourut à Toulouse, qu'il essaya vainement de surprendre : ses soldats désertaient; Montauban et plusieurs autres villes annonçaient des dispositions à la révolte. Son unique ressource fut d'envoyer des députés à Philippe Auguste, au pape Honorius III, pour leur demander des secours qui ne pouvaient arriver assez tôt.

Le siége de Toulouse qu'il entreprit dura près de neuf mois. Les habitants firent, le 25 juin 1218, une sortie vigoureuse, dont on vint l'avertir pendant qu'il était à matines; et voici comment sa mort est racontée par Fleury, d'après Pierre de Vausernay et Guillaume de Puy-Laurent. « Il demanda ses armes, et, s'en étant revêtu, il alla promptement à l'église entendre la messe. Elle était déja commencée, et il priait fort attentivement, quand on l'avertit que les Toulousains attaquaient violemment ceux qui gardaient les machines: Laissez-moi, dit-il, entendre la messe.... Un autre courrier vint dans le moment, disant : Hâtez-vous, nos gens.... ne peuvent plus tenir. Je ne sortirai point, dit-il, que je n'aie vu mon Sauveur. Mais quand le prêtre éleva l'hostie suivant la coutume, le comte, les genoux en terre et les mains élevées au ciel, dit, *Nunc dimittis,* etc., et il ajouta: Allons, et mourons, s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous. Son arrivée releva le courage des assiégeants, et les Toulousains furent repoussés jusqu'à leur fossé. Mais le comte s'étant un peu retiré près de ses machines pour éviter la grêle des traits et des pierres, il fut frappé à la tête d'une pierre tirée par un mangonneau, et, se sentant blessé à mort, il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu et à la sainte Vierge, et tomba mort, ayant encore été percé de cinq coups de flèche. »

Hist. eccl., l. LXXVIII, n. 35.

A cette nouvelle, un cri de joie retentit dans tous les quartiers de Toulouse ; on s'élança sur les assiégeants, qu'on repoussa au-delà de leurs tentes et de leurs équipages. Amaury de Montfort, fils de Simon, leva le siége le 25 juillet, et se retira à Carcassonne, où il fit inhumer son père. Aucun

monument n'a été érigé à Simon, mais on croit que son corps a été déposé dans la cathédrale de Carcassonne, près de l'autel du Saint-Sacrement; on y entretenait une lampe. D'autres indiquent comme le lieu de cette sépulture le monastère de Haute-Bruyère, près de Montfort. Ussérius cite une épitaphe composée pour Simon par un Anglais nommé Roger de l'Isle, et qui consiste en ce distique :

Martenne, Voyage littér. part. II, p. 51.
Art de vérifier les dates, 3e éd., t. II, p. 679.
De Christian. Eccles. successione, p. 175, 176

Datur item fato, casuque cadunt iterato
Simone sublato, Mars, Paris atque Cato.

On conclut de ces deux vers que Simon ressemblait à Mars par sa valeur guerrière, à Pâris par sa beauté, à Caton par l'austérité de ses mœurs. On sait mieux que ses contemporains le comparaient à Judas Machabée. Sans doute il eut un zèle ardent, et il est à présumer qu'il avait une foi vive et sincère. Mais ceux mêmes qui le placent au nombre des héros du moyen âge sont obligés d'avouer que des traits de perfidie, d'atroces vengeances, des violences effroyables, et l'usurpation la plus criminelle, ont imprimé à sa mémoire des taches qui ne s'effaceront point. D.

PIERRE DE NEMOURS,

ÉVÊQUE DE PARIS.

MORT VERS 1219.

Pierre de Nemours était fils d'Aveline de Nemours et de Gautier, chambellan de France, *Franciæ camerarius*, seigneur de la Chapelle-en-Brie, de Villebéon et autres lieux. Deux autres fils d'Aveline ont été évêques de Noyon et de Meaux; le premier portait le nom d'Étienne, et le second, celui de Guillaume : Pierre devint lui-même évêque de Paris, après Odon de Sully, en 1208. « En cel an morust li evesques Ouèdes de Paris en la tiercey des de juin; après lui fu evesques Pierre Trésorier de Tors », disent les chroniques de

Gall. christ. nova., t. VII, p. 86.

XIII SIÈCLE.

Script. rer. gall. t. XVII, p. 394.
Ibid., p. 61, 81.
Ci-dessus, t. XVI, p. 580, à l'art. d'Odon.
Ibid. p. 589, 590, à l'art d'Amaury de Chartres.

Saint-Denis. Rigord et Guillaume le Breton attestent aussi que Pierre était trésorier de l'église de Tours, lorsqu'il fut appelé à succéder à Odon. Nous avons déja indiqué sa première charte par laquelle il confirma les donations de son prédécesseur. En 1209, il ratifia une dotation faite au collége des Bons-Enfans de Saint-Honoré; et, pour étouffer l'hérésie qui renaissait des cendres d'Amaury de Chartres, il rechercha les disciples de ce docteur, en fit emprisonner et condamner treize, dont neuf furent brûlés aux Champeaux. Après avoir si hautement signalé son zèle, il rédigea ou approuva quelques réglements sur les écoles de Paris, et assigna des revenus à un chapelain particulier de l'évêché, qui devait prier pour les parents de l'évêque, pour ses prédécesseurs, et pour l'ame du roi Louis VII, aussi bien que pour celle de la reine Adèle.

Toujours impatient d'extirper l'hérésie, Pierre de Nemours se croisa contre les Albigeois, et l'on a lieu de croire qu'il s'est transporté en Languedoc avec plusieurs autres seigneurs. Mais il était à Paris en 1212 : il y assista au concile que tint le cardinal légat, Robert de Courçon, et où l'on publia des canons de discipline ecclésiastique. Pierre y ajouta des réglements relatifs à la dignité capitulaire de chancelier. Par une charte du mois de mars 1214 (c'est 1215, selon notre manière de compter), il érige en titre d'abbaye la maison de Port-Rois, depuis Port-Royal, l'incorpore à l'ordre cistercien, et la subordonne à l'abbaye de Vaux-Sernay, sauf en toutes choses le droit de l'évêque et de l'église de Paris. Deux ans plus tard, il accueillit les frères prêcheurs ou dominicains qui s'introduisaient pour la première fois dans la capitale. Il en partit bientôt lui-même, ayant pris parti dans la croisade d'Orient. Suivant Albéric de Trois-Fontaines, il fit, avant son départ, son testament, qui est daté du mois de juin 1218. Cette pièce, qui s'est conservée, est assez curieuse par les détails qu'elle renferme, par l'énumération des ornements légués à Notre-Dame de Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, à la Chapelle-en-Brie, à Saint-Martin de Tours : on y remarque des tapis d'Espagne, des coffres de Limoges, *cofros lemovicenses,* une grande Bible, un psautier glosé, les épîtres de saint Paul avec la grande glose, et les quatre livres des Sentences. Le testament veut que les autres livres et meubles du prélat soient vendus pour payer ses dettes, récompenser ses domestiques, et, s'il y a du reste, soulager les

Chron. ann. 1218.
Gall. chr. nov. t. VII, p. 90, 91.

pauvres : il ne nomme pas moins de cinq exécuteurs testamentaires, entre lesquels sont l'évêque de Meaux son frère et l'abbé de Saint-Victor. Tous les chroniqueurs s'accordent à dire qu'il est mort à Damiette; mais ils varient, sur la date, entre les trois années 1218, 19 et 20. Il est certain que dès les premiers mois de 1220, il était remplacé sur le siége épiscopal de Paris par Guillaume de Sélignac (Seignelay); on lisait même dans le cartulaire de Port-Royal que le siége était vacant au mois de janvier de cette même année. Nous sommes donc fort autorisés à supposer que Pierre de Nemours a cessé de vivre en 1219, probablement durant le siége de Damiette. Son corps fut, dit-on, rapporté à Paris, et inhumé derrière le grand autel de la cathédrale; l'inscription gravée sur son tombeau ne se peut plus lire. On célébrait son anniversaire le 13 décembre, à l'abbaye de Saint-Victor.

Jac. de Vitr., ann. 1218, Rob. autiss., Guill. de Nangis. 1220.

Ses écrits authentiques ne sont que les chartes et les statuts dont nous avons fait mention; toutefois on lui attribue une sorte de traduction ou de paraphrase en vers latins, de plusieurs livres de la Bible. Un manuscrit de la bibliothèque du Roi est intitulé : *Pentateuchus, Josue, Judices, Ruth, Libri Regum, Esdræ et Machabæorum, versibus heroicis, authore Petro episcopo*; et l'écriture en paraît être du treizième siècle. Mais il y avait alors bien d'autres évêques du nom de Pierre; et il est douteux que Pierre de Nemours ait eu le loisir, dans un court épiscopat et au milieu de beaucoup d'affaires, de versifier, d'ailleurs sans aucun talent, une si longue série d'histoires saintes. Cependant l'abbé Lebeuf lui attribue aussi une version du psautier en prose française : c'est bien de Pierre de Nemours que Lebeuf entend parler, puisqu'il désigne cette traduction comme faite vers 1210 par Pierre, évêque de Paris; mais il ne joint à cette indication aucune sorte de renseignement.

Catal., t. IV, p. 429

Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres, t. XVII, p. 731.

Le prélat dont nous venons de parler est quelquefois désigné par le nom de *Petrus Cambius*, et on lui donne plus souvent encore la qualification de *cambellanus*, chambellan.

Du Boulay, Hist. univ., Paris, t. III, p. 43-104.

D.

GAUTIER DE NEMOURS,

DIT LE JEUNE,

GRAND CHAMBELLAN DE FRANCE.

MORT VERS 1220.

Hist. Généal. de la maison de France, par le P. Anselme, t. VI, p. 625, et t. VIII, p. 438

GAUTIER, second fils de Gautier de Villebéon, premier du nom, grand chambellan, et d'Aveline de Nemours, prit, ainsi que ses autres frères, le surnom maternel de Nemours. Il succéda dans cette charge à son père, lequel étant parvenu à un âge très-avancé, mourut en 1204 ou 1205.

Il paraît que ce second fils servait avec distinction à l'armée que le prince Louis, fils de Philippe Auguste, commandait en 1214 contre le roi d'Angleterre; car, suivant Rigord, Henri maréchal de France, étant mort dans cette guerre, et ayant laissé un fils encore très-jeune, le roi nomma Gautier de Nemours pour remplir les fonctions de cette charge militaire, jusqu'à ce que Jean, fils de Henri, fût parvenu à l'âge de pouvoir l'exercer par lui-même; mais comme ces offices ne sont pas héréditaires, ajoute le même historien, ce fut par pur effet de la bonté du roi qu'il obtint cette faveur.

Rig. de Gest. Phil. Aug., inter Hist. Franc. scr. ed. Duchesne, t. V, p. 57, c.

Hist. Oriental. lib. III.

Ansel., t. VIII, p. 438.

Jacques de Vitry compte Gautier le jeune au nombre des seigneurs que les infidèles firent prisonniers près de Damiette, en 1219. On ignore combien dura sa captivité, mais on doit supposer qu'il ne survécut pas long-temps à cet événement; car frère Garin ou Guérin, qui recueillit, en 1220, toutes les chartes émanées du roi depuis 1195, ne fit aucune mention de Gautier dans ce travail, et nous allons voir bientôt que plusieurs faits éclaircissent l'objet de cette conjecture.

Hist. de l'Académie des Inscr., t. XVI, p. 168.

En rendant compte d'une Notice de l'abbé Sallier, relative à un registre de Philippe Auguste, manuscrit conservé à la Bibliothèque du Roi, Fréret prétend que le Gautier dont parle Jacques de Vitry était le même que celui que

Dutillet désigne sous le nom de Gautier de Joigny, parmi ceux qui ont rempli la charge de grand chambrier; « mais, ajoute « ce savant, Dutillet se trompe lorsqu'il donne à Gautier, « restaurateur des chartes, le titre de chambrier; c'est une « méprise : il a confondu le fils avec le père. » A notre avis, ces deux assertions sont contradictoires; car, comme nous l'avons vu plus haut, Gautier, premier du nom, qui mourut dans un âge fort avancé, en 1204 ou 1205, ne peut avoir été le même que Gautier de Joigny qui, suivant Dutillet, n'aurait exercé la charge de grand chambrier que sous saint Louis, vers 1226 pour le plus tôt. Voici les propres termes de Dutillet : « Guy Valerand fut grand chambrier du roy « Loys-le-Gros; un nommé Mathieu, des roys Loys le jeune « et Philippes Auguste, régnant lequel Ursion l'eut après ledit « Matthieu...; des rois Loys et sainct Loys, ce furent messires « Jean de Nantueil, Gaultier de Joigny, etc., etc. »

Dutillet, Recueil des rois de France, leur couronne, etc.; Paris, 1586, p. 299. Idem, Recueil des traités d'entre les rois de France et d'Angl., p. 153. Id., Recueil des rois, p. 299.

Il n'y a pas non plus d'apparence que ce Gautier de Joigny ait été le même que Gautier le jeune qui, dès l'année 1194, aurait été capable de rétablir les chartes que les Anglais avaient enlevées au roi, et qui, suivant Rigord, était, en 1213, un personnage recommandable par sa vertu, et jouissant d'une assez grande considération à la cour, pour avoir été, l'année suivante, chargé de remplir par *interim* les fonctions de maréchal de France. Si l'on ajoute encore que ses trois frères, Pierre, évêque de Paris, Guillaume, évêque de Meaux, et Étienne, évêque de Noyon, moururent tous sous le règne de Philippe Auguste, les deux derniers en 1221 et 1222, et le premier en 1219, sur la plage de Damiette, on aura une preuve de plus que Gautier de Nemours, dit le jeune, restaurateur des chartes en 1194, n'a pas dû prolonger son existence au-delà du règne de Philippe Auguste et qu'il est, par conséquent, différent du Gautier de Joigny dont parle Dutillet, et lequel était grand chambrier, mais non pas grand chambellan, comme notre Gautier. C'est pour avoir confondu ces deux charges qu'aura été commise l'erreur de Fréret que nous venons de relever. Il ne sera donc pas hors de propos de donner ici quelques explications indispensables pour bien établir la différence qui existait entre le grand chambrier et le grand chambellan.

Rigordus, de Gest., p. 56-57. Gallia christ., t. VIII, p. 1623, t. IX, p. 1006. Ibid., t. VI, p. 90.

Il est probable, comme le remarque Dutillet, que dans l'origine, ces deux charges n'en faisaient qu'une, et il y a

Recueil des rois de France, p. 295.

XIII SIÈCLE.

apparence que celle de chambrier, placée au nombre des cinq grandes charges de la couronne (1), était la plus ancienne, et par conséquent la seule dans l'origine. Mais ces deux dignités ont été depuis distinctes l'une de l'autre. « L'office de « chambrier, dit Dutillet, est très-ancien, et plus que les « grand, premier, et autres chambellans, qui (peult estre) « furent institués pour l'éminence des personnes qui estoient « grands chambriers, que les dits roys ne voulurent em- « ployer à tel service. Pour ce, ajoute-t-il, souvent on lit, « le chambrier, en latin, estre entendu pour le grand cham- « bellan; qui est argument que, au commencement, ce n'es- « toit qu'un office. » Toute confusion à cet égard vient en effet de ce que dans beaucoup d'actes et de chartes, le chambellan est désigné par le mot *camerarius,* affecté plus particulièrement au chambrier. D'Auteuil qui, sur ce point, partage entièrement l'opinion de Dutillet, pense que la charge de grand chambellan n'a été démembrée de celle de chambrier que vers le temps de Philippe Ier.

Hist. des ministres d'estat, p. 445.

Il serait superflu de rapporter les preuves citées par ces deux écrivains à l'appui de leur opinion; mais il en est une qui mérite une exception à ce silence, non-seulement parce qu'elle établit d'une manière incontestable la différence des charges de chambrier et de chambellan, mais aussi parce qu'elle est relative au Gautier qui fait le sujet de cet article.

Marten. ampl. Collect., t. I, p. 1135.

Il s'agit d'une charte datée de 1218 et contenant une donation faite par Philippe Auguste en faveur de Gautier le jeune. Elle commence ainsi : *Notum...... quod nos dilecto et fideli nostro Galtero juveni, camerario,* etc. Cette pièce est d'autant plus curieuse, qu'entre les témoins qui l'ont signée, on trouve un Barthélemy de Roye qui y figure en qualité de chambrier. Il paraît donc assez clair d'abord, que, les deux charges de chambrier et de chambellan, quoique souvent désignées par le même mot latin, étaient cependant différentes l'une de l'autre; ensuite, que Gautier le jeune était chambellan et non pas chambrier, en 1218.

Titre cité par d'Auteuil, page 446.

Le chambrier seul signait les chartes en qualité de

(1) Ces cinq grandes charges, suivant Mezerai étaient celle de sénéchal, *dapifer;* de grand chambrier, de bouteiller, de connétable et de chancelier. On voit qu'il n'a pas compris celle de grand chambellan dans cette énumération. Mezerai, Abrégé chronol. de l'hist. de France, p. 336 de l'édit. in-12, 1696.

XIII SIÈCLE.

grand officier de la couronne; il jugeait avec les pairs de France; il avait fief et justice foncière, cens, rentes et droits seigneuriaux en la ville de Paris et ez environs; en outre, la surintendance de la chambre du roi; le soin de ses habillements et meubles lui étaient confiés, etc. (Cette charge fut supprimée par François Ier, en 1545.)

Le grand chambellan portait à la guerre la bannière royale; il était chargé du soin des armes du roi, et devait tout préparer pour la réception des chevaliers; il devait être jour et nuit près de la personne de son maître, *et gésir, quand la royne n'y est, au pied du lict du roy;* il avait la garde du scel secret et du cachet du cabinet, recevait les hommages qu'on rendait à la couronne, faisait prêter le serment de fidélité en présence du roi; enfin, l'administration du trésor et des finances du royaume lui était confiée, ainsi que le soin des chartes, titres et papiers du roi.

Anselme, Hist. généal., t. VII, p. 393.
Du Tillet, Recueil des rois, p. 300.
Anselm., tom. VIII, p. 437.
D'Auteuil, *ut suprà*, p. 447 et seqq.

La nature de ces dernières attributions complette donc la preuve que Gautier le jeune était chambellan et non pas chambrier; car, autrement, comment aurait-il été chargé de réparer la perte que le roi avait faite des titres de la couronne, et comment aurait-il pu s'acquitter de cet objet, s'il n'avait précédemment exercé quelque emploi propre à lui rendre familière la connaissance du contenu de ces titres?

Tous les historiens ont parlé de la rencontre des Français et des Anglais qui en causa la perte. Ce malheur arriva en 1194, près de Bellefoge en Blésois, quand Richard, roi d'Angleterre, fondit à l'improviste sur le camp du roi, et, pendant qu'il dînait tranquillement, lui enleva, avec tout son bagage, son sceau royal et ses registres. Ils contenaient, suivant Guillaume Le Breton, les rôles des tributs et des impôts, les états des revenus du fisc, des redevances des vassaux, des priviléges et des charges des particuliers; enfin, le dénombrement des serfs et des affranchis des maisons royales.

Duchesn., Hist. Franc. script., t. V, p. 145.

Quid deberetur fisco, quæ, quanta tributa,
Nomine quid censûs, quæ vectigalia, quantum
Quisque teneretur feodali solvere jure,
Qui sint exempti, vel quos angaria damnet,
Qui sint vel glebæ servi, vel conditionis,
Quove manumissus patrono jure ligetur;
Non nisi cum summo poterit rescire labore.

Le roi ayant donné l'ordre de renouveler les pièces qui

XIII SIÈCLE.

venaient de lui être enlevées par l'ennemi, ce fut Gautier le jeune qui entreprit ce travail et qui parvint, avec sagacité, à rétablir les titres dans leur premier état, ainsi que le dit Guillaume Le Breton :

> Præfuit huic operi Galterus junior ille
> Hoc grave sumpsit opus in se qui cuncta reduxit
> Ingenio naturali, sensûsque vigore
> In solidum rectumque statum.

Id. ibid.

Hist. de l'Acad. des inscript., t. XVI, p. 167.

On croira difficilement, dit Fréret, dans l'analyse de la Notice déja citée, ce que Guillaume Le Breton raconte dans ces vers; sur quoi nous ferons observer, contradictoirement, que le père de Gautier le jeune ayant été placé à la tête des finances en 1185, après la retraite de Girard de Poissy, il y a lieu de croire qu'il aura été aidé dans cette administration par son fils, qui se sera dès cette époque mis au fait des affaires du roi. Il est d'ailleurs aussi probable que notre Gautier, à l'époque de la perte des titres de la couronne, remplissait déja les fonctions de la charge de grand chambellan, quoique son père vécût encore alors; et comme à ce titre il aura été chargé de recevoir les hommages, de faire prêter le serment de fidélité, de garder les chartes, titres et papiers du roi, il n'est point surprenant qu'il ait eu une connaissance assez exacte de ce que les registres contenaient, pour avoir pu les rétablir au besoin. A ce sujet il faut encore remarquer avec l'académicien Bonamy, que les titres qui furent pillés par les Anglais ne concernaient uniquement que le domaine particulier du roi, et qu'il ne s'agit pas de ceux qui auraient regardé toute l'étendue du royaume, et les provinces dont les grands vassaux s'étaient emparés sur la fin de la seconde race.

Inter Hist. Fr. script., t. V, p. 19.

Acad. des inscript., t. XXX, p. 704.

« Ce que Gautier a dû faire, ajoute judicieusement le « même académicien, était une liste exacte de tous les fiefs « du roi; d'envoyer faire des enquêtes sur les lieux, pour « s'informer par témoins des redevances des particuliers, « des droits, des prérogatives dont ils jouissaient par con- « cession du prince; enfin, de faire copier les lettres des « rois antérieurs à Philippe-Auguste, et celles même de ce « prince données avant 1194. Quoique Guillaume Le Breton « dise que Gautier remit les choses dans le premier état, « je crois qu'il ne s'appliqua d'abord qu'à ce qu'il y avait « de plus essentiel, c'est-à-dire, à dresser une liste de tous

Ibid., p. 702-704.

XIII SIÈCLE.

« les fiefs du roi et de leurs redevances, car c'était là en quoi « consistaient les revenus et les richesses de nos rois. » Ibid., p. 705.

Le travail de Gautier le jeune n'existe plus, du moins sous son nom; mais, d'après la conjecture de Bonamy, on ne peut guère douter que nous ne lui soyons redevables de ce que les registres de Philippe-Auguste, copiés par frère Guérin, principal ministre de ce prince, contiennent, sous les titres de *Feoda et census; Sequestræ et litteræ regis*. « C'est, « dit encore Bonamy, le résultat du travail qu'avaient fait « les commissaires envoyés par le roi dans tous les environs « de Paris, dans l'Orléanais, le Berry, la Picardie, la Cham- « pagne et la Normandie... Ces enquêtes qui sont en très- « grand nombre, sont sans date, à l'exception de cinq ou « six; et celle qui approche le plus de la rédaction nouvelle, « commencée par Guérin en 1220, est de 1219. Il n'est pas « croyable que toutes les recherches qu'on fut obligé de « faire pussent être finies en peu d'années, etc. » Id. ibid.

Si, comme il est à croire, une grande partie du travail de Guérin se compose du résultat des recherches de Gautier, ce résultat indique un administrateur habile plutôt qu'un littérateur proprement dit; néanmoins, et ne fût-ce qu'au premier titre, il méritait une mention dans les annales des lettres, des sciences et des arts, s'il posséda, comme le dit Guillaume Le Breton, celui de rétablir les titres de la couronne. Ce travail ne sera si l'on veut qu'une compilation; mais de combien de compilateurs du même temps, ne sommes-nous pas tenus de parler, bien qu'ils n'aient exercé leur plume et leur patience que sur des objets bien moins importants que la restauration des titres d'une partie de notre Histoire administrative (1)!

Aucun de nos biographes contemporains n'a fait mention de Gautier de Nemours, dit le Jeune. P. R.

(1) Il ne sera pas sans doute hors de propos de citer ici une compilation moderne et bien plus importante en matière administrative, qui reste ignorée du public dans les 56 vol. in-fol. conservés au ministère de la marine. Ce recueil contient toutes les dépêches du grand Colbert depuis 1669 jusqu'à 1683, et des ministres suivants jusqu'à 1723. Il en existe un abrégé chronologique et alphabétique qui fut rédigé pour l'usage de Louis XVI et dont le manuscrit, aujourd'hui de la bibliothèque Mazarine, fait connaître, à la fois, toute la profondeur du génie administratif du ministre de Louis XIV, et la sagesse du Prince qui savait rechercher longtemps après dans ce répertoire les connaissances qu'il appliquait ensuite à cette partie de son gouvernement.

LE B. REGNAULT,

DOYEN DE S^T.-AIGNAN D'ORLÉANS,

PUIS RELIGIEUX DE L'ORDRE DE S^T.-DOMINIQUE.

MORT EN 1220.

Hubert, antiq. de l'église de St.-Aignan, p. 102. Gallia christ., t. VIII, p. 1523, § XI. Echard, Script. ordinis prædicat. t. I, ep. 89. Antonii Senensis chron. p. 43.

On croit généralement que ce religieux naquit en Languedoc, dans la petite ville de Saint-Gilles; néanmoins Quétif a élevé des doutes au sujet de cette opinion, adoptée par la plupart des historiens, sur la foi d'Antoine de Sienne, qui, dans sa chronique, lui donne le surnom de Saint-Gilles *(de sancto Ægidio)*, sans que rien puisse indiquer la source où il a puisé ce renseignement.

Echard, p. 90, ad calcem.

Duboulay, Hist. universit., t. III, p. 90. Echard, Hubert; ut suprà.

Si l'on ne sait rien de bien positif sur ce point, d'ailleurs peu important, il est certain du moins que Regnault est né en France, quoique Rovetta le mette au nombre des écrivains qui ont illustré la Lombardie. Il professa pendant cinq ans le droit canon à l'Université de Paris, dont il était alors un des plus célèbres docteurs; et il ne quitta l'enseignement que vers l'année 1211 ou 1212, époque à laquelle il fut fait doyen de St.-Aignan d'Orléans, sur la demande du chapitre de cette église. Son profond savoir, ainsi que la prudence avec laquelle il termina plusieurs différends qui existaient depuis long-temps entre les doyens, ses prédécesseurs, et le chapitre, lui attirèrent l'estime et l'amitié de son évêque Manassès, avec lequel il entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Ils partirent à cet effet pour Rome vers l'an 1217. Là, Regnault, entraîné par les discours de Dominique, abandonna sa dignité de doyen, pour entrer dans le nouvel ordre que ce religieux venait de fonder, et il poursuivit ensuite son voyage vers les saints lieux. A son retour, vers la fin de l'année 1218, Dominique l'envoya à Bologne, pour qu'il s'acquittât des devoirs qui lui étaient imposés par la règle de l'ordre dans lequel il venait d'entrer, et dont le but principal était la propagation et la défense de la foi.

Regnault s'acquitta de ce ministère avec autant de zèle que de succès, et bientôt sa renommée s'étendit au loin. On accourait en foule pour l'entendre; car, dit un écrivain contemporain, *il avait une éloquence pleine de feu; sa parole, semblable à une étincelle ardente, enflammait les cœurs de tous ceux qui l'écoutaient, et il n'était personne, quelque dur et insensible qu'il fût, qui pût résister à la chaleur des discours de ce nouvel Élie.* Aussi, après l'avoir entendu, beaucoup de personnes illustres, parmi lesquelles on cite plusieurs docteurs et professeurs célèbres de l'université de Bologne, s'empressèrent d'entrer dans l'ordre auquel cet homme éloquent faisait tant honneur.

Jordan., in vit. S. Dominici, ap. Echard, t. I, p. 18, 35.

Regnault ne resta qu'un an dans cette ville. Saint Dominique voyant les avantages que la nouvelle institution retirait des prédications de ce religieux, en pays étranger, l'envoya à Paris vers la fin de l'année 1219, espérant qu'il obtiendrait plus de succès encore dans une ville où il était déjà connu par d'honorables antécédents. Mais il en fut autrement, et Regnault, presque au commencement d'une carrière dans laquelle il avait si heureusement débuté, mourut peu de temps après son arrivée à Paris, dans les premiers mois de l'année 1220. Sa vie a été écrite en français par le P. Senault, de l'Oratoire, et publiée en 1645, in-12.

Echard, p. 89. Duboulay, *ut suprà.*

Hubert, Echard, Gallia christ., *ut suprà.*

Aucun des sermons qui acquirent alors à Regnault une si grande renommée, n'est parvenu jusqu'à nous. On ignore même s'il en a jamais écrit aucun, ou si ses discours étaient improvisés, suivant la coutume de la plupart des prédicateurs de cette époque. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir faire au moins mention de Regnault, comme de l'un des plus célèbres prédicateurs du XIIIe siècle.

P. R.

JEAN DE CANDELIS,

CHANCELIER DE L'ÉGLISE DE PARIS.

ON ne sait rien de la vie de Jean de Candelis avant l'année 1209, où il devint chancelier de l'église de Paris, après Præpositivus. Il avait cessé de vivre ou du moins d'occuper cette place en 1220, puisqu'elle était alors remplie par Philippe de Grève, dont le prédécesseur immédiat est nommé maître Estienne. Le chancelier de la cathédrale exerçait depuis long-temps sur les écoles une juridiction qui s'étendit comme de plein droit sur les étudiants et sur les maîtres de l'Université parisienne. Il appartenait à ce dignitaire d'accorder la licence ou la permission d'enseigner dans l'étendue entière du diocèse, ou du moins dans le territoire qui relevait immédiatement de la cathédrale. Mais Jean de Candelis porta ses prétentions beaucoup plus loin : il se faisait payer ces licences, malgré les décrets des papes et des conciles; il voulait obliger les professeurs à lui prêter obéissance; il abusait du droit que ses prédécesseurs s'étaient arrogé de lancer en certains cas des sentences d'excommunication ; il exigeait de ceux qui voulaient en être absous, des amendes qui tournaient à son profit : enfin il avait résolu d'interdire à l'Université l'enseignement de la théologie et du droit canon, et de le renfermer dans les écoles épiscopales et claustrales, placées sous sa surveillance directe, entre les deux ponts. Mais l'Université qui avait déjà obtenu de Philippe Auguste et d'Innocent III, plusieurs privilèges, et particulièrement l'institution d'un syndic, eut recours au Saint-Siège, alors très-enclin à la protéger. Le pape nomma deux commissaires, l'évêque et le doyen de Troyes, qu'il chargea d'examiner les entreprises du chancelier et les réclamations de l'Université. Ils rédigèrent des articles que Duboulay attribue mal-à-propos à l'évêque de Paris, Pierre de Nemours : il est vrai seulement que ce prélat et le chancelier Pierre de Candel les ratifièrent ou s'y soumirent. Ces articles se retrouvent dans le statut que le légat Robert de Courçon

Voyez Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 583-586.

Ibid., p. 46, 47.

Hist. Univer., Paris, t. II, p. 23, 44, 59, 81, 82, 93, 583.

publia en 1215. L'Université fut maintenue en pleine possession de ses immunités, sauf l'obligation d'obtenir, mais gratuitement, la licence. Cependant les successeurs de Jean de Candel, et surtout Philippe de Grève, renouvellèrent les mêmes attaques, qu'Honorius III réprima en les qualifiant *insolentes*. Hémery, p. 96 — Crevier. 284. 292

Voilà la seule mention que nous ayons à faire de Jean de Candelis, dans l'Histoire littéraire de la France; à moins pourtant qu'on ne veuille le confondre avec un *Jean de Candelo*, auquel Montfaucon attribue un Traité manuscrit, et d'ailleurs inconnu : *De promotione ad ordines*. D. Bibl. bibl. Ind.

PIERRE DE CORBEIL,

ARCHEVÊQUE DE SENS

MORT EN NOVEMBRE 1222.

Pierre de Corbeil naquit vers le milieu du douzième siècle, dans le lieu dont il porte le nom. Tout ce qu'on sait de sa famille, c'est qu'il était parent de Michel de Corbeil qui fut avant lui archevêque de Sens, et de Réginald de Corbeil, évêque de Paris. Le même Michel avait été aussi, avant Pierre, chanoine de Paris et maître des écoles. En exerçant cette dernière fonction, Pierre avait eu au nombre de ses disciples, Lothaire Segni, qui fut depuis le pape Innocent III, et qui conserva, comme nous le verrons bientôt, beaucoup de reconnaissance et d'estime pour son ancien maître. En 1183, Pierre de Corbeil a souscrit en qualité de chapelain ou premier aumônier de Philippe-Auguste, un diplôme en faveur de l'abbé d'Hérivaux. Cependant il paraît qu'il ne jouissait encore d'aucun bénéfice considérable au commencement de l'année 1198, époque de l'avénement d'Innocent III; car ce pape, dès la première année de son pontificat, écrit au roi d'Angleterre, Richard, au doyen et au Chapitre de l'église d'Yorck, pour les presser de mettre Pierre de Corbeil en Gall. chr. nov. VII, 229

possession d'une prébende, d'un archidiaconé que l'archevêque de cette ville lui avait conféré. Le chapitre refusait de l'admettre : Innocent menace les opposans de censures ecclésiastiques, et il les conjure de ne pas repousser un homme si distingué par son savoir et par sa vertu; c'est là qu'il fait mention et qu'il se glorifie même des leçons qu'il a jadis reçues de lui. « Ad memoriam reducimus nostram, « nos aliquandò sub ipsius magisterio extitisse, et ab eo di- « vinarum audisse paginam scripturarum, quod utiquè non « pudet nos dicere; immò reputare volumus gloriosum. » Malgré la puissance d'une telle recommandation, il est à présumer que Pierre de Corbeil n'obtint pas de prébende en Angleterre : son nom se lit avec la qualité de chanoine de Paris sur une ordonnance de 1198, par laquelle l'évêque Odon de Sully et son chapitre espéraient abolir la fête des fous. Au mois de mai de cette même année, Innocent le qualifie *Magister* et *Canonicus parisiensis*, dans une lettre où il l'associe à l'évêque et au chantre de Paris, en les chargeant tous trois d'obliger l'évêque de Tournay à mettre Bernard de lisle en possession d'un canonicat de cette église. On croit qu'il était simple chanoine en février 1199, quand il fut adjoint à l'évêque de Paris, pour juger un procès entre les chanoines de Langres et leur évêque Garnier de Rochefort.

Innoc. III, epist. l. I, pag. 275, 276

V. Petri Bles. Opera app., pag. 778; et ci-dessus l'article *Odon de Sully*.

Innoc. III, epist. I, 67, 68; lib. I, epist. 116.

Ibid., epist. 553, pag. 314, 315. — V. l'art. *Garnier*, ci-dessus, t. XIV, p. 425-431.

On le nomma enfin évêque de Cambrai, en 1199 : cette date est établie par les chartes et par la chronique d'Andres qu'à rédigée Guillaume, auteur contemporain. Alberic de Trois-Fontaines ne le fait installer sur ce siége qu'en 1200, par le légat Octavien, cardinal, évêque d'Ostie; mais il y a là probablement quelque erreur. Montfaucon le désigne comme l'évêque de Cambrai qui en 1198 tomba au pouvoir des Français, avec Philippe, comte de Namur qui l'accompagnait : ceci est encore inexact; car ce fait est de la fin de l'an 1199, et le prélat qui fut pris et peu après relâché, à cause de l'intervention du légat, était Jean de Béthune, et non Pierre de Corbeil. Celui-ci ne paraît pas être non plus l'évêque de Cambrai qui a eu des démêlés et une correspondance avec Étienne de Tournay. L'épiscopat de Pierre de Corbeil à Cambrai a été fort court : à peine a-t-il fait quelque séjour dans cette ville. On dit qu'il alla trouver le souverain pontife, pour obtenir d'être transféré à Sens, dont le siége métropolitain venait de vaquer par le décès de Michel. On raconte même que le Saint-Père lui ayant dit : c'est moi qui vous ai fait

Chron. part. II, p. 413, 419.

Monum. de la Monarch. franç. II, 88.

V. Art de vérifier les dates, 3e édit., III, 112. — Rec. des Hist. de Fr. t. XVIII, pag. 50.

V. notre tom. XV, pag. 569-573.

Martini poloni chron, p. 396.

évêque, *ego te episcopavi*, il lui répliqua : *ego te papavi*, c'est moi qui vous ai fait pape. Nous sommes fort éloignés de garantir cette anecdote ; mais la promotion de Pierre de Corbeil à l'archevêché de Sens est de la fin de 1199 au plus tôt, du commencement de l'an 1200 au plus tard : ce sont les dates qu'indiquent Rigord, Thomas de Cantimpré, Guillaume de Nangis, et l'auteur de la Chronique de Tours, selon lequel Pierre fut installé à Sens par Octavien, cardinal évêque d'Ostie ; la Chronique d'Auxerre en dit autant, en ajoutant que c'était contre le gré de la plus grande partie du clergé.

Rec. des Hist. de Fr. t. XVIII, pag. 51.
Quétif. Script. ord. prædic. I. 254.
Dachery, Spicil. XI, p. 475.

En 1200, Innocent III propose ou plutôt ordonne à l'évêque d'Orléans de conférer un bénéfice à un pauvre sous-diacre de Corbeil ; et cette recommandation ou injonction se fait à la prière du nouvel archevêque de Sens. Ce prélat souscrit en 1201, l'acte de légitimation des enfants que Philippe-Auguste avait eus de Méranie. Ensuite on ne rencontre aucune mention de lui, qu'en 1207, lorsque le pape le charge de régler les affaires relatives à la succession des comtes de Blois et de Clermont, morts à la croisade. Nous ne répéterons pas que Pierre de Corbeil s'est croisé lui-même contre les Albigeois en 1209, quoiqu'on l'ait affirmé dans l'ancienne *Gallia christiana*, en citant Pierre de Vaux-Cernay qui n'en dit rien ; ce sont les chroniques de Saint-Denis qui nomment Pierre de Corbeil parmi ces croisés. Par une circulaire adressée en 1210 à tous les prélats, abbés, prieurs de la province de Sens, Pierre demande des secours contre l'empereur Othon dont l'armement inspirait alors de vives alarmes. L'évêque de Paris ayant obtenu de la cour de Rome le pouvoir de réprimer les déréglements des maîtres et des clercs séculiers de son diocèse, sans égard à leurs appels, l'archevêque de Sens ne tarda point à s'en plaindre comme d'une atteinte à sa juridiction archiépiscopale : le pape lui répond qu'il n'a pas eu l'intention de la restreindre, et que lorsque l'évêque de Paris n'agira point comme délégué du Saint-Siége, les appels devront avoir leur effet. Le doyen de l'église de Sens avait prié Innocent III de lui permettre d'aller passer trois ans à Paris, pour y enseigner la théologie et se rendre utile aux étudiants, en se perfectionnant lui-même : le pontife accueillit cette demande et la transmit à l'archevêque et au chapitre, en les invitant à y avoir égard.

Martenne, Ampliss. collect. V. 1038.
Innoc. III, epist. lib. II. p. 365, 366.
Gall. christ. V. 1, p. 635, 636.
Innoc. Epist. tom. II. lib. X, p. 36, 37.
Rec. des Hist. de Fr. t. XVIII, p. 402, 403.
Gall. christiana vetus. I. 636.
Innoc. epist. lib. X, t. II, p. 195.
Ibid. p. 104.

Ibid. p. 614, 616 et 640

Une affaire plus importante donna lieu à d'autres épitres d'Innocent III en 1212. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre avaient jeté un interdit sur toutes les terres de leurs diocèses à raison de vexations exercées, disaient-ils, par le roi Philippe-Auguste. Le prince obtint du pape que le métropolitain de Sens serait pris pour juge; mais les deux évêques réclamèrent, et sur leurs remontrances, Innocent enjoignit à Pierre de Corbeil de ne pas permettre que l'interdit fût violé. Le saint père, en cette conjoncture, se laissa fort indisposer contre son ancien professeur; il l'accusait d'avoir fait un faux exposé, d'avoir procédé d'une manière perverse, *perversè processit*, d'avoir jugé quand il ne devait que concilier, et il menaçait de l'en punir. Il paraît néanmoins que dès l'année suivante, il lui avait rendu sa confiance: c'est ce qu'on peut conclure de deux lettres qu'il lui écrivait en 1213, l'une à l'occasion d'un juif converti par un miracle dont il le charge de constater la réalité; l'autre sur un démelé entre l'abbé de St.-Pierre-le-Vif, et les chefs de la ville de Sens, qui sont ici qualifiés mayeur et pairs, et que l'official avait excommuniés à cinq reprises différentes.

Ibid. p. 689, 690, Lib. XVI.

Ibid. p. 816, 817.

Pierre de Corbeil, après avoir tenu un concile à Melun en 1216, publia un règlement en sept articles, que nous comprendrons bientôt parmi ses écrits. Cet acte est le dernier qui lui soit attribué dans les monuments de cet âge (1), quoiqu'il ait vécu jusqu'en 1222. Il mourut le 3 juin de cette année, au milieu d'un synode qu'il tenait dans son eglise. C'est la date qu'énoncent la plupart des chroniqueurs du temps, et particulièrement Vincent de Beauvais. Quelques autres désignent l'année 1221; et le père Le Long a préféré cette indication qui ne nous semble pourtant pas la plus exacte. Mais tous les contemporains de cet archevêque

Specul. Hist. lib. XXXI, 124.
Biblioth. sacra, p. 685

(1) Nous ne croyons pas devoir tenir compte du récit que débite Thomas de Cantimpré (Lib. II, cap. 51. § 7.). Pierre de Corbeil étant archevêque de Sens, après avoir entendu la confession d'un pécheur qui *propriam filiam violenter oppresserat*, lui imposa une pénitence de sept ans. Le pénitent se récria; il la trouvait trop douce pour un si grand crime. Tout au contraire, le confesseur la réduisit à trois jours de jeûne au pain et à l'eau, et sur de nouvelles réclamations du pénitent contre une satisfaction si légère, à la récitation du seul *Pater noster*. A mesure que la peine décroissait, la contrition du pécheur devenait plus vive: il mourut subitement, au moment où il recevait l'absolution, et il ne faut pas douter, ajoute Thomas de Cantimpré, qu'il n'ait été aussitôt reçu dans le Paradis, sans passer par le Purgatoire.

de Sens s'accordent à rendre hommage à sa science, à ses talents, à sa piété. Vincent l'appelle *vir inestimabilis litteraturæ ac senectutis bonæ*. On a répété ces éloges dans les siècles suivants, et Trithème surtout les a fort amplifiés : *in divinis scripturis jugi studio eruditus et veterum lectione dives, atque in secularibus litteris nobiliter doctus, ingenio subtilis et clarus eloquio, scripsit non parvæ utilitatis opuscula... valde subtiliter.* Pierre a été inhumé dans le chœur de son église métropolitaine, devant la stalle du grand chantre, et l'on a gravé sur son tombeau ces vers léonins :

Script. eccles. lib. 426, p. 106 de l'édit. de Fabric.

Gall. christ vetus, p. 636.

Flos et honor cleri, Petrus huic qui subjacet æri,
De Cameracensi electus sedi senonensi,
Moribus et vità verè fuit Israelita,
Et pro more viæ sacra novit theologiæ.
Lux erat annalis synodi cœtûs synodalis:
Non sine lamento patris ossa dedit monumento.

Cependant presque rien n'a été publié des ouvrages qui lui avaient obtenu une réputation si brillante. Sa courte épître circulaire sur l'armement de l'empereur Othon, transcrite dans l'ancienne *Gallia christiana* n'est d'aucune importance comme production littéraire. Son statut de 1216 en sept articles est dans la collection des conciles de Labbe. Le premier article conçu en termes fort obscurs semble dire que les avocats feront serment de ne se charger que de causes justes. Le second porte que les excommuniés qui ne se feront pas absoudre dans le délai d'un an, seront livrés au bras séculier, et leurs biens confisqués, rigueur dont les exemples sont rares même en ce siècle. Les cinq autres articles concernent les abbés et les prieurs conventuels; il leur est défendu de faire des emprunts au-delà de la somme fixée par l'évêque diocésain et sans la permission de leur communauté, à laquelle ils doivent rendre compte. On a de lui sous la date de 1218 un règlement du même genre que Mabillon a imprimé. Mais on s'est abstenu de mettre au jour son commentaire sur presque toute la Bible, cité par Le Long, d'après Trithème, et qui subsiste manuscrit, à ce qu'assure Eisengrein, mais Eisengrein connaît si peu Pierre de Corbeil qu'il le fait vivre en 1356, ce que le père Possevin a répété. L'abbaye du Mont-Michel conservait une copie manuscrite du commentaire particulier de Pierre sur le Psautier : le prologue commençait par ces

Ibid.

T. XI, part. I, p. 240, 241.

Acta SS. VIII, p. 256, n° 7.

Catal. testium veritatis, p. 142.

XIII SIÈCLE.

mots, *Est introitus exterior, est interior,* etc., et l'explication du premier psaume par ceux-ci, *Hoc psalmo agit de bonis et malis.* Le même archevêque de Sens a expliqué en quatorze livres toutes les épîtres de St.-Paul. Henri de Gand et Trithème font mention de ce grand ouvrage dont il paraît qu'on ne retrouve aujourd'hui aucune copie, bien qu'on l'ait dit imprimé à Paris en 1555; mais sa somme de théologie, quelquefois désignée sous le titre de *Quæstiones scholares,* subsiste : Launoi en a donné quelques extraits, d'un faible intérêt, dans son traité des écoles célèbres, et a légué le manuscrit qu'il en possédait au séminaire de Laon; il en existait un autre chez les Minimes de Paris. On n'a que des renseignements fort vagues sur les sermons et et les autres opuscules de Pierre de Corbeil. Cependant on lui attribue une satire contre le mariage restée manuscrite et intitulée : *Rhythmus quod malum sit uxorem ducere et de matrimonii oneribus et angustiis;* elle était dans la bibliothèque de l'abbaye de St.-Évroul; et elle se trouve aussi à la Bibliothèque du roi (fonds de Colbert) sous le titre de *Satira adversus eos qui uxorem ducunt.* On voit que les productions de cet écrivain, si renommé de son temps, enrichissent fort peu aujourd'hui la littérature du XIIIe siècle.

Oud. de Script. eccles. III, 34.

T. XXXIII.

Crowœus de script. in sacr. script., p. 295.

P. 229.

Oudin, suppl. 486, 487.

Catal. manusc. Bibl. reg. III, 357

D.

JEAN DE TOUCY,

MORT EN 1222.

Toucy était le nom d'une terre située dans l'Auxerrois, et d'une famille noble qui la possédait. Issu de l'une des branches de cette famille, Jean de Toucy, de Toci, *de Tociaco,* avait une sœur appelée Agnès de Oenna, ou de Ouagna, nom d'un bourg voisin d'Auxerre : leur oncle Odon était abbé de Hautvilliers au diocèse de Reims. Jean est qualifié bailly militaire, *Baillivius militaris*, dans une charte datée de 1207 et donnée par Ithier seigneur de Toucy. On a supposé qu'il avait été chanoine régulier de saint Victor, avant

Gall. christ. nova. VII, 726-732.

Du Boulay, Hist. Univ. t. II, p. 482.

de devenir abbé de Ste.-Geneviève du Mont, en 1191 ou 1192; mais la preuve qu'il avait long-temps vécu à Ste.-Geneviève même, existe dans une lettre de son prédécesseur Étienne. Nous y voyons qu'Étienne, élu évêque de Tournay, voulut avoir pour successeur dans la fonction d'abbé, Jean de Toucy qu'il distinguait depuis long-temps parmi les religieux de sa communauté. A l'article d'Odon évêque de Paris, nous avons parlé des démêlés de ce prélat, en 1202 et 1203, avec les chanoines réguliers de Ste.-Geneviève et leur abbé. Celui-ci fut désigné peu de temps après pour remplir le siége épiscopal de Meaux. On élut un autre évêque de cette ville; mais Jean continua de jouir, en qualité d'abbé, d'un très-grand crédit. Les papes Innocent III, et Honorius III, l'ont fréquemment délégué pour discuter et juger des questions relatives à des élections et à d'autres affaires ecclésiastiques. Il reçut solennellement à Ste.-Geneviève son parent Guillaume de Seignelay qui venait prendre, en 1220, possession de l'évêché de Paris. Jean de Toucy a entretenu une correspondance avec Étienne de Tournai qu'il consultait dans toutes les circonstances graves. Cependant il ne subsiste qu'une seule lettre de Jean à Etienne, et elle ne consiste qu'en excuses de ce qu'il ne peut pas se trouver à la dédicace d'une chapelle, cérémonie à laquelle l'évêque de Tournai l'avait invité. On conservait dans la bibliothèque de saint Victor un panégyrique de sainte Geneviève, production peu remarquable dans la multitude de celles du même genre, et qui toutefois serait à peu près l'unique titre littéraire de Jean de Toucy. Car il paraît que ce n'est pas à lui, mais à Jean le teutonique, abbé de St.-Victor, qu'il convient d'attribuer un traité contre la pluralité des bénéfices, matière qui se discuta, de 1235 à 1238, sous l'épiscopat de Guillaume d'Auvergne, quand Jean de Toucy ne vivait plus. Peut-être a-t-il rédigé la relation du miracle opéré, dit-on, par sainte Geneviève en 1206 : c'est l'opuscule dont nous avons fait mention à la fin de notre tome XVI, sans en désigner l'auteur, qu'il n'est effectivement ni très-facile ni très-important de bien discerner. Le théologien fort peu célèbre dont nous venons de parler, mourut le 16 avril 1222 : c'est par erreur que du Molinet a dit 1224.

D.

Steph. Tornac. epist. 173, p. 273, 274

Hist. littér. t. XVI, 577, 578

Hist. littér. t. XVI, p. 600

Steph. Tornac. p. 163.

ÉTIENNE DE REIMS,

DOYEN DU CHAPITRE DE L'ÉVÊCHÉ DE PARIS.

Gall. christ. Tom. VII, p. 202

On ne connaît rien de la vie de ce chanoine avant l'époque à laquelle il fut élu doyen de son chapitre. On sait seulement qu'il était déjà revêtu de cette dignité au mois de février 1216; qu'il a signé une charte datée du mois d'avril 1217, et enfin qu'il fut investi au mois de mars 1220 de divers droits de dixme achetés par le chapitre. Il eut pour successeur dans son doyenné Gautier, fils de Simon Cornut, lequel ayant signé en décembre 1221, un acte relatif à la confrérie de St.-Augustin en l'église de Paris, montre par cette dernière date que la mort de son prédécesseur doit être arrivée sur la fin de la même année 1221, et très probablement le 24 août, suivant l'article du nécrologe de Paris qui est conçu en ces termes: « *IX cal. Septembris obiit Stephanus de Remis Decanus et* « *Sacerdos.* » C'est l'unique témoignage que nous ayons rencontré pour justifier le surnom que nous avons conservé dans le titre de cet article.

Ibid.

Le seul écrit qu'Étienne de Reims paraisse avoir laissé après lui, est celui qu'on trouve intitulé *Statuta Domus-Dei parisiensis.* L'auteur de l'histoire de l'Église de Paris qui le lui attribue, fait mention d'un autre Étienne, doyen du même chapitre qui vivait en 1363; et pour prouver que ce n'est pas à ce dernier qu'on doit attribuer la rédaction des statuts de l'Hôtel-Dieu, mais à Étienne de Reims, l'historien fait remarquer, que du temps de notre Étienne on avait rédigé des statuts du même genre, pour les hôpitaux de Noyon et de Beauvais. Mais le savant oratorien aura négligé d'employer une preuve bien plus directe de ce que ces statuts n'ont pu être rédigés par le doyen Étienne qui vivait en 1363, et cette preuve, nous la tirons de l'article VIII des mêmes statuts transcrits dans cette histoire, et qui est ainsi conçu: « *Fratres sint tonsurati ut Templarii; sorores ut moniales.* » L'ordre des templiers ayant été aboli en 1311 au concile général de Vienne en Dauphiné, il paraît assez clairement qu'Étienne

G. Dubois, Hist. eccles. parisiens. Tom. II, p. 482.

Ibid. p. [illegible]

P. 482.

XIII SIÈCLE.

second doyen du nom n'aurait pas cité cinquante-deux ans après leur abolition, la tonsure des templiers pour modèle de celle qu'il aurait prescrite aux frères laïcs, desservants de l'Hôtel-Dieu; d'ailleurs cet Étienne second qui fut par suite évêque de Paris, est surnommé *de Parisiis* dans la liste des évêques de cette capitale qui fut copiée en 1537 et en lettres gothiques, d'après un manuscrit plus ancien.

[illegible] forma ad usum eccles. [illegible]

Le premier des soixante-douze articles de ces statuts est ainsi conçu : *Stephanus, parisiensis ecclesiæ Decanus, totumque Ecclesiæ Capitulum omnibus præsens scriptum inspecturis, Salutem in Domino. Noverint omnes tam præsentes quam futuri, quod nos de communi consensu capituli nostri statuimus, etc.*

On relève dans ces statuts que l'Hôtel-Dieu était alors desservi par trente frères laïcs, quatre prêtres, quatre clercs et vingt-cinq sœurs. Les particularités qui concernent leurs vêtements sont réglées suivant tous les usages du 13e siècle. Le prix des étoffes y est déterminé. Entre autres il est question de celle qui était alors connue sous la désignation *d'ysambrunus. Sacerdotes et clerici ad frequentandam Ecclesiam poterunt habere cappas de ysambruno apertas et talares.. Sorores habebunt.... pallium nigrum de ysambruno vel galebruno...* Or, en consultant Ducange sur ces mots, on trouve, parmi les autorités qu'il cite, d'abord, les statuts de l'Hôtel-Dieu; ensuite un article des statuts de Pierre-Le-Vénérable qui défend à ses religieux l'usage de cette sorte de drap. *Nullus fratrum nostrorum pannis qui dicuntur galabruni vel isembruni vestiatur.* On lit encore que saint Bernard considérait cette étoffe comme trop délicate pour des religieux, lorsque parlant des anciens temps monastiques il disait : « *putasne ibi cuiquam galabrunum aut isembrunum quærebatur ad induendum?* » Enfin dans un temps où l'ordre de Citeaux s'était déja relâché sur cet article, Rainard abbé de Citeaux s'exprimait ainsi dans un chapitre général : « *Ponamus delicatas vestes, et nullus deinceps Isembruno, saia, valembruno, vel ejusmodi aut etiam subtilioribus pannis utatur.* » Il paraît donc d'après l'analogie que présentent ces citations, que l'étoffe appelée alors *galebrunus* ou *isembrunus* était du genre des serges, c'est-à-dire des étoffes plus légères et d'un usage plus commode, en été surtout; la preuve en est encore dans l'arrêt du Parlement de Paris où il est rapporté que les foulons et les drapiers s'étant accordés sur le point de ne

Art. I.

Art. XIII.

Glossar. ad script. mediæ et infimæ. lat. verbo Galabrunus.

Statut. Petri vener. cap. 16.

S. Bernard. De vitâ et mor. religios. cap. 9.

Institut. Cap. generalis cisterc. cap. 83.

Regest. parlamenti, dictum, Olim., fol. 32, verso.

XIII SIECLE.

teindre ni apprêter les draps fabriqués hors le territoire de Paris, il fut décidé par la cour que le galebrun n'était pas un drap. Il paraît plus positivement encore, que c'était une serge, probablement de Saint-Lo, suivant les expressions suivantes de l'arrêt. « *Præpositus parisiensis arestaverat galebruna quæ Everardus de Sancto Laudo paraverat seu tinxerat Parisius... dictum fuit quod nihil actum erat contra constitutionem, quia galebruna non sunt panni, etc.* » On peut donc se croire fondé à penser que les religieuses de cet hôpital étaient dès-lors comme aujourd'hui vêtues de serge, pour être sans doute moins gênées dans le service laborieux des malades. Enfin il paraît que c'est par une raison tout opposée que les cisterciens des premiers temps de cet ordre rappelaient l'usage des draps plus lourds et plus gênants, tels que la coule que portaient de notre temps les religieux de la trappe, quand celle des bénédictins et des cisterciens du même temps était faite de voiles fins et légers (1).

Parmi les autres particularités que présente l'examen de ces statuts, il faut encore remarquer l'article VII qui ne permettait pas de recevoir un frère laïc avec sa femme; ce qui fait connaître clairement qu'on admettait les hommes mariés pourvu toutefois qu'ils gardassent la chasteté qu'ils promettaient d'observer d'après l'article IX. L'article XV, en prescrivant que chaque sœur aura deux voiles de laine ou de lin, ajoute ces mots : « *Sicut habent mulieres Pruvinenses*, » ce qui indique le costume alors en usage pour les femmes de la ville de Provins.

Les deux derniers articles des statuts, dont nous ayons à faire mention, sont ceux qui concernent la réception des malades et la circonstance de leur départ; ces articles sont ainsi conçus : Art. XXI, « *Antequam infirmus recipiatur, peccata confiteatur et religiose communicetur; postea ad lectum deportetur, et ibi, quasi Dominus domus, quotidie ante*

(1) Une colonie de Trapistes français étant venue s'établir en 1793 au couvent de Casa Mara, sur la frontière de Naples et des états du pape, près de la ville d'Arpino, patrie de Marius dont le couvent a conservé le nom, Pie VI ne consentit à leur établissement qu'après avoir modifié les statuts de l'abbé de Rancé, voulant qu'ils fissent usage deux fois par semaine d'œufs et de laitage. *C'est une assez grande pénitence dans notre climat*, leur dit-il, *que d'y porter continuellement votre lourde et longue coule.* On a recueilli ce mot de la bouche même de l'abbé de Casa-Mara, à qui le pape l'adressa.

quam fratres comedant, carne reficiatur et quidquid in ejus desiderium venerit, si tamen poterit inveniri quod non sit ei contrarium, secundum posse Domûs, diligenter ei quæratur donec sanitati restituatur. »

Art. XXII..... « *et ne sanitati restitutus, pro nimis festina recessione recidivum patiatur, septem diebus sanus in domo sustentetur.* »

Ces deux articles donnent une idée suffisante du style latin de l'auteur de ces statuts; mais si, comparant les temps d'alors avec les temps présents, les principes de notre administration moderne paraissent avoir quelque chose de plus conforme à des principes plus généraux d'humanité, lorsqu'on n'exige maintenant aucune profession de foi, même chrétienne, de ceux qui entrent à l'Hôtel-Dieu, on avouera du moins que le prêtre du XIIIe siècle qui avait établi que les malades seraient retenus et soignés pendant sept jours après leur convalescence, pour prévenir le danger des rechûtes, mérite bien quelque éloge. P. R.

HUGUES RAYMOND,

ÉVÊQUE DE RIEZ.

On a conjecturé d'après la chronologie de Barral que ce prélat fut d'abord abbé de Lérins en 1182. Le chroniqueur lui donne un surnom tiré de la ville de *Mosteriis*, dont il était sans doute originaire et qui doit être celle de Moustier, en Provence, qui faisait partie de l'ancien diocèse de Riez. Cette petite ville est surtout remarquable à cause de deux rochers très-hauts, isolés de deux monts et qui furent jadis attachés l'un à l'autre par une chaîne transversale d'environ 60 toises de longueur, au milieu de laquelle une étoile d'argent était suspendue. Cette chaîne ayant été déplacée durant nos derniers tumultes civils, les habitants qui l'avaient conservée l'ont rétablie de nouveau, il y a près de quinze ans. La tradition du pays porte que ce singulier monument a eu

Baralli chronol. sanct. abbat. Lerinensium, Sec. pars, p. 165.

Bartel, Hist. et chronol. præsul. Regiensis eccles. p. 188.

pour origine le vœu d'un Blacas, probablement croisé, et cette étoile forme encore l'armoirie de cette famille.

Quatrième prélat du nom de Raymond, dans le catalogue des abbés de Lérins, celui-ci n'occupa sa prélature que durant l'espace d'une année, et comme, contre l'usage suivi pour tous les autres abbés, il n'est rien dit de sa mort à la fin de son article, il est probable qu'il avait donné sa démission, soit pour passer au gouvernement de quelque autre abbaye; soit pour demeurer dans la sienne comme simple religieux; soit encore pour être employé dans les affaires publiques, dans la gestion desquelles nous ne l'avons pas rencontré avant la date de son épiscopat qui n'est pas elle-même très-précise.

Gallia christ. T. I, p. 401.

Le premier acte où il soit fait mention de Hugues Raymond comme évêque de Riez, est une charte dressée à Manosque, relativement à un accord fait l'an 1202, entre Guillaume, comte de Forcalquier et d'autres seigneurs. On cite encore deux chartes de l'an 1208 et de l'an 1209, année dans laquelle il présida comme légat du pape Innocent III au concile d'Avignon. L'année suivante, avec Théodise, chanoine de Gênes et son collègue de légation, il tint, à St.-Gilles, le synode dans lequel Raymond, comte de Toulouse, fut de nouveau excommunié. Enfin en 1213, le pape ayant reçu de Pierre, roi d'Arragon, des lettres par lesquelles il assurait que les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn étaient prêts à satisfaire à tout ce que le St.-Siége exigeait d'eux, Hugues Raymond et l'archevêque de Narbonne furent chargés de convoquer l'assemblée de Lavaur. Nous avons à ce sujet deux lettres de Hugues Raymond. Dans l'une, il rend au pape compte du résultat de cette assemblée et de toutes les tergiversations du comte de Toulouse. L'autre est écrite au comte même, et elle est précédée de la formule suivante: « *Nobili viro comiti Tholosano, Hugo Dei gratia Regensis episcopus et magister Thedisius Canonicus Januensis; spiritum consilii sanioris.* » Nous ne lisons pas comme Duchêne *magister tholosanus...* ni, *spiritum concilii*, et l'épigramme contenue dans les dernières expressions de l'intitulé, ne manquera pas d'être remarquée comme une marque de disgrace, dans cette formule épistolaire.

Ces deux lettres contiennent en résumé tous les griefs que les légats reprochent, ou comme d'autres le diront, imputent au comte de Toulouse. Les principaux de ces griefs étaient d'avoir continué d'entretenir des routiers qui avaient tué plus

d'un millier de Croisés, clercs ou laïcs; d'avoir tenu l'abbé de Montauban et l'abbé de Moissac prisonniers, le premier durant plus d'un an; d'avoir expulsé l'évêque d'Agen de son siége, et de lui avoir enlevé pour la valeur de quinze mille sols; enfin de n'avoir pas satisfait à la promesse jurée de restituer aux évêques de Carpentras, de Vaison et autres personnes cléricales, la somme de mille marcs d'argent à laquelle il avait été taxé. Enfin pour produire ici quelques lignes du texte même... *nec... et aliis Ecclesiasticis et miserabilibus personis quas exheredaverat voluit satisfacere coram nobis; quæ omnia per venerabilem patrem Nemausensem episcopum.... et litteras nostras et per me Thedisium qui post modum ad pedes vestros accessi, benignitati vestræ curavimus intimare.*

Ces citations latines doivent suffire pour donner une idée du style de l'auteur de ces deux lettres; mais sont-elles bien de Hugues évêque de Riez? il ne le paraît pas d'après l'expression : *et per me Thedisium.* Le chanoine de Gênes fait ici trop clairement connaître qu'il tenait la plume, sans doute en sa qualité de notaire apostolique et dans la même lettre il confirme encore mieux notre conjecture par l'égoïsme de cette expression : *verum ego Thedisius.* Ce n'est pas non plus dans les actes du concile d'Avignon qu'on trouvera le vrai titre littéraire de Hugues Raymond; on sait trop communément que le président d'un concile n'était pas à proprement parler le rédacteur des actes qui en émanaient. Il ne lui reste donc plus qu'un acte public daté du 19 mai 1210, donné à Arles, et qu'au rapport de Bartel, Peyresc disait avoir lu en original. Nous ne connaissons pas d'autre production qui puisse être attribuée à ce prélat; néanmoins puisque les deux lettres qui viennent d'être analysées furent écrites en commun avec un génois, lequel n'aurait, à ce titre, aucun droit à un article dans notre histoire littéraire, Hugues Raymond peut y être admis avec autant de droit que Simon de Montfort dont on cite encore moins de titres littéraires.

La mort de Hugue Raymond est rapportée au mois d'octobre 1223. P. R.

GUY,

ABBÉ DE VAUX-CERNAY,

ENSUITE

ÉVÊQUE DE CARCASSONE.

Le saint personnage objet de cette notice, a joué un rôle très-important, au commencement du XIII[e] siècle, dans les affaires de la cinquième croisade, et dans les guerres de religion qui, pendant plus de vingt années couvrirent de sang et de ruines les contrées méridionales des Gaules. Et cependant le lieu et la date de sa naissance, son nom patronimique, l'histoire de ses premières années, nous sont également inconnus. Les historiens se bornent à nous apprendre qu'il était né d'une famille noble, *nobili exortus genere*.

Pierre de Vaux-Cernay, Histoire des Albigeois, ch 2.

Nova Gallia christ. T. VII, p. 887.

Ibid

Ce n'est qu'en 1181 que l'on trouve son nom cité dans les auteurs. Il était à cette époque abbé de Vaux-Cernay, *(Vallium Sarnaii)*, abbaye de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse de Paris. Ce Monastère, qui n'avait guères plus d'un siècle d'existence, puisqu'il avait été fondé en 1128, s'était rapidement enrichi par les libéralités de divers seigneurs, et entre autres des barons de Montfort.

Steph. episc. Torn. epistol. Edit. 1679.

Guy de Vaux-Cernay trouva dans le fameux docteur Étienne, d'abord abbé de Ste-Geneviève de Paris et ensuite évêque de Tournay, un protecteur et un ami. Dans plusieurs lettres de cet évêque, il est fait une mention très-honorable de notre abbé, et elles nous apprennent en même temps deux circonstances de sa vie que l'on chercherait vainement ailleurs, et que nous allons rapporter.

Il paraît que Guy prit parti dans une querelle qui s'était élevée vers l'an 1186, entre les frères-lais de l'abbaye de Grand-Mont, dans le Limousin, et les religieux du même couvent; querelle qui en était venue au point que le prieur et un grand nombre de religieux avaient été obligés de se disperser. L'affaire qui dura plusieurs années, avait été portée au jugement de quelques abbés de l'ordre de Citeaux.

Guy s'étant déclaré hautement en faveur des religieux, les frères-lais en conservèrent du ressentiment, et le persécutèrent par des dénonciations et des calomnies. Une lettre d'Étienne de Tournay à l'évêque d'Arras (Pierre, qui avait été auparavant abbé de Citeaux), a pour objet de laver l'abbé de Vaux-Cernay de toutes les imputations de ces frères-lais, qu'il appelle des hommes *pervers* plutôt que *convers : Quosdam laicos perversos potius quam conversos Lemovicensis montis, secretò didici conflare et machinare dolos contra virum justum, virum simplicem, rectum apud homines, et, ut credimus, apud Deum.* Et il expose dans la même lettre la cause des persécutions dirigées par ces frères-lais contre Guy. *Fomitem rancoris et invidiæ contraxerunt ex eo quod in causâ quam contra clericos suos habuerunt (laici) vir prædictus, zelo dei accensus, quantum potuit oppressis clericis astitit, nec destitit juvare pusillanimes, afflictis consulere, vagos et profugos consolari.*

Ibid., p. 237.

Ibid. Ibid.

Ces calomnies n'eurent sans doute aucune suite fâcheuse pour Guy de Vaux-Cernay, puisqu'il ne cessa pendant presque toute sa vie, d'être employé dans des missions importantes. Cependant, il paraît qu'il fut encore une fois accusé au moins de faiblesse, puisque l'abbé de Citeaux eut le projet de le rappeler d'une mission qui apparemment n'avait pas tout le succès que l'on en désirait. Étienne de Tournay prend encore à ce sujet la défense de notre abbé. C'est une chose monstrueuse, écrit-il à l'abbé de Citeaux dans une lettre que l'on peut, avec vraisemblance, rapporter à l'année 1190, que vous contraigniez à revenir l'abbé de Vaux-Cernay, qui est à peine échappé aux embuches de quelques faux frères, et aux dangers de la mer. » *Prodigiosum nobis videtur et ostentui proximum, quod filium vestrum abbatem de Sarneio de mortis faucibus ereptum et tam periculis in mari, quàm periculis in falsis fratribus afflictum, ad inutilem reditum sub obedientiæ vinculo compellitis, ut quasi in incertum currens, et tanquam aerem verberans pugnet, nihil secum præter laborem et ingratitudinem relaturus.* Mais quelle était cette mission qu'Étienne de Tournay regardait comme si essentiel de laisser terminer à Guy de Vaux-Cernay ? C'est ce qu'il est très-difficile de décider, et sur quoi le reste de la lettre n'offre aucun éclaircissement. Guy était-il dans les pays méridionaux des Gaules, prêchant les Albigeois ? Cela paraît d'abord vraisemblable. On envoyait, en ce temps, pour travailler à

Epist. CLXV. p. 255.

XIII SIÈCLE

leur conversion une foule d'ecclésiastiques de toutes les classes : Étienne lui-même, avant son élévation à l'épiscopat, avait rempli ces fonctions; et il fait, dans une de ses lettres, un tableau effrayant des misères qu'il y a éprouvées ; des dévastations du pays, des mœurs et du caractère des habitants. Mais si Guy de Vaux-Cernay était alors employé en France, pourquoi Étienne, dans sa lettre à l'abbé de Citeaux, parle-t-il des périls que son ami a courus sur la mer ? On serait donc tenté de croire qu'il s'agissait d'une expédition dans la Terre-Sainte, où l'abbé de Vaux-Cernay aurait été envoyé comme tant d'autres. Cl. du Molinet, qui a donné une édition des lettres d'Étienne de Tournay avec des notes, pense que Guy de Vaux-Cernay partit en 1190 avec Philippe-Auguste et le *comte de Montfort* pour la Palestine. Quant au comte de Montfort, il ne fit le voyage de la Terre-Sainte qu'en 1202, comme nous aurons bientôt occasion de le remarquer. Mais il ne serait pas impossible que Guy eût été de l'expédition contre St-Jean d'Acre, laquelle fut de bien courte durée, puisque Philippe-Auguste, qui avait quitté la France en 1190, était de retour en juillet 1191. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne trouvons dans les auteurs le nom de l'abbé de Vaux-Cernay cité que dans l'expédition qui eut lieu douze ans après, c'est-à-dire en 1202 (1). Nous allons donc nous y arrêter de préférence.

Id. ibid.

Ibid. p. 256.

Cette célèbre expédition avait été annoncée et préparée avec beaucoup d'éclat et de soins. Le clergé même devait subvenir à ses frais par une taxe : c'est aux évêques de Paris et de Soissons et aux abbés de Vaux-Cernay et de St.-Victor que le pape Innocent III commet le soin de faire payer cette taxe, et d'exécuter tous les autres ordres qu'il transmet pour assurer le succès de la croisade. Sa lettre, écrite en 1200, aux archevêques et évêques de France, finit ainsi : *horum autem omnium venerabilibus fratribus nostris Parisiensi et Suessionensi episcopis et dilectis filiis Vallium Sarneii et Sancti*

Diplomata, epist. etc., collect. epist. Innocentii III, t. I, par Dutheil.

(1) Étienne de Tournay mourut en septembre 1203. Il n'est pas vraisemblable que la lettre où il combat le projet du rappel de Guy de Vaux-Cernay, ait été écrite ou cette année, ou la précédente. D'abord les circonstances déplorables où se trouvait alors son diocèse, devaient uniquement l'occuper : et, ensuite, rien n'annonce qu'on ait eu le projet de rappeler alors Guy, qui était dans la croisade, un des plus chauds partisans de la suprématie que le pape voulait conserver dans toutes les affaires de l'expédition.

Victoris abbatibus, sollicitudinem delegamus ut executores sint super capitulis illis quæ fieri sub ecclesiasticâ districtione mandamus, et in iis ad quæ aliquos moneri jubemus, exsequantur officium monitorum.

D'après ces distinctions que lui accordait le pape, et la grande réputation dont il jouissait déja, il n'est pas étonnant qu'il ait été choisi un des premiers par un chapitre général de l'ordre de Citeaux, pour accompagner les croisés. Ce chapitre s'était réuni sur l'invitation des comtes de Flandres, de Blois et de Montfort; et, outre l'abbé de Vaux-Cernay, ils élurent aussi pour la même expédition les abbés de Los, de Perseigne, etc. Guy partit pour la Terre-Sainte en 1202, comme on le voit par une chronique manuscrite citée dans la Nouvelle Gaule chrétienne: *Guido abbas de Sernajo perrexit Jerusalem cum magna manu comitum.* Il est à croire qu'il fit le voyage avec *Simon de Montfort*, le même qui acquit par la suite une si fatale célébrité dans la guerre des Albigeois. Notre abbé avait eu avec ce seigneur d'anciennes relations qui étaient devenues une véritable amitié, comme nous l'apprend l'historien de la guerre des Albigeois. Le comte dans toutes ses entreprises, n'avait point de plus fidèle conseiller.

Gall. christ. t VII, p. 887

Ibid.

Hist. Albig c 6.

On sait que les croisés de divers pays se réunirent à Venise dans l'été de 1202; que les Vénitiens leur firent préparer les bâtiments nécessaires pour transporter vers la Terre-Sainte cette multitude de guerriers; que lorsqu'il fallut payer les vaisseaux et les vivres qui leur étaient destinés, en vain les principaux seigneurs donnèrent même leur vaisselle d'or et d'argent, et ce qu'ils avaient de plus précieux, il restait encore dû aux Vénitiens sur la somme convenue, trente-quatre mille marcs d'argent; qu'alors le duc de Venise leur proposa très-adroitement de leur accorder du temps pour l'acquittement de cette dette s'ils voulaient aider les Vénitiens à reprendre Zara en Esclavonie, place très-forte qui leur avait été enlevée par le roi de Hongrie. Les détails de toute cette affaire sont racontés avec beaucoup de naïveté et d'intérêt, par Geoffroy de Ville-Hardouin qui faisait partie de l'expédition, et dont les mémoires ont été conservés.

Ville-Hard., dans l'Histoire de l'empire de Constantinople, § 47 et seq.

La proposition des Vénitiens fut accueillie par la majorité de l'armée des croisés; mais le légat du pape, Pierre de Capoue, voulait au contraire, et ordonnait même, au nom du pape, que l'on s'embarquât pour aller directement en Syrie,

XIII SIÈCLE.

où l'on atteindrait bien mieux le but de l'expédition. L'abbé de Vaux-Cernay et Simon de Montfort soutenaient aussi cette opinion. Leur avis ne prévalut point, et ils furent obligés de s'embarquer avec les autres pour les côtes d'Esclavonie; mais le cardinal de Capoue alla rendre compte de l'affaire au pape.

La flotte des croisés arriva devant Zara le 8 octobre 1202, et l'on en forma le siége. Geoffroy de Ville-Hardouin qui était du parti de ceux qui avaient décidé l'expédition de Zara, représente l'abbé de Vaux-Cernay et tous ceux qui s'y opposaient, comme des malveillants dont l'intention était de dissoudre l'armée: il leur reproche même d'avoir excité à une défense opiniâtre les habitants de Zara, qui avaient d'abord proposé de se rendre à discrétion. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbé de Vaux-Cernay, dans une assemblée qui eut lieu avant le siége de la ville, défendit expressément aux croisés de rien entreprendre contre cette place: il avait sans doute reçu de Venise des instructions et des pouvoirs du cardinal Pierre de Capoue. « Et donc, » dit Ville-Hardouin en parlant de cette assemblée des croisés, « et donc se dreça un « abbes de Vals, de l'ordre de Cistials, et lors dist: Seignor, je « vos deffent de par l'Apostoille de Rome, que vos ne assailliez « cette cité, car elle est de chrestiens, et vos i estes pélerins. »

Ibid., p. 31.

Le duc de Venise fut fort irrité de cette sortie de l'abbé de Vaux-Cernay; et, suivant un autre historien, les Vénitiens l'auraient tué, si le comte Simon de Montfort n'eût pris sa défense.

Petr. Hist. Alb., c. 19.

La ville de Zara, malgré cette opposition d'une partie de l'armée des croisés, n'en fut pas moins attaquée et prise. Il s'y commit de grandes déprédations et des atrocités.

Les croisés y passèrent ensuite l'hiver; et c'est alors que se renouvela une question qui avait déja été agitée à Venise; celle de l'expédition contre Constantinople dont le trône était occupé par l'empereur Alexis, qui en avait chassé son propre frère l'empereur Isaac. Le jeune Alexis, fils de cet Isaac, avait parcouru divers états, et s'était adressé au pape même, pour se procurer des forces contre l'usurpateur. Ses plaintes étaient d'autant mieux accueillies par les croisés qu'il leur promettait, lorsqu'il serait rétabli sur le trône de son père, de les dédommager amplement des frais de l'expédition, et de leur procurer ensuite des vivres et des troupes pour s'emparer de la Terre-Sainte et la conserver.

L'abbé de Vaux-Cernay, et, comme dit Ville-Hardouin, *celle partie qui volait l'ost dépécier* (mettre en pièces l'armée), s'opposaient fortement à cette expédition, qu'approuvaient au contraire l'abbé de Los et la plupart des autres abbés. Il paraît, d'après Ville-Hardouin lui-même, que les opposants appuyaient leurs avis sur des motifs assez plausibles. «L'abbé « de Vaulx et cils qui à lui se tenoient reprochoient mult « sovent, et disoient que tot c'ere mal (qu'on ne pouvait « agir plus mal); mais que allassent en la terre de Surie, « et feissent que ils porroient. » Ibid. p. 39.

L'expédition de Constantinople n'en fut pas moins décidée. Alors l'abbé Guy de Vaux-Cernai et plusieurs chevaliers quittèrent l'armée des croisés. Simon de Montfort alla près du roi de Hongrie avec lequel il avait traité particulièrement, puis passa en Pouille, et de-là à la Terre-Sainte. Quant à l'abbé de Vaux-Cernay, il revint en France. Il y était de retour en décembre 1203; ainsi son voyage n'avait pas été de plus d'une année.

Mais quelque temps après, en 1206, il devint un des principaux acteurs dans une croisade d'une autre espèce. Les apôtres de la foi, que le Pape Innocent III avait envoyés dans les provinces infectées d'hérésie, avaient presque tous disparu. Les uns étaient occupés à d'autres fonctions; les principaux, et entre autres l'évêque d'Osma et le moine Radulphe étaient morts. Guy dut remplacer *ces grandes lumières de la foi*, comme les appelle Pierre de Vaux-Cernay. *Subtractis his duobus luminaribus... Venerabilis Guido, abbas vallium sarnaj..., vir nobilis genere, sed scientiâ longè nobilior et virtute..., prior inter prædicatores constitutus est et magister.* Hist. Albig. c. 6, in fine

Mais en partant pour cette nouvelle mission, il emmena avec lui son neveu Pierre, qui était moine dans l'abbaye de Vaux-Cernay. C'est à ce Pierre que nous devons l'histoire la plus étendue de la guerre des Albigeois; histoire précieuse puisqu'elle a été écrite par un témoin oculaire, mais dans laquelle cependant l'auteur semble n'avoir eu d'autre objet que de célébrer la piété et les vertus au moins douteuses de Simon de Montfort, le protecteur et l'ami de son oncle.

D'abord Guy entreprit de convertir les hérétiques par le raisonnement. Mais les conférences qu'il eut avec les chefs furent sans succès, et l'historien des Albigeois rapporte que l'un d'eux, qui se faisait appeler Théodoric, dit un jour à

XIII SIÈCLE.

Guy après une longue dispute : « la prostituée m'a trop longtemps tenu dans ses filets : je ne m'y laisserai plus prendre. » Et qu'entendait-il par cette prostituée? l'église romaine, ajoute l'historien. *Diù me detinuit meretrix, sed de cætero non detinebit.* Cette haine contre l'église et cette obstination caractérisaient tous ces hérétiques, comme nous en aurons bientôt d'autres preuves. Nous ne pouvons juger de leurs véritables opinions, puisqu'elles ne nous ont été transmises que par des historiens d'un parti contraire, et qui avaient intérêt de les présenter sous un aspect défavorable. Mais, si l'on en croyait les écrivains protestants, leur plus grand crime aurait été d'attaquer les mœurs du clergé de ce temps et la puissance des papes. Innocent III, dans une de ses lettres, les appelle *de petits renards* occupés à détruire la vigne du Seigneur, qui ont bien des formes différentes, mais qui sont tous liés ensemble par une queue commune. *Vulpes parvulas quæ demoliuntur vineam Domini Sabaoth, species habentes diversas, sed caudas ad invicem colligatas, etc.* Il faut convenir que ces renards n'avaient pas manqué d'adresse, car ils avaient attiré dans leur parti de puissants seigneurs et même des rois.

Ibid.

[illegible] Spanhem. Hist. chr. secul. XIII, t. I, p. [illegible]

[illegible] Lettres d'Innocent III, liv. I, p. [illegible]

Quoi qu'il en soit, Guy s'aperçut facilement que des discours et des disputes théologiques ne les rameneraient point dans le sein de l'église romaine; et il s'occupa des moyens d'accélérer la croisade qui se préparait contre eux. Il alla échauffer le zèle religieux de plusieurs seigneurs. Le duc de Bourgogne promit de se croiser si le comte Simon de Montfort, qui était revenu de la Palestine, consentait à partager les dangers et la gloire de l'entreprise. Guy vole aussitôt vers le comte Simon, son ancien ami, et le détermine sans peine à entrer dans la croisade. Le comte, qui sortait de la messe lorsque Guy se présenta, tenait un livre de prières : il quitte ce livre et le donne à l'abbé en lui demandant de lui expliquer une ligne sur laquelle il avait posé le doigt; l'abbé lit ces mots : *Angelis suis Deus mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis; in manibus portabunt te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.* Ces mots parurent au comte un avis de Dieu; il ne balança plus.

Depuis ce temps, Guy ne quitta presque plus le comte Simon de Montfort. Il le seconda dans toutes ses entreprises contre les Albigeois, surtout lorsque le comte (qui n'avait alors que le titre de baron) eut été nommé général de la

Art de vérifier les dates. T. II, p. 678.

XIII SIÈCLE

croisade. Mais Guy, au milieu des horreurs de cette guerre sacrée, montra quelquefois des sentiments de justice et d'humanité. C'est ainsi qu'à la prise du château de Minerbe, en 1210, il entra dans une maison où s'étaient réfugiés un grand nombre d'hérétiques, et les engagea, en leur garantissant la vie, à abjurer leurs erreurs. Ils lui répondirent tout d'une voix : pourquoi perdre votre temps à nous prêcher? Nous ne voulons point de votre religion ; nous tenons à notre secte à la vie à la mort. *Quare verbis prædicatis? fidem vestram nolumus; Romanam ecclesiam abdicamus; in vanum laboratis; à secta quam tenemus nec mors nec vita poterit nos revocare.* L'abbé crut qu'il ramènerait plus facilement les femmes dans la bonne voie : il y en avait une multitude dans une autre maison ; et il s'empressa de leur porter aussi des paroles de paix ; mais il les trouva encore plus opiniâtres que les hommes. *Si hæreticos duros et obstinaces invenerat, obstinatiores invenit hæreticas et penitùs duriores.* Aussi le comte Simon fit-il préparer un grand feu, et ordonna d'y jeter tous ces hérétiques, hommes et femmes ; mais les bourreaux n'eurent rien à faire ; tous les condamnés se précipitaient d'eux-mêmes dans les flammes : *Obstinati in sua nequitia, omnes se in ignem ultrò præcipitabant.*

Hist. Albig. c. 37

Ibid.

Ibid.

Dans presque toutes les occasions, et lorsqu'il était vainqueur, le comte Simon employait ce moyen, un peu rigoureux, de convertir les hérétiques. Il est vrai qu'il leur accordait quelquefois la faveur de se confesser, avant de les faire jeter dans le bûcher.

Le sage abbé Fleury blâme avec raison les évêques et les autres ecclésiastiques, qui faisaient partie de l'expédition, de ne s'être pas opposés à ces barbaries. « Quand je vois, « dit-il, les évêques et les abbés de Cîteaux à la tête de ces « armées qui faisaient un si grand carnage des hérétiques, « comme à la prise de Beziers ; quand je vois l'abbé de Cî-« teaux désirer la mort des hérétiques de Minerbe, quoiqu'il « n'osât les y condamner ouvertement, parce qu'il était moine « et prêtre ; et les croisés brûler ces malheureux avec grande « joie, comme dit le Moine de Vaux-Cernay, en plusieurs « endroits de son histoire ; en tout cela, je ne reconnais plus « l'esprit de l'église.»

IVe Discours sur l'Hist. Eccl. nº XIX

Le zèle et les saints travaux de l'abbé de Vaux-Cernay méritaient bien une récompense. En 1210, il fut nommé évêque de Carcassone : cette ville avait été prise sur les hérétiques,

XIII SIÈCLE.

l'année précédente, après de sanglants combats. Il n'en suivit pas moins le comte Simon au siége de Toulouse, et continua de l'aider de ses conseils.

En 1212, il vint à Paris, pour tâcher d'obtenir une nouvelle expédition de croisés contre les Albigeois. Il fallait de nouveaux efforts : presque tous les pays soumis par le comte Simon, avaient secoué le joug; et le roi d'Aragon s'était mis à la tête des hérétiques. Ce fut St.-Dominique, qui, pendant l'absence de Guy, fit les fonctions de vicaire général de son diocèse, s'il en faut croire de vieilles chroniques.

Histoire des frères prêch. du couvent de Toulouse; citée dans la *Nova Gallia christ.*, t. VII, p. 883.

Il paraît que de ce moment, le principal soin de l'évêque Guy, fut de parcourir la France, pour trouver des défenseurs dans la guerre que l'on appelait sacrée. L'enthousiasme s'était refroidi. Aussi Pierre de Vaux-Cernay s'écrie-t-il : *in tota si quidem Francia non erat nisi unus, venerabilis scilicet Carcassonensis episcopus, vir eximiæ sanctitatis, qui pro sæpedicto fidei negotio laboraret : ipse enim cum magna instantia, discurrebat per Franciam, et negotium fidei ne in oblivium veniret, omnimodo in quantum poterat promovebat.*

Hist. Albig., c. 70.

Malgré ces courses multipliées en France, il paraît que l'évêque Guy retourna quelquefois près du comte Simon, et qu'il fut témoin de divers combats, et même de la fameuse bataille de Muret, où le roi d'Aragon périt.

V. Præclara Francorum facinora; dans Duchesne T. V, p. 768.

Mais nous ne croyons pas qu'il ait été à l'armée lorsque le comte Simon de Montfort fut tué (en 1218). Nous voyons du moins, par le cartulaire de St. Denis, que cette même année, le 2 février, il célébra, sur l'invitation de Gautier, abbé de St.-Germain-des-Prés, la translation du corps de saint Leufroy de son ancienne châsse dans une neuve; et que, par reconnaissance, les moines de Saint-Germain lui firent généreusement don d'un os du saint, et même de deux phalanges de ses doigts. L'année précédente, il avait administré les ordres sacrés, dans l'église de St.-Denis, en présence de l'abbé.

T. I, p. 106.

Il retourna sans doute peu de temps après, dans son diocèse; mais on ne voit pas qu'après la mort du comte Simon, il ait pris une part bien active à cette guerre des Albigeois, qui de religieuse qu'elle était en commençant, était devenue, comme deviennent toutes celles de ce genre, une guerre de politique et d'ambition; et qui, après une longue période de malheurs et de désastres, n'eut aucun résultat avantageux.

En 1223, Guy accepte, pour l'église de Carcassone, différents dons et legs.

Cette année fut celle de sa mort : il décéda le 20 ou le 21 mars : on ne voit pas où il a été inhumé. Pierre de Vaux-Cernay, dont l'histoire finit à la mort du comte Simon, en 1218, n'a pu nous donner aucun détail ultérieur sur la mort de son oncle Guy.

SES ÉCRITS.

Il est étonnant qu'il ne nous reste d'un homme qui a été employé presque toute sa vie dans les affaires les plus importantes de son siècle, et qui a fait tant de prédications en divers pays, ni lettres, ni sermons. Les auteurs contemporains se bornent à louer sa *grande doctrine*, mais sans rien citer de ses écrits.

Fabric., Bibl. med. et inf. lat. T. III, pag. 130

Cependant Fabricius le nomme comme auteur d'une excellente *Histoire des Albigeois;* mais il ne lui attribue cet ouvrage que d'après la Chronique d'Albéric, moine des Trois-Fontaines, lequel dit en effet : *Qui de Historia Albigensium plenius cognoscere voluerit, habetur libellus domini Guidonis abbatis de Saunajo* (Sarnaio) *et episcopi Carcassonensis, ubi totum illud negotium diligenter explicatur.*

Alberic chron. an 1203

Nous avons en vain fait des recherches pour trouver, au moins, des traces de l'ouvrage attribué à l'évêque de Carcassone. Il eût été curieux de voir comment cet auteur rendait compte de tant d'événements auxquels il avait eu une si grande part : mais nous ne croyons pas que cette histoire existe ni en manuscrit, ni imprimée dans les recueils des pièces et actes relatifs à la guerre des Albigeois.

Il serait très-possible qu'Albéric, le premier auteur qui ait fait mention de l'ouvrage, ait attribué à l'évêque de Carcassone, qui avait été abbé de Vaux-Cernay, l'histoire des Albigeois, écrite par Pierre, son neveu, moine dans la même abbaye. Peut-être aussi l'évêque participa-t-il à la rédaction de cet ouvrage, qui paraît avoir été écrit sous ses yeux. C'est ce que l'on peut induire de plusieurs passages, et, entre autres de celui que nous citons dans la page suivante (article Pierre, *moine de Vaux-Cernay*).

Quoi qu'il en soit, l'évêque Guy, par l'influence qu'il a eue

XIII SIÈCLE.

dans les affaires de son temps, par sa réputation de savant, et surtout à cause de l'ouvrage qu'on lui attribue, méritait une place dans notre Galerie historique et littéraire.

A. D.

PIERRE,

MOINE DE VAUX-CERNAY,

HISTORIEN DE LA CROISADE ARMÉE CONTRE LES ALBIGEOIS;

MORT APRÈS L'AN 1218.

Cæsarii Heisterbach. Dialog. dist. v, c. 21.
Rerum gallic. et franc. script., tom. XIX, c. v, p. 10 D.

L'AN 1206, Arnaud abbé de Citeaux, et douze autres abbés du même ordre, furent envoyés en Languedoc par le pape Innocent III, pour réfuter d'abord, par la voie de l'instruction, les doctrines des Albigeois; et dans le cas de non-réussite, pour exhorter les princes et les peuples à réduire, par la force des armes, les fauteurs opiniâtres de cette hérésie. Ces abbés emmenèrent avec eux, ceux des moines de leurs couvents que leur zèle et leur savoir recommandaient davantage comme capables de bien seconder l'exécution de ce projet. Pierre moine de Vaux-Cernay, monastère de l'ordre de Citeaux, situé au diocèse de Chartres, nous apprend lui-même qu'il avait été choisi sous ce point de vue, par son oncle Guy, abbé de ce monastère, et ensuite évêque de Carcassone; dignité à laquelle il ne parvint qu'après avoir été chef et maître de tous les missionnaires envoyés dans le haut Languedoc. *Erat in illâ civitate (Albia)*, (dit l'historien), *et ego cum eo; me enim adduxerat secum de Franciâ, ob solatium in terrâ alienâ peregrinus; cùm essem monachus et nepos ipsius.* On relève encore, dans notre historien, qu'il avait accompagné son oncle, à la croisade d'outremer, et qu'il était présent à la prise de Zara; mais Ville-Hardouin n'a cité que l'oncle seulement, sous le titre de cet abbé de Vals, qu'il fait retourner en France avec Simon de Montfort

Ibid., c. IX, p. 59 D.

Ib., t. XVIII, p. 445, s. 75.

et autres croisés mécontents. Voilà tout ce qu'on sait touchant les circonstances de la vie privée de Pierre de Vaux-Cernay, qu'il a dû prolonger au-delà de l'année 1218, où finit son histoire des Albigeois; mais la date précise de sa mort est restée aussi inconnue que celle de sa naissance. Ibid., t. XIX, p. 11. F

La relation dont il est auteur fut publiée pour la première fois, à Troyes, en 1615, par les soins de Nicolas Camusat, chanoine de cette ville, et sous le titre suivant: *Historia Albigensium et sacri belli in eos anno MCCIX suscepti, duce et principe Simone à Monte Forti, dein Tolozano comite, rebus strenuè gestis, auctore clarissimo Petro cœnobii Vallis-Sarnensis ord. cisterciensis monacho, cruceatæ hujus militiæ teste oculato. in-8, Trecis* 1615. L'auteur a joint une préface contenant quelques extraits de différents auteurs relativement aux Albigeois. Ce même ouvrage fut réimprimé par Duchesne, dans le tome V du Recueil des historiens de France et ensuite, l'an 1669, par Dom Tissier, dans la Bibliothèque des pères de Citeaux. Enfin D. Brial en a donné la dernière édition latine, dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, tom XIX, qui doit être incessamment publié. P. 554 et seq. T. VII, p. 1 et seq.

Pierre dédie son livre à Innocent III, et il le divise en 86 chapitres, distribués, dit-il, suivant les progrès successifs et multipliés des affaires de la foi. Il commence son récit à la légation de Pierre de Castelnau et de Raoul, moine de Citeaux, en 1203. Après avoir retracé brièvement comment l'hérésie se répandit, de Toulouse qui en était le siège principal, dans les villes et les provinces voisines, il expose les dogmes et les doctrines des Albigeois et des Vaudois; ensuite il entre en détail sur quelques-unes de leurs pratiques et de leurs cérémonies religieuses; puis il dit comment les ministres envoyés par le pape, la présence même de ses légats n'ayant rien obtenu de l'opiniâtreté des Albigeois, par la voie de la persuasion, une croisade fut armée pour les combattre.

Notre historien poursuit en racontant les siéges, les batailles et les divers hauts faits qui eurent lieu durant l'expédition des croisés. Cette partie de son ouvrage en est la plus étendue et la plus intéressante. Le chef dont il s'attache le plus constamment à relever les exploits, est Simon, comte de Montfort, un des chefs de l'armée des croisés et principal héros de toute cette histoire; aussi finit-elle à la mort de ce seigneur qui fut tué devant Toulouse, en 1218, et se termine par ces mots: *Explicit historia de factis et triumphis*

XIII SIÈCLE.

memorabilibus nobilis viri domini Simonis comitis de Monte Forti.

Hist. de Languedoc, t. III, Avertiss., p. 1.

Dom Vaissette a porté sur cet historien un jugement aussi juste que sage, quand il a dit : qu'il était véritablement estimable en bien des choses, mais qu'il était aussi trop passionné pour Simon de Montfort, auquel on ne peut refuser de grands talents, un courage invincible, une grande valeur, une science consommée dans l'art militaire ; quoiqu'il joignît à ces qualités une ambition démesurée, une grande fierté et une cruauté sanguinaire dans quelques circonstances. Ce jugement se vérifie toutes les fois que Pierre de Vaux-Cernay rencontre l'occasion de manifester son animosité contre Raymond VI comte de Toulouse. On sait que ne s'étant pas cru obligé d'exterminer ses propres sujets à raison de leur opiniâtreté, ce comte avait refusé de joindre ses forces à l'armée des croisés. Il n'en fallut pas davantage pour le faire considérer lui-même comme hérétique.

Ibid., p. 174, c. LXII.

Il fut, en conséquence, excommunié, ses biens furent mis en interdit, et sans qu'on lui permît de se justifier au concile de Saint-Gilles, sur l'accusation d'hérésie et sur celle du meurtre de Pierre de Castelnau, qui lui était imputé. Les croisés, conduits par Simon de Montfort, lui firent donc la guerre la plus acharnée et la plus cruelle.

Notre historien était trop passionné pour voir les choses sous le point de vue impartial et modéré qui doit préparer les jugements de la critique historique. On reconnaît la prévention dont il est aveuglé, aux épithètes *sceleratissimus, callidissimus*, employées pour désigner le comte qu'il surnomme *Dolosanus*, au lieu de *Tolosanus;* et c'est par ce jeu de mot de mauvais goût, même alors, qu'il croit confirmer l'effet de la diatribe suivante, qu'il lance contre le comte Raymond : *ita semper se habuit membrum diaboli, filius proditionis, primogenitus sathanæ, inimicus crucis et ecclesiæ persecutor, hæreticorum defensio, catholicorum depressio, minister perditionis, fidei abjurator, plenus scelerum, peccatorum omnium apotheca.*

Petri Valsern. Hist., p. 14, c. IX. D

Ibid., c. IV, p. 10 A

Comment se fier aux narrations d'un historien qui fait éclater une telle animosité? aussi lui a-t-on reproché justement de s'être, quoique contemporain, trompé en quelques endroits et d'avoir, en d'autres, renversé l'ordre des événements. Son ouvrage est néanmoins curieux, car il contient beaucoup de faits et de particularités qui ne pouvaient être transmis

Vaissette, Hist. de Languedoc, t. III, p. 5

que par un témoin oculaire, et qui seraient probablement demeurés en oubli. C'est surtout dans cet auteur qu'ont puisé les historiens qui ont écrit sur l'expédition entreprise contre les Albigeois. Mais ce n'est pas dans le meilleur manuscrit de son ouvrage qu'ils auront trouvé que le nombre des croisés montait à cinq cent mille, ou à trois cent mille suivant d'autres. Pierre de Vaux-Cernay ne fait monter leur nombre qu'à cinquante mille, lorsque l'armée arriva à Carcassone; un manuscrit porte cependant *quingenta* au lieu de *quinquaginta*, mais il paraît que les résultats de ces recensements devaient varier beaucoup suivant les différentes époques, où des corps de croisés arrivaient pour accomplir leur quarantaine, ou bien repartaient après l'avoir terminée. Ainsi le nombre de 50,000, assigné par Pierre de Vaux-Cernay, peut être considéré comme exprimant la force continuelle et moyenne de l'armée des croisés; il est naturel de préférer le récit de ce témoin oculaire, placé comme il l'était dans la situation la plus propre à connaître exactement l'état de l'armée.

Anonyme languedocien, Hist. du Langued. t. III, Pr. p. 11

P. Valser. Hist. alb., c. XVI, p. 21 C

On a révoqué en doute le mot féroce qu'on prêtait à Arnauld, abbé de Citeaux, lorsque, consulté par les croisés au moment même de l'assaut de la ville de Béziers, ils lui demandèrent ce qu'il fallait faire dans l'impossibilité de distinguer les catholiques d'avec ceux qui ne l'étaient pas. *Cædite eos*, répondit-il, *novit enim Dominus qui sunt ejus;* aussi ne fit-on quartier à personne. Il faut néanmoins remarquer que ce trait n'est rapporté que par un chroniqueur étranger à la France, et que Pierre de Vaux-Cernay, qui n'hésite pas d'en raconter d'autres du même genre, ne dit rien absolument de cette réponse. Mais cependant, quand ce même abbé avoue dans sa lettre à Innocent III, qu'il périt près de vingt mille hommes à la seule prise de Béziers, on peut croire qu'il n'avait pas été pris de grandes précautions pour sauver les catholiques mêmes. D'ailleurs, ce sentiment cruel ne se reproduit-il pas en action dans une autre circonstance relative à la ville de Castres? Et ce fut lors que l'un des deux Albigeois destinés au supplice du bûcher, ayant déclaré qu'il voulait renoncer à ses erreurs, et que l'autre eut déclaré qu'il y persistait, Pierre de Vaux-Cernay raconte que Simon, comte de Montfort n'excepta pas du supplice le converti, en disant, que si sa conversion était de bonne foi, la peine qu'il allait subir servirait à l'expiation de ses péchés; mais que si cette conversion était

Inter scriptores Brunswicenses Leibnitzii, excerpta Cæsarii Heisterbac, t. II, p. 520.

Innocent. III Epist. ep 108.

Petr. Valsern Hist. Alb. c. XXII, p. 25. A.

[illegible]

feinte, il souffrirait alors le *talion* pour sa perfidie. Ils furent donc attachés tous deux sur le bûcher, mais soit par l'effet d'un prodige, ainsi que le dit l'historien, soit, comme il est assez naturel de le penser, par l'effet de quelque disposition secrète, le converti s'échappa du bûcher sans avoir aucune partie de son corps endommagée, si ce n'est l'extrémité des doigts. Pour bien saisir, dans cette réponse du comte, le sens particulier de l'emploi du mot *talion*, il faut rappeler que, suivant la doctrine manichéenne des Albigeois, la peine du talion était une œuvre du mauvais principe; c'est ce que nous apprenons de Gervais de Tilberi, auteur contemporain. *Malus qui corpora corrupta creavit.... Talionem indixit pro facinore.*

Inter script. re[illegible] Brunsw. [illegible]

Dans ces temps à jamais déplorables où les férocités les plus barbares s'exerçaient de part et d'autre, il ne paraît pas que celle de couper le nez aux prisonniers et de leur crever les yeux, ait été employée la première fois par les croisés, car dans l'ordre des faits rapportés par Pierre de Vaux-Cernay, ce fut Girauld de Pepieux ou de Pepios, qui en fournit le premier un exemple, lorsqu'il renvoya, ainsi aveuglés et mutilés des oreilles, du nez et de la lèvre supérieure, deux croisés qui avaient été chargés, près de lui, d'une mission. Si le comte de Montfort en usa de même, ce fut donc par représailles, dit l'historien; mais combien cette représaille ne fut-elle pas surabondante dans une seule et même circonstance, lorsque ayant emporté en trois jours le château de Brom, en Lauragais, il fit crever les yeux et couper le nez aux cent prisonniers qu'il y prit et qu'il envoya au château de Cabaret, sous la conduite d'un seul d'entre eux, auquel il avait fait conserver un œil! On doit, d'ailleurs, supposer que ce genre de férocité musulmane aura été rapporté chez nous à la suite des premières croisades; à moins que quelque autre exemple plus ancien, en France, n'ait échappé à notre souvenir; mais, chez les Bysantins, dès le VIIe siècle, on coupait le nez, et au VIIIe on crevait les yeux.

Petr. Val Sarn. XXXII, p. 2[illegible]

Ib., c. XXXIV, p. 30[illegible]

Ibid., c. XLV[illegible], p. 42

L'excès des impiétés soldatesques que Pierre de Vaux-cernay fait retomber sur le comte de Foix, d'après les récits d'un abbé de Pamiers, ont paru peu croyables à Dom Vaissette, il fait remarquer que ce comte était animé de sentiments très-différents, quand il avait laissé divers monuments de ses liberalités envers les églises, et dont les chartres étaient conservées aux archives de l'abbaye de Bolbone, que ses ancêtres avaient fait construire, et où leurs sépultures étaient réunies.

Hist. de [illegible] [illegible] p. 310, c. [illegible] et Preuves, [illegible] 62, n° XIII

Si l'esprit qui animait notre historien se manifeste souvent dans les expressions de ses écrits, c'est surtout, par exemple, lorsque traitant de la prise de Lavaur, après avoir dit que Simon de Montfort avait fait exécuter soixante-quatorze gentilshommes, et fait jeter Guiraude, dame de Lavaur, dans un puits qu'il fit de suite combler de pierres, l'auteur ajoute au récit du supplice des hérétiques, cette expression incroyable : et avec une grande joie! *innumerabiles etiam hæreticos, peregrini nostri cum ingenti gaudio combusserunt!* Il n'est donc point étonnant qu'un historien, qui manifeste de tels sentiments, ait osé faire considérer comme un acte de miséricorde l'action cruellement dédaigneuse par laquelle le comte renvoya des pauvres et des femmes qu'on avait fait sortir d'un château, pour ménager les vivres. Voici comme il raconte le fait:

[illegible] c. lii, p. 46 E

Quodam die adversarii nostri pauperes et mulieres quos secum habebant ejecerunt à Castro et exposuerunt morti ne victualia eorum consummarent; comes autem noster ejectos illos noluit occidere, sed redire repulit in castrum. O nobilitas principis! dedignatus est occidere quos non ceperat, nec de illorum morte credidit adepturum se gloriam, de quorum captione non fuerat assecutus victoriam.

Ib., c. lxiii, p. 65 B

La narration de Pierre de Vaux-Cernay est fréquemment interrompue par des exclamations emphatiques; il en abuse jusqu'au point d'accumuler l'interjection ô, six fois dans la même phrase qui suit celle où il emploie le jeu de mots suivant: *O virum; immò virus pessimum!* D'ailleurs son style est assez clair et assez simple, mais il n'est pas exempt de ces locutions barbares dont les livres de la plupart des écrivains de cet âge sont remplis.

On connaissait trois traductions françaises de cette histoire, dont une seule a été publiée, et qui est due à Arnaud Sorbin. Elle parut à Paris en 1569, plus de quarante ans avant la première publication de l'original latin. Les deux autres, restées manuscrites, sont attribuées à Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, par le P. Lelong; mais c'est une erreur que nous devons ici relever.

Bibl. hist. de la France, t. I p. 376, n° 5743

L'un des deux manuscrits qui contient vraiment la version de Guillaume Pellicier, existe à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et forme un volume in-folio de 249 feuillets : il est intitulé ainsi : *Histoire des prouesses et vaillantises de noble seigneur messire Simon comte de Montfort, faictes par*

XIII SIÈCLE.

luy pour la foi catholique en l'église de Dieu, contre les Albigeois hérétiques, depuis l'an de grace 1206 *jusqu'à* 1218*; premièrement composée en latin, par frère Pierre...,; puis traduicte en françois l'an du Sauveur* 1565, *par messire Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier.* Ce manuscrit commence par la traduction de trois lettres d'Innocent III, que Pierre de Vaux-Cernay nous a conservées et qu'il a placées comme preuves à la suite de son histoire.

n° 9645, t. I°

Le manuscrit qui contient l'autre traduction, appartient à la bibliothèque du Roi. Il est facile de se convaincre, en le comparant avec le précédent, que ces deux traductions n'ont pas le moindre rapport d'identité. On ne trouve, en effet, dans le dernier manuscrit, ni la traduction des trois lettres d'Innocent III, qui forment le commencement de l'autre, ni celle de la lettre qui termine l'ouvrage de Pierre de Vaux-Cernay, et par laquelle Simon de Montfort ordonnait à ses sénéchaux, peu de jours avant sa mort, de défendre tous les biens et toutes les maisons de saint Dominique comme les leurs propres. L'auteur de la version manuscrite, n° 9644 de la bibliothèque du Roi, n'ayant pas traduit les premiers chapitres de Pierre de Vaux-Cernay, sa version commence par le sixième. Enfin le style de ce traducteur n'a point de rapport avec celui de Guillaume Pellicier, qui est, en général, plus facile, plus clair, et dont la traduction paraît plus fidèle.

Id., ibid.

Le père Lelong indique une quatrième traduction du même ouvrage, faite, dit-il, par un inconnu, qui vivait vers 1456; elle faisait partie de la bibliothèque de d'Urfé n° LXIII, mais nous n'en avons pu retrouver le manuscrit, non plus que de celui qui est intitulé *Francisci Roaldi, in Petri Vallium-Sarnaii de Bello Albigensium historiam, commentariorum libri duo, in-fol.* Nous devons regretter d'autant plus de n'avoir pas vu ces commentaires, qu'ils contenaient sans doute des observations critiques sur les faits rapportés par Pierre de Vaux-Cernay. Enfin, on voyait, dit Dom Martenne, dans l'abbaye de Quincy, ordre de Citeaux, diocèse de Langres, une histoire des Albigeois, dont le commencement est semblable à celui de Pierre de Vaux-Cernay, mais la fin est différente.

Mart., Voyage littér., part. 2, p. 108.

Il ne nous reste plus à indiquer que le manuscrit 9646 de la bibliothèque du Roi, qui contient une histoire des Albigeois, écrite en patois languedocien. Elle commence six ans

plus tard que celle du moine de Vaux-Cernay, c'est-à-dire, en 1212, et elle se termine à l'an 1219; car il ne faut pas considérer comme suite continuelle du même ouvrage une pièce portée à la fin et qui est datée de l'an 1228. L'écriture de ce manuscrit, sur papier, est du seizième siècle. Suivant dom Vaissette, qui en a donné la première édition, l'ouvrage original d'où cette copie est extraite, a dû être écrit peu après le XIIIe siècle, et au plus tard vers le milieu du XIVe.

Les formules de transition dont il est fait continuellement usage dans la copie manuscrite que nous connaissons sont les suivantes. D'abord après un prologue qui paraît être l'ouvrage du copiste, probablement jurisconsulte, si l'on en juge d'après la citation de droit civil, que l'on y voit intercalée, le copiste entre ainsi en matière : *e per venir à la vraya ystoria et intention de l'actor.....*, et dans tout le cours de l'ouvrage il reprend le récit par ces formules : *Or dis l'istoria ; or dis l'istoria et libre.* D'après quoi il peut paraître que tout ce qu'on lit dans cette histoire aura été puisé dans une source originale, sinon parfaitement contemporaine, du moins très-voisine du temps où les événements se sont passés. Mais si par cette expression *l'istoria et libre,* c'est-à-dire l'histoire et *les livres,* l'auteur a voulu indiquer quelques registres contemporains, on doit lire avec un nouvel intérêt cette histoire, et surtout les détails circonstanciés du plaidoyer pour et contre les comtes Raymond et Simon, qui eurent lieu à Rome, l'an 1215, en présence du pape et des cardinaux. En cette circonstance pérorèrent successivement Raymond, comte de Toulouse, Roger, comte de Foix, le comte de Comminges, un cardinal qui n'est pas nommé, l'abbé de St.-Ubery, Folques, évêque de Toulouse, Villemur, Ramond de Roquefeuille, enfin le grand-chantre du chapitre de Lyon, et Maître Tessis, probablement Thedise, enfin l'évêque d'Osma. C'est là qu'on trouve des détails qu'on ne lit point ailleurs.

On a judicieusement fait observer que l'auteur de ce manuscrit ne déguise point les torts de Raymond, comte de Toulouse, et que dans plus d'une occasion, il rend justice aux vertus et aux talents militaires du comte de Monfort, même à ses sentiments d'humanité, en quelques circonstances du moins, ce qui plaît d'autant plus au lecteur que la justice rendue n'est jamais accompagnée de ces exclamations continuelles que prodigue le moine de Vaux-Cernay. Ainsi,

XIII SIÈCLE.

pour peu qu'on soit familiarisé avec les idiomes du midi de la France, on peut lire assez couramment et avec beaucoup d'intéret, cette histoire, qui mériterait peut-être qu'on en donnât une édition française. Dom Brial l'a réimprimée en languedocien, à la suite de l'histoire latine, par Pierre de Vaux-Cernay.

Rerum gallic. script., t. XIX, p. 114-190.

Nous ne terminerons pas cet article sans faire mention de la traduction française de la latine, que M. Guizot a publiée en 1824, et pour laquelle il n'aura pas pu consulter l'édition de dom Brial, dont les notes eussent été de quelque utilité, pour rédiger avec plus de précision celles du chap. IV, p. 21, relativement aux cinq princesses que le comte de Toulouse a épousées successivement. Au reste, les notes mêmes du savant éditeur latin sont peu nombreuses, et elles consistent plus en renvois à d'autres sources, qu'en éclaircissements de texte.

P. R.

PHILIPPE AUGUSTE,

ROI DE FRANCE.

MORT LE 14 JUILLET 1223.

I. PRECIS DE L'HISTOIRE DE SA VIE.

La vie publique d'un roi, et même sa vie privée, appartiennent à l'histoire politique : l'histoire littéraire ne peut réclamer que ce qui a des rapports avec le progrès des arts, des lois et de l'instruction commune. Ainsi, nous n'avons à considérer dans Philippe-Auguste que son influence sur les études et l'esprit de son siècle; et s'il nous est indispensable de rappeler d'abord les principaux évènements de son règne, nous circonscrirons fort étroitement cet exposé, et nous le réduirons, autant qu'il nous sera possible, aux faits qui toucheront de plus près à l'état des idées, des mœurs, des institutions et des lettres.

Philippe naquit le 21 août 1165, de Louis VII, qui n'avait point encore de fils, et d'Alix de Champagne. On lui imposa le surnom de Dieu-Donné, parce que sa naissance était un bonheur qu'on n'osait plus espérer, et, depuis, celui d'Auguste, à cause du mois où il était venu au monde. Il eut pour gouverneur Robert Clément, seigneur de Metz. A l'âge de 14 ans, Philippe fut associé au trône, sacré à Reims le 1er novembre 1179, marié le 28 avril 1180, à Isabelle, fille du comte de Flandres Baudouin, et couronné de nouveau à Saint-Denis, le 29 mai. Le sacre de ce prince est mémorable, comme l'époque de l'établissement des douze pairs de France; et c'est un point auquel nous croyons devoir nous arrêter quelques instants, parce qu'il n'est pas étranger à l'histoire de la littérature.

Art de vérifier les dates, 3e édit. I, 578

L'origine de la pairie est l'une des questions que la diversité des sens attachés à un même mot rend embarrassantes. Les pairs, dont il est parlé dans la loi des Allemands et dans les capitulaires de Charlemagne, ne sont que des hommes d'égale condition; mais quand, vers la fin de la seconde dynastie, les bénéficiers, ducs et comtes, cessent d'être amovibles, quand leurs titres et leurs gouvernements deviennent héréditaires, le nom de pair, quoique assez rarement employé en ces temps, désigne quelquefois des vassaux du premier ordre. Sous le roi Robert, le duc de Normandie Richard déclarait qu'il ne pouvait prononcer un jugement sans l'assistance de ses pairs. Là néanmoins, et en des actes pareils, antérieurs à Philippe-Auguste, il n'est encore question de pairs, que lorsqu'il s'agit d'un jugement; et le terme de pair semble indiquer une fonction judiciaire, éventuelle et transitoire, plutôt qu'une dignité fixe et permanente. Aussi M. Brial n'aperçoit-il qu'à la fin du XIIe siècle l'établissement des douze pairs en France; il reconnaît que les possesseurs des sept souverainetés entre lesquelles était partagé le royaume à l'avènement de Hugues Capet, ne prenaient point le titre de pairs. Réduits à six, par son intronisation, ils se regardèrent comme relevant, non du roi, originairement l'un d'entre eux, mais de la couronne; et lorsqu'on imagina d'établir douze pairs de France, ils furent les six pairs laïcs. Pour avoir six pairs ecclésiastiques, on prit dans le duché de France les évêques qui tenaient immédiatement du roi leur baronie, et on en trouva cinq dans la province de Reims, savoir, l'archevêque de cette ville, et les

Rec. des Hist. de Fr., t. XVII, dissert. prélim.

XIII SIÈCLE.

évêques de Laon, de Noyon, de Beauvais, de Châlons-sur-Marne. Il en fallait un sixième, et l'on choisit l'évêque de Langres qui, n'étant pas vassal du duc de Bourgogne, parut avoir, en 1179, toutes les conditions nécessaires. Mais d'où vient cette idée d'établir douze pairs du royaume? M. Brial pense qu'on a pu la puiser dans le roman fameux qui porte le nom de Chronique de Turpin ou Tilpin, et dans lequel il est dit que Charlemagne combattait, secondé par ses douze pairs, ainsi que Jésus-Christ avait conquis le monde par le ministère de ses douze apôtres. Cette chronique, à peine connue en France avant 1170, aura peu après suggéré la pensée d'instituer douze pairs; à moins pourtant que le romancier lui-même n'ait écrit qu'à la fin du XIIe siècle, et n'ait saisi cette institution, alors toute récente, pour la transporter dans l'histoire de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, c'est en lisant les relations des sacres de Philippe-Auguste, en 1179 et 1180, qu'on découvre les premières traces des fonctions à remplir par les pairs dans ces cérémonies.

A vrai dire pourtant, on ne distingue encore au sacre de 1179, que les six pairs ecclésiastiques, et trois pairs laïcs seulement; le comte de Flandres, qui porta l'épée royale; le duc de Normandie, qui soutint la couronne sur la tête de Philippe; et le duc d'Aquitaine. Il n'est rien dit du duc de Bourgogne; le comte de Champagne était en Palestine; et le comte de Toulouse, qui avait fait hommage de son comté au roi d'Angleterre, affectait, à l'égard des rois de France, une indépendance, dont on trouva bientôt occasion de le punir; car voilà peut-être le véritable tort qu'on fit expier à Raymond VI et à son fils, lorsque accusés de favoriser la secte des Albigeois, ils eurent à soutenir une guerre si longue et si cruelle. Toujours, supposa-t-on, en 1179, que les pairs laïcs devaient assister, tous six, au sacre du jeune Philippe.

A peine couronné, ce prince commença de régner; son père, attaqué d'une maladie incurable, restait sans pouvoir; et sa mère presque sans domaines: brouillé avec elle, Philippe lui retira jusqu'aux châteaux qu'elle avait reçus en dot. Louis VII mourut le 18 septembre 1180: la reine-mère, réfugiée en Normandie, s'y liguait avec les princes anglais, et le jeune roi courait de grands périls, s'il ne s'était avancé à la tête de ses troupes sur les frontières de cette province. On réconcilia la mère et le fils; on éloigna le comte de Flan-

dre, tuteur de Philippe. Robert Clément, son gouverneur, prit la direction des affaires; mais il mourut presque aussitôt, et fut remplacé par son frère Gilles Clément, qui ne lui survécut que peu de mois : le pouvoir passa dans les mains du cardinal de Champagne, frère de la reine-mère. Le nouveau règne s'annonçait par des édits sévères contre les hérétiques, contre les blasphémateurs et les jongleurs. En avril 1182, on enjoignit aux juifs de sortir du royaume, dans un délai de trois mois, et on confisqua leurs immeubles; rigueur utile à la religion et à l'état, selon le P. Daniel; contraire au droit naturel, et par conséquent à la morale évangélique, selon le président Hénault. Le peuple, envieux de la richesse de plusieurs juifs, se plaignait de leurs usures, et le roi s'était laissé persuader que tous les ans, à leur fête de Pâques, ils crucifiaient un enfant chrétien : on oubliait que jadis de pareilles calomnies avaient servi de prétexte aux persécutions exercées contre les chrétiens eux-mêmes.

Tout en réprimant les entreprises des Brabançons dans le nord de la France, et des Cottereaux dans le Berry, Philippe s'occupa, dès 1183, de l'embellissement de la capitale. Les rues de Paris furent enfin pavées. Un financier, nommé Gérard de Poissy, contribua de onze mille marcs d'argent à cette dépense. On agrandit la ville et l'on fortifia son enceinte, hors de laquelle on établit le cimetière des Innocents. Nous avons déjà exposé ailleurs quelle devint la circonscription de Paris, sous Philippe-Auguste. Vers le même temps, on entourait de murs le parc de Vincennes. Peu après, les prétentions du comte de Flandre sur le Vermandois allumèrent une guerre, où le roi de France donna des preuves de valeur et d'habileté. Il obligea le comte à venir lui demander pardon, et à lui restituer le Vermandois et d'autres territoires. Nièce de ce comte, la reine Isabelle s'était ouvertement déclarée pour lui; peu s'en fallut qu'elle n'en fût punie par un divorce. Philippe prit ensuite les armes contre Hugues, duc de Bourgogne, le força de restituer le comté de Vergy et de livrer trois de ses meilleures forteresses. Une guerre plus alarmante éclata, en 1187, entre la France et l'Angleterre: victorieux encore, Philippe avait pris Issoudun, et assiégeait Châteauroux, quand les légats du pape s'entremirent entre les deux rois, et les amenèrent à conclure une trève de deux ans. Une croisade devait mettre fin à toutes ces querelles. On s'assembla, le 21 janvier 1188, dans le

T. XVI, Disc. prélim. p. 222.— V. Dulaure, Hist. de Paris, II, 76 et suiv.

XIII SIÈCLE.

champ sacré, entre Trie et Gisors: les Français prirent la croix rouge; les Anglais, la croix blanche; les Flamands, la croix verte. Dans une autre assemblée, tenue à Paris, le 27, Philippe-Auguste demanda le subside qui a reçu le nom de *dîme saladine*, parce qu'il devait être employé à s'opposer aux progrès de Saladin en Orient. On l'exigeait de tous ceux qui ne se croiseraient pas: c'était le premier exemple d'un subside général; on eut peine à l'obtenir de plusieurs ecclésiastiques. De nouveaux démêlés entre les cours de Paris et de Londres suspendirent l'expédition commune, et valurent au monarque français d'autres triomphes: il se fit ouvrir les portes de toutes les places que le prince anglais possédait en Berry et en Auvergne. Après plusieurs conférences infructueuses, on en tint une, le 4 juillet, à Colombiers sur le Cher, où Henri II se soumit à toutes les conditions que lui imposa le vainqueur. Le roi d'Angleterre mourut peu de jours après, à Chinon, laissant sa couronne à son fils Richard. C'est aussi l'époque de la mort de la reine de France, Isabelle, qui n'était âgée que de dix-neuf ans. Richard et Philippe, dans une entrevue qu'ils eurent à Nonancourt, concertèrent leur départ pour l'Orient, et fixèrent le rendez-vous à Vézelai, au 2 juillet 1190. Nous parlerons plus bas des réglements qui furent arrêtés dans cette conférence de Nonancourt.

Ayant pris solennellement l'oriflamme à Saint-Denis, le 24 juin, et souscrit une sorte de loi testamentaire, sur laquelle il nous faudra aussi revenir, Philippe se rendit à Vézelai, et alla s'embarquer à Gênes. Il laissait la régence à sa mère et à son oncle Guillaume, cardinal et archevêque de Reims. Débarqué à Messine, il y rencontra Richard, qui était parti de Marseille: durant l'hiver qu'ils passèrent ensemble, ils ne manquèrent pas d'occasions de se brouiller. En vain pourtant le roi de Sicile, Tancrède, s'efforça de les désunir: ils conclurent un traité qui semblait devoir prévenir tout sujet de discorde. Le roi de France reconnaissait Richard pour son homme-lige, lui permettait de se marier à son gré, lui abandonnait Gisors et le Vexin normand, Cahors et le Quercy, excepté les abbayes de Figeac et de Selles. De son côté, le monarque anglais s'obligeait à payer dix mille marcs d'argent à son seigneur. Philippe lui transportait éventuellement certains droits, et prenait avec lui les engagements les plus positifs. Cette paix jurée, les Fran-

çais s'embarquent pour Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre, et attendent les Anglais, qui, poussés par une tempête sur les côtes de l'île de Chypre, en font la conquête, et amènent captif l'empereur Isaac Comnène. Ce retard, et les démêlés qui recommencèrent entre les deux rois, nuisirent au succès de leur croisade. Toutefois on vint à bout de les déterminer à suspendre leurs querelles jusqu'après la prise de Ptolémaïs, qui en effet capitula. La France avait perdu à ce siége l'élite de ses guerriers, entre autres Raoul de Coucy, l'amant de la dame de Fayel, Gabrielle de Vergy. Quand on eut pillé la ville et immolé cinq à six mille prisonniers, l'inimitié des deux vainqueurs éclata, et ne laissa aucun espoir de recueillir les fruits de leur expédition. Philippe se vit attaqué d'une maladie grave, qui le dépouillait de ses cheveux, de sa barbe, de ses sourcils, de ses ongles et même de l'épiderme : c'était peut-être l'effet d'un air corrosif; mais on soupçonna quelque empoisonnement. Il se hâta de revenir en France, pour rétablir sa santé, et pour échapper aux violences de Richard; il laissait en Palestine dix mille fantassins et cinq cents cavaliers, ou chevaliers, sous le commandement du duc de Bourgogne. En traversant l'Italie, il fut magnifiquement accueilli par le pape Célestin III. Arrivé en France, vers les fêtes de Noël, de l'an 1191, il se rendit à l'église de Saint-Denis, où il déposa son manteau royal sur le tombeau des saints martyrs. Il retrouvait les Parisiens encore occupés de la construction de leurs murs, de leur cathédrale et de plusieurs habitations nouvelles. Il supprima la charge de grand-sénéchal, vacante par le décès du comte de Champagne Thibaud, et qui pouvait devenir redoutable, comme autrefois celle de maire du palais. Profitant de l'absence de Richard, il s'empara d'une partie de la Normandie, et réunit à la couronne le comté d'Artois, qu'Isabelle lui avait apporté en dot : le prince Louis, né de leur mariage, prit le titre de comte d'Artois. Se croyant entouré d'assassins emissaires de Richard et du Vieux de la Montagne, Philippe créa une compagnie de gentilshommes qu'on appela sergents d'armes, et qui étaient spécialement chargés de la garde de sa personne; c'est, à ce qu'il semble, l'origine des gardes du corps. Pour Richard, après de fastueux et inutiles succès en Orient, il rentra en Europe, tomba entre les mains des Allemands qui le vendirent à l'empereur Henri VI, essuya des traitements inhumains, et racheta sa liberté au prix

de 150 mille marcs d'argent. Tels étaient les fruits de la croisade.

Les triomphes de Philippe-Auguste en Normandie furent interrompus par un échec qu'il essuya devant Rouen en 1193. Le 14 août de la même année, il épousa, dans l'église d'Amiens, Ingelburge ou Isamburge, princesse danoise; mais il la prit aussitôt en aversion et fit casser ce mariage dans une assemblée tenue à Compiègne le 4 novembre. L'année suivante, Richard s'étant racheté, la guerre se ralluma en Normandie et s'étendit dans l'Orléanais. Le combat le plus mémorable fut celui de Freteval, le 15 juillet 1194. Philippe y perdit ses archives, que suivant l'imprudent usage de ses prédécesseurs, il traînait à sa suite dans les camps. C'étaient des registres publics qui contenaient les rôles des impôts, les états des revenus du fisc; les titres des priviléges, des charges particulières, des redevances de tous les vassaux; le dénombrement des serfs et des affranchis des maisons royales. Philippe en fit recueillir des copies partout où l'on en put trouver. Un nommé Gautier, qu'il chargea de ce travail, parvint à recouvrer beaucoup de pièces dans les monastères, y joignit les renseignements que lui fournissait sa mémoire, et fit si bien que les droits du monarque se trouvèrent plutôt augmentés que diminués par cette aventure. De là vient le peu qu'on possède d'archives relatives aux époques antérieures à ce règne : la perte n'était que bien faiblement réparée; mais on sentit la nécessité d'un dépôt fixe, et soigneusement conservé; et c'est l'origine du trésor des Chartes. Guérin, évêque de Senlis, passe pour avoir été le premier directeur de cet établisssement.

V. un Mém. de Bonamy, Académ. des Inscr., XVI, 166-174.

Des alternatives de paix et de guerre entre les rois d'Angleterre et de France, remplissent les dernières années du XIIe siècle. Un traité projeté dans une conférence, au Gué d'amour, le 7 mai 1195, ne fut signé que le 15 janvier suivant, et n'amena point, à beaucoup près, une réconciliation solide. Richard était encouragé dans ses entreprises, par les menaces que la cour de Rome faisait à Philippe-Auguste depuis son divorce avec Ingelburge, et qu'elle renouvela plus impérieusement quand il eut épousé en troisième noces Agnès de Méranie, en juin 1196. Le pape ayant prononcé l'annullation de ce mariage, Richard, pour susciter d'autres embarras encore à son rival, se ligua avec des seigneurs français et recommença les hostilités. Un combat près de

Gisors, en 1197, demeura incertain; mais en 1198, le roi de France eut plus de revers que de succès. Quoiqu'on fût convenu d'une suspension d'armes, Richard avait pour confédérés les comtes de Flandre, de Guines, de Boulogne, de Brienne, du Perche, de Blois et de Toulouse: il prenait à sa solde des Brabançons et des Cottereaux ou Cotterets. Philippe qui n'avait pas autant d'alliés, et dont les finances s'épuisaient, s'avisa de rappeler les juifs : il leur vendit la permission de rentrer dans le royaume, et on ne manqua pas de lui reprocher cet acte de prudence ou de justice, comme une sorte d'impiété. Dans un nouveau combat de Gisors, le 28 septembre 1198, il perdit plusieurs chevaliers, et tomba lui-même dans la rivière d'Epte, d'où son cheval ne le retira qu'avec peine. C'était une espèce de guerre civile, où chacun des deux rois traitait cruellement les prisonniers, et les bourgeois même. Ces horribles représailles répandaient la terreur au sein de toutes les familles; car les désastres atteignaient les citoyens comme les soldats. Innocent III voulut mettre un terme à ces horreurs : il ordonna de faire la paix et de réunir toutes les forces pour la défense de la Terre Sainte. On signa en effet près de Vernon, une trève de 5 ans, le 13 janvier 1199; mais Richard allait déjà reprendre les armes, lorsqu'il mourut le 6 avril.

Jean-Sans-Terre s'étant emparé, au préjudice d'Arthur, du trône de la Grande Bretagne, Philippe-Auguste entra en Normandie, envahit le comté d'Évreux et s'avança jusqu'au Mans. Arthur se montrait peu digne d'un tel protecteur : il hésitait entre Philippe et Jean et s'attachait alternativement à l'un ou à l'autre. Ces deux rois eux-mêmes conclurent un traité en 1200, et le jeune prince français, Louis, épousa Blanche de Castille, nièce de Jean-Sans-Terre. Philippe, pour prévenir les effets de l'interdit jeté sur son royaume par Innocent III, consentit à rappeler sa seconde femme Ingelburge, et à renvoyer la troisième, Agnès Méranie, qui mourut de chagrin à Poissy en 1201. Délivré de cet embarras, le roi de France revint à ses projets de guerre contre le monarque anglais, et saisit les premières occasions de rupture; il souleva contre Jean les barons d'Aquitaine et de Poitou, le cita devant la cour des Pairs, et s'empara de plusieurs places en Normandie. Ces rapides conquêtes attiraient l'attention publique, bien qu'on fût alors occupé du projet d'une quatrième croisade que Foulques de Neuilly

XIII SIÈCLE

prêchait. Arthur mourut à Rouen, le 3 avril 1203; on accusa Jean de lui avoir ôté la vie. Assigné pour se justifier de ce crime, Jean ne comparut point : les pairs l'en déclarèrent convaincu et confisquèrent toutes ses terres mouvantes de la couronne. En exécution de ce jugement, Philippe Auguste acheva de conquérir la Normandie, qu'il réunit pour toujours à la couronne de France. Il attaqua l'Aquitaine, se rendit maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou; il recomposait le royaume que le régime féodal avait tant démembré. C'était le temps où les Français croisés prenaient Constantinople, et y installaient en qualité d'empereur, le comte de Flandre, Baudouin. Cependant les Anglais indignés de la lâcheté de leur roi, le forcèrent, par leurs clameurs, de se mettre en devoir de recouvrer les provinces qu'il avait perdues. Il embarqua donc des troupes à Portsmouth et vint prendre terre à La Rochelle le 9 juillet 1206. Il occupa Montauban le 1er août, se porta ensuite sur le Poitou et l'Anjou, et brûla la ville d'Angers. A ces nouvelles, Philippe accourut; et son approche épouvanta le monarque anglais qui recula vers la mer, abandonnant Thouars aux ravages et aux vengeances de son ennemi. Près de cette ville fut conclue, le 26 octobre, une trêve de 2 ans, par laquelle Jean renonçait à tout ce qu'il avait possédé au nord de la Loire, et à plusieurs de ses domaines au midi de ce fleuve. Après une convention si honteuse, il regagna La Rochelle, et débarqua, le 12 décembre, à Portsmouth. Malgré la trêve, Philippe, à la tête de son armée, continuait de visiter les pays qu'il avait conquis; et Jean concertait avec son neveu Othon IV, empereur détrôné, les moyens de se rétablir, l'un et l'autre, dans tous leurs droits. La mort de Philippe de Souabe, en 1208, rendit l'empire à Othon : Philippe-Auguste s'en allarma et s'adressa à Innocent III, pour le prier de ne point favoriser cette révolution. Mais le pape, qui s'était déjà déclaré pour Othon IV, employait son ascendant à raffermir la paix entre les souverains, afin de tourner leurs armes contre les infidèles orientaux, et contre les hérétiques européens, spécialement contre les Albigeois, pour l'extermination desquels il faisait prêcher une croisade. Nous ne dirons rien ici de cette expedition déplorable, tant parce que Philippe-Auguste y a pris assez peu de part, que parce que nous avons eu et que nous aurons plusieurs autres occasions d'en parler en divers articles de cette histoire littéraire.

V. les articles Simon de Montfort, Arnauld de Citeaux, etc.

L'enceinte de Paris, terminée depuis plusieurs années au nord de la Seine, ne s'acheva, au midi, qu'en 1211; on y renferma des jardins où s'élevèrent bientôt des maisons; le fisc payait les propriétés qu'il fallait acquérir au nom de la cité, pour l'embellir et l'agrandir. Innocent III venait d'excommunier Jean-sans-Terre, et de se brouiller avec Othon IV. On déférait la couronne impériale à Frédéric II, et le trône d'Angleterre était offert au premier occupant. Philippe-Auguste, qui se disposait à y établir son fils Louis, achevait de se réconcilier avec Ingelburge, afin de ne laiser subsister aucune cause de mésintelligence entre lui et la cour de Rome. Mais le légat Pandolphe passa en Angleterre, et détermina Jean à reconnaître qu'il tenait son royaume du saint-siège, et à prêter serment de fidélité au souverain pontife. Jean qui avait songé à embrasser le mahométisme et à rendre hommage au roi de Maroc, pour obtenir de lui des secours, n'hésita point à se déclarer le vassal d'un bien plus puissant protecteur; et dès lors le légat repassant en France, signifia au roi Philippe qu'il ne fallait plus songer à occuper l'Angleterre, puisqu'elle appartenait à l'église romaine. Philippe protesta qu'il n'en poursuivrait pas moins une entreprise pour laquelle il avait dépensé deux millions: il se vit néanmoins forcé de l'ajourner et de tourner d'abord ses armes contre le comte de Flandre, qui, s'étant allié à l'Angleterre, prétendait rentrer en possession des villes d'Aire et de Saint-Omer. Tout semblait plier devant le roi de France : Cassel, Ipres, Bruges, Gand, lui ouvraient leurs portes; mais les comtes de Salisbury, de Boulogne et de Flandre surprirent sa flotte, coulèrent à fond cent vaisseaux, en saisirent trois cents autres, et faillirent brûler le reste dans le port de Dam. Philippe se vengea en incendiant lui-même cette place, ainsi que Lille qui s'était révoltée; il démantela Cassel, et après avoir mis une forte garnison à Douai, il revint dans sa capitale. Une ligue presque générale se forma contre lui en 1214. Il en triompha, et la victoire que son fils remporta sur Jean-sans-Terre à la Roche aux diables, concourut, avec la bataille plus célèbre qu'il gagna lui-même à Bouvines, à étendre sa gloire et à raffermir sa puissance. Cette journée de Bouvines, 27 juillet 1214, est la plus brillante de son règne; mais elle ne tient guère à l'histoire littéraire que par le soin que les auteurs du temps ont pris de la célébrer : elle fournit, par exemple, la matière des livres X et XI de la Philippide de

XIII SIÈCLE.

Guillaume le Breton. L'abbaye de la Victoire fut fondée en mémoire de ce triomphe.

En 1215, le prince Louis se croisa contre les Albigeois, et visita les provinces méridionales de la France, en reconnaissant partout les pouvoirs du légat Arnauld, et en appuyant les prétentions de Montfort. Mais un intérêt plus puissant le rappela bientôt à Paris. Les barons anglais s'étaient révoltés contre Jean-sans-Terre: ils lui avaient demandé une charte, qu'il avait d'abord refusée, puis accordée, et qu'il désavouait, en s'autorisant des anathèmes prononcés contre elle par Innocent III. Indignés de ces manœuvres, les seigneurs de la Grande-Bretagne offrirent la couronne à Louis. Tandis que Philippe-Auguste, pour mieux établir les nouveaux titres de son fils au trône d'Angleterre, les soumettait au jugement des pairs de France, un légat arriva, porteur de lettres qui défendaient, sous peine d'excommunication, de rien entreprendre contre le monarque anglais. Le départ de Louis n'en fut pas moins résolu; et Londres le reconnut pour roi. Le légat avait traversé, presque en même temps que lui, le Pas-de-Calais, moyennant un sauf-conduit que Philippe avait cru devoir accorder, par ménagement pour la cour de Rome. Philippe déclarait même qu'il n'entendait prendre aucune part à l'expédition de Louis. Débarqué en Angleterre, le légat n'eut rien de plus pressé que d'excommunier solennellement le jeune prince français et ses fauteurs: le roi de France n'était pas expressément désigné, quoi qu'en dise M. de Sismondi. Innocent III, auprès duquel réclamait Louis, par l'organe de quelques envoyés, mourut le 9 octobre 1216, et Jean-sans-Terre expira le 18 du même mois. La mort de Jean changea la disposition des esprits et la face des affaires. Le légat couronna Henri III, enfant de dix ans, pour qui les Anglais ne ressentaient point l'aversion que leur avait inspirée son père. Leurs défections et la crainte des anathèmes déterminèrent Louis à repasser en France, pendant le carême de l'année 1217; et Philippe-Auguste s'abstint de communiquer avec lui, de peur d'encourir les malédictions déjà prononcées contre ce prince. Il faut lire l'épître suppliante que Philippe adressait, le 27 avril, à Honorius III, si l'on veut prendre une idée de la terreur qu'inspiraient alors les menaces du Saint-Siége. Redescendu en Angleterre, après Pâques, Louis perdit la bataille de Lincoln, dans la journée du 19 mai; sa flotte fut battue devant Douvres, le 24 août,

V. ci-dessous l'art. de Galon.

Hist. des Fr., XI, 457.

et le 20 septembre, il signa à Lameth un traité dicté par le légat. Le prince français s'engageait à sortir, sans délai, de l'Angleterre, à n'y jamais reparaître à mauvais dessein, et à restituer tout ce qu'il y avait conquis : à ces conditions, le cardinal légat daigna l'absoudre. Le mauvais succès de son entreprise affaiblit extrêmement l'ascendant de son père en Europe; car, malgré les désaveux obligés de Philippe, on savait bien que c'était lui qui avait tenté, dirigé et manqué cette expédition.

Rymer, édit., 2e I, 74. — Rec. des histor. de Fr. XVIII, 112.

Les dernières années de son règne ont été peu fertiles en événements : elles sont principalement remplies, dans l'histoire de France, par la guerre des Albigeois, dont il se mêlait le moins qu'il pouvait, quoiqu'il eût, en 1216, investi solennellement Simon de Montfort du duché de Narbonne, du comté de Toulouse, des vicomtés de Carcassonne et de Béziers. Il prit fort peu de part à la cinquième croisade, entreprise en 1217 par les rois de Jérusalem, de Hongrie et de Chypre. En cette année, la cour des pairs rendit un arrêt mémorable, qui confirmait Thibault IV, comte de Champagne, dans la possession de tous les biens de sa maison. Deux ans après, le prince Louis reparut en Languedoc, armé contre les malheureux Albigeois, fit capituler Marmande et assiégea en vain Toulouse: Philippe eut la sagesse de le rappeler. On peut aussi savoir gré à ce monarque de n'avoir point accepté, en 1222, les propositions d'Amaury de Montfort, qui, par l'organe des évêques de Nîmes et de Béziers, lui offrait tous les domaines conquis par les croisés en Languedoc. Dans une lettre du 14 mai, Honorius III exhortait Philippe à recevoir ces offres et à extirper l'hérésie, en dirigeant sur le midi une armée formidable. Le roi, qui n'avait jamais montré de zèle pour ces expéditions, et dont l'activité était refroidie bien moins par l'âge que par la maladie, prétexta le besoin de se tenir prêt à soutenir une guerre contre les Anglais, et ne voulut entrer en négociation ni avec Montfort ni avec le pape. Atteint d'une fièvre quarte qui épuisait le reste de ses forces, il fit son testament et en confia l'exécution à Guérin, évêque de Senlis, à Aymard, trésorier du Temple, et au chambellan Barthélemy de Roye. Il destinait 25,000 livres de Paris à réparer les torts qu'il avait pu causer, et 150,000, avec 500 marcs d'argent, à secourir la Terre Sainte; il donnait 10,000 livres à son épouse Ingelburge; autant à Philippe, l'un de ses fils; 21,000 aux pauvres; et il

XIII SIECLE.

distribuait d'autres sommes entre le roi de Jérusalem, les Templiers d'outre-mer et l'hôpital de Toulouse. Il léguait à l'abbaye de Saint-Denis ses pierreries, dont Guillaume de Nangis estime la valeur à 12,000 livres, somme suffisante pour l'entretien de vingt religieux. Philippe mourut à Mantes, le 14 juillet 1223, âgé de cinquante-huit ans; il en avait régné quarante-trois. A ses funérailles dans l'église de Saint-Denis, une dispute s'éleva entre l'archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, et le cardinal Conrad, légat du pape. L'un et l'autre prétendaient à l'honneur de présider à la célébration des obsèques. On régla qu'ils diraient tous deux, en même temps, à deux différens autels, une messe sur le même ton, et que les assistants leur repondraient comme à un seul officiant; ce qui fut exécuté. Les enfants que laissait Philippe étaient Louis, son successeur, né d'Isabelle; Philippe Hurepel et une princesse Marie, nés d'Agnès de Méranie et légitimés par Innocent III; de plus, un fils naturel nommé Pierre Charlot, qu'éleva Guillaume-le-Breton et qui devint évêque de Noyon. Le résultat le plus remarquable du règne de Philippe-Auguste est la réunion à la couronne d'un grand nombre de provinces et de domaines, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, le Berry, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois et plusieurs autres comtés (1). Sur quoi, Hénault observe que ces provinces réunies sans condition, n'eurent point (à l'exception pourtant de l'Artois) d'états particuliers, comme en ont eu le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne et la Flandre. On rend hommage aux qualités brillantes de ce monarque, à son activité, à sa prudence, à sa bravoure et même à sa justice; mais ses contemporains lui reprochaient de la fierté, de la dureté, une rigueur extrême qui indisposait les hommes paisibles, et qui entretenait la résistance des rebelles.

II. ORDONNANCES DE PHILIPPE AUGUSTE.

Après avoir retracé les principaux événements de son règne, nous devons donner une idée de ce qui subsiste de

(1) Entre les domaines particuliers acquis par Philippe Auguste, on remarque les comtés d'Évreux et d'Alençon, le fief de Longueville, la seigneurie d'Orbec; les fiefs de Buire en Ponthieu, de la Fère en Tardenois, et de Monceau St.-Gervais; la terre de Hannemont, le bois d'Henneville, la mouvance d'Issoudun, etc.

ses ordonnances, de ses chartes et de ses lettres. On comptait autrefois, au trésor des chartes, jusqu'à dix registres de Philippe-Auguste; quelques-uns ont été transférés à la Bibliothèque du Roi. Il en est qui ne sont que des copies les uns des autres, et l'on a trouvé des transcriptions du même genre en divers dépôts publics ou particuliers. Aucun de ces registres n'est antérieur à la bataille de Fretteval en 1194. Les deux plus anciens, à ce qu'il semble, sont celui qui est intitulé au Trésor des chartes *Registrum veterius*, et celui qui, écrit en 1220, porte le titre de *Registrum Guarini*, et qui a passé du Trésor, où il existait sous le nº 37, à la bibliothèque de Colbert, puis à celle du Roi, nº 9852. Cette dernière bibliothèque possède aussi le registre original que Vion d'Hérouval avait donné à Rouillé du Coudrai, et le cartulaire de Philippe-Auguste en 2 volumes in-4º, qui se trouvait parmi les manuscrits de Lancelot. Voici, d'après ces registres et d'après les indications des historiens, la série chronologique des articles les plus essentiels de la législation ou de l'administration de Philippe-Auguste.

Montfaucon, Bibl. bibl., II, 1667.

1180. Charte d'affranchissement en faveur des habitans d'Orléans et des environs (dedans la quinte-liue). « Absolons a tous jors de tout le joug de servitude et as (eux) et « leurs fils et leurs filles, et volons que ils soient autressint « franc comme se ils n'eussent esté onquenez né sers. »

Rec. des ordonn., XI, 215. Rec. des Anc. L. Fr., I, 165.

Traité de paix, d'alliance et de commerce, avec Henri II, roi d'Angleterre. L'acte est en latin et contient huit articles. Henri y appelle Philippe *dominum meum*, et Philippe qualifie Henri *hominem et fidelem meum*.

Rymer, I; Rec. des hist. de Fr., XVII, 440.

Jugement du roi, avec le concours de ses barons, sur un différend survenu entre Girard, comte de Vienne, et le clergé de Mâcon. Cette pièce est aussi en langue latine. Nous la citons comme exemple, et nous en omettons plusieurs du même genre.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 424.

1181. Chartes latines portant établissement ou rétablissement ou confirmation des communes de Château-Neuf en Touraine, de Noyon, de Bourges et de Dun-le-Roi. Un article assez remarquable de la dernière est celui qui accorde aux veuves la faculté de se marier sans une permission expresse du roi ni de son préposé. « Mulieres viduæ « absque nostrâ et præpositi nostri licentiâ nubere ac se « maritare poterunt. »

Rec. des ordonn., XI, 221-224.

1182. Ordonnance contre les blasphémateurs, et contre les Juifs auxquels il est enjoint de sortir du royaume. Les textes de ces lois sont perdus; elles ne nous sont connues que par les récits des historiens Rigord, Guillaume-le-Breton, Alberic de Trois-Fontaines. En confisquant les immeubles des Juifs, Philippe les autorisait à vendre leur mobilier; il déchargeait d'ailleurs leurs débiteurs de toute obligation envers eux. « On vit, dit Montesquieu, le com« merce sortir du sein de la vexation et du désespoir. Les « Juifs, proscrits tour à tour de chaque pays, trouvèrent « moyen de sauver leurs effets... Ils inventèrent les lettres « de change; et, par ce moyen, le commerce put éluder « la violence et se maintenir partout, le négociant le plus « riche n'ayant que des biens invisibles. »

Rec. des hist. de Fr., XVII, 9, etc.

Espr. des lois, XXI, 20.

1183. Seconde charte en faveur des Orléanais, datée de Fontainebleau et non de Paris comme celle de 1180, avec laquelle on l'a quelquefois confondue. Celle de Fontainebleaû porte la date *l'an quart* (quatrième) de notre règne, ce qui répond à 1183.

Rec. des ordonn., XI, 226.

Quatre épîtres adressées au nom de Philippe-Auguste au pape Lucius III, qui mourut en 1185, se trouvent parmi les lettres d'Étienne de Tournay, qui les a probablement rédigées. Nous les avons indiquées dans notre quinzième volume.

P. 544-546.

1186. Lettres relatives aux vassaux de l'église, qui, en s'associant à la commune, se trouvaient affranchis de leur servage. Le roi s'y réserve la connaissance des contestations de ce genre; il donne aux chefs des communes les noms de mayeurs, de pairs, de jurés; et les dispositions qu'il arrête montrent que les seigneurs et le haut clergé s'opposaient de toutes leurs forces à l'établissement du régime communal.

Rec. des ordonn., XI, 244.

On a, sous la même date, des lettres en faveur de l'église de Figeac. Le roi y accorde à l'abbé de cette église pleine juridiction sur ses hommes, à la charge de les juger selon le droit légal ou décrétal, et sauf l'appel direct au chef de l'État.

Rec. des ord., XVI, 21.

1187. Philippe sanctionne les us et coutumes de Tournay.

Dachery, Spicil. XI, 345-351.

1188. Il s'oblige à protéger les habitans de Saint-André, moyennant l'abandon de la moitié de leurs revenus; il confirme l'accord fait entre le comte de Nevers, les habitans et le clergé, pour qu'il ne soit rien changé à la monnaie que ce comte venait de frapper.

Rec. des ord., XV, 252, 253.

XIII SIÈCLE.

Il établit l'impôt nommé dîme saladine. Le premier titre de cet édit met les croisés, jusqu'à leur retour, à l'abri de toute nouvelle poursuite de leurs créanciers, et le deuxième exige de tous les non-croisés la dixième partie au moins de leur mobilier et de tous leurs revenus. Il n'y a d'exception qu'en faveur des lépreux et des ordres de Citeaux, des Chartreux et de Fontrevauld. Le clergé se récria, comme nous l'avons dit, *tant cet ordre était non-seulement vif et sensible,* dit le P. Daniel, *mais encore peu équitable sur l'article de ses priviléges!* Il est au contraire fort aisé de reconnaître que ces réclamations ne se fondaient que sur des équivoques, ainsi que Fleury l'a remarqué. C'était parler *comme si l'église délivrée par Jésus-Christ n'était que le clergé, et comme si Jésus-Christ nous avait délivrés d'autres choses que du péché et des cérémonies judaïques.*

Ibid., 253

Hist. de Fr. Phil.-Aug.
Hist. ecclés. l. LXXIV, n. 15.

En octobre 1189, Philippe écrit à Richard pour le presser de concourir à l'affranchissement de la Terre-Sainte; et en décembre, il signe avec ce roi d'Angleterre le statut de Nonancourt. Là, les deux princes se promettent une amitié, une concorde, qu'ils devaient mal entretenir; ils recommandent à leurs sujets la même union, la même assistance mutuelle, et ils garantissent l'inviolabilité des biens et des droits de tous les croisés. Cependant les murmures du clergé contre la dîme saladine devenaient si redoutables, que Philippe-Auguste consentit à l'abolir quelques mois après l'avoir établie. Il annullait les ordres qui seraient donnés, même par lui, pour autoriser de telles exactions. « Si ausu « temerário à nobis vel ab alio fuerit attentatum, præcepi- « mus irritari. »

Rymer, I, 20.
Rec. des hist. de Fr. XVII, 496.

Rymer, I, 20;
Rec. des hist. de Fr., XVII, 498.

Rec. des ord., XI, 225.

La loi de régence, promulguée sous le nom de testament en 1190, contient vingt-une dispositions. Le gouvernement y est confié à la reine-mère et à l'archevêque de Reims, oncle du roi, qui, trois fois par an, l'informeront de l'état des affaires. Les attributions des baillis sont scrupuleusement réglées; ils devront être partout assistés de prud'hommes. Plusieurs articles concernent l'élection et l'institution des prélats et autres bénéficiers. On croit, d'après le témoignage de Rigord, qu'indépendamment de ce testament, un acte particulier conférait, du consentement des barons, à la reine-mère et au cardinal de Champagne, la régence du royaume et la tutelle du jeune Louis. Cette pièce ne se retrouve pas.

Rec. des ord., I, 18. Rec. des histor. de Fr., XVII, 30.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 498.

XIII SIECLE.

V. ci-dessus, p. 258, 259.-Rymer, I, 22; Rec. des hist. de Fr., XVII, 32.

Bouteill., Somme rurale, l. 2; Velly, III, 343.

Nous avons parlé du traité conclu à Messine entre Philippe et Richard, au mois de mars 1191, et de l'institution des sergents d'armes en la même année. Cette première garde royale, armée de massues d'airain et de carquois remplis de carreaux, ne quittait pas le monarque et ne laissait approcher de sa personne aucun inconnu.

1192. Charte donnée à Senlis et attribuant aux seuls bourgeois de Paris le droit de faire mettre à terre les vins venus par eau dans leur ville. « Quod nullus qui vinum « adducat Parisius per aquam, possit exhonerare ad terram « Parisius, nisi fuerit stationarius et residens Parisius... Ve- « rum si aliquis extraneus emerit vinum illud de navi, ac- « cipiet vinum illud de navi in quadrigam et ducet extrà « bailliviam parisiensem sine exhonerare ad terram. »

Rec. des ord., XI, 269

1193. Traité de paix entre les rois de France et d'Angleterre. Jugement rendu à Compiègne, qui casse, pour cause de parenté, le mariage de Philippe avec Isamburge.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 558-560

Rigord. ibid., 3-

En janvier 1194, avant la délivrance de Richard captif en Allemagne, Philippe-Auguste conclut avec Jean-sans-Terre un traité qui comprend vingt-six articles, et qui concerne les domaines possédés en France par les monarques anglais. Peu de mois après, un mandement de Philippe à ses baillis ordonne de rendre à l'archevêque de Rouen et aux églises de Normandie les biens qu'on avait confisqués. Cet acte de justice est annoncé dans une lettre du roi à l'archevêque Gautier ou Walter.

Ibid., 39, 40

Ibid., 694

Ibid., 652.

Une Charte de 1195, en faveur de la commune de Saint-Quentin, met à l'abri de toutes poursuites judiciaires les personnes convoquées en vertu de l'arrière-ban. Le 15 janvier 1196 est, comme nous l'avons déja dit, la date d'un traité entre les rois d'Angleterre et de France, qui n'a pas été plus efficace que les précédents. En cette même année, Philippe souscrivit à Compiègne une charte relative à l'élection et à la juridiction des officiers municipaux de Bapaume. Il y est dit que, tous les quatorze mois, les bourgeois de cette ville nommeront un mayeur, des échevins et des jurés, et que les échevins jugeront *universas querelas quæ contingent de baillivis nostris*. Vers ce temps, Philippe-Auguste écrit à l'archevêque de Rouen Walter qu'il désire le voir et qu'il a ordonné à ses baillis de lui donner un sauf-conduit.

Ibid., 43-45, et t. XVIII, 50-52

Rec. des ord., XI, 269.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 652.

L'année 1197 fournit une ordonnance en faveur de l'ordre

de Grammont, et des lettres où les habitants de Bourges, qui auront fait des legs pieux, sont autorisés à nommer des tuteurs de leurs enfants. En 1198, le roi de France reçoit Thibault à hommage-lige du comté de Champagne. Thibault donne pour ôtages onze seigneurs qui, s'il manque à sa promesse, se rendront prisonniers à Paris. Le roi promet assistance; onze autres seigneurs le jurent avec lui et s'engagent à se constituer prisonniers à Troyes, en cas d'infidélité. De part et d'autre, les ôtages demeureront dans la ville qui leur aura été assignée; ils en pourront sortir durant le jour à condition d'y rentrer avant la nuit. A la fin de juin 1198, Philippe-Auguste s'allie au roi des Romains, Philippe de Souabe, contre Othon, Richard et Baudouin. En septembre, il convient avec le comte de Champagne que les Juifs soumis à l'un d'eux ne prêteront point dans les domaines de l'autre.

Mart., Thes. anecd., I, 630, 631.

Rec. des ord., I, 22.

Brussel, I, 117.

Rymer, I, 33; Rec. des hist. de Fr., XVII, 49, 50.

Une ordonnance de 1199 casse la commune d'Étampes. Au mois de mai 1200, Philippe traite avec Jean-sans-Terre, roi de la Grande-Bretagne. Le prince anglais, en considération du mariage de sa nièce, Blanche de Castille, avec Louis, fils du roi de France, cède à celui-ci plusieurs domaines. Un acte non moins important est l'ordonnance rendue à Bétisi, en faveur des écoliers de Paris: ceux qui les auront frappés seront livrés à la justice du roi et sévèrement punis, quand même ils offriraient de se purger par le duel ou par l'eau. Hors le cas du flagrant délit, le prévôt du roi ne pourra mettre la main sur un écolier; et, en ce cas, l'étudiant arrêté sera livré à la justice ecclésiastique, par laquelle seule il pourra être définitivement jugé.

Brussel, I, 571.

Rec. des ord., XI, 277.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 51 53, XVIII, 88 90.

Rec. des ord., I, 28; Rec. des histor. de Fr., XVII, 605-607.

Au mois de juillet 1202, Philippe reçoit Arthur à hommage-lige des comtés d'Anjou, Maine et Touraine. Après la mort de ce jeune prince, la cour des pairs condamne Jean-sans-Terre, confisque toutes ses possessions, décide même qu'il a mérité le dernier supplice. Eudes, duc de Bourgogne, déclare qu'il a conseillé au roi de France, son seigneur, de ne faire ni paix ni trève avec le roi d'Angleterre; il promet de secourir Philippe en cas de contrainte ou de violence de la part du pape ou d'un cardinal, et de ne point traiter séparément avec la cour de Rome. Cet acte d'Eudes est du mois de juillet 1203. Par un diplome de cette année-là, Philippe donne à Aimeric, vicomte de

Rec. des hist. de Fr., XVII, 54.

Duchesne, V, 764; Matth. Paris, dans le Rec. des hist. de Fr. XVII, 725

Preuves des lib. de l'égl. gallic., c. 7.

XIII SIÈCLE.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 81.

Thouars, la sénéchaussée du Poitou et le duché d'Aquitaine au-delà de la Loire, à la condition de l'hommage-lige.

Ibid., 57.

Rec. des hist. de Fr., XVIII, 7[illegible].

Rec. des ord., 39.

1204. Traité conclu le 1er juillet entre le roi et les habitants de Rouen pour la reddition de leur ville. Lettres qui exemptent l'évêque d'Auxerre de quelques redevances. Établissements entre le roi, les clercs et les barons : c'est un monument d'une assez haute importance dans l'histoire de la jurisprudence du moyen âge; il consiste en treize articles; voici les plus remarquables. Les clercs connaîtront du parjure, mais, sous ce prétexte ils ne s'immisceront pas dans les matières féodales. Nul bourgeois ou vilain ne pourra, s'il a plusieurs enfants, donner à celui d'entre eux qui serait clerc la moitié de son bien; et s'il lui donne moins de la moitié, le fils clerc sera tenu à tous les services dus au seigneur de la terre : seulement il ne sera point mis à la taille, à moins qu'il ne soit usurier ou marchand. Les évêques et archevèques ne pourront obliger les bourgeois à jurer qu'ils n'ont pas prêté à usure ou qu'ils n'y prêteront pas. Un clerc, arrêté en flagrant délit, sera mis entre les mains du juge d'église pour être dégradé; après quoi, il pourra être arrêté hors de l'église par le juge laïc. Les clercs ne peuvent pas excommunier un seigneur ni mettre sa terre en interdit pour le forfait de son sergent, à moins que le seigneur, ou en son absence son bailli, n'ait été inutilement requis d'en faire justice.

Rec. des ord., I, 44; XI, 291; Rec. des hist. de Fr., XVII, 427.

1206, 1er septembre. Établissement, ou ordonnance sur les Juifs et l'usure : les premiers articles portent qu'un juif ne pourra prendre un plus gros intérêt que deux deniers pour livre par semaine, ni forcer le débiteur à compter avant l'expiration d'une année, ni refuser les comptes et les acquittements que le débiteur voudrait faire avant ce terme, et à une époque quelconque. Les autres dispositions concernent les gages, et les formalités nécessaires pour constater chaque obligation.

Rec. des hist. de Fr., XVII, 215.

Innocent III Epist., l. X, ep. 216, p. 133.

C'est au 1er janvier 1207 qu'il faut rapporter la concession des territoires d'Angers et de Baugé, faite par Philippe-Auguste au sénéchal Guillaume Des Roches. Peu après, le Roi confirma les priviléges de l'église de Troyes et les donations qu'elle avait reçues. Vers les mêmes temps, il remit en partie son droit de régale à l'église d'Auxerre, où le siége épiscopal vaquait. On ne sait pas la date précise de cet acte, non plus que de celui qui concerne le patronage des églises de Nor-

XIII SIECLE.

mandie. Originairement, le droit de nommer aux bénéfices appartenait à ceux qui avaient donné des fonds pour bâtir ou doter des églises : *Patronum faciunt dos, ædificatio, fundus;* mais beaucoup d'abus se sont introduits par l'inféodation des églises même paroissiales, et il s'en faut qu'il y soit porté remède par l'ordonnance de Philippe-Auguste. Rec. des hist. de Fr., XVIII, 732. Rec. des ord., I, 26

Le 1er mai 1209, ce monarque assemble des seigneurs à Villeneuve, près de Sens, il fait avec eux une constitution portant qu'au démembrement d'une terre par voie de partage entre des héritiers, ou de quelque autre manière, tous ceux qui en obtiendront des portions, les tiendront immédiatement en fief du suzerain du chef-lieu. Le roi voulait, par ce statut, détruire un usage qu'il jugeait pernicieux; c'était de se réserver, en aliénant une terre, les avantages de la seigneurie : au lieu de la céder aux conditions auxquelles on la tenait, on l'inféodait, et l'acquéreur faisait hommage au vendeur, comme celui-ci l'avait fait à un autre; en sorte qu'au lieu de tenancier direct, ils se formait une longue chaîne d'arrière-vassaux. Philippe ne crut pas que son autorité royale pût seule extirper cet abus; il la fortifia du consentement des plus grands seigneurs. Son ordonnance est une convention entre lui et le duc de Bourgogne, Eudes; Ervey, comte de Nevers; Raymond, comte de Boulogne, Guy de Dampierre et plusieurs autres *magnates de regno Franciæ.* Par une charte de la même année 1209, Philippe-Auguste remet à perpétuité la régale de l'évêché de Mâcon. Ibid., I, 29. Brussel, I, 306.

1210. Lettres qui permettent à la commune de Bourges de lever un impôt sur les terres, et un droit d'entrée sur les voitures, sur les animaux chargés et sur les bêtes à vendre. Accord entre le roi et la comtesse de Champagne, pour ne jamais recevoir ni retenir les juifs l'un de l'autre. Ordonnance publiée à Compiègne, le 1er mars, sur les priviléges des clercs en matière criminelle : le juge laïc ne doit les arrêter que lorsqu'ils sont pris en flagrant délit, et en ce cas même, il doit les remettre au juge ecclésiastique. En aucun cas, un clerc ne doit être enfermé avec des voleurs ou malfaiteurs. Il faut le garder honnêtement, *in custodiâ honestâ,* et dès le lendemain le renvoyer au juge d'église, avant que celui-ci le réclame. Tous ceux que l'église réclame comme clercs, doivent lui être à l'instant rendus. Rec. des ord., XI, 295. Brussel, I, 599. Rec. des ord., I, 43, XI, 294

* Les 8 pages précédentes ont été, par erreur, numérotées 257-264, au lieu de 265-272.

Ibid., I, 30.
Rec. des hist. de Fr., XVII, 88.
Ibid., XVIII, 734.
Dormay, Hist. de Soiss., l. V, ch. XV, p. 200.
Rec. des hist. de Fr., XVII, 103.
Ibid., 105.

L'an 1211 ne présente qu'un statut sur les ouvriers de la monnaie de Paris. On a conservé, sous la date de 1212, un sauf-conduit accordé par Philippe au comte de Boulogne, et des lettres sur le genre de service militaire, dû par l'évêque d'Auxerre. En cette année ou en 1213, le roi tint à Soissons une assemblée, où il prononça une harangue. Ce qui reste de ses actes de 1214, peut mériter plus d'attention : sa trève avec Jean-sans-Terre, deux mois après la bataille de Bouvines, et son traité avec la comtesse de Flandre, en octobre, pour la délivrance du comte Ferrand, tiennent à l'histoire militaire et politique. Sa loi sur le douaire coutumier, fixé à l'usufruit de la moitié des biens que le mari possédait au jour des fiançailles, passe pour l'un des plus anciens éléments de la coutume de Paris. Malheureusement le texte de cette ordonnance est perdu ; on ne la connaît que par ce qu'en disent Défontaines et Beaumanoir. On a la déclaration par laquelle Philippe s'engage à payer pour la croisade le quarantième de tous ses revenus; il accorde en même temps aux croisés un répit pour leurs dettes. Les droits et les priviléges des croisés sont le sujet d'un autre édit intitulé *Stabilimentum cruce signatorum ;* nous croyons devoir en extraire quelques dispositions. « Aucun bourgeois, ou vilain ne sera imposé à la taille de l'année où il aura pris la croix. Les croisés ne sont pas exempts de l'ost et de la chevauchée, ni de payer pour la clôture de la ville et pour sa défense quand elle est assiégée ; ils ne contribuent pas aux dettes de la commune, faites depuis leur enrôlement, mais bien à celles qui étaient auparavant contractées. S'ils sont arrêtés par les baillis pour des crimes légers et non capitaux, ils seront rendus à l'église, qui en fera justice. Dans les causes où ils seront demandeurs, il leur sera loisible de citer leur partie adverse devant le juge laïc ou le juge ecclésiastique; jamais ils ne seront tenus de paraître en cour séculière, sinon à raison d'un fief ou d'une censive. Les difficultés qui surviendront à l'égard des croisés, seront décidées par les évêques de Paris et de Senlis. »

Conseil, XXI, 52.
Ch. XIII, p. 75.
Rec. des ord., I, 31 ; Rec. des histor. de Fr., XVIII, 173.
Rec. des anc. lois fr., I, 207-211.

Après avoir publié un réglement que nous n'avons plus, sur les combats singuliers, Philippe ordonne à la comtesse de Champagne de le faire observer : ce mandement subsiste, il est daté du mois d'août 1215. On y voit qu'il était défendu aux champions de combattre avec des bâtons de plus de trois pieds de longueur.

Rec. des ord., I, 35.

Le roi était présent à la Cour des Pairs, lorsque, par un

arrêt rendu à Melun, en juillet 1216, elle confirma Thibaut dans la possession du comté de Champagne, et débouta Érard de Brienne et sa femme Philippine, de la demande qu'ils en faisaient. La légitimité du mariage d'Isabelle, mère de Philippine, fut trouvée suspecte : Isabelle, en effet, mariée d'abord à Humfroy de Thoron, avait été séparée de lui, sur des prétextes si légers, qu'on regardait comme illégitimes les enfants qu'elle avait eus ensuite du prince de Tyr, et enfin du du comte de Champagne, Henri. Ce procès avait fort occupé et divisé les esprits. On place aussi au nombre des actes mémorables du règne de Philippe Auguste, la circulaire de son fils Louis, en 1216, pour revendiquer le trône d'Angleterre, vacant, disait-on, depuis le jugement rendu par la cour des pairs contre Jean assassin d'Arthur.

Brussel, I, 651

Rec. des hist. de Fr., XVII, 722.

1217. Traité du 11 septembre, où le prince Louis abandonne ses prétendus droits à la couronne anglaise. Ordonnance en novembre pour défendre à quiconque n'est pas reçu boulanger, de faire et de vendre du pain dans la ville de Pontoise. En février 1218, paraît une nouvelle constitution sur les juifs et sur leurs usures : il leur est défendu, à partir du jour de la purification de rien prêter à ceux des chrétiens, qui ne possèdent aucun fonds et ne vivent que du travail de leurs mains. L'intérêt demeure fixé à 2 deniers pour livre par semaine et n'est exigible qu'après l'année révolue. Pour prêter à des moines ou à des chanoines, il faut le consentement écrit et authentique de l'abbé et du chapitre.

Ibid., 111.

Rec. des ord., XI, 208.

D'Achery Spicil, VI, 471, 472; Martenne, Thes. anecd., I, 984; Rec. des ord., I, 35.

Une ordonnance royale, rendue à Pont de l'Arche, en juillet 1219, attribue tous les conquets au mari, dans le cas du prédécès de l'épouse sans enfans. La plus ancienne ordonnance sur les eaux et forêts est du mois de novembre de cette même année : elle étend la jurisdiction des gardes de la forêt de Rets sur toutes les causes relatives à la vente des bois qui en proviennent.

Rec. des ord., I, 38

Rec. de Saintyon. Nouv. Répert. au mot Gardes des bois.

Les lettres données en mars 1220, à Pacy, autorisent le renouvellement annuel des échevins de Montdidier. Dans une charte du mois de novembre, en faveur des bourgeois de Caen, le roi renonce, sauf les cas prévus par la coutume de Normandie, aux droits qui lui appartenaient sur les usuriers, spécialement au droit de tutelle de leurs enfants, et à celui de donner leurs filles et même leurs femmes en mariage. Une autre ordonnance de 1220, limite le nombre des bouchers d'Orléans et les soumet chacun à une redevance.

Rec. des ord., XIII, 297

Rec. des ord., XII, 295.

Ibid. XI, 310.

Le dernier acte public de Philippe Auguste est son testament fait à St.-Germain-en-Laye en septembre 1222 ; nous en avons déjà indiqué les dispositions.

Ci-dessus, p. 257, 258

Tels sont, parmi les faits dont se compose l'histoire de Philippe Auguste. ceux qui, à notre avis, peuvent le mieux dévoiler et caractériser son influence sur les institutions publiques, sur les progrès de la société, sur les études et les travaux des hommes de lettres. Nous n'avons pas craint d'accumuler les détails positifs, précisément parce que cette partie des annales françaises est l'une de celles que dans ces derniers temps on s'est le plus efforcé de réduire à des résultats généraux. On suppose que la féodalité, souveraine jusqu'en 1180, est devenue sujette dans le cours des 43 années suivantes, et qu'en désorganisant la *confédération féodale* qui s'était formée depuis 987, Philippe-Auguste a fondé la *monarchie féodale* en France. Cette dernière expression nous semblerait trop peu claire, et d'ailleurs nous sommes persuadés que la mobilité des choses humaines ne laisse aucune précision, presque aucune réalité à de pareilles divisions systématiques. Les événements ont dans l'histoire un cours aussi continu que variable, qui ne permet guère de la partager en sections analogues à l'état des lois et des pouvoirs. Ce n'est pourtant pas que nous entendions contester l'influence que Philippe a exercée sur le système politique du royaume : elle est trop sensible dans ses causes et dans ses effets pour qu'il soit permis de la méconnaître.

Le caractère personnel de ce prince, le succès ou l'éclat de la plupart de ses entreprises, et la longue durée de son règne, sont à nos yeux, les trois principales causes de l'ascendant qu'il sut prendre dès son jeune âge, et conserver jusqu'à l'époque où il mourut avant d'avoir vieilli. Nous avons parlé de son activité, de sa vaillance, de sa fermeté toujours imposante, souvent dure, quelquefois violente et poussée jusqu'à l'emportement. Il n'est pas superflu d'ajouter que ces qualités s'annonçaient par des avantages extérieurs, des yeux brillans malgré quelques taches, des cheveux blonds, naturellement bouclés et flottant sur de larges épaules, un teint vermeil et animé, des traits nobles, une taille élevée, des attitudes à-la-fois gracieuses et impérieuses. La fortune le favorisait d'ordinaire, parce qu'il ne comptait jamais sur elle seule, et que pour ne pas trop s'exposer à ses rigueurs, il savait abandonner à temps les desseins qu'elle ne secondait pas. Un règne qui dure ainsi, heureux

et glorieux, pendant 43 ans, se prolonge en quelque sorte au-delà de ce terme, par les traces qu'il laisse, par les directions qu'il a imprimées. Peu d'années suffisent aux victoires et aux conquêtes : les réformes profondes et solides, supposent presque toujours une longue administration. Il ne faut pourtant pas se figurer qu'au commencement de la sienne, Philippe-Auguste ait conçu un plan général, parfaitement déterminé, ni qu'il l'ait constamment suivi dans tout le cours de son règne. Ses penchants naturels, les exemples de son père et de son aïeul, et les conjonctures particulières où il s'est trouvé lui même, lui ont suggéré le plus grand nombre de ses résolutions : le système théorique auquel on prétend les subordonner, n'appartient qu'aux auteurs modernes qui le lui attribuent. Il n'a publié aucun grand code, et rien n'annonce qu'il ait songé à donner à l'état une constitution nouvelle. Seulement nous avons vu que ses projets et ses actes tendaient à émanciper de plus en plus et à fortifier le pouvoir royal. Il n'a point aboli la féodalité; mais il l'a resserrée étroitement en continuant l'œuvre de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, c'est-à-dire, en accordant plusieurs chartes de commune : il comprenait comme eux les intérêts communs du trône et du peuple ou du moins des classes moyennes et libres de la société. Un autre moyen, peut-être plus direct encore et plus efficace, par lequel il affaiblissait le régime féodal au profit de la puissance monarchique, était l'acquisition des provinces et des divers domaines qu'il réunissait à la couronne.

Il a créé la cour des pairs; il l'a employée à juger Jean-sans-terre et d'autres vassaux de la couronne : mais il convoquait aussi soit les pairs soit d'autres grands du royaume, pour fortifier de leur adhésion certains actes législatifs, qui émanés du trône seul, n'auraient point eu assez d'autorité. Nous en avons remarqué un exemple dans une ordonnance de 1209, qui abolissait un des plus monstrueux abus du système féodal. Ce système, si un tel nom convient à la plus déplorable anarchie, entretenait des guerres privées, dans lesquelles chaque seigneur pouvait exiger le concours et le service de tous ses vassaux, contre tous ses ennemis, au besoin contre le roi lui-même : c'était le résultat de l'hommage lige. Philippe réussit à modifier cette obligation de telle sorte qu'il n'avait plus à en redouter les effets, et qu'à proprement parler, il ne restait d'hommes-liges

XIII SIECLE.

qu'au monarque. Il s'affranchit d'ailleurs pour son propre compte des hommages qu'il avait dus jusqu'alors à quelques-uns de ses sujets à raison des arrières-fiefs qu'il possédait. Les justices seigneuriales perdaient aussi peu à peu leur indépendance et leur souveraineté : le monarque saisissait toutes les occasions de les circonscrire et de les dominer. Ainsi s'établissait et s'étendait insensiblement sur tout le territoire français, un pouvoir central, qui au commencement du 12[e] siècle n'avait eu de force ou même de réalité que dans les limites des domaines royaux. Philippe-Auguste est le premier roi capétien qui ait cru sa dynastie et son autorité assez affermies pour n'avoir pas besoin de faire couronner de son vivant son successeur.

Il s'en fallait pourtant que la royauté manquât alors de contrepoids efficaces : on en peut distinguer trois principaux. Le plus faible, quoique déjà remarquable, consistait dans les corps municipaux, antiques institutions qui reprenaient quelque vigueur. La féodalité demeurait bien plus menaçante, malgré tant d'échecs et de dommages qu'elle ne cessait d'essuyer. Ce n'étaient point ses débris, mais ses rameaux toujours vivaces qui couvraient et enveloppaient toutes les portions rurales du territoire et de la population. Elle était encore ce qu'il y avait de plus visible et de plus actif dans l'organisation politique de la France. Ses usurpations se confondaient avec les droits sacrés de la propriété, ses privilèges et ses pratiques avec les habitudes et presque avec les mœurs nationales. Elle occupait en France bien plus de postes que la royauté ; en se concertant, elle eût disposé de bien plus de forces militaires. Ce Philippe-Auguste qu'on représente comme son ennemi, s'est bien gardé de se séparer d'elle par une rupture éclatante ; il a senti à la fois le besoin de l'affaiblir et celui de la ménager : il a mis au moins autant de prudence que d'énergie dans les mesures qu'il a prises pour se préserver de ses atteintes. Une lutte opiniâtre contre une troisième puissance, souvent rivale de la sienne, aurait été bien périlleuse encore, surtout sous le pontificat d'Innocent III dont le génie dominait l'Europe, régissait toutes les églises, entraînait en tout lieu le clergé, et par le clergé, les peuples à ne reconnaître pour souverain que le Saint-Siège. Philippe fit céder ses penchans personnels, ses passions les plus vives, aux menaces et aux anathèmes d'Innocent. Il fallait qu'il eût acquis dans l'intérieur de son royaume

bien des titres au respect et à l'obéissance de ses sujets, pour s'abaisser impunément sous un pouvoir étranger qu'il avait d'abord bravé. Innocent III lui a écrit plusieurs épîtres dans cinq desquelles il le qualifie expressément *roi très-chrétien*, mais qui toutes, par le caractère altier de leurs formes, l'avertissent de l'infériorité de son rang et de la suprématie du pontife. Quelquefois on daigne confirmer les traités qu'il a souscrits, lui promettre de la bienveillance, condescendre à ses désirs, exaucer ses prières. On lui octroie, par exemple, non sans restriction pourtant, certaines immunités ecclésiastiques demandées par lui pour une maison qu'il destine à ses vieux serviteurs. Plus souvent on ne lui adresse que des injonctions, des reproches, des réprimandes. On lui ordonne de reprendre Ingeburge, de renvoyer Agnès, de faire la paix ou du moins une trève de 5 ans avec Richard, de se croiser, de partir pour la Terre-Sainte, de déclarer la guerre aux hérétiques du Languedoc, de venger la mort de l'inquisiteur Pierre de Castelnau. Et toujours Philippe finit par obéir aux commandements du chef de l'église. Ce n'est point l'enthousiasme qui l'entraîne à prendre part aux expéditions en Palestine; il n'est pas non plus un très-zélé persécuteur des Albigeois : mais il ne lui convient pas de résister aux mouvements populaires que la cour de Rome imprime. Il eût bien mieux aimé installer son fils sur le trône d'Angleterre : il renonce néanmoins, après d'inutiles tentatives, à cette entreprise, il feint même de la désavouer, au risque d'affaiblir ainsi l'ascendant qu'il avait acquis en Europe durant les 37 premières années de son règne, et que sa victoire de Bouvines en 1214 avait porté au plus haut terme. En général on peut dire qu'il a fait de son trône la première puissance européenne, après la cour de Rome; éclatant succès qui a fort profité à la France du 13[e] siècle et dont elle a dû lui savoir gré.

Innocent. III, Epist. l. I, ep. 130, 171, 355. II, 24, 42. XI. 28, 65, 181, 182, 209.

Pour se concilier le Saint-Siège et pour s'attacher le clergé de son royaume, il avait, dès les premières années de son règne, créé ou doté ou protégé contre les agressions soit des seigneurs, soit des communes, un grand nombre d'établissements ecclésiastiques. On citerait comme ayant reçu de lui de pareils bienfaits les églises de Vienne, de Laon, de Melun, de Maçon, de Troyes, d'Auxerre; les chanoines de Ste.-Geneviève, l'abbaye de Long-Pont et plusieurs autres monastères. Un des fruits qu'il retira de tant de fonda-

XIII SIÈCLE.

tions ou de secours, fut d'acquérir des droits de patronage qui étendaient le pouvoir royal. Il se mettait ainsi en possession de régler les formes des élections d'abbés, d'évêques, d'archevêques, de surveiller les dépenses des chapitres et des monastères, même d'établir ou de modifier les conditions d'admission dans ces communautés. Quelquefois encore, en échange de ses libéralités et de sa protection bienveillante, il acceptait des fiefs ou arrière-fiefs que lui offrait la reconnaissance, et dont il enrichissait le domaine de sa couronne.

Voilà quels sont, dans la longue administration de Philippe-Auguste, les différents actes qui nous paraissent avoir le plus contribué à l'agrandissement de la puissance royale, que néanmoins il laissait beaucoup trop restreinte encore; et le plus influé sur la constitution du royaume, qui demeurait fort compliquée et fort indécise. Loin d'établir ou même d'entreprendre une réforme générale, il n'avait pas déterminé les fonctions de ses propres agents les plus immédiats. On voit autour de lui un chancelier, un sénéchal, un chambellan, un bouteiller, un connétable et des maréchaux; ce sont à la fois des officiers de sa maison et des ministres de son gouvernement, ayant des attributions administratives, judiciaires et militaires, mais si peu précises et si variables, que toutes les recherches tentées jusqu'ici pour en découvrir la nature et les limites ont été à-peu-près infructueuses, ou n'ont abouti qu'à des notions très-vagues ou très-problématiques. Au surplus, ces controverses tiennent trop peu à l'histoire littéraire, pour qu'il nous soit permis de nous y engager ici.

Quand nous pourrions mieux discerner tous les officiers de la cour de Philippe, tous les instruments de son autorité suprême, il nous conviendrait davantage de porter nos regards sur les clases inférieures de ses sujets; car l'état général de l'instruction et des lettres, dépend toujours beaucoup des conditions ou manières d'être de la partie la plus nombreuse d'une population. L'instruction ne descend guères au-dessous des rangs où l'on jouit plus ou moins des deux grands avantages de l'état social, qui sont la propriété et la liberté. En vain s'élèveraient et brilleraient, soit autour du trône, soit sur d'autres points du territoire, quelques esprits éclairés ou quelques hommes instruits : la littérature ne fait jamais de très-grands progrès, quand il ne peut y avoir en-

core de véritables lumières publiques. Or il est trop certain que l'état des personnes demeura tel sous Philippe-Auguste que la plupart des français ne pouvaient contracter encore les habitudes paisibles et réglées qui rendent l'étude possible, agréable et nécessaire. Les fiefs n'étaient possédés que par les barons ou hauts-justiciers et par les bas-justiciers ou vavasseurs : la nation presque entière se composait de non-propriétaires. A la vérité, dans les villes qui avaient des chartes de commune, la condition des habitans commençait à s'améliorer; mais la liberté, mal garantie, mal réglée, y était plus tumultueuse que réelle; et les villes non-encore rétablies en communes, n'ont guères obtenu que sous Louis IX la protection due à l'industrie, les moyens d'étendre leur commerce. Il est vrai aussi que dans les campagnes peuplées d'esclaves, on distinguait comme demi-émancipés, les vilains qui ne devaient aux seigneurs que certains services; mais ces vilains après tout n'ont été préservés un peu efficacement des abus et des excès de la domination seigneuriale, que par le petit fils de Philipe-Auguste : les purs serfs formaient le fond de la population rurale; et déshérités de presque tous les bienfaits de la société, ils l'étaient surtout de l'instruction qui venait de naître et commençait à se propager dans son sein.

Si la nation française, dans un tel état de ses différentes classes, ne paraissait point encore appelée à de très-grands progrès dans la carrière des lettres et des sciences, déjà pourtant des hommes studieux pouvaient s'élever et se multiplier au milieu d'elle; c'est ce qui est arrivé sous Philippe, et l'on ne saurait refuser à ce prince l'honneur d'avoir encouragé leurs efforts. Il n'était pas fort instruit lui-même, et la nature ne l'avait pas doué à un haut degré de ces heureux talents naturels que leur propre énergie développe. Il n'avait guère reçu que l'éducation d'un chevalier, ou, comme on disait alors, d'un noble varlet : les exercices de sa jeunesse ne l'avaient préparé qu'à se distinguer dans les tournois et l'art des combats était presque le seul dont il eût fait quelque apprentissage. Il en a depuis étudié un autre, celui de régner, et l'on peut dire qu'il les a personnellement cultivés et perfectionnés tous deux. Il a eu une armée permanente, il a su l'organiser et l'entretenir avec une habileté dont aucun de ses prédécesseurs capétiens ne lui avait donné l'exemple. Il a pris à sa solde, après la mort de Richard,

des compagnies de routiers; et, ce qui est plus digne d'attention, il a formé des ingénieurs dont il animait le zèle, exerçait les talents et récompensait les travaux. L'usage de la baliste et de quelques autres machines de guerre ne s'est introduit en France que sous son règne. L'effet de ces institutions militaires, des autres soins administratifs de Philippe et de ses principales ordonnances législatives, fut d'étendre la puissance royale et de l'affermir dans la maison de Hugues Capet. Nous ne dirons point avec M. de Sismondi que Philippe a fondé la *monarchie féodale* en France en remplacement du *fédéralisme féodal* qui s'y était organisé; mais il est certain que ce prince est, avant saint Louis, celui qui a le plus contribué à régulariser la distribution et l'exercice des pouvoirs: l'état de l'instruction commune ne permettait pas un meilleur ordre social.

Histoire des Français, t. VI, p. 530, etc.

Les progrès des arts durant ce règne sont attestés par des monuments dont nous avons ailleurs tracé le tableau. La seule construction de la cathédrale de Paris serait une preuve assez imposante de l'activité des travaux et de l'habileté de ceux qui les dirigeaient. L'enceinte de la capitale s'étendit; on pava des rues; plusieurs quartiers s'embellirent; les habitations commencèrent à devenir plus saines, la circulation moins pénible et plus sûre. Les ateliers s'y multipliaient; les métiers étaient distribués en une vingtaine de corporations, dont chacune comprenait divers ordres d'artisans: elles avaient des bannières, des priviléges, des chartes, et beaucoup trop de réglements établis ou confirmés par Philippe-Auguste. Mais on vit aussi s'accroître sensiblement, pendant qu'il régna, le nombre des hommes de lettres. La plupart, il est vrai, s'occupaient de controverses théologiques qui ne contribuaient ni à la paix intérieure du royaume, ni au progrès des sciences, ni trop même au développement des talents littéraires. En vain dirait-on que ces disputes introduisaient l'esprit d'examen: elles n'enfantaient, n'entretenaient que l'intolérance; et nous sommes forcés d'avouer que les rigueurs cruelles exercées par ordre ou de l'aveu de Philippe contre les Juifs, contre les disciples d'Amaury de Chartres, contre la secte albigeoise dans les provinces méridionales, ne sont point à compter parmi les bienfaits dont l'instruction publique lui est redevable. Du moins les croisades en Orient répandaient dans tous les rangs de la société quelques notions de géographie, et ac-

Discours sur l'état des arts, p. 255-335, du t. XVI, de l'Hist. littér. de la Fr.

coutumaient à observer des mœurs étrangères. Elles inspiraient aussi le goût des romans de chevalerie, qui, après les livres de théologie, étaient alors le genre de littérature le plus cultivé, celui qui obtenait le plus d'encouragements et attirait le plus de lecteurs. Plusieurs de ces romans ont été composés du temps de ce prince; il se plaisait à les entendre lire, et son exemple les accréditait à sa cour. On ne faisait guère d'autres lectures dans les châteaux, et c'était la source où puisaient leur science les chevaliers, les nobles dames, et les conteurs qui brillaient dans les cours d'amour et dans les exercices littéraires de ce temps-là. Florissante et féconde entre 1180 et 1203, la poésie provençale l'eût été bien davantage encore pendant les années suivantes, sans les guerres religieuses qui désolèrent le midi de la France. Au nord de la Loire, les trouvères, déjà rivaux des plus habiles troubadours, dégrossissaient la langue d'oil et y jetaient les premiers germes du caractère qui l'a depuis distinguée. Philippe-Auguste applaudissait à leurs essais comme à des chefs-d'œuvre, surtout à ceux d'Hélinand qu'il faisait volontiers appeler après dîner, pour se divertir de ses poésies et de ses chansons.

Voy. ci-après l'article d'Hélinand.

Mais si ce monarque mérite une place dans l'Histoire littéraire, c'est principalement pour avoir favorisé l'établissement de l'Université parisienne. On pourrait dire qu'il en est le fondateur; car elle ne s'est organisée que de son temps. Paris fut alors appelé, avec plus ou moins de raison, la ville des livres, le rendez-vous des lettres, une seconde Athènes. Nous avons fait mention de l'ordonnance royale de l'an 1200, qui assurait aux étudiants beaucoup trop d'indépendance, à leurs désordres trop d'impunité. Soustraite par le prince à la juridiction des magistrats civils, et depuis protégée par les papes contre les entreprises des chanceliers de l'église de Paris et de Sainte-Geneviève, l'Université devenait une puissance toute nouvelle, une sorte de cité autonome au milieu de l'empire et de l'église. Il s'éleva bientôt dans son sein des querelles qui obligèrent de modifier ce régime; mais elle avait acquis et devait en très-grande partie à Philippe une célébrité qui attirait à Paris, de toutes les provinces de France, de tous les pays de l'Europe, des milliers d'élèves et de clercs.

La vie de Philippe-Auguste a été écrite en latin par deux de ses contemporains, Rigord, et Guillaume-le-Breton qui a

XIII SIÈCLE.

de plus composé dans la même langue le poëme intitulé Philippide. Nous ne devons pas nous arrêter ici à ces deux écrivains, puisque nous donnons ailleurs des notices de leurs vies et de leurs ouvrages. Nous n'entreprenons pas non plus le catalogue général des chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècle qui ont parlé de ce prince : il y faudrait comprendre, avec les chroniques de Saint-Denis en français, avec celles d'Hélinand et de beaucoup d'autres en latin, les ouvrages de plusieurs auteurs étrangers à la France, tels que Roger de Hoveden, Raoul de Diceto, Matthieu Paris; y joindre encore les historiens des croisades, particulièrement Villehardouin et son continuateur, ainsi que ceux qui ont raconté l'histoire spéciale de la guerre des Albigeois, Pierre de Vaulx-Sernai, Guillaume de Puy Laurent, un chroniqueur provençal. Tous ces monuments du règne de Philippe II et bien d'autres ont été rassemblés par M. Brial dans les tomes XVII, XVIII et XIX de la grande Collection des historiens de France. Duchesne en avait publié une partie.

Articles de Rigord ci-dessus, p. 5-20; de Guill. le Breton ci-dessous, ann. 1226.

Voyez ci-dessus, p. 150, etc.

Scriptor. rer. Gall., t. V.

Un des historiens modernes de Louis IX, Filleau de la Chaise, a commencé par jeter quelques regards sur le règne de l'aïeul du saint roi. On estime l'exactitude de cet auteur; il avait à sa disposition des mémoires de Tillemont. Une histoire plus étendue et assez méthodique de Philippe-Auguste est due à Baudot de Juilly. Les Anecdotes de la cour de ce prince, par mademoiselle de Lussan, ont été attribuées, peut-être fort mal-à-propos, à l'abbé de Boismorand; ce n'est pas un ouvrage d'un genre très-sévère; mais encore ce roman, quoique fort peu historique, a-t-il exigé plus de goût et de soin qu'il n'en a fallu depuis pour assurer un succès éphémère à de pareilles compositions. L'abbé de Camps avait entrepris des recherches plus pénibles, dont les matériaux et les résultats intitulés, Remarques et notices générales sur le règne de Philippe-Auguste, se conservent manuscrits à la Bibliothèque du Roi dans les portefeuilles XX à XXVI du recueil de Fontanieu.

Paris 1688, in-4°, ou 2 vol. in-12.

Hist. de Phil. aug. Paris, Brunet, 1702, 2 vol. in-12.

Anecd. Paris, Pissot, 1733 et 1738, 6 vol. in-12

Nous devons nous borner à la simple indication de trois ouvrages imprimés depuis peu d'années : la Philippide, poëme épique, par M. Parseval de Grandmaison (1); un poëme portant le même titre, par M. Viennet (2); une his-

(1) Douze chants, précédés d'un Avertissement, et suivis de notes, seconde édition; Paris, imprimerie de H. Fournier, librairie de A. André, 2 vol. in-18.

(2) Paris, imprimerie de Tastu, librairie d'Ambroise Dupont, 1828,

toire de Philippe-Auguste par M. Capefigue, en 4 volumes in-8° (1). Ce dernier ouvrage s'annonce comme ayant été couronné par l'Institut; il est vrai que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait, en 1825, proposé, pour sujet de prix, de rechercher quels sont en France « les provinces, « villes, terres et châteaux, dont Philippe-Auguste a fait l'ac-« quisition, et comment il les a acquis, soit par voie de « conquêtes, soit par achat ou échange; déterminer entre « ces domaines quels sont ceux dont il a disposé par dona-« tion, par vente ou par échange, et ceux qu'il a retenus « entre ses mains et réunis à la couronne. » Il est vrai encore qu'en 1826 le prix a été adjugé à un mémoire de M. Capefigue; mais l'Académie n'a eu aucune connaissance du manuscrit des 4 volumes imprimés en 1829, et ils diffèrent à tel point du travail beaucoup moins étendu présenté trois ans auparavant, que nous n'oserions pas assurer qu'ils eussent obtenu la même récompense. D.

BARTHÉLEMI,

ÉVÊQUE ALBIGEOIS.

Barthélemi, évêque des Albigeois, est connu par un article de la Chronique de Matthieu Paris, ainsi conçu : «Vers ce temps (c'est-à-dire vers 1223), les hérétiques Albigeois se créèrent un antipape sur les confins des Bulgares, de la Croatie et de la Dalmatie; il s'appelait Barthélemi. L'erreur fit tant de progrès dans ces contrées que l'antipape y entraîna des évêques et beaucoup d'autres personnes à professer ses doctrines perverses. Pour arrêter le cours du mal, Conrad, évêque de Porto et légat du saint siége en ces pays, écrivit à l'archevêque de Rouen une lettre dont voici la teneur : « Aux vénérables pères, l'archevêque de Rouen et les évêques ses suffragants, salut en notre seigneur J.-C. Forcés

Page 219.

2 vol. Tomes III et IV des OEuvres de M. Viennet. Ce poëme a 26 chants.

(1) Paris, impr. de Pinard, libr. de Dufey, 1829, 4 vol. in-8°; t. I, ann. 1180-1191; t. II, 1191-1206; t. III, 1206-1214; t. IV, 1214-1223. Une moitié de ce quatrième volume contient un exposé de l'état des lettres et des arts sous Philippe Auguste, ou plutôt au XIIIe siècle, exposé extrait en fort grande partie de notre tome XVI publié en 1824.

XIII SIECLE.

d'implorer votre secours en faveur de l'épouse du Rédempteur crucifié, nous ne le pouvons faire qu'avec des sanglots et des pleurs. Nous disons ce que nous avons vu, nous attestons ce que nous savons. L'homme réprouvé qui s'élève audessus de tout ce qui est adoré et proclamé comme Dieu, a déjà pour précurseur de sa perfidie un hérésiarque que les hérétiques albigeois appellent leur pape, et qui habite les confins des Bulgares, de la Croatie et de la Dalmatie, près de la nation des Hongrois. Les Albigeois hérétiques affluent autour de lui pour obtenir des réponses à leurs consultations. Un Barthélemi, natif de Carcassonne, vicaire de cet antipape et évêque des hérétiques, lui a, par un funeste hommage, cédé une place dans le lieu nommé Porlos, en se transportant lui-même dans le territoire de Toulouse. Ce Barthélemi a distribué avec profusion des lettres où la salutation préliminaire est exprimée en ces termes : Barthélemi, serviteur des serviteurs de la sainte foi, à un tel, salut. Entre autres attentats, il crée des évêques et s'arroge frauduleusement l'administration des églises. Nous vous prions donc sérieusement, nous vous conjurons instamment par l'aspersion du sang de J.-C.; et, au nom du seigneur pape, dont nous exerçons ici l'autorité, nous vous enjoignons expressément de vous rendre, pour la prochaine octave des saints apôtres Pierre et Paul, à Sens où, Dieu aidant, se rassembleront d'autres prélats de France, et où vous serez prêts à donner conseil et à prendre, avec ceux qui s'y trouveront, les mesures qu'exige l'affaire albigeoise. Autrement nous aurons soin d'informer le pape de votre désobéissance. Donné à Planium, le sixième jour avant les calendes de juillet. Mais bientôt la mort du susdit antipape termina ce démêlé. »

Nous avons laissé subsister dans cette version littérale ce que le texte présente d'embarras à l'égard du nom de Barthélemi, appliqué d'abord par Matthieu Paris à l'antipape même et ensuite à son vicaire dans la lettre du légat Conrad. Bossuet dit, en citant Matthieu Paris, que les Albigeois se firent un antipape nommé Barthélemi, dans les confins de la Bulgarie; qu'ils allaient le consulter en foule; qu'il avait un vicaire à Carcassonne et à Toulouse, et qu'il envoyait des évêques de tous côtés. Fleury, en traduisant le même historien, évite de donner à l'antipape le nom de Barthélemi et le réserve au vicaire : à la suite d'un extrait de la circulaire de Conrad, il dit que l'*antipape* des hérétiques

Hist. des Variat. l. XI, n. 57.

Hist. Eccles., l. LXXVIII, n° 60.

mourut peu de temps après. Ce n'est point avec une pleine assurance que nous plaçons sous l'année 1223 la mort de ce Barthélemi, sur le compte duquel Manrique, Martenne, Vaissète ne nous apprennent rien de plus. D.

Ann. Cisterl., ann. 1223, c. 2, n° 3.
Thes. anecd., I. 902.
Hist. de Langued., III, 333, n° 74

GUNTHIER,

MOINE DE PAIRIS.

MORT L'AN 1223.

Plusieurs écrivains, notamment Sweert, Valère André et Casimir Oudin, ont confondu ce poète avec un moine de S. Amand, au diocèse de Tournai, qui portait le même nom, mais Sigebert, qui mourut en 1112, ayant placé celui-ci au nombre des écrivains ecclésiastiques dont il a fait le catalogue, on doit en conclure, que ce Guntherus ne peut être le même que l'auteur du poëme intitulé *Ligurinus,* lequel a nécessairement vécu long-temps après Sigebert, puisque l'action de son poëme se rapporte à l'an 1160. Trithème, Vossius et plusieurs autres, ont clairement distingué ces deux auteurs.

Après avoir enseigné quelque temps les belles-lettres, Gunthier se retira au monastère de Pairis (Parisiensis), dans la partie de la Haute-Alsace qui était alors du diocèse de Bâle. *Ad radices montium Vosegi, Alsatiam dividentium à Lotharingiâ, fauces inter sinuosas, visitur celebre ordinis Cisterciensis cœnobium Parisiense, vulgò Pairis nuncupatum, etc.* . . Ce fut dans cette maison qu'il finit ses jours, au mois de mars 1223, suivant les continuateurs de Moréri; mais ces biographes n'ont pas cité la source à laquelle ils ont puisé un renseignement aussi précis, et l'on ne trouve, dans aucun auteur, rien d'aussi positif. Il est d'ailleurs certain, qu'il vivait encore en 1210, puisqu'il a composé un ouvrage sur la prise de Constantinople.

Hugo, Sacr antiq., t. II, p. 268.

Gunthier est auteur d'un poëme héroïque, intitulé *Ligurinus,* dans lequel il chante les expéditions et les conquêtes de Frédéric Barberousse, dans le Milanais, qu'il appelle

XIII SIECLE.

Ligurie, d'où vient le titre de *Ligurinus*, qu'il a donné à son ouvrage. Ce poëme, divisé en dix livres, est un des monuments littéraires les plus remarquables des XII[e] et XIII[e] siècles; et, à ce titre, il mérite une attention particulière. En effet, les critiques s'accordent généralement à reconnaître, dans Gunthier, un poète de génie, plein de feu, dont le style est toujours pur, et la diction élégante.

Voss., de poet. lat., pag. 74. — Olai Borrich dissert. II de poet. lat., §. 76, etc. etc.

Son poëme, considéré comme épopée, est d'une composition très-régulière. L'action en est une, simple et entière; elle se développe par degrés, et si naturellement, que le lecteur peut suivre avec facilité le fil des événements; mais on pourrait lui reprocher de négliger trop-souvent son héros et son sujet, pour s'arrêter à décrire les villes et les provinces; à donner les étymologies des noms des fleuves, des cités et des autres lieux dont il a occasion de parler. Ces détails sont utiles sans doute, mais ils sont trop multipliés; et bien qu'ils fassent connaître l'érudition du poète, ils n'en produisent pas moins une lecture fatigante, et l'on dirait que son talent est de faire des tableaux, plutôt que d'ourdir avec art la trame d'une histoire intéressante en elle-même.

Peut-être doit-on regretter aussi, que Gunthier n'ait pas rompu l'uniformité de son poëme par quelque épisode, qui eût animé et nourri la sécheresse et l'aridité du sujet; mais ce défaut, si c'en est un, doit paraître bien excusable. La proximité des temps, la notoriété publique de l'évènement, la nature même du sujet, refusaient à son génie la liberté d'employer les inventions fabuleuses, et c'est pour cela sans doute qu'il n'osa s'écarter en rien de l'histoire, comme l'indiquent ces vers, qui terminent le chant IV.

P. 81 et suiv. édit. de Conrad Rittershusius, in-8°.

Adde, quod absenti de multis pauca referre,
Remque verecundo leviter perstringere tactu
Sufficit : hi solidè possunt describere gesta,
Quos occulta fides, simul et præsentia facti
Instruit, et notus falli non sustinet ordo.....

Son poëme n'est, en quelque sorte, que l'histoire d'Otton de Frisingue et de Radevicus mise en vers, et ornée des charmes de la poésie. La bonne foi de Gunthier, à cet égard, se montre dans plusieurs endroits de son ouvrage; et il semble renvoyer le lecteur à ces deux auteurs, comme à la source primitive de ses écrits, lorsqu'il dit :

Id. p. 5, vers. 138.

Si quem igitur rerum prolixior ordo, fidesque
Incorrupta juvat; doctorum scripta virorum

Consulat, atque ipso latices de fonte petitos
Hauriat......

Le moine de Pairis ayant voulu prendre l'auteur de la Pharsale pour modèle, cache, comme lui, la sécheresse sous de l'enflure; la même prolixité se retrouve dans la narration des faits, dans les descriptions des lieux et des circonstances; enfin, comme Lucain, il s'est trop attaché, dans le tissu de son récit, à l'ordre chronologique; d'où il résulte que le fil de la narration est souvent coupé d'une manière désagréable, parce qu'il fait passer trop brusquement la scène d'un lieu à un autre. Mais si les défauts sont presque les mêmes chez ces deux poètes, les beautés sont en bien moins grand nombre dans le *Ligurinus.* On n'y trouve point, par exemple, de ces pensées mâles et hardies, de ces maximes politiques, de ces discours pleins de force et de majesté, que l'on rencontre chez Lucain. Ce n'est pas que le poëme de Gunthier ne présente des beautés de détail, que Lucain n'aurait peut-être pas désavouées; des discours pleins d'énergie, et des portraits habilement dessinés; mais quoiqu'en petit nombre, nous aurons occasion d'en faire remarquer quelques-uns.

En général, la versification de Gunthier est simple, facile et élégante. L'on y trouve un grand nombre de ces heureuses réminiscences, qui indiquent dans l'auteur un homme de goût, nourri de l'étude des bons modèles de l'antiquité, et les possédant à fond; ce qui paraîtra très-étonnant, si l'on pense au siècle de décadence dans lequel il vivait, et aux préventions que l'on avait alors contre les anciens poëtes et notamment Virgile. Cependant des tournures, des expressions, souvent même des hémistiches et quelquefois des vers entiers de ce poète, paraissent être venus, comme d'eux-mêmes, se placer sous la plume de l'auteur du *Ligurinus.*

Au début de son poëme, Gunthier expose clairement son sujet, d'une manière simple, concise.

Ardua sollicito versu, memorandaque seclis
Gesta cano; mundoque tuos, Friderice, triumphos:
Atque tibi toties conatam illudere frustrà
Fortunam, vulgare paro, etc......

Son invocation est adressée à Frédéric lui-même.

Nec solùm nostri, vir maxime, temporis omnes
Prægrederis virtute viros, sed cuncta retrorsùm
(Pace loquar veterum) cedunt tibi nomina regum. . . .
Certa quidem vatis dementia, carmen agreste
De tanto cecinisse viro. Sed parce furori,
Princeps magne, pio; nec te præsumptio nostra
Exagitet; solis licet insanire poetis.

P. 2, v. 29 Le poète s'adresse ensuite à chacun des fils de son héros, et particulièrement à Henri VI, son successeur, ce qui prolonge trop l'invocation.

Le premier chant est presque uniquement consacré à raconter l'élection de Frédéric et son avénement au trône. Ce prince, neveu de l'empereur, ayant été désigné, par Conrad lui-même, pour lui succéder, au préjudice de Frédéric son propre fils, trop jeune alors pour gouverner, les seigneurs s'assemblèrent.

P. 6, v. 174
Acturi sacræ de successore coronæ
Conveniunt proceres. . . . .
Qui modò sit tanto succedere dignus honori,
Præfecisse sibi celeri pietate laborant.
Sic ubi noctivago stellarum lumine puppis
Decurrit pelago, si fortè nocentibus illam
Quà regitur cursus tenebris premit invida nubes,
Abrumpitque vias; alio sibi sidere nauta
Quærit iter, clavique modum, velique tenorem
Innovat, et radiis accommodat arte carinam.

P. 7, v. 191 Le poète continue à peindre l'indécision de l'assemblée, relativement au choix qu'elle devait faire. Elle durait depuis quelque temps, quand un des seigneurs se lève, et fixe toutes les incertitudes par un discours adroit et plein d'énergie.

P. 8, v. 233
Francorum proceres, *dit-il*, quos inclyta robora regni,
Et validas nunquam pudeat dixisse columnas,
Scitis ut è medio, dolet heu! sublatus acerbo
Funere Chunradus vitam, regnumque reliquit. . . .
In manibus vestris regnum est : ea quippè potestas
Ad vos more suo, semper viduata recurrit.
Regibus est aliis potiundi jure paterno
Certa fides, sceptrumque patris novus accepit hæres.
Nos quibus est melior libertas, jure vetusto
Orba suo, quoties inclyta principe sedes,
Quodlibet arbitrium statuendi regis habemus, etc. . . .

Après avoir amené naturellement l'éloge de Frédéric, l'orateur retrace brièvement, et avec art, les qualités que doit

avoir un souverain. La religion, la bonne foi, la justice, la grandeur d'ame dans l'une et l'autre fortune :

> . . . . Casusque sinistros
> Excipientem habitu, quo prospera, mentis eodem;

et la constance :

> Nec frangenda malis, nec sustollenda secundis,
> Fortuitos omnes solita contemnere casus.
> Hæc sunt, ô Proceres, hæc sunt quæ regna tueri
> Ac munire solent. His artibus infima crescunt,
> Maxima servantur. . . . . . . P. 10, v. 288

Ce discours est à peine fini, que l'on entend de tous côtés retentir le nom de Frédéric. Les uns louent sa probité, les autres exaltent son courage, sa loyauté, etc. . . .

> Pars operum titulos jactant, ævique minoris
> Vix æquanda viris, annisque valentibus acta.
> Hanc ego rem penitùs, quàm dicere pauca, silere
> Tutius esse puto : non est mihi carminis indè
> Tanta fides, pleno scribens ut cuncta relatu
> Exæquare velim ; magnum res ista poetam
> Exigit, in minimis nobis audacia rebus. P. 12, v. 354

Le choix est fait. Les seigneurs ont prêté serment de fidélité à leur nouveau souverain, qui se rend à Aix pour se faire couronner. Après quoi, il parcourt les principales villes de son empire, donne des lois aux peuples, confirme ou réforme les anciens usages. Nous ne suivrons pas le poète dans toutes les descriptions, dans tous les détails étymologiques et géographiques des fleuves, des villes, etc. . . . que visite Frédéric : ces détails sont beaucoup trop prolixes et ne sont pas toujours exacts. Il serait aussi trop long de donner, en particulier, le sommaire de chaque chant. Nous passerons donc sur les événements historiques qui constituent le plan du poëme, et dont ce qui précède doit donner une idée suffisante, pour ne nous arrêter qu'à la poésie.

Le discours des moines de Tortone, au 3e chant, trop long pour être cité en entier, est plein de verve et de sentiment. La description de l'entrée triomphale de l'empereur dans Pavie mérite aussi d'être mentionnée. Elle est pleine de détails gracieux, et la versification en est assez vive. Voici comment le poète la termine. P. 47, v. 11

> Ut domus aulæis latè pendentibus omnes,
> Et picturatis constrata platea tapetis,

Rebus odoriferis, et pingui thure vaporet.
Ut tuba terribili spiramine, tibia leni,
Cornua ventoso strepitu, cava tympana rauco,
Seu lyra percussis dulci modulamine nervis
Murmure mirantes placido demulceat aures.
Ut pueri, populusque minor, venientibus ultrò
Exuvias substernat equis, Pæanaqne lætum,
Ioque triumphe canat: hæc omnia, pluraque nobis
Si modo suppeterent vires, memoranda fuerunt;
Deficit ingenium: non hæc fiducia menti,
Ut penitùs meminisse velim, rerumque nitorem
Voce sequi. Vix hæc stimulatus Apolline toto,
Vel Maro, vel magnus verbis æquaret Homerus. . . .

P. 52, v. 206

En général, ce troisième chant est bien supérieur, pour les beautés de détail, à tous les autres. L'on y remarque encore un caractère assez bien peint. . . .

Cujus origo mali, tantæque voraginis autor
Extitit Arnoldus; quem Brixia protulit ortu
Pestifero, tenui nutrivit Gallia sumptu,
Edocuitque diù. Tandem natalibus oris
Redditus, assumptâ sapientis fronte, diserto
Fallebat sermone rudes, etc. . . . .

P. 54, v. 262.

Le portrait d'Albéric, au IV[e] chant, est d'un tout autre genre. Il est dessiné plus largement; le coloris en est plus vigoureux.

. . . . Albericus, cupidus scelerum, cupidusque rapinæ,
Horridus, acer, atrox, ex ordine natus equestri,
Civis erat, Verona, tuus.

P. 80, v. 459.

Au VI[e] chant, Gunthier décrit les mœurs des habitants de la Pologne, de la manière suivante:

. . . . Gens aspera cultu,
Terribilis facie, morum feritate timenda,
Horrendo violenta sono, truculenta, minaxque:
Prompta manu, rationis inops, adsueta rapinæ,
Vix hominum se more gerens, horrore ferino
Sævior, impatiens legum, cupidissima cædis,
Mobilis, inconstans, acerrima, lubrica, fallax,
Nec dominis servare fidem, nec amare propinquos
Sueta, nec affectu pietatis docta moveri.
Hæc partim natura dedit, partimque nocentes
Tabida pestiferæ faciunt contagia plebis.
Nam quæcunque jacet Scythico brevis insula Ponto,
Qui tenet hanc populus, nec terram vomere sulcat
Frigore perpetuo sterilem, nec squállida duro
Rura ligone movet, nec vitem copulat ulmo,

Nec legit arboreos, autumni munera, fætus :
Venatu tantùm, crebrisque alimenta rapinis
Quærit, et assiduis pirata senescit in undis.
At si quandò famem penuria longa ciborum
Asperat (horrendum dictu, vix credere possum
Ipse quidem, sed rumor habet), sua membra vicissim
Pestifero miseri morsu lacerare feruntur :
Nec genitor nato, nec fratri parcere frater
Novit, et elixâ recreatur filia matre. P. 104, v. 26.

L'on remarquera au IXe chant, le portrait que trace le poète, d'un homme qui, soudoyé par les Milanais, pour assassiner Frédéric, contrefait l'insensé, et parvient, par ce moyen, à pénétrer dans le camp.

.... Subversâ facie, cunctis incognitus intrat :
Exceptusque semel, totis ludibria castris,
Et faciles præbere jocos, risumque movere
Gaudebat, stultæ simulator callidus artis.
Squalidus, illotâ facie, barbâque comâque
Horridus impexâ, scisso pannosus amictu,
Fulgur habens oculis, spumanti sordidus ore ;
Nunc pavidus vultu, nunc efferus; et modò mitis
Et modò trux : modò blanda loquens, modò jurgia nectens :
Nunc humilis, nunc ore minax, ac fervidus irâ ;
Nunc celer incessu, nunc tardior, et modò pallens,
Et modò terribili succensus lampade vultum ;
Nunc risu lacrymas, gemitu modò gaudia rumpens,
Sæpè genas alapis, colaphis supponere colla
Gaudebat, prudens hominis simulator inepti.
Sic olim Priamum, perituraque Pergama mendax
Ille Sinon, graiâ munitus fraude, subivit. P. 183, v. 468

Parmi les discours que Gunthier a insérés dans son poëme, on peut citer celui que Frédéric adresse à ses soldats, au IVe chant, pour les exhorter à supporter les fatigues avec courage, et à braver les dangers, jusqu'à la dernière extrémité. Voici comme il commence.

O socii, proceresque mei, solatia casus,
Quos mundi dominos, et certo jure potentes
Imperiosa facit romani gloria regni ;
Cernitis in quantum majestas regia tandem
Venerit opprobrium, post tanta negocia regni,
Post expugnatas armis victricibus urbes,
Imperiique sacro susceptam more coronam,
Post multas scelerum pœnas, cladesque nocentum ;
Cum jam vestibulum patriæ, primosque penates
Optatasque domos reduces intrare paramus,
Proh pudor ! à paucis prohibemur ultrà

Regali transire viâ, nec vertere cursum
Fama, pudorque sinit, etc..... etc.....

P. 81, v. 505

Les périphrases et les comparaisons abondent dans le poëme de Gunthier; on pourrait même presque lui reprocher d'être trop prodigue des ornements de ce dernier genre. Nous ne citerons que cette périphrase qui est prise du VI[e] chant.

Jamque procellosis aquilonibus aera molles
Abstulerant Zephyri, senii cum frigore pulso
Grata repubescit jocundi temporis ætas,
Dum viret omnis ager, tellusque decore resumpto,
Floribus et viridi juvenescere gramine gaudet,
Cum jam desuetos post otia longa juvencos,
Cura laboriferi cogit juga ferre coloni :
Quæque diù tutæ tenuit navalia sedis,
Nauta ratem dubias pelagi deducit in undas,
Magnaque pro regno gesturi prælia reges
Fortia, belligeras revocant in castra catervas.

P. 118, v. 481

On pourrait citer encore beaucoup d'autres morceaux; mais nous avons été obligés d'en borner le choix. Ceux qu'on vient de lire sont suffisants, d'ailleurs, pour faire connaître ce poëme, qui mérite de sortir de l'oubli dans lequel il paraît être tombé en France. A peine Conrad Celtès eut-il découvert le manuscrit de cet ouvrage, au commencement du XVI[e] siècle, que les Allemands s'empressèrent de le publier; et il en parut six éditions différentes dans le cours de ce même siècle. La première, imprimée à Augsbourg, en 1507, in-fol., fut donnée par Conrad Peutinger, d'après la copie trouvée par Conrad Celtès, à la bibliothèque du monastère d'Eberack, dans la forêt Noire, comme l'indique le titre même de cette édition : *Ligurini de gestis imp. Cæsaris Friderici I. Augusti libri X, carmine heroico conscripti, nuper apud Francones, in silvâ Hercyniâ et Druydarum Eberacensi cœnobio à Chunrado Celte reperti, etc....*

Jacques Spiegel de Schelestadt en donna une nouvelle édition, enrichie de notes et de commentaires, à la suite de l'*Austriados* de Richard Bartholin; Strasbourg, 1531, in-fol. La troisième édition parut à Bâle, en 1569, in-fol., à la suite de l'Histoire d'Otton de Freisingen : elle est précédée d'une préface écrite par Phil. Melanchton. Ce poëme fut inséré, cette même année 1569, dans les *Scriptores rerum*

germanicarum de Pithou, et en 1584, dans le Recueil des historiens allemands, publié par Reubère. Enfin, la sixième édition parut in-8°, à Tubingue, en 1598, par les soins de Conrad Rittershusius, qui la fit imprimer d'après un manuscrit plus correct. Elle est intitulée : *Guntheri Ligurinus; seu de rebus gestis Imp. Cæs. Friderici primi PP. Aug. cognomento Ænobarbi sivè Barbarossæ, libri X. Opus non solùm poetis lectu jucundum, sed et historicis, politicis et aulicis, ad deliberationum, consiliorum, legationum, orationum et epistolarum exempla; jurisconsultis quoquè ad juris feudistici cognitionem utile imprimis ac necessarium.* De toutes les éditions citées précédemment, celle-ci est sans contredit la meilleure et la plus correcte. L'éditeur y a ajouté une préface, des notes nombreuses et excellentes et un bon *Index.* Ce poëme a reparu depuis à Francfort, en 1726, dans la nouvelle édition du recueil de Reubère. En 1731, Jean Hildebrand Withoff publia le specimen d'une meilleure édition, qui n'a pas paru. Enfin il en a été publié une dernière édition à Heidelberg, en 1811, in-8, par les soins de M. Dumgé, qui y a joint des notes.

Gunthier est encore auteur, 1° d'un autre poëme intitulé *Solymarius, sive Poema de bello sacro et captis à Godofredo Bullioneo, anno* 1209, *Hierosolymis.* Il en parle dans plusieurs endroits de son *Ligurinus,* entre autres au commencement du premier chant, où il dit :

Sed tamen exiguas amor et devotio vires
Supplebit, fragilemque animi spes magna vigorem
Fulciet, affectusque pios fortuna juvabit,
Jamque adeò, si quid studio possemus in isto
Experti, nosterque legi *Solymarius* audet,
Atque etiam fortassè placet..... P. 1, v. 10

Il paraît, d'après ce passage et plusieurs autres encore, que ce poëme était terminé, quand Gunthier composa son *Ligurinus.* Il n'en existe aucun manuscrit connu.

2° Il était encore auteur d'une histoire, en prose, de la prise de Constantinople, insérée par Canisius dans ses *Lectiones antiquæ*, sous le titre suivant : *Guntheri monachi in cœnobio Parisiensi historia Constantinopolitana sub Balduino.* Il composa cet ouvrage d'après les renseignements recueillis de la bouche d'un abbé de son monastère, nommé Martin, lequel fut témoin de la prise même de cette ville. *Nostræ narra-*

Canisii, t. V, part. II, p. 358, edit. in-4°.

XIII SIECLE.

tionis pagina, dit-il dans le premier chapitre, *nil prorsus falsum vel ambiguum continebit, sed veram ac certam rerum gestarum seriem persequetur, sicut idem vir, de quo plura dicturi sumus, humiliter satis et verecundè puram nobis ac simplicem enarravit historiam.* Malgré l'assurance de cette véracité, Basnage observe avec raison, que les événements rapportés par Gunthier ne s'accordent pas toujours avec les récits historiques, et que cet auteur a omis beaucoup de faits. *Non consentiunt omnia quæ hîc narrat Guntherus cum fide historicâ: fidem adhibuit abbati Martino, qui laudum suarum præconem quæsiverat, et dùm modò sibi adularetur cætera transmittebat.*

Préf. de l'ouvrage.

En effet, cet ouvrage qui ne contient que vingt-cinq chapitres fort courts, n'est en quelque sorte qu'une relation du voyage de Martin, et il n'y est question que de cet abbé. Le second chapitre, par exemple, est entièrement consacré à en faire l'éloge; le chapitre suivant contient le discours qu'il adressa aux habitants de Bâle, pour les exciter à marcher contre les infidèles. Ce discours est d'un style extrêmement serré, très-sec et très-rapide, coupé en phrases fort courtes, sans aucune figure, sans ornement oratoire, mais il est pressant et va droit au but. Dans le cinquième chapitre encore, Gunthier établit un parallèle tout-à-fait insignifiant entre l'abbé de Pairis, marchant à la tête de ceux des habitants de Bâle qui s'étaient croisés, et S. Martin, évêque de Tours. En un mot, il est pour ainsi dire plus souvent question des faits et gestes de Martin, que de ceux des guerriers qui prirent Constantinople. Le seul passage un peu remarquable de cette histoire, est celui où il décrit le siége et la prise de cette ville. Après avoir raconté cet événement d'une manière suivie, sans emphase, et avec une simplicité qui n'est pas sans élégance, il ajoute. *Atque ita civitas illa regalis et inter omnes Græcorum urbes famosissima, brevissimo temporis articulo capta et spoliata, et à suis victoribus possessa est. Ego in omnibus his quæ, vel ab historiographis, vel etiam à poetis referuntur, nil me tale, vel tam magnificum memini legisse confiteor, nec arbitror absque certo divini favoris miraculo fieri potuisse, ut civitas illa munitissima, cui tota serviebat Græcia, in manus paucorum tam repentè, tam facilè traderetur. Plus enim hîc, uno momento paucos fortes fecisse intelligo, quàm poetæ veteres apud Trojam infinita hominum millia profecisse decennio mentiantur, inveniantur.*

XIII SIÈCLE.

Les critiques et les bibliographes ne savent si c'est à Gunthier, moine d'Elnone, dont il est parlé au commencement de cet article, ou à Gunthier, moine de Pairis, et auteur du *Ligurinus*, qu'il faut attribuer l'ouvrage intitulé : *De tribus usitatis christianorum actibus, oratione, jejunio et eleemosynâ.* N'ayant aucun moyen de lever cette difficulté, nous sommes obligés de nous en rapporter à l'opinion la plus commune, qui l'attribue au moine de Pairis.

Cet ouvrage de théologie purement ascétique, a été imprimé à Bâle, en 1504 et 1507, in-4°, avec une préface de Conrad Leontorius. Il est divisé en treize livres; les onze premiers traitent de la prière, le douzième du jeûne, et le treizième de l'aumône. La morale de l'auteur est austère, et sa doctrine est quelquefois intolérante. Le style, sans être mauvais, n'est point généralement aussi pur, aussi élégant que celui des ouvrages précédents ; mais les matières sont si différentes, qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître au style s'il a été composé par le chantre des exploits de Frédéric Barberousse, ou par le moine d'Elnone, qui écrivit également en vers le Martyre de S. Cyriaque.

Voici brièvement, et livre par livre, l'analyse de cet ouvrage. Dans le livre premier, après avoir défini la prière, l'auteur parle de ce qui convient à celui qui prie, et des diverses manières de prier. Les *circonstances,* suivant son expression, que renferme la prière, sont au nombre de six, qu'il désigne ainsi : *quis petat, quid, à quo, cui, quarè* et *quomodo.* Telle est la matière du commencement du second livre. Après quoi, en traitant de la première *circonstance,* il divise les œuvres *in viva ac mortua.* Le troisième livre est consacré au développement de la seconde circonstance. Ce que l'on demande est bon ou mauvais, juste ou injuste, ou bien tient le milieu entre ces qualités : suit une énumération des diverses espèces de *bien.* Le quatrième livre traite *de bono meritorio,* c'est-à-dire de la vertu, et le cinquième *de bono remuneratorio,* c'est-à-dire de la vie éternelle.

Après avoir parlé, dans le sixième livre, des diverses sortes de *mal*, par opposition aux diverses espèces de *bien*, il traite des quatre dernières *circonstances* de la prière; et, dans le livre suivant, de ceux dont les prières sont exaucées. Il part de là, pour montrer quels sont les effets de l'oraison, et tous les biens spirituels qui en sont la suite. Il termine ce

septième livre, en indiquant les qualités que doit avoir celui qui prie pour un autre. Dans le huitième, il est question du temps, du mode, du lieu, et de la forme, etc... de la prière; et dans le neuvième, des quatre espèces d'oraisons, dominicale, domestique, monastique et ecclésiastique, et d'abord de l'oraison dominicale. Les livres dix et onze sont consacrés aux trois autres sortes d'oraisons. C'est là que se termine le Traité de la prière. Le livre douze traite du jeûne; en quoi il consiste, quelles sont ses différentes espèces. Il parle de ce qui convient à celui qui jeûne, de l'utilité de cette action, et des bons effets qui en sont la suite. Gunthier traite de l'aumône dans le treizième et dernier livre; il fait voir quelles sont les différentes manières de faire l'aumône, son utilité, ses résultats. Ce dernier chapitre est le meilleur de tout l'ouvrage. P. R.

BERNARD ITHIER,

BIBLIOTHECAIRE DE SAINT-MARTIAL, A LIMOGES

MORT EN 1225.

Bernard Ithier, ou plutôt fils d'Ithier, naquit probablement à Limoges, l'an 1163 : c'est lui-même qui nous donne cette date. Un article de sa chronique porte : *Anno* 1163, *natus est Bernardus Ytherii, posteà armarius factus, qui hanc chronicam compilavit.* Ithier, nom qui se rencontre en divers lieux au XIIe et au XIIIe siècle, est-il ici celui d'une famille noble et d'une longue suite d'aïeux, comme on a quelquefois paru le croire? nous n'oserions l'affirmer. L'expression *Bernardus Ytherii* dit seulement que c'était le nom du père de Bernard; mais on peut conjecturer que cette famille jouissait de quelques biens; car l'un des frères de Bernard, celui qu'il nomme Audier se trouva en état d'acheter en 1236 une vigne et un pressoir qui lui coûtèrent dix mille sous, somme assez considérable pour ce temps-là.

En 1177, Bernard âgé de 14 ans, entra en qualité de jeune moine écolier à l'abbaye St.-Martial de Limoges; *in monachum,* dit-il, *receptus fui puer scholaris.* Il nous apprend de

même qu'en 1185 il reçut à Bourges le diaconat, qu'il fit un séjour à Poitiers en 1186, qu'en 1188 il perdit son père; que l'année suivante il fut fait prêtre et en même temps trésorier ou sacristain de son monastère; qu'il remplit cette fonction trois ans et trois mois; que dans cet intervalle il enrichit la sacristie d'une croix d'or pour l'adoration du Vendredi-saint, et l'abbaye d'une horloge; qu'il devint sous-bibliothécaire en 1195, et bibliothécaire en chef *(armarius)* en 1204, après la mort du P. de Verteuil: il ajoute à son titre d'*armarius* celui de troisième prieur de Tharn; mais on voit que durant vingt à vingt-un ans, il a pris un très-grand soin de la bibliothèque qui lui était confiée; il y a déposé plusieurs volumes qui se retrouvent aujourd'hui dans celle du roi. Cet emploi ne l'occupait point assez pour l'empêcher de se livrer à d'autres travaux: il inscrit son nom parmi ceux des prédicateurs qui ont été entendus à St.-Martial; il fait mention de ses voyages à Cluni, à Clermont, à Poitiers, à Tours en 1208 et 1209, ainsi que d'une maladie grave qu'il essuya en la première de ces deux années. Ses deux frères, Audier et Hélie, étaient mariés: leurs femmes accouchèrent en 1211 chacune de deux fils jumeaux; ceux d'Hélie moururent aussitôt après le baptême, ceux d'Audier vécurent. Bernard commença le 1er septembre 1214 à réciter cinquante fois chaque jour une prière particulière à la Vierge Marie: « Hoc anno incepi dicere quotidie quinquagies, *Ave* « *Maria; gaude Dei genitrix, ora pro nobis, pia Maria,* « *mater gratiæ,* prima die septembris. » Il a continué d'écrire des notes du même genre jusqu'au mois de janvier 1225, époque de sa mort, selon le témoignage de son continuateur: « *Anno ab Incarnatione M. CC. XXIV* (1225 avant Pâques) « *VI kalendas februarii* (27 janvier) *obiit B. Iterius armarius* « *hujus loci.* »

Le parchemin était devenu si rare et si cher au commencement du 13e siècle, qu'on faisait servir d'anciens manuscrits à des transcriptions nouvelles, soit en enlevant la première écriture, soit, ce qui était beaucoup moins dommageable, en remplissant les marges. Ithier a employé ce second moyen, et a particulièrement mis à profit les espaces restés vides dans un recueil liturgique de proses ou séquences suivies d'un traité de dialectique. Il a fait le même usage d'un vieux antiphonaire à grandes marges. Le chant était noté dans ces livres d'église par des points dont la position, haute ou basse,

Mss. du Roi, n° 1338, in-4° sur vélin, 262 feuillets; écriture du XIe siècle.

In-8°, n° 1085, à la bibl. du Roi.

indiquait le degré d'élévation ou d'abaissement que la voix devait prendre ; et comme cette notation n'était plus usitée vers l'an 1200, parce qu'il venait de s'en introduire une autre, ces livres demeuraient à peu près inutiles. Ithier voulut les rendre bons à quelque chose : *sic non erit inutilis*, écrit-il lui-même. Il se mit donc à écrire une chronique sur les marges ; mais ne disposant par fois que de trop petits espaces, il était forcé de réduire son travail à des notes fort succinctes qui n'ont jamais un grand intérêt, et qui ne sont pas toujours claires, parce que partout il indique les prénoms des personnages par de simples initiales qui peuvent laisser des incertitudes ou des ambiguités. Souvent aussi, quand les notes relatives aux événements d'une époque ont couvert une page entière, il en transporte la suite ailleurs et même en d'autres volumes. Quoi qu'il en soit, cette chronique peut mériter encore quelque attention.

Nos 1012, 1085, 1248, 1813, 2037, 2400, 2768, 3719, 5505, à la Bibliothèque du Roi

Nous y distinguons quatre parties. La première qui remonte à la création et se termine à l'an de J.-C. 1007, occupe les verso des feuillets du manuscrit nº 1338 de la Bibliothèque du Roi, à partir du neuvième de ces verso. Ce n'est qu'une série incomplète, inexacte et, à vrai dire, tout-à-fait inutile, des grandes époques disséminées dans ce long cours de siècles. La deuxième section, écrite aux recto des mêmes feuillets, correspond aux 177 années comprises de 1007 à 1184, et ne présente encore que de courtes notes extraites, sans aucun profit, des chroniques d'Adémar de Chabanais et de Geoffroi de Vigeois. La troisième partie va de 1184 jusqu'à la fin de 1224 : Ithier y consigne divers faits qu'il a vus ou appris immédiatement durant ces 40 années. Tels sont d'abord ceux qui le concernent personnellement et que nous avons déjà indiqués ; en second lieu, ceux qui se sont accomplis dans l'interieur de l'abbaye de St.-Martial, décès et promotions de moines, reconstructions et embellissements du monastère, nouvelles pratiques de dévotion, changements survenus dans les prières et cérémonies liturgiques. D'autres articles tiennent à l'histoire civile et surtout ecclésiastique du Limosin : les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* auraient pu, selon Bréquigny, y puiser d'utiles renseignements pour rectifier et compléter les notices qu'ils ont données des abbayes et autres établissements religieux de cette province. Enfin, l'on retrouve, en certaines pages de ce recueil, la succession des barons d'Aquitaine, quelques mentions des

guerres qu'ils ont soutenues, et même les principaux événements du règne de Philippe-Auguste exactement datés : c'est par les notes de ces derniers genres que la chronique d'Ithier a pu mériter une petite place parmi les monuments de nos annales.

Ce que nous considérons comme une quatrième partie de ce recueil est l'ouvrage de deux religieux qui l'ont continuée, Étienne de Salvignac ou Sauvigny, jusqu'en 1264, Hélie du Beuil, jusqu'en 1297. Tout ce qu'on sait d'une manière certaine sur ces deux personnages, c'est qu'ils ont succédé à Ithier en qualité de bibliothécaires de l'abbaye S.-Martial ; il est permis d'en conclure qu'ils sont probablement les rédacteurs des notes qui ressemblent aux siennes et qui les prolongent ; elles sont d'ailleurs en petit nombre pour un espace de 73 ans, et disséminées sans ordre sur les marges qui restaient disponibles : il n'est possible de les distinguer que par les dates et par la différence des écritures.

Le bénédictin dom Estiennot avait pris la peine de transcrire une partie de ce recueil, et douze articles tirés de cette copie se lisent aux pages 453 et 454 du tome XII de la collection des Historiens de France; mais Bréquigny, en comparant la copie d'Estiennot aux autographes, a reconnu combien elle était défectueuse et fautive : il en a relevé les inexactitudes les plus graves. M. Brial a eu recours aux originaux que la bibliothèque royale possède, et a imprimé avec une correction parfaite celles des notes d'Ithier et de son continuateur qui se rapportent aux années 1179 à 1230.

Notices et extraits des mss. de la Bibl. du Roi, t. I, p. 579-586.
Collection des Hist. de France, t. XVIII, p. 223, 238.

Bernard Ithier s'est attribué, comme nous l'avons dit, le titre de prédicateur, et l'on a beaucoup de sermons écrits de sa main dans le manuscrit 3719. Qu'ils soient tous de sa composition, cela n'est pas certain, et ils n'ont pas semblé très-dignes qu'on examinât bien rigoureusement cette question. Il en est un pourtant qu'on ne saurait lui contester, c'est celui qu'il a prêché à la fête de l'Ascension ; il le revendique expressément dans sa chronique, et en l'écrivant dans le manuscrit 1813, il prend soin de s'en déclarer l'auteur, *Bernardus Iterii scripsit et composuit.*

Les marges du manuscrit 1085 ont été remplies par lui du catalogue des livres dont il était dépositaire à St.-Martial, ainsi que l'annonce le vers qui sert d'intitulé à ce travail : (Hæc est nostrorum descriptio facta librorum); c'était pour un tel temps une collection assez riche. Les copies des livres

saints y abondent : elles sont rangées à part et fort détaillées par le bibliothécaire; mais il laisse pêle-mêle tous les autres ouvrages, ecclésiastiques et profanes, antiques ou modernes. On y remarque beaucoup de classiques latins, fort peu de textes et même de traductions d'auteurs grecs.

Il nous reste à faire mention de quelques notes détachées qu'Ithier a insérées en certains manuscrits, notamment dans celui qui est numéroté 5505 à la bibliothèque royale. Elles ne sont pas d'une haute importance; il y en a sur les vertus du nombre sept, sur la généalogie des sept péchés capitaux, sur dix abus scandaleux dont l'un est l'esprit de chicane des moines. L'article le plus considérable est un Office des saints, écrit et composé, est-il dit, afin que celui qui le récitera chaque jour soit récompensé par les anges et tous les bienheureux : « Bernardus Iterius armarius scripsit, ut qui vo« luerit quotidiè dicere, mercedem se habiturum sciat ab « angelis et omnibus sanctis; ità ipse composuit. »

On est surpris de trouver dans l'une de ces notes la distinction de trois facultés intellectuelles que le bibliothécaire de St.-Martial nomme l'intellect, la raison et la mémoire, et qu'il loge dans trois cellules du cerveau; l'intellect dans la cellule antérieure, la raison dans celle du milieu, la mémoire dans l'occipitale. Il allègue en preuve de cette physiologie, les observations faites sur des blessés qui, de ces trois facultés, ne perdaient que celle dont le siége particulier avait souffert une lésion.

La partie la moins inutile des écritures de Bernard, fils d'Ithier, est celle que M. Brial a imprimée. D.

GUILLAUME LANGLOIS,

INSTITUTEUR DE L'ORDRE DU VAL-DES-ÉCOLIERS.

(MORT DE 1215 à 1225.)

Labb. Bibl. mss, I, 391

A la fin du XIIeme. siècle, florissaient dans l'université de Paris quatre professeurs de théologie, qu'un ancien manuscrit publié par le P. Labbe, nous représente comme des per-

sonnages très-distingués par leurs profondes connaissances dans les sciences divines et humaines : *erant viri divinis et humanis disciplinis ad plenum eruditi et famatissimi.* Voici leurs noms, tels que les donne le manuscrit : *Guillaume Langlois*, Richard, Everard, Manassès. Le premier (Guillaume) l'emportait sur les trois autres tant par l'âge que par la gravité de ses mœurs, sa sagesse et sa modestie : *quorum primum et venerabilis senectus et morum gravitas, decor sapientiæ et humilitatis mansuetudo cæteros præcellere dignum reddebant.* Ibid. Ibid

Certain jour d'une année qui n'est pas indiquée, nos quatre professeurs se livraient, chacun séparément, à leurs études accoutumées. Ils tombèrent en extase, et eurent tous une vision semblable ; ce dont ils ne purent douter, lorsque fut venue l'heure de leur réunion dans une salle commune. Guillaume Langois prit le premier la parole : « j'étudiais, leur dit-il, le livre du prophète Ezéchiel, lorsque j'ai vu, non pas une fois, mais deux, mais trois, s'élever devant moi, un grand arbre, beau, lumineux dont les vastes rameaux semblaient couvrir le monde. » Quel fut l'étonnement des trois autres collègues de Guillaume! Chacun d'eux déclara qu'il avait aussi vu apparaître l'arbre au brillant feuillage. Ibid

Tous quatre jugèrent que cette espèce de miracle annonçait qu'ils étaient destinés à fonder un nouvel ordre ; et ils résolurent d'aller vivre ensemble dans quelque solitude. Abandonnant aussitôt leur profession et le monde, ils disent adieu à Paris, et marchent sans trop savoir où ils s'arrêteraient.

La fatigue les força de s'asseoir au milieu d'une forêt de la Champagne, assez près de la ville de Langres, dans une vallée que le manuscrit représente comme le plus affreux des déserts. Des rochers et des sables, c'est tout ce qu'ils apercevaient autour d'eux. Dévorés d'une soif ardente, ils ne trouvaient pas pour l'étancher une seule goutte d'eau, mais la providence pourvut à leurs besoins. Tout-à-coup, une source de l'eau la plus limpide surgit sous leurs pieds. Ils ne doutèrent plus, d'après ce second miracle, qu'ils ne fussent arrivés au lieu où ils devaient se fixer. Ils allèrent demander et obtinrent de l'évêque de Langres, la permission et les moyens de s'y établir. Ibid.

Telle est l'origine d'un ordre qui eut depuis quelque célébrité sous le nom *du Val des écoliers.* Sa fondation date

XIII SIÈCLE.

de l'an 1201 ; et peu d'années après, ce monastère réunissait déja dans ses murs, une quarantaine de frères ou *écoliers*, comme on les appelait.

En 1204, l'établissement du Val des écoliers était complètement formé, et déja reconnu par les autorités ecclésiastiques. Mais il ne devint vraiment florissant que trente ans après; et alors il n'occupait plus la même place. Les religieux qui avaient habité la naissante abbaye pendant les années qui suivirent sa fondation, n'avaient pas tardé à s'apercevoir que, dans l'étroite vallée où un miracle les avait engagés à se fixer, ils ne pourraient suffisamment étendre leurs possessions. Aussi élevèrent-ils, à deux ou trois milles plus loin, et dans un site moins sauvage, un autre monastère plus vaste où ils s'établirent à demeure, vers l'an 1234. Ils y avaient transporté les cendres de leurs quatre fondateurs, décédés à cette époque, et leur avaient élevé un monument sur lequel on lisait cette incription :

Voyage littér. de deux religieux benedictins. I, 114

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hospitio Præsul, pavit eremus inops,
Justa pius solvit Christo quem ereximus ordo,
Ossaque jam vallis nostra scholaris habet.

Le mot *Sorbona* que contient cette épitaphe, prouve qu'elle n'a pu être composée qu'après 1253, date de l'établissement de la Sorbone, et conséquemment assez long-temps après la mort des quatre fondateurs de l'ordre du Val des écoliers. Nous ignorons la date précise de leur mort; mais comme, d'après le manuscrit que nous citons au commencement de cet article, ils étaient déja d'un âge mur, et Guillaume Langlois leur chef déja vieux, à l'époque où ils abandonnèrent l'université de Paris, c'est-à-dire en 1201, il n'est pas à croire qu'aucun d'eux ait prolongé son existence au-delà du 1[er] quart du XIII[eme] siècle.

Labb. Bibl. manuscript. I, 391.

Les religieux bénédictins qui voyagèrent en France en 1708, pour y recueillir d'anciens titres, chartes, etc., trouvèrent dans les archives de l'abbaye du Val des écoliers, les premières constitutions du monastère, et les ont publiées. Elles furent sans doute rédigées par Guillaume Langlois, et c'est le seul titre littéraire que nous lui connaissions. Elles contiennent, comme tous les réglements de ce genre et de ce temps, des dispositions sages, d'autres qui doivent paraître aujourd'hui puériles et presque ridicules. Mais il en est une

Voy. litter. I, p. 114 et suiv.

du moins qui prouve que dans le monastère du Val des écoliers, on exerçait une généreuse hospitalité. Elle se trouve dans l'article VI qui a pour titre *de hospitario*, nous croyons devoir le citer.

Hospitarius advenientes hospites benignè recipiat et lætanter, prout religio exigit et honestas, et ipsis secundum domûs facultates, inspectâ qualitate personarum, pro congruentiâ temporis, cibaria, gratanter quamdiu in domo fuerint, ministrare procuret : ita etiam quod si aliqui hospites infirmantur, et esum carnium exegerit necessitas, hæc referat ad priorem, ut de hoc secundùm voluntatem ipsius, fiat quod fuerit faciendum. Ibid., p. 117.

Des établissements religieux assez considérables dépendaient de l'abbaye chef-d'ordre du Val des écoliers, et entre autres, le monastère de Sainte-Catherine de Paris. Ce monastère fut fondé sous Saint-Louis, dans un terrain (*culture*) près de la porte qui terminait alors la rue Saint-Antoine. Corrozet nous a conservé deux inscriptions qu'on y lisait autrefois, et qui indiquent à quelle occasion fut élevée cette église, et pourquoi elle fut placée sous l'invocation de Sainte-Catherine. Les voici : Antiquités de Paris, par G. Corrozet. P. 86 *versò*.

1ere. *A la prière des sergents d'armes, M. S. Loys fonda cette église et mit la première pierre : et fut pour la joye de la victoire qui fut au pont de Bouvines, l'an mil deux cents quatorze.*

2me. *Les sergents d'armes, pour le temps, gardoient ledit pont : et vouèrent que si Dieu leur donnoit victoire, ils fonderoient une église de Sainte-Catherine, et ainsi fut-il.*

Cette église n'existe plus; mais une des rues de Paris qui y aboutissait, conserve encore le nom de *Culture-Sainte-Catherine* ou du *Val des écoliers*. A. D. V. Diction. des rues de Paris, par G. de la Tynna.

ARNAULD,

ABBÉ DE CITEAUX,

PUIS

ARCHEVÊQUE DE NARBONNE

MORT EN 1225.

SA VIE.

Quelque fameux qu'ait été de son temps et que puisse être encore aujourd'hui Arnauld abbé de Citeaux, puis archevêque de Narbonne, on manque de renseignemens positifs sur l'époque et le lieu de sa naissance, sur sa famille, et sur les premières années de sa vie. Les historiens modernes qui le font sortir de la maison des vicomtes ou des ducs de Narbonne, n'en peuvent alléguer aucune preuve. On ignore ce qu'il avait fait avant l'année 1196, date de son élection à la dignité d'abbé de Poblet, près de Burgos, en Espagne. Ce n'est pourtant point là une raison de le déclarer espagnol; car des cisterciens français étaient souvent envoyés dans les pays étrangers, pour y gouverner des monastères du même ordre. A Poblet, Arnaud donna l'habit religieux à l'infant don Ferdinand, fils du roi Alphonse II, et ne fit pas ensuite un long séjour dans cette abbaye, puisque dès 1199 nous le trouvons à la tête de celle de Grand-Selve. Il ne tarda pas non plus à quitter ce second monastère, étant devenu abbé de Citeaux, avant 1202, quoi qu'en dise Manrique : en effet, Arnauld est qualifié abbé de Citeaux dans une charte de Pontigny, datée de 1201.

De Vic et Vaissète, Hist. de Langued. l. XXI, n. 13.
Populetum.

Manr. Ann. cisterc. ann. 1199, c. 7, n. 10.

Manriq. ann. 1202, c. 4, n. 7.
Gall. christ. nov. t. IV, p. 990.

En 1202 il tint une assemblée des abbés de son ordre dans laquelle on recueillit, en un seul corps, plusieurs anciens statuts et les nouveaux articles qu'on y ajouta. C'est en cette même année que le pape Innocent III envoie ou même dédie à l'abbé Arnauld qu'il appelle Arnulphe, des sermons prêchés au clergé et au peuple, tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire : *quosdam sermones ad clerum et*

Manriq. ann. 1202, c. 7, n. 9-5.
Ibid., c. 4, n. 9-11.

populum, nunc latinâ litterali, nunc vulgari linguâ (1). La demande qu'Arnauld en avait faite à ce pontife était peut-être un artifice pour obtenir ses bonnes grâces : il est sûr au moins que bientôt après, l'abbé de Citeaux reçut des marques signalées de la bienveillance et de la confiance d'Innocent III. Ce pape avait déjà pour légats en Languedoc deux moines de Fontfroide, Raoul et Pierre de Castelnau : les pouvoirs excessifs dont il les avait investis, et le zèle extrême avec lequel ils en usaient, les rendaient odieux aux habitans de la province, même aux évêques et surtout à Bérenger archevêque de Narbonne. Pour fortifier cette légation, Innocent y adjoignit Arnauld surnommé Amalric, qui durant son séjour à Grand-Selve, avait pris connaissance du pays. La bulle datée du 12 mai 1204, enjoint aux trois légats de rémédier à la négligence des evêques et des autres pasteurs, d'excommunier les réfractaires, et de travailler de toutes leurs forces à l'extirpation de l'hérésie. Ils sommeront le roi Philippe, et le prince Louis son fils, et les comtes, et les vicomtes, et les barons, d'exiler les hérétiques, de les proscrire et de confisquer leurs biens. Et afin que vous puissiez, dit le pape aux trois religieux, remplir le plus librement possible la mission dont nous vous chargeons, ou plutôt dont Dieu vous charge lui-même, nous vous conférons d'entiers et pleins pouvoirs, sur les provinces d'Aix, d'Arles, de Narbonne, et les autres diocèses voisins qui seraient infectés d'hérésie, de telle sorte qu'en tous ces lieux, rien ne vous empêche d'édifier et d'abattre, de planter et d'arracher, selon qu'il sera nécessaire, et de réprimer quiconque osera vous contredire. Du même jour, le pape écrit à Philippe Auguste, pour l'inviter à joindre au glaive spirituel des trois légats, le glaive matériel dont il est armé, et à punir, non-seulement les hérétiques, mais les seigneurs qui refuseront de les chasser de leurs terres.

Hist de Langued., l. XXI, n. 12-13, et Manr. ann. 1204, n. 6-11.

Manriq., ann. 1204, n. 12-14

L'archevêque Bérenger était accusé de tolérance : Innocent veut qu'après avoir vérifié le fait, on le dépose et qu'on le remplace. Les légats, en vertu de ces ordres que leur donnait une lettre pontificale du 27 mai 1204, commencèrent des procédures dont Bérenger se plaignit et appela trois fois. « Au mépris des canons, dit-il, et de tous les droits de nos églises

Hist. de Langued., t. III, p. 197-198.—Manrique, ann. 1204, c. 4, n. 27

(1) *Innocentii III sermones ad Arnaldum abb. Cisterc.* Mss. de la cathédrale de Tours. Montfaucon, Bibl. bibl. t. II, p. 1275.

XIII SIÈCLE.

et de nos suffragans, l'abbé Arnauld exige le serment des clercs contre les clercs; il abjure les maximes de modération et de douceur évangélique, que les légats précédens avaient quelquefois professées ». Mais en 1205, les trois moines se transportent à Toulouse, font jurer au comte Raimond qu'il rétablira la paix, c'est-à-dire qu'il exterminera les mécréans, et déposent l'évêque Raimond de Rabastens. Ce fut là qu'ils reçurent d'Innocent une lettre datée du 6 juillet, et dans laquelle ils sont qualifiés *inquisiteurs du siége apostolique*. La même lettre leur prescrivait de déposer Mascaron, prévot de l'église de Toulouse, lequel, de son propre aveu, avait contribué à faire élire l'évêque Raimond de Rabastens.

Manriq., ann. 1205, l. III, n. 2-3.

Au mois de juillet 1206, les trois légats inquisiteurs étaient à Montpellier quand ils y virent arriver de Rome l'évêque d'Osma et Saint-Dominique. Ils avaient besoin de ce renfort; car ils commençaient à se décourager, attendu qu'on leur objectait sans cesse la vie scandaleuse des ecclésiastiques, et qu'ils n'avaient, disaient-ils, rien à répondre à ce reproche. Mais l'évêque d'Osma, pour ranimer leur zèle et leurs espérances, leur proposa d'aller à pied, sans or ni argent, comme les apôtres. D'abord ils témoignèrent fort peu d'envie d'embrasser une manière de vivre qui pourrait sembler nouvelle et affectée : ils voulaient qu'au moins un personnage plus éminent, plus considérable, en donnât, avant eux, l'exemple. L'évêque d'Osma s'offrit, et à l'instant renvoya tous ses domestiques en Espagne, ne retenant avec lui que frère Dominique. Arnauld avait un chapitre général à tenir à Citeaux; il partit, mais en promettant de revenir avec plusieurs abbés et religieux qui partageraient les travaux apostoliques. Il tint parole : au mois de mars 1207, il s'embarqua sur la Saône, puis sur le Rhône, avec treize abbés et trente moines, tous remplis de zèle, habiles controversistes, et religieux austères, bien résolus d'aller à pied et de mener une vie frugale. Quand ils débarquèrent en Languedoc, vers le mois de juin, l'évêque d'Osma, Pierre de Castelnau, Raoul et Saint-Dominique tenaient depuis 15 jours à Montréal une conférence avec des chefs de la secte albigeoise. Ces colloques n'ayant amené aucun résultat, Arnauld, ses quarante-trois compagnons, et les quatre autres missionnaires délibérèrent sur les moyens de remplir les intentions du souverain pontife, et convinrent de se partager en petites bandes, de parcourir tous les cantons où l'hérésie

Hist. de Languedoc, l. XXI, n. 22. Hist. Albig., c. 3.

Manriq., ann. 1207.

Guill. de Nangis, chron. ann, 1207. Hist. de Languedoc, liv. XXI, n. 27, 28, 29. — Hist. Albig., c. 5 et 6.

s'était répandue, de marcher toujours à pied et de mendier leur pain. Tant de fatigues produisirent fort peu de fruit: du reste Arnauld n'y avait pris à peu près aucune part; car à peine avait-on tracé le plan de cette mission, qu'il s'y fit remplacer momentanément par Gui, abbé de Vaux-Sernay, des affaires très-importantes l'ayant lui-même appelé ailleurs.

Quelles étaient ces affaires importantes? Nous pensons qu'il s'agissait d'une commission dont le pape venait de le charger, lui et Pierre de Castelnau. C'était de se rendre à Marseille, pour contraindre les habitans de restituer à l'héritière de Barral, la seigneurie de cette ville, que dans une émeute populaire, on avait conférée à un oncle de cette dame, quoique cet oncle, nommé Roncelin ou Rossolin, fût sous-diacre, moine et même abbé de St.-Victor de Marseille. La lettre d'Innocent III, datée du 21 août 1207, traite ce Roncelin d'apostat, de parjure, d'excommunié, et dit expressément qu'il était élu abbé, circonstance que les auteurs de la *Gallia christiana* ont omise.

Epist. Innoc. Edit. Baluz., l. X, epist. 3.

Tom.I, p.690.

Peu de temps après et dans la même année, le pape écrivit à l'abbé Arnauld et à l'évêque de Conserans ses légats, de prendre des informations nouvelles sur la vie et les mœurs de l'archevêque de Narbonne Bérenger, et s'ils le jugeaient coupable, de lui interdire l'administration de son église, et de faire élire un autre prélat. Bérenger trouva cette fois encore le moyen d'apaiser le souverain Pontife; et cette affaire peut aussi être considérée comme l'une de celles qui obligeaient ou autorisaient Arnauld à ne point partager les pénibles courses des quarante-sept autres missionnaires.

Epist. Innoc., l. X, epist. 68.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 31.

Quoi qu'il en soit, nous le retrouvons en janvier 1208, lui et Pierre de Castelnau, à St.-Gilles, au rendez-vous que leur avait donné Raimond comte de Toulouse. Cette conférence n'eut encore d'autre effet que d'accroître la mésintelligence : au moment où les deux légats se disposaient à partir, Pierre de Castelnau fut tué d'un coup de lance. Nous n'avons point la relation de cet événement, qu'Arnauld n'a pu manquer d'adresser au pape; mais il est fort probable que celle que le pape en fait lui-même, dans une lettre du 10 mars, lui a été fourni par l'abbé de Citeaux. C'est aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne et à leurs suffragans qu'Innocent III s'adresse : il accuse Raimond d'avoir menacé les deux légats de les faire

Hist. de Langued., n. 39.

Epist. Innoc., l. XI, ep. 26.

mourir, et d'avoir en effet ordonné la mort de Pierre. « Vous « le séparerez, dit-il, de la communion des fidèles; et « comme, suivant les saints canons, on ne doit point garder la foi à ceux qui ne la gardent pas à Dieu, vous déclarerez, par l'autorité apostolique, que tous ceux qui lui « ont promis fidélité ou alliance, sont déliés de leurs serments; qu'il est permis à tout catholique, sauf le droit « du seigneur municipal, de le poursuivre et d'occuper ses « domaines ».

Tout en accordant au comte de Toulouse la permission de se justifier, le Saint-Père ne lui en laissait pas le temps, puisque le même jour, 10 mars, il écrivait au roi Philippe, aux seigneurs, aux peuples de France, pour les exciter à la plus prompte vengeance, et à une croisade contre Raimond et les Albigeois, accordant à tous ceux qui dans cette pieuse expédition contribueraient à exterminer l'hérésie et les hérétiques, des indulgences pareilles à celles qu'on gagnait à la Terre-Sainte. Dans une épître particulière à l'abbé Arnauld, le pape s'engage à seconder de toute sa puissance l'ardeur et l'intrépidité de ce légat : toutefois il lui recommande d'user aussi de circonspection et de prudence.

Epist. Innoc., l. XI, epist. 27-32.

Ibid., ep. 32.

Le plus véhément prédicateur de cette croisade fut sans contredit Arnauld : il expédia sur tous les points du royaume, des cisterciens chargés d'en étendre et d'en précipiter les mouvements. Guy de Vaux-Sernay était revenu en France, tout exprès pour presser l'armement de cette nouvelle espèce de croisés. Effrayé de ces préparatifs, et sachant que Foulques évêque de Toulouse, et Navarre, évêque de Conserans, venaient de partir pour Rome, Raimond y envoya de son côté l'archevêque d'Auch, et ce Raimond de Rabastens qu'on avait dépouillé de l'évêché de Toulouse : il les chargeait surtout de se plaindre des violences de l'abbé de Citeaux, et promettait de se soumettre aux ordres qui lui seraient apportés par tout autre légat. Si nous en croyons un historien anonyme qui écrivait au milieu du 14e. siècle, Raimond ne dépêcha cette ambassade, qu'après avoir tenté inutilement tous les moyens de fléchir Arnauld, qu'après être allé le trouver à Aubenas, pour le supplier d'écouter les preuves de son innocence.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 41.

Cité dans l'Hist. de Langued., l. XXI, n. 42.

Le pape répondit aux ambassadeurs du comte, que si celui-ci commençait par mettre sept de ses principales forteresses à la disposition de la cour de Rome, on l'admettrait

Hist. de Langued., l. XXI, n. 45.

à se justifier; et qu'on le délivrerait des liens de l'excommunication, dans le cas où il parviendrait à démontrer qu'il ne l'avait point méritée. Telles étaient les graces qu'Innocent daignait lui promettre : mais en attendant, le Saint-Père accélérait, par de nouvelles épîtres, l'expédition contre les hérétiques, et adjoignait à l'abbé de Citeaux et à l'évêque de Conserans, un troisième légat, savoir Hugues de Raimondi évêque de Riez. Il refusait d'ailleurs l'hommage de fidélité que Raimond lui offrait pour le comté de Melgueil : nous n'avons pas, disait-il, jugé à propos de recevoir cet hommage, parce que l'abbé de Citeaux nous a fait observer qu'au cas où ce prince viendrait à être dépouillé de ce comté, nous en disposerions selon l'intérêt de l'église.

Epist. Innoc., l. XI, epist. 156-159

Epist 232.

Cependant, le comte de Toulouse ayant demandé un légat, autre qu'Arnauld, Innocent III, sans révoquer les pouvoirs de cet abbé ni ceux des évêques de Conserans et de Riez, envoya le secrétaire ou notaire Milon, auquel il associa, mais comme simple conseiller, un chanoine de Gênes. Arrivé en France, Milon se rendit aussitôt à Auxerre où l'attendait Arnauld avec lequel il lui était ordonné de tout concerter. Vous ne serez que son organe, lui avait dit le pape; c'est lui qui doit tout faire par vous. Arnauld et Milon allèrent ensemble trouver le roi à Villeneuve près de Sens, et lui remettre des lettres du pape. Ces lettres recommandaient d'envoyer le prince Louis en Languedoc, si le roi ne pouvait s'y transporter lui-même, pour consommer la ruine des hérétiques. Philippe répondit que ni lui ni son fils n'entreprendraient cette guerre, et qu'il pouvait seulement permettre à ses barons d'y prendre part.

Hist. albig c. 9-10

De Villeneuve, Milon partit pour Montélimar, où Arnauld lui avait prescrit d'assembler un concile, en lui désignant les évêques en qui l'on pouvait avoir confiance. Raimond reçut à St.-Gilles une absolution humiliante qui semblait expier assez tous les manquemens qu'on lui reprochait : mais cet opprobe même dont il se laissait couvrir, animait l'audace de ses ennemis et l'exposait davantage à leurs entreprises. Arnauld continua de travailler au prompt rassemblement des croisés, et vint à bout de les réunir en corps d'armée à Lyon le 24 juin 1209 : ils élurent leurs chefs, et prirent le frère Arnauld, abbé de Citeaux, légat du pape, pour généralissime. Mais au moment même où il recevait un si glorieux titre, peu s'en fallut que des troubles élevés en Angle-

Hist albig c. 2-14. Hist. de Langued. l. XXI, c. 53.

XIII SIÈCLE.

terre ne lui fissent perdre les bonnes graces du souverain pontife.

Les évêques de Londres, d'Ely et de Worchester avaient jeté sur le royaume un interdit général dans lequel les monastères cisterciens se trouvaient compris. Cet interdit que les moines avaient d'abord observé se prolongea tellement, qu'ils perdirent patience, prétendirent qu'il blessait les priviléges de leur ordre, s'en plaignirent à l'abbé Arnauld, leur supérieur général. Arnauld leur répondit qu'à moins qu'on ne leur exhibât une copie du rescript pontifical, bien authentique et parfaitement exempte de tout indice de subreption, ils devaient se défendre par un appel. Informé de cette réponse, Innocent III la trouva indécente et astucieuse. « Il « ne vous convenait point, lui écrivit-il, de soupçonner de « si grands prélats de s'être arrogé un pouvoir que nous « ne leur aurions pas conféré, ou de l'avoir malicieusement « étendu sur ceux qu'il n'aurait pas dû atteindre. Pensez- « vous que ces prélats vous ressemblent? Ils n'ont agi que « par nos ordres, et votre devoir est de faire observer ponc- « tuellement ce qu'ils ont prescrit. » Le ton d'une seconde épître pontificale sur la même affaire est encore plus sévère, et laisse voir que tout en employant Arnauld contre les Albigeois, Innocent ne laissait pas d'avoir fort bien démêlé ce qu'il y avait de ruse et d'ambition dans le caractère de cet abbé. Arnauld toutefois demanda pardon avec l'humilité que les circonstances exigeaient, et obtint du pontife cette miséricorde hautaine qui ne laisse plus aucune prétention à l'estime.

Epist. Innoc., l. XI, ep. 235.

Ibid., ep. 260.

Déjà cependant les croisés avaient passé le Rhône, s'étaient reposés quelques jours à Montpellier, et avaient saccagé Beziers et Carcassonne. Arnauld, leur généralissime, eut tant de part à ces deux événements, que nous ne pouvons nous dispenser d'en retracer ici quelques détails.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 55-57. — Hist. albig., n. 15-16.

En vain Raimond Roger vicomte de Beziers protesta de sa soumission à l'église, de son aversion pour les erreurs des sectaires; en vain il désavoua ceux de ses officiers qui, contre son intention, avaient pu favoriser les hérétiques : le légat rejeta ces excuses, et enjoignit aux habitans de Beziers, de livrer tous les hérétiques et tous leurs biens, sous peine d'être enveloppés dans leur excommunication et dans leur ruine. Ces menaces inspirèrent de l'intérêt pour les sectaires, et la résolution de périr plutôt que de les sacrifier si lâchement.

Mais les croisés étaient supérieurs en forces comme en cruauté : ils prirent la ville d'assaut, et firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, ni de condition, ni de religion; sans respect pour les lieux saints où beaucoup d'habitans s'étaient refugiés. On raconte que sept mille victimes furent immolées dans une seule église; et qu'après avoir pillé la ville, l'armée d'Arnauld y mit le feu. Dans la relation qu'il adressa lui-même au Saint-Père, il ne fait monter le nombre total des habitans qu'à quinze mille; Albéric le porte à soixante mille, et Césaire d'Heisterbach, historien contemporain, mais étranger, et fort crédule, compte jusqu'à cent mille hommes dans la ville de Beziers qu'il appelle *Viders*. Il ajoute qu'avant de s'emparer de cette place, les croisés demandèrent à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devraient faire s'ils la prenaient d'assaut, et s'ils n'avaient aucun moyen de distinguer les catholiques des mécréans; que l'abbé se doutant bien que pour échapper à la mort, les sectaires chercheraient à se donner pour orthodoxes, répondit que Dieu connaissait ceux qui étaient à lui, et qu'ainsi il n'y avait aucun risque à tout massacrer. Nous ne saurions ajouter foi à ce récit, quoiqu'il n'y ait malheureusement rien dans la conduite d'Arnauld qui le puisse rendre incroyable.

Chron. Ann. 1209.
Apud Manriq. Ann. cist. ann. 1209, c. III, n. 12

Avant la prise de Carcassonne, Pierre, roi d'Aragon, vint intercéder auprès de l'abbé de Citeaux pour le vicomte Raimond-Roger qui s'était enfermé dans cette place. L'abbé, après en avoir délibéré avec les principaux croisés, déclara que toute la grace qu'on pouvait accorder au vicomte était de lui permettre de sortir de la ville, avec armes, chevaux et bagages, à condition qu'il livrerait tous les habitants à la discrétion des vainqueurs. Raimond-Roger rejeta cette proposition avec l'indignation qu'elle méritait; mais les assiégés ayant capitulé, il fut retenu, contre la foi publique, dans une étroite prison et dépossédé de tous ses domaines.

Hist. de Lang. l. XXI, n. 60, 61
Hist. Albig. c. 16. 17
Epist. Innoc. l. XII, ep. 108.

Il s'agissait de savoir quel personnage on enrichirait de ses dépouilles. Arnauld les offrit au duc de Bourgogne, au comte de Nevers, au comte de Saint-Paul, les trois principaux chefs de l'armée : il ne put les déterminer à les accepter. Simon de Montfort fit lui-même quelque façon, et, selon le récit de Pierre de Vaux-Cernay, il fallut toute l'autorité du légat pour le contraindre à devenir gouverneur et seigneur des pays conquis et à conquérir par la croisade.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 62, 63.

XIII SIÈCLE.

On avait chargé deux évêques et quatre chevaliers de choisir le successeur de Raimond-Roger, et leurs suffrages s'étaient réunis sur Simon. Pour témoigner à l'église, au légat, son dévouement et sa reconnaissance, son premier soin, dès qu'il eut pris possession de Carcassonne et reçu le serment de fidélité des habitants, fut de donner à l'abbaye de Citeaux, entre les mains de l'abbé, une maison à Carcassone, une autre à Beziers, une troisième à Sallelle, maisons confisquées sur divers hérétiques dénommés dans la charte. Ensuite son protecteur Arnauld le conduisit chez le comte de Nevers et chez le duc de Bourgogne pour les supplier de vouloir bien concourir aux conquêtes qui restaient à faire : le comte refusa et partit avec toutes ses troupes; mais le duc se rendit aux vives instances de Simon et du légat.

Hist. de Langued. Pr p. 213. Hist. Albig. c. 20.

Raimond, comte de Toulouse, pour conjurer l'orage qui le menaçait, promit de marier son fils à la fille de Simon de Montfort; mais on avait résolu sa ruine. Des députés qu'on lui dépêcha le sommèrent, lui et les consuls de Toulouse, de livrer aux barons de l'armée les habitants qu'on désignerait comme hérétiques, de mettre leurs biens à la disposition des croisés: Raimond répondit qu'il n'avait rien à démêler ni avec Simon, ni avec Arnauld, qu'il allait partir pour Rome et mettre sous les yeux du pape le tableau de leur conduite. Ce projet leur inspira quelque alarme: ils tâchèrent d'en détourner Raymond et de lui persuader qu'il avancerait mieux ses affaires en traitant avec eux. Il persista dans son dessein, et l'abbé de Citeaux se hâta de faire écrire par Milon deux lettres au pape Innocent, afin d'affaiblir d'avance l'effet de l'entretien que le comte de Toulouse allait avoir avec le pontife.

Hist de Langued., l. XXI, n. 65.

De leur côté, les Toulousains adressèrent au roi d'Aragon un récit de tout ce qui s'était passé dans leur province depuis la mission des premiers légats, Raoul et Pierre de Castelnau; un exposé de toutes les preuves de soumission et de catholicisme qu'ils avaient inutilement données, jusqu'à brûler un très-grand nombre d'hérétiques, et des motifs qui les obligeaient de rester fidèles à leur comte Raymond, malgré les injustes anathêmes dont on les accablait avec lui. Une autre pièce qui jette beaucoup de jour sur ces événements est une lettre écrite en 1210 par Innocent III à l'abbé de Citeaux. Milon venait de mourir : le chanoine Thédisce, son

Hist. de Langued. Pr p. 232-236.

conseiller, restait en Languedoc; mais le pape ne jugea point à propos de conférer à ce chanoine le titre de légat. L'affaire, disait-il, doit être conduite à son terme par l'évêque de Riez et surtout par Arnauld : celui-ci doit interrompre toute autre occupation pour ne se livrer qu'à celle-là; la rémission de ses péchés est à ce prix. « Quoique nous ayons, poursuit » le pape, reçu honorablement le comte de Toulouse qui » nous a demandé pardon, qui nous a promis une satisfac- » tion complète, vous comprendrez par les lettres que » nous lui avons délivrées à quoi se réduit notre indulgence. » Nous avons commis l'exécution de nos ordres à maître » Thédisce, clerc et domestique de feu Milon, notre légat; » mais Thédisce n'agira que comme délégué, ne fera que ce » que vous lui prescrirez, ne sera que votre organe et votre » instrument, que l'hameçon dont vous vous servirez pour » attirer et prendre le poisson. Sachez donc prévenir la » fraude par le stratagême, de telle sorte que vous puissiez » dire avec l'apôtre : Rusé que je suis, je vous ai surpris » par adresse : *cum essem astutus, dolo vos cepi.* »

Epist. Innoc., l. XII, ep. 136.

Ad Cor. II. 12, 16.

Les Toulousains avaient aussi envoyé au pape des députés chargés de se plaindre amèrement de l'abbé Arnauld, et avaient obtenu une réponse qui ordonnait à ce légat de lever l'interdit jeté sur leur ville. Toutefois Arnaud y mit pour condition un tribut de 1000 livres toulousaines, pour le soutien de la foi; et, comme on ne lui en paya d'abord que la moitié, parce qu'il survint entre les habitants des difficultés sur la répartition de ce tribut; tout aussitôt il réexcommunia les consuls, renouvela l'interdit et partit pour Pezenas où se trouvaient Simon de Montfort, son épouse Alix de Montmorency, et un grand nombre de croisés. Raymond, comte de Toulouse, vint leur signifier les ordres qu'il avait obtenus du pape pour être admis à se purger du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau. Arnauld fit beaucoup d'amitiés au comte et prit l'engagement de se transporter sans délai à Toulouse, afin de consommer cette absolution. En effet, il ne tarda point à s'y rendre, et les évêques de Riez et d'Uzès y arrivèrent aussi diligemment que lui; mais on attendait encore maître Thédisce, qui, aux termes des lettres pontificales, était en apparence le principal commissaire. L'abbé de Citeaux représenta qu'on ne pouvait se passer de Thédisce, et partit pour l'Agénois où il y avait aussi des hérétiques à réprimer. Simon de

Hist. de Langued., t. III Pr. p. 233.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 84-86. Hist. Albig., c. 39.

XIII SIECLE.

Montfort l'accompagnait dans ce voyage. Ils revinrent ensemble à Toulouse où Thédisce, après d'autres délais, arriva enfin. « Maître Thédisce, dit Pierre de Vaux-Cernay, était » un homme sage, judicieux, prévoyant, zélé pour la cause » de Dieu, sentant bien que, si l'on permettait à Raymond » de se justifier, il en viendrait à bout au détriment des in- » térêts de l'église dans tout ce pays, et concluant de là qu'il » fallait éluder, par des prétextes plausibles, les demandes » et les instances du comte. » Les expédients ne manquèrent pas, et le jugement fut remis à une assemblée que Thédisce devait tenir à Saint-Gilles. On prétend que Raymond poussa la bonne foi jusqu'à compter sur celle des légats, et qu'à la persuasion de Foulques, évêque de Toulouse, qui le trahissait, il leur livra son propre palais où l'abbé de Citeaux, tout en continuant de témoigner au comte la plus cordiale amitié, établit une forte garnison. Mais ce fait est fort douteux; car Raymond était encore maître de ce palais au mois de décembre 1210. Quoi qu'il en soit, et Thédisce, et l'évêque de Riez, et l'abbé de Citeaux sortirent de Toulouse et allèrent se joindre à Simon de Montfort qui assiégeait le château de Minerbe, et qui déja concertait avec Guillaume, seigneur de ce château, les articles d'une capitulation. Instruit de l'approche des légats, Simon déclare à ce seigneur qu'on ne peut rien conclure sans l'aveu d'Arnauld, le généralissime et le maître de tous les croisés. Or, selon Pierre de Vaux-Cernay, « Arnauld désirait ardemment la mort de » tous les hérétiques, mais étant prêtre et moine il n'osait » ordonner celle de tous les assiégés. » Pour se tirer d'embarras et pour écarter la capitulation, il imagina de prescrire à Simon et à Guillaume de rédiger par écrit, chacun à part, les articles dont ils étaient convenus de vive voix. Il prévoyait qu'ils ne seraient pas d'accord; et les différends, qui en effet s'élevèrent entre eux, mirent à néant toutes les conventions verbales. Guillaume, qui ne pouvait plus défendre sa forteresse, laissa Simon de Montfort maître des conditions, et Simon déféra au légat Arnauld l'honneur de les imposer. Arnauld décida que Simon prendrait possession de la place, qu'on n'attenterait point à la vie de Guillaume ni des catholiques enfermés dans le château, pas même de ceux qui auraient jadis favorisé l'hérésie, qu'on ferait grace aussi aux hérétiques qui abjureraient leurs erreurs. Robert de Mauvoisin se récria contre ce dernier ar-

Hist. Albig., ibid.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 86.

Hist. Albig., c. 37-39.

ticle, disant que les croisés étaient venus pour exterminer tous les hérétiques et non pour les absoudre. Rassurez-vous, lui répondit l'abbé de Cîteaux, fort peu se convertiront. Il paraît que pas un seul n'en fut tenté. Hommes et femmes, ils furent brûlés vifs au nombre de cent quarante ou de cent quatre-vingts; et l'on n'avait pas la peine de les jeter dans les flammes, ils s'y précipitaient eux-mêmes.

Robert. autissiod. chron. ann. 1210.

Hist. Albig. c. 40.

Au mois de janvier 1211, il se tint à Narbonne une conférence entre le comte de Toulouse, le roi d'Aragon, Simon de Montfort, l'abbé de Cîteaux, les autres légats et maître Thédisce. Elle n'aboutit à aucun arrangement, non plus que celle qui eut lieu peu de temps après à Montpellier entre les mêmes personnages. De là, s'étant transportés à Arles, les légats y convoquèrent un concile, y citèrent Raymond et invitèrent le roi d'Aragon à y assister. Ces deux princes à peine entrés dans cette ville reçurent l'ordre de n'en pas sortir sans la permission du concile. On leur signifia 14 articles dont le 13e porte que, lorsque Raymond aura satisfait aux 12 précédents, il ira servir outre mer parmi les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et n'en reviendra que lorsque le légat lui en accordera la permission. Le 14e dit que toutes ses terres et seigneuries lui seront rendues par le légat et par le comte de Montfort quand il leur plaira. Indignés de ces propositions, Raymond et le roi d'Aragon partirent sans y répondre et sans prendre congé du concile. Les légats, se croyant dispensés par ce départ de toute espèce de ménagement, excommunièrent le comte de Toulouse, le déclarèrent ennemi de l'église, apostat de la foi, et livrèrent ses domaines au premier occupant. Nous devons avouer que Pierre de Vaux-Cernay ne fait aucune mention de ce concile, et que l'anonyme du XIVe siècle que nous avons déjà indiqué est, au moyen âge, le seul historien qui en parle; mais nous avons pensé avec dom Vaissète que le témoignage de cet auteur pouvait mériter d'être écouté. D'ailleurs tout porte à croire que ce sont les anathèmes prononcés par ce concile qu'on voit confirmés dans la lettre d'Innocent III, datée du 17 avril 1211 et adressée à l'archevêque d'Arles et à ses suffragants. Le pape leur ordonne de publier l'excommunication portée contre Raymond, de l'avis de plusieurs prélats, par l'évêque d'Uzès et l'abbé de Cîteaux. Or cet abbé et cet évêque sont les présidents du concile dont parle l'anonyme. Innocent fit plus,

Hist. de Langued., l. XXI, n. 98.

Hist. du Langued., l. III, not. 16.

Epist. Innoc., l. XIV, ep. 36.

XIII SIECLE.

Hist. de Langued., l. XXI, n. 99

il exigea la démission de l'archevêque d'Auch, des évêques de Rhodez et de Carcassonne, trois prélats qui lui avaient été désignés, sans doute par Arnauld, comme favorables au comte de Toulouse; on leur donna des successeurs amis de Simon de Montfort.

Hist. albig. c. 59 Alber. chron. ann. 1211. Hist. de Langued. l. XXI, n. 101.

Hist. de Lang. l. XXII, n. 4-5.

Cependant, malgré la puissance de ces anathèmes, l'abbé de Citeaux ne renonçait point à l'usage du glaive matériel. Il fit prêcher de nouveau, à Metz, à Verdun et dans plusieurs autres villes de France, la croisade contre les Languedociens, et parvint ainsi à procurer à Simon des renforts si considérables, que celui-ci entreprit bientôt des conquêtes plus hardies. Au mois de juin, toujours 1211, Arnauld et Simon formèrent le siége de Toulouse, et se virent pourtant obligés de le lever. Le zèle de certains croisés commençait à se refroidir: par exemple, les comtes de Châlons et de Bar n'étaient plus assez dupes des deux principaux ennemis de Raymond; ils osaient le plaindre et les accuser d'ambition, d'astuce et d'injustice. N'ayant pu prendre Toulouse, le comte de Montfort s'en dédommagea sur le comté de Foix, qu'il dévasta, et partit ensuite pour Cahors. L'abbé de Citeaux conduisit le reste de l'armée par une autre route: ayant su que quatre-vingts hérétiques étaient en garnison dans une tour du château de Cassès, il leur donna l'assaut, les fit prisonniers et les brûla vifs, rasa la tour, et ne laissa pas dans tout le château pierre sur pierre. Il poursuivait le cours de ces expéditions et continuait de diriger les mouvements de Simon de Montfort, lorsqu'il fut élu archevêque de Narbonne, le 12 mars 1212.

Hist. de Lang. l. XXII, n. 8.

Gall. Chr. nov. t VI, p. 52. — Hist. de Lang. l. XXII, n. 16.

Bérenger, quoique dénoncé, accusé, poursuivi depuis 1204, s'était soutenu sur ce siége. Il mourut: Arnauld fut élu pour lui succéder, et cédant aux prières du peuple et du clergé, consentit à gouverner cette église. L'évêque d'Uzès, légat comme lui, confirma l'élection dès le jour même, et à l'instant, Aimeric, vicomte de Narbonne, fit hommage et serment de fidélité au nouvel archevêque, en présence de dix prélats. Arnauld rassembla un nombre au moins égal d'évêques et d'abbés pour assister à son sacre, qui eut lieu le 2 mai, un mercredi, contre l'ancien usage. Mais il n'avait point attendu cette cérémonie pour prendre possession du duché de Narbonne, en arborant sur le palais épiscopal le drapeau employé comme signe de ce domaine. C'était une usurpation, ainsi que Pierre de Vaux-Cernay l'avoue: mais on crut devoir profiter

Hist. Albig. c. 82.

de ces temps de troubles, pour enrichir de ce duché l'archevèque et l'église de Narbonne. Le pape fut prié de ratifier cette disposition, et la supplique qui lui fut adressée à ce sujet, par l'abbé de Saint-Paul, est le monument qui fait le mieux connaître les détails de l'élection et de l'installation d'Arnauld.

Dans l'Hist. de Lang., l. XXII, et dans la Gali christ. nov. t 6

Avant son sacre aussi, Arnauld confirma, en qualité de légat, une confrérie instituée par les habitants de Marseille, pour réprimer les injustices, et principalement l'hérésie. Cependant Innocent III écrivit à ses légats en Languedoc, une épître fort sévère, où il leur reprochait leurs violences contre Raymond. Il n'y a pas lieu, leur disait-il, de donner ses états à un autre prince; il n'est pas dépossédé, il n'est pas condamné définitivement, puisqu'on lui a refusé les moyens de se justifier. Malgré ces réprimandes d'un pontife impérieux, il est remarquable que les commissaires auxquels il les adressait continuèrent de n'avoir aucun égard aux réclamations du comte de Toulouse. Seulement leurs manœuvres en faveur de Simon de Montfort furent, pendant quelques mois, ralenties par le départ d'Arnauld pour l'Espagne.

Martenne.Thes. anecd., t. IV. p 165.

Epist. Innoc l. XV, ep. 102

Miramolin, roi de Maroc, ayant passé la mer et fait une irruption dans les états d'Alfonse, roi de Castille, Alfonse avait appelé à son secours tous les princes espagnols, et dépêché en France l'archevêque de Tolède, pour attrouper des auxiliaires: le pape accordait des indulgences à quiconque prendrait part à cette expédition. Arnauld partit, le 22 mai, à la tête de plusieurs chevaliers et d'un corps d'infanterie; *comitatu militum ac peditum satis honesto et benè armato :* ce sont les termes dont il se sert lui-même, dans une relation de cette campagne; Guillaume de Puy-Laurent fixe à cent le nombre des chevaliers; et les diocèses de Lyon, de Vienne, de Valence, avaient fourni des contingents à cette troupe. A Tolède, l'archevèque de Narbonne rencontra celui de Bordeaux, d'autres prélats français, nombre de barons et chevaliers périgourdins, limousins, poitevins, angevins et bretons. Là s'étaient réunis encore, avec leurs troupes, les princes espagnols, et le roi de Navarre lui-même, quoiqu'il fût ennemi du roi de Castille. L'armée, ainsi composée, remporta sur les infidèles divers avantages, et le 16 juillet, une victoire décisive. Ce jour-là pourtant, les chrétiens avaient commencé à se dérouter et à prendre la fuite : Arnauld, par ses exhortations, parvint à les rallier, et à les précipiter sur l'ennemi;

Hist. de Lang. liv. XXII, n. 20.

Gall. chr. nov., t. VI, pr. p. 53-56.

Guill. de Pod. c. 20

XIII SIÈCLE.

du moins c'est ainsi qu'il le raconte lui-même. Cette bataille se livra au lieu nommé *las Navas de Tolosa*, dans la Sierra-Morena : on l'appelle aussi quelquefois journée de Muradal ou d'Ubeda.

Hist. Albig., c. 65. Hist. de Lang., l. XXII, n. 36.
Epist. Innoc., l. XV, ep. 212, et 215

Arnauld était de retour en Languedoc au mois de novembre : Simon de Montfort vint conférer avec lui à Beziers; mais des ambassadeurs du roi d'Aragon se faisaient écouter à Rome du pape Innocent III, et l'on a lieu de penser qu'ils avaient beaucoup gagné sur l'esprit de ce pontife, si l'on s'en rapporte aux lettres qu'il écrivit le 15 et le 18 janvier 1213. Il y recommande à ses légats de tourner les armes des chrétiens contre les Sarrasins d'Espagne, d'en conférer avec le roi d'Aragon, avec les comtes, les barons et autres personnes prudentes : « Vous, dit-il, archevèque de Narbonne, « et vous, comte de Montfort, vous avez conduit les croisés « dans les domaines du comte de Toulouse; il ne vous a pas « suffi d'envahir les places qui recélaient des sectaires, « vous avez dévasté des lieux sur lesquels ne planait aucun « soupçon d'hérésie. Il nous a été remontré que vous avez « usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité que de tous les « domaines du comte de Toulouse, à peine a-t-il conservé la « ville de ce nom et le château de Montauban. Assemblez un « concile, dans un lieu sûr et commode; convoquez-y les « archevèques, evèques, comtes, barons, consuls et recteurs : « exposez-leur, sans aucune considération humaine, les de- « mandes et les vœux du roi d'Aragon, et transmettez-nous « leurs avis, afin que nous prononcions la sentence qui sera « convenable. »

Hist. Albig., c. 66. Epist. Innoc., l. XVI, ep. 39-43.

Un concile s'ouvrit en effet à Lavaur, dès le mois de janvier. Arnauld en fut l'ame, il est nommé le premier parmi les prélats qui s'y trouvèrent. Il y signa, avec les évêques d'Alby, de Toulouse et de Comminges, une déclaration dont le résultat est que Raymond ne peut jamais être admis à se purger du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau; qu'il est indigne d'être réconcilié à l'Église, et que son excommunication est de nature à ne pouvoir être revoquée que par un ordre special du saint Père. Le roi d'Aragon, dont le concile refusait d'ecouter les propositions, en appela au pape. On ne tint aucun compte de son appel, et l'archevêque de Narbonne lui écrivit que s'il persistait à protéger le comte de Toulouse, il courait le risque d'être excommunié lui-même, comme fauteur d'excommuniés et d'hérétiques; que

tous ceux de ses sujets qui désormais s'emploieraient à la défense des domaines du comte, s'exposeraient aux mêmes anathêmes.

Marie, de Montpellier, reine d'Aragon, se rendit à Rome, et entre autres plaintes, accusa les habitants de Montpellier de lui soustraire des revenus qui lui appartenaient. Innocent chargea l'archevêque de Narbonne, l'abbé de Saint-Paul, et le prieur de Fontfroide de prendre connaissance de cette affaire, et de la juger sans appel. Cette commission, donnée le 8 avril 1213, montre assez qu'Arnauld n'avait pas perdu la confiance du pontife, et c'est ce qu'on voit encore mieux par la longue et dure épître que ce pape écrivit, peu après, au roi d'Aragon. Des députés du concile de Lavaur étaient arrivés à Rome, et avaient réussi à inspirer au saint-père des sentiments favorables à Simon de Montfort. Il écrit donc à Pierre, roi d'Aragon, qu'il enverra, puisque ce prince le désire, un légat *à latere*, personnage prudent et sage, qui, sans distinction de personnes, rendra rigoureusement justice à chacun; qu'en attendant, si les comtes de Foix, de Comminges, et le vicomte de Béarn, veulent se réconcilier à l'église, l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége, est chargé d'exiger d'eux une caution suffisante. En même temps le pape adresse une lettre bienveillante à Simon de Montfort, à l'évêque de Toulouse, et à Arnauld : il leur confie le soin d'exécuter ses ordres. La bataille de Muret se donna le 12 septembre; le roi d'Aragon y fut tué, son armée défaite, celle de ses alliés mise en déroute. Le père Daniel croit qu'Arnauld accompagnait Simon de Montfort dans cette journée : mais le nom d'Arnauld ne se rencontre point parmi ceux des évêques et abbés qui en ont composé une relation. Pierre de Vaux-Cernay dit seulement qu'en partant pour Muret, Simon était accompagné de sept évêques et trois abbés que l'archevêque de Narbonne avait rassemblés pour engager le roi d'Aragon à faire la paix, et ces dix personnages sont ceux par lesquels est signé le récit de la victoire du comte de Montfort. Mais Arnauld suivit Simon en Provence, tant pour y apaiser quelques mouvements, que pour négocier le mariage d'Amaury, fils de Simon, avec Béatrix, fille unique d'André de Bourgogne, dauphin de Viennois. Arnauld se servit, pour opérer cette alliance, du crédit qu'il avait sur l'esprit du duc de Bourgogne, frère d'André, et ne revint

Epist. Innoc., l. xvi, ep. 23

Ibid., ep. 48

Ibid., ep. 65

Hist. de Langued., l. xxii, n° 51-58.
Hist. Albig., c. 72, 73

Hist. de Lang. l. xxii, n° 59, 60.

en Languedoc, avec le comte de Montfort, que vers le milieu de décembre.

Le légat que le pape avait promis au roi d'Aragon fut le cardinal Pierre de Bénévent, qui ne partit de Rome qu'à la fin de janvier 1214, et n'arriva qu'en juin en Languedoc. Innocent III le recommandait aux prelats de Narbonne, d'Arles, d'Aix et d'Embrun, et leur prescrivait de lui obéir. La légation d'Arnauld cessa dès-lors; mais on continuait de lui donner le titre de légat. Cette époque fut aussi celle de sa rupture avec Simon de Montfort, rupture dont on peut déjà connaître la cause, si l'on a fait attention à ce que nous avons dit de la manière dont Arnauld avait usurpé, en 1212, le duché de Narbonne. Simon, qui entendait recueillir, sans aucun mécompte, toute la dépouille de Raimond, comte de Toulouse, commença par ordonner la destruction des murs de Narbonne, sous prétexte que les habitants de cette ville, en recevant ses ennemis, s'étaient *élevés contre la religion et contre Dieu*. Le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, arrivait dans le pays: Arnauld alla jusqu'à la Vienne, à sa rencontre, offrit, devant le légat, de satisfaire à tous les griefs, et ne put rien obtenir. Louis poursuivit sa route jusqu'à Beziers, et là, de l'avis du légat, de plusieurs prélats et des seigneurs croisés, il décida que les murs de Narbonne devaient être abattus sans délai, si le comte de Montfort persévérait à le vouloir. L'ordre de les démolir fut renouvelé et mis à exécution; le vicomte de Narbonne qui, en 1212, avait fait hommage à l'archevêque, le rétracta pour le rendre à Simon, et les habitants payèrent à celui-ci des tributs considérables. L'archevêque se hâta de se plaindre de toutes ces entreprises, et dans une supplique au collége des cardinaux, et par un acte d'appel qu'il adressa au souverain pontife.

Innoc., epist., l. XVI, ep. 167.
Hist. de Lang. Pr., p. 239, 240.
Baluz, Conc. Narbon., p. 38 et 41. — Hist. Albig., c. 81.
Hist. de Lang. l. XXII, n° 86.
Gall. christ. nov. t. VI, Pr., p. 57, 58.

Le pape reçut presque en même temps cet appel d'Arnauld et celui du comte de Montfort. L'archevêque faisait valoir une possession paisible de trois années, se plaignait d'ailleurs de ce qu'après le départ du prince Louis, Simon avait fait détruire, de sa propre autorité, les murs du château de Cabrières, ancien domaine de l'église de Narbonne; et il joignait d'ailleurs à sa réclamation celles de son chapitre et de l'abbé de Saint-Paul. De son côté, le comte disait que le saint-Père devait bien savoir de quoi Arnauld était capable, et combien de vexations nouvelles on aurait à craindre d'un tel prélat, si les premières n'étaient pas réprimées, que l'usurpation du

duché de Narbonne, la plus audacieuse de toutes, mais non pas la seule, suffisait pour empêcher l'exécution des ordres qu'avait donnés le saint-Père et par lesquels il commettait au comte de Montfort, jusqu'à la tenue du concile général, la régie de tous les domaines de Raimond, ci-devant comte de Toulouse.

Innocent III se décida en faveur d'Arnauld : dans une bulle du 12 juillet 1215, il fait un magnifique éloge de ce prélat, lui attribue tous les succès de la croisade contre les hérétiques albigeois, retrace les services qu'il a rendus à l'église, à la foi, et particulièrement à Simon de Montfort, et finit par ces paroles, adressées à ce dernier : « Nous « vous exhortons à ne pas flétrir votre renommée, en méri- « tant d'être accusé d'ingratitude, à ne causer aucun préju- « dice, aucun chagrin à un prélat qui vous a comblé d'hon- « neurs, à ne point déprimer celui auquel vous devez votre « élévation, et à lui faire une satisfaction bien entière, afin que, « lorsqu'il viendra siéger au concile général, il n'ait pas de « justes plaintes à y porter contre vous. Autrement, nous « serons nous-mêmes les exécuteurs de nos ordres; et si vous « ne déférez point à nos sentences, nous aurons soin de pu- « nir votre désobéissance ainsi qu'il conviendra. » Au fond, le duché de Narbonne n'appartenait qu'à Raimond; et s'il devait être le prix des attentats les plus efficaces, commis pour l'en dépouiller, Arnauld méritait la préférence que lui accordait le saint-Père.

On n'a point le tableau des souscriptions de tous les prélats qui, en 1215, assistèrent au 4e concile de Latran; et Manrique doute qu'Arnauld y ait siégé. Mariana ne le nomme point, en rendant compte des prétentions de Rodrigue Ximenès, archevêque de Tolède, à la primatie sur les archevêchés de Brague, de Compostelle, de Tarragone et de Narbonne. Il est vrai qu'Arnauld ne déduisait point les raisons qu'il pouvait opposer à cette prétention, et qu'il était absent le 8 octobre, lorsqu'on la discutait. Mais le 9, il déclara que, n'ayant point été cité pour cette affaire, il s'abstiendrait de répondre à Rodrigue Ximenès. De plus, un auteur, presque contemporain, cité par dom Vaissète, rapporte que l'archevêque de Narbonne plaida, dans ce concile, en faveur de Raimond, comte de Toulouse; et malgré l'inimitié qui avait régné si long-temps entre ces deux personnages, on conçoit assez comment Arnauld, devenu l'ennemi de Simon de

Ann. cisterc., ann. 1215, c. 5, n° 11.

Concil. t. IX, p. 235, 236. — Hist. de Lang., l. XXII, n° 92-96. — Hist. Albig., c. 83.

Montfort, pouvait soutenir, contre celui-ci, les intérêts de Raimond.

Quoique le concile, en adjugeant au comte de Montfort, les états de Raimond, n'eût rien prononcé de particulier, pour en excepter pas plus que pour y comprendre le duché de Narbonne, Arnauld, de retour en cette ville, à la fin de janvier 1216, y fit une entrée solennelle en qualité de duc, publia qu'il revenait de Rome avec ce titre, déclara nul l'hommage rendu par le vicomte à Simon de Montfort, ordonna aux habitants de construire, à leurs frais, deux châteaux, l'un dans la cité, l'autre dans le bourg, et de relever les murs de la ville. Informé de ces entreprises, Montfort, le 30 janvier, en appelle au pape, met sous la protection de Dieu, sa personne, ses alliés, ses domaines, son duché de Narbonne, cette ville et ses habitants, et ajourne l'archevêque en cour de Rome, à la Pentecôte. Le prélat, qui se trouvait à Fontfroide, quand Simon lui fit signifier cet acte d'appel, y répondit en ces termes: « Si le comte de Montfort entre« prend d'occuper le duché de Narbonne, ou la moindre par« tie de ce duché, s'il apporte le plus léger obstacle au réta« blissement des murs, je l'excommunie, lui, ses fauteurs et « tous ceux qui lui prêteront aide ou conseil. » Des prélats voulurent s'entremettre entre les deux contendants; Foulques, évêque de Toulouse, prit hautement le parti de Simon; mais Arnauld resta inflexible, renouvela ses menaces, dépêcha l'un des dignitaires de son église à l'évêque de Nîmes, pour faire, en son nom, défense expresse au comte de Toulouse de prendre possession du duché; envoya enfin à sa rencontre, deux archidiacres, et l'évêque de Beziers, en les chargeant de lui déclarer que s'il passait outre, les portes de Narbonne lui seraient fermées, et l'anathème prononcé définitivement. Montfort ne s'en présenta pas moins devant la ville. L'archevêque l'attendait à la porte du bourg, et voulait la faire fermer: mais les gendarmes de la langue d'oil, ou langue française, se jetèrent, l'épée nue, sur le prélat; le comte fit son entrée, descendit au palais du vicomte, et arbora sur la tour l'étendart ducal. Arnauld rassemble son chapitre, tout le clergé, les plus notables habitants: en leur présence, il excommunie Simon, jette l'interdit sur toutes les églises de Narbonne, et spécialement sur la chapelle du château. Montfort, si ardent jadis à poursuivre les excommuniés, même après leur absolution, méprisa l'anathème lancé contre lui-

Linguæ gallicæ.

même, fit célébrer le service divin dans cette chapelle, et voulut qu'on en sonnât les cloches, tandis que celles des autres églises gardaient le silence. Malgré les défenses que réitéra l'archevêque, les aumôniers du comte continuèrent leurs fonctions: vainement aussi, Arnauld s'environna de prélats, au milieu desquels on distinguait l'archevêque d'Embrun; envain renouvela-t-il encore, devant eux, avec eux, dans le vestibule de son palais, ses menaces et ses sentences: on n'y répliqua que par des railleries, et en jetant des pierres dans le palais épiscopal. Tels sont les faits qu'il raconte lui-même dans la plainte qu'il adressa au souverain pontife. De son côté, Simon écrivit de Narbonne, le 27 février, à l'évêque d'Uzès, et déclara qu'il s'en rapporterait au jugement des prélats de la province, et à l'arbitrage d'amis communs, ou enfin à la décision du pape ou des légats: il réitéra son appel du 30 janvier, et comme alors, ajourna l'archevêque aux fêtes de la Pentecote.

Innocent III mourut, le 16 juillet de cette année; son successeur, Honorius III, fut supplié, par Arnauld, de confirmer l'excommunication portée contre Montfort. Le nouveau pontife écrivit, le 7 mars 1217, au cardinal Bertrand, légat en Provence, le chargeant de rétablir l'archevèque de Narbonne dans les domaines dont il avait été dépouillé, et de confirmer ou d'infirmer la sentence d'excommunication, selon que la justice l'exigerait. Par un bref du 23 octobre suivant, Honorius évoque cette affaire à son tribunal: on ne voit pas qu'il l'ait jugée; mais Simon de Montfort continua d'agir comme duc de Narbonne, et le roi de France reçut son hommage pour ce domaine.

Simon ayant été tué au siége de Toulouse, le 25 juin 1218, son fils, Amaury, environné d'ennemis et de périls, obligé de s'enfermer dans la ville de Carcassonne, sentit le besoin de s'allier à l'archevêque Arnauld: des intérêts communs les réunissaient contre l'ancien comte de Toulouse et Raimond le jeune son fils. Ceux-ci retrouvèrent le moyen d'engager dans leur parti le vicomte de Narbonne, qui, rétractant encore une fois ses précédents hommages, leur promit fidélité, et offrit de leur remettre la ville. L'archevêque, à qui le duché tenait toujours fort à cœur, après en avoir délibéré avec les évêques de Nîmes, d'Uzès, d'Agde et de Beziers, résolut d'appeler à son aide, Amaury de Montfort, qui en effet se présenta devant les murs de Narbonne. Le vicomte lui en

Hist. de Lang. t. XXIII, n° 81. Pr., p. 287, 288

XIII SIÈCLE.

refusa l'entrée, pendant deux jours, et ne l'y reçut, à la prière des prélats, qu'après s'être assuré qu'il n'y avait rien à craindre d'un si faible ennemi. Arnauld s'épuisa en efforts, et engagea une partie des domaines de son église, afin d'amasser la somme d'argent dont Amaury avait besoin pour soudoyer des troupes. Après quoi, il le suivit, avec plusieurs évêques, à Carcassonne, où l'on eut recours, sans beaucoup plus de succès, aux mêmes expédients. En 1224, Arnauld sollicitait encore pour Amaury; il écrivait, par exemple, au roi de France, Louis VIII, une longue et artificieuse supplique: Mais le fanatisme contre les Albigeois s'était amorti, et Amaury de Montfort se vit bientôt contraint de quitter le Languedoc. Arnauld obtint de lui le château de Termes et quelques autres donations.

Au mois de mai 1224, il fit proposer une conférence à Raimond le jeune, ou septième du nom, dont le père était mort depuis deux ans. Elle se tint en effet, vers la Pentecôte, à Montpellier; l'archevêque de Narbonne y avait convoqué plusieurs autres prélats; Raimond VII y promit d'être soumis à l'église, et revint dans la même ville, à la fin d'août, pour consommer sa réconciliation. Arnauld présida cette seconde assemblée, et fut médiateur entre le comte et les évêques qui réclamaient certains domaines enlevés à leur église. Il fut aussi question d'accommodements avec Amaury de Montfort: Arnauld était devenu fort conciliant, et surtout très-disposé à s'attacher à Raimond VII; mais le pape, à qui l'on avait inspiré des préventions contre ce prince, au lieu de ratifier les délibérations des assemblées de Montpellier, envoya un nouveau légat en Languedoc, Romain, cardinal de Saint-Ange, qui devait terminer ou plutôt prolonger et ranimer ces discordes.

Hist. de Lang. l. XXIII, n° 91, 92, 94, 95

Hist. de Lang. l. XXIV, n° 1, 2, 3, 4

En 1224, Honorius III adressa deux épitres à l'archevêque de Narbonne: par la première, il lui ordonne d'engager le comte de Toulouse à restituer le château de Melgueil à l'église de Maguelonne, à qui l'église de Rome l'a cédé. Dans la seconde, le pape annonce qu'il dépêche au roi de France le cardinal évêque de Porto, pour l'inviter à faire triompher la cause de la religion, en Provence et en Languedoc, et à s'entremettre entre Amaury de Montfort et Raimond VII; Arnauld est chargé lui-même de concourir à cette négociation, lui qui a commencé ces entreprises, *avec toute la prudence possible*, et qui mérite, plus qu'aucun autre, la gloire de les

Hist. de Lang. Pr. p. 282

Ibid., p. 283.

conduire à leur terme. Néanmoins il s'associera, s'il le juge à propos, quelques évêques de Provence; et si Raimond fait des offres que le Saint-Siége puisse accepter, Arnauld en donnera connaissance au roi de France, au cardinal Conrad et au souverain pontife. L'archevêque est remercié, à la fin de cette épitre, des témoignages d'amitié qu'Amaury de Montfort a reçus de lui, en quittant le Languedoc.

Parmi les autres affaires, beaucoup moins importantes, qui ont occupé l'archevêque de Narbonne, durant les dernières années de sa vie, on peut remarquer celle qui avait pour objet l'église de s[t] Martin de Limoux, dont la possession était contestée entre l'abbé de s[t] Hilaire et les religieuses de Prouelles. L'évêque de Carcassonne, qui s'intéressait pour ces religieuses, est désigné par la lettre initiale B, qui semblerait indiquer Bernard de Rochefort: mais il avait quitté ce siége depuis 1212; Simon de Montfort y avait installé Guy de Vaux-Cernay, qui l'occupa jusqu'en 1224. Arnauld, par une sentence du mois d'octobre 1222, ordonna à l'abbé de s[t] Hilaire de se dessaisir de cette église de s[t] Martin, de la restituer aux religieuses de Prouelles, conformément au jugement rendu, dès 1219, par l'évêque de Carcassonne.

Gall. christ. nov., t. VI, p. 64. — Hist. de Lang., liv. XXII, n° 15; liv. XXIII, n° 83

Le 25 octobre 1225, l'archevêque de Narbonne était à Fontfroide, abbaye de son diocèse et de l'ordre de Citeaux; il y souscrivait une donation de tous ses livres, de son palefroi, de deux chevaux, de deux charriots, à cette communauté et à l'abbé qui la gouvernait. L'acte fut écrit par Duranti, notaire ou secrétaire du prélat, en présence de Bernard, évêque de Beziers. Arnauld mourut le 29 septembre de cette même année, selon Catel, ou peut-être dès le 25, et dans le monastère même de Fontfroide; au moins nous le conjecturons ainsi avec dom Vaissète, quoique Albéric dise que ce fut à Narbonne. On transporta le corps de l'archevêque à Citeaux, où il fut inhumé dans le sanctuaire. Là, le chapitre de Narbonne lui fit ériger un mausolée, où il était représenté revêtu de ses habits pontificaux, avec la mitre et la crosse, environné de deux évêques et de deux abbés. On présumait du moins que ce mausolée était celui d'Arnauld; Manrique ne donne cette tradition que pour très-probable, l'épitaphe qui l'aurait rendue tout-à-fait certaine ayant été enlevée par des soldats, en 1256.

Gall. chr. nov. t. VI, Pr., p. 56

Hist. de Lang. l. XXIV, n° 4.

Chron. ann. 1225

Gall. chr. nov. t. IV, p. 991.

Mém. de l'Acad. Inscrip., t. IX, p. 218, 219.

Ann. cisterc., ann. 1225, c. 3, n° 10.

Nous avons déjà fait observer que, pendant les dernières années de sa vie, ce prélat avait montré beaucoup moins de

XIII SIÈCLE.

violence et d'ambition ; l'âge l'avait ramené, sans doute, à des habitudes plus douces, à des mœurs plus chrétiennes. Mais depuis 1202 jusque en 1219, on ne l'avait jamais vu occupé des soins et des devoirs religieux que lui prescrivaient ses fonctions d'abbé de Citeaux et d'archevêque de Narbonne. Sa vie turbulente, et plus militaire qu'ecclésiastique, n'offre que des scènes scandaleuses; c'est un tissu d'intrigues, de fourberies et d'attentats. « Quand je vois, dit Fleury, les évêques « et les abbés de Citeaux à la tête de ces armées qui faisaient « un si grand carnage des hérétiques, comme à la prise de « Beziers; quand je vois l'abbé de Citeaux désirer la mort des « hérétiques de Minerbe, quoiqu'il n'osât les y condamner « ouvertement, parce qu'il était moine et prêtre, et les croi- « sés brûler ces malheureux avec grande joie, comme dit « le moine de Vaux-Cernai, en plusieurs endroits de son « histoire, en tout cela je ne reconnais plus l'esprit de l'É- « glise. »

Disc. IV, sur l'hist. ecclésiast., n° XIV

Arnauld n'en a pas moins été placé, par Henriquez, dans le ménologue de Cîteaux, avec le titre de bienheureux. « En- « flammé du zèle de la foi chrétienne, dit Henriquez, il « combattit rigoureusement les Albigeois; chef de l'armée « catholique, il soumit plusieurs villes à Jésus-Christ: après « avoir investi saint Dominique des fonctions d'inquisiteur, « après s'être livré lui-même à d'immenses travaux pour les « intérêts de la religion, il mourut en paix et en odeur de « sainteté. » Observons au moins que ce qu'on dit ici de saint Dominique n'est pas tout-à-fait exact. Ce formidable ennemi des hérétiques ne tenait point sa mission de l'abbé de Cîteaux. Les pouvoirs excessifs qu'Arnauld et les autres légats avaient reçus du pape Innocent III ont amené, sans doute, l'établissement des tribunaux de l'inquisition ; mais aucun de ces légats ne les a fondés ni présidés. Saint Dominique paraît avoir été lui-même l'inventeur de cette institution, qui se développa successivement durant les cinquante premières années du XIIIe siècle, sous Innocent III et ses successeurs: nous en avons déjà donné l'histoire.

Menol. cisterc. 30 jul., p. 246.

Dans le disc. préliminaire sur la littér. du XIIIe siècle

Au milieu des manœuvres, des courses, des querelles, des expéditions militaires qui ont rempli toute la vie d'Arnauld, il n'a pu trouver le temps de composer aucun ouvrage proprement dit ; mais il nous reste un assez grand nombre de ses chartes et de ses lettres : la notice que nous en allons donner sera succincte; car ces écrits, fort courts eux-

mêmes, n'ont d'intérêt que par leurs rapports avec les faits que nous venons d'exposer.

II. SES ÉCRITS.

I. En 1202, il mit en ordre les statuts de l'ordre de Cîteaux, et en fit une promulgation nouvelle; mais la rédaction particulière qui pourrait lui être attribuée, ne se retrouve, ou du moins ne peut se discerner dans aucun recueil de ces règlements.

II. De Visch parle d'une lettre et d'un discours fort élégant, *eleganti stylo elaboratum,* qu'Arnauld adressait, en la même année 1202, à Innocent III qui venait de lui dédier ou de lui envoyer ses sermons : nous ne rencontrons nulle part ni ce discours ni cette épître.

Bibl. cisterc., p. 28

III. De Visch fait mention d'un autre discours au même pape, mais composé par Arnauld devenu archevêque de Narbonne, et par conséquent après le 12 mars 1212. Selon De Visch, le prélat s'y plaint des Albigeois, que ni lui ni ses cisterciens ne viennent à bout d'exterminer. Ceci conviendrait mieux à l'année 1207, époque où l'abbé de Cîteaux arrivait en Languedoc avec douze abbés de son ordre. Du reste, en citant cette harangue comme subsistante : *exstat et alia oratio,* De Visch ne dit pas en quel lieu; et c'est encore une pièce que nous avons vainement recherchée : peut-être ne s'agit-il que de l'une des épîtres que nous allons bientôt indiquer.

IV. En 1209, Arnauld et son collègue Milon racontent à Innocent III les détails de la prise de Carcassonne. Ils lui recommandent vivement Simon de Montfort, qu'on vient d'élire prince et seigneur du pays, et dont le premier soin a été d'imposer sur chaque maison de ses nouveaux domaines un cens de trois deniers au profit de l'Église de Rome. Il sera facile à Simon de conserver ses conquêtes, de les étendre, de subjuguer toute la province, d'en extirper l'hérésie, pourvu que l'Église, dont il fait si bien les affaires, soutienne cette entreprise et contribue aux dépenses qu'elle exige. Les légats annoncent des envoyés du comte de Montfort, qui, témoins de toute l'expédition, en feront de vive voix un récit plus circonstancié. Cette épître a été insérée parmi celles d'Innocent III.

Baluz. epist. Innoc., l. XII, epis. 108.

XIII SIÈCLE.

V. On ne peut douter que l'abbé de Cîteaux, qui en 1211 présidait avec l'évêque d'Uzès le concile d'Arles, n'ait eu la plus grande part à la rédaction des quatorze articles qui furent signifiés au nom de cette assemblée, à Raimond, comte de Toulouse, et à Pierre, roi d'Aragon.

Hist. de Lan., l. XXI, n° 98.

VI. Élu archevêque de Narbonne, et non encore sacré, Arnauld, par une épître à tous les fidèles, que dom Martenne a publiée, confirme une confraternité ou confrérie établie à Marseille en l'honneur de Dieu et de la sainte Église, pour la défense des innocents et la répression des injustices. On lit à la suite de cette lettre les dix statuts que les habitants de Marseille avaient adoptés relativement à cette confrérie.

Thesaur. anecd. t. IV, p. 575.

VII. Le 1er mai 1212, veille de sa consécration, Arnauld donna aux chanoines de sa cathédrale l'église de Cuxac avec tous ses droits, dépendances et appartenances. C'est l'objet d'une charte que dom Vaissète a imprimée, et dans laquelle sont nommés, comme témoins, tous les suffragants de l'archevêque, et les abbés de l'arrondissement métropolitain.

Hist. de Lan. t. III, p. 236, 237.

VIII. Ughelli et après lui les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* ont publié la relation qu'Arnauld archevêque de Narbonne, *par la grace de Dieu,* adressa d'Espagne au chapitre général de Cîteaux; c'est le récit de la victoire remportée sur Miramolin, roi de Maroc, le 16 juillet 1212: les Maures sont exterminés, et les hérétiques du Languedoc doivent craindre un pareil sort, s'ils ne se repentent. Le journal très-détaillé de cette expédition annonce plus de connaissance et d'habitude du métier des armes, qu'on n'aurait droit d'en attendre d'un archevêque.

Ital. sacra, t. I, p. 188-192. Gall. christ. nova, t. VI, p. 55, 56.

IX. Il prend cette dernière qualité en écrivant à Gervais, abbé de Prémontré, pour le presser de contribuer au succès de la croisade contre les Albigeois, soit par des subventions pécuniaires, soit en provoquant l'enrôlement de quelques nouveaux bataillons de croisés. Cette épître est la quarante-deuxième parmi celles de Gervais, dans le recueil du P. Hugo.

Hugo Monum. sac. antiq., t. I, p. 41, 42, 43.

X. L'archevêque de Narbonne ayant présidé le concile de Lavaur, en 1213, on peut le considérer comme le principal auteur des décrets qui en émanèrent, et qui sont insérés dans les collections de Labbe et de Baluze; mais ils ne concernent que les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, et le roi d'Aragon, leur protecteur.

Concilior., t. XI, P. I, p. 81-99. Epist. Innoc. de negot. com. tol., t. II, p. 762-771.

XI. Nous avons parlé de ces décrets et d'une épître menaçante de l'archevêque de Toulouse à ce même roi d'Aragon; elle est jointe aux actes du concile de Lavaur, dont elle fut en effet l'un des résultats: Pierre de Vaux-Cernai l'a consignée dans son histoire des Albigeois. C. 73, p. 58.

XII. Une lettre de ce concile à Innocent III retrace les même faits, exprime les mêmes sentiments, et peut aussi se compter, si l'on veut, au nombre des écrits d'Arnauld. Manr. Ann. cisterc. ad ann. 1213, c. 3, n° 1.

XIII. En 1214, plainte, supplique, acte d'appel de l'archevêque, au pape et au collége des cardinaux, contre Simon de Montfort. Ces pièces ont déjà pris place parmi les faits dont s'est composée notre notice sur la vie d'Arnauld. Gall. christ. nov. t. VI, Pr. p. 57, 58. — Guill. Besse, p. 469.

XIV. On a trente canons du concile de Montpellier, où il siégea en 1215: il n'y présidait pas; et l'on peut d'autant moins le déclarer l'auteur de ces articles que la plupart n'ont trait qu'à la discipline ecclésiastique, dont il n'avait guère alors le temps de s'occuper. On y voit que les clercs scandalisaient par le luxe et l'immodestie de leurs vêtements, et par les déréglements de leur conduite; en conséquence, le concile leur interdit les habits rouges et verts, les chapes à grandes manches, les manches cousues, *manicis consutitiis*, les éperons dorés, les oiseaux de chasse, la simonie, l'usure, la profession d'avocat et la fréquentation des femmes. Le vingt-septième canon porte que les personnages notables qui auront juré de garder et faire garder la paix durant un temps déterminé, *majores paciarii*, s'assembleront tous les ans au mois de mai, discuteront toutes les plaintes et jugeront les cas douteux. Le serment de ces *paciarii* se renouvelait tous les cinq ans. Ils employaient la force des armes; réparateurs des torts, ils faisaient la guerre pour contraindre à la paix. Le vingt-huitième statut défend d'établir de nouvelles confréries. Arnauld a pu avoir plus de part au vingt-neuvième, qui ordonne de dénoncer et poursuivre à outrance les hérétiques et leurs fauteurs: mais déja brouillé avec Simon de Monfort, il n'a pu provoquer la délibération qui fut prise en faveur de ce comte, à la clôture du concile de Montpellier. Simon campé sous les murs de la ville où se tenait cette assemblée, y fut déclaré prince et monarque de tout le pays. Baluz. Conc. Narbon., p. 38-58. — Labbe, Concil., t. XI, p. t. 2, app. 2330 et seqq.

XV. A peine Honorius III était-il installé en 1216, comme successeur d'Innocent III, qu'il reçut un mémoire d'Arnauld De Besse, p. 452.

contre de Montfort. L'archevêque demandait la confirmation de l'anathème dont il avait frappé le comte, usurpateur du duché de Narbonne; il sollicitait une sentence pontificale qui exigeât la plus prompte réparation des dommages causés à l'église métropolitaine et au prélat qui la gouvernait.

Hist. de Lang. t. III, Pr. p. 286-289.

XVI. En 1224, les évêques de Nîmes, d'Uzès, de Béziers et d'Agde, ses suffragants, se joignent à lui pour adresser au roi de France, Louis VIII, une fort longue épître: mais Arnauld en fut sans doute le rédacteur; car il y parle souvent au singulier, en son propre et seul nom. C'est ainsi qu'il rappelle ses droits au duché de Narbonne, et les lettres qu'il a écrites pour les soutenir. Du reste, lui et les quatre autres prélats s'intéressent collectivement au comte Amaury de Montfort; ils exposent les raisons qui ont obligé ce prince d'abandonner, après tant de travaux et de dépenses, le pays conquis par son père et par les croisés. Ils invectivent le jeune comte de Toulouse, le comparent au démon qui, chassé d'une maison, y revient avec sept autres esprits infernaux, encore plus méchants que lui. Ils supplient le roi, ils le conjurent, au nom de Jésus-Christ, d'aider Montfort et les fidèles à reconquérir un pays enlevé à l'Église, et dont la perte couvrait de honte tous les monarques chrétiens.

Baluz. Conc. Narbon., p. 59-62. — Labbe, Concil., t. XI, part. 2, append. 2333-35.

T. VI, Pr. p. 57-58.

XVII. Arnauld présida, en cette même année 1224, un concile ou colloque de Montpellier, dont les actes ne subsistent point, à l'exception du serment que prêtèrent à la cause de la foi et contre l'hérésie, la plupart des prélats et plusieurs seigneurs de la province.

XVIII. Les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* ont imprimé la charte testamentaire d'Arnauld en faveur des moines de Fontfroide; nous en avons déjà indiqué les principales dispositions.

Thes. anecdot. t. I, p. 849, 850. T. IV, p. 991.

Tels sont ses divers écrits. Nous nous abtenons d'y joindre une lettre adressée, en 1216, à Blanche, comtesse de Troyes, pour l'admettre à la participation des biens spirituels de l'ordre de Cîteaux. Cette épître, publiée par dom Martenne, est attribuée avec raison, dans la même *Gallia christiana*, à Arnauld II, qui, en 1212, fut élu abbé de Cîteaux, quand celui dont nous venons de parler devint archevêque de Toulouse.

On voit donc que les productions littéraires d'Arnauld Ier, quel qu'en soit le nombre, auraient assez peu d'importance,

sans leurs rapports avec ses actions trop fameuses. Avant de terminer la notice des unes et des autres, nous saisirons cette occasion de faire mention d'un monument que dom Vaissète a publié, et qu'il a tiré du Trésor des chartes : c'est une longue épître des consuls et des habitants de Toulouse à Pierre, roi d'Aragon, qu'ils appellent leur seigneur, *Excellentissimo suo Domino*. Simon de Montfort venait de lever le siége de Toulouse, le 29 juin 1211. L'épître contient un exposé détaillé des manœuvres de l'abbé de Cîteaux, de sa conduite à l'égard des Toulousains et du comte Raimond. Les croisés font de nouvelles menaces, et les victimes de leurs fureurs n'ont d'espoir que dans le roi d'Aragon. Il est supplié de ne point ajouter foi à ce qu'on publiera de contraire au récit qu'il vient de lire ; car on ne manquera pas de calomnier les Toulousains, quoiqu'on sache bien que dévoués à l'Église, ils sont prêts à lui donner toutes les sasatisfactions justes et raisonnables. Mais tous les princes, tous les états sentiront sans doute ce qu'ils ont à craindre des entreprises des croisés ; et Pierre d'Aragon surtout appercevra, dans les persécutions dont le comte de Toulouse est aujourd'hui l'objet, le prélude de celles qu'on lui prépare à lui-même.

Hist. de Languéd., t. III, Pr. p. 232-236.
Albigeois, n° 12.

L'un des prétextes de tant d'anathèmes lancés contre les Toulousains était l'emploi qu'ils avaient fait des aventuriers ou brigands mercenaires alors appelés routiers. Mais, disent-ils, ceux qui nous excommunient craignent bien moins que nous de se fortifier de ces auxiliaires ; ils nous les enlèvent, en leur offrant de plus fortes paies ; ils les encouragent et les absolvent de tous les crimes, à la condition de s'en laver dans notre sang ; en un mot, ils les trouvent bons pour nous exterminer, et horribles pour nous défendre. Ils accueillent sous leurs tentes, ils admettent à leurs tables les assassins de l'abbé d'Elne, ceux qui ont coupé le nez, les oreilles, arraché les yeux aux moines de Bolzone qui s'étaient pourtant signalés par leur zèle contre les hérétiques. Est-ce donc l'intérêt de la religion qui anime ces légats, ces abbés, ces simples prêtres, nos persécuteurs ? Ne voit-on pas leurs intrigues aboutir à les pourvoir eux-mêmes d'archevêchés, d'évêchés, de riches prélatures ? Enfin, que nous demandent notre évêque Foulques, et le légat Arnauld ? Ils exigent l'infraction de nos serments au comte Raimond ; ils veulent nous contraindre à méconnaître ses droits, et à recevoir le

prince qu'il leur plaira de nous imposer, comme donné par l'Église : à cette condition, ils nous promettent de nous laisser vivre en paix. Non, nous ne commettrons point ce parjure : nous le proposer, c'est nous outrager et attenter à la foi publique. Pour une telle époque, cette lettre nous semble fort remarquable par la justesse des idées, par la sagacité des observations, et par la noblesse des sentiments. On y retrouve presque tout ce qui pourrait se dire aujourd'hui de plus judicieux et de plus énergique sur l'iniquité de ces persécutions, sur leurs causes, sur leurs effets, sur les motifs secrets des persécuteurs, et sur les désordres publics qui en résultaient. Ainsi, ni le XIIIe siècle, ni aucun siècle peut-être, n'a été pleinement dépourvu des lumières qui auraient suffi, si on ne les eût étouffées, pour arrêter le progrès des calamités que l'ambition, l'imposture et la violence n'ont jamais cessé de verser sur l'espèce humaine. D.

ADAM DE COURTLANDON,

DOYEN DE L'ÉGLISE DE LAON.

MORT EN 1226.

P. 1643, in-4°.

Metrop. Rem. t. II, l. III, 486-489.

Script. eccles. t. II, p. 1707-1708.

T. IX, 561, 562.

Adam de Courtlandon naquit de parents nobles, dans un bourg du comté de Rouci, près de Fismes. Claude Hémeri, dans son *Augusta Viromanduorum*, lui donne le prénom d'André. Marlot lui rend celui d'Adam, qui se lit en effet presque toujours dans les écrits originaux qui concernent ce personnage: mais il n'y a quelquefois que l'initiale A. Casimir Oudin, qui avait lu son épitaphe, mais qui ne la rapporte pas, le nomme aussi Adam, et la nouvelle *Gallia christiana* en fait de même.

Or Adam, après avoir reçu les leçons de Michel, archevêque de Sens, fut élu doyen de l'église cathédrale de Laon, en 1194 ou en 1195. Il l'était certainement en 1196, lorsqu'il se mit en société de prières avec l'abbé de St.-Vincent;

et il ne l'était point encore en 1193; car on voit sous cette date un doyen dont le nom commence par la lettre G. Sur la fin de 1215, ou au commencement de 1216, Enguerrand III, sire de Coucy, ayant dévasté et livré au pillage les domaines de l'église de Laon, le doyen vint à bout de surprendre quelques-uns des pillards et les incarcéra. A cette nouvelle, Enguerrand accourt à la tête d'une troupe armée et furieuse comme lui, brise les portes de l'église, saisit le doyen au milieu des chanoines, l'enlève, et, par représailles, le plonge dans un cachot. Sensible à cet outrage, le chapitre métropolitain de Reims excommunia Enguerrand et implora l'assistance de Philippe-Auguste. Mais ce monarque, à qui ces chanoines avaient répondu qu'ils prieraient Dieu pour lui, lorsqu'il les avait invités à subvenir aux besoins de l'état, leur répondit à son tour qu'il intercéderait pour eux auprès du sire de Coucy. Ils s'adressèrent au pape, dont les exhortations et les menaces firent d'abord peu d'impression sur Enguerrand. A la fin pourtant, après trois années de colère, ce seigneur se laissa fléchir. Au mois de février 1218, ou plutôt 1219 avant Pâques, il obtint l'absolution de ses violences, en promettant d'y mettre un terme et spécialement de relâcher le doyen. Adam de Courtlandon revit donc son église et y fut reçu comme un athlète et un martyr de la liberté ecclésiastique. On voit par le cartulaire de cette cathédrale qu'il en était encore doyen en 1223 : peu de temps après, il permuta avec le chantre, et il ne possédait que cette dernière dignité quand il mourut, vers l'an 1226. On l'enterra dans l'abbaye de St.-Martin de Laon.

Adam de Courtlandon avait composé, pour l'instruction ou la commodité de ses confrères, un ordinaire ou ordre de l'office divin dans l'église de Laon, et l'on pense que ce manuel a fourni le premier fonds des deux volumes in-folio qu'Antoine Belloste, chanoine de la même cathédrale, a publiés en 1662, sous le titre de *Ritus ecclesiæ Laudunensis redivivi.* Belloste dit bien qu'il ne fait que mettre au jour, tirer de l'oubli les anciens rites de cette église: « Istud verò « non aliud quam quotidiana ipsorum è tenebris eruendorum « sollicitudo... Nihil ago, quam ut majorum nostrorum in « observandis ritibus studium vobis conspiciendum exhi- « beam, à nostri seculi moribus, sed non legibus prorsùs « alienum. » Mais il ne nomme point Adam de Courtlandon, il ne fait aucune mention expresse du Rubriquaire de ce

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. Adam. - Hugo. Ann. Præmonstr. Part. 1, t. 2, p. 118

XIII SIÈCLE.

doyen, et s'il en transcrit en effet quelques articles, ils seraient difficiles à démêler au milieu des explications et des additions entassées et ensevelies dans ces deux volumes.

Bibl. Bibl., t. II, p. 1296. B. C. Montfaucon attribue au doyen Adam un traité intitulé, *Liber de calice morali*, et il en cite deux exemplaires manuscrits que possédait la cathédrale de Laon. L'un de ces exemplaires portait expressément le nom de ce doyen : *Liber de calice Adami de Corlandon*. Était-ce une partie du Rubriquaire ou un traité à part? c'est ce qu'il ne nous est ni possible ni très-important de vérifier.

T. II, 1702, 1703. Oudin fait de plus mention d'un ouvrage où le même doyen a résolu différentes questions bibliques : *Variæ in sacram scripturam solutiones*. Ces solutions sont dédiées à Michel, archevêque de Sens, et à Michel de Corbeil, qui occupa ce siége depuis 1194 jusqu'en décembre 1199 : ainsi cet ouvrage a été composé vers la fin du XIIe siècle. Oudin en indique deux exemplaires manuscrits; l'un à l'abbaye de Cuissi, diocèse de Laon, ordre de Prémontré; l'autre à l'abbaye d'Igny, ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims. Le prologue commence ainsi : «Frange esurienti panem tuum;...
« Pater reverende, ratio consulit, utilitas suggerit, necessitas
« cogit, etc... »

GUILLAUME-LE-BRETON,

HISTORIEN ET POÈTE.

MORT EN 1226.

SA VIE.

L'ÉCRIVAIN qui va nous occuper prend le titre de *Natione armoricus* dans la préface de sa chronique, de *Brito armoricus* à la tête de son poème, de *Britigenius* ailleurs. C'est donc de la province où il est né qu'il tient le surnom de *Breton*, qui le distingue de tant d'autres Guillaumes. On ne sait pas d'une manière positive quel canton de la Bretagne lui a donné le jour; mais on voit qu'il parle plus sou-

V. 377, Philipp., l. III; v. 377.

vent, et avec plus de complaisance, du diocèse de St.-Pol de Léon, du pays des Ossismiens, auquel répond le département actuel du Finistère. Il en nomme avec beaucoup plus de détails les prélats et les vicomtes; il consacre cent vers de sa Philippide à la description des guerres civiles qui s'y allumèrent; et sa chronique contient, sous l'année 1198, le récit de quelques prodiges qu'il dit avoir vus dans ce territoire. Il serait donc permis de lui assigner pour lieu natal la ville de Léon, ou quelque commune du voisinage.

L. XII, v. 345-450.
Script. rerum Gallic., XVII, 74.

La date de sa naissance n'est pas non plus très-déterminée. Cependant, si l'on indiquait l'année 1165, on pourrait s'autoriser du vers où il se donne 55 ans, *undenis..., cano jam vertice, lustris*, lorsqu'il compose son poème; car nous verrons que c'était vers 1220.

V. 376 du l. III.

En félicitant la ville de Mantes du courage avec lequel elle a repoussé les Anglais qui l'assiégeaient en 1188, il la prie d'agréer cet hommage d'un nourrisson reconnaissant, qui n'oubliera jamais les soins qu'elle a pris de sa jeunesse. Nous savons ainsi qu'il avait été envoyé à Mantes, à l'âge de 12 ans, quand déjà s'annonçait son goût pour la poésie : *quem... patria... duodennem, misit alumnum, Jam tunc castalii sitientem pocula fontis*.

Ibid., v. 377, 378.

Mais il a dû achever à Paris son cours d'étude; car il est sans doute le Guillaume, que l'auteur du Carolinus célèbre comme son ancien condisciple, devenu un grand maître, un poète sublime, que les écoles parisiennes se glorifient d'avoir eu pour élève : *Wilhelme*,...

Mecum olim in studiis, nunc major doctor, adauges
Hos vatum titulos, et dum in sublimia scandis,
Parisii magno cives extollis alumno.

Ægid. Paris, Carolin., v. 498, 499, 500 ; inter Script. rer. Gallic., XVII, 299.

Il paraît avoir été attaché d'assez bonne heure à la maison du roi :

Regalis, Willelme, domûs famose sodalis,

Carol., v. 497; Ibid., p. 298.

dit encore Gilles-de-Paris. Guillaume-le-Breton nous apprend lui-même qu'il remplit la fonction de chapelain de Philippe-Auguste : *capellanus qui scripsit hæc*, dit-il dans sa chronique. Il a fait à Rome plusieurs voyages qui doivent remonter au temps de la répudiation d'Ingelburge et des démêlés du monarque avec le Saint-Siège, c'est-à-dire aux années 1193 à 1201. En effet, ces missions avaient pour but de maintenir

Scriptor. rer. Gallic. XVII, 95.

le divorce résolu par Philippe, et son mariage avec Agnès de Méranie. Gilles-de-Paris reproche vivement à Guillaume de s'être chargé de soutenir une si mauvaise cause, il se plaint à-la-fois de la fréquence, de la durée et du motif de ses absences. Pourquoi, lui dit-il, tant de courses et de visites au saint Père? ce ne sont plus là de simples voyages à Rome: c'est y prendre domicile.

> At quid agis. . . . qui papam urbemque revisis,
> Tam crebro, Willelme, gradu? . . . .
> . . . . Cujus velut incola dudùm
> Efficeris: nec enim hæc tam longa frequentia simplex
> Translatio est, sed vera potest habitatio dici, etc.

Carol. v. 174, 175, 180, 181, 182, p. 291, 2..

Gilles-de-Paris aimerait mieux que Guillaume restât constamment à la cour du roi de France, pour y donner de bons conseils, pour employer tout ce qu'il a de crédit et d'influence au profit de la religion et de l'État. Guillaume-le-Breton était effectivement un des conseillers de Philippe-Auguste; il assistait quelquefois aux délibérations de ce prince, et l'accompagnait même dans ses expéditions militaires. Le frère Guérin ou Garin s'acquittait des mêmes services; mais de plus il commandait quelquefois des corps de troupes, voué qu'il était à la profession des armes, en sa qualité de chevalier de l'hôpital de Jérusalem. Guérin ne renonça aux fonctions de capitaine que lorsqu'il devint évêque de Senlis: depuis lors, il se contenta de diriger les marches et les manœuvres, de tracer des plans de campagnes.

Philipp. x, v. 729-757.

Nous tenons ces détails de Guillaume-le-Breton, qui, pour son compte, s'est toujours abstenu, ainsi qu'il convenait à un clerc, de prendre une part active aux batailles sanglantes: il ne s'y trouvait que pour remplir son ministère de chapelain. Il était, en 1203, au siége de la Roche-Gaillard, quand Philippe eut pitié de 400 habitants, que les assiégés avaient chassés de la place, comme bouches inutiles. Il décrit, en qualité de témoin oculaire, l'état horrible où la famine avait réduit ces malheureux. Il paraît avoir suivi aussi la campagne de 1213, s'être trouvé sur la flotte française rassemblée à Dam, ensuite à la prise de Courtrai, où, dit-il, nous entendîmes enfin parler notre langue, et non plus le jargon barbare qui nous avait si long-temps fatigués. Il a vu de plus près encore la bataille de Bouvines, en 1214: là, dit-il, nous étions derrière le roi, un de ses clercs et moi son chapelain qui

Gesta Phil. inter Scriptor. rer. Gallic. xvii, 78, 79; et Philipp. vii, v. 507-606.

XIII SIÈCLE.

écris ces choses. Dès que nous eûmes entendu le bruit des trompettes, nous entonâmes le psaume, *Benedictus Deus meus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum;* puis l'*Exurgat Deus;* ensuite le psaume *Domine, in virtute tuâ lætabitur rex,* que nous chantâmes tout entier, malgré les larmes et les sanglots qui étouffaient notre voix. Gesta Philipp. Aug. ann. 1215, Script. rer. Gall. XVII, 95.

Philippe-Auguste avait un fils naturel, né vers 1205 d'une mère inconnue, et appelé Pierre Carlot ou Charlot. Le monarque accordait tant de confiance à Guillaume-le-Breton qu'il le chargea, sans doute peu après 1210, de l'éducation de cet enfant. Les progrès rapides de l'élève récompensèrent les soins du maître qui, en 1220, quand Pierre Carlot achevait à peine sa quinzième année, soumettait la Philippide à sa censure, et le priait d'indiquer les corrections dont elle pouvait avoir besoin.

> Quintus adhuc decimus tibi vix licet annus agatur,
> Porrige, Petre, manum, vultuque recollige librum
> Propitio, dignumque legi fac protinus ipsum....
> Dux et corrector fieri digneris, eidem
> Quæ desunt, supplens, resecare superflua callens.

Philip. XII, v 904, 906, 907, 909, 910.

Carlot, qui était dès-lors trésorier de l'église de Tours, prit possession de l'évêché de Noyon en 1240, et mourut en 1249.

Pour Guillaume le-Breton, nous ne voyons pas qu'il se soit fort avancé dans la carrière des dignités ecclésiastiques, quoiqu'elle dût être ouverte à un homme si bien accueilli à la cour. On ne connaît d'autre bénéfice possédé par lui, qu'un canonicat à Senlis, qui lui avait été conféré par Guérin, élu évêque de cette ville en 1213, et mort en 1219. Gall ch. n. t X, Pr col. 449

Guillaume vivait encore en 1226, puisqu'il a connaissance des évènements accomplis en cette année, de l'expédition entreprise par Louis VII contre les Albigeois et les Toulousains, après la soumission de l'Aquitaine. Il est vrai qu'il n'en parle que d'une manière prophétique : il exhorte le jeune roi à fournir une riche matière aux poètes qui vont briller sous son règne.

> Quæ tu committes aliis tractanda poetis.....
> His tu materiam præbebis carmine dignam.....
> Cumque tibi fuerit Aquitania subdita tota,
> Cum nihil in regno possederit advena nostro,
> Victrices alas tolosanas transfer in oras.

Philipp. XII, 807, 819, 852, 853, 854

XIII SIÈCLE.

Mais il n'est pas besoin de dire que ces inspirations n'ont pu venir à Guillaume qu'en 1226; que c'est alors seulement qu'il a pu ajouter un tel épilogue à son poème. Du reste, on ne voit pas qu'il ait rien fait ou écrit après cette année; et il est même assez présumable que, s'il eût survécu quelques mois à Louis VIII, il n'eût pas terminé son douzième livre, sans prédire aussi la mort de ce prince et l'avènement de Louis IX. Nous supposerons donc que Guillaume-le-Breton a fini sa carrière en 1226.

SES ECRITS.

Ci-dessus, p. 5-20.

Rigord n'avait conduit l'histoire de Philippe-Auguste que jusqu'à l'an 1208: Guillaume-le-Breton l'a continuée jusqu'en 1223; et, quoique ces deux parties soient fort distinctes, leur réunion en un même manuscrit les a fait confondre en un seul ouvrage, que Pierre Pithou n'attribuait qu'à Rigord. Guillaume cependant se nomme expressément lui-même dans l'une des premières lignes de son livre. Il annonce que celui de Rigord étant peu répandu, il commencera par en donner un précis, avant d'y ajouter le tableau des quinze dernières années du règne de Philippe. Le livre entier de Guillaume remplit environ cinquante pages in-folio, et peut se diviser en deux sections, l'une contenue dans les vingt premières pages et offrant un résumé de la chronique de Rigord, l'autre exposant ce qui s'est passé depuis 1208 jusqu'à la mort de Philippe.

La première section n'est qu'un abrégé assez aride et souvent servile, où se reproduisent quelques erreurs échappées à Rigord, particulièrement les dates inexactes qu'il avait assignées à certains évènements. Comme lui, Guillaume remonte à Francion, fils d'Hector, et descend, en quatre pages, de la prise de Troyes à l'avènement de Philippe-Auguste. Il y insère néanmoins, sur les ducs de Bretagne, sur les vicomtes de Léon, un petit nombre de détails que son prédécesseur ne lui fournissait pas; et l'on remarque plusieurs additions du même genre entre les années 1180 et 1208. On pourrait ainsi le considérer comme un des historiens de sa province, qui en a fort peu pour ces époques. D'autres suppléments se rattachent à l'histoire générale du royaume, surtout en ce qui concerne la campagne de 1184, contre le duc de Flandre; celles de 1188, 1194, 1202 contre les Anglais. Il

Scriptor. rer. Gallic. XVII, 62-66.

remplit enfin quelques-unes des graves et nombreuses lacunes que Rigord, comme nous l'avons dit, avait laissées dans sa chronique après l'année 1201. Mais la deuxième section du livre de Guillaume, celle qui lui appartient en propre, est, à tous égards, la plus précieuse: il y raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a eu tous les moyens possibles de vérifier. Ses récits sont ceux d'un témoin qui a pris un vif intérêt à de grands évènements; il en développe les circonstances: nous n'avons point sur ces quinze années de notre histoire de relation plus originale. Quel que soit l'éclat des faits qu'il retrace, il proteste qu'il les expose tels qu'ils sont, sans se permettre jamais de les embellir. De si brillants exploits, dit-il, se suffisent à eux-mêmes; ils n'ont besoin que d'être simplement et véridiquement rapportés: *Sibi sufficiunt, si fuerint veraciter et simpliciter enarrati; et stylum tantùm veridicum sibi volunt.* Le talent qu'il pouvait avoir d'orner la vérité, il l'a réservé pour sa Philippide. Parmi les articles instructifs que présente la deuxième partie de sa chronique en prose, on distingue ceux qui concernent l'Université de Paris, la doctrine d'Amaury de Chartres, les entreprises de Renaud, comte de Boulogne; la guerre de Flandre, en 1213; et surtout la bataille de Bouvines, en 1214: c'est un des récits les plus détaillés que nous ayons de cet événement à jamais célèbre.

Ci-dessus, p. 1[illegible]

La première édition de cette chronique de Guillaume-le-Breton, alors confondue avec celle de Rigord, est de 1596, dans un recueil in-folio, de onze historiens, que Pierre Pithou faisait imprimer à Francfort. La seconde est de 1649, dans le tome V de la collection de Duchesne. La troisième, la seule correcte et complète, est due à M. Brial. On n'avait jusqu'alors fait usage que d'un seul manuscrit, n° 5925, de la Bibliothèque du Roi: il s'en est trouvé un autre à Londres, qui a fourni de meilleures leçons et des additions recueillies par les soins de M. Bétencourt, ancien bénédictin. Elles ont paru, en 1818, dans le tome XVII de la grande collection des Historiens de France. L'ouvrage atteint ainsi l'année 1222: auparavant il finissait en 1219; et même les derniers articles, à partir de 1215, n'étaient plus de Guillaume-le-Breton, mais d'un moine anonyme de St.-Denis. On a depuis 1825, une traduction française du livre en prose de Guillaume, dans une des collections historiques de M. Guizot.

Guill. p. 207-224.

P. 49,66.
Scriptor. rer. Gallic. XVII, 62-116 et 769-775.

P. 769-775.

Quelle que soit l'utilité de cette chronique, c'est par sa

Coll. des Mém. relatifs à l'hist. de Fr., t. XI, p. 181-351.

Philippide que Guillaume a mérité une place très-distinguée dans l'histoire littéraire de son siècle. Ce poème, divisé en douze livres, comprend 9201 vers hexamètres. Le premier chant est précédé de deux dédicaces; la première au prince Louis, depuis le roi Louis VIII; la seconde à Pierre Carlot, autre fils, comme on l'a vu, de Philippe-Auguste. Il y est dit que leur père a triomphé de ses ennemis pendant trente-deux ans, et non pas seulement douze comme l'Alexandre qu'a célébré Gautier de Chatillon, ou seize comme Jules César.

> Bis senos Macedo, bis Julius octo per annos
> Promeruit celebres vix continuare triumphos:
> Vivida Karolidæ virtus triginta duobus
> Annis continuis habuit quos vinceret hostes;
> Donec Theutonicos, Othonem vicit et Anglos
> Flandrigenasque uno confecit marte Bovinis.

On conclut de ce dernier vers que Guillaume-le-Breton a entrepris son poème après la bataille de Bouvines, en 1214, quand Philippe régnait depuis trente-quatre ans, et non pas trente-deux seulement : il y a de l'inexactitude dans les mots *triginta duobus* du troisième vers. Le poète nous dira ailleurs qu'il a mis trois ans à écrire son poème, et deux à le corriger : en faisant partir ces cinq ans de 1215, on a lieu de penser que l'ouvrage a été achevé vers 1220, sauf néanmoins les additions auxquelles il faut, ainsi que nous l'avons exposé, donner une date moins ancienne de cinq ou six ans.

Après le prince Louis, héritier présomptif du trône, Carlot sera un autre protecteur de la Philippide: *Tu quoque fautor ades, Karlote*, etc.; Carlot, à la gloire duquel Guillaume élève aussi un monument particulier dans un poème intitulé Karlotide :

> .... Tibi totius animi virtute dicavi
> Exhaustum subito tenui fonte libellum,
> Imposuique tuo Karlotida nomine nomen,
> Ut tua lectoris laus perpetuetur in ore.

D'autres vers nous apprennent que cette Carlotide a été volée à l'auteur au temps même où il venait de la composer : elle ne se trouve nulle part. On ne doit la confondre, dit M. Brial, ni avec le Carolinus de Gilles-de-Paris, ni avec la Carolide, poëme qui traite de la guerre entre les Anglais et Charles VII au xv[e] siècle, et dont une copie manuscrite se conserve à la Bibliothèque du Roi, nº 6266.

Script. rer. Gallic. xvii, 287.

Le premier livre de la Philippide s'ouvre par une invocation à la muse de l'histoire et au verbe divin, source plus pure de toute lumière. Le poète retrace ensuite, comme à l'entrée de sa chronique en prose, l'origine de la nation française: *Francio, Priamida satus Hectore*, etc., et descend à travers vingt-quatre siècles jusqu'au sujet qu'il doit traiter; il y arrive au 219e vers. Philippe couronné en 1179 (*annus millenus centenus septuagenus Nonus erat*), du vivant de son père, lui succède l'année suivante: il chasse les juifs; il réprime les blasphémateurs, les hérétiques, les spoliateurs des biens du clergé, et les seigneurs ambitieux dont les intrigues et les révoltes ont menacé le trône, et troublent encore l'état. Le jeune roi parvient à rétablir la paix; il n'a plus de contradicteurs:

Secura quievit
Terra, nec in toto quis contradicere regi
Audebat regno, nec guerram movere propinquo.

Mais les feux de la discorde vont bientôt se rallumer; et le poète se prépare à chanter les combats.

En effet, au deuxième livre, le roi de France prend les armes contre Philippe d'Alsace, comte de Flandre: l'objet de la querelle est le Vermandois qui doit retourner à la couronne, faute d'héritiers mâles. Le récit du siége de Boves renferme plusieurs détails de tactique, la description de quelques machines, et spécialement de la baliste, dont les Français, est-il dit, n'avaient pas encore su faire usage.

Francigenis nostris illis ignota diebus
Res erat omninò, quid balistarius arcus,
Quid balista foret; nec habebat in agmine toto
Rex quemquam sciret armis qui talibus uti.

Le refus que fait le roi d'Angleterre, Henri II, de rendre Gisors occasionne une première rupture entre lui et Philippe-Auguste, qui s'illustre par de nouveaux exploits et qui use avec modération de ses victoires dans le Berri.

La prise de Jérusalem par Saladin, la croisade où doivent s'engager ensemble les rois d'Angleterre et de France, le soudain renouvellement des hostilités entre ces deux monarques, d'inutiles conférences à Gisors, des combats dans le Berri et auprès de Mantes, de glorieux faits d'armes de Guillaume des Barres, et la mort déplorable de Henri II; tels sont les principaux sujets du chant troisième. Nous ci-

terons, pour donner une idée de la poésie de Guillaume, les vers où il s'agit d'un grand et vieux orme que Philippe-Auguste fit abattre, auprès de Gisors, et qui avait servi d'abri aux Anglais, tandis que les Français demeuraient exposés aux ardeurs du soleil :

> Interea Franci, solitâ feritate, suprema
> Agmina concidunt, capiunt, et cæde peractâ,
> Arboris in truncum gladios strictasque secures
> Convertunt, quem rex Anglorum cingere ferri
> Pondere non modico multoque sategerat ære...
> Nil ferrum, nil æs, nil vis humana decori
> Profuit arboreo, quin corruat igne cremanda,
> Quæ modo tot ramis, tantoque virebat honore,
> Et Vulcassinæ foret unica gloria vallis. (Vexin)
> Nunc, pudor et luctus patriæ totius! ab ipso
> Funditus est eversa solo, sed adhuc locus ipse
> Ostentat qualis fuerit dum tota vireret.
> Nam nova progenies fruticum succrevit ad instar,
> A terra sensim, steterat quà nobile lignum;
> Quæ numerum vincens, sylvam facit ordine pulchro,
> Ne non hæredes tam nobilis arbor haberet.

Les tableaux retracés dans le quatrième chant sont ceux du voyage des rois Philippe et Richard à la Terre-Sainte, de leurs démêlés, du retour de Philippe, de la captivité de Richard en Allemagne, des guerres violentes qui se rallumèrent au sein de la France, de la déroute des Français à Fretteval, où Philippe-Auguste perdit, en 1194, son bagage, son trésor, ses registres ou archives, avec le sceau royal :

> Scripta tributorum fiscique chirographa, nec non
> Cum reliquis rapitur rebus regale sigillum.

Ces combats sanglants se prolongent, dans le cinquième livre, jusqu'à la mort de Richard, en 1199. Le récit de cette mort est précédé d'une vive apostrophe du poète à ce roi de la Grande-Bretagne, et d'un discours de la parque Atropos à ses deux sœurs pour leur reprocher d'avoir filé trop longtemps les jours d'un si mauvais prince. Jean-sans-Terre lui succède dans le sixième chant, et signe un traité fort avantageux à la France; mais cette paix trompeuse ne doit point s'affermir : deux attentats de Jean la rompent. D'une part, il enlève l'héritière d'Angoulême, promise au comte de la Marche, et envahit les domaines des princes de la maison de Lusignan ; de l'autre, il emprisonne son neveu Artur, duc de Bretagne,

et, selon Guillaume-le-Breton, il l'assassine de ses propres mains.

At puer egregius positus jam in limine vitæ,
Nomina ne desint sceleri tam flagitioso,
Patrue, clamabat, parvi miserere nepotis,
Patrue, parce tuo, bone patrue, parce nepoti,
Parce tuo generi, fraternæ parcito proli.
Hæc ejulantis prendens à fronte capillos
Alvum per medium capulo tenus abdidit ensem
Impius, et rursum generosâ cæde madentem
Cervici impressit tempusque bipertit utrumque.
Hinc quoque digrediens quasi per tria millia, corpus
Defunctum vitâ subjectis injicit undis.

Ces détails suffisent pour exciter l'indignation des lecteurs; mais celle du poète a besoin de s'exhaler par une invective véhémente qui termine le livre : *Ecce Neronis opus*, etc... *Ecce Judas alter, Herodesque secundus*, etc. On s'accorde à imputer à Jean la mort de son neveu; mais qu'il l'ait tué lui-même, ce n'est pas l'opinion la mieux établie. Cependant, Guillaume qui la soutient a protesté, à l'entrée de ce sixième livre, qu'il s'interdit toute altération de la vérité; il a mis en vers ce qu'il avait dit en prose dans sa chronique, que l'histoire dédaigne et repousse les fictions:

Vera referri
Facta volunt scripto, nec amant tam lucida ficto,
Ut magis eniteant, depingi gesta colore.
Historiæ verax veræ stylus est adhibendus,
Quæ mendicatis lucere nitoribus odit,
Cui satis est propriæ radio lucescere lucis.

Jean cité devant la cour des pairs de France, ayant refusé d'y comparaître, Philippe s'élança sur la Normandie, et pour en commencer la conquête, fit investir l'île d'Andely et le Château-Gaillard. Le siège de cette forteresse dura six mois; c'est la principale matière du septième chant, qui nous paraît l'un des plus remarquables par le cours entraînant des narrations, et par la vérité poétique des détails. Au livre VI, une description épisodique du flux et du reflux de la mer avait, sans trop de dommage, interrompu un instant les récits; mais à peine l'auteur a-t-il commencé son huitième chant qu'il revient sur ce phénomène, et emploie cinquante vers à en rechercher les causes; digression d'autant moins excusable qu'elle se termine par l'aveu formel de son inutilité. Revenant à son sujet, Guillaume suit la marche rapide des guer-

riers français : maîtres de la Normandie entière, ils envahissent la Touraine, l'Anjou, le Poitou, en 1205 et 1206. Mais au tableau de ces triomphes succède celui des guerres intestines qui déchirent les provinces méridionales ; et, par-dessus tout, l'on s'afflige de voir le poète partager et, en quelque sorte, animer le fanatisme des persécuteurs. Il est vrai néanmoins que ce sentiment lui inspire un éloquent discours qu'il prête à Simon de Monfort : *Magnanimi proceres, trojanâ stirpe creati*, etc., (v. 632-694). L'histoire de ces expéditions contre les Albigeois est ici conduite jusqu'à la bataille de Muret, où périt le roi d'Aragon, en 1213. Le chant se termine par ces trois vers :

> Sed ne continui nos frangat cura laboris,
> Intercidat opus brevis hic pausatio nostrum,
> Tempore vel modico quâ respirare queamus.

Chacun des sept livres précédents a fini de même par l'annonce d'une pause, en sorte que l'auteur a exprimé cette idée de huit manières différentes : elle ne se reproduira plus à la fin des quatre derniers chants.

Le neuvième raconte l'expédition de Philippe-Auguste en Flandre, en la même année 1213. Elle avait pour but une descente en Angleterre, et à cet effet 1700 navires étaient déjà rassemblés au port de Dam. Il s'agissait de prévenir les entreprises des alliés de Jean-sans-Terre, c'est-à-dire de l'empereur Othon, et du comte de Flandre, Ferrand, que les intrigues de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, avaient ligués avec le monarque anglais. Ces princes réussirent à faire incendier à Dam une partie de la flotte française ; Philippe en fit brûler le reste, et renonçant à descendre dans la Grande-Bretagne, il ne songea plus qu'à soumettre les Belges.

En 1214, le prince Louis remporte sur le roi Jean d'éclatantes victoires en Anjou et en Poitou, tandis qu'en Flandre Philippe résiste à Othon et aux autres princes coalisés. Une action décisive s'apprête, et pour en éclairer d'avance le récit, le poète décrit la composition et les marches des deux armées ennemies. Voilà ce que renferme le dixième chant, dont les morceaux les plus animés sont des harangues militaires de l'empereur et du roi de France. C'est au onzième que se livre la bataille de Bouvines ; et le poète ne reste pas au-dessous du sujet. Il retrace tous les mouvements, s'en-

gage en quelque sorte dans la melée; peint les attaques, les efforts, les résistances; lutte lui-même, et souvent avec succès, contre les difficultés de son travail, et sait mêler à tant de vives peintures des observations qui les embellissent. Par exemple, quand il met en scène le comte de Boulogne, armé contre sa patrie, et malgré son crime, digne encore d'elle par sa bravoure héroïque, il dit:

Nec patrii dulcedo soli, nec sanguinis ulla
Communis pietas, nec amicæ vincula carnis
Nec regi et domino juratio præstita dudùm,
Mollierant diram fundendo à sanguine mentem:
Et cuicumque manum junxisset, victor abibat,
Nec vinci à quoquam se virtus effrena sinebat.
Tam cautè, tam se prudenter agebat in armis!
Tam liquido Francis traxisse parentibus ortum
Belligerando ipsum probitas innata probabat!
Degeneremque licet tibi culpa effecerit ipsum,
Non tamen istius pudeat te, Francia, culpæ;
Nec facies super hoc rubeat tua, etc.

Le douzième et dernier livre s'ouvre par le pardon généreux que Philippe-Auguste accorde à ce comte de Boulogne, qui bientôt renoue le fil de ses intrigues avec Othon, et subit enfin, enchaîné dans la tour de Péronne, la peine de ses longues infidélités. Le roi vainqueur rentre à Paris, traînant à sa suite le comte de Flandre, Ferrand, chargé de chaînes. Guillaume le-Breton se complaît à peindre la magnificence de ce triomphe qui, selon lui, effaçait en éclat tous ceux qu'avait admirés l'antiquité; ce qui amène une digression, au moins inutile, sur les triomphes de Pompée, de Jules-César, de Vespasien et de Titus. Les Parisiens firent de telles illuminations qu'on pouvait dire à la lune et aux étoiles, je ne vous dois rien, *nil vobis debeo;* les autres villes imitèrent cet exemple. La description de ces réjouissances est suivie d'un pompeux éloge de Philippe, qui chérit son peuple autant qu'il en est aimé.

Nec sciri poterat magis diligat an populum rex,
An regem populus, et erat contentio dulcis
.... uter utri carior esset.

Nous lisons ensuite que Jean-sans-Terre, qui etait loin d'avoir inspiré le même sentiment, mourut quatre ans après la bataille de Bouvines: *Jamque Bovinei post belli tempora quartus Annus erat;* c'est une légère erreur, Jean est mort

en 1216, et non en même temps, *ipso sub tempore*, que l'empereur Othon qui a vécu jusqu'en 1218. Cette dernière année est celle aussi de la mort de Simon de Montfort, auquel l'auteur prodigue ici beaucoup de louanges. Aussitôt après, il s'engage dans une digression sur les troubles de sa patrie, l'Armorique; c'est le sujet de cent six vers, dont nous avons déjà fait mention. Là finissait la Philippide, telle que l'auteur l'avait achevée et revue en 1220. Il y a depuis ajouté 465 vers. Guillaume s'y adresse d'abord à sa muse, il lui parle d'une comète, funeste avant-coureur de la mort de Philippe. Vous aviez espéré, dit-il à la muse, de finir ce poëme du vivant de ce prince; maintenant vous lui devez des honneurs funèbres; triste et dernière tâche qui reste à remplir: *Quemque, ipso vivente, librum finire putasti, Exequialis honor fac terminet.* Le XIIe chant se continue donc par le récit de la maladie, des derniers moments, de la mort et des obsèques du monarque. Ces détails entraînent un nouveau panégyrique de Philippe. Nous ne distinguons rien de très-recommandable dans ces morceaux, ni surtout dans celui où la mort du roi est annoncée miraculeusement au pape, séjournant alors à Segni. Au vers 803, commence une exhortation au roi Louis VIII, dont nous avons extrait un passage, pour montrer que Guillaume-le-Breton a dû vivre jusqu'en 1226. Cependant, comme il se suppose écrivant en 1223, il dit que la trève conclue, en 1220, avec le roi d'Angleterre, est près d'expirer: *Treugarum cum finis adest.* C'est bien de cette trève qu'il s'agit, et non de celle de 1215, quoique le nom du roi Jean se soit glissé ici au lieu du nom de son fils Henri. Les 24 derniers vers de l'ouvrage sont adressés à Pierre Carlot, et nous en avons pareillement cité cinq, comme témoignage des relations qui ont existé entre le poète et le fils illégitime de Philippe-Auguste.

Ci-dessus, p. 337.

Ci-dessus, p. 339, 340.

Ci-dessus, p. 339.

Un manuscrit provenant du conseiller Alexandre Pétau, contient de plus vingt vers hexamètres et pentamètres que Guillaume, ou plutôt son poëme, la Philippide elle-même, adresse à Philippe: on suppose qu'ils servaient de conclusion à l'ouvrage, en 1220. J'ai, dit la Philippide, 9150 vers moins cinq, c'est-à-dire 9145; ce compte n'est pas très-exact: M. Brial y trouve une erreur de cinq en plus, et réduit le total à 9140, il aurait pu dire 9139. Mais en ajoutant les 60 vers des deux prologues au prince Louis et à Carlot, on a le nombre 9201 que nous avons énoncé. Il y aurait bien en

Ci-dessus, p. 342.

outre douze sommaires de 9 à 13 vers chacun, distribués à la tête des douze chants; mais la Philippide, dans l'un de ses distiques, dit qu'elle ne veut pas compter ses arguments avec ses propres vers.

Nam qui prælibant librorum teumata versus
Nolo quidem numeris connumerare meis.

Elle ajoute que l'on a mis trois ans à l'écrire, deux à la corriger : *Annis scripta fui tribus, emendata duobus;* et parle enfin de la Carolide, qui a été dérobée aussitôt qu'achevée :

Spatio Karlotis eodem
Est furata *mihi* quo fabricata fuit.

Le mot *mihi* conviendrait mieux, ce semble, dans la bouche du poëte que dans celle de la Philippide; et à vrai dire, nous doutons fort de l'authenticité de ces dix distiques. Nous les attribuerions, ainsi que les douze sommaires, aux copistes plutôt qu'à l'auteur de l'ouvrage.

On a pu, par l'analyse des douze chants, apprécier le mérite de cette composition. Ce n'est pas un poëme épique; il n'y a point d'unité d'action : c'est une histoire en vers du règne de Philippe-Auguste, histoire ordinairement exacte et instructive, où le fil chronologique des évènements est presque toujours suivi, et qui pourrait sembler complète, si l'on n'y remarquait pas l'omission, presque affectée, de certains faits d'une assez haute importance, tels que la répudiation de la reine Ingeburge, le mariage avec Agnès de Méranie, les démêlés avec la cour romaine, l'interdit jeté sur le royaume. Guillaume-le-Breton a été employé lui-même dans ces fâcheux débats; et c'est précisément parce qu'il les connaît trop bien, qu'il ne juge point à propos d'en parler dans ses vers; il n'en a presque rien dit même dans sa chronique en prose. Au surplus, la Philippide s'annonce avec franchise comme un monument élevé à la gloire du monarque; elle raconte, elle célèbre les actions qui doivent lui obtenir les hommages de la postérité : si l'on veut savoir quels reproches il a pu mériter, il faut recourir à d'autres sources. Et cependant, ce poëme n'est point un tissu de fictions; les faits n'y sont pas surchargés de circonstances fabuleuses; en général, ils n'y reçoivent que les ornements autorisés par les conditions mêmes d'un tel genre de composition. Disons plus, on retrouverait dans plusieurs histoires, écrites en

prose, jusque dans les plus classiques, des descriptions, des digressions, des harangues pareilles à celles que Guillaume-le-Breton s'est permises; et en beaucoup d'annales du moyen âge, plus de traditions populaires, de contes puérils, de narrations merveilleuses que ses douze livres n'en présentent, quoiqu'il en ait encore trop recueilli peut-être. Si l'on excepte un discours d'Atropos, l'intervention, d'ailleurs rare, des Furies, de Bellone, de la Victoire, et un fort petit nombre d'inventions de cette espèce, l'ouvrage, tout poëme qu'il est, demeure purement historique, et mérite d'être compté parmi les tableaux originaux d'un règne mémorable. Les faits y sont essentiellement les mêmes que chez les autres chroniqueurs contemporains; quelquefois pourtant avec plus de détails topographiques et militaires. Guillaume décrit les lieux, les villes, les contrées, les mœurs des habitants, les ressources du pays, l'état de l'industrie et du commerce. En racontant les batailles, il nous fait connaître la tactique des guerriers de ce siècle, leur armure, leurs différentes armes offensives et défensives, leurs manières de camper, de se poster, de se mouvoir, d'entreprendre et de soutenir des siéges, enfin les hauts faits de plusieurs preux qui se sont distingués en ces journées.

Pour être si instructif, Guillaume-le-Breton n'en est pas pas moins un poète. Il a l'instinct de l'art des vers, l'habitude du langage poétique, le talent de peindre ses idées, d'exprimer et d'inspirer les sentiments qui l'animent. Son imagination mobile, et quelquefois hardie, est riche de souvenirs : il sait employer tout ce qu'il a de connaissances, rapprocher ce qu'il a vu de ce que lui ont appris les livres. Sa science historique n'est pas très-exacte, mais elle ne manque pas d'étendue; et sa littérature est la plus classique de l'âge où il a vécu. Il a étudié les modèles antiques, principalement Virgile, Ovide, Lucain et Stace : il reproduit au besoin leurs pensées, leurs mouvements, leurs expressions, quoiqu'en y mêlant trop souvent celles que la barbarie des moyens siècles avait introduite dans leur langue. On pourrait dire que deux langages se confondent dans sa diction, celui de ses modèles et celui de ses contemporains; mais c'est encore le premier qui domine; et nous devons remarquer surtout, que lors même qu'il choisit fort mal les mots, il rachète, autant qu'il se peut, ce défaut, par la correction et l'élégance des constructions. Son vocabulaire n'est

point assez pur : sa syntaxe est ordinairement régulière et d'un très-bonne latinité. Nous croyons devoir aussi des éloges à sa versification harmonieuse et facile, quoiqu'elle n'ait point paru à l'abri de tout reproche : on y a relevé des fautes, dont quelques-unes pourtant ne sont que des licences autorisées par d'anciens exemples. Telle est spécialement celle qui consiste à employer comme longue, une syllabe qui resterait brève si elle n'était pas en césure :

Cumque tibi fue*rit* Aquitania subdita tota....
An regem popu*lus*, et erat contentio dulcis... etc.

Nous excuserions plus difficilement le goût du poète pour certains jeux ou rapprochements de mots, tels que

Dignus qui dignè digno decoreris honore. Prol., v. 34.
Candida candescens candore et cordis et oris,
Nomine rem signans. (*Il s'agit de la reine Blanche.*) Phil., VI, 28.
Floribus, unde comas comis dea comat amantum. Phil., VII, 611
Sic metuens metuendo metu pœnam luit ipso.
... ut reprobos reproborum reprobet actus. Phil., II, 319.

Le nom du vaillant Guillaume de Barres revient fort souvent dans le poëme, et une fois il donne lieu à un calembourg qui gâte un très-beau récit. L'adversaire qui croit trop tôt avoir terrassé Des Barres, s'écrie :

Barras, gaudete, quirites,
Fregimus, in manibus sunt Barræ denique nostris;
Nulla potest nobis jam barrula tollere Barras.

Après une bataille, les fourreaux méconnaissent les lames ternies par le sang, et ne veulent plus les recevoir : Phil., III, 548, 549, 550.

Francorum gladios, nimiâ jam cæde rubentes,
Vix foruli agnoscunt, quosque emisere nitentes,
Tabo sordenti mutatos penè repellunt.

Dans les vers adressés à Pierre Carlot, à la fin du XII[e] chant, le nom de *Carlotus* est décomposé en *Carie lotus*, lavé ou pur de toute tache : Philipp. XII, 1-3.

Qui Carie lotus, omni carismate carus,
Carlotus verum meruisti nomen habere.

Quelque étranges que soient de pareils vers, l'ouvrage qu'ils déparent n'en est pas moins, dans son ensemble, par son fonds et même par plusieurs de ses formes, la production poétique qui honore le plus cette époque. Les fictions n'y Phil. XII, 897, 898

tendent qu'à frapper l'imagination des lecteurs, et non à les tromper : elles n'altèrent ni n'embarrassent le cours des récits. Il était difficile de mieux saisir la mesure des libertés que l'histoire peut prendre, lorsqu'elle emprunte le langage des muses, et de moins offenser la vérité, en revêtant de couleurs artificielles des évènements récents. Le genre de poésie auquel appartient la Philippide existait chez les anciens, et ne s'est point conservé parmi nous : peut-être est-il à regretter ; car à côté d'ouvrages plus sévèrement historiques, des annales en vers peuvent contribuer à répandre des notions utiles, à perpétuer l'éclat des grands faits, à rendre plus vifs et plus durables les souvenirs nationaux.

Jacques Meyer a publié, à Anvers, en 1534, un volume in-8°, intitulé : « Bellum quod Philippus Francorum rex cum « Othone, Anglis, Flandrisque gessit, annis abhinc 300 « conscriptum, nunc à mendis expurgatum, carmine « heroico. » C'est une partie de la Philippide de Guillaume le Breton, la presque totalité des livres IX, X et XII. Le poëme entier est inséré dans le recueil de P. Pithou, imprimé en 1596, à Francfort, in-folio, et se retrouve plus correctement d'après deux manuscrits, dans le tome V de la collection de Duchesne, publié à Paris en 1649. Huit ans après, Gaspard Barth (ou Barthius), l'un des plus savants hommes et des meilleurs critiques du XVIIe siècle, mit au jour un volume ayant pour titre : « Speculum boni, pii, cordati et fortunati « principis, qualis describitur et reverà fuit Francorum rex « Philippus-Augustus, à Deo datus, qui regnavit ab anno « Christi 1180 usque ad annum 1223 seminclusum. » C'est une 3e édition des douze chants de la Philippide, édition fort précieuse, quoique Barth n'eût aucun manuscrit à sa disposition, et qu'il ne connût, à ce qu'il semble, que l'édition très-fautive de Pithou. C'est par ses propres conjectures que Barth a opéré sur beaucoup de passages altérés ou défectueux, de très-heureuses corrections. Il a joint à l'ouvrage un commentaire aussi judicieux qu'érudit, tel qu'on le pouvait attendre d'un écrivain laborieux à qui la littérature de l'antiquité et celle du moyen âge étaient familières. Les explications qu'il donne de plusieurs mots de la basse latinité ont servi à Ducange, qui les a recueillies dans son Glossaire. Mais étranger à la France, Barth, il le faut avouer, jète peu de lumières sur les personnages et les localités dont Guillaume fait mention. Ce dernier genre d'éclaircissement est complet dans

Cygneæ, (Zwickau 1656, Lipsiæ, 1657, in-4°.

l'édition du poëme, donnée en 1818 par M. Brial, qui a d'ailleurs rétabli les meilleures leçons du texte, en faisant usage du manuscrit 5952 de la Bibliothèque du Roi. M. Brial a reproduit quelques-unes des notes de Barthius; mais, en général, il a écarté celles qui étaient purement littéraires, ce qui laisse beaucoup de valeur à l'édition de 1657. Les précédentes sont devenues tout-à-fait inutiles. Le septième chant où le siége du château Gaillard est raconté, vient d'être réimprimé seul dans une Histoire particulière de cette forteresse par M. Deville.

Script. rer. Gall., t. XVII, p. 117-287.

Rouen, 182, gr. in-4°.

Une traduction en prose française de la Philippide entière a paru en 1825, dans une collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France, dont M. Guizot est l'éditeur. Cette version est précédée d'une notice sur Guillaume-le-Breton, extraite de celle qui se lit dans la Biographie universelle. On a, de part et d'autre, écrit Nantes, au lieu de Mantes (Medunta), comme le nom de la ville où Guillaume fut envoyé à l'âge de douze ans; et 1697, au lieu de 1657, comme date de l'édition de Barthius. La biographie disait que Pierre Carlot était devenu de trésorier de Tours, évêque de Noyon, ce qui est exact: la notice de 1825, par une sorte de syncope, le fait mourir évêque de Tours; et ce ne sont pas les seules inexactitudes de ce précis, qui n'a que trois pages. Quant à la traduction, deux courts morceaux, qui répondent à des textes latins que nous avons transcrits, la pourront faire apprécier.

Paris, imp. de Lebel, libr. de Brière, in-8°.

T. XIX, p. 248-251.

(Mort d'Arthur). « Alors l'illustre enfant, déja placé près « de la porte par où l'on sort de la vie, s'écriait, pour que « du moins un crime si détestable fût signalé par son nom: « mon oncle, prends pitié de ton jeune neveu; épargne, mon « oncle, mon bon oncle, ton neveu, épargne ta race, épargne « le fils de ton frère. Tandis qu'il se lamentait ainsi, l'impie « le saisissant par les cheveux au-dessus du front, lui enfonce « son épée dans le ventre jusqu'à la garde, et la retirant « encore humectée de ce sang précieux, la lui plonge de « nouveau dans la tête, et lui perce les deux tempes. Après, « s'éloignant encore et se portant à trois milles environ, il « jette son corps, privé de vie, dans les eaux qui coulent à « ses pieds. Voilà bien une œuvre digne de ce Néron..... « Voilà bien un nouveau Judas, le second de cet Hérode, etc. »

Phil. VI. Trad. fr., p. 173, 174.

(Renaud comte de Boulogne). « Ennemi de ses amis, et « détestant les enfants de sa patrie, ni l'amour du sol natal, « ni la commisération due à un même sang, ni les liens d'une

Phil. XI. Trad. fr., p. 344, 345.

XIII SIÈCLE.

« chair amie, ni les serments prêtés tant de fois et depuis « long temps à son roi et seigneur, n'avaient amolli son « cœur endurci, à force de sang; son courage indomptable « ne permettait à personne de remporter sur lui la victoire: « quel que fût celui que son bras pût atteindre, il s'en éloi- « gnait vainqueur, tant il se conduisait dans les combats avec « habileté et sagesse, tant la valeur qui lui était naturelle à « la guerre, proclamait hautement qu'il était véritablement « né de parents français! Et quoique sa faute même l'ait fait « dégénérer à tes yeux, ô France, garde-toi d'avoir honte « de lui, et que ton front ne rougisse point. »

On retrouve un grand nombre de pages de cette traduction dans l'histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue, où le poëme de Guillaume-le-Breton est toujours cité, sous le nom de Philippéide. Jusqu'ici tous les auteurs qui ont parlé de cet ouvrage, y compris M. Guizot, l'avaient appelé Philippide, et c'est le nom qu'ont conservé des poëmes récemment publiés sur le même sujet.

Phil. Aug., 2[e] ed., Paris, 1826, 2 vol. in-18.

Toutefois celui de M. Parseval est intitulé Philippe-Auguste. Composé dans le genre épique, et divisé en douze chants, il a pour dénouement le triomphe de Philippe sur les ennemis de la France dans la journée de Bouvines. L'auteur emploie deux personnages surnaturels, que Guillaume-le-Breton n'a point songé à mettre en scène, sainte Geneviève, protectrice des Français, et Mélusine leur ennemie. Plusieurs autres fictions enrichissent le nouveau poëme, qui ayant un plan et des caractères qui lui sont propres, emprunte assez peu de traits de l'ancien. Guillaume a pu cependant fournir quelques traits des discours que M. Parseval prête à Philippe et à Othon, avant la bataille de Bouvines. Il y a moins de de ressemblance entre les morceaux qui concernent la défaite du comte de Boulogne; car l'auteur français le fait périr de la main de Philippe-Auguste, qui, selon Guillaume et l'histoire, lui pardonna, et depuis l'emprisonna.

T. I et II des OEuv. de M. Viennet, Paris, 1828, 2 v. in-18.

Sous le titre de Philippide, M. Viennet a mis au jour un poëme en vingt-six chants, où l'Arioste et des modèles encore moins sévères, sont plus imités que Virgile et le Tasse. Il n'y a donc pas lieu de le comparer avec la Philippide latine, dont le caractère est constamment sérieux, et qui paraît néanmoins avoir été fort étudiée, ainsi que d'autres monuments de l'histoire de Philippe-Auguste, par M. Viennet. Quand il y puise des matériaux, ce qui n'est pas rare, c'est pour

les tailler et les employer à sa manière. On peut, avec quelque attention, reconnaître qu'en décrivant la bataille de Bouvines dans ses chants XXV et XXVI, il profite de plusieurs détails des trois derniers livres du chapelain breton. Il l'a même plusieurs fois nommé :

Le vieux Guillaume, honneur de l'Armorique,
L'historien de ces nobles travaux,
Du Saint-Esprit entonne le cantique....
Le vieux Guillaume et ses pieux lévites
Font retentir les hymnes des combats.....
Le vieux Guillaume élève avec amour
Les chants pieux de la reconnaissance.

Ces deux vers sont les derniers de l'ouvrage de M. Viennet. Nous ne pouvons nous dispenser, dans une histoire littéraire telle que celle que nous continuons, de remarquer l'erreur chronologique, que l'épithète de *vieux*, si souvent répétée, nous semble présenter ici : Guillaume, à la journée de Bouvines, n'avait que quarante-neuf ans.

Du reste, en faisant mention des éditeurs, commentateurs, traducteurs, imitateurs de Guillaume-le-Breton, notre principal but a été de montrer à quel point sa Philippide a, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours, attiré l'attention des hommes de lettres. Celui qui s'en est le plus occupé, est Barthius, qui, avant de la commenter avec tant de science, l'avait parfaitement appréciée dans son recueil d'observations critiques. Guillaume est, à ses yeux, un poète d'un ordre fort distingué, auquel il n'a manqué du moins que de vivre à une époque plus heureuse, qui s'est élevé au-dessus de la sienne, et qui a moins de rivaux qu'on ne pense parmi ceux qui après lui ont cultivé, avec bien plus de secours, le même genre de littérature. Il a su composer un grand ouvrage où tout se tient et s'enchaîne, où rien n'est forcé, ni confus, ni incohérent, quoiqu'on y aperçoive encore plus souvent qu'on ne voudrait, les traces du mauvais goût de son siècle : *in quo nihil coactum, nihil non perenne, etsi lutulenta non pauca.*

Adversaria, l. XLIII, c. 7.

Sainte Palaye en a porté le même jugement dans une dissertation sur la vie et les écrits de Guillaume-le-Breton, insérée dans la collection de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et reproduite, en partie, dans les mémoires de Niceron. Les notices rédigées auparavant sur le même sujet, par Vossius, Baillet, Fabricius, Oudin, etc., étaient peu exactes et fort incomplètes.

Acad., t. VIII, 536 et suiv.
Nic., t. XXVIII, p. 91-104.
Voss. De historicis lat. III.
Baillet. Jug. des sav., IV, 259.
Fabr. Biblot. med. et inf. lat., I, 281, 282

XIII SIÈCLE.

Oud. Comment. de script. eccl. III, 42.

Ep. 196, 210, 230, 273, 279, 284.

Voy. Fabric. med. et inf. lat. I, 882.

Il faut se garder de confondre l'auteur de la Philippide avec quelques autres personnages appelés Guillaume-le-Breton, comme lui. Celui auquel sont adressées six lettres de Jean de Salisbury, était prieur de Cantorbéry avant que le chapelain de Philippe-Auguste fût sorti de l'enfance, peut-être avant qu'il fût né. Un autre Anglais, nommé Guillaume, et surnommé le-Breton, n'a vécu qu'au XIVe siècle : il était frère mineur, et il a laissé des livres de grammaire, dont le mieux indiqué, bien qu'inédit, est un vocabulaire étymologique des mots de la Bible. Le même nom et le même surnom designent, dans un manuscrit in-folio de la Bibliothèque du Roi, l'auteur d'une chronique, qui commence au déluge et finit au règne de Philippe de Valois. La suscription porte que l'ouvrage a été achevé la veille de l'Ascension de l'an 1484. Sainte-Palaye a examiné cette chronique, et a particulièrement recherché si la partie relative à Philippe-Auguste n'était pas extraite des écrits du chapelain de ce prince ; mais il n'en a rien retrouvé. C'est donc l'ouvrage d'un compilateur du XVe siècle, tout-à-fait distinct de l'écrivain qui, au XIIIe, a illustré le nom de Guillaume-le-Breton. D.

THOMAS GALLUS ou GALLO,

PREMIER ABBÉ DE SAINT-ANDRÉ DE VERCEIL.

MORT EN 1226.

L'OPINION probable de l'origine française de cet abbé se fonde sur le surnom de Gallo, qu'il paraît avoir reçu en Italie, et sur ce qu'il enseignait la théologie en l'université de Paris, étant chanoine régulier de S. Victor de la même ville. C'est là que la célébrité de ses talents l'ayant fait distinguer parmi tant d'autres professeurs, le cardinal Guala, alors légat en France, le choisit pour en faire le premier abbé de la maison canoniale de S. André de Verceil, qu'il fondait en l'année 1220, et à laquelle il légua, en 1227, la plus grande

partie de ses biens. On ne sait rien de la naissance de cet abbé ni aucune autre particularité de sa vie; mais la date de sa mort a causé de grands débats parmi les biographes du XVIIIe siècle, et ces discussions s'étant encore renouvelées de nos jours, nous avons cru devoir en faire ici le résumé, pour fournir un second (1) exemple des difficultés qu'on peut rencontrer dans la simple recherche d'une date au XIIIe siècle, ainsi que de l'aridité des moyens de parvenir à dégager, autant qu'il se peut, l'inconnu de chaque problème de ce genre.

Le chanoine régulier Pennotti, qui écrivait en 1624, assigne la mort de notre abbé à l'an 1246. La même date est suivie par Jean de Thoulouze, chanoine de S. Victor de Paris, qui écrivait en 1650; par Eusèbe Amort, chanoine bavarois, qui écrivait en 1761; par l'auteur de l'article Gallus, dans la Biographie universelle, en 1816; et plus récemment par l'historien de la Letteratura Vercellese. On ne peut deviner sur quel fondement Ducange a prolongé la vie de notre abbé jusqu'à l'an 1260, dans les deux éditions de son Glossaire. Oudin, qui en fixait l'époque vers l'an 1400, et que Dupin a suivi, s'est rétracté depuis, en assignant l'an 1210 pour la date à laquelle florissait l'abbé Thomas; enfin, Ughelli, qui écrivait en 1719, et Pezius en 1721, ont adopté, exclusivement à toute autre, la date de l'an 1226.

Cleric. regul. Hist. Tripart., lib. 3, cap. 28.

Apud, Frontonis Refut. eorum quæ contra Thomæ Kempensis, etc., pag. 92.

Euseb. Amort, Deductio critica in libr. de Imitat. Christ., pag. 269.

Quadro quinto, pag. 301.

Indice Authorum, p. CLXXIX.

Supplementa de script. ecclesiast., p. 678; De script. eccl., tom. III, p. 9.

Italia sacra, t. IV, p. 1082.

Thesaur. anec. t. II, Dissert. 1, Isagog., p. 674.

Ut suprà, p. 674.

Italia sacra, t. IV p. 784.

Les raisons principalement alléguées pour maintenir ce fait sous la date 1246, sont : qu'une bulle de Grégoire IX, datée de 1227, le 3 des calendes de juin, ayant été adressée à l'abbé de Verceil, il s'en suivrait, si c'est le nôtre, qu'il ne peut être mort en 1226. Ce raisonnement serait assez concluant dans les voies ordinaires de la critique; mais alors, en faisant mention de cette bulle, pourquoi Ughelli aurait-il ajouté, après avoir parlé de notre Thomas : *post hunc alius Thomas abbas fuit, cui Gregorius IX amplissimo privilegio, suisque concanonicis, quæ Guala cardinalis monasterio contulerat, confirmavit?* Il est vrai qu'Ughelli n'a pas spécifié quel était cet autre abbé Thomas, et néanmoins il ne faudrait pas refuser d'ajouter foi au témoignage d'un aussi illustre critique, parce qu'il n'a pas ici cité sur quelle autorité il s'est appuyé pour faire succéder l'un à l'autre deux abbés du même nom. Papebrock, pour confirmer la date de 1246, rapporte une tradition portant que saint Antoine de Padoue,

Acta sanctor., t. II, ad 13 junii, p. 732.

(1) Voyez l'article Évrard de Béthune, p. 129 de ce volume.

mort en 1231, avait apparu à Thomas, abbé de Verceil; mais Amort, tout en se prévalant de cette apparition en faveur de la date 1246, fait néanmoins remarquer que Papebrock assigne, dans la même dissertation, la mort de notre abbé à l'an 1226.

Ut suprà in refutat., p. 91.

Le P. Fronteau, cité plus haut, rapporte une lettre de Jean de Thoulouze, chanoine de S. Victor de Paris, qui va peut-être amener par degrés à sa conclusion la question de savoir quelle est la date la plus probable parmi celles dont la discussion nous occupe. Ce chanoine assure que l'ancien Nécrologe de la congrégation de S. Victor de Paris, marquait la date de la mort de cet abbé au 5 décembre 1246, et que la même date se lisait dans un manuscrit d'*Augustinus Ticinensis,* qui fut écrit en 1511, et publié, en 1603, à Milan. Cet *Augustinus* doit donc être le plus ancien biographe qui ait cité cette date, comme l'éditeur Basilius Serennius est aussi le premier qui l'ait publiée dans l'ouvrage qui, suivant Pennotti, paraît avoir pour titre *Dilucidarium.* Enfin, suivant toujours le même Jean de Thoulouze, on voyait à la bibliothèque de S. Victor une série des noms des religieux les plus célèbres de cette maison, dont le quarante-cinquième était notre abbé de Verceil, et dont la mort était marquée au 5 décembre 1246. Or, pour confirmer la précision de cette date, Jean de Thoulouze dit qu'elle est tirée d'un Nécrologe de S. Victor, écrit trois cent vingt ans avant l'année 1650, à laquelle celui-ci écrivait la date de sa lettre.

Hist. tripartit. p. 677.

Si l'on examine attentivement les faits que nous venons de rapporter, il paraîtra d'abord que n'ayant été rédigé que quatre-vingt-quatre ans après la date la plus tardive qui puisse être assignée raisonnablement à la mort de l'abbé, ce Nécrologe ne peut pas être opposé, comme un écrit contemporain, à la date qui doit résulter du vrai sens du premier vers de l'épitaphe qui exprime 1226, et qui est gravée, à Verceil, sur le tombeau de notre abbé. Cette épitaphe est donc le seul monument original qui doive être consulté, et comme elle ne contient aucun millésime exprimé en chiffres, il suit de là nécessairement que le Nécrologe de S. Victor de Paris, écrit vers l'an 1330, n'aura tiré sa date de 1246, que de l'interprétation que le nécrologiste aura donnée au premier vers de l'épitaphe; et c'est ainsi qu'en auront agi tous les biographes qui en ont parlé jusqu'à

Ughelli et Pezius, qui, les premiers, ont saisi, comme on le verra bientôt, le vrai sens de l'épitaphe, en suivant les règles de la bonne latinité. Il faut donc laisser de côté pour un moment la date de 1246, née d'une interprétation vicieuse, dès l'an 1330, et conserver néanmoins celle du 5 décembre qui est portée dans la série des religieux de S. Victor et que l'obituaire rédigé en 1330, aura sans doute exprimée ainsi : *Nonis decembris.* La raison qui nous fait conserver la date du jour à l'exclusion de celle de l'année, c'est que l'obituaire de chaque maison canoniale ayant été déposé dans chaque sacristie, pour régler, chaque mois, le jour où l'on devait acquitter le service anniversaire de chaque fondateur, la connaissance de cette date était toujours précise et d'une notoriété continuelle; mais chaque article ne portait pas aussi exactement l'année du décès, dont la mention n'était pas nécessaire pour l'usage et l'objet de cette espèce d'*agenda*.

Voici l'inscription tumulaire existante à l'abbaye de Verceil, sous la statue de notre abbé :

Bis tres (1) viginti currebant mille ducenti
Anni, cùm Thomas obiit venerabilis abbas
Primitus istius templi, summèque peritus
Artibus in cunctis liberalibus atque magister
In hierarchia, nunc archâ clauditur istâ
Quem celebri fama vegetavit pagina sacra.

Voilà donc l'unique monument contemporain qui soit connu, et auquel on doive recourir dans la question présente. Or, pour que le premier vers puisse, comme on l'a prétendu, signifier l'année 1246, il faudrait supposer que le mot *bis* y aurait été sous-entendu de nouveau après le mot *tres,* dans l'intention de faire signifier ce que nous exprimerions ainsi en prose latine *bis tres atque bis viginti.* Mais si l'auteur de l'épitaphe avait voulu exprimer de cette manière le nombre 46, il est évident qu'il aurait composé ainsi tout simplement son premier vers :

Bis viginti et tres currebant mille ducenti.

Or en ponctuant le commencement de son vers ainsi : *Bis-tres*, *viginti, currebant,* etc., l'auteur aura clairement exprimé le chiffre 26, comme l'ont bien compris Ughelli et

(1) Ughelli ainsi que Pezius ont écrit *bis ter.*

XIII SIÈCLE.

Pezius. Enfin, pour prouver que pour exprimer dans ce vers le nombre 46, l'emploi de la conjonction copulative *et* ou *atque*, était indispensable, nous citerons l'exemple du vers suivant d'Ausone.

Auson. Eidyll. XVIII, De ætatibus animalium.

Ter binos deciesque novem superexit in annos.

Hoc est, ajoutent les savants lexicographes, Facciolati et Forcellini, *procedit ad annos nonaginta sex*, car il s'agit ici de l'âge auquel l'homme peut parvenir.

Lexic. totius latinit. verb. *superexeo*.

Il restera néanmoins une apparence de contradiction entre la date de la mort de notre abbé, fixée au 5 décembre 1226, et la date de la bulle de Grégoire IX, qui lui est adressée, en date du 3 des calendes de juin 1227, c'est-à-dire le lendemain du jour où fut daté le testament du cardinal Guala, fondateur de l'abbaye de Verceil; mais cette difficulté ne paraîtra pas sérieuse, si l'on réfléchit sur ce que la bulle était adressée collectivement à l'abbé et aux chanoines, en ces termes : *Dilectis filiis Thomæ abbati Ecclesiæ S. Andreæ Vercellensis, ejusque fratribus tam præsentibus quàm futuris.* Il ne serait donc pas incroyable que le testament du cardinal fondateur et la bulle de confirmation du pape, eussent été rédigés en même temps du vivant de l'abbé, et que n'ayant été revêtus des deux signatures légales et des deux dates, que cinq mois après sa mort, on n'ait pas changé le préambule de cette bulle. Au reste, cette hypothèse deviendrait inutile, si l'on parvenait à découvrir plus positivement, que le successeur de Thomas Gallo aurait été un autre Thomas, comme le dit Ughelli, et que le surnom du premier ne lui aurait été donné que pour le faire distinguer du second.

Les expressions *magister in Hierarchia*, qu'on lit dans le sixain, font allusion aux ouvrages de l'abbé de Saint-André, lesquels, suivant Dom Pez, ont été publiés à Strasbourg, en 1503, à la suite des œuvres attribuées au prétendu Saint-Denys l'aréopagite, dont ils ne sont guère que des extraits ou des abrégés. Cette édition nous est entièrement inconnue; mais voici la liste des différents écrits dont elle se compose :

1° *Extractiones libri S. Dionysii areopagitæ de cœlesti seu angelicâ hierarchiâ.* La préface, dans laquelle Thomas dit qu'il a travaillé pendant vingt ans à ses ouvrages, commence ainsi : *Cum in libris magni Dionysii*, etc.

2° *Extractiones libri S. Dionysii de ecclesiasticâ hierarchiâ.*

3° *Extractiones libri S. Dionysii de divinis nominibus.* Ce livre commence en ces termes : *Post librum de Divinis characteribus, in quo tractavi.....* Ce qui nous apprend que Thomas avait composé encore un livre qui portait ce titre, et qui ne nous est pas connu.

4° *Extractiones libri sancti Dionysii de mysticâ theologiâ.* Nous connaissons une édition de ce traité de saint Denys l'aréopagite, dans laquelle l'ouvrage de Thomas a été imprimé avec cette seule indication : *Cum Vercellensi extractione.* Cette édition a été publiée à Strasbourg, en 1519, sous le titre de : *D. Dionysii areopagitæ de mysticâ theologiâ liber I. Græcè. Joan. Sarraceno Ambrosio Camaldul. Marsilio Ficino interprete; cum Vercellensi extractione. Joan. Eckius commentarios adjecit*, in-fol.

5° *Extractiones epistolæ Dionysii ad Titum.* Ces extraits, dit Pez, ne sont autre chose que des commentaires courts, faciles et exacts, sur les livres qui composent l'ouvrage de saint Denys sur la Hiérarchie. Thes. anecd., t. II, p. 18.

Dom Pez publie un autre écrit de Thomas, qui n'avait pas encore vu le jour, et qui est intitulé: *Commentarius super Cantica canticorum, hierarchicè exponens hæc cantica.* Suivant la remarque de l'éditeur, cet ouvrage ne peut convenir qu'à l'auteur des extraits dont nous venons de donner les titres, et la lecture en suffit pour le prouver. En effet, dans tout son commentaire, qui est fort long, il ne cite aucun autre père que le prétendu saint Denys l'aréopagite; il en rapporte à chaque page des fragments assez étendus, ajoutant que ce n'est pas sans fruit qu'il avait travaillé pendant vingt ans à étudier et à commenter cet auteur; on voit en effet qu'il a médité ses écrits, qu'il en a pris l'esprit, le style, les expressions même et toute la doctrine. Page 504.

Ce commentaire sur le Cantique des cantiques est le seul ouvrage de Thomas qui mérite aujourd'hui d'être examiné avec quelque détail, et ce que nous allons en dire, suffira pour faire apprécier le genre d'esprit qui caractérise plus particulièrement cet écrivain. On ne trouve dans son commentaire qu'une explication mystique du Cantique des cantiques, et là, comme dans ses extraits sur le livre de la *Théologie mystique* de saint Denys, qui sont les seuls dont nous puissions parler, puisque nous ne connaissons pas les autres, le style est en tout conforme au sujet. On y rencontre à chaque instant les termes semi-barbares qui sont

XIII SIÈCLE.

le propre de la mysticité la plus exagérée, tels que ceux d'*irradiation*, *d'union*, de *contemplation*, d'*extase*, d'*illumination*, de *graces illuminatives*, de *vie purgative*, etc., etc.

Thes. anecd., t. II, p. 18.

Quoi qu'en dise Dom Pez, qui prétend que ce commentaire ne sera obscur que pour les ignorants dans la voie de Dieu, mais que tous les vrais dévots y trouveront un excellent abrégé de toute la Théologie mystique: nous n'y voyons qu'une spiritualité subtile et guindée. Nous ne prétendons cependant pas refuser d'y reconnaître les sentiments d'une grande piété, et nous devons louer son auteur de n'avoir pas imité les visions des mystiques, qui obtinrent tant de crédit dans les siècles suivants; il faut aussi avouer, que, malgré l'excessive spiritualité et la haute mysticité de l'ouvrage, on ne remarque dans ses principes rien que de conforme à l'économie de la foi et de la bonne morale.

L'auteur recommande souvent la lecture et la méditation des saintes écritures, dont il paraît lui-même imbu; il ajoute que, sans leur lecture, on ne parviendra jamais à la vraie contemplation, ni à l'union des choses divines; enfin on ne peut pas lui reprocher d'avoir prêché, comme l'ont fait d'autres écrivains mystiques, cet abandon total de soi-même, qui va jusqu'à l'inaction, pour les bonnes-œuvres.

Ce qu'il dit de la *méditation* et de l'*action*, mérite d'être remarqué. Il semble, dans un endroit, préférer à la dernière, la *méditation*, et il développe ensuite ses idées, en disant que rien n'est si propre à nous élever à Dieu, que les mouvements par lesquels nous nous portons vers lui, par une ardente charité. Il s'explique encore ailleurs et très-expressément, quand il dit que l'époux veut élever son épouse à la contemplation par l'exercice de l'action, et à la pureté,

Thes. anecd., t. II, p. 528.

par le mérite de l'humilité; que c'est par ses bonnes actions que le patriarche Jacob est devenu un excellent contemplateur (*luculentissimus contemplator*); qu'il faut travailler avec effort dans le champ de l'action, et descendre dans le plus profond

Ibid. p. 529.
Ibid. p. 624.

de la vallée de l'humanité. Dans un autre endroit expliquant quels sont les fruits divins: ce sont, dit-il, la probité des mœurs, la pureté des affections, la subtilité des conceptions, la sainteté des désirs, la dignité des mérites, et la sublimité des récompenses. Il recommande de quitter quelquefois les secrets de l'union, pour s'appliquer à la lecture, à l'étude de la prédication, et à quelque travail utile, afin que les marques, dit-il, du très-saint crucifié brillent dans l'homme ex-

térieur, et ces marques sont la mortification des pensées, des sens et des membres, qui s'acquiert par un triple exercice.

Thomas est encore auteur d'un traité sur les fruits de la contemplation, qui est intitulé: *Tractatus de septem fructibus contemplationis*. Ces fruits sont : 1° l'ignification très-chaude, 2° l'onction très-suave, 3° l'extase très-parfaite, 4° la spéculation très-lumineuse, 5° la dégustation très-exquise, 6° le repos et l'union très-paisibles, et 7° la gloire très-excellemment glorieuse (*supergloriosissima*), dont il a fait, dit-il, un traité particulier.

Thes. anecd., t. II, p. 659.

P. S. Il existe à la Bibliothèque du Roi une copie de la liste des abbés de Saint-André de Verceil qui fut adressée en 1654 au supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, par le prieur d'une abbaye de Feuillants dite *de Pimbolio*, et dont voici les trois premiers noms : *Thomas Gallus, anno* 1220; *Artusus*, 1230; *Ugutius Bondonus*, 1287. Il paraît donc bien confirmé, 1° que Thomas Gallus n'a pas vécu jusqu'à l'an 1246; 2° que les quatre ans écoulés depuis l'an 1226, date maintenant confirmée, jusqu'à l'an 1230, qui est celle d'Artusus, fournissent un espace suffisant pour placer le second Thomas cité par Ughelli, et qu'il y aurait eu ici une lacune dans la liste originale qu'on a copiée, comme il en existe une autre vraisemblablement entre Artusus 1230 et Ugutius 1287; car il est peu probable que ce dernier ait gouverné l'abbaye pendant cinquante-sept ans. P. R.

MSS dits Résidu de St.-Germain, carton, n° 147.

CONRAD,

ABBÉ D'ÉVERBACH,

MORT EN 1226.

L'OUVRAGE intitulé *Exordium magnum ordinis cisterciensis*, contenant la biographie des premiers religieux des abbayes de Citeaux et de Clairvaux, ne nous est originairement connu que par des manuscrits dont les titres sont anonymes. On en a d'abord attribué la composition à Helinand, et l'on se fondait, pour cela, sur ce que Vincent de Beauvais aurait

rapporté un fait relatif à Étienne, abbé, et dont la narration aurait été faite par Helinand, dans les mêmes termes, dit-on, qu'elle se trouve au livre de l'*Exordium*. Sur quoi Manrique fait observer que Helinand était moine de Froidmont, mais que l'auteur de l'*Exordium* était certainement moine de Clairvaux, ce qui exclut nécessairement Helinand de la question présente. Mais le même Manrique a négligé de faire remarquer que la contexture des deux narrations, assez étendues, ne présente ni les mêmes détails, ni les mêmes circonstances, ni les mêmes termes : ce qui achève de prouver qu'il n'y a point eu identité de rédaction textuelle. Il suffit pour s'en convaincre, de confronter le passage d'Helinand tel qu'il est transcrit par Vincent de Beauvais, avec le récit du même fait, tel qu'il est rapporté par l'auteur de l'*Exordium*. On se dispensera de développer cette comparaison, que les raisons suivantes rendraient superflue.

Confer. Exord. magn. distinct. I, cap. XX, p. 33, cum Vincent. Bellovac. Specul., hist., cap. II°, et cum Manrique Annal. cisterc., cap. I, p. 54, sect. 1, 2, 3.

L'éditeur de cet ouvrage, dom Tissier, en attribue la composition à Conrad, abbé d'Éverbach, et il se décide sur ce que le manuscrit qu'il a consulté à l'abbaye de Foigny, porte la note suivante : *istum librum composuit quidam abbas, Conradus nomine, Everbacensis cœnobii, qui fuit monachus Claræ vallis*. L'auteur, quel qu'il soit, déclare en effet qu'il avait fait ses études et son noviciat à Clairvaux, et qu'il y avait eu pour contemporains le bienheureux Pierre, et Garnier, qui fut ensuite évêque de Langres; d'après quoi Dom Tissier conclut, avec raison, que l'auteur de l'*Exordium* dut vivre vers l'an 1180. Il fait remarquer encore que cet auteur parle assez longuement de l'abbaye d'Éverbach, sans dire cependant qu'il en avait été pour lors abbé; mais si l'on se laissait préoccuper, on pourrait croire au premier abord que l'auteur de l'*Exordium* aurait voulu parler indirectement de sa propre personne, dans le même chapitre, sous le nom d'un Conrad, qui avait eu une vision, en assistant aux matines dans l'église de l'abbaye; or le Conrad dont il s'agit ici était un homme de guerre qui ne savait pas le latin, qu'il aurait, à la vérité, pu apprendre dans la suite à Clairvaux; mais l'auteur du récit spécifie surtout que ce militaire paya très-exactement chaque année, sa vie durant, une pension annuelle à l'abbaye d'Éverbach : ce qui ne s'accorderait guère avec la profession qu'il aurait faite dans la maison de Clairvaux.

Exord. magn. Præfat., p. 13.

Distinct. V, cap. XVII, p. 213.

Il faut donc s'en tenir à la note écrite sur le manuscrit de Foigny, et rechercher maintenant à quelle date environ Conrad a pu écrire son livre. Manrique la fixe vers l'an 1192, ajoutant, sans spécifier aucune autorité précédente, que l'*Exordium magnum* fut composé ou plutôt compilé par les soins de Garnier ou Warnier, neuvième abbé de Clairvaux. Il paraît cependant que ce Conrad ne l'aura du moins rédigé que depuis qu'il était devenu abbé d'Everbach. En effet, en parlant de Garnier, qui était pour lors évêque de Langres, il s'exprime ainsi, dans l'éloge qu'il fait de la régularité des moines de Clairvaux : *sicut in temporibus venerabilis ac Deo digni D. Petri ejusque successoris D. Warnerii posteà Lingonensis episcopi divinâ favente gratiâ nobis concessum est. Testis enim nobis est Dominus quia cum in Claravalle disciplinis claustralibus in sacris ordinis observantiis subditi essemus, tantum ibi religionis et gravitatis tantumque puritatis vidimus, ut*, etc.

Annal. cisters. appendice ad, tom. I, p. 506, IX.

Exord. magn., dist. VI, p. 245.

Il paraît assez clairement que si le chapitre de la récapitulation finale de l'*Exordium* avait été écrit durant le temps auquel son auteur était encore soumis à la discipline et aux observances de Clairvaux, il n'aurait pas employé le prétérit dans ce passage, mais qu'il y aurait parlé au temps présent. Du reste, Manrique ne l'entend pas autrement que nous.

Annal. cisterc. lib. I, cap., I, p. 54.

On connaît quel est environ le temps auquel Conrad a dû entrer en religion, lorsqu'il dit qu'il a servi à table le bienheureux Fastrade. *Quippe qui pluribus annis eidem in mensâ sua ministravi;* mais comme cet abbé passa au gouvernement de l'abbaye de Clairvaux, l'an 1156, et que Conrad devait être alors au moins âgé de quinze ans, cela ferait dater sa naissance de l'an 1140; car Fastrade ne fut abbé de Clairvaux que durant l'espace de six ans, après lesquels il fut abbé de Cîteaux.

Exord. M. dist. prima, cap. XXIV, p. 38, Henriquez ut infrà.

Henriquez, fascicul. sanct. ord. cisterc., dist. IV, c. 50.

L'*Exordium magnum*, ainsi que le dit lui-même son auteur, n'est qu'une pure compilation : *Sicut partim per litterarum monumenta tradiderunt viri sancti qui ab initio sacræ hujus religionis autores extitere, partim verò majorum relatione didicimus.* Il est encore bien constant qu'il a commencé et terminé le recueil, puisque dans sa récapitulation finale il rappelle dans les termes suivants ce qu'il en a dit au commencement : *neque enim quasi novi alicujus operis autores hæc conscripsimus, sed sicut in exordio hujus voluminis præfati sumus, ea quæ à studiosis patribus passim*

Exord. M. dist. I., cap. XX, p. 23.

Distinct. VI, cap. ultimo., p. 243.

exarata reperimus, in unum collegimus. Ita pulmentum filiis prophetarum ex herbarum in agro veterum patrum collectarum concisione et decoctione parantes, ut coloquintidas falsitatis, tanquam mortiferum elleborum, in olere concidere nefas duceremus. On n'a prolongé la citation de ce passage que pour commencer à faire connaître jusqu'à quel point les imitateurs du style de S. Bernard en avaient outré les défauts, de son temps même.

L'ouvrage se divise en six livres ou distinctions, sous-divisées en chapitres, dans l'édition in-folio de 246 pages qu'en a donnée Dom Tissier, en 1660. Ce livre ne contient presque autre chose que des relations de visions merveilleuses, des préceptes et des anecdotes ascétiques, et appuyées de narrations de plus en plus incroyables. Enfin l'auteur semble avoir voulu caractériser le contenu de son livre, quand il dit, à l'occasion d'un fait particulier : *Mirandis plus miranda succedunt.* Ainsi donc une analyse plus étendue de ces matières ne serait en rien profitable à l'objet qu'on doit se proposer dans la composition d'une histoire littéraire. Henriquez fait d'ailleurs observer que le recueil ne nous est pas parvenu entier, et qu'il y manque tout ce qui concerne Alberic, second abbé de Citeaux.

Distinct. v, cap. xvi, p. 213.

Annal. cisterc. tom. I, p. 48.

Le style de l'*Exordium* est en général assez égal, et d'une lecture assez facile, à l'exception de quelques endroits où, comme on l'a déjà vu, l'auteur annonce la prétention de s'élever à une élégance de mauvais goût. Pour en donner encore un autre exemple, voici comme il commence le chapitre où il parle de Gérard, abbé de Clairvaux : *Post quam aquila illa grandis magnarum - alarum, multarumque plumarum, magnus videlicet Bernardus, magnus meritis, sublimis sanctæ contemplationis alis, ornatus varietate virtutum, medullam cedri, id est perfectionem Religionis, quam de summitate Libani, id est, de altitudine divinæ gratiæ acceperat, in solitudine vallis absynthialis plantavit, quatenus eadem vallis mediante amaritudine pœnitentiæ verteretur in Claramvallem, cœpit jam Religio ipsa transplantari super aquas multas, id est diversarum nationum cervicosas ac tumidas voluntates, tanquam cœruleos undarum vertices ad veræ pietatis cultum inclinare*, etc.

Distinct. iv, cap. xxviii. p. 158.

Tel est le pompeux préambule du récit qui concerne le premier établissement en Suède des religieux de son ordre.

On voit cependant, en parcourant l'ouvrage, que la lec-

ture d'Horace était familière à son auteur, lorsqu'il en cite les deux vers suivants :

Horatii serm. II, sat. VII, v. 86. — Epist. lib. I, XI, v. 27.

Constans ipse sibi totus teres atque rotundus,

Et cet autre,

Apud. Exord. magn., distinct. III, cap. V, p. 83.

Cœlum non animum mutat qui trans mare currit.

Distinct. VI, cap. I, p. 225.

Le premier des deux vers diffère dans nos éditions, et cette différence peut être remarquée, d'autant que le manuscrit de Clairvaux aura été vraisemblablement copié sur celui que l'abbé de Ferrières, en Gâtinais, possédait déja, comme on le voit dans ses lettres, vers l'an 850. Nos éditions donnent la leçon suivante :

Voy. ces Lettres et mes Recherches sur les Bibliothèq. anc. et modernes, etc., in-8. Paris, Rey et Gravier, 1819.

Fortis et in seipso totus teres atque rotundus.

Bentley, ni Sanadon, n'ont fait aucune remarque sur cette différence. Le second vers n'est différent, dans nos éditions, que par l'emploi du pluriel.

L'auteur de l'*Exordium magnum* paraît confirmer la leçon du premier vers, telle qu'il l'avait sous les yeux, dans son manuscrit d'Horace, lorsque parlant de la régularité observée par les moines de Clairvaux, qui habitaient déjà en Espagne et en Suède, il s'exprime ainsi : *Nunquam tamen aut Hiberus æstus aut Scythici frigoris horror seu altera quælibet inclementia cœli, animas eorum inclinare poterant ut non formam ordinis quam in Claravalle didicerant in habitu et victu..... retinerent, pulchrè horatianum illud sibi vindicantes..... constantes animi quas non locus alterat alter.* Dans ce *dictum,* il est clair que le moine faisait allusion au vers d'Horace, qu'il avait ailleurs cité en propres termes.

L'auteur de l'*Exordium magnum,* si peu fécond d'ailleurs en traits d'histoire, rapporte deux faits qui méritent d'être remarqués; le premier est la rencontre du roi de France, Louis VII, et du pape Alexandre III, tous deux présents à la mort de Fastrade, abbé de Clairvaux, laquelle eut lieu durant son séjour à Paris. On sait assez que ce pape s'était réfugié en France, en 1162; qu'il y arriva vers les fêtes de Pâques, et qu'il repassa en Italie, et fit son entrée à Rome, au mois de novembre 1165. La date précise de l'année et du jour même auquel il se rencontra avec le roi pour assister à la mort de l'abbé de Clairvaux, est inconnue, mais elle résulte

de la comparaison suivante. Dans un manuscrit de la bibliothèque d'Ortelius, l'appendice ajouté à la chronique de Sigebert par les moines de l'abbaye de Valcelle, près de Cambrai, fixe la mort de l'abbé Fastrade au quatorzième jour des calendes de juin, c'est-à-dire le 19 mai 1163 : ce qui donne la date la plus juste de l'entrevue qui eut lieu dans cette circonstance, entre Louis VII et le pape Alexandre III.

Auberti Miræi chronic. cisterc. Colon. agrippin. 1614, p. 101.

Le second trait historique est plus intéressant, en ce qu'il fait connaître l'année précise à laquelle un troupeau de buffles romains fut introduit en France, à l'abbaye de Clairvaux. Nous avons cru devoir relever ce fait, d'autant que les naturalistes les plus modernes n'en ayant fait aucune mention, ils nous ont laissé le soin de rechercher si sous le nom du *Bubalus*, cité par l'auteur de l'*Exordium*, il s'agit dans son récit du *Bos Bubalus* de nos naturalistes, que les anciens Romains paraissent n'avoir pas connu, et qu'on croit n'avoir été introduit en Italie que vers la fin du 6e siècle, suivant un récit de Paul Diacre.

Paul Diaconus de Reb. gest. Langobard., lib. IV, cap. XI.

Le chapitre de l'*Exordium magnum*, dans lequel ce récit est rapporté, a pour titre : *De religioso quondam converso Claravallis nomine Laurentio*. Conrad y raconte comment, après la mort de saint Bernard, ce frère convers fut envoyé vers Roger, roi de Sicile, pour solliciter ses bienfaits en faveur du monastère de Clairvaux. À peine arrivé à Rome, il y apprit que ce roi venait de mourir; ce qui fixe la date du fait à l'an 1154. Une circonstance si fâcheuse fit hésiter Laurent de continuer un voyage qui ne pouvait plus se diriger que vers le roi Guillaume premier, alors encore enfant; *puer qui te forsitan ignorat;* mais rassuré par une apparition en songe de S. Bernard, à qui il avait adressé la prière dont nous tirons cette citation, il se décida à partir, et à la porte de Rome il se joignit à des marchands qui faisaient aussi le voyage de Sicile, et qui le défrayèrent pendant la route. Parvenu à l'audience du jeune roi, le frère Laurent réussit non-seulement dans toutes les autres affaires qu'il avait à traiter, mais encore il fut chargé de la somme considérable en or, que Guillame lui remit, suivant sans doute les intentions de feu son père, pour la reconstruction de l'église de Clairvaux. A son retour à Rome, ce même religieux fut comblé de présents par les cardinaux et les princes romains. Or parmi toutes ces libéralités, l'historien Conrad

Apud. Muratori, rer. ital. script. I, p. 457.

Exord. magn. distinct. IV, cap. XXXIII, p. 164.

Page 164.

Page 166.

cite surtout le don de dix bufles. *Ita ut etiam largientibus ex urbe usque ad decem* bubalos *educeret, quos non sine ingenti omnium stupore, Deo se protegente, sanctique patris sui meritis patrocinantibus, Claramvallem usque perduxit.* Ici Conrad fait soigneusement remarquer combien il est étonnant que des animaux aussi féroces, et dont on n'avait aucune idée dans la partie de l'Occident située en-deçà des Alpes, aient pu arriver à leur destination sains et saufs, sous la conduite d'un seul vieillard assisté de deux garçons de service : *Quis enim satis mirari sufficiat quod homo debilis ac veteranus cum duobus tantùm puerulis, tantæ enormitatis ac ferocitatis animantia, quæ etiam boves multa corpulentia et fortitudine superant, per tot locorum discrimina, per tanta latronum prædonumque molimina, tam longo itinere salva et incolumia minare potuerit : præsertim cum genus illud animalium citrà Alpes, ut asserunt, in toto occidente hactenus visum non fuerit.*

Non-seulement ces dix bufles arrivèrent jusqu'à Clairvaux, mais ils s'y multiplièrent au point que leur race s'était propagée dans les provinces voisines, du vivant même de l'historien rédacteur de l'*Exordium magnum. Tandem perveniens ad Claramvallem mirantibus universis novi generis bestias intulit, quæ multiplicatis fœtibus quotidiè propagantur: atque ex eo loco, per multas provincias dilatantur.*

On ne prétendra pas sans doute que sous le nom de *Bubalus*, l'abbé d'Éverbach n'ait pas voulu parler du vrai bufle des marais Pontins, mais de l'*urus;* ce dernier ayant été connu endeçà des Alpes, dès le temps du roi Gontran, puisqu'il était acclimaté dans les Vosges et dans les Ardennes dès le temps du poëte Fortunat, comme l'a fait remarquer M. le baron Cuvier. Ajoutons que César, dans sa description de l'*urus* des Germains, confirme l'interprétation que nous donnons au mot *bubalus;* car l'*urus,* dit César, ne s'apprivoise et ne s'assujettit point à l'homme, lors même qu'on s'est emparé de lui dès son enfance. *Sed assuescere ad homines et mansuefieri, ne parvuli quidem excepti, possunt.* Or cette férocité indomptable ne convient pas aux *bubali,* dont il est parlé dans l'*Exordium magnum*, puisqu'ils se sont laissé conduire depuis Rome jusqu'à Clairvaux. Et d'ailleurs Conrad, qui avait gouverné l'abbaye d'Éverbach pendant treize ans, avait dû bien connaître la différence de l'*urus* qui habitait les Vosges

Gregor. Tur. lib. x, cap. x. Fortunat. lib VI, cap. x.

Cuvier. Recherches sur les ossements fossiles, cap. III, p. 117.

C. Jul. Cæsaris de Bell. gallico, lib. VI, § 26.

et les Ardennes, régions assez voisines d'Éverbach, qui était située, comme il le dit, sur les bords du Rhin, à deux milles de Mayence. On lit d'ailleurs dans Ville-Hardouin, pag. 490, sect. 252: « L'Empereres Henri se logea devant la ville (d'Andrinople), et li correor corurent parmi la terre, et gaaignerent bues et vaches et bufles à grant plenté et autres betes: » ce qui montre qu'en 1207, les Français distinguaient très-bien les bufles d'avec les bœufs; distinction bien reconnue, sans doute, cinquante ans avant cette époque.

Rer. gallic. script. t. XVIII.

Il est donc maintenant établi que l'auteur de l'*Exordium magnum* est Conrad, abbé d'Éverbach; que cet abbé dut naître vers l'an 1140, entrer en religion à Clairvaux vers l'an 1156, commencer sa compilation vers l'an 1192, et la terminer après l'an 1213, auquel il fut élu abbé d'Éverbach, et qu'il y mourut l'an 1226, le quatorzième jour des calendes d'octobre, ainsi que la date en est fixée dans la *Gallia christiana*. P. R.

Tome V, p. 656, B.

MICHEL DE HARNES,

VERS 1226.

On a long-temps attribué à Michel de Harnes une traduction en langue romane, de l'*Histoire de Charlemagne*, écrite en latin par le pseudonyme archevêque de Reims, Turpin ou Tilpin; mais dans notre Discours sur l'*état des lettres au* XIII[e] *siècle*, nous prouvons par une citation, qu'il nous faudra bientôt répéter ici, qu'on ne doit le considérer que comme simple *éditeur* de cette traduction.

Bibl. histor. de la France, II, n° 16187.
Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 153 et 154.
Essai sur l'universalité de la langue française, par C. N. Allou, Paris, 1828, p. 347.

Cherchons d'abord à connaître au moins quelques actions de sa vie.

Il paraît que sa famille jouissait, dans l'Artois, d'une fortune considérable et d'une grande illustration. Sa mère, *Ada* ou *Oda* de Harnes, fonda, en 1196, un couvent de religieuses de l'ordre de Cîteaux, nommé le *Brayelle les-Aunay*, dans un lieu qui lui appartenait, non loin de la petite ville de Lens. Elle est désignée dans l'acte de fondation par les titres

de *nobilis matrona, constabularia flandrensis.* Cet acte fut consenti et approuvé par son fils Michel de Harnes.

Gall. christ nov. t. III, p. 451, et instrum. col 97 à l'an 1204.

Plus tard, en 1214, nous le trouvons à la bataille de Bouvines, où il fut dangereusement blessé. Voici comme les chroniques de Saint-Denis rapportent ce fait : « En cet estors fu « ferus Micheaus de Harnes, d'une lance parmi l'escus et le « haubert, et parmi la cuisse, et fu cousuz aux auves de la « selle et au cheval, et fu trébuchié à terre et il et li chevaus. »

Hist. de Fr., t. XVII, p. 408.

L'événement est raconté avec plus de détails, et très-poétiquement par Guillaume-le-Breton dans sa Philippide :

Jamque perhorruerat lituorum frangor, et omnes
Hinc atque indè acies commixtæ in fata ruebant :
Harnensis Michael clamanti funera francis
Obviat, et medium forat illius ægidis hasta.
Ast illum inferiùs Eustacius impetit, atque
Per sellam, per equi costas, agit improbus hastam,
Et domini per utrumque femur : cadit hic, ruit ille,
Vixque potest hastile suis evellere coxis.
. . . .
At Michael, sociis tellure juvantibus ipsum
Se levat, et quamvis coxam gravet ejus utramque
Plaga duplex, commendat equo sua membra recenti
Invento ut multis aliis sessore carenti,
Cujus humi dominum prostraverat Hugo Malaunus.

Philippid., l XI, v 103-134.

A la suite de cette bataille, où il fut si cruellement atteint d'un coup de lance, Michel de Harnes s'engagea comme ôtage pour divers prisonniers faits par Philippe-Auguste, et s'établit leur caution pour d'assez fortes sommes. C'est du moins ce que semble prouver une pièce conservée dans le recueil de Duchêne, sous ce titre : *Nomina militum qui pro aliquibus prisionium se plegios aut hostagios ergà Philippum regem constituerunt.* Le nom de Michel y est cité en trois endroits.

Plegii pro Petro de Mesnin : — Michael de Harnes, de C. L.
Plegii Galteri de Guistèle : — Michael de Harnes, de C. L.
Plegii pro Geraldo de Grimberge : — Michael de Harnes, de CC. L.

Duchesne, histor. de France, t. V, p 270.

L'époque de la mort de Michel de Harnes n'est point certaine. Tout ce que nous savons, c'est qu'il vivait encore en 1224, puisqu'il fut choisi pour arbitre dans une contestation qui durait depuis plusieurs années entre une Béatrice, comtesse de Guisnes, châtelaine de Broburg, et son fils Baudouin.

Hist. de Fr., t. XVII, p 579.

Voici maintenant tout ce qu'il y a de littéraire dans la vie de ce chevalier. Il ne traduisit pas, mais il fit traduire en prose française la fabuleuse chronique de Turpin, d'où jusques-là on n'avait cessé de tirer une foule de Romans en vers: encore n'est-il pas, à ce qu'il semble, le premier qui ait eu l'idée d'un pareil travail. Une autre traduction du même livre, exécutée par les ordres de Renaud, comte de Boulogne, fut terminée en 1206, un an avant celle de Michel de Harnes, laquelle n'est que de 1207. Il existe à la Bibliothèque du roi, des manuscrits de chacune de ces traductions qui diffèrent par le style; mais nous ne saurions dire celle qui mérite la préférence. La plus ancienne en date (celle de 1206), porte le n° 8190; l'autre (celle de 1207), les n°s 7534 et 7628.

Nous nous occuperons d'abord de la première.

Voici ce que contient le prologue, ou la *préface :* « Voire est « que li plusor ont oi volentiers et oient encore de Charle- « maine comment il conquist Espaigne et Galice. Mès quoi- « que li autres aient osté et mis, ci poez oir la vérité d'Es- « paigne selon le latin de l'estoire que li cuens Renaux de « Boloigne, fit par grant estude cerchier et querre ès livres à « monseigneur saint-Denis, et por estre et manoir ès cuers « des gens les œuvres et le nom del bon roy Phelippe-le- « Noble et Loeys son fils, la fist-il en romans translater del « latin as XIIC ans de l'incarnation, et VI. Et por ce que rime « se velt affaitier de mout conquestes hors de l'estoire, voust « li cuens que cist livre fust sans rime, selon le latin de l'es- « toire que Turpins, l'archevêque de Reims récita et escrit si « com il le vit et oi. »

Voy. le même passage cité dans les Mémoires de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, t. XVII, p. 737.

Ainsi, dans ce temps, on était encore convaincu de l'authenticité des faits racontés par le prétendu archevêque de Reims. Mais ce qui étonne davantage, c'est de voir le comte Renaud chercher *par grant étude,* dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis, un livre qui ne devait pas être rare, puisqu'il était la source féconde où puisaient tous les poètes romanciers, depuis près d'un siècle. Peut-être le comte Renaud ne voulait-il que se procurer un manuscrit plus exact: et, en effet, il en existait un à Saint-Denis, dès l'an 1160, qui, plus ancien que les autres, devait avoir subi de moins nombreuses altérations.

Le président Fauchet, dans ses *Antiquités françaises,* nous fait connaître celui qui traduisit la chronique de Turpin, pour le comte Renaud, et ajoute à ce renseignement des ré-

flexions très-sensées. « Regnault, comte de Boulogne et de « Dampmartin, dit-il, tant renommé du temps de Philippe « Auguste, qui le tint longuement prisonnier, l'an mil deux « cent six, commanda à un M. Jehans, de recueillir les faits « de Charlemagne les plus véritables, et sans avoir égard aux « romans, qui lors estoient en grande vogue : ce bon M. Je- « han ayant trouvé en la librairie de Saint-Denis, l'histoire « fabuleuse de Turpin, pensant que la narration en fût vraye, « la translata de latin en françois, abusant ce vaillant prince; « là, où s'il eût mieux cherché, il eût pu trouver ce qu'avoit « écrit du même empereur, Éginard, son chancelier, ou Ad- « mat (*sic*) et les annalistes du temps, pour faire un plus cer- « tain et meilleur recueil. »

Fauchet, Antiquités françaises, l. VI, c. 7, p. 212. (Édit. de Paris 1610.)

Nous passerons maintenant à la seconde des traductions françaises, celle de 1207.

La traduction de la chronique Turpin, faite par les soins de Michel de Harnes, est comme celle dont nous venons de parler, précédée d'un prologue presque entièrement semblable pour le style et les idées, à celui qu'on lit en tête de la traduction de messire Jehan, et que nous avons cité. Mais il y est dit ou à peu près, que ce fut sur le manuscrit qui avait servi à la traduction ordonnée par le comte Renaud, que fut faite la nouvelle traduction, laquelle ne parut qu'un an après l'autre. « Ici poez oir la vérité d'Espaigne, selon « le latin de l'estoire que Michels de Harnes fist par grande « estude cherkier et querre les livres Reinaud, le comte de « Bologne; et por refrescir es cuers des gens les œuvres del « bon roy, la fit translater de latin en roman, à XII cens et « sept de l'incarnation de notre seignor Jhésus-Crist. »

Voy. l'abbé Le Bœuf, Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XVII, p. 737.

Ces deux traductions en prose française contribuèrent à répandre encore plus dans le peuple, les fables que le faux Turpin avait consignées dans sa chronique. Toutes ces fables sont bien connues par les romans en vers dont elles ont été l'origine, ou plutôt le germe, ce qui nous dispense d'en répéter aucune. Nous remarquerons seulement que dès ce temps, il paraît que l'on commençait à se dégoûter de ces énormes amas de vers ou plutôt de rimes qu'avait accumulés dans les *librairies* des couvents et des châteaux la fécondité du siècle précédent; et c'est ce qui détermina sans doute plus que tout autre motif, tant le comte Renaud que Michel de Harnes, à exiger que les traductions qu'ils demandaient de la chronique de Turpin fussent en prose.

Ce dégoût pour les vers ne se manifesta pourtant d'une manière très-sensible que vers le commencement du XIVe siècle. C'est du moins notre opinion. Nous comptons dans le XIIIe siècle un trop grand nombre de poëtes, pour croire que, dans cette période, on en était venu à donner une préférence exclusive aux prosateurs. A. D.

LOUIS VIII,

ROI DE FRANCE.

MORT EN 1226.

FILS de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut, première épouse de ce monarque, Louis naquit à Paris, en 1187, le 3 ou le 5 septembre, à onze heures du soir. En indiquant la deuxième de ces dates, Rigord, Guillaume-le-Breton, Albéric de Trois Fontaines, disent que c'était un lundi, *feria secunda;* Benoît de Peterborough dit *tertio nonas septembris, die Jovis*, c'est-à-dire le jeudi 3 septembre. Mais en 1187, le 3 septembre était réellement un jeudi, et le 5 un samedi : pour retrouver un lundi, il faudrait remonter au 31 août, jour assigné en effet à cette naissance, dans un monument généalogique, publié par dom Martène. Toutefois le 5 septembre est la date établie par le plus grand nombre des témoignages ou des opinions.

Q[illegible] [illegible] Script. rer. [illegible] XVII, 24.
N[illegible] 5 sept. Ibid. [illegible]
Ibid., XVIII, [illegible]
Ibid., XVII, [illegible]
Thes. anecd. III, 392.

Louis, à l'âge de 4 ans, faillit mourir d'une dissenterie, et ce fut, selon les chroniqueurs, à des reliques de saint Denis qu'il dut sa guérison. Peu de mois après, on le déclara héritier des domaines d'Aire et de Saint-Omer, mais seulement pour en jouir au decès de Mathilde, veuve du comte de Flandre Philippe. Au lieu d'Œnora, princesse bretonne, qui lui avait été destinée en 1195, il épousa, en 1200, Blanche de Castille, nièce de Jean, roi d'Angleterre, qui, à l'occasion de ce mariage, céda au prince français le comté d'Évreux et d'autres territoires. En 1206, une maladie retint quelque temps Louis à Orléans : sa santé s'étant rétablie et fortifiée, son père l'arma chevalier, à Compiègne, le jour de la Pentecôte 1209, avec

une solennité, une magnificence, dont jusqu'alors on n'avait pas vu d'exemple, à ce qu'assure Guillaume-le-Breton : « Cum « tantà solemnitate et conventu magnatum regni et homi- « num multitudine et largifluâ victualium et donorum abun- « dantiâ, quanta ante diem illum non legitur visa fuisse. » Le nouveau chevalier conféra aussitôt l'ordre qu'il venait de recevoir, aux deux fils du comte de Dreux. Il ne fut pas couronné roi de France du vivant de son père; il est le premier roi capétien qui n'ait pas été associé au trône, avant de l'occuper seul. Ses droits semblaient assez établis, tant par la possession des huit rois dont il descendait, que par l'avantage d'être né d'une mère issue des derniers Carlovingiens : il paraît qu'on attachait de l'importance à cette généalogie d'Isabelle de Hainaut.

Script. rer. gall., XVII, 82.

Philippe-Auguste, en 1212, envoya son fils à Vaucouleurs, pour conférer avec l'empereur Frédéric II, qui avait encore, dans Othon, un compétiteur redoutable. Dans le cours de cette même année et de la suivante, Louis, pour assurer ses droits aux domaines de Saint-Omer et d'Aire, prit les armes contre Ferrand, comte de Flandre. C'est le commencement de ses exploits militaires : bientôt après il obtint en Anjou et en Poitou des succès qui préludèrent à la victoire éclatante que remporta son père à Bouvines, en 1214. Nous avons eu occasion de parler ailleurs de ces évènements, ainsi que de la guerre contre les Albigeois, dans laquelle Louis ne tarda point à s'engager. Nous ne devons pas non plus revenir sur son entreprise pour s'emparer du trône de la Grande-Bretagne; les barons anglais l'y avaient appelé; mais après la mort de Jean-sans-Terre, ils se déclarèrent en faveur du jeune Henri III; et Louis, que Rome avait excommunié comme usurpateur, ne fut absous qu'en renonçant à ses prétentions. Rentré en France vers la fin de septembre 1217, il reprit les armes, en 1219, contre les malheureux Albigeois, et conclut l'année suivante une trève de quatre ans, entre son père et le monarque anglais. On le trouve en 1222 gouvernant le comté de Boulogne, au nom de son frère Philippe de Hurepel, né d'Agnès de Méranie, et non encore chevalier.

Ci-dessus, art. de Phil-Aug.

Faible de corps et d'esprit, Louis a été qualifié par son père *homo delicatus et debilis;* et l'on a peine à concevoir quel titre il pouvait avoir au surnom de Cœur-de-Lion, qui lui est resté dans l'histoire : celui de Lion Pacifique, par lequel il est aussi quelquefois désigné, lui conviendrait un peu

Guill. de Pod. Laur., c. 34.

mieux; mais à vrai dire, ni ses qualités guerrières, ni ses dispositions aux arts et aux vertus de la paix, n'ont jeté un très-vif éclat. Son règne de trois ans, depuis le 14 juillet 1223 jusqu'au 8 novembre 1226, n'est qu'une sorte d'intermède entre les règnes de son père et de son fils, deux rois illustres, dont l'un a gouverné la France durant quarante-trois ans, l'autre durant quarante-quatre. La courte administration de Louis VIII offre peu de faits mémorables; mais ils sont compliqués d'incidents et de détails que nous ne devons point entreprendre de démêler, parce qu'ils appartiennent aux annales militaires et politiques de la France, et que nous n'écrivons qu'une histoire littéraire. Les deux auteurs modernes qui nous paraissent avoir tracé, d'après les monuments du XIII[e] règne, les tableaux les plus étendus et les plus fidèles de ce petit règne, sont Velly, et surtout M. de Sismondi. Nous nous bornerons à un simple précis chronologique.

Hist. de Fr., t. IV, in-12, p. 1-74. His. des Franç. VI, 529-595.

L'archevêque de Reims Guillaume couronna, dans cette ville, Louis VIII et la reine Blanche, le 1[er] ou le 2 ou le 6 ou le 8 août 1223; car les chroniques donnent ces quatre dates différentes, dont la troisième nous semble la plus probable. On ne saurait dire que les douze pairs de France aient assisté à ce sacre. Le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, n'y parut pas; Ferrand, comte de Flandres, était en prison; le comte de Toulouse se défendait contre les croisés; le duc de Bourgogne, Hugues IV, n'avait que onze ans. Thibaut IV, comte de Champagne, en avait vingt-deux : il pouvait se trouver à cette cérémonie; et cependant son nom ne se lit point parmi ceux des seigneurs qui, revenus de Reims avec le roi, souscrivirent l'une de ses premières chartes. La rentrée de Louis dans Paris fut célébrée par des fêtes somptueuses, dont la description remplit cent trente vers du poëme de Nicolas de Braia. Des ambassadeurs de Henri III étaient venus réclamer la restitution de la Normandie et des autres provinces confisquées sur Jean-sans-Terre. Le roi de France répondit qu'il n'appartenait qu'à l'assemblée des Pairs de juger de la validité de cette confiscation, et il opposa aux sollicitations, presque aux ordres de Honorius III, une résistance énergique, bien que décente et mesurée. La trêve signée en 1220 expirait à Pâques 1224 : Henri travaillait à la renouveler; c'était le vœu du pape. Louis proclama la reprise des hostilités, entra dans le Poitou, défit Savary de Mau-

V. 167-195. Script. rer. gallic. XVII, 313-315.

léon, prit Niort, Saint-Jean d'Angely, et, après un siège de trois semaines, la Rochelle. Les chroniqueurs font observer que, la veille de la reddition de cette dernière place, il s'était fait à Paris une procession solennelle, à laquelle la reine avait assisté avec ses enfants. Le vicomte de Limoges, le comte de Périgord, les seigneurs de l'Aquitaine, vinrent se jeter dans les bras du vainqueur. Mauléon lui-même abandonna le parti de Henri, qui lui avait expédié des caisses remplies de son et de pierres, au lieu d'argent. Cependant les Anglais équipaient une flotte qui, sous la conduite du jeune Richard, frère de Henri III et se disant comte de Poitou, aborda le port de Bordeaux, accueillie par les acclamations de la noblesse et d'une partie du peuple. Richard gagna du terrain, et ne commença d'éprouver de la résistance qu'à la Réole. Forcé de lever le siège de cette place, et voyant la terreur se répandre dans ses troupes, quoiqu'il eût mis la Dordogne entre elles et les Français, il se rembarqua. Louis VIII qui, à la nouvelle de l'arrivée de Richard, s'était avancé jusqu'à Tours et à Chinon, accorda, moyennant une somme de trente mille marcs d'argent que les Anglais lui payèrent, une nouvelle trève de trois ou quatre années. On lui a reproché d'avoir interrompu ainsi le cours des victoires que les Français remportaient sur leurs plus véritables et plus dangereux ennemis. Ses historiens ou ses apologistes assurent qu'il ne cédait point aux menaces du pape, qui persistait à traiter de péchés mortels tous les coups portés à l'Angleterre. Ces hostilités, commencées en 1224, s'étaient prolongées jusqu'en 1225 : on dit qu'au milieu de leur cours, Louis trouva le moment de se rendre à Vaucouleurs, y eut une conférence avec le roi des Romains, fils aîné de Frédéric II, et signa l'engagement de ne conclure aucun accord avec le monarque anglais sans le consentement de l'Empereur, qui de son côté s'imposait une obligation semblable. S'il en est ainsi, Frédéric a dû consentir à la trève de 1225. Une autre chronique dit que cette entrevue à Vaucouleurs n'eut aucun résultat : *sed nihil aut parùm proficientes, ad propria redierunt.* Il y aurait lieu sur ce point à une discussion que nous ne devons pas entamer ici.

Martenne, Ampliss. collect. I, 1195.

Gesta Lud. VIII, inter Script. rer. gallic. XVII, 307.

En 1225 apparut un personnage qui prenait le nom de Baudouin, élu empereur de Constantinople en 1204, et cru mort depuis 1206. Le goût des peuples pour les nouveautés, et des grands pour les intrigues, favorisa les manœuvres de

XIII SIÈCLE.

cet aventurier : il acquit des partisans dans toutes les classes de la société. L'Angleterre lui envoya des ambassadeurs pour traiter avec lui d'une ligue contre les Français. Il n'était guère désavoué en Flandre que par la comtesse Jeanne, fille aînée du véritable Baudoin. Jeanne allait être chassée, massacrée peut-être, sans l'intervention de Louis VIII, qui manda l'imposteur à Péronne pour y subir un rigoureux interrogatoire. Il répondit assez bien aux premières questions, et fort mal, dit-on, aux dernières : par exemple, il ne put jamais indiquer le lieu où il avait fait hommage de son comté à Philippe Auguste. On le reconduisit aux frontières par ordre du roi de France qui lui avait donné un sauf-conduit; mais en chemin le faux Baudouin s'esquiva, se déguisa, fut arrêté en Bourgogne et amené à Jeanne qui le fit pendre en vertu d'un jugement rendu par les pairs de Flandre. La princesse publia qu'il avait, avant de mourir, avoué sa fourberie : on n'en voulut rien croire; on soutint au contraire que les tortures ne lui avaient arraché aucune rétractation, et qu'un parricide n'avait rien coûté à une femme ambitieuse qui, pour régner seule, refusait de payer la rançon de son époux Ferrand, et le laissait depuis dix ans dans les fers. Ces opinions auraient prévalu, si Jeanne n'eût expédié à Andrinople des messagers qui se pressèrent de revenir et de raconter les miracles qui s'opéraient autour du tombeau de Baudoin. La crédulité publique accueillit ces merveilleux récits qui remplaçaient le roman de l'aventurier. Cependant Matthieu Paris et d'autres chroniqueurs parlent de cet évènement en des termes qui en font encore, aux yeux de quelques modernes, une sorte de problème historique.

Voy. notre t. XVI[e], p. 524.

Oudegherst ; c. 108, fol. 179, 180.

Page 271.

La guerre du Languedoc se ralluma : diverses conjonctures l'avaient suspendue. A la vérité, Louis VIII, dès son avènement, s'était ligué avec Amaury de Montfort : il lui donnait dix mille marcs d'argent pour lever des troupes contre le comte de Toulouse, Raimond VII. Amaury, en 1224, céda au roi de France ses prétendus droits à ce comté, sauf toutefois la ratification de l'église. Mais Honorius, après avoir consenti à cet arrangement, parut incliner pour Raimond, et préférer aux expéditions contre ce prince le projet d'une croisade en Orient, proposé par l'empereur Frédéric II. Raimond se vit un instant favorisé à la fois par le pape, par l'Angleterre, et même par l'évêque de Narbonne, Arnauld, jadis l'ennemi le plus acharné de sa maison. Amaury venait de traiter avec les comtes de Toulouse et de Foix, quand

tout-à-coup le souverain pontife renouvela ses anathèmes contre Raimond VII, sous prétexte que celui-ci avait repris à l'évêque de Viviers la ville d'Argentières, enlevée à Raimond VI par les croisés. Romain, cardinal de Saint-Ange, arrive en France, investi du plein pouvoir de détruire, d'arracher, de planter et d'édifier. Ce légat préside à Bourges, le 9 novembre 1225, un concile où Louis assiste, où Raimond et Amaury comparaissent devant six archevêques, cent treize évêques, cent trente abbés. Amaury offrit de s'en rapporter au jugement des douze pairs de France, et Raimond y consentit, à condition que le roi recevrait auparavant son hommage, et le rétablirait par là au nombre des pairs. Il faisait d'ailleurs les plus expresses protestations d'orthodoxie, et abandonnait les mécréants à toutes les rigueurs auxquelles on les voudrait condamner. Dom Vaissète qui prend vivement son parti, dit que ceux qui l'accusaient de tolérance se rendaient coupables d'une *calomnie atroce*. Plusieurs prélats ne le trouvaient point assez bien convaincu d'hérésie; mais Romain ferma les discussions, et partagea les membres du concile en bureaux, avec menace d'excommunication contre quiconque révèlerait le secret de ces délibérations partielles, dont les résultats devaient lui être apportés par les seuls archevêques, présidents de ces sections. Le légat déclara comme conclusion générale de ces avis séparés, que le concile refusait d'absoudre Raimond, chargeait le roi des Français d'exterminer en Languedoc les ennemis de la foi, et lui cédait, pour l'indemniser des frais de cette guerre, les décimes des revenus ecclésiastiques pendant cinq ans, s'il le fallait. Ce décret fut confirmé par des conciles ou parlements tenus à Paris, le 28 janvier et le 20 mars 1226.

Hist. de Lang. l. XXIV, c. I, p. 346.

Matth. Paris, p. 277. Histoire de Lang., l. XXIV, c. 3, p. 348, et pr. n. 160, n 181, p. 299-323. Labbe, Conc. XI, 291. Script. rer. gallic. XVIII, 310.

Philippe-Auguste avait prévu que son fils se laisserait entraîner par le clergé à une expédition en Languedoc, qu'il y ruinerait sa santé, qu'il y perdrait la vie, que le royaume tomberait aux mains d'un enfant et d'une femme. Cette prédiction qui est rapportée par Guillaume de Puy-Laurent, n'arrêta point le zèle de l'époux de Blanche. Réduire les Albigeois et s'enrichir des dépouilles de leurs seigneurs est l'idée qui l'a le plus égaré durant sa vie entière, et surtout durant son règne. Les grands de son royaume et la plupart des prélats se croisèrent avec lui ou s'engagèrent à l'aider comme leur seigneur-lige. Amaury de Montfort renouvela son acte de cession, et reçut en échange l'expectative de la charge de

Duchesne, v. 687.

XIII SIÈCLE.

connétable, alors possédée par Mathieu de Montmorency. Louis partit de Bourges, rendez-vous commun des croisés, à la tête de soixante mille hommes d'armes, sans compter la foule des gens de pied : il traversa le Nivernais, et arriva à Lyon le jour de l'Ascension; il embarqua sur le Rhône les gros bagages, les vivres et l'artillerie. Sa marche le long de ce fleuve frappa de terreur les vassaux de Raimond VII : plusieurs envoyèrent d'avance leurs soumissions. Nîmes se rendit sans résistance, et son territoire demeura depuis ce temps réuni à la couronne. Le comte de Toulouse, abandonné de presque tous les seigneurs languedociens, et du lâche Henri III, fortifia ses places, ordonna de labourer les prés, de combler les puits, d'abattre les moulins et les tours, et rassembla assez de troupes pour harceler ses ennemis. Les Avignonais conservaient pour lui quelque affection, et néanmoins le croyant incapable de soutenir une agression si violente, ils avaient aussi, par des députés, offert au roi l'usage de leur ville et de leur pont, ce qui avait déterminé Louis à choisir cette route pour pénétrer dans les états de Raimond. Mais à la vue de l'armée française, affamée et indisciplinée, qui se présenta le 6 juin sous leurs murs, ils prirent la résolution de ne point la recevoir. Avignon étant alors considéré comme dépendant de l'Empire, les chefs des croisés jugèrent à propos d'écrire à Frédéric II qu'ils connaissaient et respectaient ses droits, qu'ils voulaient seulement réprimer des méchants, des receleurs et fauteurs d'hérétiques. Pendant qu'ils assiégeaient cette place, l'archevêque de Toulouse parcourait les villes et les campagnes pour disposer les esprits à seconder l'expédition : il obtint, entre autres adhésions, celles des communes de Carcassonne et d'Alby, du comte de Provence, Bérenger; même de Bernard, comte de Foix. Divers corps de troupes soumirent à Louis VIII Marseille, Arles, Tarascon, Orange, Beaucaire et Narbonne. Mais le siége d'Avignon n'avançait point, il durait depuis trois ans : les croisés manquaient de munitions et de vivres; leurs rangs s'éclaircissaient par les ravages des maladies qu'engendraient la disette et les chaleurs de l'été; les cadavres s'accumulaient et infestaient l'atmosphère. Les historiens disent que de grosses mouches, nourries de ces chairs corrompues, répandaient la contagion par leurs piqûres. Les fièvres emportèrent, entre autres victimes, l'évêque de Limoges, Guy comte de St.-Paul, et deux cents chevaliers

bannerets; un peu plus tard, Guillaume, archevêque de Reims, le comte de Namur et Bouchard de Marli. Dans ces extrémités, on voulut tenter un assaut décisif. L'écroulement d'un pont sur lequel passait l'armée submergea trois cents hommes, et une sortie vigoureuse des assiégés en extermina deux mille autres. Il faut dire pourtant que ces détails, peu vraisemblables en eux-mêmes, ne sont rapportés que par Matthieu Paris, et que dom Vaissète les révoque en doute. Il n'en est pas moins vrai que les forces de la croisade s'affaiblissant de jour en jour, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, et Thibaut, comte de Champagne, finirent par se détacher de Louis, et par entretenir des intelligences avec les Avignonais dont les deux podestats prenaient le titre de bayles ou représentants du comte de Toulouse, et se conduisaient avec beaucoup d'habileté. Le roi venait de mettre en liberté le comte de Flandre Ferrand, et par là d'irriter Mauclerç qui allait épouser Jeanne, autorisée par le pape à rompre son mariage avec le prisonnier. Thibaut, de son côté, signifia que, ne devant que quarante jours de service, et ce terme étant expiré, il entendait user du droit de se retirer. Il partit en effet, répondant par des menaces à celles du monarque. Si l'on en croit Matthieu Paris, Thibaut, avant son départ, empoisonna Louis VIII, et bien qu'impatient de rejoindre la reine Blanche dont il se disait le chevalier, il s'arrêta d'abord à l'abbaye de Montpension, voisine d'Avignon. Il n'existe aucune trace de l'existence d'un monastère ainsi nommé et situé: ce nom de Montpension doit être une altération de Montpensier, dont nous ne tarderons point à parler. Matthieu Paris ajoute que le légat romain cacha durant un mois la mort de Louis, séduisit les Avignonais par de fausses promesses, démantela et saccagea leur ville, dès qu'ils lui en eurent ouvert les portes. Ce sont encore là des fictions démenties par des témoignages plus immédiats et plus croyables.

Le roi, malgré tant d'échecs et de défections, continua le siége, renouvela les attaques, et les pressa si vivement qu'enfin les assiégés capitulèrent. On combla leurs fossés, on démolit leurs remparts, et, dans l'enceinte de leurs villes, trois cents hôtels qui ressemblaient à des forteresses; ils livrèrent trois cents ôtages, payèrent une contribution de guerre, et abandonnèrent aux vengeances des vainqueurs tout ce qui se trouva de Flamands et de Français ayant concouru à la dé-

XIII SIECLE.

fense de la place. Il y a lieu de croire qu'aucun habitant n'eût été épargné, si l'on n'eût craint de mécontenter Frédéric II. Un débordement de la Durance couvrit le camp des croisés : heureusement ils avaient pris leurs quartiers dans l'intérieur de la cité. Ils en partirent, ayant perdu, durant le siége, vingt-deux mille hommes selon Matthieu Paris, deux mille seulement selon les chroniqueurs français. Après avoir établi un sénéchal ou gouverneur de Beaucaire et de Nîmes, Louis s'avance dans le Languedoc, laisse un sénéchal à Carcassone, fait raser la ville de Limoux, située sur une colline, pour la rebâtir dans la plaine; reçoit, à Pamiers, les hommages des prélats de la Provence, et à quatre lieues de Toulouse, ceux de plusieurs autres personnages, au milieu d'une fête magnifique donnée par l'archevêque de cette capitale. Nulle part il n'avait trouvé ces hérétiques Albigeois, contre lesquels il s'était armé : il fallut des recherches pénibles pour en découvrir un à Cannes, dans le diocèse de Narbonne; c'était un vieillard, nommé Pierre Isarn, caché dans les plus secrets asiles : on le brûla solennellement. Les Français n'avaient pas eu non plus de batailles à livrer. Raimond VII et le comte de Foix, redevenu son allié, évitaient avec soin les actions décisives : ils se bornaient à de légères escarmouches, et laissaient aux croisés le temps de s'épuiser par les fatigues, par la discorde et par les maladies. La saison parut trop avancée pour entreprendre le siége de Toulouse; on le remit au printemps. Le roi confia le gouvernement général des pays conquis à Humbert de Beaujeu, et, s'acheminant vers Paris, il traversa une partie de l'Auvergne. Il s'arrêta d'abord à Clermont, puis à Montpensier, village voisin d'Aigueperse, et n'eut pas la force d'aller plus loin. La cause du mal qui le consumait n'est pas très-bien connue; peut-être n'en faut-il pas chercher d'autre que l'extrême faiblesse de son tempérament, et l'épidémie qui venait de ravager son camp d'Avignon. Dom Lobineau dit qu'il mourut *de poison*, que cela est constant, que le nom seul de l'empoisonneur est *incertain*. Nous ne voyons là rien de *constant* ni même de probable. D'autres disent, d'après Guillaume de Puy-Laurent, que les médecins, persuadés que le mal venait d'un excès de continence, lui proposèrent un remède qu'il n'hésita point à repousser avec tout ce qui lui restait de force. Voltaire, les auteurs de l'Art de Vérifier les dates, et d'autres écrivains ont élevé, sur cet étrange récit, des

Hist de Bret. l. VII, c. 48, p. 219

Duchesne, v. 688

Essai sur les mœurs, c 51, etc.

doutes, à notre avis, fort raisonnables. Quoi qu'il en soit, Louis, voyant approcher sa dernière heure, exige des prélats et des seigneurs qui l'environnent, des serments d'obéissance et de fidélité à son fils, le recommande particulièrement au connétable, et fait adresser à tous ses sujets une lettre qui tend à prévenir tout obstacle à l'avènement et à l'affermissement d'un roi à peine âgé de douze ans. Louis VIII en avait trente-neuf et deux mois quand il expira, le dimanche 8 novembre 1226, à Montpensier; son corps, transporté à Saint-Denis, y fut inhumé à côté de celui de Philippe-Auguste. Certaines chroniques rapprochent du mot Montpensier, une prophétie de Merlin, portant : *In monte ventris morietur leo pacificus,* au mont du ventre ou de la *panse*, mourra le lion pacifique, c'est-à-dire « li rois Loys qui fu en sa vie « fiers comme un lion envers les mauvais, et paisible mer« veilleusement envers les bons. » Il avait eu de Blanche onze enfants, dont cinq, savoir une fille, et quatre fils étaient morts avant lui : un autre, nommé Jean, ne lui survécut que peu de jours. Restaient Louis, son successeur, Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, Charles, comte d'Anjou (depuis roi de Naples), et la princesse Isabelle, fondatrice du monastère de Long-champ.

Chr. de Saint-Denis, dans le Rec. des hist. de Fr., XVII, 422.

Jaloux de suivre les traces de Philippe-Auguste, Louis VIII s'était efforcé d'agrandir le domaine royal : il y avait ajouté la seigneurie de Beaufort, en Anjou, d'Aubigny dans le Cotentin, et le château de Doulens. Il n'a guère fait que maintenir les établissements d'instruction publique, créés par son prédécesseur ; et l'on ne saurait dire qu'il ait secondé bien activement les progrès des lettres, quoiqu'il les eût cultivées dès l'âge le plus tendre, à ce que dit Giraud de Cambrie : *Ludovicus, Philippi Francorum regis filius primævus..... litteris et liberalibus studiis affatim est à teneris annis imbutus.* Il n'a du moins ni entravé ni interrompu les travaux des hommes qui s'étaient consacrés à l'étude des sciences et des beaux-arts. Il a contribué à la conservation des monuments historiques, en honorant un personnage qui avait mis du zèle à les recueillir, l'évêque de Senlis, Guérin; il le fit chancelier en titre, et pour relever cette dignité, le déclara le premier officier de la couronne : il lui donna séance dans la cour des pairs du royaume, où commencèrent à siéger aussi le connétable, le bouteiller et le camérier.

G. camb. de Instruct. principis, l. inter Script. rerum gallicar. XVIII, 122.

Les chartes et ordonnances de Louis VIII ne sont pas

XIII SIÈCLE.

nombreuses. On dit qu'avant d'être roi, il avait rédigé ou fait rédiger les coutumes de la ville d'Arras, confirmées depuis par son fils Robert, comte d'Anjou : Dachery les a insérées au tome XI du Spicilège. Nous ne possédons pas les textes de plusieurs affranchissements de serfs, par lesquels s'ouvrit, suivant les chroniques, le règne de Louis. Des statuts de ce monarque pour la liberté ou les immunités de l'église ont été publiés par Gariel, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Aniane; ils sont datés de 1223, ainsi qu'un acte souscrit à Soissons, par Jean Clément, maréchal de France, qui promet avec serment sur les saints évangiles que jamais ni lui ni ses hoirs ne réclameront cet office, à titre héréditaire, et qu'ils ne retiendront ni les chevaux, ni les palefrois, ni les bêtes de charge à fournir par les particuliers. On conserve au trésor des chartes, un Établissement, où sous la la date de l'octave de la Toussaint, ou 8 novembre 1223, le roi, de l'avis et du consentement des prélats, comtes, barons et autres vassaux assemblés à Paris, dispense les débiteurs des juifs, de payer des intérêts, et autorise le remboursement des capitaux à trois termes éloignés. Il y a trop d'autres exemples de cette iniquité, à l'égard des créanciers israélites. Des Lettres qui confirment celles de 1145 abolissant certaines coutumes abusives de la ville de Bourges, sont remarquables, en ce que Louis VIII les date de la seconde année de son règne : ses autres actes ne sont datés que de l'an de l'incarnation ou de l'ère chrétienne, avec addition néanmoins en quelques-uns de ceux de 1224, des mots *in obsidione Rupellæ,* pendant le siége de La Rochelle. Un jugement royal, rendu en cour des pairs, en la même année, décide que Jean de Nesle ne sera pas forcé de retourner à la cour de la comtesse de Flandre, et que cette princesse devra répondre, devant la cour du roi, où elle a été ajournée, par deux chevaliers. En 1224 encore, le conseil du roi régla la manière dont les évêques, propriétaires de fiefs dans la mouvance du monarque, satisferaient au service militaire. Le testament de Louis VIII est du mois de juin 1225, et comprend vingt-trois articles. Son successeur héritera de tous les états et domaines qu'a possédés Philippe-Auguste. Mais le comté d'Artois est donné à l'un des frères du roi futur; le Poitou avec l'Auvergne à un autre; l'Anjou à un troisième; le quatrième prince et ceux qui le suivraient sont voués à la cléricature, disposition que le président Hénault juge peu

P. 362-365.

Series præsulum magal. et monsp. P. I, p. 331, 332.

Brussel, 630

Collect. des ordonn., I, 47.

Ibid., 48.

Brussel, Usage des fiefs, 235, 340, 635.

Tres. des ch.

Coll. des ord. XI, 323. Rec. des hist. de Fr. XVII. 310. Rec. des anc. lois françaises, I, 225 227.

Abr. chr. ann. 1225, 1226.

digne d'un prince religieux, et qu'il excuse néanmoins comme suggérée par la crainte de trop démembrer le domaine royal. Il est réglé que le comté de Boulogne devra retourner à la couronne, après la mort de Philippe Hurepel ; que l'argent et le mobilier qui se trouveront dans la tour de Paris, appartiendront au nouveau monarque, à la charge de payer les dettes du testateur. Trente mille livres seront comptées à la reine Blanche : on a calculé que c'était 540,000 livres du dernier siècle, ou même 617,143, s'il s'agissait de la livre numéraire d'or, et qu'eu égard aux prix des denrées, cette somme avait, dans l'usage, la valeur de plus de trois millions d'aujourd'hui. Legs à la jeune princesse Isabelle, de 20,000 liv.; à deux cents églises, de 20,000 livres aussi, savoir, de cent à chacune; à deux mille léproseries, de 10,000 livres; à soixante abbayes de l'ordre de Prémontré, d'un total de 6,600 livres, à condition de célébrer, chaque année, l'obit du donateur; à d'autres abbayes, des sommes à peu près pareilles et à la même condition; aux orphelins, aux veuves et aux pauvres filles à marier, 3000 livres; à tous les serviteurs ou sergents du roi, *omnibus servientibus nostris,* 2,000 livres. Toutes ces sommes réunies vaudraient 49 ou 50 millions, à raison de 55 livres le marc d'argent fin; et l'on s'étonne qu'un prince qui n'avait guère d'autres revenus que celui des domaines particuliers de la couronne, ait pu disposer de tant de richesses: peut-être y a-t-il quelques erreurs de chiffres. L'article qui concerne les deux mille léproseries ou ladreries, est un monument des énormes ravages de la maladie de peau, nommée lèpre, et rapportée des croisades, mais si mal décrite par les auteurs de ce temps, qu'on n'en connaît pas très-bien la nature. Des habitudes de propreté, et surtout l'usage du linge, ont peu à peu extirpé ce fléau, qui ne paraît avoir été ni la petite vérole, ni, quoi qu'on en ait dit, le mal plus funeste qui s'est introduit en Europe à la fin du xv[e] siècle. Outre les dons précédents, Louis ordonne que tout ce qui existera de pierres précieuses sur ses couronnes royales ou en dehors, tout ce qu'il y aura d'or dans lesdites couronnes, dans les anneaux ou autres joyaux, soit vendu, et le produit employé à construire une nouvelle abbaye de l'ordre de Saint-Victor, en l'honneur de la Vierge Marie. L'article 23 et dernier charge de l'exécution du testament les trois évêques de Chartres, de Paris et de Senlis, ou deux d'entre eux, et avec eux, dans tous les cas, l'abbé de Saint-Victor:

Essai sur les mœurs des nations, c. 51.

ils sont autorisés à réduire les legs proportionnellement, s'il ne reste pas de quoi les acquitter en totalité.

Vers l'époque de la rédaction de cet acte, le légat romain arrivait en France. Le roi de France lui adressa une lettre qui se lit dans un des recueils de Martène. Les épîtres de ce prince ont peu d'importance; il en existe un registre, d'où Baluze a tiré celle qui fut écrite, en 1226, en faveur du grand-bouteiller, Robert de Courtenay. Montfaucon indique un manuscrit, nº 1642, conservé au Vatican, parmi ceux de la reine Christine, et contenant des lettres adressées par diverses personnes à Louis VIII. On a, sous la date d'avril 1226, l'ordonnance royale, plus que sévère, qui prescrit le supplice des hérétiques condamnés en Languedoc. Belleforest en cite une du même temps, sur la police de cette province. Un cérémonial du sacre et du couronnement des rois, rédigé, dit-on, par ordre du père de saint Louis, a été publié en latin, par Denis Godefroy. Nous avons déjà fait mention des actes émanés de Louis VIII, dans les derniers jours de sa vie, pour assurer les droits de son successeur, et pour conférer la régence à Blanche.

Thes. anecd., I, 935.

Preuves de l'hist. de la maison d'Auvergne, II, 491.

Bibl. biblioth. I, 52.

Coll. des ord. XII, 319.

Cerém. franç. I. 13-25

Brussel, 68. Dupuy, pr. de la majorité des rois. Rec. des anc. lois franç. I, 228, 229

Telles sont les ordonnances, les chartes, les lettres de ce monarque, les productions enfin par lesquelles son histoire touche tant soit peu aux annales littéraires de la France. Pour l'y rattacher davantage, nous finirons par indiquer les écrits du treizième siècle, où sont consignés les faits de ce règne. Si l'on plaçait au nombre de ces monuments le *Carolinus* de Gilles de Paris, ce serait seulement parce que ce poème a été dédié en 1200 au jeune Louis, et qu'il se termine par une date précise, sinon exacte, de la naissance de ce prince. Gilles veut que ce soit le jeudi 3 septembre 1187, et non le 5, qui est pourtant le jour fixé, comme nous l'avons vu, par Rigord et par Guillaume-le-Breton. Ces deux historiens n'ont parlé de Louis que sous des années antérieures à son avènement au trône. Au contraire, ce sont les quarante mois de son règne qui fournissent la matière d'un opuscule anonyme, intitulé *Gesta Ludovici octavi*. Il n'y est question ni de son éducation, ni de ce qu'il a fait ou entrepris avant 1223. Les premières pages ne retracent que sa généalogie depuis le siége de Troies. Est-ce à une époque voisine de sa mort que ce livre, assez peu instructif, a été rédigé? Rien n'autorise à l'affirmer; rien non plus n'empêche de le supposer. Nicolas de Braia, qui était au siége d'Avignon, et dont

Voyez ci-dessus, p. 36-71.

Pithou, p. 346. Duchesn., V. 264. Script. rer. gallic. XVII, 302, 311.

Duchesne, V. 288. Script. rer. gallic. XVII, 311, 345.

la carrière a pu se prolonger jusque vers le milieu du siècle, est l'auteur d'un poème de dix-huit cent soixante-dix vers hexamètres, qui n'a pareillement pour sujet que ce règne de trois ans ; poème auquel sera consacré un article de notre tome XVIII. Qu'il suffise d'avertir ici que les récits y sont fort détaillés, mais surchargés de fictions ou d'ornements poétiques, et que d'ailleurs la fin de cet ouvrage nous manque : ce qui en subsiste ne va que jusqu'à l'écroulement du pont d'Avignon. On doit compter aussi parmi les historiens de Louis VIII ceux qui ont spécialement raconté les expéditions contre les Albigeois ; non pas à la vérité Pierre de Vausernai, dont les narrations finissent en 1218, mais Guillaume de Puy-Laurent qui a vécu jusqu'en 1245, mais un anonyme qui a écrit en langue provençale, et quelques autres qui ont traité le même sujet avec moins d'étendue et plus de partialité. A tant de relations ajoutez les pages qui concernent le père de saint Louis dans une chronique de France jusqu'en 1225, n° 10298 des manuscrits de la bibliothèque royale ; dans les *Annales Francorum ab anno* 879 *ad* 1225, n° 426 (Baluze) du même dépôt ; dans le *Chronicon* d'un chanoine de Saint-Martin de Tours ; dans plusieurs chroniques générales, et surtout dans celles de St-Denis, enfin dans un très-grand nombre de chroniques particulières, dont M. Brial a soigneusement rassemblé les extraits. Voilà les sources où les détails de la vie et du court règne de Louis VIII ont été ou dû être puisés par les écrivains qui depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours ont composé des corps ou des abrégés d'Annales de la France. Nous ne connaissons aucun livre moderne qui soit exclusivement destiné à l'histoire personnelle de ce monarque, comme il en existe pour son père et pour son fils.

Voyez ci-dessus, p. 246-254

Script. rer. gallic. XVIII, 290-320.

Script. rer. gal. lic. XVII, 417-422.

D.

DIVERS AUTEURS

DE RECUEILS, DE COMPILATIONS,

OU

D'OPUSCULES, LETTRES, SERMONS, ETC.,

DE 1220 A 1226.

Hist. litt., t. XVI, p. 100.

I. Roger de Parme, *chancelier de l'université de Montpellier.* — Dans notre discours sur l'état des sciences et des lettres au XIIIe siècle, nous avons signalé un *Roger de Parme* au nombre des savants dans l'art de guérir qui s'illustrèrent dans le cours de cette période : c'est pour nous un motif de rechercher ici quel fut ce personnage, et quels sont ses titres à cette célébrité.

On ignore sa véritable patrie. D'après son surnom, peut-être devrait-on le regarder comme originaire de Parme; mais plusieurs auteurs, on ne sait trop sur quel fondement, donnent à penser qu'il était de Salerne.

Freind, Hist. de la méd., p. 169. Ed. Ven. 1735.
M. Portal, Hist. de l'Anatomie, t. I, p. 174.

Son surnom ne prouve sans doute point son origine; mais il paraît du moins vraisemblable qu'il était né en Italie, quoiqu'on ne puisse en apporter aucune preuve concluante. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il a exercé long-temps l'art de guérir en France, qu'il l'y a même professé, puisqu'il a été chancelier de l'université de Montpellier, comme le confirment ces mots placés à la tête de plusieurs manuscrits de ses ouvrages : *Auctore Rogerio studii Montispessulani cancellario.* Nous lui devions donc, à ce titre, une place quelconque dans notre histoire.

Catal. mss. bibl. reg. Paris, cod. 7035, pag. 306; cod. 7056, p. 308.
Tiraboschi Storia della letterat. Italiana, Ven. 1795, t. IV, p. 214.

Si sa véritable patrie est inconnue, sa vie ne l'est pas moins. On ne sait pas même en quel siècle il florissait. Tiraboschi le place dans la première moitié du XIIIe siècle : et en effet la plupart des manuscrits de ses ouvrages paraissent être de cette époque ; ajoutons qu'il est cité par des auteurs qui n'en sont pas très-éloignés. Guy de Chauliac, par exemple, qui a écrit sur la chirurgie dans le XIVe siècle, dit en propres

mots que Roger fut le premier qui, après les Anciens et les Arabes, illustrèrent l'art de guérir : *Quorum primus fuit Rogerius.*

Guidonis de Cauliaco chirur. in Proëm. Venetiis. 1513.

« Il est probable, dit M. Portal, que Roger vécut quelque temps après Albucasis, chez lequel il puise, sans le citer, tout ce qu'il y a de bon dans ses ouvrages ». Albucasis vivait dans le XI[e] siècle; si Roger ne lui est postérieur que de très-peu de temps, comme le pense M. Portal, il ne serait plus du XIII[e] siècle, il faudrait le reporter au XII[e].

M. Portal, Hist. de l'Anatomie, t. I, p. 174.

Quoi qu'il en soit, on possède un assez grand nombre de ses ouvrages manuscrits dans les grandes bibliothèques, en France, en Angleterre, en Suisse et en Italie. La bibliothèque du roi à Paris en contient plusieurs, entre autres, ceux-ci :

Rogerii studii Montispessulani cancellarii, Chirurgia, n° 7035. (Finis desideratur).
Magistri Rogerii Chirurgia, n° 7040.
Magistri Rogerii Summa Medicinæ, n° 7051.

Catal. mss. bibl. reg. Paris, p. 306.
Ibid.
Ibid.

Nous ne citons pas les manuscrits n[os] 6954, 7056, etc., qui paraissent n'être que des copies des précédents, quoique les titres ne soient pas textuellement les mêmes.

Fabricius lui attribue encore deux ouvrages, intitulés, l'un *de Secretis naturæ*, l'autre *de Exhibitione medicinarum*, et même un traité *de Venarum phlebotomiâ*, qu'il assure avoir été imprimé à Basle en 1541. Sa *Practica medicinæ* fut aussi imprimée, suivant lui, à Venise en 1499.

Fabricii Bibl. latin. med. et infimæ ætatis. V° *Roger.* — Parm.

M. Portal, qui a donné l'analyse du principal ouvrage de Roger (*la Chirurgie*), trouve qu'un grand nombre de ses observations ont été démenties par l'expérience, mais que souvent aussi il a précédé les modernes dans leurs procédés et leurs découvertes.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur un auteur qui, comme nous l'avons dit, ne semble appartenir à la France qu'en raison de son titre de *Chancelier de l'université de Montpellier.* A. D.

II. Eustache, *abbé de Saint-Germer.* — Généralement habitués à parler d'abondance, la plupart des missionnaires, même les plus renommés, n'ont laissé de leurs talents qu'un léger souvenir, que la tradition seule a pu nous conserver;

XIII SIÈCLE.

mais leurs prédications, n'ayant point été recueillies, sont perdues pour la postérité. Voilà pourquoi aucun fragment des sermons d'Eustache, abbé de Saint-Germer ou de Flai, n'est parvenu jusqu'à nous.

Cet abbé, dont l'éloquence était en grande réputation à la fin du XIIe siècle, et qui joignait à une grande piété une profonde connaissance de la science ecclésiastique (*vir religiosus et litterali scientiâ eruditus*), était secrétaire de Philippe, évêque de Beauvais, lorsque, vers l'an 1199, les religieux de Saint-Germer le choisirent pour leur abbé. Peu de temps après, le pape Innocent III l'envoya en Angleterre et en Ecosse, avec le titre de légat, pour prêcher la croisade. Ses prédications eurent le plus grand succès. Il détermina un grand nombre des habitants des deux royaumes à se ranger sous les bannières des croisés; et il s'appliqua ensuite avec la plus grande ardeur à ramener les fidèles à leur devoir. Il allait par les villes et les bourgs de l'Angleterre, prêchant la sanctification du dimanche, et la restitution des gains illicites provenant de l'usure la plus exorbitante; et il eut le bonheur, avant son retour sur le continent, de voir que les semences qu'il avait jetées n'étaient pas toutes tombées sur un terrain stérile, et que déjà elles commençaient à fructifier. C'est donc au temps même de cet abbé que paraît remonter l'origine de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle les Anglais observent religieusement le jour du repos dominical.

Gallia Christ., t. IX, p. 793

De retour dans le Beauvaisis, Eustache s'adonna tout entier au gouvernement de son monastère, dont on croit qu'il renouvela l'église. Sa grande réputation, jointe à son mérite personnel, lui méritèrent l'estime de plusieurs grands prélats, entre autres, de Gaultier, archevêque de Rouen, et d'Albéric, archevêque de Reims.

Lorsqu'il mourut (le VI des ides de septembre 1211), Philippe, évêque diocésain, dont il avait été secrétaire, l'honora pour ses travaux apostoliques du titre d'*heureuse mémoire*. Il fut enterré au milieu du chœur de son église, et on lisait sur son tombeau cette épitaphe:

Cultor honestatis verus jacet hîc, pietatis
Arca, lator legis, formula facta gregis;
Vermibus esca datus, quò tendimus ivit,
Abbas Eustachius, cui Deus esto pius.

Gall. christ., t. IX, p. 793.

P. R.

III. Raoul *moine de Villiers*, et Raoul *moine de Chalis, vers l'an* 1212. — Les recherches faites pour acquérir quelques notions circonstanciées sur la vie de ces deux religieux ont été infructueuses, et n'ont permis de se fonder sur aucun indice assez positif pour établir les différences ou les rapports qui pouvaient exister entre eux. Il faut donc se borner à faire une simple mention des pièces de peu d'importance qui nous ont transmis au moins la mémoire de leurs noms.

On sait que Raoul, moine de Villiers en Brabant (ordre de Cîteaux), était auteur d'une lettre adressée à Guibert, abbé de Gembloux, lequel mourut en 1208. Cette date indique que le moine de Villiers vivait au commencement du XIII[e] siècle, et nous l'avons placé à la date ci-dessus, qui le fait survivre quelques années à l'abbé de Gembloux, auquel il écrivit la lettre qui motive la mention faite de l'autre moine dans cette histoire. Il paraît, d'après la réponse de l'abbé, que Raoul le taxait d'instabilité, à raison sans doute de ce que, après s'être démis de son abbaye, il faisait des voyages dans plusieurs autres. On voit, en effet, par sa lettre aux moines de Saint-Martin de Tours, qu'il venait quelquefois recevoir l'hospitalité dans cette abbaye, où il avait passé les années de sa jeunesse; mais on reconnaît aussi que ce n'était pas, comme Raoul paraît le lui avoir reproché, par un esprit de légèreté et d'inconstance : *nequè enim,* dit Guibert, *aut levitate usus aut instabilitate actus, locum meum deserui.* L'esprit de régularité claustrale qui l'accompagnait partout se manifeste dans la lettre citée. Il y reprend les abus qu'il avait observés dans quelques prieurés dépendants de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et l'on sait que les prieurés des *Cellæ* n'étaient pas le grand monastère même, mais seulement des *granges* isolées où s'exploitaient les produits des biens-fonds, et qui n'étaient habitées que par des frères, laïcs pour la plupart, ayant un prieur à leur tête. Ducange est formel là-dessus, ainsi que Guibert, que Ducange aurait pu citer dans son article, et qui s'exprime ainsi : *aliquot ex prioribus cellarum vestrarum symbolis et potibus indecenter non nunquam vacare.* Plus loin, il recommande aux mêmes religieux du grand monastère de veiller à ce que l'hospitalité soit mieux exercée dans ces *granges;* car c'est ainsi qu'on appelait ces maisons rurales chez les moines de l'ordre de saint Benoît. *Summâ intentione curam impendite ut diligenter investigetis quidquid agitur in cellis vestris, maximè remotis,*

De Visch. Bib. scrip. ord. cister. Verb. Radulphus.

Martène Ampliss. coll., t. I. p. 924.

Verb. cellæ.

Martène, ibid. Epist. VI, p. 922.

et qualis sit vita vel conversatio eorum quibus illas deputastis regendas ; dico enim, licet pudeat, sed veritas urget ut dicam, quia nullum majus dignitatis suæ præjudicium patitur sacra religio, quàm à cellis.

Voilà ce qu'on sait touchant les rapports de Raoul, moine de Villiers, avec Guibert, abbé de Gembloux ; mais les reproches du moine n'altérèrent pas la charité qui régna constamment entre eux, témoin l'épître VIII qui commence par ces mots : *Servo Dei Radulpho, villariensi monacho nostro semper dilectionis sinû suscipiendo frater Guibertus.* Dans cette lettre, il fait connaître indirectement que Raoul devait être du nombre de ceux qui le réprimandaient sur ce qu'il négligeait de répondre aux détracteurs de sa réputation. *Noverint*, dit Guibert, *verbosi amici mei*, *non quasi culpabilem*, *nec quasi a conscientia repressum me hactenus tacuisse, sed omnem dissentionis fomitem, qui contentione magis augetur, quàm sopitur, silentio meo penitùs extinguere voluisse.*

De Visch., Biblioth. cister., v° Radulfus.

On attribue à Raoul, moine de Chaaliz, une vie de saint Guillaume, archevêque de Bourges, dont il était secrétaire, lorsque celui-ci n'était encore qu'abbé de Chaaliz; ce qui doit faire conjecturer qu'il n'a pu écrire la vie de ce saint prélat que peu de temps après sa mort, arrivée le 10 janvier 1209.

T. I, p. 627, et seqq.

On trouve, dans les *Acta sanctorum* de Bollandus, deux vies de saint Guillaume et l'extrait d'une troisième, composées par des contemporains dont les noms sont demeurés inconnus; mais nous ne pouvons établir d'une manière certaine si l'une des trois est, ou n'est pas, l'ouvrage de Raoul. Dans tous les cas, il nous semble qu'on ne pourrait raisonnablement lui attribuer que la première; la seule qui paraisse avoir été écrite avant la canonisation du saint. Ce qui pourrait faire présumer que Raoul n'en est pas l'auteur, c'est que plusieurs passages semblent indiquer que l'écrivain était de Bourges, et qu'il habitait cette ville du temps même de Henri de Sulli, prédécesseur de saint Guillaume, *qui inter nos degens*, dit-il en parlant du premier : *ergà clerum et populum summâ semper usus est mansuetudine et humanitate. Multi et nostræ urbis homines*, dit-il ailleurs, *et locis finitimis degentes*, etc....

Cap. I, § I, et cap. XI, § 39

D'ailleurs, l'ouvrage du biographe ne commence qu'à l'époque où Guillaume fut nommé à l'archevêché de Bourges, et il est probable que Raoul, qui, en qualité de son secrétaire, devait connaître les moindres particularités relatives au genre de vie et à l'administration de ce prélat, quand il

n'était encore qu'abbé de Chaaliz, n'aurait pas manqué d'entrer dans quelques détails à ce sujet, en écrivant sa vie. Mais si l'on ne peut établir positivement que Raoul, moine de Chaaliz, est auteur de cet ouvrage, on sera bien moins fondé encore à l'attribuer à Pierre, abbé de Chaaliz, qui vivait en 1270.

De Visch fait encore mention d'un troisième religieux de l'ordre de Cîteaux, également nommé Raoul, qui, au témoignage de Barnabas de Montalban, est auteur d'une vie de Jésus-Christ. Mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet ouvrage, qui puisse faire même conjecturer les rapports qui ont pu exister entre ce dernier, et l'un des deux Raoul dont il vient d'être question. Après avoir parcouru plusieurs vies de Jésus-Christ, imprimées ou manuscrites, dont les auteurs ne sont pas connus, il ne s'en est trouvé aucune qu'on puisse plus particulièrement que toute autre attribuer à ce dernier Raoul. P. R.

IV. Hélie de Gimel, *préchantre de la cathédrale de Limoges.* — Clerc et disciple de St.-Guillaume, archevêque de Bourges, Hélie vivait vers l'an 1208, comme le prouve le Martyrologe de l'église de Limoges, où nous lisons que ce fut à son instigation que le chapitre de cette ville décida, cette même année 1208, que la fête du saint prélat serait célébrée sous le rit des fêtes doubles. Nous ignorons du reste tout ce qui concerne la vie de ce préchantre, dont le P. Bonaventure de Saint-Amable, ne fait nullement mention dans le 3e volume de son histoire de Saint-Martial, qui traite en particulier, comme le porte le titre de cet ouvrage, des *principales choses du Limousin, ecclésiastiques et civiles, des saints et des hommes illustres;* etc. . Mais un M. Delespine, qui habitait Limoges, dans une des notes manuscrites qu'il composa sur l'ouvrage de Jean Collin, intitulé *Lemovici multiplici eruditione illustres,* dit qu'Hélie de Gimel, chantre de l'église de Limoges, en 1217, est auteur de : 1° *erem oniale inau gurationum ducum Aquitaniæ;* 2° *Sermones in honorem S. Guillelmi Bituricensis; SS. Justi et Vincentii;* la note ne dit point si ces sermons existent ou non, et ne parle ni de leur forme, ni de leur style.

Quant à l'autre ouvrage, il est inséré dans le Cérémonial français de Denys Godefroy, et dans les preuves de l'histoire

Cerémon., t. I, p. 605-609. — Besly, 183-187.

des comtes de Poitou, par Jean Besly, sous le titre de *Ordo ad benedicendum ducem Aquitaniæ*. Un ouvrage de ce genre, et qui d'ailleurs est fort court, n'est guère susceptible d'analyse; cependant il est bon de faire connaître les motifs qui ont déterminé Hélie à le composer, et dont il nous instruit lui-même en finissant : « Hélie, préchantre de Limoges, recueillit ce qu'on vient de lire, touchant les formes usitées pour la réception du duc d'Aquitaine, de la bouche de personnes prudentes et respectables qui en étaient très-bien instruites, et il le rédigea, d'après l'avis de son chapitre, et par plusieurs considérations. Savoir : afin que désormais on ne puisse oublier avec quel respect et sous quelles formes, à son avènement, le duc doit être décoré de ses insignes; pour qu'il n'arrive aussi jamais que l'église cathédrale de Limoges soit frustrée de son droit, et privée d'un privilége dont il est constant qu'elle a été décorée dès les temps anciens jusqu'au temps présent, suivant les coutumes précédemment confirmées par les sanctions les plus illustres. »

Le style de cet écrit, sans être fort élégant, est généralement assez correct. Nous devons cependant convenir que l'on y trouve quelques-unes de ces expressions barbares qui, depuis plusieurs siècles, contribuaient puissamment à la décadence de la langue latine, et qui devenaient d'autant plus inintelligibles, que ceux qui les forgeaient ne suivaient pour cela aucune règle d'analogie, ni même aucun principe de convention.

Un certain Hélie *de Roffiaco*, qui paraît avoir été compatriote de Hélie de Gimel, et qui vivait probablement dans le même temps, était auteur ou plutôt continuateur de la chronique des abbés de S.-Martial de Limoges, par Adémar de Chabanois, laquelle est imprimée dans la Bibliothèque du P. Labbe. Cette chronique finit vers le commencement du XIIIe siècle; peut-être même va-t-elle un peu plus loin, car on n'a pu lire entièrement le manuscrit.

Nova bibliotheca mss. librorum, t. II, p. 273.

Nous ne faisons ici mention de cet Hélie *de Roffiaco*, qu'à cause des points de rapports qu'on peut trouver entre lui et Hélie de Gimel; mais nous ne prétendons pas conclure de là qu'il y ait identité entre ces deux auteurs. On peut le supposer; mais nous n'avons trouvé aucun autre renseignement que ceux que nous venons de donner, qui puisse fixer l'incertitude. P. R.

V. Nous avons eu plusieurs occasions de parler des statuts du légat Robert de Courson, relatifs à l'Université de Paris. Chargé par le pape de régler le cours des études et de mettre fin aux démêlés qui s'élevaient entre les professeurs et le chancelier de la cathédrale, distributeur des licences, il publia quelques décisions, entre lesquelles on remarque celle qui défendait d'expliquer les livres d'Aristote, excepté sa logique. C'est surtout par ces réglements que le nom de ce légat se rattache à l'Histoire littéraire de la France. Cependant on lui attribue des livres intitulés : *De Salvatione Origenis, Lecturæ solemnes, de Septem septenis.* Ces productions sont tout-à-fait inconnues; mais on sait qu'il a compilé une Somme théologique, dont il n'y a pourtant rien d'imprimé, sinon des extraits joints par Pierre-le-Petit au Pénitentiel de Théodore de Cantorbéry; mais elle existe manuscrite à la Bibliothèque du Roi sous les n°s 3258 et 3259. Elle a été quelquefois désignée comme étant de Pierre-le-Chantre, auteur du *Verbum abbreviatum* souvent cité dans cette somme inutile. En sa qualité de légat, Robert de Courson a rédigé ou souscrit, en 1213, une enquête sur le mariage d'Érard de Brienne avec une fille du comte de Champagne; en 1214, un acte qui établit plusieurs paroisses, au lieu d'une seule, dans la ville de Saint-Quentin; une lettre à l'archevêque de Narbonne, une à Jean-sans-terre et une charte en faveur de Simon de Montfort. Il a d'ailleurs présidé des conciles de Reims, de Paris, de Bordeaux, de Rouen, dont les actes concernent, pour la plupart, la discipline ecclésiastique. En général, il a fort mal rempli ses missions et plus d'une fois excédé ses pouvoirs : Philippe-Auguste, dont il méconnaissait les droits, et le clergé français qu'il accusait des plus monstrueux désordres, se plaignirent au pape Innocent III qui ne put s'empêcher de blâmer la conduite, au moins inconsidérée, de ce légat, et demanda seulement qu'on la voulût bien oublier par considération pour le Saint-Siége : *Tunc Episcopi Franciæ appellaverunt, viri improbi impetum formidantes, quem postea Romæ in generali concilio (Lateranensi IV) vehementissimè reddidère confusum, adeo quod dominus papa multiplices divi cardinalis excessus à prælatis Franciæ sibi petiit relaxati.* Courson, principalement chargé de provoquer une expédition en Orient, n'avait déployé un grand zèle qu'à persécuter les Albigeois; il en avait fait brûler sept dans le Rouergue, en 1214. A la fin pourtant, il s'occupa sérieusement d'une croisade à la Terre-

Hist. littér., t. XVI, p. 32, 61, 76, 100.

Du Boulay, III, 81 et seqq.

Alf. Ciacon. Vitæ s. Pontif. et Cardin., t. II, p. 37.

Pag. 367 et Suppl. p. 134-138; 140-144; 146-155.

Hist. littér., t. XV, p. 288 et suiv.

Baluz. Epist. Innoc. III, t. II, 841, 842.

Cl. Hémére, p. 209. — Colliète, t. II, p. 506 et 554.

Baluz. Conc. prov. Narbon., 38.

Rymer, t. I, p. 68.

Vaissète, Hist. de Lang., t. III, Pr. 244.

Martenne, Ampliss. coll. VII, 97-101. — Bessin, Conc. Norm. t. I, p. 110, 150.

D'Achery Spicil. infol., t. III, p. 577. — Martenne, Thesaur. anecd., t. I, p. 845 et seqq.

Chron. Antiss. S. Mariani, ann. 1215.

Petri Sarn., Hist. Alb., c. 76.

XIII SIÈCLE.

Sainte; en 1218, il s'embarqua en qualité d'adjoint au cardinal Pélage, légat en chef pour cette entreprise; et il mourut en la même année devant Damiette, selon Jacques de Vitry. On ignore la date de sa naissance; on n'a point de renseignement précis sur sa famille prétendue noble, et l'on ne s'accorde point sur le lieu où il avait vu le jour. La plupart des biographes et bibliographes le font Anglais : ils s'autorisent particulièrement de sa lettre à Jean-sans-terre, où il se déclare sujet de ce roi. Cette épître est de 1214, après que Jean avait été dépossédé de ses domaines dans le continent, ce qui toutefois n'empêche pas Robert de Courson de le qualifier comte d'Anjou, duc de Normandie et d'Aquitaine. Quoique ce Robert, malgré sa qualité de cardinal, et ses réglements sur les études publiques, soit assez peu digne d'être revendiqué par aucun pays; quoique d'ailleurs des chroniqueurs du XIIIe siècle, par exemple, Albéric de Trois-Fontaines, nous le donnent pour Anglais de nation, nous devons dire que M. Brial le tenait pour né en France, où se trouvent des villages ou bourgs, nommés Curzon dans le diocèse de Luçon, Courson dans celui de Coutances. Les Anglais veulent qu'il ait fait ses études à Oxford; mais on a lieu de croire qu'il a, comme écolier, puis comme professeur ou maître, appartenu à l'Université de Paris; il y avait été condisciple de Lothaire Segni, qui, devenu le pape Innocent III, lui écrivit plusieurs lettres en le qualifiant chanoine de Noyon, ensuite chanoine de Paris, et le fit cardinal-prêtre du titre de Saint-Etienne au mont Cœlius. Le surnom qui le distingue des autres Robert de son temps se trouve écrit de plusieurs manières différentes : Corson, Corçon, Courson, Cortéon, Chorcéon, de Corceto, Curteon, Corçum, Curchum, Cursion, etc. Ses titres littéraires n'étant pas considérables, ni sa qualité de Français très certaine, nous n'avons pas cru devoir présenter une notice plus détaillée de sa vie et de ses écrits; mais son intervention dans les affaires de France, et spécialement dans celles de l'Université de Paris, ne nous permettait pas de le passer sous silence. D.

Hist. Orient., l. III, ann. 1218.

Scrip. rer. Gallic., t. XVII, p. 782.

Inn. III, Epist. l. VI, 244; VIII, 87, 112; IX, 23, 51, 164, 182, 266; X, 89; XI, 43, 226; XIII, 1, 182; XIV, 15, 126, 134.

VI. Pierre, *abbé de Blanchelande,* monastère de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Coutances, était surnommé le poète; mais ses vers ne se retrouvent nulle part; et l'on ne cite particulièrement aucune de ses compositions. Les auteurs

de la *Gallia christiana* disent seulement que les suffrages unanimes de ses confrères l'élevèrent à la dignité d'abbé en 1167; que dans le cours des trois années suivantes il fit bâtir une église en pierres, pour remplacer celle que son prédécesseur Ranulfe, premier abbé de Blanchelande, n'avait pu construire qu'en bois, faute d'argent; qu'en 1170, le dimanche 28 juillet, veille de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, la communauté, composée de trente religieux, entra dans la nouvelle église, et y vit consacrer par l'évêque trois autels; que cependant la dédicace ne fut célébrée par Guillaume, prélat de Coutances, qu'en 1185, le lundi 14 janvier; que Pierre abdiqua la fonction d'abbé, le premier décembre 1213, et mourut le 5 janvier 1217. D.

Gall. chr. nov., t. II, 945, 946.

VII. Pierre de Laubesc, né au sein d'une famille noble dans le territoire de Bazas, devint abbé de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux. Cette dignité avait été auparavant possédée par son oncle Raimond de Laubesc, qui s'en démit en sa faveur. Pierre fit, vers 1199, des règlements claustraux, que l'on a conservés jusqu'au XVIIIe siècle dans les archives de ce monastère. C'est le seul écrit qu'on lui attribue. Il a été probablement l'un des commissaires chargés par Innocent III d'examiner la canonicité de l'élection de Raimond de Rabastens à l'évêché de Toulouse. Pierre de Laubesc vivait encore en 1209. Il abdiqua peu de temps après la fonction d'abbé; mais on croit qu'il n'est mort que de 1215 à 1220. D.

Gall. chr. nov., t. II, 870, 871.

VIII. Jean des Vignes est l'un des personnages renommés que le dominicain Jean de Borbone ou de Belleville dit avoir connu vers l'an 1220. Il le qualifie très-grand prédicateur et très-grand clerc en France; *qui tunc temporis erat maximus prædicator et clericus in Franciâ.* Cette honorable mention a été recueillie par Quétif dans l'histoire des écrivains de l'ordre des Frères Prêcheurs. C'est tout ce que nous aurions à dire de ce Jean des Vignes, si Montfaucon n'avait indiqué un manuscrit de St.-Martin de Tours, intitulé: *Libellus de claustro animæ, editus à magistro Joanne sancti Joannis vineis priore, et egregio prædicatore.* Il s'agit sans doute de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes qui existait à

T. I, p. 184, col. 2.

Bibl. Biblioth. mss. II, 1338.

Soissons, occupée par des chanoines réguliers. Nous sommes donc autorisés à compter parmi les auteurs ascétiques et les sermonaires, contemporains de Philippe Auguste, un prieur de cette abbaye, nommé Jean. Nous en serions plus sûrs, si la nouvelle *Gallia christiana* donnait la liste de ces prieurs; mais nous l'y avons en vain cherchée. Il nous paraît du moins impossible de confondre le religieux dont nous venons de parler, avec le personnage beaucoup plus célèbre sous ce même nom de Jean des Vignes, qui a été chancelier de l'empereur Frédéric II. D.

T. II, p. 1292, E.

IX. JEAN DE NEMOURS, *chanoine de Laon*, est cité, dans la Bibliothèque de Montfaucon, comme auteur de Commentaires sur les épîtres de saint Paul. L'indication en est ainsi conçue : *Comment. in epistolas Pauli, caractere gothico, videturque compositus à mag. Joanne de Nemosio, canonico laudunensi.* Nous ne pouvons donner aucun autre renseignement ni sur cet ouvrage ni sur l'auteur auquel on l'attribue, et dont le nom devait néanmoins figurer ici, ne fût-ce que pour mémoire. Il faut avouer cependant que la place que nous lui accordons parmi les écrivains du XIIIe siècle, n'est déterminée que par une supposition d'assez peu de valeur, et uniquement parce que, à la suite de ce commentaire, on trouve dans le même manuscrit le livre *de Sacrificio missæ* du pape Innocent III; ce qui, dans la nécessité où nous étions d'assigner un rang à Jean de Nemours, et n'ayant aucun autre indice sur lequel nous puissions nous appuyer, nous a fait conjecturer que ce chanoine pouvait être regardé comme contemporain, ou presque contemporain de ce pape, c'est-à-dire, qu'il florissait dans le commencement du XIIIe siècle, et au plus tard vers l'an 1220.

P. R.

Veter. script. Ampliss. collect., t. V, p. 108.

X. MICHEL, *abbé de Saint-Florent de Saumur.* — Dom Martène a inséré dans sa collection des Monuments historiques une histoire du monastère de Saint-Florent, qu'il considère comme ayant été écrite successivement par plusieurs chroniqueurs de divers temps: ce qu'il a reconnu par la diversité du style et celle des caractères de l'écriture du manuscrit original. Le troisième des quatre rédacteurs

de cette histoire a paru au même savant ne pouvoir être aucun autre que Michel, abbé de Saint-Florent. D'autres savants Bénédictins ne se sont point accordés sur la part que cet abbé doit avoir eue à la rédaction entière, ou la mise en ordre d'une chronique dont les premiers faits remontent au siècle de Charles-Chauve, et ceux qui se sont passés depuis ne descendent pas au-dessous de l'an 1221, qui est la date de la mort de l'abbé, marquée par le continuateur de cette chronique. Ce qui paraît le plus probable, c'est que Michel aura rédigé les articles concernant les abbés dont il a pu être contemporain; mais la diversité du style et des écritures observée par dom Martène ne permet guère de penser que Michel ait rédigé ou rétabli la chronique en entier. Cette chronique a paru intéressante pour l'histoire de l'ordre de St. Bénoît et pour celle de Bretagne et d'Anjou. Dom Lobineau l'a publiée presque en entier parmi les preuves de cette histoire, et le P. Lelong en a cité un manuscrit qui était conservé dans la bibliothèque de Rocloitre en Flandre.

Hist. de Bret., t. II, p. 82.
Lelong. Bibl. Fr., p. 246, I.

Le successeur de cet abbé, Jean de Loudun, qui paraît avoir rédigé l'article nécrologique de Michel, rend un témoignage favorable à la réputation qu'il avait d'être très-éloquent dans ses discours publics; ce que signifient sans doute les expressions suivantes : *Vir urbanæ eloquentiæ et per cuncta vitæ laudabilis.* La chronique ne rapporte aucun titre des ouvrages qu'il peut avoir écrits; mais on y remarque une mention détaillée des édifices qu'il a fait bâtir, et parmi lesquels se distingue sa maison abbatiale qui date des dernières années de sa vie, et qui était composée de trois étages d'architecture : *Ad ultimum circà finem suum ædificavit cameram suam novam, magnam, triplici architectura, et eleganti opere sicuti modo apparet.* -- On ne doit pas entendre ici, par le mot *camera*, une simple chambre ou cellule; ce qui s'accorderait d'abord mal avec le verbe *ædificavit*, et avec la triple architecture dont l'édifice était orné. *Camera*, suivant Ducange, avait pour premier synonyme *domus*; et c'est indubitablement en ce sens qu'il est question du même objet dans la narration de la mort du pape Jean XXI, qui fut causée par l'écroulement de la nouvelle *camera*, qu'il venait de faire construire non loin de son palais de Viterbe : « *Subitò cum camerâ novâ quam sibi Viterbii* circà *palatium construxerat solus corruit*, etc.....

Chronic. Trivetti, ad annum 1277.
Ap. Spicileg.

Acher., t. VIII, p. 639

Une note manuscrite d'un coopérateur de dom Rivet, en parlant de l'édifice dont il est question dans la chronique de St.-Florent, s'exprime ainsi : « C'est sans doute la maison abbatiale qui subsiste encore, où l'on voit en effet trois voûtes l'une sur l'autre, et qui est à l'entrée du monastère. »

Ce palais abbatial étant encore conservé, on trouvera ici la date positive de sa fondation, et ce sera un exemple à ajouter à tous ceux qui prouvent combien l'architecture dite Gothique était florissante au commencement du treizième siècle.

Dans la chronique d'où ces faits sont extraits, on lit sous la rubrique de l'an 1004, un privilége du pape Jean XVIII en faveur du monastère, et qui fut obtenu à la prière de la reine Berthe et de ses fils Thibaut et Odon. Le chroniqueur fait remarquer que ce titre était écrit sur du papier. *Cujus nobile privilegium in papyro conscriptum sub obtentu Bertæ reginæ,* etc. Si l'on pouvait entendre ici par *papyrus* le papier de chiffe de lin, cette chronique nous fournirait un exemple de son usage, bien plus ancien que celui de la lettre de Joinville à St.-Louis, qui ne remonterait au plus qu'à l'an 1270, mais il paraît bien probable qu'il s'agit du papier de coton. Néanmoins la pièce citée dans la chronique de St.-Florent, appartenant à l'an 1004, fournirait à notre France un exemple plus ancien de 45 ans que celui du manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Londres, que l'on fait dater de l'an 1049, et que celui de la bibliothèque du roi que l'on reporte à l'an 1050. Il suit encore de cet exemple qu'on a avancé à tort qu'en Italie il n'y avait point de papier de coton avant l'an 1221. Il fallait bien qu'il y en eût, pour qu'un privilége concédé par Jean XVIII ait été écrit in *papyro*, suivant l'expression du chroniqueur de l'abbaye de St.-Florent. P. R.

Jansen, Essai sur l'origine de la gravure, etc., tom. 1, pag 272, not 2

XI. Ménandus, *chanoine et pénitencier de l'abbaye de St.-Victor de Paris,* mort vers l'an 1218. — Ce chanoine ne nous est connu qu'à raison de la consultation qu'il adressa à Radulphe, pénitencier du pape Honoré III, sur diverses questions relatives aux cas réservés au souverain pontife et auxquels le grand-pénitencier de Rome répond, après avoir exposé les questions dans le consistoire pontifical. La première de ces questions concerne l'obligation pour les sous-

XIII SIÈCLE.

diacres de réciter les heures canoniales ; elle est résolue affirmativement. Les cinq autres concernent les différents cas occurrents dans les fréquentes batteries qui avaient lieu entre les écoliers de l'université de Paris et où les clercs étaient plus ou moins grièvement frappés et blessés. On n'a trouvé rien autre qui puisse augmenter l'intérêt littéraire de cet article, purement commémoratif. P. R.

XIII. Michel de Moriez, *archevêque d'Arles*, élu en 1203, mort en 1217. — Il accompagna le roi Pierre d'Aragon en Italie et il négocia le rétablissement de la paix entre les Génois et les Pisans, anciens alliés de la ville d'Arles. L'empereur Frédéric II lui confirma, et à son église, toute la plénitude de la juridiction temporelle en 1214.

La principale des pièces écrites qu'il a laissées est une lettre circulaire qu'il adressa aux évêques, prélats et seigneurs de sa province pour les exhorter à relever de ses ruines l'ancienne église de Saint-Honorat et à rétablir en honneur le cimetière des saints des premiers temps de la chrétienneté dont il fait l'énumération ; cimetière qui était encore comme la nécropole des anciens rois de Bourgogne et d'Arles.

Saxii, Pontificum Arelat., p. 247.

Le manuscrit qui contient cette pièce nous a conservé aussi son épitaphe ainsi conçue :

Anno domini MCCXVII kal. aug. obiit Michael de Moresio, bonæ memoriæ arelatensis archiepiscopus. Orate pro eo.

P. R.

XIV. Robert Poulain ou Le Baube, *archevêque de Rouen.* — On ne doit pas confondre ce prélat avec Robert *Pullus*, cardinal anglais et théologien célèbre. Robert Poulain fut élu cinquante-deuxième archevêque de Rouen, en 1208; il partit pour la croisade en 1212, suivant le témoignage de Pierre de Vaux-Cernay, et il séjournait à Rome en 1214. Il n'est connu par ses écrits que dans les chartes qu'il a données touchant diverses possessions et autres intérêts ecclésiastiques. On y remarque une lettre écrite à Philippe-Auguste, dans laquelle il consent à ce que les plaids des juifs, *placita judæorum*, soient tenus dans la ville de Dieppe comme du temps de son prédécesseur. Cette pièce, qui doit

Gallia christ., t. XI, p. 59.

Cap. XLIX et LXIII.

Dacheri Veter. script. Spicileg., t. VI, n° XXXVI, p. 470.

être datée de l'an 1217 et non pas 1207, se rapporte clairement au décret de Philippe-Auguste relativement aux juifs, daté de l'an 1218, et dont on peut prendre connaissance dans le recueil qui vient d'être cité. Ce prélat mourut le 4 mai 1221, et fut inhumé dans l'église de Morte-Mer. Voici l'éloge qu'en a fait un poète, probablement du pays:

Gallia christ. ut supra, p. 60.

> Isti (1) successit præsul Robertus, egenos
> Veste, cibis recreans, cleri deffensor, amator
> Juris, in ecclesiis devotus, atroxque tyrannis.

On ne trouve rien dans les actes de sa vie qui puisse désigner clairement quels sont les *tyrans* que le poète a voulu indiquer par ces derniers mots du troisième vers. P. R.

XV. Herman, *abbé de Waldassen en Bavière,* mourut à Cîteaux en 1222, et il y fut enterré. On ignore le lieu et la date de sa naissance. De Visch en fait mention comme étant l'auteur d'un livre sur l'*Excellence et le culte des anges,* qui paraît n'avoir jamais été imprimé, et dont nous n'avons pu prendre aucune connaissance. P. R.

XVI. Robert de Flamesbury, ou Flamesbourg, *chanoine régulier de Saint-Victor,* mort vers 1224. — Tout porte à croire que Robert de Flamesbourg était Anglais. Ce surnom de *Flamesbourg,* ou mieux de *Flamesbury;* la dédicace qu'il a faite de son *Pénitentiel* à un doyen de Salisbury, nous semblent des indices suffisants pour appuyer la conjecture que nous émettons sur son origine; conjecture qui, d'ailleurs, s'accorde avec l'opinion de Malingre, lequel pense qu'il était Écossais.

Antiq. de Paris, p. 453. Id. ibid.

D'abord chanoine régulier de Saint-Victor, il devint sous-prieur de cette maison vers l'an 1210. Sa science profonde dans le droit canonique le fit choisir par l'évêque de Paris pour exercer les fonctions de grand pénitencier, et ce fut alors qu'il composa le *Pénitentiel* dont nous venons de parler.

Dans la dédicace de cet ouvrage peu étendu, Robert assure qu'il n'aurait pas entrepris un travail aussi grand, aussi important, et tellement au-dessus de ses forces, s'il n'y avait été excité par un ami d'un aussi grand mérite. Personne ne me taxera donc d'arrogance, dit-il, car l'amitié donne non-seulement la possibilité, mais, qui plus est, la facilité de faire

(1) Walterio.

ce qui était impossible. « *Nemo igitur arrogantiæ notâ me* « *maculet. Amicitia est enim quæ res impossibiles ad possi-* « *bilem facultatem, immò ad facilem reducit possibilitatem.* « *Hilaris, lætus igitur, et securus aggredi tentabo quod pe-* « *tis, Decane Salisburiensis. Hilaris et lætus quidem quòd ad* « *quidlibet me vocat vestra voluntas, securus de erratorum* « *meorum veniâ. Imperfectum enim meum viderunt oculi ves-* « *tri et noverunt. Non igitur in hâc re perfectionem expectas.* « *Inscrutabile est enim cor hominis. Et quis cognoscet illud?* »

Ce passage est celui de tout le livre qui offre le plus d'élégance dans le style, le plus de correction dans l'expression, qualités qui, en général, ne sont pas celles du *Pénitentiel* de Robert de Flamesbourg.

« *Accipite igitur, dilectissime,* dit-il ensuite, *quamcunque* « *exilem pauperculæ venæ stillulam, et affectum effectui no-* « *lite commensurare, sed ex altero perpendite alterum.* »

Robert a divisé son ouvrage en cinq livres. Dans le I[er], il traite de la manière dont le pénitent doit être accueilli, et d'abord de ce qu'on doit exiger de lui; il indique la manière dont il doit confesser ses péchés, successivement et par ordre. Dans les livres II et III, il traite séparément et avant tout, des ordres et des empêchements aux ordres, tels que le mariage, la simonie et autres. Dans le IV[e] livre, il passe successivement en revue tous les vices; et le V[e] est consacré à exposer les pénitences qu'il convient d'imposer à chacun d'eux. Il fait consister la pénitence en trois choses : les jeûnes, les prières et les aumônes, suivant l'âge, la condition, les forces, les rechutes, et toutes les circonstances de la situation du pénitent.

La réputation de cet ouvrage en fit multiplier les copies, aussi en connaît-on beaucoup de manuscrits. Jacques Petit en a fait imprimer, à la suite du *Pénitentiel* de Saint-Théodore, archevêque de Cantorbéry, un long fragment tiré du III[e] livre, et un autre, extrait du livre suivant. D. Martène en a aussi donné un passage assez considérable dans le premier tome de ses *Rits ecclésiastiques;* mais l'ouvrage n'a jamais été publié en entier, et l'on doit en être surpris, car on peut le considérer comme un fort bon abrégé des anciens canons, et comme un témoignage curieux de la discipline qui était en vigueur à la fin du XII[e] siècle, et au commencement du XIII[e]. Aussi le P. Morin en a-t-il fait un fréquent usage dans ses livres sur la pénitence. P. R.

XIII SIÈCLE.

C'est mal à propos que Duboulay suppose que ce *Pénitentiel* pourrait être attribué à Robert de Melun. Cette assertion a déja été relevée dans notre Histoire littéraire, et il est généralement reconnu qu'il ne peut être attribué qu'à Robert de Flamesbourg. C'est ici le lieu de relever encore une autre erreur qui s'est glissée, à ce sujet, dans notre XIIIe volume, lorsqu'on dit que le religieux dont nous nous occupons en ce moment, était un Victorin du XIVe siècle. Quoique nous ne connaissions d'une manière précise ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort, il ne saurait y avoir de doute néanmoins sur le temps où il florissait, puisque Césaire d'Heisterbach, qui écrivait en 1222, en fait mention. Le P. Morin pense qu'il mourut en 1224. P. R.

Tom. XIII, p. 5-3.

XVII. Jacques d'Arras, de l'ordre des Prémontrés, docteur en théologie, d'abord archidiacre de l'église de Cambrai, en 1220, puis abbé du mont Saint-Martin, dans le diocèse de la même ville, est auteur de plusieurs écrits dont nous ne connaissons que les titres, qui nous ont été donnés par Le Paige, dans l'ordre suivant :

Gall. christ., t. III, p. 195.

Biblioth. Præmonst., p. 304.

1° *De laudibus B. Mariæ Virginis, lib. VIII.*

2° *De conceptione B. Mariæ, epistola ad præpositum, decanum et capitulum B. Mariæ atrebatensis.*

3° *Responsionum ad quæstiones sibi propositas, lib. I.*

4° *In ultimam visionem Ezechielis liber unus.*

5° *De triplici fructu Evangelico, lib. I.*

6° *Epistolarum, volumen unum.*

7° *Sermones ad populum.*

Les bibliographes belges, Valère André et Swert, lui attribuent les mêmes ouvrages.

Bibl. Belgica, p. 400.
Athen. Belg., p. 354.
Tom. III, p. 195.

Jacques d'Arras mourut vers l'an 1225, époque à laquelle son successeur est mentionné dans le *Gallia Christiana.*

P. R.

XVIII. Étienne, surnommé *La Bruère,* du lieu de sa naissance situé près de l'île Bouchard, en Touraine, fut promu à l'évêché de Nantes en 1216. Tous les écrivains nous le représentent comme un homme qui joignait à une grande simplicité, beaucoup de zèle pour la défense des droits et des

Albert-le-Grand; catalogue des évêques de Bretagne, p. 82.

libertés de son église. *Homo miræ simplicitatis qui multa bona contulit ecclesiæ.* Il donna des preuves de ce zèle dans ses démêlés avec Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc à cause des mauvais traitements qu'il exerça envers le clergé de Bretagne. Voici la manière naïve dont un historien breton s'exprime à ce sujet :

Chronic. Brit. ap. Histoire de Bretagne de Lobineau, t. II, p. 360. — D. Morice, Histoire de Bretagne, t. Ier, p. 147.

« L'an 1226, ce prélat entra en piques avec le duc, touchant les immunités et priviléges de son église, pour la « conservation desquels il se roidit contre ce prince, lequel « par dépit de lui, fit démolir les pignons des églises de Saint-« Clément et de Saint-Cire, dont les matériaux furent par « lui employés à l'ornement et fortification de son château.... « Ce prélat, du commencement, reprit modestement le duc, « lequel ne pouvant endurer que qui que ce fût contrariât « ses volontés, le bannit de son église. Le clergé de Bretagne « ne pouvant plus endurer les façons de faire du duc, députèrent notre prélat pour aller à Rome se plaindre au pape « Honoré III, lequel le receut bénignement, et expédia ses « affaires à son contentement. Étienne décéda au retour de ce « voyage, ajoute le même écrivain, le 10 octobre de la même « année. » D. Taillandier suppose qu'il est mort le 8 février 1227.

Alb. Le Grand, loc. cit.

On ne connaît de ce prélat que des statuts synodaux, qui n'offrant rien de remarquable, ni sous le rapport littéraire, ni sous le rapport historique, ne doivent pas nous occuper.

P. R.

Catal. des évêques de Bretag., t. II, de l'Hist. de Bret., p. XVII.

Travers, hist. des évêques de Nantes, t. VII, de la contin. des Mém. de littér. et d'hist. du P. Desmolets, p. 367.

POÈTES
PROVENÇAUX ET FRANÇAIS.

QUELQUES OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Dans l'*Avertissement* placé en tête du précédent volume, nous avons exposé les motifs qui nous déterminent à former une classe distincte des auteurs dont les principaux ouvrages ont été composés en langue vulgaire; à séparer surtout des théologiens, légendaires, chroniqueurs, etc., qui occupent une si grande place dans notre Histoire littéraire, les *troubadours* et les *trouverres,* à quelque genre de poésie qu'ils se soient adonnés. Il nous a semblé que, grace à cette classification, il sera plus facile d'observer l'état de la langue, les formes de la versification à différentes époques : plus facile aussi, ce qui est plus important encore, de se faire une idée exacte des mœurs, des opinions dominantes, des usages en vigueur, dans une période déterminée; car c'est dans les récits, les descriptions et surtout dans les satires des poètes que l'on doit trouver une peinture animée de la société qu'ils avaient sous les yeux, au milieu de laquelle ils vivaient.

Hist littér. de la France, tome XVI, pages XIV et XV.

Pour atteindre plus complètement ce but, nous croyons nécessaire, avant de passer à des notices sur les auteurs qui ont écrit en langue vulgaire, dans le siècle où nous sommes parvenus, de rappeler, par un court examen des premiers tomes de notre histoire, quels sont les auteurs de ce genre qui y sont mentionnés, et quelles sont aussi les notions que l'on y

XIII SIÈCLE.

trouve disséminées, sur l'origine et les vicissitudes de cette langue, mère de celle que nous parlons et écrivons de nos jours.

Lorsque les anciens auteurs de l'histoire littéraire de la France entreprirent leur difficile ouvrage, on ne s'occupait point autant qu'on s'en est depuis occupé, ni de notre poésie primitive, ni de la langue de nos aïeux, dont l'apparente barbarie repoussait le vulgaire des érudits. Lois, mœurs, idiomes, tout paraissait, dans le moyen âge, rebutant et peu digne d'observation. Quelques écrivains seuls en avaient fait l'objet particulier de leurs études; Fauchet, par exemple, Ducange surtout, et, après eux, Sainte-Palaye. Aux recherches de ces savants, nos prédécesseurs en ajoutèrent de nouvelles. Mais la mine, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'avait point été creusée aussi profondément qu'elle l'a été depuis quelques années; il n'est donc point étonnant qu'ils n'aient pas donné à leurs articles sur notre langue et notre poésie anciennes, tous les développements qu'aujourd'hui on est en droit d'exiger de nous.

Les omissions qu'ils ont dû faire de plusieurs poètes et auteurs en langue vulgaire, qui ont vécu avant le XIIIe siècle, nous tâcherons de les réparer par des articles supplémentaires que nous placerons à la fin de chacun des volumes qu'il nous reste à publier: quant aux additions qu'il y aurait à faire à leurs recherches sur la langue elle-même, nous les indiquerons dès à présent dans l'examen rapide auquel nous avons promis de nous livrer avant d'entreprendre l'histoire de la poésie au XIIIe siècle.

On sait, par les auteurs les plus anciens, et surtout par les commentaires de César, qu'à l'époque de l'invasion des Romains, on parlait le celtique dans la plus grande partie des Gaules. La poésie y était

depuis long-temps connue et même révérée, puisque c'était en vers que les druides instruisaient les peuples. Mais il ne faut pas croire que le celtique y fût la seule langue en usage. Sur les côtes de la Méditerranée, on parlait, outre le celtique, le grec et le latin. Aussi Varron appelle-t-il les Marseillais *triglottes*. D'un autre côté, les Belges avaient une langue tout-à-fait différente du celtique, et qui s'est conservée, très-altérée sans doute, jusqu'à nos jours.

Hist. litt., t. I, p 25

T I, p 58.

Les Romains, lorsqu'ils eurent subjugué les Gaules, dans le Ier siècle de notre ère, imposèrent, comme c'était leur coutume, leur langue avec leurs lois. Quant à leurs lois et à la forme d'administration qu'ils prescrivirent, il fallut bien s'y soumettre; mais il nous paraît impossible que des peuples, habitués depuis long-temps à un langage commun, aient pu si promptement y renoncer. C'est donc une erreur de penser, avec une foule d'écrivains et nos prédécesseurs eux-mêmes, que les Gaulois, depuis la conquête jusqu'au ve siècle et même plus tard, parlaient, presque exclusivement à toute autre, la langue des vainqueurs. Sans doute ils firent tous leurs efforts pour l'employer dans leurs relations avec leurs maîtres, et dans les actes tant publics que particuliers; mais dans leur bouche et même dans leurs écrits, cette belle langue latine devint méconnaissable: d'abord, parce qu'en la parlant, leur organe se refusait à l'articuler, à la prononcer telle qu'ils l'entendaient; et, ensuite, parce qu'en l'écrivant ils suivaient invinciblement les formes grammaticales d'un idiome qui leur était plus familier, et y introduisaient quelquefois des mots de cet idiome qu'ils s'efforçaient, il est vrai, de rendre moins choquants par des désinences latines.

St.-Augustin, cite de Dieu, I, 19, c. 7.

Hist. litt., t. I, p. 14.

C'est ainsi que se forma la langue romane proprement dite, ce latin corrompu qui fut d'abord parlé et ensuite écrit et dans les provinces que baignait la

XIII SIÈCLE.

Méditerranée, et de proche en proche jusque dans celles que bornait au nord le détroit qui sépare la France de l'Angleterre. Cette langue romane se divisa, dès l'origine, et bien plus anciennement qu'on ne le croit et qu'on ne l'a écrit, en deux dialectes principaux. Les peuples des provinces méridionales des Gaules, et des contrées qui les avoisinaient, habitués qu'ils étaient à la prononciation des mots grecs et latins, les accentuèrent avec plus d'exactitude et de fidélité ; mais ils n'en conservèrent le plus souvent que les syllabes les plus sensibles, les plus sonores, et presque toujours supprimèrent les désinences. Il n'en fut pas tout-à-fait de même dans les provinces situées au-delà des rives droites de la Loire. La prononciation du celtique eut une grande influence dans la formation de cet autre dialecte de la langue romane. Ce fut alors que s'y introduisirent en foule ces syllabes sourdes, nasales, inharmoniques, que Voltaire se plaint si souvent de trouver trop abondamment dans notre langue; et il est remarquable que ces malheureuses syllabes se retrouvent dans le bas-breton, reconnu presque généralement aujourd'hui pour avoir été au moins un dialecte de l'ancien celtique.

M. Raynouard, dans son excellente grammaire comparée des langues de l'Europe latine (*Discours préliminaire*, p. XVI et suiv.), démontre parfaitement, par une multitude d'exemples, comment la langue romane primitive perdit son caractère, on pourrait dire sa physionomie, quand elle fut parlée par les peuples des provinces septentrionales. Les *a* devinrent des *e*, des *an ;* les *o*, les *os*, des *ai*, des *eux*, etc. Les exemples qu'il cite sont frappants : de *scaras*, on fit échelles ; d'*ama*, aime ; de *fontanas*, fontaines ; de *lo*, le ; de *tal*, *tel*, etc. (voyez aussi la grammaire romane du même auteur, *passim*). Mais il n'attribue

Raynouard. — Grammaire comparée. *Discours préliminaire*, p. XIII

pas, comme nous le faisons ici, au celtique l'introduction dans notre langue des syllabes nasales, des dipthongues sourdes, des *in*, par exemple, des *un*, des *an*, des *oué*, etc. Observons de plus que les *ec*, *et*, *ed* dominent aussi dans le celtique comme dans le français : pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir une grammaire celto-bretonne. Dans une seul phrase que nous allons citer, on trouvera plusieurs de ces syllabes qui, dans notre opinion, ont été exportées du celtique dans le français. Cette phrase est la première d'une traduction que M. Le Gonidec donne, dans le langage de son pays, de l'histoire de Ruth tirée de la Bible.

« *Enn amzer eur barner, pa c'hourc' hemmenné ar varnerien è c'hoarvézaz naounnégez er vró.* — Dans le temps des juges, sous le gouvernement d'un d'eux, il survint une famine dans le pays, etc. »

Les deux dialectes de la langue romane se subdivisèrent, dans les contrées où ils étaient parlés, en plusieurs jargons ou patois : la langue romane des bords de la Méditerranée en languedocien, périgourdin, auvergnat, etc.; la langue romane des parties septentrionales, en bourguignon, champenois, picard, etc. Ces divers patois, qui tous tirent leur origine du latin, existent encore, sont parlés dans les campagnes et souvent dans les villes de nos anciennes provinces.

Ainsi deux grands dialectes de la langue latine, dégénérée et corrompue, et la nombreuse série de patois qui dérivaient de la même langue, se parlaient dans les Gaules, durant les cinq siècles qui suivirent l'invasion des Romains. Une nouvelle langue, toute différente, s'y introduisit lorsque les Francs se déterminèrent à s'y établir.

Cette langue se nommait *francique* ou *francisque*,

et aussi *théotisque, théodisque, tudesque,* parce qu'elle était très-probablement un dialecte du *teuton :* Otfride, auteur très-ancien, qui a écrit dans cette langue, lui donne tous ces noms. Peu s'en fallut qu'elle ne supplantât la langue romane et tous ses divers dialectes et patois, qu'elle ne devint la langue dominante. On n'en parla point d'autre à la cour des rois de la première race, et même à celle de presque tous les rois de la seconde. Charlemagne, la considérant comme la langue de ses pères, s'efforça de la polir, de la soumettre aux règles de la grammaire; et il écrivit de sa main d'antiques vers franciques, qui contenaient les récits des exploits des chefs de sa nation, dès les temps les plus reculés.

Nous remarquerons, en passant, que le plus souvent les vers *franciques* sont rimés, même les plus anciens de ceux qui nous sont parvenus. C'est donc peut-être à l'établissement des Francs dans les Gaules, qu'il faut faire remonter l'introduction de la rime dans les vers; et nos prédécesseurs pourraient bien s'être trompés en fixant l'origine de la poésie rimée seulement au IX[e] siècle.

Hist. litt., t. IV, p 277

Il paraît que l'usage du francique se répandit bien rapidement dans les Gaules, puisque Sidonius-Apollinaris, presque contemporain de l'invasion des Francs, se plaint que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du V[e] siècle, on ne parlait à Lyon, sa patrie, qu'une langue de Germanie (le francique). On doit croire que long-temps cette langue se parla surtout dans les contrées orientales en concurrence avec la romane; mais il serait difficile de désigner l'époque certaine où celle-ci triompha entièrement de sa rivale.

Les monuments assez nombreux qui nous restent de la langue francique (et l'on en découvre tous les jours de nouveaux), doivent, sans contredit, être cités dans une histoire littéraire de la France. Comme

il nous paraît qu'ils méritaient de fixer un peu plus l'attention de nos prédécesseurs, ils deviendront pour nous l'objet d'un examen approfondi dans les *additions* que nous nous proposons de faire aux précédents volumes.

Il est encore une langue qui, à dater du IXe siècle, vint augmenter le nombre de toutes celles qui se parlaient dans les Gaules devenues la France. C'est la langue des Scandinaves ou Danois qui, au Xe siècle, se trouvèrent possesseurs d'une de nos plus belles provinces. Mais il est à croire qu'elle ne dépassa point les limites de cette contrée; qu'elle ne fut vraiment en usage, et pour quelque temps encore, que parmi ces hommes du Nord, qui ne tardèrent point à adopter la langue des anciens colons.

Récapitulons le nombre des idiomes, qui, d'après ce que nous venons d'exposer, ont été en usage dans les Gaules, au moyen âge. D'abord, le *roman* que l'on peut diviser en deux branches principales, occupe tout le milieu de ce vaste pays depuis les bords de la Méditerranée jusqu'aux rives septentrionales sur le canal de la Manche; le *francique,* quoiqu'il se soit un peu étendu jusque dans le cœur de la France, paraît avoir été spécialement l'idiome des contrées orientales. S'il faut en croire un auteur moderne, l'ancien neerlandais, qui s'était formé de la fusion des dialectes frison, batave et belge, serait lui-même un dialecte du francique. Quant au *celtique,* il se réfugia ou plutôt resta paisiblement en usage dans la partie occidentale des Gaules, dans cette Armorique où les Romains, les Francs, les Normands ne firent que des excursions passagères, ne s'établirent jamais à demeure.

M. de's Gravenweert, Essai sur l'hist. de la litt. néerlandaise, p. 9

De deux de ces trois principaux idiomes qui furent parlés dans les Gaules, il reste des monuments authentiques et écrits. Les plus anciens qui nous soient

XIII SIÈCLE.

parvenus appartiennent au francique, puisqu'un auteur qui en a rassemblé un assez grand nombre en cite qui sont de trente années au moins antérieurs au fameux serment de Charles et Lothaire, lequel fut prononcé, comme on sait, en 842.

G. Gley. Langue et littér. des anciens Francs, p. 27.

Ce serment de 842, s'il est un monument du francique, l'est aussi de la langue romane, puisqu'il fut également prononcé dans cette dernière langue. Nous serions tentés de regarder comme étant à peu près de la même époque, le fragment d'un *poème en vers romans sur Boëce*, qui a été publié, il y a quelques années, par M. Raynouard; mais nous devons nous soumettre à l'opinion de ce savant éditeur, qui, dans les observations placées en tête de la traduction qu'il a donnée du poème, se *borne à présenter cet ouvrage comme de la fin du* x^e^ *siècle*. Les bénédictins, nos prédécesseurs, connaissaient ce poème, car ils en ont dit quelques mots dans le tome VII; mais, sous plus d'un rapport, il méritait un examen approfondi. Aussi notre intention est-elle de nous en occuper ailleurs, aidés, comme nous le serons, des intéressantes notes de M. Raynouard (1).

Raynouard, fragment d'un poëme en vers rom. sur Boëce, Paris, 1817.

De toutes les langues en usage dans les Gaules au moyen âge, la celtique est la seule dont il ne nous soit parvenu aucun monument. Et cependant on ne peut guère douter, d'après un opuscule qu'a publié un des plus érudits correspondants de notre Académie, que « long-temps même avant que les trouba-« dours fissent retentir de leurs chants le midi de la « France, et que les romans épiques des trouverres « répandissent dans le nord l'esprit de la chevalerie, « il ne fût à l'occident du royaume un peuple qui, par-« lant la langue des Celtes, avait aussi sa poésie parti-« culière; poésie sans doute supérieure, puisqu'elle

(1) Voyez à la fin de ce volume.

« était écrite dans une langue fixée depuis tant de « siècles ; poésie d'ailleurs infiniment précieuse pour « nous, puisqu'elle pourrait nous offrir quelques points « de contact entre la littérature française et la littéra- « ture primitive des Gaulois. » L'auteur accumule ensuite les témoignages de divers auteurs, et des citations prises dans les trouverres eux-mêmes, pour prouver non seulement qu'il a existé une littérature armoricaine, mais qu'elle a servi de modèle aux anciens poètes français, anglo-normands et même anglais. Il se présentera pour nous plus d'une occasion, dans nos notices sur les poètes du XIIIe siècle, de revenir sur cette opinion qui a dû surprendre le monde littéraire.

G. De la Rue. Recherches historiques sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine, p. 1.

Ibid., p. 6.

A dater du Xe siècle, c'est uniquement la littérature romane qui domine en France, tant au midi que dans la plupart des provinces du nord. Là, dans un langage plus doux, plus harmonieux, les *troubadours*, qui le plus souvent étaient nés riches, seigneurs de fiefs, et qui vivaient à la cour des rois, exprimaient avec une certaine délicatesse leurs sentiments, leurs passions, contaient d'une manière plus ingénieuse, attaquaient, avec plus de hardiesse peut-être, l'Église et la royauté même. Ici, de l'autre côté de la Loire, des *trouverres*, dans un idiome plus dur, moins soumis peut-être à des formes grammaticales, faisaient de la poésie, de la littérature un métier : c'étaient ou des hommes de mœurs dissolues qui allaient mendier de châteaux en châteaux le prix de leurs chants, ou des moines obscurs qui transportaient, dans des fabliaux en plates rimes, les tableaux qui s'offraient à leur superstitieuse ou lubrique imagination (1). Et, cepen-

(1) Il y eut aussi, dans le XIIIe siècle surtout, quelques seigneurs, des princes même, qui ne dédaignèrent pas de s'exercer dans l'art des trouverres. Tels furent Charles d'Anjou, Henri, duc de Brabant, Pierre Mauclerc, et surtout le fameux Thibaut, comte de Champagne. Mais, en géné-

dant, leurs productions, tout informes qu'elles nous semblent aujourd'hui, ne sont point à dédaigner : on y rencontre assez fréquemment des étincelles de génie, de brillantes, de naïves, de suaves descriptions. Leurs fabliaux sont, parfois, de petits drames remarquables par les incidents, l'intrigue qu'ils y développent, par les caractères des personnages qu'ils y introduisent. Enfin, cette monotonie dans les images, dans les pensées, dans les expressions même que l'on peut reprocher à la poésie des troubadours, on ne la remarque point au même degré dans celle des Trouverres.

C'est pour rendre cette vérité plus sensible, que nous avons cru devoir partager en deux classes, les poètes français du XIII[e] siècle. Dans nos notices nous placerons d'abord les poètes du midi de la France (les TROUBADOURS); viendront ensuite les poètes de nos contrées septentrionales (les TROUVERRES).

Les plus anciens écrits de ces deux genres de poètes datent du X[e] siècle; le XI[e] siècle ne nous offre encore qu'un assez petit nombre de ces productions; mais le XII[e] siècle, et encore plus le XIII[e], furent excessivement féconds en poètes, tant troubadours que trouverres.

Notre histoire littéraire a fourni des notices sur les poètes des trois premiers de ces quatre siècles; nous n'aurons donc à nous en occuper que pour réparer des omissions, ou pour donner plus d'étendue aux articles qui nous paraîtront mériter plus d'importance.

Le tableau que nous joignons à ces observations préliminaires indiquera les notices que contiennent les précédents volumes sur les poètes antérieurs au XIII[e] siècle. Avant de passer à des notices sur les poètes

ral, dans la France, proprement dite, les grands s'occupaient de tout autre chose que de vers et de poésie.

qu'a produits ce dernier siècle, il nous a paru utile non-seulement de mettre sous les yeux des lecteurs les noms de ceux qui ont vécu avant eux, de ceux du moins que les précédents auteurs de l'Histoire littéraire ont mentionnés comme leurs devanciers, mais de rappeler aussi leurs principaux ouvrages. A. D.

POÈTES

Sur la Vie et les Ouvrages desquels on trouve des Notices dans les précédents volumes de l'Histoire littéraire de la France.

TROUBADOURS — XIIe SIÈCLE.*

T. XIII. GUILLAUME IX, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. On l'a cité jusqu'à présent comme le premier poète provençal dont quelques poésies se soient
P. 42. conservées; mais on aurait tort de croire qu'il n'y en ait pas eu même de célèbres avant lui. Une de ses principales productions fut un poème dans lequel il chantait les fatigues qu'il avait éprouvées et les dangers qu'il avait courus pendant son *Voyage à Jérusalem.*

P. 119. EBLES, VICOMTE DE VENTADOUR. Ce poète contemporain de Guillaume IX, comte de Poitou, son suzerain, fit des chansons jusque dans sa vieillesse; aucune ne nous est parvenue.

P. 422. AZALAIS OU ADÈLE DE PORCAIRAGUES. On ne cite d'elle qu'une chanson d'amour.

P. 420. BERNARD ARNAUD DE MONTCUC. Il n'a été conservé de ce poète très-peu connu qu'un sirvente assez médiocre.

* Dans quelques Notices *supplémentaires*, nous nous occuperons des poètes, en très-petit nombre, qui nous paraîtront antérieurs au XIIe siècle, et qui ont été omis par les précédents auteurs de l'Histoire littéraire.

XII SIÈCLE.

P. 419. Ogier ou Augier, auteur de sirventes et autres pièces satiriques. Il écrivit surtout en Italie, où il paraît qu'il fit un long séjour.

T. XIV. P. 38. Élie de Barjols, poète dont il nous reste douze à quinze chansons.

P. 559. Geoffroi Rudel, poète qui mourut dans l'Orient où il était allé trouver la comtesse de Tripoli, dont il était amoureux, et qu'il célébrait dans ses vers, sans l'avoir jamais vue.

P. 565. Garin d'Apcier, poète à qui l'on attribue l'invention d'une espèce de poésie appelée *Descord*.

P. 567. Guillaume Adéhmar, poète peu connu, qui n'a composé que des chansons.

P. 209. Guillaume d'Agoult. Ce troubadour, partisan des mœurs de l'ancien temps, ne composait que des chansons de pure galanterie. Le recueil de ses vers n'est point parvenu jusqu'à nous.

P. 210. Guillaume de Cabestain, troubadour dont l'histoire tragique ressemble beaucoup à celle du châtelain de Couci. Les pièces de vers qu'on a de lui sont au nombre de sept.

T. XV. P. 434. Arnaud Daniel, auteur de *Sixtines* et autres poésies en rimes recherchées. D'après un vers du Tasse, on croit qu'il a aussi composé des *Romans en prose*.

P. 441. Arnaud de Marveil, presque aussi célèbre qu'Arnaud Daniel, par ses chansons.

P. 442. Bérenger de Palasol. On n'a de ce poète que quelques chansons d'amour.

P. 443. Bertrand d'Allamon, l'ancien, ami de Geoffroi Rudel. Ses poésies étaient estimées de son temps.

P. 444. Pierre de Botignac, auteur de sirventes et satires contre les femmes de mauvaise vie.

P. 444. GIRAUD DE SALAGNAC, très-habile jongleur.

P. 445. GAVAUDAN-LE-VIEUX, auteur de pastorales, de sirventes, de pièces sur les croisades.

P. 446. LA COMTESSE DE DIE. Il y eut deux femmes poètes de ce nom, probablement la mère et la fille.

P. 447. GUILLAUME DE BALAUN ou *Balazun*. — PIERRE DE BARJAC. Poètes amis, dont il ne reste que peu de pièces.

P. 449. GUILLAUME DE SAINT-DIDIER, auteur de chansons d'amour, et, d'après Nostradamus, d'une traduction en vers des *Fables d'Esope* et d'un traité de l'*Escrime*.

P. 454. PEYROLS D'AUVERGNE, auteur de chansons amoureuses et de tensons. Il partagea les fatigues et les dangers de la troisième croisade.

P. 457. PIERRE RAIMOND, poète qui passa en Syrie avec l'empereur Frédéric, et y composa des chansons. On le dit auteur d'un traité contre les *Ariens* (les Albigeois).

P. 459. PIERRE ROGIERS, chanoine et puis jongleur, et puis troubadour, enfin moine, auteur de sirventes.

P. 460. PONS DE LA GARDA, auteur de sirventes.

P. 462. RAIMOND DE DURFORT. — TRUC MALEC ou MALET. Poètes contemporains qui composèrent des sirventes en société.

P. 463. ALBERT CAILLA, jongleur, de l'Albigeois, auteur de chansons et de sirventes.

Ibid. GUÉRIN ou GARIN LEBRUN, auteur de tensons.

P. 464. RAIMOND JORDAN, auteur de chansons.

Ibid. SAIL DE SCOLA, jongleur et poète.

P. 466. GUILLAUME MITE, jongleur et poète satirique. Il ne reste rien de lui.

XIIe SIÈCLE.

P. 467. Bernard de Ventadour. C'était le fils d'un simple domestique du seigneur de Ventadour. Il n'en devint pas moins le poète favori d'Éléonore de Guyenne, et finit par se faire moine dans l'abbaye de Dalon en Limousin.

P. 470. Pierre Vidal, fils d'un pelletier de Toulouse, célèbre par ses galanteries et par ses extravagances. Il alla avec le roi Richard en Palestine, et y perdit tout-à-fait la raison. On a de lui beaucoup de pièces galantes.

P. 22. Pons de Capduel, poète dont on a plus de vingt chansons amoureuses. Il partit pour la troisième croisade et ne revint pas.

P. 25. Pierre de la Vernègue, auteur d'une élégie *sur la prise de Jérusalem* par Saladin.

P. 472. Rambaud d'Orange, amant de la Comtesse de Die. Il fit pour elle plusieurs chansons qui ne valent pas celles de sa maîtresse.

P. 477. Anonyme, auteur *d'une Vie de Saint-Amand.* Il n'en reste que des fragments qui ont été conservés par Dominicy. (*De Prærogativâ allodiorum.*)

TROUVERRES.

T. XIII. P. 423. Benoît de Sainte-Maure, auteur d'une *histoire* en vers *des Ducs de Normandie;* du roman de *la guerre de Troyes*, etc.

P. 60. Philippe de Than, poète anglo-normand, ainsi que les trois suivants, auteur d'un poème *des Créatures*, et d'un *Bestiaire.*

P. 62. Samson de Nanteuil, traducteur des *Proverbes de Salomon.*

P. 63. Geoffroi Gaymar, auteur du poème ou *Histoire en vers des Rois anglo-saxons.*

P. 66. DAVID, poète que Geoffroi Gaymar cite comme auteur d'un abrégé en vers français de la *Vie de Henri Ier*. Ses écrits ne nous sont point parvenus.

P. 67. ÉVERARD ou ÉVRARD, traducteur des *Distiques de Caton* en vers français.

P. 111. THIBAUT DE VERNON. — ALFRIUS. — LAMBERT DE LIÈGE. Auteurs de Vies de saints, en vers.

P. 115. PIERRE DE VERNON, auteur d'un poème moral, contenant des *enseignements* donnés par Aristote.

P. 305. PIERRE DE BEAUGENCY, poète connu par une pièce de vers sur le *Décret de Gratien*, qui, pour la première fois, se répandit en France de son temps.

P. 470. VARNIER, *Clerc du Pont*, auteur d'une vie, en vers français, de Saint-Thomas de Cantorbéry.

P. 471. PIERRE LONGATOSTA. Il n'est connu que comme traducteur en vers d'une autre vie du même saint.

P. 518. ROBERT WACE, chanoine de Bayeux. Ce fut un des poètes les plus féconds du XIIe siècle. Il nous reste de lui trois grands ouvrages : le roman de *Brut ;* 2° le célèbre roman de *Rou* ou Rollon ; 3° une pièce de 1800 vers sur l'établissement de *la fête de la Conception de Notre-Dame*. On lui attribue en outre le roman du *Chevalier au lion*.

P. 13. ANONYME, auteur d'une traduction en vers et en prose des livres des *Rois* et des *Machabées*. Le style de cette traduction et l'orthographe du manuscrit semblent indiquer qu'elle est d'une date antérieure au XIIe siècle.

P. 40. ANONYME, auteur d'une *Passion de J. C.* en vers. Le style semble annoncer que cet ouvrage, qui contient 1442 vers, est du commencement du XIIe siècle.

P. 108. ANONYMES, auteurs de quelques *Épîtres farcies*.

XII SIÈCLE.

T. XIV. P. 579. RAOUL, châtelain de COUCY, si célèbre par ses amours avec la dame de Fayel. On a de ce poète vingt-trois chansons éparses en divers manuscrits (1).

P. 33. LE RECLUS DE MOLIENS. On ne sait quel est le poète qui s'est caché sous ce nom. Il reste de lui deux ouvrages : *le Miserere* ou *li Romans du Reclus de Moliens*, et *le Roman de Charité*.

P. 320. RICHARD, roi d'Angleterre. On ne sait si l'on doit ranger ce roi-poète parmi les troubadours ou parmi les trouverres. Les deux sirventes qui nous sont restés de lui, sont en provençal mêlé de français ; mais le français y domine.

T. XV. P. 119. LAMBERT-LI-CORS et ALEXANDRE DE PARIS. Ils firent ensemble le poème ou roman en vers d'*Alexandre-le-Grand*.

autre art. P. 160. On attribue au dernier un autre roman, *Athys et Porfilias*.

Alexandre composa aussi un poème sur *Hélène*, mère de saint Martin.

P. 492. LUCE DU GAST.—GASSE LEBLOND.—GAUTIER MAP.—ROBERT DE BORRON.—HÉLIS DE BORRON.—RUSTICIEN DE PISE, auteurs, ou plutôt translateurs des anciens romans de la Table-Ronde : *Tristan, Meliadus, Joseph d'Arimathie, Merlin, Lancelot du Lac, etc. etc.*

P. 491. JEAN PRIORAT, traducteur de *Végèce* en vers français. Il ne nous reste de lui que cet ouvrage.

P. 486. AYMÉ DE VARANNES OU DE CHATILLON, auteur du roman de *Florimond*.

P. 127. BLONDEL OU BLONDIAUX DE NESLES, poète connu par son dévouement pour le roi Richard. On a encore de lui vingt-sept chansons.

P. 193. CHRESTIEN DE TROYES, le plus célèbre des poètes

(1) On trouvera à la fin de ce volume, article *additions*, une seconde notice sur le châtelain de Coucy, qui servira de supplément à celle de nos prédécesseurs.

de son temps. Auteur d'un grand nombre de romans en vers; et, entre autres, d'*Erec et Énide;* de *Cliget,* chevalier de la Table-Ronde; de *Guillaume d'Angleterre;* de *Lancelot* ou *la Charrette;* de *Tristan* ou du *roi Marc et de la reine Yseult;* du *Chevalier au lion;* du *Graal;* de *Perceval-le-Gallois;* du *Chevalier à l'épée*, etc.

P. 479. ANONYME, auteur d'un poème sur la délivrance du peuple d'Israël.

P. 484. Autre ANONYME, auteur du roman de *Guyon de Bourgogne.*

Autre ANONYME, auteur d'un poème contenant *la Vie des saints Barlaam et Josaphat.*

A. D.

POÈTES FRANÇAIS.

TROUBADOURS.

COMMENCEMENT DU XIIIe SIÈCLE.

BERTRAND DE BORN.

Nous consacrerons un article assez étendu à ce troubadour, dont la vie se rattache à presque tous les événements les plus mémorables de la dernière moitié du XIIe siècle. Les poésies qu'il nous a laissées constatent la plupart de ces événements, et souvent les expliquent.

Bertrand de Born fut un chevalier intrépide, mais capricieux et brouillon; aussi peu scrupuleux sur les moyens de réussir dans ses entreprises, qu'imprudent à les former et impatient à les conduire; non moins rempli d'esprit et de talent que de courage, et, dans les positions difficiles, sachant se faire de la poésie non-seulement une distraction et un amusement, mais une arme et un moyen d'attaque ou de défense. Dans l'histoire de la poésie provençale, sa vie est une de celles qui montre le mieux l'influence que pouvait prendre alors dans les affaires politiques et militaires, un simple seigneur de terre, quand il était entreprenant et brave, et où l'on sente mieux aussi tout ce qu'avait de piquant et de remarquable cette alliance de goûts poétiques à des inclinations guerrières, aussi rare parmi les poètes des autres pays, qu'elle était, pour ainsi dire, commune parmi les troubadours.

Ce poète guerrier fut un des héros du XIIe siècle ; et cependant, comme l'observe Millot, son nom ne figure guère plus dans les annales de la littérature que dans les fastes de l'his- Histoire des Troubadours, t. I, p. 210.

XIII SIÈCLE.

toire (1). « Tant les réputations brillantes, ajoute-t-il, ont peu de solidité, à moins qu'elles n'aient pour base ou l'histoire écrite par des plumes excellentes, ou des ouvrages dignes de servir éternellement de modèles! » Et voilà précisément ce qui a manqué à la réputation de Bertrand de Born : c'est en des manuscrits en langue provençale, inexacts et mal rédigés, que se trouvent quelques événements de sa vie aventureuse; et, quant à ses ouvrages, où l'on remarque souvent de la verve et de l'originalité, l'oubli presque total de la langue dans laquelle ils sont écrits, et le mauvais goût du siècle, qui y transpire à chaque page, les auraient condamnés à périr ignorés dans la poussière des bibliothèques, si des érudits curieux, M. de Sainte-Palaye d'abord, et ensuite M. Raynouard, n'en eussent exhumé quelques lambeaux.

Choix de poésies origin. des Troubad., Paris, 1818.

L'époque précise de la naissance de Bertrand de Born est inconnue; mais on peut la fixer approximativement, par induction. En effet, il fut le conseiller, on pourrait dire le mauvais génie qui guida, dans toutes ses actions, Henri au Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Pour qu'il pût prendre sur ce jeune prince assez d'autorité pour l'exciter à des guerres parricides, il devait être vraisemblablement plus âgé que lui, de dix à douze ans au moins. Or, Henri au Court-Mantel était né en 1155. On peut donc placer la naissance de Bertrand de Born entre 1140 et 1150.

Lorsque Bertrand de Born commença à jouer un rôle dans l'histoire politique et même littéraire de son temps, il était devenu vicomte de Hautefort (*Autafort*), en Provence, et ce qu'il fit d'abord dans sa famille, au sujet de cette seigneurie où l'on ne comptait que mille habitants, s'il l'eût fait pour un état de quelque étendue, aurait un autre nom et ferait un autre bruit dans l'histoire. Son frère, Constantin de Born,

(1) Ceci était vrai au temps où Millot écrivait ; mais depuis qu'il a su si profitablement employer les manuscrits rassemblés par Sainte-Palaye, et surtout depuis la publication des *Poésies occitaniques*, et du *Choix des poésies originales des Troubadours*, les historiens n'ont plus omis le nom et les principales aventures de Bertrand de Born. (Voyez l'ouvrage de M. Thierry, intitulé : *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, tome III, page 89 et suiv., et la *Nouvelle histoire des Français*, par M. de Sismondi, tome VI, page 36.) Ce troubadour n'a point été non plus oublié par les biographes les plus récents, comme on peut le voir dans le *Nouveau dictionnaire historique* de MM. Chaudon et Delandine, et dans la *Biographie universelle*, etc.

devait partager avec lui son héritage : Bertrand le chassa pour avoir tout. Constantin recourut, comme un prince détrôné, à quelques seigneurs du voisinage. Le vicomte de Limoges, le comte de Périgord et Talleyrand, seigneur de Montagnac, prirent les armes, vinrent avec Constantin attaquer l'usurpateur dans son château, et l'en chassèrent à son tour. Bertrand négocia, et obtint de bonnes conditions de son frère, que l'on nous représente doux et ami de la paix : ils partagèrent entre eux la seigneurie. Mais dès que Bertrand vit les auxiliaires éloignés, il attaqua de nouveau Constantin, et l'expulsa comme la première fois. Les auteurs des Biographies manuscrites des troubadours ne manquent point d'observer que ce fut un *lundi*, jour qui était alors réputé malheureux.

Les alliés reprirent les armes : le second fils de Henri II, roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, qui était alors comte de Poitou, se joignit à eux, non par esprit de justice, ni par amitié pour Constantin, mais pour se venger de Bertrand de Born, qui, dès cette époque, avait pris parti pour Henri au Court-Mantel, frère aîné de Richard, et déjà couronné roi d'Angleterre par Henri II son père. Ces deux fils de roi s'accordaient entre eux, comme Bertrand et Constantin. Henri au Court-Mantel voulait exiger de Richard un hommage pour la Guienne et le Poitou ; Richard, qui avait déjà rendu cet hommage au roi de France, le refusait à son frère. De là une petite guerre où Henri avait eu quelques avantages. Richard saisit donc avec empressement l'occasion de faire beaucoup de mal à Bertrand de Born, en entrant dans la ligue formée contre lui. Plus puissant que ce très-petit seigneur, il aurait pu dès long-temps l'écraser ; mais il aurait eu à craindre que les seigneurs voisins, dont il était détesté à cause de son despotisme, de ses violences et des désordres de sa vie, ne prissent parti pour l'opprimé. Il fallait donc attendre une occasion favorable, et Richard la trouvait dans la guerre que les voisins de Bertrand de Born lui déclaraient à la fois.

Bertrand ne se laissa effrayer ni par le nombre, ni par la puissance de ses ennemis. En ce temps, les sirventes, dans la Gaule méridionale, tenaient lieu de *manifestes :* répandus dans les châteaux de toute la contrée, ils annonçaient aux seigneurs châtelains, aux comtes, aux vicomtes, les guerres imminentes et les griefs respectifs des parties : quelquefois

XIII SIÈCLE.

aussi ce n'étaient que des satires contre tels ou tels personnages puissants, et assez ordinairement contre les gens d'église. L'âpre sirvente par lequel Bertrand de Born dénonça la nouvelle ligue préparée contre lui était à la fois un manifeste et une satire : il y déclarait que son frère espérait en vain recouvrer une partie de sa terre. « Je crèverai les yeux, « dit-il, à qui voudra m'ôter mon bien. La paix ne me con- « vient point : la guerre seule a droit de me plaire ; je ne « connais et ne crois aucune autre loi (1). Je n'ai égard ni aux « lundis, ni aux mardis : les semaines, les mois, les années, « tout m'est égal (2).... Que d'autres cherchent, s'ils veulent, « à embellir leurs maisons, à se procurer les commodités de « la vie : faire provision de lances, de casques, d'épées, de « chevaux, c'est là tout ce qui me plaît (3). Mon copartageant « est si avide qu'il veut la terre de mes enfants ; et moi, je ne « veux pas la lui donner, tant je suis bon gardien. Puis on « dira que Bertrand est un méchant homme de ne lui pas « offrir le tout. Mais il s'en trouvera mal, je vous jure, s'il « ose disputer avec moi : à tort ou à droit, je ne céderai

(1) Quant es fis deves totas partz
A mi resta de guerra uns pans,
Pustella en son huelh qui m'en partz,
Sitot m'o comensiey enans ;
Patz nom fait conort,
Ab guerra m'acort,
Qu'ieu non tenh ni crey
Negun autra ley.

(2) E no y guart di lus ni di martz,
Ni setmana, ni mes, ni ans ;
Ni m lais, per abril ni per martz,
Qu'ieu non cerque cum venha dans
A sels que m fan tort ;
Mas ja, per nuill sort,
Noy conquerran trey
Lo pretz d'un correy.

(3) Quals que fassa sos bos yssartz
Jeu m'en suis mes tos temps engrans
Cum puesca aver cairels e dartz,
Elms et ausbercs, cavals e brans ;
Qu' ab aisso m cofort
E m trac a deport
Assaut e torney,
Donar et domney.

(Poésies des Troubad., t. IV, p. 144.)

« rien de la terre de Hautefort : on me fera la guerre tant « qu'on voudra (1). »

On ne sait trop comment finit cette affaire de Bertrand avec son frère; mais tout le reste de sa vie il posséda le château de Hautefort. Il est vrai qu'il resta toujours à peu près en guerre avec tous ses voisins.

Pour résister à tant d'ennemis, la satire et les armes n'étaient pas ses seuls moyens de défense : il employait aussi l'intrigue. Il eut l'art de lier à sa cause un assez grand nombre de seigneurs que Richard avait aliénés par ses hauteurs et ses vexations ; et, ce qui était plus important, Henri au Court-Mantel, le frère même de Richard. Ce jeune imprudent n'agissait que par ses conseils : il l'avait déjà armé plus d'une fois contre Henri II son père; cette fois il le lançait contre son propre frère. Le jeune Henri devait être le chef de la ligue formée contre Richard. Dans un sirvente, Bertrand nomme tous les seigneurs qui y étaient entrés; il échauffe leurs ressentiments et leur courage, et paraît sûr de la victoire. Richard sentit la nécessité de négocier aussi, non avec cette multitude d'ennemis, mais avec son frère lui-même, dont il connaissait la faiblesse et la légèreté. Henri au Court-Mantel consentit, par un traité, à céder à Richard et ses terres et ses droits pour une forte pension. Il abandonna ainsi à la vengeance de son frère les vassaux qu'il avait armés contre lui, particulièrement son conseiller et son ami Bertrand de Born, et il se retira en Normandie, où il ne s'occupa que de fêtes, de tournois et de plaisirs. Dès-lors la ligue contre Richard se trouva dissoute au moment même où elle allait opérer. Ceux qui la composaient restèrent exposés aux fureurs

(1) Mos parsoniers es tan gualartz
Que vol la terr' a mos enfans,
E ieu vuelh li'n dar, tan sui guartz;
Pues diran que mals es Bertrans,
Quar tot non loy port;
Mas a malvat sort
Venra, so us autrey,
Quals qu'ab mi plaidey.

Jamais d'Autafort
No fas dreit ni tort
Qui s vol m'en guerrey,
Pus aver lo dey.

(Poésies des Troub., t. IV, p. 144.)

XIII SIÈCLE.

du vindicatif Richard, qui ne les ménagea point: il dévasta impunément leurs terres, égorgea les cultivateurs, incendia leurs maisons, comme les us et coutumes de la féodalité lui en donnaient le droit.

Bertrand, resté presque seul, ne se découragea point: la poésie lui servit encore d'auxiliaire. Un de ses sirventes contient de justes reproches contre la lâcheté de Henri au Court-Mantel. « Puisqu'il consent, dit le chevalier troubadour, à « ne plus posséder ni gouverner aucun domaine, il sera dé- « sormais le roi des méchants et des lâches... Roi couronné « qui vit de l'argent d'autrui, n'est pas de grande espérance. « Dès qu'il trompe et trahit ses vassaux, il perd tout droit à « leur amour (1). » Il n'épargnait pas non plus Richard, dans ce sirvente, il y fait des vœux, certes fort inutiles, pour que le jeune comte Geoffroy, frère puîné de ces deux princes, fût venu au monde avant eux et pût régner à leur place (2).

Cependant il y avait trop de disproportion entre ses forces réelles et celles de Richard, son ennemi, pour que notre troubadour pût long-temps résister. Assiégé dans son château, il lui fallut se rendre, se soumettre. Mais, à sa grande surprise, le vainqueur le traita avec générosité: il se contenta de ses soumissions, l'embrassa et lui pardonna. Était-ce par politique, ou par égard pour le talent du troubadour? peut-être par l'un et l'autre de ces motifs. Quoi qu'il en soit, Bertrand fut si touché de cette bonté inattendue de Richard qu'il combla d'éloges, dans un nouveau sirvente, celui qu'il avait cruellement injurié dans les autres. « Puisque le comte « Richard, dit-il, veut bien m'accorder sa faveur, je me dé- « vouerai à le servir : mon attachement sera pur comme l'ar- « gent le plus fin. Sa dignité doit le rendre tel que la mer « qui semble vouloir retenir tout ce qu'elle reçoit dans son « sein, et qui bientôt le rejette sur le rivage. Il convient à « un si haut baron de restituer ce qu'il a pris sur un vassal « qui s'humilie. » Ce ne fut point en vain qu'il flatta l'a-

(1) ....
Reys coronatz que d'autrui pren liuranda,
Etc.....
(Poésies des Troub., t. IV, p. 148.)

(2) Lo coms Jaufres cui es Breselianda
Volgra fos primiers natz,
Car es cortes, e fos en sa comanda
Regismes e duguatz.

Millot, Hist. des Troub., t. I, p. 121.

mour-propre de Richard. Généreux jusqu'à la fin, ce prince lui rendit son château et reçut sa foi. Ce qui est plus étonnant, c'est que Bertrand de Born lui resta dans la suite franchement attaché, comme nous le verrons bientôt.

Bertrand s'était aussi réconcilié et avait renouvelé ses liaisons avec Henri au Court-Mantel, qui s'était encore une fois révolté, conjointement avec ses frères, contre Henri II. Au milieu de ces trois enfants guerroyant contre leur malheureux père, notre troubadour devait se trouver dans la situation qui lui paraissait la plus agréable. Mais il ne jouit pas longtemps du bonheur de les exciter aux combats. Une courte maladie enleva, en 1183, dans le château de Martel, près de Limoges, le jeune Henri qu'on peut appeler son élève. Bertrand le pleura, ou parut le pleurer sincèrement dans deux complaintes ou chansons funèbres qui nous sont parvenues. Ce même prince, qu'il avait naguère qualifié de *roi des lâches et des méchants*, il le regrette comme le *roi des courtois et l'empereur des preux.* « Quel ordre, quelle magnificence dans « sa maison! s'écrie-t-il. On y était toujours bien reçu; on « y trouvait bonne chère et grande compagnie. Les fêtes, les « divertissements s'y renouvelaient sans cesse. Grand Dieu! « vous enlevez tout cela à ce siècle, dont la méchanceté le « mérite si bien. » Il finit par conjurer ce Dieu *qui est mort pour nous sauver,* « de le placer au séjour où il n'y eut ja- « mais ni peine, ni chagrin (1). »

Un nouveau désastre, suite inévitable de la mort du jeune Henri, vint assaillir Bertrand. Henri II regardait, non sans raison, ce troubadour comme l'instigateur des révoltes multipliées du fils qu'il venait de perdre. Il vint, à la tête de son armée, investir le château de Hautefort. Ainsi notre chevalier eut l'honneur d'être assiégé par un roi; il le fut même par deux à la fois, car Alphonse II, roi d'Aragon, était dans le camp de Henri; et il y rendit un très-mauvais

(1) Celui que plac per nostre marrimen
Venir al mon, e nos trais d'encombrier,
E receup mort a nostre salvamen,
Co a senhor humils e dreiturier
Clamen merce, qu'al jove rei engles
Perdon, s'il platz, si com es vers perdos,
E'l fassa estar ab onratz companhos
Lai on anc non ac ne i aura ira.

(Poésies des Troub., t. II, p. 185.)

XIII SIÈCLE.

office à Bertrand qui, comptant sur sa bienveillance, ne lui avait pas caché quels étaient les endroits les plus faibles de la place. C'est précisément sur ces points que Henri, par les conseils d'Alphonse, dirigea ses attaques. Le château ne put résister : Bertrand fut pris avec toute sa garnison.

La scène qui se passa entre le roi vainqueur et le troubadour prisonnier est touchante : elle est rapportée à peu près dans les mêmes termes, en plusieurs manuscrits provençaux, et dans quelques *Nouvelles* italiennes presque contemporaines. Lorsque Bertrand fut conduit en présence du vainqueur, celui-ci l'accueillit par des reproches amers. « C'est donc vous, lui dit-il, qui vous vantiez d'avoir une fois plus d'esprit qu'il ne vous en fallait? » — « Il y eut un temps où j'avais droit de le dire, répondit le prisonnier; mais en perdant le jeune roi votre fils, j'ai perdu tout ce que j'avais d'esprit, de raison et d'habileté. » Au nom de son fils, Henri versa un torrent de larmes (des manuscrits disent qu'il tomba évanoui). Quand il fut revenu à lui : « Ah! Bertrand, s'écria-t-il, sire Bertrand, il est bien juste que vous regrettiez mon fils, car il vous aimait uniquement.... Et moi, ajouta-t-il, pour l'amour de lui, je vous rends votre liberté, vos biens, votre château; je vous rends mes bonnes graces et mon amitié; je vous donne de plus cinq cents marcs pour réparer le mal que je vous ai fait. » Bertrand se jeta à ses pieds, et lui jura un attachement sans bornes.

Millot, Hist. des Troub., t. I, p. 227

Voilà donc Bertrand réconcilié avec deux princes qu'il avait cruellement outragés, et obligé, du moins par les lois de l'honneur, de rester toujours dévoué à leurs intérêts. Mais, ne pouvant plus exercer contre eux sa verve satirique, il chercha et n'eut pas de peine à trouver une autre victime. Il avait à se venger du mal qu'avait voulu lui faire Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Provence. Il lança contre lui deux sirventes, ou deux satires remplies de personnalités offensantes. Ramassant tous les bruits désavantageux qui couraient contre ce roi parmi les Provençaux dont il n'était pas aimé, il y rapporte qu'Alphonse descendait d'un petit gentilhomme de Milhaud ou de Carlad en Rouergue; qu'il avait injustement ravi la Provence à Sanche, son frère, à qui d'abord il avait été forcé de la donner; que le roi Ramire, qui avait été moine, et qui était l'aïeul d'Alphonse, avait aussi injustement dépouillé le roi de Navarre son parent de la couronne d'Aragon; qu'Alphonse avait été lui-même le meurtrier de son

frère Raimond Bérenger de Bezaudun; qu'il avait indignement traité la fille de l'empereur Manuel qui avait été fiancée avec lui, et dont il avait pillé les équipages et les trésors avant de la renvoyer à son père, etc. Le poète vindicatif se rend l'écho de tous ces bruits dans les strophes mordantes de sa première satire. Dans la seconde, il lui fait des reproches bien plus humiliants pour un souverain. Il commence par témoigner quelque désir de se réconcilier avec le roi; mais il le trouve trop déloyal et trop méchant. Et, pour le prouver, il rassemble divers traits d'injustice, d'avidité, d'avarice et même de lâcheté. Il l'accuse, par exemple, d'avoir reçu une rançon pour racheter cinquante chevaliers, pris en combattant pour lui, et de n'avoir point envoyé cette rançon au vainqueur; d'avoir emprunté d'un jongleur, nommé *Artuset*, deux cents *marabotins*, et de ne l'avoir payé qu'en belles paroles, etc. etc. Ce n'est pas d'après ces deux sirventes que l'on peut juger le roi d'Aragon, qui, au reste, n'est pas traité beaucoup plus favorablement par l'histoire; mais ils peuvent faire connaître ce qu'osait alors se permettre contre un roi qui n'était ni sans gloire ni sans puissance, un simple chevalier, lorsqu'il était poète et qu'il se croyait offensé. Ils nous donnent aussi une singulière idée de ce qu'était, en ce temps, la royauté. Quels rois que ceux à qui l'on peut reprocher d'avoir emprunté de l'argent à un pauvre jongleur, et de ne le lui avoir pas rendu!

Après la mort de Henri au Court-Mantel (le *Jeune Roi*, comme on l'appelait alors), les longues dissensions qui avaient divisé la famille de Henri II, semblèrent se calmer. Mais l'orage ne tarda point à éclater de nouveau. Richard, à l'exemple de son frère Henri, s'entendit avec Philippe-Auguste, qui, de même que son père Louis VII, avait le plus grand intérêt d'entretenir la désunion entre les possesseurs des grands fiefs sur le continent. Richard, comme son frère Henri encore, s'arma contre Henri II, et entraîna dans son parti le jeune comte *Jean*, le dernier des fils de Henri, ce fils Jean sur lequel il avait reporté toutes ses affections. On sait que ce malheureux père, déjà accablé d'années et d'infirmités, ne put résister à ce dernier trait d'ingratitude, et qu'il mourut en 1189, quelques jours après avoir été forcé de conclure avec Philippe-Auguste une paix honteuse.

Rien ne prouve que Bertrand de Born ait excité, cette fois, les deux fils de Henri II à se déclarer contre leur père. Du

moins les sirventes belliqueux adressés à Richard paraissent être d'une date postérieure à la mort de Henri II, et sont principalement dirigés contre Philippe-Auguste, comme nous le verrons dans la suite.

Il était impossible que l'union de Philippe, roi de France, et de Richard, roi d'Angleterre, par la mort de Henri II, et possesseur, sur le continent, de la Normandie, du Poitou, d'une partie de l'Aquitaine, etc., fût de longue durée. Leurs intérêts politiques étaient trop différents. Rivaux de puissance et de gloire, ils allaient de nouveau recourir aux armes pour appuyer leurs prétentions respectives à la suzeraineté de divers fiefs, lorsqu'ils en furent détournés l'un et l'autre par la nécessité d'exécuter le serment qu'ils avaient fait ensemble de voler au secours de la Terre-Sainte. La troisième croisade réconcilia en apparence ces deux ennemis; du moins ils ajournèrent leurs différends et partirent ensemble, en 1190. Bertrand de Born se contenta de faire un sirvente en faveur de cette croisade, et n'y suivit point Richard, malgré son dévouement pour ce prince. Il paraît que ce fut l'amour qui le retint; car, au milieu de sa vie turbulente, il fut loin de se garantir de cette passion, sans laquelle on méconnaîtrait, pour ainsi dire, un chevalier et un troubadour. C'est le moment de parler de ses amours, et des vers dans lesquels il les a célébrées.

Bertand avait d'abord aimé la sœur de Richard, cette même Hélène qui eut depuis pour époux le duc de Saxe et pour fils l'empereur Othon. Richard, qui n'était encore que comte de Poitou, avait lui-même favorisé et encouragé cet amour. Dans une chanson que Bertrand fit pour cette princesse, il se peint renfermé dans un camp où l'on n'avait ni bu ni mangé de tout le jour, quoiqu'il fût plus de midi, charmant les ennuis et la faim en chantant la belle Hélène.

Une seconde maîtresse qu'il semble avoir aimée plus ardemment et plus long-temps, fut Maenz de Montagnac, fille du vicomte de Turenne et femme de Talleyrand, frère du vicomte de Périgord. Il se fit aimer d'elle; mais la jalousie de Maenz et le caractère emporté de Bertrand rendaient leur liaison très-orageuse. Dans une pièce tout-à-fait originale, il donne un démenti aux médisants qui ont excité contre lui les soupçons de sa dame. « Qu'au premier vol, dit-il, je perde « mon épervier, que des faucons me l'enlèvent sur le poing « et le plument à mes yeux, si je n'aime mieux rêver à vous

« que d'être aimé de toute autre et d'en obtenir les faveurs.... « Que je sois à cheval, l'écu pendu au col pendant un orage « affreux; que mes rênes trop courtes ne puissent s'allon- « ger; qu'à l'auberge je trouve l'hôte de mauvaise humeur, « si celui qui m'accuse auprès de vous n'en a pas menti.... « Que le vent me manque en mer; que je sois battu par les « portiers quand j'irai à la cour du roi; qu'au combat on « me voie fuir le premier, si ce médisant n'est pas un impos- « teur. »

Al primier lans pert ieu mon esparvier,
E'l maucion et pontz falcon lanier,
E porton l'en, e qu'ie'l veya plumar,
S'ieu mais de vos, ont ai mon cossirier,
Non am totz temps aver lo dezirier
Que de nulha s'amor, ni son colguar.
Etc.......

(Voyez les autres couplets dans les poésies des Troub., t. III, p. 142.)

Plusieurs de ses pièces amoureuses roulent sur des brouilleries et des raccommodements. Mais dans toutes, et à tout propos, des expressions guerrières rappellent ses plus fortes inclinations et ses occupations habituelles. Son humeur violente et satirique y perce aussi très-souvent. Il aurait voulu voir continuellement la guerre allumée autour de lui. « Je veux, dit-il quelque part, que les hauts barons soient toujours en fureur les uns contre les autres. » Et c'est dans une chanson d'amour que se trouve ce vœu barbare. Ailleurs, pour détourner un de ses rivaux de concevoir des espérances, il lui fait avec peu de délicatesse la description des charmes secrets de sa maîtresse, de façon à faire entendre qu'ils n'étaient pas secrets pour lui. Ce rival était le comte Geoffroy, frère de Richard et comte de Bretagne (celui qui périt à Paris, en 1185, dans un tournoi, foulé par les pieds des chevaux). Il eut d'autres rivaux qui n'étaient pas moins illustres, Richard lui-même, Alphonse, roi d'Aragon, Raymond, comte de Toulouse. Maenz leur préféra toujours Bertrand de Born, malgré ses défauts, ses vices et l'infériorité de son rang. Sa valeur brillante, sans compter son talent poétique, couvrait cette infériorité : la preuve en est dans le ton qui régnait entre lui et ces grands personnages. C'était alors l'usage entre les personnes liées d'intérêt ou d'amitié de se donner des sobriquets. Le comte Geoffroy et Bertrand

XIII SIÈCLE.

s'appelaient mutuellement *Rassa;* et c'est par ce nom que commencent tous les couplets de la chanson dont nous venons de parler. Bertrand appelait Richard Cœur-de-Lion *Oc et No,* oui et non; et lui, il prenait avec le jeune prince Henri, le nom de *Marinier.*

Cependant Richard Cœur-de-Lion était revenu en Europe; et, après une longue captivité dans les prisons d'Autriche, il reparaissait sur la scène du monde (en 1193) altéré de vengeance contre Philippe-Auguste qui l'avait abandonné en Palestine, et qui, pendant son absence, s'était emparé d'une grande partie de ses possessions continentales. Après le temps nécessaire pour rassembler des troupes, il vint d'Angleterre en France, se mesurer de nouveau avec son rival; et Bertrand de Born ressaisit aussitôt avec joie la lyre des combats. Les succès étaient variés: il arrivait quelquefois qu'après une bataille, dans laquelle les deux champions avaient presque également souffert, ils en venaient à une suspension d'armes et même à un traité de paix. Rien ne contrariait plus le belliqueux Bertrand. Il lançait aussitôt un sirvente fulminant contre celui des deux rois qui semblait vouloir terminer cette longue querelle.

Une fois, par exemple, les armées des deux rivaux étaient en présence dans la Saintonge, près de Niort, et n'étaient séparées que par une petite rivière. Le roi de France avait avec lui des Français, des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons; et le roi d'Angleterre, des Normands, des Anglais, des Angevins, des Tourangeaux, des Manceaux et des Saintongeois. Richard avait corrompu, à force d'argent, les Champenois de l'armée française. Philippe-Auguste ayant donné ses ordres pour commencer le combat, s'aperçut que les Champenois n'y obéissaient pas (1). Il soupçonna la vérité, et se rendit plus facile aux conditions proposées par le clergé, qui, ne voyant rien d'avantageux pour lui dans ces éternels débats entre la France et l'Angleterre, s'entremettait avec ardeur pour les terminer. La paix fut donc encore une fois conclue, mais une paix qui ne fut pas plus durable que les précédentes.

Bertrand de Born ne fut pas moins mécontent de cette apparente réconciliation. Il s'efforça, dans un nouveau sirvente, de ranimer des inimitiés mal éteintes. Il accusa les deux ri-

(1) Avant la publication des manuscrits provençaux, ce fait était resté inconnu aux historiens.

vaux de lâcheté. « Un roi armé, dit-il, se déshonore quand il traite au lieu de se battre. » Philippe et Richard n'étaient que trop disposés à écouter ces suggestions : ils eurent une entrevue. Des reproches, un démenti, des défis mutuels en furent les résultats. Bertrand les excita encore l'un contre l'autre par un second sirvente, en les injuriant tous les deux, surtout Philippe à qui il vante l'humeur belliqueuse de Richard. Il loue celui-ci d'aimer la guerre plus que ne le font les *Algaïs;* et il est bon de savoir quels héros c'étaient que les Algaïs : c'étaient quatre frères, fameux chefs de brigands qui pillaient et saccageaient les provinces, à la tête de onze mille brigands comme eux. Ce devait être une grande gloire pour Richard de se voir comparé à ces gens-là.

C'est ainsi qu'une guerre, quelquefois interrompue par des traités de paix bientôt violés, ne cessa d'ensanglanter, du nord au midi, toutes les provinces qui composent aujourd'hui la France, pendant cinq années, c'est-à-dire depuis l'an 1194, époque du retour de Richard en France après son expédition dans la Terre-Sainte, jusqu'en 1199, époque où, poussé par une sordide avidité, il alla chercher un prétendu trésor dans un obscur château du Limousin, et n'y trouva que la mort.

Ici se termine aussi la vie active de Bertrand de Born. Tant d'agitations, d'intrigues, d'exploits guerriers et de compositions poétiques finirent d'une manière qui paraît extraordinaire aujourd'hui, et qui ne l'était pas alors. Bertrand alla s'ensevelir obscurément dans un cloître sous l'habit des moines de Cîteaux. Au reste, il n'avait plus rien à faire au monde, puisqu'il n'y pouvait plus semer la discorde. Il sentit que Philippe-Auguste n'ayant désormais pour rival que le dernier et le plus lâche des fils de Henri II, Jean-sans-Terre, il allait étendre, sans grands obstacles, la puissance des rois de France; que la domination anglaise sur le continent touchait à son terme. Peut-être craignait-il aussi que Philippe ne punît en lui le plus chaud et le plus dangereux partisan des ennemis de sa couronne.

Il est à présumer que ce fut peu de temps après la mort de son protecteur Richard, c'est-à-dire, dans la première année du XIIIe siècle, que Bertrand se décida à entrer dans la solitude d'un cloître. La date de sa mort est inconnue. Dans la chronique de St.-Martial de Limoges, par Bernard Itier, on trouve, il est vrai, ce passage : (*sub anno* 1215) *octava*

candela in sepulcro (sancti Martialis) *ponitur pro Bertrando de Born. Cera tres solidos empta est.* Mais c'était sans doute là une fondation faite par Bertrand de Born, et que l'on exécutait après sa mort. Et si ce passage peut prouver quelque chose, c'est que notre troubadour n'existait plus en 1215.

L'auteur de la *Divine Comédie* n'a point tenu compte à Bertrand de Born de ses actes de repentir; il l'a placé dans son enfer, et lui a imposé un étrange supplice. Voici le passage qui concerne notre troubadour; il se trouve au vingt-huitième chant du poème. Le Dante et son guide voient un damné qui marche la tête coupée, et qui la porte à la main *comme une lanterne.* «Quand il fut, dit le poète, au pied de la montagne où nous étions placés, il leva en haut son bras et sa tête pour approcher de nous ses paroles, que voici : « Toi qui, respirant encore, viens visiter les morts, vois ma « peine cruelle, vois s'il en est aucune qui l'égale. Pour que « tu puisses rapporter de mes nouvelles sur la terre, apprends « que je suis ce Bertrand de Born qui donna de mauvais con- « seils au *jeune roi* (1). Je rendis ennemis le fils et le père. « Achitophel n'en fit pas plus entre Absalon et David, par « ses coupables instigations. C'est parce que je divisai des « personnes que la nature avait si étroitement unies, que je « porte, hélas! ma cervelle séparée de son principe qui est « resté dans mon corps (2). »

(1) D'autres traduisent : *au roi Jean.* — Voyez à ce sujet, la note suivante.

(2) E 'l capo tronco tenea per le chiome
Pesol con mano a guisa di lanterna
. . . .
. . . .
Quando diritto appiè del ponte fue
Levò 'l braccio alto con tutta la testa,
Per appressarne le parole sue

Che furo : or vedi la pena molesta,
Tu che spirando vai veggendo i morti;
Vedi s'alcuna è grande come questa.

E perchè tu di me novella porti,
Sappi ch'i son Bertram da Bornio, quelli
Che diede al Re Giovane i ma' conforti.

I' feci 'l padre e 'l figlio in se ribelli :
Achitofel non fe più d'Absalone
E di David co' malvagi pungelli.

On voit par ce passage quelle mauvaise opinion les gens instruits eux-mêmes conservaient de Bertrand de Born, un siècle environ après sa mort; nous disons *un siècle*, car le Dante, qui était né en 1265, ne travailla, comme on le croit, à son grand poème qu'en 1298, et seulement peut-être dans les premières années du XIVe siècle.

Un historien moderne a cru expliquer la conduite si extraordinaire de Bertrand de Born, qui ne cessa de lancer les plus puissants souverains les uns contre les autres, en lui prêtant des vues d'une haute politique. « Cette agitation vaine et turbulente, dit-il, n'était pas sans objet réel, sans liaison avec le bien du pays où Bertrand de Born était né: cet homme extraordinaire semble avoir eu la conviction profonde que sa patrie voisine des états des rois de France et d'Angleterre, et placée, selon l'expression du temps, comme l'enclume entre deux marteaux, ne pouvait échapper aux coups qui la menaçaient perpétuellement d'une part ou de l'autre, que par le trouble et la guerre entre ses ennemis (1). » Nous croyons que ce jeune historien a pris une trop favorable idée de notre troubadour. Au temps où vivait Bertrand de Born, être toujours en querelle et sous les armes, c'était pour un chevalier

Perch' io partii cosi giunte persone,
Partito porto il mio cerebro, lasso!
Dal suo principio ch' è 'n questo troncone.

Inferno, canto XXVIII *in fine*.

Le vers que nous avons souligné dans ce passage est écrit dans les plus anciennes éditions et les plus anciens manuscrits, ainsi qu'il suit:

Che diede al *Rè Giovanni* i ma' conforti.

En écrivant, comme on fait à présent, *giovane* (jeune), le vers est défectueux; car dans les vers italiens endécasyllabes, lorsqu'il y a cinq accents, le troisième doit toujours être sur la sixième syllabe, et il serait ici sur la cinquième. En mettant au contraire *al rè Giovanni* (au roi *Jean*), le vers est régulier. Mais comment le Dante aurait-il commis l'erreur d'attribuer à Bertrand de Born, sur Jean-sans-Terre, qui alors n'était pas *roi*, la pernicieuse influence qu'il n'exerça que sur Henri au Court-Mantel, qu'on appelait le jeune roi pour le distinguer de Henri II son père?

M. Ginguené a fait, à ce sujet, une longue et curieuse dissertation qu'on peut lire dans son *Histoire littéraire d'Italie*, t. II, p. 570. Le premier, il a aperçu la difficulté, soulevé la question, mais ne l'a point résolue.

(1) Thierry, Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, tome III, page 89.

une espèce de devoir et le suprême honneur. S'il porta plus loin que tout autre ce goût des combats, cette manie de guerroyer, il ne faut l'attribuer qu'à son caractère fougueux et à sa vanité de poète. D'ailleurs, où voit-on qu'il ait éloigné la guerre de sa patrie? Elle fut presque toujours théâtre et victime des querelles qu'il avait suscitées. Lui-même ne vit-il pas deux fois son château pris, ses terres dévastées, par ceux qu'il avait, pour ainsi dire, armés les uns contre les autres? Et c'était un résultat qu'il aurait dû prévoir, s'il eût eu autant de politique qu'on lui en suppose.

Bertrand de Born laissa un fils qui, comme lui, fut poète. S'il n'a pas été aussi célèbre, il fut du moins plus juste. Il transigea avec son oncle Constantin, si traîtreusement dépouillé par son père, au sujet de la terre de Hautefort; et, en 1212, il fit hommage de cette seigneurie à Philippe-Auguste. De cette circonstance on doit raisonnablement conclure que son père n'existait plus alors; à moins que l'on ne suppose qu'en se retirant dans un cloître il eût laissé à son fils la libre disposition de ses biens.

Biograph. universelle, article *Bertr. de Born, le fils*

On croit que Bertrand de Born, le fils, ayant suivi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, y périt en 1214.

Ibid.

On n'a de lui que deux sirventes : l'un adressé au seigneur de Cardaillac, et l'autre dans lequel, prenant le ton de son père, il retrace l'infâme lâcheté du roi Jean d'Angleterre qui « se laisse dépouiller tout vivant; qui laisse tomber dans la fange son honneur; et qui, loin d'être sensible aux reproches, paraît flatté de tout le mal qu'on dit de lui. » Cette pièce, comme l'observe Millot, se trouve ailleurs sous le nom d'un autre troubadour.

T. I, p. 248.

Nous n'avons pas cru que ce fils d'un père fameux, poète, il est vrai, mais dont il nous reste à peine quelques vers, méritât un article séparé. A. D.

HUGUES II,

COMTE DE RHODEZ.

Les historiens originaux des Troubadours ne nous font pas connaître distinctement deux comtes de Rhodez, qui aient pris rang parmi ces poètes; Nostradamus, Bastero, Crescimbeni, Millot, n'ont fait mention que d'un seul. Mais M. Raynouard, dans son beau travail que nous aurons souvent occasion de citer, en distingue deux; l'un dont il n'indique pas le nom et que nous croyons le premier, et l'autre qu'il nomme avec raison *Henri*. Il a existé en effet deux comtes de Rhodez au nombre des Troubadours, et il est nécessaire de les distinguer, non seulement pour eux-mêmes, mais de crainte que la confusion qui s'établirait entre eux, ne s'étendît sur l'histoire des autres poètes qui ont fréquenté successivement la cour de ces deux seigneurs.

Le plus ancien a composé une tenson avec Rambaud de Vachères. Or, nous verrons dans la vie de ce dernier qu'il quitta la France pour aller auprès de Boniface, marquis de Montferrat, vers l'an 1193, qu'il partit pour la Palestine avec ce prince, en 1202, et que vraisemblablement il y mourut : il suit de là que la tenson de Rambaud et du comte de Rhodez date d'une époque antérieure à l'an 1193.

Ce seigneur composa aussi deux tensons avec Hugues de Saint-Cyr; et ce fait eut lieu, suivant le témoignage exprès des historiens provençaux, avant que Hugues de Saint-Cyr se rendît auprès de Savaric de Mauléon, chez lequel il demeura long-temps, et avant que de la cour de ce seigneur il vînt chez Pierre II, roi d'Aragon, mort en 1213: *Et estet lonc temps com el (Savaric) en Peitieu; pois en Cataloingna et en Aragon, et en Espaigna, con lo rei Peire d'Aragon.*

D'après ces rapprochements, il paraît certain que le premier comte de Rhodez, qui ait droit d'être placé parmi les Troubadours, est Hugues II, lequel hérita des domaines de Hugues Ier, son père, en 1156, les céda volontairement à son fils Hugues III en 1195, et vivait encore en 1208. Ses

XIII SIÈCLE.

états furent possédés passagèrement, après lui, de l'an 1208 à l'an 1212, par Gui II, comte d'Auvergne, et par Raimond VI, comte de Toulouse, et ce fut seulement en 1214 que Henri Ier, son fils naturel, les recouvra. Or, ni ce dernier, ni Hugues III, ne pouvant avoir composé de tenson avec Rambaud de Vachères, il doit être tenu pour certain que ce dernier fait concerne Hugues II mort vraisemblablement en 1208.

Art de vérif. les dates, depuis la naiss. de J. C., t. IX, pag. 413 et suiv.

Le second troubadour de cette famille est Henri II, petit-fils de Henri Ier, et devenu chef de sa maison en 1274. M. Raynouard a publié une pièce de lui, qui porte la date de 1285. Nous en parlerons quand nous serons parvenus à cette époque.

La tenson de Hugues II avec Rambaud de Vachères n'est qu'un pur jeu d'esprit. Rambaud demande au comte lequel mérite le mieux d'obtenir grace auprès de sa dame, ou de l'amant qui l'aime trop pour pouvoir dissimuler ses sentiments, ou de celui qui la craint tellement qu'il n'ose lui avouer son amour. Le comte ne comprend pas qu'un amant puisse se taire, et il répète dans deux strophes que celui qui n'avoue pas son mal mérite de mourir. Rambaud impatienté finit par lui dire qu'il le consultera sur l'art de dresser des faucons; mais qu'en fait d'amour il est plus savant que lui.

MSS. de la Bibl. Roy., n. 7225. Fol 158 verso.

Les deux tensons du comte et de Hugues de Saint-Cyr sont de véritables satires. Saint-Cyr reproche au comte de ne pas le traiter assez généreusement; il prétend qu'il ne lui demande rien, par la raison qu'il le croit peu pécunieux. Le comte lui répond sur les mêmes rimes, suivant l'usage, qu'il est venu à sa cour pauvre et nu, et qu'il en est sorti riche. Vous me coûtiez, ajoute-t-il, plus que ne firent jamais deux archers ou deux cavaliers; et si aujourd'hui encore, ce dont Dieu me garde, je vous donnais un palefroi, vous le prendriez bien :

Mais me costes que dui arquier
No feiron, o dui cavallier :
Pero ben sai, si us dava un palafre,
Dieus que m'en gar, vos lo prendriatz be.

Dans la piece *Seigner coms*. — M. Rayn., Choix des poés. orig. des Troub., tom. V, p. 122.

Ces vers ne manifestent pas un bien grand talent; mais l'espèce d'égalité que l'amour des vers établissait à cette époque entre un grand seigneur et un poète de profession qui se chansonnaient réciproquement; un poète dont l'entre-

tien coûtait au seigneur plus que celui de deux cavaliers; ce sont là des traits que nous avons dû faire remarquer, quoiqu'il existe beaucoup d'exemples semblables.

Nous voyons nettement dès ce premier pas les Troubadours divisés en deux classes; savoir, d'une part, les seigneurs qui composaient des chansons pour satisfaire leur propre goût, ou pour acquérir la réputation d'hommes d'esprit; et de l'autre, les poètes de profession qui, accueillis dans les cours, embellissaient les soirées des châteaux, célébraient le mérite de la dame qui les accueillait avec bienveillance, louaient ou critiquaient les seigneurs sur leurs grandes actions, leur magnificence, leur conduite politique. Le talent rapprochait ces hommes d'une naissance et d'une fortune souvent très-différentes. L'amusement commun, l'amour de la gloire, formaient le principal lien qui les unissait.

Nous reconnaîtrons plus tard la distinction du Troubadour et du Jongleur. E—D.

PIERRE II,

ROI D'ARAGON.

PIERRE II a été omis dans la liste des troubadours plus généralement encore que Hugues II, comte de Rhodez.

Les écrivains qui ont composé l'histoire de ces poètes, dom Vaissette excepté, n'ont cité nul autre Pierre d'Aragon, que Pierre III, monté sur le trône en 1276 et mort en 1286. Il n'existe à la vérité que trois pièces sous le nom d'un roi Pierre d'Aragon, et deux d'entre elles appartiennent évidemment à Pierre III. Nous en parlerons quand nous serons parvenus à l'époque de ce prince, mais la troisième est une tenson entre le roi Pierre et le troubadour Girauld de Borneilh. On sait qu'une tenson est une pièce dialoguée entre deux poètes dont l'un interroge et l'autre répond. Quelquefois les interlocuteurs voulaient se complimenter, quelquefois se critiquer réciproquement; souvent le dialogue était réel et improvisé; dans d'autres occasions, les interrogations et les réponses se communiquaient par écrit. Il fallait par consé-

quent que les deux poètes vécussent dans le même temps, quoiqu'ils pussent n'être pas du même âge. Ce principe nous servira plus d'une fois pour placer chronologiquement un assez grand nombre de troubadours, à défaut d'autre renseignement. Or, Girauld de Borneilh qu'on a supposé mort en 1278, d'après le témoignage unique de Nostradamus, écrivain peu digne de confiance, naquit au plus tard vers l'an 1160. Il fréquenta la cour d'Alphonse Ier, comte de Provence, mort en 1196, particulièrement celle de Richard-Cœur-de-Lion, lorsque celui-ci n'était encore que duc de Guienne et de Poitou, c'est-à-dire, avant l'année 1189 où il monta sur le trône; c'est ce qui sera prouvé dans la vie de ce troubadour. Il est en outre très-vraisemblable qu'il ne vivait plus en 1220 ou environ, et il suit de là que le roi d'Aragon, interlocuteur de ce poète, dans les vers dont il s'agit, ne peut être que Pierre II, devenu roi en 1196, et tué à la bataille de Moret, en 1213.

D. Vaissette, Hist. de Languedoc, t. III, p. 253.

Dom Vaissette, sans entrer dans ces détails, se borne à dire qu'il fut *au nombre des plus célèbres poètes de son temps.* Nous devons croire d'après cela que la pièce unique qu'il lui attribue, est celle dont nous voulons parler.

Marca, *Hispanica*, Gesta com. Barcinonens., cap. XXIV, col. 552.

D. Vaissette, loc. cit.

L'histoire de ce prince; elle a été écrite dans divers ouvrages. Les écrivains le représentent comme un homme grand et bien fait, *dotatus super alios reges pulchritudine.* Quant à son caractère, il était affable, gracieux, bienfaisant, brave jusqu'à l'imprudence, magnifique jusqu'à la prodigalité, d'une probité à toute épreuve, incapable surtout d'abandonner ses amis dans le malheur. Le goût des lettres fut héréditaire dans sa famille; Alphonse Ier, son père, comte de Provence, était un troubadour distingué; Jacques Ier, son fils, a composé des mémoires historiques, que dom Vaissette paraît avoir vus. Pierre III, son petit-fils, dit Pierre-le-Grand, associa le talent d'un poète aux plus nobles qualités d'un roi. L'histoire n'a reproché à Pierre II qu'un penchant excessif pour les femmes. Cette disposition contribua peut-être autant que sa témérité à la perte de la bataille de Moret et à la mort de ce prince, car son fils avoue dans ses mémoires qu'il s'était tellement épuisé la nuit qui précéda ce combat, que le matin à la messe il lui fut impossible de demeurer debout pendant l'évangile.

D. Vaissette, loc. cit.

Cette tenson est presque entièrement inédite. M. Raynouard en a publié seulement deux strophes. Elle en renferme six, plus deux finales ou tercets, chacun de trois vers.

Nous donnons ici la première strophe qui contient la question proposée par Borneilh, plus la seconde, la quatrième, et la sixième, qui sont l'ouvrage du roi.

T. V, pag. 166.
Ibid., p. 290.

Be m plairia, seingner Reis (1),
Ab que us vis un pauc de lezer,
Que us plagues que m disessetz ver,
Si us cuiatz qu'en la vostr' amor
A bona dompna tan d'onor
Si com d'un autre cavallier;
E non m'en tengas per guerrier,
Ans mi respondes franchamen.

Bien me plairait, seigneur Roi,
Pourvu que je vous visse un peu de loisir,
Qu'il vous plût me parler avec sincérité;
Croyez-vous qu'en votre amour,
Autant d'honneur reçoive bonne dame,
Que de tout autre chevalier?
Et ne me tenez à cause de ceci pour ennemi,
Ains (au contraire) veuillez répondre franchement.

Le roi répond, en conservant les mêmes rimes, et en les disposant dans le même ordre.

Guirautz de Borneilh, s'ieu mezeis
No m defendes ab mon saber,
Ben sabes on voletz tener.
Per so ben vos tenc a follor
Se us cuiatz que ma ricor
Vailla mens a drut vertadier;
Aissi vos pogratz un denier
Adesmar contr' un marc d'argen.

Il faudrait *Si*. J'ai suivi M. Raynouard qui s'est conformé au manuscrit.

(1) Pour apprécier l'harmonie de la langue des troubadours, et sentir le rhythme de leurs vers, il peut suffire de les lire avec attention; cependant il n'est pas inutile de remarquer ou de supposer quelques règles de prononciation, qui paraissent à peu près exactes. Toutes les lettres étaient articulées, excepté l'*u*, quand il se trouvait placé après un *g* ou *q* dont il ne faisait alors que durcir le son. L'*e* n'a jamais parfaitement le son de notre *e* muet. La lettre *u* se prononce *u*, si elle est seule ou suivie d'une autre voyelle dans la même syllabe; précédée au contraire d'une autre voyelle, elle se prononce *ou*. La pénultième syllabe d'un mot peut être longue, quelle que soit la voyelle finale, et toutes les voyelles peuvent être muettes comme l'*e* muet français, à la fin des mots. Les troubadours pouvaient à leur choix élider ou ne pas élider une des deux voyelles qui se rencontraient et appartenaient à des mots différents. Rien ne prouve qu'ils notassent les accens, et leur langue était cependant très-accentuée. Nous avons été en doute quelques moments sur la manière de traduire ces poëtes: nous nous sommes décidés à les rendre presque mot à mot, parce que cette forme nous a paru la plus propre à faire connaître le génie de leur langue et surtout la coupe de leurs vers.

Giraud de Borneilh, si moi-même
Je ne me defendais avec mon art,
Bien vous savez où vous voulez venir;
Mais je vous tiens pour atteint de folie,
Si vous croyez que ma puissance
Ravale un galant dont l'extérieur n'est pas trompeur
En ceci vous pourriez bien à un denier
Assimiler un marc d'argent.

Pour *genser*.

Guirautz, e non esta genseis,
Si' l rics sab onrar ni temer
Si donz, e 'l cor ab la poder
Li josta, co'l te per seingnor,
Preza' l donc menz per sa valor,
S'e mal no'l troba sobrier.
La solon m dire 'l reprovier
Que cel que val mais e miels pren (1).

Giraud, il n'est pas convenable,
Si un homme puissant sait honorer et respecter
Sa dame, et si le cœur avec la puissance,
(Il) lui offre reunis, et quand elle le tient pour (son) seigneur,
Qu'elle le prise moins à cause de cette puissance
Si elle ne trouve pas que les mauvaises qualités excèdent (en lui le merite)
Quant à moi les proverbes m'enseignent
Qu'elle préfère celui qui vaut plus et mieux.

Guirautz, anc trop rics no m depeis,
En bona domna conquerer;
Mes en s'amistat retener
Ben met la forza e la valor.
S'il ric se fon galiador,
E tan non amon huei cum er,
De mi non creas lauzengier,
Qu'eu am las bonas finamen.

Giraud, jamais donc comme trop puissant ne me dépréciez
Pour bonne dame conquérir;
C'est à conserver son amitié
Que j'emploie mes forces et mon ardeur.
Si les hommes puissants font métier de tromper,
S'ils aiment moins aujourd'hui qu'hier,
De moi ne croyez les calomniateurs,
Car je chéris les bonnes tendrement.

MSS. de la Bibl. Roy., in-fol., n. 7225. fol. 154, verso.

On remarquera sans doute la familiarité décente qui règne dans cette pièce entre le poète de profession et le roi. Tel était le degré de politesse où s'étaient élevées les cours d'Aragon, de Toulouse, de Provence, de Montferrat. La liberté de penser qui distinguait les poètes, le désir des

(1) Cette pièce est motivée sur l'opinion qui faisait tenir *pour morte* toute femme courtisée par un haut baron.

grands et des dames d'être célébrés dans des vers, et la fréquentation habituelle de ces deux classes distinguées de la société, commençaient à polir les mœurs, autant qu'ils contribuaient à épurer le langage. E—D.

GIRAULD DE BORNEILH.

GIRAULD de Borneilh naquit au village de Sidueil, dépendant de la vicomté de Limoges. Ses parents étaient d'un état obscur et même pauvres. Mais la nature, dit son historien, l'avait doué de beaucoup d'esprit; il s'appliqua de bonne heure à toutes les études cultivées de son temps, et devint un savant homme de lettres, *savis hom de letras.* Plus habile, dit le même auteur, qu'aucun de ceux qui s'étaient livrés avant lui à l'art de *trouver,* il fut appelé le maître des troubadours, *per que fo apellatz maestre dels trobadors.* Deux cents ans après sa mort, on le regardait encore comme un des poètes qui avaient apporté dans leurs vers le plus de finesse et tout à la fois de sens et de raison. L'historien de Pierre d'Auvergne confirme ce jugement, lorsqu'il dit que Pierre fut estimé comme le meilleur des troubadours jusqu'à ce que Girauld de Borneilh fût venu; *tro que venc Guirautz de Borneill.*

Vie de Pierre d'Auvergne. Voy. Raynouard, Choix des poés. origin. des Troubadours, tom. V. p. 291.

Girauld, quant à l'emploi de son temps, divisait l'année en deux parties: tous les étés, il se répandait dans les cours, emmenant avec lui deux jongleurs qui chantaient ses vers, et lorsque l'hiver revenait, il rentrait dans son village, se livrait à la lecture, et composait de nouvelles chansons pour l'été suivant. Il ne se maria point. Les bénéfices que lui procurait son talent étaient consacrés à soutenir des parents pauvres; il donnait le surplus aux églises, et particulièrement à celle de sa paroisse.

Ce sont-là tous les renseignements que nous a conservés le plus ancien historien de ce poète. Nostradamus ajoute qu'il mourut en 1278; mais c'est là une erreur manifeste. Millot, sans adopter entièrement cette version, pense que Girauld vécut *bien avant dans le treizième siècle.* Il le met

Millot, Hist. litt. des Troub., tom. II, p. 14.

XIII SIÈCLE.

en rapport avec Ferdinand III, roi de Castille, dont le règne ne commença qu'en 1217, et avec Jacques Ier, roi d'Aragon, qui monta sur le trône en 1213, étant encore enfant.

Ces assertions sont plus que hasardées. Les ouvrages de Girauld nous donnent les éléments d'une chronologie plus exacte et mieux d'accord avec les événements politiques de son temps, auxquels il fait allusion en plus d'un endroit.

Hist litt. de la France, t. XV, p. 26.

Le troubadour Pierre d'Auvergne l'a persiflé dans sa satire contre plusieurs poètes ses contemporains, ce qui prouve que Girauld était connu comme poète lorsque Pierre d'Auvergne composait sa satire. Or, notre prédécesseur, M. Ginguené, a montré que ce dernier poète mourut vers l'an 1195; il faut donc croire que Girauld était né au plus tard vers l'an 1160. De plus, nous venons de rapporter le passage de l'historien de Pierre d'Auvergne, où il est dit que celui-ci fut regardé comme le plus habile des troubadours, tant que Girauld n'eut pas établi sa réputation : il suit de là que Girauld était plus jeune que ce rival.

Hume, Hist. d'Anglet., règne de Henri II, ch. IX.

Deux pièces de vers du poète limousin confirment notre opinion : l'une est celle où il célèbre la bravoure du *seigneur de Bordeaux ;* l'autre, celle où s'élevant contre les barons qui pillent les campagnes, enlèvent les troupeaux, détroussent les voyageurs, et construisent des forteresses pour protéger leurs rapines, il ajoute que le *seigneur de Bordeaux* s'oppose à ces vexations et les répare autant qu'il dépend de lui. Il est visible que le seigneur de Bordeaux est le duc de Guienne et de Poitou, c'est-à-dire, Richard-cœur-de-Lion, appelé le *duc de Bordeaux* avant qu'il fût roi; car ce prince en effet, suivant les expressions de Hume, signalait ses talents militaires en réprimant les révoltes de ces barons mutinés. Or, Richard étant monté sur le trône en 1189, le fait dont il s'agit est évidemment antérieur à cette époque, aussi Hume l'a-t-il placé sous la rubrique de 1180. Mais les vers de Girauld relatifs à Richard, fussent-ils de 1189, comme ce poète devait avoir au moins vingt-cinq ans lorsqu'il les composa, il s'en suivrait encore qu'il serait né au plus tard en 1164, ou environ.

MSS. de la Bibl. Roy., n. 7225, fol. 25, verso.

Quelques années après on l'entend gémir de ce que les chrétiens abandonnent le saint sépulcre, et cependant il se félicite de voir le roi Richard de retour avec les braves qui l'accompagnent : *Puois lo reis Ricartz es passatz.* Cette pièce a donc été composée en 1192, lorsque Richard reve-

nait en Europe, et elle confirme par conséquent tout ce que nous venons de dire sur l'âge de notre poète.

L'époque de la naissance de Girauld de Borneilh se trouvant ainsi placée vers l'an 1160, tous les hauts personnages qu'il désigne comme vivants sont faciles à reconnaître, et les dates de ses principaux ouvrages s'arrangent naturellement avec les événements politiques de son siècle. Ferdinand, roi de Castille et de Léon, auquel il a adressé plusieurs de ses pièces, est Ferdinand II, mort en 1187, et non pas Ferdinand III, qui ne monta sur le trône qu'en 1217. Le roi Alphonse est Alphonse II, roi d'Aragon, devenu comte de Provence sous le titre d'Alphonse Ier, et mort en 1196, ou bien Alphonse II, comte de Provence, mort en 1209. C'est bien d'un de ces comtes de Provence que le poète déplore la mort, puisqu'il se console en disant que du moins il y aura toujours un Bérengier sur le trône. Il est même plus que vraisemblable que ce prince est Alphonse Ier, par deux raisons, l'une, que Girauld se plaint de perdre tous ses amis de bonne heure, ce qui nous montre qu'il était encore jeune lorsqu'il subit cette perte; l'autre, que cet Alphonse, *ce chevalier parfait, l'ami, le soutien, le chef des bons chevaliers,* était lui-même, dit le poète, *un bon troubadour;* c'est lui que Girauld appelait *ignore res* (qui n'ignore rien); or, ces éloges conviennent bien mieux à Alphonse Ier qu'à son fils Alphonse II.

Le roi Pierre d'Aragon avec qui Girauld a composé une tenson, n'est pas comme on l'a cru Pierre III, monté sur le trône en 1276, et mort en 1285, mais Pierre II, roi et troubadour, qui commença à régner en 1196 et fut tué à la bataille de Moret en 1213. En ce qui concerne le dauphin d'Auvergne à qui Girauld a adressé plusieurs de ses pièces, il ne saurait exister d'équivoque : ce seigneur est le comte de Clermont, protecteur des troubadours et poète lui-même, de qui nous parlerons plus tard.

Tout ceci tend à montrer quel fut l'état des lettres, et nous osons dire l'éclat de la poésie des troubadours, sous les règnes des comtes de Provence, Alphonse Ier et Alphonse II, du comte de Toulouse Raimond VI, de Raimond Roger V, comte de Foix, et de leurs contemporains.

Aucune pièce de Girauld de Borneilh ne rappelle des événements postérieurs à la mort de Pierre II; il y a d'après cela

XIII SIÈCLE.

lieu de croire que son décès suivit de près celui de ce prince, ou que les désastres qu'éprouva le Languedoc le condamnèrent au silence comme tant d'autres poètes, et qu'il ne vivait plus en 1219, quand la tranquillité se rétablit.

Les pièces que nous possédons de ce troubadour sont au nombre de quatre-vingt-deux. Différents manuscrits lui en attribuent huit ou dix de plus, qui sont données ailleurs à d'autres poètes. M. Raynouard en a publié cinq; M. de Rochegude dans son *Parnasse Occitanien,* en a fait imprimer cinq, dont une seulement de celles de M. Raynouard.

Les compositions de Girauld de Borneilh offrent indépendamment du mérite des tournures et des pensées, un genre de variété digne d'être noté dans l'histoire de la littérature provençale. Tantôt le style en est clair et facile, tantôt au contraire, il est serré, elliptique; le vers renferme alors *moins de mots que de sens;* et cette concision est d'autant plus remarquable, que le vers quelquefois de dix syllabes, quelquefois aussi n'est que de cinq, et que les rimes répétées, comme par écho d'une strophe à l'autre dans les vers qui se correspondent, ont dû présenter une grave difficulté. Et il ne faut pas croire que cette différence de style soit un effet de la disposition accidentelle du poète; elle est volontaire, elle est le fruit du travail. L'auteur a cherché à manifester la diversité de ses talents, et à se faire applaudir par différentes classes de lecteurs. Il s'en explique en maint endroit d'une manière très-positive. Il ne se dissimule pas qu'il tombe quelquefois dans l'obscurité; « je préfère, dit-il, des vers qui à force « d'étude paraissent inspirés et naturels. Je veux en composer « aujoud'hui de telle manière que chacun les comprenne :

MSS. de la Bibl. Roy., n. 7226.

Q' el fezes de tal razo,
Que l'entenda tota gens.

Be'l saupra plus cubert far;
Mais non a chans pretz entier
Quan tug no' n son parsonier.
Qui que s n'azir ni sap bo,
Quant aug dire per contens
Mo sonet rauquet e clar,
E' l aug à la font portar.

Bien les saurais plus obscurs fabriquer;
Mais chanson n'a son prix entier
Que si chacun en prend sa part.
Qu'on s'en fâche ou qu'on le trouve bon,

Je veux entendre mon sonnet, à l'envi,
(Devenu) rauque et criard,
Se chanter sur le chemin de la fontaine.

Dans une autre pièce qu'il adresse au dauphin d'Auvergne, il dit à sa chanson.... « vas à Clermont, et si tu rencontres en « ton chemin le poète N. Eblon (Ebles d'Uisel), dis-lui que « la plus grande difficulté n'est pas de faire des vers obscurs, « mais des vers clairs. »

Ailleurs il dit au contraire : « Je veux composer une chan- « son dont les paroles soient si obscures qu'on les entende « à peine; mais je ne l'enverrai point en Provence, parmi « les Catalans; car ils estiment trop la clarté. — Mes petits « vers sur des rimes difficiles, m'ont fait placer au rang de « nos plus habiles troubadours; j'aime mieux toutefois des « chansons joyeuses et d'un sens clair, que des vers obscurs « quoique d'un style plus relevé. »

MSS. de la Bibl. Roy., n. 7226, fol. 24.

E vos entendetz e veiatz,
Que sabetz mon lengatge,
Qu'oras que fezez motz serratz,
S'eras no' ls fatz ben esclairatz.

Raynouard, Choix, etc., tom. III, p. 312.

Écoutez et voyez maintenant,
Vous qui savez ma langue,
Si moi qui fis des chants obscurs
J'en compose aujourd'hui de faciles et clairs.

L'auteur de sa vie le loue de ce qu'il sut écrire des vers dont les dames et les cavaliers, connaisseurs dans les finesses du langage, aimaient à pénétrer les nobles pensées : « *Fort* « *fo honratz per los valens homes e per los entendens, e per* « *las dompnas qu'entendian les sieus maestrals ditz, de la* « *soas cansos.* »

Ibid., tom. V, pag. 166.

Dans une pièce composée sur ce sujet, Borneilh fait intervenir un interlocuteur qui se plaint à lui de ce qu'il blâme la poésie obscure. Je ne demande pas, dit ce personnage, que mes vers soient estimés et recherchés de tout le monde ; je permets que les sots les dédaignent. Mais, répond Borneilh, qui donc vous excite à chanter ? n'est-ce-pas le désir d'étendre au loin votre renommée ? et pourquoi redouteriez-vous le mérite le plus propre à vous assurer cet avantage ?

Millot, tom. II, pag. 11.

Nous voyons en ceci que parmi les personnes distinguées du douzième et du treizième siècle, il y en avait beaucoup qui se plaisaient à exercer leur perspicacité, en chan-

XIII SIÈCLE.

tant des vers d'un style concis et même énigmatique. Nous voyons aussi que la poésie des troubadours n'était point le fruit d'une sève grossière; qu'elle avait ses lois, ses difficultés, ses finesses; qu'elle recherchait les jouissances de l'oreille et celles de l'esprit; qu'en un mot cette poésie était un art, et que son mérite comme aussi la plupart de ses défauts, nés du désir de plaire, prenaient la teinte du goût et des mœurs du temps.

Borneilh en effet n'est pas le seul troubadour qui ait reçu des louanges à cause des formes concises de ses vers. Arnaud Daniel, si souvent loué par le Dante, par Varchi, Pétrarque et d'autres auteurs italiens, disait que les siens ne se fabriquaient qu'à force de rabot,

Faz motz, capus e doli.

François Redi, dans son ouvrage intitulé : *Bacco in Toscana,* cite ce passage en ces termes : *Faz moz c'a puze d'oli, je fais des vers qui sentent l'huile,* et il y puise un sujet d'éloge pour Daniel. M. Ginguené a fait remarquer que cette version de Redi est inexacte. Le poète a dit : «je fais des vers (que je) rabote et (que je) polis.» Mais la signification demeure la même. Il résulte de l'un et de l'autre texte qu'Arnaud travaillait ses vers avec une longue application, et c'est là tout ce que nous voulons faire remarquer, attendu que cet artifice de la poésie provençale ne nous paraît pas avoir obtenu jusqu'à nos jours assez d'attention.

Hist. litt. de la France, t. XV, pag. 440.

Deux fragments puisés dans les poésies de Girauld de Borneilh, peuvent servir d'exemples de ses deux manières de composer. Le premier montre sa grace et sa facilité. C'est une *aubade,* sorte de pièce de vers qu'on supposait être chantée à l'apparition de l'aube. Les interlocuteurs sont un amant obligé de quitter sa dame, et le confident qui lui annonce le point du jour.

Rei glorios, verais lums e clardatz,
Dieu poderos, senher, si a vos platz,
Al mieu compains sias fizels ajuda,
Qu'ieu non lo vi pus la nueitz fo venguda
E ades sera l'alba.

Roi de gloire, véritable lumière,
Dieu puissant, seigneur, s'il vous plaît,
A mon compagnon soyez aide fidèle;
Car ne l'ai vu depuis la nuit tombée;
Et voici l'aube.

Bel companhos, si dormetz o velhatz,
Non dormatz plus, qu'el jorn es apropchatz,
Qu'en Orien vey l'estela creguda
Qu'adutz lo jorn, qu'ieu l'ai ben conoguda,
E ades sera l'alba.

Beau compagnon, que vous dormiez ou veilliez,
Ne dormez plus, car le jour approche;
En Orient brille l'étoile agrandie,
Qui ramène la lumière; je l'ai bien reconnue,
Et voici l'aube.

Bel companhos, en chantan vos apel,
Non dormatz plus, qu'ieu aug chantar l'auzel,
Que vai queren lo jorn per lo boscatge,
Et ai paor qu'el gilos vos assatge,
E ades sera l'alba.

Beau compagnon, en chantant je vous appelle,
Ne dormez plus, car j'entends chanter l'oiseau
Qui vient cherchant la clarté dans le bocage,
Et je crains pour vous l'attaque des jaloux,
Car voici l'aube.

Bel companhos, issetz al fenestrel,
Et esgardatz las ensenhas del cel,
Conoiseretz si us sui fizels messatge;
Si non o faitz, vostres er lo dampnatge,
E ades sera l'alba.

Beau compagnon, montrez-vous au fénestrel,
Et regardez les enseignes du ciel;
Vous connaîtrez si je suis un messager fidèle;
Que si vous ne m'écoutez, il vous en adviendra dommage,
Car voici l'aube.

Bel companhos, las! foras al peiros,
Me preiavatz qu'ieu no fos dormilhos,
Enans velhes tota nueg tro al dia;
Aras no us plai mo chans ni ma paria,
E ades sera l'alba.

Beau compagnon, hélas! au dehors, sur le perron,
Tu m'invitais à ne pas dormir,
Qu'au contraire je veillasse toute la nuit jusqu'au jour;
Maintenant mon chant ni ma compagnie ne te plaisent,
Car voici l'aube.

Bel dos companh, tan soy en ric sojorn,
Qu'ieu no volgra mais fos alba ni jorn,
Car la genser que anc nasques de maire,
Tenc et abras, per qu'ieu non prezi gaire
Lo fol gilos ni l'alba.

XIII SIECLE.

Rayn., tom. III, p. 313, 314.

Beau cher compagnon, tant m'est cher ce séjour,
Que je voudrais ne voir reparaître ni l'aube ni le jour;
Car la plus gentille qui naquit de mère,
Je tiens et j'embrasse, c'est pourquoi j'oublie
Et les jaloux et l'aube.

Nous joignons à ces vers trois strophes seulement d'une autre pièce comme un exemple du style serré et obscur de Borneilh; le sens n'en sera pas suivi, mais elles suffiront pour faire juger le mérite du style et celui des pensées.

Ja m vai revenen
D'un dol e d'un ira,
Mos cors, quar aten
Per sol bon coven
Avinen e gai;
Per qu'ieu chantarai:
Qu'ogan non chantera,
Pos vergiers, ni pratz,
No m'adui solatz,
Ni chans per plaissatz,
Que l'auzelet fan
Vas lo torn de l'an.

Enfin il me revient
De sa douleur et de son désespoir
Mon cœur, car j'ai retrouvé l'espérance
Par une promesse
Consolante et joyeuse.
Aussi chanterai-je,
(Moi) qui ne chanterais plus,
Puisque vergers, ni prairies,
Ne m'égaient plus,
Ni les chants amoureux
Que font les oiseaux dans les boeages,
Vers le retour de l'an.

Qu'ab plus d'ardimen
Mos fatz cors no s vira,
Ta fort m'espaven;
Ans me ditz soven
Qu'a mon dan serai,
Quan vos prieiarai,
Pos aissi m'es fera,
Quar sol o cuiatz
Ans que ren sapchatz;
Si plus n'auziatz,
Paor mi faitz gran
Que m dobles l'afan.

(Mais) il n'a plus de hardiesse,
Mon cœur niais,
Tant il est épouvanté :
Il me dit souvent
Que je consommerai ma perte,
Quand je vous prierai,
Puisque vous m'êtes ainsi cruelle;
Alors que seulement vous imaginez
Et avant que vous sachiez la chose.
Si vous en entendiez davantage,
Il me fait grand peur
Que vous ne doublassiez mon tourment.

Quar qui'ls dregtz enten
D'amor, ni n sospira,
Non pot aver sen
De gran gauzimen,
S'ab foldat no y vai;
Qu'anc drut savi guai
No vi, qu'ans esmera
Lo sen la foudatz; Rayn., tom. III, p. 306, 307, 308.
Pero s'amavatz,
E'l sen creziatz,
Per pauc de semblan
Iriatz doptan, etc., etc.

Qui entend les lois
D'amour, et en soupire,
Ne peut concevoir l'idée
D'un vif plaisir,
S'il n'y mêle de la folie.
Jamais amant sage,
Heureux je n'ai vu;
Tandis que la folie
Enhardit la raison.
Que si vous aimiez,
Et écoutiez la sagesse,
Au moindre semblant (de colère)
Vous iriez tremblant.

Celui qui ne s'alarme
Ravit les faveurs.
La folie approuve
Ce que la sagesse interdit, etc., etc.

Borneilh est un des troubadours que les écrivains italiens ont cités le plus souvent et avec le plus d'éloges. Le Dante qualifie ses ouvrages d'*illustre canzoni*. Le Bembo le loue particulièrement au sujet de ses vers courts ou *brisés*, *versi rotti*, dont les rimes se correspondent régulièrement d'une strophe à l'autre : il dit, qu'Arnaud Daniel et Borneilh ont

Trattato della volg. eloq., lib. II, cap. 5 et 6.
P. Bembo, *le prose*, lib. I, p. 22; Vineg. 1575.

XIII SIÈCLE.

excellé dans ce genre de compositions, mais Borneilh par-dessus tous les autres, *et sopra tutti Giraldo Brunello.*

Du reste, quand l'auteur de sa vie dit qu'il était appelé *le maître des Troubadours,* il ne faut pas prendre ce mot dans un sens trop absolu. Ce n'était pas l'opinion du Dante, car dans son vingt-sixième chant du Purgatoire, il ne veut pas qu'on regarde Borneilh comme l'égal d'Arnaud Daniel:

E lascia dir gli stolti
Che quel di Lemosi credon ch'avanzi.

dans les mots *quel di Lemosi* tous les commentateurs ont reconnu Girauld de Borneilh.

Nous terminerons cette notice par un trait qui appartient à l'histoire de la peinture. Borneilh, amoureux d'une dame de Ségur, ne lui avait pas inspiré de bien tendres sentiments. Dans ses lamentations il s'écriait: « De même qu'une feuille « d'étain fondue dans de l'azur donne plus de corps à la cou« leur, de même je deviendrais meilleur si la dame de Ségur « daignait s'unir à moi. » On reconnaîtra dans ce passage l'art de peindre sur verre, et particulièrement celui de colorer les émaux, par lequel la ville de Limoges, patrie de Borneilh, s'était déja rendue célèbre plus de cent cinquante ans avant la naissance de ce poète. E— D.

RAIMOND DE MIRAVAL.

Giraud de Borneilh était un troubadour *philosophe*, vivant sans ambition, conduit dans les cours par les convenances seules de son état: il n'en était pas de même de Raimond de Miraval, son contemporain. La vie de ce poète offre une suite d'aventures galantes qui l'illustrèrent autant que ses vers, des succès littéraires assez brillants et mêlés de chagrin, une fin honorable mais malheureuse.

Né à Carcassonne ou dans les environs de cette ville, entre les années 1160 et 1165, il possédait pour toute fortune la quatrième partie de la terre de Miraval, située dans l'arron-

dissement du Cabardès, et le quart du château dépendant de ce domaine. La nature le fit poète, et son mérite l'introduisit de bonne heure à la cour de Raimond VI, comte de Toulouse, prince qui aimait la poésie, et qui la cultivait lui-même. Raimond goûta vivement le talent de Miraval; il lui donna, conformément aux mœurs du temps, des habits, des chevaux, des armes, et trouva bon qu'il l'appelât publiquement son *audiart*, c'est-à-dire son auditeur ou son disciple. Miraval toutefois n'usa de cet avantage qu'en se disant à son tour l'*audiart* du comte; courtoisie réciproque d'où naquit une liaison qui ne se termina qu'à la mort du poète, et où nous voyons que l'infortuné Raimond VI n'était point un esprit vulgaire.

Miraval obtint en outre successivement la faveur du vicomte de Béziers, de Bertrand, comte de Saissac, et de Pierre II, roi d'Aragon, que les affaires d'Ildefonse II, son frère, comte de Provence, et son mariage avec Marie, fille du comte de Montpellier, appelèrent souvent dans les cours d'Aix et de Toulouse, comme dans les états de son beau-père. Bientôt les dames tinrent à honneur d'être célébrées par un poète dont la réputation croissait tous les jours, et ses succès furent d'autant plus grands qu'il avait, dit l'auteur de sa vie, de la grace dans son extérieur, et qu'il possédait à un haut degré l'art de ces propos agréables qui s'échangent entre un amant et sa maîtresse: « *e de totz los ditz plazens* « *que corron entr'amadors et amairitz.* »

L'usage de ces temps voulait, comme l'on sait, qu'un troubadour se dît amoureux de la dame dont il sollicitait la protection, ou dont le nom pouvait accréditer ses vers. L'opinion heureusement établie que cette apparente passion n'était qu'une forme convenue, entretenait le plus souvent la confiance des maris; mais quelquefois aussi le *semblant d'amour* devenait une réalité; les accents langoureux du troubadour servaient alors de voile à ses jouissances, et dans un siècle où les aventures de ce genre formaient le sujet le plus fréquent des conversations, et où la férocité s'associait encore si souvent à la galanterie, ces liaisons amenèrent plus d'un évènement tragique, et donnèrent lieu surtout à bien des piquantes moqueries. Miraval appela l'attention sur lui par sa conduite, et il ne fut pas à l'abri des traits de la malignité du public. Nous ne saurions nous dispenser de raconter quelques-unes de ses aventures galantes, car elles ont été le

XIII SIÈCLE.

sujet de presque tous ses vers. D'ailleurs, le récit des scènes plus ou moins immorales qui avaient lieu tous les jours, et les chansons mordantes qui leur donnaient de la célébrité, formaient un des principaux amusements de ces cours désœuvrées et sans instruction, qui semblaient ne redouter que l'ennui de la paix. Retracer ces galanteries, rappeler ces satires, c'est peindre les mœurs du siècle.

Une des premières dames à qui Miraval adressa ses vœux, fut Étiennette de Penautier, surnommée *la Loba, la louve*, fille du baron de Penautier, et femme d'un des coseigneurs de Cabaret, village fameux par le siége qu'en fit peu d'années après Simon de Monfort, et par les horreurs qu'il y commit. La rare beauté de cette dame lui avait attiré de nombreux adorateurs, entre lesquels se distinguaient le comte de Foix et le troubadour Pierre Vidal. C'était le comte de Foix qu'elle préférait secrètement, mais elle avait soin de cacher cette liaison, attendu, dit l'historien provençal, qu'on tenait pour *morte* toute femme courtisée par un haut baron, et afin d'y parvenir, comme aussi pour accroître sa renommée, elle accueillait les hommages des deux troubadours. Son adroite coquetterie faisait espérer à Miraval des complaisances, et même, dit toujours l'historien, elle l'avait captivé par de séduisantes caresses : *Ela li sofria sos precs, e l'prometia de far plezer en dreg d'amor, e l'avia retengut baizan.* Les amours de cette dame et du comte de Foix ne tardèrent pas à être connues de tout le monde. Aussitôt Vidal, homme fougueux et peu sensé, se vengea par une chanson satirique : Miraval, plus adroit, feignit au contraire de ne point ajouter foi à de méchants bruits, et continua à célébrer la vertu de sa dame. Celle-ci, charmée d'avoir conservé un défenseur tel que lui, l'ayant fait appeler, lui dit en pleurant : « Combien je vous remercie, mon cher Raimond, du « soin que vous prenez de ma réputation! Si j'ai con- « servé quelque ami, et quelque amie, c'est à vous que je « le dois. Vous le savez, votre chanson l'a dit, voilà deux « ans et cinq mois que j'ai commencé à vous aimer; votre « constance me désarme; recevez l'offrande de mon cœur : je « me donne à vous toute entière : *e don vos lo cor e 'lcors per* « *far tot cant que vulhatz.* Mais, mon ami, je vous en prie, « ne cessez pas de me défendre contre la calomnie; faites « estimer votre propriété. »

Hist. litt. de France, t. XV, p. 473

Miraval fut heureux sans être reconnaissant. Il s'était voué,

dans l'intervalle, à la marquise de Ménerbe, jeune dame, dit l'historien, qui n'avait jamais été trompée, et n'avait jamais trompé personne. Ces deux dames le possédèrent à la fois, et bientôt il les quitta toutes deux pour former une nouvelle liaison. Ce fut alors qu'il composa la chanson où il dit qu'il a séduit une beauté rebelle par une apparente constance, et que c'est là le seul moyen qu'un cavalier puisse employer honnêtement pour tromper une femme.

La dame qui lui inspira ses nouvelles chansons fut Alazaïs, femme de Bernard de Boissazon, native de Lombez dans le diocèse d'Albi, et qui habitait à Castres, femme coquette, avide de louanges et de renommée, *e voluntoza de pretz e d'onor e de lauzor.* Les vers qu'il composa pour elle en firent un portrait si séduisant que plusieurs seigneurs vinrent à Lombez dans le seul objet de la connaître et de lui rendre hommage. De ce nombre fut Pierre II, roi d'Aragon, qui se déclara son chevalier sans l'avoir vue, et chercha d'abord à la captiver par des messages et des bijoux. Voulant ensuite lui présenter ses vœux personnellement, il pria Miraval d'être son introducteur. Celui-ci consentit à lui rendre ce service, se flattant que le roi relèverait son mérite auprès d'Alasaïs. Pierre, comme il fallait s'y attendre, ne s'occupa que de lui-même; il vint, et triompha comme César. Le secret fut mal gardé; Miraval, outré de dépit, composa plusieurs chansons, où il prétendit que la dame de Boissazon s'était livrée pour de l'argent, et dans une de ces pièces où il se vantait de son bonheur passé, il se permit même ces mots : *va, ma chanson, dire à mon plus loyal* (le comte de Toulouse) *que je connais une dame à vendre.*

Tant de traits de déloyauté ne demeurèrent pas sans vengeance. Une jeune dame, voisine d'Alazaïs, nommée Esmengarde, et surnommée *la belle Albigeoise*, aimable, instruite, et parlant avec esprit, *e cortesa*, *et avinens*, *et enseignada*, *e gen parlans*, femme d'un vavasseur, homme riche, mais *hors d'âge*, entreprit la punition du troubadour. Elle loua Miraval sur ses talents, lui témoigna le désir d'être célébrée par un poète aussi illustre que lui, et laissa même entrevoir une tendre passion ; mais elle déclara qu'il ne s'agissait point d'une simple galanterie, qu'elle voulait être épousée, et qu'il fallait d'abord que Miraval se séparât d'avec sa femme. Ici on apprend que ce poète était marié, ce qu'on n'aurait pas

XIII SIÈCLE.

soupçonné à sa conduite. Il partit aussitôt pour le château de Miraval : c'est là que vivait sa femme, la dame Gaudairence. Cette dame faisait aussi des vers. Miraval lui signifia qu'il y avait assez d'un poète dans une maison, et la pria de se retirer. La dame Gaudairence avait un amant, nommé Guilhem Brémond. Elle lui fit dire sur-le-champ de venir la quérir, que son mari la renvoyait, et qu'elle l'épouserait. Brémond arriva, accompagné de plusieurs cavaliers. Voilà, dit alors Gaudairence à Miraval, mes parents avec qui je vais partir. Mais au moment de monter à cheval, elle ajouta que le seigneur Brémond voulait l'épouser, et elle demanda à Miraval son consentement. Celui-ci ne se fit pas prier; Brémond posa un anneau au doigt de la dame, et ils disparurent.

Délivré de sa femme, le poète revint joyeux à Castres; il fut bien reçu; Esmengarde lui dit : Retournez au château de Miraval; préparez tout pour la noce; revenez, et je partirai avec vous. Miraval part, ordonne la noce, revient, mais ne retrouve plus la belle Albigeoise. Elle s'était mariée dans l'intervalle avec le baron Olivier de Saissac, et elle était partie pour le château de son nouvel époux.

On croirait difficilement à ces séparations et à ces mariages, s'ils n'étaient attestés par l'auteur de la vie de Miraval. Tel était le relâchement de la discipline ecclésiastique, surtout en faveur des personnes d'un rang élevé, à l'époque même où les guerres de religion dévastaient nos provinces avec tant de fureur et d'acharnement.

Le dépit et le chagrin s'emparèrent du cœur de Miraval. Les satires pleuvaient sur lui. Un seigneur catalan, nommé Huguet de Mataplana, l'attaqua par un sirvente dont nous parlerons à l'article de ce poète. Deux ans se passèrent sans que le troubadour humilié eût la force de *trouver*, ni de chanter, ni de goûter la moindre distraction : *e si perdet tot joi e tot alegrier e tot solatz, e cantar e trobar.* Enfin une dame, nommée Brunessen, femme de Rogier, autre coseigneur du château de Cabaret, désireuse de célébrité, essaya de le retirer de son abattement. Elle lui dépêcha à cet effet un messager, le priant de reprendre ses chants pour l'amour d'elle, et lui déclarant que s'il ne se rendait pas à son château, elle irait elle-même le chercher à Miraval. Le troubadour répondit par des vers où il bénissait le messager qui le rappelait à l'amour et à la gloire, et où il décla-

rait se donner à une nouvelle dame, sans dissimuler toutefois la douleur dont il n'était pas guéri.

« J'avais conçu, disait-il, une confiance, une joie si ex« travagante que j'aurais défié tout l'univers. Ni les Roland, « ni les Olivier, ni Augier, ni Tristan, ne m'auraient effrayé. « Soumis entièrement à ma dame, je m'étais fait son destrier, « son palefroi; je lui avais donné en fief ma propre personne. « Revenu d'un tel aveuglement, je me livre aujourd'hui à une « meilleure maîtresse. »

MSS. d'Urfé, de la Bibliot. du Roi, n. 2701, aujourd'hui 14.

Il paraît que la liaison de Miraval avec la dame Brunessen fut la dernière qui exerça son talent poétique. Les temps étaient changés. La guerre de la ligue contre les Albigeois éclata en 1209. Nos belles provinces méridionales, théâtre des plaisirs de tant de dames, de poètes et de chevaliers, devinrent celui des calamités les plus horribles. Les malheurs de Raimond VI offrirent alors à Miraval l'occasion de déployer toute la fermeté de son caractère. Nous devons croire qu'il servit ce prince de ses armes, comme il l'avait célébré par ses vers, car il avait dit plusieurs fois : « il fau« drait éloigner un troubadour de toutes les dames, s'il ne « savait que chanter; mais s'il est brave, fidèle, dévoué, le « talent de louer la beauté devient en lui le comble de la « perfection. Le véritable amour inspire la valeur, la gé« nérosité, l'ardeur guerrière...... L'amour ne doit être, « comme chez mon *Audiart*, que l'ornement de toutes les « autres vertus. »

Même mss., Ibid.

Ibid.

Malgré le courage de ses défenseurs, les malheurs du Languedoc s'aggravèrent de plus en plus. Depuis Beaucaire jusqu'à Agen, l'ambition de Montfort répandit des torrents de sang. La ville de Béziers prise et saccagée, son généreux vicomte massacré par trahison, sa nombreuse population presque anéantie, le château de Cabaret, si cher à Miraval, envahi et ses habitants passés au fil de l'épée, celui de Miraval ravi à ses propriétaires, tels étaient les maux qui désolaient la patrie des troubadours. « Femmes et cava« liers, dit l'historien provençal, étaient morts dépouillés de « leurs héritages : *e donas e cavaliers ero mortz e deseretatz.* »

Dans ces circonstances, Miraval appelait le roi d'Aragon à la guerre. « Comment, disait-il dans un de ses sirventes, « le roi d'Aragon conclut-il des trèves avant d'avoir pris « une seule ville dans notre pays? La paix est pour la vieil« lesse : un jeune roi doit faire trembler ses ennemis. »

MSS. du Vatican, n. 5232.

XIII SIÈCLE.

Dans des stances adressées directement à ce prince, il le pressa plus vivement encore d'accomplir les promesses qu'il avait faites à ses deux sœurs, la comtesse Éléonore, dernière femme de Raimond VI, et la princesse Sanche, femme du jeune Raimond le fils, qui fut depuis Raimond VII, et de venir à leur secours. Mais, chose remarquable, et qui montre bien les mœurs du temps, quelque grave que fût le sujet traité ici par le poète, il y prit encore les formes du *semblant d'amour,* et sollicita le roi, comme s'il eût été l'amant de la comtesse Éléonore, et qu'il eût prié pour sa maîtresse. Toutefois cette forme ne nuisit point à l'énergie du style. La chanson ou plutôt l'ode se terminait par cette strophe : « chanson, va-t'en me dire à ce roi qui vit au sein des « plaisirs, que je ne l'ai point encore trouvé dans l'attitude « où je veux le voir. Ah, qu'il recouvre Montaigu, Carcas« sonne et leur territoire, alors je le tiendrai pour un grand « général, et son bouclier sera redouté des Français « comme des Maures, » etc. Dans l'envoi le poète ajoutait : « Femmes, vous m'avez assez récompensé lorsque pour « vous j'ai chanté. Mais pourrais-je maintenant vous adres« ser des chansons, tant qu'on ne m'aura pas rendu mon fief « que j'ai perdu? Mais le roi est convenu de me le rendre « bientôt, et à mon *audiart* Beaucaire. Alors les dames et « leurs amants auront recouvré le contentement qu'ils ont « perdu. »

Dompna, pro m'avez valgut
Tant que per vos soi chantaire.
Eu no cugei canso faire
Tro que m'es lo feu rendut
De Miraval qu'ai perdut.

Mas lo Reì m'a convengut
Que lo me rendr'ans de gaire,
E mon Audiart Belcaire :
Pois auran domnas e drut
Cobrat la joi qu'an perdut

Parnasse occitanien, publié par M. de Rochegude. Toulouse, 1819, in-8, pag. 231.

Miraval, ajoute l'historien, envoya ces vers au roi d'Aragon, afin de le déterminer à venir avec mille cavaliers (mille lances) au secours de Raimond, son beau-frère. Telle était alors en effet la puissance des poètes. Leurs vers répandus dans toutes les cours allaient y réveiller le courage, y exciter les passions, y faire rougir la lâcheté. Des chansons

tenaient lieu de manifestes entre les rois. Un troubadour, devenu quelquefois un autre Tyrtée, ramenait la paix ou décidait la guerre.

On connaît les évènements qui suivirent la publication des vers de Miraval. La bataille de Muret où Pierre II, emporté par son ardeur chevaleresque, combattit en soldat plutôt qu'en général, et dans laquelle il fut vaincu et tué, ruina totalement les affaires du comte de Toulouse. Cette défaite eut lieu le 12 septembre 1213. Le comte, accompagné de son fils, alla à Rome invoquer la clémence d'Innocent III. Sa présence n'empêcha pas que le concile de Latran ne confirmât les confiscations prononcées au profit de Montfort et de ses adhérents, par l'assemblée de Pamiers et par le concile de Montpellier. Folquet de Marseille, autre troubadour de qui nous parlerons plus tard, théologien fanatique, après avoir été poète galant, devenu archevêque de Toulouse par la puissance de ses vers, se montra à Rome, comme il avait fait à Toulouse, le plus acharné des persécuteurs de ce prince. Miraval au contraire, demeuré fidèle à son souverain, accompagna les princesses Éléonore et Sanche, lorsqu'elles se réfugièrent dans l'Aragon auprès de Jacques II, leur neveu. Dépouillé de tous ses biens, il fut assez heureux pour y recevoir l'hospitalité dans une maison de religieuses de l'ordre de Cîteaux, et il y mourut en 1218, Nostradamus, âgé vraisemblablement de 54 à 55 ans. pag. 61.

Avant d'expirer, ce zélé partisan de Raimond eut la satisfaction de voir Raimond le fils, assisté des républicains de Marseille et d'Avignon et des habitants de Tarascon, reprendre Beaucaire, Nîmes et d'autres villes qui faisaient partie des états de son père, et celui-ci rentrer dans Toulouse, et s'y défendre avec succès contre les forces de Montfort.

C'est cette ligue en faveur de Raimond, qui paraît avoir donné lieu à la chanson dans laquelle Miraval dispute avec Allamanon (l'ancien), sur le mérite comparé des Provençaux et des Lombards. Il est plus que vraisemblable que le partisan de Raimond a voulu payer un tribut de reconnaissance aux défenseurs de son prince. Sans cette circonstance on expliquerait difficilement pourquoi un poète languedocien célèbre les Provençaux, et un Provençal les Lombards. Il faut aussi se rappeler que la ville d'Arles où la maison de Baux exerçait une grande influence, ne s'était pas jointe à la ligue de Marseille et d'Avignon. C'est par cette raison que

XIII SIÈCLE.

Miraval a pris pour contradicteur Allamanon qui était un seigneur Arlésien. Il semble que Miraval entende par *les Lombards* les troupes du pape, quand il dit que les Lombards, commandés par Montfort, *ont pris la ville de Beaucaire.* Quant aux Provençaux, il manifeste clairement sa pensée : « Les Provençaux, dit-il, sont plus puissants guerriers et plus « distingués. Par la guerre et par leurs dépenses, ils ôtent « la terre au seigneur Simon, et ils demandent la mort à leur « seigneur, et au comte, je l'espère, ils rendront son fief. »

MSS. de la Bibl. du Roi, n. 7225, fol. 157, verso.

Trop son plus ric guerriador
Li Proensal, e plus valen.
Per guerra e per mession
Toilon la terra a' N Symon;
E ill demandon la mort a lor seinhor,
E al comte cuit que renda s'onor.

Raynouard, t. V, p. 392, 393

La ligue de Marseille et d'Avignon eut lieu en 1216. La pièce que nous analysons doit dater par conséquent de la même année ou de 1217.

Ruffi, Hist. de Marseille, p. 123, 124.

La vie de Miraval se divise, comme on voit, en deux parties : dans la première, il est occupé de galanterie ; dans la seconde, il accomplit les devoirs de la reconnaissance et ceux de la féodalité.

Il nous reste environ cinquante pièces de ce poète. M. Raynouard en a publié trois et des fragments de quelques autres; M. Rochegude, six, toutes différentes de celles de M. Raynouard.

Ces pièces se trouvent dans les mss. de la Bibl. Roy. cotes 2701, 7227, 7226, 7614, 7698, et dans des mss. du Vatican, qui portent les n. 3204, 3205, 3206, 3207.

Miraval ne se donne pas en général beaucoup de peine pour dissimuler l'objet de sa passion, vraie ou feinte. Entre les femmes qu'il célèbre, il en est une cependant dont il ne prononce jamais le nom, et qu'il désigne seulement par la dénomination de *mais d'amic, plus qu'amie.* Presque tous les troubadours ont employé, comme l'on sait, de ces désignations mystérieuses, pour voiler leurs amours : ils appellent leurs maîtresses, *mon désir*, *qui toute me plaît*, *plus que bien*, *mieux que belle.* Miraval cachait le nom de sa maîtresse, par la raison qu'elle était sa femme. C'est ce qu'on voit dans l'envoi d'une chanson qui commence par ce vers : « si souvent en chantant », *s'ieu en cantar soven.* Il dit à sa dame :

Mais d'amic, on qu'ieu an,
Vos es caps de mon can,

Parnasse occit. p. 237.

E de Miraval poestatz;
Mas no volh que l'anel perdatz.

Plus qu'amie, quelque part que j'aille,
Vous êtes la maîtresse de mes chants,
Et le vrai seigneur de mon chatel;
Mais n'allez pas perdre l'anel.

On a vu dans l'aventure de Guilhem Brémond, que sa prière était vaine, et que la dame Gaudairence *avait perdu l'anel.*

Le poète connu sous la dénomination de *Moine de Montaudon*, peint en ces termes la vie dissipée de Miraval, dans son sirvente contre les troubadours de son temps: « Le « troisième (troubadour) est de Carcassés; c'est Miraval « qui a composé (tant de) chansons galantes, et donné si « souvent son châtel (en suzeraineté à ses maîtresses). Il n'y « habite pas un mois dans l'année, et n'y fête pas même « les *kalendes* (de janvier). A coup sûr, il n'y gagnera pas « le mal qu'on peut y prendre. »

E lo ters es de Carcasses,
Miravals, que fai motz cortes,
E dona son castel soven;
E no 'y estai l'an ges un mes,
E anemais kalendas non y pres;
Per que non i ha dan qu'i se pren.

Raynouard, Choix, etc., t IV, p 369.

Miraval, comme poète érotique, se fait remarquer par des pensées assez délicates. Nous pourrions citer plusieurs passages de la chanson commençant par ce vers:

D'amor son totz mos cossiriers.

« D'amour naissent tous mes soucis. »

C'est là qu'on trouve ces deux vers: « Aussi dit-on, quand « quelqu'un vient à faillir: bien se voit qu'il ne cherche pas « à plaire aux dames.

Ibid., t. II, p. 7.

Pueis dizon tug, quant hom fai fallimen,
Be m par d'aquest qu'en donas non enten.

Ibid., t. III, p. 362.

« Vainement, dit-il ailleurs, je lutte contre l'amour, tel « qu'un vassal contre un seigneur qui lui enlève ses terres; « mes efforts sont inutiles; je me livre donc à sa discrétion, « et je lui demande pardon du mal qu'il m'a fait. »

Semblable à beaucoup d'autres poètes, Miraval n'oublie pas

XIII SIÈCLE.

de se vanter lui-même. Plusieurs fois dans les envois de ses pièces, il s'adresse à son manteau, emblème de l'aisance que lui ont procurée ses talents : « Mantel qui me couvres, on me « croira si je dis que je ne t'ai acquis ni par or ni par ar- « gent, mais par mon talent, mon esprit, mon mérite. »

Ce poète affectionne le genre de composition où des pièces de sept à huit strophes, et chaque strophe de huit à dix vers, ne présentent dans la totalité que trois, quatre et au plus cinq rimes qui reviennent à toutes les strophes, toujours dans le même ordre, et terminent des vers dont les mètres variés se correspondent d'une strophe à l'autre. Cette forme, fréquente chez les troubadours, et éminemment convenable à des poésies qui devaient être chantées, n'offre rien chez lui de particulier; mais il en remplit les conditions avec une facilité singulière, et sait dissimuler par un ton en apparence naturel la gêne extrême que lui imposait cette sévère régularité. On en peut juger par cette strophe de la pièce qui commence par

Dels quatre mestiers valens.

Si m'an menat malamens
Donas, e faitz lurs devetz,
Que falhitz m'es essiens,
Chans et amors,
Voluntatz, arditz e temors,
Humilitatz, e suffrirs e celars,
Parlar per ops, e quan m'es ops, calhars;
Aitals sui francs et amoros,
Quar volc ma dona qu'aitals fos.

Elles m'ont traité si durement,
Les dames, et tant elles m'ont fait de défenses,
Que tout a trompé mon espérance, l'avisement,
Les chants, l'amour,
L'empressement, la hardiesse et la crainte,
Le dévouement, et le souffrir, et le secret,
Parler quand il fallait, et, quand il fallait, me taire.
Aussi franc qu'amoureux,
C'est pourquoi je voudrais que madame me ressemblât.

Cette pièce se termine par un envoi au comte de Toulouse :

Lials, si m falh amors e domneyars,
Ieu ai chauzit de sehors part mos pars,
Mon audiart, que m'es tan bos,
Qu'en sui fis als autres baros.

Raynouard, Choix, etc., t. III, p. 358, 359.

Si le loyal amour et la galanterie m'ont trompé,
J'ai choisi des seigneurs le meilleur parmi mes pairs;
C'est mon Audiart, tellement bon pour moi,
Que je me fie à cause de lui à tous les barons.

Les poésies de ce troubadour jouirent de son temps et même après lui d'une grande célébrité. Les autres troubadours les ont citées souvent. Elias de Barjols aurait voulu, disait-il, posséder, pour plaire à la dame qu'il aimait, la politesse d'Aimar, la fine plaisanterie de Mauléon, la bravoure de Béraud, le talent poétique de Miraval.

Nostradamus lui attribue un ouvrage en prose intitulé : *Las lauzours de Proensa, les louanges de la Provence.* Il ne paraît pas que cet écrit soit parvenu jusqu'à nous.

Raimond de Miraval excelle éminemment dans l'art de fabriquer le vers, et il se distingue surtout par le ton de la bonne compagnie de son époque, dont il ne s'écarte jamais. E—D.

PIERRE DURAND.

Nous venons de voir dans la vie de Raimond de Miraval, que ce poète se flattant d'épouser la dame Esmengarde, congédia sa femme, nommée *Gaudairence,* sous prétexte qu'elle faisait des vers, et que c'était assez d'un poète dans une maison. Nous avons dit aussi que la dame Gaudairence avait un amant, nommé Guilhem Brémond, qu'elle le fit avertir de venir la chercher, le fit passer auprès de son mari pour un de ses parents, et partit avec lui. Un autre troubadour, nommé Pierre Durand, chansonna à cette occasion Raimond de Miraval. Il le fit toutefois d'une manière courtoise, et en témoignant du regret de ce que celui-ci avait commis, contre les lois de la galanterie, une faute dont il ne pourrait jamais se laver.

D'un sirventes m'es pres talens,
Que razos m'o mostra e me di;
E cant er fatz tenra'l cami
Tot dreg a Miravals correns,
A 'n R don ai pezansa
Car fe tan gran malestansa

XIII SIÈCLE.

Choix, etc., t. V, p. 312

Contra domney don tos temps fos amatz;
E s'anc tenc dreg viatge
De drut cortes, ar camja son coratge.

D'un sirvente, disait-il, m'est venu le desir,
La raison me l'inspire et me le dicte;
Et quand il sera composé, il prendra sa route
En courant, tout droit à Miraval,
Vers Raimond, de qui j'ai chagrin,
Car il a fait chose bien mal séante,
Envers galanterie à qui long-temps il fut cher,
Et si jamais il tint franche conduite
De galant courtois, il est maintenant bien changé.

Quar per sos bels captenemens
E per son bel trobar parti
Sa corteza molher de si,
Ben par qu'el cosselh es sirvens;
Issitz es de l'esperansa
D'esser drutz, a ma semblansa,
Quar si'l plagues mais domneis ni solatz,
No fera tal oltratge,
Don tug cortes volguessem son damnatge.

C'est à cause de ses agréables manières
Et de son gentil trouver qu'il sépara
De lui sa courtoise femme,
Et l'on voit bien qu'il est en secret l'amant d'une autre dame;
Il a renoncé à l'espérance
D'être l'amant de sa femme apparemment,
Car s'il eût préféré amour et jouissance,
Il n'eût pas commis l'outrage
Dont nous tous courtois voudrions qu'il fût puni.

Après avoir reproché à Raimond de n'avoir pas voulu être aussi l'amant de sa femme, le poète continue:

Quar maritz a cui platz jovens,
Sofrir deu, per so qu'atressi
Sofran lui sei autre vezi;
Atressi l'es camjatz sos sens;
E quar en tal malestansa
Punh qu'ab lieis ai acordansa:
E si la vol, ni sos cobrars li platz,
Fassa li tan d'avantatge
Que suefr'un drut que trob a son coratge.

Parnasse occit. p. 288.

Car un mari à qui plaît la beauté,
Doit souffrir, parce que pareillement
Souffrent en lui ses voisins;
Ou bien il aurait perdu le jugement.

Dans cette mésaventure
Il est necessaire qu'il y ait entre eux parité,
Et s'il (Raimond) l'aime encore, et s'il lui plait la recouvrer,
Qu'il lui accorde donc la faveur
De souffrir l'amant qu'elle trouve à son gré.

Durand passe pour être l'auteur d'un sirvente à deux personnages, où une dame et un galant qui se sont quittés se reprochent mutuellement leurs défauts : excessif embonpoint, laideur, mauvaise haleine; vieilles armes, méchants habits, maigre roussin, lâcheté, économie sordide : tels sont les traits qu'ils aperçoivent mutuellement l'un chez l'autre depuis qu'ils ne s'aiment plus. Ce poète n'a pas beaucoup de verve; mais il ne manque pas de finesse. Son style est soigné, clair, sa rime facile et naturelle.

On ne connaît sous son nom que cinq pièces, dont trois sont aussi attribuées à d'autres poètes. E — D.

LANZA.

Ce troubadour, appelé communément *Lanza le Marquis*, *Lanza Marques*, ne mériterait guères qu'il fût fait mention de lui, si la seule pièce de vers qui nous reste sous son nom, ne se rapportait à la manie de Pierre Vidal, de se croire empereur. Lanza composa un sirvente contre lui, où l'on trouve ces passages : « Nous avons un empereur fait de telle « manière, qu'il n'a ni jugement, ni savoir, ni mémoire. Ja- « mais plus grand ivrogne ne s'assit sur le trône, ni plus « poltron ne porta la lance et l'écu,..... ni plus méchant poète « ne composa des chansons....... Pour lui faire honneur, nous « lui donnerons du vin, et un vieux chaperon rouge sans « cordons; un long bâton sera sa lance; en cet état, il pourra « aller en sûreté en France. »

Pois li daren del vi en luoc d'onranza,
Un viel capel d'escarlat ses cordos,
E sa lanza sera uns lons bastos,
Pos poira anar segurs d'aqui en Franza.

Pièce *Emperador avem.* Choix, etc., t.V, p. 248.

Pierre Vidal, dans une pièce qui subsiste encore, reproche

XIII SIÈCLE.

à Lanza de s'être ruiné, d'avoir plus vendu de châteaux et de donjons qu'une vieille femme ne vend de poules; de manquer de jugement, de ressembler à un aveugle qui fait ses ordures devant tout le monde.

Ibid., pag. 349

Plus soven venz castels et domeios
No fai vieilla gallinas ni capos.

La pièce de Lanza est plus curieuse pour l'histoire de Pierre Vidal que pour celle de ce troubadour lui-même, qui est d'ailleurs peu connu. Elle fut composée lorsque Pierre Vidal se trouvait en Italie, à son retour de la Terre-Sainte, et avant qu'il revînt dans le Languedoc, ce qui la place à peu-près vers les années 1194 ou 1195.

Le reproche fondé ou injuste que Lanza fait à Vidal d'être sujet à s'enivrer, mérite d'être remarqué, car il sert à prouver que l'ivrognerie était tenue pour un vice parmi les troubadours, et par conséquent parmi les personnes distinguées qu'ils fréquentaient. Nous verrons que Rainolds d'Ayet reproche pareillement à Magret de hanter les tavernes. Les troubadours n'ont pas chanté le vin : c'est là un des traits marquants de l'histoire de leurs siècles.

Lanza appartient aux poëtes italiens, qui ont chanté en langue provençale. Hugues de Saint-Cyr a composé un sirvente contre un marquis Lanza, Milanais, riche seigneur de son temps : celui-ci pourrait être un fils de notre poëte.

E—D.

BERNARD MARTI ou MARTIN,

DIT

BERNARD LE PEINTRE.

On ne sait rien sur l'histoire de Bernard Martin, si ce n'est qu'il exerçait la peinture, et qu'il a composé des vers contre Pierre d'Auvergne. Cette dernière particularité nous indique à-peu-près l'époque où il vivait, puisque Pierre d'Auvergne [ou Pierre de la Vernegue], mourut de l'an 1190 à l'an 1195.

T. XV, p. 26.

Nous pouvons même conjecturer que Pierre Martin était aussi natif de l'Auvergne, car il nous apprend un trait de la vie de Pierre d'Auvergne qu'aucun historien n'a rappelé, c'est que ce poète était chanoine, avant d'embrasser la profession de troubadour, et qu'il commença à courir les châteaux en qualité de jongleur.

E quan canorgues si mes
Pey d'Alvernz' en canongia,
A Dieus per que s prometia
Entiers; que pueys si fraysses,
Quar si feys fols joglares,
Per que l'entiers pretz cambia.

Quand il se fit chanoine,
Pierre d'Auvergne, en chanoinie,
A Dieu il se promit
Tout entier; depuis, il a faussé sa foi,
Car il s'est fait écervelé jongleur,
Et a perdu son prix tout entier.

Martin reproche ensuite à Pierre d'Auvergne son orgueil, en lui adressant toutefois des éloges très-délicats :

E selh no m par ges cortes
Qui s lauza ni s glorifia.

Il n'est pas de bon ton, lui dit-il,
De se vanter et de se glorifier soi-même.

De far sos novels a fres,
So es bella maestria;
E qui belhs motz lassa e lia
De bel art s'es entremes; MSS. 7226.
Mas non cove que disses
Que de totz n'a senhoria.

Créer des fables ingénieuses,
C'est l'œuvre d'un maître;
Composer et enlacer de beaux airs,
C'est exceller dans un art admirable;
Mais il ne convient pas de dire
Que de tous autres on est le seigneur.

Si ce peintre avait de la finesse dans l'esprit, il n'avait pas moins de philosophie. « On n'estime, dit-il, que les richesses; « on me considère peu, par la raison que je me soucie peu « d'en amasser. Si je dors trop long-temps, personne ne me « réveille; si je me promène au soleil, nul ne me dit: Viens

« dîner chez moi.... Mais c'est avec juste raison, car je ne veux « pas vivre aux dépens d'autrui..... Le monde va à rebours ; « on n'y réussit que par des tromperies. »

Selh qui plus gent sap mentir
Es ben segurs de garnir
D'escarlat'ab vert vestir,
Et esperos ab sotlar ;
Mais lor vey deniers offrir
Qu'en a negun de l'autar.

Celui qui mieux sait mentir,
Peut être assuré d'obtenir
D'écarlate et de menu ver son vêtu,
Avec éperons et chaussures ;
A de tels hommes je vois offrir
Plus d'or que n'en possède aucun ministre des autels

Pièce commençant par *Avenors*. Choix, etc., tom V, p. 66.

Il y a aussi dans ses chants d'amour de l'esprit et de la naïveté. Il dit dans une de ses chansons :

Aman viu et aman morrai,
C'ab bon cor et ab bona fe
Am la meillor dona qu'ieu sai.

Je vis amoureux, je mourrai en aimant ;
Et en effet, de bon cœur et avec bonne foi,
J'aime la meilleure dame que je connaisse.

Il dit ailleurs : « J'ai une amie et un ami, c'est Marguerite « et Néblon. Si on les mettait dans une balance, ils seraient « également de bon aloi, l'un en amitié, l'autre en amour. »

Millot, t. III, p. 136.

Millot a reproché à ce poète de jouer sur les mots ; ce reproche est fondé ; mais on voit aussi qu'il se préservait souvent de ce défaut, et qu'il ne manquait pas de délicatesse.

Pièce commençant par *Companhos*.

C'est de lui-même que nous apprenons qu'il était peintre. Il se nomme, dit-il, *Bernard Marti lo Pintor*. L'alliance de la poésie, de la musique et de la peinture pouvait avoir lieu à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, comme en tout autre temps. A cette époque, les murs des châteaux, les intérieurs des églises étaient encore fort souvent couverts de peintures sur toute leur surface. Les exemples de ce genre de décorations sont très-nombreux. E — D.

CADENET.

Ce troubadour, peu favorisé par la fortune dans le cours entier de sa carrière, malheureux dans son enfance, cénobite dans ses vieux jours, mérite cependant une place parmi les meilleurs poètes de son temps. Fils d'un gentilhomme qui possédait la quatrième partie de la seigneurie de Cadenet, bourg situé à trois lieues d'Aix, sur la rive droite de la Durance, et alors dépendant du comté de Forcalquier, il naquit vers les années 1156 ou 1157. Son nom était Élias. Raimond Bérenger III, devenu comte de Provence en 1164, voulant déposséder Guillaume, comte de Forcalquier, qui avait refusé de lui rendre hommage, fit alliance avec Raimond V, comte de Toulouse, promit Douce, sa fille, en mariage au fils aîné de ce prince, et assigna pour la dot la moitié des terres à conquérir dans le comté de Forcalquier. Par un effet de ce traité, les Toulousains et les Provençaux réunis entrèrent sur les terres de Guillaume en 1166. Le bourg de Cadenet fut pris et saccagé; et le père d'Élias fut vraisemblablement tué. Un seigneur, nommé Guillaume Hunaud de Lantur, qui combattait dans les troupes de Raimond V, recueillit ce jeune orphelin, que nous supposons âgé de huit à neuf ans, l'emmena à Toulouse, et prit soin de son éducation. Dom Vaissette n'a pas osé affirmer que Raimond V ait réellement joint ses armes dans cette guerre à celles de Raimond Bérenger. Honoré Bouche ne parle pas de la prise du bourg de Cadenet. L'histoire littéraire supplée en cette occasion à l'histoire générale : les malheurs d'un enfant ne permettent de douter ni de l'un ni de l'autre fait.

Vie publiée par M. Rayn.; Choix, etc. t. V, p. 110.

Nostr., p. 156. Crescimbeni, *Della volg. poes.*, t. II, pag. 109. Il cite un mss. de la Bibl. St.-Laurent de Flor.

H. Bouche, Hist. de Prov., t. II, p. 136, 144. — Papon, Hist. de Prov., t. II, pag. 243.

Hist. de Langued., t. III, p. 13.

Le jeune Élias reçut à Toulouse toute l'instruction qu'on pouvait donner à cette époque au fils d'un chevalier. Il apprit notamment à chanter, à composer des vers, à jouer de divers instruments, ce qui semble prouver qu'il se trouvait alors des maîtres qui enseignaient ces arts à la mode.

Dénué de toute fortune, et impatient de se suffire à lui-même, Élias embrassa d'abord la profession de jongleur. Il quitta le seigneur qui l'avait élevé, et chercha des aventures dans les cours de l'Albigeois, de l'Auvergne et des contrées voisines. Ses succès n'étaient pas brillants; il ne trouva, pen-

XIII SIÈCLE.

dant long-temps, aucune grande dame qui le protégeât, ni même aucun baron qui daignât l'équiper, quoiqu'il fût, dit son historien, grand et beau, et qu'il eût une belle voix. Il voyageait à pied, et se faisait connaître sous le surnom de *Bagas*.

Cette dénomination est devenue un sujet de reproche contre lui. Millot et Papon s'étonnent qu'il se soit donné un nom si ignoble, et cependant ils conviennent l'un et l'autre que le nom de *Bagas* signifie en provençal *garçon*, c'est-à-dire, jeune garçon, adulte. Les opinions ont varié sur la signification primitive de ce mot. Différents auteurs le font venir du mot latin *vagus*, coureur, errant, homme qui va de pays en pays, ou du mot de basse grécité, rappelé par Suidas, Βαγεύειν, *vagari*. Une preuve qu'il pouvait signifier aussi *jeune garçon*, c'est que son féminin a désigné, en vieux français, dans son origine, *une servante*. On voit que le nom de *Bagas* convenait également, sous ces deux rapports, à un jeune garçon qui courait le monde pour tenter la fortune.

Millot, Hist. litt. des Troub., t. I, p. 417. — Papon, t. II, p. 384.
Suid., *Hoc verb.*
Roquefort, Dict. du vieux lang. franç.

Rien ne prouve que Cadenet fût un homme de mauvaises mœurs; bien au contraire, son histoire et ses poésies nous attestent sa moralité. Aspirant d'ailleurs aux faveurs des cours, il ne se serait pas flétri lui-même par un surnom déshonorant, si de son temps ce nom eût reçu généralement la signification qu'on lui a donnée plus tard. Il a été dans la destinée de tous les mots d'abord consacrés à désigner un jeune garçon devenu homme, et une jeune fille en âge d'être mariée, d'arriver successivement à une signification si infâme, qu'on n'a plus osé les prononcer. Tel a été parmi nous le féminin des mots *gas* ou *gars;* le féminin de *potus,* en italien, *puto,* jeune garçon, qui a été pris d'abord en bonne part, et qui, suivant Vossius, n'a d'autre origine que le mot grec ποθὴ, désir. La tendance des esprits est à cet égard toujours la même. Si les bons écrivains, et en général les personnes de bonne compagnie, ne s'attachent pas aujourd'hui à maintenir dans sa signification première le nom touchant de *fille,* bientôt ce nom, prostitué lui-même comme tous ceux du même genre qui l'ont précédé, va échapper au langage de l'amitié.

Ménage, Dict. étym. de la lang. fr., au mot *Put.* — Vossius, *De Lat. sermon.*, lib. II, cap. XI, p. 232.

Élias ne se bornait point, comme les jongleurs en général, à répéter les vers d'autrui; il en composait lui-même de divers genres, tels que des *couplets,* des *pastorelles,* des *sirventes.* Après maintes courses, peu utiles à sa fortune, arrivé dans la seigneurie de son père, il y éprouva le chagrin de n'être

XIII SIÈCLE.

reconnu de personne. Mais il conçut dans ce pays même une idée heureuse qui servit beaucoup à son avancement : ce fut d'en prendre le nom et de s'appeler *Cadenet*. Ce nom, qui rappelait le rang de sa famille, semble avoir contribué à changer son sort : il suppléait apparemment à ce qui manquait à notre poète, non de talent, mais de hardiesse.

De Cadenet, ce jeune poète alla à Riez, où sa conduite peut faire croire qu'il devint réellement amoureux de la dame Marguerite, femme du seigneur. Cette dame ne goûta ni ses vers, ni sa personne; il s'en éloigna; mais, blessé d'un trait qu'il paraît n'avoir jamais arraché de son cœur. Il fut enfin plus heureux auprès du troubadour Blacas, seigneur riche et magnifique, poète estimé, qui tenait à Aulps une cour brillante. Là, il fut accueilli d'une manière conforme à son mérite, équipé comme un chevalier, et hébergé avec tous les honneurs que les grands seigneurs accordaient aux hommes d'un talent distingué, *longa sazon ac grand ben et grand honor*. Une sœur de Blacas reçut l'hommage de son cœur, ou du moins celui de ses vers. Il se forma entre Blacas et Cadenet une liaison intime; car il existe une pièce de ce dernier où il appelle Blacas son *compère*. De cette cour, Cadenet se rendit chez Raimond Laugier, seigneur des *deux frères*, dans l'évêché de Nice; de là, auprès de Boniface, marquis de Montferrat; ensuite il vint chez Raimond d'Agoult, seigneur de Sault, toujours fêté comme un habile poète, et quelquefois traité comme un ami.

Sa passion pour la dame Marguerite l'ayant rappelé à Riez, il n'y fut pas plus heureux que la première fois. Ici, Nostradamus veut qu'il soit venu à Aix, qu'il se soit épris d'une novice religieuse, qu'il l'ait retirée du couvent, qu'il l'ait épousée et en ait eu un fils nommé Robert. De là, il l'envoie dans la Palestine, où il le fait mourir en combattant contre les Sarrazins; mais comme dans cette supposition il serait mort, suivant Nostradamus, en 1280, et qu'il aurait vécu près de cent vingt-cinq ans, il faut rejeter ce conte, comme beaucoup d'autres du même auteur.

Ce que nous pouvons regarder comme certain, c'est qu'il quitta la Provence pour retourner à Toulouse, sa patrie adoptive, et qu'il y célébra la comtesse Éléonore, femme de Raimond VI, appelée dans ses vers la reine Éléonore. Or, comme Raimond n'épousa cette princesse qu'en 1204, nous

D. Vaissette, tom. III, p. 112.

XIII SIÈCLE.

avons encore ici une date certaine, et une époque où Cadenet était âgé de quarante-huit ans environ.

Toutes les versions s'accordent à dire que ce poète, livré de bonne heure à la dévotion, se retira vers la fin de sa vie, soit chez les hospitaliers de Saint-Jean, soit à Saint-Giles, dans la maison des Templiers. Il est vraisemblable qu'il embrassa la retraite vers l'an 1213, après le combat de Moret, et lors de la ruine totale de Raimond VI. L'époque précise de sa mort est inconnue. Elle ne peut pas s'éloigner beaucoup de celle de la mort de Miraval. Tous deux furent entraînés dans la chute du comte Raimond.

Cadenet paraît avoir été un homme recommandable par ses qualités morales. Peut-être même eut-il la conscience trop timorée pour sa profession et pour son siècle. Il composa des vers en faveur de la religion, après en avoir chanté à la louange de ses maîtresses. Dans la pièce où il appelle Blacas son *compère,* il assure que s'il le revoyait il lui conseillerait de ne pas attendre la mort pour renoncer au monde, dont la gloire n'est que vanité.

Cette strophe a été publiée par M. Raynouard, Choix, etc., t. V, pag. 111.

Ce poète rime avec la spirituelle facilité qui caractérise presque généralement les troubadours, mais surtout il sait allier dans ses vers la précision à la souplesse du style.

Dans une pièce où il se plaint d'être retombé au pouvoir de l'amour, il s'adresse en ces termes à cette divinité. (Strophe traduite par M. Raynouard.)

« Amour! amour! je crois qu'on peut échapper à tout autre ennemi que toi; on le combat avec le glaive; on s'en préserve du moins en opposant le bouclier; on s'écarte de son passage, on se cache dans un lieu ignoré; enfin on emploie utilement ou la force ou l'adresse, par la franche attaque ou la ruse; on a recours à un château, à une forteresse; on appelle des amis, des auxiliaires; mais celui que tu poursuis, plus il essaie de t'opposer des obstacles, moins il réussit à te résister. »

M. Raynouard, Choix, etc., t. II, p. 10.

C'est dans la même pièce que se trouve la strophe suivante, citée par Millot :

Tres letras de l'A B C
Aprendetz, plus no us deman :
A, M, T; quar atretan
Volon dire com : AM TE (1).

(1) *Amo te*, j'aime toi.

Et ab aitan de clercia
Auriam pro ieu et vos.
Empero mais ieu volria,
O e C mantos sazos.
Pueys s'ieu dizia : « diguatz,
Dona, vos faretz m'ajuda? »
Ieu creg que vos seriatz
De dir O C aperceubuda.

Trois lettres de l'A B C
Apprenez ; plus ne vous demande,
A, M, T ; car autant
Elles veulent dire que AM TE.
Et cette unique science
Suffira pour vous et pour moi.
Cependant un peu plus je voudrais,
O et C quelquefois.
Puis si je vous demandais,
Dites, dame, m'assisterez-vous?
Je crois que vous seriez
A dire O C disposée.

Rayn., Choix, etc., t. III, pag. 248.

oc pour *oui*.

Dans les aubades et les pastourelles, ce poète a autant de grace que de naïveté. On peut en juger en lisant la pièce dont voici les deux premières strophes :

L'autr' ier lonc un bosc fulhos
Trobiei en ma via
Un pastre mout angoyssos,
Chantan, et dizia
Sa chanson : amors,
Ie m clam dels lauzengiadors,
Car la dolors
Qu'a per els m'amia,
Mi fay piegs que l'mia.

L'autre hier, le long d'un bois verdoyant,
Je trouvai en ma voie
Un pâtre moult angoisseux,
Chantant, et disait
Sa chanson : amour,
Je me plains des médisants;
Car la douleur
Qu'a par eux mon amie
Me fait plus de mal que la mienne.

Pastre, lauzengier gilos
M'onron chascun dia,
E dizon qu'ieu sui joyos
Di tal drudaria,
Don mi creis honors ;

E non ai d'autre socors.
Pero'l paors
Que ilh n'an, seria
Vertatz, s'ieu podia, etc., etc.

Pâtre, médisants jaloux,
M'honorent chaque jour;
Ils me disent heureux
Des faveurs d'amour,
Dont me vient honneur,
Et je n'ai d'autre bonheur;
Mais la peur
Qu'ils en ont serait
Vérité, si je pouvais.

Cette pièce, publiée par M. de Rochegude, se compose de quatre couplets, dont deux dans la bouche du berger, deux dans celle du poète, et tous, comme on le voit, sur trois rimes seulement.

M. de Rochegude, Le Parnasse occit., p. 113.

Une aubade publiée par M. Raynouard et composée de cinq strophes, est aussi toute entière sur trois rimes. Les interlocuteurs sont une dame qui vient de passer la nuit avec son amant, une femme qui annonce l'aube, et l'amant qui va quitter sa maîtresse; le dénouement est le départ de ce dernier. Le retour du mot *l'alba, l'aube,* qui termine chaque strophe, n'est nullement fastidieux, quoique Millot paraisse le croire. Ce mot essentiel est toujours au contraire ramené avec esprit et sous des formes variées:

Voici trois strophes de cette pièce :

S'anc fui belha ni prezada,
Ar sui d'aut en bas tornada,
Qu'a un vilan sui donada,
Tot per sa gran manentia;
E murria,
S'ieu fin amic non avia,
Cuy disses mo marrimen,
E guaita plazen,
Que mi fez son d'alba.

Si je fus jadis belle et admirée,
Je suis maintenant bien bas tombée,
Qu'à vilain suis donnée,
Pour sa richesse uniquement;
Et mourrais,
Si bon ami je n'avais
A qui je dis ma peine,

Et complaisante sentinelle,
Qui me chante l'aube.

Ieu sui tan corteza gaita
Que no vuelh sia desfaita
Leials amors a dreit faita;
Per qu'ieu sui guarda del dia
  Si venria;
E sel qui jai ab s'amia
Prenda comjat francamen,
 Baizan et tenen,
 Qu'ieu crit quan vey l'alba.

Je suis cette affectionnée sentinelle,
Qui ne veut que soit troublée
Union sincère, à bon droit formée;
C'est pourquoi je guette le jour,
  S'il paraît.
Et que celui qui couche avec son amie,
Prenne congé franchement,
 Embrassant et baisant,
 Car je crie quand vois l'aube.

S'ieu en un castelh guaitava,
E fals' amors y renhava,
Falsa sia ieu si no celava
Lo jorn aitan quan poiria;
  Car volria
Partir falsa drudaria
D'entre la corteza gen:
 Guait ieu leialmen,
 E crit quan vey l'alba.

Si en un château je gardais,
Et faux amour y régnait;
Que je mente si je ne cachais
Le jour autant que je pourrais;
  Car je voudrais
Séparer amour mensonger
Du milieu de la courtoise gent.
 Ici je garde franchement,
 Et crie quand vois l'aube.

Cadenet a composé aussi des sirventes: il n'apporte pas, dans ce genre d'ouvrages, la fougue et l'énergie de Bertrand de Born, de Palasis, de Guillaume Figuières, et de quelques autres troubadours. Ce poète est un homme de bien qui fait parler la raison. Mais on remarque toujours dans son style de la précision, et dans ses pensées des traits assez heureux. Dans des stances de dix syllabes, adressées au vicomte de Burlatz, où il entreprend de montrer l'utilité des compositions Raynouard, tom. III, p. 251.

XIII SIÈCLE.

satiriques, il veut prouver qu'un homme d'honneur doit supporter la critique malgré ses abus :

Enanz s'en deu tener per ben lauzatz,
Que blasmes es de fol al pro lauzors.

Que si par folie, dit-il, un fou dit du mal de lui,
Qu'il ne s'en tienne pas pour déshonoré ;
C'est au contraire un honneur qu'on lui décerne,
Car le blâme de l'insensé est une louange pour l'homme de bien.

Dans une autre pièce il s'indigne contre les barons qui descendant, dit-il, de leur rang, se livrent au métier de pillards. « Au lieu, dit le poète, de tenir des cours somptueuses, de briller dans les tournois, de distribuer de riches présents, répandus avec leurs cavaliers dans les campagnes, armés à la légère pour se sauver en cas de péril plus rapidement, ils détroussent les voyageurs, dérobent les bœufs, et enlèvent même les bergers. » Je ne multiplierai pas davantage ces extraits : qu'il suffise de faire remarquer qu'on voit aussi souvent dans ce troubadour un philosophe moraliste qu'un poète galant.

Nous possédons environ vingt-quatre pièces de lui. M. Raynouard en a publié six et des fragments de quelques autres. Papon en a traduit une septième. E—D.

Papon, Hist. de Prov., t. II, p 385, 386.

GUI ou GUIGO,

DIT

LE SEIGNEUR GUI.

Gui ou Guigo ou Guion, dit aussi le seigneur Gui, florissait à une époque où un Alphonse était comte de Provence, et où celui-ci était en guerre avec le comte de Toulouse. Une tenson de Gui avec le moine Falco nous donne la preuve du premier fait : « Ressouvenez-vous, dit Falco, du comte « Alphonse, votre seigneur, et des vêtements chèrement ache-

« tés (par vous) qu'il vous a donnés (qu'il vous a faits):

E'l vestir car compratz
Qu'el coms N'Anfos vos fe.

Choix, etc., t. V, p. 146.

Une tenson de Gui avec Bertrand d'Allamanon rappelle la guerre des deux comtes. Gui reproche à Bertrand d'être demeuré nonchalamment chez lui, et d'avoir conservé sa lance entière et son écu en repos, lorsqu'il est parti lui-même pour l'armée, dans la guerre à outrance que se faisaient ces deux princes.

Et eu lor dis qu'en la guera sobriera
Del dos comtes, laissei certanamen
Vostre escut san e vostra lanz entiera,
E'l vostre cors flacat e non chalen.

Pièce commençant par *Amics Guigo*.

Or, le comte de Provence et celui de Toulouse furent en guerre en 1166, en 1181, et en 1226. La guerre de 1166 est trop ancienne pour que Bertrand d'Allamanon puisse y avoir pris part, car nous avons vu dans la vie de Raimond de Miraval que Bertrand vivait et s'occupait encore de vers en 1217. D'un autre côté, ce n'était plus Alphonse qui régnait en Provence, lors de la guerre de 1226, c'était Raimond Bérenger IV. De plus, cette guerre n'eut pas lieu directement entre les deux comtes, et Bérenger y figura seulement comme allié de Louis VIII, roi de France. C'est par conséquent en 1181 que dut être composée la tenson de Bertrand d'Allamanon et du seigneur Gui. Cette observation n'est pas utile seulement pour l'histoire de ce dernier, elle l'est encore pour celle de Bertrand d'Allamanon qu'on peut appeler *l'ancien*. Elle fixe l'époque de ce poète entre la guerre de 1181 et l'année 1217, et elle éclaircit, par ce moyen, la chronologie un peu obscure des troubadours de la maison d'Allamanon. La mort de Gui ne dut pas être de beaucoup postérieure à l'année 1217.

Choix, etc., t. V, p. 71, 72.

On ne connaît de Gui que quatre pièces, savoir : sa tenson avec Falco, deux avec Bertrand d'Allamanon, et une avec un poète inconnu, nommé Jauris.

Dans sa tenson avec Falco, il demande à ce jongleur, ci-devant moine, pourquoi il a quitté son couvent ou pourquoi il en a été chassé : « Dites-moi pourquoi, sorti du réfec- « toire, etc. »

XIII SIÈCLE.

E digatz me per que
Issitz del refeitor, etc.

Il lui reproche ensuite d'avoir eu la lèvre fendue en punition de ses médisances : « Falco, lui dit-il, moins que « ne vaut vieux habit retourné, vaut jongleur à lèvre fendue :

Manuscrit de la Bibl. Roy., dit *de Dufe*.

Falco, mens que no val
Vielh vestir refuydatz
Val joglar eslevratz.

Allamanon reproche à Gui les rapines qu'il a exercées sur les grands chemins :

Choix, etc., t. V, p. 73, 175.

Amiex Guigo, be m'assaut de tos sens,
Car de mestiers vols apenre cals son;
Que trotiers fos una longa sazon,
Pueys auza dir que pugiest a sirven;
Qu'emblavas buous, boexs, fedas e moutos,
Pueis fos joglars de dir vers e chansos;
Ar est poiats a major onramen.

Ami Guigo, bien suis charmé de ton bon sens,
Car de tout métier tu veux essayer :
Toi qui long-temps fus un écumeur de grands chemins,
Maintenant j'entends dire que tu montes jusqu'au rôle de servant;
Après avoir derobé bœufs, boucs, brebis, moutons,
Tu es devenu jongleur pour réciter vers et chansons,
C'est t'elever à plus d'honneur.

Servant de troubad., c'est-à-dire *jongleur*.

Gui répond que s'il veut proclamer des braves, il ne s'époumonera point à crier *Allamanon*, etc.

Il existe une tenson d'un troubadour nommé Guion avec un autre nommé Mainard. Guion demande quel est le seigneur qui mérite le plus d'être honoré, de celui qui donne généreusement sans exercer aucun brigandage, ou de celui qui pille pour se montrer généreux. Mainard soutient qu'il faut savoir plus de gré de sa magnificence au seigneur qui encourt la colère de Dieu pour obliger autrui, qu'à celui qui donne seulement ce qui lui appartient. Il cite Charles Martel, illustré par ses rapines, et Alexandre qui s'est emparé de tant de royaumes. Guion pense au contraire que le brigand ne mérite nulle estime, car, dit-il, s'il enrichit deux personnes, il en dépouille cent.

Choix, etc., t. V, p. 213. — Mss. de la bibl. Ricardi, à Florence.

Ce Guion est-il le même que le seigneur Gui? Il n'y a nulle apparence, puisque celui-ci enlevait sur les grands chemins bœufs, chèvres et moutons. M. Raynouard les a distingués. Nous les avons réunis dans un même article, à cause seulement de la ressemblance des noms. E—D.

GUILLAUME IV,

PRINCE D'ORANGE.

Guillaume IV, prince d'Orange, se range à peine parmi les troubadours du troisième ou du quatrième ordre; mais il est très-propre à nous faire connaître les mœurs de son siècle, par la turbulence de son caractère, et par l'emploi qu'il fit de son talent. Fils de Bertrand Ier, prince d'Orange, de la maison de Baux, il hérita de la seigneurie de son père, au mois d'avril de l'an 1181. Bertrand fut tué dans une embuscade, comme il allait avec Raimond Bérenger III, comte de Provence, porter la guerre dans les environs de Montpellier (1). Les suites de cette entreprise ne furent pas heureuses pour Guillaume; il y perdit la seigneurie d'Omélas, qui lui était advenue du chef de sa mère; et soit que ces événements l'eussent irrité envers Raimond VI, comte de Toulouse, soit qu'il espérât obtenir de grands avantages de la guerre contre les Albigeois, il se montra un des ennemis les plus acharnés de Raimond et de son fils. Honoré, en 1214, par l'empereur Frédéric II, du vain titre de roi d'Arles, cette frêle couronne qui accrut son orgueil sans augmenter sa puissance, ne lui donna presque que des ridicules. Il attaqua souvent ses voisins sans motif légitime, et ce fut toujours avec aussi peu d'honneur que de succès.

Un commerçant français dont il avait fait saisir des marchandises arbitrairement à un de ses péages, ayant porté ses plaintes à Philippe-Auguste, on prétend que ce prince lui répondit : Tirez-vous-en de la manière que vous pourrez. Encouragé par ce mot, le commerçant écrivit à Guillaume sous le nom du roi, qu'il l'invitait à venir le voir, qu'il voulait le combler de biens, et il scella sa lettre d'un sceau qu'il avait fait fabriquer à l'imitation de celui de Philippe. Aussitôt Guillaume se mit en route avec de magnifiques équipages; et tandis qu'il traversait le pays où le commerçant habitait, celui-ci, accompagné d'hommes armés, l'arrêta, et se fit rembourser la valeur de l'extorsion qu'il avait subie. Guil-

(1) Voyez ci-après l'article de Rambaud de Vachères.

XIII SIÈCLE.

laume s'en retourna dévalisé et sans un sou, *et anet s'en paubres, desasiatz.*

Raynouard, Choix, etc. t. V, p. 185.

Peu de temps après, comme il était allé piller une terre, nommée Osteilla, qui appartenait à Aimar II, comte de Valentinois, celui-ci, averti a temps, chargea des bateliers du Rhône de l'arrêter à son retour, et de le rançonner, ce qui fut exécuté. Rambaud de Vachères, d'abord zélé partisan de la maison d'Orange, et ensuite brouillé avec Guillaume, fit des vers contre lui à cette occasion (nous en donnerons un extrait à son article). Guillaume répondit par une chanson où il disait à Rambaud des injures assez grossières, sans épargner Peirol, père de ce poète.

Ibid., p. 185, 185.

Be m meraveill de vos, eN Raimbaut,
Con vos es tan contra me irascutz,
Qu'en breu seretz per fol reconogutz
Plus qu'eN Peyrols que hom ten per *Arnaut*, etc.

Je m'étonne de vous, Rambaut,
Que vous soyiez, contre moi, tant courroucé,
Vous qui dans peu serez pour fou reconnu,
De tout le monde, comme Peirol (votre père) pour c...
Allez-vous en auprès du roi de Barcelone
Ou vers tout autre, suivant votre projet;
Car plus aimez deniers ou pauvre armure
Que l'amour obscur de la dame Falcone.

L'esprit de rapacité de Guillaume le porta, dans une autre occasion, à aller ravager une terre nommée *Robion*, qui appartenait à Gui, seigneur de Cavaillon. Celui-ci se vengea d'abord par des vers, auxquels Guillaume répondit par des couplets; mais Gui, déjà lié au parti du comte de Toulouse, ne s'y attacha que plus étroitement, et s'acharna de plus en plus contre Guillaume.

Enfin, dans la guerre de la Ligue, ce malheureux prince, en combattant contre les Avignonais, qui avaient pris parti pour Raimond, fut fait prisonnier par leurs troupes, au mois de juin de l'an 1218; et telle était alors l'exaspération des esprits, qu'il fut écorché vif, et que son corps fut coupé en morceaux; acte de férocité digne de l'horrible guerre dont les Albigeois étaient victimes, mais que quelque vexation particulière avait vraisemblablement occasioné.

Papon, Hist. de Prov., tom. II, p. 297 et 298.

Après la dévastation de la terre de Robion, Gui de Cavaillon chansonna Guillaume dans une pièce que nous possédons, commençant par ce vers :

Seigneirias e cavals armatz.

« Je donne avis, disait-il, au seigneur de Courteson (il « l'appelle ainsi attendu que Courteson appartenait aux « princes d'Orange, et avait été leur habitation à des époques « antérieures), je donne avis au seigneur de Courteson, « quoiqu'il soit l'allié des Français, de ne pas croire sitôt « vivre en paix avec le consulat d'Avignon.

« Je ne veux pas dissimuler combien me plaît le mal qu'é- « prouve la maison de Baux. Ils ont ravagé ma terre de Ro- « bion, et je ne m'en suis pas encore vengé; mais, tandis que « je tiens le dé, j'espère bien leur en rendre raison.

« Notre demi-prince s'est proclamé roi de Vienne (allu- « sion au royaume d'Arles). Tous ses barons le savent. Va « bien vite, Bernardon, lui dire qu'il ne sorte pas de son « royaume sans de bons guides; car il est sujet à se laisser « jeter en prison (allusion à l'aventure du marchand, et à « celle des mariniers du Rhône). »

Papon, Hist. de Prov., t. II, p. 406.

Ar li vai dir tost, Bernardon (1),
Que non giesca de sos regnatz,
Si fort ben non era guizatz,
Que trop sovens chai en preison.

Guillaume répondit par un autre sirvente que nous possédons aussi, commençant par ce vers :

En Gui, a tort me menassatz,

Où il disait : « Vous m'accusez à tort d'avoir détruit Ro- « bion; je n'en ai fait tomber qu'une tour, encore ne sais-je « pas bien si c'est moi qui l'ai renversée. Si vous rencontrez « le seigneur d'Agout, je vous conseille de faire votre paix « avec lui. Rendez votre lion plus souple (celui de ses armoi- « ries); il se hérisse un peu trop facilement :

E plegassetz vostre leon,
Qu'un petit va trop irissatz.

« Vous fûtes bien conseillé, quand vous vîntes faire la paix « avec nous, et vous remettre en notre prison... Ami, Gui « de Cavaillon, quelque puissant et honoré que vous soyiez, « ne vous enorgueillissez pas trop, car la puissance change « en peu d'heures.

(1) Jongleur, qui est supposé remplir les fonctions de messager.

XIII SIÈCLE.

Parnasse occit. (de M. de Rochegude), p. 272, 273

Amics, eN Gui de Cavaillon,
Si ben vos etz rics et honratz,
Non siatz trop desmesuratz,
Qu'en pauc d'ora camja 'l bailon.

L'envoi de cette pièce était adressé à la reine Garsende de Sabran (la comtesse de Provence).

A la reina, Bernardon,
Mi vai dire tost e viatz,
Mil salutz et mil amistatz,
E tramet li esta tenson.

Cet envoi renfermait une épigramme, attendu que Gui passait pour être l'amant de la comtesse Garsende.

On remarquera ici cette manière de guerroyer entre un prince, et un baron, ou même un simple particulier, tel que Rambaud de Vachères, qui s'attaquent et se défendent par des chansons sur les sujets les plus graves. Telle était l'égalité que l'art des vers avait introduite entre les poètes de tous les rangs, pendant le règne des troubadours. Nul ne se refusait à ce genre de combat. Mais il faut aussi se rappeler, en ce qui concerne les personnages d'un rang très-élevé, que, d'après les coutumes de la féodalité, un seigneur ne pouvait pas porter la main sur les terres d'un seigneur voisin, et que la liberté d'écrire et de chanter trouvait par conséquent sa sauve-garde non-seulement dans les mœurs du temps, mais encore dans l'extrême division des territoires. Une chanson franchissait impunément la frontière et devenait une arme à laquelle on ne pouvait opposer que des chansons. Le vaudeville s'était institué à cette époque le vengeur des droits de la société. E—D.

GAUCELM FAIDIT.

GAUCELM (Anselme) FAIDIT ou Faiditz, esprit inconstant, léger, homme de plaisirs et de débauches, mais plein de talent, est un de ces poètes du XIIe et du XIIIe siècle, auxquels il n'a manqué, pour obtenir une plus grande célébrité, qu'un autre théâtre et une autre époque. Nostradamus le fait naître à

Avignon, d'un agent de la légation du pape. Il veut qu'il ait séduit une jeune personne nommée Guilhemette de Soliers, d'une famille noble de Provence; qu'il l'ait retirée d'un couvent de la ville d'Aix, et qu'après l'avoir épousée, il ait couru le monde avec elle. Cette tradition est plus que suspecte, par la raison qu'au milieu du XIIe siècle, époque où naquit Faidit, il n'y avait aucune légation du pape établie à Avignon. Crescimbeni l'a cependant adoptée; mais Papon et l'abbé Millot ont accordé avec raison la préférence à l'histoire de ce poète recueillie dans plusieurs des anciens manuscrits où sont contenus ses ouvrages.

Crescimbeni, Hist. della Volg. poes., t. II, p. 43.

Millot, t. I, p. 354; — Papon, Hist. de Prov., t. II, p. 246.

Suivant cette version, dont notre récit démontrera l'exactitude, Faidit naquit à Uzerche, bourg du diocèse de Limoges. Le moine de Montaudon, dans son sirvente contre les troubadours de son temps, semble affirmer que c'était là en effet le lieu de sa naissance, lorsqu'il dit que pendant long-temps sa réputation ne s'était point étendue au-delà d'Uzerche et d'Agen, et que ses chansons n'avaient pas pénétré plus loin.

> Non auzim pueis voutas ni critz,
> Ni anc sos chans no son auzitz
> Mas d'Uzercha entro qu'Agen.

Choix, etc., t. IV, p. 370.

Il confirme lui-même cette opinion, lorsque, prêt à partir pour la Syrie, il fait ses adieux au doux pays de Limoges, aux gentilles femmes et à la belle société de cette ville, dont il se sépare à regret.

> S'ieu m'en part marritz,
> Ai! gentils Lemozis, etc.

Ibid., p. 97.

Quant à l'époque de sa naissance, il n'est pas impossible de la découvrir, à quelques années près, ainsi que celle de ses ouvrages les plus marquants. Cette recherche n'est pas sans intérêt, attendu notamment qu'on a regardé ce poète comme auteur de plusieurs pièces de théâtre, où il aurait lui-même rempli des rôles, et que si ce fait était prouvé, il serait curieux de savoir à quel temps il pourrait appartenir. Mais il faut, pour établir cette chronologie, abandonner celle de Millot, qui est totalement fausse, et la remplacer par un ordre de faits plus exacts; il faut aussi écarter l'opinion qui rapporte la complainte de Faidit sur la mort de la comtesse Béatrix à la princesse de ce nom, femme de Charles d'Anjou, morte en 1260, et montrer quelle est la véritable Béatrix : rien de tout cela n'est impossible.

XIII SIÈCLE.

Faidit, jeune débauché, fils d'un simple bourgeois, perdit de bonne heure sa fortune au jeu, et se livra à la profession de poète, sans dédaigner celle de jongleur, qui multipliait ses moyens d'existence. Il épousa une femme native d'Alais, perdue de réputation, *una soudadeira*, mais très-jolie, et qui ne manquait point de l'espèce d'éducation qu'on pouvait acquerir à cette époque, *fort belha et ensenhada*. Elle se nommait *Guilhelma Monja*. C'est peut-être cette particularité qui aura fait croire à Nostradamus qu'il avait épousé une religieuse, et c'est du mot *soudadeira* qu'il aura fait *Soliers*. Une parfaite conformité de goût régnait entre ces deux personnages : tous deux aimaient la dépense et la bonne chère, et tous deux se pardonnaient mutuellement leurs écarts. Faidit conduisait sa femme dans les cours. Elle chantait pour lui, ou bien ils chantaient ensemble, ce qui rend probable la création d'une espèce de dialogue ou de scène à deux ou trois interlocuteurs, qui pouvaient s'interroger, se répondre, ou bien raconter un fait en commun, chargés chacun d'une partie du récit. Cette habitude de Faidit de se faire accompagner de sa femme nous est attestée par le moine de Montaudon, son contemporain.

Choix, etc., t. IV, p. 370.

E 'l cinques es Gauselm Fayditz,
Que es de drut tornatz maritz
De lieys que sol anar seguen.

Ibid., tom. V, p. 158.

Elle est de plus confirmée par l'auteur de sa vie : *E pres per Molher una soudadeira que menet ab si lonc temps per cortz.*

Faidit courut ainsi pendant vingt ans de châteaux en châteaux, chantant avec sa femme, et dissipant tout ce qu'il gagnait, sans considération et sans fortune, quoiqu'il eût la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit : *plus de vingt ans anet per lo mon, desastrucs de dos e d'onor.* Nous avons déjà vu que dans ces vingt années il ne s'éloigna pas d'Uzerche et d'Agen.

Dans ses entreprises galantes, il osa porter ses vues jusque sur la comtesse Marie de Ventadour, grande dame, alliée aux plus puissantes familles de ces contrées, et il composa plusieurs pièces de vers en son honneur. Cette dame, flattée comme toutes les femmes de son temps, des hommages d'un poète qui la rendait célèbre, supporta les témoignages de cet amour pendant sept ans. Mais Faidit étant devenu exi-

geant, comme elle voulait s'en débarrasser, une dame de ses amies, jeune et spirituelle, nommée Me Audiart de Malamort, se chargea de lui en donner le moyen. Elle adressa à cet effet au poète un billet renfermant ces mots : « Dites-moi, Faidit, « qu'aimeriez-vous mieux un petit oiseau sur votre main ou « une grue qui volerait dans les airs ? » Cet apologue, où se peint l'esprit du temps, produisit son effet. Faidit, croyant en pénétrer le sens, accourut avec empressement chez la dame Audiart. Elle le reçut avec les témoignages d'un tendre attachement. « J'ai pitié de vous, lui dit-elle, je regrette « de vous voir si amoureux sans être aimé. C'est moi qui suis « le petit oiseau, c'est madame Marie que j'ai comparée à la « grue. Je suis jeune ; on dit que je suis jolie ; je n'ai jamais « eu d'amant, et n'ai jamais trompé personne. Depuis « long-temps je désire être aimée par un homme qui me fasse « obtenir honneur et louange ; seul vous m'en paraissez capa- « ble, et seule peut-être je suis disposée à vous récompenser « dignement. Mais j'exige que notre liaison commence par des « vers où vous déclarerez que vous renoncez à la dédaigneuse « comtesse, et que vous avez trouvé une jeune dame, franche « et gentille, qui vous aimera. »

Faidit, transporté de joie, composa une pièce de vers commençant par ces mots :

Tant ai sufert longamen gran afan.

Bientôt, dans une seconde chanson, il ne cacha pas qu'un baiser pris sur le col de sa nouvelle maîtresse avait été le gage de son bonheur futur, et l'envoi de cette seconde pièce fut adressé à la dame de Ventadour elle-même.

Aussitôt que ces chansons eurent été publiées, le poète alla se jeter aux pieds de la dame de Malamort, et demander le prix de son obéissance : son espoir ne fut pas de longue durée. Elle le glaça par ces mots : « Faidit, je suis votre amie ; « j'ai voulu vous retirer d'une chaîne où vous languissiez « depuis sept ans ; mais je n'ai jamais eu la pensée de vous « aimer d'amour. Remerciez-moi seulement du bien que je « vous ai fait. » Faidit, au désespoir, voulut obtenir son pardon de madame de Ventadour ; et, à cet effet, il composa une pièce commençant ainsi :

No m'alegra chans ni critz
D'auzelh, mon felh cor engres ;

XIII SIÈCLE.

« Ni les chants ni les ébats des oiseaux ne réjouissent plus « mon cœur félon et méchant. » Mais ce fut inutilement. Charmée d'être débarrassée de lui, la comtesse de Ventadour fut inexorable.

Ce poète n'était pas destiné à être heureux auprès des dames. Une jeune coquette, nommée Margarida d'Albusso, femme de Raynaut, vicomte d'Aubusson, désirant, comme toutes les grandes dames de son siècle, être célébrée dans des vers qui circuleraient de château en château, le cajola par des prévenances, si bien qu'il devint ou feignit d'être devenu amoureux d'elle : ils se trompaient réciproquement. Cette dame avait pour amant un seigneur nommé Hugues de *la Signa* (Hugues de Lusignan), fils de Hugues le Brun, comte de la Marche, fameux dans nos histoires. Et comme ce jeune seigneur était déjà lié avec le poète, elle imagina de se servir de celui-ci à son insu pour faciliter ses jouissances. Supposant un vœu fait à Notre-Dame de Rocamador, à l'occasion d'une maladie, elle avertit son amant de se rendre à Uzerche, qui était sur la route de cette église de Notre-Dame, et de descendre secrètement à la maison de Faidit, où elle se trouverait. La femme de Faidit les reçut avec politesse. La chambre du poète devint le théâtre de leurs plaisirs. Ils y passèrent deux jours ensemble. Quand Faidit, alors absent, retourna dans son logis, le dépit, la jalousie, la honte l'enflammèrent. Il composa la chanson qui commence par ce vers :

S'anc negus hom per aver fin coratge.

Cette chanson, dit l'historien, fut la dernière qu'il fit, *ayso es la derreira qu'el fe ;* cela signifie seulement que c'est la dernière que cet historien ait connue, ou la dernière que Faidit ait composée avant son départ pour la Terre-Sainte. Parvenu en effet à cette époque, l'auteur nous abandonne. Mais un second le supplée en partie, dans une vie que renferme un autre manuscrit, et d'ailleurs les faits ne nous manquent pas pour continuer l'histoire de notre poète.

Pièce commençant par Era nos sia guitz. Choix, etc., t. IV, p. 96.

Une nouvelle croisade venait d'être proclamée. Nous possédons une pièce où Faidit annonce qu'il va s'y joindre. Il paraît que madame de Ventadour l'y excita. Il était alors dans la détresse; le troubadour Elias Duisel lui en fait un reproche. Il emmena sa femme avec lui, et il n'est plus question d'elle après leur départ.

Nul doute que la croisade dont il s'agit ne soit celle qui eut lieu en 1190, et où Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion figurèrent ensemble. Le poète le dit clairement, lorsqu'il se plaint des retardements du roi de France, qui aime mieux faire la guerre en Normandie (contre les Anglais), que de conquérir la Terre-Sainte.

Qu'el reys cui es Paritz
Vol mais a sant Daunis,
O lai en Normandia,
Conquerr' esterlitz,
Que tot qu'EN Saladis
A ni ten en baillia.

Ibid., p. 98.

Que le roi à qui est Paris,
Aime mieux à S. Denis
Ou dans la Normandie,
Conquérir des (écus) sterling,
Que tout ce que Saladin
A et tient en sa puissance.

Ce passage ne peut s'appliquer qu'à Philippe-Auguste, puisqu'après ce prince la Normandie appartenait à la France, et que Louis-le-Jeune, son fils, ne se croisa jamais. Faidit, d'ailleurs, dit, en parlant de lui-même, qu'il attend pour partir que Richard l'ait équipé. Ainsi, c'est en 1190 que ce poète partit pour la Palestine, et il accompagna le roi Richard. Par conséquent, si à cette époque il avait exercé sa profession de troubadour pendant vingt ans, comme le dit son historien, il s'ensuit qu'il s'était livré à cette profession vers l'an 1170, et qu'il était né en 1150 ou 1152. Et si d'un autre côté, comme l'assure le moine de Montaudon, il n'était jamais sorti auparavant des environs de Limoges et d'Agen, il suit encore de là que ses aventures dans le Montferrat, et dans la Provence proprement dite, sont postérieures à cette première moitié de sa vie.

Parti pour la croisade en 1190, Faidit en revint lors du retour de Richard-Cœur-de-Lion, c'est-à-dire vers 1192 ou 1193.

Boniface III, marquis de Montferrat, quelquefois appelé Boniface II, avait quitté la Syrie en 1191, et pris possession des domaines de sa famille au commencement de l'année 1193, après la mort de Conrad son frère. Ce prince ne repartit pour la Palestine qu'en 1202, et il y fut tué. C'est par conséquent dans l'intervalle des années 1193 à 1202 qu'ont eu lieu les aventures de tous les poètes admis à sa

Benv. di S. Giorgio, Hist. Mont. Ferrat.; apud Muratori, Script. rer. Ital.; t. XXIII, col. 360.

cour, tels que Faidit, Cadenet, Rambaud de Vachères, et quelques autres.

Il est vraisemblable que Faidit, débarqué à Gênes, se rendit de cette ville auprès de Boniface, dont la cour était embellie non-seulement par la magnificence naturelle à ce prince, mais par la présence de la comtesse Béatrix, sa sœur, épouse de Henri du Carret, femme éminemment aimable, qui se plaisait à la conversation des troubadours, et les encourageait à la célébrer. Il existe ici une preuve que les faits rapportés précédemment avaient effectivement précédé l'arrivée de Faidit à Montferrat : c'est l'histoire de Rambaud de Vachères qui nous la fournit (1). Ce troubadour, épris de la comtesse Béatrix, feignit de la consulter en lui disant qu'il était passionnément amoureux d'une très-grande dame, et que la différence de rang qui se trouvait entre elle et lui le forçait au silence. La dame Béatrix, comprenant que c'était d'elle qu'il s'agissait, lui conseilla de déclarer sa passion, quelle que fût la naissance de la personne qu'il aimait, et elle lui cita l'exemple de Faidit qui avait bien osé déclarer ses sentiments à la comtesse de Ventadour. Ce fait montre nettement que les sept années de l'amour de Faidit pour cette dame doivent être placées avant la croisade.

Pendant son séjour auprès du marquis Boniface, qui le comblait de biens, et qu'il appelait *son trésor*, Faidit eut occasion de connaître une autre dame célèbre par sa beauté, qui habitait un château situé à l'extrémité orientale de la Provence, nommée madame Jordane Brun. Il en devint amoureux, et fit des vers pour elle, dans lesquels il l'appelait tantôt *bel désir*, tantôt *mon désir*. Il demeurait encore alors auprès du marquis de Montferrat, c'est ce qu'on voit dans une pièce où il dit à cette dame qu'il ne tardera pas à aller la revoir, si *son trésor*, le seigneur de Montferrat, le lui permet.

Millot, Hist. des Troub., t. I, p. 371

Il eut bientôt un rival, ce fut Alphonse Ier, comte de Provence. Millot commet ici une inadvertance, en disant que ce rival couronné était Alphonse II, mort, dit-il, en 1208 (février 1209). Il s'agit réellement d'Alphonse Ier. Ce prince portait le nom d'Alphonse II, comme roi d'Aragon : de là est venue la confusion qui a eu lieu dans l'histoire de plusieurs troubadours, et qu'a déjà relevée notre prédécesseur, M. Ginguené. Le troubadour dut céder à un amant couronné qui n'épargnait ni dépenses, ni fêtes, pour se rendre agréable à

Pap., Hist. de Prov., t. II, p. 246

(1) Voyez ci-après l'article de Rambaud de Vachères.

sa dame. Faidit se retira ou reçut son congé. C'est alors vraisemblablement qu'il fut accueilli par Raimond d'Agout, comte de Sault, dont il éprouva la bienveillance jusqu'à la fin de sa vie. Nous avons encore ici une date certaine; car Alphonse Ier mourut le 11 avril 1196, et il suit de là que le séjour de Faidit à la cour de Montferrat est antérieur à cette époque.

Ce poète n'avait pas cessé de composer des vers pour madame de Ventadour. Il lui en avait adressé de la Palestine, de la cour de Boniface et de celle du comte d'Agout, prétendant en être toujours amoureux. Soit par le désir de la revoir, soit par amour de la patrie, ou pour mettre à profit les bonnes intentions du roi Richard envers lui, il retourna dans le Limousin vers l'année 1196 ou peu de temps après. Arrivé dans ce *charmant pays,* suivant ses propres expressions, il continua à célébrer tantôt madame de Ventadour, tantôt la belle Provençale, madame Jordane Brun, qu'il avait quittée avec regret, et il fit plusieurs envois de ses pièces au marquis de Montferrat et au comte d'Agout. Richard étant mort en 1199, il composa à cette époque ses stances sur cet événement. L'année 1201 nous fournit une autre époque. C'est dans cette année que mourut, jeune encore, la comtesse Béatrix, sœur de Boniface. Faidit, alors dans le Limousin ou dans le Poitou, adressa à ce prince, à cette occasion, la pièce de vers qu'on a cru concerner Béatrix, femme de Charles II. Ce qui assure la date de cet événement, c'est que le poète dit que Boniface (*son trésor*) est le guide, le chef, l'ame des croisés, et que ce fait ne peut se rapporter qu'aux premiers temps de la croisade.

Mss. de la biblioth. royale, n° 7226. — Mss de Durfé, Bibl. royale, n° 2701.

E mon thesaur que lais en Lombardia
Don Dieu salut, car de totz nos es guitz,
E dels crozatz los cors e 'ls esperitz.

Choix, etc., t IV, p. 58.

Après ces événements, et vraisemblablement lorsque la ligue contre les Albigeois commençait à troubler le Languedoc, Faidit retourna en Provence jouir de la bienveillance de Raimond d'Agout, et il mourut à Sault, vers les années 1218 ou 1220. Nous ne connaissons ce dernier fait que par Nostradamus, qui cite le monge des îles d'Or, mais il n'existe aucune raison pour le révoquer en doute.

Nous voyons maintenant que si Faidit a composé la comédie que Nostradamus lui attribue, intitulée *l'Hérésie des Prêtres,*

Nostradamus, art. XIV, p. 63.

XIII SIÈCLE.

l'Hérégia dels Preyres, et si cette pièce a été représentée, comme il le dit, chez le marquis de Montferrat, ce fait a dû avoir lieu entre les années 1193 et 1196. La date de presque toutes les pièces de vers de ce poète se trouve ainsi fixée, ou par quelque événement public, ou par quelque particularité de sa propre histoire.

Parnasse occitanien, p. 102 et suiv.

Nous en possédons environ soixante. M. de Rochegude en a publié trois, savoir: *Tant ai sufert longamen gran afan*, qui est une de celles où il déclare abandonner madame Marie; *lo Rossinholet salvatge*, où il déplore le tort qu'il a eu d'abandonner cette dame; et *No m'alegra chans ni critz*, où il implore son pardon.

M. Raynouard en a donné treize, savoir: six chansons d'amour, entre lesquelles il y en a deux de celles qu'a publiées M. de Rochegude; trois sirventes: le premier, sur la croisade; le second, sur la mort de Richard; le troisième, sur celle de la comtesse Béatrix; et quatre tensons avec divers interlocuteurs. Il a rapporté en outre des fragments de plusieurs autres pièces, et a fait imprimer dans son second volume une traduction des stances sur la mort de Richard.

Choix, etc.; t. III, p. 282 et suiv.; t. IV, p. 54 et suiv.; p. 96 et suiv.; t. II, p. 111, LIV, et suiv.

C'est dans les intéressants ouvrages de ces deux savants que le lecteur jugera pleinement du mérite de Faidit. Nous ne saurions donner que de courts extraits de quelques-unes de ses pièces.

Dans une strophe rapportée par Bastero, il peint le moment où il est devenu amoureux.

Lo jorn qu'amors me fe doptan venir
Vers la bella, don us cortes semblans
Dels seus bels oills m'intret ins el coratge,
Si que anc puois no m puesc voltar allors,
Adoncs saubi que l'oill m'eron messatge
D'amor; e al cor me venc fret e calors,
Jois et consirs, ardimens e paors.

Bastero, La Crusca provenzale, t. I, p. 141

Le jour qu'amour me fit timide, venir
Vers la beauté dont un séduisant regard
Lancé par ses beaux yeux a si bien pénétré dans mon cœur
Que depuis je n'ai pu me porter ailleurs;
Dès ce moment j'appris que les yeux étaient pour moi des messagers
D'amour; et au-dedans de moi-même je ressentis froid et chaleur,
Joie et inquiétude, ardeur et crainte.

M. Raynouard a traduit un passage où Faidit fait le portrait de sa dame.

El dolz parlar, e 'l dolz rire,
E tot los bes c'om pot eslire,
Beutat, gaiez 'e joven,
Honor, pretz, valor e sen,
Ren, mas merces, no i es a dire.

Pièce commençant par *Coras que m*. Choix etc., t. I, p. 337.

Le doux parler et le doux rire,
Et tous les biens qu'on peut élire,
Beauté, gaieté et jeunesse,
Honneur, prix, valeur et sens,
Rien, hors merci, n'y est à dire.

Dans un autre endroit, ce poète nous semble offrir toute la légèreté de nos poètes épistolaires.

Cor ses don non m'a sabor,
Ni dona senes amor,
Ni cavaliers dezarmatz,
Ni joves manans senatz,
Ni drutz mas d'una color,
Ni trop gabar ab folhia,
Ni solatz ab vilania;
Ni no m sap bo prometre ses aver,
Ni lonc preyars, quan pro no m pot tener.

Pièce commençant par *Tut cil que amon valor*.

Cœur sans maître ne peut me plaire,
Ni dame sans amour,
Ni chevalier sans armes,
Ni jeune homme riche et sensé,
Ni amant de deux couleurs,
Ni gaieté jusqu'à folie,
Ni fête avec vilenie;
Ni ne me plaît le promettre sans avoir,
Ni longue prière (adressée) à qui ne peut me donner beaucoup.

On jugera de la forme lyrique que Faidit sait donner à ses compositions dans les deux strophes suivantes de sa complainte sur la perte qu'il a faite de sa dame.

Lo rosinholet salvatge
Ai auzit que s'esbaudeya
Per amor en son lengatge,
E m fai si morir d'enveya;
Quar lieys cui desir
Non vey ni remir,
Ni no m vol ongan auzir;
Pero, pel dous chan
Qu'ilh e sa par fan
Esfortz un pauc mon coratge,
E m vau conortan
Mon cor en chantan
So qu'ieu no cugei far oguan.

Choix, etc., pag. 228 et suiv.

Choix., etc., p. 228 et suiv.

J'ai entendu le rossignolet sauvage,
Joyeux d'amour,
L'exprimer en son langage;
D'envie il me fait mourir;
Car celle que je desire
Je ne la vois ni ne l'admire,
Plus ne veut m'écouter :
C'est pourquoi du doux chant
Qu'il fait avec sa compagne,
Je soutiens un peu mon courage,
Et vais confortant
Mon cœur en chantant
Bien que ne doive y réussir jamais.

Empero nul alegratge
No m dona al cor ren qu'ieu veya,
Per qu'ieu conosc mon follatge;
Et es dreitz qu'aissi m'esteya,
E deu m'avenir,
Quar per fol cossir
Laissiey mon joy a chausir;
Don sui en afan,
E n'ai ira e dan,
E conosc en mon coratge
Qu'ai perdut est an,
Qu'anc non iai joi gran,
Ni re que m vengues a talan.

Aussi rien au monde
A mon cœur ne rend la gaieté,
Car je connais ma folie;
Et c'est bon droit que sois ainsi réduit,
Et a dû m'advenir
Quand par fol soupir
J'ai laissé mon bonheur que j'eusse dû choisir;
Dont je suis en larmes,
Dans les regrets et la douleur;
Et sais en mon ame
Qu'un an s'est passé
Sans que j'aie connu joie grande,
Et que rien même ait pu me plaire.

Les stances sur la mort du roi Richard et de la comtesse Béatrix sont en vers de dix syllabes. Le style en est noble et grave comme le sujet.

M. Raynouard, qui a traduit en entier la première de ces pièces, ne craint pas de dire que la lyre plaintive et élégante de Faidit s'y est élevée au ton de l'ode. Il fait aussi remarquer « avec quel art le troubadour tâche de rendre ses regrets « utiles ; et comment, en s'adressant à ceux qui doivent par- « tager ses sentiments, il ramène leurs idées vers le devoir pres- « sant de concourir à la délivrance du Saint-Tombeau. »

Raynouard, Choix, etc., t. III, p. 53, 54.

« O qu'il est triste, qu'il est pénible, dit Faidit (trad. du même auteur), d'avoir à retracer dans mes chants le plus grand malheur, le chagrin le plus vif que j'aie jamais éprouvé! évènement fatal, dont j'aurai à gémir et à pleurer durant le reste de mes jours! Il est mort celui qui était le chef et le père de la bravoure, ce roi vaillant, Richard, roi des Anglais. O Dieu! quelle perte! quel dommage! quel mot affreux! qu'il est douloureux à prononcer! ah, celui-là est insensible qui l'entend sans verser des larmes. »

Rayn., Choix, etc., t. II, p. LIV.

Fortz chausa es, que tot lo major dan
E 'l major dol, las! qu'ieu ancmais agues,
E so don dei totz temps plaigner ploran,
M'aven a dir en chantan e retraire;
Que selh qu'era de valor caps et paire
Lo rics valens, Richartz, reys dels Engles,
Es mortz, ai Dieus! quals perd' e quals dans es!
Quant estrang mot, e quant greu per auzir!
Ben a dur cor totz hom qui 'l pot suffrir.

Ibid., t. IV, p. 54.

Il n'est pas besoin de faire sentir la traînante harmonie de ces vers:

E so don dei totz temps plaigner ploran
. . . .
Quant estrang mot, e quant greu per auzir!
Etc., etc.

« Combien la délivrance du saint-sépulcre, ajoute le poète, devient désormais plus difficile!.... Ah, je ne l'espère plus, il ne se trouvera point de rois et de princes capables de conquérir les saints lieux. »

Dans les stances sur la mort de Béatrix se remarque ce passage:

« Du jour qu'il naît, l'homme commence à mourir. Celui qui vit le plus long-temps fait de plus longs efforts pour atteindre au terme fatal. Insensé donc l'homme qui place sa confiance dans sa vie mortelle. »

Ibid., p. 56.

C'al jorn c'om nai comensa a morir;
E qui mas viu plus poigna de finir;
Donc ben es folo cel qu'en sa vida s fia.

En ce qui concerne les pièces de théâtre attribuées à Faidit, nous n'avons nul autre témoignage que celui de Nostradamus, auteur sans doute peu digne de confiance; mais comme

il rappelle des faits que la tradition pouvait lui avoir appris, à défaut d'autres monuments; et comme il ne dit d'ailleurs rien d'impossible, ni d'invraisemblable, il n'existe aucune raison de rejeter cette autorité. Fontenelle, les rédacteurs du Journal des Savants, ceux du Mercure de France, Beauchamp et d'autres écrivains, y ont ajouté foi. Les auteurs du Discours sur l'état des lettres en France au XIIIe siècle, et du Discours sur l'état des beaux-arts à la même époque, insérés dans le présent ouvrage, ont fait remarquer que Philippe-Auguste admettait des comédiens ou des farceurs pour l'amuser durant ses repas, et qu'on le vit aussi les chasser à cause des indécences qu'il leur arrivait de se permettre. Ils ont rappelé que les Français plaçaient au nombre de leurs divertissements, soit dans l'intérieur des châteaux et des monastères, soit même dans des lieux publics, des récits dialogués et des mystères mis en action, bien avant l'époque de Faidit. Ils ont cité quatre pièces de théâtre renfermées dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi (n° 2736), lequel vient de celle du duc de la Vallière, et attribuées à Jehan Rodel et à Adam de la Hale, dit *le Bossu d'Arras*, auteur qui vivait dans le XIIIe siècle. Si le fait relatif à Faidit n'est pas entièrement démontré, il peut donc être admis au moins comme très-probable. Nous rencontrerons d'autres exemples qui serviront à le confirmer. Il faut remarquer seulement qu'il s'agit d'ébauches bien grossières de l'art du théâtre.

Fontenelle, Hist. du théâtre fr. — Journ. des savants, février 1735, p. 72. — Mercure de Fr., décembre 1754. — Beauchamp, Recher. sur les théâtres de Fr., p. 9 et 10.

Hist. litter., de Fr., t. XVI, p. 243.

Ibid., p. 276 suiv.

Ibid., p. 243.

La comédie de Faidit, intitulée *l'Hérésie des Prêtres, l'Heregia dels Preyres*, ne fut point jouée publiquement, mais dans l'intérieur du palais du marquis de Montferrat. Il paraît que cette pièce était une satire contre la cour de Rome, à l'occasion des persécutions que l'on commençait à exercer envers les Albigeois. Voilà pourquoi Nostradamus dit que l'auteur n'aurait pas pu la jouer avec sûreté dans le Languedoc, et qu'elle fut accueillie à la cour de Boniface, lié d'amitié avec Raimond VI. Cette pièce n'est connue que par son titre. En admettant qu'elle ait réellement été représentée, elle offre le premier exemple d'une comédie politique. L'intention satirique de l'auteur ne se serait pas moins manifestée, quand il ne se serait agi que d'un sirvente dialogué et chanté sur un théâtre par plusieurs acteurs.

Nostrad., p. 63.

Nous n'avons aucune notion détaillée sur les dialogues scéniques que Faidit pouvait avoir composés, dans le Languedoc, quelques années auparavant. Le soin qu'il prenait de

XIII SIÈCLE.

se faire accompagner par sa femme dans les châteaux où il récitait ses compositions, pourrait être un motif de croire sur ce point à l'assertion de son biographe. Ce poète, dit-on, *chantait mal;* c'était là aussi une raison pour qu'il associât des comédies ou des pièces parlées aux morceaux de chant exigés des troubadours par l'usage général.

MSS. de la Bibl Royale, cité par M. Rayn., t. II, p. 157.

Pétrarque, dans ses *Trionfi d'Amore,* cite Faidit avec éloge, et l'appelle *Anselme.* Il l'associe à d'autres Provençaux du premier rang, tels qu'Arnaud Daniel, Rambaud de Vachères, Bernard de Ventadour, à qui le génie poétique servit, dit-il, de lance, d'épée, de casque et de bouclier.

Amerigo, Bernardo, Ugo ed Anselmo,
E mille altri ne vidi, a cui la lingua,
Lancia e spada fu sempre, e scudo ed elmo.

Trionfi d'Amore, cap. IV.

E — D.

RAMBAUD DE VACHÈRES.

RAMBAUD DE VAQUÈIRAS ou de Vachères a plus que de l'imagination et de l'esprit; né véritablement poète, il a manifesté un talent éminent dans tous les genres d'ouvrages où il s'est exercé. Ingénieux troubadour, loyal chevalier, brillant dans ses exploits militaires, intéressant dans ses aventures galantes, il était l'homme des dames et des guerriers. Sa vie fut une suite continuelle de succès, à cause de la conformité de ses dispositions naturelles avec les habitudes et les goûts des personnes les plus polies de son siècle. On peut dire que ce poète fut en tous points le modèle du troubadour accompli.

Rambaud naquit entre les années 1155 et 1160, au village de *Vaqueiras* ou Vachères, dans le Comtat Vénaissin. Allard, auteur de la *Bibliothèque du Dauphiné,* le fait naître dans le Valentinois: c'est une erreur que mettent en évidence non-seulement le témoignage de l'historien primitif de Rambaud, mais encore ses propres ouvrages. Son père était un chevalier nommé Peirols, pauvre et aveugle. Le jeune Rambaud, dépourvu de fortune, s'instruisit dans l'art de faire des vers, de chanter, de composer de la

Allard, Bibl. du Dauphin, p. 213.

XIII SIÈCLE.

musique; il lut aussi tous les romans connus de son temps: c'était là ce qui constituait le fond des connaissances d'un troubadour. C'est auprès de Bertrand Ier (dont Papon fait Bertrand II), seigneur de la maison de Baux, devenu comte d'Orange, vers l'an 1173, et revêtu du titre de prince en 1178, qu'il fit ses premiers essais. Un tournoi célébré dans cette cour en 1177, lui donna une brillante occasion de manifester son talent. Rambaud en célébra les exploits dans une chanson dont il est visible que l'objet est de relever la gloire de la maison de Baux. Le premier personnage qui figure dans le récit du poète, est le chef de la branche aînée qu'il appelle seulement le seigneur de Baux, soit qu'il ait voulu désigner par ce titre Hugues, frère du comte d'Orange, s'il vivait encore, soit qu'il ait parlé de Raimond fils de Hugues. Ce seigneur renverse deux cavaliers et met hors de combat vingt chevaux, cherchant un égal parmi les champions et n'en trouvant aucun. Plus tard entre dans la lice le chevalier que Rambaud appelle *mon avengutz, mon jeune héros,* il heurte et désarçonne trois combattants. Ce jeune seigneur doit être Guillaume, fils de Bertrand Ier, et qui devint prince d'Orange en 1181, le même de qui nous venons de parler.

H Bouche, Hist. de Prov., t. II, p. 164, 165. -- Papon, t. II, p. 254.

Quelques années après, des événements plus graves enflammèrent la verve du poète. Suivant l'opinion de Zurita, dans son histoire des rois d'Aragon, Bertrand Ier fut assassiné le jour de Pâques de l'an 1181, *ex insidiis scelerati à suis interimitur.* Honoré Bouche, guidé par cet écrivain ou par tout autre renseignement vraisemblablement peu exact, croit que ce meurtre fut exécuté par l'ordre de Raimond V comte de Toulouse, attendu que Bertrand lui faisait alors la guerre, comme allié de Raimond Bérenger III, comte de Provence. Marca accuse Zurita d'erreur, et assure que ce n'est pas Bertrand qui fut tué, mais Bérenger. D. Vaissette appuie l'opinion de Marca, et taxe Bouche d'erreur. Papon se borne à dire que Bérenger fut tué dans une embuscade, et ne s'explique point sur la mort de Bertrand. Rambaud de Vachères nous fournit une autorité de plus; malheureusement son témoignage ne consiste que dans son silence sur l'assassinat; mais cette preuve, quoique tacite, nous paraît d'un grand poids, pour prouver qu'il n'a point eu lieu.

Zurita, Indices rerum ab Arag. reg. gest., 1578, in-fol, p. 81.

H. Bouche, t. II, p. 166.

Marca, Hispan., col. 515.

D. Vaissette, Histoire du Langued., t. III, p. 56.

Id. ibid., t. II, p. 260.

Il existe au sujet de cet événement deux faits certains: l'un que le comte de Provence, en allant porter la guerre vers Montpellier, tomba dans une embuscade, le jour de Pâques

de l'an 1181, et y fut tué avec plusieurs personnes de sa suite; l'autre, que le prince Bertrand mourut à la même époque. Mais Rambaud nous apprend que par des hostilités, qui se rattachent à la mort de Bérenger, les propriétés de la maison de Baux, situées aux environs de Montpellier, et constituant la seigneurie d'Omélas, furent saccagées, que trente châteaux ou fermes furent envahis, et que les princes de Baux n'avaient point encore recouvré leurs héritages au moment où il écrivait.

Ces événements sont le sujet de deux sirventes. Dans le premier qui paraît composé en 1181, ou 1182, Rambaud reproche aux parents et aux alliés de la maison de Baux, de la laisser dépouiller sans venir à son secours. Il y a honte, dit-il, dommage et lâcheté, a laisser ainsi ruiner ses parents;

Qu'ancta e dans me par e volpillages.

Il accuse successivement Adhémar de Monteil, Guillaume de Montpellier, Bernard d'Anduse, le seigneur de Nanteuil, d'avoir rompu l'engagement qu'ils avaient contracté avec la maison de Baux, et de chercher à entrer dans le parti du comte de Toulouse. Ils ne savent plus apparemment, dit-il, ni porter le casque, ni monter à cheval, ni manier l'épée.

A 'ls covinentz fratz
Del Baus et oblidatz.
. . . .
Qu'anc trepats ni sonail
Ni auberc ab capmail
No son per els portatz,
Ni lo cavals armatz
Ni colps pres ni donatz.

MSS. de la Bibl. Roy., in-fol., n. 7225. Pièce commençant par *Leu sonet*. Choix, etc. t. V, p. 422.

Le second sirvente s'adresse au roi d'Aragon. Rambaud lui reproche de faire la paix avec le comte de Toulouse, au lieu de s'unir, comme il l'avait promis, à Richard-Cœur-de-Lion, et de venir avec lui au secours de ses alliés. Je m'étonne, dit le poète, que ce roi songe à faire paix ou trève. S'il veut acquérir de la gloire, il ne doit point abandonner le prince de Baux qu'il ne lui ait fait restituer ses terres, par le comte, son plus méchant voisin.

La paix fut conclue, en 1185, et l'histoire ne dit pas si la maison de Baux obtint justice; mais à la violence des attaques du poète, on juge bien que si le prince Bertrand eût été

XIII SIÈCLE.

assassiné, Rambaud n'aurait pas dissimulé un si grave attentat. Nous pouvons donc conclure de l'assertion de Zurita et du silence de Rambaud, que Bertrand ne fut point assassiné, mais qu'il périt dans l'embuscade, avec le comte Raimond Bérenger. Cette preuve, quoique négative, doit paraître à peu près complète.

Les deux sirventes de Rambaud contre les ennemis et les froids amis de la maison de Baux, avaient assez attesté sa reconnaissance envers ses bienfaiteurs : il paraît que d'autres circonstances amenèrent chez lui des sentiments différents. Il forma, quelques années après, une liaison plus intime et plus durable avec Aimar II, comte de Valentinois et de Diois, appelé Aimar de Poitiers. Guillaume IX, le troubadour, comte de Poitiers, avait eu un fils naturel nommé Aimar. Ce jeune seigneur avait épousé l'héritière des comtés de Valentinois et de Diois; il en avait eu un fils nommé Guillaume, lequel fut le mari de l'illustre comtesse de Die, Béatrix de Viennois, cette femme poète, de qui nous possédons des pièces pleines de tant de verve, de sentiment et de délicatesse. De ce mariage était issu Aimar II, qui se trouvait ainsi descendant du poète Guillaume IX, et en même temps fils de la comtesse de Die, et frère de la seconde comtesse de ce nom, femme digne par son esprit de figurer dans cette illustre famille. L'amitié de Rambaud de Vachères et du comte Aimar dura autant que leur vie. Aimar devint le confident des plaisirs et des peines du poète. Nous verrons ce sentiment se manifester dans les occasions les plus importantes de la vie de ce dernier. C'est Aimar que Rambaud appelle *mon Englès*. On le voit clairement dans la pièce de vers dont nous allons parler. Ce surnom d'*Englès*, pouvait venir de ce que le Poitou était alors sous la domination de Richard-cœur-de-Lion : le poète apparemment identifiait Aimar avec son ancienne patrie devenue anglaise.

Duchesne, Hist. des comtes de Valentinois, p. 6, 7, 8. — Id., Preuves, p. 3, 4.

Il serait difficile de dire comment, d'un autre côté, s'opéra la rupture que nous voyons éclater entre Rambaud de Vachères et Guillaume IV devenu prince d'Orange, en 1181, à la mort de son père. Guillaume ne paraît pas avoir été un personnage d'une humeur facile. Il peut échapper dans le commerce d'un grand avec son inférieur des traits de caractère qu'un homme d'honneur ne supporte pas, même de la part d'un prince. La mésintelligence d'Aimar et de Guillaume contribua peut-être aussi à désunir Rambaud d'avec ce dernier.

Quoi qu'il en soit, Guillaume étant allé, comme nous l'avons dit dans son article, piller une terre nommée *Osteilla,* qui appartenait à Aimar, celui-ci le fit arrêter sur le Rhône, à son retour, par des pêcheurs. Rambaud célébra cette aventure dans des couplets que nous possédons, où il disait à Guillaume : « Mon *Englès* n'a pas tardé à venger l'assaut « d'Osteilla; car un de ses pêcheurs vous a pris au filet « comme un brochet.... Vraiment, *Aimar* serait bien bon de « vous pardonner. » Guillaume répondit par une chanson où il disait à Rambaud des injures assez grossières, sans épargner Peyrol, son père.

Aimar ne put pas retenir toujours Rambaud de Vachères auprès de lui. L'accueil que Boniface III, marquis de Montferrat, faisait aux hommes de talent, attira ce poète dans sa cour. Nous avons dit, en parlant de Faidit, que Boniface ne succéda à Conrad, son frère, qu'en 1193; l'arrivée de Rambaud auprès de lui ne saurait par conséquent remonter au-delà de cette époque.

C'est en passant par Gênes qu'il tenta la conquête d'une dame du pays, et qu'il se vengea de ses dédains par une pièce dialoguée, où il la fait parler dans un style qui annonce, à la vérité, que son choix était peu relevé, mais dans un jargon apparemment génois, qui ressemble fort imparfaitement à la langue des troubadours. « Fusses-tu à mes « pieds, lui dit la dame, je ne serai point ton amie : je « t'écorcherai plutôt; Provençal mal accoutré............ « Les Provençaux sont de trop méchantes gens. Je n'entends « pas plus ton baragouin que le tudesque, ou le sarrazin; « je ne veux pas *de ton latin,* mauvais sujet, je te le dé- « clare; va, Provençal mal vêtu, laisse-moi en repos. »

Ance fosse vos a pezo,
Vostr' amia non sero;
Certa, ja v' escarnero,
Provensal mal agurado (1)
....
Tropos son de mala lei,
Li Provensal.
....
No volo questo lati,
Fradello, zo voi afi;
Provensal, va, mal vesti,
Largai m'estar.

Le Parnasse occit., p. 75 et suiv. Pièce commençant par ce vers : *Domna tan vos ai pregada.*

(1) Prononcez *serò, escarnerò ;* lisez au contraire *agurádo,* avec la pénultième longue, et l'*o* final muet. Ces mots ne riment pas entre eux.

Telle était alors la haine qui divisait les peuples voisins les uns des autres, surtout chez les classes inférieures : on sent combien l'ignorance devait perpétuer cette antipathie. La Génoise, pour mieux manifester le mépris que lui inspire un Provençal, appelle Rambaud à chaque strophe, jongleur, *juiar*.

Rambaud, en effet, si nous en croyons une satire du marquis de Malespine, commença ses courses en Italie, *mal pourvu de dames et d'argent* (1). Mais bientôt il reçut du marquis de Montferrat un accueil digne de ce prince et de lui. Toute la politesse, toute la magnificence, propres à la chevalerie, embellissaient la cour de Boniface. Elle était surtout ornée par la présence de la princesse Béatrix du Carret, femme belle et aimable, qui vivait auprès du marquis son frère. Voir cette dame, l'admirer, l'aimer, ce ne fut pour Rambaud qu'une seule chose. Le sentiment qu'il éprouva pour elle ne fut point un goût passager, un caprice de poète; ce fut un attachement vif, profond, durable, et qui, s'il était blâmable par sa nature, pouvait du moins se faire excuser à cause de sa sincérité. « Adieu Provence, adieu « Gapançois, écrivait Rambaud au comte Aimar; que mon « Englès ne me condamne point, je suis pris ici comme une « perdrix à la tonnelle. Il n'y a plus d'autre parti pour moi, « disait-il encore; il faut que je sois aimé, ou j'irai à Forcal-« quier, et me ferai chef de brigands. »

A Dieu coman, Proensa e Gapenses,
Qu'ieu reman pres si com perditz en tona.

Selon les usages de la féodalité, un simple chevalier, un troubadour admis à la cour d'un grand, habitait sous le même toit, mangeait à sa table. L'hospitalité était une des compensations des mœurs à demi barbares de nos pères. Dans cette situation dangereuse, habituellement auprès de la dame qui l'avait charmé, Rambaud s'enivrait de plus en plus de son amour. Un jour, le marquis étant venu au retour de la chasse, visiter sa sœur, oublia chez elle son épée. A la vue de ce fer, saisie d'un enthousiasme chevaleresque, Béatrix, dès qu'elle est seule, dépose son *surcot*, ceint l'épée sur sa *tonelle*, la tire du fourreau, la lance en l'air, la reprend, espadonne de tous côtés, vraie Pallas de la chevalerie. Rambaud l'épiait à travers les panneaux mal joints de

(1) Voyez ci-après l'article d'ALBERT DE MALASPINE.

la porte: on juge de l'impression que cette scène produisit sur son esprit. C'est depuis ce moment qu'il appela Béatrix *mon bel cavalier,* dénomination employée dans presque tous ses ouvrages, jusqu'à la mort de la femme aimable dont elle peignait à la fois le caractère et la beauté. Ces surnoms, pour le dire en passant, dont les troubadours aimaient tant à faire usage, tels que celui de *mon Englès, mon avengutz, mon audiart, mon trésor,* et tous les autres, servaient à rapprocher les rangs, en désignant les hommes non plus par leurs titres féodaux, mais par des qualités qui les rendaient plus ou moins estimables. La princesse Béatrix n'eût peut-être imprimé dans l'ame de Rambaud que du respect et de la crainte; *le bel cavalier* pouvait lui inspirer l'amour et le désir. Les grands semblaient avoir consenti à n'être plus que les égaux des troubadours, lorsqu'ils les avaient appelés parmi eux, et qu'ils s'étaient glorifiés de partager leurs talents.

Voulant enfin s'assurer des sentiments qu'il avait inspirés à Béatrix, Rambaud d'un ton suppliant, lui dit un jour: « Ma princesse, daignez me conseiller; j'aime une dame dont « la vertu égale la beauté; je vis habituellement auprès d'elle, « et cependant je n'ai point encore osé lui déclarer mes sen- « timents, ni la prier d'amour, tant je crains de la courrou- « cer. Pour Dieu, que dois-je faire? Ouvrirai-je mon cœur « à cette dame, ou faut-il que je meure en gardant le si- « lence? » Béatrix, dit l'historien provençal, s'était bien aperçue qu'il languissait pour elle; l'amour la toucha. Elle lui dit: « Rambaud, il est bien qu'un amant délicat qui « aime une femme bien née, éprouve pour elle du respect; « mais plutôt qu'il ne meure, je lui conseille de déclarer à la « dame ses sentiments, et de lui demander qu'elle l'agrée « pour serviteur et pour ami. Si elle est courtoise et bien « apprise, elle ne peut voir dans cet aveu que de l'honneur « pour elle. Je vous y invite, offrez votre cœur à la dame « que vous aimez. Il n'est point de femme au monde qui « ne doive être flattée d'avoir pour chevalier un homme de « votre mérite. Pierre Vidal n'a-t-il pas déclaré son amour à « ma sœur, la comtesse de Saluce; Arnaud de Mareuilh, à « la comtesse de Burlatz; Faiditz à la dame de Ventadour, « et Folquet de Marseille à la vicomtesse Barral? Requérez « donc votre dame d'amour; je me fais garant pour elle que « vous aurez à vous féliciter de mon conseil. » — « Eh bien,

XIII SIÈCLE.

« madame, s'écria Rambaud, c'est vous que j'aime. » — « Soyez le bien venu, répliqua Béatrix; efforcez-vous de « bien faire, de bien dire, et de plus valoir; quant à moi, « je vous retiens pour mon chevalier et mon serviteur. » Rambaud dès ce moment, ajoute l'historien, s'efforça de croître en mérite, et il composa pour la dame Béatrix maintes bonnes chansons qui coururent de par le monde.

Vie de Rambaud; Choix, etc. t. V, p. 417, 418.

Tantôt il disait : « Aimable Béatrix, vous brillez au-dessus « des autres belles; il n'est sorte de mérite et d'agrément « que vous ne possédiez : aussi vos éloges font la renommée « de mes chants, qui s'embellissent (qui se dorent) de vos « graces et de vos attraits; tantôt, j'illustre mes vers en « chantant vos louanges, j'assure leur renommée en célé- « brant votre ravissante beauté. »

Per qu'ieu lauzi ab sas lauzors mos chans,
E'ls enantisc ab sa bella semblansa;

Tantôt encore : « Le jour qu'Amour eut fait choix de « nous deux pour nous unir, votre beauté me donna l'or- « gueil du paon, lorsque frappé de ses couleurs vertes, « blanches, vermeilles, il s'éloigne dédaigneusement du mur « (où se posent les autres paons). Mais son orgueil s'évanouit, « sitôt qu'abaissant ses regards, il aperçoit ses pieds; c'est là « mon image : quand je vois ma dame, sa beauté, son regard « bienveillant, me transportent de joie et d'orgueil; un mot « change tout, c'est ce NON cruel, qui me terrasse. »

Lo jorn que ns ac Amors abdos eletz,
Vostra beutatz me det l'erguelh del pan,
Que remira 'l vert, e 'l vermelh, e 'l blan,
Tro per erguelh serra de las paretz;
Aquel erguelh li te tro qu'l cap clina,
Que ves sos pes; et ieu contrefas lui;
Can vey mi dons, c'ab bels semblans m'aduy
Gaug et ergueilh, tro qu'ab NO m'atayna.

Piece commençant par *Non puesc saber;* Choix, etc., t. V, p. 423.

Rambaud avait conquis l'estime du marquis, en même temps que l'affection de Béatrix. Toujours à cheval, il l'accompagnait partout dans ses guerres. Les citoyens d'Asti, ceux de Pise, éprouvèrent plus d'une fois sa valeur. Dans une affaire périlleuse, il fit tête avec dix cavaliers à un corps de cavalerie de quatre cents hommes; grièvement blessé, il eut la satisfaction d'avoir assuré la retraite de son prince, et

de lui avoir sauvé la vie ou la liberté. Le marquis, charmé de son courage, l'arma chevalier, lui ceignit lui-même l'épée, et le déclara son frère d'armes, titre envié dans les cours, mais qui imposait aussi de grands devoirs.

C'est dans la joie de sa nouvelle élévation que Rambaud chantait ces vers où se reproduit tout le brillant de l'accent chevaleresque :

Galop, e trot, et saut, e cors,
Velhars, e maltrait, e afan,
Seran mei sojorn derenan;
E sufrirai fregz et calors,
Armatz de fust e de fer e d'acier;
E mos ostal seran bosc e sendier,
E mos cansos sirventes e descors,
E mantenrai los frevols contr 'ls fortz.

Pièce commençant par *Ges si tot.* Choix, etc., t. V, p. 419, 420

Le galop, le trot, les bois, les courses,
Les veilles, les travaux, les fatigues,
Seront désormais mes amusements;
J'endurerai la chaleur, la froidure,
Armé de bois, de fer, d'acier;
Les forêts seront mon habitation,
Mes chansons, des sirventes et des discors;
Et ma lance défendra le faible contre le fort.

Pendant que Rambaud accomplissait ou méditait ces chevaleresques exploits, des envieux persuadèrent à la comtesse qu'elle se déshonorerait si elle souffrait plus long-temps les assiduités d'un poète dont la naissance était tant inférieure à la sienne. Singulière doctrine, qui tendait à établir la moralité des actions sur le rang comparé des personnages! Il suivit de ces instigations, de la part de Béatrix, un refroidissement qui donna naissance à plus d'une complainte du troubadour; mais la réconciliation ne se fit pas long-temps attendre. Deux jongleurs français, habiles sur le violon (1), exécutaient un jour chez le marquis une *stampide*, sorte de chanson, dont les couplets étaient de dix-huit vers, généralement courts, et plusieurs même de deux syllabes. Tandis que l'assemblée applaudissait, Rambaud seul gardait un morne silence. Qu'avez-vous, seigneur Rambaud? lui dit le marquis, instruit de sa pensée; et comment ne vous plaisez-vous pas à cette agréa-

(1) On voit le violon dans les mains de deux statues placées sur le portail principal de la cathédrale de Chartres, monument terminé vers l'an 1145.

XIII SIÈCLE.

ble musique, assuré de l'estime d'une si bonne dame que Béatrix? — Je n'ai pas sujet d'être gai, répondit brusquement le poète. — Pour l'amour de moi, et pour le plaisir de l'assemblée, dit alors le marquis à sa sœur, priez donc Rambaud de chanter. La comtesse ne se fit pas solliciter davantage; Rambaud reprit ses chants, et le lendemain il composa, sur l'air des jongleurs, une stampide que nous possédons, où il se plaignait à Béatrix de n'avoir fait encore que l'aimer, la désirer et la craindre, et où il lui demandait un gage non équivoque de leur réconciliation. Il ne dissimulait pas en général dans ses vers quel était le prix qu'il attendait des bontés de sa dame; il est même peu réservé à cet égard. Il avait seulement assez de délicatesse pour redire fréquemment qu'il ne connaissait du plaisir d'amour que l'espérance. L'histoire toutefois dépose le contraire. Le marquis le surprit un jour endormi à côté de sa sœur, *Et esdevenc si que la domna se colquet dormir ab el; e'l marques, que tan l'amava, atrobet los dormen;* il en fut courroucé; mais en homme sage, voulant ne point faire de bruit, il ôta son manteau, en couvrit les deux amants, mit en échange celui de Rambaud sur ses épaules, et se retira. Nous ne raconterons pas la suite de cette aventure, plus digne de figurer parmi des contes galants que dans un ouvrage purement littéraire. On y voit que le prétendu platonisme des troubadours n'était, le plus souvent, que le produit de l'extrême différence des rangs, différence que l'amour fit plus d'une fois disparaître.

De toutes les pièces dont une passion heureuse offrit le sujet à Rambaud, la plus remarquable, sans contredit, est celle qu'il intitula : *el carros, le char de guerre,* où il éleva sa maîtresse au-dessus de toutes les beautés de l'Italie. Nous analyserons ce petit poëme à la fin de notre travail.

Tandis que le poète s'occupait ainsi, comme il le dit luimême, de courses, de tournois et d'amour, la trompette appela les guerriers chrétiens à une nouvelle croisade. Rambaud avait refusé de servir dans celle de 1189; la pièce de vers où il avait exposé ses sentiments à ce sujet subsiste encore; mais le marquis de Montferrat étant nommé chef de celle-ci, Rambaud, son frère d'armes, ne pouvait pas l'abandonner. Un saint zèle s'associa dans son cœur au sentiment de ses devoirs. Il fallait obéir, disait-il, à celui qui avait créé le ciel, la terre et les mers, et aller, comme les mages, à Bethléem, non pas comme eux, pour adorer seulement, mais

pour conquérir le berceau du Christ. Les adieux de Rambaud et de Béatrix furent tristes et touchants : combien l'eussent-ils été davantage, si ces deux amants eussent prévu qu'ils ne se reverraient jamais. Les derniers vers du poète, adressés du territoire européen à son amie, finissaient par cette strophe :

Bels cavayers, per cui fas sons e motz,
No sai si m lais per vos o m lev la crotz;
Ni sai cum m'an, ni non sai com remanha,
Quar tan me fai vostre bel cors doler,
Qu'en muer si us vey, e quan no us puesc vezer,
Cug murir sols ab tot' autra companha.

Choix, etc., t. IV, p. 115.

Bel cavalier pour qui j'ai tant composé de chants et de vers,
Je ne sais si je dois pour l'amour de vous, retenir ou quitter la croix;
Je ne sais comment je partirai, ni comment je resterai;
Car ma douleur est si profonde,
Que si je vous vois j'en mourrai, et que si je ne puis vous voir,
Je meurs, me croyant seul au milieu d'un monde étranger.

On sait que les croisés partirent de Venise au mois de novembre de l'an 1202, qu'ils prirent sur leur route la ville de Zara où ils séjournèrent six mois, et qu'enfin, comme s'ils se fussent armés pour faire la guerre aux chrétiens plutôt qu'aux infidèles, ils se couvrirent de l'ineffaçable honte de saccager Constantinople, d'y anéantir les chefs-d'œuvre des Phidias et des Praxitèle, de livrer au pillage les asyles mêmes de la religion. Le marquis de Montferrat et son frère d'armes, entrés des premiers dans la ville embrasée, se portèrent vers le palais impérial de Bucoléon, qu'ils croyaient défendu par des soldats; ils n'y trouvèrent que des femmes éplorées. A leur tête se distinguaient Marguerite, fille du roi de Hongrie et veuve de l'empereur Isaac; Agnès, fille de Louis VII, roi de France; et une fille de l'usurpateur Alexis. Ces malheureuses victimes embrassèrent les genoux des vainqueurs, en implorant leur miséricorde. L'empereur en fuite comme un lâche, dit Rambaud, nous avait abandonné le palais de Bucoléon, et sa fille de si bonne mine.

E l'emperaire fugic s'en a lairo,
E laisset nos palaitz Bocolenso,
E la sua filha ab sa belha faisso.

Des femmes en péril ne pouvaient implorer vainement ni le général, que les Grecs appelaient *le saint marquis*, ni le

XIII SIÈCLE.

chevalier qui s'était promis de défendre *le faible contre le fort*. Elles furent protégées, et peu de temps après Boniface épousa cette même impératrice, Marguerite de Hongrie, dont il avait sauvé l'honneur.

Bientôt les croisés se partagèrent les provinces de l'empire. Chaque prince voulait devenir roi, chaque chevalier obtenir des comtés et des baronnies. « Constantinople, dit « notre nouvel historien des croisades, fut pendant quel- « ques jours un marché où l'on trafiquait de la mer et de ses « îles, des peuples et de leurs richesses. » Boniface échangea le royaume du Bosphore qui lui était échu contre celui de Thessalonique, où étaient compris la Macédoine, la Béotie, l'Attique, la Corinthide et le Péloponnèse. C'est alors que Rambaud lui adressa cette épître, où, d'un ton si noble et tout à-la-fois si naïf, il lui rappelle les guerres dans lesquelles il a combattu à ses côtés, les services qu'il lui a rendus, les blessures dont il est couvert, et demande franchement une portion dans les domaines impériaux, devenus le prix de la victoire. Le marquis, en effet, le dota de propriétés considérables dans la Macédoine; et déjà, peut-être, le fidèle Rambaud rêvait le projet de se réunir à son amante. Courte espérance! La fatale nouvelle arriva, Béatrix n'était plus. Nous avons vu dans la vie de Faidit, qu'elle était morte vers le commencement de l'année 1204. Ici est la confirmation de ce fait, sur lequel l'épître de Faidit à Boniface ne pouvait laisser aucun doute. Ce fut dans le sein du comte de Valentinois que Rambaud épancha sa profonde douleur, par des stances pleines de poésie, et ce qui est plus rare, de simplicité. Après cette pièce intéressante, il ne s'en trouve plus aucune qu'on puisse attribuer au chantre du *bel cavalier*. Sa verve s'éteignit avec la vie de la femme qu'il avait si tendrement aimée.

M. Michaud, Hist. des Croisades, t. III, première édit., p. 237.

En 1207, le malheureux poète perdit encore le marquis de Montferrat, atteint d'une flèche empoisonnée, comme il poursuivait des Bulgares dans le mont Hémus, sans être couvert de sa cuirasse. Nostradamus place la mort de Rambaud à l'an 1226; mais comme il paraît l'avoir fort mal connu, son assertion ne mérite aucune confiance. Nous supposons qu'il mourut quelques années auparavant. Notre présomption se fonde sur l'absence de tout ouvrage de lui dont la date soit postérieure aux premières années du treizième siècle (1).

Giorgio, Histor. Benev. di S. Mont - Ferrat.; apud Muratori, Script. rer. ital., t. xxiij, col. 367. Nostradam., pag. 81.

(1) Pour mettre autant de régularité qu'il est possible dans notre chro-

Les ouvrages de ce poète n'intéressent pas moins par leur mérite propre, qu'à cause des évènements auxquels la plupart se rattachent. Toujours les armes à la main, pendant la moitié de sa carrière, Rambaud de Vachères nous a laissé beaucoup moins de vers que d'autres troubadours. Nous ne possédons de lui que vingt-huit pièces. M. Raynouard en a publié six, et des fragments plus ou moins considérables de dix autres. M. de Rochegude en a donné quatre, dont une seulement de celles de M. Raynouard.

Trois de ces pièces nous ont paru mériter une attention plus particulière : ce sont la guerre des dames ou *le Carros,* l'épître au marquis de Montferrat, et les stances sur la mort de Béatrix.

Le *Carros* est un petit poème où l'auteur suppose que les dames les plus illustres de l'Italie, irritées de la beauté de Béatrix, se sont réunies pour lui faire la guerre, et la précipiter du trône conquis par ses charmes.

Pièce commençant par *Truan.* Rayn., Choix, etc.; t. III, p. 260.

Truan, mala guerra
Sai volon comensar
Donas d'esta terra.

Elles ont placé à la tête de leurs bataillons un de ces chars appelés *carros,* où les républiques d'Italie élevaient leur étendard, et qu'elles faisaient marcher au-devant de leurs armées. La ligue va soulever contre le *bel cavalier,* le feu, la fumée, la poussière, toutes les armes de la guerre,

Machiav., Historie, lib. II, p. 67; ed. 1550, in-4°. — Muratori, etc.

Qu'encontra lieys volon levar senhieyra,
Guerra e foc, e fum, e polverieyra.

Elle construit une forteresse; les dames y accourent de toutes parts. Toute l'Italie est en émoi. Le poète fait d'abord l'énumération des troupes. La dame de Verceil veut venir à l'armée; Sibèle, Guilhette, Rixende tremblent d'arriver trop tard; la mère et la fille d'Amise n'épargnent rien; bientôt arrivent Agnès de Lenta, et la dame de Vintimille, secrètement gibeline. Enfin la ville est achevée, la joie est dans tous les cœurs; elle s'organise en commune; on

nologie, nous aurions dû peut-être placer cette notice avant celle de Faidit; mais il nous a paru nécessaire de donner d'abord la preuve de la mort de Béatrix, afin d'expliquer avec plus de facilité la pièce de Rambaud qui se rapporte à cet évènement.

l'appelle Troie ; c'est à la dame de Savoie qu'en est déféré le commandement.

Donas de Versilha
Volon venir en l'ost ;
Sebeli e Guilha
E NA Rixenda tost ;
La mair et la filha
D'Amisa, quan que cost ;
Ades
Ven de Lenta n'Agnes,
E N de Ventamilha
Gilbelina recost.
Apres
Es la ciutat en pes :
De totas partz y venon a gran joya ;
Fag' an ciutat, et an li mes nom Troya,
E fan poestat de mi dons de Savoya.

Garcende, Agnès, Héloïse, et d'autres dames arrivent encore. Il se fait dans le camp diverses propositions : les unes demandent que la dame Béatrix restitue la fraîcheur, les autres la bonté, qu'elle a usurpées sur toutes les femmes. Il vient des députés des pays même situés au-delà du Mont-Cenis, demandant que l'on poursuive la guerre à outrance.

Le podestat se vante de donner une bataille; elle fait sonner le béfroi, range la commune sous les armes, et dans un discours arrogant excite le courage des guerrières : il faut, dit-elle, verser son sang pour l'intérêt général. Les trompettes, sur son ordre, parcourent les rangs. Elle crie : redemandons courtoisie, prix et valeur : toutes répondent : oui, oui.

De l'autre part arrivent des renforts à Béatrix ; aucune jeune Lombarde ne veut garder ses foyers ; toutes sont impatientes de plaire à Béatrix. Quoi donc, l'armée ennemie serait-elle assez forte pour leur inspirer de l'effroi ? Le Novarrais, la Toscane ont envoyé de nombreuses troupes.

La citadelle enfin a vomi ses guerrières ; le *carros* est en mouvement. Les héroïnes de la commune sont armées de cuirasses, de jambards, d'arcs et de carquois : ni la pluie, ni le mauvais temps ne sauraient leur faire de mal.

E non temon plueia,
Ni mal temps no lur notz.

Enfin de toutes parts le combat s'engage, mais le nombre ne peut rien contre Béatrix.

Per lors murs afendre,
Fan engenhs e carels,
E trabuquets tendre,
Gossas e manganels,
Fuec grezesc acendre;
Fan volar e cairels.
De jos
Trauquon murs ab bossos.
Per tal no s vol rendre
Lo sieus joves cors bels,
Joyos,
Ples de belhas faissos.
Totas cridon, aiuda, tras l'esponda,
L'un' a l'autra; la tersa ten la fronda;
E trazon tug li genh a la redonda.

Pour les murs fendre,
Elles font jouer engins et carels,
Tendent balistes,
Poutres et manganels.
Le feu grégeois est allumé,
Les traits volent.
Au pied,
Le mur est percé par le bélier.
Cependant ne veut se rendre
L'héroïne aux belles formes,
Riante,
Pleine d'attraits.
Toutes crient, secours; franchissons les bords (du fossé),
(Dit) l'une à l'autre; une troisième agite la fronde;
Les files déployées s'étendent à la ronde.

Na Beatritz monta,
E s va de pretz garnir;
Ausberc ni porponta
Non vol, e vai ferir.
Cell' ab cui s'afronta
Es serta de morir.
E jonh,
E abat prop e lonh;
E fai tanta jonta
Que l'ost fai descofir;
Pueis ponh,
Si qu'el carros desjonh.
Tantas n'a pres, e derocad' e morta,
Qu'els vielhs comuns s'esmay e s desconorta,
Si qu'a Troya l'enclaus dedins la porta.

La dame Béatrice s'avance;
Elle va se couvrir de gloire;
Ni haubert, ni pourpoint
Ne veut, et elle va frapper.

Celle qu'elle affronte
Est sûre de mourir.
Elle atteint,
Elle renverse, de près et de loin;
Elle fait si vigoureuse charge
Que l'armée est déconfite,
Le fort enlevé,
Le carros mis en pièces.
Tant elle en a pris, abattu, mis à mort,
Que la vieille commune est dans la terreur et la désolation,
Et qu'elle en enferme les restes à Troie en dedans de la porte.

Il serait inutile de suggérer des réflexions au lecteur sur le mérite de cette pièce. Le mouvement général, la hardiesse des images, la chaleur du style, la cadence des vers, l'heureux effet des rimes, qui dans neuf strophes de quinze vers et deux de trois vers, reviennent toujours avec régularité, nous paraissent la rendre singulièrement remarquable. Et combien son mérite s'agrandit encore, si l'on considère qu'elle a été composée à la fin du douzième siècle !

Peut-être pourrait-on faire à l'auteur un reproche de l'affectation qu'il semble avoir mise à tourner les municipes en ridicule. Entraîné par les préjugés des grands de son siècle, difficilement en effet il aurait pu prévoir que les institutions municipales consolideraient les trônes, ramèneraient la tranquillité publique, favoriseraient les progrès des lumières, et accéléreraient la restauration universelle commençée par les sirventes des poètes.

Dans d'autres pièces, Rambaud donnait cependant aux seigneurs d'utiles conseils : « Le seigneur avare et méchant, « leur disait-il, fait déchoir ses vassaux; le seigneur libéral « s'enrichit avec eux. » La raison du poète parlait dans cette occasion ; ses habitudes se trahissaient dans l'autre.

L'épître au marquis de Montferrat est un exposé des hauts faits et des généreuses actions de ce prince. Elle est divisée en trois parties, chacune sur une rime seulement : dans la première, le poète retrace au marquis les services qu'il lui a rendus ; dans la seconde, il lui peint les guerres de Sicile et la prise de Constantinople; dans la troisième, il raconte les guerres d'Italie, et les traits de générosité qui honorent le caractère du prince.

Je remercie Dieu, dit-il, seigneur marquis, de ce qu'il vous a octroyé cet honneur, que nul prince chrétien n'a plus conquis, plus dépensé, plus donné que vous. Je le remercie de ce que j'ai trouvé en vous un seigneur qui m'a ali-

menté, considéré, élevé au rang de chevalier, mis en honneur auprès des dames. Je vous ai servi avec zèle, de bonne foi, de bon cœur, de plein gré.

M. Raynouard, Choix, etc., t. II, p. 260 et suiv. et t. V, p. 424, et suiv.

Et ieu ai vos servit de volontat,
De bona fe, de bon cor e de grat.

j'ai fait avec vous maintes guerres...... ne m'épargnant jamais.... renversé, renversant... poursuivi, poursuivant... traversant des ponts et des gués, appuyant l'éperon et franchissant des fossés ou des barrières.

E par barrieyras ab vos esperonat,
Et esvazit barbacan 'ę fossat.

Vainqueur avec vous dans de rudes périls, *venzen grans cochas,* je vous ai aidé à renverser des chevaliers armés, des cités, des palais, à conquérir des duchés, des royaumes, des empires. Avec vous, j'ai chassé l'empereur de Romanie, ce lâche que vous avez déshérité, et dont vous avez donné la couronne à un autre.

C'est avec cette adresse que se plaçant toujours à côté de son héros, le poète se loue partout lui-même, en ne se montrant qu'au second rang, et en faisant briller son prince.

A Messine, dit-il plus loin, je vous couvris de ma cotte-d'armes. J'arrivai à vous dans un moment où vous étiez atteint au visage, à la poitrine, de dards, de carels, de flèches, d'épées, de lances brisées, de couteaux, de fanelons.

En la batalha vos vinc en tal sazo
Que vos ferian pel pieïtz e pel mento,
Dartz e cairels, sagetas et trenso,
Lansas e brans, e cotels e fausso.

Quand la croisade a été convoquée, Dieu me le pardonne, point ne me souciais d'y venir; c'est pour vous seul que j'ai pris la croix et fait ma confession..... Les Grecs ne m'avaient point fait de mal..... J'ai combattu au pied de la tour (de Constantinople), et j'ai été blessé au travers de mes armes......Quand le traître empereur, celui qui avait tué son frère, vit la fumee, la flamme, les charbons, percer les murs, il prévit son malheur; et quand il vous aperçut combattant à outrance, un contre cent, et le comte de Flandre, les Français, les Bretons, les Provençaux en mouvement, il n'eut de cœur qu'aux talons..... il piqua des deux,

XIII SIÈCLE.

avec ses vils compagnons, plus d'une lieue avant de faire face. Nous étions des vautours, eux des hérons; et nous les chassions comme le loup des moutons :

Nos fom austor et il foron aigro,
E cassem los si cum lop fai mouto.

Dans la troisième partie sont des tableaux plus gais, tracés avec la même vivacité. « Vous souvient-il que nous en« levâmes au marquis de Malespine, au milieu de son sou« per, et malgré de forts retranchements, la dame *Soldina,* « et que vous la donnâtes à Poncet d'Anguillar, qui était au « lit, malade d'amour pour elle? Vous souvient-il de *Jaco*« *bina,* qu'on emmenait en Sardaigne pour la marier contre « son gré? Elle vous donna un baiser, en vous conjurant « de la défendre; vous soupirâtes un moment; puis vous or« donnâtes à cinq cavaliers choisis de vous suivre; j'étais du « nombre;.... moi-même je l'enlevai du port; je la pris « en croupe, au milieu d'une foule qui poussait des cris et « sur la terre et sur la mer.... grande fut la poursuite qu'on « fit sur nous; nous entendions de toutes parts résonner les « cors, les clairons; les cloches étaient en branle;

Auzian vas nos de mantas partz sonar,
Man corn, man grayle, manta signa criar.

« Je fus blessé, mais j'en blessai trois ou quatre, et les mis « en fuite. Vous alliez être pris, cette charge vous sauva. Vous « rappelez-vous comme ensuite notre dîner fut gai? nous « n'avions qu'un pain, sans boire et sans laver;

E deuria us membrar
Que nos dirnem ab gaug, ses pro manjar,
D'un pan tot sol, ses beure e ses lavar.

« Le lendemain, vous donnâtes à Anselme cette pauvre *Ja*« *cobina*, à qui vous fîtes recouvrer le comté de Vintimille, « qui lui revenait par la mort de son père, et dont son oncle « la voulait dépouiller (1). C'est ainsi que plus de cent pucelles

(1) L'histoire ne fait pas mention de cette *Jacobina*. Mais on y voit que le comte de Vintimille *Guido Guerra*, mort en 1184, ne laissa point d'enfants légitimes, du moins on ne lui en connaît aucun. Il eut pour successeur son frère Othon IV, devenu le chef de toutes les branches connues postérieurement. Il y a lieu de croire d'après cela que *Jacobina* était

« je vous ai vu marier à comtes, marquis, barons de haut pa-« rage, sans que jamais avec nulle d'entre elles, la jeunesse « vous ait fait faillir. Tant de veuves, tant d'orphelins con-« seiller, et tant de faibles je vous ai vu aider, qu'en paradis « ils vous doivent mener, si par merci nul homme y doit « entrer. »

En vostra cort renhon tug benestar,
Don e domney, belh vestir, gent armar,
Trompas e joc, e violas, e chantar.

En votre cour règnent tous les bien-êtres,
Dons et courtoisie, beau vêtir, gentil armer,
Trompes et jeux, et violes, et chanter.

« Je ne crains pas qu'on m'accuse en tout ceci de men-« songe ni de méprise; car tous ceux qui vivent auprès de « vous l'ont vu comme moi; mais je veux, seigneur, élever « si haut votre mérite, dès à présent, dans ces vers mêmes, « qu'en tous lieux nous soyons loués l'un et l'autre, vous « comme seigneur, moi comme bachelier.

Com vos, senher, que volgues tant ausar
Vostra valor, ades al comensar,
Que vos e mi 'n fesetz per totz lauzar,
Vos com senhers, e mi com bacalar.

« Vous me devez donc, seigneur marquis, la récompense « de trois serviteurs, puisque vous trouvez en moi le té-« moin, le chevalier, le poète. »

Per tres d'autres mi devetz de be far;
Et ės razos, qu'en mi podetz trobar,
Testimoni, cavalier e joglar,
Senher marques.

Nous n'avons pas craint de citer de longs fragments de

une fille naturelle de *Guido*, encore pupille à la mort de ce seigneur. Le marquis Boniface, vers l'an 1194 ou 1195, l'aura préservée d'un mariage contre son gré, lui aura fait céder quelque portion des terres de Guido, et le poète dit apparemment qu'on lui a rendu le comté par la raison qu'Anselme, son mari, aura pris le titre de comte de Vintimille, suivant l'usage alors établi entre les expropriétaires des fiefs. Les dates s'accordent avec cette conjecture. On peut voir Dominique Robert, *Histoire génér. de la maison de Vintimille*, pag. 22, 23; — Anselme, *Histoire génér. des Pairs de France*, tome II, page 285.

XIII SIÈCLE.

cette pièce, pour retracer les mœurs de ces chevaliers qui ne connaissant de loi que leur épée, accomplissaient des actes même de justice par la violence, et dînaient joyeusement couverts de blessures, après s'être battus la nuit pour leur amusement.

En ce qui concerne la poésie, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette épître une narration spirituelle, une verve naïve, parfaitement convenable à ce genre d'ouvrages. Elle ne se recommande pas moins par la concision, la rapidité, la souplesse du style, mérite qui se soutient d'un bout à l'autre, malgré l'uniformité des rimes. Tous les vers de la première partie se terminent en *at*, tous ceux de la seconde en *o* aigu; tous ceux de la troisième en *ar*. A peine quelques vers dont la pénultième syllabe est longue, quoique la voyelle finale demeure la même, rompent l'égalité des désinences. Dans cet esclavage où le poète s'est volontairement réduit, la composition ne laisse apercevoir cependant aucune gène; toujours la rime semble naturellement amenée par la pensée. Mais il y a encore quelque chose de plus dans ce travail que la difficulté vaincue : le goût naturel des troubadours leur avait fait sentir que la conformité des rimes convenait au genre familier de l'épître, par la raison qu'elle accélérait le mouvement, et donnait de la vivacité aux récits. Dans des vers chantés, ce retour uniforme d'un même son, n'eût peut-être pas été agréable; dans une pièce au contraire qui ne se chantait point, il paraît qu'on savait gré au poète d'une consonnance qui remplaçait la mélodie du chant.

Les stances sur la mort de Béatrix n'offrent que la correspondance des rimes d'une strophe à l'autre, généralement usitée chez les troubadours, et si favorable au retour périodique des phrases musicales.

Le poète commence par avouer que ni le printemps, ni les prairies ne peuvent lui rendre l'espérance, ce qui est un lieu commun familier à ses contemporains; mais bientôt un sentiment profond l'entraîne.

Pièce *No m'agrad*; Choix, etc., t. IV, pag. 275; Parnasse occit., p. 81.

Pus d'amor m'es falhida 'l flors,
E 'l dous frug, e 'l gras e 'l espicx,
Don jauzi 'ab plazens predicx,
E pretz m'en sobrav' et honors,
E m fazia 'entr 'els pros caber,
E ra m fai d'aut en bas chazer;
E si no m sembles fols esfreys,

Anc flama tan tost non s'esteys
Qu'ieu for 'esteyns e relenquitz
E perdutz en fagz et en digz,
Lo jorn que m venc lo desconortz
Que no m merma, cum que m'esfortz.

Depuis (dit-il) que d'amour j'ai perdu la fleur,
Et le fruit, et le grain, et l'épi,
(De cet amour) dont j'ai joui si délicieusement,
(Et) qui ajoutant la gloire au bonheur,
M'élevait au rang des preux,
Je suis tombé dans le néant;
Et si ce ne devait paraître une aveugle fureur,
La flamme ne s'éteint pas plus vite,
Que je ne me serais éteint moi-même
Renonçant et à la parole, et à la vie,
Le jour où m'est advenu le désastre
Contre lequel, malgré la raison, rien ne me peut conforter.

Belhas armas, bos feridors,
Setges e calabres e picx,
E traucar murs nous et anticx,
E venser batalhas e tors,
Vey et aug, e non puesc vezer
Ren que m puesc ad amor valer:
E vauc sercan ab rics arneys
Guerras e coytas e torneys,
Don sui conquerenz, enrequitz;
E pus joys d'amor m'es falhitz,
Totz lo mons me par sol uns ortz,
Et mos chans no m'es mais conortz.

Belles armes, guerriers vaillants;
Siéges, mines, machines de guerre;
Renverser des murs antiques et nouveaux,
Enfoncer des bataillons, abattre des tours,
(C'est ce que) je vois et j'entends, sans que je puisse voir
Rien qui me rappelle à l'amour:
Je vais cherchant, couvert de riches armures,
Guerres, attaques et tournois,
Sources de mes conquêtes et de mes richesses;
Et depuis que joie d'amour m'est ravie
L'univers n'est pour moi qu'une solitude,
Et mes chants mêmes ne peuvent plus me distraire.

Doncs que m val conquitz ni ricors?
Qu'ieu ja m tenia per plus ricx,
Quant era amatz e fis amicx,
E m payssia cortes' amors.
N'amava mais un sol plazer
Que s'ai grand terr' e gran aver:
Qu'ades on plus mos poders creys
N'ai major ir' ab me mezeis.

XIII SIÈCLE.

Pus mos belhs cavaliers grazitz
S'es de mi lonhatz e fugitz,
Nonca mais no m venra conortz,
Per qu'es mager l'ir' e plus fortz.

A quoi me servent donc conquêtes et puissance?
N'étais-je pas bien plus heureux
Lorsque, tendre amant, j'étais aimé,
Et que le riant amour était mon aliment?
Je préférais le moindre de ses plaisirs
A tant de terres, à tant de biens :
Que maintenant, plus s'accroît ma richesse,
Plus dans mon ame s'irrite mon désespoir.
Depuis que mon bel cavalier, tant aimé,
S'est enfui de mes bras,
Je ne connais point de consolation,
La douleur est la plus forte.

Belhs dous Engles, francx et arditz,
Cortes, essenhatz, essernitz,
Vos etz de totz mos gaugz conortz ;
E quar viu ses vos fatz esfortz.

Bel, doux Englès, franç, courageux,
Courtois, lettré, prudent,
Vous seul êtes mon reconfort,
Ah, si je vis sans vous, c'est pour moi un bien grand effort.

Quand on lit ces vers, pleins d'un sentiment si délicat, faciles, concis, harmonieux, on est prêt à les croire l'ouvrage de quelqu'un des grands poètes des derniers siècles, et cependant Rambaud de Vachères les composait soixante ans avant la naissance du Dante. Millot, Papon, M. de Sismondi lui-même, ont pris cette pièce pour l'expression de la douleur que causait à Rambaud l'absence de Béatrix : ce jugement précipité tendrait à diminuer le mérite du poète : ce n'est point avec une si profonde douleur que se plaint un amant de l'absence de sa maîtresse. Il suffirait d'ailleurs du dernier vers adressé au comte de Valentinois,

Et quar viu ses vos fatz esfortz,

Ah, si je vis sans vous, c'est pour moi un bien grand effort

il suffirait de ce vers pour ôter toute incertitude sur la nature du sentiment qui animait l'auteur.

Le troubadour Pierre d'Auvergne reproche à Rambaud de s'être trop enorgueilli de son talent, de manquer de gaieté et de chaleur. Je lui préfère, dit-il, les enfants qui vont chantants en demandant l'aumône.

XIII SIÈCLE.

El noves es EN Raymbautz
Que s fai per son trobar trop bautz ;
Mas ieu lo torni a nien,
Que non es alegres ni cautz ;
Et ieu pres trop mais los pipautz
Que van las almornas queren.

Choix, etc., t. IV, pag. 299 et 300.

Peut-être était-il permis à Rambaud de tirer quelque vanité d'un talent aussi distingué que le sien ; l'épître à Boniface, le poëme du *Carros* et les stances sur la mort de Béatrix, prouveront qu'il manifestait à propos, de la sensibilité, de la gaieté, de la chaleur ; l'estime enfin du marquis de Montferrat, et l'amour de Béatrix l'ont assez vengé d'une comparaison injurieuse. Pierre d'Auvergne nous prouve seulement que, dès l'âge des troubadours, la critique se montrait quelquefois injuste ; on peut croire aussi que la pièce de vers de Pierre d'Auvergne n'était, dans tout son contenu, qu'une maligne plaisanterie. E—D.

ALBERT DE MALASPINA.

ALBERT, marquis de Malaspina, naquit dans la *Lunegiana*, principauté de sa famille, vraisemblablement entre les années 1160 et 1170. L'ancienne maison de Malaspina, qui subsiste encore, a été illustrée par des hommes de mérite de tous les genres. Le marquis Obizzo, père d'Albert, entré dans la ligue lombarde, au milieu du douzième siècle, pour maintenir la liberté de l'Italie, soutint vaillamment le siége de la ville de Tortone, en 1154, contre Frédéric Barberousse. Après la ruine de cette ville, il demeura encore fidèle à la cause des Lombards, et il figura nominativement dans la paix de Constance, avec les peuples qu'il avait défendus. Ce seigneur eut deux fils, *Obizzino* et *Alberto ;* c'est de ce dernier que nous parlons. Obizzino, mort jeune, laissa deux fils, *Guillaume* et *Conrad.* Guillaume, qui fut préfet de Rome, en 1210, a été célébré dans plusieurs pièces de vers, de son vivant et après sa mort, par le troubadour Aiméric de Péguilain ; Conrad a été chanté par le Dante, dans le huitième livre de son *Pur-*

P. Bembo, Le Prose, lib. I, p. 48, éd. Nap., 1714.

Murat., Delle antichità estensi; part. I, cap. 26, t. I, p. 255.

gatoire, où il lui dit que la famille Malaspina conserve son lustre, par sa magnificence et sa valeur, et continue à jouir de la célébrité qu'elle a méritée (1). Cette famille se distingua particulièrement par son respect pour les libertés municipales, qu'elle tenait elle-même sous sa sauvegarde dans ses propres états. Plusieurs traités faits avec les citoyens de Plaisance, de Pontremole, et d'autres villes, datés des années 1180, 1195, etc., en offrent le témoignage; et c'est peut-être ce sentiment patriotique qui avait le plus contribué à exciter l'admiration du Dante pour le marquis Conrad.

Albert, ainsi que Guillaume son neveu, faisait le plus honorable accueil aux troubadours. Faidit et Aiméric de Péguilain furent admis à sa cour; il cultivait lui-même la poésie provençale avec succès : *e saup ben far coblas e sirventes e cansos*. Nous avons de lui quatre pièces qui suffisent en effet pour montrer qu'il n'était pas sans talent.

Il exista quelque rivalité entre ce seigneur et Boniface III, marquis de Montferrat. Nous avons vu dans la vie de Rambaud de Vachères, que Boniface, accompagné de Rambaud, vint un jour enlever dans le château d'Albert, et à sa table même, une jeune dame, appelée *Soldina*, et qu'Albert malgré sa promptitude à faire armer ses gens, ne parvint point à la ressaisir. Ces deux seigneurs s'étaient encore mesurés dans d'autres occasions; et à une époque où tous les événements politiques donnaient lieu à des chansons, il était impossible qu'Albert et Rambaud ne s'attaquassent pas dans des satires, comme ils s'étaient rencontrés sur les champs de bataille. On sent même que leurs atteintes dans ce genre de combats durent être vives, attendu que la vanité d'Albert avait été grièvement blessée.

Une occasion s'étant présentée, la tenson ne se fit pas attendre. Nous avons vu que la rupture momentanée de Rambaud et de la comtesse Béatrix du Carret avait fait du bruit; on sut bientôt que cette dame était allée à Tortone pour

(1) Ed io vi giuro, s'io di sopra vada,
Che vostra gente onrata non si sfregia,
Del pregio della borsa, e della spada.

DANTE, Purgat., lib. VIII in fin.

Je cite ces vers à cause principalement du mot *onrata* (honorée), qui appartient à la langue des troubadours, et que la plupart des éditeurs modernes du Dante ont remplacé par *onorata*.

XIII SIÈCLE.

s'éloigner de son amant. Albert croyant alors le moment arrivé d'humilier Rambaud, lui adressa un couplet, auquel, suivant l'usage, celui-ci dut répondre sur les mêmes rimes (1). Ce fut là l'origine d'une tenson citée par différents auteurs, et mal jugée, parce qu'on n'en a pas remarqué l'à-propos et le sujet.

Albert commençait ainsi :

Rayn., Choix, etc., t. IV, p. 9.

Ara m digatz, Raymbautz, si vos agrada,
Si us es aissi, cum ieu aurai apres,
Que malamen s'es contra vos guidada
Vostra domna de sai en Tortones,
Don avetz fag manta chanson en bada :
Mas ill a fag de vos tal sirventes
Don etz aunitz, e ilhs es vergonhada,
Que vostr' amors non l'es honors ni bes;
Par qu'ella s'es aissi de vos lunhada.

Dites-moi donc, Rambaud, s'il vous plaît,
S'il en est ainsi, comme je l'aurai appris,
Que méchamment et pour vous fuir s'est dirigée,
Votre dame, deçà en Tortonès,
Dont vous avez composé mainte chanson en vain?
Mais elle a fait contre vous un singulier sirvente :
Car vous en êtes honni, elle couverte de honte;
Votre amour ne lui rapporte ni honneur, ni avantage;
Aussi voit-on qu'elle s'est de vous éloignée.

Rambaud, blessé par cette attaque, répondit :

Albert, marques, vers es qu'ieu ai amada
L'enganairitz don m'avetz escomes;
Que s'es de mi e di bon pretz ostada;
Mas non puesc mais, que ren non l'ai mespres,
Ans l'ai lonctemps servida et onrada :
Mas vos e lieis persegua vostra fes,
C'avetz cent vetz per aver perjurada;
Per que s clamon di vos li Genoes,
Que mal lur grat lur empenhes l'estrada.

Il est vrai, marquis, j'ai aimé
La trompeuse sur laquelle vous me provoquez;
Elle s'est éloignée de moi et de son bonheur.
Je n'y puis rien, puisque je n'ai en rien failli envers elle,
Long-temps au contraire je l'ai servie, honorée :

(1) M. Raynouard a fait remarquer d'après la nature de cette pièce, que chacun des poètes a dû composer ses couplets de son côté, et qu'ils se les sont adressés successivement. (Choix, etc., t. II, p. 192.) Cette remarque doit s'appliquer à la plus grande partie des tensons.

Mais elle et vous, vous manquez à votre foi.
Cent fois, pour votre intérêt, vous avez parjuré la vôtre;
C'est pourquoi, crient contre vous les Génois,
De ce que malgré eux vous infestez leurs chemins.

Les deux poètes continuaient :

Le marquis : Per Dieu, Rambautz, de so us port guerentia,
Que mantas vetz per talen de donar,
Ay aver tol, e non per manentia,
Ni per thesaur qu'eu volgues amassar;
Mas vos ai vist cen vetz per Lombardia
Anar a pe a ley de croy joglar,
Paure d'aver e malastrucx d'amia;
E fera us pro qu'ie us dones a manjar :
E membre vos co us trobes a Pavia.

Strophe traduite par M. Raynouard, Choix, etc., t. II, p. 193.

Par Dieu, Rambaud, de cela je vous porte garantie
Que maintes fois par desir de donner,
J'ai les biens enlevé, et non pour enrichissement,
Ni pour trésor que j'en voulusse amasser;
Mais je vous ai vu cent fois par la Lombardie,
Aller à pied, à l'instar de méchant jongleur,
Pauvre d'avoir, et malheureux d'amie;
Et il vous fut profit que je vous donnasse à manger :
Et souvenez-vous comment je vous trouvai à Pavie.

Rambaud : Albert, marques, ennui e vilania,
Sabetz ben dir, e miels la saber far; etc.

Albert, marquis, déplaisance et vilenie,
Bien savez dire, et mieux les faire encore ;
Il n'est tromperie, félonie,
Lâcheté qui ne se trouve en vous,
Et peu de mérite et peu d'ardeur guerrière, etc.

La dernière strophe de Rambaud nous donne la date de cette tenson.

Vos non tenetz sagramen ni fiansa :
E s'ieu no val per armas Olivier,
Vos no valetz Rotlan, a ma semblansa;
Que Plasensa no us laissa Castanhier,
E tol vos terra, e non prendetz vengensa.

Vous ne tenez serment ni fidélité;
Et si je ne vaux pour armes Olivier,
Vous ne valez Roland, à mon avis,
Car Plaisance ne vous laisse Castagnier,
Et vous enlève terre, et n'en prenez vengeance.

C'est en effet en 1198 que les habitants d'Asti et d'Alexandrie, auxquels apparemment s'étaient joints ceux de Plaisance, assiégèrent le fort de *Castagnola*, et l'enlevèrent à Frédéric Malaspina, parent d'Albert; cette pièce fut par conséquent composée en 1198 ou 1199.

Quant aux rapines exercées sur les grands chemins, on en a vu plusieurs exemples dans le cours de ces notices. La hardiesse du marquis à convenir de ces brigandages et même à s'en vanter, est un des traits caractéristiques de son siècle.

La tenson du marquis Albert avec Faidit dut être composée en 1194 ou 1195, lorsque Faidit était à Montferrat, ou peut-être à Luni, chez Albert. Elle est du genre de celles qu'on appelait tensons *joglaresques* ou *jeux partis,* c'est-à-dire, qui n'avaient pour but que l'amusement, et dont le sujet le plus ordinaire était la discussion d'une question d'amour. Albert demande lesquels sont préférables, des plaisirs ou des peines d'amour; et il laisse à Faidit le choix de la thèse qu'il voudra soutenir:

Gaucelm Faïditz, ieu vos deman
Qual vos par que sion major,
O li ben, o li mal d'amor.

Choix, etc., t. IV, p. 11.

Faidit se décide pour les plaisirs. Albert demande alors: Où sont donc ces plaisirs d'amour dont on parle tant?

On son aquest ben que us aug dir?

L'amour apparemment n'a que des peines, car je vois que vous-même, ainsi que les autres troubadours, allez toujours vous plaignant;

Que vos e l'autre trobador
Vei que us anatz d'amor claman.

Faidit trahit alors le secret du métier: il avoue que maint amant loyal et délicat feint de se plaindre, dans l'intention seulement de détourner la clameur.

Albertz, mant fin, leial aman,
An fait per descuiar clamor.

L'envoi de cette pièce nous montre quelle réputation les

XIII SIÈCLE.

troubadours faisaient acquérir aux dames qu'ils célébraient; car on voit le marquis de Malaspina, italien, prendre pour juge de la question la comtesse d'Angoulême.

Gaucelm Faiditz, notra tensos
An' a la comtessa qu'es pros
d'Engolesme, qu'en sabra dir
Lo ben e 'l mal, e'l miels chausir.

Gaucelm Faiditz, que notre tenson
Aille vers la comtesse, si judicieuse,
D'Angoulême, qui en saura dire
Le bien et le mal, et le mieux choisir.

Faidit répond :

Albertz, be m plai que la razos
An 'a lieis qu'es valens e pros;
Mas nostra terra fai delir,
Que non vol de Fransa venir.

Albert, bien me plaît que la question
Aille vers celle qui est judicieuse et sage;
Mais notre terre elle fait périr,
Car ne veut de France revenir.

Cette comtesse d'Angoulême était Mathilde, femme de Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche. Aimar, son oncle, avait envahi ses états en 1192, et Richard-Cœur-de-Lion ne l'en remit en possession qu'en 1194. Elle mourut en 1208. Les vers de nos troubadours nous prouvent qu'elle s'était réfugiée en France, et qu'on regardait son absence comme un malheur pour son pays.

Une autre pièce d'Albert est un dialogue dans lequel il reçoit de sa dame un aveu d'amour, mais sans pouvoir obtenir davantage. Chaque strophe est de six vers, et n'a qu'une seule rime. Les interlocuteurs s'adressent la parole tantôt par deux vers, tantôt par un seul. Après une strophe où la dame avoue à son ami qu'elle l'aime de bonne foi,

Rayn., Choix, etc., t. III, pag. 163.

Amicx, bona fe vos port,

les amants continuent :

Be soy gueritz ab aitan,
Dona, de pen 'e d'afan.

— Amicx, sufren, merceyan,
Conqueron li fin aman.
— Dona, trop ai greu al dan.
— Amicx, ie us retenc baysan.

Bien suis guéri par cet aveu,
Dame, de mes peines et de mes douleurs.
— Ami, c'est en souffrant, en suppliant,
Que conquièrent les délicats amants.
— Dame, je suis trop sensible à la peine.
— Ami, je vous retiens en vous baisant.

On ne sera pas étonné de voir un prince lombard écrire en langue provençale, si l'on se rappelle le poète Sordel, qui était de Mantoue, Lanza natif de Milan, Ferrari, né à Ferrare, Barthélemi Giorgio, Boniface Calvo, Lanfranco Cigala, nés à Gênes ou dans les environs. Nous parlerons, dans les séries suivantes, de ceux de ces poètes italiens, dont il n'a pas encore été question dans ce recueil. Depuis Saragosse jusqu'à Mantoue, depuis Barcelone jusqu'à Poitiers, la langue de la haute compagnie était la même (1).

E — D.

(1) Era per tutto il ponente la favella provenzale ne' tempi, ne' quali ella fiori, in prezzo e in istima molta, e tra tutti gli atri idiomi di quelle parti di gran lunga primiera : conciossia cosa chè ciascuno o Francese, o Fiamingo, o Guascone, o Bougognone, o altramente di quelle nazioni, il quale bene scrivere, e spezialmente verseggiar volesse, quantunque egli Provenzale non fosse, lo faceva provenzalmente...... Nè solamente la mia patria diè a questa lingua poeti; ma...... la Toscana le ne diè un altro, e questi fu di Lunigiana, uno de' Marchesi Malespini, nomato Alberto. (P. Bembo, *le Prose*, lib. 1, tom. 1, pag. 46, 48; éd. Napol., in-4°, 1714.)

FAURE ou FABRE,

FALCONET, TAUREL.

Pièce commençant par *EN Falconet*. – Mss. de la Bibl. Roy., dit. de Durfé, n° 2701, fol. 138.
Raynouard, Choix, etc., t. V, p. 147.
Papon., Hist. de Prov., t. II, p. 411.
Millot, t. III, p. 399.

FAURE ou FABRE et FALCONET sont connus par une tenson satirique contre plusieurs seigneurs, leurs contemporains, aussi mordante dans les expressions que singulière par sa forme. Ils imaginent de jouer entre eux ces seigneurs, en les pesant et leur donnant une valeur quelconque.

Faure propose le jeu :

EN Falconet, be m platz car es vengutz,
Que loncx temps a no fi ab vos tenso;
E partrai vos un joc qu'er luenh sauputz,
E ja no cug que m'en digatz de no;
A cada joc metam un croy baro.

Seigneur Falconet, bien me plaît que vous soyez venu,
Car il y a long-temps que je n'ai fait avec vous de tenson;
Et je vous départirai un jeu qui sera au loin connu;
Et je ne crois pas que vous m'en disiez non :
A chaque jeu mettons un méchant baron.

Falconet répond :

Faure del joc vos dey esser tengutz,
Car d'aital joc say a tot home pro,
Per qu'ieu no soy del jogar esperdutz;
E joguera us EN Gui de Cavalho,
Si no fos pros, et agra 'n ben razo.

Faure, du jeu je dois vous être tenu;
Car d'un tel jeu je sais (répondre) à tout homme de mérite,
Et comme je ne suis point un joueur écervelé,
Je vous jouerais le seigneur Gui de Cavaillon,
S'il n'était preux, et j'en aurais bien raison (1).

Les poètes mettent ensuite au jeu le seigneur de Berre, de la maison de Baux, homme sans foi, enflé d'orgueil et riche de biens mal acquis ; Guillaume de Sabran qui s'est laissé dépouiller du comté de Forcalquier; Guillaume de Baux, seigneur de Courtéson, et son oncle Raimond de Mévoillon.

(1) Ceci est vraisemblablement une ironie.

EN Falconet, mas lo joc es cregut,
Ye 'l doblaray del sehor de cuy fo
Say Forcalquier don es coms abatutz;
E meti 'us el sehor de Cortezo,
Ab son oncl' EN R. de Meolho;
Ab aquestz tres m'es semblans que us vensa;
. . . .
Car anc no vim, segon ma conoissansa
Tan malvat frug de tan bona semensa.

Seigneur Falconet, puisque le jeu s'est accru,
Je le doublerai du seigneur de qui je fus,
Par-deçà Forcalquier, dont il est comte abattu;
Et je vous mets le seigneur de Courtéson,
Avec son oncle R. de Mevoillon;
Et avec ces trois j'espère bien vous vaincre;
. . . .
Car jamais ne naquit, à ma connaissance,
Si mauvais fruit de si bonne semence.

Nous ne connaissons ni le lieu de la naissance, ni l'époque de la mort des auteurs de cette pièce; mais au choix des barons qu'ils mettent au jeu, il est facile de voir qu'ils habitaient des pays situés auprès de la Durance, et que Faure particulièrement était né dans le comté de Forcalquier.

Cette tenson fut composée postérieurement au traité de paix conclu à Aix au mois de mai de l'an 1204, par lequel Guillaume de Sabran perdit le comté de Forcalquier, et d'un autre côté, elle a dû précéder la mort de Guillaume IV, prince d'Orange, qui périt victime des guerres de religion, en 1218.

Pap., Hist. de Prov., t. II, p. 276.

Il y a dans cette pièce plus de hardiesse que de mérite littéraire, mais elle ne contribue pas moins à montrer combien les vers des troubadours ont servi au développement de la raison publique.

Une autre tenson de Falconet, avec un troubadour nommé Taurel, semble prouver que Falconet fréquenta la cour de Boniface III, marquis de Montferrat. Taurel dit à ce poète :

Pièce *Falconet de...*

Falconet, de Guillalmona
Vos vei enamorat;
E 'l marquis de Montferat
Fai pechat que non la us dona.

Falconet, de Guillemona
Je vous vois énamouré;
Et le marquis de Montferat
Fait péché quand il ne vous la donne pas.

E — D.

ALBERT DE GAPENÇOIS,

DIT AUSSI

ALBERT DE SISTERON.

Raynouard, Choix, etc., t V, p. 15

Nostradamus, Les vies des plus célèbres et anciens poètes Provençaux, p. 165.

Ce troubadour naquit, suivant l'auteur de sa vie écrite en provençal, dans le diocèse de Gap, *si fo de Gapenses :* de là vient sa dénomination d'*Albert de Gapençois*. Il a été aussi nommé *Albertet*, *Albert de Castello*, *Albert de Sisteron*, et même *Albert de Tarascon*. Nostradamus le confond avec le marquis Albert de Malespine, dont il a été question précédemment, ce qui est une erreur manifeste; et il les suppose vivants l'un et l'autre en 1290, assertion également démentie par des preuves incontestables.

Ce poète était fils d'un jongleur nommé *Asar,* mot dont on a fait *N Asar* en y joignant la lettre *N* qui est, comme on sait, l'abrégé d'En, venant de *Dominus*. *Asar* avait composé de bonnes chansonnettes; *e fes de bonas cansonetas.* Quant à Albert, il fit des chansons, dont, suivant son biographe, les paroles étaient médiocres, mais les airs excellents. Sa musique le mit en grande réputation. C'était d'ailleurs un homme d'esprit et de ressource dans les grandes compagnies, un brillant jongleur, un conteur divertissant; *e bel joglars en cort, e plasentiers de solatz entre la gen.* Nous voyons dans ses poésies qu'il fréquenta la cour du comte d'Agout, seigneur de Sault, celle de Guillaume VIII, vicomte de Montpellier, celle de Boniface III, marquis de Montferrat. Les princes d'Orange le retinrent quelque temps auprès d'eux; attiré enfin à Sisteron, il s'y fixa, et il y mourut. Ces dernières circonstances nous indiquent l'origine de ces différents surnoms : on voit qu'il fut nommé Albert *de Tarascon,* à cause de son séjour à la cour d'Orange ou à Tarascon, et Albert *de Sisteron,* parce qu'il termina sa vie dans cette dernière ville.

La date de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues; mais ses tensons avec Rambaud de Vachères et

XIII SIÈCLE.

Aiméric de Péguilain ne peuvent avoir été composées qu'entre les années 1194 et 1202, lorsque ces poètes se trouvaient, ainsi que lui, à Montferrat. Papon en parle sous la rubrique de 1215. Millot ne s'est pas assez défié de la chronologie de Nostradamus.

Papon, Hist. de Prov., tom. II, p. 410.
Millot, Hist. des Troub., t. III, p. 182.

On connaît de lui vingt pièces insérées dans les manuscrits, sous ses différents surnoms. On en compterait davantage, si plusieurs de celles qui lui sont attribuées, n'avaient été données aussi à d'autres troubadours. On a publié notamment sous son nom la tenson d'un Albert avec Faidit, sur les biens ou les douleurs d'amour, commençant par ce vers:

Gaucelm Faiditz, ieu vos deman;

Mss. de la Biblioth. royale, n° 7225.
Ray., Choix, t. IV, p. 11.

et il est assez visible à la troisième strophe que l'interlocuteur Albert n'est point un poète de profession, quand il dit à Faidit:

Gaucelm Faiditz, no us en creiran
Li connoissen entendedor,
Que vos et l'autre trobador
Vei que us anatz d'amor claman:

Faidit, ils ne vous en croiront point,
Les vrais connaisseurs;
Car vous-même et les autres troubadours
Je vois que vous allez (sans cesse) vous plaignant de l'amour.

Cette tenson paraît être incontestablement du marquis Albert de Malespine, comme nous l'avons dit.

Albert de Gapençois adresse ses pièces, tantôt à une dame qu'il appelle *sa Génoise,* et qu'il surnomme *meilh del mon*, *la mieux du monde*, tantôt au marquis de Montferrat, ou à Guillaume de Malespine, ou au comte d'Agout.

Sa tenson avec Aiméric de Péguilain est un défi poétique ou un jeu-parti, dans lequel il s'agit de faire l'éloge de *Rien.* C'est Aiméric qui propose le sujet.

Amicz, N Albertz, tensos soven
Fan assatz tug li trobador,
E parton se razon d'amor,
E d'als, quan lor play eyssamen;
Mas ieu fas so c'om mais non fes,
Tenson de so que res non es;
C'a razon pro m respondriatz,
Mas al nien vuelh respondatz;
Et er la tensos de non re.

Raynouard, Choix, etc., tom. IV, p. 36.

Ami, Albert, tenson souvent
Font en grand nombre tous les troubadours,
Et se partagent questions d'amour
Et d'autres quand elles leur plaisent également;
Mais je fais ce qu'on n'a jamais fait,
Tenson de ce qui rien n'est;
Car à raison fort bien vous répondriez,
Mais à rien je veux (que vous) répondiez,
Et sera la tenson de rien.

Albert accepte le défi, en disant que puisqu'il ne doit répondre sur rien, il est inutile qu'il se fasse assister de personne, que son bon sens lui suffira;

No y vuelh autre razonador,
Mas sol mon sen tan solamen;

et que puisqu'on ne l'appelle à rien, il répondra en se taisant;

E pos al rien m'apelatz,
Respondray com calarai me.

Aiméric reprend :

N Albertz, ges calan non enten
Qu'el respondres aya valor,
Quar mutz no respon a senor,
Ni mutz non ditz vertat ni men;
Doncs, si calatz, com respondretz?
Ja us parl 'ieu que us ay escomes;
Nien a nom, doncs si 'l nomnatz,
Parlaretz, malgrat qu'en ayatz,
E non respondretz mal ni be.

Albert, en vous taisant je ne puis comprendre
Que votre répondre ait de la valeur;
Car muet ne répond à seigneur,
Ni muet ne dit vérité ni ne ment:
Donc, si vous vous taisez, comment répondrez-vous?
Je vous parle moi qui vous ai provoqué.
Rien a un nom, donc si vous le nommez,
Vous parlerez, malgré que vous en ayez,
Et vous ne répondrez ni mal ni bien.

Albert réplique :

N Aymerics, nulh eyssernimen
No us aug dir, ans sembla d'error;
Folia deu hom a folor
Respondre, e saber a sen;
Pro us respon a no sai que s'es,
Com sel qu'en sisterna s'es mes,

Que s mira sos huelhs e sa fatz,
E sel sona, sera sonatz
De si meteys, c'autre non y ves.

Aiméric, nul jugement
Je n'ose vous soumettre, de crainte d'erreur;
A folie on doit folie
Répondre, et science à savoir :
(Mais) je réponds suffisamment je ne sais à quoi,
Comme celui qui au-dessus d'une citerne s'est placé,
Et qui regarde ses yeux et sa face;
Et s'il appelle, il est appelé
Par lui-même, car il ne voit autre (que lui).

La pièce se compose de six strophes, chacune de neuf vers sur les mêmes rimes, toujours placées dans le même ordre; plus, de deux strophes de cinq vers, sur les cinq dernières rimes de chacune des strophes précédentes.

Albert a aussi composé des pièces galantes. Une de ces pièces commence ainsi :

Pièce *Solatz et chantar*. Choix, etc., t. V, p. 15.

Solatz et chantar
Joi et deport e rire
Cugey tot laissar
E virar mo martyre;
Mas silh cui ten car
E cobei e desire
E dopt e reblan,
Vol que torn en mon chan.

Plaisirs et chansons,
Joies, ébats et rires,
Je croyais laisser,
Et changer mon martyre;
Mais celle à qui je tiens si vivement
Que je desire, convoite,
Redoute, et cherche à apprivoiser,
Veut que je recommence mes chants.

Il dit dans la même pièce :

Et ai joi tan gran
Can mi fai bel semblan....
Que res no 'l sai dir
D'aiso qu'obs me seria
Si m fai joi falhir.

Et j'ai joie si grande
Quand elle m'accorde un accueil flatteur,
Que je ne sais lui rien dire
De ce que j'aurais besoin de lui déclarer,
Tant la joie m'égare.

XIII SIÈCLE.

Une autre chanson se termine par ces deux vers que le poète adresse à son jongleur :

Pièce *Bon chantar*. Rayn., tom. IV, p. 17

Peirols, violatz et chantatz cointamen
De ma chanson los motz e 'l so leugier.

Accompagnez de la viole, Peirols, et chantez gracieusement
De ma chanson les vers et l'air léger.

Le caractère éminemment lyrique de ces dernières pièces nous porte à regarder le biographe provençal comme trop sévère, quand il dit qu'Albert, bon musicien, n'avait qu'un talent médiocre pour la poésie. E — D.

GUILLAUME RAINOLS.

Guillaume Rainols, issu d'une famille noble, naquit à Apt, ville dépendante du comté de Forcalquier. D'abord moine de Cîteaux, il quitta le cloître, pour se livrer à l'art des vers et à la musique. Son talent était assez médiocre, la causticité de son esprit lui en tenait lieu. Comme la satire plaisait autant à ses contemporains que les chansons d'amour, il obtint quelque réputation, et même, dit le biographe provençal, il se fit redouter des grands par la cuisante âcreté de ses sirventes; *fort fo tempsutz per totz los baros, per les cosens sirventes quel fazia.*

Son séjour au couvent lui valut le surnom de Guillaume *della claustra.*

Un don naturel, plus précieux que celui de la satire, contribuait à ses succès, c'était le talent de la musique. Jamais, dit l'auteur de sa vie, il ne publiait un sirvente, qu'il ne le chantât sur un air nouveau et de sa composition; *e si fez a toz sos sirventes sons nous.*

L'époque où il se fit connaître est celle où Alphonse II, roi d'Aragon, disputait la couronne de Provence à Raimond V, comte de Toulouse, fait qui appartient aux années 1166 et 1167. Raimond prétendait à cette province en vertu du mariage projeté entre Raimond, son fils, nommé dans la suite Raimond VI, et la princesse Emma ou Douce, fille unique

de Raimond Bérenger II, dernier comte. Le jeune Raimond, séduit par d'autres intérêts, ou engagé dans d'autres amours, épousa cependant, du vivant même d'Emma, Ermesinde, fille du seigneur d'Alais. Alphonse, de son côté, comme plus proche parent d'Emma, s'empara de ses états sous prétexte de les mettre en sûreté. La mort de cette jeune princesse termina la querelle. Alphonse demeura maître de la Provence, où il régna sous le titre d'Alphonse Ier, et Raimond transigea pour de l'argent. La conduite de ces deux contendants donnait un beau sujet à la satire : Rainols, étranger à leurs états, puisqu'il était sujet du comte de Forcalquier, les attaqua tous deux ; *bons trobaire fo de sirventes della razos que corien en Proensa entr'el rei d'Aragon e'l comte de Tolosa*. Malheureusement ses sirventes sont perdus : ils auraient pu jeter quelques lumières sur cette guerre dont on connaît peu les détails.

Ce poète vivait encore après 1213, lorsque Simon de Montfort ravageait le Languedoc : c'est ce qui nous fait supposer qu'il mourut vers l'année 1220, âgé de 75 ou de 76 ans.

Audacieux envers les grands, Rainols ne pouvait pas se montrer réservé avec les autres troubadours. Il nous a laissé un exemple de la tournure de son esprit et de la grossièreté peut-être affectée de ses expressions, dans sa tenson avec Guillaume Maigret. C'est lui qui attaque dans la première strophe.

Tenson commençant par *Maigret poiatz*. Rayn., Choix, t.V, p. 206. MSS. de la Bibl. Roy., n. 7225.

Maigret, poiatz m'es el cap
So qu'inz el ventre no m cap;
Bons est per listre e per drap;
Mas qui be us quer ni us esterna
Trobar vos pot, si no us sap (1),
Pres del vaissel ab l'enap,
C'ades tendes vostre trap
Lai on sentes la taverna.

Maigret, m'est monté à la tête,
Ce qu'au ventre je ne puis garder :
Vous êtes bon pour lisière et pour drap ;
Mais qui bien vous cherche et poursuit votre trace,
Trouver vous peut, s'il ne sait où vous êtes,
Près d'un tonneau, le verre à la main,
Car toujours vous dressez votre tente
Là où sentez l'odeur de la taverne.

(1) On remarquera que les vers sont de sept syllabes; il faut par conséquent ne faire qu'une syllabe de *be us*, *ui us*, *no us*.

Magret répondit sur le même ton : nous donnerons un extrait de ses réponses à son article.

La causticité de l'esprit de Rainols se manifestait jusque dans ses amours. Deux de ses pièces sont des dialogues entre sa dame et lui où il prête à cette beauté des propos d'un ton fort peu relevé. Je veux, dit-il, faire un vers sans prière et sans semonce. Ma dame est si belle, si courtoise, si sage, qu'elle me leurre plus que faucon lanier;

Le faucon lanier était un de ceux qu'on appelait *Niais*. D'Arcussia, *la Fauconnerie*, ch. 23, Aix, 1598, in-8.

Pièce *Quant aug*. Mss. de la Bibl. Royale, n° 7225.

Ferai un vers ses precs e ses somos.
Ma domn' es tan bell' e cortes' e pros,
Que m fai loirar plus que falcos lanier.

La dame lui dit qu'elle ne verra jamais en lui qu'un défroqué de Cîteaux, et autres choses semblables;

Seingher, tos temps vos aurai per Sistatz ;

Comme il lui témoigne de la jalousie contre les vilains et les malotrus dont elle est entourée, elle répond qu'il est bien heureux que, lorsque les Esterlins sont arrivés, elle se soit cachée dans la cave. Rainols à ce propos lui exprime sa reconnaissance :

Pièce *Auzir cugei*.

Domna, ben sai que us er guizardonat;
Que non es mes en bassac pertussat.
Si melgoires m'aguesson ajudat,
Espeil n'agras . . . .
E quabeillier. . . . .

Dame, je sais bien que je serai votre obligé;
Vous n'avez pas mis (vos bienfaits) en besace percée.
Si les (sous) melgoriens m'eussent aidé,
Vous auriez un miroir . . . .
Et un peigne . . . .

On voit que cette dernière pièce a été composée à quelqu'une des époques auxquelles les *Esterlings*, c'est-à-dire les Anglais, pénétrèrent dans l'Angoumois et le Languedoc, où apparemment Rainols était allé chercher fortune, ce qui nous place entre l'année 1176 et l'année 1184.

Le sirvente de Rainols contre Simon de Montfort et contre *le faux clergé* fut composé après le combat de Muret. Cette pièce a été attribuée dans quelques manuscrits à Bertrand de Born, mort plusieurs années auparavant. Il suffirait du style pour prouver qu'elle n'appartient point

Pièce *A tornar*; Manuscrit de Modène; et Mss. de la Bibl. Roy., de France, n° 7225.

au fougueux châtelain d'Hautefort. Production de ce poète, elle ne manifesterait peut-être pas plus d'audace, mais on y trouverait une bien autre verve, et un bien autre génie. L'auteur, enfin, dit dans la seconde strophe, que si Simon de Montfort veut *venir* chercher son tribut à Beaucaire, il ne lui conseille pas de *revenir* y coucher;

> Si 'l vol venir per querre son trabus,
> No il lau qu'el torn a Belcaire jazer;

et l'on voit bien que ces mots de *venir* et *revenir,* convenables dans la bouche de Rainols qui habitait à la gauche du Rhône, n'auraient pas pu se présenter à l'esprit de Bertrand de Born, de qui les possessions étaient dans le Périgord.

Le but de Rainols dans ce sirvente était d'exciter tous les seigneurs à la guerre contre les Français et contre le clergé qui commençait à mettre l'inquisition en activité. « Il faut, « dit-il en commençant, que je revienne à ma première habi« tude (celle de composer des satires);

> A tornar m'er enquer al primier us.

« Je tirerai ici de mon courage (l'expression) de ma colère « que j'adresserai à Simon de Montfort;

> Aissi trairai ira de mon conort,
> Qu'ieu trametrai a 'N Symon de Monfort.

« C'est sa fourberie et celle des clercs que je veux exposer à « tous les yeux. — Peuples, seigneurs, gardez-vous de dé« poser vos armes.

> E tu qu'estas com fan ratz en pertus
> No ves lo dan que t'en pot escazer.
> Bar, saill enans, esmou las mans e 'ls bratz,
> Qu'etz fortz et ferms contra 'ls desmezuratz.
> Que per esfortz estan mant home estort,
> Que autramen foren vencut e mort.

> Et toi qui demeures comme font les souris dans des trous,
> Tu ne vois pas le dommage qui t'en peut advenir.
> Baron, leve-toi; agite tes mains et tes bras,
> Toi qui es fort et puissant contre les ambitieux.
> Maint homme par son effort est sauvé,
> Qui autrement serait vaincu et mort.

« Les Français parlent de trève; c'est pour nous tromper.

> E devedan les plans e las palus
> E nos laissam sobrar per nonchaler.

Et ils retiennent les plaines et les marais,
Et nous nous laissons dominer par nonchaloir.

Patz vol onrar, noirir e traire en sus,
Et a chascun serai son mantener;
Mas questa patz qu'EN Symon nos adutz,
. . . . fai d'aut bas chazer.
Ai, croi baron, be us tenon enbregatz,
Clerc e Frances, ab lor enseigna *Patz*.

J'honore la paix, je veux la conserver, la faire régner;
Je maintiendrai tous ceux qui la veulent.
Mais cette paix que Simon nous apporte,
. . . . nous fait du haut en bas tomber.
Ah, lâches barons, ils vous tiennent emmaillottés,
Les clercs et les Français, avec leur enseigne *Paix*.

Le poète appelle ensuite aux armes les Catalans et les Aragonais : Vous serez couverts de honte, leur dit-il, jusqu'à ce que vous ayez vengé la mort de votre roi (Pierre II).

Nous avons vu dans la vie de Miraval que les habitants de la gauche du Rhône ne se bornaient point à exciter le courage des Languedociens par leurs sirventes, qu'ils les assistaient en même temps de leurs armes victorieuses. Nous rencontrerons bientôt d'autres exemples de la hardiesse des poètes qui furent, comme Rainols, les Tyrtées de cette guerre. E — D.

GUILLAUME MAGRET
OU
MAIGRET.

Ce troubadour naquit dans le Viennois; son biographe ne dit point dans quelle ville, et aucun renseignement ne peut nous l'indiquer. De fâcheuses inclinations le portaient à jouer son argent et à fréquenter les cabarets; on ne le voyait jamais vêtu proprement, parce que le jeu et le vin consommaient tous ses revenus; cependant, chose remarquable, il fut toujours bien venu et considéré des personnes distinguées, à cause de son talent; *e fe bonas cansos*

XIII SIÈCLE.

e bon sirventes, et bonas coblas. E fo ben volgutz et onratz.

Quelques passages de ses pièces de vers nous apprennent qu'il était contemporain de Pierre II, roi d'Aragon, lequel était allé, dit-il, se faire couronner à Rome.

Qu'el luec de san Per' etz pauzatz
E drechuriers reys coronatz,

Pièce *Ma dona*. Raynouard, Choix, etc., t. III, p. 423, 424.

fait qui appartient à l'an 1204; et il vit encore les premières années du règne de Jacques Ier, fils de ce prince, puisque adressant la parole à Pierre II, déja mort, il lui dit, dans une espèce de prière :

E pus Dieus vos a mes lay sus,
Membre us de nos que em sa jus;

E puisque Dieu vous a placé là haut,
Ressouvenez-vous de nous qui sommes ici-bas.

Il mourut en Espagne dans un hôpital, dernière retraite où ses habitudes devaient le conduire. Nous supposons qu'il y termina sa vie, vers les années 1222 ou 1225.

La tenson qu'il composa avec Guillaume Rainols, et dont nous venons de parler à l'occasion de ce dernier, nous prouve l'habitude qu'il avait effectivement de vivre dans les tavernes. C'est ce défaut qui a fourni l'idée principale de la pièce. Magret ne resta point en arrière dans l'assaut d'esprit et d'injures que Rainols lui avait proposé. Celui-ci avait fait une espèce de tour de force, en l'attaquant sur une rime en *ap;* c'était un véritable défi. Obligé de conserver les mêmes rimes, et la même mesure, Magret est devenu dans sa réponse un peu décousu; on dirait presque qu'il a rempli des bouts-rimés. Nous devons cependant rapporter quelques passages de cette pièce, quoiqu'elle soit à peine intelligible; car elle donne une nouvelle preuve du soin qu'apportaient les troubadours à vaincre et à multiplier même quelquefois volontairement les difficultés de la rime, sans manquer ni à la mesure, ni autant qu'il se pouvait, à l'harmonie des vers.

Guillems Rainols a mescap:
Metrai mos motz qui arap,
De tal loc, e trop non gap,
On non voill lum ni lanterna;
E s'ieu a vilans escap,
Si que neguns no m'atrap,

Pièce *Magret, poiatz*. Mss. de la Bibl. Roy., n° 7225.

XIII SIÈCLE

Don tenc lor parlar per gap,
Eu talant ai que us esquerna.

Guillaume Rainols a dû malheur (rencontre mal);
Je jetterai mes vers mordants,
De tel lieu, peu renommé,
Où je ne veux ni flambeau, ni lanterne;
Et si aux vilains j' y échappe,
Si bien que personne ne m'attrape,
Je tiens leur discours pour vain bruit,
Et j'ai (assez de) talent pour me moquer de vous.

Ce qui est plus digne d'attention, c'est que les penchants ignobles de Magret n'altérèrent point la finesse de son esprit. Ses vers renferment des pensées délicates, souvent exprimées d'une manière assez originale. Quoiqu'il chante l'amour sur un ton dolent, quoiqu'il souffre et, si on l'en croit, qu'il meure pour sa dame, cette forme n'a rien de fade; l'imagination du poète y apporte de la variété, et elle est souvent assaisonnée de traits fort ingénieux.

Dans une pièce où il dit qu'il ne tient plus à la vie mais seulement à son amour, et qu'il ne veut vivre qu'autant que sa dame le desirera, il ajoute :

Pièce *Atrestan*. Raynouard, Choix, etc., t. III, p. 419, 420.

Tan son amoros mey jornal,
Que quec jorn vos tramet per fieu
Cent sospirs que son tant coral
Que ses els no m colgui ni m lieu.
    Tan fort vos ai encobida,
    Que quan duerm ho m rissida,
Si m faitz me mezeis oblidar
Que so que tenc non puesc trobar;
E faitz m'a la gent escarnir,
Quar quier so que me vezon tenir.

Tant sont pleines d'amour mes journées,
Que chaque jour je vous adresse comme tribut de vassal,
Cent soupirs si bien émanés du cœur
Qu'ils ne m'abandonnent ni à mon lever, ni à mon coucher.
    Je suis tellement préoccupé de mes desirs,
    Que si je dors ou me réveille,
Tant je m'étais oublie moi-même,
Que ce que je tiens je ne puis le trouver;
Et je me fais par les assistants moquer,
Car je cherche ce qu'ils voient dans mes mains.

Il dit à sa dame dans une autre pièce :

Pièce *En aissi*. Rayn., Choix, etc., t. III, p. 421.

En aissi m pren cum fai al pescador,
Que non auza son peys manjar ni vendre

Entro que l'a mostrat a son senhor;
Qu'en tal dompna mi fai amors entendre
Que quant ieu fas sirventes ni chanso,
Ni nulha re que m pes que 'l sia bo,
Lai lo y tramet per so qu'ilh en retena
So que 'l plaira, e que de mi 'l sovenha,
E pueys ab lo sieu remanen
Deport m'ab la corteza gen.

Je ressemble au pêcheur
Qui n'ose son poisson manger ni vendre,
Avant qu'il l'ait montré à son seigneur :
Qu'amour porte (si vivement) mes vœux sur telle dame,
Que si je fais sirvente ou chanson,
Ou autre pièce (de vers) qui me semble bien,
Je la lui transmets pour qu'elle en retienne
Ce qui lui plaira, et que de moi il lui souvienne;
Et ensuite de ce qui reste après son choix,
Je m'amuse avec la courtoise gent.

Il continue dans la strophe suivante :

Aissi cum fin volpilz encaussador,
Encaus soven so qu'ieu non aus atendre,
E cug ieu penre ab la perditz l'austor,
E combat so dont ieu no m puesc defendre.

Je ressemble au chasseur poltron;
Je chasse un gibier que je n'ose attendre;
Je crois prendre avec la perdrix le vautour,
Et combats un ennemi dont je ne puis me défendre,

Col bataliers qu'a perdut son basto,
Que jays nafratz sotz l'autre campio,
E per tot so l'avol mot dir non denha,
Que per son dreg a respieg que revenha.

Je ressemble au champion qui a perdu son bâton,
Et qui blessé, renversé sous son adversaire,
Ne daigne pas cependant dire le mot fatal (je suis vaincu),
Espérant encore, à cause de son bon droit, reprendre l'avantage.

Il dit ailleurs :

S'estacat m'agues
Ab un fil d'aranha,
Si tan no'valgues,
Dieu prec que m contranha.

Pièce *Ma dona m ten pres.* Choix, etc., t. III, p. 443.

Si attaché elle m'avait
Avec un fil d'araignée,
Quelque faible qu'il fût,
Je prierais Dieu de m'y retenir.

XIII SIECLE.

Il y a sans doute dans ces vers plus de prétention à l'esprit que de sentiment, mais on y voit que Magret, quelque triviales que fussent ses habitudes, n'avait point oublié les formes qui caractérisaient de son temps *la courtoise gent.* Il est même une remarque à faire à ce sujet, c'est qu'il ne se rencontre, parmi les ouvrages des troubadours, qu'un bien petit nombre de pièces du genre burlesque de la tenson de Rainols et de Magret. Ces poètes sont généralement des hommes de bonne compagnie; leur style est toujours décent, souvent noble et élevé, même dans la satire; et s'il faut juger du ton des sociétés où ils chantaient leurs vers, par le leur propre, on voit que les personnes du grand monde se piquaient de se faire distinguer par leur langage comme par leurs manières. Nous aurons occasion de revenir sur cette remarque importante. E—D.

RAIMOND VI,

COMTE DE TOULOUSE.

GARSENDE DE SABRAN,

COMTESSE DE PROVENCE.

GUI DE CAVAILLON, BERTRAND FALCON, DIT BERTRAND D'AVIGNON.

Ni Raimond VI, comte de Toulouse, ni Garsende de Sabran, ni Gui de Cavaillon, ni Bertrand d'Avignon ne sont assurément des troubadours du premier ordre en ce qui concerne leur talent. Mais s'il est arrivé à Raimond VI de composer des vers, nous devons saisir cette occasion de rendre un juste hommage à ce prince lettré, qui accueillit constamment les poètes dans sa cour avec tant de bienveillance et de générosité. Nous devons parler aussi de Gui de Cavaillon auquel il ne dédaigna pas de répondre dans une

XIII SIÈCLE.

tenson dont celui-ci lui avait adressé la première strophe.

Gui, vicomte de Cavaillon, était, dit son biographe, un seigneur généreux, courtois, brave, et qui par ses nobles manières plaisait éminemment aux dames et aux personnes de bon ton. Son assiduité à la cour d'Alphonse II, comte de Provence, fit croire qu'il était l'amant de Garsende de Sabran, femme de ce prince et héritière du comté de Forcalquier: *e si se crezet quel fos drutz de la comtessa Garsenda, moiller que fo del comte de Proensa.* Les Avignonnais ayant pris les armes en faveur de Raimond VI, il se trouva engagé dans cette cause, et par conséquent en guerre avec Guillaume IV, prince d'Orange, que les anciennes inimitiés de sa maison contre celle de Toulouse avaient jeté dans le parti français. Nous avons analysé à l'article de Guillaume un sirvente que Gui composa dans cette occasion contre ce prince, où il lui reprochait d'avoir pillé et détruit en partie son château de Robion, et lui déclarait que sa liaison avec le roi de France ne le garantirait pas des vengeances du parti de Raimond. Comme on voit dans cette pièce que Guillaume avait déja reçu le titre de *roi d'Arles,* et comme il obtint cet honneur en 1214, il est indubitable qu'elle fut composée entre l'année 1214 et l'année 1218, époque de la mort de Guillaume.

Rayn. Choix. etc., t. V, p. 173

Vers le même temps un parti de Français et de Bourguignons ayant pénétré dans le comtat Venaissin, mit le siége devant Châteauneuf que le vicomte Gui défendait. Celui-ci appela à son secours Bertrand d'Avignon son vassal, et par une suite du singulier usage de s'écrire en vers au sujet même des actes les plus importants, il lui adressa cette convocation par un sirvente en forme de *Discors.*

Le *Discors* était un sirvente, mais il différait du sirvente ordinaire, en ce que les vers d'une strophe ne rimaient point avec ceux des strophes suivantes. Le discors avait été approprié par cette raison à des sujets où le poète avait à peindre une querelle, une brouillerie, un appel à un combat: la discordance des rimes entre une strophe et une autre était considérée comme une sorte d'imitation du tumulte des passions dont il s'agissait. Le discors de Gui de Cavaillon subsiste; il est en deux strophes seulement; tous les vers de la première se terminent en *on,* tous ceux de la seconde en *at.*

« Deux strophes seulement, disait le vicomte, je ferai sur

XIII SIÈCLE.

« cet air, et je les adresserai à Bertrand d'Avignon : qu'il « sache que je suis dans Châteauneuf où les Français nous « environnent. Qu'il se ressouvienne de la dame à qui j'appar- « tiens, (lui) qui souvent donna (sur l'ennemi) avec la lance « et l'éperon ; qu'il me fasse entendre son cri, et déploie mon « lion ; c'est pourquoi je mande ceci à Bertrand d'Avignon ; « oui, à Bertrand.

Doas coblas farai en aquest son
Qu'eu trametrai a'N Bertran d'Avignon.
E sapza be que dins Castelnou son,
E li Franceis nos estan d'eviron ;
E membra m be de cela cui hom son, etc.

Il disait dans la seconde strophe :

Pièce *Doas coblas*. Rayn. Choix, etc. t. IV, p. 207.

A'N Bertran Folc man com hom esserat,
Per so quel aia de venir volontat :
Qu'el jorn estam nos e'l caval armat ;
E puois al vespre, can tost aven sopat,
Nos fan la gaita entr'el mur e'l fossat.
Et ab Franceis non an ges entregat,
Enans i son maint colps pres e donat, etc.

A Bertrand Faucon je mande comme à un homme ferme,
Que de venir il ait la volonté ;
Car le jour nous sommes, nous et nos chevaux armés,
Et le soir, après un souper précipité,
Nous faisons le guet entre le mur et le fossé.
Et avec les Français nous n'avons nulle inquiétude ;
Au contraire, y sont maints coups pris et donnés, etc.

Bertrand refusa de venir au siége de Châteauneuf, mais il ne demeura point en arrière sur l'espèce de tenson à laquelle Gui l'avait invité. Ce seigneur se nommait Bertrand Folcon ou Faucon ; il descendait des anciens vicomtes d'Avignon. Il exprima son refus à Gui par deux strophes sur les mêmes rimes et dans la même mesure que celles auxquelles il répondait ; sa réponse fut très-peu respectueuse.

Pièce *Ja non creirai*, Choix, etc., t. IV, p. 209.

« Point ne croirai que Gui de Cavaillon contre les Fran- « çais lance son lion, pour rien que sa dame lui permette « ou lui donne, (lui) qui s'est si mal conduit à la défaite « d'Uisson, quoiqu'il n'eût pas (à combattre) les Français « et les Bourguignons, etc.

Ja non creirai d'EN Gui de Cavaillon,
Qu'entr' els Franceis enpenga son leon,
Per re que dompna 'l permetra ni 'l don, etc.

« Par Dieu, continuait-il, seigneur Gui, il est connu et « prouvé que le comte vous a placé dans un château non « assiégé : il doit vous connaître d'un naturel trop peu so-« lide, pour se confier à votre volonté; et je ne croirai pas « que vous ayez rompu des lances avec les Français comme « me l'avez mandé. Je m'en rapporte au jugement de Refor-« çat; qu'il dise si vous êtes bon dans un château assiégé, « par Dieu, seigneur Gui.

En gutjamen o met d'EN Reforzat,
Si vos es bos dins castel assejat,
Per Deu, EN Gui.

On ne connaît point d'autre pièce de Bertrand d'Avignon.

Millot présume que le siége de Châteauneuf eut lieu en 1229. Cette supposition est purement gratuite. Louis VIII ayant pris Avignon en 1226, il n'y eut dès ce moment plus de combat entre ses troupes et celles d'Avignon. Les assiégeants, parmi lesquels se trouvaient des Français, étaient visiblement un détachement de l'armée de la ligue; d'après cela ce siége dut être antérieur à l'année 1226, où les Avignonnais réunis avec les Marseillais et les habitants de Tarascon repoussèrent les croisés par-delà Nîmes et Montpellier.

Les vers que Gui adressa au comte de Toulouse datent à peu près de la même époque. Gui disait au prince :

Pièce *Seigner coms*; Choix, etc., t. V, p. 173. Rochegude. Parnasse occit., p. 271.

Seigner coms, saber volria
Cal tenrias per melhor
Si l'apostol o us rendia
Vostra terra per amor,
O si per cavalaria
La conquerez ab honor,
Sufertan freit e calor :
Qu'eu sai ben la cal volria,
S'era homs de tan grand valor;
Q'el maltraich torn en legor.

Seigneur comte, je voudrais savoir
Lequel vous tiendriez pour meilleur,
Ou que le pape vous rendît
Votre terre de bon gré,

Ou que par chevalerie,
Vous l'eussiez reconquise avec honneur,
Supportant froidure et chaleur :
Je sais bien ce que préférerait,
Homme de grande valeur,
Car c'est la peine qui engendre la gloire.

Le comte de Toulouse ne dédaigna pas de répondre par la strophe suivante :

Per Deu, Gui, mais ameria
Conquerre prez e valor
Que null' autra manentia
Que m tornes a desonor :
Non o dic contra clerzia,
Ni m'en esdic per paor ;
Qu'eu no voill castel ni tor
S'eu eis no la m conquerria ;
E mei honrat valedor
Sapchan qu'el gazains er lor.

Pour Dieu, Gui, j'aimerais mieux
Conquérir estime et gloire
Que nulle autre possession
Qui me viendrait à deshonneur :
Je ne dis point ceci à l'encontre du clergé,
Ni ne le rétracterai par crainte :
Je ne voudrais châteaux ni tours,
Si moi-même je n'en faisais la conquête ;
Et que mes honorés défenseurs
Sachent bien que le prix sera pour eux.

On voit que cette pièce est antérieure à la reprise de Toulouse par Raimond, laquelle eut lieu en 1218. Il est évident pareillement que l'auteur est bien Raimond VI, car ses états furent reconquis avant sa mort, et Raimond VII son fils les obtint par droit d'héritage.

Gui de Cavaillon nous a laissé aussi quelques pièces galantes conservées dans divers manuscrits. « Ma dame, dit-il, « est douée d'un mérite si éminent, que je demeure sans cou- « rage pour lui déclarer ma passion ; j'attendrai de lui avoir « rendu quelque important service pour lui adresser ma « prière d'amour. Je voudrais faire de mes nobles actions « mes messagers et mes interprètes ; car de hauts faits doi- « vent valoir autant que des discours. »

Crescimbeni, p. 197.

Il y a lieu de croire que cette pensée se rapportait à la comtesse de Provence, dont suivant la tradition Gui était

l'amant; et nul doute si on considère les dates, qu'il ne s'agisse de Garsende de Sabran. Devenue veuve d'Alphonse II en 1209, cette princesse gouverna la Provence comme régente, jusqu'en 1217, époque où Bérenger IV, son fils, commença de régner par lui-même. Don Sanche d'Aragon, frère d'Alphonse, exerçait une partie des droits de la tutelle, mais Garsende en avait tous les honneurs, et jeune encore elle embellissait sa cour par tout ce que les mœurs de son siècle offraient de plus brillant et de meilleur goût.

Papon, Hist. de Prov., t. II, pag. 279.

C'est vraisemblablement cette princesse qui a composé les vers suivants attribués vaguement à une comtesse de Provence.

Pièce *Vos que m semblatz*; Rayn. Choix, etc. t. V, p. 123.

Vos que m semblatz d'els corals amadors,
Ja no volgra que fosses tan doptans;
E platz mi molt que vos destreing amors,
Qu'atressi sui eu per vos malananz.
E avetz dan en vostre vulpilhage,
Quar no us ausas de preiar enhardir,
E faitz a vos e a mi gran damnage;
Que ges dompna non ausa descobrir
Tot so qu'il vol per paor de faillir.

Vous qui me paraissez (du nombre) des sincères amants,
Ah! je voudrais que vous ne fussiez si timide.
Je me réjouis que l'amour vous captive,
Car moi-même je souffre pareillement à cause de vous.
Vous recevez dommage de votre timidité,
Quand vous n'osez vous enhardir jusqu'à la prière;
Et vous faites grand mal et à vous et à moi;
(D'autant) que jamais une femme n'ose découvrir
Tout ce qu'elle desire, par crainte de faillir.

Millot, t. II, p. 223. - Papon, t. II, p. 417, 418.

Millot et Papon ont attribué cette pièce, sans aucune sorte de preuve, à Béatrix de Savoie, femme de Raimond Bérenger IV. Il y a peu d'apparence qu'elle soit l'ouvrage d'une princesse née dans la Savoie, peu familière par conséquent avec la langue des troubadours, et à qui l'histoire n'a attribué aucun penchant à la galanterie.

Millot, t. I, p. 347. - Papon, t. II, p. 279.

D'un autre côté, ces deux auteurs supposent que le troubadour Élias de Barjols a consacré toutes ses chansons d'amour à Garsende de Sabran, femme d'Alphonse II; d'où il pourrait suivre que les vers dont nous parlons auraient été adressés à Élias. Mais notre prédécesseur, M. Ginguené, a démontré par le rapprochement des dates, que cette supposition est

XIII SIECLE.

inadmissible, et il a montré que la dame célébrée par Élias de Barjols, est Garsende de Forcalquier, femme de Rainier de Sabran, lequel devint comte de Forcalquier par son mariage avec elle : cette dame était mère de Garsende de Sabran, comtesse de Provence, de qui nous parlons.

Hist. litt. de Fr. t. XIV, p. 40.

Rien n'empêche, d'après cela, qu'on n'attribue ces vers à Garsende de Sabran, jeune veuve, maîtresse d'elle-même, et de qui Gui de Cavaillon employant, il est vrai, les expressions d'un vassal, disait : *Ressouvenez-vous de la dame à qui j'appartiens.*

Une autre pièce de Gui de Cavaillon est un dialogue entre son manteau et lui. Cette pièce contient des allusions à plusieurs aventures galantes. Il paraît que ce manteau était trop simple au gré de plusieurs dames, flattées d'avoir pour amant un grand seigneur. La dame Gonsave, la dame Galberge, ne l'avaient pas trouvé assez magnifique. Apparemment ces dames, suivant l'expression de l'historien qui a écrit la vie de Raimond de Miraval, ne craignaient pas *de passer pour mortes.*

Suprà, p. 446.

On ne connaît de Raimond VI, comte de Toulouse, de la comtesse Garsende et de Bertrand d'Avignon, que les pièces, chacune unique, que nous venons de citer.

Raimond VI mourut en 1222. Garsende se fit religieuse au couvent de *la Celle,* dans la même année. Il n'existe aucune pièce de Gui de Cavaillon qui paraisse postérieure à l'an 1218. Il est à croire, d'après cela, que sa carrière poétique se termina à peu près vers cette époque. E—D.

RICHARD DE TARASCON.

Ce troubadour, nommé quelquefois Ricaud, Ricauds, Richautz, était un chevalier, natif de Tarascon, zélé partisan de Raimond VI, comte de Toulouse, comme tous les habitants de Tarascon et d'Avignon. Dans une tenson dont Gui de Cavaillon était le second interlocuteur, il désigne Raimond par le nom d'*Audiart,* et il reproche à Gui de ne pas se montrer assez zélé pour les intérêts de ce prince, son suzerain. Ce fait annonce qu'il écrivait à une époque où déjà les

vers de Miraval avaient circulé, et vers le temps où les habitants de Tarascon se levaient pour la cause de Raimond VI.

Poète assez médiocre, Richard nous intéresserait peu, si ses pièces de vers, au nombre de trois, et qu'on trouve aussi attribuées à d'autres troubadours, ne donnaient quelques éclaircissements sur l'histoire de son siècle.

Il dit à Gui de Cavaillon : Audiart, votre suzerain, ne vous appelle pas à sa défense, parce qu'il ne vous connaît point assez brave, vous qui êtes plus artificieux envers moi que ne fut le renard envers Esengrin.

Pièce *Cabrit, al mieu*, Rayn., Choix, etc., t. V, p. 436.

Cabrit, el poder N Audiart,
Vos n'apel, no us ves tan gaillart,
Que vas mi est de pejor art
Non fon vas N Esengrin Rainart.

Par le surnom de *cabrit, chevreau,* qu'il donnait à Gui de Cavaillon, il voulait apparemment lui reprocher d'être léger, inconstant, peu sûr dans ses traités ;

Cabrit, al mieu veiaire,
    Vos fatz ves mi
Que fals e que bausaire,
    Segon c'om di ;
Tro que mon cor n'esclaire,
    Non aures fi ;
D'ueils e de lenga traire,
    Ar vos desfi.

Cabrit, à mon jugement,
    Vous avez fait envers moi
Acte de faussaire et de trompeur,
    Selon qu'on le dit;
Tant que ma raison ne cessera pas de m'éclairer
    Vous n'aurez plus ma confiance ;
De me tromper des yeux ou de la langue
    Maintenant je vous défie.

Dans une de ses chansons d'amour, il déclare croire fermement à l'espèce de religion qu'impose ce dieu. Point d'honneur, dit-il, point de gloire, rien d'accompli, sans la parfaite exécution des engagements de l'amour :

Parnasse occitanien, p. 385, Pièce *Ab tan de sen*.

Ab tan de sen com Dieus m'a dat,
Sui crezens en la fe d'amor ;
Car hom no pot aver honor
Si non fa so qu'il a mandat.

XIII SIÈCLE.

Cela a été ainsi jugé et convenu, en la cour du vrai dieu d'amour, justement, et par des juges loyaux.

C'aissi fon partit et egat
En la cort del ver dieu d'amor,
A dreit, per lial jutjador.

Mais cette probité en amour, ajoute-t-il, tombe aujourd'hui dans le mépris.

Mos ditz blasmaran li blasmat
E cel que son fals ves amors;
E las falsas e 'l trichadors
An l'us l'autr' aissi galiat,
Que cascuna n'a almens dos,
E cascuns d'els duas o mai:
Don, pois es l'engans, tracios,
Il gardon com be lor estai.

Ils blâmeront mon dire ceux que je blâme,
Et ceux qui mentent envers l'amour;
Les femmes perfides, les perfides amants,
Se trompent ainsi l'un l'autre:
Chaque dame a au moins deux amants,
Chaque cavalier deux dames ou davantage;
Et après la tromperie, ce mensonge,
Ils le regardent comme faisant leur bonheur.

Il semble que cette pièce ait été composée à l'occasion de quelque jugement rendu par une cour d'amour: cette circonstance peut lui donner une sorte d'intérêt.

Le biographe provençal dit que Richard était un brave guerrier, un bon poète, et un chevalier loyal dans l'accomplissement de ses devoirs féodaux; *bons cavalliers fo d'armas, e bons trobaire, e bons servirs*: c'est apparemment cette dernière qualité qui l'irritait contre Gui de Cavaillon, partisan peu zélé du comte de Toulouse, à qui Avignon et Tarascon s'étaient voués. E — D.

GUI, PIERRE, ÈBLES,

ÉLIAS D'UISSEL.

Gui, Pierre et Èbles d'Uissel, natifs de Limoges, étaient frères; ils possédaient en commun une petite terre d'où leur venait le nom d'Uissel. Gui, chanoine au chapitre de Brioude et à celui de Montferrant, faisait des vers avec facilité, et quoique chanoine, il avait offert son hommage poétique à plus d'une dame, dont il se disait amoureux, conformément à l'usage des poètes de cette époque. Èbles *trouvait* aussi, c'est-à-dire il faisait aussi des vers; Pierre ne *trouvait* pas, mais il chantait agréablement, jouait de plusieurs instruments, et composait avec succès des airs de musique. Le mauvais état de leur fortune leur inspira la pensée d'embrasser la profession de troubadours, et de courir ensemble de châteaux en châteaux, en chantant leurs poésies.

Ils avaient un cousin, nommé Élias d'Uissel, propriétaire d'une petite terre dont le nom était *Caslus* (Chaslut), et *pauvre de blé et de vin,* suivant les termes de son biographe. Ce cousin composait aussi des vers et vivait modestement. Lorsqu'il lui arrivait compagnie dans son petit château, il recevait gaiement ses hôtes, mais au lieu de bonne chère, il les régalait de ses sirventes et de ses chansons d'amour: *et en loc de gran cozes lor dizia suas cansos e sos sirventes e suas coblas.* Faidit ayant composé contre lui des vers où il avait eu le tort de lui reprocher sa pauvreté, Elias se vengea par un couplet sur les rimes de cette épigramme, comme cela se pratiquait dans les tensons.

Rayn. Choix, tom. V, p. 175.

Gauselm, ieu mezeis garentis
Que non ai d'aver gran largor,
Que non taing que vos desmentis;
S'ieu sui paubres, vos avetz pro afan;
A Guilelma la pro e la valen;
Gensor pareil non a de lai la mar,
A lei de soudadeira e de joglar.

Gauselm, moi-même je vous garantis
Que de biens je n'ai point abondance;
Il ne convient pas que je vous démente:

Oui, je suis pauvre et vous êtes riche;
A Guillelma, femme judicieuse et capable (en soit l'honneur).
Sa pareille ne se trouve point même au-delà des mers,
Elle a le (double) mérite de jongleur et de catin.

Les trois frères d'Uissel proposèrent à Élias de se joindre à eux, et tous quatre se mirent en route, pour chercher fortune à l'aide de leurs chansons.

Ce n'était pas sans doute la première fois que des troubadours se réunissaient pour former des scènes ou des concerts : nous avons vu Faidit chanter avec sa femme; le poète et son jongleur unissaient aussi leurs voix, ou bien ils récitaient alternativement les strophes de leurs chansons; mais c'est ici le premier exemple connu d'une troupe nombreuse de troubadours qui aient associé leurs talents pour le profit commun. Il dut entrer dans le plan de cette société de composer souvent de ces tensons qu'on appelait des *jeux-partis*, où l'un des personnages interrogeait, et l'autre répondait. Gui, dit le biographe provençal, réussissait mieux aux chansons amoureuses; Èbles et Élias excellaient particulièrement dans les tensons, et Èbles surtout dans les vers satiriques. Chacun composait selon son talent. Gui recevait l'argent, et il en faisait le partage.

Le château du seigneur Reynaud, vicomte d'Aubusson, obtint une de leurs premières visites. Reynaud avait pour femme la dame Marguerite d'Aubusson, que nous avons vue accomplir un vœu à l'église de Notre-Dame de Rocamador, dans l'histoire de Faidit. Ce fait nous prouve que nos poètes étaient à peu près de l'âge de ce dernier, et qu'ils naquirent par conséquent vers les années 1155 et 1160. Gui composa plusieurs pièces de vers pour la belle Marguerite; ensuite pour la marquise de Montferrat et pour Marie de Ventadour, la même dame à qui Faidit adressa si long-temps ses hommages.

Nos quatre poètes musiciens allèrent aussi à la cour de Guillaume VIII, vicomte de Montpellier. Ils y trouvèrent une dame, nommée N Agidas de Mondus, parente de la reine d'Aragon. Il est assez évident que cette reine d'Aragon ne pouvait pas être Marie, fille de Guillaume VIII et d'Eudoxie Comnène, puisque Marie n'épousa Pierre II, roi d'Aragon, qu'en 1204, deux ans après la mort de son père. La dame Agidas était par conséquent parente d'Agnès de Castille,

seconde femme de Guillaume, mariée à ce seigneur en 1187, et parente elle-même de Sancie de Castille, femme d'Alphonse II, roi d'Aragon. Or, si nous admettons que cette dame ou cette princesse Agidas fût jeune, comme cela devait être, lors de son aventure avec Gui d'Uissel, il suit de là que le voyage de ce dernier et de ses compagnons à la cour de Guillaume, appartient aux années 1188 ou 1189.

Gui d'Uissel se déclara amoureux de la dame Agidas. Cette dame parut répondre si vivement à sa tendresse qu'elle était, lui dit-elle, toute disposée à devenir sa maîtresse ou sa femme, et qu'il n'avait qu'à opter. Vraisemblablement, Gui ne fut pas plus dupe de cet aveu, que la dame ne l'était elle-même de la passion du poète: il ne vit, dans la déclaration d'amour d'Agidas, que le sujet d'une tenson. Nous possédons cette pièce. Gui demande à son cousin: « Or, di- « tes-moi, Élias, un amant sincère, aimé de bonne foi, doit- « il, suivant les véritables lois d'amour, desirer d'être l'époux « plutôt que l'amant de sa dame, s'il lui est permis de choi- « sir? — Élias répond: J'ai le cœur d'un loyal amant et non « d'un trompeur; je tiens à honneur de posséder toujours « dame belle et sage..... Bien des intrigues d'amour j'ai vu « finir, et je veux une liaison durable. — Gui réplique qu'il « veut jouir d'un état toujours également heureux, et il « trouve que le sort d'un mari empire d'un jour à l'autre. — « Suivant Élias, c'est insulter sa dame, que d'en faire son « amante plutôt que sa femme. — Suivant Gui, au contraire, « c'est lui témoigner amour et respect, car si après s'être uni « à sa dame, il lui faisait quelque infidélité, il pécherait envers « l'amour, et c'est à quoi il ne veut pas s'exposer. — L'en- « voi est à madame Marguerite d'Aubusson, très-propre, « dit le seigneur Gui, à prononcer sur les droits de l'amour. « Elle est priée de dire si elle croit qu'une dame aime mieux « son amant ou son mari. »

Mss. de la Biblioth. Royale, n° 2701, dit de d'Urfé.
Pièce *N Elias de dos*.

La dame Agidas, feignant d'être courroucée de l'hésitation du poète, déclara qu'elle ne voulait plus lui appartenir à aucun titre, dénouement que celui-ci avait sans doute bien prévu.

D'autres questions du même genre exerçaient le talent de la troupe voyageuse, et amusaient ses auditeurs. Tantôt Gui demandait à Élias: Lequel vous paraîtrait pire, perdre votre dame par une infidélité ou par la mort? J'aimerais mieux, disait Élias, cent infidélités que la mort de celle que j'aime.

Même manuscrit. Pièce *N Elias de vos vuelh*.

— Gui voulait au contraire que sa dame mourût plutôt que de manquer à ce qu'elle lui devait, et à ce qu'elle se devait à elle-même; si ma dame me quitte, ajoutait-il, elle est morte pour moi, et il ne voulait pas qu'elle vécût pour un autre. — Tantôt Élias demandait à Gui: Qu'aimeriez-vous mieux, posséder votre dame pendant un beau jour d'été ou pendant une longue nuit d'hiver? — Gui préférait le jour pour jouir à la fois du bonheur de posséder sa belle, et de celui d'entendre le gazouillement des oiseaux. — Eh, que m'importe les oiseaux! disait Élias; quand j'embrasse mon amie, ils ont beau chanter, je ne les entends pas. — Dites, répliquait Gui, que votre dame est vieille est laide; car autrement vous voudriez la voir.

MSS. de Mazangues. Pièce *N Ebles pus endeptatz.*

Quelquefois les questions devenaient plus graveleuses. Gui demandait à Èbles: Dites-moi, vous qui êtes criblé de dettes, quand vous êtes couché avec votre amie, si l'on vous disait de vous lever, et de renoncer à votre amour, et qu'on offrît en échange de payer vos dettes, que feriez-vous? — Ame vénale, répondait Èbles, je vois bien ce que vous choisiriez: quant à moi, je suis riche quand je suis content, et je ne puis être content qu'avec ma dame.

MSS. de la Bibl. Roy. Pièce *En Gui digatz.*

Les deux poètes se proposaient même des questions plus libres que celles-là, et qui tombaient dans le bas comique. Qu'aimeriez-vous mieux, demandait Èbles, une cappe de pers qu'on vous donnerait un mois avant l'Avent, avec de grandes bottes fauves, bordées de rouge, ou bien une femme belle et bonne, dont vous jouiriez tout l'été? — Prenne la cappe qui voudra, répondait Gui; dame gentille m'échauffera toujours assez.

On voit que des colloques de cette nature ne ressemblaient pas mal aux facéties de nos foires, et que le chanoine de Brioude descendait presque dans ces occasions au rang des bateleurs. Mais ces colloques durent le plus souvent être chantés ou mêlés de chants, ce qui leur donne un caractère particulier. C'est dans de tels essais que la comédie commençait à bégayer; elle a depuis agrandi ses cadres; mais à cette époque, ainsi qu'aujourd'hui, elle peignait les mœurs des spectateurs en les amusant, et les faisait rire de leurs propres défauts.

Ces poètes savaient aussi employer la satire sur un ton plus élevé. Autrefois, disait Gui, l'amour inspirait des sentiments d'honneur, de nobles manières; de lui naissaient la

courtoisie et le desir de s'instruire. Il n'en est plus ainsi, et tout a dégénéré depuis que l'amour lui-même s'est corrompu.

Mas era es aitals tornad' amors,
Qu'ans que sapchan quals es pros ni savays,
Volon amar las dompas ab essays,
Per que camjon plus soven amadors.

Rayn., Choix, t. III, p. 378. Pièce *Ane.. ..cuger.*

L'amour aujourd'hui s'est tellement dégradé,
Que sans savoir quel est l'honnête, quel est le fourbe,
Les dames veulent aimer à l'essai;
C'est pourquoi elles changent d'amants si souvent.

On prétend que ces poètes voulant livrer à la risée de leurs auditeurs les vices et les fautes des grands, composèrent une pièce intitulée, *la vida d'els tyrans, la vie des tyrans.* Cette liberté attira l'attention du légat du pape. « Et pour ce, dit « Nostradamus, que aux sirventes le pape de Rome et les « grands princes et seigneurs y étaient taxés et leurs vices « déclarés, le légat du pape les feist promettre et jurer que « jamais ils ne fairoyent chansons contre luy ne contre les « autres princes; que fut la cause que ces quatre poètes tant « souverains ne trouvèrent ne chantèrent oncques depuis, « à tout le moins qu'ils meyssent leurs œuvres en évidence. » — Nostradamus cite à l'appui de ce fait le monge des Iles d'Or, et un troubadour, nommé Jacques Motta, gentilhomme d'Arles, aujourd'hui inconnu.

Nostradamus, p. 101.

Ibid., p. 101.

Ce qui paraît certain, c'est que le légat du pape fit promettre à Gui qu'il ne composerait plus de chansons, et que ce poète tint fidèlement sa parole : *Mas lo legatz del papa li fetz jurar que mais no fezes cansos ; e per lui laisset lo trobar e 'l cantar.* Il ne fut rappelé à cet art que passagèrement, et à l'occasion dont nous parlerons dans l'article de Marie de Ventadour. Or, la promesse faite par Gui de ne plus composer de vers, doit être antérieure à l'an 1209, époque où la guerre des croisades contre les Albigeois suspendit les chants de tant de troubadours, et répandit le deuil sur les contrées qu'ils embellissaient auparavant: la troupe fut dissoute soit par l'ordre du légat, soit par la guerre, et les poètes rentrèrent dans leurs foyers, *riches et pleins de biens par le moyen de leur poésie,* s'il faut en croire Nostradamus. Suivant cet auteur, Gui mourut en 1230. En considérant cependant les quatre troubadours ensemble, nous avons cru

Rayn., Choix, t. V, p. 175.

XIII SIÈCLE.

ne pas nous éloigner trop de la vérité, si nous les placions vers l'an 1222.,

Rayn., Choix, t. III, p. 377 et suiv.; t. IV, p. 28.

Rochegude, Parnasse occit., pag. 260 et suiv.

Nous possédons dix-sept pièces qui portent leurs différents noms, et dont quelques-unes sont aussi attribuées à d'autres poètes. M. Raynouard a publié en entier ou par fragments sept de ces pièces, en y comprenant la tenson de Gui avec la dame de Ventadour. M. de Rochegude en a donné trois de Gui, dont une de celles qu'a publiées M. Raynouard.

Parmi celles de Gui se trouvent deux *pastourelles*, dont les pensées n'ont rien de bien neuf, mais qui méritent cependant d'être remarquées.

Elles n'offrent chacune que deux rimes dont l'une forme un vers masculin, et l'autre un vers féminin.

Rochegude, p. 260.

L'autre jorn per aventura
M'anava sols cavalcan,
Un sonet notan;
Trobei toza ben estan,
Simpl' e de bella faitura,
Sos aignels gardan.
E quant ilh m'auzi cantan,
Trais s'enan,
E pren me pel fren, e jura
Que tan mala no si can;
E crida: Robi, no s n'an.

L'autre jour par aventure
J'allais seul chevauchant,
Un air (de musique) cherchant;
Je rencontrai une jeune fille bien faite,
Simple et de jolie tournure,
Ses agneaux gardant;
Et quand elle m'entendit chantant,
Elle vient au devant,
Et me prend par la bride, et jure
Que si mauvaise (chanson) ne se chante,
Et crie: Robin, ne t'en va pas.

Cinq strophes de onze vers, et deux de cinq composent cette pièce.

L'autre pastourelle présente plus d'action, plus d'intérêt, avec autant d'harmonie:

Rayn., Choix, etc., t. III, pag. 381.

L'autre jorn, cost' una via,
Auzi cantar un pastor
Una chanson que dizia:
« Mort m'an semblan traydor! »
Et quant el vi que venia,
Salh en pes per far m'onor,

E ditz : « Dieus sal mo senhor,
Qu'er ai trobat ses bauzia
Leyal amic celador,
A cui m'aus clamar d'amor. »

L'autre jour, sur le bord d'un chemin,
J'entendis un berger chanter
Une chanson qui disait :
« De faux semblants m'ont donné la mort! »
Et quand il vit que je venais,
Il se leva pour me faire honneur,
Et il me dit : « Dieu vous garde, seigneur,
Car maintenant j'ai trouvé (en vous) sans flatterie,
Ami loyal et discret
A qui je puis me plaindre de l'amour. »

Le poète dit au berger qu'il ne doit point ajouter foi aux rapports des envieux. — Le berger s'étonne qu'il paraisse blâmer sa douleur, lui qui a dit tant de mal des femmes et de l'amour.

Ar sai que ver ditz Maria,
Quant ie 'l dis que cantador
Son leugier e camjador.

Maintenant je vois que dit vrai Marie
Quand elle dit que les chanteurs (les troubadours)
Sont légers et inconstants.

La bergère survient.

Ab tan vi venir s'amia,
Lo pastor, de culhir flor,
E viratz li tota via
Camjar paraula e color.
« Bella, si anc jorn fos mia,
Ses par d'autre preyador,
Er no us quier autra ricor ;
Mas del tort qu'ieu vos avia,
Par vencuda e d'amor,
Tro que la m fassatz major. »

Et dans ce temps vit venir son amie,
Le berger, en cueillant fleurs,
Et vous l'auriez vu totalement
Changer de paroles et de couleur.
« Belle, si jamais vous fûtes à moi,
Sans partage avec nul autre amant,
Maintenant je ne vous demande point d'autre bien ;
Mais si j'eus quelque tort envers vous,
Compagne vaincue par l'amour,
Rendez ce tort encore plus grand.

Voyant qu'il gêne ces deux amants, le poète les quitte.

Et ieu qu'era sols ab lor,
Quan vi qu'ennuy lor fazia,
Laissiey lieys a l'amador,
Parti m d'elhs, e tinc alhor.

Et moi qui étais seul avec eux,
Quand je vis que je leur causais de l'ennui,
Je les laissai à leur mutuel amour,
Je me séparai d'eux, et me dirigeai ailleurs.

Si nous ne sommes dans l'erreur, cette jolie pièce de vers mérite autant d'attention par la pureté de la langue que par l'élégance du style. Nous y voyons *le langage choisi* des troubadours dans toute sa perfection. Gui d'Uissel nous fait connaître ailleurs directement le prix qu'il attachait à ce genre de mérite : c'est lorsqu'il dit, en parlant de sa dame :

Rayn., Choix, t. III, p. 379. Pièce *Ges de chantar.*

Tan son plazens e bellas sas faissos
De lieis qu'ieu am, e bel parlar chauzitz,
Que quan la vei me cug far yssernitz.

Tant sont agréables et belles les manières
De celle que j'aime, tant est choisi son beau parler,
Qu'en la voyant, je me crois moi-même plus judicieux et plus distingué.

Ces deux mots nous semblent peindre avec autant de grace que d'esprit la politesse et le goût de *la courtoise gent,* en ce qui appartenait au langage. E — D.

MARIE DE VENTADOUR.

L'habitude des dames du XIIe et du XIIIe siècle, d'accueillir les troubadours, d'écouter leurs chansons, de les chanter, de les transcrire, ne pouvait manquer de leur inspirer le desir de s'essayer dans l'art des vers. La première comtesse de Die, dont il a été question précédemment, s'éleva au premier rang entre ces poètes; Marie de Ventadour n'occupe pas une place si distinguée; nous ne connaissons d'elle qu'une seule pièce, composée presque par hasard, et dictée par un sentiment de bonté; mais l'habileté de l'auteur à tourner le

Supra, t. XV, p. 467.

vers ne laisse guère douter qu'elle ne se fût déja exercée dans ce genre d'études.

Marie de Ventadour figurait, par sa naissance, parmi les personnes de la première distinction. Son père était Adhémar V, vicomte de Limoges ; sa mère, Sara, fille de Renaud, comte de Cornouailles, cousine d'Henri II, roi d'Angleterre, et nièce de l'impératrice Mathilde. Elle avait épousé Èbles V, vicomte de Ventadour, arrière-petit-fils d'Èbles II, dit *le chanteur*, et d'Agnès de Montluçon. C'est cette Agnès, dame de Ventadour, qui avait été célébrée avec tant d'esprit par le troubadour Bernard, dit aussi *de Ventadour*. Marie, quoique femme d'un vicomte, était appelée *comtesse* de Ventadour, en vertu de l'usage féodal de conserver aux femmes le titre de leur père, lorsque le mari avait un rang inférieur.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. I, p. 285, 286.

La cour de Marie de Ventadour fut un des rendez-vous des troubadours les plus illustres de son temps. On peut se rappeler que Faidit fut amoureux d'elle ou feignit de l'être à peu près toute sa vie.

Malgré l'éclat de sa cour, cette dame conserva sa réputation intacte. Marie, dit son biographe, fut une des meilleures dames et des plus estimées du Limousin. Sa sagesse intéressait autant que sa beauté ; jamais sa gaieté ne l'entraîna dans des folies ; simple dans ses manières, elle n'abusait point de sa grandeur ; « nulle dame enfin ne fit plus de bien, et ne se « garda mieux de tout mal : » *Jo la plus preziada dompna qe anc fos en Lemozin, e aquella qe plus fetz de be e plus se gardet de mal.*

MSS. du Vatican, n° 3207, extrait par M. de Rochegude ; Parnasse occit., p. 266.

Admis chez cette dame avant ses courses poétiques, Gui d'Uissel s'y réfugia en quelque sorte, lorsque sa troupe de troubadours fut dissoute, et qu'il se fut engagé à ne plus composer de vers. La fidélité avec laquelle il gardait en cela sa parole, le faisait vivre dans la tristesse, *el vivia en gran dolor e en tristessa*, et elle était en même temps, dit la biographie, une cause de chagrin pour les dames de ces contrées, et particulièrement pour madame Marie, attendu que Gui l'avait célébrée dans presque toutes ses chansons. Un jour qu'il se trouvait chez elle en compagnie du comte de la Marche, Hugues le Brun (père de Hugues de Luzignan, de qui nous avons parlé à l'occasion de Faidit), ce seigneur, dans une de ces conversations à la mode, dont la galanterie fournissait le sujet, soutenait que lorsque deux amants étaient tendrement unis, le cavalier devait jouir d'autant d'empire

Ibid.

XIII SIÈCLE.

sur sa dame, que celle-ci en exerçait sur lui. La dame Marie défendait l'opinion contraire, mais elle ne s'en tint point à de simples raisonnements; voulant rappeler Gui à son talent, elle improvisa sur-le-champ la première strophe d'une tenson où elle lui disait :

Rayn., Choix, t. IV, p. 28. Rochegude, p. 266

Gui d'Uisselh, be m peza de vos,
Quar vos etz laissatz de chantar,
E quar vos i volgra tornar :
Per que sabetz d'aitals razos,
Voilh que m digatz si deu far engualmen
Domna per drut, quan lo quier francamen,
Com el per lieys tot quan tanh ad amor,
Segon le dreg que tenon l'amador.

Gui d'Uissel, je suis chagrin pour vous
De ce que vous avez cessé de chanter;
Je voudrais vous y rappeler :
Puis donc que vous êtes savant dans ces questions,
Je veux que vous me disiez si doit faire également
Dame pour son ami qui l'en requiert de bonne foi,
Comme lui pour elle, en ce qui tient à l'amour,
Et suivant le droit qui existe entre amants.

Gui ne pouvait refuser une lutte à laquelle il était invité avec tant de grace; il répondit :

Domna, NA Maria, tensos,
Et tot chan cuiava laissar;
Mas aoras non aus mudar
Qu'ieu no chant al vostre somos :
E respon vos de la domna breumen
Que per son drut deu far communalmen
Com el per lieys, ses garda de ricor;
Qu'en dos amicx non deu aver major.

Dame Marie, tensons
Et chants de toute espèce je croyais laisser.
Mais maintenant je n'ose refuser
De chanter à votre demande :
Et je réponds de la dame brièvement
Que pour son amant elle doit faire également,
Comme lui pour elle sans égard pour la puissance,
Car entre deux amis point ne doit y avoir de supérieur.

La dame Marie continue : (nous supprimons les strophes de Guy d'Uissel.)

Gui, tot so don es cobeitos,
Deu drutz ab merce demandar;
E domna deu l'o autreiar,
Mas ben deu esguardar sazos ;

E 'l drutz deu far precx e comandamen,
Com per amigua e per domn' eissamen;
E domna deu a son drut far honor,
Com ad amic e no com a senhor.

Gui, tout ce dont il est desireux,
Doit un amant le demander comme une grace,
Et la dame le lui octroyer,
Mais en bien regardant au moment;
Et l'amant doit faire prières et instances
Comme à une amie et à une maîtresse à la fois;
(Tandis que) la dame doit à son amant faire honneur,
Comme à un ami, et non comme à un seigneur.

Gui d'Uiselh, ges d'aitals razos
No son li drut al comensar,
Ans ditz cascus, quan vol preiar,
Mas junthas e de genolhos:
Domna vulhatz que us serva humilmen
Com lo vostr' om; e s' ella enaissi 'l pren,
Ieu lo jutge per dreg a traydor,
Si s fai pariers e s dei per servidor.

Gui d'Uissel, par de tels discours
Jamais un galant ne commence;
Au contraire, ils disent tous, quand ils prient,
Mains jointes, à genoux:
Dame, consentez que je vous serve humblement,
Comme votre homme (lige); et quand elle l'accepte à cette condition,
Je le tiens à bon droit pour un traître,
S'il veut devenir l'égal, s'étant donné pour serviteur.

Si l'on comparait le talent que Gui manifeste dans cette tenson, et celui de la dame qui lutte avec lui, le choix ne serait pas douteux, la dame obtiendrait la préférence.

Marie de Ventadour mourut jeune, et sans enfants, de l'an 1215 à l'an 1218 au plus tard: ce qui prouve l'époque de sa mort, c'est que son mari, devenu veuf, se remaria, et qu'il eut de son second mariage Èbles VI, qui lui succéda en 1236, étant hors de tutelle. Ainsi la pièce de vers dont nous parlons, embellit des soirées de la cour de Ventadour, vers les années 1210 ou 1215. Les horreurs de la guerre des Albigeois ne s'étaient pas étendues jusqu'à Limoges. L'ambition de Simon de Montfort s'était arrêtée aux limites des provinces qui reconnaissaient encore pour suzerain le roi d'Angleterre, et la poésie y florissait, favorisée par l'indépendance des seigneurs. E — D.

Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, p. 286.

HUGUES BRUNET.

Ce troubadour était natif de Rhodez. On ignore l'époque de sa naissance, mais il fréquenta les cours de Raimond VI, comte de Toulouse, de Bernard d'Anduze, et du comte de Clermont, dauphin d'Auvergne : il n'y a d'après cela aucune raison pour rejeter le témoignage de Nostradamus qui place sa mort à l'an 1222. Ses parents lui firent d'abord embrasser l'état ecclésiastique ; mais son talent pour les vers l'entraîna bientôt dans le grand monde, et quoiqu'il n'inventât pas les airs de ses chansons, *non fetz sons*, comme on en goûtait beaucoup les paroles et qu'il les chantait fort agréablement, il se fit une grande réputation. S'il faut en croire son biographe, l'amour le rendit à la dévotion : il adressa ses hommages à une dame d'Aurillac, nommée *Juliana* ou *Galiana ;* cette dame refusa de l'écouter, et ayant agréé le comte de Rhodez pour amant, elle donna congé au poète : Hugues Brunet, continue l'historien, en éprouva un tel chagrin, qu'il se jeta dans la chartreuse de *Strozza*, et il y mourut.

Nostrad., p. 69.

Raynouard, Choix, etc. t. V, p. 218.

D. Vaissette, Hist. de Lang., t. III, p. 97.

Brunet paraît n'avoir pas toujours été aussi malheureux dans ses entreprises galantes : l'image de son bonheur perce quelquefois dans les plaintes qui lui sont habituelles. C'est ce qu'on voit notamment dans ses stances sur l'amour.

Ce poète abonde en pensées délicates ; il est spirituel, gracieux, plein de sensibilité. Ses contemporains ont loué le naturel autant que l'élégance de son style ; *subtils era mot e de gran sens natural.* Il n'existe de lui que sept pièces ; mais elles sont toutes remarquables, et mériteraient toutes d'être citées.

Quelques fragments de ses stances sur l'amour peuvent en faire juger.

Rayn. Choix, t. III, p. 315.

Cortezamen mov en mon cor mesclansa
Que m fai tornar en l'amoros dezire ;
Joya m promet et aporta m cossire ;
Car en aissi sap ferir de sa lansa
Amors, que es us esperitz cortes,
Que no s laissa vezer mas per semblans,
Quar d'huelh en huelh salh e fai sos dous lans,
E d'huelh en cor e de coratge en pes.

Agréablement s'agite dans mon cœur une réunion (de sentiments),
Qui me rappelle à l'amoureux desir;
Joie me promet et m'apporte souffrance;
Car c'est ainsi qu'il frappe de sa lance,
L'amour, genie séduisant,
Qui se laisse seulement entrevoir comme un trait fugitif,
Qui d'un œil à l'autre va, s'élançant gaiement,
Et de l'œil au cœur, et qui du cœur se fixe dans la pensée.

E contr' orguelh qu'om si humilians;
Qu'amor no vens menassa ni bobans,
Mas gens servirs e precx e bona fes.

Comprimant son orgueil, que l'homme (amoureux) s'humilie:
Car amour ne peuvent vaincre ni menaces, ni fierté,
Mais gentil servir, prières et bonne foi.

Mi dons sap far de joy semblar pezansa,
E son voler celar et escondire,
Puois fai semblans cortes ab son dous rire,
Per qu'ieu no sai cor jutjar per semblansa.

Ma dame sait donner au contentement les dehors de l'inquiétude,
Et son vouloir dissimuler et cacher;
Puis elle prend un dehors caressant avec son doux rire,
Si bien que je ne puis juger de son cœur sur l'apparence.

E sol qu'el cor aya de mi membransa,
Del plus serai attendens e sufrire,
Ab que l'esguar se baizon e ill sospire
Per qu'el dezirs amoros no s'estansa.

Ah, que son cœur seulement se ressouvienne de moi!
Je saurai souffrir, et attendre le reste;
Pourvu que toujours nous soupirions en baissant les yeux,
Afin que notre amoureux desir ne s'éteigne jamais.

Hugues Brunet a composé une espèce de sirvente où il donne des conseils sur l'art de se conduire dans le monde.

Pièce *Cuendas razos*. Parnasse occitan., p. 112.

Ab los joyos deu hom esser jauzens,
E gen parlar ab los enrazonatz;
Quar aitan so de bos motz, si 'ls cercatz,
Com de vilans e de desavinens;
E gen parlars ab avinens respos
Adutz amics, e no creis messios.

Avec les hommes gais, il faut être riant comme eux,
Et parler sagement avec les sages;
Il est autant d'expressions nobles, si vous les cherchez,
Que de grossières et de malséantes.
Le gentil parler, la réponse gracieuse,
Font des amis, sans qu'il en coûte davantage.

Brunet nous dévoile dans ce passage le soin qu'il prenait pour élever et polir son style : il donne à la fois la leçon et l'exemple.

A la mort de ce poète, Deudes de Prades, de qui nous parlerons dans le volume suivant, composa une complainte où il déplorait la perte que faisaient en lui les personnes polies et courtoises. « La bonne société, disait-il, doit être dans l'af-« fliction, l'amour est dans le chagrin ; car celui qui mettait « en estime conversations et courtoisie, chants et plaisirs, joie « et faveurs, leur a été ravi, dont grande est la douleur » :

Pièce *Ben deu solatz ;* mss. du Vatican, n. 5232.

Car cel per cui valia
Solatz et cortesia,
Chantz et deportz, joys e merces,
Lur es faillitz, don grans dols es.

Deudes continuait :

Onc hom no ditz motz tan grazitz,
Ni ac lingua tant issernida ;
Que sa votz era tan polida,
Qu'el rossignols er esbahitz,
Quan son douz chan auzia.

Jamais homme ne récita des vers si charmants,
Et ne parla une langue si choisie.
Sa voix était si agréable
Que le rossignol demeurait ébahi,
Quand il entendait son chant mélodieux.

Deudes ajoutait ce passage singulier :

Dona santa Maria,
Per conseil vos daria,
Si us azautatz d'ome cortes,
N Ugo Brunet no laissetz ges.

Dame sainte Marie,
Vous donnerai-je un conseil ?
Si vous vous plaisez avec les hommes courtois,
Ne laissez pas Hugues Brunet loin de vous (dans le paradis).

Le Tassoni qui cite si souvent les poètes provençaux, a employé et traduit deux vers d'Hugues Brunet :

Tassoni, Consider. sopra il Petrarcha, lib. I, son. 94.

Che 'l mal m'es bos, e plazentier l'afan,
E sospir dous, e 'l maltrach jauzimen.

La traduction porte :

Chel 'l mal m'è buono, et piacente l'affanno,
E 'l sospir dolce, ed il maltratto gioia.

E — D.

LE MOINE DE MONTAUDON.

L'EXEMPLE donné par Pierre d'Auvergne de chansonner les faiseurs de chansons, et de faire rire aux dépens de ses concurrents, trouva un imitateur dans le moine de Montaudon. Le vrai nom de ce troubadour s'est perdu. On sait seulement qu'il était issu d'une famille noble d'Auvergne, et qu'il naquit dans un château nommé *Vic*. D'abord moine dans l'abbaye d'Orlac, il fut nommé par son abbé au prieuré de Montaudon, et il administra cette maison avec beaucoup de sagesse; mais entraîné par le goût des vers et par l'amour des plaisirs, il se répandait habituellement hors du monastère, et composait des chansons galantes sur les aventures de son canton. Son esprit le faisait rechercher dans les cours, et on l'y voyait toujours en habit de moine. Du reste, dit son biographe, il apportait à son couvent tous les cadeaux dont les seigneurs le comblaient; *et el portava tot a Montaudon, al sieu priorat.* Rayn. Choix, etc., t. V, p. 263.

L'abbé d'Orlac, content de lui, attendu que les affaires du monastère se trouvaient en très-bon ordre, lui permit de se rendre à la cour du roi d'Aragon, sous l'obligation de se soumettre à tout ce que ce prince lui ordonnerait : telle était la condition que le moine avait mise lui-même à sa demande. Ce roi qui était indubitablement Alphonse II, monté sur le trône en 1162, et mort en 1196, lui ordonna de se répandre dans le grand monde, de composer et de chanter des vers, de manger gras, et d'être galant auprès des dames : c'est ce que fit le moine; *et el si fes.* Ses qualités agréables lui firent obtenir la seigneurie du Pui-Sainte-Marie, et une place de porteur d'épervier du roi. Il demeura en faveur, dit le biographe, jusqu'à ce que la cour se perdit, *tro que la cort se perdet;* ce qui signifie apparemment qu'après la mort d'Alphonse II le moine jouit de la faveur de Pierre II et demeura auprès de lui jusqu'à la bataille de Moret.

Pendant les voyages fréquents qu'Alphonse faisait en Provence, le moine de Montaudon visita les cours du Roussillon, du Périgord, de la Gascogne, et vraisemblablement aussi celle de Poitiers où régnait Richard-Cœur-de-Lion. L'abbé Rayn. Choix, t. IV, p. 373. Pièce, *L'autre jorn.*

XIII SIÈCLE.

d'Orlac lui donna enfin le prieuré de Villefranche; il l'administra sagement, l'améliora et y mourut. Il a lieu de croire qu'il ne vivait plus en 1226.

Nous possédons vingt pièces de ce troubadour. Ses chansons galantes n'offrent rien de remarquable : si on y rencontre quelques idées ingénieuses, ce sont des emprunts faits à d'autres poètes. Il ne se montre original que dans les pièces où il peut se livrer à la bizarrerie de son esprit. Son style est serré, tendu, obscur. Satisfait de l'harmonie des mots, il ne tient nul compte de la souplesse et de la grace.

Pièce *Mot m'enueia*. Rayn. Choix, t. V, p. 264.

Une pièce où il dit ce qu'il aime, deux autres où il fait l'énumération de ce qui lui déplaît, sans avoir rien de neuf, offrent quelques détails assez comiques. Il aime, dit-il, la bonne chère, de gros saumons à l'heure des repas, le baiser d'amour au bord d'un ruisseau, etc. Il n'aime pas un grand parleur faible au service, un mauvais chanteur dans une cour brillante, une grande table et une nappe trop courte, etc.

Rayn. Choix, t. IV, p. 368. Pièce *Pois Peyre*.

Dans sa satire contre les troubadours, il annonce franchement qu'il veut imiter Pierre d'Auvergne. « Je chansonnerai, « dit-il, les troubadours qui se sont illustrés après que Pierre « a eu composé ses vers. » Ces poètes sont au nombre de quinze. La plupart d'entre eux vivaient encore quand la pièce fut composée, car l'auteur termine son premier couplet, en disant : « qu'ils ne se courroucent point contre moi « si je relève leurs défauts ;

E no m'aion ges cor irat
S'ieu lor malvatz fatz lur repren.

Plusieurs aussi avaient été contemporains de Pierre d'Auvergne, et ce poète n'en avait pas parlé : tels étaient Guillaume de Saint-Didier, Guillaume Adhémar et d'autres dont il a été fait mention précédemment dans le présent ouvrage.

L'auteur, imitant encore en cela Pierre d'Auvergne, s'adresse un couplet satirique à lui-même. Il se qualifie de faux moine ; il se reproche de chansonner tout le monde, d'avoir laissé Dieu pour Bacchus, et prétend que n'eût-il point fait de vers, il mériterait encore qu'on jetât sa cendre au vent.

Les plus singulières de ses pièces sont deux dialogues entre le père éternel et lui, où Dieu approuve sa conduite et le loue particulièrement de vivre hors du cloître.

XIII SIÈCLE.

Rayn. Choix, etc., tom. IV, pag. 40 et 42 Rochegude, Parnasse occit., p. 294, 296

L'autr' ier fuy en paradis,
Per qu'ieu suy guays e joyos;
Quar tan mi fo amoros
Dieus, a cui tot obezis,
Terra, mars, vals e montanha,
E m dis : morgue, quan venguis,
Ni cum estay Montaudos,
Lai on as maior companha?

L'autre hier j'allai au paradis,
Car je suis gai et joyeux;
Et tant il me fit bon accueil,
Dieu, à qui tout obéit,
La terre, la mer, les vallées, les montagnes,
Qu'il me dit : moine, depuis quand ici,
Et comment est-on à Montaudon,
Là où tu as la plus nombreuse compagnie?

Après un couplet où le moine dit à Dieu qu'il l'aime plus que toute chose, Dieu lui répond :

Monge, ges ieu no t grazis,
S'estas en claustr' a rescos,
Ni vols guerras ni tensos
Ni pelei' ab tos vezis,
Per que 'l bailia t remanha;
Ans am ieu lo chant e'l ris;
E'l segles en es plus pros,
E Montaudos y guazanha.

Moine, je ne t'approuve nullement
Si tu demeures dans ton cloître, reclus,
Sans vouloir disputes, ni tensons,
Ni guerres avec tes voisins,
Pour que la supériorité te reste.
J'aime au contraire le chant et les ris;
Le siècle en devient meilleur,
Et Montaudon y trouve son profit.

Enfin, malgré le père éternel qui lui conseille de retourner à Saragosse, auprès du roi de qui il est tant aimé, le moine persiste à rentrer dans le couvent.

Senher, ieu tem que falhis,
Si fas coblas ni cansos;
Qu'om pert vostr' amor et vos,
Qui son escien mentis;
Per que m part de la barganha;
Pel segle que no m n'ahis,
M'en torney a las leysos,
E'n laissey l'anar d'Espanha.

Seigneur, je crains de ne commettre une faute,
Si je compose couplets et chansons;
Car l'homme perd votre amour et vous,
Quand il ment à son escient;
C'est pourquoi je me retire de ce trafic,
Je laisse le monde qui (cependant) ne me hait,
Pour m'en retourner au pupitre,
Et renonce au voyage d'Espagne.

On voit que cette satire ne manque ni de gaieté ni de finesse. Le moine, en quittant le siècle, lui disait des vérités assez piquantes. E — D.

BRIVAL DE LIMOGES,

GUILLAUME DE RIBES, ÉLIAS GAUSMARS, BERNARD DE SAISSAC, EBLES DE SANCHAS, GUOSALBO ROZITZ, COSSEZEN.

Choix, etc., t. IV, p. 297.

Tous ces poètes ont été chansonnés par Pierre d'Auvergne, dans son sirvente contre les troubadours de son temps, ainsi que Pierre Roger et Bernard de Ventadour, dont nos prédécesseurs ont publié la vie dans le tome XV de cet ouvrage, et ainsi encore que Giraud de Borneilh, Pierre Brémond et Rambaud de Vachères, sur lesquels nous donnons nous-mêmes des notices au présent volume. Nous n'avons trouvé de leurs ouvrages dans aucune des collections que nous connaissons. Quelques-uns peuvent avoir été des jongleurs plutôt que des troubadours. Le texte même de Pierre d'Auvergne autorise cette conjecture. Toutefois, quand on voit leurs noms associés à ceux de troubadours aussi illustres que Bernard de Ventadour, Pierre Roger, Rambaud de Vachères, Giraud de Borneilh, on ne peut s'empêcher de croire que ces poètes aujourd'hui à peu près inconnus, n'aient eu de leur vivant quelque réputation.

Quoi qu'il en soit, nous sommes réduits à ne citer sur leurs ouvrages que les épigrammes de leur censeur. C'est par la satire qu'ils ont été immortalisés.

Si nous en croyons Pierre d'Auvergne, Brival le Limousin était un des plus méchants jongleurs qu'on pût rencontrer; il chantait comme un pélerin malade qui amuse des gueux;

Raynouard, Choix, etc., t. IV, p. 297. Pierre Chantarai

Guillaume de Ribes est mauvais en dedans comme en dehors; il chante d'une voix enrouée; on dirait d'un chien qui aboie; son regard est celui d'un buste d'argent;

E dels huelhs sembla vout d'argen.

Ce Guillaume de Ribes a eu le privilége d'être chansonné par Pierre d'Auvergne et par le moine de Montaudon. Suivant ce dernier, il est peu instruit,

Qu'es de totz fatz menus apres;

Rayn., Choix, t. IV, p. 372.

il chante sans goût; il se démène pour s'avancer dans le monde sans y réussir; jamais on ne le vit bien vêtu; il vit tristement et pauvrement,

Ans viu ses grat et paubramen.

Élias Gausmars, continue Pierre d'Auvergne, de chevalier s'est fait jongleur; il a eu tort celui qui l'a assisté dans ce changement, et qui lui a donné de beaux habits; autant vaudrait les avoir brûlés; car déjà plus de cent (engagés apparemment par cet exemple) ont pris ce même métier;

Qu'enjoglaritz s'en son ja cen.

Bernard de Saissac n'a jamais exercé de profession dont il ait retiré quelque utilité; il va quêtant les petits présents.

Èbles de Sanche n'obtint jamais les faveurs de l'amour. Ce n'est qu'un rustre déguisé. On prétend que pour deux pugeois, ici il se loue, là il se vend;

E ditz hom que per dos poges
Sai si loga e lai si ven.

Quant à Guossalb Rozitz, il est tellement satisfait de ses chansons qu'il se croit un chevalier, et cependant il ne sut jamais frapper deux coups.

Cossezen enfin est un petit Lombard, qui compose des chansons barbares, sur des airs aigus et bâtards;

Per q'us sonetz fai galiartz,
Ab motz amaribotz bastartz;
E luy apellon Cossezen.

XIII SIÈCLE.

Ces caricatures satiriques ne mériteraient guère d'être citées, si elles ne faisaient revivre des noms qui ne doivent pas être entièrement oubliés. Peut-être y remarquera-t-on aussi quelques particularités curieuses, telles que les pélerins qui chantent dans les rues; les bustes d'argent dont le regard est vague et hébété; le reproche adressé à des troubadours de ne pas savoir tout ce qui peut les faire exceller dans leur art; et enfin ce petit Lombard qui compose des chansons barbares, parce qu'il associe apparemment le patois de son pays à la langue poétique des Provençaux et des Aquitains. Si cette satire n'offre pas de fidèles portraits des poètes que l'auteur a voulu rendre ridicules, elle nous présente du moins, à quelques égards, une image du siècle où ils ont vécu.

E — D.

PIERRE BRÉMOND,

DIT

LE TORT, ou DE TOR.

Pierre Brémond, surnommé *le Tort,* naquit à Viana, dans la Navarre. Ce fut, dit son biographe, un pauvre chevalier, habile à trouver, et qui obtint de la réputation chez les personnes distinguées : *si fo un paubre cavalliers de Vianes; e fon bons trobaire, et ac honor per totz los bons homes.* C'est là tout ce qu'on nous apprend sur sa vie. Nous voyons seulement que Pierre d'Auvergne a fait mention de lui dans sa satire contre les troubadours de son temps; et comme ce poète mourut de l'an 1190 à l'an 1195, il paraît certain que Pierre Brémond florissait déjà avant cette époque, et qu'il doit être mort dans les vingt premières années du treizième siècle. Une pièce de vers qu'il adresse à sa dame, est écrite de la Syrie, ce qui annonce qu'il se croisa. Cette pièce est portée dans quelques manuscrits sous le nom de Bernard de Ventadour; mais M. Raynouard a fait observer que d'autres l'attribuent à Brémond, et Millot remarque justement que Bernard de Ventadour ne se croisa jamais. Ce fut vraisem-

Rayn. Choix, etc., t V, p 300.
Millot, t. I, p. 37.

XIII SIÈCLE.

blablement avec Richard-Cœur-de Lion, que Brémond prit la croix; ce prince eut plusieurs troubadours à sa suite.

La pièce dont il s'agit commence par des idées générales sur le retour du printemps, qui ne parvient point à rendre à l'auteur sa gaieté. A la cinquième strophe le poète continue:

Pièce, *En abril.* Rayn. Choix, t. III, p. 82.

Ben s'en deu Dieus meravillar,
Quan mi poc de mi dons partir;
E be m'o dec en grat tenir
Quan per lui la volgui laissar;
  Qu'el sap ben, s'ieu la perdia,
  Qu'ieu jamais joy non auria,
Ni elh no'l me poiri 'esmendar.

Dieu se doit bien étonner
Que j'aie pu me séparer de ma dame,
Et bien il doit me savoir gré
Que j'aie voulu pour lui la laisser;
  Car il sait bien, si je la perdais,
  Que jamais joie je n'aurais,
Et que lui-même ne pourrait pas me dédommager.

Chansos, tu m'iras outra mar,
Et per dieu, vai m'a mi dons dir
Que non es jorns qu'ieu no sospir
Per un dous semblan que 'l vi far,
  Quan me dis: « Ont anaria?
  « Que fara la vostr' amia?
« Amics, cum la voletz laissar! »

Chanson, tu iras outre mer,
Et je t'en conjure, va-t'en dire à ma dame
Qu'il n'est pas de jour que je ne soupire,
A cause du doux témoignage d'amour que je l'ai vue me donner,
  Quand elle m'a dit: « Où iriez-vous?
  « Eh, que fera votre amie?
« Ami, comment la voulez-vous quitter! »

  A'N Guillelme de l'Espia,
  Chansos, vai que t chant' e t dia,
E que man mi dons conortar.

  A Guillaume de l'Espie,
  Chanson, va, qu'il te chante et te récite,
Et qu'il envoie reconforter ma dame (1).

Dans une autre complainte, du même style et de la même couleur, écrite en partant pour la Syrie, ce poète disait:

Pièce *Mei oill an.* Rayn. Choix, tom. V, p. 300, 301.

(1) Cette espèce de complainte a été traduite en entier par M. Raynouard, parmi les pièces des troubadours relatives aux croisades, imprimées à la suite de l'*Histoire des croisades*, de M. Michaud, dernière édition.

Dieus! com gran merce faria
Us sieus garsos, si m seguia
Per las terras on irei,
Que m parles tot jorn de lei!
Quant il seri' a jazir,
Eu seri'al sieu colgar,
E no poiria soffrir
C'autr' 'hom l'anes descausar.

Dieu! quel bien me ferait
Un sien page, s'il me suivait
Dans les terres où je dois aller,
Et que tout le jour il me parlât d'elle!
Quand il serait pour reposer,
J'assisterais à son coucher,
Et je ne pourrais consentir
Qu'un autre (que moi) le déchaussât.

Ce Pierre Brémond ne doit pas être confondu avec Pierre Brémond de *Ricas Novas*, de qui nous parlerons dans le volume suivant.

Le couplet de Pierre d'Auvergne contre lui tendrait à le faire regarder comme un homme rapace et vil; mais nous avons eu déjà occasion de dire combien les bouffonneries de ce poète méritent peu de confiance. E—D.

GUILLAUME LE MARQUIS,

ARNAUD CATALAN, DIT TREMOLETTA.

Ces deux poètes sont au nombre de ceux que le moine de Montaudon a compris dans sa satire; nous ne saurions par conséquent nous dispenser d'en faire mention; mais les renseignements nous manquent.

Guillaume ou Guilhems le marquis, n'est connu que par les vers du moine de Montaudon.

Le marquis Guilhems, dit ce poète, est mon voisin et mon cousin, je ne veux pas dire ce que j'en pense : le chant sans ame de ce malheureux est allé de mal en pis; et aujourd'hui il est vieux avec sa barbe et sa moustache;

XIII SIÈCLE.

Car ab lo seus chantars frairis
S'est totz pejuratz lo mesquis,
Et es viells ab barba et ab gren.

Raynouard, Choix, etc., tom. IV, p. 372.

Suivant Crescimbeni, le poète désigné par le moine sous le nom de TREMOLETTA, est le même qu'ARNAUD CATALAN. On trouve neuf pièces inscrites sous son nom, dont la plupart sont aussi attribuées à d'autres troubadours. M. Raynouard a donné des fragments de trois. Il y en a quatre dans lesquelles, sous les formes de l'amour, Arnaud célèbre Béatrix de Savoie, mariée en 1219 à Raimond Béranger IV, comte de Provence. Ces quatre pièces paraissent devoir lui appartenir. Il avait vu, dit-il, Béatrix dans un voyage en Lombardie; il félicite les Provençaux sur le bonheur dont ils jouissent de posséder cette princesse :

Crescimb. Comment. della volg. poes., t. II, p. 1, pag. 170.

Quan remir son plazen vis,
M'es avis
Qu'ieu n'aya' l joy qu'ai tan quis.
Be volgra, tan l'abelhis
Mos estars, qu'elha m sufris
Qu'ieu ja de lieys no m partis,
E qu'à son grat ja servis,
Quar siey bel huelh m'an conquis
E'l dous esgart e'l bel ris.

Pièce *Amors ricx fora*. Rayn. Choix, etc., t. V, pag. 27.

Quand je vois son agréable visage,
Il me semble
Jouir de tout le bonheur que j'ai désiré;
Je voudrais, tant lui plaît
Ma manière, qu'elle permît
Que d'elle je ne me partisse,
Et qu'à son gré je la servisse;
Si bien ses beaux yeux m'ont conquis,
Et son doux regard et son aimable sourire.

Il y a lieu de croire que ce troubadour n'était plus jeune lorsqu'il célébrait la comtesse de Provence. Le moine de Montaudon le représente comme déjà âgé à l'époque où il composait sa satire : Tremoletta le Catalan, dit-il, fait de la musique insipide, sa voix n'a nul agrément; il peint ses cheveux comme s'il était un évaporé,

E peinh sos peills cum s'er' auratz.

Rayn. Choix, etc., t. IV, pag. 370.

On pense bien qu'amoureux pour la forme, ce poète se plaignait aussi pour la forme des rigueurs de sa dame. Il finit par adresser des vers à la Sainte-Vierge. E — D.

4 0

HUGUES DE LA BACHÉLERIE.

Voici un poète digne de plus d'attention. Hugues de la Bachellerie naquit, suivant son biographe, au même pays que Faidit, ce qui signifie qu'il était originaire d'Uzerche, bourg du diocèse de Limoges. Appliqué par goût à l'art des vers, il n'exerçait point, à proprement parler, la profession de troubadour; il appartient à cette classe de poètes, princes, dames, évêques, grands seigneurs, qui *trouvaient* et chantaient, suivant les expressions d'alors, soit par inspiration, soit pour se conformer à la mode, mais uniquement pour leur plaisir. Guidé par ce sentiment, il voyagea peu et ne fréquenta, si nous en jugeons d'après ses ouvrages, que la cour de Marie de Ventadour et celle de Savaric de Mauléon. Cette manière de vivre fut cause que malgré son mérite, il obtint peu de réputation, *e pauc anet, e pauc fo conogutz;* il faisait cependant de bonnes chansons, et c'était dailleurs un homme courtois et de bonne compagnie, *e si fes de bonas cansos....... e fo cortes home e ben enseignatz.*

Rayn Choix, t V, p. 218.

Nous avons sept pièces de lui. L'une est une déclaration d'amour à sa dame, en strophes de dix syllabes; l'autre est une *aubade* du genre de celles qu'on appelait *descortz* ou *discors*, c'est-à-dire, dont les rimes changent à chaque strophe, à l'exception de celles du refrain. Cette pièce a été mentionnée par son biographe, *e fetz un bon discortz.* Trois sont des tensons: la première avec Faidit; la seconde avec Savaric de Mauléon; la troisième avec Bertrand de Saint-Félix. Les deux dernières pièces ont été contestées et attribuées à d'autres poètes.

L'époque où vivait ce troubadour nous fait supposer qu'il mourut vers les années 1220 ou 1225.

Sa tenson composée avec Faidit et Savaric de Mauléon eut lieu à l'occasion d'une aventure rapportée dans la vie de ce dernier. Savaric de Mauléon, amoureux de la vicomtesse Guillemette de Bénagues, se trouvant un jour chez elle en compagnie d'Élias Rudels et de Geofroi Rudelh de Blaie, et ces trois seigneurs priant la dame de Bénagues d'amour, cette dame qui voulait les satisfaire tous trois, favorisa Geofroi Rudelh d'un tendre regard, pressa le pied de Mauléon en riant, et

serra doucement la main d'Élias. Aucun des trois ne soupçonna la faveur accordée à ses rivaux ; mais quand ils furent sortis, Élias et Geoffroi s'en vantèrent; Savaric chagrin n'osa pas découvrir son secret; toutefois se croyant le mieux partagé, il proposa par un couplet à Faidit et à Hugues de la Bachellerie, la question de savoir lequel de trois amants obtiendrait en pareil cas le plus vif témoignage d'amour (1).

XIII SIÈCLE.

Gaucelms, tres jocx enamoratz
Partisc a vos et a'N Ugo;
Et quascus prendetz lo plus bo
Et layssatz me quel que us vulhatz.....

Gaucelm, trois jeux amoureux
Je propose à vous et au seigneur Hugues;
Et chacun prenez le meilleur,
Et laissez-moi quel que vous veulliez......

Pièce *Gaucelm tres jocx*. Rayn. Choix, t. II, p. 199. Traduction de la pièce entière par M. Raynouard.

Faidit se prononce en faveur du regard. Hugues de la Bachellerie préfère le serrement de main :

Ma quan la blanca man ses gan
Estrenh son amic doussamen,
L'amors mov del cor e del sen.

Mais quand la blanche main sans gant
Presse son ami doucement,
L'amour vient du cœur et du sens...

Savaric de Mauléon se félicite qu'on lui ait laissé à chanter le sentiment exprimé par l'action du pied :

N Ugo, pus lo mielhs mi laissatz,
Mantenrai l'ieu ses dir de no :
Donc dic qu'el causigar que fo
Faitz del pe fo fin' amistatz
Celada de lauzejadors....

Seigneur Hugues, puisque le mieux vous me laissez,
Je le maintiendrai sans dire de non :
Donc, je dis que le presser qui fut
Fait du pied, fut fine amitié,
Cachée aux médisants.....

Cette pièce se compose de six strophes, chacune de treize vers, et de trois strophes de cinq vers. Les poètes prennent

(1) M. Raynouard a fait remarquer que les tensons à trois interlocuteurs, prenaient le titre de TORNEYAMEN, *tournois*, *tournoyement*, t. II, p. 198.

XIII SIÈCLE.

pour juge Marie de Ventadour, la dame de Bénagues (que Savaric n'avait pas nommée), et une dame que Savaric appelle *mos garda cors que m'a conques*. Elle dut être composée avant le départ de Faidit pour la Syrie, ce qui la place avant l'année 1189.

Dans des stances que Hugues de la Bachélerie adresse à sa bonne dame, il lui dit :

Pièce *Ses tot enjans*. Rayn. Choix, t. III, p. 340.

Ben dey amar ses neguna fallensa,
Quar tot quant en las autras devis,
Sens e beutatz, gent parlar e francx ris,
Essenhamens, saber e conoyssensa,
Et tot aquo qu'a pretz verays s'asaya
Vey qu'es en vos, bona dompna e prezans,
Per qu'ieu faray tos tems vostres comans,
Que ja no y fos lo quartz ni la meytatz,
Si us amer'ieu, quan aissi fui fadatz.

« Je dois vous aimer, et comment ne vous aimerais-je pas? « tout ce qui n'existe que partagé entre les autres dames, « raison et beauté parfaites, discours séduisants, sourire en« chanteur, éducation brillante, science aimable et talent « heureux, enfin tout ce qui constitue le mérite réel, je le « trouve réuni en vous, belle et inappréciable dame? c'est « pourquoi je vous suis à jamais dévoué; et n'eussiez-vous « que la moitié, que le quart du mérite qui vous distingue, « je ne vous aimerais pas moins; je ne puis résister à ma des« tinée » (1).

Ce poète a composé son aubade sous la forme d'un *discors*, afin d'exprimer la diversité des sentiments qui l'agitaient.

Rayn. Choix, t. III, p. 342. Pièce *Per grazir*.

Per grazir la bona estrena
D'amor que m ten en capdelh,
E per' aleujar ma pena
Vuelh far alb' ab son novelh.
La nueg vei clara e serena,
Et aug lo chan d'un auzelh
En que mos mals se refrena,
Don quier lo jorn et apelh.
   Dieus! qual enueg
   Mi fai la nueg,
   Per qu'ieu dezir l'alba.

Pour remercier de ses doux liens,
L'amour qui me domine en maître,

(1) Traduction libre de M. Raynouard; Choix, t. II, p. XXIV. Voy. *ibid.* p. XI.

Et pour soulager ma peine,
Je veux composer une aubade sur un air nouveau;
Je vois la nuit claire et sereine,
Et j'entends le chant d'un oiseau.
Par son chant ma douleur se calme;
De cela (ému), j'attends le jour et je l'appelle.
Dieu! quel ennui
Me fait la nuit!
Aussi je désire l'aube (1).

Amors, ieu saupra gent tendre,
E penre ors e laupart,
O per far for castelh rendre;
Mas vas vos non truep nulh art,
Ni no m play ab vos contendre;
Qu'aissi con ai maior part,
Sui pus volpilhs al defendre,
E n'ai mil tans de regart.
Dieus! qual enueg
Mi fai la nueg!
Per qu'ieu dezir l'alba.

Amour, je saurais habilement chasser
Et prendre ours et léopards,
Ou réduire un château fort;
Mais contre toi je ne connais point d'art,
Ni ne me plaît de lutter contre toi;
Si bien que plus j'ai d'intérêt au combat,
Plus je suis timide au défendre,
Et je cours mille dangers.
Dieu! quel ennui
Me fait la nuit!
Aussi je désire l'aube.

E — D.

GIRAUD DE CALENSON.

Giraud de Calenson est encore un de ces troubadours que la nature fit poètes; il a de la verve, du goût, de la finesse dans l'esprit, une oreille délicate, et il paraît avoir joint à son talent toute l'instruction répandue parmi les poètes de son siècle. Son biographe nous apprend seulement qu'il était né dans la Gascogne, mais ses poésies nous dévoilent

(1) M. Raynouard a traduit la seconde strophe; Choix, t. II, p. xxxviii. Nous donnons la première et la quatrième.

le cours presque entier de sa vie. Nous y voyons qu'il florissait vers l'an 1173, et qu'il vivait encore en 1215 ou 1220; et nous pouvons supposer d'après cela qu'il mourut vers les années 1225 ou 1226, ou que du moins il ne dépassa pas de beaucoup ce terme.

Malgré son talent il obtint, dit l'historien, peu de succès dans le grand monde, *e petit ac de nom entr'els cortes.* Cette tradition est vraisemblablement inexacte, car nous le voyons accueilli chez le roi de Castille, chez le roi d'Aragon, chez le vicomte de Montpellier, et particulièrement chez cette Marie de Ventadour de qui la cour fut le rendez-vous des poètes les plus distingués et des hommes les plus aimables des contrées qu'elle habitait. D'ailleurs dix-sept pièces de vers de ce poète, conservées dans divers manuscrits, attestent assez le soin que prirent ses contemporains de conserver ses ouvrages.

L'une de celles que M. Raynouard a publiées, et qui commence par ces mots, *El mon non pot aver,* nous offre moins un amant véritablement passionné pour sa dame, qu'un homme d'esprit qui, sous les formes de l'amour, fait l'éloge d'une femme douée de graces et d'amabilité. Cette pièce respire d'un bout à l'autre le ton d'urbanité dont les troubadours les plus distingués avaient donné aux cours l'exemple et fait contracter l'habitude. Chaque strophe renferme quatorze vers, les douze premiers de six syllabes, le treizième de quatre, et le quatorzième de onze; tous sur huit rimes seulement, les mêmes dans chaque strophe et à la même position. Les treize premiers vers sont de ceux que nous appelons *masculins;* le quatorzième seulement est *féminin* et la pénultième syllabe en est longue. Cette forme n'a rien ici d'extraordinaire, car les troubadours l'ont employée assez fréquemment; mais elle offre un exemple de plus de la hardiesse avec laquelle ces poètes affrontaient les plus grandes difficultés, quand ils espéraient charmer l'oreille, et c'est ce que nous devons faire remarquer de temps en temps.

Pièce *El mon non pot aver.* Rayn. Choix, t. III, p. 383.

E'l vostre bel plazer
Son de tan gran doussor,
Qu'ab ricx faitz de valor,
Vos faitz als pros prezatz
Honrar e car tener.
E'l pretz et la beutatz
Don mans son enveyos,

E dels honratz respos
Que faitz a totas gens,
E'l solatz avinens
Adoncx ricx et jauzitz
Que vos fan a totz guitz
Als pros preyar;
Per que us es datz de totz laus senhoratges.

Et vos belles manières
Ont tant de charme
Qu'avec les grands vous soutenez votre dignité,
Et que vous vous faites des hommes (les plus) estimés
Honorer et chérir.
Les talents et la beauté
Que tant de gens recherchent,
Et les réponses flatteuses
Que vous faites à tout le monde,
Et vos paroles prévenantes,
Toujours nobles et choisies,
Vous font, avec l'approbation de tous,
Priser par les preux,
Si bien que de toutes les louanges vous est donnée la seigneurie.

Dans une autre pièce où il fait le portrait de l'Amour on remarque cette strophe :

Corona d'aur porta per son dever,
E non ves ren mas lai on vol ferir;
No ill (1) faill nuill temps, tan gen s'en sap aizir,
E vola leu, e fai se molt temer :
E nais d'azaut que s'es ab joi empres;
E quan fai mal sembla que sia bes;
E viu de gaug, e s defen, e s combat,
Mas no i garda paratge ni rictat.

Pièce *A lieys cui am.* Rayn. Choix, etc., t. III, p. 391.

« Il porte une couronne d'or, signe de sa dignité; ses yeux « ne se reposent jamais que sur l'endroit qu'il veut frapper; « le temps et l'occasion ne lui manquent point, tant il sait « s'accommoder aux circonstances. La rapidité de ses ailes le « rend encore plus dangereux. Animé par le plaisir, quand « il fait du mal il semble que ce soit du bien; il vit de bon-« heur; il se défend, il attaque, et il ne regarde jamais ni à « la naissance, ni au pouvoir. »

Trad. de M. Rayn. Choix, t. II, p. IX.

L'envoi de cette pièce s'adresse à Guillaume, seigneur de Montpellier, lequel ne peut être que Guillaume VIII, mort en 1204.

Giraud composa une complainte sur la mort du jeune

(1) Les mots *No ill* ne forment qu'une syllabe.

XIII SIÈCLE.

Fernand, fils d'Alphonse IX, roi de Castille, et ravi à ses parents le 14 octobre 1211. Il disait dans cette pièce qu'on croyait voir revivre chez Fernand, les trois frères, ses oncles, fils d'Henri II, roi d'Angleterre, savoir, *le Roi jeune,* dit Henri III, Richard-Cœur-de-Lion, et Geoffroi, duc de Bretagne : Fernand avait, disait-il, les mêmes traits, la même taille, et faisait admirer la même magnanimité.

Don cuiavon qu'en elh fos esmendatz,
Lo jove reys, e'N Richartz lo prezatz,
E'l coms Jauffres, tug li trey valen fraire,
Cui semblava de cors e de faissos,
E de ric cor.

Il semble que pour parler ainsi de ces trois frères, il fallait les avoir connus ; mais pour témoigner tant d'estime envers des princes rebelles, fils dénaturés, sujets turbulents, peut-être fallait-il de plus avoir ressenti l'esprit de parti qui attacha généralement nos provinces occidentales aux révoltes des enfants de Henri II contre leur père. Or, ceci nous reporte fort au-delà de l'année 1211, puisque la révolte d'Henri III éclata en 1173, et que Richard-Cœur-de-Lion mourut le dernier des trois frères en 1199.

Une des pièces les plus remarquables de Giraud de Calenson, et en même temps la moins ancienne qu'il semble avoir composée parmi celles qui nous restent, est un sirvente adressé à un jongleur pour l'inviter à se rendre habile dans tous les exercices propres à son art. Quand le poète croit avoir suffisamment instruit ce chanteur, il finit par lui dire : « Va « maintenant auprès du jeune roi d'Aragon ; il se plaît à ces « brillants amusements, et tu n'auras point à te plaindre de « sa munificence. » On voit que ce roi est Jacques II ; mais comme ce prince n'était âgé que de huit à neuf ans, en 1213 lorsqu'il monta sur le trône, il faut arriver à 1215 ou à 1220 pour avoir la véritable date du sirvente de Giraud.

Cette pièce singulière est tronquée en plus d'un endroit, et n'est pas toujours facile à entendre; mais on y remarque une spirituelle facilité, et un grand art dans la coupe des phrases et dans l'emploi de la rime. Deux vers de quatre syllabes, sont constamment suivis d'un vers de huit; et tous les vers de huit riment ensemble. Par l'effet de cette cadence, la pièce imite en quelque sorte les mouvements du jongleur, et va, pour ainsi dire, en dansant d'un bout à l'autre.

En voici quelques fragments :

Pièce *Fadet joglar*. Rayn. Choix, etc., t. II, p. 215; t. V, p. 168

Fadet joglar,
Co potz pensar.....
C'ades te do
Sirventes bo,
C'om no lo puesca desmentir?....
Sapchas trobar,
E gen tombar,
E ben parlar, e jocx partir,
Taboreiar
E tauleiar
E far la simphonia brugir;
E paucx pomels,
Ab dos cotels
Sapchas gitar e retenir......
E sistolar,
E mandurcar,
E per catre cercles salir......
Sapchas arpar
E ben temprar
La gigua, e'l sons esclarzir,
Joglar leri
Del salteri;
Faras X cordas estrangir.
IX esturmens,
Si be l'apprens,
Ni potz a tos ops retenir......
Pueys apenras
De Pelias
Com el fetz Troya destruir......

Niais jongleur,
Peux-tu penser
Que maintenant je te donne
(Si) bon sirvente
Qu'on ne le puisse démentir?......
Sache trouver
Et agréablement rimer,
Bien parler, et proposer des jeux partis,
Jouer du tambour
Et des *cliclettes* (1),
Faire bruire la *symphonie* (2);

(1) Les *cliclettes*, *tauletas* (*tabulæ*), sont deux petits plateaux de bois, de quatre à cinq pouces de long sur un pouce ou un pouce et demi de large, qu'on tient entre les doigts, et qu'on fait battre l'un contre l'autre, en manière de castagnettes. Cette espèce d'instrument est encore en usage en Provence.

(2) Instrument du genre de la vielle.

Et petites pommes,
Sur deux couteaux,
Sache jeter et retenir,.....
Jouer de la sistole
Et de la mandole,
Et sauter à travers quatre cerceaux,...
Pincer la harpe,
Et bien adoucir
La gigue, et donner du brillant à ta voix.
Joue gaiement
Du psaltérion;
Fais résonner dix cordes.
De neuf instruments,
Si bien tu l'apprends,
Tu peux te servir à ton gré.
Ensuite tu apprendras
(Au sujet) du fils de Pélias,
Comment il fit Troie renverser......

Le poète nomme ensuite plus de cent histoires ou romans que le jongleur doit être en état de raconter (1).

Cette pièce obtint une si grande réputation que soixante ans après l'époque où elle fut composée, Giraud de Cabrières publia un sirvente adressé pareillement à un jongleur, dans le même esprit, et en tous points dans la même forme que celui de Giraud de Calenson, et qui en est visiblement une imitation : même coupe de vers, même ordre dans les rimes, semblable énumération de plus de cent romans que le jongleur devait être en état de réciter. Giraud Riquier, un des troubadours les plus illustres de cette dernière époque, composa aussi un commentaire en vers sur les stances de Giraud de Calenson commençant par les mots, *A lieys cui am*, dont nous venons de donner un fragment

De telles particularités nous prouvent l'estime dont Giraud de Calenson continuait à jouir long-temps après sa mort. Ce troubadour est en effet un de ceux qui ont le mieux fait sentir la douceur et l'harmonie de la langue provençale, par le choix et l'arrangement des mots. On peut seulement lui reprocher d'avoir quelquefois sacrifié la clarté du discours au mérite de la concision et à la disposition des rimes.

E—D.

(1) On remarque parmi ces romans, Amier, fils de Rainier, Amon, fils de Doon, Clodomir, Pépin, Virgile, etc. Voyez Rayn. Choix, etc. tom. II, pag. 282 et suiv., et pag. 295.

BERTRAND DE ROUERGUE.

Il y a lieu de croire que ce troubadour naquit dans le Rouergue. Millot présume, après Dom Vaissette, qu'il signa, comme témoin, le serment prêté par les habitants de Moissac à Raimond VI, comte de Toulouse, en 1197. C'est là tout ce que l'on sait, ou du moins tout ce qu'on suppose sur son histoire. Il paraît avoir été surnommé Bertrand de Paris, peut-être à cause de quelque séjour qu'il avait fait dans cette capitale.

Millot, t. II, p. 446.
D. Vaissette, Histoire du Languedoc, t. III. Preuves, col. 183.

Nous n'avons de lui qu'une pièce : c'est un sirvente contre un jongleur nommé Gordon, à qui Bertrand reproche de ne pas savoir les histoires qu'un jongleur doit être en état de raconter, telles que les Nouvelles de Tristan, la Guerre de Tyr, les Aventures d'Ariel-le-Courtois, etc., etc. Cette pièce et celle de Giraud de Calenson, rapprochées l'une de l'autre, donnent une liste de romans très-nombreuse, dont nous n'avons pas à nous occuper en ce moment. Le sirvente de Bertrand de Rouergue ne présente aucun autre sujet d'intérêt.

Pièce *Anc no saupes.* Rayn., Choix, t. V, p. 102.

E—D.

AIMÉRIC DE SARLAT.

Ce poète naquit à Sarlat, riche bourg du Périgord, et prit son surnom du lieu de sa naissance. D'abord jongleur, il fit admirer, dit son biographe, beaucoup d'habileté dans l'art d'exprimer les sentiments des poètes, et ensuite il se montra poète lui-même; *e fetz se joglar, e fo fort subtils de dire et d'entendre, e venc trobaire;* mais jamais il ne composa un air de musique, *mas non fetz mas una canson.* Cet historien s'est borné à ces deux mots. Nostradamus qui, sans aucun fondement, fait d'Aiméric de Sarlat un gentilhomme attaché à la cour de Philippe-le-Long à l'époque où ce prince

Rayn. Choix, t. V, p. 13, t. II, p. 160.

Nostradamus, p. 193.

n'était encore que comte de Poitiers, tombe en cela dans un anachronisme de plus d'un siècle, et Millot qui relève cette erreur en commet une autre, lorsqu'il suppose que ce poète fit l'envoi d'une de ses pièces à Guillaume de Montpellier, fils de Guillaume VIII et d'Agnès de Castille, sa seconde femme. Cette opinion est inadmissible.

Rayn. Choix, etc., t. V, p. 13.

La pièce dont il s'agit est celle qui commence par ce vers, *Aissi muev mas chansos.* Elle se termine par deux envois, l'un au roi d'Aragon, prince aimable et plein de mérite, mais, dit l'auteur, trop livré à la galanterie;

Sobre tot no volria
Agues sa druderia;

l'autre à Guillaume de Montpellier;

A Montpellier mon chan
A 'N Guilem trametrai.

Pour que ce double envoi ait été possible il a fallu que le roi d'Aragon fût un homme fait à une époque où un seigneur nommé Guillaume était vicomte de Montpellier. Or, Guillaume VIII, dernier vicomte de la branche masculine, mort en 1204, eut pour successeur Pierre II, roi d'Aragon, son gendre, tué à Muret en 1213. Celui-ci institua, il est vrai, pour son héritier, quelques mois avant sa mort, Guillaume, fils aîné de Guillaume VIII et d'Agnès; mais Marie, veuve de Pierre II, et véritable propriétaire de la seigneurie, fit un testament le 20 avril de la même année 1213, par lequel elle institua son héritier Jacques I[er] son fils, et elle mourut dans le courant du même mois. Ainsi, Guillaume, fils d'Agnès, ne fut jamais seigneur de Montpellier, et Jacques I[er] succéda à Pierre II, son père, étant encore enfant. On voit par là que pour trouver régnants à la fois un roi d'Aragon, parvenu à l'âge l'homme, et un Guillaume, seigneur de Montpellier, il faut remonter à Guillaume VIII, mort en 1204. C'est donc à Guillaume VIII et à Pierre II que s'adresse l'envoi d'Aiméric de Sarlat. Sa pièce est par conséquent antérieure à l'an 1204, et elle ne peut pas se placer avant l'an 1196, époque ou Pierre monta sur le trône. Ce sont ces rapprochements qui nous autorisent à supposer que ce troubadour ne vivait plus ou approchait du terme de sa carrière en 1224 ou 1225.

Il ne subsiste ou du moins on ne connaît de lui que trois

pièces, mais elles suffisent pour placer leur auteur au rang des troubadours les plus distingués par la finesse de leur esprit, la précision et l'harmonie de leur style. L'une est celle dont nous venons de parler; elle commence par cette strophe :

Aissi muev mas chansos
Com la lauzeta fai,
Que poian aut s'en vai
E de sus deisen jos;
Pueis pauza s'en la via,
Chantan.
Per aquel eis semblan
Ai fat un sonet gai
C'ades pug e s'embria
D'aut entro la fenia.

Rayn., Choix, t. V, p. 13.

Ainsi s'élance ma chanson,
Comme fait l'alouette,
Qui battant de l'aile, en haut s'élève,
Et d'en haut redescend,
Puis sur le chemin se pose
En chantant.
A cette image
J'ai composé un chant gai,
Qui d'abord s'élève, et se perfectionne
De plus en plus, en finissant.

Dans une autre pièce dont les stances sont de huit vers, et les vers de huit et de dix syllabes, on remarque ce passage :

E m sui cubertz de ma granda tristor,
E trac l'afan de las penas d'amor,
E vauc ves tal, franc e obedien,
Que ja per mi non sabra mon talen.

Ray., Choix, t. III, p. 384.

Enveloppé de ma grande tristesse,
Je traîne le tourment des peines d'amour,
Et je viens, franc et obéissant, vers celle
Qui jamais de ma bouche ne connaîtra mon désir.

Cette pièce est une de celles où nous voyons le plus clairement que le prétendu amour des troubadours n'était souvent qu'une forme convenue pour louer avec délicatesse des dames d'un haut rang ou d'une vertu sévère, à qui le poète voulait exprimer sa gratitude pour l'accueil flatteur ou pour les bienfaits dont il leur était redevable. Le langage d'un amour supposé n'était alors que l'expression de l'admiration ou de la reconnaissance. Quoique *enveloppé dans*

XIII SIÈCLE.

sa grande tristesse, le poète ne souffrait ni ne mourait, mais les vers allaient dans les cours célébrer la belle et inexorable comtesse : c'est là tout ce qu'on demandait à la poésie dans ces occasions assez fréquentes. Quand la passion était sincère, comme chez Rambaud, l'accent du poète était bien différent.

La troisième pièce d'Aiméric de Sarlat est encore dans ce genre purement laudatif.

Raynouard, Choix, etc., t. III, p. 386.
M. de Rochegude, Le Parnasse occit., p. 238.

Fis e leials, e senes tot engan (1),
Aissi com cel qu'a conquistat amors,
Aurai en patz sufertas mas dolors,
Qu'anc no m'anei planhen ni rancuran;
Et ai amat, longuamen dezamatz,
Vostre gen cors, dona, cui me soi datz;
E pos merces ren ab vos no m valria,
Partirai m'en ieu? non, qu'ieu non poiria.

Pur et loyal, exempt de toute fausseté,
Tel que celui qu'amour a conquis,
J'aurais en silence supporté mes douleurs,
(Moi) qui n'allai jamais me plaignant et murmurant,
Et qui long-temps aimai sans être aimé,
Votre charmante personne, dame à qui je me suis donné;
Mais puisque de vous rien ne me fait obtenir merci,
Vous abandonnerai-je? Non, car je ne pourrais.

Bella dompna, foudat fas per semblan,
Quar en chantan retrac vostras lauzors,
Ni la beutat don sobratz las gensors;
Obs mi fora que us anes oblidan
Qu'ergueilhs vos creis, e us merma humilitatz,
On plus vos vau membran vostras beutatz
Ni la ricor qu'es aut sobre la mia :
Dir n'ai doncx mal ieu? no, qu'ieu mentiria.

Belle dame, je fais une apparente folie,
Car en chantant je redis vos louanges,
Et la beauté par laquelle vous surpassez les plus accomplies;
Besoin me serait que vous allassiez oubliant
Combien en vous l'orgueil s'accroît et combien l'indulgence diminue,
Plus je vais célébrant vos charmes
Et votre rang tant au-dessus du mien :
Dirai-je donc du mal de vous? Non, car je mentirais.

L'auteur dévoile enfin totalement dans l'envoi le secret de sa passion supposée :

(1) Millot donne cette pièce à Aiméric de Péguilain (tom. II, p. 337). M. de Rochegude cite au contraire cinq manuscrits où elle est attribuée à Aiméric de Sarlat. Elle se trouve notamment sous le nom de ce dernier dans le mss. n° 7225 de notre Bibliothèque royale, qui est un des plus estimés.

Pros comtessa lo noms de *Sobeiratz*
Es luenh auzitz per totz et enansatz,
Per qu'ieu no m part de vostra senhoria,
Ni o farai ai tan com vius estia.

Sage comtesse, le nom de *Sobeiratz* (la suprême)
Est au loin répété, élevé par la renommée;
C'est pourquoi je ne me retire point de votre seigneurie,
Ni ne le ferai, vivant que je sois.

Le poète nous apprend dans cet envoi qu'il avait déja composé auparavant des pièces de vers en l'honneur de sa *suprême* dame, et qu'elles avaient obtenu un grand succès. Il sait, à cette occasion, se faire valoir lui-même, sans sortir des bornes de la convenance, en rappelant combien il a donné de célébrité à sa comtesse: c'est un art que beaucoup de troubadours entendaient assez bien. Mais il devait être permis particulièrement à Aiméric de Sarlat d'apprécier son propre talent; car ce troubadour nous offre tous les genres de mérite qui caractérisent la poésie provençale, et même celui de l'harmonie imitative, auquel il ne pouvait atteindre que par une grande étude de sa langue. E—D.

BERNARD DE LA BARTHE.

Ce ne sont pas des chants d'amour qui occupaient Bernard de la Barthe; des sujets plus graves exerçaient son talent.

Ce troubadour, nommé indifféremment *de la Barthe, de la Barda, de la Barata*, n'est cité qu'à l'occasion d'une seule pièce et de quelques fragments; mais il a rempli un rôle assez important et assez honorable dans les affaires de son siècle pour avoir droit à notre attention. La pièce de vers que nous possédons de lui est un sirvente du genre de ceux qu'on peut appeler *politiques,* c'est-à-dire une de ces satires quelquefois exagérées et malignes, quelquefois modérées, nobles, justes et courageuses, où les troubadours accusaient les seigneurs des pillages et des violences dont ils se rendaient coupables, la cour de Rome de ses usurpations, le clergé de la licence de ses mœurs, devant le tribunal de l'opinion publique. Le sirvente de Bernard de la Barthe est singulièrement remar-

quable à cause du grand événement auquel il se rapporte, et des hauts personnages qu'il met en scène, mais surtout par les sentiments de tolérance et de charité que l'auteur ne craignait pas de manifester, au milieu des passions ambitieuses et intolérantes qui agitaient ses contemporains.

Bernard de la Barthe était archevêque d'Auch. Il avait été élevé à cette place en 1192, et siégeait sous le nom de Bernard III. L'identité du poète et de l'archevêque n'est pas pleinement prouvée par des témoignages historiques; mais la conformité des noms et la concordance des événements ne laissent guère lieu d'en douter. L'abbé Millot a regardé ce fait comme très-vraisemblable; nous ajoutons qu'il nous paraît à peu près certain.

Sincèrement attaché au comte de Toulouse Raimond VI, Bernard de la Barthe lui demeura fidèle dans ses malheurs, et ne put voir sans gémir l'état d'humiliation où ce prince fut réduit par le pape Innocent III. Tous les évêques des domaines de Raimond ne l'avaient pas entièrement abandonné : l'histoire cite l'évêque de Rhodez, celui de Carcassonne et l'archevêque d'Auch qui manifestèrent une généreuse improbation. Bernard de la Barthe ne pouvant apparemment rendre son opposition publique d'une manière plus efficace que par des vers qui courraient de bouche en bouche, composa à cette occasion le sirvente que nous possédons encore.

Le 17 avril de l'année 1211, Raimond ayant été de nouveau excommunié dans le concile d'Arles, Innocent III sévit contre les trois prélats qui ne s'étaient pas montrés assez soumis à ses volontés. Il chargea ses légats d'accepter la démission offerte par l'évêque de Rhodez, d'exiger celle de l'évêque de Carcassonne et de l'archevêque d'Auch, avec menace d'informer contre eux en cas de refus. Les deux premiers cédèrent à la nécessité: Bernard tint ferme, et ce ne fut qu'en 1214 qu'il fut déposé. Il paraît qu'il n'était pas même accusé d'hérésie : on le poursuivit comme coupable vaguement de plusieurs méfaits, *multis flagitiis,* ce qui laisse présumer qu'on le connaissait pour l'auteur du sirvente, et que ce tort ne lui avait pas été pardonné.

Voici cette pièce de vers. M. Raynouard l'a publiée en original et en entier; nous nous bornons à un fragment.

Le poète s'indigne contre l'espoir trompeur de la paix dont on avait bercé Raimond, lors de l'avilissante cérémonie qui

eut lieu dans la principale église de S.-Gilles, le 18 juin 1209. C'était en effet la promesse de la paix qui avait décidé ce prince à sa honteuse condescendance, et cette promesse n'empêcha pas, comme on sait, qu'il ne fût accusé de nouveau, tandis que ses états étaient envahis, ses sujets exterminés, sa couronne presque arrachée de dessus sa tête.

Rayn., Choix. t. IV, p. 194.

Foilha ni flors, ni chautz temps ni freidura
No m fai chantar, ni m merma mon talen;
Mas alor chan quant aug dir a la gen
Que bens li deu venir qui ben s'agura:
Dieus! tota bon' aventura
De patz ducs qu'es coms e marques,
E patz de clercs e de Frances!

Feuilles ni fleurs, chaleur ni froidure,
Ni ne me font chanter, ni n'éteignent ma verve;
Mais je chante alors que j'entends des sots répéter
Que bonheur doit arriver à qui bien se destine :
Dieu! quelle bonne aventure
Est-ce donc que la paix de notre duc, comte et marquis?
Paix de clercs et de Français!

Patz sitot s'es bon' e ferma e segura,
Patz d'amistat qu'a tot estion gen,
Patz qu'a facha pros hom e leialmen,
Patz com puesc om ben amar ses rancura,
Bona patz mi platz cant dura,
E patz forsada no m platz ges;
D'avol patz ven mais mals que bes.

Oui, la paix, si elle est bonne et ferme et sûre,
Paix d'amitié, qui s'étende sur tout,
Paix scellée par homme probe et loyalement,
Paix qu'on puisse chérir sans regrets,
Bonne paix me plaît tant qu'elle dure,
Mais paix commandée ne me plaît point;
De honteuse paix vient plus de mal que de bien.

En cor de rei deu hom trobar drechura,
Et en glesa merce e chausimen............

En cœur d'un roi on doit trouver droiture (1),
Et dans l'église bonté et indulgence,
Et franc pardon des humaines faiblesses,
Ainsi que ledit la sainte écriture.
Et doit un roi garder l'équité,
Car s'il ne la garde rien n'est pire,
Et tôt ou tard punition lui en viendra......

(1) Il semble que cette strophe et les deux suivantes s'adressent au roi de France.

XIII SIÈCLE.

La déposition de Bernard de la Barthe, qui eut lieu, comme nous venons de le dire, en 1214, empêche que la date de la mort de ce prélat soit connue; mais la date de son sirvente vraiment historique se montre d'elle-même.

E—D.

BERNARD SICART
DE MARJEVOLS.

Tandis que l'archevêque d'Auch prêchait la tolérance et la charité au sein de la guerre qui ravageait le Languedoc, Sicart de Marjevols, inspiré par le même sujet, et avec plus de verve, se livrait sans frein à l'expression de sa douleur et de sa colère. Sa vie est totalement inconnue; il ne reste de lui qu'une seule pièce, c'est le sirvente que nous allons donner et traduire en entier; mais cette pièce suffit pour attester à la fois son talent et l'énergie de son caractère. Il se déchaîne contre les vainqueurs de Raimond VI. On voit qu'il a écrit après les massacres de Béziers et l'envahissement de Carcassonne. On voit aussi que Pierre II, roi d'Aragon, vivait encore, car il serait difficile de croire, lorsque l'auteur invoquait le roi d'Aragon, qu'il eût voulu placer sa philippique sous la protection d'un roi enfant. La date se trouve par conséquent fixée à 1212 ou 1213, peu avant la bataille de Muret.

Cette pièce est un *discors*. Les strophes sont de quinze vers. Les vers féminins sont de cinq et de sept syllabes, les vers masculins de six. Cette mesure courte et variée, précipite le mouvement, et sert à exprimer la passion qui agite le poète :

Rayn. Choix, t. IV, p. 191. Pièce *Ab greu*.

Ab greu cossire
Fau sirventes cozen;
Dieus! qui pot dire
Ni saber lo turmen,
Qu'ieu, quan m'albire,
Suy en gran pessamen;
Non puesc escrire
L'ira ni'l marrimen;

Qu'el segle torbat vey,
E corrompon la ley
E sagramen e fey,
Q'usquecx pessa que vensa
Son par ab malvolensa,
E d'aucir lor e sey,
Ses razon e ses drey (1).

« Plein d'une grave douleur, je compose un âcre sirvente. « Dieu! qui pourrait dire ou connaître le tourment, qui « lorsque j'y réfléchis, m'afflige et m'accable! Non, je ne « puis exprimer mon affliction, ma colère. Je vois le siècle « bouleversé, la loi corrompue, les plus saintes promesses « foulées aux pieds. C'est par l'iniquité que chacun veut vaincre « son rival; on tue, on massacre, on se fait tuer, sans raison « et sans droit.

Tot jorn m'azire
Et ai aziramen;
La nueg sospire
E velhan e dormen :
Vas on que m vire,
Aug la corteza gen
Que cridon Cyre
Al Frances humilmen :
Merce an li Francey,
Ab que veio'l conrey,
Que autre dreg no y vey.
Ai! Toloza e Proensa
E la terra d'Agensa,
Bezers et Carcassey,
Quo vos vi, e quo us vey!

« A toute heure je me soulève, l'indignation me transporte; « je soupire la nuit, en veillant, en dormant; de quelque « côté que je me tourne, j'entends *la courtoise gent* crier bas- « sement aux Français: *Sire!* Oui, ils ont de la pitié les Fran- « çais, tant qu'ils voient du pillage à faire; car ont-ils quelque « autre droit? O Toulouse! ô Provence! ô terre d'Agen! Bé- « ziers, Carcassonne! dans quel état je vous ai vues, dans « quel état je vous vois!

Cavallairia
Hospitals ni maizos,

(1) Après avoir donné assez de traductions presque interlinéaires, nous avons cru devoir essayer ici une prose soutenue et fidèle, afin de rendre, autant qu'il nous serait possible, la chaleur de l'original.

Ordes que sia
No m'es plazens ni bos :
Ab gran bauzia
Los truep et orgulhos,
Ab simonia,
Ab grans possessios :
Ja non er apellatz
Qui non a grans rectatz
O bonas heretatz ;
Aquelhs an l'aondansa
E la gran benenansa ;
Enjans e tracios
Es lor cofessios.

« Ordres de chevalerie, hospitaliers, maisons religieuses, « moines quelconques, ne sauraient me convenir, avec leurs « tromperies, leur fourberie, leur orgueil, leurs simonies, « et leurs immenses possessions. Déja n'est plus compté pour « rien, qui n'a pas comme eux de grandes richesses, de vastes « héritages. Ceux-là ont l'abondance et les biens à souhait. « Ruses, trahisons, voilà leur religion.

Franca clercia,
Gran ben dey dir de vos,
E s'ieu podia,
Diria'n per un dos ;
Gen tenetz via
Et ensenhatz la nos ;
Mas qui ben guia
N'aura bos gazardos.
Res no vey que us laissatz,
Tan quan podetz donatz,
Non autz cobeytatz,
Sofretz greu malanansa ;
E vistetz ses coinhdansa ;
Mielhs valha dieus a nos,
Qu'ieu no dic ver de vos!

« Clergé français, je dois dire grand bien de vous, et si je « le pouvais, j'en dirais deux fois davantage. Vous tenez la « meilleure voie, et vous nous l'enseignez. De si bons exem- « ples seront justement récompensés. Vous ne vous laissez « rien, vous donnez tout ; vous ne vous permettez aucun « desir ; les plus rudes privations vous sont habituelles ; vous « ignorez même toute illicite accointance.... Veuille Dieu « nous faire du bien, mieux que je ne dis de vous la vérité!

Si quo'l salvatges
Per lag temps mov son chan,
Es mos coratges
Qu'ieu chante derenan;
E quar paratges
Si vai aderrairan,
E bos linhatges
Decazen e falsan,
E creys la malvestatz,
E'ls baros rebuzatz,
Bauzadors e bauzatz,
Valor menon derreira
E deshonor primeyra;
Avols, ricx e malvatz
Es de mal heretatz.

« Semblable au sauvage (à l'oiseau sauvage) qui com- « mence son chant sous un ciel sinistre, inspiré par mon « cœur, je veux chanter aujourd'hui; car les grandes maisons « vont se détériorant; les plus nobles races déchoient ou « s'altèrent : la scélératesse triomphe; les barons avilis, trom- « peurs ou trompés, marchent, la valeur derrière, le déshon- « neur devant; le faible, le lâche, le puissant, n'ont plus « d'héritage que le malheur. »

Rey d'Aragon si us platz,
Per vos serai honratz.

« Roi d'Aragon, si vous agréez mon chant, votre estime « m'honorera. »

Si nous imaginons une musique conforme à cette énergique poésie, nous nous ferons une idée de l'effet que devaient produire ces chants populaires sur des hommes attaqués à la fois dans leurs biens, dans leur indépendance et dans leurs croyances religieuses. É — D.

TOMIERS ET PALAZIS.

Ces deux poètes sont encore du nombre de ceux de qui la guerre faite aux Albigeois et les malheurs des comtes de Toulouse Raymond VI et Raymond VII, enflammèrent la verve. Tout ce qu'on sait de leur histoire, c'est qu'ils na-

XIII SIÈCLE.

Rayn. Choix, t V, p. 274, 275.
Crescimbeni, p. 289.
Bastero, pag. 85

quirent à Tarascon, et qu'ils étaient bien venus des cavaliers et des dames; *foron amat et ben volgut per los bons cavalliers e per las domnas.* Crescimbeni et Bastero en ont fait mention sous les noms de *Gomiero* ou *Tomiero* et *Paladino ;* mais ils ne connaissent d'eux qu'une seule pièce, insérée dans le manuscrit de la bibliothèque du Vatican qui porte le n° 3204. Celui de Modène en renferme deux. Ces pièces ont été recueillies sous les deux noms réunis, ce qui a fait supposer que ces deux poètes les avaient composées en commun. La date de la première n'est pas douteuse. Au retour de leur inutile voyage à Rome, Raimond VI, le jeune Raimond son fils, et Sancie d'Aragon, femme de ce dernier, s'étant arrêtés en Provence, l'intérêt qu'inspira leur présence et la haine de la tyrannie qui les opprimait, soulevèrent, comme on sait, les esprits en leur faveur. Les villes de Marseille, d'Avignon et de Tarascon mirent une armée sur pied; le jeune Raimond en prit le commandement, pénétra dans le Languedoc, reconquit Toulouse au mois de septembre de l'année 1217, et y rétablit son père, après un interrègne de dixhuit mois pendant lesquels cette ville avait été au pouvoir de Montfort.

D. Vaissette, Histoire du Langued., t. III, p. 98.
Pap., Hist. de Prov., t. II, p. 112
Millot, t. III, p. 45

C'est au moment où l'armée des alliés se rassemblait et allait traverser le Rhône, que Tomiers et Palazis composèrent leur premier sirvente patriotique. Ils célébraient le courage et la générosité des Avignonais, leur promettaient la victoire et une gloire immortelle. La seconde pièce date de l'année 1225 ou 1226. Les poètes qui voyaient Louis VIII marcher contre Avignon, et cette ville sur le point d'être assiégée, cherchaient à irriter la haine du peuple contre la ligue en général et particulièrement contre les Français.

La première pièce renferme sept strophes, chacune de huit vers. Les cinq premiers vers sont de huit syllabes, tous féminins et sur la même rime. Le sixième et le huitième n'offrent dans l'ensemble de la pièce qu'une seule rime féminine. Le septième semble n'avoir point de rime obligée, et présente des désinences variées qu'on pourrait appeler des rimes vagues. C'est peut-être pour donner plus de mouvement aux trois derniers vers que cette rime du septième est irrégulière : nous pouvons le supposer, car une semblable irrégularité ne saurait être l'effet d'une négligence. Ce sirvente se range par conséquent parmi les *Discorts* ou *Discords*, en ce que la rime des cinq premiers vers change à chaque stro-

XIII SIÈCLE.

phe, et parmi les *Retroances*, en ce que les rimes du sixième et du huitième vers reviennent régulièrement, ce qui convenait à un chant populaire. Voici cinq strophes de cette pièce.

Rayn. Choix, t. V, p. 275.

Si col flacs molins torneia
Quan trop d'aigua 'l despleia,
Trop de razons mi refreia,
Qu'a pena m plai ren que veia,
Ni mos chanz non s'esbaudeia,
Si com far solia;
Per so chascus pot saber
De que m plaingneria.

« De même qu'un moulin tourne mollement, si trop d'eau « en gêne la roue, de même trop de fâcheux événements me « contrarient, trop de choses blessent ma vue, pour que mon « chant retrouve la gaieté qui l'animait autrefois; car chacun « peut savoir de quoi je dois gémir. »

Tan trop de razos que dire?
Que non sai vas cal me vire;
Mas chascus pes e consire
Et en Tolosa se mire,
Qu'il plus rics a pietz d'aucire.
E qui sen avia
Mais valria guerreges
Que s'avol plag fazia?

« Contre tant de griefs que dire? Je ne sais duquel je dois « parler. Voyez, considérez Toulouse : le plus puissant souffre « pis que la mort. Eh, qui donc, ayant du jugement, n'ai« merait mieux la guerre qu'un honteux traité? »

Mais val que hom si defenda
Que hom l'ausia ni 'l prenda,
Que mot n'a malvais esmenda
D'avesques, cui Dieus dissenda.
Ar prec chascun que m'entenda,
Cals son la bausia
Que feiron a sel de Fois,
Car en lor se plevia.

« Mieux vaut à un homme de cœur se défendre, que d'être « massacré ou fait prisonnier. Combien n'ont obtenu qu'une « traîtreuse satisfaction, de la part des évêques que Dieu con« fonde! Je le demande à qui m'écoute : avec quelle perfidie « n'ont-ils pas traité celui de Foix, qui en eux s'était confié? »

Mais val l'avinensa comtessa
D'Avignon, cui Dieus adressa,

Car miels s'en es entremessa
Que parens de part Alguessa,
Que negus cara non dressa
Ni ten bona via,
Que l'uns ten vas Portegal,
E l'autr' en Lombardia.

« Mieux vaut l'aimable comtesse d'Avignon, que Dieu di-
« rige. Elle fait plus pour les siens qu'aucun de leurs parents
« . . . . ; car pas un ne présente la face à l'ennemi,
« ni ne se montre en bon chemin. L'un fuit vers le Portugal,
« l'autre vers la Lombardie. »

Qui que s fina ni s recreza,
Avignons puei 'en Provenza,
E par que Dieus lo arreza,
Qu'en els es sens e largueza.
Ai! rica gent e corteza,
Vostra gaillardia
Es honors dels Provensals,
On c'om an ni estia......

« Que d'autres soient vaincus ou lâches; Avignon s'illustre
« en Provence; on voit que Dieu l'éclaire, car en lui se ma-
« nifestent jugement et générosité. Oh, peuple puissant et
« loyal! Ton énergie est l'honneur des Provençaux, quelque
« part qu'on aille, et en quelque temps que ce soit..... »

La seconde pièce est encore un *Discort*, mais avec un refrain de deux vers qui revient à la fin de chaque strophe.

Rayn Choix, tom. V, p. 447. MSS. de la Bibl. du Roi, n. 7225, MSS. de Modène.

De chantar farai
Una esdemessa,
Que temps ven e vai,
E reman promessa,
E de gran esmai
Fai Deus tost esdessa.
Segur estem, seignors,
E ferms de ric socors.

« A mes chants je veux me livrer, car les révolutions se suc-
« cèdent, les promesses demeurent sans effet, et d'une grande
« effervescence Dieu permet tout à coup l'oubli. Soyons fer-
« mes, seigneurs, et comptons sur un puissant secours. »

Ric socors aurem,
En Deu n'ai fiansa,
Don gazagnarem
Sobre sels de Fransa.

D'ost que Deu non tem
Pren Deus tost venjanza.
Segur estem, seignors, etc.

« Puissant secours nous viendra : en Dieu je me confie, « et nous l'emporterons sur ceux de France. D'une armée « qui ne craint Dieu, Dieu prend bientôt vengeance. Soyons « fermes, seigneurs, etc. »

Tals cuia venir
Ab falsa croisada
Qu'l n'er a fozir
Sens fog d'albergada ;
Car ab ben ferir,
Vens hom leu mainada.
Segur estem, seignors, etc.

« Tel croit venir à une prétendue croisade, qui bientôt va « fuir, sans allumer le feu du logement; car par le bien frap- « per, l'homme courageux déconfit des bandes entières. Soyons « fermes, seigneurs, etc. »

Els Arragones
Ai perdut ma poigna
E mon sirventes;
Et en Cathaloigna
E'l reis q'es joves
No'l troba qi'l poigna.
Segur estem, seignors, etc.

« Auprès des Aragonais j'ai perdu mes efforts et mon sir- « vente; le roi de Catalogne, jeune encore, ne trouve per- « sonne qui l'excite. Soyons fermes, seigneurs, etc. »

E si Fredericz
Qu'es reis d'Alamaigna,
Soffre que Loics
Son emperi fraigna,
Ben sera enics
Lo reis part Bretaigna.
Segur estem, seignors, etc.

« Et si Frédéric, roi d'Allemagne, souffrait que Louis « empiétât sur son empire, bien serait courroucé le roi de « Bretagne. Soyons fermes, seigneurs, etc. »

L'evesque culvert
Non o preson gaire
S'el saint vas se pert,
O fo nostre paire,

Quan moc del desert,
Mas amon Belcaire.
Segur estem, seignors, etc.

« Les évêques pervers ne s'inquiètent guère si le saint « Sépulcre se perd, dans les lieux où vécut notre père, quand « il revint du désert; ils aiment mieux Beaucaire. Soyons « fermes, seigneurs, etc. »

Nostre cardenals
Sojorna e barata
E pren bels ostals,
De que Deus l'abata,
Mas pauc sent lo mals
Quant a Damiata.
Segur estem, seignors, etc.

« Notre cardinal se repose et trafique, et s'empare des « plus beaux palais, dont Dieu le punisse; mais il sent peu « le mal qu'on souffre à Damiette. Soyons fermes, seigneurs, « etc. »

D'Avignon mi par
Que ja no s recreza,
Tan vezem fermar
Sa fina proeza
E tot lor afar :
Mal aia cui peza.
Segur estem, seignors, etc.

« D'Avignon, je ne crains point qu'il se rebute, si bien nous « voyons se raffermir sa fidèle bravoure, et ses plans s'exé- « cuter : et maudit soit qui s'en courrouce. Soyons fermes, « seigneurs, etc. »

Nous attribuons ces deux pièces à Tomiers et à Palazis réunis, sans autre garantie que celle des manuscrits; mais chacun d'eux n'en eût-il composé qu'une seule, ils mériteraient encore l'un et l'autre une place honorable dans l'histoire à cause de leur courage et de leur talent.

D'autres poètes prirent part au grand mouvement politique qui désolait le Languedoc à cette époque malheureuse; mais comme leur vie paraît s'être prolongée fort au-delà de l'année 1226, terme prescrit pour la fin du présent volume, nous sommes obligés de renvoyer nos notices au volume suivant.

Si en nous arrêtant ici, après avoir parcouru les deux tiers de la période où a fleuri la poésie provençale, nous voulons saisir d'un seul coup d'œil la vie et les ouvrages des quatre-vingt-dix troubadours ou environ dont il a été parlé dans les volumes précédents et dans celui-ci, nous voyons, durant le cours de cent cinquante années, l'amour de la poésie et de la musique devenu dans nos provinces méridionales un sentiment général. Des hommes de tous les états et de tous les rangs, princes, rois, seigneurs, plébéiens, abbés, moines, évêques, écrivent et chantent en paroles rimées sur les événements les plus graves, comme sur les sujets les plus gais et les plus frivoles. Tout se dit en vers, les appels aux armes comme les déclarations d'amour; l'émulation est générale; les femmes elles-mêmes prennent part à cette lutte des talents, et quelquefois elles se placent à côté des poètes les plus distingués ou l'emportent sur eux.

Cet examen nous désabuse de la fausse idée qui suppose les troubadours toujours langoureux et monotones, car si quelques- uns tombent parfois dans ce dernier défaut, nous trouvons aussi parmi les ouvrages de ces poètes-musiciens des pièces de tous les genres, des chansons érotiques d'une singulière délicatesse, des églogues, des épîtres, genre de poésie dont les troubadours ont été les inventeurs à leur époque, de mordantes satires, des chants de guerre pleins de chaleur, des odes d'un style très-élevé.

Mais si nous considérons particulièrement la langue de ces poètes, et leur habileté dans l'art des vers, nous sommes également étonnés et de la perfection à laquelle était déjà parvenu le style lyrique dès la fin du onzième siècle, époque où vivait Guillaume IX, comte de Poitiers, premier troubadour dont nous possédions des ouvrages, et de l'état toujours florissant mais toujours à peu près le même, et, on peut dire, stationnaire où se trouvent encore la langue et la poésie au temps de Giraud de Calenson, d'Aiméric de Sarlat, de Palazis, et en embrassant la période suivante, au temps de Giraud Riquier. Quelques hommes de génie s'élèvent au-dessus de leurs contemporains; tels sont entre autres, Arnaud Daniel, Bernard de Ventadour, Arnaud de Marueil, Bertrand de Born, Rambaud de Vachères, Faidit; mais en masse, ni les poètes d'une époque ne surpassent ceux d'une autre époque, ni la langue elle-même ne change d'une manière sensible, malgré le soin avoué des poètes les plus

exercés pour la polir et la rendre de plus en plus flexible et sonore. Elle possédait déjà ses règles et son harmonie ; toutes les formes de strophes étaient déjà inventées, toutes les combinaisons de rimes déjà en usage, au commencement du douzième siècle, et l'art n'avait rien gagné ni rien perdu, quand il parvint à la fin du treizième. S'il est possible du moins de distinguer quelques variations, elles sont trop peu sensibles pour que nous y arrêtions maintenant nos lecteurs. M. Raynouard avait fait cette remarque, nous ne pouvons que là confirmer.

Rayn. Journ. des savants ; mai 1817, p. 291, 292 ; mai 1820, p. 295 ; octobre 1820, p. 615.

Nous nous livrerons peut-être plus tard à un examen circonstancié de ce fait : qu'il suffise, quant à présent, de l'avoir signalé.

La série des troubadours dont il nous reste à parler, ne sera ni moins riche, ni moins variée que celle dont nous venons de présenter le tableau.

É — D.

ADDITIONS

AUX PRÉCÉDENTS VOLUMES

DE

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

NOTRE intention était de placer, immédiatement après les Notices sur les troubadours qui ont fleuri dans le premier quart du XIIIe siècle, des Notices sur les TROUVÈRES de la même période. Mais nous avons vu avec regret qu'il nous serait impossible de faire entrer, dans un volume déja conduit presque à sa fin, les nombreux matériaux que nous avions préparés. Nous les réserverons pour le tome suivant.

Le court espace dont nous pouvons encore disposer dans ce volume, nous le remplirons, non moins utilement, à ce qu'il nous semble, par des Notices ou des Dissertations qui serviront de SUPPLÉMENT au travail de nos prédécesseurs, comme au nôtre, sur la poésie en général et sur les poètes français. De nouvelles découvertes dans les archives, dans les bibliothèques tant françaises qu'étrangères, des publications d'anciens ouvrages, ou inconnus ou inédits, exigent de notre part une révision consciencieuse de nos articles déja publiés. C'est alors un devoir pour nous ou de reconnaître nos erreurs, ou de réparer d'involontaires omissions.

FRAGMENT D'UN POÈME EN VERS ROMANS

SUR BOECE.

(ADDITION au tome VI de l'Histoire littéraire.)

Le plus ancien monument de la langue romane, après le serment de Louis-le-Germanique, en 842, est un fragment considérable de poème sur le célèbre et malheureux Boëce.

L'abbé Lebeuf est le premier qui découvrit ce fragment dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Fleury ou Saint-

Lebeuf. Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, t. II.

XIII SIÈCLE.

Benoît-sur-Loire; il en publia, en 1739, vingt-deux vers dans une de ses dissertations. Nos prédécesseurs, avertis de l'existence de ce monument, ne pouvaient se dispenser d'en faire mention : ils en ont dit quelque chose en deux occasions, mais seulement pour attester sa grande antiquité, et sans y attacher toute l'importance qu'il semble mériter. Il est vrai qu'ils n'avaient point sous les yeux le texte même de l'ouvrage, et qu'ils ne pouvaient guère que s'en rapporter à ce que Lebeuf en avait lui-même cité (1).

Hist. litt., t. VII, p. xxx et 112.

Graces aux recherches, aux continuelles investigations, au zèle de notre savant confrère, M. Raynouard, nous possédons aujourd'hui, dans toute son étendue, le fragment de poème sur Boëce; nous le possédons imprimé absolument tel qu'il est dans le manuscrit, et accompagné de précieuses notes philologiques. C'est donc dans l'ouvrage de notre confrère que nous puiserons les citations assez nombreuses que nous nous proposons de faire du texte du poème.

Fragm. d'un poeme en vers romans, publié avec des notes par M. Raynouard, membre de l'Institut. Paris, 1817.

Ce ne fut pas sans peine que M. Raynouard put se procurer le manuscrit que l'abbé Lebeuf avait vu dans la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Cette abbaye n'existait plus, et les richesses littéraires qu'elle renfermait avaient été dispersées (2). Mais le manuscrit, objet des recherches de notre savant confrère, avait passé dans la Bibliothèque de la ville d'Orléans : il l'y découvrit, et en obtint communication. Voici comme il le décrit :

« Ce manuscrit, cinquième volume de la collection, intitulée : DIVERSA OPERA, de l'ancienne abbaye, forme un volume in-4°, en parchemin, de 275 pages.

« Les premières pièces de ce manuscrit sont d'une écriture qui appartient au XIIIe siècle et même à une époque postérieure; mais comme le volume est formé de plusieurs pièces différentes, copiées à diverses époques, on trouve, à

(1) Il paraît que plus tard, Court de Gébelin eut aussi communication du manuscrit qui contient le précieux fragment; car il en fait mention dans son Discours préliminaire du Dictionnaire étymologique de la langue française. Il fait même remonter au IXe siècle, c'est-à-dire à l'époque du serment de Louis-le-Germanique, la composition du poème.

(2) Ce n'est point de nos jours seulement que cette antique et riche bibliothèque a été dépouillée, qu'elle a fait de grandes pertes. On trouve dans l'ouvrage de M. Raynouard (Préface, p. VI) l'histoire des déprédations qu'elle a subies à dater du XVIe siècle. Une partie des manuscrits qu'elle contenait se trouvent aujourd'hui dans la Bibliothèque du Vatican.

la page 224, quelques sermons dont l'écriture est peut-être plus ancienne encore que celle du poème sur Boëce.

« Au milieu de la page 269, verso de la page 268, commence le fragment du poème sur Boëce, qui remplit les pages 269 à 275.

« La suite du poème manque, et le fragment se termine au commencement d'un vers, par ces mots De pec... »

M. Raynouard a pensé avec raison qu'il convenait de donner un Fac simile de quelques lignes du poème sur Boëce. On y voit que les vers n'y sont point séparés entre eux; et, en comparant l'écriture, la forme des lettres avec les nombreux spécimen qui nous ont été donnés du serment de 842, on ne trouve entre ces deux anciennes pièces aucune différence bien sensible; mais nous croyons que l'une et l'autre pièce ne sont que des copies, postérieures d'un siècle au moins aux originaux.

Il est temps de nous occuper de l'examen du poème, puisque d'heureuses circonstances nous l'ont fait bien connaître; avantage dont n'ont pu jouir nos prédécesseurs, comme nous l'avons expliqué.

Le fragment qui en reste contient 257 vers. C'est le commencement du poème, qui devait être d'une grande étendue: on n'en pourra douter, d'après les observations qui termineront cette notice.

Le poète débute par une espèce de sermon sur la corruption des mœurs de son temps; et c'est pour en venir à Boece qui, si on l'en croit, voulait corriger les mœurs des Romains, et dont tous les malheurs provinrent d'une si louable intention. Nous citerons ce début, parce qu'il pourra donner tout d'abord une idée de la manière, du style de notre poète. D'ailleurs, quoique ces premiers vers du fragment aient paru en divers ouvrages, ils n'ont jamais pu être imprimés aussi exactement que nous les donnons ici, d'après M. Raynouard.

Fragment du poème sur Boëce. Paris, 1817, v. 1 et suiv.

Nos jove omne, quandius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam,
Quar no nos membra per cui viuri esperam,
Qui nos soste, tan quan per terra annam,
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves m'esper, pur tan qu'ell clamam.

Nos jove omne menam to mal jovent;
Que us non o preza, si s trada son parent,

Senor, ni par, si 'll mena mallament
Ni l'us vel l'aitre, si s fai fals sacrament.
Quant o fait, mica no s'en repent,
E ni vers deu non fai emendament.
. . . .
. . . .
Enfants, en dies, foren ome fello;
Mal ome foren; a ora sunt peior.
Volg i *Boecis* metre quastiazo.

Voici la traduction littérale, telle que la donne M. Raynouard.

Nous jeunes hommes, si long-temps que nous sommes,
De grande folie par erreur parlons,
Parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
Qui nous soutient, tant que par terre allons,
Et qui nous paît afin que ne mourions de faim,
Par qui que je me sauvasse j'espère, en tant que l'invoquons.

Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
Que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
Seigneur, et pair, s'il le mène méchamment,
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment;
Quand cela fait, mie ne s'en repent,
Et ni vers Dieu ne fait amendement.
. . . .
. . . .
Enfants, jadis, furent hommes félons;
Mauvais hommes furent; à l'heure sont pires.
Voulut y *Boece* mettre correction.

Réservons, pour la fin de cet article, nos observations sur l'idiome dans lequel ce poème est écrit, et continuons à l'examiner sous d'autres rapports.

Le poète commence par rappeler la brillante origine de Boëce qui, en effet, était de la famille des *Anicius* et de celle des *Torquatus*, deux des plus illustres de Rome, et il fait surtout l'éloge du bisaïeul de Boëce, *Manlius Torquatus*, qu'il appelle *Torquator Mallios.* Il nous apprend que dans tout Rome, personne ne pouvait le lui disputer en savoir :

Ibid., v. 33. No cuid qu'e Roma om de so saber fos (1).

Il passe ensuite, et très-rapidement, à l'époque où Théo-

(1) « Ne cuide (crois) qu'en Rome homme de son savoir fût. »

Ce vers qui se trouve dans un passage assez obscur, pourrait bien se rapporter à Boëce même, et non à son bisaïeul.

doric, vainqueur, et usurpateur de l'empire, parut dans Rome.

Ecvos e Roma l'emperador Teiric;
Del fiel Deu no volg aver amig.

Fragment du poème, v. 44.

Voici en Rome l'empereur Théodoric
Du vrai Dieu ne voulut avoir ami.

Et il raconte comment Boëce encourut la disgrace de Théodoric; mais il attribue cette disgrace à toute autre cause que la véritable. A l'en croire, Boëce ne voulut recevoir d'un ennemi de Dieu, tel qu'était l'empereur, ni faveurs, ni dignités. L'histoire nous apprend tout le contraire. Boëce prononça le panégyrique de Théodoric à son entrée dans Rome; et il fut ensuite son ministre. S'il fut disgracié plus tard, c'est que des ennemis puissants le calomnièrent près de l'empereur, qui ne rougit point d'employer, pour le perdre, un moyen infâme que notre poète a pris soin de rappeler. Le passage où se trouve retracée cette partie de la vie de Boëce, contient nombre d'inexactitudes, mêlées à quelques faits historiques, faits trop rapidement exprimés pour qu'il n'en résulte pas une assez grande obscurité.

No credet (Teiric) Deu lo nostre creator,
Per zo no'l volg Boecis a senor,
Ni gens de lui no volg tener s'onor.
Eu lo chastia ta be ab so sermo,
E Teirix col tot e mal sa razo:
Per grant evea de lui volg far fello.
Fez u breu faire per gran decepcio,
E de Boeci escriure fez lo nom;
E si'l tramer e Grecia la regio:
De part Boeci lor manda tal raizo:
Que passen mar guarnit de contenco;
Eu lor redra Roma per traazo.
Lo sent Teiric miga no fo de bo.
Fez sos mes segre; si 'lz fez metre e prezo.

Ibid., v. 46 et suiv.

El Capitoli lendema, al dia clar
Lai o solien las altras leis jutjar,
Lai veng lo reis sa felnia menar.
Lai fo Boecis, e foren i soi par.
Lo reis lo pres de felnia reptar;
Qu'el trametia los breus ultra la mar.
A obs los Grez Roma volia tradar.
Pero Boeci anc no venc e pesat;
Sal el en estant, e cuidet s'en salvar;
L'om no'l laiset a salvament annar.

Cil li faliren qu'el solient ajudar;
Fez lo lo reis e sa charcer gitar.

Il (Théodoric) ne crut pas Dieu le notre créateur;
Pour cela ne le voulut Boëce à seigneur,
Ni point de lui ne voulut tenir sa dignité.
Il l'enseigne si bien avec son discours,
Et Théodoric accueille tout en mal sa raison:
Par grande envie de lui voulut faire félon.
Fit un bref faire par grande tromperie,
Et de Boëce écrire fit le nom.
Et ainsi le transmit en de Grèce la région:
De part Boëce leur mande telle raison
Qu'ils passent mer munis de guerre;
Il leur rendra Rome par trahison.
Le sentiment de Théodoric mie ne fut de bon.
Il fit ses messagers suivre; si les fit mettre en prison.

Au Capitole le lendemain, au jour clair,
Là où soulaient les autres procès juger,
Là vint le roi sa félonie mener.
Là fut Boëce et furent y ses pairs.
Le roi l'entreprit de félonie accuser;
Qu'il transmettait les lettres outre la mer,
Au profit des Grecs Rome voulait livrer.
Pourtant à Boëce onc ne vint en penser;
Se lève lui en séant, et pensa s'en sauver.
L'on ne le laissa en sauvement aller.
Ceux lui manquèrent qui le soulaient aider.
Fit le roi en sa chartre jeter.

On voit que les causes de la disgrace et de l'emprisonnement de Boëce n'étaient pas inconnues au poète; mais, comme nous l'avons dit, il ne les retrace ni avec intérêt, ni même avec clarté. C'est à l'historien Procope qu'il faut recourir, si l'on veut bien connaître les événements de cette période de l'histoire du Bas-Empire.

On sait que ce fut dans sa prison que Boëce composa son célèbre ouvrage *De consolatione philosophiæ*, mélange intéressant de morceaux en prose, et de pièces en vers de différents rhythmes. Boëce débute par une fiction ingénieuse: la philosophie lui apparaît sous la figure d'une belle femme, et la description qu'il fait, tant de ses traits que de ses vêtements, est une allégorie continuelle. Toute cette description a été imitée et souvent traduite par le poète dont nous nous occupons. Nous croyons devoir rapprocher ici l'original de la copie. Voici d'abord le texte de Boëce:

Boët. De consolatione philosoph. Pros. 1.

Hæc dum tacitus mecum ipse reputarem, querimoniamque lacrymabilem styli officio designarem, adstitisse mihi suprà

verticem visa est mulier reverendi admodùm vultûs, oculis ardentibus, et ultrà communem hominum valentiam, perspicacibus; colore vivido, atque inexhausti vigoris, quamvis ita ævi plena foret ut nullo modo nostræ crederetur ætatis; statura discretionis ambiguæ, nam nunc quidem ad communem sese hominum mensuram cohibebat, nunc verò pulsare cœlum summi verticis cacumine videbatur; quæ cùm caput altiùs extulisset, ipsum etiam cœlum penetrabat, respicientiumque hominum frustrabatur intuitum. Vestes erant tenuissimis filis, subtili artificio, indissolubilique materiâ perfectæ; quas, uti post eâdem prodente cognovi, suis manibus ipsa texuerat. Quarum speciem, veluti fumosas imagines solet, caligo quædam neglectæ vetustatis obduxerat. Harum in extremo margine Π, *in supremo verò* Θ *legebatur intextum. Atque inter utrasque litteras, in scalarum modum, gradus quidam insigniti videbantur, quibus ab inferiore ad superius elementum esset adscensus! Eandem tamen vestem, violentorum quorumdam sciderant manus, et particulas, quas quisque potuit, abstulerant. Et dextera quidem ejus, libellos, sceptrum verò sinistra gestabat, etc.*

Notre poète a imité ainsi tout ce passage :

Fragment du poème sur Boëce: v. 158 et suiv.

Cum jaz Boecis e pena charceral,
Plan se sos dols e sos menuz pecaz :
D'una donzella fu lains visitaz;
Filla 's al rei qui a gran poestat :
Ella 's ta bella reluz ent lo palaz;
Lo mas o intra inz es granz claritatz
Ja no es obs foz i ssia allumnaz;
Veder ent pot l'om per quaranta ciptaz;
Qual ora s vol, petita s fai asaz :
Cum ella s'aua, cel a del cap polsat;
Quant be se dreca, lo cel a pertusat,
E ve lainz tota la majestat.
....
....

Ibid., v. 186 et suiv.

Bel sun si drap, no sai nomnar lo fil
Mas molt peforen de bon e de sobtil;
Ella se fez, ans avia plus de mil;
Tan non so vel, miga lor prez avil.
Ella medesma telset so vestiment
Que negus om no pot desfar neienz.
Pur l'una fremna qui vert la terra pent
No comprari' om ab mil liuras d'argent.
....
....

XIII SIÈCLE.

Ibid., v. 204 et suiv.

El vestiment, en l'or qui es repres,
Desoz avia escript un pei Π grezesc :
Zo significa la vita qui enter'es.
Sobre la schapla escript avia u tei Θ greszesc :
Zo signifiga de cel la dreita lei.
Antr' ellas doas depent sun l'eschalo;
D'aur no sun ges, mas nuallor no sun :

Comme gît Boëce en peine de chartre,
Plaint à soi ses fautes et ses menus pechés :
D'une demoiselle fut léans visité;
Fille est au roi qui a grand pouvoir :
Elle est si belle que reluit au dedans le palais;
La maison où entre est en grande clarté;
Jamais est besoin que feu y soit allumé;
Voir dedans peut l'on par quarante cités;
A quelle heure elle veut, petite se fait assez;
Comme elle se hausse, le ciel a du chef frappé;
Quand bien se dresse, le ciel a percé,
Et voit léans toute la majesté.
. . . .
. . . .
Beaux sont ses habits, ne sais désigner le fil,
Mais moult furent de bon et de delié;
Elle se les fit, mais avait plus de mille,
Tant ne sont vieux, mie leur prix baisse.
Elle-même tissut son vêtement
Tellement que nul homme ne peut défaire rien.
Pourtant l'une frange qui vers la terre pend
N'achèterait-on avec mille livres d'argent.
. . . .
. . . .
Le vêtement dans le bord est replié,
Dessous avait écrit un Π grec :
Cela signifie la vie qui entière est.
Sur la chappe avait écrit un Θ grec.
Cela signifie du ciel la droite loi.
Entre elles deux dépeints sont les échelons;
D'or ne sont point, mais moins valant ne sont.

Ici, le poète s'éloigne volontairement de son modèle. Soit qu'il n'ait pas compris l'idée de Boëce, soit qu'il ait voulu profiter de l'occasion pour faire de la morale à la manière des sermonnaires de ce temps-là, il nous apprend que sur la robe de la *demoiselle,* on voyait monter et descendre *cent mille oisillons* qui, à chaque heure, changeaient de couleur et de forme : nous allons bientôt voir quelle est l'idée morale qu'il cache sous cette allégorie. Quant aux degrés qui, suivant Boëce, séparaient, *in scalarum modum,* les deux lettres grecques, le poète interprète ou plutôt amplifie le texte que jusque-là il avait suivi assez fidèlement. Boëce n'avait voulu

qu'exprimer, par une image sensible, cette pensée très-louable, qu'au moyen de la *philosophie* désignée par la lettre Π (il aurait fallu un Φ), on montait par degrés à la connaissance des choses divines, à la théologie, en un mot, désignée par la lettre Θ. Voyons maintenant l'explication que donne le poète, tant de l'allégorie qu'il a inventée, que de celle qu'il a trouvée dans l'auteur latin.

Cal sun li auzil qui sun al tei montat,
Qui e la scala ta ben an lor degras? Ibid. v. 226.

Quels sont les oiseaux qui sont au T montés,
Qui en l'échelle si bien ont leurs degrés?

Zo sun bon omne qui an redems lor peccaz, v. 227.
Qui tan se fien e sancta trinitat,
D'onor terrestri non an gran cobretat.

Ce sont bons hommes qui ont racheté leur péché,
Qui tant se fient en sainte trinité,
Que d'honneur terrestre n'ont grande convoitise.

Cals es la schala? de que sun li degra? v. 216.
Fait sun d'almosna e fe e caritat,
Contra felnia sunt fait de gran bontat,
Contra perjuri de bona feeltat, etc., etc.

Quelle est l'échelle? de quoi sont les degrés?
Faits sont d'aumône et foi et charité,
Contre félonie sont faits de grande bonté,
Contre parjure de bonne fidélité, etc., etc.

Il y a dix autres degrés qui, pour parler comme le poète, *sont faits contre* d'autres vices qu'il a soin de nommer. C'est un véritable sermon : ce qui nous fait soupçonner que nous devons ces vers à quelque moine qui n'a pu, même en poésie, renoncer aux habitudes ordinaires de son état.

Nous ne citerons plus qu'un morceau dans lequel le poète trouve moyen d'interpréter à sa manière cette phrase si précise et si simple de Boëce : *Dextera quidem ejus* (de la Philosophie) *libellos, sceptrum verò sinistra gestabat.*

E sa ma deztra la domna u libre te; Ibid. v. 246 et suiv.
Tot aquel libres era de fog ardent:
Zo's la justicia al rei omnipotent,
Si l'om o forfici, e pois no s'en repen,
E evers Deu non faz' amendament
Quora que s vol, ab aquel fog l'encent;
Ab aquel fog s'en pren so vengament.

Cel bona i vai qui amor ab lei pren,
Qui be la ama e per bontat la te.
Quan se reguarda be, bo merite l'en rent.
E 'l ma senestre ten u sceptrum reial;
Zo signifiga justici corporal....

En sa main droite la dame un livre tient;
Tout ce livre était de feu ardent.
Cela est la justice au roi tout-puissant.
Si l'homme cela forfait, et puis ne s'en repent,
Et envers Dieu ne fasse amendement,
Alors qu'elle veut, avec ce feu le brûle;
Avec ce feu elle en prend sa vengeance.
Celui bien y va qui amour avec elle prend,
Qui bien l'aime et par bonté la tient.
Quand il s'attache bien, bonne récompense lui en rend.
Et la main gauche tient un sceptre royal;
Cela signifie justice corporelle....

C'est par là que finit tout ce qui nous reste de ce singulier poème sur Boëce. Sans doute que, dans la suite, l'auteur, après avoir encore, quelque temps, commenté, paraphrasé les endroits les plus saillants du livre *De la consolation de la philosophie*, racontait l'horrible mort de Boëce, cette illustre victime de l'ingratitude du roi ostrogoth, fondateur du royaume d'Italie. Nous devons regretter cette dernière partie du poème; mais, sous plusieurs rapports, ce que nous en possédons nous semble digne, nous aimons à le répéter, du plus grand intérêt.

D'abord, le style grave, imposant dans lequel il est généralement écrit, contraste singulièrement avec le caractère des poésies de cette nuée de troubadours qui, à des époques postérieures, surgirent dans les provinces méridionales des Gaules. Ce n'est pas une preuve, mais c'est un indice qu'au temps de sa composition, les mœurs étaient plus sévères, plus rudes qu'elles ne l'ont été lorsque tout le pays fut dominé par une foule de seigneurs grands et petits, qui, dans leurs domaines, étaient autant de roitelets. Il serait curieux de rechercher par quelles causes et en quel temps s'introduisit, dans la poésie des troubadours, cet esprit de galanterie et de satire, si remarquable dans toutes les citations de vers que contiennent nos précédentes notices; cet esprit de galanterie qui semblerait indiquer un peuple corrompu, énervé par une longue civilisation, si l'on ne savait d'ailleurs qu'il s'associait alors à des mœurs dures, presque grossières, à une demi-barbarie.

Mais ce qui surtout doit fixer l'attention sur ce poème, c'est qu'il confirme, en grande partie, les principes qui, d'après M. Raynouard, ont concouru à la formation de la langue romane. On sait que ce savant s'est attaché à démontrer, dans plusieurs ouvrages, que cette langue n'était point aussi désordonnée, aussi irrégulière que le prétendaient une foule d'écrivains qui ne l'avaient pas aussi profondément étudiée. Comme toutes les langues bien faites, elle a une grammaire dont les règles souffrent peu d'exceptions. Ces règles il les a toutes réunies dans l'ouvrage qu'il a publié, en 1816, sous le titre de : *Grammaire romane,* ou *Grammaire de la langue des troubadours.*

Voyez Rayn., Éléments de la grammaire rom. avant l'an 1000. Ouvrage dans lequel l'auteur explique l'origine et la formation de la langue.

La plupart de ces règles, on pourrait dire presque toutes, trouvent des applications ou plutôt des preuves de leur justesse, dans le texte du vieux poème sur Boëce. Il en résulte qu'au temps très-reculé où il fut composé (quand même on ne lui donnerait que la date du xe siècle, mais nous le croyons antérieur), la langue romane était déja presque entièrement formée, que ses principales règles étaient établies. En effet, ce texte peut servir à prouver comment, dans toutes les langues de l'Europe latine, les noms substantifs ont été formés par la suppression des désinences qui, en latin, désignaient les cas; comment pour suppléer à ces désinences caractéristiques des cas, il a fallu nécessairement recourir à des *articles* que fournirent les pronoms des latins et principalement le pronom *ille;* comment, dans les verbes romans comme dans ceux des autres langues dérivées de la latine, se retrouvent, grâces à des combinaisons souvent très-ingénieuses, les différents modes, temps et personnes des verbes latins; etc, etc.

Nous nous arrêtons à regret. Il n'est pas de notre sujet d'indiquer ici, même sommairement, les principes et les règles de la grammaire romane, bien que ces principes et ces règles se retrouvent pour la plupart dans la langue française, même dans celle que nous parlons de nos jours. Mais il est une règle pourtant que nous ne saurions passer sous silence, tant elle est remarquable, et tant elle peut être utile pour l'intelligence des plus anciens manuscrits français : c'est celle d'après laquelle le *sujet,* dans une phrase en langue romane, était désigné par une lettre qui le faisait aussitôt reconnaître: cette lettre était l'S. « Au singulier, dit M. Raynouard, l'S ajouté ou conservé à la fin de la plupart des substantifs, sur-

Éléments de la langue rom. avant l'an 1000, p. 50.

tout des masculins, désigna le sujet; et l'absence de l'S désigna le régime soit direct, soit indirect.

« Au pluriel, l'absence de l'S indiqua le sujet, et sa présence les régimes. »

Nous ne sommes point surpris qu'après avoir exposé cette règle, si utile, qui permettait d'employer les inversions dans une langue dénuée de cas, M. Raynouard s'écrie : « Peut-on assez admirer cette industrie grammaticale, qui n'a existé dans aucune autre langue, industrie qui permit et facilita aux troubadours, la grâce et la multitude des inversions à la fois les plus hardies et les plus claires! »

Ibid. p. 50

Et il choisit ensuite dans les anciens monuments de la langue romane, des passages qui offrent un heureux emploi de ce signe caractéristique. Nous répéterons ici un des exemples qu'il offre de l'emploi de ce signe, parce qu'il est pris dans le poème sur Boëce. Voici deux vers de ce poème qui se suivent immédiatement l'un l'autre :

E sa ma deztra la donna u LIBRE te,
Tot aquel LIBRES era de fog ardent.

Dans le premier de ces vers, *libre* (livre) est *régime* et n'a point d'S; il prend un S dans le second vers où il est *sujet.*

Dans la langue des trouvères, comme dans celle des troubadours, la règle des *sujets* et *régimes* fut très-long-temps suivie avec une grande exactitude, comme l'a très-bien prouvé M. Raynouard dans un ouvrage plus récemment publié. Articles, noms substantifs et adjectifs, noms propres, pronoms personnels ou possessifs, tout était soumis à cette loi grammaticale. Mais comme il paraît qu'elle n'avait jamais été écrite ni peut-être professée dans les écoles; qu'elle n'avait point été rigoureusement imposée aux écrivains, elle fut, dans la suite des temps, altérée et même oubliée. Dans les manuscrits de la fin du XIII[e] siècle, à peine en trouve-t-on quelques traces, encore moins dans ceux du quatorzième; et dès le XV[e] siècle, on regarda comme des fautes d'orthographe dans les anciens manuscrits, et l'on corrigea souvent, ce qui n'était que des applications de l'une des plus utiles règles de l'ancienne langue française.

Observat. philologiq. et grammaticales sur le Roman de Rou. Paris, 1829.

Il nous reste encore quelques observations à faire sur le très-ancien monument poétique que nous essayons ici de faire bien connaître.

D'abord, on a dû remarquer que les vers en sont rimés. C'est une nouvelle preuve que dès le IXe ou, si l'on veut, dès le commencement du Xe siècle, la rime, de quelque part et à quelque époque plus ou moins éloignée qu'elle nous ait été apportée, était employée dans les poèmes héroïques; et il n'est pas douteux qu'elle ne fût depuis long-temps d'usage dans les hymnes latines de l'Église, et dans les chansons populaires en langue romane.

Mais une observation plus importante, c'est que les vers du poème sont endécasyllabes, et qu'ainsi ils ne diffèrent en rien de ceux que la plupart des nations modernes, les Italiens, par exemple, les Espagnols, les Anglais, etc., ont adoptés pour les poèmes de longue haleine. C'est en endécasyllabes (si toutefois l'on compte la dernière syllabe du vers, presque toujours muette), que sont écrits les poèmes du Dante, de l'Arioste et du Tasse; et c'est probablement des poètes romans que les plus anciens poètes de l'Italie prirent ce rhythme. Les Français ont adopté de préférence le vers de douze syllabes, qu'ils nomment *alexandrin;* mais, vu la longueur de cette espèce de vers, il a fallu le séparer en deux parties parfaitement égales, ce qui est un grand inconvénient, parcequ'il en résulte de la monotonie. Dans les endécasyllabes italiens, au contraire, la division ou césure qui est toujours nécessaire dans les vers d'une certaine étendue, peut se trouver tantôt après le second, tantôt après le troisième pied; et les poètes de génie savent user avec avantage, de cette faculté, pour donner plus d'harmonie à leurs vers.

Un auteur italien, pour prouver, par un exemple, l'effet heureux que produit dans la cadence des vers, cette division ou césure placée à des intervalles différents, cite une stance du Tasse, que nous croyons devoir répéter ici. Dans les cinq premiers vers la division se fait après le second pied (la 4e syllabe), et dans les trois derniers, elle se fait après le troisième pied.

B. Bonesi.— Traité de la mesure musicale et poétique. Paris, 1806, in 8°.

Giace il cavallo al suo signore appresso;
Giace il compagno appò 'l compagno estinto;
Giace il nemico appò 'l nemico; e spesso
Sul morto il vivo, il vincitor sul vinto:
Non v'è silenzio, e non v'è grido espresso;
Ma odi non so chè roco indistinto,
Fremiti di furor, mormori d'ira,
Gemiti di chi langue, e di chi spira.

C'est absolument en vers de cette même mesure qu'est composé le vieux poème sur Boëce. Nous avons même cru nous apercevoir (mais ce n'est qu'une présomption) que les vers en étaient aussi coupés par des césures placées comme celles des vers italiens. Citons en témoignage quelques vers du poème, pris sans choix dans le fragment qui nous reste, et indiquons les lieux où nous supposons des césures :

Ecvos Boeci — cadegut en afan *
E granz leden — as qui l'estan a pesant;
Reclama deu del cel, — lo rei, lo grant:
« Domne pater, — e te m fiav' eu tant,
« E cui marce — tuit peccador estant.
« Las mias musas — qui ant perdut lor cant
« De sapiencia — anava eu ditan;
« Plor tota dia, — faz cosdumna d'efant;
« Tuit a plorar — repaireu mei talent (1).

* Les Italiens ont conservé ce mot qui ne se trouve plus dans notre langue.

La césure nous paraît aussi bien marquée dans tous les vers du poème.

Cet ouvrage est, comme nous l'avons dit, le plus ancien monument que nous connaissions de notre poésie française; et l'on a vu quel avantage on en peut tirer pour l'étude de notre langue et de notre littérature. Des recherches scrupuleuses dans nos collections de manuscrits, pourront, sans nul doute, nous procurer des pièces non moins intéressantes par la date et par le sujet. A. D.

(1) Traduction mot pour mot :

Voici Boëce tombé en chagrin
Et grandes misères qui lui sont à pesanteur;
Il réclame Dieu du ciel, le roi, le grand :
« Seigneur père, en toi me fiais-je tant,
« En de qui la merci tous pécheurs sont.
« Les miennes muses qui ont perdu leur chant
« De sagesse allais-je dictant:
« Je pleure tout le jour, je fais coutume d'enfant;
« Toutes à pleurer reviennent mes facultés.

ROBERT WACE.

BENOIT DE SAINTE-MAURE.

(ADDITION AU TOME XIII. — PAGES 518 ET 424.)

Nous craignons de n'avoir point fait assez connaître, dans les notices que nous leur avons consacrées, ces deux poètes anglo-normands, qui rivalisèrent de talents, au douzième siècle, et qui tous deux jouirent, dans leur temps, d'une célébrité égale et méritée. Tout récemment, et après plus de six siècles d'oubli, l'attention des érudits s'est portée sur leurs ouvrages. Si l'on n'est pas parvenu à découvrir sur leur vie des particularités bien importantes, on a retrouvé plusieurs de leurs poèmes que l'on croyait perdus, on en a publié d'autres en entier, dont on n'avait jusqu'alors cité que des fragments. Ces publications ont fait naître des discussions savantes qui ne peuvent être sans profit pour l'Histoire littéraire et même aussi pour l'Histoire politique.

C'est sur le premier de ces poètes, *Robert Wace*, que nous croyons devoir d'abord nous arrêter.

Il est aujourd'hui bien reconnu que l'auteur du nom d'*Eustache*, que Fauchet a placé en tête de ses *anciens poètes français*, n'est autre que notre poète. Les vers qu'il cite à l'article de cet Eustache, sont bien de l'un des ouvrages de Wace, du roman de *Brut*. Il est vrai que plusieurs manuscrits de ce roman portent le nom d'Eustache ou Wistace : c'est que sans doute ils ont été copiés en France où l'on croyait devoir transformer le nom de Wace, qui paraissait étrange, en celui d'Eustache, nom très-commun, et d'où l'on pouvait d'ailleurs penser que le mot de Wace avait été tiré. Et cependant de l'erreur de Fauchet, il est resulté que, tant en France qu'en Angleterre même, vingt auteurs, qu'il serait superflu de désigner ici, ont cru à l'existence de ce prétendu poète Eustache, ce qui, du reste, est assez peu important; mais il n'était pas inutile d'en faire la remarque.

Fauchet. — Œuv., l. II, contenant les noms, etc., d'anciens poètes.

XIII SIECLE.

Il n'est pas bien sûr aussi que Wace ait jamais porté le prénom de *Robert*. C'est le savant évêque d'Avranches, Huet, qui, le premier, l'en a qualifié : Ducange, au contraire, l'appelle *Mathieu*. Ni l'un ni l'autre n'ont dit sur quelle autorité ils se fondaient pour le désigner ainsi (1). Quant à Wace qui se nomme dans presque tous ses ouvrages, il ne se donne aucun prénom.

Le peu que l'on sait de sa vie, c'est de lui-même qu'on l'a appris. Il répète souvent, et presque dans les mêmes termes, que né dans l'île de Jersey, il fit ses études à Caen, dont les écoles étaient très-célèbres au XIIe siècle; qu'ensuite il séjourna assez long-temps, hors de la Normandie, en France et même à Paris; qu'il revint ensuite à Caen; qu'il y fut protégé par trois rois d'Angleterre, du nom de Henri, alors ducs de Normandie; qu'il n'en obtint pourtant qu'une prébende dans la cathédrale de Bayeux; ce dont il se plaint assez vivement, comme nous le ferons voir dans la suite.

Nous ne connaissons aucun poète de cette époque, qui ait fait autant de vers. Nous n'avons ni les lais, ni les servantois (sirventes), ni même tous les romans qu'il dit avoir composés; mais il nous reste de lui cinq poëmes dont deux au moins sont d'une longueur peu commune, ce qui prouve suffisamment son excessive fécondité. Nous les rappellerons ici dans l'ordre où on les place ordinairement; et nous nous proposons d'ajouter plusieurs citations qui ne seront pas sans intérêt, à celles que l'on a déja faites, en divers ouvrages, tant historiques que littéraires, de quelques fragments de son poëme le plus connu, le roman de *Rou* ou de *Rollon*.

Pluquet. — Notice sur Robert Wace.

Hist. littér., t. XIII, p. 521.

I. Le roman de *Brut* ou d'*Artus de Bretagne*, paraît être le premier que Wace ait publié. Ce poëme qui, assure-t-on, n'a pas moins de dix-huit mille vers, (on ne lui en donne que quinze mille trois cents dans notre premier article), contient l'Histoire fabuleuse des rois de la Grande-Bretagne depuis la prise de Troie jusqu'en 689 de l'ère vulgaire. Ce n'est

(1) Nous présumons que Huet ayant vu quelquefois dans les manuscrits un R avant le nom de Wace, a jugé qu'il pouvait lui donner le prénom de *Robert*, et que Ducange ayant, au contraire, vu ce même nom précédé de l'abréviation M (Maistre), l'a interprétée par le nom *Mathieu*. C'est *Richard Wace* qu'il faut désormais le nommer; car c'est ainsi qu'il est appelé dans une charte qu'a eue sous les yeux le savant abbé De la Rue.

qu'une traduction ou plutôt une imitation d'un ouvrage que l'on ne possède plus; et c'est une vraie perte, car il était écrit en celtique ou bas-breton. Il ne sera peut-être pas superflu d'expliquer ici, avec plus de détails que nous ne l'avons fait dans notre premier article, comment Wace put tirer l'une de ses principales compositions d'un ouvrage écrit dans une langue qui, dès le temps où il vivait (le XIIe siècle), n'était plus sans doute connue et comprise que d'un petit nombre d'hommes studieux, de *clercs-sachants,* comme dit Wace, qui n'ignoraient pas combien la littérature armoricaine avait eu naguère d'éclat, et qui y venaient encore chercher quelques productions originales, pour les traduire ou les imiter en langue romane, devenue alors dominante (1).

Walter, savant archidiacre d'Oxford, avait trouvé l'ouvrage breton dans la Bretagne Armoricaine. Il le communiqua à Geoffroi Arthur, archidiacre de Montmouth, ensuite évêque de Saint-Asaph, qui le traduisit en latin (2).

(1) Les Trouvères, surtout les poètes anglo-normands, ayant traduit ou imité toutes les compositions en langue bretonne, qui leur avaient paru offrir le plus d'intérêt, on ne dut prendre dans la suite aucun soin de conserver les originaux. Et voilà sans doute pourquoi on ne trouve point dans la Bretagne armoricaine, de monuments de l'ancienne littérature de ce pays. Il n'en a pas été de même dans le pays de Galles. « Là plusieurs compositions en langue gallique ou armoricaine ont traversé les siècles, et se sont conservées jusqu'à nos jours. On a récemment imprimé les poèmes du grand Taliesin et du fameux Myrdlin. C'est de ce dernier que les trouvères ont fait leur célèbre enchanteur Merlin. » Voyez l'*Origine de la féerie*, par M. Walckenaer, p. 154.

La collection que mentionne ici l'auteur que nous venons de citer, a paru à Londres en trois gros vol. in-8, sous le titre de *Myvyrian archaiology of Wales.* On a revoqué en doute l'authenticité des pièces qui y sont contenues; mais elle a été incontestablement prouvée par M. Sharon Turner dans sa *Vindication of the genuiness of the ancient british poems*, 1 vol. in-8, et dans plusieurs lettres qu'il a insérées dans la grande collection intitulée : *Archæologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity*, vol. XIV.

(2) C'est de Geoffroi de Montmouth que nous avons tiré tout ce que contient ce paragraphe. Voici comme il s'exprime dans le premier chapitre de son ouvrage :

« Cùm multa mecum et de multis sæpiùs animo revolvens, in historiam regum Britanniæ inciderem, in mirum contuli quod intrà mentionem quam de eis Gildas et Beda luculento tractatu fecerant, nihil de regibus qui ante incarnationem Christi Britanniam inhabitaverant; nihil etiam de *Arturo*, cæterisque compluribus qui post incarnationem successerunt, reperissem, cùm et gesta eorum digna æternitatis laude constarent, et à

XIII SIÈCLE.

Jusqu'à cette époque on n'avait eu aucune notion de l'histoire des premiers monarques qui avaient régné en Angleterre. Le vénérable Bède qui a composé une Histoire des Anglais, depuis l'entrée de Jules-César dans la Grande-Bretagne jusqu'à l'an 731; et, plus tard, Guillaume de Malmesbury et Henri Huntingdom, autres historiens, avaient fait infructueusement de grandes recherches sur ces temps éloignés. Mais une heureuse circonstance fit connaître à Henri de Huntingdom la traduction que Geoffroy de Montmouth avait faite du *Brut* ou Histoire des rois d'Angleterre. Il en fit en latin une Analyse qu'il adressa à l'un de ses amis qui résidait en Angleterre (1).

Ce ne fut point d'après cet extrait, mais bien d'après la version latine de Geoffroi de Montmouth que Wace composa son long poème en vers français de huit syllabes. Rusticien de Pise le mit en prose française vers la fin du siècle même où il fut composé; et plus tard, Layamon et Robert de Brienne, moine de Saint-Gilbert, poètes, l'un du XIII[e], l'autre du XIV[e] siècle, le traduisirent en vers anglais.

Hist. littér., t. XV, p. 497.

Le poème de Wace finit comme la version latine d'où il a été tiré, au règne du prétendu roi Cadwallader qui gouvernait la Grande-Bretagne à la fin du VII[e] siècle : un autre poète, Geoffroi Gaimar, ayant pris pour sujet l'*Histoire des rois anglo-saxons*, continua cette Histoire des rois d'Angleterre jusqu'au règne de Guillaume-le-Roux; et ce nouveau poème se trouve dans un des manuscrits du Muséum britanni-

Bibl. reg., 13. A. XXXI.

multis populis quasi inscripta jocundè et memoriter prædicentur. Talia mihi et de talibus multotiès cogitanti obtulit *Walterus* oxinefordensis archidiaconus, vir in oratoriâ arte atque in exoticis historiis eruditus, quemdam *britannici sermonis* librum vetustissimum, qui a *Bruto* primo rege Britonum usque ad *Cadualadrum* filium Cadualonis, actus omnium continuè et ex ordine perpulchris orationibus proponebat. Rogatu illius itaque ductus, tametsi intrà hortulos phalerata verba non collegerim, agresti tamen stylo propriisque calamis contentus, codicem in latinum sermonem transferre curavi. Nam si ampullosis dictionibus paginam illivissem, tædium legentibus ingererem, dum magis in exponendis verbis quàm in historiâ intelligendâ, ipsos commorari oporteret. » — (*Galfredi monumetensis historiæ regum Britanniæ*, *lib.* 1, *cap.* 1.)

M. de Fortia d'Urban a donné une très-bonne Analyse de l'ouvrage de Geoffroy de Montmouth. *Voyez* l'Histoire ancienne des Saliens, formant le premier volume de l'*Histoire du globe*, par M. de Fortia d'Urban.

(1) Cette analyse a été conservée. Elle se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque britannique. — Biblioth. Reg., 13, c. XI.

que (1). Il existe encore, dans un autre manuscrit, une continuation du Brut, ouvrage d'un anonyme, qui prolonge l'Histoire des rois d'Angleterre jusqu'au règne de Henri III, que cependant il se contente de désigner en peu de mots, ce qui ferait croire qu'il vivait sous son règne.

Bibl. cotton., Vitell., A. X.

Le sujet du poème de Wace devait flatter la vanité des rois d'Angleterre, puisqu'on y faisait remonter l'origine de la royauté en ce pays, à *Brutus* petit-fils d'Ascagne, et arrière-petit-fils d'Énée. Aussi le poète s'empressa-t-il, dès qu'il fut terminé, de le présenter à Éléonore, femme de Henri II. Et il obtint de ce monarque un canonicat à Bayeux.

La Ravalière et plusieurs autres écrivains ont donné des Analyses plus ou moins exactes de ce roman du Brut, qui n'est qu'un long tissu de faits merveilleux, d'invraisemblables aventures. Nous nous contenterons d'exposer ici que dans cette fabuleuse source ont été puisées d'autres compositions poétiques, en nombre incalculable : par exemple les romans du *Roi Artus*, de l'*Enchanteur Merlin*, du *Saint-Graal*, de *Lancelot du Lac*, de *Tristan de Léonnois*, de *Perceval le Gallois*, etc., etc. « Le poème-roman de Brut, dit un écrivain, est le premier ouvrage où l'on trouve l'origine de la *table ronde*, de ses fêtes, de ses tournois, de ses chevaliers : on le lisait publiquement à la cour des rois anglo-normands, qui le jugeaient très-propre à exciter l'enthousiasme dans l'ame des guerriers. Les dames en allaient faire la lecture dans les infirmeries pour calmer les douleurs des chevaliers blessés dans les tournois. »

La Ravalière, poésies du roi de Navarre, t. I, p. 146.—C. N. Allon, Essai sur l'universalité de la langue franç., Paris, 1828, p. 351.

Etc. etc.

Roquefort. De la poésie française aux XII[e] et XIII siècles, p. 145.

Ce qui doit le plus attirer l'attention des érudits, dans le roman de Brut, ce ne sont pas les fables très-singulières qu'il contient sur le roi Arthus, l'enchanteur Merlin, etc., etc, (car quelles sont les anciennes annales de peuples qui n'offrent des faits de ce genre et plus merveilleux encore ?) c'est l'origine bretonne du roman. A combien de questions elle peut donner lieu ! Supposera-t-on que la chronique originale ait été primitivement composée en Angleterre, et de là exportée dans la petite Bretagne où long-temps après on l'a retrouvée ? Comment a-t-elle été oubliée, perdue dans le pays même où d'abord elle avait été écrite ? Dans une contrée de l'Angleterre, on parle encore une espèce de celtique qui a les plus

(1) Voyez l'article sur *Geoffroy Gaymar*, tom. XIII de notre Histoire littéraire, pag. 63.

grands rapports avec le breton; on pourrait donc supposer que c'est dans ce pays qu'a été primitivement composée la fabuleuse chronique des rois bretons : mais d'un autre côté des érudits, qui ont exploré avec soin la petite Bretagne, qui ont recueilli les traditions qui y sont encore conservées par le peuple des campagnes, ont reconnu ou cru reconnaître dans cette contrée les lieux décrits dans le roman, les montagnes, les forêts, qui y sont mentionnées, ont trouvé quelque ressemblance entre les anciens noms qui y sont consignés et ceux sous lesquels on les désigne encore aujourd'hui, et enfin dans quelques contes qui s'y débitent encore, surtout sur le roi Arthus, ont aperçu des rapports avec les merveilleuses aventures que contient le roman de Brut. Ils en concluent que c'est dans l'Armorique même et non ailleurs qu'il faut chercher l'origine première de toutes les fables que contenait la chronique celtique, de toutes celles qu'on y a par la suite ajoutées, qu'enfin ce fut là qu'elle a été originairement écrite en bas breton (1). Pour se décider entre ces diverses opinions, il faudrait avoir sous les yeux plus de documents qu'il n'a été possible jusqu'à ce jour d'en rassembler.

Nous terminerons cet article supplémentaire, déjà trop long peut-être, sur le roman de Brut, par une seule citation, qui n'aurait pas dû être omise dans notre premier article parce qu'elle peut servir à l'éclaircissement d'un point historique (2).

(1) Au XII[e] siècle, on était si convaincu que la petite Bretagne avait été le théâtre des plus merveilleuses aventures racontées dans le roman de Brut, que Wace qui les avait décrites en vers, eut la curiosité d'aller sur les lieux même, visiter la forêt de Brecheliant, la grotte des fées, etc. Mais il revint assez mécontent de son voyage : il cherchait des prodiges, et n'en trouva point. C'est ce qu'il nous apprend dans ce passage d'un autre de ses poëmes, le Rou :

Rom. de Rou, v. 11534 et suiv.
[1] Je cherchai.

Là (en Bretagne) allai jo merveilles querre,
Vis la forest et vis la terre;
Merveilles quis [1] maiz nes' trovai;
Fol m'en revins, fol i allai,
Fol i allai, fol m'en revins,
Folie quis, per fol me tins.

(2) Observons pourtant que cette citation se trouve *en note* dans un article sur le poète *Alexandre*, tom. XV de notre Histoire littéraire; mais elle aurait aussi dû se trouver, et de préférence, à l'article sur Wace.

Des auteurs, et entre eux Legrand d'Aussy, ont prétendu que les douze pairs de France ne furent institués qu'au commencement du XIII[e] siècle. Nous répéterons ici des vers de Wace qui nous semblent détruire entièrement cette opinion. Wace, dans son roman, suppose qu'un certain Gofar ou Gofier, roi des Poitevins, vient demander secours à la France contre les Troyens qui se préparaient à l'attaquer, et voici ce qu'il dit:

Li rois en ot dol et pesance,
Por querre aïe [1] alla en France,
As *dose pers* [2] qui là estoient,
Qui la terre en douse partoient.
Chascuns des douse un fié [3] tenoit,
Et roi appeler se faisoit;
Cil douse ont à Gofar promis
A vengier de ses anemis.

[1] Pour demander aide, secours.
[2] Aux douze pairs.
[3] Fief

D'après la citation que nous avons faite dans notre premier article, de quatre vers de Wace, il est incontestable qu'il composa son roman de Brut en 1155. Et par les vers que nous venons de rapporter, on voit qu'alors, c'est-à-dire vers la moitié du XII[e] siècle, les poètes même parlaient des douze pairs comme d'une institution ancienne et bien connue. Ce qu'il y a de plus singulier dans ces vers, c'est que Gofar ne demande point assistance, aide, au roi de France, mais bien aux *douze pairs*, qui *partageaient* entre eux la *terre,* le pays, et desquels *chacun se faisait appeler roi.* Wace supposait sans doute qu'à l'époque où il plaçait les événements de son poème, c'est-à-dire bien avant le huitième siècle, ce n'était pas un seul roi qui gouvernait la France, mais bien *douze pairs.*

Hist. litt., t. XIII, p. 521.

Les manuscrits de ce poème-roman sont beaucoup moins rares que ceux du grand ouvrage de Wace dont nous allons nous occuper. La bibliothèque royale de Paris possède quatre manuscrits du Brut, et le *Museum britannicum,* un pareil nombre. Ceux-ci offrent des variantes assez considérables, et dans deux au moins on trouve des *continuations* en vers, qui n'existent pas dans les manuscrits de France.

II. *Le roman de Rou et des ducs de Normandie.*

Il nous sera plus facile qu'il ne l'avait été jusqu'ici de faire connaître cet important poème historique, puisqu'il

Le Roman de Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace, publié pour la première fois, d'après les manuscr. de France et d'Angleterre, par Frédéric Pluquet. — Paris, 1827, 2 vol in-8°.

a été publié en entier, d'après les manuscrits les moins fautifs, et que l'éditeur, qui joint le goût à l'érudition, a classé dans l'ordre le plus convenable, les différentes parties ou *branches* dont il se compose, en l'enrichissant de nombreuses et intéressantes notes. On ne connaissait jusqu'ici Wace que sous des rapports assez désavantageux : on lui reprochait sa prolixité, sa crédulité, ses inexactitudes historiques, son ignorance; on peut à présent l'apprécier avec plus de justice. Il est souvent peintre, et bon peintre de mœurs; il trace quelques caractères avec assez de vérité, raisonne parfois en moraliste, en philosophe, et, dans quelques occasions, ne manque ni de chaleur, ni d'énergie. Il ne serait plus permis d'adopter, dans toute sa rigueur, ce jugement de Brequigny : « La poésie de Wace n'est qu'un amas de rimes accumulées sans art et sans règle. Son style dégénère le plus souvent en une battologie fastidieuse, une abondance stérile d'expressions sans chaleur et sans couleur. »

Notices des Mss. de la Bibl du roi, t. V, p. 78.

Le roman de *Rou* n'est pas, comme on l'a dit, une continuation du roman de *Brut;* mais on ne peut s'empêcher de trouver entre les deux poèmes une incontestable liaison; et dans l'un comme dans l'autre le but du poète a très-clairement été de flatter les trois rois d'Angleterre du nom de Henri, qu'il dit lui-même *avoir vus et connus* (1), et de l'un desquels il avait reçu un bienfait, qui ne satisfaisait point, il est vrai, son ambition ou sa cupidité. Dans le Brut, c'étaient les prétendus hauts faits des premiers rois anglais ou plutôt anglo-saxons qu'il avait voulu célébrer; dans celui-ci (le Rou), il raconte l'histoire du premier des ducs de Normandie, Rollon, et de ses successeurs immédiats de qui descendaient les Henris, rois d'Angleterre. Ainsi l'objet des plus grands travaux du poète, comme ceux de son rival, Benoist de Sainte-More, a presque tou-

(1) Voici comme il s'exprime :

Treis reis Henris vi e cunui
E cler lisans * en lur tems fui.
Des Engleiz furent reis tos treis;
E tos treis furent ducs e reis;
Reis d'Engleterre par cunquie,
E ducs furent de Normandie.

Le roman de Rou, tom. I, vers 5,324 et suiv.

* *Clerc-lisant* ne signifie qu'un homme instruit, un savant. On a aussi interprété cette expression par celle-ci : *Lecteur du roi.*

jours été l'histoire ou plutôt l'illustration des rois d'Angleterre. Les deux poètes ne travaillaient, à l'envi l'un de l'autre, que sur l'invitation ou, si l'on veut, les ordres de Henri II, leur roi. On sait que ce monarque aimait les lettres, et surtout les poètes qui écrivaient en langue française, langue que son aïeul, Guillaume le Conquérant, avait portée en Angleterre, et qui était devenue celle de la cour et d'une grande partie de la nation.

Le roman de Rou contient 16, 547 vers. De ses diverses branches ou parties, quelques bibliographes ont fait, à tort, autant d'ouvrages séparés. Depuis que l'éditeur, que nous avons déja cité, les a réunies, on ne peut plus douter que, bien qu'elles n'aient pas été composées dans l'ordre qu'il leur donne, elles aient été destinées à ne former qu'un tout, qu'un seul ouvrage. C'est ce qui résulte clairement de l'aperçu aussi juste que concis de l'ensemble du poème que donne l'éditeur (M. Pluquet) dans sa notice sur la vie et les écrits de Wace.

Le roman de Rou, publié pour la première fois par Fréd. Pluquet, t. I, p. 11.

« La première (branche ou partie) écrite en vers de huit syllabes, et paraissant destinée à servir d'introduction, contient l'histoire des irruptions des premiers Normands en France et en Angleterre; la seconde en vers alexandrins, l'histoire de Rou ou Rollon; la troisième en vers de même mesure, l'histoire de Guillaume-Longue-Épée et de Richard Ier, son fils; la quatrième enfin, écrite dans le même mètre que la première, et plus longue à elle seule que les trois autres parties, la fin de l'histoire de Richard Ier, et celle de ses successeurs jusqu'à 1106, sixième année du règne de Henri Ier. »

Histoire littéraire, tom. XIII, pag. 526.

Ainsi, le poète parcourt deux siècles au moins de l'histoire de la Normandie. Il avait pris pour guides, comme nous l'avons dit dans un premier article, deux historiens dont rarement il s'écarte : Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges. C'est d'eux qu'il prend non seulement les faits principaux, les seuls qu'on puisse regarder comme exacts, mais nombre de petites anecdotes et contes populaires qu'il entremêle à sa narration, et qui en interrompent souvent la gravité. Après la description d'une bataille, on trouve quelquefois un conte de légende, ou, pour mieux dire, un *fabliau*.

Nous terminerons cette partie de notre notice par deux citations qui feront connaître beaucoup mieux que toute

explication, la manière de l'auteur; et nous les choisirons dans les *branches* où il s'est servi de rhythmes différents.

Rollon, chassé du Danemarck, avec un grand nombre de ses compagnons, a d'abord fait une incursion en Angleterre, et a battu les Anglais qui s'opposaient à ce qu'il y formât un établissement. Il ne sait s'il doit réunir ses forces pour retourner en Danemarck, ou s'il doit rester en Angleterre en contractant une alliance avec les Anglais, ou enfin s'il doit passer en France pour y conquérir quelque contrée. C'est une vision qui le détermine à prendre ce dernier parti.

Rom. de Rou, t. I, p. 48, vers 983 et suiv.

Une noit[1] k'il se fu de maintes porpensez,
Vit une avision[2], dont fu mult éfréez :
Ço li esteit avis[3] ke sor un mont séeoit,
Si halt k'en tote France nul si halt n'i avoit;
Une fontane en son encochenel[4] avoit,
Dont ewe[5] bele et clere, nete e sane coroit[6].
Rou esteit de lièpre tot taint e tot vertiz[7],
En l'ewe se bagnoit, si ert emprès[8] gariz.
Li mont ke rou sonjoit ert d'oisiaz[9] si garniz,
Ke tot esteit covert de granz e de petiz;
En la fontane el mont s'aloent tuit bagnier,
Lor eles[10] esbatoient, s'aloient porcachier[11],
Estrainz è rainz portoient[12], si s'aloient muchier[13].
Mult i aveit oisiax, tot li mont porprenoient[14],
En plusors lieuz trovoient niz et altres fesoient;
Kel part ke il aloient à Rou obéissoient,
E lor eles senestres totes rouges estoient.
Kant Rou leva el main[15], si prisonz[16] apela,
E de totes sis nés[17] sis compagnons manda :
Kant furent asemlé, son sonje lor conta,
Tot en ordre lor dit si com il le sonja.
Un crestien i out, ki des prisonz esteit[18],
Cil espeloit[19] li songe, si com il le diseit :
Li mont, dist-il, de France de sor ki Rou séeit,
Ço esteit Sainte-Iglise, ù il aproviereit[20];
La fontane del mont est Saint-Baptestire[21];
Le lièpre est péchié, ke nul mal non est pire;
Contre lièpre n'en a medecine ne mire[22],
Ne roiz, ne emperere, tant seit grant lor empire.
El baptisme, dist-il, seras régénérez;
Des péchiez ke fet as tu seras pardonez,
E par Saint-Baptestire tu seras sanez[23].
Altrement ne peut estre for par ço éurez[24].
Li aviax[25] ki en l'ewe sont emprez tei bangniez,
Ço sont li compaingnonz, ki seront bauptisiez,
Poi seront avoc tei al païz herbergiez[26].
Là sus oveuc li Angles[27], par mul grant amistiez,

[1] Nuit.
[2] Un songe.
[3] Il lui semblait.
[4] Sur son sommet.
[5] L'eau.
[6] Nette et saine courait.
[7] Tout changé.
[8] Après, aussitôt.
[9] D'oiseaux.
[10] Ailes.
[11] Poursuivre.
[12] Ils portaient des pailles (estrainz) dans les rameaux (rainz).
[13] Cacher.
[14] Enveloppaient, occupaient toute la montagne.
[15] Se leva le matin.
[16] Ses prisonniers.
[17] Ses navires.
[18] Il y avait un chrétien qui était au nombre des prisonniers.
[19] Expliquait.
[20] Où il approcherait.
[21] Baptistère.
[22] Ni medecin.
[23] Guéri.
[24] Tu ne peux être que par cela heureux.
[25] Les oiseaux.
[26] Hébergés.
[27] Avec les anglais.

Lor aires e lor niz par la terre feront:
Ço sont mezons et viles k'il adéfieront.
Li cors Nostre-Seignor ensemle rechevront,
E li saint sanc beniz, par qui salut aront.
Par les eles vermeilles ki à senestre sont,
Peuz les escuz entendre, k'a lor cols porteront (*a*);
Homes de plusors terres à tei obéiront,
Com li oisels faseient ki erent sor li mont.

Quant Rou oï du sonje l'interprétacion,
A cele ki le dist dona grant guerredon[1],
E tot quite le fist metre horz de prison,
E por li quitiez furent sis compaignon[2].

[1] Grande récompense.
[2] Et à cause de lui, furent délivrés les prisonniers, ses compagnons.

Nous prendrons une autre citation dans l'histoire de *Guillaume le Conquérant*. Après une description vive, animée, mais minutieuse et trop longue, de la bataille que Guillaume, descendu en Angleterre, eut à soutenir contre Harold, Wace arrive à ce moment fatal où Harold succomba, où son drapeau fut enlevé par les Normands:

Rom. de Rou, t. II, p. 276, vers 13,898 et s.

Mult veissiez Engleiz tomber,
Gésir à terre e jambeter[1],
Et as chevals cels defoler[2]
Ki ne se poent relever;
Mult véissiez voler cerveles
Et à terre gésir boeles[3].
Mult en chaë, à cel enchaus[4],
Des plus riches e des plus haus.
Engleiz par places se aestreignent[5],
Cels ocient[6] ke il ateignent,
Et plus qu'il poent s'esvertuent,
Homes abatent, chevals tuent.
Un Engleiz a li dus veu[7],
A li ociere a entendu[8];
Od une lance k'il portout
Férir le volt[9], maiz il ne pout;
Kar li dus l'a anceiz[10] feru
E à terre jus abatu.
Grant fu la noise e grant l'occise[11];
Maint alme i out forz de cors mise[12];
Li vif de suz li morz trepassent[13],
D'ambes parz de férir se lassent[14].
....
....

[1] Gambader.
[2] Et ceux-là foulés sous les pieds des chevaux.
[3] Boyaux.
[4] En cette chasse (poursuite).
[5] Se serrent en pelotons.
[6] Tuent ceux.
[7] Venu.
[8] S'est préparé, se disposait à le tuer.
[9] Veut le frapper.
[10] D'avance.
[11] Le massacre.
[12] Mainte ame il y eut qui sortit des corps.
[13] Les vivants passent par-dessus les morts.
[14] Des deux côtés on se lasse de frapper.

(*a*) Ces deux derniers vers peuvent être expliqués ainsi :
Par les ailes rouges que les oiseaux ont à gauche, tu peux entendre les Écus qu'ils (les compagnons de Rollon) *porteront à leurs cous.*

M. Pluquet observe avec raison qu'il résulte de ce passage que les écus (les boucliers) des Normands étaient peints en rouge.

XIII SIÈCLE.

[1] Les Normands ont tant poussé en avant.
[2] Harold.
[3] Mais il souffrait beaucoup de l'œil qu'on lui avait creé dès le commencement du combat).
[4] Frappe Harold sur la visière de son casque (ou plutôt sur cette partie du casque, percée de trous, par où l'on respirait).
[5] Le fer pénétra jusqu'à l'os.

Tant unt Normant avant empeint[1],
K'il unt à l'estandart ateint.
Heraut[2] à l'estandart esteit,
A son poer le desfendeit,
Mais mult esteit de l'oil grevez[3]
Por ço k'il li esteit crevez.
A la dolor ke il senteit
Del colp del oil ki li doleit,
Vint un armez par la bataille;
Heraut feri sor la ventaille[4],
A terre le fit tresbuchier;
E quant k'il se volt redrecier,
Un chevalier le rabati,
Ki en la cuisse le féri,
En la cuisse parmi le gros;
La plaie fu de si en l'os[5] (1).

On sait que le lendemain de cette terrible bataille, on eût beaucoup de peine à retrouver au milieu des morts amoncelés, le corps de Harold. Sa tête était tellement mutilée, que, suivant quelques historiens, il fallut appeler sa maîtresse Édith-la-belle (*Editha pulchra*) pour qu'elle pût le reconnaître à d'autres traits que ceux du visage. Wace, qui le plus souvent se livre avec complaisance aux détails les plus minutieux, ne fait aucune mention d'Édith, ni de la douloureuse recherche qu'elle fut forcée de faire parmi les morts, ce qui pourrait jeter quelque doute sur la vérité de l'anecdote. Il dit bien qu'il fut permis aux parents et aux amis des guerriers qui avaient péri dans le combat d'emporter leurs corps, mais il ajoute qu'il ne sait ni qui enleva celui de Harold, ni par qui il fut enterré à Warham.

Rom. de Rou, Vers 14,083 et suiv.

[6] Chercher.
[7] Aux églises, aux monastères.
[8] Prêtres.
[9] Ont reçu ceux (les corps) qui avaient été trouvés.
[10] Ont fait des fosses et les ont mis dedans.

Li nobles dames de la terre
Sunt alées lor maris querre[6];
Li unes vunt querrant lor pères,
U lor espos, u filz u freres;
A lor villes les emporterent,
Et as mostiers[7] les enterrerent.
Clers e proveires[8] del païs,
Par requeste de lor amis,
Unt cels ke il troverent pris[9];
Charniers unt fait, cil unt enz mis[10].
Li reis heraut fu emportez,

(1) M. Pluquet remarque que là se terminent les actions représentées sur la tapisserie de Bayeux.

E à Varham fu enterrez;
Maiz jo ne sai ki l'emporta,
Ne jo ne sai ki l'enterra.

III. — *Chronique ascendante des ducs de Normandie.*

Notre premier article sur Robert Wace ne comprend point *la chronique ascendante* au nombre de ses ouvrages. Il était alors fort douteux qu'elle fût de lui ; mais le poème a été publié depuis dans les *Mémoires de la société des antiquaires de la Normandie*, et l'auteur s'y nomme dès les premiers vers. Nous ne pouvons donc plus le passer sous silence; et, d'ailleurs, si, pour le style, il nous paraît fort au-dessous des autres écrits de Wace, il n'est pas, sous d'autres rapports, indigne de toute attention.

Hist. littér., t. XIII, p. 510.

IIe partie de ces mém. p. 442

Les manuscrits de ce poème sont assez rares, et la Bibliothèque du roi n'en possède qu'une copie faite par Lancelot. Elle ne contient que 314 vers; mais ce sont des *alexandrins*. Wace avait déjà employé ce rhythme, comme nous l'avons remarqué, dans une grande partie de son poème de *Rou*.

Dans la chronique que l'on a nommée *ascendante* (elle n'a point ce titre dans les manuscrits), Wace a prétendu offrir à ses lecteurs l'histoire de Normandie, en rétrogradant, c'est-à-dire, en remontant graduellement du règne de Henri II roi d'Angleterre, à Rollon premier duc de Normandie. C'était une idée assez bizarre. Dans l'histoire, les événements naissent, ou plutôt découlent le plus souvent les uns des autres; et comment expliquer, comprendre les événements, si l'on n'en connaît d'avance l'origine et la cause ? Aussi le poème de Wace est-il d'une sécheresse remarquable : il serait sans intérêt si, dans quelques passages, l'auteur ne parlait de lui, et si dans quelques autres, il ne nous montrait clairement l'animosité qui existait alors entre les Normands et les Français ; animosité que, par politique, les rois Anglais, souverains en Normandie, ne manquaient point d'alimenter, et qui subsista encore long-temps après la conquête de ce duché par Philippe-Auguste. Ce sont ces passages que nous citerons de préférence.

Il paraît que la prébende dont Wace avait été gratifié, était peu lucrative ; car dès les premiers vers, après avoir

rappelé qu'il est auteur du grand poème de Rou, il expose ses besoins, et se plaint même à Henri II, tout en lui prodiguant des flatteries, de ne recevoir de lui que des promesses. Ses *besoins*, si on l'en croit, étaient tels qu'il ne pouvait souvent payer les *gages* de ceux qui le servaient.

Mil chent et seisante anz out[1] de temps et d'espace, (1)
Pois que Dex[2] en la Virge descendi par grace,
Quant un clerc de Caen, qui out non mestre Vace,
S'entremist de l'estoire de Rou et de s'estrace[3],
Qui conquist Normandie, qui qu'en pois ne qui place[4],
Contre l'orguil de France qui encor nos manace:
Que nostre roiz Henri la cognoisse et sace[5]?
Quer gaires n'ai de rentes et gaires n'en porcace[6],
Mez avarice a frait[7] a largesce sa grace,
Ne pot li mains ovrir, plus sont gelez que glace.
. . . .
. . . .
Du roi Henri voil faire cel premiere page,
Qui prist Alianor[8] dame de haut parage:
Dex doint à ambedeuls[9] de bien faire corage.
Ne me font mie rendre à la cort m' usage[10],
De dons et de promesses chescun d'euls m'asoage[11],
Mez busuing vient sovent qui tost sigle[12] et tost nage,
Et sovent me fait mettre le denier el gage[13].

Dans le roman de Rou, Wace n'avait laissé échapper aucune occasion de témoigner son indignation, sa haine même contre les Français; mais dans la chronique ascendante, ce sont de véritables injures, des malédictions qu'il lance contre eux. Il est évident, par ses vers même, que ce qui inspirait tant d'animosité au poète normand, sujet de Henri II, c'est qu'il pensait, avec assez de raison, que les Français feraient de constants efforts pour que les rois d'Angleterre ne possédassent aucune terre sur le continent.

Les boísdies[14] de France ne sont mie à celer
Toz tems se penerent[15] d'els (les Normands) veincre et d'els grever;
Et quant Franchiez nes poient par force sermonter,
Par plusors triceries les solent[16] agraver,

[1] Il y eut.
[2] Depuis que Dieu.
[3] De sa race. (*estrace*, extraction).
[4] A qui que ce soit que cela plaise ou non.
[5] (L'histoire de Rou).
[6] N'en recherche. (V. Ducange, Verbo *Porchaucharc*.)
[7] Brise enleve.
[8] (Eléonore de Guienne).
[9] Dieu donne à tous deux.
[10] Le mien usage (ce qui m'est nécessaire).
[11] Me soulage (*me solatur*).
[12] Navigue (vient à voile).
[13] Mot à mot: « et souvent me fait mettre le refus au gage » (*Denier*, ou plutôt *dennye*, *desni*, du latin *denegatio*).
[14] Félonies, trahisons (en basse latinité, *Baudia*. V. Ducange).
[15] S'efforcèrent.
[16] Sont dans l'habitude de les opprimer.

(1) L'orthographe des vers de *la chronique ascendante* n'est pas celle des autres poèmes de Wace. C'est qu'elle a été publiée d'après un manuscrit français, ou une copie faite en France. Dans les manuscrits anglais qui ont servi à la publication du roman de Rou et d'autres ouvrages, l'orthographe de plusieurs mots est très-différente. Par exemple, on y trouve *e* au lieu d'*et*, *ki* au lieu de *qui*, des *U* au lieu d'*O*, etc., etc.

Forligniez[1] sont, dont l'en souloit chanter[2],
Faus sont et soduianz[3] : ne nuz s'i deit fier :
D'aveir sont convoitous, n'en nes peust avonder[4],
De doner sont escars[5], et demandent aver,
Qu'onq Francheiz ne voudrent as Normanz fei[6] porter,
Ne por fiance fere, ne por sur sainz jurer;
Ne porquant[7] bien les solent Normanz refrener,
Non mie par traïsons, mez par granz colps doner :
Se les Francheiz poieint lor penser achever,
Ja li rois d'Engleterre n'arait rien decha mer,
A honte l'en feroient s'il pooient passer.

Par quelques vers où il décrit la révolte des fils de Henri II contre leur père, révolte qu'il attribue aux conseils des Français (et il est vrai que Louis VII, ou le Jeune, se déclara pour ces fils ingrats), on peut, approximativement du moins, indiquer la date de ce poème. Il est nécessairement postérieur à l'an 1173, puisque c'est dans cette année même qu'eut lieu la révolte des fils de Henri. Voici comme notre poète en parle :

Li barons de la terre (de France) jo ne voil nombrer
Ki li filz vers li pere firent desnaturer,
Et li pere et li filz firent entre medler[8]:
Li pere por li filz voudrent desonorer.
Des gaings ke il firent ne se porent venter :
S'il voloient nos pertes provoier et esmer[9],
Jamez en lor aé[10] nes porroeient restorer,
Ne lor filz, ne lor files nes porreint estorer.
Lor vignes et lor bois fist li rois estreper[11],
Et lor maisons ardoir et lor chastels gaster.

C'est du règne de ce Henri II qui eut si long-temps à combattre et ses fils et les Français, que part le poète pour remonter jusqu'à Rou (Rollon),

.... Li bon conquéréor,
Li vassal, li hardi, li bon combatéor,
Qui fist mainte bataille et soffrit maint estor :
Du lignage le claim[12] et li chief et la flor.
Tant guerra franchoiz, et tant lor fist poor,
Qu'il s'entr'accorderent, paix pristrent et amor :
Li roiz qu'il teneit li fist si grant énor,
Gille[13] une soie fille li dona à usor[14],
Et tote Normandie et dedenz et entor.

[1] Dégénérés.
[2] Et sont le sujet ordinaire des chansons.
[3] Séducteurs, imposteurs.
[4] On ne peut les rassasier. (avonder, d'*abundare.*)
[5] Chiches. (*Escars*, vient probablement de *scarificatus*, scarifié, déchiqueté.)
[6] Foi.
[7] Et pourtant.
[8] Brouiller.
[9] Réparer et evaluer.
[10] En leur vie (*aé* — d'*ætas*).
[11] Déraciner, détruire. (estreper, d'*exturpare.*)
[12] Je le proclame de sa race le chef et la fleur.
[13] *Giselle* sa fille.
[14] A femme (uzor, d'*uxor*).

IV. *Établissement de la fête de la Conception*, Poème en vers de huit syllabes dont le manuscrit existe à la Bibliothèque du roi.

Ms. n° 20, fol. 230.

C'est à un miracle que l'on doit l'établissement de *la fête de la Conception;* et comme nous l'avons dit ailleurs, les Normands ont été les premiers qui en France aient eu l'idée de célébrer cette fête.

Hist. litter., t. XIII, p. 529.

Wace, dans un assez long poème, commence par raconter avec une grande naïveté, l'éclatant miracle par lequel la Vierge manifesta le désir que sa conception fût célébrée. L'abbé Hesdin avait été envoyé comme ambassadeur, par Guillaume-le-Conquérant, vers le roi de Danemarck. Au retour de sa mission, le vaisseau qui le portait est assailli par la plus terrible tempête; plus de salut pour l'équipage: tous les passagers sont montés sur le pont, n'attendant plus que la mort. Un ange apparaît sur le vaisseau, et appelle Hesdin à qui il dit:

> Hesdin, se tu t'en veus r'aler,
> Se tu de la mer veus oissir,
> Et sains ent on païs venir,
> Voe [1] et promet que feras,
> A tous les ans que tu vivras,
> Et à faire l'enseigneras
> As esglises que tu porras,
> La sainte feste et li saint jor
> Que la mere nostre seignor,
> La roine boneurée
> Fu conciue et engendrée.

[1] Voü.

Mais, répond Hesdin, comment nommera-t-on cette fête? Quel jour sera consacré à sa célébration? L'Ange reprend alors la parole:

> La conception que je di
> Est en décembre à l'uisme di [2];
> L'uisme jor devers l'entrée [3]
> Doit la feste être célébrée.
> Quel servise, dist-il, ferons,
> Quant nul servise n'en avons?
> Li Angles [4] respont-à l'abbé:
> Tout cel de sa nativité,
> Qui est huit jors dedenz septembre,
> Cel même dis en décembre;

[2] Au huitième jour.

[3] Au commencement (du mois).

[4] L'ange.

Tout le service sans muance,
Fors seul le nom de sa naissance;
Là où *nativitas* dit l'on
Illuec diras conception;
Conceptio illuec diras
Là où l'on di *nativitas.*

On pense bien qu'Hesdin prit tous les engagements qu'il plut à l'ange de lui imposer; et aussitôt cessa la tempête.

Telle fut l'origine de la fête de la Conception en Normandie: et là comme ailleurs, elle ne tarda pas à devenir une des grandes fêtes de l'année. Les Normands, pour la rendre plus intéressante encore, établirent pour ce jour-là des jeux poétiques, des espèces de concours littéraires: ce qui fut imité de proche en proche, dans plusieurs autres provinces. Dans ces *Puys-d'amour* (1), comme on les appelait, ceux qui chantaient le mieux la beauté qui les enflammait recevaient une couronne pour récompense; en Normandie, à l'époque du Puy de la conception de la Sainte Vierge, on distribuait des prix aux auteurs des meilleurs vers composés en l'honneur de *la reine des cieux.*

Dans tout le reste de son poème sur l'établissement de la fête de la Conception, Wace raconte en vers du genre de ceux que nous avons cités, la vie et les miracles de la Vierge.

V. *La Vie de saint Nicolas,* poème en vers de huit syllabes.

Wace avait mis en vers les vies de plusieurs saints; mais nous ne connaissons de tous ces poèmes que celui dont nous allons nous occuper. Ignorant peut-être qu'il en existait un manuscrit à la Bibliothèque royale, l'auteur de notre premier article sur Wace n'en a rien cité, il ne l'a pas même

(1) On sait que l'on nommait ainsi des exercices, des concours littéraires. Le mot *Podium* ou, dans la basse latinité, *Pogium* d'où le mot *Puy* est dérivé, signifiait une *colline,* une élévation quelconque, et aussi tout ce qui secondait les forces, servait d'*appui*, un bâton par exemple, un balcon, etc. (V. Ducange aux mots *Podium*, *Pogium*, *Podiolus*, etc.) L'application de ce mot à des assemblées qui avaient ordinairement lieu sur des collines ou *Puys*, et dans lesquelles des orateurs ou poètes, pour se faire entendre, montaient sur un lieu encore plus élevé, sur des gradins ou amphithéâtres, était donc naturelle et de toute justesse.

XIII SIÈCLE.

compté au nombre des ouvrages qu'il lui attribue. Nous réparons cette omission.

Il existe en Angleterre plusieurs manuscrits du poème sur S. Nicolas, l'un à la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge, un autre dans la bibliothèque Bodleïenne, enfin un troisième qui appartient à M. Francis Douce, membre de la société des antiquaires de Londres. Wace se nomme au commencement du poème (vers 35) et à la fin; il dit l'avoir composé

A l'oës Robert fit tiout
Qui seint Nicholas mult amout.

Hickesii Thesaurus litteraturæ septentrionalis, 2 vol. in-fol.

Le savant Hikes, auteur du plus grand et du plus important ouvrage qui ait été publié sur les langues et la littérature du Nord, avait eu communication du MS. de Cambridge. Parmi plusieurs pièces en ancien saxon qui y étaient réunies, il trouva deux poèmes en langue romane dont l'un était la Vie de S. Nicolas par Wace, et dont l'autre, plus curieux peut-être, méritera aussi que nous en mettions au moins un fragment sous les yeux des lecteurs.

Nous citerons peu de vers de la Vie de S. Nicolas qui, par le style autant que par le sujet, rappelle les cantiques et les romances qui étaient et qui sont encore dans la bouche du peuple de nos campagnes. Voici le début du poème, tel qu'il se trouve dans le MS. de la Bibliothèque royale, n° 7268, colb. 3745, in-4° fol. 117, v°. col. 2.

A ces qui n'unt lectres aprises,
No lur ententes n'i ont mises,
Doivent li clerc moutrer la lei,
Parler del seint, dire pour quei
Chescune feste est controvée
Chescune à suivir gardée.
Chescone ne poet tut saver
Ne tut oïr ne tut véer.
Li un sunt lai[1] li un lectré
Et li un fol et li un sené
Li un petit et li un grant,
Li un povre, li un manant;
Si done Deus diversement
Divers dons à diverse gent;
Chescon deit mustrer sa bonté
De ces que Deus lui a donné.
Etc., etc.

[1] Laïque (*au figuré*, ignorant).

On pense bien que les miracles de S. Nicolas tiennent une grande place dans le poème. En voici un que le saint opère au milieu d'une tempête et lorsque tout l'équipage d'un vaisseau criait miséricorde :

MSS. de la Biblioth. Royale déjà cité, folio 119, col. 1. — Hickes, p. 149.

Dont comencent tut à crier
Deu et ces sein [1] et reclamer;
Mult se cleiment cheistif et las;
Sovent dient : seint Nicholas,
Socure, saint Nicholas sire,
Si tels es com nos oum dire.
Atant un hom lur aparust
Qui od els [2] en la nef estut;
Si ad tant od els parlé :
« Jeo suis que tant me avet apelé. »
Isnel pas [3] le orage cessat
Et seint Nicholas s'en alat (1).

[1] Ses saints.

[2] Devant eux.

[3] Sur-le-champ. (*ignito*, ou, peut-être, *in ipso passu*).

L'autre poème en langue romane, que contient le manuscrit de Cambrigde, est d'un anonyme (Hickes, du moins, n'en nomme pas l'auteur). Il a pour tite *Fœmina,* et le poète s'est empressé d'expliquer aussitôt ce titre qui, en effet, ne donnerait, sans cette explication, qu'une fausse idée du sujet de son ouvrage. *Liber iste,* dit-il, avant d'entrer en matière, *vocatur* FOEMINA *quia, sicut fœmina docet infantem loqui maternam* (*linguam*), *sic docet iste liber juvenes rethoricè loqui gallicam.* Ainsi c'est un traité grammatical, ou plutôt l'art de parler avec exactitude, ou, si l'on veut, *élégamment* (il nous semble qu'il faut entendre ainsi l'adverbe *rethoricè*); et l'auteur n'a donné à son poème le titre de *la Femme,* que parceque le plus ordinairement ce sont les mères ou les nourrices qui apprennent aux enfants la langue vulgaire. Au reste, c'est moins les éléments de la grammaire que le poète enseigne que les règles du *beau langage,* si l'on en juge par le fragment que nous allons citer. C'est une chose assez remarquable que, dans un temps où

(1) Hickes (*Grammatica Anglo-Saxonica in Thesauro*, p. 146), cite quelques-uns de ces vers qu'il traduit ainsi :

Sæpè miselli et lassi clamantes
Sæpè dicebant : sancte Nicolae,
Succurre nobis, Domine Nicolae,
Si quem dicunt is es.
Tandem iis apparuit homo
Qui in nave juxtà eos stetit.

XIII SIÈCLE.

la langue romane était encore barbare et informe, un poète se fit déjà professeur d'élégance, ou de purisme.

Le fragment que l'on va lire est tiré du 1er chapitre, lequel porte dans le manuscrit, le titre suivant : *Caput primum docet rethoricè loqui de assimilitudine bestiarum.* Il ne faut pas croire que, par ces mots de *assimilitudine bestiarum,* l'auteur se propose d'indiquer les rapports qui existent entre les bêtes de diverses espèces : ce qu'il veut annoncer par son titre, c'est qu'il va indiquer les noms que l'on donne en langue romane, à différentes *réunions de bêtes.* Nous ne nous flattons pas de pouvoir rendre par des analogues tous les noms divers que l'on donnait autrefois à ces réunions de bêtes, que nous ne désignons plus aujourd'hui que par deux ou trois expressions à peu près semblables entre elles. Si Hickes a interprété plusieurs de ces noms qui paraissent provenir du franco-théotisque ou de l'ancien saxon, il a laissé l'explication des autres à la sagacité des lecteurs.

(*a*) Primez [1] où ceruez [2] sont assemblé
Un herde [3] donque est appelé :
Des grues ensy un herde,
Et des griuez [4] sans h erde.
Nye [5] des fesauntez coueye [6] des perdryz,
Dame* des alowez [7] eipe [8] des berbyz [9].
Soundre [10] des porks et estaruyz*,
Deueye* des heronez et pipe [11] de oseaux.
Greyle* des geleznez [12] torbe [13] des cercieles [14]
Lure [15] de faukonez et demesclez*.
Oste [16] dit homme en batayle,
Fuson [17] dit homme de vif amayle [18].
Haraz [19] dit homme dez poleynez [20],
Folie [21] dit homme dez vileynez [22].

[1] D'abord. — [2] Cerfs. — [3] Le mot anglais *herd* signifie *troupeau.* — [4] Grives. — [5] Nichée. — [6] Couvée; compagnie. — [7] Alouettes ? — [8] En saxon comme en franco-théotisque, *heap,* suivant Hickes, signifie une assemblée, une troupe. Il signifie encore, en anglais, un tas, un amas. — [9] On disait autrefois *berbis*, du latin *vervex.* — [10] Hickes dit que ce mot vient du francique, et il l'interprète en latin par le mot *grex.* — [11] Ce mot, dit Ménage, est imité de la voix des oiseaux. — [12] Gelinottes. — [13] Troupe, du latin *turba.* Hickes croit que l'on a fait de ce mot, par métathèse, les mots *troupe*, *trop*, le *troppo* des Italiens, etc. — [14] Sarcelles ? — [15] Leurre ? — [16] C'est notre vieux mot *ost*, armée. — [17] Mêlée, multitude. De *fuson* vient notre mot *foison*, abondance. — [18] D'animaux vivants. *Amayle*, du latin *animal.* — [19] Hickes croit que ce mot vient du francique *herge*, au pluriel *hearge*, en latin *Cœtus*, *legio.* — [20] Poulains. — [21] Foule; mot qui, suivant Hickes, vient du francique *filu*, *felo*, *feala*, *fela*, *multus*, *multum.* — [22] Vilains.

(*a*) Les mots que nous n'avons pu expliquer, sont désignés par un astérique.

Summe du ble, summe de bienez.
Mace dargent, fume dez fuez,[1].
Mut[2] dez chiens vos dirrez
Quant vint racchez[3] ensemble couptez[4],
Un lese[5] des leurez est nomme
Quant tres en lese sount ensemble.
Et un bras[6] est dez leurers
Quant deux en lese sount entiers.
Brut* dez barones doit home nomer,
Frap* des clerkes et droit dever.
Aray[7] dit homme des chivalers,
Route[8] dit homme dez esquiers.

Nous regrettons de ne connaître de ce poème que ce seul fragment.

On n'y verra pas, sans surprise, que notre langue a perdu une foule de mots. Le soin que l'on prenait d'apprendre aux enfants cette longue nomenclature, n'est pas moins digne de l'attention de quiconque étudie l'état de la société et des mœurs au moyen âge.

Mais il est temps d'en venir à l'autre poète dont la réputation, au XIIe siècle, balança celle de Wace.

[1] Dans ces deux vers le poète s'est éloigné du plan qu'il semblait s'être tracé. Il n'indique plus les noms divers des amas, des réunions d'animaux; mais il nous apprend qu'il faut dire : « *somme* de blé, *somme* de biens; *masse* d'argent, *fumée* du feu. » — [2] Meute. En franco-théotisque, suivant Hickes, *moz*, *gemoz*, signifie assemblée. — [3] Vingt chiens de race, ou de course. On dit encore en anglais : *a horse-race*, une course de chevaux. — [4] Accouplés ensemble; *together accoupled.* — [5] Une lesse. Ce mot ne se dit plus que de la corde avec laquelle on attache les *lévriers.* — [6] Couple, paire. En anglais *brace.* — [7] Ordre (de chevaliers). En anglais *Arroy :* ordre, rang. — [8] Assemblée, concours de peuple. Même mot en anglais.

BENOIT DE SAINTE-MAURE.

Dans notre premier article sur Benoît de Sainte-Maure, nous avons fait suffisamment connaître son grand poème dont le sujet est *la Guerre de Troyes;* mais nous ne pouvions rien citer de l'autre poème, plus important encore, qu'il fit par ordre de Henri II, en concurrence avec Wace, (*l'Histoire des ducs de Normandie*), parce qu'il n'en existe, à ce qu'il paraît, de manuscrits qu'en Angleterre. Mais aujourd'hui nous en possédons du moins des fragments considérables, qui ont été copiés avec le plus grand soin par un

Hist. litt., t. XIII, p. 424 et suiv.

amateur éclairé (M. de Brænststed), sur le manuscrit du Musée britannique (1); nous pouvons donc comparer les ouvrages des deux poètes rivaux.

Il paraît que le style de Benoît de Sainte-Maure était plus diffus encore que celui de Wace. Son poème n'a pas moins de vingt-trois mille vers, et il ne contient guère que les faits que Wace avait racontés : les deux poètes avaient puisé aux mêmes sources, c'est-à-dire dans les anciens historiens de Normandie, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiège.

Les fragments, extraits de la chronique manuscrite de Normandie, par Benoît de Sainte-Maure, que nous avons sous les yeux, contiennent l'histoire des expéditions de Hasting en France et en Italie. Benoît y fait de ce chef des Normands un portrait peu avantageux :

> Hastenc li fels[1] si seneschaus[2],
> Li tres horrible, li crueaus,
> Li plus mal hom q. unc nasqst, (2)
> E qui al siecle plus mal fist.
> Mautez[3] nest nulle desleiée[4],
> Maudite, ne si escumengée[5]
> Fuire d'enfer, forsenemenz[6],
> Traisuns, ne deceuemenz[7],
> Dunt sis cors ne fust repleniz.
> Des Judas fu li plus haiz;
> Nul nespandi unc tant cerueles
> Tant sanc de cors, tantes bueles[8]; etc.

[1] Le faux, le méchant.
[2] Chef, commandant.
[3] Malice.
[4] Déloyale.
[5] Excommunée, exécrable.
[6] Extravagances.
[7] Tromperies.
[8] Boyaux.

Benoît raconte ensuite comment, sous la conduite de ce terrible chef, les Normands abordèrent sur les côtes de France, et les ravagèrent sans rencontrer presque aucun obstacle :

> La genz chaitive, désarmée
> Est a lur nes[9] traite e menée,
> E les femmes partait hunies,
> Esforcees e malbaillies[10];

[9] Leurs vaisseaux.
[10] Maltraitées.

(1) M. Depping a placé ces fragments à la fin du second volume de l'excellent ouvrage qu'il a publié, sous le titre d'*Histoire des expéditions maritimes des Normands, et de leur établissement en France au dixième siècle.* Paris, 1826.

(2) Nous suivrons, dans toutes les citations, l'orthographe et les abréviations du manuscrit, ne nous permettant d'ajouter que des points et des virgules; sans quoi le texte serait presque inintelligible.

Les riches pucelles vaillanz,
Dunt est pecchez e dolurs gnz,
Sunt leidement desuirgines
E par force despucelees.
. . . .
. . . .
Tut Saint Qntin de Vermandeis
Unt ars a feu e le mustier
Q. mult ert preciose e cher
E gnz, e riche, e beals, e genz;
Ni remist[1] sul li pauemenz.
Aussi, par trestut le pais,
Le riche muster Saint Denis
Fu esbrasez e tut desfaiz
E les tresors sachez[2] et traiz.

[1] Il n'en resta.

[2] Enlevés, saccagés.

Le poète cite ensuite beaucoup d'autres riches abbayes qui éprouvèrent de semblables désastres, et déplore surtout la ruine de l'abbaye de Jumiège dont il donne l'histoire abrégée.

De là les Normands se jettent dans l'intérieur de la France, ravagent l'Anjou, le Poitou, l'Auvergne, etc.; et quand il n'y a plus rien à détruire en France, Hasting propose à ses guerriers d'aller conquérir Rome.

Mustrum auant nos granz uigurs
E noz forces e nos valors :
Rome est coi dire chef del mund,
E des cites tutes qui sunt.

Aucun guerrier n'hésite sur ce projet d'expédition. L'armée danoise va retrouver ses vaisseaux, s'embarque, et

Quant les nes sunt en mer veilées,
E les veiles furent drescées
Od le vent siglent q. il unt,
France gerpissent si sen vont,
Ha que ne les sorbist mer salée!
Bretagne nunt tut avironée,
Les mers sen uont lez les costeres;
Mais es riches terres plenières
Saillent suuent pur les aueirs
Quil prennent tuz a lur voleirs.
Tant un siglé e tant porz pris
Qua Luns uindrent, ceo mest vis,
Une cité de lumbardie.

Les voilà devant la ville de *Luna*. C'est aujourd'hui une

XIII SIÈCLE.

petite ville de l'état de Gènes, sur le golfe de la Spezzia; mais elle a été autrefois florissante, et peut-être conservait-elle alors quelques restes de son ancienne prospérité. Quoi qu'il en soit, Hasting crut que c'était Rome, et, pour s'en emparer il employa, si l'on en croit les plus anciens historiens de la Normandie, un singulier stratagème. Cette anecdote, que l'on peut révoquer en doute, est racontée par Benoît de Sainte-Maure en quelques centaines de vers : elle a été depuis répétée en prose, et bien mieux, par l'auteur de l'histoire des expéditions maritimes des Normands. « Hasting envoya dire à l'évêque et au comte de Luna qu'ils ne voulaient faire aucun mal aux habitants de cette côte, et qu'ils demandaient seulement à réparer les avaries de leur flotte. Pour inspirer plus de confiance, Hasting fit entendre qu'il était las de la vie errante et aventureuse qu'il menait depuis long-temps, et qu'il désirait entrer dans le sein de l'église chrétienne. Cette insinuation eut son effet : l'évêque et le comte, loin de troubler le camp des Normands, leur fournirent des secours; Hasting se fit baptiser; cependant les Normands ne furent pas reçus dans la ville. Hasting eut donc recours à une autre ruse : il feignit une maladie grave; tout son camp retentit de cris de douleur; il annonça son intention de léguer son riche butin à l'église, pourvu qu'on lui accordât une sépulture dans un cloître. Comment ne pas accéder à ce vœu pieux de la part d'un étranger si bien disposé envers le clergé! Bientôt les hurlements des Normands annoncèrent la mort de leur chef. Ils lui firent des funérailles, et suivirent tous son corps à l'église. Mais au moment où l'on allait le déposer dans la tombe, le prétendu mort se redressa dans le cercueil, saisit son épée et frappa l'évêque qui officiait. Ce fut pour tous les siens le signal de la trahison : ils tirèrent de dessous leurs vêtements leurs armes cachées, massacrèrent les prêtres, les laïques qui se trouvaient dans l'église, se répandirent dans la ville, immolèrent les habitants, pillèrent les maisons et occupèrent tous les postes. »

Depping. Hist. des expéditions maritimes des Normands. t. I. page 166.

Voici comme cette dernière circonstance est rapportée par le poète Benoît :

Li arciuesque pur sun fillol
Chante la messe hautement;
E li poples vint e la gent.
Quant dite fu e celebrée,

Maneis,[1] sens autre demurée,
Un[2] la biere e le cors assis
Là u il deueit estre mis.
(Ja obseque ni ert mais[3] oie
Aussi cruaumsnt departie !)
E li paien qui grant dol funt
Dient que ja ne sufferunt
Que lur seigneur seit enterrez,
Ainz ert cusuz[4] e embasméz,
Sil emporterunt cert la fins.
De la request as sarrazins
Sunt crestien tut esbahi.
E Hastenc est on pez[5] sailli,
Enz en sun poin sespée nue;
Cum male deserte[6] a rendue
A saint euespue sun parein !
Tut le fendi de ci qual sein,
Mort la e le conte ensement[7]
Sa il des meillors plus de cent.
Paen tint les portes serrées,
Los eissues e les entrées,
Li clergez est enz desarmé;
E tut le plus de la cité
Nen unt defense, nen un od quej[8],
Fu mais oiz si fait deslei !
Detrenchent les ne sai plus dire
Allas cum dolerus martire,
Hauz cris crient e angoissus,
De nule part ne sunt rescus[9];
Braient dames, plorent puceles
A qui lem coupe braz e mameles,
Suz les auters[10] les esceruient,
Tut detrenchent et tut occient,
Tuz est de sanc pleins li mustiers,
A tuz fu icil iur les derrers[11],
Perdue unt vie temporal,
Or lur donist Deus lesperital !

[1] Aussitôt.
[2] Ils ont.
[3] N'a jamais été.
[4] Cousu.
[5] Sur pied.
[6] Récompense.
[7] Semblablement.
[8] N'ont de quoi (se défendre).
[9] Secourus.
[10] Autels.
[11] A tous fut icelui jour le dernier.

Wace dans son poème de *Rou*, raconte aussi la prise, par stratagème, de la ville de Luna, mais d'un style plus concis et plus animé. En cette circonstance, comme en plusieurs autres, il l'emporte de beaucoup sur son rival.

Benoît de Sainte-Maure retrace ensuite dans plusieurs centaines de vers, de la couleur de ceux que nous venons de citer, la surprise qu'éprouvèrent Hasting et ses compagnons quand ils apprirent que la ville dont ils s'étaient emparés, n'était point Rome, et comment ils délibérèrent de revenir en France :

Rome est trop loinz e en forte terre,
Nest mie legere a conquerre.
Si nos cele part alum [1],
En grant peril nos mettrium;
Turnom nos en france arriere
U la terre est riche e pleniere
E delitable e bele e saine,
Neunad mais [2] travail ne peine.

[1] Si nous allions de ce côté.

[2] Où il n'y a jamais.

De retour en France, les Normands, continuant leurs ravages, inspirent tant de terreur au roi, que, de l'avis de son conseil, il se résout à faire la paix avec Hasting à qui il cède un riche domaine.

Là finissent les fragments que nous possédons du long poème de Benoît de Sainte-Maure. Le poète les termine par un compliment à Henri II qui lui avait ordonné ce travail.

Avantage ai en cest labur
Que al souerein e al meillur
Escrit, translat, truis e rimei,
Q. el mund seit de nule lei,
Q. meuz conuist oeure bien dite
E bien scante [3] e bien escrite.
Deus mi doint faire son plaisir,
Kar cest la rien [4] que plus desir.

[3] Scandée, mesurée.

[4] La chose.

Memoires de la société des Antiquaires de Normandie t. I. p. 396.

M. Labbé de la Rue que nous avons si souvent occasion de citer, a copié avec la plus grande exactitude, pendant son long sejour en Angleterre, le seul manuscrit que l'on connaisse de ce poème historique (1). Peut-être serait-il à désirer qu'il le publiât, puisque l'on a publié celui de Wace sur le même sujet. Les notes dont ce savant ne manquerait point de l'enrichir, deviendraient de précieux documents pour l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre.

En terminant nos observations sur deux célèbres poètes Anglo-Normands, il ne nous semble pas inutile de remarquer que dans le XIIe et XIIIe siècle et peut-être même avant cette période, la Normandie fut de toutes les provinces de France, celle qui cultiva les lettres avec le plus de succès et de persévérance. Nous trouvons dans un ouvrage assez recent, un passage qui vient à l'appui de cette observation, et que nous citerons, quelque long qu'il soit, parce qu'il

(1) Il en existait un autre en France, dans la bibliothèque de M. Foucault, intendant de Caen à la fin du XVIIe siècle. On ignore ce qu'il est devenu.

appartient essentiellement à l'histoire littéraire de la France, dans le moyen âge.

« Nous ne connaissons point les premiers essais, sans doute informes, de la littérature normande; ce n'est qu'après la conquête de l'Angleterre, lorsque l'horizon des idées se fut agrandi pour les Normands, et lorsque leurs relations avec d'autres peuples leur eurent donné des connaissances nouvelles, et favorisé leur commerce et leur industrie; ce n'est, dis-je, qu'à cette époque qu'on voit paraître les premiers poètes vraiment nationaux. Déjà Guillaume-le-Conquérant en avait eu, il est vrai, à sa cour; mais ce que Taillefer son trouvère ou son barde, chanta à la bataille d'Hastings, n'était pas un chant national, c'était la chanson de Roland, d'invention française; et il est en général probable que les poètes de France servirent d'abord de modèles aux poètes Normands. Bientôt le génie naturel de ceux-ci prit l'essor, et enfanta des ouvrages dans tous les genres. La poésie fut long-temps en vogue, ainsi que l'attestent plusieurs poètes.

Depping, Hist. des expéditions maritimes des Normands, t. I, p. 230.

Usage est en normandie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chanson dié à l'hoste;

Fabliau du *Sacristain de Cluni.* (Voy. Fauchet, *De la langue et poésie française.*)

dit le poète Jehan chapelain qui vivait au XIIIe siècle; et Robert Wace nous assure qu'on lisait ou récitait des poèmes dans les banquets et festins.

« Il faut pourtant que l'âge d'or des poètes n'ait pas duré bien long-temps; car le même Robert Wace se plaignit de ce que les *romans* et *sirventes* ne rapportaient plus rien, et de ce que les barons et les nobles dames ne faisaient plus de *biaux dons* à

Cil ki li gestes escrivoient,
E ki les estoires fesoient.

« Les saints, l'amour, l'histoire, les sciences naturelles, les aventures romanesques, tout fut du ressort de la poésie anglo-normande. Robert Wace et Benoît de Sainte-Maure mirent en vers français les chroniques latines des historiens de Normandie; Geoffroy Gaimar rima dans la même langue l'*Histoire des Anglo-Saxons;* Dourbault mit en vers jusqu'au *Coutumier* de la province. Le même Robert, tant de fois cité, choisit pour sujets de ses vers la vie de saint Nicolas et l'éta-

XIII SIÈCLE.

blissement de la fête de la Conception, qui a été célébrée pendant plusieurs siècles par un concours poétique. Chardry, qui paraît avoir été un trouvère ambulant, composa un poème de cinq mille vers sur la vie de saint Josaphat; dans un autre poème, il retraça la vie des sept Dormants, que l'Église a mis au rang des martyrs. Landri de Valognes, qui vivait à la petite cour de Baudouin, comte de Guines, mit en vers romans ou français le *Cantique des Cantiques.*

« Les *sirventes*, ou chansons d'amour et de satire, et les *fabliaux,* firent encore plus de fortune que les *hymnes* et *vies des saints.* Denys Pirame qui, dans sa vieillesse, chanta pieusement saint Édouard, après avoir passé sa jeunesse dans les plaisirs mondains; Richard de Semilly, Rogerin d'Andelys, Gilles-le-Viniers, furent les prédécesseurs d'Olivier Basselin. D'autres poètes voulurent instruire en amusant. C'est ainsi que Guillaume de Normandie composa un *Bestiaire*, ou un poème sur les animaux, que Guillaume Osmont fit de même un *Volucraire* sur les oiseaux, et un *Lapidaire* sur les pierres. Les dames encouragèrent ces poésies de quelque genre qu'elles fussent. C'est à la reine Adélaïde, femme de Henri Ier, que Philippe de Than dédia son *Bestiaire;* et Robert Wace, tout en faisant une chronique en vers pour Henri Ier, traduisit du latin, et dédia à Éléonore, femme de ce roi, le roman de *Brut,* prétendu prince troyen, et tige des princes du pays de Galles.

« La poésie inspira les dames mêmes : *Les lays d'amour* et les *fabliaux* de Marie de France sont au nombre des poésies les plus intéressantes de cette littérature anglo-normande. Pour fuir la domination de Philippe-Auguste, roi de France, Marie se retira en Angleterre. Alexandre, poète né à Bernay, alla, au contraire, trouver la cour de ce roi, et, quoique Normand, il flatta le roi de France par son poème allégorique d'*Alexandre-le-Grand.*

« Bientôt un champ plus vaste s'ouvrit aux poètes anglo-normands. Les fictions de la grande et de la petite Bretagne, les exploits héroïques de Charlemagne, les contes merveilleux de l'Orient transplantés en Europe par les Arabes et par les croisés, donnèrent une impulsion nouvelle à la poésie anglo-normande; et, s'élançant rapidement dans un monde idéal rempli de merveilles, cette poésie enchanta le peuple par des tableaux capables de lui faire oublier la misère du monde où il vivait. Herbert composa le roman de *Dolopa-*

thos, dont l'origine est indienne; Luce du Gast imita du latin le roman de *Tristan;* Hélis et Robert de Boron firent passer en français d'autres romans de la Table-Ronde. Les grands poèmes composés par les Anglo-Normands, sont les premiers que la littérature française ait produits.

« En vain y chercherait-on des imitations de l'ancienné poésie islandaise, ou des allusions à l'histoire et aux mœurs des Scandinaves. Sans doute il règne quelque analogie entre les sagas des héros du Nord et les romans de chevalerie : ce sont partout des aventures merveilleuses, et l'éloge de l'héroïsme et de la beauté. Cependant cette ressemblance ne permet pas de supposer que les poètes anglo-normands durent leurs inventions poétiques aux scaldes du Nord. Nous n'avons pas de preuve qu'une *saga* ou un récit de scalde ait été connu des poètes anglo-normands. Le souvenir des poésies nationales était effacé chez les descendants des Normands en France, comme si le peuple, en traversant la mer, avait passé le Lethé. »

Cette dernière observation de l'auteur du morceau que nous venons de citer, nous paraît de toute justesse. Tout concourt à prouver que les Scandinaves qui s'établirent dans la partie de la Neustrie qu'il fallut leur abandonner, oublièrent bientôt leur langue, et s'identifièrent complètement avec les peuples qu'ils avaient asservis : c'est ce qui était arrivé quelques siècles auparavant, à l'époque de l'invasion des Gaules par les Francs. Il est aussi très-vraisemblable que les hommes du Nord, dont l'imagination resta long-temps imbue et des fables de leur ancienne religion si poétique et de l'histoire de leur nation, si abondamment surchargée de prodiges par les scaldes, se trouvèrent très-disposés à adopter d'autres fables non moins merveilleuses, à les embellir des charmes que leur prête la poésie; car, dans leur ancienne patrie, la poésie était le premier des arts : c'était en vers que l'on écrivait l'histoire, qu'on enseignait la religion, que même on parlait aux rois. Mais il n'en résulte pas, comme l'auteur cité semble le croire, que *les grands poèmes, composés par les Anglo-Normands, soient les premiers que la littérature française ait produits.* Nous trouvons, surtout dans le midi de la France, et même aussi dans les contrées septentrionales, des traces de l'existence de plusieurs grandes compositions poétiques, antérieures au XIIe siècle, date des plus anciens poèmes des trouvères anglo-normands. La plupart de

ces trouvères n'avouent-ils pas eux-mêmes qu'ils ne font qu'imiter, que traduire d'autres compositions plus anciennes?

Il n'en est pas moins vrai que la Normandie, au XIIe siècle et même dans les deux siècles suivants, fut plus féconde qu'aucune autre province, en poètes pleins d'imagination et de verve. C'est ce que prouve mieux que tous les raisonnements, le grand nombre des trouvères normands, dont l'auteur que nous avons cité a recueilli les noms. Plusieurs de ces trouvères ont déja obtenu des notices dans nos précédents volumes et même dans celui-ci. Nous ferons connaître les autres à leur rang, et nous apprécierons leurs ouvrages dans les volumes suivants. A. D.

LE CHATELAIN DE COUCI.

On a publié tout récemment les chansons du *châtelain de Coucy*. Elles avaient été déja publiées par Laborde (dans son *Essai sur la musique ancienne et moderne*); mais le nouvel éditeur les a revues, et corrigées avec le plus grand soin, d'après tous les manuscrits que l'on en connaît. Il y a joint des notes et éclaircissements, et de plus la *chronique* si intéressante *du chastelain de Coucy et de la dame de Faïel*, dont Fauchet, le premier, avait révélé l'existence.

Hist. littér. de la France, t. XIV, p. 579.

Ce n'est pas tout : presque en même temps paraissait le *Roumans du chastelain de Coucy*, imprimé d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi. Ce roman que nous croyons des trente premières années du XIIIe siècle, est, avec la chronique que nous venons de citer, la source où l'on a puisé l'effroyable anecdote qui a donné aux amours du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel une éternelle célébrité.

Cette anecdote, où l'on voit un mari outragé qui fait manger à sa femme le cœur du chevalier qu'elle lui avait préféré, se retrouve plus ou moins altérée, modifiée en diverses circonstances, chez les romanciers et même les historiens de la plupart des contrées qui avoisinent la France. Pour connaître le pays qui fut véritablement le théâtre de cette horrible scène, il faut, à ce qu'il semble, rechercher chez quel peuple elle a été le plus anciennement racontée.

Or, selon nous, la chronique publiée par Fauchet, et le roman en vers que nous venons de citer, sont les titres originaires dans lesquels ont puisé les romanciers, ou, si l'on veut, les historiens étrangers. Pour que leurs compatriotes lussent leurs récits avec plus d'intérêt, ils auront transporté l'action dans leurs propres pays, changé le nom des héros, et ajouté quelques incidents et circonstances. Mais observons que tous ces récits sont d'une date postérieure à la chronique et au roman. Il est vrai que la vie du troubadour Cabestaing offre de grands rapports avec celle du châtelain de Coucy, et que tous les deux étaient contemporains; que tous deux ont vécu à la fin du XII[e] siècle. Mais cette vie de Cabestaing a été rédigée, pour la première fois, en provençal, long-temps après le roman du châtelain de Couci. Quant aux histoires du même genre qu'on retrouve dans Bocace et dans quelques auteurs espagnols, il serait superflu de remarquer leur évidente postériorité. Il faut en conclure que la France, proprement dite, fut le théâtre où s'accomplit le lugubre drame, et que les acteurs étaient des Français, et non des Provençaux, des Italiens, ni des Espagnols.

Il nous reste à débarrasser l'histoire du châtelain de Couci de quelques inexactitudes, commises par presque tous ceux des auteurs modernes qui l'ont racontée.

Observons d'abord que l'on n'aurait pas dû nommer le châtelain, *Raoul de Couci,* mais bien Renault. Dans la chronique on l'appelle *Regnault,* et dans le roman *Regnaus.* Il n'était pas plus exact de lui donner le nom de *Couci.* Vraisemblablement il n'appartenait pas à cette illustre famille. Son titre de *châtelain de Couci* ne prouve nullement qu'il fût possesseur, seigneur du château de ce nom, mais seulement qu'il en était le gouverneur. Les seigneurs, qui possédaient plusieurs fiefs souvent éloignés les uns des autres, nommaient des officiers, des espèces de gouverneurs, qui agissaient pour eux, dans les domaines qu'ils ne pouvaient personnellement occuper.

Sa dame ne se nommait non plus, ni de *Vergi*, ni *Gabrielle.* La chronique et le roman se taisent sur son nom: elle n'est désignée que par ces mots la *dame de Fayel*, et ce nom de Fayel était celui d'un château qui appartenait sans doute à son mari.

XIII SIÈCLE.

Voici le portrait que fait de la dame de Fayel, l'auteur du roman :

Amours que d'un point n'i failli,
Ce fut ce qu'elle ot fait mari;
Et estoit dame du chastel
Que on appeloit de Fayel,
Qui biaus estoit et bien séans;
Et la dame belle et plaisans,
En tous biens estoit si parfaite
Que Diex pour aimer l'avoit faite.

Ce qui aura fait appliquer à la dame de Fayel le nom de Vergy, c'est qu'il a existé une châtelaine de Vergy célèbre aussi par ses aventures amoureuses et par sa mort. L'ancien roman dans lequel ses aventures sont très-bien racontées, se trouve à la Bibliothèque du roi, sous ce titre : *li roumans de la chastelaine de Vergy qui mori por loialment amer son ami.* Mais, dans ce roman, la dame meurt de regret de ce que son indiscret ami a divulgué leurs amours. On voit que cette catastrophe ne ressemble en rien à celle qui termina la vie de la dame de Fayel (1). Au reste, nous donnerons plus tard l'analyse de ce roman qui mérite d'être mieux connu.

Ms. nos 6987 et 7218.

Au portrait de la dame de Fayel succède, dans le roman du châtelain de Couci, celui de son amant qui, à en croire le poète, était *biaus et courtois.*

V. 59 et suiv.

Omques Gauwains ne Lancelos
Ne tindrent d'armes plus grant los
Que cilz, et de tous en son temps :
Fu adiés et de tous biens plains.
. . . .
Guerres ne tournois, près ne loing
Ne lassoit jà pour nul besoing.

Mais, ce qu'il faut remarquer, parce que c'est une présomption de plus qu'il ne tenait pas à l'opulente maison des Couci,

Ne fu pas moult riches d'avoir.

En revanche il était *plains de savoir :* c'est-à-dire qu'il

(1) Nous n'avons pas vu sans surprise que, dans la *Biographie universelle*, l'auteur de l'article *Raoul de Couci* citât ce roman comme une preuve que l'amante du châtelain de Couci était une *dame de Vergy.* Sans doute il n'avait lu que le titre du Roman.

connaissait bien la Bible et les romans de chevalerie, et que de plus non-seulement il savait faire des chansons, mais les mettre en musique et les chanter. C'est du moins ce que semblent indiquer ces deux vers :

Partures savoit faire et chans
Bons ert al hostel et as chans.

V. 71

Et malgré tant de qualités et de talents, on serait tenté de croire que ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à se faire aimer de la dame de Fayel. Dans une de ses chansons, après avoir retracé, dans quelques couplets pleins d'une douce mélancolie, ses ennuis, ses tourments, il ajoute :

Adès amors me semont et attize
De li amer; mès n'i truis for dangier.
Et si l'aim tant de fin cuer, sans faintise,
Que ne me puis tenir de li prier.
Ne sai se jà l'aurai à moi conquise;
Et ne porquant ce me fet rehetier[1],
Que li aue seut percier la pierre bise.

Chanson XI, de la nouv. édit.

[1] Encourager.

On voit que cette image de l'eau qui *parvient à percer la pierre la plus dure*, n'est pas nouvelle, et que les chansonniers modernes qui l'ont souvent employée, ne l'ont que rajeunie.

Dans notre premier article sur le châtelain de Couci, nous avons cité quelques-unes des chansons qu'il fit à son départ pour la Syrie. Toutes retracent sa peine, ses regrets. Mais il en est une, que nous avons omise, et dont un couplet au moins aurait du être signalé, parce que Regnault semble y pressentir le funeste sort qui l'attend : le voici :

Je m'en vois, dame; à Dieu le creator
Commant vos cors, en quel lieu que je soie,
Ne sai se jà verrés mais mon retor;
Aventure est que jamais vous revoie.
Pour Dieu, vous pri en quel lieu que je soie
Que nos convens tenez, vieigne ou demor;
Et je pri Deù qu'ensi me doinst honor,
Com je vous ai esté amis verais.

Chanson XXII, de la nouv. édit.

L'*envoi* qu'il fait de cette chanson à sa Dame, n'est pas moins empreint d'une profonde tristesse.

Sus, ua, pitié, va chançon, si t'en croie,
Que je m'en vois servir notre seignour;

Ibid.

Et sachiés, dame de grant valour,
Se je revieng, que pour vous servir vois.

En lisant attentivement le couplet qui précède cet envoi, ne peut-on pas supposer, qu'au départ de Couci, il y avait eu entre lui et la dame de Fayel, des engagements, des *convents*, comme le dit la chanson, et qu'en ordonnant qu'on lui portât son cœur après sa mort le châtelain ne remplissait qu'une de ces conventions?

Quiconque s'occupe de notre ancienne poésie sera frappé de l'extrême ressemblance qui existe entre les chansons du châtelain de Couci et celles du fameux Thibault, roi de Navarre. Dans les unes et les autres, on trouve mêmes sentiments, mêmes images, même style. C'est un rapprochement sur lequel nous aurons occasion de nous arrêter, lorsque nous arriverons au roi-poète, qui succède presque immédiatement au châtelain, dans l'ordre chronologique des trouvères de cette période. A. D.

D'autres articles en addition aux précédents volumes, et surtout une dissertation très-étendue sur la langue et la littérature des Francs, ne pourraient entrer dans ce tome XVII, sans le grossir outre mesure. Nous les réservons pour le tome suivant.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES MATIÈRES.

A.

D.

H.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 2, ligne 4, Troies, *lisez* Troyes.

P. 3, depuis cette page jusqu'à la page 375, on lit dans le corps du texte et dans les citations tantôt Martenne, tantôt Martène, *lisez* partout Martène.

P. 29, l. 29, œvi, *lisez* Ævi.

P. 58, à la note 1re, 2e ligne de la note, lisez *quinque et tres*.

P. 87, l. 4. .... est de 36000 ans. Ajoutez la note suivante : Ce ne furent pas les platoniciens en général qui s'occupèrent d'astronomie ou d'astrologie, et particulièrement de la durée plus ou moins grande qu'on assignait anciennement à la grande année. Aucun des philosophes n'a assigné positivement 36000 ans à cette période imaginaire. Les Égyptiens la croyaient composée de 36525 ans.

P. 92, l. 16, c'est probablement la zone torride, *lisez* c'est la partie de la terre la plus reculée vers l'Orient.

P. 112 et 113, on a omis, entre la dernière ligne de la page 112 et la 1re de la page 113, les trois mots : *Robert Abolant, chanoine*.

P. 115, l. 27, 1093, *lisez* 1193.

P. 117, l. 32, de Victorin, *lisez* du Victorin.

P. 118, l. 21, chonique, *lisez* chronique.

P. 119, l. 3 *de la note,* ducentisemum, *lisez* ducentesimum.

P. 140, l. 16, jusqu'en 1292, *lisez* 1192.

P. 164, l. 20, 520, *lisez* 420.

P. 203, l. 32, XVIIe siècle, *lisez* VIIe siècle.

P. 211, l. 8, Datur, *lisez* Dantur.

P. 213, note marginale, Catat., *lisez* Catal.

P. 224, l. 20, lisle, *lisez* Lisle.

P. 255, l. 2, Alix, *lisez* Adèle.

P. 262, l. 32, allarma, *lisez* alarma.

P. 273, l. 6, *après les mots* l'ordonnance de Philippe-Auguste, *ajoutez :* Celle qu'il rendit en décembre 1207 en faveur de la commune de Rouen, et qui se compose de 19 articles relatifs aux coutumes et aux immunités de cette ville, a été confirmée par cinq de ses successeurs, Louis VIII, Louis IX, Philippe III, Philippe IV et Jean. (Voyez *Rec. des Ordonn.*, II, 411-415.) M. Deville en a retrouvé le texte original en 1828.

Philippe-Auguste, dans une lettre qu'il écrit au pape en 1208, demande instamment la dissolution de son mariage avec Ingelburge. Par un acte souscrit à Compiègne en présence des grands-officiers de la couronne, il concède un péage à l'archevêque et à l'église de Lyon, en récompense de leur fidèle dévouement.

Le 1er mai 1809...

P. 281, l. 20, fond, *lisez* fonds.

P. 287, Ann. Cisterl., *lisez* Cisterc.

P. 298, ajoutez à l'article sur Bernard, fils d'Ithier, la note suivante :

« Il est si rare de trouver l'occasion de citer le nom de quelque artiste du XIIIe siècle, que nous n'avons pas dû négliger de recueillir ceux de deux sculpteurs à qui l'on doit, si elle existe encore, une statue de la Sainte-Vierge, qui fut érigée, le 26 novembre 1219, en l'église de Saint-Martial de Limoges, et dont les frais montèrent à 300 sous. Ils s'appelaient Jacques Bortes et Jean Cambot. Il paraît assez que ces artistes avaient sculpté

les statues des apôtres saint Pierre et saint Paul, qui avaient été placées près du crucifix, dans la même église, en l'année 1213; mais ils ne sont pas nommés dans cet autre article de la chronique. »

P. R.

P. 301, l. 11, *ajoutez* de *avant* St. Martial.
P. 309, l. 39, fourni, *lisez* fournie.
P. 322, l. 19, jusqu'à la Vienne, *lisez* jusqu'à Vienne.
P. 332, l. 32, abtenons, *lisez* abstenons.
P. 336, l. 22, *ajoutez la lettre initiale* D.
P. 369, l. 25, *dilatantur? supprimez* le point d'interrogation.
P. 376, l. 14, règne, *lisez* siècle.
P. 380, l. 35, ans, *lisez* mois.
l. 38, infestaient, *lisez* infectaient.
P. 381, l. 38, leurs villes, *lisez* leur ville.
P. 384, l. 3, d'Anjou, *lisez* d'Artois.
P. 393, l. 34, *eremoniale, lisez* Ceremoniale.
P. 395, l. 36, *relaxati*, lisez *relaxari*.
P. 397, avant-dernière ligne, *après* Joannis, *ajoutez* de.
